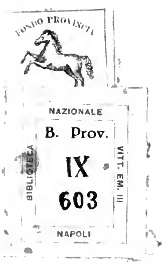
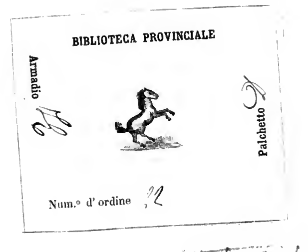








rallèles, d'autres fois des cercles ou bien des losanges; quelquefois ce sont de doubles croissants sur des collines transverses, ou des figures plus ou moins compliquées et difficiles à décrire. Ces dents n'ont pas, le plus souvent, de racines proprement dites : ordinairement elles poussent perpendiculairement du fond du bord alvéolaire, comme cela a lieu dans tous les autres animaux; mais, dans quelques espèces, elles se développent au fond des mâchoires et sont poussées en avant et obliquement, jusqu'à ce qu'elles soient tout à fait usées; cette manière de croître est surtout celle des dents composées de lames transverses qui sont elles-mêmes autant de dents particulières, mais accolées les unes aux autres et parallèlement par une substance cémenteuse, telles que celles des Éléphants. Les défenses, qui sont tantôt des canines, tantôt des incisives, selon les genres, sont d'une substance très serrée, qui a reçu le nom d'*Ivoire :* leur structure diffère aussi selon les animaux.

Les femelles des plus gros Pachydermes ne font qu'un petit à la fois, et la durée de la gestation est plus longue chez elles que dans les autres espèces de Mammifères : les femelles des espèces moyennes, celles des Cochons, par exemple, en font un plus grand nombre, surtout lorsqu'elles sont en domesticité.

L'organisation des Pachydermes a été étudiée avec soin; nous aurions voulu pouvoir nous étendre à ce sujet, mais les limites de cet article ne nous le permettent pas; nous dirons seulement que, de même que chez tous les Mammifères herbivores, les intestins des Pachydermes sont très longs, que leur cœur est très développé, et leur estomac très large, ce dernier étant divisé en plus ou moins de poches par des étranglements, qui, dans le Tapir et le Pécari, semblent former plusieurs estomacs particuliers, et se rapprocher un peu de ceux des Ruminants; renvoyant, pour plus de détails sur ce sujet important, aux articles MAMMIFÈRES, ÉLÉPHANT, HIPPOPOTAME, COCHON, TAPIR, CHEVAL, etc.

L'ordre des Pachydermes renferme le Cheval, l'Ane, l'Éléphant et le Cochon, quatre Mammifères des plus utiles à l'homme, soit en lui servant à dompter les autres animaux, soit en l'aidant dans ses travaux agricoles, soit en l'accompagnant à la guerre et combattant avec lui, soit enfin en lui procurant une nourriture abondante ou des matières propres à être employées dans les arts. (E. D.)

***PACHYDERMUS** (παχύς, épais; δέρμα, peau). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Érirhinides, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., pag. 307). L'espèce type, *P. Mexicanus* de l'auteur, ne se trouve pas cité dans l'ouvrage de Schœnherr. (C).

***PACHYDERRIS**, DC. (*Prodr.*, V, 360). BOT. PH. — *Voy.* PTERONIA, Linn.

***PACHYDISSUS** (παχύς, épais; δισσός, double). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Newman (*The Entomological Mag.*, t. V, p. 494), avec une espèce de la Nouvelle-Hollande, le *P. sericeus* de l'auteur. (C).

PACHYGASTER, Germar, Dejean. INS. — Synonyme d'*Otiorhynchus*, Germar, Schœnherr. (C).

PACHYGASTER (παχύς, épais; γαστήρ, ventre). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Notacanthes, tribu des Stratiomydes, établi par Meigen. M. Macquart (*Diptères*, *Suites à Buffon*, édit. Roret, t. 1, p. 264) en décrit 2 espèces, *Pachyg. ater* et *pallipennis*, qui habitent la France. (L.)

***PACHYGLOSSÆ** (παχύς, épaisse; γλῶσσα, langue). REPT. — Tribu de Sauriens créée par M. Wagler (*Syst. Amphib.*, 1830), et qui, suivant M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1842), comprend les genres *Lyrocephalus*, *Gonyocephalus*, *Bronchocela*, *Calotes*, *Ceratophora*, *Semiophorus*, *Chlamydosaurus*, *Otocryptis*, *Lophura*, *Physimathus*, *Draco* et *Dracontoides*. (E. D.)

***PACHYGNATHA** (παχύς, épais; γνάθος, mâchoire). ARACH. — Genre de l'ordre des Araignées, établi par M. Sundewal, intermédiaire entre les Pétragnathes et les Lynipbies (*voy.* ces mots). Trois espèces sont décrites par M. Sundeval; parmi elles je citerai le PACHYGNATHE DE CLERCK, *Pachygnatha Clerckii* Sund., Swensk. Spind., p. 21, nº 1). (H. L.)

*PACHYGNATHE. *Pachygnathus* (παχύς, épais; γνάθος, mâchoire). ARACH. — C'est un genre de l'ordre des Acarides, établi par Dugès et adopté par tous les aptérologistes. Les caractères de cette nouvelle coupe générique peuvent être ainsi exprimés : Palpes coniques, à pinces onguiculées; mandibules fortes en pinces ; corps entier, rétréci en avant; cuisses distinctes aux pieds marcheurs ; leur sixième article le plus long, le septième très court ; les pieds antérieurs les plus longs et les plus forts. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, c'est le PACHYGNATHE VELU, *Pachygnathus villosus* Dugès (*Ann. des sc. nat.*, 2e série, t. II, p. 54, pl. 58, fig. 52 à 54). Cette espèce n'est pas très rare dans le midi de la France, particulièrement en automne; on la trouve sous les pierres, et elle marche avec beaucoup de lenteur. (H. L.)

*PACHYLÆNA (παχύς, épais; λαῖνα, enveloppe). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées, tribu des Mutisiacées, établi par Don (*in Bot. Mag. Compan.*, I, 106). Herbes du Chili. *Voy.* COMPOSÉES.

*PACHYLARTHRUS (παχυλός, épais ; ἄρθρον, articulation). INS.—Genre de la famille des Chalcidides, de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. Westwood sur quelques espèces dont les antennes ont leurs trois derniers articles en massue, la tête plus longue que le thorax, etc. Le type est le *Pachylarthrus patellanus* (*Diplolepis patellana* Dalm.). (BL.)

PACHYLEPIS, Brongniart (*in Annal. sc. nat.*, XXX, 189). BOT. PH. — Synonyme de *Widdringtonia*, Endl.

PACHYLEPIS (παχύς, épais ; λεπίς, écaille). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées, tribu des Cichoracées, établi par Lessing (*Synops.*, 139). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* COMPOSÉES.

PACHYLIS (παχυλός, épais). INS.— Genre du groupe des Anisoscélites, famille des Coréides, de l'ordre des Hémiptères, établi par MM. Lepeletier de Saint-Fargeau et Serville (*Encycl. méth.*, t. X), et généralement adopté par les entomologistes. Les *Pachylis* sont des Insectes de grande taille qui se font remarquer par leur tête courte; par leurs antennes dont le troisième article est dilaté en feuillet, et par leurs pattes postérieures à cuisses renflées et épineuses, et à jambes comprimées. Ces Hémiptères sont tous exotiques et, pour la plupart, de l'Amérique méridionale. L'espèce type est le *P. pharaonis* (*Lygæus id.* Fab.). (BL.)

*PACHYLOCERUS (παχυλός, épais ; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Hope (*Trans. Ent. Soc. Lond.*, vol. I, 1834, p. 19, pl. 2, fig. 5) et qui se compose des trois espèces suivantes : *P. crassicornis* Ol., *corallinus* Hope, et *pilosus* Buq. La première est indigène du Sénégal, et les deux autres sont originaires des Indes-Orientales. (C).

*PACHYLOCERUS (παχυλός, épais; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, créé par Hope (*Coleopterist's manual*, t. III, 1840, p. 187), avec une espèce de la côte de Guinée et des environs de Sierra - Leone : le *P. Westermanni* Hope. Ce nom de genre devra être changé, puisque l'auteur l'avait déjà employé pour désigner un autre genre dans le même ordre. (C).

*PACHYLOMA, DC. (*Prodr.*, III, 122). BOT. PH. — Syn. de *Heteronoma*, Mart.

*PACHYLOPHIS, Spach (*Suites à Buffon*, IV, 365 ; *Nouv. Annal. Mus.*, IV, 356, t. 30, fig. 1). BOT. PH. — *Voy.* ONAGAE.

*PACHYLOPUS (παχυλός, épais ; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Histéroïdes, proposé par Klug, adopté par Hope (*Coleopterist's Manual*, t. III, p. 105) et publié par Erichson (Klug, *Jahrbucher der Insecten*, p. 196). L'espèce type, *P. dispar* des auteurs, est originaire du cap de Bonne-Espérance. (C.)

* PACHYLOSCELIS. ARACH. — Synonyme d'*Actinopus*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

*PACHYLUS. ARACH. — C'est un genre de l'ordre des Phalangides, établi par M. Keller dans les *Die arachniden*, de M. Koch, t. VII, p. 20, pl. 221, fig. 548, et dont l'espèce type est le *Pachylus granulatus*. Cette espèce a pour patrie le Chili. (H. L.)

*PACHYLUS (παχυλός, épais). INS. – Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 180) avec trois espèces du Brésil, les

P. Euryalus, *marginatus* et *serratulus* de l'auteur. (C.)

*PACHYMA (παχύς, épais). BOT. CR. — Genre de Champignons établi par Fries (*Syst.*, II, 242), sur le *Tuber regium* Rumph. *Voy.* TUBER.

*PACHYMERINA (παχύς, épais; μηρός, cuisse). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Empides, établi par M. Macquart (*Diptères, Suites à Buffon*, t. 1, 333) aux dépens des *Empis*, dont il diffère par la largeur du front, la forme singulière de l'organe copulateur, la brièveté relative des pieds postérieurs, l'épaisseur des cuisses, et aussi par le *facies*. On en connaît quatre espèces (*Pachym. femorata*, *nitida*, *tumida* et *5-vittata*), qui sont assez communes sur les fleurs des prairies, au printemps et en été. (L.)

PACHYMERUS, Faldermann. INS. — Synonyme de *Glaphyrus*, Latreille. (C.)

PACHYMERUS (παχύς, épais; μηρός, cuisse). INS. — Genre ou sous-genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides orthocères, division des Bruchides, établi par Schœnherr (*Genera et species Curculion. syn.*, t. 1, p. 84; V, p. 114). Dix-huit espèces y sont comprises, et nous citerons parmi elles les suivantes: *P. difformis* Ol., *podragricus* Fab., *grammicus*, *scurra*, *cavillator*, *inæqualis*, *melancholicus*, *polycoccus*, *crotonæ*, *clitoriæ*, *boops* et *stultus* Schr. Toutes sont originaires de l'Amérique équinoxiale. (C.)

PACHYMERUS (παχύς, épais; μηρός, cuisse). INS. — Genre de l'ordre des Hémiptères, tribu des Lygéens, famille des Lygéides, établi par Lepeletier de Saint-Fargeau (*Encycl. méthod.*, t. X) aux dépens des Lygées, dont il diffère principalement par la forme des cuisses antérieures, toujours canaliculées et souvent épineuses en dessous. L'espèce type, *Pachymerus Echii* Lepell., se trouve surtout en Allemagne. (L.)

*PACHYMORPHA (παχύς, épais; μορφή, forme). INS.—M. Gray (*Synops. of phasmid.*) désigne ainsi un groupe de la tribu des Phasmiens de l'ordre des Orthoptères très voisin de celui de *Bacillus*. Le type est le *P. squalida* Gray, de la Tasmanie. (BL.)

*PACHYMORPHUS (παχύς, épais; μορφή, forme). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, établi par de Chaudoir (*Mémoires de la Soc. imp. des naturalistes de Moscou*, 1838; *Tabl. d'une nouvelle subdivision du genre* FERONIA, extrait, p. 12, 19). Le type, l'*Omaseus æreus* Eschs., Dej., est originaire du Chili, et se trouve aux environs de Lima. Il se distingue en ce que les quatre tarses antérieurs des mâles sont élargis. (C).

PACHYMYA (παχύς, épais; *Mya*, Mye). MOLL. — Genre de Conchifères proposé par Sowerby pour une seule coquille fossile qui présente une certaine analogie de forme avec les Modioles et avec les Myes, ou même avec les Cypricardes, mais qui se distingue par la grande épaisseur du têt. Cette coquille est longue de 16 centimètres, transversalement oblongue comme une Modiole, très bombée avec les crochets obliques peu saillants, situés vers l'extrémité antérieure qui forme un lobe peu prononcé; le ligament est en partie caché et fixé à des nymphes saillantes. La seule espèce connue, *Pachymya gigas*, a été trouvée dans le lias d'Angleterre, à Lime-Regis. (DUJ.)

*PACHYNE, Salisb. (*in Hortic. Transact. Soc.*, I, 261). BOT. PH. — Syn. de *Phajus*, Lour.

PACHYNEMA (παχύς, épais; νῆμα, filament). BOT. PH. — Genre de la famille des Dilléniacées, tribu des Dillénées, établi par Robert Brown (*ex DC. syst.*, I, 411; *Prodr.*, I, 70). Arbustes de la Nouvelle-Hollande tropicale. *Voy.* DILLÉNIACÉES.

PACHYNEVRON (παχύς, épais; νεῦρον, nervure). INS. — Genre de la famille des Chalcidides, de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. Walker (*Entom. magaz.*). Le type est le *P. speciosum* Walk. (BL.)

*PACHYNOTELUS (παχύς, épais; τῆλη, trait). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Praocites, créé par Solier (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, tom. IX, pag. 367, pl. 10, fig. 14-17), avec une espèce du cap de Bonne-Espérance, le *P. albiventris* de l'auteur, qui le range parmi ses Collaptérides. (C.)

PACHYNOTUM, DC. (*Syst.*, II, 162; *Prodr.*, I, 132). BOT. PH. — *Voy.* MATHIOLE, R. Brown.

***PACHYODON** (παχύς, épaisse; ὀδούς, dent). MAM. — Division formée dans l'ordre des Cétacés par M. Hermann von Meyer (*Jahrb. f. Min.*, 1838). (E. D.)

***PACHYONYCHUS** (παχύς, épais; ὄνυξ, ongle). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Alticites, formé par nous et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ édit., p. 408). L'espèce type, *P. dimidiaticornis* Dej, est originaire des États-Unis. (C.)

PACHYONYX (παχύς, épais; ὄνυξ, ongle). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides Cryptorhynchides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculionid. syn.*, tom. IV, pag. 247—8, 1, p. 375). L'espèce type et unique, le *P. affaber* Sch., est originaire du cap de Bonne-Espérance. (C).

* **PACHYOTUS** (παχύς, épaisse; οὖτος, oreille). MAM. — Genre de Chéiroptères indiqué par A. Gray (*Mag. zool. et bot.*, t. II, 1838). (E. D.)

***PACHYPALPUS** (παχύς, épais; *palpus*, palpe). INS. — Genre de l'ordre des Diptères némocères, famille des Tipulaires, tribu des Tipulaires fongicoles, établi par M. Macquart (*Diptères, Suites à Buffon*, édit. Roret, t. I, 144) aux dépens des *Mycetophila*. L'espèce type, *Pachyp. ater* (*Mycetophila anomala*), habite le nord de la France. (L.)

***PACHYPEZA** (παχύς, épais; πέζα, pied). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, formé par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ édit., p. 375). L'espèce type, *P. pennicornis* Gr. (*Lamia*), *pilosicornis* Dej., est originaire du Brésil. Newman y rapporte une seconde espèce de Manille, qu'il nomme *P. trivittata*. (C).

***PACHYPHRAGMA**, DC. (*Syst.*, II, 373; *Prodr.*, I, 175). BOT. PH. — *Voy.* THLASPI, Dillen.

PACHYPHYLLUM (παχύς, épais; φύλλον, feuille). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, tribu des Vandées, établi par H. B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, I, 339). Herbes du Pérou. *Voy.* ORCHIDÉES.

PACHYPLEURÉES. *Pachypleureæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Ombellifères. *Voy.* ce mot.

***PACHYPLEURUM** (παχύς, épais; πλευρά, flanc). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Pachypleurées, établi par Ledebour (*Flor. alt.*, t. I, p. 296). Herbes des régions méditerranéennes et du cap de Bonne-Espérance. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

PACHYPLEURUM, Reichenb. (*Flor. Germ.*, p. 471). BOT. PH. — Syn. de *Neogaya*, Meisn.

***PACHYPODIUM** (παχύς, épais; ποῦς, πόδος, pied). BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées, tribu des Échitées, établi par Lindley (*in Bot. Reg.*, t. I, p. 20). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* APOCYNACÉES. — *Pachypodium*, Nutt. (*in Torrey et a Gray Flora of north Americ.*, t. I, p. 96), syn. de *Thelypodium*, End. — Webb. et Berthel. (*Flor. Canar.*, p. 75), syn. de *Tonguea*, Endl.

***PACHYPTERIS** (παχύς, épais; πτέρις, feuille). BOT. FOSS. — Genre de Fougères fossiles, établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, p. 50), qui le caractérise ainsi: Frondes pinnées ou bipinnées; pinnules entières, coriaces, sans nervures ou traversées par une nervure simple, rétrécies à la base, et non adhérentes au rachis.

Ce genre comprend deux espèces, *Pachypt. lanceolata* et *ovata*, trouvées dans les terrains oolithiques. (J.)

***PACHYPTERUS** (παχύς, épais; πτέρον, aile). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Opatrides, formé par Solier et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ édit., p. 214), qui en mentionne les trois espèces suivantes: *P. elongatus*, *cognatus* et *pusillus*. Les deux premières sont originaires du Sénégal, et la troisième se rencontre en Corse et en Barbarie. (C.)

PACHYPTILA, Illig. OIS. — Synonyme de *Prion*, Lacép. *Voy.* PRION. (Z. G.)

* **PACHYPUS** (παχύς, épais; ποῦς, pied). MAM. — M. d'Alton (*Versannul. Dents: Naturf.*, 1839) indique sous ce nom un groupe d'Édentés, qui correspond à peu près à celui des Glyptodons. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PACHYPUS (παχύς, épais; ποῦς, pied). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéi-

des phyllophages, formé par Dejean et adopté par Saint-Fargeau, Serville, Latreille, Guérin, Feisthamel, de Castelnau, Mulsant et Erichson. Ce dernier auteur (*Entomographien*, p. 32), en a énuméré quatre espèces : *P. impressus* Er., *cornutus* Ol., *excavatus* F., *cæsus* Er., qui toutes appartiennent à l'Europe méridionale. Le *Sc. candidæ* Petag. et le *P. siculus* de Cast. en font aussi partie. La femelle de la troisième espèce a été figurée et décrite par Feisthamel et Géné; elle est très remarquable en ce qu'elle n'a pas d'élytres et offre simplement des rudiments d'ailes.

Dejean a depuis employé ce nom pour un genre du même ordre et de la même famille. Il a appliqué par ce motif aux espèces cidessus le nom de *Cœlodera*, mais cette dénomination n'a pas été adoptée. (C.)

PACHYPUS, Dejean. INS. — Synonyme de *Callicnemis*, Laporte. (C.)

***PACHYRA** ou **PACHYURA** (παχύς, épais; οὐρά, queue). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides orthocères, division des Rhinomacérides, établi par Hope (*Trans. Lin. Soc. London*, 1833, tom. I, pag. 102, pl. 1, fig. 13). Deux espèces de la Nouvelle-Hollande y sont rapportées; les *P. australis* H. et *monilis* Newm. Schœnherr en forme l'une de ses divisions dans le genre *Belus*, distinguée par des élytres s'élargissant près de l'extrémité, et par des pattes simples. (C).

***PACHYRAMPHUS**, G.-R. Gray. OIS. — Synonyme de *Pachyrhynchus*, Spix. (Z. G.)

* **PACHYRHAMPHUS** (παχύς, épais; ῥάμφος, bec). REPT. — Groupe formé aux dépens des *Pterodactylus* (voy. ce mot) par M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843). (E. D.)

***PACHYRHINUS**, Curtis Stephens. INS. — Synonyme de *Phytobius*, Schmidt et Schœnherr. (C.)

PACHYRHINUS, Kirby, Stephens. INS. — Synonyme des genres *Rhinoncus* et *Phytobius*, Schoenherr. (C.)

***PACHYRHYNCHIDES**. *Pachyrhynchi*. INS. — Troisième division de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, établie par Schœnherr (*Disp. meth.*, p. 88; *Genera et sp. Curculion. syn.*, t. V, p. 800), et que l'auteur caractérise ainsi : Trompe très courte, épaisse, courbée, le plus souvent anguleuse, à peine renflée à l'extrémité. Genres (n'ayant point d'écusson): *Somatodes*, *Cherrus*, *Polyphrades*, *Stenocorynus*, *Catasarcus*, *Ophryastes*, *Graphorhinus*, *Aracanthus*, *pachyrhynchus*, *Apocyrtus*, *Psallidium*, *Syzygops*, *Holonychus*, (ayant un écusson distinct) : *Prostomus*, *Perimachetus*, *Rhyssocarpus*, *Proseylcus*, *Deracanthus* et *Holonychus*. (C.)

***PACHYRHYNCHUS** (παχύς, épais; ῥύγχος, trompe). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Pachyrhynchides, créé par Germar (*Species Insect.*, p. 336, pl. 1, fig. 12), adopté par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ édit., p. 270), par Schœnherr (*Disp. meth.*, p. 91; *Gen. et sp. Curculion. syn.*, t. V, p. 822, VIII, p. 390), et qui a donné lieu à deux mémoires, l'un par Waterhouse (*Trans. of the Ent. soc. Lond.*, 1843, vol. 3, p. 320), et l'autre par nous (*Revue Zool.*, 1841, p. 225). Ce genre renferme 33 espèces qui, pour la presque totalité, sont indigènes des îles Philippines; nous citerons comme en faisant partie les suivantes : *P. monilis* Gr., *biplagiatus* Guér., *Chevrolatii* Eydoux, Soul., *pretiosus*, *scintillans*, *gemmans*, *globulipennis*, *ardens*, *mandarinus*, *confinis*, *circuliferus*, *alboguttatus* Chev., *venustus*, *rufipunctatus*, *gemmatus*, *perpulcher*, *elegans*, *speciosus*, *phaleratus*, *decussatus*, etc., etc., Wat. Ces Insectes ont des élytres sphériques; leur corps est noir et couvert d'écailles diamantées, souvent disposées en dessins ou agglomérées en bandes; le corselet est cylindrique, et la trompe grosse, assez raccourcie. (C.)

***PACHYRHYNCHUS** (παχύς, épais; ῥύγχος, bec). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, t. VI, p. 255). Arbustes du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

PACHYRHYNCHUS, Megerle, Dahl, Stephens. INS. — Synonyme de *Rhinoncus*, Schœnherr. (C.)

* **PACHYRHYNQUE**. *Pachyrhynchus*. OIS. — Genre formé par Spix aux dépens des Bécardes. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***PACHYRINA** (παχύς, épais; ῥίν, nez). INS. — Genre de l'ordre des Diptères némocères, famille des Tipulaires, tribu des Tipulaires terricoles, établi par M. Macquart (*Diptères, Suites à Buffon*, édit. Roret, t. I, p. 88), qui le caractérise ainsi : Prolongement de

la tête épais et peu allongé; front saillant. Les trois premiers articles des palpes un peu en massue; le quatrième long et flexible. Antennes filiformes, presque sétacées, de treize articles. Ailes écartées; cinq cellules postérieures; deuxième sessile.

Ce genre renferme 8 espèces, dont la plupart habitent la France et l'Allemagne. Parmi les plus communes, nous citerons les *Pachyr. crocata, maculosa, histrio* et *cornicina*. (L.)

PACHYRRHIZUS (παχύς, épais; ῥίζα, racine). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Euphaséolées, établi par Richard (*Msc. ex DC. Prodr.*, II, p. 402). Herbes de l'Asie tropicale. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

PACHYSANDRA (παχύς, épais; ἀνήρ, ἀνδρός, étamine). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Buxées, établi par Michaux (*Flor. Bor. Amer.*, t. II, p. 177, t. 45). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* EUPHORBIACÉES.

* **PACHYSAURUS** (παχύς, épais; σαῦρος, lézard). REPT.—M. Fitzinger (*Syst Rept.*, 1843) indique sous ce nom un genre de Sauriens, famille des Lacertiens, qui ne comprend qu'une seule espèce (*Polydædalus albigularis* Wagler), provenant de l'Afrique. (E. D.)

* **PACHYSCELIS** (παχύς, épais; σκέλος, jambe). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires, établi par Solier (*Ann. de la Soc. Ent. de Fr.*, t. V, p. 54, pl. 3, fig. 10-15), et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 198). 10 espèces y sont comprises, savoir : *P. depressa, ordinata, clavaria* (Fald.), *granulosa, tenebrosa, crinita, hirtella, quadricollis, obscura* et *porphyrea*; elles appartiennent à la Perse, à la Grèce et à la Barbarie. L'auteur a proposé de donner aux quatre dernières le nom générique de *Phymatirostris*, à cause de la conformation du menton et des antennes, tout-à-fait différente de celle des autres espèces.

Solier a dû rejeter le nom de *Brachyscelis*, qu'il avait adopté dans le principe pour désigner ces Insectes, parce qu'il avait été employé antérieurement. (C.)

PACHYSCELIS, Hope. INS. — Synonyme de *Trichodes*, Fabricius. (C.)

* **PACHYSCHELUS** (παχύς, épais; χεῖλος, lèvre). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, créé par Solier (*Ann. de la Soc. Ent. de Fr.*, t. II, p. 313) et considéré par MM. de Castelnau et Gory (*Hist. nat. des Ins. Mon. des Buprestides*, t. II, p. 7) comme une division du genre *Brachys*, dont il diffère par des caractères assez importants, tels que : Prosternum large, déprimé; écusson grand; tarses très courts, logés dans une rainure des jambes; crochets avec une très forte dent près de la base. Les espèces qui composent ce genre sont les suivantes : *P. scutellatus* Sol., *collaris, cyanellus*, et *violaceus* C. G. (*lantillus, granarius, micellus* Dej.). (C.)

* **PACHYSOMA** (παχύς, épais; σῶμα, corps). MAM. — Ét. Geoffroy-Saint-Hilaire (*Leçons sténographiées* et *Dict. class.*, t. XIV, 1828) a créé sous ce nom un genre de Chéiroptères de la famille des Roussettes, formé aux dépens des anciens *Pteropus*, et contenant quelques espèces de petite taille. Les *Pachysoma* ont des formes lourdes et trapues; leur tête est grosse et courte, principalement dans la partie antérieure; leur système dentaire n'est composé que de trente dents, c'est-à-dire qu'ils en ont une de moins de chaque côté aux deux mâchoires que les Roussettes ordinaires. Le museau est gros, et la boîte cérébrale très volumineuse et sphéroïdale, et entre ces deux parties existe un rétrécissement très sensible, quoique beaucoup moins prononcé que chez les grands *Pteropus*. Enfin chez les Pachysomes, les mamelles sont placées en avant de l'insertion des bras, tandis qu'au contraire, dans les Roussettes, les mamelles sont axillaires, c'est-à-dire placées en dessous de l'insertion de l'humérus.

On connaît cinq espèces de ce genre, et toutes proviennent de Java et de Sumatra. La plus connue, et que nous indiquerons ici comme type, est :

Le PACHYSOME A COURTE QUEUE, *Pachysoma brevicaudatum* Is. Geoffroy (*Dict. class.*, t. XIV, 1828). Long d'environ 10 centim., et ayant une envergure de 30 à 35 centim., est en dessus d'un roux-olivâtre, les poils étant d'un brun-olive dans presque toute leur étendue, et roux à la pointe; le dessous du corps est gris vers le milieu du ventre; les flancs, la gorge et les côtés du

ceu, sont tantôt gris, tantôt d'un roux-grisâtre, tantôt enfin d'un roux vif; les oreilles sont entourées d'un liseré blanc; la queue est excessivement courte, et dépasse à peine d'une demi-ligne la membrane interfémorale. Cette espèce, qui a été prise à Sumatra par Duvaucel, semble aussi répandue dans le continent de l'Inde.

Les autres espèces sont :

Le Pachysome mélanocéphale, *Pachysoma melanocephalum* Is. Geoffroy, *Pteropus melanocephalus* Temminck, qui est entièrement privé de prolongement caudal. Habite Java.

Le Pachysome mammilèvre, Ét. Geoffroy, *Pteropus titthæcheilus* Temminck, chez lequel la queue est très longue, et qui se trouve à Sumatra et à Java.

Le Pachysome de Diard, *Pachysoma Diardii* Is. Geoffroy, dont la queue est assez longue. Pris à Sumatra.

Et le Pachysome de Duvaucel, *Pachysoma Duvaucelii* Et. Geoffroy, espèce à queue de taille moyenne. Rencontrée à Sumatra.

(E. D.)

*PACHYSOMA (παχύς, épais; σῶμα, corps). crust. — M. Dehaan, dans sa *Faune japonaise*, désigne sous ce nom une nouvelle coupe générique établie aux dépens des *Grapsus* des auteurs. Six espèces composent ce nouveau genre, et parmi elles, je citerai le *Pachysoma bidens*, qui peut être regardé comme le type de ce genre; cette espèce est décrite et figurée par M. Dehaan dans la *Faune du Japon*, p. 60, pl. 21, fig. 6.

(H. L.)

*PACHYSOMA (παχύς, épais; σῶμα, corps). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Coprophages, établi par Kirby, adopté par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 150), et par Reiche (*Revue Zoologique*, 1841, p. 212). Il a pour type le *P. Esculapius* F., originaire du cap de Bonne-Espérance. Ses principaux caractères sont : Une seule épine articulée à l'extrémité des jambes intermédiaires; chaperon bilobe. (C.)

PACHYSTEMON (παχύς, épais; στημών, filament). bot. ph. — Genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Hippomanées, établi par Blume (*Bijdr.*, 626). Arbres du Japon. *Voy.* euphorbiacées.

*PACHYSTIMA, Rafin. (*in Monthl. Magaz.*, 1818). bot. ph. — Syn. d'*Oreophila*, Nutt. (L.)

*PACHYSTOLA (παχύς, épais; στολή, habit). ins. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 368) et composé de deux espèces : *P. textor* Linné (*Cerambyx*), et *fuliginosa* Dej. La première est propre à l'Europe, et la seconde au Sénégal.

Mulsant a fait avec la première le type de l'ancien genre *Lamia* de Fabricius. (C.)

PACHYSTOMA (παχύς, épais; στόμα, bouche). bot. ph. — Genre de la famille des Orchidées, tribu des Épidendrées, établi par Blume (*Bijdr.*, 376). Herbes de Java. *Voy.* orchidées.

PACHYSTOMUS (παχύς, épais; στόμα, bouche). ins. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Notacanthes, tribu des Sicaires, établi par Latreille (*Gen.* 4). L'espèce type et unique, *Pachyst. syrphoides* Lat. (*Raghio id.* Panz.), habite l'Allemagne. (L.)

PACHYTA (παχύτης, épaisseur). ins. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, proposé par Megerle, adopté par Dejean, Serville et Mulsant dans leurs ouvrages respectifs. Ce genre comprend environ 40 espèces, réparties en Europe, en Asie (Sibérie), et dans l'Amérique septentrionale. Nous indiquerons, comme en faisant partie, les suivantes : *P. quadrimaculata*, *sexmaculata*, *virginea*, *collaris* Linn., *spadicea* Pk., *interrogationis*, *octomaculata*, *trifasciata*, *clathrata*, *strigillata*, *smaragdula*, *marginata* F., *bifasciata*, *cordifera* Ol., etc., etc.

Ces Insectes faisaient autrefois partie du genre *Leptura* de Fabr.; mais ils sont beaucoup plus courts et plus élargis que les espèces de ce dernier genre. On les trouve sur les arbres en fleurs dans les parties les plus élevées du globe. (C.)

PACHYTOS. moll. — Genre de Conchifères proposé par M. Defrance pour des coquilles fossiles du terrain crétacé, lesquelles sont censées différer des Plagiostomes par leur forme équilatérale, et surtout par une ouverture triangulaire sous le crochet comme chez certaines Térébratules, laquelle ouverture devait,

uivant l'auteur, servir également pour le passage d'un pédicule tendineux. Mais M. Deshayes a montré que ces coquilles, précédemment confondues avec les Plagiostomes, sont de véritables Spondyles, ainsi que les Podopsides et les Dianchores, dont la partie interne du têt a été seule dissoute pendant la fossilisation. Ainsi l'ouverture triangulaire, servant au passage d'un prétendu pédicule, est simplement le résultat de la dissolution de la charnière si épaisse du Spondyle. *Voy.* ce mot. (Duj.)

*PACHYTELÈS (παχύς, épais; τέλη, dard). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Brachinites, créé par Perty (*Delectus an. art.*, p. 4, pl. 1, fig. 9, 11 et 12), et que l'auteur a formé avec les trois espèces suivantes, toutes originaires du Brésil, savoir: *lævis*, *striola* (*Rogerii* Dej.), et *tuberculatus*. Hope et Laporte les ont rapportées aux *Ictinus* de ce dernier. (C.)

*PACHYTERIA (παχύτερος, plus épais). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Serville (*Annales de la Soc. Ent. de Fr.*, t. II, p. 553), et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 349). Six espèces des Indes orientales rentrent dans ce genre; nous désignerons les trois suivantes comme en faisant partie: *P. fasciata* F., *bicolor* et *dimidiata* Dej. (C.)

*PACHYTHERIUM (παχύς, épaisse; θηρίον, bête sauvage). MAM. — M. Lund (*Ann. sc. nat.*, t. XI, 1839) indique sous ce nom, sans le caractériser, un genre d'Édentés fossiles propre au Brésil, et qui ne comprend qu'une seule espèce, le *Pachytherium magnum*. (E. D.)

*PACHYTRIA (παχύς, épais; θρίξ, cheveu). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Anthobies, créé par Hope (*Annal. and Mag. of nat. hist.*, t. VIII, 1842, p. 303). L'auteur y rapporte une espèce de la Nouvelle-Hollande, la *P. castanea*. Il a pour caractères: Corps grand, épais, convexe; labre avancé, bifide; antennes de 10 articles; mâchoires droites, obtuses à l'extrémité; menton très échancré; ongles munis de deux dents internes. (C.)

*PACHYTRICHUS (παχύς, épais; τρίχας, poil). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Érirhinides, établi par Schœnherr (*Genera et sp. Curculionid. syn.*, tom. III, pag. 514, 7, p. 413) et qui ne se compose que d'une espèce, le *P. ursus* Sch., laquelle est originaire de la Cafrerie. (C).

*PACHYURA (παχύς, épaisse; οὐρά, queue). MAM. — M. de Selys-Longchamps (*Études de Micromammalogie*, 1839) a créé sous ce nom un groupe d'Insectivores qu'il place dans la division des Crocidules, qui, elle-même, appartient à l'ancien genre des Musaraignes (*voy.* ce mot). Les deux principaux caractères des *Pachyura* sont d'avoir trente deuts, dont quatre intermédiaires supérieures, et de présenter une petite dent de plus que les *Crocidula* de M. Wagler. On connaît plusieurs espèces de ce groupe; elles se trouvent en Afrique et dans l'Inde. Une seule est propre à l'Europe: c'est la MUSARAIGNE ÉTRUSQUE, *Sorex etruscus* Savi. (E. D.)

PACHYURA. INS. — *Voy.* PACHYRA.

* PACHYURUS (παχύς, épaisse; οὐρά, queue). REPT. — M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843) indique sous cette dénomination un groupe de Sauriens de la famille des Geckoniens, qu'il ne regarde que comme une simple division du genre *Diplodactylus*, Gray (*voy.* ce mot), et qui a pour type le *Phyllodactylus Lesueurii* Duméril et Bibron, qui provient de l'Australasie. (E. D.)

PACLITE. MOLL. — Genre proposé par Montfort pour une Bélemnite présentant une certaine courbure au sommet, et quelques autres modifications accidentelles. (Duj.)

PACOURIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées, tribu des Carissées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 297, t. 105). Arbrisseaux de la Guiane. *Voy.* APOCYNACÉES.

PACOURINA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées, tribu des Vernoniacées, établi par Aublet (*Guian.*, II, 800, t. 316). Herbes de l'Amérique équinoxiale. *Voy.* COMPOSÉES.

PACOURINOPSIS, Cass. (*Bullet. soc. philomat.*, sept. 1817, p. 151; *Dict. sc. nat.*, XXXVII, 212). BOT. PH. — Syn. de *Pacourina*, Aubl.

PACOURY, Abbev. (*Hist. Miss. Capuc.*, 222). BOT. PH. — Syn. de *Platonia*, Mart.

PACTOLE. *Pactolus* (nom d'un fleuve de Phrygie). CRUST. — Genre de la tribu des Pactoliens, de la section des Décapodes anomoures, établi par Leach, qui lui donne pour caractère : Antennes externes ayant leur premier article long et cylindrique. Pieds médiocrement longs et assez épais ; les deux antérieurs plus courts que les autres, non terminés par une main, mais pourvus d'un simple ongle crochu ; ceux de la seconde paire semblables ; pieds de la troisième paire inconnus ; ceux de la quatrième et de la cinquième paire didactyles. Carapace triangulaire, allongée, assez renflée de chaque côté en arrière, non épineuse en dessus, et terminée en avant par un rostre fort long, aigu, mince et entier, semblable à celui des Leptopodies (*voy.* ce mot). Abdomen de la femelle composé de cinq articles, dont le premier étroit, les trois suivants transverses, linéaires, et le cinquième très grand, presque arrondi. Yeux très gros, situés derrière les antennes, toujours saillants hors de leur fossette ; une seule pointe derrière chaque orbite. La seule espèce connue est le PACTOLE DE BOSC, *Pactolus Boscii* Leach (*Zool. Miscell.*, tom. V, pag. 2, cl. 68). La patrie de cette espèce est inconnue. (H. L.)

* **PACTOLIENS**. *Pactolii*. CRUST. — M. Milne Edwards, dans son *Histoire naturelle des Crustacés*, donne ce nom à une tribu qu'il place dans la section des Décapodes anomoures. Le Crustacé qui forme cette tribu ressemble, par la conformation de la carapace, de la bouche et de l'abdomen, à un Brachyure de la famille des Oxyrhynques, mais présente, dans la structure de ses pattes, des anomalies qui ne permettent pas de le confondre avec aucun des Décapodes précédemment décrits. En effet, les pattes antérieures sont adactyles, tandis que celles des deux dernières paires sont terminées par une pince didactyle. Cette tribu ne renferme qu'un seul genre, c'est celui de Pactole, *Pactolus*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

PADAVARA, Rheed. (*Malabar.*, VII, 51, t. 27). BOT. PH. — *Voy.* MOAINDA, Vaill.

PADDA. OIS. — Nom d'une espèce de la famille nombreuse des Fringilles, pris par M. Lesson comme dénomination générique (*Compl. aux OEuvres de Buffon*, t. VIII), et appliquée à une division de sa tribu des Moineaux proprement dits. *Voy.* MOINEAU. (Z. G.)

PADINA, Adans. (II, 13). BOT. CR. — *Voy.* ZONARIA, Agardh.

PADOLLE. MOLL. — Genre de Mollusques gastéropodes proposé par Montfort pour une espèce d'Haliotide (*H. canaliculatus* Lk.), qui se distingue par une rigole décurrente suivant la direction de la spire sur le dos. (DUJ.)

PÆCILASPIS. INS. — *Voy.* PŒCILASPIS.

PÆDERIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Cofféacées, tribu des Pædériées, établi par Linné (*Mant.*, 7), et dont les principaux caractères sont : Calice à tube ovale, soudé à l'ovaire ; limbe supère, petit, persistant, à 5 ou rarement 4 dents. Corolle supère, infundibuliforme, campanulée, hirsutée intérieurement ; limbe 4-ou rarement 5-denté. Anthères 5, oblongues, sessiles au milieu du tube de la corolle. Ovaire infère, à 2 loges uni-ovulées. Style simple, inclus ; stigmate bifide. Baie ovale-globuleuse couronnée par le limbe du calice, à deux coques monospermes.

Les *Pæderia* sont des arbrisseaux de l'Inde, sarmenteux ou dressés, à feuilles opposées, pétiolées, lancéolées, ovales ou cordiformes, aiguës ; à fleurs petites, pédonculées, disposées en grappes ou en corymbes axillaires et terminaux, souvent dioïques par avortement de l'un des sexes. De Candolle (*Prodr.*, IV, 471) décrit neuf espèces de ce genre, dont six bien connues, et qu'il répartit en deux sections : la première comprend les espèces grimpentes (*P. fetida*, *recurva*, *tomentosa*, *verticillata*) ; la seconde se compose des espèces arborescentes (*P. erecta*, *ternata*). (J.)

PÆDÉRIÉES. *Pæderieæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Rubiacées. *Voy.* ce mot.

* **PÆDÉRINIENS**. *Pæderini*. INS. — Quatrième tribu de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, établi par Erichson (*Genera et sp. Staphylinorum*, p. 560), et ainsi caractérisée : Stigmates du prothorax cachés ; l'espace qui avoisine les hanches antérieures membraneux ; hanches postérieures coniques. Genres : *Cryptobium*, *Latona*, *Dolicaon*, *Scimbalium*, *Achenium*, *Lathrobium*, *Scopæus*, *Lithocaris*, *Ophites*, *Stilicus*, *Echiastes*. Le nombre total des espèces de Pædériniens s'élève à 201 ; 102 sont

d'origine américaine, 70 appartiennent à l'Europe, 11 à l'Afrique, 7 à l'Asie, et une seule est propre à l'Australie. (C.)

PÆDEROTA. BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées, tribu des Véronicées, établi par Linné (*Gen.*, n° 26), et dont les principaux caractères sont : Calice à 5 divisions égales. Corolle hypogyne, tubuleuse-bilabiée ; lèvre supérieure dressée, entière ou échancrée ; lèvre inférieure 3-fide. Étamines 2, insérées à la base de la lèvre postérieure de la corolle, saillantes ; anthères biloculaires, à loges parallèles, s'ouvrant par le sommet. Ovaire à 2 loges multi-ovulées. Style simple ; stigmate capité-bilobé. Capsule ovale, aiguë, biloculaire.

Les espèces de ce genre sont des herbes vivaces, à feuilles opposées, dentées en scie ; à fleurs jaunes ou bleues, disposées en grappes terminales.

Elles croissent principalement sur les montagnes élevées de l'Europe, en Sibérie, et dans l'Amérique boréale. (J.)

PÆDERUS (παιδέρως, vermillon). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Pædériniens, créé par Fabricius (*Species Insect.*, t. I, p. 339), et adopté par Olivier, Gravenhorst, Latreille, Curtis, Stephens, Boisduval, Lacordaire et Erichson. Ce dernier auteur (*Genera et sp. Staphylinorum*, p. 649) donne à ce genre les caractères suivants : Labre échancré à l'extrémité ; palpes maxillaires à dernier article obtus, distinct ; antennes droites ; tarses à quatrième article bilobé. On en connaît 42 espèces : 16 sont originaires d'Amérique, 9 d'Europe, 9 d'Afrique, 7 d'Asie, et une seule est d'Australie. Nous citerons, comme en faisant partie, les suivantes : *P. ruficollis* Pk., *riparius* F., *littorarius* Ol., *littoralis* Gr., *brevipennis* B.-D., Lac., *longipennis*, *caligatus*, *limnophilus*, *melanurus* Er., et *Lusitanicus* Aubé. Ces Insectes vivent ordinairement près des eaux et dans les lieux humides, ils sont exceptionnellement unicolores, et réunissent le plus souvent les trois couleurs ci-après : rouge, bleu plus ou moins foncé ou verdâtre, et noir. (C.)

***PÆDISCA.** INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Platyomides, établi par Treitschke et Dupenchel (*Catal. des Lépid.*, p. 299), et dont les principaux caractères sont : Antennes simples dans les deux sexes. Deuxième article des palpes large, velu et triangulaire ; troisième article nu, court et cylindrique. Trompe courte. Corps mince. Ailes supérieures médiocrement larges, terminées carrément, et dont la côte est arquée dans toute sa longueur.

Les chenilles ont la peau transparente, et sont couvertes de points verruqueux. Elles vivent entre des feuilles réunies en paquet, et s'y métamorphosent dans un étroit tissu.

Ce genre renferme 35 espèces, dont la plupart vivent en France et en Allemagne.

Parmi les espèces les plus répandues, nous citerons principalement la *Pædisca profundana* (*Tortrix. id.* Hubn.). Elle présente une envergure de 2 centimètres environ. Les ailes antérieures sont variées de gris et de brun, avec trois bandes transversales d'un brun plus foncé, bordées de blanc argenté ; les secondes ailes sont d'un gris roussâtre.

On trouve cette espèce au mois de juillet sur les Chênes, où vit principalement sa chenille. (L.)

PÆLOBIUS. INS. — *Voy.* PŒLOBIUS.

PÆON, DC. (*Prodr.*, I, 65). BOT. PH. — *Voy.* PIVOINE.

PÆONIA. BOT. PH. — Nom scientifique du genre Pivoine. *Voy.* ce mot.

PÆONIÉES. *Pæonieæ.* BOT. PH. — Tribu établie par De Candolle dans la famille des Renonculacées. *Voy.* ce mot.

PAGAMEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Loganiacées, tribu des Gærtnérées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 112, t. 44). Arbrisseaux de la Guiane. *Voy.* LOGANIACÉES.

PAGAPATE, Sonner. (*Voy.*, 16, t. 10, 11). BOT. PH. — Syn. de *Sonneratia*, Linn.

PAGE. INS. — Nom vulgaire de l'*Urania* (*Papilio*) *protesilans*. *Voy.* URANIA.

PAGEL. *Pagellus.* POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sparoïdes, établi par MM. G. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. VI, p. 169) aux dépens des Spares, dont il diffère principalement par des molaires arrondies plus

petites quo celles de la plupart des Spares, et placées tantôt sur deux, tantôt sur un plus grand nombre de rangs; par les dents antérieures toutes en cardes plus ou moins fines, et par le museau plus allongé.

Ce genre comprend 11 espèces, dont 6 appartiennent à nos mers; les autres viventdans les mers étrangères. Toutes se nourrissent de poissons et de petits coquillages, vivent en société, et, vers le printemps, s'approchent des côtes où elles restent jusqu'à l'hiver. Quelques espèces même séjournent toute l'année sur les côtes de la mer de Nice.

Parmi les espèces les plus communes dans la Méditerranée, nous citerons principalement le Pagel commun, *Pagellus erythrinus* Cuv. et Val. (*Sparus erythrinus* Linn.), figuré dans l'atlas de ce Dictionnaire, poissons, pl. 7, fig. 1. Ce poisson a le corps ovale-allongé, assez comprimé, un peu rétréci vers la queue; le museau pointu; l'œil grand, arrondi, au devant duquel on trouve les deux ouvertures de la narine dont l'antérieure est la plus petite; la bouche peu protractile; la mâchoire inférieure un peu plus longue que la supérieure; les lèvres charnues, épaisses. Les deux mâchoires sont garnies, à leur extrémité, de dents en cardes fines, au nombre de neuf ou dix de chaque côté. En arrière de ces dents, on en voit quelques unes qui commencent à s'arrondir en petits pavés; celles-ci sont suivies de deux rangées de dents rondes, dont les internes sont les plus fortes. En dedans de ces molaires, se voit une bande assez large de petites dents rondes et grenues, mais visibles seulement dans le Pagel adulte. Les nageoires pectorales sont étroites et en faux; la caudale est profondément fourchue; les ventrales, triangulaires, assez grandes, sont attachées un peu en arrière des pectorales, et portent à leur aisselle une longue écaille très étroite et très pointue.

La couleur du Pagel commun est un beau rouge carmin sur le dos, passant au rose sur les côtés, et prenant des reflets argentés sous le ventre. Les nageoires sont roses; l'anale et les ventrales sont cependant un peu plus pâles que les autres.

L'anatomie des Pagels, étudiée par MM. Cuvier et Valenciennes, a présenté les particularités suivantes (*loc. cit.*):

Le foie est rougeâtre, divisé en deux gros lobes à peu près égaux. L'œsophage est court, dilaté en un médiocre estomac triangulaire, à parois épaisses, musculeuses. Le pylore a quatre appendices cœcaux, courts et peu gros. Le canal intestinal fait deux replis avant de se rendre à l'anus. La vessie natatoire est simple, grande, à parois minces, argentées. Les reins sont gros et d'un rouge noirâtre très foncé. Le crâne est relevé par trois crêtes longitudinales, dont la mitoyenne est grande et élevée. Les os du nez sont étroits, allongés. La colonne vertébrale se compose de 24 vertèbres, dont 10 portent des côtes.

Le Pagel commun est très répandu dans la Méditerranée, particulièrement à Naples, à Marseille, à Gênes; il s'y tient communément à cinquante ou soixante brasses d'eau, et, suivant Duhamel, c'est là que la femelle laisse échapper ses œufs. Ce poisson a une longueur de 3 à 4 décimètres. Sa chair, blanche, agréable, est facile à digérer.

Les autres espèces qui vivent dans la Méditerranée sont:

Le Pagel a dents aigues ou Rousseau, *Pagellus centrodontus* Cuv. et Val. (*Sparus id.* Lav.). Argenté, glacé de rose; une large tache noire irrégulière à l'épaule.

Le Pagel Acarne, *Pagellus Acarne* Cuv. et Val. (*Sparus berda* Risso). Plus petit, plus oblong. Argenté; teint verdâtre sur le dos; tache d'un rouge-brun très foncé à l'aisselle.

Le Pagel bogueravel ou Pilonneau, *Pageltus bogaraveo* Cuv. et Val. (*Sparus id.* Brünn.). Plus oblong; museau plus pointu. Doré, teint de violet; point de tache à l'aisselle.

Le Pagel a museau court, *Pagellus breviceps* Cuv. et Val. Teinte argentée uniforme, avec quelques lignes fines et brunes le long du dos; point de tache à l'aisselle.

Le Pagel morme ou Mormyre, *Pagellus mormyrus* Cuv. et Val. (*Sparus id.* L.). Bandes verticales noires sur un fond jaunâtre argenté.

Nous ne ferons que citer les espèces étrangères, qui sont au nombre de cinq, et désignées de la manière suivante par MM. G. Cuvier et Valenciennes: Pagel de Gorée, *Pag. Goreensis*; Pagel a maxillaire pierreux, *Pag. lithognathus*; Pagel a plume,

Pag calamus; Pagel a tuyau, *Pag. penna*; Pagel de Fernambouc, *Pag. Fernambucensis*. Ces poissons habitent principalement les mers d'Amérique. (M.)

PAGESIA. bot. ph. — Genre de la famille des Scrophularinées, tribu des Gérardiées, établi par Rafinesque (*Flor. Ludovic.*, p. 49). Herbes de la Louisiane. *Voy.* scrophularinées.

PAGNON. ois. — Un des noms vulgaires du Sterne-Pierre-Garin. *Voy.* sterne.

PAGODE. moll. — Nom donné, dans le commerce, au *Turbo Pagodus* L., et à une espèce de Toupie sur laquelle Montfort a établi son genre Tectaire. *Voy.* tectaire.

PAGODIDE ou **PAGODITE.** min. — *Voy.* talc.

PAGRE. *Pagrus.* poiss.—Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sparoïdes, établi aux dépens des Daurades dont il diffère principalement parce qu'ils n'ont sur les côtés des mâchoires que deux rangées de petites dents molaires arrondies; les dents de devant sont en cardes ou en velours. Leur museau, très court, les distingue des Pagels, avec lesquels ils ont d'ailleurs une grande analogie.

Le genre Pagre se compose de douze espèces dont trois seulement appartiennent à nos mers. Parmi elles, nous citerons principalement le Pagre ordinaire, *Pagrus vulgaris* Cuvier et Valenciennes (*Sparus pagrus* L. et Arted.). Ce Poisson a le museau obtus, le corps allongé, les yeux grands, arrondis, placés au-dessous d'un sous-orbitaire fort large; les mâchoires garnies à leur extrémité de quatre dents fortes et pointues, derrière lesquelles se trouve un groupe de petites dents en forte carde; ensuite chaque mâchoire présente une série de cinq dents en cônes obtus, et de quatre ou cinq dents rondes; plus en dedans et parallèlement à cette rangée, en est une autre de cinq ou six dents, toutes rondes. Aux pharyngiens, il y a des dents en fortes cardes. La dorsale, quand elle se fléchit, se cache presque entièrement dans un sillon du dos. Sa couleur est argentée, teintée de rougeâtre. Sa nourriture principale consiste, selon Rondelet, en vase, Algues, Seiches, Squilles et coquilles.

Les deux autres espèces de la Méditerranée ont été nommées par MM. Cuvier et Valenciennes (*Histoire des Poissons*, t. VI, p. 150) Pagre orphe, *Pagrus orphus*, et Pagre hurta, *Pagr. hurta* (*Sparus id.*, Linn.).

Ces différentes espèces, à l'approche du printemps, quittent les profondeurs des mers et s'avancent jusque dans les rivières et les fleuves.

Les autres espèces appartiennent principalement aux mers des Indes et d'Amérique. (M.)

PAGRE. *Pagrus.* polyp.—Genre proposé par M. Defrance pour deux Polypiers fossiles du terrain de craie. Ce sont deux petits corps orbiculaires peu épais, convexes et poreux en dessus, concaves en dessous avec des lignes concentriques; les pores sont nombreux irrégulièrement disséminés, ce qui tend à les rapprocher des Spongiaires bien plus que des Polypiers foraminés. Les Pagres étaient adhérents à divers corps marins, et particulièrement à divers autres Polypiers. L'une des espèces, *P. elegans*, trouvée à Nehou, se distingue par sa régularité : il est large de 10 à 15 millimètres; l'autre, *P. proteus*, trouvé à Meudon et à Beauvais, est plus variable de forme et de grandeur; ses pores sont plus grands et moins uniformes. (Duj.)

***PAGUMA.** mam. — Genre de Carnassiers de la famille des Viverras, créé par M. Gray (*Proc. zool. Soc. Lond.*, 1830), et ne comprenant qu'une seule espèce, précédemment placée dans le groupe des Glou-tons sous la dénomination de *Gulo larvatus* Hamilton Smith (*in Griff. transl. Cuv. Reg. An.*, t. II), et qui provient de Sumatra. (E. D.)

PAGURE. *Pagurus.* crust. — C'est un genre de la section des Décapodes anomoures, de la tribu des Paguriens, établi par Fabricius aux dépens des *Cancer* de Herbst, et adopté par tous les carcinologistes. Les Pagures proprement dits se ressemblent beaucoup entre eux, tant par le port que par les détails de leur organisation, et par leurs mœurs. La portion céphalo-thoracique de leur corps est moins longue que la portion abdominale; leur carapace est presque aussi large en avant qu'en arrière, et ne se prolonge latéralement que peu ou point au-dessus de la base des pattes; en arrière, elle est fortement échancrée au milieu, et en avant elle est tronquée et armée seulement d'un petit rostre rudimentaire. La portion

basilaire des pédoncules oculaires est à découvert. Les antennes internes sont placées directement au-dessus de ces pédoncules; leur premier article est renflé et presque globulaire; les deux suivants sont minces et cylindriques, et ne dépassent que de peu, soit la partie pédonculaire des antennes externes, soit les yeux; enfin les tigelles terminales de ces organes sont très courtes, et ont la même forme que chez les Brachyures. Les antennes externes sont insérées sur la même ligne que les pédoncules oculaires, et portent en dessus une grosse épine mobile qui représente le palpe; le dernier article de leur pédoncule est grêle et cylindrique; enfin, elles se terminent par un filet multiarticulé en général très long. Les pattes-mâchoires externes sont de grandeur médiocre; leur tige est pédiforme, et leur palpe très développé. Les pattes antérieures sont en général très inégales, et l'une du moins est très renflée. Les pattes de la quatrième paire sont très courtes, et leur pénultième article, garni en dessus d'une plaque ovalaire verruqueuse, est en général très large, et prolongé au dessus de l'article suivant, de manière à constituer avec celui-ci une pince didactyle. Les pattes de la première paire sont plus longues, plus grêles et plus recourbées en haut: elles présentent aussi vers le bout une plaque granuleuse, et se terminant par une pince didactyle plus ou moins bien formée. L'abdomen est grand et membraneux; les plaques qui en garnissent la face dorsale sont en général à peu près symétriques, mais très minces et très éloignées entre elles. Quelquefois il existe à la base de l'abdomen une paire de fausses pattes rudimentaires chez la femelle, et deux paires d'appendices plus développés chez le mâle; mais en général le premier segment n'en porte pas, et le second, de même que les trois segments suivants, n'en porte qu'un seul placé du côté gauche; du reste, ces appendices sont toujours petits et terminés par une, deux ou même trois lamelles ciliées sur les bords, qui, chez la femelle, acquièrent des dimensions assez considérables, et servent à l'insertion des œufs. Les appendices du pénultième anneau de l'abdomen se composent chacun d'un article basilaire, court et gros, portant deux autres pièces, courtes et crochues, insérées l'une à son bord inférieur, l'autre à son extrémité, et garnies chacune en dessus d'une plaque verruqueuse, semblable à celle que présentent les pattes postérieures; ces deux fausses pattes caudales n'ont pas exactement la même forme, et sont de grandeur très inégale, celle du côté droit étant beaucoup plus petite que l'autre. Les espèces qui composent ce genre sont très nombreuses et répandues dans toutes les mers; parmi elles je citerai le Pagure Bernard, *Pagurus Bernardus* Lin. Cette espèce est abondamment répandue sur les côtes de l'Ouest, de la Manche, et plus au Nord jusqu'en Islande. (H. L.)

PAGURIENS. *Pagurii.* CRUST. — Cette tribu qui appartient à la section des Décapodes anomoures, correspond au genre Pagure, tel que Fabricius l'avait établi, et se compose d'un grand nombre de Crustacés, dont la plupart sont remarquables par l'état de mollesse plus ou moins complète de leur abdomen, par le défaut de symétrie dans les appendices de cette partie du corps, par la brièveté des pattes des deux paires postérieures et par plusieurs autres caractères. Chez la plupart des Paguriens, l'abdomen est mince, presque entièrement membraneux et contourné sur lui-même, et, pour le protéger, l'animal se loge dans l'intérieur de quelque coquille qu'il traîne toujours avec lui, et dans laquelle il s'accroche à l'aide de ses pattes postérieures.

La carapace de ces Crustacés est divisée en plusieurs portions par des lignes plus ou moins membraneuses; un de ses sillons, dirigé transversalement, la sépare en deux moitiés, dont l'antérieure constitue la région stomacale, et se confond presque avec les régions hépatiques, qui sont très petites, et en occupent les angles postérieurs; la moitié postérieure est divisée longitudinalement en trois portions, dont la médiane constitue les régions cordiale et intestinale, et les deux latérales, les régions branchiales; enfin, celles-ci sont séparées par une ligne semblable des parties latérales de la carapace, et qui descendent vers la base des pattes. L'anneau ophthalmique est quelquefois caché en dessus par un prolongement rostriforme de la carapace, mais est toujours libre, et porte en dessus deux petits prolongements en forme d'écailles; les pé-

doncules oculaires dirigés, en avant, ne sont pas rétractiles, et s'insèrent directement au-dessus des antennes internes. Ces derniers organes présentent des dimensions très variables, mais toujours leur article basilaire est petit ou allongé, et ils se tiennent par deux filets multi-articulés, courts ou de longueur médiocre. Les antennes s'insèrent en dehors des internes, sur les côtés des pédoncules oculaires ; leur deuxième porte en dessus une pièce spiniforme qui est ordinairement mobile, et qui paraît être l'analogue du palpe. Les pattes-mâchoires externes sont pédiformes. Le sternum est presque linéaire en avant, et ne s'élargit que postérieurement. Les pattes antérieures sont grandes et presque toujours de dimensions inégales : elles se terminent par une grosse main, dont les pinces sont courtes et très fortes. Les pattes des deux paires suivantes sont très grandes; celles de la quatrième paire sont au contraire courtes, relevées audessus des autres, et terminées par une main presque toujours didactyle; celles de la cinquième paire sont également courtes, relevées sur les côtés du corps et terminées par une pince plus ou moins bien formée. Les cinq premiers anneaux de l'abdomen sont représentés par des plaques cornées plus ou moins grandes, dont la première est d'ordinaire presque confondue avec le dernier anneau thoracique ; quelquefois ce premier segment abdominal porte, dans les deux sexes, une paire d'appendices rudimentaires appliqués contre la base des pattes postérieures; mais en général il en est complétement dépourvu ; quelquefois aussi le second segment porte chez le mâle une paire de fausses pattes, mais en général il ne donne insertion qu'à un seul appendice placé du côté gauche; les trois segments suivants sont toujours pourvus d'appendices du côté droit, et quelquefois n'en présentent pas même du côté gauche chez le mâle ; d'ordinaire ils portent chacun une fausse patte, composée d'une pièce basilaire cylindrique ou d'une ou deux lames terminales; ces appendices, dont le nombre est par conséquent en général de quatre, sont toujours petits chez le mâle, et assez grands chez la femelle, où ils servent à fixer les œufs. Enfin, à l'extrémité de l'abdomen se trouvent deux plaques cornées qui représentent les sixième et septième segments, et une paire d'appendices presque toujours non symétriques, terminés par deux branches, gros et courts, et qui sont fixés à la plaque tenant lieu du sixième anneau abdominal.

Cette tribu a été divisée en quatre genres, qui sont parfaitement naturels; ils portent les noms de *Pagurus*, *Cancellus*, *Cenobita* et *Birgus*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

PAGURUS. CRUST. — *Voy.* PAGURE.

PAILLE. OIS. — Nom vulgaire d'une espèce de Gobe-Mouche.

PAILLE. BOT. PH. — On désigne ainsi le chaume desséché des Graminées, et surtout des céréales (Froment, Seigle, Orge, Riz, etc.), après qu'on en a enlevé les graines contenues dans l'épi.

PAILLE-EN-QUEUE. OIS. — *Voyez* PHAÉTON. (Z. G.)

PAILLERET. OIS. — Nom vulgaire du Bruant commun.

PAILLETTE. INS. — Nom donné par Geoffroy à la *Teinodactyla atricilla* F., espèce commune aux environs de Paris, et propre à toute l'Europe. (C.)

PAILLETTE. *Palea*. BOT. — On nomme ainsi généralement les bractées qui, par leur réunion, constituent l'involucre des fleurs composées. C'est aussi, selon M. Richard, le nom de chacune des pièces qui, dans les Graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels. *Voy.* COMPOSÉES et GRAMINÉES.

PAIN. ZOOL., BOT. — On a appliqué ce nom à certains corps qui, par leur aspect extérieur, rappellent les formes du pain, ou parce que certains animaux en font leur nourriture particulière. Ainsi l'on a appelé :

En Conchyliologie :

PAIN D'ÉPICE, le *Nerita albumen*.

En Botanique :

PAIN DES ANGES, l'Houque saccharioe ;

PAIN BLANC, une variété du *Viburnum opulus*, qu'on nomme aussi *Boule de neige* ;

PAIN DE COUCOU, l'*Oxalis acetellosa* ;

PAIN DE CRAPAUD, l'*Alisma plantago* ;

PAIN DE HANNETON, les fruits de l'Orme ;

PAIN DE HOTTENTOT, le *Zamia cycadis* et le Gouet comestible ;

PAIN DES INDES, l'Igname ;

PAIN DE LAPIN, l'*Orobanche major* ;

PAIN DE LIÈVRE, le Gouet ordinaire, nommé aussi *Pied-de-Veau* ;

Pain de Loup, divers Agarics vénéneux;
Pain mollet. *Voy.* pain blanc;
Pain d'Oiseau, l'Orpin âcre;
Pain de Poulet, le Lamier pourpre;
Pain de Pourceau, le *Cyclamen europæum*;
Pain de Saint-Jean, les Caroubes;
Pain de Singe, le fruit de l'*Adansonia;*
Pain de Vache, le Mélampyre des champs.

PAISSE. ois. — Nom vulgaire de diverses espèces d'Oiseaux. Ainsi l'on a nommé:

Paisse des bois, le Pinson des Ardennes;
Paisse buissonnière et Paisse privée, le Pégot;
Paisse de Saule, le Friquet;
Paisse solitaire ou sauvage, le Merle solitaire, etc.

PAISSERELLE. ois. — Nom vulgaire du Moineau franc dans certains cantons de la France occidentale.

PAIVA, *Flor. Flumin.*, III, t. 16. bot. ph. — Syn. de *Sabicea*, Aubl.

***PAJANELIA.** bot. ph. — Genre de la famille des Bignoniacées, établi par De Candolle (*Revis. Bignon.*, 14). Arbres de l'Inde. *Voy.* bignoniacées.

PAJEROS. mam. — L'une des espèces du genre Chat (*voy.* ce mot) porte ce nom. (E. D.)

PAKEL. moll. — Dénomination donnée par Adanson à une espèce de Gastéropode du genre Pourpre, *P. patula*, qui était le *Buccinum patulum* de Linné. (Duj.)

***PALÆOBATRACHUS** (παλαιός, antique; βάτραχος, grenouille). rept. — M. Tschudi (*Class. Batrach.*, 1838) indique ainsi un groupe d'Amphibiens, famille des Rainettes, qui ne comprend qu'une seule espèce fossile, que MM. Duméril et Bibron ne citent pas dans leur grand ouvrage d'Erpétologie. (E. D.)

***PALÆOBDELLA** (παλαιός, ancien; βδέλλα, sangsue). helm. — M. Savigny (*Syst. des Annélides*, 1817) a indiqué sous ce nom un genre assez voisin de celui des Sangsues, et ce groupe, dont le nom a été changé en celui de *Limnotis* par M. Moquin Tandon, a été adopté par M. de Blainville (*Article Vers du Dictionnaire des sciences naturelles*). Les *Palæobdella* ont le corps assez allongé, déprimé, composé d'articulations assez marquées, égales et nombreuses; leur tête est peu distincte, à ventouses bilabiées, portant en dessus quatre paires de points pseudo-oculaires peu distincts, trois formant une ligne non circulaire; l'autre plus écarté; la bouche est petite, pourvue de trois tubercules lenticulaires, inermes; l'anus petit; les orifices des organes de la génération sont situés au même anneau que ceux des *Pseudobdella*, *Hippobdella* et *Iatrobdella*. Ce groupe est peu distinct des vraies Sangsues, et n'en diffère que par une paire de petits points oculaires de moins, et parce que les mamelons lenticuliformes de la bouche ne sont pas armés de denticules; mais ces différences, comme le fait observer M. de Blainville, ne sont peut-être pas véritables, et peuvent dépendre, ou d'un défaut d'observation, ou bien de quelque accident qu'aurait subi l'individu étudié par M. Savigny.

Une seule espèce entre dans ce genre; c'est la *Palæobdella nilotica* Sav. (*loco cit.*, pl. V, fig. 4), qui, ainsi que l'indique son nom, habite les eaux du Nil. (E. D.)

***PALÆOCHOERUS** (παλαιός, ancien; χοῖρος, cochon). palæont. — Nom générique proposé par M. Pomel (*Bull. de la Soc. géol. de France*, séance du 21 janvier 1847), pour un Pachyderme, caractérisé par une dentition qui tient pour la forme de celle des Pécaris par ses arrière-molaires, et de celle des Anthracothériums par les quatre avant-molaires et par le nombre des incisives. Cette dentition se compose, de chaque côté, pour la mâchoire supérieure, de trois incisives, dont une grande frontale, et les deux autres plus petites presque latérales; d'une canine comprimée assez petite; de trois fausses molaires, à deux racines, très serrées les unes contre les autres et contre la canine, formées d'une pointe épaisse, et d'un talon creux grandissant de la première à la troisième; d'une dent triangulaire à trois racines et à trois pointes mousses; enfin, de trois grosses molaires à quatre racines à peu près carrées, et portant chacune quatre pointes mousses avec de petits tubercules placés entre elles, comme dans les Pécaris. Les métacarpiens et les métatarsiens indiquent des pieds à quatre doigts. On en connaît deux espèces, le *P. typus* et le *P. major*, découvertes dans le calcaire à Indusies de Saint-Gérand-le-Puy, département de l'Allier. (L...d.)

***PALÆOCYON** (παλαιός, ancien; κύων,

chien). MAM. FOSS. — Genre établi par M. de Blainville (*Ostéographie des Carnassiers*, 1re partie, pl. 13), pour divers restes d'un Carnivore, consistant en une grande partie de la tête et en quelques os longs mutilés, trouvés dans le Grès siliceux tertiaire de La Fère, département de l'Aisne.

Les dents molaires supérieures sont au nombre de sept, dont trois fausses et quatre vraies tuberculeuses. Les trois fausses et la première grosse molaire ont été brisées, et ne laissent voir que leurs racines ou leurs alvéoles; les autres sont à peu près carrées, et ont beaucoup d'analogie avec celles du Raton; la dernière est de beaucoup la plus petite. La voûte palatine est large, la crête occipitale très haute et prolongée en arrière, la cavité cérébrale petite, l'arcade zygomatique très écartée, ce qui donne une grande largeur à la tête. L'humérus est très fort, et remarquable par sa crête deltoïdienne très longue et très saillante.

M. de Blainville pense que cet animal était peut-être aquatique, et qu'il doit former un genre nouveau de sa famille des petits Ours. En considérant la petitesse de la boîte cérébrale, le grand écartement des arcades zygomatiques et la forme de l'humérus, nous ne pouvons nous empêcher de croire, au contraire, que cet animal appartenait à un genre de Didelphes plus omnivore que le Thylacine et les Dasyures. Quoi qu'il en soit, on peut regretter que M. de Blainville ait donné à un genre de ses petits Ours le nom de *Palæocyon*, et à l'espèce par une sorte de répétition le nom de *primævus*. (L...D.)

* **PALÆOMERYX** (παλαιός, ancien; μήρυξ, nom d'un prétendu poisson ruminant chez les anciens). PALÆONT. — Genre de Cerfs fossiles des terrains lacustres de la contrée de Georgens-Münd, établi par M. Herm. de Meyer, dont les dents se distinguent par un plissement différent de la lame d'émail, selon ce palæontologiste. Il en compte 5 espèces, savoir: le *P. boyani*, le *P. kaupii*, le *P. pygmæus*, tous trois de la contrée de Georgens-Münd, le *P. minor* de la mollasse d'Arau, et le *P. scheuchzeri* de la mollasse de la Suisse et des bords du Rhin. (L...D.)

PALÆOMYS. PALÆONT. — *Voy.* RONGEURS FOSSILES.

PALÆONISCUS. CRUST. — Genre de l'ordre des Isopodes, créé par M. Milne Edwards, et rangé par ce savant dans la famille des Sphéromiens. Le petit crustacé qui forme ce genre a été rencontré, aux environs de Paris, dans la couche de marne située immédiatement au-dessous des marnes vertes. La seule espèce connue de ce genre singulier est le *Palæoniscus Brongniartii* Edw. (H. L.)

PALÆONTOLOGIE (παλαιός, ancien; ὄντος, gén. de ὤν, un être; λόγος, discours). — La Palæontologie est, d'après l'étymologie de ce mot, la connaissance des êtres organisés qui ont peuplé anciennement la terre. Cette connaissance est d'une très grande utilité pour la philosophie naturelle, quoique nous ne puissions l'acquérir que très incomplétement, puisque les débris des parties solides de ces êtres, conservés dans les couches meubles ou stratifiées de l'écorce de notre globe, peuvent seuls nous la donner, les parties molles ayant été dissoutes dans l'eau ou absorbées par les substances minérales au milieu desquelles on rencontre ces débris ou ces *fossiles*, car c'est ainsi que l'on nomme aujourd'hui les dépouilles des anciens êtres organisés dont l'étude constitue la Palæontologie, et qui sont enfouies dans la terre depuis le terrain silurien jusqu'au dépôt formé par la dernière irruption des eaux, connu sous le nom de Diluvium.

Les anciens avaient remarqué la présence des fossiles et particulièrement des coquilles fossiles dans des bancs de pierre, et les uns en tiraient la conclusion que le niveau de la mer s'abaisse graduellement par l'effet de l'évaporation, les autres que les mers envahissent ou laissent à sec alternativement les terres qui sont à sa proximité, et cela, dit Strabon, parce que les fonds de la mer s'élèvent ou s'abaissent accidentellement. Mais les uns et les autres se sont bornés à chercher l'explication du fait de la présence de ces monuments, des variations du sol; ils n'ont point pensé à comparer les Huîtres et les Conques fossiles dont ils font mention avec les coquilles vivantes. Les grands ossements avaient été pris par eux et l'ont même été jusqu'au XVIIe siècle pour des os de géants.

A la renaissance, les fossiles furent considérés par les uns comme des jeux de la na-

ure ou des végétations souterraines qui avaient reçu leurs formes du hasard, et par d'autres, comme les produits d'une certaine force plastique qui s'essayait par ces ébauches à la fabrication des corps vivants actuels. Les plus hardis pensèrent qu'un certain nombre d'êtres de la création, ceux dont on trouve les débris dans le sein de la terre, ne possédaient pas les forces nécessaires pour se reproduire, et qu'ils périrent ainsi sans laisser de postérité. Convaincus bientôt après, par un examen attentif, que ces dépouilles sont les parties solides d'êtres qui, pendant une longue suite de générations, remplirent toutes les conditions de la vie, les savants cherchèrent par de nouvelles conjectures à expliquer comment des restes d'animaux, la plupart marins, se rencontrent au milieu de couches pierreuses, souvent à une grande distance de la mer et à des hauteurs considérables au-dessus de son niveau. C'est alors que parurent les nombreuses hypothèses existantes sur la formation de la terre, sur ses révolutions et particulièrement sur le déluge que l'on regardait comme la cause unique ou principale de l'enfouissement des fossiles.

De nos jours, une comparaison plus approfondie a fait voir que la plupart de ces fossiles étaient les restes d'espèces qui n'ont séjourné sur la terre que pendant un certain temps, après lequel elles ont disparu sans laisser de postérité, et qu'il existe, jusqu'à un certain point, un ordre d'apparition et d'extinction qui va des animaux inférieurs aux supérieurs. Alors, pour expliquer ces nouveaux faits, on a introduit dans la science diverses autres hypothèses et élevé des questions de philosophie naturelle, dont quelques unes sont encore pendantes, les observations sur lesquelles on s'appuie pour les résoudre n'ayant donné lieu qu'à des inductions qui permettent encore la controverse, ou, en d'autres termes, n'ayant fourni aucune de ces démonstrations absolues qui mettent fin à toute discussion. Ainsi quelques savants ont appliqué et étendu aux fossiles la théorie de l'échelle des êtres, créée dans le but d'expliquer la création actuelle, en supposant des extinctions successives de ceux qui comblaient les lacunes existantes dans la série des êtres vivants. Les autres supposent, avec de Demaillet, que la série des êtres est due à la transformation incessante des espèces par l'influence des siècles et des agents extérieurs, de telle sorte que les animaux actuels descendraient par une filiation non interrompue des animaux fossiles modifiés successivement dans leurs formes. Les diverses races humaines, par exemple, l'Homme étant considéré comme la dernière expression de ces métamorphoses, seraient issues de quelques Orangs, que les circonstances auraient mis, pendant un grand nombre de générations, dans l'impossibilité de grimper et dans la nécessité de marcher. Ces Singes, ainsi devenus bipèdes et forcés d'exercer leur intelligence pour se procurer des aliments et pour s'abriter, en seraient arrivés au point d'éprouver le besoin de dominer les autres races et de trouver les moyens de les maîtriser; puis, bientôt après, ils auraient pris des formes humaines et se seraient créé un langage. Il va sans dire que ces Orangs étaient eux-mêmes une transformation d'autres Singes moins rapprochés de l'Homme, et ceux-ci de quelques autres Quadrupèdes. En descendant ainsi d'espèce en espèce et de genre en genre, on arrive jusqu'à la Monade, premier et seul degré d'animalité que, dans l'opinion que nous exposons, la nature ait pu créer du premier jet.

D'autres cherchant à déguiser ce qu'il y a de trop vulnérable dans la croyance à la transformation des espèces par l'influence des agents extérieurs, admettent une force spéciale qu'ils appellent *force vitale progressive*, en vertu de laquelle les animaux sont élevés à différentes puissances. Mais comment, à son tour, cette force progressive ne produit-elle pas incessamment de nouveaux êtres? C'est par la supposition d'une autre force contraire qu'on appelle *arrêt de développement*. Ainsi cette force progressive, suppose une forme typique et primordiale, vers laquelle tous les êtres tendent et à laquelle ils arriveraient tous s'ils n'étaient arrêtés en chemin; et en même temps une grande irrégularité d'action, pour expliquer la grande diversité de formes que l'on observe. Enfin, puisque les espèces ont une certaine durée, il faut encore supposer le concours d'une troisième force qui vient lever de temps à autre l'arrêt de développement, et qui permette à la force progressive de devenir actuelle, de virtuelle

qu'elle était. On a voulu appuyer ces dernières suppositions sur les transformations successives que prend l'embryon humain dans ses développements, transformations que l'on a cru un moment représenter tous les types généraux de structure qui ont existé et qui existent encore dans les diverses classes d'animaux. Mais cette idée, enfantée par un petit nombre d'observations erronées, est tombée bientôt devant des observations plus nombreuses et plus exactes.

Ainsi, selon ces théories, chacun des organes dont les animaux, autres que la Monade, sont pourvus et dont la construction est si bien coordonnée avec les propriétés des corps extérieurs et souvent d'après des principes de mécanique et de physique transcendantes; l'œil, l'oreille, ces instruments d'optique et d'acoustique si parfaits; le cerveau, cet organe si incompréhensible de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté, ne sont que des modifications survenues par une sorte de monstruosité à des animaux qui ne les possédaient point; et pour ceux qui n'admettent pas la force vitale progressive, ces modifications diverses de la Monade sont amenées, soit par des variations dans les conditions de la surface du globe, soit par une excitation interne que le changement de circonstances locales et même les habitudes longtemps prolongées feraient naître, car on ne recule point devant l'étrange supposition que les habitudes sont une cause et non un effet de l'existence des organes.

Examinons maintenant la valeur de ces diverses théories, et disons d'abord qu'elles se présentent escortées d'un certain nombre de faits qui semblent leur être favorables. Il n'est pas douteux, par exemple, que des métamorphoses s'opèrent pendant le développement de chaque animal; qu'à l'état adulte il diffère du jeune âge, que le jeune âge ne ressemble pas au fœtus et celui-ci à l'embryon; mais qui ne voit tout de suite le vice de ce raisonnement, qui consiste à considérer toute la création animale comme constituant une seule espèce, et à lui appliquer la même loi de métamorphoses, tandis qu'en fait cette loi est particulière à chacune des espèces, et que les phases diverses de leur développement ne sont que l'expression de la génération d'une forme simple telle que celle du germe à une forme composée telle que celle de l'adulte, et ne prouvent autre chose, sinon que pour avoir l'idée complète d'une espèce, il faut connaître tous ses âges? Il n'est pas douteux non plus que les circonstances extérieures, et surtout une nourriture plus ou moins abondante, une température plus ou moins élevée, exercent une influence modificatrice sur les espèces, et les diverses races des animaux domestiques en sont la preuve. On ne peut pas nier davantage que certaines modifications physiques se propagent, que certains instincts qui n'étaient qu'en germe dans l'animal sauvage, se développent dans l'animal domestique, et se transmettent par la génération, au moins pendant un certain temps, et qu'enfin l'emploi plus fréquent de certains organes leur donne plus de force et d'habileté pour l'exécution de leurs fonctions; mais, on ne saurait trop le redire, les limites de toutes ces actions sont connues; les variétés qui résultent de toutes ces influences ne s'étendent jamais jusqu'au point de faire perdre les caractères essentiels de l'espèce; elles se bornent à donner aux individus une taille plus ou moins grande, à faire naître quelques modifications dans les productions de la peau, telles que les poils, les cornes, les plumes et les écailles, à faire croître quelques loupes de graisse, à opérer quelque augmentation ou diminution dans la grandeur des oreilles, de la queue et des replis de la peau, à modifier même les proportions des diverses parties du crâne et des membres; elles ne vont jamais jusqu'à transformer une espèce en une autre, et même lorsque l'homme a amené une variété trop loin de son type primitif, les individus modifiés cessent de se reproduire. Si quelques naturalistes ont établi deux ou même trois espèces pour des animaux que l'on reconnaît aujourd'hui n'être que des variétés l'une de l'autre, cela ne prouve pas que les espèces ne sont pas fixes, mais seulement que ces naturalistes ne connaissaient pas exactement l'étendue des modifications que chaque espèce peut subir.

L'appui que l'on a cherché sur la production du mélange de deux espèces a dû être abandonné. Le petit nombre de Mulets qu'à force de soins l'on est parvenu à faire multiplier, n'ont produit, après la deuxième

ou tout au plus la troisième génération, que des individus languissants, morts sans postérité.

La capacité de variation, pour nous exprimer comme M. Lyell dans ses *Principes de géologie*, a donc des limites assez restreintes, et les variétés, loin de s'établir à la longue, sont effectuées en peu de temps, et souvent tout à coup; mais la fixité reparait bientôt, soit par le retour de l'espèce à son état primitif, soit par la perpétuité de la variété. On dirait que la variabilité des espèces est retenue dans ses écarts par la force typique, comme la force centrifuge des corps planétaires l'est par l'attraction solaire.

L'animal qui montre peut-être la plus grande capacité de variation, le Chien, porte cependant à tel point le caractère de l'espèce dans toutes ses variétés, que personne ne se méprend sur ses races extrêmes, et, en effet, malgré les différences de proportions et d'instincts, elles n'ont point dépassé les limites du genre; aucune d'elles ne s'est transformée en un Blaireau ou en une Hyène, par exemple. Dans les variétés on ne trouve que des différences de proportions ou de modifications partielles, tandis que les différences spécifiques portent sur l'ensemble et sur les détails même des organes. C'est ainsi que le Bœuf sans cornes conserve, sauf la modification importante de l'absence des cornes, tous les autres caractères de l'espèce; on dirait un Bœuf ordinaire auquel on aurait coupé les cornes; aucune des autres parties du squelette et de la tête n'est changée.

On suppose, il est vrai, qu'à l'aide des siècles d'autres parties seront modifiées, et qu'ainsi à la longue tout l'animal se trouvera transformé; mais outre que rien de semblable n'a pu être observé dans le règne animal actuel, nous allons voir que les monuments géologiques, qui seuls pourraient donner des preuves de ces transformations, ne s'accordent point avec cette hypothèse.

Sans aucun doute, cependant, ces monuments attestent une sorte de gradation dans l'apparition des êtres organisés. Les végétaux, qui font la base de la nourriture des animaux, sont les premiers êtres organiques qui aient paru, du moins les végétaux aquatiques. Les animaux aquatiques ont précédé les animaux terrestres; parmi ceux-ci, les Reptiles et les Oiseaux sont plus anciens que les Mammifères, et, selon toute apparence, les Mammifères didelphes, qui, sous plusieurs rapports sont inférieurs aux Monodelphes, ont devancé ces derniers sur la terre. Mais cette gradation n'est pas telle que l'exigerait la théorie du perfectionnement des espèces, depuis la Monade jusqu'à l'Homme, car l'on trouve dans les terrains siluriens des débris de Mollusques en même temps que d'animaux articulés et rayonnés. Par conséquent, trois des principales formes du règne animal, trois embranchements datent de la même époque. C'est ici le cas de faire l'application de ces paroles si vraies de M. Arago, que les détails sont la pierre de touche des théories. Or, la théorie de la mutation des espèces, et cette autre plus ancienne de l'échelle des êtres, avec laquelle elle se lie étroitement, renouvelée à toutes les époques de la science, et surtout poursuivie dans ses applications par Bonnet et par quelques autres naturalistes, n'offrent quelque apparence de réalité qu'autant que l'on considère les êtres organisés d'un point de vue assez éloigné pour n'apercevoir que leur ensemble, ou bien que, par une fiction incompatible avec la science, on se crée une forme moyenne idéale de chaque ordre ou même de chaque classe. Dès qu'on examine les êtres de près, les détails démontrent bien vite la fausseté de ces deux théories, par l'impossibilité où l'on se trouve dans la première d'indiquer la souche d'un animal actuel, et dans la seconde de marquer sa place dans l'échelle; et sans doute c'est à cause de cette puissance qu'ils ont contre les théories qu'on voit quelquefois les détails repoussés avec tant de dédain.

Si nous n'examinons pas en bloc les monuments géologiques, nous trouvons que des types de toutes les classes des animaux invertébrés sont contemporains l'un de l'autre, et que les ordres les plus élevés de chaque classe se rencontrent avec ceux qui le sont moins; ainsi les Céphalopodes, ces animaux d'une organisation si riche, se trouvent au nombre des premiers Mollusques. On observe la même chose pour les classes inférieures des animaux vertébrés; car, parmi les plus anciens Poissons, parmi ceux

du vieux grès rouge, il s'en trouve plusieurs de l'ordre des Ganoïdes de M. Agassiz, dont les représentants actuels, les Lépisostés, sont, de tous les Poissons osseux, ceux qui se rapprochent le plus des Reptiles. Les premiers Reptiles connus jusqu'à ce jour viennent du Zechstein et du nouveau grès rouge, et ils appartiennent à l'ordre des Sauriens. Les premiers Batraciens qui se trouvent dans le trias montrent une organisation plus élevée que celle des Batraciens actuels. Les Crocodiliens du terrain jurassique, comparés aux nôtres, nous offrent une structure de la vertèbre plus rapprochée de celle des Mammifères, une organisation en général plus élevée; en sorte que, comme le dit M. Owen dans son savant Rapport sur les Reptiles fossiles de la Grande-Bretagne, depuis l'existence, non seulement de ces Crocodiliens, mais des Dinosauriens, la classe des Reptiles est toujours allée en déclinant, bien loin d'aller en se perfectionnant. Enfin, nulle part, on n'aperçoit cette série générale de modifications progressives, qui devrait avoir laissé des traces d'étages en étages. On trouve, au contraire, qu'un grand nombre de genres paraissent et disparaissent ensemble, ce qui prouve que chaque population a été représentée par une faune, c'est-à-dire par un grand nombre d'espèces douées d'instincts et d'appétits divers, et que par conséquent elles ne sont point des modifications lentes l'une de l'autre. Pour expliquer les passages souvent peu sensibles d'une espèce ou d'un genre à un autre, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à leur variation lente; il suffit d'admettre, comme M. Cuvier, que toutes les modifications d'organes non contradictoires ont été effectuées pour que des termes voisins de la série des combinaisons aient produit des êtres très peu différents les uns des autres.

L'hypothèse de la variabilité des espèces ne se justifie pas mieux par l'observation des dépouilles d'animaux et de plantes conservées jusqu'à nous par les anciens, ou des images et des descriptions qu'ils nous en ont laissées. Les catacombes de Thèbes, fermées depuis plus de trois mille ans, nous apprennent que les espèces qu'elles renferment n'ont subi depuis ce temps aucun changement appréciable à nos sens; et cependant, pour les animaux de petite taille, comme les Rats et les Souris, le nombre des générations qui se sont succédé égale et peut-être surpasse celui des années écoulées depuis leur embaumement; des grains de Blé, de Seigle et d'Orge, trouvés dans ces catacombes, ont été examinés au microscope, et ils se sont trouvés exactement semblables aux grains actuels de ces céréales; et bien certainement, pour ces semences, le nombre des années écoulées depuis le temps où elles ont été renfermées est égal à celui de leurs générations. Or, si trois à quatre mille générations n'ont apporté aucun changement dans les espèces, on peut conclure hardiment qu'elles sont immuables.

Si les espèces sont fixes aujourd'hui chacune dans les pays qu'elles habitent, quelques naturalistes pensent qu'il n'en était pas de même lorsque la chaleur centrale du globe se faisait sentir plus vivement à sa surface que de nos jours. Ils supposent que les espèces fossiles, vivant sous des influences atmosphériques plus puissantes, étaient plus variables que les espèces actuelles; mais comme nous voyons aujourd'hui que les espèces domestiques n'ont produit, de l'équateur au cercle polaire, que de simples variétés, quoique la température moyenne de l'un surpasse celle de l'autre de trente degrés, nous devons en conclure que quelques degrés de plus de chaleur (car c'est à un petit nombre de degrés ajoutés à la chaleur actuelle des régions intertropicales que se réduit la possibilité de la vie) ne pouvaient point altérer les lois physiologiques, ni annuler la résistance de la force typique qui limite la capacité de variation de chaque espèce.

La fixité des espèces admise, c'est-à-dire la stabilité des phénomènes de la nature organique aussi bien que de la nature inorganique reconnue, on est conduit pour expliquer la disparition des espèces fossiles à admettre l'une des deux conjectures suivantes : ou bien les faunes et les flores qui ont disparu habitaient des contrées où ne se trouvait aucun des végétaux et des animaux actuels, et ceux-ci, cantonnés dans des lieux qui sont aujourd'hui sous les eaux, étaient le produit, avec les premiers, d'une seule création; ou bien il y a eu de temps à autre, et périodiquement peut-être, des

créations et des destructions successives des êtres organisés.

L'hypothèse du premier cas pourrait, à la rigueur, se soutenir pour les animaux terrestres, malgré le grand nombre de probabilités qui s'élèvent contre elle, et s'expliquer, comme M. Cuvier a essayé de le faire, par des migrations qui auraient eu lieu, avant que les terrains habités primitivement par les races actuelles eussent été submergés, ainsi que par des extinctions dues à ce que la force de reproduction n'est pas perpétuelle, et n'a été accordée à chaque forme organique que pour un temps limité, à l'expiration duquel elle s'éteint d'elle-même; mais elle ne résiste pas à l'observation de la non-présence des animaux aquatiques vivants aujourd'hui parmi les fossiles. Ainsi les terrains de transition et les terrains secondaires ne renferment aucun débris de nos Cétacés, de nos Phoques et de nos Poissons actuels, et l'on sait cependant déjà que la distribution géographique des animaux avait alors des limites plus étendues qu'aujourd'hui. La difficulté serait plus grande encore pour les végétaux qui ne peuvent point émigrer comme les animaux.

Dans le deuxième cas, on peut supposer qu'à chacun des soulèvements de montagnes que M. Élie de Beaumont a montré avoir eu lieu en même temps sur plusieurs grands cercles de la sphère, il s'est opéré, dans la constitution de l'atmosphère et du fluide aqueux, des changements qui ont fait périr les animaux aériens échappés aux déchirements du sol, et les animaux aquatiques dont les races sont éteintes, et qu'alors il y a eu manifestation d'une nouvelle force créatrice.

Ainsi la doctrine de la mutabilité des espèces n'étant point appuyée sur les faits, et celles d'une seule création avec extinctions successives offrant des difficultés insurmontables, on se trouve forcé d'admettre, avec M. l'abbé Croiset et avec M. Pictet, dans son *Traité élémentaire de Palæontologie*, l'hypothèse des créations et des destructions alternatives pour expliquer l'existence temporaire des êtres organisés qui ont disparu.

Ici cette mystérieuse question de la vie reparaît, non plus sous le point de vue physiologique de sa transmission d'un ascendant à un descendant par voie de génération, mais sous le point de vue plus incompréhensible encore de son apparition sur la terre, à des moments précis. Nous disons plus incompréhensible, parce qu'en effet, bien que, dans la génération, la formation du nouvel être ne nous soit point expliquée par la connaissance des organes reproducteurs, nous pouvons observer quelques uns des phénomènes que ces organes accomplissent, et nous avons par conséquent quelques unes des données du problème, tandis que nous ne connaissons en aucune manière les organes ou les agents qui ont coopéré à ces créations; et cependant nous devons penser que pour elles, comme pour toutes celles de ses opérations qui nous sont dévoilées, la nature a employé des agents secondaires comme causes occasionnelles et nécessaires.

La Genèse nous apprend que c'est par un acte de la volonté espresse de Dieu que les êtres organisés ont paru sur la terre, les uns au troisième jour de la création, les autres au cinquième et au sixième. Mais le législateur des Hébreux s'est borné à faire connaître, par un récit poétique, la succession des phénomènes qui ont constitué l'ordre des choses suivant sa croyance; il n'a indiqué comment ces êtres ont été produits que pour la formation de l'homme, et, dans ce cas encore, il ne fait point intervenir de causes secondes; il met en action la première de toutes les causes, c'est-à-dire Dieu.

Toujours est-il que, d'après la Genèse, les Plantes ont été créées avant les Animaux; les Animaux aquatiques, les Reptiles et les Oiseaux, c'est-à-dire les Ovipares, avant les Mammifères, et ceux-ci avant l'Homme; et ce qui ne laisse point que d'avoir une certaine importance, c'est que l'élève des prêtres égyptiens était bien éloigné de regarder l'Homme comme un Singe perfectionné, puisque, selon son récit, Dieu lui-même le modela de ses mains et l'anima de son souffle.

Quelques naturalistes opposent à l'idée des créations successives des raisons de philosophie religieuse, auxquelles on ne peut faire qu'une courte réponse. Ils pensent que c'est faire injure à la Divinité que de la supposer obligée de retoucher ses ouvrages, de les parachever en les faisant reparaître sous des formes nouvelles et plus compliquées; ils disent que Dieu n'a pu, sans déroger à

sa dignité, ne pas établir, dès l'origine des choses, des lois d'harmonie en vertu desquelles l'arrangement du monde a toujours été gouverné.

Nous ne savons jusqu'à quel point il nous est permis d'appliquer nos idées de dignité ou d'indignité à la puissance suprême. Mais si nous voulions raisonner sur ce sujet, nous trouverions peut-être, en réfléchissant sur nous-mêmes, que la dignité n'est point compromise par la nécessité, et que de plus, quand le Créateur a fixé les lois du monde, il s'est imposé à lui-même les nécessités résultant de la nature même des choses, comme une conséquence des premiers principes qu'il a établis.

Si la théorie actuelle de la formation des mondes est vraie autant qu'elle est vraisemblable, les premiers êtres organisés n'ont pu être créés qu'au moment où la température de la surface de notre globe (pour ne parler que de notre planète) a permis à l'eau, nécessaire à la vie organique, de pénétrer le sol et d'être tenue en dissolution dans les couches basses de l'atmosphère; il est évident qu'alors seulement la vie a pu exister, car elle ne pouvait résider dans des matières en fusion ou réduites à l'état de gaz; or, si la force créatrice s'est manifestée une fois, pourquoi n'aurait-elle pu se manifester deux fois, ou trois fois, comme le dit la Genèse, et même un plus grand nombre de fois, comme semblent le demander les populations des divers terrains, et peut-être comme il a déjà été dit ci-dessus à des intervalles périodiques.

Avant les premiers soulèvements de montagnes et les premiers affaissements, les eaux recouvraient probablement toute ou presque toute la surface de la terre peu accidentée; des Plantes et des Animaux aquatiques pouvaient seuls alors exister sur notre globe. Ce n'est qu'après les premiers soulèvements, lorsque le sec parut, comme dit Moïse, que les végétaux qui ont formé les grands amas de charbon, ressource de notre âge, ont pu croître et se multiplier, mais des végétaux impropres à la nourriture des animaux, suivant la remarque de M. Ad. Brongniart, puis, des animaux aériens sont arrivés, mais des Reptiles seulement, à cause de la grande quantité d'acide carbonique libre qui se trouvait encore dans l'atmosphère. Plus tard, une portion considérable de cet acide ayant été absorbée pour la formation de la houille, et pour celle des roches calcaires, les Mammifères, qui ont besoin d'un air plus pur que les Reptiles, ont pu apparaître et ont paru.

Voilà, si nous ne nous trompons, de ces nécessités qui résultent de la nature des choses; nécessités qui en entraînent une autre, à savoir le retour à de longs intervalles de l'agent ou des agents secondaires chargés de porter la vie sur notre planète.

Si les personnes qui préfèrent au doute les idées positives, quelque hasardées qu'elles soient, et ces personnes sont en grand nombre, nous demandaient quels peuvent être ces agents, nous répondrions que quelques savants, M. Brocchi entre autres, ont pensé que les populations animales ont pu être détruites par le choc d'une Comète; et d'autres, que les Comètes ont concouru aux soulèvements. On pourrait peut-être aller plus loin, et supposer qu'en même temps qu'elles mettaient fin au règne organique existant, elles venaient en apporter un autre.

Ces corps seraient ainsi considérés comme les agents chargés de porter, dans les diverses Planètes, les êtres organisés, au temps où celles-ci se trouvent dans les conditions physiques convenables, pour que les habitants qu'elles y apportent puissent y remplir le rôle auquel ils sont appelés par leur organisation; comme des astres femelles, enceints de toute une population; comme des œufs avec lesquels, en effet, les Comètes ont quelque analogie, par les diverses couches ou enveloppes de substances plus ou moins transparentes, dont elles paraissent formées, et même par leur queue ou chevelure, qui serait le placenta au moyen duquel elles puiseraient dans l'éther les matériaux nécessaires au développement des êtres en voie de formation, développement qui demanderait un temps proportionné à la rareté de cet éther, et qu'on ne peut estimer à moins de plusieurs dizaines de milliers d'années.

Mais, sans nous arrêter davantage à ces questions variées, où les suppositions manquent trop souvent de bases, exposons en quelques mots les lois générales qui résultent de la simple étude des faits actuelle-

ment connus, touchant les fossiles et les principes qui doivent diriger les naturalistes dans cette étude. Dans ce champ de la science, les palæontologistes peuvent espérer d'abondantes récoltes, et, en y pénétrant, ils y salueront avec vénération le nom du savant illustre qui a su élever la science des fossiles à la hauteur où elle est parvenue par ses travaux.

La partie de la Palæontologie qui traite des animaux vertébrés offre de grandes difficultés. Les ossements fossiles se trouvent, la plupart du temps, jetés pêle-mêle dans les couches qui les recèlent, et fort souvent ils sont même réduits en fragments. Il a donc fallu, pour leur étude, recourir à une application nouvelle de l'anatomie comparée, qui consiste à mettre à côté des fragments fossiles les parties analogues des animaux actuels, et, en appréciant les degrés de ressemblance et les degrés de différence, reconnaître la nature des animaux fossiles, et jusqu'à quel point ils se rapprochaient ou s'éloignaient de ceux qui vivent aujourd'hui. On peut dire que cette science est sortie renouvelée des mains de G. Cuvier : sans doute, dès le siècle dernier, Daubenton, Camper, Hunter, Pallas et quelques autres naturalistes, avaient déjà employé avec sagacité la voie de la comparaison pour déterminer quelques ossements fossiles; mais ils s'étaient bornés à une comparaison d'ensemble et superficielle, d'où ne pouvaient sortir que des résultats incomplets, et ils ont laissé à leur immortel successeur ces magnifiques découvertes, qui, en établissant comme des lois certaines, que les espèces fossiles différent des espèces vivantes, que des populations successives d'êtres animés ont précédé la population actuelle, et que les faunes qui ont précédé la faune de notre époque en différaient d'autant plus qu'elles se trouvent ensevelies dans des couches plus profondes ou plus anciennes, ont fondé la véritable Palæontologie, et renouvelé la face de la géologie.

Le principe qui domine toute l'étude des fossiles et qui n'est autre que le grand principe des *conditions d'existence* ou des *causes finales* sainement entendu, c'est que chaque être organisé constitue un ensemble de parties harmoniques qui tendent toutes à une même fin, et qu'il existe une telle corrélation entre les formes de ces parties, que la connaissance de l'une peut conduire à la connaissance des autres, et en outre, que chaque embranchement du règne animal est construit sur un même plan. Ainsi, le squelette des animaux vertébrés, outre la forme générale, indique les modifications et la force des mouvements; ces modifications, qui s'expriment par la forme des os, donnent le genre de vie qui lui-même est en rapport avec la forme des dents, des mâchoires et des extrémités. On trouve l'application de ces vérités dans le peu de différences que présentent le squelette et les dents des espèces d'un même genre, dont la nourriture et par conséquent le genre de vie sont à peu près semblables. Dans ce cas, il n'y a guère que la taille qui les distingue; tels sont les Chiens, les Chats, les Chevaux, les Cerfs, les Antilopes, etc.

L'application de ce premier principe a toutefois besoin d'être appuyée sur l'observationexacte et détaillée des parties fossiles ou vivantes; en effet, les lois de l'économie organique ne sont point encore connues rationnellement jusque dans leurs détails, et l'on est réduit encore à l'observation empirique, pour certaines concordances dont on ignore jusqu'à présent les causes. Ainsi dans certains ordres, l'existence ou la forme des dents incisives et des dents canines ne peut pas se conclure de la forme des dents molaires; et réciproquement, la forme des molaires; de celle des incisives ou des canines, précisément parce que, comme le remarque très judicieusement M. Maissiat dans ses *Études de physique animale*, celles-ci constituent souvent une arme et sont, dans beaucoup de cas, plus en rapport avec la conservation de l'individu, quant à l'attaque et à la défense, qu'avec la nature de ses aliments.

L'ignorance où nous sommes de certains rapports des parties fausse donc quelquefois l'application, en apparence la plus légitime, du grand principe que nous avons rappelé plus haut; elle entraîne les naturalistes, et a conduit G. Cuvier lui-même à des inductions que des faits ultérieurs n'ont pas confirmées. De là plusieurs savants se sont crus en droit de contester la solidité et l'efficacité du principe lui-même, et ils pensent que l'on ne peut déterminer le genre d'un

animal que si l'on possède les parties les plus importantes de son squelette. S'il était impossible de rapporter un os ou même une de ses parties à son espèce lorsque celle-ci est connue, à son genre lorsqu'il est d'espèce inconnue, à son ordre lorsqu'il est d'un genre nouveau, à sa classe enfin lorsqu'il doit former un nouvel ordre, car c'est là tout ce qu'a prétendu G. Cuvier, il faudrait renier l'harmonie des formes et la similitude du plan de formation des animaux de chaque embranchement, et rejeter les ossements fossiles comme on fait de caractères indéchiffrables ou d'énigmes incompréhensibles. Heureusement, avec de l'application et de l'expérience, on parvient à vaincre les difficultés que cette étude présente, et les quelques erreurs où G. Cuvier est tombé ne sauraient pas plus infirmer les résultats généraux auxquels la science des fossiles est parvenue, que les erreurs reconnues dans les calculs des plus grands géomètres ne peuvent compromettre la valeur des méthodes de calculs.

Parmi les fonctions dont les êtres organisés sont doués, les fonctions qu'on appelle animales étant d'un ordre supérieur, et de celles qui indiquent l'embranchement et la classe auxquels ces êtres appartiennent, les organes qui les exécutent ou les parties qui peuvent nous faire connaître ces organes doivent entrer en première ligne dans l'estimation d'un animal ; mais le grand ressort de ces fonctions, le système nerveux, ne nous étant point connu dans son action, et les rapports de sa forme avec les effets qu'il produit ne pouvant être appréciés que d'une manière trop générale, parce que c'est surtout comme force qu'il agit, et qu'une même force peut être appliquée à divers mécanismes, nous sommes obligés, pour connaître la nature intime d'un animal, d'interroger ses organes des fonctions végétatives dont l'action se laisse, pour ainsi dire, peser et calculer : les organes du mouvement eux-mêmes, quoique sous les ordres immédiats des premières fonctions, n'étant chez les animaux que des moyens de satisfaire aux besoins de la vie végétative, sont en relation intime avec cette dernière, quant à leur forme. Et comme, dans les animaux vertébrés fossiles, il ne reste d'autres organes de la vie végétative que les dents et les mâchoires, le caractère dominant dans la détermination des ossements fossiles, après celui qui se tire de la composition du crâne et des vertèbres, devra être celui qui indique le genre de proie ou de pâture, c'est-à-dire les dents et les mâchoires. Vient ensuite la forme des membres, qui fait connaître si l'animal va chercher ses aliments sous la terre, dans l'eau ou dans l'air, sur le sol ou sur les arbres.

La profondeur du caractère des dents se dévoile jusque dans leur structure intime, comme M. Owen le prouve dans son *Odontographie.* Aussi il ne saurait être douteux qu'elles offrent des caractères génériques aussi bien que spécifiques, du moins chez les Mammifères ; car des animaux de genres différents qui ont la même nourriture, les Ruminants et les Solipèdes, par exemple, qui paissent la même herbe, sont cependant pourvus de molaires de formes diverses, ce que n'exigeait point l'action mécanique de la trituration, qui aurait pu s'effectuer avec des dents semblables. On peut en dire autant de l'Éléphant et du Rhinocéros, de la plupart des Rongeurs, etc.

Ainsi le naturaliste, qui établit un genre nouveau sur une seule dent de forme inconnue, raisonne avec autant de certitude que le philosophe qui, en apercevant des figures de géométrie tracées sur le sable du rivage inconnu où il abordait, en conclut qu'il se trouvait dans un pays civilisé. Pour les animaux, comme les Oiseaux et les Tortues, qui manquent de dents, le palæontologiste éprouve beaucoup plus de difficulté dans ses déterminations que pour les Mammifères, car il n'a plus pour le guider dans l'estimation de la nature des aliments que la forme et la force des mâchoires.

Considérant donc, comme hors de doute, la vérité des lois de la détermination des fossiles, il nous reste maintenant à donner un aperçu des populations d'animaux vertébrés qui habitaient la terre au moment où les soulèvements et les cataclysmes qui ont bouleversé sa surface les ont éteintes en totalité ou en partie, telles du moins que les découvertes, aujourd'hui connues, nous permettent de l'établir. Nous ne nommerons que quelques uns des principaux genres, tous étant cités aux différents noms sous lesquels ils sont connus.

En procédant des couches les plus superficielles aux plus profondes, nous trouvons que le diluvium renferme des débris d'animaux d'espèces très voisines des nôtres, sinon identiques; mais il en est quelques unes déjà pour lesquelles il existe des caractères différentiels évidents, et qui constituent des espèces éteintes : tels sont le Rhinocéros tichorhynus et l'Éléphant.

Les terrains tertiaires supérieurs nous offrent des espèces particulières de Rhinocéros, des Mastodontes, des Dinothériums, des Mégathériums, des Mylodons, des Toxodons, des Amphicyons, tous animaux qui n'existent plus, et différents de ceux du diluvium.

Les terrains tertiaires moyens et inférieurs renferment des ossements d'Anoplothériums, de Palæothériums, de Chæropotames, de Lophiodons, d'Hyénodons, des Anthracothériums, qui ne se rencontrent que là.

Les terrains crétacés et jurassiques nous montrent des Mosasaures, des Dinosauriens, des Enaliosauriens, des Ptérodactyles, et, pour premiers Mammifères, des Didelphes.

Le trias, le zechstein et le nouveau grès rouge nous offrent des Reptiles moins gigantesques, mais non moins singuliers, tels que des Nothosaures, des Simosaures, des Labyrinthodons, des Rhynchosaures et des Protorosaures.

Plus bas, dans les terrains de transition, on n'a rencontré que des Poissons, dont quelques uns, les Sauroïdes, sont d'une taille gigantesque.

Ainsi, voilà six populations d'animaux vertébrés qui ont disparu, et cinq seulement, si l'on admet que les animaux du diluvium, pour lesquels il y a doute, soient identiques, sauf quelques espèces éteintes, avec les animaux actuels.

Il est à remarquer que M. Deshayes est arrivé, pour les Mollusques, au même résultat, c'est-à-dire à cinq faunes; celles des terrains tertiaires, crétacés, jurassiques, triassiques et de transition, qui n'ont aucune espèce commune les unes avec les autres, sauf dans quelques terrains remaniés. Pour les animaux vertébrés, nous sommes portés à croire que les terrains tertiaires contiennent deux populations, tandis que nous n'avons point encore de distinction claire à établir entre les espèces du nouveau grès rouge, du zechstein et celles du trias, entre celles de la craie et celles du terrain jurassique, quoiqu'il soit probable que les Ichthyosaures et les Plésiosaures que l'on a trouvés dans la craie provenaient originairement d'autres strates. On conçoit très bien qu'un terrain formé, en tout ou en partie, de détritus de terrains plus anciens peut offrir quelques ossements détachés des squelettes que ces terrains contenaient; c'est ainsi que, de nos jours, tous les affluents de la Plata transportent dans le lit et les alluvions de ce fleuve, des os arrachés aux nombreux squelettes de grands Édentés que renferme le terrain tertiaire argilo-sablonneux des Pampas, sillonné par ces affluents. Aussi est-il probable que les terrains dans lesquels on trouve des squelettes ou même seulement des membres entiers sont ceux qui se formaient durant l'existence des êtres dont ils contiennent les débris, et les couches qui ne renferment que des os épars sont des terrains remaniés.

Pour les plantes, M. Adolphe Brongniart reconnaît quatre périodes pendant chacune desquelles la végétation a revêtu un aspect particulier, dû à la prédominance de certaines familles et au grand développement des végétaux de ces familles. Des études suivies amèneront sans doute un accord parfait entre les résultats de la botanique et de la zoologie fossiles; cependant on peut concevoir un plus grand nombre de populations animales que de végétales, certaines causes ayant pu anéantir les animaux sans faire périr les plantes, dont les racines repoussent et dont les graines peuvent se conserver pendant longtemps.

Nous n'avons point ici fait mention de l'espèce humaine; c'est qu'aucune observation n'a encore ébranlé la loi que G. Cuvier a établie à son égard. La race humaine paraît n'avoir été contemporaine d'aucune des cinq dernières populations que nous avons examinées; d'ailleurs ses restes en sont rares, et les plus anciens que l'on en ait rencontrés jusqu'à présent se trouvent dans les brèches osseuses du littoral et des îles de la Méditerranée. M. Alcide d'Orbigny a rencontré des poteries sous le diluvium qui recouvre le terrain Pampéen de l'Amérique méridionale. Tout fait présumer que

l'homme n'a paru sur la terre qu'à une époque géologique récente ; qu'il est contemporain des races actuelles d'animaux, et que, depuis son apparition, il n'est survenu d'autre grand cataclysme que l'inondation qui a formé le dépôt diluvien. L'espèce humaine, qui paraît être unique, a produit un grand nombre de variétés ou de races, dont le mélange donne toujours des individus féconds. Ces races nous montrent clairement l'étendue et la limite de l'influence des circonstances extérieures longtemps prolongées, aussi bien sur la forme que sur les facultés intellectuelles. La race la plus élevée n'a point acquis d'autres organes que les races les plus dégradées, et celles-ci ont les mêmes aptitudes que celles-là, mais seulement à des degrés divers. (LAURILLARD.)

*PALÆOPHILUS (παλαιός, antique; φιλέω, j'aime). REPT. — Suivant MM. Duméril et Bibron (*Erp. gen.*, t. VII, 1841), M. Tschudi indique sous le nom de *Palæophilus Agassizii*, et précédemment sous celui de *Bombinator OEningensis*, un squelette incomplet d'une espèce fossile d'Amphibiens, du groupe des Crapauds. (E. D.)

PALÆOPHIS. PALÉONT. — *Voy.* SERPENTS FOSSILES.

*PALÆOPHRYNOS OU PALÆOPHRYNUS. REPT. — *Voy.* BATRACIENS FOSSILES.

*PALÆOPITHECUS (παλαιός, antique; πίθηκος, singe). MAM. — M. Voigt (*Jahrb. f. min.*, 1835) donne ce nom à un groupe de Singes fossiles. *Voy.* ce mot. (E. D.)

*PALÆORNIS, Vigors. OIS. — Synonyme de *Psittaca*, Brisson, genre de la famille des Perroquets. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

*PALÆOSAURUS (παλαιός, ancien; σαῦρος, lézard). REP. FOSS. — Genre de Reptiles fossiles établi par MM. Riley et Stuchberg, dont les débris ont été trouvés avec ceux des Thécodontes (voy. ce mot), dans le conglomérat dolomitique de Redland, près de Bristol, terrain qui est considéré comme appartenant aux couches les plus inférieures du nouveau Grès rouge. Ces Reptiles sont ainsi les plus anciens que l'on connaisse jusqu'à présent. Les dents des Palæosaures sont implantées dans des alvéoles, et dentelées à leurs bords antérieurs et postérieurs. Le corps des vertèbres est biconcave, et le canal vertébral s'enfonce au milieu du corps de la vertèbre, qui est lui-même comprimé, de sorte que ce canal est là plus grand qu'aux extrémités, ce qui fait supposer que la moelle épinière offrait une suite de renflements correspondants chacun au milieu de chaque vertèbre. Le fémur a deux fois la longueur de l'humérus ; la forme de ces os annonce que ces Reptiles étaient terrestres. Les premières de leurs côtes étaient articulées par une tête et un tubercule comme dans les Crocodiliens, mais leur sternum offrait le type de ceux des Lézards. On compte déjà deux espèces de ce genre : le *Pal. platyodon*, dont l'une de ses dents est large de 11 millimètres et longue de 19 ; et le *Pal. cylindrodon*, dont on connaît une dent large de 4 millimètres et longue de 11. (L...D.)

*PALÆOSPALAX (παλαιός, ancien; σπάλαξ, taupe). MAM. FOSS. — Genre perdu d'Insectivores, dont une branche de la mâchoire inférieure a été décrite par M. Owen dans *Hist. of british foss. mamm. and birds*, n° 1. Ce fossile a été trouvé à Ostend près Bacton, sur la côte de Norfolk, dans un dépôt lacustre d'argile de couleur sombre et de sable verdâtre, dans lequel on trouve des troncs d'arbres, des branches et même des feuilles, restes d'une ancienne forêt. On y rencontre également des os d'Éléphants, de deux ou trois espèces de Cerfs, d'un Cheval et d'un Castor gigantesque. Cet Insectivore avait la taille du Hérisson, et, par la forme de ses dents, dit M. Owen, il appartenait au groupe des Taupes, dans lequel il comprend les Desmans. Cet animal, qui a reçu le nom de *Palæospalax magnus*, n'est plus représenté aujourd'hui en Angleterre, et probablement pas davantage sur le continent. (L...D.)

PALÆOTHERIUM (παλαιός, ancien; θηρίον, bête, animal). *Voy.* Cuvier, *Oss. foss.*, tom. III, 2e édit., et de Blainville, *Ostéographie des Ongulogrades.* MAM. FOSS. — Genre de Pachydermes fossiles, découvert par M. Cuvier dans le terrain tertiaire, moyen et inférieur de plusieurs contrées de la France, et principalement dans les plâtrières des environs de Paris. Les animaux de ce genre, que M. Cuvier place entre les Rhinocéros et les Tapirs, portent, comme les premiers, trois doigts terminés par un sabot à chaque pied, et comme les seconds, six dents, incisives et deux cani-

nes à chaque mâchoire. Leurs dents molaires, au nombre de sept de chaque côté, aussi bien en haut qu'en bas, sont formées sur le plan de celles des Rhinocéros.

La première, supérieure, est petite, à une seule colline et deux racines; les six autres ont quatre racines et deux collines; les trois premières desquelles sont à peu près carrées, les trois autres plus ou moins oblongues; ces collines sont obliquement transverses, leur moitié interne est séparée par une vallée profonde, et leur moitié externe seulement par une dépression. Un bourrelet règne autour de la base de la dent; à la face interne, ce bourrelet se confond pour les trois dernières avec la colline postérieure; à la face externe il descend jusqu'à la couronne aux angles antérieur et postérieur et entre les deux collines, de manière à former trois côtes, séparant la paroi externe en deux enfoncements presque égaux peu profonds; arrondis vers la racine et terminés en pointe à la couronne; pointe qui se lie à la partie interne des collines. Par l'usure, la couronne développe à peu près, comme dans le Rhinocéros, deux fossettes situées l'une entre les deux collines, et l'autre entre la colline postérieure et le bord de la dent; cette dernière colline projette une avance dans la fossette antérieure.

A la mâchoire inférieure, la première molaire, séparée par une barre de la canine, est petite, à une seule racine et à une seule pointe aiguë avec un talon en arrière; les cinq suivantes sont formées de deux portions de cylindres formant une pointe à l'angle de leur réunion; la dernière, plus grande d'un tiers, offre trois cylindres et deux pointes.

Par l'usure, la couronne de ces dents présente deux ou trois croissants dont la convexité est externe. Un bourrelet, qui remonte jusqu'auprès du sommet en avant et en arrière, entoure aussi la base de la dent.

L'ouverture nasale est très échancrée en arrière; les os du nez sont raccourcis presqu'autant que chez le Tapir pinchaque, et font supposer que les Palæothériums portaient aussi une petite trompe mobile. Le fémur est pourvu d'un troisième trochanter.

Il existait diverses espèces de ces animaux que l'on peut distinguer par des différences de proportions générales et partielles, et même par quelques détails de forme dans les dents et dans les os des membres.

M. Cuvier a établi:

Le *P. magnum*, de la taille du Rhinocéros de Java ou d'un Cheval, mais plus trapu, les doigts très courts; le métacarpien médius est long de 190 millimètres et large de 35 au milieu.

Le *P. medium*, de la grandeur d'un Cochon de moyenne taille; les jambes grêles, le métacarpien médius long de 125 millim., large de 15.

Le *Pal. indeterminatum*, fondé sur un astragale et un calcanéum qui a paru à M. Cuvier intermédiaire entre ceux du *Pal. medium* et du *Pal. crassum*. Il est probable que quelques unes des mâchoires attribuées au *Pal. crassum* doivent appartenir à cette espèce, parce qu'elles présentent entre elles des différences de proportions; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails nécessaires pour établir cette proposition.

Le *P. crassum*, à peu près de la grandeur du précédent, mais à jambes plus courtes; le métacarpien médius long de 117 millim., large de 23.

Le *P. latum*, un peu plus petit que le précédent, mais à pieds plus courts et plus larges; le métacarpien médius long de 85 millim., large de 20.

Le *P. curtum*, encore plus petit, et à pieds très courts; longueur du métacarpien externe 65 millim., largeur 18.

Le *Pal. minus*, plus petit qu'un Chevreuil, à jambes grêles et légères, la barre entre la canine et la première molaire plus longue; la première des dents molaires, si elle existait, tombait de bonne heure. Le second croissant de la deuxième de celles qui existent à la mâchoire inférieure très peu apparent.

M. de Blainville pense que les différences de grandeur ne peuvent point donner de caractères spécifiques, et que les six premières espèces doivent être réduites à une seule, de taille, de sexe et même d'âge différents; mais nous ne connaissons point d'animaux sauvages qui montrent des différences de taille aussi prononcées, et surtout qui deviendraient plus trapus à mesure qu'ils se rapetisseraient. D'ailleurs, ces différences de grandeur ne sont point les seules qui existent entre ces diverses

espèces ; il n'y en a pas deux de celles adoptées par M. Cuvier, qui ne montrent des différences de formes dans les parties osseuses de la tête, dans les dents et les os des membres, ce que nous démontrerions si l'espace qui nous est accordé le permettait. Si nous ne connaissions les diverses espèces du genre Chat que par leurs squelettes, il n'y aurait pas d'autres moyens pour les distinguer, tant il y a de ressemblance dans la forme des os et des dents, que de recourir à leurs grandeurs relatives.

Quant au P. *minus*, il s'écarte déjà sensiblement des autres espèces, comme le remarque M. de Blainville, et nous pensons qu'il pourrait constituer un sous-genre.

Quelques uns des Palæothériums étrangers au bassin de Paris se rapporteraient probablement à l'une des espèces ci-dessus, si elles étaient mieux connues. Ainsi nous pensons, avec M. de Blainville, que le *Pal. magnum* se trouve au Puy-en-Velai; avec M. Billaudel, que les *Pal. magnum*, *medium* et *crassum* se rencontrent à la Grave, département de la Gironde; avec G. Cuvier, que le *Pal. curtum* existe dans le calcaire tertiaire des environs de Nice ; et avec M. Robert Owen, que les *Pal. magnum*, *medium*, *crassum* et *minus* se trouvent dans le terrain d'eau douce de l'île de Wight; mais on en compte déjà deux qui s'en distinguent, savoir : le *Pal. Isselanum* provenant d'une espèce de Poudingue ou de Grès de transport très dur des environs d'Issel, département de l'Aude, chez lequel l'angle de réunion des deux croissants des dents de la mâchoire inférieure est bifurqué, et le *Pal. Aurelianum* des environs d'Orléans, dont les croissants, comme ceux du précédent, ne confondent point leurs pointes de jonction en une seule, dont la dernière molaire inférieure a son troisième lobe en cône et dont le deuxième cône des autres dents porte en arrière un petit talon. Cette espèce, qui se rencontre aussi à Montpellier, comme G. Cuvier l'avait reconnu, se trouve aussi à Sansans, département du Gers, comme M. de Blainville vient de le constater, et avait été nommée par M. Lartet *Pal. equinum*. Les morceaux envoyés par ce palæontologiste montrent que les molaires supérieures sont plus larges que longues, qu'elles portent à leur bord postérieur un rudiment de troisième colline et que la barre entre les molaires et les canines est longue comme dans le *Pal. minus*. Les pieds sont grêles, et les doigts internes et externes, très petits, ne touchaient peut-être pas à terre. M. Herman de Meyer l'a rencontré aussi en Bavière, et M. Jæger en Wurtemberg.

M. de Blainville réunit en un seul genre les Palæothériums et les Lophiodons, malgré la différence de la forme de leurs molaires, et il les place entre les Rhinocéros et les Sangliers.

Les ossements de Palæothériums, comme tous ceux qu'on rencontre dans le Plâtre des environs de Paris, quoique assez souvent isolés, se trouvent réunis parfois en parties plus ou moins grandes de squelettes, et, pour le très grand nombre, ils ne sont point roulés ; ce qui annonce que les animaux dont ces plâtrières ont conservé les restes vivaient non loin des lieux où on les trouve, et probablement sur les bords du grand lac dans lequel ce terrain d'eau douce s'est formé. Leurs cadavres étaient entraînés par les cours d'eau qui se jetaient dans ce lac, et, comme il devait exister de l'acide sulfurique dans les lieux où se formait du plâtre, on conçoit que cet acide a dû accélérer la désagrégation des squelettes par son action sur les tissus mous. Les Palæothériums sont associés avec les Anoplothériums, les Chæropotames, les Hyénodons, et avec des ossements de Crocodiles et de Tortues, et, pour les deux dernières espèces, avec des ossements de Mastodontes, de Dinothériums et de Rhinocéros ; mais, comme ces espèces diffèrent sensiblement de celles que l'on rencontre dans les plâtrières des environs de Paris, nous pensons qu'elles n'ont point vécu à la même époque que les premières espèces, et que l'on pourrait peut-être en faire un sous-genre.

M. de Christol (*Comptes-rendus de l'Ac. des sc.*, séance du 8 mars 1847) propose même de faire un genre, sous le nom d'*Hipparitherium*, du *Pal. aurelianense*, et de le placer dans la famille des Solipèdes.

C'est par les immortels mémoires sur les Pachydermes perdus du bassin de Paris, dit M. Robert Owen, dans son *Histoire des Mammifères et Oiseaux fossiles de la Grande-Bretagne*, que le grand anatomiste Cuvier a fondé la science de la Palæontologie. Nous n'avons pas besoin d'ajouter ici que, sous

ce rapport, nous pensons tout-à-fait comme M. Owen. (Laurillard.)

*PALÆOTRITON (παλαιός, antique; τρίτων, salamandre). rept. — M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1843) indique sous cette dénomination la grande *Salamandre fossile* d'*OEningen* (voy. ce mot, que M. Tschudi avait précédemment désignée sous le nom d'*Andrias Scheuchzeri*. (E. D.)

* PALÆOTROGUS (παλαιός, antique; τρώγω, je mange). mam. — M. Jæger (*Wurt. foss. Saugth.*, 1839) a créé sous ce nom un groupe de fossiles, qu'il rapporte avec doute à l'ordre des Rongeurs. (E. D.)

PALÆOZOOLOGIE. zool. — M. de Blainville a appliqué ce nom à cette branche de l'histoire naturelle qui se rapporte aux animaux fossiles. (E. D.)

* PALÆSTES (παλαίστης, palme). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Cucujites, établi par Perty (*Delectus Anim. art.*, p. 83, pl. 16, fig. 16), et adopté par Erichson (*Naturgesch. der Ins. Deuts*, 1845). L'auteur rapproche ce genre, ainsi qu'une grande partie de ceux que Dejean a compris dans la famille en question, de ses Nitidulaires. Le type, le *P. bicolor* Perty (*Camptognathus mandibularis* Dej.) est originaire du Brésil. Cet Insecte, assez large et aplati, est à moitié noir et rougeâtre; ses mandibules, surtout chez le mâle, sont longues, minces et arquées, ce qui lui donne une physionomie toute particulière. (C.)

*PALÆSTRA (παλαίστρα, lutte). ins. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des OEdémérites, créé par de Castelnau (*Histoire Nat. des anim. articulés*, t. II, p. 251), avec une espèce de la Nouvelle-Hollande, la *P. rubripennis* de l'auteur. Ses caractères la rapprochent des *Calopus*. (C.)

*PALÆSTRINUS (παλαιστρικός, qui aime la lutte). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Staphyliniens, créé par Erichson (*Genera et species Staphylinorum*, p. 313), qui lui assigne pour caractères : Antennes droites; palpes à dernier article tronqué à l'extrémité; joue des mâchoires extérieurement allongée; pieds intermédiaires écartés à la base; tarses postérieurs cylindriques. L'auteur donne pour type le *P. Sykesii* Er., espèce originaire des Indes orientales, et y rapporte avec doute le *Staphylinus aureus* F., Ol., qui est propre au même pays. (C.)

PALAFOXIA (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Composées, tribu des Eupatoriacées, établi par Lagasca (*Nov. gen. et sp.*, 26). Herbes ou arbrisseaux des contrées les plus chaudes de l'Amérique boréale. *Voy.* composées.

PALAIS. *Palatium*. zool. — On nomme ainsi la partie supérieure de la cavité de la bouche. *Voy.* bouche.

PALAMEDEA. ois. — Nom latin du genre Kamichi. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

* PALAMÉDÉIDÉES. *Palamedeidæ*. ois. — Famille de l'ordre des Grallées, correspondant, en grande partie, à la tribu des Échassiers macrodactyles à ailes armées de G. Cuvier, et comprenant les espèces qui font partie des deux genres linnéens *Parra* et *Palamedea*, genres dont on a fait les sous-familles des *Parinæ* et des *Palamedeinæ*. (Z. G.)

*PALAMÉDÉINÉES. *Palamedeinæ*. ois. — Sous-famille de l'ordre des Échassiers macrodactyles, établie sur l'ancien genre *Palamedea*, auquel on a joint le genre *Chauna* (Kamichi). (Z. G.)

PALAMOXYS, Endl. (*Gen. plant.*, p. 1172, n. 6058). bot. ph. — Section du genre Oxalide. *Voy.* ce mot.

* PALAQUIUM. bot. ph. — Genre de la famille des Sapotacées, établi par Mon. Blanco (*Flora de Filipinas*, 403). Arbres des îles Philippines.

PALARUS. ins — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Crabroniens, famille des Larrides, établi par Latreille, et remarquable par des mandibules arquées à l'extrémité et dentées, et par l'abdomen dont les anneaux paraissent contractés.

Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces qui habitent l'Europe méridionale, l'Égypte, l'Arabie. Nous citerons, comme l'espèce type, le *Palarus flavipes* (*Philanthus* id. Fabr. *Gonius* id. Jur., *Crabro* id. Coq.), du midi de la France. (L.)

PALATINE. mam. — Une espèce de Guenon, qui est probablement le *Cercopithecus diana*, porte ce surnom. (E. D.)

PALAVA. bot. ph. — Genre de la famille des Malvacées, tribu des Malopées, établi par Cavanilles (*Dissert.*, I, 40, t. 11,

f. 4-5). Herbes du Pérou L'espèce qui a servi de type à ce genre est le *Malope parviflora* Hérit.

PALAVA, Ruiz et Pav. (*Prodr.*, 88, t. 22). BOT. PH.—Syn. de *Saurauja*, Willd.

PALAVIA, Mœnch. (*Method.*, 609). BOT. PH. — Syn. de *Palava*, Cavan.

PALE ET PALETTE. OIS. — Noms vulgaires de la Spatule blanche. *Voy.* SPATULE.

***PALEADA**. CRUST.—C'est un genre de l'ordre des Trilobites, créé par M. Burmeister dans son *Die organisation der Trilobiten*. (H. L.)

PALEADES. CRUST. — *Voyez* PALEADA.

PALÉMON. *Palæmon* (nom mythologique). CRUST.— Genre de l'ordre des Décapodes macroures, de la tribu des Paléinoniens, établi par Fabricius, et adopté par tous les carcinologistes. Le corps de ces Crustacés est peu comprimé et en général arrondi en dessus. La carapace est de grandeur médiocre, et présente, vers son tiers antérieur, une crête médiane, qui est l'origine du rostre; celui-ci s'avance au-dessus de la base des yeux et des antennes, et présente presque toujours une longueur très considérable; il est très recourbé en haut vers le bout, et fortement dentelé sur ses bords supérieur et inférieur. Les yeux sont gros et saillants. Les antennes internes s'insèrent au-dessus des externes; le premier article de leur pédoncule est très grand, déprimé, excavé à sa face supérieure qui en occupe l'angle intérieur. Les deux articles pédonculaires suivants sont gros et cylindriques; enfin, les filets multiarticulés, que terminent ces organes, sont au nombre de trois, dont deux en général extrêmement longs, et un fort court et accolé à sa base à l'un des précédents. Les antennes externes s'insèrent au-dessous et un peu en dehors des antennes internes; le palpe lamelleux qui en couvre la base est très grand, ovalaire, arrondi et cilié au bout, et armé d'une épine vers l'extrémité de son bord externe. Les mandibules portent un petit appendice palpiforme cylindrique, et les pattes-mâchoires externes sont de longueur médiocre, grêles, et tantôt onguiculées au bout, tantôt terminées par un petit appendice multiarticulé. Les pattes de la première paire sont grêles, terminées par une petite main didactyle, et présentant près de leur base, du côté interne, une petite dilatation qui recouvre la bouche et agit à la manière des pattes-mâchoires. Les pattes de la seconde paire sont beaucoup plus longues et plus fortes; elles se terminent également par une main didactyle bien formée, et ont le carpe entier et conformé de la manière ordinaire. Les pattes des trois paires suivantes sont très grêles et monodactyles; leur longueur diminue progressivement, et on ne trouve à leur base aucun vestige de fouet ni de palpe; l'abdomen est très grand et rétréci graduellement vers le bout; sa face supérieure est régulièrement arquée, et il peut se redresser et s'étendre presque complétement sans devenir torse. Le septième segment, qui forme la pièce médiane de la nageoire caudale, est triangulaire et moins long que les lames latérales; en général il est armé de quelques épines à son extrémité, et on remarque sur sa face supérieure cinq petites épines. Les lames latérales de la nageoire caudale sont très grandes, ovalaires, et à peu près d'égale longueur. Les fausses pattes abdominales sont très grandes; celles de la première paire portent une grande lame ciliée, et une seconde beaucoup plus petite; les autres sont pourvues de deux lames ciliées, à peu près de même grandeur, dont l'intérieure porte vers la base un petit appendice cylindrique.

Le système nerveux des Palémons présente une concentration plus grande que celui des Ecrevisses, car tous les ganglions thoraciques en sont rapprochés au point de se toucher presque. Enfin les branchies sont au nombre de huit de chaque côté.

Les Palémons sont fort recherchés à cause de la délicatesse de leur chair; la plupart habitent les fonds sablonneux, voisins des côtes; mais d'autres remontent l'embouchure des rivières. On en trouve sur nos côtes plusieurs espèces, qui sont toutes comestibles, et qui sont connues sous les noms vulgaires de *Crevettes*, *Salicoques*, *Bouquets*, etc.; par la cuisson, ils deviennent rouges.

Le nombre des espèces est très considérable, et plusieurs propres aux pays chauds atteignent une taille assez grande. Parmi elles, je citerai le PALÉMON SCIE, *Palæmon serratus* (*Penn. Brit. zool.*, t. IV, pl. 16, fig. 28), espèce très répandue sur nos côtes océaniques et méditerranéennes. (H. L.)

* **PALÉMONIENS.** *Palemonii.* CRUST. — M. Milne Edwards désigne sous ce nom une tribu de crustacés de l'ordre des Décapodes macroures. Cette tribu comprend un assez grand nombre de Salicoques, dont le corps est comprimé latéralement, mais dont l'abdomen n'est jamais tranchant en dessus, comme chez les Pénées (*voyez* ce mot). Leur thorax est grand, et leur carapace est armée en avant d'un grand rostre, qui ressemble assez à une lame de sabre placée de champ, et qui est presque toujours dentée en dessus. Les antennes sont placées comme dans la tribu précédente (*Alphéens*, *voy.* ce mot), mais sont plus longues, et celles de la première paire portent souvent trois filets terminaux. Les pattes sont toutes grêles, et celles des deux premières paires sont, en général, didactyles, tandis que celles des trois dernières paires ne le sont jamais. Enfin, l'abdomen est grand, mais est loin de présenter les dimensions que nous rencontrons chez la plupart des Pénéens.

Cette tribu renferme six genres, désignés sous les noms de *Gnathophyllum*, *Hippolyte*, *Rhynchocinetes*, *Pandalus*, *Lysmata* et *Palemon*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

* **PALEOLARIA**, Cass. (*Bullet. soc. phil.*, 1816, p. 198; 1818, p. 47; *Dict. sc. nat.*, *Suppl.*, I, 59). BOT. PH. — Syn. de *Palafoxia*, Lagasc.

PALÉOLE. *Paleola.* BOT. — Nom donné par M. Richard aux petites écailles qui entourent l'ovaire de certaines Graminées. *Voy.* ce mot.

* **PALES** (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, de nos Colaspides, formé par nous et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ édit., p. 432), avec une espèce de Hongrie, le *P. ulema* Megerle. (C.)

PALETTE. OIS. — Nom trivial donné à la Spatule (*Platelea leucorodia*), d'après la forme particulière que présente l'extrémité de son bec. (Z. G.)

PALETTE. INS. — On nomme ainsi dans les antennes et les balanciers des Insectes, l'extrémité libre, aplatie et élargie en forme de pelle. *Voy.* ANTENNES et INSECTES.

PALETTE DE LÉPREUX. MOLL. — Nom vulgaire du *Spondylus gæderopus.*

* **PALETTES.** OIS. — Sous ce nom, M. Lesson a fondé, dans la famille des Psittacidées et dans son sous-genre Perroquet, une tribu dont le caractère distinctif consiste en ce que, chez l'espèce sur laquelle repose cette division, les deux pennes médianes de la queue, plus longues que les autres, sont terminées par une palette de forme ovale. *Voy.* PERROQUET. (Z. G.)

PALÉTUVIER. *Rhizophora* (ῥίζα, racine; φέρω, je porte). BOT. PH. — Genre de plantes qui donne son nom à la famille des Rhizophorées, rangé par Linné dans la dodécandrie monogynie de son système. Sous ce même nom de *Rhizophora*, Linné avait établi un genre dont les limites étaient vagues et les caractères peu précis. Ce genre a dû être subdivisé après lui. Lamarck en a détaché le genre *Bruguiera*, dont le type est le *Rhizophora gymnorhiza* Lin., et que distinguent suffisamment une fleur 8-14-mère et des pétales bifides, doublés ou enroulés à leur base autour des étamines qui leur sont opposées par paires; plus tard, MM. Wight et Arnott en ont encore isolé le genre *Kandelia*, dont le type est le *Rhizophora Kandel* Lin., et que caractérise une fleur pentamère à pétales profondément bifides, seulement canaliculés à leur base, avec des étamines nombreuses (30-40) et un ovaire uniloculaire; enfin, M. Arnott a formé pour les *Rhizophora decandra* Roxb., et *R. timoriensis* DC., le genre *Ceriops*, que distingue une fleur pentamère, à pétales plans, à peine échancrés au sommet, à 10 étamines et à ovaire triloculaire. Restreint de la sorte dans des limites beaucoup plus précises, le genre Palétuvier se compose d'arbres qui croissent sur le littoral des mers dans les contrées tropicales; leurs feuilles sont opposées, entières, glabres, accompagnées de stipules interpétiolaires, caduques; leurs fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires bi-trifides ou dichotomes, et présentent les caractères suivants. Calice, accompagné à sa base d'une bractée en forme de cupule, adhérent par son tube à la base de l'ovaire, à limbe 4-parti. Corolle à 4 pétales acuminés, nus au sommet, alternes au calice, insérés sur un anneau charnu qui revêt le haut du tube calicinal. 8-12 étamines insérées de même que les pétales auxquels 4 d'entre elles sont opposées. Ovaire demi-adhérent, creusé dans sa portion adhérente

de deux loges bi-ovulées, surmonté d'un style court conique, que termine un stigmate bi-denté. A ces fleurs succède un fruit coriace, entouré, au-dessus de sa base, par le limbe du calice persistant et réfléchi, uniloculaire et monosperme par l'avortement d'une loge et de trois ovules. Peu après sa maturité, il est percé au sommet par la radicule de sa graine unique, qui germe sans l'abandonner : cette radicule se développe peu à peu, en dehors de lui, en un corps allongé, qui se renfle en massue vers son extrémité. Ce genre se divise en deux sous-genres :

a. *Mangle*, Arnott. Huit étamines ; pétales concaves, coriaces, embrassant l'étamine qui leur est opposée et velus vers leurs bords doublés ; pédoncules naissant à l'aisselle des feuilles de l'année, presque plus longs que leurs pétioles, bi-trifides ou dichotomes. C'est à ce sous-genre qu'appartient le Palétuvier Manglier, *Rhizophora Mangle* Lin., espèce célèbre et très remarquable, qui croît en abondance dans les lagunes et sur les plages maritimes de l'Amérique intertropicale et du Malabar. C'est un arbre ordinairement peu élevé, qui forme des forêts extrêmement épaisses et presque impénétrables, refuge ordinaire des Moustiques, des oiseaux de mer et d'un grand nombre d'animaux marins. Ses branches sont opposées ; les unes portent des feuilles également opposées, ovales, aiguës, luisantes, et forment la tête de l'arbre ; les autres sont dépourvues de feuilles et s'inclinent vers la terre, où elles vont s'enraciner ; il résulte de là que l'arbre s'étend progressivement sur une surface de plus en plus grande : les branches entrelacées forment une sorte de plancher sur lequel on s'aventure pour pénétrer dans ces forêts maritimes. Avant de tomber dans la vase pour s'y enraciner, la radicule du Manglier atteint jusqu'à 3 et 4 décimètres de longueur. Le bois de cet arbre est blanchâtre et rougit par sa macération dans l'eau ; il est, au reste, de peu de valeur, et n'est guère employé que comme combustible. Quant à son écorce, elle est fortement astringente et sert avec assez d'avantage au tannage des cuirs. Elle a même été employée autrefois comme fébrifuge, et, pour ce motif, le commerce en apportait d'Amérique en Europe des quantités assez considérables ; mais elle est depuis longtemps inusitée sous ce rapport.

b. *Aerope*, Arnott. Étamines au nombre tantôt de huit, plus souvent de 11 ou 12 ; pétales plans, presque membraneux, très glabres ; pédoncules beaucoup plus courts que le pétiole des feuilles à l'aisselle desquelles ils viennent, épais, uniflores. Ce sous-genre ne renferme qu'une espèce des Moluques, le *Rhizophora conjugata* Lin. (*R. candelaria* DC.). (P. D.)

PALÉTUVIERS. bot. ph. — *Voy.* rhizophorées.

PALEYA, Cass. (*Dict. sc. nat.*, XXXIX, 393). bot. ph. — Synonyme de *Barkhausia*, Mœnch.

PALICOUREA. bot. ph. — Genre de la famille des Rubiacées-Coffeacées, tribu des Psychotriées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 173, t. 66), et dont les principaux caractères sont : Calice à tube ovale, soudé à l'ovaire ; limbe supère, à cinq dents. Corolle supère ; tubuleuse, subcylindrique, présentant une gibbosité à la base, et barbue intérieurement, un peu au-dessous du milieu ; le limbe de la corolle a cinq divisions courtes, dressées. Étamines cinq, insérées au tube de la corolle, incluses ou saillantes ; filets filiformes ; anthères linéaires, incombantes. Ovaire infère, à deux loges uni-ovulées. Style simple ; stigmate à deux courtes divisions. Baie charnue, à côtes, couronnée par le limbe du calice, à deux coques monospermes

Les *Palicourea* sont des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, souvent glabres, à feuilles opposées ou rarement verticillées, stipulées ; à fleurs jaunes ou blanches, sessiles ou pédonculées, et présentant divers modes d'inflorescence.

De Candolle (*Prodr.*, IV, 524) rapporte à ce genre cinquante-trois espèces qu'il répartit en deux grandes sections : La première comprend les espèces à *fleurs corymbeuses* ; la seconde se compose de celles à *fleurs paniculées*. Cette dernière section a été subdivisée par le même botaniste en trois autres petits groupes caractérisés : le premier, par des *feuilles verticillées* ; le second, par des *feuilles opposées et pétiolées* ; le troisième par des *feuilles opposées et sessiles*. (J.)

PALIMBIA, DC. (*Prodr.*, 175-183). bot. ph. — *Voy.* peucedanum.

*PALINURINA. CRUST. — Munster, dans son *Beitrage zur Petrefactenkunde*, désigne sous ce nom un genre de l'ordre des Décapodes macroures qui renferme deux espèces, et dont la *Palinurina longipes* Munster (*Op. cit.*, p. 37, n° 1, pl. 14, fig. 8) peut en être regardée comme le type. (H. L.)

PALINUROIDEA, Dehaan (*Fauna japonaise*). CRUST. — Syn. de Langoustiens, Milne-Edw. *Voy.* ce mot. (H. L.)

PALINURUS. CRUST. — *Voy.* LANGOUSTE.

PALITHOÉ. POLYP. — *Voy.* POLYTHOÉ.

PALIURE. *Paliurus*. BOT. PH. — Genre de la famille des Rhamnées, tribu des Paliurées, établi par Tournefort (*Inst.*, 387), et dont voici les caractères: Calice à tube plan; limbe à cinq divisions étalées, ovales, aiguës, à peine carénées intérieurement. Corolle à cinq pétales insérés sur le bord du disque qui entoure le calice, ovales, onguiculés. Étamines cinq, insérées avec les pétales; filets cylindriques, comprimés à la base, soudés aux onglets des pétales; anthères introrses, ovales, à deux loges s'ouvrant longitudinalement. Ovaire à demi immergé dans le disque, et soudé à la base, libre à la partie supérieure, à trois loges uni-ovulées. Styles trois, coniques; stigmates oblongs. Fruit sec, coriace, orbiculaire, à enveloppe membraneuse et à trois loges monospermes.

Les Paliures sont des arbrisseaux abondants dans les contrées qui avoisinent la Méditerranée, au Népaul et au Chili. Leurs feuilles sont alternes, ovales ou cordiformes, 3-nerviées, crénelées; les branches sont garnies d'aiguillons doubles, lisses et très piquants, dont l'un droit, et l'autre plus court et recourbé, naissant à l'aisselle de chaque feuille.

On ne connaît guère que trois espèces de ce genre; la principale est le PALIURE ÉPINEUX, *Pal. aculeatus* Lam. et Desf. C'est un arbuste aussi gai que joli, propre à fournir des haies impénétrables à cause de ses aiguillons nombreux. A la fin du printemps ou en juillet, au plus tard, il se couvre de petites fleurs jaunes, disposées en ombellules rameuses et axillaires, auxquelles succède un fruit remarquable par une large membrane qui l'environne horizontalement et le fait ressembler à un petit chapeau rabattu, d'où la plante a pris le nom vulgaire de *Porte-Chapeau*.

On multiplie le Paliure de graines ou de rejetons enracinés qu'on enlève en février ou mars. (J.)

PALIXANDRE. BOT. PH. — *Voy.* BOIS DE PALIXANDRE.

PALLADIA (nom mythologique). BOT. PH. — Genre établi par Lamarck (*Illust.*, t. 285) pour une plante encore trop peu connue pour qu'il soit possible de lui assigner une place dans la méthode.

PALLADIUM. MIN. — On nomme ainsi un métal blanc, dur, très malléable, ductile et presque inaltérable au feu. Il a été découvert, en 1803, par Wollaston dans la mine de Platine. Ce métal est susceptible d'un très beau poli. Sa cassure, fibreuse et striée en divers sens, présente une espèce d'arrangement cristallin. Sa pesanteur spécifique est de 11,3 à 11,8. Le Palladium exige, pour entrer en fusion, une plus forte chaleur que l'Or; mais, s'il touche, pendant qu'il est chaud, un petit morceau de soufre, il fond comme le Zinc. Ce métal est inattaquable par beaucoup d'acides; l'acide nitrique le dissout en prenant une teinte rouge-brunâtre; une solution alcoolique d'iode le noircit, tandis qu'elle n'agit pas sur le Platine. Ce métal est à peu près inusité.

PALLAS. MAM. — Ce nom est appliqué à une espèce du genre des Céphalotes. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PALLASIA, Houtt. (*Pfl. syst.*, X, 319, t. 22). BOT. PH. — Syn. de *Calodendron*, Thunb.

PALLASIA, Rob.-Desv. INS. — Synon. de Cistogastre, Latr.

PALLASIUS. CRUST. — Synonyme d'*Idotea*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

*PALLENE, Less. OIS. — Synonyme de *Cypselus*, division du genre Hirondelle. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

*PALLENE (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Aranéiformes ou des Pychnogonides. M. Johnston a donné ce nom aux Pycbnogonides, qui sont pourvues d'une paire de pattes-mâchoires sans palpes, et qui ont la tête extrêmement courte. Les pattes sont grêles, allongées, et terminées par une griffe accompagnée d'épines onguliformes accessoires. Enfin, la branche mobile des pattes-mâchoires est composée de dix articles, et est armée d'une série de dents vers le bout. Il est aussi à noter que les palpes

sont très courts. On ne connaît que deux espèces de ce genre, c'est le PALLÈNE BRÉVIROSTRE, *Pallene brevirostris* Roberst. (*Mag. of zool. and. Bot.*, t. I, p. 380, pl. 13, fig. 7 et 8). Cette espèce se trouve sur les côtes d'Écosse, et peut-être aussi au Groënland. Quant à la seconde espèce, *Pallene chiragrus* Edw. (*Hist. nat. des Crust.*, t. III, p. 535, n° 2), elle a pour patrie la baie de Gervis à la Nouvelle-Hollande. (H. L.)

PALLENE, Mégerle (*Cat. Dahl.*). INS. — Syn. d'*Anthonomus*, Germar, Schœnherr. (C.)

PALLENIS, Laporte. INS. — Syn. de *Callitheres*, Dejean, Spinola. (C.)

PALLENIS (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini (*Dict. sc. nat.*, XXXVII, 275). Herbes de la Méditerranée. *Voy.* COMPOSÉES.

***PALLESTRE**, Less. OIS. — Synonyme de *Macropteryx*, Swains., division du genre Hirondelle. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

PALLIOBRANCHES. *Palliobranchiata*. MOLL. — Dénomination employée par M. de Blainville pour désigner, d'après un caractère essentiel de l'organisation, le premier ordre de sa classe des Acéphalophores. Ces mêmes Mollusques forment la classe des Branchiopodes, pour Cuvier, Lamarck, etc. *Voy.* MOLLUSQUES. (DUJ.)

***PALLODES**. INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Nitidulaires, établi par Erichson (*Zeitschrift fur die Ent. von Germ.*, 1843, p. 348) qui le comprend dans le groupe de ses Strongyliniens. L'auteur y rapporte les quatre espèces suivantes: *P. silaceus* Kn., Er., *annulifer* Lap., *atromentarius* et *fervidus* Klug. La première est originaire de l'Amérique septentrionale, la deuxième de l'Amérique méridionale, et les troisième et quatrième sont propres à Madagascar. (C.)

PALMA-CHRISTI. BOT. PH. — Nom vulgaire du Ricin. *Voy.* ce mot.

PALMACITES. BOT. FOSS. — Genre de Palmiers fossiles, établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 126) qui le décrit ainsi : Tiges cylindriques, simples, couvertes de bases de feuilles pétiolées, à pétiole élargi et amplexicaule à sa partie inférieure.

On n'en connaît encore qu'une seule espèce, *Palm. echinatus*, trouvée dans le terrain de calcaire grossier inférieur. (J.)

PALMACITES, Sternb. (t. 56, f. 6, 7; t. 58, f. 3). BOT. FOSS. — Synon. de *Trigonocarpum*, Ad. Brongn.

PALMÆ. BOT. PH. — *Voy.* PALMIERS.

PALMAIRE. *Palmarium*. MOLL. — Genre proposé par Montfort pour une coquille qu'il dit être commune à la Martinique, mais que cependant on n'a pu revoir après lui ; la Palmaire serait comme une Émarginule dont le sommet reviendrait du côté de la fente au lieu d'être dirigé en sens inverse. (DUJ.)

PALMAIRES. *Palmarini*. MAM. — Storr (*Méth. de classification des Mamm.*) indique sous ce nom la division dans laquelle il place l'Homme. (E. D.)

PALMARIA, Link. (*in Hor. phys.*, 7). BOT. CR. — Syuon. de *Laminaria*, Lamx.

***PALMASTERIAS**. ÉCHIN. — Division du genre Astérie, établie par M. de Blainville pour les espèces pentagonales minces et comme membraneuses, telles que les *A. calcar*, *A. membranacea*, *A. rosacea*. Ce sont les mêmes dont M. Link, et après lui M. Agassiz, ont fait le genre *Palmipes*, et que M. Nardo a nommées *Anseropoda*. (DUJ.)

***PALMATODES**, Klug. INS. — Syn. de *Ocladius*, Schœnherr. (C.)

PALME. BOT. PH. — Nom vulgaire des feuilles du Dattier.

PALMELLA. BOT. CR. — Genre d'Algues confervacées, établi par Lyngbye (*Hydroph.*, 206) qui le définit ainsi : Masse gélatineuse, demi-transparente, remplie de globules solitaires. On en connaît neuf espèces qui croissent dans les eaux douces ou salées et sur la terre très humide.

***PALMÉS**. *Palmata*. MAM. — Blumenbach (*Handb. der nat.*, 1779) désigne sous ce nom une division des Mammifères qui comprend le genre des Castors. (E. D.)

PALMIERS. *Palmæ*. BOT. PH. — Grande et belle famille de Monocotylédons. Les végétaux dont elle se compose sont tellement remarquables par leur beauté et presque toujours par leur hauteur, que Linné, dans son langage poétique, les avait appelés les *princes* du règne végétal. De plus, ils ont une telle analogie d'organisation et de caractères, que, dès les premiers essais de méthode naturelle, on les a réunis en un

groupe distinct; ainsi Linné, dans ses fragments de méthode naturelle, en faisait son second ordre, dans lequel, il est vrai, une simple ressemblance de port lui faisait admettre les *Cycas*. Cette erreur fut commise également par Adanson, qui fit des Palmiers sa sixième famille. A.-L. de Jussieu le premier sut assigner à ce groupe ses véritables limites, qui n'ont pas été modifiées jusqu'à ce jour. Dans ces derniers temps, les Palmiers ont été l'objet de grands et beaux travaux qui ont jeté du jour sur leur histoire, et qui ont fait connaître leur organisation, longtemps fort mal interprétée. Nous avons cité, à l'article MONOCOTYLÉDONS, ceux de ces travaux qui ont eu pour objet la structure et le mode de développement de ces végétaux; quant à ceux qui ont eu pour objet leur histoire, considérée en général, les plus importants d'entre eux sont certainement ceux de M. Martius, qui constituent une Monographie vraiment monumentale de cette famille.

Les Palmiers présentent, dans leurs racines, la plupart des particularités qu'on retrouve chez la généralité des Monocotylédons; mais on voit chez eux, plus clairement encore que chez la plupart de ces plantes, le pivot formé à la germination par l'allongement de la radicule se détruire de bonne heure et des racines adventives se développer autour de lui ou de la place qu'il occupait, sur des points de plus en plus extérieurs; cette formation successive de racines adventives a donc lieu du centre vers la périphérie. Il en résulte une masse conique qui épaissit fortement le volume du bas de tige, et dont la grosseur est en proportion de l'âge et des dimensions de celle-ci. Cette masse devient parfois extrêmement volumineuse, et finit par dépasser le niveau du sol de 2 mètres, et même un peu plus, comme chez certaines espèces de l'Ile de France, de Bourbon, et chez l'*Oreodoxa regia*. Dans d'autres cas, elle ressemble à une sorte de piédestal creux, au sommet duquel la tige se trouve portée (*Iriartea*). Cette masse de racines forme souvent un bois plus dur que celui de la tige elle-même, et dans lequel M. H. Mohl a signalé une structure notablement différente de celle qui caractérise le bois proprement dit de ces végétaux. Outre ces racines adventives inférieures, la tige des Palmiers en développe quelquefois de tout-à-fait aériennes, qui prennent naissance sur des points plus ou moins élevés, même immédiatement au-dessous de la couronne. Chez le *Mauritia armata*, ces racines adventives aériennes, ne se développant qu'imparfaitement, prennent la forme de productions cylindroïdes et épineuses.

La tige des Palmiers, qu'on nomme aussi leur *stipe*, se montre sous de nombreuses modifications de forme générale, que M. H. Mohl a rangées en cinq catégories distinctes : 1° la tige *arundinacée*, mince, grêle, dressée, avec des entre-nœuds assez rapprochés et obconiques; elle a un épiderme lisse, luisant, et qui ne s'amincit pas par l'effet de l'âge; sa consistance est médiocre; au premier aspect, elle ressemble beaucoup à un chaume de Bambou, mais elle s'en distingue essentiellement, parce qu'elle n'a ni cavité centrale, ni véritables nœuds. Cette forme existe chez la plupart des *Geonoma*, beaucoup de *Bactris*, *Hyospathe*, *Chamædorea*; on la voit se modifier plus ou moins chez le *Desmoncus*, *Rhapis flabelliformis*, *Corypha frigida*. 2° La tige *calamoïde* a une assez grande ressemblance avec la précédente; mais elle s'en distingue par la grande longueur de ses entre-nœuds, qui ont jusqu'à 2 mètres; ceux-ci sont grêles et paraissent presque cylindriques, tant leur forme obconique est peu prononcée; leur surface est lisse, luisante et comme vernie, grâce à l'existence d'un épiderme siliceux extrêmement dur, fragile, et qui se détache par plaques lorsqu'on les ploie. Ces tiges sont très flexibles, élastiques, à faisceaux fibro-vasculaires presque uniformément répandus dans leur intérieur; elles ressemblent entièrement à celles des diverses Lianes par leur grande longueur (quelquefois 200 mètres), et leur entrelacement aux arbres et aux corps voisins. Elles n'existent que chez les *Calamus* ou Rotangs. Le *Desmoncus* rattache cette forme à la précédente. 3° La tige *cylindrique* de M. H. Mohl est lisse, grêle, en colonne fort élancée, à entre-nœuds très allongés; sa surface présente des cicatrices étroites, non relevées en nœuds, et souvent de forts piquants. Sa structure, fort remarquable, consiste en majeure partie en un parenchyme central, mou et lâche, parsemé de quelques faisceaux herbacés,

tandis que sa couche extérieure est formée par des faisceaux serrés, gros et durs, qui donnent naissance à un bois extrêmement résistant et difficilement attaquable aux instruments tranchants (*Mauritia*, *OEnocarpus*, *Kunthia montana*, etc.). 4° La tige *cocoïde* est épaisse, quelquefois très haute; mais, dans ce cas, n'ayant jamais la gracilité de la précédente, un peu irrégulièrement noueuse par l'effet de ses larges cicatrices de feuilles tombées, souvent ces débris persistants des feuilles forment, par l'isolement de leurs faisceaux, conséquence naturelle de la destruction de leur parenchyme, des sortes de villosités sur sa surface. Intérieurement, les faisceaux ligneux sont distribués presque uniformément dans toute son étendue; seulement, ils sont un peu plus serrés et souvent un peu plus grêles vers sa circonférence, qu'occupe une épaisse couche corticale; une conséquence naturelle de cette organisation est que son centre a une dureté presque égale à celle de sa périphérie (*Cocos*, *Leopoldinia*, *Elæis*, *Corypha*, etc.). 5° Il est enfin des Palmiers que l'on dit *acaules*, et, dans ce cas, la tige se montre tantôt raccourcie en bulbe, ce qu'on observe chez des espèces éparses dans des genres fort divers (*Geonoma acaulis*, *Macrostachys*, *Astrocaryum acaule*, *Diplothemium campestre*, *maritimum*, etc.), tantôt modifiée en un rhizome court et rampant, dont le sommet, couronné par des frondes, se trouve à la surface du sol (*Sabal*). Un fait très curieux est celui relatif au renflement que présente, vers le milieu de sa longueur, la tige de certains Palmiers, qui en devient fusiforme (*Iriartea*, *Acrocomia*, *Oreodoxa*); ce renflement est parfois assez volumineux sur des tiges grêles, du reste, pour que les Indiens en profitent pour la fabrication de leurs pirogues. La tige des Palmiers est presque toujours simple; cependant elle présente une division constante par dichotomie dans le Doum de la Thébaïde, *Hyphæne thebaica*. D'un autre côté, les Palmiers gazonnants (*Palmæ cæspitosæ*) forment, sous terre, un rhizome duquel partent des jets ou des branches souterraines, qui, chez le Sagoutier (*Metroxylon*), s'allongent assez, dans bien des cas, pour passer d'un champ à celui d'un propriétaire voisin, et pour occasionner ainsi des contestations. Enfin on observe quelquefois des ramifications irrégulières ou accidentelles, comme celle qui a été vue par Bory à l'Ile-de-France, chez l'*Areca alba*.

Les feuilles (ou frondes) des Palmiers présentent des variations plus nombreuses en apparence qu'en réalité; ce sont toujours, en effet, des feuilles à portions vaginale, pétiolaire et limbaire, bien distinctes, mais dans lesquelles cette dernière est divisée par déchirure, et de manière à les rendre soit pennées, soit flabelliformes ou en éventail. Or, ces deux modifications se rattachent l'une à l'autre par de nombreuses nuances intermédiaires, ou, pour mieux dire, ce ne sont que des aspects différents de feuilles penninerves, dans lesquelles la côte médiane est tantôt allongée, tantôt raccourcie. Ces feuilles sont ramassées, à l'extrémité de la tige, en une vaste touffe terminale ou couronne, et leurs dimensions deviennent souvent tellement fortes, qu'elles surpassent celles de tous les autres végétaux. Leur gaîne a ses bords libres et une longueur variable; souvent elle est allongée, et alors les bourgeons qui se forment sous elle restent assez tendres pour pouvoir être mangés; cette masse herbacée terminale forme alors ce qu'on nomme *chou-palmiste*, particulièrement chez l'Arec. On trouve des choux-palmistes chez des espèces de divers genres, mais parfois leur amertume empêche de les employer comme aliment. Ailleurs, la gaîne est très courte, et cette particularité s'observe généralement dans les espèces à feuilles très rapprochées. Dans quelques cas (*Copernicia*, *Sabal*), la partie supérieure de la gaîne présente un prolongement comparable à la ligule des Graminées.

En suivant le développement d'un Palmier, on peut voir ses feuilles acquérir par degrés la forme qui les caractérise à l'état adulte. Ainsi la première qui sort de la graine, à la germination, est toujours simple; bientôt celles qui lui succèdent présentent deux lobes; après quoi, le nombre des divisions augmente progressivement, à proportion de l'accroissement de la plante. Souvent, comme traces de la déchirure qui s'est opérée en elles, il reste sur les bords de leurs lobes ou pinnules des filaments pendants, dont il est facile de reconnaître l'origine. Enfin le limbe de ces feuil-

les est presque toujours plissé ou même ployé dans le sens des nervures.

L'inflorescence des Palmiers est axillaire et constitue un spadice, auquel on donne vulgairement le nom de *régime*, et qui acquiert parfois des dimensions considérables, comme chez le Lodoïcée (*voy.* ce mot). Tantôt re régime sort d'entre les feuilles de la couronne, tantôt, au contraire, il se montre sur les parties dénudées de la tige, ou dont les feuilles se sont déjà détachées et n'ont laissé que leur base persistante; il est accompagné d'une spathe de consistance variable et parfois ligneuse, tantôt monophylle, tantôt à plusieurs bractées distiques. Suivant les degrés divers de son développement, cette spathe enveloppe parfois toute l'inflorescence, ou ne s'ouvre que latéralement pour la laisser sortir faiblement, ou enfin elle est considérablement dépassée par elle. Dans quelques cas, elle se détache au moment de l'épanouissement des fleurs.

Les fleurs des Palmiers sont petites, brièvement pédiculées ou sessiles, ou même enfoncées par leur base dans les fossettes du spadire. Elles sont rarement hermaphrodites (*Corypha*, *Livistona*, *Sobol*); le plus souvent l'avortement de l'un des deux sexes les rend unisexuelles, soit monoïques, comme dans la plupart des genres, soit dioïques, comme dans les Dattiers, les *Chomædorea*, etc. Parmi les monoïques, on observe des combinaisons diverses des fleurs de l'un et de l'autre sexe. Ainsi, dans certains cas, les fleurs mâles et femelles sont entremêlées et l'une à côté de l'autre; dans d'autres, les fleurs femelles occupent la base des inflorescenres partielles, au sommet desquelles se trouvent des fleurs mâles nombreuses; enfin, on voit parfois des inflorescenres mâles et femelles distinctes sur le même pied. Les fleurs sont accompagnées de deux bractéoles opposées, libres ou soudées entre elles, et d'une bractée propre à chacune d'elles, ou commune à un petit groupe de deux à trois fleurs (*Lepidocaryum*). On trouve encore une autre petite bractée à la base de chaque portion de l'inflorescence générale. Ces diverses bractées sont quelquefois très peu développées et presque rudimentaires.

Le périanthe est double, ou à deux rangs bien distincts, dont l'extérieur est qualifié de calire, l'intérieur de corolle. Le premier est court, à trois folioles libres ou soudées entre elles en une petite cupule tridentée à son bord, et souvent à trois angles; la dernière est beaucoup plus longue, à trois pétales le plus souvent distincts, en préfloraison valvaire, imbriquée dans les fleurs femelles; l'un et l'autre sont, au reste, verts ou verdâtres et se ressemblent beaucoup pour la coloration et la texture.

Les étamines sont presque toujours au nombre de six, opposées aux six sépales et aux pétales, libres ou soudées en cupule à leur base (*Calamus*, *Metroxylon*, *Elæis*), à anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, à insertion dorsale. Dans quelques *Areca* et *Phœnix*, leur nombre se réduit à trois; au contraire, il arrive assez souvent qu'il dépasse le nombre normal, et devient un multiple de 3 plus ou moins élevé (15-30, *Borassus*; 24-36, *Lodoicea*, etc.). Cette multiplication balanre et accompagne d'ordinaire l'avortement complet du pistil.

Le type normal du pistil comprend trois carpelles uniloculaires, presque toujours à un seul ovule fixé à l'angle central, un peu au-dessus de sa base, très rarement à deux ovules collatéraux, dont le style se continue avec leur ligne dorsale, et se termine par un stigmate indivis. Mais des avortements fréquents amènent des modifications dans ce type. Les trois carpelles sont quelquefois presque distincts, mais plus souvent ils sont soudés en un pistil unique, dans lequel même les stigmates restent seuls libres. D'un autre côté, sur ces trois carpelles, deux ne prennent souvent qu'un développement imparfait ou restent même entièrement rudimentaires. Cette inégalité de développement se prononce surtout dans le passage de l'ovaire à l'état de fruit.

Le fruit est à trois loges ou à deux, même à une seule, par suite d'un avortement, qui a également porté sur les graines. Par l'effet d'une soudure incomplète des trois carpelles, il se montre quelquefois trilobé et même presque trimère. Son mésocarpe est charnu ou fibreux, son endocarpe de consistance de papier, de parchemin, ou fibreux, ou ligneux et d'une dureté presque pierreuse; celui-ci présente au sommet trois trous qui répondent aux points par lesquels le tissu con-

ducteur arrivait à l'ovaire; mais l'inégalité du développement des carpelles, lorsqu'elle a lieu, agit aussi sur ces trous; ainsi, dans l'endocarpe du Cocotier, vulgairement connu et employé sous le nom de *Coco*, un seul reste ouvert, c'est celui qui correspond à la loge fertile; les deux autres, qui appartiennent aux deux loges avortées, sont obturés dans le fruit adulte. On sait quel énorme volume acquiert le fruit de certains Palmiers, particulièrement celui des Cocotiers, du *Lodoicea*.

Les graines des Palmiers acquièrent souvent un volume très considérable, et qui dépasse tout ce qu'on observe dans le reste du règne végétal. Elles sont presque toujours solitaires dans chaque loge, qu'elles remplissent, ou même dans le fruit entier, par l'effet de l'avortement. Elles sont ovoïdes ou globuleuses, dressées ou appendues latéralement, à tégument le plus souvent soudé avec la surface interne de l'endocarpe; elles renferment un volumineux albumen, d'abord à l'état de liquide laiteux (lait de Coco), prenant ensuite peu à peu de la consistance, de manière à devenir même corné dans certains cas (Dattier). Souvent, même dans le fruit mûr, il n'est passé à l'état solide que dans sa portion extérieure, et il forme alors un corps creux dont la cavité reste encore remplie de liquide laiteux. Il est fréquemment ruminé, à des degrés divers, il est vrai. Il est tantôt oléagineux (Cocotier), tantôt plus ou moins corné, mais non farineux. Une fossette creusée vers la périphérie, et recouverte seulement par une couche mince de sa substance renferme, un embryon conique ou cylindroïde, dont l'extrémité radiculaire est dirigée en dehors.

A la germination, chez le Cocotier par exemple, la radicule se prolonge à travers le trou de l'endocarpe ou de la *noix*, et perce ensuite le mésocarpe fibreux ou le *brou* qui est déjà plus ou moins altéré En même temps, le summet du cotylédon pénètre dans la cavité centrale de l'albumen, qu'elle ne tarde pas à remplir; l'albumen se ramollit ensuite; sa substance se modifie et elle est absorbée progressivement et comme couche par couche, le cotylédon continuant de grossir à proportion. Pendant que s'opère cet accroissement intérieur, la portion qui passe par le trou de la noix s'allonge, reporte à l'extérieur la gaîne du cotylédon, de laquelle sort bientôt la gemmule, tandis que de son côté la radicule s'est enfoncée dans le sol où nous avons dit plus haut que son existence ne doit pas être d'une longue durée. Quant à l'extrémité cotylédonaire enfermée dans la noix, elle ne peut s'en dégager et on l'y retrouve vivante encore quelquefois après une année entière. La gemmule donne d'abord une feuille entière, et l'on a vu que celles qui lui succèdent acquièrent, en se divisant de plus en plus, la forme qui caractérise cet organe à l'état adulte.

Les Palmiers appartiennent tous aux régions chaudes du globe, particulièrement à la zone intertropicale. Au-delà des tropiques, le nombre de leurs espèces décroît rapidement; leur limite septentrionale ne dépasse pas 34° en Asie; elle s'élève à 36° en Amérique; enfin, en Europe, elle atteint 44°; là ses seuls représentants sont le *Chamærops humilis* et le Dattier cultivé, mais ne mûrissant pas son fruit. Quant à leur limite méridionale, elle arrive en certains points à 38° de latitude sud. Son terme extrême est formé par l'*Areca sapida* de la Nouvelle-Zélande, qui croît dans des lieux froids dans lesquels il neige souvent. Dans la zone intertropicale, ils abondent surtout en Amérique et dans les nombreux archipels de la Polynésie; ils sont beaucoup moins nombreux en Afrique et en Asie.

Les végétaux dont se compose cette belle famille se recommandent, non seulement par leur beauté, par leur port léger et élancé qui imprime un cachet si remarquable aux paysages des régions chaudes du globe, mais encore et surtout par leur extrême utilité. Toutes leurs parties servent à des usages importants. Leur tige est très utile pour les constructions, dans les espèces où elle acquiert une grande dureté; dans celles dont le centre reste peu consistant, elle fournit, par un simple évidement, d'excellents tuyaux de conduite. On sait que le commerce apporte en Europe le bois de quelques espèces, et qu'on l'emploie en quantité pour la confection des cannes, des manches de parapluie et de beaucoup d'autres objets. Ce bois varie beaucoup de densité. D'après M. de Martius, le plus léger est celui du Dattier dont la densité n'est que 0,3963, ce qui réduit son poids à 13$^{kil.}$, 58 par pied cube. Celui

du *Borassus Æthiopium* est beaucoup plus lourd; sa densité est de 0,8229; enfin le plus dense paraît être celui de l'*Astrocaryum murumuru*, l'un de ceux que le commerce apporte le plus habituellement en Europe, et qui pèse 1,1380 ou 39 kil., 01 par pied cube. Tout fort qu'il est, ce chiffre est encore dépassé par la substance ligneuse de la noix du *Cocos lapidea*, dont la densité s'élève à 1,2873. Les progrès de l'âge amènent dans la tige de plusieurs Palmiers le développement d'une grande quantité de fécule qui semble même quelquefois remplir exclusivement les cellules de leur parenchyme, tandis qu'ailleurs elle est mêlée de mucilage, d'une substance albuminoïde, de matières extractives et colorantes, enfin de divers sels. A l'époque où cette fécule est en plus grande quantité, le parenchyme lui-même est désagrégé ou semble même avoir presque disparu, de telle sorte qu'elle se montre sous la forme d'une poussière légère et blanche entremêlée aux fibres. L'exemple le plus remarquable à cet égard est fourni par les *Metroxylon*, dans lesquels cette fécule constitue le *Sagou* du commerce. Un seul pied de ces arbres en donne jusqu'à 600 ou 800 livres, à l'époque qui précède immédiatement sa floraison. Parmi les autres Palmiers riches en fécule, on peut citer les suivants: *Caryota urens* et *Rumphiana*, *Borassus flabelliformis*, *Arenga saccharifera*, *Phœnix farinifera*, *Cocos coronata* et autres, des *Acrocomia*, le *Mauritia flexuosa*. D'après M. de Martius, les Indiens Arovaces de la Guiane donnent à la fécule qu'ils retirent de celui-ci le nom d'*Aru-Aru* (fécule de fécule), qui, défiguré en celui d'*Arrow-root*, a été transporté à tort à plusieurs autres fécules. La sève de plusieurs Palmiers renferme du sucre en assez grande quantité, au moment qui précède la floraison, pour qu'on l'extraie avec avantage au moyen d'incisions ou de trous percés dans la tige. Le liquide sucré qu'on obtient de la sorte subit aisément la fermentation alcoolique et donne ainsi des liqueurs spiritueuses connues pour la plupart sous le nom de *Vin de palme*, et qui remplacent utilement les produits de la Vigne dans les contrées chaudes où celle-ci ne donne pas de vin. Ce sucre est en quantité presque insignifiante dans les Palmiers jeunes; il y abonde au moment qui précède la floraison, après quoi il est consommé presque entièrement par la fructification. Les espèces les plus riches, sous ce rapport, sont les suivantes: *Rhaphia vinifera*, *Mauritia vinifera*, *Phœnix sylvestris*, *P. spinosa*, *P. dactylifera*, *Elæis Guineensis*, *Cocos nucifera*, *Caryota urens*, *C. sobolifera*, *Arenga saccharifera*, *Borassus flabelliformis*, *Borassus æthiopium*. En incisant les spathes du *Cocos nucifera*, on obtient un suc d'une saveur agréable, nommé *Toddy*, qui produit de bons effets dans l'Inde contre les constipations qui attaquent fréquemment les personnes étrangères à ces climats. Dans ces derniers temps, on a établi à Java des fabriques de sucre de Palmiers qui ont donné des bénéfices importants.

Les feuilles des grands Palmiers servent à couvrir les habitations, à fabriquer des nattes et autres tissus grossiers, tandis que leur pétiole commun, plus ou moins lignifié et très résistant, est utilisé pour divers usages locaux. Quant aux fruits de ces végétaux, tout le monde connaît leur importance pour l'alimentation. Ainsi le fruit du Dattier (*Datte*) nourrit à peu près seul de nombreuses peuplades dans le nord de l'Afrique; l'Europe même en consomme des quantités considérables. Celui du Cocotier, l'une des espèces les plus répandues dans les contrées intertropicales, rend aussi de grands services, soit avant sa maturité par son lait, soit à l'état mûr par sa volumineuse graine. Les graines de plusieurs espèces donnent une huile connue sous le nom d'*Huile de Palme*, qu'il est bon de distinguer d'avec une autre que fournit par expression l'endocarpe de l'*Elæis Guineensis*, et que caractérise particulièrement la présence de l'acide palmique ou palmitique. Divers Palmiers fournissent des substances médicamenteuses; tels sont: l'*Areca Catechu*, dont les fruits donnent une matière extractive, astringente, qui est confondue sous le nom de *Cachou* avec la substance de ce nom fournie par le *Mimosa Catechu*, mais qui n'arrive jamais en Europe et se consomme sur place; le *Calamus Draco*, qui donne une des matières connues sous le nom de *Sang-Dragon*; l'*Hyphæne thebaica*, ou le *Doum* qui exsude le *Bdellium*, etc. Enfin certains arbres de cette famille sécrètent abondamment de la cire. C'est principalement

sur leurs feuilles qu'a lieu cette sécrétion. L'une des espèces les plus remarquables sous ce rapport est le *Copernicia cerifera*, dont la cire est connue sous le nom de *Cire de Carnauba*. Ce Palmier habite l'intérieur du Brésil ; ses feuilles portent à leurs deux surfaces un très grand nombre de glandes qui sécrètent la cire ; à l'état adulte ou vieux, elles présentent une couche mince de cette substance, qui se montre, sous le microscope, composée de très petites lamelles irrégulières. Dans les lieux où l'arbre reste longtemps exposé aux rayons d'un soleil ardent, cette cire se fond, dit M. de Martius, et se ramasse en gouttes sur la lame comme sur le pétiole des feuilles. Les indigènes l'isolent aisément par l'action de la chaleur ou de l'eau bouillante. D'après l'analyse que M. Lewy en a faite récemment (*voy. Compt.-rend.* du 6 janv. 1845, vol. XX, pag. 38), la cire de Carnauba est formée de Carbone = 80,36 ; Hydrogène = 13,07 ; Oxygène = 6,57. Elle est d'un blanc jaunâtre, très cassante, facile à pulvériser ; elle est soluble dans l'alcool bouillant et dans l'éther ; son point de fusion est à 83° 5 C. Il existe de même une couche très mince de cire à la face inférieure des feuilles des *Mauritia armata* et *aculeata*, *Ceratolobus glaucescens*, de quelques *Diplothemium*, etc. Enfin la tige du *Ceroxylon andicola* Humb., Palmier des andes de Bogota, laisse suinter à ses entre-nœuds une matière céroïde, connue dans le pays sous le nom de *Cera de Palma*. Cette cire se présente sous la forme d'une poudre blanc grisâtre, et blanc-jaunâtre après sa purification. Elle est peu soluble dans l'alcool bouillant ; son point de fusion est à 72° C., et sa composition est, d'après M. Lewy, de Carbone = 80,75 ; Hydrogène = 13,30 ; Oxygène = 5,97.

Voici la liste des genres de Palmiers aujourd'hui connus rapportés à la classification de M. de Martius, d'après le *Genera* de M. Endlicher :

Tribu I. — Arécinées.

Chamædorea, Willd. (*Nunezharia*, Ruiz et Pav. ; *Nunezia*, Willd.) — *Hyospathe*, Mart. — *Morenia*, Ruiz et Pav. — *Kunthia*, H. et B. — *Hyophorbe*, Gærtn. (*Sublimia*, Commers.) — *Leopoldinia*, Mart. — *Euterpe*, Mart. — *OEnocarpus*, Mart. — *Oreodoxa*, Wild. — *Pinanga*, Rumpb. — *Kentia*, Blume. *Oncosperma*, Blume. — *Areca*, Lin. (*Euterpe*, Gærtn.) — *Drypsis*, Noronha. — *Seaforthia*, R. Br. (? *Ptychosperma*, Labill.) — *Orania*, Blume. — *Harina*, Hamilt. (*Wallichia*, Roxb. ; *Wrighiea*, Roxb.) — *Iriartea*, Ruiz et Pav. (*Ceroxylon*, H. et B.) — *Arenga*, Labill. (*Saguerus*, Rumph. ; *Gomutus*, Rumph.) — *Caryota*, Lin.

Tribu II. — Lépidocaryinées.

* Feuilles pennées.

Calamus, Lin. (*Palmijuncus*, Rumph.) — *Zalacca*, Reinw. — *Plectocomia*, Mart. — *Ceratolobus*, Blume. — *Dæmonorops*, Blume. — *Sagus*, Gærtn. (*Rhaphia*, Palis.) — *Metroxylon*, Rottb.

** Feuilles en éventail.

Mauritia, Lin. fil. — *Lepidocaryum*, Mart.

Tribu III. — Borassinées.

* Feuilles en éventail.

Borossus, Lin. (*Lontarus*, Rumpb. ; ? *Pholidorpus*, Blume) — *Lodoicea*, Labill. — *Latania*, Commers. (*Cleophora*, Gærtn.) — *Hyphæne*, Gærtn. (*Cucifera*, Delile ; *Douma*, Lam.).

** Feuilles pennées.

Bentinckia, Berry (*Keppleria*, Mart.) — *Geonoma*, Wild. (*Gynestum*, Poit. ; *l'ouay*, Aublet) — *Monicaria*, Gærtn. (*Pilophora*, Jacq.) — *Iguonura*, Blume. — *Calyptrocalyx*, Blume. — *Cyrtostachys*, Blume.

Tribu IV. — Coryphinées.

Sous-tribu 1. — **Sabalinées.**

Corypha, Lin. (*Taliero*, Mart. ; *Gembanga*, Blume) — *Livistona*, R. Br. — *Licuala*, Rumph. (*Saribus*, Rumph.) — *Brahea*, Mart. — *Copernicia*, Mart. (*Caranaiba*, Marcg. Pis.) — *Sabal*, Adans. — *Chamærops*, Lin. (*Chamæriphes*, Ponted. ; *Phœnix*, Cav.) — *Trithrinax*, Mart. — *Rhapis*, Lin. fil. — *Thrinax*, Lin. fil.

Sous-tribu 2. — **Phœnicinées.**

Phœnix, Lin. (*Elate*, Ait.).

Tribu V. — Cocoinées.

* Aiguillonnés.

Desmoncus, Mart. (*Atitara*, Marcgr.) — *Bactris*, Jacq. — *Guilielma*, Mart. —

Martinezia, Ruiz et Pav. — *Acrocomia*, Mart. — *Astrocaryum*, C. W. G. Mayer (*Toxophœnix*, Schott).

** Inermes.

Attalea, H. B. K. — *Elæis*, Jacq. (*Alfonsia*, Kunth) — *Cocos*, Lin. (*Langdorsfia*, Raddi) — *Syagrus*, Mart. — *Diplothemium*, Mart. — *Maximiliana*, Mart. — *Tubæa*, H. B. K. (*Molinæa*, Bert.) — *Orbignya*, Mart.

? *Drymophlœus*, Zippel. — ? *Atagoptera*, Nees. (P. Duchartre.)

PALMIJUNCUS, Rumph. bot. ph. — Syn. de *Calamus*, Linn.

PALMIPÈDES. *Palmipeda* (*palma*, palme; *pes*, pied). mam. — Ce nom a été appliqué par Illiger (*Prodr. syst. Mamm. et Av.*, 1819), a un groupe de Rongeurs, caractérisé par ses pieds palmés et comprenant les deux genres *Hydromys* et *Castor*. Voy. ces mots. (E. D.)

PALMIPÈDES (*pedes*, pieds; *palmati*, palmés). ois. — G. Cuvier, dans son Règne animal, désigne ainsi son sixième et dernier ordre de la classe des Oiseaux. Schœffer, dans ses *Elementa ornithologica*, publiés en 1774, s'était déjà servi de cette dénomination; mais les espèces que ce nom caractérise, au lieu d'être, comme dans G. Cuvier, réunies en une seule grande division, sont, par lui, distribuées dans trois ordres. Ainsi il distingue des Palmipèdes a trois doigts, des Palmipedes a quatre doigts et à pouce libre, et des Palmipedes a quatre doigts engagés dans une seule membrane. Ce dernier ordre de Schœffer correspond entierement à la famille des *Totipalmes* de l'auteur du Règne animal. Quant aux deux autres, le premier comprend les *Plongeurs* du même auteur, et le second ses *Longipennes* et ses *Lamellirostres*. Scopoli, dans son *Introductio ad historiam naturalem*, qui parut en 1777, comprenait également sous le nom de Palmipèdes la majeure partie des Oiseaux que Schœffer et, plus tard, G. Cuvier ont ainsi désignés. Enfin Vieillot, dans ses divers Traités d'ornithologie, s'est aussi servi de cette dénomination. Seulement, au lieu de l'étendre à un grand nombre d'Oiseaux, comme l'ont fait Schœffer, Scopoli et G. Cuvier, il n'en fait qu'un titre de famille dans laquelle il ne place que les genres Avocette et Phœnicoptère.

Les Palmipèdes correspondent aux *Anseres* de Linné, aux *Natantes* de Meyer et Wolf, et aux *Natatores* d'Illiger, Latham, Vieillot et M. de Blainville.

Ce qui caractérise les Oiseaux qu'on réunit sous le nom de Palmipèdes, ce sont des tarses courts, relativement à la taille des individus, très forts, le plus ordinairement réticulés, rarement scutellés; trois doigts antérieurs et quelquefois le pouce, lorsqu'il existe, réunis par une membrane large, molle; des jambes très déjetées en arrière du corps, toujours munies de muscles énergiques, quelquefois nues au-dessus de l'articulation tibio-tarsienne, le plus souvent emplumées. Les Palmipèdes ont aussi un tronc généralement trapu, ramassé, bas sur jambes, et un cou ordinairement assez long. Ce sont les seuls Oiseaux chez lesquels il dépasse la longueur des pieds. Les Cygnes sont de toutes les espèces de cet ordre celles chez lesquelles il offre le plus d'étendue. En outre le sternum des Palmipèdes est très long. Il garantit, par son développement en arrière, la plus grande partie des viscères renfermés dans la cavité abdominale, et n'a de chaque côté de son bord inférieur qu'une échancrure ou trou ovale garni d'une membrane fibreuse. Enfin ces Oiseaux ont presque tous un gésier musculeux, des cœcums d'autant plus longs que les espèces sont plus herbivores, et un larynx inférieur simple, mais qui, chez les Canards, les Harles et quelques autres espèces, se complique de certains organes osseux et fibreux propres à donner plus d'intensité à la voix.

Destinés à vivre sur la surface de l'eau, les Palmipèdes sont protégés par un plumage serré, très duveteux, imperméable. On pense assez généralement que cette imperméabilité est due à un produit graisseux dont les plumes seraient saturées, enduit graisseux qui proviendrait des glandes folliculaires de la peau. Sans doute l'huile ou la graisse que sécrètent les cryptes du derme doit contribuer à rendre les téguments qui recouvrent le corps de ces Oiseaux moins accessibles à l'action de l'eau; cependant cet agent n'est pas pour nous la cause principale de leur imperméabilité. Elle nous paraît devoir bien plutôt être attribuée a l'organisation, à la nature et à la disposition des plumes. Ces organes, ceux surtout qui s'insèrent aux parties inférieures, sont, en général, chez

tous les Oiseaux qui ne nagent pas, composés d'une tige faible qui supporte des barbes molles et flexibles, elles-mêmes pourvues de barbules courtes et très fines. Chez les Palmipèdes, au contraire, les plumes de ces parties sont rigides; leur tige est résistante, très cornée; les barbes ont le même caractère, la même nature, et les barbules plus longues, moins fines et plus divergentes, se croisent et s'enchevêtrent. Il y a donc ici prédominance de la matière cornée sur la matière spongieuse. C'est à cette différence dans la nature du produit, à l'abondance et à la disposition des plumes plus encore qu'à la graisse qui, dit-on, les enduit, que les Oiseaux dont il est question doivent cette faculté qu'ils ont de glisser aisément sur l'eau et d'y demeurer longtemps plongés sans que leurs téguments en soient altérés.

On s'accorde généralement aujourd'hui à faire des Palmipèdes le dernier ordre de la classe des Oiseaux. On peut également dire que les naturalistes ne diffèrent pas beaucoup entre eux sur la manière de les diviser. Presque tous ont adopté, à de très légères modifications près, la division de G. Cuvier qui consiste à distinguer les Palmipèdes en *Plongeurs* ou *Brachyptères*, en *Longipennes* ou *grands Voiliers*, en *Totipalmes* et en *Lamellirostres*. Ces quatre grandes sections sont très naturelles et se circonscrivent par des caractères assez tranchés.

Tous les Palmipèdes sont des Oiseaux aquatiques. Ils recherchent les fleuves, les lacs ou les eaux de la mer. Quelques uns volent avec peine ou sont même tout-à-fait privés de la faculté de s'élever dans les airs, et alors leurs ailes sont transformées en espèces de nageoires. D'autres, au contraire, fendent l'espace avec une rapidité qui rappelle celle des Martinets et des Hirondelles; tels sont les Sternes, les Mouettes, les Frégates, etc. La plupart des Palmipèdes fournissent à l'industrie et au commerce des matières d'une grande valeur et d'une grande utilité. Plusieurs d'entre eux fournissent aussi à l'économie domestique une graisse abondante, un aliment sain et des œufs qui, sans être aussi estimés que ceux des Poules, n'en sont pas moins bons à manger. Enfin les Palmipèdes ont encore contribué à augmenter le nombre de nos Oiseaux de basse-cour et à accroître d'autant nos ressources. Quelques uns, moins utiles, font aussi l'ornement de nos lacs et de nos bassins.

Le caractère des pieds palmés n'appartient pas seulement aux Oiseaux que l'on a réunis dans un ordre particulier; on le retrouve également chez quelques espèces d'un autre ordre, et tout aussi prononcé que chez celles à qui appartient en propre le nom de Palmipèdes, mais qu'on ne saurait cependant ranger parmi celles ci. De ce nombre sont les Phœnicoptères et les Avocettes. Les Grèbes et les Phalaropes ont aussi les doigts bordés par des membranes plus ou moins lobées, qui ont pour usage, comme les palmures complètes des vrais Palmipèdes, de servir à la natation. (Z. G.)

* **PALMIPEDIA** (*palma*, palme; *pes*, pied). MAM. — M. Wiegmann (*Handb. der zool.*, 1812) établit sous cette dénomination un groupe de Rongeurs, correspondant à peu près à celui des *Palmipeda* d'Illiger, et comprenant les genres *Fiber*, *Castor*, *Myopotamus* et *Hydromys*. (E. D.)

***PALMIPES** (*palma*, palme; *pes*, pied). ÉCHIN. — Genre établi par Link et adopté par M. Agassiz, pour les espèces d'Astéries dont le corps pentagonal est très déprimé, mince et membraneux sur les bords. Ce sont les Palmastéries de M. de Blainville, et les Anséropodes de M. Nardo. (Duj.)

* **PALMIPORA** (*palma*, palme; *porus*, pore). POLYP. — Genre établi par M. de Blainville aux dépens des Millepores de Lamarck, et comprenant les espèces dont le Polypier calcaire présente une structure lacuneuse analogue à celle des Madrépores et se trouve parsemé de très petites cellules assez éloignées les unes des autres, et montrant quelques indices d'une disposition rayonnée. Ce genre comprend les *Millepora squarrosa*, *complanata* et *alcicornis* de Lamarck, auxquels M. Ehrenberg conserve le nom de Millepores (*voy.* ce mot). Ce sont des Polypiers rameux assez grands des mers d'Amérique. (Duj.)

***PALMIRANA.** REPT. — Subdivision des Grenouilles indiquée par M. Ritgen (*Nov. act. nat. Cur.*, tom. XIV, 1828), et qui n'est pas adoptée par MM. Duméril et Bibron, dans leur *Erpétologie générale*. (E. D.)

PALMISTE. MAM. — Nom d'une espèce du genre *Sciurus*, dont M. Lesson a fait

le type d'un groupe distinct, sous la dénomination de *Funambulus*. *Voy.* l'article ÉCUREUIL. (E. D.)

*PALMON. INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Chalcidiens, famille des Chalcidides, établi par Dalman, et caractérisé principalement par une tête plane; par des antennes brusquement renflées en une massue ovalaire; par la tarière aussi longue que le corps.

Les espèces de ce genre ont été trouvées seulement dans la gomme copal. (L.)

PALMOPLANTAIRES. MAM. — Une division composée des Singes, Sapajous et Makis, c'est-à-dire des Mammifères quadrumanes, a reçu ce nom de Storr (*Syst. class. Mamm*). (E. D.)

PALMULARIA. POLYP.? — Genre proposé par M. Defrance pour un petit corps fossile du terrain tertiaire, la *P. Soldanii*, trouvée à Orglandes, dans la basse Normandie. La Palmulaire, longue de 4 millimètres environ et moitié moins large, est ovale-oblongue, aplatie et lisse en dessous. Elle est garnie en dessus et sur les côtés de deux séries obliques de petites côtes celluliformes, formant des dentelures latérales sans ouverture distincte. On ne peut donc admettre que ce soit véritablement un Polypier. (Duj.)

PALMYRA (nom de ville). ANNÉL. — M. Savigny (*Syst. des Ann.*, 1817) a créé sous ce nom un g. d'Annélides de la division des Aphrodites, et auquel on assigne pour caractères : Corps oblong, déprimé, oligomère; tête déprimée; une seule paire d'yeux; bouche pourvue d'une masse buccale exsertile, sans barbillons ni papilles à son orifice, et ornée de dents cartilagineuses; tentacules au nombre de cinq, le médian un peu plus long que la paire mitoyenne; qui est très petite; les externes grands; cirrhes tentaculaires brachidés, fermés de deux en deux anneaux jusqu'au vingt-cinquième; pieds assez complexes, formés de deux rames; cirrhes dorsaux tentaculiformes et semblables à tous les segments, comme les cirrhes ventraux; soies des rames dorsales divisées en deux paquets, dont les supérieures sont grandes et disposées en rames voûtées, les inférieures très courtes; celles des rames ventrales peu nombreuses ou en un seul paquet; styles nuls. L'animal qui constitue ce genre a des rapports avec celui des Hermiones, mais il en diffère en ce qu'il est plus court que lui, n'étant composé que de vingt segments.

Une seule espèce entre dans ce groupe : c'est la *Palmyra aurifera* Savigny (*loc. cit.*), dont le corps est obtus à ses deux extrémités, et dont les soies dorsales sont plates, recourbées en palmes voûtées et brillantes d'un éclat métallique. Elle se trouve sur les côtes de l'Ile de France. (E. D.)

PALO DE VACCA, Humboldt (*in Annal. du Mus.*, II, 180). BOT. PH. — Syn. de *Brosimum*, Swartz.

PALOMBE. OIS. — Nom vulgaire du Ramier. Quelques personnes le donnent aussi au Pigeon sauvage. (Z. G.)

PALOMYDES. *Palomydeæ*. — Famille établie par M. Robineau-Desvoidy dans l'ordre des Myodaires, et qu'il caractérise de la manière suivante (*Essai sur les Myodaires*, 659) : Antennes ordinairement allongées, rarement raccourcies, presque toujours dirigées en avant; à articles polymorphes et d'inégale longueur; chète plumeux, plumosulo, le plus souvent villeux, rarement nu; les trois articles rarement distincts et de longueur variable. Front et face larges; trompe molle; cuillerons nuls ou presque nuls; ailes allongées, avec la cellule γ C toujours ouverte au-dessous du sommet, et sans nervure transverse; corps cylindrique, allongé, quelquefois effilé, à teintes jaunes, d'un jaune pâle, ou brunes, et d'un jaune brun; un duvet satiné sur les côtés du corselet.

Les larves des Palomydes ne vivent que dans les végétaux, principalement dans les plantes marécageuses, quelquefois dans les graines, le plus souvent dans les feuilles, les tiges et les racines; là aussi se développe l'Insecte parfait.

M. Robineau-Desvoidy compose cette tribu des genres suivants : *Loxocera*, *Dasyna*, *Phrosia*, *Delina*, *Mosina*, *Norellia*, *Volusia*, *Sargella*, *Myopina*, *Sepedon*, *Cylidria*, *Chione*, *Tetanocera*, *Relellia*, *Salticella*, *Limnia*, *Pherbina*, *Hydromya*, *Dyctia*, *Melina*, *Pherbellia*, *Arina*, *Chetocera* et *Herbina*. (L.)

PALOURDE. MOLL. — Nom vulgaire des *Unio*, dans le midi de la France.

PALOURDE. BOT. PH. — Dans quelques cantons de la France, on nomme ainsi une variété de Courge.

PALOVEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Cæsalpiniées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 365, t. 141). Arbrisseaux de la Guiane. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

***PALPADA.** INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Brachystomes, tribu des Syrphides, établi par M. Macquart (*Diptères, Suites à Buffon*, édit. Roret, t. I, 512). L'espèce type et unique, *Palp. scutellata* Macq., est indigène du Brésil. (L.)

***PALPARES.** INS.—Genre de l'ordre des Névroptères, tribu des Myrméléoniens, famille des Myrméleonides, établi par M. Rambur (*Névroptères, Suites à Buffon*, édition Roret, p. 365) aux dépens des *Myrmeleo*, et que M. Blanchard (*Hist. des Ins.*, édit. Firmin Didot) considère comme devant se rapporter à ce dernier genre. *Voy.* FOURMILION. (L.)

PALPES. INS. — Appendices articulés et mobiles, situés, en nombre pair, sur les parties latérales de la bouche des Insectes. *Voy.* BOUCHE et INSECTES.

PALPEURS. *Palpatores.* INS. — Première tribu de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, établie par Latreille (*Familles naturelles du Règne animal*, t. IV, p. 488) avec ces caractères : Tête ovoïde, dégagée ou séparée du corselet par un étranglement; extrémité antérieure du corselet rétrécie et plus étroite que la tête; palpes maxillaires renflés à l'extrémité, saillants, de la longueur de la tête; labiaux courts, dernier article très petit, pointu; abdomen ovalaire ou subovoïde, embrassé inférieurement par les étuis; antennes filiformes ou grossissant vers l'extrémité, plus ou moins coudées. Genres : *Mastigus* et *Scydmænus*. Insectes ordinairement de très petite taille, se trouvant dans les lieux humides, sous les pierres, dans l'herbe ou près des eaux au milieu de détritus. (C.)

PALPICORNES. *Palpicornes.* INS. — Cinquième famille de Coléoptères pentamères, établie par Latreille (*Règne animal* de Cuvier, t. IV, p. 518), et comprenant deux tribus, celle des Hydrophiliens et des Sphéridiodites. Dans la première rentrent les genres *Elophorus*, *Hydrochus*, *Ochthebius*, *Hydræna*, *Spercheus*, *Globarium*, *Hydrophilus*, *Limnebius*, *Hydrobius*, *Berosus*; dans la deuxième, les genres *Sphæridium*, *Cercyon*. Cette famille a pour caractères : Antennes terminées en massue et ordinairement perfoliées, de 6 à 9 articles, insérées sous les bords latéraux avancés de la tête, guère plus longues que les palpes maxillaires; menton grand, en forme de bouclier; corps ovoïde, hémisphérique, bombé ou voûté; pieds, dans plusieurs, propres à la natation et n'ayant alors que quatre articles bien distincts, ou cinq; le premier est beaucoup plus court que le deuxième.

Les Insectes de la première tribu, lorsqu'ils sont dans l'eau, étendent leurs palpes et retiennent alors cachées leurs antennes; mais lorsqu'ils sont en dehors de cet élément, c'est tout le contraire, ils développent leurs antennes et cachent leurs palpes, et se servent des premières pour toucher les corps environnants et pour diriger leur marche.

Mulsant (*Histoire naturelle des Coléoptères palpicornes de France*, 1844) fait de cette famille une tribu qu'il divise en deux groupes, HYDROPHILIDES et GEOPHILIDES, et dans laquelle il comprend, outre les genres cités plus haut, ceux-ci; dans le premier groupe : *Hydrous*, *Laccobius*, *Helophilus*, *Phylhydrus*, *Cyllidium*; et dans le second, les genres *Cyclonotum*, *Pelosoma*, *Megasternum* et *Cryptopleurus*. (C.)

***PALPIMANUS** (*palpus*, palpe; *manus*, main). ARACHN. — Genre de l'ordre des Arachnides, de la tribu des Araignées, établi par M. Léon Dufour, et auquel M. Walckenaër donne le nom de *Chersis* (*voy.* ce mot). Dans cette coupe générique, les yeux sont inégaux entre eux, disposés sur quatre lignes formées chacune par deux yeux; ceux des lignes antérieures et postérieures sont plus écartés entre eux que ceux des deux lignes intermédiaires, et les huit formant deux carrés ou trapèzes renfermés l'une dans l'autre. La lèvre est allongée, triangulaire, pointue à son extrémité. Les mâchoires sont larges, dilatées et conniventes à leur extrémité, rétrécies vers leur base. Les pattes sont de longueur médiocre, peu inégales entre elles; la paire antérieure peu allongée, et dont le fémoral et le génual sont gros et renflés. Trois espèces composent ce genre; parmi elles je citerai le PALPIMANE BOSSU, *Palpimanus gibbosus* Duf. (*Descript. de six Arachn. nouv.*, p. 12, pl. 69, fig. 10, t. IV, des *Ann. des*

sc. phys.). Cette espèce habite l'Espagne méridionale, et n'est pas non plus rare aux environs d'Alger, où je l'ai prise communément sous les pierres, pendant l'hiver et le printemps. (H. L.)

***PALPOPLEURA.** INS. — Genre de l'ordre des Névroptères, tribu des Libellulieus, groupe des Libellulites, établi par M. Rambur (*Névroptères*, *Suites à Buffon*, édition Roret, p. 129) aux dépens des *Libellula*. Mais ce genre, fondé sur des caractères trop peu saillants, ne paraît pas à M. Blanchard (*Hist. des Ins.*, édit. Firmin Didot) devoir être séparé des Libellules proprement dites. *Voy.* ce mot. (L.)

***PALPULA.** INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, groupe des Microlépidoptères, tribu des Tinéides, établi par Treitschke et adopté par Duponchel (*Catal. des Lépid. d'Eur.*, p. 347), qui en cite 12 espèces propres à la France et à l'Allemagne (*Palp. labiosella*, *criella*, *bicostella*, etc.) (L.)

PALTORIA, Ruiz et Pav. (*Flor. Peruv.*, I, 54, t. 84, f. 6). BOT. PH. — Syn. d'*Ilex*, Linn.

PALUDELLA (*palus*, marais). BOT. CR. — Ehrenberg (*Phytophyl.*, 69) et Bridel (*Bryolog.*, II, 1) donnent ce nom à un genre de Mousses bryacées, qui ne diffère des vrais *Bryum* que par la brièveté des divisions de son péristome interne, et par l'absence des cils de ce péristome. L'espèce type, *Palud. squarrosa* (*Bryum squarrosum* Hedw.), croît dans les contrées marécageuses de l'Europe boréale. (J.)

***PALUDICELLA** (*palus*, *paludis*, marais). POLYP.? BRYOZ. — Genre de Bryozoaires établi par M. Gervais pour de prétendus Polypes d'eau douce, qu'on avait précédemment décrits sous les noms d'*Alcyonella articulata* et *diaphana*. Les Paludicelles, comme la plupart des Bryozoaires marins, ont autour de la bouche un seul rang de tentacules disposés en entonnoir, et diffèrent par là des Alcyonelles et des Plumatelles, habitant également les eaux douces, qui sécrètent aussi un Polypier membraneux formé de tubes ramifiés, mais qui ont les tentacules plus nombreux, disposés en fer à cheval sur deux rangs. Les Paludicelles diffèrent d'ailleurs des *Fredericella*, qui ont, comme elles, les tentacules en entonnoir, parce que leur Polypier articulé se compose de cellules grêles, fusiformes, allongées, placées bout à bout, et formant des séries dichotomes ou trichotomes, souvent entrecroisées sur les pierres et les morceaux de bois submergés. Vers la plus grosse extrémité de chaque cellule se voit une perforation latérale, par laquelle le Polype est exsertile. Pour les *Fredericilla*, au contraire, le Polypier n'est pas composé de cellules ni articulé; c'est un tube membraneux, cylindrique, ramifié, souvent couché ou rampant au moins en partie sur la tige des plantes aquatiques, et par l'extrémité duquel le Polype est exsertile. Une autre différence, qui pourrait n'avoir pas la valeur d'un caractère générique, c'est que la seule espèce connue de Paludicelles (*P. articulata*) a seize tentacules seulement, tandis que la seule espèce de *Fredericilla* (*F. sultana*) en a vingt. (DUJ.)

***PALUDICOLA** (*palus*, marais; *colo*, j'habite). REPT. — Genre d'Amphibiens de la famille des Crapauds, créé par M. Wagler (*Syst. Amphib.*, 1830), et correspondant au groupe des *Chaunus* de M. Tschudi. Les *Paludicola* ont la tête petite, anguleuse; le museau tronqué; les narines supérieures; la langue oblongue, entière, libre en arrière; ils n'ont pas de dents; le tympan est caché; les doigts sont libres, excepté les orteils, qui sont réunis par une membrane à leur base; le métacarpe est fort long, et le métatarse présente deux gros tubercules; les parotides sont à peine distinctes; enfin le corps est ovale, épais. Deux espèces entrent dans ce groupe; ce sont les *Paludicola albifrons* Wagl. (*Chaunus marmoratus* Wagl.), *Paludicola formosa* Wagl. (*Bufo formosus* Tschudi), qui proviennent de l'Amérique méridionale. (E. D.)

PALUDINE. *Paludina* (*palus*, marais). MOLL. — Genre de Mollusques gastéropodes, pectinibranches, donnant son nom à la famille des Paludinés, et caractérisé ainsi par Lamarck. La coquille est conoïde, formée de tours arrondis ou convexes, dont la cavité spirale est modifiée par les tours antérieurs. L'ouverture est arrondie-ovale, plus longue que large, anguleuse au sommet, avec le bord continu, tranchant, non recourbé en dehors; l'opercule est orbiculaire et corné, formé par des lames surajoutées dans tout le pourtour. L'animal, étudié par Cuvier, a deux tentacules coniques, obtus,

portant les yeux à leur base extérieure; mais le tentacule droit est plus renflé que le gauche et percé à sa base pour la sortie de l'organe mâle, qui est cylindrique, très gros; la tête est proboscidiforme, peu allongée; la bouche est sans dents, mais pourvue d'une petite langue hérissée. Les branchies, formées de trois rangées de filaments, sont logées dans une cavité largement ouverte, avec un appendice auriforme inférieur à droite et à gauche. L'anus est situé à l'extrémité d'un petit tube, au plancher de la cavité respiratoire; le pied est ovale subtriangulaire, avec un sillon marginal antérieur. Les sexes sont séparés, et, chez quelques grandes espèces, les œufs éclosent dans l'oviducte de la femelle; c'est là ce qui leur a fait donner la dénomination générique de Vivipare, laissée aujourd'hui comme nom spécifique seulement à la plus commune des grosses espèces habitant les eaux douces de l'Europe tempérée.

Les Paludines, étant toutes aquatiques, ont été confondues par Lister avec les autres Buccins fluviatiles; Guettard, au contraire, les distingua le premier d'après leur organisation, et particulièrement d'après la viviparité des grosses espèces. Cependant Linné laissa avec les Hélices, sous les noms de *H. vivipara* et *H. tentaculata*, les deux seules espèces qu'il connût, et que Geoffroy, de son côté, nommait la *Vivipare à bandes* et la *petite Operculée aquatique*. O.-F. Müller les plaça dans son genre Nérite; plus tard encore, Poiret les classa avec les Bulimes, comprenant à la fois les coquilles terrestres de ce nom, les Lymnées, etc. Draparnaud, d'après la seule considération des coquilles, les confondit avec les Cyclostomes, Mollusques terrestres, dont il leur donna le nom. Mais, en 1808, Cuvier ayant publié l'anatomie de la Vivipare d'eau douce, montra clairement ainsi la nécessité de la séparer des Cyclostomes; aussi bientôt après Lamarck établit un genre Vivipare qui fut adopté par beaucoup de naturalistes, mais dont lui-même a changé le nom en celui de Paludine, en associant ce genre aux Valvées et aux Ampullaires, dans sa famille des Péristomiens. Cuvier, au contraire, plaça les Paludines comme sous-genre dans son grand genre Sabot, entre les Valvées et les Monodontes. Depuis lors, d'autres genres, les Littorines et les Planaxes, ont été généralement adoptés et rapprochés des Paludinés, pour former, avec elles et les autres Péristomiens de Lamarck, un groupe assez naturel.

On connaît aujourd'hui plus de vingt espèces de Paludines vivantes, dont seize au moins se trouvent en France, dans les eaux douces ou saumâtres; mais la plupart sont très petites, tandis que la P. vivipare et la P. agathe, ainsi qu'une espèce de l'Inde (*P. bengalensis*), atteignent ou dépassent une longueur de 30 centimètres.

On connaît aussi une douzaine d'espèces de Paludines fossiles des terrains tertiaires, et l'on cite même deux espèces fossiles du terrain oolitique de l'Allemagne septentrionale, quoique l'on doive admettre qu'en général ces coquilles ont vécu dans des eaux douces. (Duj.)

PALUMBUS, Mœhring. ois — Synonyme de Colombar (Treron), Vieill. *Voy.* pigeon. (Z. G.)

PALYTHOA ou **POLYTHOA** (nom mythologique). polyp. — Genre de Polypes établi par Lamouroux, d'après des échantillons desséchés provenant de la mer des Antilles. Ce sont des croûtes peu considérables recouvrant divers corps marins, et formées de tubes ou mamelons larges de 5 à 6 millimètres, et saillants de 12 à 15 millim., très rapprochés et adhérents dans presque toute leur longueur. L'intérieur des mamelons est creux, et les parois présentent dix à douze lames longitudinales. Lamarck, d'après Ellis et Solander, classait avec les Alcyons les deux seules espèces connues; M. de Blainville les a réunies au genre Mamillifère de M. Lesueur (*voy.* ce mot); cependant M. Ehrenberg a admis à la fois les deux genres *Palythoa* et *Mamillifera* dans sa famille des Zoanthines, qui sont des Zoocoraux polyactiniés, c'est-à-dire ayant plus de douze tentacules. (Duj.)

PAMBORUS (πάμβορος, vorace). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Grandipalpes, créé par Latreille (*Règn. anim.* de Cuvier, t. V, 14, 2) et adopté par Dejean (*Species gén. des Coléoptères*, t. II, p. 18). Il se compose des 7 espèces suivantes, qui toutes sont originaires de la Nouvelle-Hollande, savoir : *P. alternans* Lat., *Latreillei* Dej.,

Guerinii, *viridis*, *elongatus* Gory, *Cuminghamii* Lap., et *morbillosus* B. D. (C.)

PAMET. MOLL. — Nom donné par Adanson à une espèce de Donace qu'il classait dans son genre Telline, et que Lamarck a nommée *Donax elongata*. (Duj.)

PAMEA, Aubl. (*Guian.*, II, 946, t. 359). BOT. PH. — Syn. de *Myrobalanus*, Gærtn.

PAMPA. MAM. — Syn. de *Pajeros*. *Voy.* l'article CHAT. (E. D.)

PAMPELMOUSSE ou **PAMPLEMOUSSE.** BOT. PH. — Nom vulgaire d'une espèce ou variété d'Oranger, *Citrus pampelinos decumanus* Rill. et Polt.

***PAMPHAGUS** (παμφάγος, glouton). INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Acridiens, famille des Truxalides, établi par Thunberg. M. Blanchard (*Hist. des Ins.*, édit. Firmin Didot) le caractérise ainsi : Antennes moniliformes à l'extrémité. Corselet relevé en crête, avec ses bords arrondis. Corps ailé dans les mâles, presque aptère dans les femelles.

Les espèces de ce genre, assez nombreuses, ont été réparties par M. Serville en quatre groupes (*Revue méthod. de l'ordre des Orthopt.*), ainsi nommés et caractérisés : a. *Xiphicera* : antennes s'amincissant graduellement de la base à l'extrémité (*Pamphagus emarginatus*); b. *Akicera* : antennes ayant leurs derniers articles brusquement plus étroits que les autres (*Pamph. carinatus*); c. *Porthetis* : corselet fortement élevé au milieu; antennes des *Xiphicera*, mais plus étroites; femelles aptères (*Pamph. alephos*); d. *Tropinotus* : corselet élevé, se prolongeant sur la base des élytres; femelles ailées (*Pamphagus cymbiformis*).

Toutes les espèces de ce genre habitent l'ancien continent, principalement l'Afrique. (L.)

PAMPHALEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées, tribu des Nassauviacées, établi par Lagasca (*Amen. nat.*, I, 34). Herbes marécageuses du Brésil. *Voy.* COMPOSÉES.

PAMPHILUS, Latr. INS. — Syn. de *Lyda*, Fabr.

***PAMPHRACTUS** (πᾶς, tout; φρακτός, toit). MAM. ? REPT. ? — Illiger (*Prodr. syst. Mam. et Av.*, 1811) a créé ce nom pour un animal de Java, décrit par Bontius comme une Tortue, sous la dénomination de *Testudo squamata*, et qu'il rapporte à la classe des Mammifères, ordre des Marsupiaux. Les naturalistes modernes pensent que cet animal, que l'on n'a pas vu en nature en Europe, est bien réellement une Tortue, mais toutefois il est encore bien imparfaitement connu. (E. D.)

PAMPRE. BOT. PH. — Nom vulgaire des rameaux de vignes chargés de feuilles et de fruits.

PANACHE DE MER. ANNÉL. — Nom vulgaire appliqué aux Sabelles et aux Amphitrites. *Voy.* ces mots. (E. D.)

PANACHE DE PERSE, **PANACHE ROUGE** et **PANACHE DU VENT.** BOT. PH. — Ces noms ont été donnés vulgairement, le premier, au *Fritillaria persica*; le second, aux fleurs des Érythrines; et le troisième, aux panicules de quelques espèces de *Saccharum*.

***PANESTHIA.** INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Blattiens, groupe des Blattites, établi par M. Serville (*Rev. des Orthopt.*) aux dépens des *Blatta*. L'espèce type et unique, *Panæsthia javanica* (*Blatta æthiops* Stoll., *Bl. javanica* Brull.), est originaire de Java, où elle paraît fort commune. (L.)

***PANETIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par Cassini (*in Annal. sc. nat.*, XVI, 417; *Dict. sc. nat.*, LX, 580-593). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* COMPOSÉES.

PANAGAEUS (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Patellimanes, établi par Latreille (*Règn. anim.* de Cuvier, t. IV, 14, 1), et adopté par Dejean (*Species général des Coléoptères*, t. II, p. 283) et par tous les auteurs modernes. 36 espèces rentrent dans le genre : 14 sont originaires d'Afrique, 10 d'Asie, 5 d'Amérique, 3 d'Europe, 2 d'Australie, et 2 sont de patrie inconnue. Parmi ce grand nombre d'espèces, nous citerons seulement les suivantes : *P. crux major* Lin., *reflexus*, *notulatus*, *angulatus* F., *4-pustulatus* St., *trimaculatus*, *brevicollis*, *microcephalus*, *australis*, *elegans*, *lætus*, *amabilis* Dej., *fasciatus*, *cruciger* Say, *4-maculatus* Ol., *4-signatus* Chv., etc. Ces Insectes sont robustes, poilus, noirs; leurs élytres offrent chacune

deux taches marquetées, soit rouges, soit jaunes. On les trouve dans les bois ou près des eaux. (C.)

PANAIS. *Pastinaca* (*pastinare*, remuer la terre pour la rendre meuble). BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Ombellifères, tribu des Peucédanées, de la pentandrie digynie dans le système de Linné. Établi primitivement par Tournefort, il fut adopté par Linné. Les botanistes plus modernes, non seulement l'ont conservé, mais encore ils y avaient fait entrer des espèces appartenant réellement à des genres voisins, tels que des *Ferula*, *Anethum*, *Angelica*, etc., et qui ont dû être rapportées plus tard à ceux-ci. D'un autre côté, dans ces derniers temps, quelques espèces qui étaient restées dans le genre Panais ainsi épuré, ont paru à certains auteurs devoir former des genres à part. Ainsi, Hoffmann a proposé d'établir, pour les *Pastinaca graveolens* Bieb., et *P. pimpinellifolia* Bieb., le genre *Malabaila* qui n'a pas été adopté; on admet au contraire aujourd'hui le genre *Opoponax*, proposé par Koch pour le *Pastinaca opoponax* Lin., et que distinguent ses fruits sans côtes latérales, entourés d'un bord dilaté convexe, présentant trois ligues de suc propre (*vittæ*) dans chaque sillon ou vallécule. Les Panais sont des herbes bisannuelles vivaces qui croissent naturellement dans les parties moyennes de l'Europe, dans la région méditerranéenne, le Caucase, l'Asie moyenne et méridionale; leur racine est fusiforme, souvent charnue; leurs feuilles pinnatiséquées ont leurs segments dentés, incisés ou lobés; leurs fleurs jaunes sont réunies en ombelle composée, à involucre et involucelles nuls ou formés seulement d'un petit nombre de folioles; le limbe de leur calice est nul ou à 5 dents très petites; leur fruit est comprimé par le dos et presque aplani, entouré d'un bord dilaté et aplani; chacun de ses deux carpelles présente 5 côtes très peu prononcées, dont les trois intermédiaires æquidistantes, les deux latérales contiguës au bord dilaté; les vallécules qui séparent ces côtes présentent une ligne de suc propre (*vitta*) linéaire, aiguë, à peine plus courte que ces dernières; ces lignes sont au nombre de deux ou plus le long de la commissure.

Parmi les 10 ou 12 espèces de ce genre, la plus intéressante est le PANAIS CULTIVÉ, *Pastinaca sativa* Lin., vulgairement connu sous les noms de *Pastenade*, *Pastenague*, *Panais*. C'est une herbe bisannuelle qui croît communément dans les lieux incultes, le long des haies et des chemins, et que la culture a fortement modifiée. Dans l'état sauvage, sa racine est petite, dure et presque ligneuse, sèche et âcre; mais, par l'effet de la culture, elle devient épaisse et charnue; elle perd toute son âcreté et conserve seulement une odeur forte que la cuisson fait à peu près disparaître. Sa tige est rameuse, profondément sillonnée et s'élève à 1 mètre environ; ses feuilles pinnatiséquées ont leurs segments souvent qualifiés de folioles, au nombre de 5-11, lancéolés, à grandes dents de scie et incisés; les supérieures sont fréquemment décurrentes; son ombelle manque d'involucre; son fruit est ovale-orbiculaire, très glabre. Le Panais a surtout de l'intérêt comme plante potagère; sa racine, améliorée considérablement par la culture, forme un légume très usité et très nourrissant; sa forme est allongée, mais dans une variété elle est raccourcie et comme turbinée. On la cultive de même que la carotte. La terre destinée à sa culture doit être soigneusement préparée et profondément ameublie. Sa graine n'est bonne que pendant un an. En Bretagne, on cultive cette plante comme fourrage avec d'autant plus d'avantages, que presque tous les bestiaux la mangent volontiers, et que, restant sur place pendant l'hiver sans souffrir du froid, elle n'expose à aucun des inconvénients qu'entraîne la conservation des fourrages ordinaires. Enfin, quelques médecins ont essayé de tirer parti des fruits du Panais, qu'ils ont considérés comme fébrifuges.

Dans l'Orient, notamment aux environs d'Alep, on cultive comme plante potagère le PANAIS SEKAKUL *Pastinaca sekakul* Russel (*P. dissecta* Vent., *Tordylium suaveolens* Delile), plante bisannuelle dont la racine, grise en dehors, blanche en dedans, est odorante et ressemble à celle de l'espèce précédente. La tige de cette plante est rameuse, arrondie; ses feuilles pinnatiséquées, pubescentes, ont leurs segments pinnatifides incisés, à dents inégales et obtuses; elle manque d'involucre et ses involucelles n'ont qu'une ou deux folioles; ses fruits sont

ovales-orbiculaires. La racine de cette plante se vend sur les marchés de l'Orient, et la consommation en est assez considérable. On l'a regardée comme stomachique. (P. D.)

*PANAPHILIS, Mégerle (*Cat. Dahl*). INS. — Syn. d'*Otiorhynchus*, Germar, Schœnherr.

PANARGYRUM (πανάργυρος, tout argenté). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Labiatiflores, tribu des Nassauviacées, établi par Lagasca (*ex DC.* in *Annal. Mus.*, XIX, 67). Arbrisseaux du Chili. *Voy.* COMPOSÉES.

PANATAGUE. BOT. PH. — Nom vulgaire de la Pariétaire, dans certaines contrées de la France.

PANAX (πανάκης, qui guérit tous les maux, panacées). BOT. PH. — Genre de la famille des Araliacées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1166) et généralement adopté. Ses principaux caractères sont : Fleurs polygames. Calice à tube soudé à l'ovaire; limbe supère, très court, à 5 dents. Corolle à 5 pétales insérés sur le bord du disque épigyne. Étamines 5, insérées avec les pétales; filets courts; anthères biloculaires, incombantes. Ovaire infère, à 2 loges uni-ovulées Styles 2, divergents; stigmates simples. Baie comprimée, orbiculée ou didyme, rarement cylindrique-obconique, à 2 loges monospermes.

Les *Panax* ou *Ginseng* sont des herbes, des arbrisseaux ou des arbres qui croissent dans l'Asie et l'Amérique tropicale. Leurs feuilles sont ternées, quinées ou digitées, rarement surdécomposées ou simples, à pétioles engaînants à la base. Les fleurs présentent divers modes d'inflorescence, et dans les espèces herbacées, elles sont disposées au sommet de la tige en ombellules longuement pédonculées.

Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces. De Candolle (*Prodr.*, IV, 252) en décrit 28, qu'il répartit dans les 5 groupes suivants :

1. *Herbes annuelles, à racines tubéreuses, à feuilles verticillées pétiolées, palmées-composées.*

A ce groupe appartient l'espèce la plus connue, et qui jouissait autrefois d'une haute réputation en médecine : c'est le *Panax quinquefolium*. Sa tige simple, droite, unie, haute de 30 à 40 centimètres, se partage à son sommet en trois pétioles disposés en rayons, soutenant chacun une feuille composée de cinq folioles inégales, ovales, lancéolées, aiguës et dentées. Du point de réunion des trois pétioles, s'élève un pédoncule supportant une ombellule garnie de fleurs d'un jaune herbacé. Ses fleurs sont polygames-dioïques, et ses baies globuleuses-déprimées, rouges.

Cette espèce croît principalement dans les montagnes boisées et les forêts de l'Amérique boréale, et dans l'Asie boréale, surtout en Chine, où elle était regardée comme un spécifique puissant contre toutes les faiblesses du corps et de l'esprit; contre les maladies du poumon, les pleurésies; contre tous les maux, et même contre les décrépitudes de la vieillesse. Mais tout ce prestige est tombé devant un examen plus attentif. Le *Ginseng* est aromatique et amer, par conséquent stimulant et tonique, propriétés qu'il partage avec bien d'autres plantes plus communes et préférables.

Cette plante, cultivée dans nos jardins, réussit difficilement. On jouit de ses fleurs, mais jamais de son fruit.

Une autre espèce comprise dans ce groupe est le *Panax trifolium*, qui diffère de la précédente par sa racine globuleuse, ses feuilles à 3 folioles et ses baies vertes, trigones. Elle est aussi beaucoup plus petite.

2. *Arbrisseaux garnis d'aiguillons, à feuilles ternées ou palmati-lobées.*

Six espèces sont comprises dans ce groupe : nous citerons principalement le *Panax aculeatum*, à rameaux et pétioles garnis d'aiguillons; à feuilles composées de 3 folioles ovales ou sublancéolées, glabres; à fleurs blanches, polygames, disposées en ombelles terminales brièvement pédonculées, simples ou rarement composées. — De la Chine.

3. *Arbrisseaux dépourvus d'aiguillons, à feuilles simples, indivises.*

Deux espèces seulement sont comprises dans ce groupe : ce sont les *Pan. cochleatum* et *simplex*. La première croît dans les Moluques et à Java; la seconde appartient à la Nouvelle-Zélande.

4. *Arbrisseaux sans épines; feuilles digitées.*

Douze espèces qui croissent dans diverses contrées de l'Amérique (*Pan. attenuatum*, *arboreum*, *glabratum*, etc).

5. *Plantes frutescentes ou herbacées, à feuilles uni- ou pluri-pinnées.*

Ce dernier groupe se compose de 8 espèces répandues par toute l'Asie (*Pan. anisum*, *pinnatum*, *fragrans*, etc.). (J.)

***PANCHLORA** (παγχλωρός, tout jaune). INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Blattiens, groupe des Blattites, établi par Burmeister aux dépens des Blattes, dont il diffère principalement par les cuisses mutiques, le quatrième article des tarses plus petit que les précédents.

Les espèces de ce genre sont répandues en Asie, en Afrique et en Amérique. Une des plus communes est le *Panchlora Madera* (*Blatta* id. Fabr.). On reconnaît cet Insecte à ses élytres couvertes de petites stries transversales noirâtres sur un fond jaune pâle. (L.)

PANCIATICA, Piccir. (*Hort. Panciat.*, 9, e. ic.). BOT. PH.—Syn. de *Cadia*, Forsk.

PANCRATIER. *Pancratium.* BOT. PH. — Genre de la famille des Amaryllidées, groupe des Narcissées, établi par Linné (*Gen.*, n. 404), et dont les principaux caractères sont : Périanthe corollin supère, infundibuliforme; tube long, grêle; limbe à 6 divisions étalées ou réfléchies. Couronne de la gorge tubuleuse, saillante, libre ou soudée au périanthe, à dentelure variable; filets des étamines égaux ou plus courts alternativement, dressés; anthères oblongues, décombantes. Ovaire infère, à 3 loges pluri-ovulées. Style filiforme; stigmate simple. Capsule membraneuse, à 3 loges contenant un nombre variable de graines.

Les Pancratiers sont des herbes à bulbe tuniqué, à feuilles linéaires ou lancéolées, larges et pétiolées; à scape cylindrique ou anguleux; à fleurs réunies en petit nombre, en ombelle terminale, et entourées d'une spathe 1-2-ou pluri-valves. Ces plantes croissent abondamment dans l'Amérique tropicale; on les trouve aussi, mais plus rarement, dans les Indes orientales et les contrées méditerranéennes.

Le genre Pancratier se compose de plus de 30 espèces réparties en 4 sections ainsi nommées : a. *Hymenocallis*, Herb. (*App.* 63, *Bot. mag.*, t. 2621; *Bot. reg.*, t. 940) : Tube du périanthe droit; divisions du limbe fléchies; couronne à 6 dents prolongées en filets égaux; graines peu nombreuses, bulbiformes. Espèces de l'Amérique tropicale. — b. *Schizostephanum*, Reichenb. (*Flor. germ.*, 1, 89) : Tube du périanthe droit; divisions du limbe un peu étalées; couronne à 6 dents égales, entières ou bifides; graines nombreuses. Espèces des régions méditerranéennes et des Indes. — c. *Ismene*, Herb. (*Bot. Mag.*, n. 2685) : Tube du périanthe recourbé; divisions du limbe étalées; couronne à 12 dents alternativement échancrées; celles-ci staminifères; graines peu nombreuses, bulbeuses. Espèces de l'Amérique tropicale. — d. *Liriopsis*, Reichenb. (*Consp.*, 61) : Tube du périanthe droit, divisions du limbe ridées, couronne déclinée, portant intérieurement à sa base les étamines, dont les filets sont déclinés. Espèces de l'Amérique tropicale.

Parmi les espèces les plus répandues dans nos jardins, nous citerons principalement les *Pancratium maritimum*, *amboinense*, *caribæum*, *stellare*, *disciforme*, et *amœnum*. Ces plantes demandent une bonne exposition, une terre légère, sablonneuse et chaude, qu'il faut arroser souvent. Les fleurs, grandes et belles, sont blanches et d'une agréable odeur. Elles s'épanouissent ordinairement en juin et en juillet. Le *Pancratium caribæum* a l'avantage de donner de nouvelles fleurs deux ou trois fois dans l'année; aussi les amateurs recherchent-ils préférablement cette espèce. (J.)

PANCRE. OIS.— Nom vulgaire du Butor.

PANCRÉAS. ZOOL. — *Voy.* INTESTIN.

PANDA. *Ailurus.* MAM.—Genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers, famille des Ours, créé par Fr. Cuvier (*Hist. des Mam.*, 50ᵉ livr.), qui a été adopté par tous les zoologistes, et dont M. Hardwicke (*Soc. linnéenne de Londres*, 1826) a publié une monographie. Les Pandas ont la tête arrondie, grosse; la face obtuse; les joues élargies; le front aplati et large; la langue papilleuse; le museau conique, large et court; le nez obtus; les narines terminales; les oreilles courtes, distantes, un peu aiguës, très poilues; les yeux en avant, proche des narines; les poils des moustaches peu fournis; le corps épais; les pieds pentadactyles, à plante revêtue d'une bourse très dense et très moelleuse; les ongles très aigus, comprimés et arqués; la queue forte, épaisse et touffue. Leur système dentaire est tout particulier et caractéristique, ainsi que l'a montré Fr. Cuvier (*loco citato*); ne pouvant entrer dans des détails à cet égard, nous dirons

seulement que les incisives sont au nombre de six à chaque mâchoire et à peu près d'égale dimension ; que les canines sont fortes, et que les molaires sont au nombre de cinq de chaque côté, et augmentent de grosseur à mesure qu'elles deviennent plus postérieures.

Ce genre, que Fr. Cuvier plaçait entre la famille des Civettes et celle des Ours, semble plutôt appartenir au groupe de ces derniers. Toutefois les Pandas se rapprochent des Civettes par leurs ongles rétractiles, tandis que leur marche plantigrade semble devoir les faire placer à côté des Ours. Par leur système dentaire, les Pandas sont très voisins des Ratons : aussi est-ce près des *Nasua* et des *Procyon* que M. Hardwicke les rangeait. En effet, il n'en diffère essentiellement que parce que ceux-ci ont la tête plus allongée ; le museau beaucoup plus long et terminé par un nez mobile, en même temps qu'on observe quelques différences dans le nombre des molaires et dans leur forme.

Une seule espèce entre dans ce groupe : c'est le Panda éclatant, *Ailurus refulgens* Fr. Cuvier (*loco citato*, *id.*), Hardwicke (*Tr. Soc. lin.*, t. XV, pl. 11), qui a une longueur totale d'environ un mètre, la queue en comptant près du tiers ; ses formes sont ramassées et massives ; son cou court ; son pelage se compose de poils longs, très doux et lanugineux à la base ; la queue est très épaisse à la naissance, cylindrique et atténuée vers la pointe : elle est revêtue de poils très longs et peu serrés. La fourrure de cet animal présente des couleurs tranchées et remarquables ; le front présente des poils fauves ; le dessus du dos, du cou et de la tête, ainsi que la base des membres, sont d'un beau fauve brun qui prend parfois une teinte dorée ; une bande brune court derrière les yeux, et va s'unir à celle du côté opposé sur le cou ; la face, le museau et les oreilles sont d'un blanc pur ; l'abdomen et les extrémités sont, au contraire, noirs ; la queue est annelée de cercles alternativement jaunes ou bruns fauves, et noire à son extrémité ; le feutre recouvrant la plante des pieds est de couleur grise ou brunâtre.

Le Panda fréquente le bord des rivières et des torrents qui descendent des montagnes. Il se plaît dans les arbres, et se nourrit d'Oiseaux et de petits Mammifères. Son cri sert fréquemment à le faire découvrir, et ressemble au mot *Wha* souvent répété ; aussi porte-t-il le nom de *Wha* et celui de *Chitwa* dans les pays qu'il habite, et c'est de ce mot corrompu qu'on a fait en français celui de *Panda*. Cet animal représente en Asie les Ratons, qui sont propres à l'Amérique ; on ne l'a trouvé jusqu'ici que dans la chaîne des monts Himalaya, située entre le Népaul et les montagnes Neigeuses. Duvaucel, le premier, a rapporté de ce pays plusieurs individus de cette espèce au Muséum d'histoire naturelle de Paris. (E. D.)

PANDA. arachn. — C'est un genre de l'ordre des Arachnides, créé par M. Heyden, mais dont les caractères génériques n'ont jamais été publiés. (H. L.)

PANDACA, Dupetit-Th. (*Gen. Madag.*, n. 33). bot. ph. — Syn. de *Tabernæmontana*, Linn.

PANDALE. *Pandalus*. crust. — Genre de l'ordre des Décapodes macroures, de la famille des Palémoniens, créé par Leach et adopté par tous les carcinologistes. Les Crustacés dont Leach a formé le genre des Pandales ressemblent extrêmement aux Palémons (*voy.* ce mot) par la forme générale de leur corps, mais s'en distinguent par la conformation de leurs pattes, dont les extérieures sont monodactyles.

Ce genre renferme 2 espèces, dont l'une habite les côtes de l'Angleterre et de l'Irlande ; quant à l'autre, qui est le Pandale narwal, *Pandalus narwal* Fabr., elle a pour patrie la Méditerranée. Cette dernière espèce peut être considérée comme le type de ce genre. (H. L.)

PANDANÉES. *Pandaneæ*. bot. ph. — Famille de plantes monocotylédones établie par M. Robert Brown, et qui emprunte son nom au *Pandanus*, le principal de ses genres, que A.-L. de Jussieu avait laissé parmi ses *Incertæ sedis*. Ces plantes peu connues ont été étudiées avec soin, dans ces dernières années, par M. Gaudichaud, qui a cru devoir établir parmi elles plusieurs genres nouveaux. Malheureusement le travail de ce savant botaniste est encore inédit, et tout ce que nous en connaissons se réduit aux planches sans texte qu'il a publiées jusqu'à ce jour dans la partie botanique du *Voyage de la Bonite*. Nous sommes donc obligé de suivre ici à cet égard M. Endlicher. Les Pandanées sont des végétaux vivaces, à tige tan-

tôt arborescente, d'abord simple, plus tard rameuse, tantôt grimpante en manière de lianes, tantôt rampante, tantôt enfin très courte et presque nulle. Leurs feuilles, très nombreuses, sont disposées en spirales souvent très évidentes, tantôt allongées, étroites, souvent bordées de dentelures très dures, aiguës et épineuses; tantôt comme pinnatifides ou palmatifides, embrassantes à leur base, mais non engaînantes. Leurs fleurs monoïques ou dioïques, quelquefois polygames, sont disposées en spadire simple ou rameux, accompagné d'une spathe à une ou plusieurs bractées, souvent colorée et persistante ou tombante. Les *mâles* forment une panicule à rameaux nombreux ressemblant à de grands chatons; elles manquent le plus souvent de périanthe ou en ont un régulier, à plusieurs folioles; leurs étamines sont nombreuses, à anthères 2-4-loculaires, s'ouvrant longitudinalement. Les fleurs *femelles* sont presque toujours nues et composées de plusieurs pistils à ovaire uniloculaire renfermant, soit un seul ovule, soit des ovules nombreux, et portés alors sur plusieurs (3-4-6) placentas pariétaux, surmonté d'un stigmate sessile indivis, ou rarement prolongé latéralement en un style basilaire que termine un stigmate bifide. Ces fleurs forment des capitules globuleux ou ovoïdes. Les fruits qui leur succèdent forment, par leur groupement, des têtes égalant quelquefois 2 décimètres de diamètre, et dans lesquelles ils se confondent et se soudent le plus souvent par groupes ou par séries, de manière à paraître multiloculaires, à loges uni-ou polyspermes; quelquefois même, dans la soudure de ces ovaires, leurs parois disparaissent, d'où résulte l'apparence d'une loge unique. Les graines présentent un albumen charnu oléagineux ou corné, qui enveloppe à sa base un embryon très petit, à radicule infère, très rapprochée du hile par son extrémité.

Les Pandanées appartiennent aux régions intertropicales, principalement aux archipels Asiatiques; très peu d'entre elles s'avancent au-delà du tropique du Capricorne, jusqu'à l'île de Norfolk et à la Nouvelle-Zélande. Les Cyclanthées croissent au Pérou, et quelques unes d'entre elles au Brésil. Plusieurs de ces plantes comptent parmi les végétaux utiles à l'homme à cause de leurs fruits comestibles, de leur tige ligneuse, du suc médiocrement astringent de leurs feuilles.

M. Ad. Brongniart divise les Pandanées en trois groupes : les Pandanées proprement dites, les Freycinetiées et les Cyclanthées, et il en éloigne les Phytéléphasiées et les Nipacées, qu'il transporte dans sa classe des Phænicoïdées ou Palmiers. Quant à M. Endlicher, il divise ces plantes de la manière suivante :

Sous-ordre I. — EUPANDANÉES.

Feuilles simples. Périanthe nul.

Pandanus, Lin. fil. (*Arthrodactylis*, Forst.; *Keurva*, Forsk.) — *Freycinetia*, Gaudic.

Sous-ordre II. — CYCLANTHÉES.

Feuilles divisées en éventail ou pinnatipartites. Fleurs le plus souvent pourvues de périanthe.

Carludovica, Ruiz et Pav. (*Ludovia*, Pers.; *Salmia*, Wild.) — *Cyclanthus*, Poit. (*Cyclosanthes*, Poepp.) — *Wettinia*, Poepp.

GENRES ALLIÉS AUX PANDANÉES.

Phytelephas, Ruiz et Pav. (*Elephantusia*, Willd.) — *Nipa*, Thunb. (*Nypa*, Rumph.)

(P. D.)

*PANDANOCARPUM (*Pandanus*, vaquois; καρπός, fruit). BOT. FOSS. — Genre de Pandanées fossiles établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 138), qui n'y rapporte qu'une seule espèce, *Pand. oblongum*, des terrains de sédiment supérieur.

PANDANUS. BOT. PH. — *Voy.* VAQUOIS.

PANDARE. *Pandarus* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Siphonostomes, de la famille des Peltocéphales, et de la tribu des Pandariens, établi par Leach et adopté par tous les carcinologistes. Les Crustacés qui composent ce genre ont le corps irrégulièrement ovalaire, sans rétrécissement vers le milieu, et composé d'une tête, d'un thorax et d'un abdomen.

Ces Crustacés se trouvent sur des Poissons, mais on ne sait rien sur leurs mœurs. En général, ils sont de couleur foncée; mais il existe à cet égard de grandes différences parmi les individus d'une même espèce.

Parmi les six espèces qui composent cette coupe générique, je citerai le PANDARE DU

Requin, *Pandarus carchariæ* Leach (*Dict. des sc. nat.*, t. XIV, p. 555). (H. L.)

*PANDARIENS. *Pandarii*. crust. — C'est une tribu de Crustacés créée par M. Milne Edwards, et que ce savant range dans l'ordre des Siphonostomes et dans la famille des Peltocéphales. Les petits Crustacés réunis sous le nom de *Pandariens* sont remarquables par les prolongements lamelleux dont le dessus de leur thorax est garni. Souvent ces appendices ressemblent à des élytres d'Insectes, et leur nombre est quelquefois considérable, car on en compte jusqu'à trois paires. En général, la tête est moins élargie et moins clypéiforme que chez les Caligiens, et les pattes ne sont que rarement garnies de grandes soies plumeuses; souvent leurs rames terminales ne sont représentées que par des lobes foliacés, submembraneux; enfin, l'abdomen présente fréquemment, de chaque côté de la pièce terminale, un appendice lamelleux plus ou moins saillant. Cette tribu se subdivise en deux petits groupes naturels, caractérisés principalement par la forme générale du corps et par la disposition des tubes ovifères, qui, dans l'un, sont à découvert et étendus en ligne droite, à l'arrière du corps, tandis que, dans l'autre, ces tubes sont contournés sur eux-mêmes et cachés entre la face supérieure de l'abdomen et une lame clypéiforme qui naît du dernier anneau thoracique.

Les genres *Pandarus*, *Dinemoura*, *Euryphora* et *Pellyphora* composent le premier de ces deux groupes. Les genres *Cecrops* et *Læmargus* appartiennent au second. *Voy.* ces différents mots. (H. L.)

PANDARUS, Meyer. ins. — Synonyme de *Dendarus*, Latr.

*PANDEA (nom mythologique). acal. — Genre de Médusaires établi par M. Lesson parmi ses Méduses non proboscidées nucléifères, et caractérisé ainsi : L'ombrelle est arrondie ou conique, sillonnée en long de huit à seize tubes vasculaires qui se rendent au bord, et d'où partent autant de tentacules simples, assez longs, déliés. Le nucléus est terminé par quatre lobes soudés; l'orifice buccal est large et lisse. L'auteur rapporte à ce genre trois espèces, dont les deux premières (*P. conica* et *P. rotunda*), larges l'une de 13 à 27 millim., et l'autre de 10 à 15 millim., ont été trouvées dans la Méditerranée, près de Gibraltar, par MM. Quoy et Gaimard, qui les rapportent au genre *Dianœa*; Eschscholtz, au contraire, les a rangées parmi les Océanies. La troisième espèce, beaucoup plus petite, a été observée sur les côtes de Norwége par M. Sars, qui la nomme *Oceania saltatoria*. (Duj.)

*PANDELETEIUS (πανδολέτειος, rempli de fourberie). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Brachydérides, créé par Schœnherr (*Genera et spec. Curculion. syn.*, t. II, p. 109; VI, p. 296), et qui est formé des trois espèces suivantes : *P. hilaris* Hst., Schr., *nubilosus* et *tibialis* Schr. La première est propre aux États-Unis, et les deux autres sont originaires du Mexique. (C.)

PANDERIA. bot. ph. — Genre de la famille des Atriplicées (Chénopodées) -Chénopodiées, établi par Fischer et Meyer (*Index sem. hort. petropolit.*, 1835, II, 46). Herbes de l'Asie centrale. *Voy.* atriplicées.

*PANDICILLA, Blas. ois. — Synonyme de *Cyanecula*. *Voy.* sylvie. (Z. G.)

PANDION, Savigny. ois. — Nom latin du genre Balbuzard. (Z. G.)

*PANDOCIA. moll. — Sous-genre d'Ascidies simples, établi par M. Mac-Leay comme subdivision du genre *Cynthia* de M. Savigny, et caractérisé par des réticulations continues, avec une côte cylindrique étendue du pylore à l'anus, et un ovaire unique compris dans l'anse intestinale. Ce sous-genre comprend les *C. mytiligera*, *C. solearis* et *C. cinerea* Sav. (Duj.)

PANDONA. ins. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, formé par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ édit., p. 428) avec une espèce du Brésil : la *P. orbicularis* de l'auteur. (C.)

*PANDORA (nom mythologique). acal. — Genre de Béroïdes établi par Eschscholtz, et caractérisé par la disposition des rangées de cils locomoteurs qui, au lieu d'être à découvert, comme chez les Béroés et les Médées, sont situées dans des sillons où elles peuvent se renfermer. Ce genre comprend une seule espèce, *P. Flemingii*, observée près des côtes du Japon; elle est large de 8 millimètres, presque diaphane, avec un bord festonné rose, et une rangée de filaments fins ou de tentacules autour de l'ou-

verture inférieure ou antérieure. M. de Blainville laisse la Pandore dans une section particulière du genre Béroé; M. Lesson, au contraire, l'admet comme genre distinct. (Duj.)

PANDORE. *Pandora*. MOLL. — Genre de Mollusques conchifères dimyaires, de l'ordre des Enfermés, constituant à lui seul la famille des Pandorées caractérisée par l'inégalité des valves, et parce qu'il n'y a qu'une branchie de chaque côté au lieu de deux. La coquille des Pandores est nacrée à l'intérieur, inéquivalve, inéquilatérale, transversalement oblongue, avec la valve droite aplatie, et la valve gauche convexe. Le ligament est intérieur; la charnière présente deux dents cardinales oblongues, divergentes et inégales à la valve droite, et deux fossettes correspondantes à l'autre valve. Les siphons sont courts; les impressions musculaires sont petites, arrondies, peu écartées et fort rapprochées du bord cardinal; entre elles se trouve une impression palléale simple et courte. D'après cela, on voit que les Pandores, malgré une certaine analogie apparente, diffèrent considérablement des Corbules; car, chez celles-ci, c'est la valve droite et non la valve gauche qui est la plus convexe, et conséquemment les dents cardinales et le mode d'insertion du ligament ont dû être modifiés. Le genre Pandore a pour type la *P. rostrata* de nos côtes, que Linné avait nommée *Tellina inæquivalvis*, et que Bruguière, le premier, sépara des Tellines; mais c'est Lamarck qui caractérisa ce genre, sans toutefois lui assigner sa véritable place, quoique dans ses publications successives il se soit efforcé de le rapprocher de genres analogues. Ainsi d'abord il l'associa aux Corbules, et le plaça entre les Anomies et les Houlettes, puis il le rangea dans la famille des Camacées, avec les Éthéries, les Cames et les Dicérates; plus tard, il fit dans cette même famille une section particulière pour les coquilles libres, telles que les Corbules et les Pandores; puis enfin, dans son dernier ouvrage, il établit une famille distincte des Corbulées pour cette même section, et il plaça cette nouvelle famille entre les Mactracées et les Lithophages. Précédemment Poli avait rangé les Pandores dans le genre Solen; mais Cuvier leur avait assigné une place plus convenable dans le genre Mye, dont elles sont pour lui un sous-genre distinct. M. de Blainville les a rangées dans sa famille des Pyloridées, avec les Thracies et les Anatines. M. Deshayes enfin, d'après lequel nous indiquons ici les caractères et les affinités des Pandores, les avait placées d'abord dans la famille des Myaires. Ce genre pour Lamarck ne contenait que deux espèces vivantes; mais aujourd'hui on en connaît douze espèces, dont une fossile du terrain tertiaire des environs de Paris (*P. Defrancii*) : ce sont toutes des coquilles de petite taille, et c'est encore la *P. rostrata* de nos côtes qui est la plus grande, quoiqu'elle ne dépasse guère 25 ou 27 millimètres. (Duj.)

PANDOREA, Endl. (*Gen. plant.*, p. 711, n. 4114). BOT. PH. — *Voy.* TECOMA, Juss.

PANDORÉES. MOLL. — Famille de Conchifères dimyaires comprenant le seul genre Pandore. *Voy.* ce mot. (Duj.)

PANDORINA. INFUS. — Genre proposé par Bory Saint-Vincent pour le *Volvox globator*, et pour quelques autres infusoires analogues. *Voy.* VOLVOX. (Duj.)

PANDORINÉES. *Pandorineæ*. INFUS. — Famille d'Infusoires ou Microscopiques, établie par Bory Saint-Vincent dans son ordre des Gymnodés, et correspondant à peu près à la famille des Volvociens. *Voy.* ce mot. (Duj.)

PANDOVIA, Willd. (*Spec.*, II, 285). BOT. PH. — Syn. d'*Afzelia*, Smith.

***PANGASIUS**. POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens, famille des Siluroïdes, établi par M. Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. XV, p. 45) aux dépens des Pimélodes, dont il diffère par les barbillons, au nombre de quatre et beaucoup plus courts, par les rayons des nageoires, qui ne se prolongent pas, et surtout par des ouïes à dix rayons. L'espèce-type et unique, le *Pangasius Buchanani* (*Pimelodus pangasius* Hamilt.), provient des bourbes du Gange. Ce Poisson paraît argenté, teint de violâtre vers le dos, avec les nageoires d'un gris jaunâtre. (M.)

***PANGIACÉES**. *Pangiaceæ*. BOT. PH. — M. Blume a indiqué sous ce nom une nouvelle famille qu'il ne caractérise pas et qu'il compose des genres *Pangium*, Rumph; *Hydnocarpus*, Gærtn., qui paraît être le même que le précédent, et *Vareca*, Gærtn. Ils se rapprochent des Bixacées par leur fruit, la

placentation et la structure de leur graine, ainsi que par la plupart des caractères de leur fleur, mais diffèrent par le nombre défini de leurs étamines, égal à celui des pétales. Par là ils se rapprochent de certaines Passiflorées. Ce sont des arbres de l'Asie tropicale. (Ad. J.)

PANGIUM, Rumph. (*Amboin.*, II, t. 59). BOT. PH. — Syn. d'*Hydnocarpus*, Gærtn.

PANGOLIN. *Manis*. MAM. — Genre de Mammifères de l'ordre des Édentés, tribu des Édentés proprement dits, assez voisin des groupes des Tatous et des Fourmiliers, et que l'on a pendant longtemps réuni à ces deux divisions. Linné le premier a formé pour les Pangolins un groupe distinct qu'il désigna sous la dénomination latine de *Manis* assez généralement adoptée, mais que Brisson, et, d'après lui, Storr et quelques autres naturalistes, ont changée en celle de *Pholidotus*. Ce groupe générique, qui ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, a été cependant partagé en deux genres distincts par Rafinesque, sous les dénominations de *Pangolinus* et *Phataginus*, divisions que nous indiquerons à la fin de cet article. Ces animaux ont reçu les noms d'*Armadilles*, de *Lézards* ou de *Fourmiliers écailleux*, etc.; quant à la dénomination de *Pangolin* que l'on devrait écrire *Pangoelling* ou *Pangulling*, elle est employée dans l'Inde pour désigner la première espèce de ce groupe, le *Manis brachyura*, que l'on ait vue en Europe.

Les Pangolins ont le corps d'une forme allongée, demi-cylindrique; leur tête est amincie vers le haut; leur queue est très grosse et très longue; leurs membres, au contraire, sont courts et armés de fortes griffes; leurs poils sont agglutinés de telle sorte qu'ils forment des écailles fortes et nombreuses qui recouvrent tout le corps en dessus; en un mot, ils ressemblent beaucoup à des Sauriens dont les écailles seraient imbriquées. La tête est en cône plus ou moins allongé, à base arrondie de toute part; ce qui fait que le museau est plus ou moins prolongé; la bouche est petite, terminale, tout-à-fait dépourvue de dents de quelque nature que ce soit; la langue est fort longue, ronde et susceptible de sortir de la bouche, comme celle des Fourmiliers; les yeux sont petits, ronds, placés à peu près à moitié de la longueur de la tête, vers le bas de ces côtés; il n'y a pas d'oreilles externes, et le méat auditif est très rapproché des yeux; les pieds ont tous cinq doigts armés d'ongles robustes et crochus; la queue, très longue, est aussi large que la croupe à sa base, et en fait la continuation; comme le corps, elle est bombée en dessus, plane en dessous, et couverte de larges écailles cornées, triangulaires, imbriquées en quinconce, attachées à la peau par leur base, et ayant leur surface supérieure plus ou moins striée en long; les mamelles sont au nombre de deux. Ces animaux ont l'estomac légèrement divisé dans le milieu; ils n'ont pas de cœcum, et les organes génitaux sont séparés de l'anus. L'ostéologie des Pangolins est toute particulière et a été étudiée avec soin par G. Cuvier (*Ossements fossiles*). Les orbites sont ronds, petits, placés vers le bas des côtés de la tête, et conséquemment très éloignés l'un de l'autre; les arcades zygomatiques sont incomplètes, et les deux apophyses qui les forment ne se joignent que par un ligament; il n'y a point d'os jugal; les os du nez sont échancrés à leur bord inférieur, et entrent par le haut dans une échancrure commune des os du front; l'os maxillaire n'entre pas dans l'orbite, il finit au point où il donne son apophyse zygomatique qui est courte et pointue; il n'y a pas d'os lacrymal; la suture fronto-pariétale est à peine anguleuse en arrière, mais l'occipitale forme un angle en avant très sensible entre les bords postérieurs des pariétaux; la caisse ne doit s'ossifier que très tard; les intermaxillaires sont très longs, et montent obliquement jusqu'à moitié de la hauteur des os du nez; il n'y a pas de dents, mais le maxillaire et le palatin sont renflés le long de leur côté, en sorte que le milieu du palais forme un long demi-canal; le sphénoïde ne présente pas d'apophyses ptérygoïdes externes; la maxillaire inférieure est faible et sans branche montante. L'omoplate est large d'avant en arrière, à arête saillante et assez semblable à celui des Fourmiliers; l'humérus est gros, court et large vers le bas; deux os de l'avant-bras sont distincts, le radius aplati et élargi vers le bas, et le cubitus très robuste, concave en dehors, et pourvu d'un olécrâne assez fort; les phalanges onguéales sont disposées de manière à ne pouvoir se recourber qu'en

dessous; le doigt du milieu est de beaucoup plus fort et plus épais que les autres, tandis que les externes sont plus petits. Le bassin ne présente pas d'échancrura ischiatique, mais un trou ovalaire; l'os des iles, de forme prismatique, est terminé en avant par un renflament; le fémur est large et plat d'avant en arrière, et sa tête inferieure est aussi large que longue; le tibia et le péroné sont très distincts, le premier arrondi en avant et le second bien complet vers le bas; le pied de derrière est assez semblable à celui de devant par le nombre et la proportion des doigts; seulement ils sont un peu plus forts. Pour les vertèbres, on doit observer qu'elles sont remarquables par leur force et par l'étendue en largeur de leurs apophyses transverses, surtout dans les caudales qui sont au nombre de quarante-sept dans la queue du Phatagin et da vingt-six seulament dans la Pangolin ordinaire; les apophyses épineuses du dos sont carrées et se tonchent presque, comma dans la Tamanoir. Les côtes sont très aplaties; elles sont au nombre de quinze paires dans le Pangolin, et de treize dans le Phatagin. Les sternèbres sont au nombre de huit et de forme aplatie; les trois avant-dernières sont placées transversalement, et la dernière de toutes très longue, cylindrique et fourchue dans le Pangolin, aplatie dans le Phatagin, se termine en deux forts tendons qui vont jusqu'au bassin et aident beaucoup ces animaux à se mettre en boule.

On connalt peu les mœurs des Pangolins; ils se nourrissent de Fourmis, et, pour s'en emparer, ils plongent lenr langne visqueuse dans les débris des habitations de ces Insectes, qu'ils détruisent avec leurs ongles; lorsqua leur langue est couverta de Fourmis, ils la font rentrer subitement dans leur bonche pour avaler cette proie, ne tardant pas à la faire sortir da nouveau pour saisir de nouveaux Insectes. On dit qu'ils recherchent aussi les petits Lézards. Leur naturel est doux, leur cri faible, leur démarcha lente, et ils ne sortent guère que la nuit. Ils ne peuvent échapper à leurs ennemis qu'en se roulant en boule sur eux-mêmes, position qui relève la pointe da leurs écailles, et les rend assez difficiles à aborder. On assure qu'ils se creusent des terriers. Leur chair est très délicate, et recherchéa par les habitants des pays qu'ils habitent. On emploie aussi, dans la médecine domestique, la graisse abondante et fluide que l'on retire de leur queue.

Les Pangolins sont tous propres au nouveau monde; ils sont ainsi les représentants du genre Fourmilier qui ne se trouve qu'en Amérique, et dont ils ne different que parce qu'au lieu de poils le corps est revêtu d'écailles, quoique l'ensemble de l'organisation et même les habitudes soient identiques.

On n'en connalt encore que quatre espèces à l'état vivant : l'une d'elles n'étant même pas suffisamment décrite jusqu'ici, on peut dire qu'il n'entre réellement que trois espèces dans ce genre remarquable; quelques débris fossiles ont été aussi signalés. Malgré ce petit nombre d'espères, le genre des Pangolins a été partagé en deux groupes distincts, ainsi que nous allons l'indiquer.

N° 1. *Espèces vivantes.*

§ 1. Pangolin proprement dit. *Pangolinus*, Rafinesque (*Fid. feich. syn.*).

1° Le Pangolin Buffon (*Hist. nat.*, t. X, pl. 34), *Manis macroura* A.-G. Desm., *Manis crassicaudata* Ét. Geoffr., *Myrmecophaga pentadactyla* Linné, *Phattagea* Élien; Grand Lézard écaillé, Perrault; *Armadillo squamatus major ceylanicus* Seba; *Lacerta squamosus indicus* Bontius, etc. Ce Mammifère a plus de 65 centimètres de longueur, sur lesquels la queue en a environ 50. Les écailles du corps, de corne blonde, très grandes, assez épaisses, triangulaires, striées longitudinalement à la base et terminées par une seule pointe obtuse, sont disposées en onza rangées longitudinales sur le dos, et en trois seulement sur la queue; la face supérieure du museau est garnie de petites écailles, ainsi que les pattes, depuis leur base jusqu'à la naissance des ongles; quelques soies très longues se remarquent à la base latérale des écailles; le dessous de la tête et du corps, et la face interne des membres, sont couverts d'une peau nue; les ongles sont blonds.

C'est sans doute un individu mutilé de cetta espèce qui a porté Pennant à faire d'un Pangolin de Tranquebar son *Broad-Taileb*

Manis, ou Pangolin a large queue, qui n'aurait que quatre doigts aux pieds de derrière.

Cet animal, le plus anciennement connu de toutes les espèces de ce genre, habite le continent des Indes, et les îles de Formose et de Ceylan.

2° Le Pangolin a queue courte, *Myrmecophaga brachyura* Erxleben. Cette espèce, qui n'est pas suffisamment connue, et qui serait caractérisée par sa queue très courte, se trouve à Assam dans l'Inde continentale.

3° Pangolin de Java, *Manis javanica* A.-G. Desm. (*Mamm.*). Cette espece a 44 a 45 centim., de longueur, sans y comprendre la queue qui a 34 à 35 centim. Les écailles forment sur le dos dix-sept rangées; elles sont brunes et d'autant plus élargies qu'elles s'éloignent de la nuque; celles des cuisses sont carénées; les parties inférieures du corps et internes des membres sont nues ou seulement garnies de quelques poils rares, durs et blancs; les interstices des écailles sont garnies aussi de poils; les doigts des pieds de devant ont des ongles inégaux; celui du milieu est beaucoup plus fort que les deux placés à côté de lui, et les deux externes sont tres courts.

Ce Pangolin habite Java.

§ 2. Phatagin. *Phataginus*, Rafinesque (*loco citato*).

4° Phatagin Buffon (*Hist. nat.*, t. X, pl. 35), G. Cuvier, Ét. Geoffroy; *Manis africanus* A.-G. Desm., *Pholidotus longicaudatus* Brisson, *Manis tetradactyla* Linn., *Manis longicaudata* G. Cuv. et Et. Geoffr., *Lacertus squamosus peregrinus* Clusius, *Quogolo* Desmarchais. Plus petit que les précédents; son corps n'a que 33 a 34 centim. de longueur, et sa queue 50 centim. La tête est plus pointue que dans le Pangolin; le corps plus allongé, la queue plus longue et plus déprimée. Il y a onze rangées longitudinales d'écailles sur le corps; trois rangées entières sur la queue et une de chaque côté, formant le bord; le dessus et les côtés de la tête, le dessous du cou, la poitrine, le ventre, la base interne des membres, le bas de la jambe du devant et les pieds, sont couverts de poils courts, roides, d'un brun noirâtre; quelques poils semblables se remarquent à la base des ongles des pieds de derrière; les ongles et les écailles sont bruns.

Cette espèce se trouve en Afrique, particulièrement en Guinée et au Sénégal.

Illiger a rapproché du genre *Manis* un animal très imparfaitement connu, que Bontius a indiqué sous le nom de *Testudo squamata*, et dont il a fait le genre *Pamphractus*, qui appartient plutôt aux Reptiles qu'aux Mammifères, et qui, d'ailleurs, est très douteux.

N° II. *Espèce fossile.*

G. Cuvier (*Recherches sur les Ossem. foss.*) décrit et figure une phalange onguéale bifurquée, qui est d'une grande taille et qui ne peut se rapporter qu'à une espèce gigantesque de ce genre. (E. D.)

*PANGONIA (πανγώνιος, surface anguleuse). ins. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tabaniens, établi par Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*). M. Macquart, qui l'a publié (*Diptères, Suites à Buffon*, édit. Roret, t. 1, p. 191), lui donne pour caractères principaux : Trompe fort longue, menue, horizontale; lèvres terminales peu distinctes. Face convexe. Troisième article des antennes à huit divisions, dont la première est épaisse, et la dernière plus allongée que les autres. Première cellule sous-marginale des ailes appendiculée; première postérieure ordinairement fermée avant l'extrémité.

Ce genre renferme, d'après M. Macquart (*loc. cit.*), 12 espèces, dont quelques unes sont exotiques. Parmi celles de l'Europe, nous citerons principalement le *Pangonia maculata* Meig., Fabr., Latr. (*Tabanus proboscideus* Fabr.), qui habite l'Europe méridionale. (L.)

*PANGUS. ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Harpaliens, proposé par Dejean et adopté par Hope (*Coleopterist's Manual*, II, p. 84). Le type, le *P. scaritides* St., est originaire d'Allemagne. (C.)

PANIC. *Panicum* (*panis*, les graines servant quelquefois d'aliment). bot. ph. — Très grand genre de la famille des Graminées, de la triandrie digynie, dans le système de Linné. Linné, qui a créé ce groupe générique, et les botanistes qui ont adopté ses principes, y avaient successivement fait entrer un très grand nombre de

plantes, entre lesquelles une étude plus approfondie a révélé des différences nombreuses et importantes; aussi, dans ces derniers temps, plusieurs genres ont-ils été établis à leurs dépens. Les plus importants de ces genres sont : le *Cynodon*, créé par L.-C. Richard, dans lequel rentre notre *Panicum dactylon* Lin.; les *Setaria*, Palis.-Beauv., genre nombreux auquel appartiennent, entre autres, quelques unes de nos espèces indigènes, comme le *Panicum glaucum* Lin., *P. viride* Lin., *P. verticillatum* Lin., ainsi qu'une espèce fréquemment cultivée, le *P. italicum* Lin. (*voy.* SÉTAIRE); les *Oplismenus*, Palis.-Beauv., qui comprennent nos *Panicum crus-Galli* Lin., *P. crus-Corvi* Lin., etc. Malgré ces nombreuses suppressions, le genre Panic est encore extrêmement nombreux, puisque M. Kunth, à qui nous emprunterons les caractères et la délimitation de ce groupe, en décrit 421 espèces (Kunth, *Enum.*, t. 1, p. 75). Les plantes dont il se compose sont des Gramens à feuilles planes, à fleurs disposées en épi ou en panicule, avec un rachis inarticulé, et distinguées par les caractères suivants : Épillets biflores, nus, formés d'une fleur supérieure hermaphrodite, et d'une inférieure à une ou deux glumelles, mâle ou neutre, mutique; glume à 2 valves très inégales, membraneuses, concaves, mutiques; glumelle de la fleur hermaphrodite à 2 paillettes presque égales entre elles, concaves, mutiques, dont l'inférieure embrasse la supérieure, qui est parinerviée; trois étamines; ovaire glabre, surmonté de deux styles allongés, terminés chacun par un stigmate en pinceau, à poils simples, denticulés; glumellule à deux écailles charnues, dolabriformes ou tronquées-2-3-lobées, glabres, collatérales. Le fruit est glabre, légèrement comprimé parallèlement à l'embryon, étroitement embrassé par la glumelle dans laquelle il est libre.

Parmi les nombreux Panics aujourd'hui connus, nous nous bornerons à signaler deux espèces indigènes : le PANIC CILIÉ, *Panicum ciliare* Retz., Kunth (*Digitaria ciliaris* Pers., *Syntherisma ciliare* Schrad.), qui est indiqué comme croissant dans les champs et dans les lieux sablonneux près d'Avignon, et qui est répandu en un grand nombre de localités différentes, dans le midi de l'Europe, en Orient, dans l'Inde, à Java, à la Chine, au cap de Bonne-Espérance, à la Nouvelle-Hollande, surtout le PANIC SANGUIN, *Panicum sanguinale* Lin., Kunth (*Paspalum sanguinale* Lam., DC., *Syntherisma vulgare* Schrad.), espèce commune dans les lieux cultivés, à tige ascendante, à gaines et feuilles revêtues de poils et de papilles, à 4-6 épis linéaires, digités, munis intérieurement d'un nœud à leur base, formés d'épillets glabres, oblongs, et dont les fleurs ont les paillettes de leur glumelle très inégales. Nous nous arrêterons un instant sur deux espèces beaucoup plus intéressantes et cultivées.

Le PANIC MILLET, *Panicum miliaceum* Lin. (*P. Milium* Pers.), espèce annuelle de l'Inde, est fréquemment cultivée en Europe sous les noms de *Mil*, *Millet*, *Millet à panicule*. Son chaume est droit, rameux, et s'élève à 1 mètre ou même au-delà; les gaines de ses feuilles et leur orifice sont hérissés de longs poils; sa panicule est oblongue, penchée à son extrémité; sa glume est cuspidée; sa glumelle a trois paillettes, dont une accessoire bi-dentée; son fruit ou son grain est blanc légèrement jaunâtre, rougenoirâtre dans une variété, luisant, ovoïde, à cinq stries. Dans nos contrées, ce grain ne sert qu'à la nourriture de la volaille; mais, dans le midi de l'Europe, dans l'Inde, en Afrique, il figure parmi les aliments de l'homme pour une part assez importante. En Afrique surtout, il forme, avec le Sorgho, la base de la nourriture des Nègres; à Pondichéry, d'après Leschenault de Latour, il sert à faire des bouillies, des gâteaux, etc. Au reste, il est de qualité notablement inférieure à celle de nos céréales ordinaires, et ses propriétés nutritives sont assez faibles. Le Panic-Millet, semé dru, est utilisé dans certains cas comme fourrage; vert, son chaume fournit une bonne nourriture pour le gros bétail. Il demande une bonne terre un peu légère, soigneusement ameublie et engraissée; on le sème, dans nos départements du Centre et du Nord, à la fin du printemps et au commencement de l'été, c'est-à-dire lorsqu'on n'a plus à redouter la gelée, à laquelle il est très sensible. Il faut se garder de confondre le Panic-Millet avec la plante connue vulgairement sous le nom de Millet à grappe ou Panic d'Italie (*Setaria italica* Kunth, *Panicum italicum* Lin.), dont

la culture et les usages ont beaucoup d'analogie avec les siens.

Le Panic élevé, *Panicum jumentorum* Pers. (*P. maximum* Jacq.), vulgairement *Herbe de Guinée*, est une grande espèce vivare originaire d'Afrique, qui a été importée depuis longtemps dans les Indes orientales et dans l'Amérique tropicale, où elle est l'objet de grandes cultures. Son chaume est glabre, à nœuds soyeux, et s'élève jusqu'à 1 mètre 30 ou 40 centim.; ses feuilles linéaires sont très finement dentelées en scie à leurs bords; sa panicule est très rameuse, étalée, à rameaux verticillés, scabres; ses épillets sont presque géminés, ovales, acuminés, à glumes inégales, glabres; leur fleur neutre est pourvue d'une glumelle à 2 paillettes. La culture de cette plante fournit, en Amérique, un fourrage vert, abondant et excellent pour la nourriture des chevaux et du bétail. On a essayé de l'introduire en France depuis un certain nombre d'années, et les tentatives qu'on a faites en dernier lieu ont donné de bons résultats. La plante a résisté aux froids des hivers les plus rigoureux que nous ayons eus depuis trente ans; on en a même fait avec succès des semis sur place dans le département du Lot; mais, comme elle donne peu de bonnes graines, il est probable qu'on aurait plus d'avantage, dans nos contrées, à adopter le mode de multiplication par division des touffes, auquel on a constamment recours en Amérique. Malgré les avantages que semblerait offrir cette Graminée, il ne paraît pas que nos agriculteurs en aient encore étendu beaucoup la culture. (P. D.)

PANICASTRELLA, Michel. (*Gen.*, 37). bot. ph. — Syn. de *Cenchrus*, Linn. — Mœnch (*Method.*, 206), syn. d'*Echinaria*, Desf.

PANICAUT. *Eryngium.* bot. ph. — Grand genre de plantes de la famille des Ombellifères, tribu des Saniculées, de la pentandrie digynie dans le système de Linné. Établi par Tournefort, il a été adopté par Linné et par tous les botanistes sans avoir subi ni démembrement, ni modifications, tant la similitude de port et de caractères des espèces qui le composent en font un groupe naturel et nettement circonscrit. Il a été l'objet d'un travail spécial par Delaroche (*Eryngiorum nec non generis novi Alepideæ historia*; auctore F. Delaroche, Genevens., in-f. de 70 pag. et 32 planch.; Paris, 1808). Ce botaniste en décrivait 50 espèces; mais depuis l'époque à laquelle a paru sa monographie, ce nombre a été doublé. En effet, De Candolle (*Prodr.* IV, p. 87) en a décrit 84 espèces, dont 7 peu connues; et plus récemment M. Walpers (*Repertor.*, II, p. 389) en a relevé 20 nouvelles. Les Panicauts sont des plantes répandues sur toute la surface du globe, annuelles ou plus souvent vivaces, très rarement frutescentes ou arborescentes, presque toujours épineuses; leurs feuilles soit radicales, soit caulinaires, ont leur pétiole plus ou moins engaînant; leurs fleurs sont groupées en capitules oblongs ou presque globuleux; les inférieures de chaque inflorescence sont accompagnées de bractées généralement grandes et formant un involucre, tandis que les supérieures ont les leurs transformées en paillettes entremêlées aux fleurs. Leur calice a son tube relevé extérieurement de petites écailles et de vésicules, et son limbe à 5 dents; leurs pétales connivents, oblongs-obovales, ont leur moitié extérieure infléchie sur l'intérieure; leur fruit est obové, à peu près cylindrique sur sa section horizontale, écailleux ou tuberculé à sa surface; ses carpelles ne présentent ni côtes ni lignes de suc propre, et ils adhèrent sur toute leur longueur à leur support ou carpophore.

Parmi les espèces de ce genre qui croissent en France, la plus commune est le Panicaut champêtre, *Eryngium campestre* Lin., qui croît dans presque tous les lieux incultes, le long des chemins. Son nom vulgaire de *Chardon-Roland* est regardé comme une corruption de celui de *Chardon roulant*. Sa tige très rameuse, striée, blanchâtre, s'élève à environ 3 décimètres; ses feuilles sont coriaces, marquées de veines en réseau, pennées une ou deux fois, à folioles décurrentes sur le pétiole, contournées et ondulées de diverses manières, embrassantes à leur base; ses fleurs sont blanches, en capitules petits, beaucoup plus courts que les bractées linéaires, roides et épineuses de l'involucre. Le rhizome de cette plante est long et gros proportionnellement, rougeâtre à l'extérieur, blanc à l'intérieur. Il a figuré dans l'ancienne matière médicale à titre d'apéritif, fondant et diurétique; on en faisait

usage particulièrement dans l'hydropisie et dans les maladies des voies urinaires; quelques médecins ont même dit en avoir obtenu de bons effets dans le traitement de la phthisie; mais ses effets divers étant fort peu positifs, son emploi a été à peu près abandonné dans ces derniers temps.

On cultive assez souvent comme plante d'ornement le PANICAUT DES ALPES, *Eryngium alpinum* Lin., belle espèce vivare des Alpes, du Jura, dont la tige droite et rameuse seulement vers son extrémité s'élève à 5 décimètres environ: ses feuilles radicales sont profondément échanrrées en rœur à leur base, dentées en srie, longuemeut pétiolées, les caulinaires sont presque sessiles et divisées en 3-5 lobes; ses capitules de fleurs assez volumineux, oblongs, au nombre de 1 à 3, sont très élégants, grâce à leur involucre formé de nombreuses bractées allongées, linéaires, pinnatifides, bordées de cils roides, et colorées d'une belle teinte violacée. Cette belle espèce se multiplie de drageons et de graines qu'on sème d'ordinaire immédiatement après leur maturité. Elle demande une terre légère et une exposition méridionale. — La teinte violette qui colore l'involucre et toute la sommité du Panicaut des Alpes se retrouve dans plusieurs autres espèces du même genre, particulièrement dans le PANICAUT AMÉTHYSTE, *Eryngium amethystinum* Lin., espèce de la Croatie, de la Dalmatie, indiquée même en Belgique, et cultivée comme la précédente pour l'ornement de nos jardins. (P. D.)

PANICÉES. *Paniceæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Graminées. *Voy* ce mot.

PANICULE. *Panicula.* BOT. PH. — Mode d'inflorescence. *Voy.* ce mot.

PANICUM. BOT. PH. — *Voy.* PANIC.

PANNARIA, Delisl. (*Dict. class.*, XIII, 20). BOT. CR. — Syn. de *Zeora*, Fr.

PANNETIÈRE. INS. — Nom vulgaire des Blattes dans le midi de la France.

PANOPE. *Panopeus* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, créé par M. Milne Edwards aux dépens des *Cancer* de Herbst et rangé par ce savant dans la famille des Cyclométopes et dans la tribu des Cancériens. Ces Crustacés ressemblent beaucoup aux Xanthes.

Les Panopes appartiennent à l'Amérique. Deux espèces composent ce genre; parmi elles, je citerai le PANOPE DE HERBST, *Panopeus Herbstii* Edw. (*Histoire naturelle des Crustacés*, t. I, p. 408, n. 1). Cette espèce a été rencontrée sur les côtes de l'Amérique septentrionale. (H. L.)

PANOPE OIS. — Synon. de *Chenalopex*. *Voy.* ce mot.

PANOPÉE. *Panopea* (nom mythologique). MOLL. — Genre de Conchifères dimyaires établi par Menard de Lagroye pour une grande coquille bivalve qu'Aldrovande et, après lui, Lister avaient décrite et figurée sous le nom de *Chama glycimeris* Linné la plaça dans le genre *Mya*, et ce fut Menard qui, le premier en fit un genre distinct très voisin des Solens. Le genre Panopée fait donc partie de la famille des Solénarées qui ont le ligament externe marginal, et dont le pied charnu, très volumineux, sort par l'extrémité antérieure de la coquille; il est d'ailleurs caractérisé par la coquille équivalve, transverse, inégalement bâillante sur les côtés, ayant une dent cardinale conique sur chaque valve et, à côté, une callosité comprimée, courte, ascendante, non saillante en dehors. Il diffère du genre Glycimère par les dents de la charnière, et aussi par le ligament situé sur le côté le plus allongé de la coquille. La situation externe de ce ligament le distingue suffisamment des Myes qui ont le ligament interne; enfin la saillie des crochets ou sommets des valves le distingue des Solens. Lamarck ne rangeait dans le genre Panopée qu'une seule espèce vivante, *P. Aldrovandi*, et l'on avait dû reconnaître que la Panopée fossile, nommée *P. Faujasi* par Menard, est identique avec la première; mais, depuis lors, MM. Quoy et Gaimard en ont trouvé une autre espèce à la Nouvelle Zélande (*P. zelandica*). Sowerby en a décrit une troisième, *P. australis*. Enfin M. Deshayes a décrit, sous le nom de *P. Menardi*, une espèce fossile du terrain tertiaire de Bordeaux, et il a montré que l'on doit rapporter aussi à ce même genre la Glycimère arctique de Lamarck et la *Pholadomya abrupta* de Conrad, fossiles dans le terrain tertiaire des environs de New-York. (DUJ.)

***PANOPHRYS** (πᾶς, παντός, tout; ὀφρύς, sourcil). INFUS. — Genre d'Infusoires ciliés de la famille des Paraméciens, ayant la bouche latérale non pourvue d'une rangée de grands

cils en manière de moustaches, comme les Bursaires. Leur corps, cilié partout, est ovale, déprimé, contractile et susceptible de prendre la forme globuleuse; les rangées de cils vibratiles de la surface forment des stries droites ou obliques, croisées. C'est l'absence d'un pli oblique conduisant à la bouche qui les distingue des Paramécies. Les *Panophrys*, longues de 7 à 28 centièmes de millimètre, se trouvent dans les eaux douces ou marines, parmi les herbes aquatiques; la plupart sont colorées en rouge ou en vert. Les *Bursaria vernalis*, *B. leucus* et *B. flava* de M. Ehrenberg nous paraissent devoir être rangées dans ce genre. Elles se trouvent dans les eaux douces, en Allemagne. Nous avons trouvé dans l'eau de mer, à Cette, la *P. rubra*, longue de 0,07 millimètres, et la *P. chrysalis*, longue de 0,08 millimètres. (Duj.)

PANOPIA, Noronh. (*Msc.*). BOT. PH. — Syn. de *Macaranga*, Dup.-Th.

***PANOPLIA**. ARACHN. — M. Heyden désigne sous ce nom dans le journal l'*Isis*, un nouveau genre de l'ordre des Acarides, dont les caractères génériques n'ont jamais été publiés. (H. L.)

PANOPS (πᾶς, tout; ὄψ, œil). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Vésiculeux, établi par Lamark (*Ann. du Mus.*, t. V, p. 266), et généralement adopté. On en connaît trois espèces : les deux premières sont dépourvues d'ocelles (*P. flavitarsis* Wied., *Baudinii* Lam.); la troisième présente trois ocelles : elle est nommée *Panops ocelliger* Wied. Ces trois espèces sont exotiques. (L.)

PANORPA (πᾶς, tout; ὅρπη, crochet). INS. — Genre de l'ordre des Névroptères, tribu des Myrméléoniens, famille des Panorpides, établi d'abord par Linné (*Syst. natur.*), et dont on a retiré quelques espèces qui ont servi à la création des genres *Boreus* et *Bittacus* Latr. (*voy.* ces mots). Tel qu'il a été restreint par Fabricius (*Ent. Syst.*), le genre *Panorpa* se compose exclusivement des espèces qui présentent pour caractères essentiels : Ailes bien développées; tête pourvue d'ocelles sur le vertex; tarses ayant deux crochets pectinés.

M. Rambur (*Névroptères, Suites à Buffon*, édition Roret, p. 328) décrit huit espèces de ce genre, parmi lesquelles nous citerons la *Panorpa communis* Linn., très commune dans toute l'Europe.

On trouve les Panopes sur des plantes, sur les haies, les buissons; elles sont très agiles et recherchent particulièrement les endroits humides et ombragés. (L.)

PANORPATES. INS. — *Voy.* PANORPIDES.

***PARNOPIDES**. *Parnopides*. INS. — Famille de la tribu des Myrméléoniens, dans l'ordre des Névroptères, caractérisée principalement par des antennes sétacées; une tête fortement prolongée en forme de bec, et par les ailes postérieures arrondies, étroites. Cette famille est divisée en deux groupes : les Panorpites et les Boréites, et comprend les genres *Bittacus*, Lat.; *Panorpa*, Fabr.; *Boreus*, Latr. *Voy.* MYRMÉLÉONIENS. (L.)

PANORPIENS. INS. — *Voy.* PANORPIDES.

PANPHALEA. BOT. PH. — *Voy.* PAMPHALEA.

PANPHRACTUS. MAM. — *Voy.* PAMPHRACTUS.

***PANSCOPUS** (πανσκόπος, qui observa tout) INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cléonides, créé par Schœnherr (*Genera et species Curculion. syn.*, t. VI; II, p 266). L'espèce type, la seule connue, le *P. erinaceus* de l'auteur, est propre aux États-Unis. (C.)

PANSE. ZOOL. — Nom donné au premier estomac des Ruminants. *Voy.* INTESTIN.

***PANTAMERUS** (πᾶς, tout; μηρός, jambe). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Brachydérides, établi par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. V, 2, p. 943) L'espèce type, la seule connue, le *P. albosignatus* de l'auteur, est originaire du Mexique. (C.)

PANTHÈRE. MAM. — Espèce du genre Chat. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***PANTHEROPHIS** (πάνθηρ, panthère; ὄφις, serpent). REPT. — Division d'Ophidiens, de la grande famille des Couleuvres, genre des *Erythrolamprus*, créé par M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843) et ayant pour type la *Coluber guttatus* Linné, qui habite l'Amérique méridionale. (E. D.)

***PANTHEROSAURUS** (πάνθηρ, panthère; σαῦρος, lézard). REPT. — Sous-genre de Sauriens, de la famille des Lacertiens, genre *Euprepiasaurus*, créé par M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843), et ne comprenant

qu'une seule espèce de l'Australie, l'*Hydrosaurus Gouldii* de M. Gray. (E. D.)

*PANTHOLOPS. MAM. — M. Hodgson (*Ann. nat. Ins.*, t. I, 1838) indique sous ce nom un groupe distinct de Ruminants, appartenant au grand genre Antilope. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***PANTODACTYLUS** (πᾶς, entier; δάκτυλος, doigt). REPT. — Genre de Sauriens, de la division des Lézards Chalcidiens, voisin de celui des *Ophisaurus*, créé par MM. Duméril et Bibron (*Erp. gén.*, t. V, 1839), qui lui assignent pour caractères: Peau écailleuse; deux paires de pattes: les antérieures à cinq doigts; des pores fémoraux; les flancs sans sillons; le dos simplement écailleux et non hérissé de fortes épines. Ce groupe, qui correspond probablement à ceux des *Lycosoma* Spix, et *Lepidosoma* Wagler, ne comprend qu'une seule espèce que MM. Duméril et Bibron (*loc. cit.*) désignent sous le nom de *Pantodactylus Orbignyi*. Ce reptile est en dessus d'un brun noirâtre, avec les régions inférieures piquetées de noir sur un fond blanc; il provient de Buenos Ayres, d'où un individu a été rapporté au Muséum de Paris, par le savant naturaliste auquel il est dédié. (E. D.)

***PANTOLIA**. INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, créé par Burmeister (*Handbuch der Entomolog.*, vol. 3), et adopté par Schaum (*Ann. de la soc. Ent. de Fr.*, 2ᵉ sér., t. III, p. 51), et composé des trois espèces suivantes, toutes originaires de Madagascar: *P. scapha* G.-P., *rubrofasciata* et *ebenina* Schaum. (C.)

PANTOPLANES (πανταπλανής, errant). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Brachydérides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. VI, 1, p. 111) et qui se compose d'une espèce, le *P. anthribiformis*; elle est originaire du Brésil. (C.)

*PANTOPOEUS. INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cyclomides, établi par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. VII, 1, p. 352). Le type, le *P. cerrinus* de l'auteur, est indigène de la Nouvelle-Hollande. (C.)

PANTOPTÈRES. *Pantoptera*. POISS. — Nom donné par M. Duméril à une famille de ses Holobranches apodes, et qui répond à celle des Anguilliformes de G. Cuvier.

*PANTOTELES (παντοτελής, parfait, entier). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides cryptorhynchides, établi par Schœnherr (*Genera et spec. Curculion. syn.*, VIII; II, p. 60) avec deux espèces de l'Amérique méridionale: les *P. erythrorhynchus* et *tenuirostris* Chvt., Schr. L'une est de Démirari et l'autre du Brésil. (C.)

*PANTOTRICHUM (πᾶς, πάντος, tout; θρίξ, τριχός, cheveu). INFUS. — Genre d'Infusoires ciliés, établi par Ehrenberg dans sa famille des *Cyclidina* qui fait partie du groupe de ses Polygastriques anentérés, épitriques. Les *Pantotrichum*, qui se distinguent des autres Cyclidiens, parce qu'ils ont tout le corps hérissé de cils vibratiles, nous paraissent devoir être rangés parmi les *Enchelys*. (DUJ.)

PANTOUFLE. BOT. PH. — Nom vulgaire de l'*Antirrhinum majus* et du *Cypripedium calceolus*.

PANTOUFLIER. POISS. — Espèce du genre Marteau. *Voy.* ce mot.

PANURGE. *Panurgus* (πανοῦργος, artificieux). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Apiens ou Mellifères, famille des Andrénites, groupe des Dasypodites, établi par Panzer (*Faun. germ.*), et auquel M. Blanchard (*Histoire des Insectes*, édition Firmin Didot) donne pour principaux caractères: Palpes labiaux de six articles: antennes en massue dans les deux sexes.

On connaît peu d'espèces de ce genre. Elles sont toutes remarquables par leur grosse tête. La plus commune est le PANURGE LOBÉ, *Panurgus lobatus* (*Dasypoda lobata* Fabr.) qui a le corps noir, les antennes roussâtres et les cuisses postérieures dilatées en forme de lobe. On le trouve principalement en France, en Allemagne et en Italie. (L.)

*PANURUS, Koch. OIS. — Synonyme de *Calamophilus*, Leach. *Voy.* MÉSANGE. (Z. G.)

*PANUS, Latreille. INS. — Synonyme ou division du genre *Thamnophilus* ou *Magdalinus*, Schœnherr; il est composé d'espèces chez lesquelles les mâles offrent une massue cylindrique et en brosse. (C.)

*PANUS. BOT. CR. — Ce mot qui, chez les La-

tins, signifiait *navette*, *tumeur*, a été donné par M. le professeur Fries (*Epic. Syst. Myc.*, p. 396) à un genre de Champignons de la famille des Agaricinéés, qui est caractérisé par un chapeau d'une consistance charnue, coriace, tenace, devenant dure en se desséchant, et d'une contexture fibreuse; les lames fermes, persistantes, inégales, entières et aiguës à la marge, sont souvent réunies entre elles par des prolongements veineux. Les espèces qui appartiennent à ce genre végètent sur les bois, sont difformes, dimidiées, et vivent très longtemps. Celle qui est la plus répandue chez nous et une des mieux connues est l'*Agaricus stipticus* de L., dans laquelle on serait fort embarrassé de reconnaître les caractères que je viens d'indiquer; il en est de même pour l'*Agaricus Delastrii* Montg., et l'*Agaricus* (*Pleuropus*) *eleuterophyllus* Lév., March., que M. Fries a jugé convenable d'appeler *farinaceus* sans qu'on puisse en apprécier le motif; c'est un véritable Agaric qui ne diffère de l'*Agaricus ulmarius* que par l'absence du pédicule. Les autres espèces rentrent naturellement dans les Pleuropodes.

Le genre *Panus* n'a donc pas de caractères particuliers, et il ne peut même former une section distincte des espèces sessiles ou à pédicule latéral. Les espèces qui le composent doivent rentrer dans les *Pleuropus* ou *Crepidotus*, selon qu'elles ont les spores blanches ou colorées. (Lév.)

PANZERA, Willd. (*Spec.*, II, 540). BOT. PH. — Syn. d'*Eperua*, Aubl.

PANZERIA, Mœnch (*Method.*, 402). BOT. PH. — *Voy.* LEONURUS, Linn.

PAON. *Pavo*. OIS. — Pour tous les ornithologistes, les Paons dont nous allons faire l'histoire forment un genre auquel on assigne pour caractères : Un bec en cône courbé, robuste, à mandibule supérieure voûtée et débordant l'inférieure, à base nue; des narines garnies d'une membrane gonflée et cartilagineuse, situées près du capistrum; des joues en parties nues; une aigrette sur la tête; des tarses robustes; des scutelles armés, chez le mâle, d'un éperon ; des ailes concaves, arrondies; une queue composée de dix-huit pennes, cachées par des tectrices sus-caudales larges, fort longues, très nombreuses et susceptibles de se relever. Ce dernier caractère est tellement tranché qu'il suffirait à lui seul pour distinguer ce genre.

L'ordre des Gallinacés, auquel les Paons appartiennent, si peu riche en espèces, surtout lorsqu'on en sépare les Pigeons, comme l'ont fait, avec juste raison, plusieurs méthodistes, est au contraire un de ceux qui offrent le plus de richesses sous le rapport des couleurs dont sont parés les Oiseaux qui le composent. Où trouver en effet, ailleurs que dans cet ordre, l'éclat métallique et si heureusement nuancé du plumage des Lophophores, la riche parure des Tragopans, des Faisans, des Coqs; le vêtement tout constellé des Argus ; mais surtout la majestueuse beauté des Paons? nulle part, sans doute ; et si parmi les Passereaux on rencontre des espèces qui, à cet égard, égalent peut-être ces derniers, il n'en est point qui les surpassent.

De tous les temps, et du moment où ils ont été connus, les Paons ont vivement excité l'admiration de tout le monde. Plus d'une fois les poëtes et surtout les poëtes latins ont chanté dans leurs vers l'espèce qui, transportée de l'Inde dans l'Asie mineure et de là en Grèce, est devenue domestique en passant en Europe ; plus d'une fois les historiens de la nature ont employé, pour parler d'elle, un langage semé d'autant de fleurs qu'elle a d'yeux chatoyants répandus sur son riche plumage.

A une époque très reculée dans l'histoire de la Grèce, si les Paons eurent une place dans l'Olympe, si les anciens habitants de Samos les consacrèrent à Junon, ils ne durent sans doute qu'à leur beauté d'être ainsi associés à celle que le paganisme considérait comme la compagne du maître du ciel et de la terre. Des médailles antiques, frappées par les Samiens, attestant cette consécration, avaient contribué à faire penser que les Oiseaux dont nous parlons avaient pour patrie l'île de Samos ; mais des recherches historiques faites dans le but de savoir quel était réellement leur pays natal, ne tardèrent pas à faire reconnaître que l'Inde, ainsi que nous venons de le dire plus haut, était la patrie de ces magnifiques Oiseaux. C'est là qu'on les trouve à l'état sauvage. Le pays des pierreries et des aromates les plus précieux est aussi celui de l'Oiseau le plus éblouissant que l'on

connaisse. Guzarate, Barroche, Cambaye, la côte de Malabar, le royaume de Siam, l'île de Java, nourrissent des Paons sauvages, et ils y sont l'objet d'un commerce considérable. Alexandre, poussé par ses conquêtes jusqu'aux lieux où vivent ces Oiseaux, fut si vivement frappé de leur beauté, qu'il défendit, sous des peines très sévères, s'il faut en croire l'histoire, de les tuer. L'on pense même que c'est de l'invasion d'Alexandre dans les contrées d'où les Paons tirent leur origine que doit dater leur apparition dans la Grèce. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils y furent d'abord très rares; et ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que durant longtemps ils furent à Athènes un objet de curiosité. A chaque *néoménie*, c'est-à-dire à chaque renouvellement de lune, on exposait un ou plusieurs de ces Oiseaux aux regards du public, qui accourait, dit-on, même des villes voisines, attiré qu'il était par le désir de contempler un si magnifique spectacle que celui que leur procurait la vue du Paon. Au temps de Péricles, le prix d'un de ces Oiseaux était excessivement élevé.

Le livre le plus ancien que nous possédions, celui qui nous a transmis l'histoire du peuple juif, la Bible en un mot, fait mention des Paons dans des termes qui feraient supposer que ces Oiseaux, peu connus encore du temps de Salomon, devaient être considérés comme un objet de grande valeur; car dans le neuvième chapitre du deuxième livre des Chroniques, et dans le dixième chapitre du troisième livre des Rois, il est dit que, parmi les choses précieuses, telles que l'or, l'ivoire, etc., que les vaisseaux du puissant roi rapportaient, on comptait des Paons, lesquels Paons étaient des présents faits à Salomon par d'autres puissances de son époque. En admettant que le peuple hébreu n'ait pas désigné, dans sa langue, sous le nom de Paons, des Oiseaux autres que ceux dont il est ici question, il paraîtrait donc, d'après certains passages de la Bible, que leur connaissance remonte à la plus haute antiquité, et que les Grecs, par conséquent, ne les ont pas connus les premiers.

C'est en passant de la Grèce à Rome que l'espèce qui fait l'ornement de nos parcs, de nos basses-cours, est arrivée jusqu'à nous. Les Romains, en effet, dont les conquêtes s'étendirent fort au loin, furent les premiers des peuples de l'Europe continentale qui virent introduire chez eux ce superbe étranger. Il commença à paraître à Rome vers la décadence de la république, à l'époque où le luxe et la corruption arrivaient à leur apogée. Moins admirateurs que les Grecs, les Romains se lassèrent de le regarder comme un objet de curiosité, et voulurent connaître le goût de sa chair. « L'orateur Hortensius, dit Guéneau de Montbeillard, dans l'*Histoire naturelle des Oiseaux* de Buffon, fut le premier qui imagina d'en faire servir sur sa table, et son exemple ayant été suivi, cet Oiseau devint très cher à Rome; et les empereurs renchérissant sur le luxe des particuliers, on vit un Vitellus, un Héliogabale, mettre leur gloire à remplir des plats immenses de têtes ou de cervelles de Paons, de langues de Phénicoptères, de foies de Scares, et à composer des mets insipides qui n'avaient d'autre mérite que de supposer une dépense prodigieuse et un luxe excessivement destructeur. » Les Paons étaient servis à table avec toute leur queue; nous avons imité en cela les Romains, car le Faisan figure quelquefois dans nos repas avec une partie de ses attributs.

Vus dans leur ensemble, les Paons sont les plus beaux des Oiseaux; ils réunissent la grandeur, l'élégance dans les formes, l'éclat du plumage. C'est principalement d'eux qu'on pourrait écrire ce qui a été dit des Oiseaux-Mouches et des Colibris, qu'il semble que la nature ait broyé en leur faveur les pierres les plus précieuses pour en former des couleurs qui servissent à peindre leur plumage. Si l'empire, comme l'a admirablement exprimé le collaborateur de Buffon, dans son histoire du Paon domestique, appartenait à la beauté et non à la force, celui-ci serait sans contredit le roi des Oiseaux, car il n'en est point sur qui autant de richesses soient réunies avec plus de profusion. « La taille grande, le port imposant, la démarche fière, la figure noble, les proportions du corps élégantes et sveltes, tout ce qui annonce un être de distinction lui a été donné. Une aigrette mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne la tête sans la charger; son incomparable plumage semble réunir tout ce qui flatte nos yeux dans le coloris tendre et frais des plus belles

fleurs, tout ce qui éblouit dans les reflets pétillants des pierreries, tout co qui les étonne dans l'éclat majestueux de l'arc-en-ciel. Non seulement la nature a réuni sur le plumage des Paons toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de la magnificence, elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, fondues de son inimitable pinceau, et en a fait un tableau unique, où elles tirent de leur mélange avec des nuances plus sombres, et de leurs oppositions entre elles, un nouveau lustre et des effets de lumière si sublimes que notre art ne peut ni les imiter ni les décrire.

A côté de cette peinture si large et si vraie, que nous empruntons à l'histoire naturelle de Buffon, en regard de ce beau langage, nos lecteurs nous permettront et nous sauront peut-être gré de placer un passage de l'histoire non moins belle, mais plus naïve, qu'un auteur du XVIIe siècle a faite du Paon domestique. D'ailleurs cet extrait, dans lequel quelques particularités de mœurs sont légèrement esquissées, nous permettra de faire quelques réflexions au sujet de certaines erreurs que n'ont cessé d'éditer, même jusqu'à nos jours, presque tous les auteurs qui ont écrit sur cet Oiseau.

« Le Paon, dit François René, dans son *Essai des merveilles de la nature*, prétend bien tenir le premier rang parmi les Oiseaux, tant il est fier de sa beauté, et piaffe à la monstre de sa roue estoilée. Il est glorieux au possible, et s'aperçoit bien lorsque l'on prend plaisir à lo contempler, car aussitôt il haulse sa teste haultaine, et secoue par bravade le panache d'aigrettes qu'il porte sur la teste. Puis d'un œil assuré regardant l'assistance, il se met à son jour, et prend le soleil et l'ombrage qu'il faut pour faire paroistre sa riche tapisserie, et donner l'éclat à ses vives couleurs. En se contournant gravement il fait briller sa teste serpentine et son col habillé d'un précieux duvet qui semble de saphirs, de mesme est sa poitrine diaprée de pierreries esclatantes qui y semblent enchâssées pour luy fairo un carquan. Ce qui le fait glorieux, est sa queue et son thresor qu'il porte toujours en croupe. Il n'a pas si tost superbement desployé ses pennes dorées, faisant la roue, qu'il semble vouloir disputer le prix de la beauté avec toutes les créatures; car le ciel ne luy semble pas plus beau avec tous ses yeux et ses astres dorez que sa queue parseméo d'estoilles d'or, de saphirs et de fines émeraudes. Si la terre au printemps se paro de ses fleurs, lo Paon porte toujiours quant et soy son printemps qui luy sert de lacquay qui est toujlours à sa queue, et vous fait voir une primevère de soie et de satin, un parterre portatif, un iardin mouvant et un royal bel-vedère. Sa roue luy sert de tapisserie de haute lice, de ciel et de day, où il est appuyé en roy. C'est le poisle sous lequel il marche gravement, c'est son parasol qui le défend des rigueurs du soleil. Autant de pennes, autant de mirouers où il mignarde et flatte sa beauté: il sent bien, le galand, qu'il est magnifique, c'est pourquoy il se hasarde de vouloir faire peur trainassant par terre le bout de ses pennes et les faisant claqueter contre terre, avec une démarcho arrogante. Le plaisir est quand on se moque de luy: car aussi tost il plie son panier, enferme sa coquille, et enveloppant son thresor, se despite si très fort que s'il osoit vous creveroit les yeus do ses ongles, et vous arracheroit la langue. Vous lo voyez transir à vue d'œil, mais bien davantage quand en octobre il a perdu sa queue, car il se cache comme s'il portoit le deuil et qu'il eust fait banque-route à la nature. Mesme la nuit s'il s'éveille es tenebres, il pense d'avoir perdu sa beauté et se met à soupirer comme si les voleurs lui avoient desrobé ses richesses et que de Paon il fust devenu un corbeau et un oyseau tout noir. »

On ne saurait mieux avoir observé le Paon qui vit près de nous; mais l'on ne saurait également interpréter d'une manière plus contraire à la vérité les faits dont on est le témoin. Cet Oiseau, quand vient l'époque des beaux jours, semble étaler avec complaisance sa belle queue; on croirait qu'il se plaît à s'admirer lui-même, et, tout en se *pavanant*, il laisse de temps en temps apercevoir des trépignements qui se décèlent par les mouvements de ses ailes et des plumes de sa queue. Tout cela n'a point échappé, comme on vient de le voir, à l'observation; mais malheureusement le désir de voir dans les actes d'un Oiseau aussi noble quelque chose de peu commun, a été bien souvent,

pour les auteurs, un vaste cercle d'erreurs dans lequel ils ont continuellement tourné sans pouvoir en sortir. Buffon lui-même et son collaborateur, Guéneau de Montbeillard, n'ont pas été exempts de ces fautes, et ont souvent prêté l'oreille aux dictons populaires. Pour l'histoire du Paon, entre autres, ce dernier a consacré quelques phrases, qui décèlent cette facilité à accepter les croyances du dehors. Ainsi il a exprimé, et à peu près dans les mêmes termes, quelques unes des opinions émises par l'auteur ancien dont nous venons de reproduire un passage; car, à propos du plaisir que le Paon domestique aurait à s'admirer, comme le croit généralement le vulgaire, il paraît accepter que cet Oiseau « jouit des hommages dus à sa beauté; qu'il est sensible à l'admiration; que le vrai moyen de l'engager à étaler ses belles plumes, c'est de lui donner des regards d'attention et des louanges; et qu'au contraire, lorsqu'on paraît le regarder froidement et sans beaucoup d'intérêt, il replie tous ses trésors, et les cache à qui ne sait pas les admirer. »

Cette opinion renouvelée des Romains, ce qu'atteste un passage de l'*Art d'aimer* d'Ovide (1), et qui a toujours cours parmi le vulgaire, a donc été admise par Guéneau de Montbeillard lui-même, puisqu'il la reproduit sans l'accompagner d'aucune réflexion. Cependant, nous devons le dire, le Paon est aussi insensible à l'admiration que le serait le mâle de la Dinde, lorsqu'il étale, lui aussi, les plumes de sa queue, et qu'il est tout aussi expressif dans ses mouvements, dans les poses qu'il prend, que l'est l'Oiseau dont nous parlons, bien qu'il n'ait rien de beau à admirer en lui. Il est aussi insensible que le serait le Moineau, lorsqu'il piaffe en déployant ses ailes et sa queue autour de sa femelle; que le seraient une foule d'autres espèces polygames ou monogames qui s'agitent auprès de leur compagne, quand vient l'époque où les désirs s'éveillent en eux. Pouvons-nous, selon notre bon vouloir, commander au Paon de développer ses richesses? pouvons-nous, en lui prodiguant notre admiration par tous les beaux mots et les belles phrases que possède notre langue, l'engager à étaler cette queue magnifique qu'il porte avec tant de fierté? Nullement : le Paon n'obéit qu'à un sentiment intérieur. Ou bien, lorsqu'il parade devant de nombreux spectateurs, cet Oiseau, en entendant de tous les côtés les éloges provoqués par sa beauté, récompense-t-il ses flatteurs en étalant devant eux, plus longtemps que de coutume, cette queue qui mérite leurs éloges? Pas davantage.

D'où vient donc cette croyance générale, que le Paon jouit des hommages rendus à sa beauté? Elle vient de ce que l'on a mal observé, et surtout de ce que l'on continue à interpréter d'une manière poétique, pour ainsi dire, les actes auxquels se livre l'Oiseau dont il est question. On porte sur ces actes un jugement presque traditionnel. Si, dans nos basses-cours ou dans nos jardins, un Paon étale avec majesté cette queue qui le pare si bien, il est d'usage qu'on lui prodigue des mots élogieux. Ces mots, on les dit presque machinalement, mais avec l'idée préconçue qu'ils vont flatter agréablement l'objet de tant d'admiration. Or, qu'en résulte-t-il? Que les personnes prévenues, à qui on a déjà dit ou qui entendent dire que le Paon est sensible aux éloges, prennent tous les mouvements que cet Oiseau fait, tous les trépignements qu'il laisse apercevoir, toutes les poses qu'il donne à son corps, comme un effet de ces éloges, comme une manifestation non équivoque du plaisir qu'il éprouve à entendre que l'on vante sa beauté; et ces mêmes personnes, si elles ne l'ont déjà, acquièrent la persuasion qu'en effet le Paon aime qu'on le loue, et que tous ces petits gestes, dont nous avons déjà parlé, sont réellement l'expression de la jouissance intérieure que les hommages rendus à sa beauté lui font ressentir.

Mais ceux-là même qui adoptent de pareilles opinions (et ils sont nombreux) pourraient se convaincre, en poussant l'observation plus avant, ou en observant mieux, que rien n'est plus fabuleux que cette prétendue satisfaction que les éloges font éprouver au Paon. Si, faisant abnégation de toute préoccupation, ils examinaient de loin et en silence cet ornement de nos basses-cours, alors qu'il étale tout le luxe de son plumage, ils pourraient aisément se convaincre que ce Paon, que la présence seule de sa femelle influence en ce moment, n'est pas

(1) Laudatas ostendat avis junonia pennas;
Si tacitus spectes, illa recondit opes.
(Ovid., *de Arte amandi*, lib. I, v. 628.)

moins expressif dans ses mouvements, qu'alors qu'il est censé s'apercevoir qu'on l'observe et qu'on le flatte. Le Paon exprime son amour en déployant les richesses de sa livrée, comme les Oiseaux chanteurs expriment le leur en donnant à leur voix tout le développement, toute l'harmonie dont elle est susceptible. Ce n'est donc pas pour provoquer les louanges, et encore moins pour en jouir, qu'il se pavane avec complaisance, mais bien parce qu'il est mû par un sentiment autre que celui de l'amour-propre satisfait, parce que des désirs s'éveillent en lui comme préludes de l'accouplement.

Il est étonnant que les écrivains naturalistes qui avaient remarqué ce fait, et qui l'ont à peine mentionné, qui avaient vu que les trépignements du Paon, que tout l'étalage du luxe de sa queue n'étaient que des moyens employés pour agacer la femelle et la disposer à l'acte copulateur; il est étonnant, disons-nous, que ces auteurs aient pu émettre en même temps l'opinion que nous venons de discuter et sur laquelle nous avons insisté avec intention, parce que nous la considérons comme un préjugé trop répandu qu'il convient de faire disparaître de l'histoire naturelle des Paons.

Une autre opinion de même nature, que nous avons vue exprimée plus haut, et que nous trouvons reproduite dans l'histoire naturelle de Buffon, est celle qui veut que le Paon soit honteux de la perte de sa queue. « Il craint, dit le collaborateur de notre illustre naturaliste, de se faire voir dans cet état humiliant, et cherche les retraites les plus sombres pour s'y cacher à tous les yeux. » Il y a là un fait exprimé : c'est que la mue est pour le Paon une époque de retraite; mais, comme nous l'avons déjà dit, l'esprit humain, toujours plus poétique que positif, s'est plu ici, comme dans beaucoup d'autres circonstances, à expliquer la cause de cette retraite en supposant à cet Oiseau un sentiment de honte que la privation de son plus bel ornement lui ferait éprouver. Cette supposition est par trop gratuite, et l'admettre n'est pas notre intention. Il nous semble qu'on aurait pu trouver à ce fait une explication beaucoup plus raisonnable. Le Paon, lorsque ses plumes tombent, cherche la solitude, c'est positif; il se tait, ne se pavane plus, et même affecte un air de tristesse, c'est encore vrai; mais quel Oiseau, durant la mue, n'est pas dans le même cas? Quel est celui dont le chant nous frappe alors, ou qui nous amuse encore par ses joyeux ébats? Il n'en est pas. La mue, pour tous, est une période de malaise, de souffrance; et ce malaise et cette suuffrance sont d'autant plus considérables, que les plumes dont le changement s'opère sont plus fortes. Ainsi, la mue des pennes caudales et alaires est beaucoup plus douloureuse que celle des plumes qui recouvrent le corps; elle n'est même quelquefois pas sans danger pour l'Oiseau. Or, le Paon doit ressentir avec d'autant plus d'énergie tous les effets de la chute des plumes de la queue, que ces plumes sont plus volumineuses, et sont plus profondément implantées que dans aucune autre espèce. Dès lors, doit-on s'étonner, surtout lorsqu'on voit le même phénomène se reproduire chez tous les autres Oiseaux, que, durant la période de la mue, le Paon demeure triste et taciturne? Doit-on être surpris de le voir chercher les lieux sombres, lorsque l'expérience de tous les jours apprend qu'il ne faut pas, pour favoriser la mue des Oiseaux captifs, les exposer à un air trop vif? Les lieux sombres leur offrent une température qui convient beaucoup mieux à l'état maladif dans lequel ils se trouvent. Le Paon suit instinctivement les règles hygiéniques que la nature a posées aussi bien pour lui que pour les autres animaux. Ce n'est donc pas pour cacher la honte d'avoir perdu sa queue qu'il cherche des abris, mais bien pour qu'une atmosphère trop vive ne nuise pas à l'éruption des plumes nouvelles.

Observés en dehors de tout préjugé, les Paons sont des Oiseaux dont les mœurs rappellent celles des Gallinacés en général. Les mâles, comme presque tous ceux de cet ordre, sont ardents en amour. Un seul peut, comme le Coq, suffire à plusieurs femelles. Quoiqu'ils n'aient complétement revêtu leur plumage adulte qu'à l'âge de trois ans, pourtant ils peuvent se reproduire avant cette époque. Les femelles sont dans le même cas; car, bien que l'on s'accorde généralement à dire que ce n'est qu'après la troisième année qu'elles font régulièrement leurs pontes, on a cependant des exemples fréquents qui prouvent qu'après la première ou la seconde

année elles sont en état de pondre. Lorsqu'elles ont cessé d'être fécondes, ou lorsqu'une maladie atrophie prématurément leur ovaire, les *Paonnes* prennent la livrée des mâles. Cette sorte de métamorphose, dont les Faisans offrent de fréquents exemples, est à la vérité assez rare chez ces Oiseaux; cependant Latham, dans son *Genera synopsis of birds*, en cite un cas assez remarquable, et nous avons vu nous-même, dans les galeries de Bonn, ville universitaire d'Allemagne, une jeune femelle qui, par suite d'une maladie des organes reproducteurs, avait revêtu en grande partie les attributs du mâle.

Dans nos climats, les Paons seraient, au dire des voyageurs, moins féconds que dans les pays d'où ils sont originaires; car ils assurent qu'une seule couvée comprend de vingt à trente œufs, tandis que chez nous elle n'est ordinairement que de six à dix. Ces œufs, tachetés de brun sur un fond blanc, et de la grosseur de ceux de la Dinde, sont pondus un à un et à quelques jours d'intervalle l'un de l'autre. Les Paonnes cachent mieux que ne le font la plupart des Oiseaux domestiques le lieu de leur ponte. La durée de l'incubation est de vingt-sept à trente jours environ. Les petits en naissant suivent leur mère, et peuvent déjà, comme tous les Poussins gallinacés, chercher eux-mêmes leur nourriture; mais, délicats et frileux, comme tous les Oiseaux des pays chauds, ceux que nous faisons reproduire chez nous exigent de très grands soins, et ont besoin pendant longtemps de la conduite d'une mère. Les *Paonnaux* âgés d'un an sont, à ce qu'on prétend, un excellent manger. Nous avons dit que le Paon, jeune ou vieux, passait chez les Romains pour un mets estimé; il paraîtrait aussi qu'en France, du temps d'Olivier de Serres, on le regardait comme « le roi de la volaille terrestre, en ce qu'on ne pouvait voir rien de plus agréable que le manteau de cet Oiseau, ni manger une chair plus exquise que la sienne. » De nos jours on n'en fait plus grand cas, et on n'élève plus les Paons que pour en faire des objets d'agrément.

La nourriture habituelle des Paons consiste en grains de toutes sortes. Le voisinage de ces Oiseaux est funeste aux agriculteurs, car ils font, à ce qu'il paraît, des dégâts immenses aux céréales. Ils sont également importuns, à cause des cris désagréables qu'ils font entendre. Heureusement tous leurs défauts sont rachetés par leur beauté, et si, comme l'a dit un poëte, ils ont la voix du diable, la démarche furtive des voleurs, ils ont en compensation une parure d'ange.

Angelus est pennis, pede latro, voce gehenna.

Indépendamment du cri bruyant que les Paons font entendre, cri dans lequel on a vu, mais à tort, un présage de pluie, lorsqu'ils le poussent durant la nuit, on leur connaît encore un bruit sourd, un murmure intérieur, qu'ils font surtout entendre lorsqu'ils se pavanent autour de leurs femelles.

Quoique les Paons aient beaucoup de peine à s'élever dans les airs, cependant on en voit quelquefois prendre leur essor et parcourir des distances considérables. En général, ils aiment les lieux élevés, se plaisent sur les combles des maisons, ou bien sur la cime des grands arbres qui sont à leur portée.

On prétend que les Paons atteignent facilement la trentième année, et, s'il faut en croire Willughby, ils vivraient même cent ans; mais il est probable que ce dernier chiffre est un peu exagéré. On ne s'écarterait pas beaucoup de la vérité en adoptant le premier.

Jadis les plumes de ces Oiseaux servaient aux arts; on en faisait des espèces d'éventails et des couronnes. Celles-ci servaient à orner le front des poëtes troubadours. Les anciens ducs d'Autriche portaient une queue de Paon pour crinière. « Gesner, dit Guéneau de Montbeillard, a vu une étoffe dont la chaîne était de soie et de fil d'or, et la trame de plumes de Paon. Tel était sans doute, ajoute-t-il, le manteau tissu de plumes de cet Oiseau qu'envoya le pape Paul III au roi Pepin. »

Le Paon est devenu aux yeux de l'Homme le symbole de la vanité.

Buffon, qui n'a connu que le Paon domestique, rapporte à celui-ci deux variétés: la blanche et la panachée. Mais, comme l'a fait observer avec raison M. Frédéric Cuvier, dans ses Suppléments à l'histoire naturelle, cette dernière n'existe réellement pas. Le Paon panaché est un Paon ordinaire sur lequel les plumes, en plus ou moins grand

nombre, naturellement altérées dans leurs germes, naissent et se développent sans l'éclat des autres et tout-à-fait blanches. C'est la première trace de la modification qui, en s'étendant sur tout le plumage, produirait le Paon blanc. De tous nos animaux domestiques, le Paon est donc un de ceux qui ont subi le moins de modifications sous notre influence; car, excepté la race blanche, il ne s'en est point produit d'autres dans cette espèce. Cette résistance à toutes les causes qui ont si puissamment agi sur d'autres Oiseaux que nous élevons près de nous, est peut-être digne de remarque, si l'on veut considérer que le Paon est soumis à l'Homme depuis la plus haute antiquité, et qu'aucune autre espèce, exposée à cette épreuve, n'a pu conserver aussi purs ses caractères primitifs. Quels que soient, en effet, les Oiseaux domestiques que l'on considère, on y trouve des races nombreuses dont les modifications ont acquis toute la fixité des caractères spécifiques et qui se reproduisent sans altération.

Les naturalistes croient généralement, et cette opinion est très vraisemblable, que le Paon sauvage, naturel de Java (*Pavo cristatus* Lin.), est la souche d'où notre Paon domestique (représenté dans l'atlas de ce Dictionnaire, planche 5 *bis*) tire son origine. Cependant on observe entre eux quelques différences. Le Paon sauvage, comme tous les animaux abandonnés à eux-mêmes, a une taille un peu moins forte que le Paon domestique; mais il l'emporte sur celui-ci par ses couleurs qui sont en général un peu plus brillantes. En outre, le premier a les ailes d'un vert foncé à reflet métallique, bordées de vert doré, tandis que, chez le second, elles ont une teinte lie de vin variée irrégulièrement de petites lignes ondulées noirâtres. Sous tous les autres rapports, l'un et l'autre ont la plus grande ressemblance. Ce qui ferait supposer que le Paon domestique n'est autre que le Paon sauvage chez lequel la servitude aurait atténué les couleurs et aurait même changé celles de l'aile, c'est que celui-ci s'apprivoise aisément et s'habitue sans peine à nos soins et aux mouvements de nos habitations. M. Frédéric Cuvier a de plus constaté que le Paon sauvage mâle s'unissait aux femelles du Paon domestique et que leur produit donnait des sujets à ailes vertes et des sujets à ailes fauves, sans rien d'intermédiaire entre ces deux couleurs. Ce dernier fait, il est vrai, ne serait pas une preuve bien convaincante; car on sait que les individus de deux espèces voisines, d'un genre naturel, se comportent les unes avec les autres, en esclavage, comme le feraient des individus de la même espèce, et se reproduisent.

Contrairement à l'opinion générale et malgré toutes les présomptions, M. Frédéric Cuvier avance qu'on n'a aucune preuve directe du passage de la race sauvage à la race domestique, et que tout ce qu'on en pense ne repose que sur des inductions qu'à la vérité permettent les faits connus. « Rien ne prouve, ajoute-t-il, que nous connaissons la véritable race sauvage de notre Paon domestique, et qu'il n'existe pas en Asie ou dans les Iles voisines une espèce dont les ailes seraient rousses, comme il en existe une dont les ailes sont vertes. Ces diverses contrées ne sont pas assez connues pour que, sur ce sujet, nous puissions avoir aucune certitude. »

Une autre espèce, non moins belle que le Paon sauvage, est le Paon spicifère, *Pavo spiciferus* Vieillot (*Galerie des Oiseaux*, pl. 202). Le nom de Spicifère que porte cet Oiseau lui a été imposé par Buffon, à cause de l'aigrette en forme d'épi qui s'élève sur sa tête. Les plumes qui la composent sont plus longues que celles de la huppe du Paon sauvage, et diffèrent encore de celles-ci en ce qu'elles sont barbelées depuis leur origine jusqu'à leur extrémité, et qu'elles offrent l'aspect d'une plume ordinaire. Son cou est noir; il a le dessus du corps vert-noir, les épaules bleues, les ailes noires, le thorax émeraude, chaque plume bordée d'or, et le dessous du corps vert-émeraude profond.

Cette espèce que l'on trouve à Java et que pendant longtemps on n'avait pu se procurer, avait été signalée par Aldrovande. Cet auteur ne l'avait connue que d'après une peinture peu fidèle envoyée au pape par l'empereur du Japon.

G. Cuvier a encore placé parmi les Paons les Éperonniers, espèces dont M. Temminck a fait son genre *Polyplectrum*. *Voy.* éperonnier.

On a aussi donné fort improprement le nom de Paon à une foule d'Oiseaux qui n'ont

avec ceux dont nous venons de faire l'histoire aucune sorte de rapports. (Z. Gerbe.)

PAONS. ois. — Famille établie par M. Lesson, dans l'ordre des Gallinacées, pour des espèces qui ont la tête et le cou garnis de fanons pendants de peau nue, ou seulement les joues et le tour des yeux dénudés; les ailes toujours amples et concaves; la queue formée de pennes implautées horizontalement, et pouvant, chez plusieurs espèces, s'ouvrir en éventail pour faire la roue; un plumage resplendissant des couleurs métalliques les plus éclatantes, le plus souvent semées d'yeux. Les genres Paon, Éperonnier, Argus, Impey, Lophophore et Dindon, font partie de cette famille. (Z. G.)

PAONS. ins. — Nom vulgaire du *Bombyx, Pavonia major, media* et *minor* (grand Paon, moyen Paon et petit Paon). On a aussi appelé demi-Paon, le *Sinerinthus ocellata*, et Paon du jour ou œil de Paon, le *Vanessa Io*.

PAPAVER bot. ph. — Nom scientifique du genre Pavot. *Voy.* ce mot.

PAPAVÉRACÉES. *Papaveraceæ.* bot. ph. — Famille de plantes dicotylédonées polypétales hypogynes, qui, dans la principe, comprenait les Fumeterres, que plusieurs auteurs continnent à lui associer, mais distinguées par des caractères assez nombreux et tranchés pour constituer une tribu ou sous-famille, si l'on refuse de l'élever à la dignité de famille, que nous avons précédemment exposée sons le nom de *Fumariacées* (*voy.* ce mot). Celle des Papavéracées, telle que nous l'admettons ici, pourra donc être caractérisée de la manière suivante: Calice composé de deux, très rarement de trois folioles caduques. Pétales en nombre double, triple, quadruple ou multiple, dont les paires sont disposées en croix, à préfloraison convolutive et chiffonnée, plus rarement plans ou manquant même quelquefois complétement. Étamines au nombre de 8 ou d'un autre multiple de 4, en général très nombreuses et quelquefois groupées en faisceaux oppositipétales, à filets libres et filiformes, à anthères biloculaires s'ouvrant longitudinalement. Ovaire couronné par les stigmates sessiles au nombre de deux ou de plus, et alors rayonnant sur un plateau en forme de bouclier, à une seule loge sur les parois de laquelle saillent autant de placentas qu'il y a de stigmates, le plus souvent chargés de nombreux ovules anatropes. Un seul genre présente autant de carpelles séparés. Fruit très rarement charnu, ordinairement sec, et s'ouvrant par autant de valves ou seulement de fentes apicillaires qu'il y a de placentas, avec lesquels alternent ces valves ou fentes. Graines en nombre défini ou plus souvent indéfini, quelquefois munies d'un caroncula vers le hile, près duquel est situé l'embryon très petit vers l'extrémité d'un périsperme charnu oléagineux. — Les espèces sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, ou même frutescentes. Celles de la seconde tribu sont toutes originaires de l'Amérique du Nord, et principalement de sa partie occidentala; celles de la première habitent surtout les régions tempérées de l'hémisphère boréal, en Europe et en Amérique, beaucoup plus rares en Asie. Très peu s'avancent entre les tropiques, ou de l'autre côté de celui du Capricorne. Elles ont un suc laiteux, coloré en blanc ou en rouge, ou aqueux. Leurs feuilles sont alternes, simples ou composées une ou plusieurs fois; leurs fleurs blanches, rouges, jaunes, jamais bleues, quelquefois panachées, solitaires ou groupées en panicules ou en corymbes; mais la situation que présente souvent l'inflorescence, soit aux dichotomies de la tige, soit à l'opposé des feuilles, indique sa tendance à devenir définie. Dans quelques cas, le pédoncule, élargi et évasé en cupule à son extrémité, donne à l'insertion l'apparence de la périgynie. Ce suc laiteux que nous venons de signaler a des propriétés très prononcées, les unes résultant d'une grande âcreté qu'on peut constater, par exemple dans celui de l'Éclaire (*Chelidonium*), et qui fait employer comme purgatives ou émétiques les racines de plusieurs Papavéracées; les autres narcotiques, connues principalement dans les Pavots, et dues à plusieurs alcaloïdes que leur suc charrie, la Méconina, la Codéine, la Narcotine, et surtout la Morphine. Ces substances, avec d'autres encore, extractives ou acides, composent l'Opium, qui n'est que ce suc concrété après avoir été extrait des capsules et de leurs pédoncules, où il est plus aboudant qu'ailleurs. Ces principes ne se trouvent pas dans la graine de laquelle on tire une huile qui fut longtemps suspecte à cause de son origine, mais qui a été admise dans le commerce, et l'aide surtout à falsi-

fier celle d'Olive : elle est connue sous le nom d'huile d'OEillette, nom fort impropre, qui n'est sans doute qu'un diminutif de celui d'*Olium*.

GENRES.

Tribu I. — Argémonées.

Suc laiteux, coloré.

* *Bocconiées*. Pétales nuls ou non chiffonnés dans le bouton.

Bocconia, Plum. — *Macleya*, R. Br. — *Sanguinaria*, L.

** *Papavérées*. Pétales grands, chiffonnés dans le bouton.

Chelidonium, Tourn. — *Stylophorum*, Nutt. — *Argemone*, Tourn. (*Echtrus*, Lour.) — *Meconopsis*, Vign. (*Cerastites*, Gray). — *Papaver*, Tourn. (*Calomecon*, *Meconium*, *Meconidium*, *Meconella*, *Rhœadium* et *Argemonidium*, Spach.) — *Closterandra*, Bel. — *Roemeria*, Medik. — *Glaucium*, Tourn.

Tribu II. — Eschscholtziées.

Suc aqueux.

* *Hunémanniées*. Capsule bivalve.

Eschscholtzia, Cham. (*Chryseis*, Lindl.) — *Hunemannia*, Sweet. — *Dendromecon*, Benth.

** *Platystemonées*. Capsule 3-valve, ou plusieurs carpelles distincts ou tomentacés.

Platystigma, Benth. — *Meconella*, Nutt. — *Platystemon*, Benth. (*Boothia*, Dougl.).

(Ad. J.)

*PAPAYACÉES. *Papayaceæ*. bot. ph. — Petite famille de plantes dicotylédones, primitivement placée avec les Passiflores à la suite des Cucurbitacées, et qui paraît en effet se rapprocher des unes et des autres. Ses caractères sont les suivants : Fleurs unisexuées. Dans les *mâles* : Calice très petit, 5-denté; corolle monopétale, infundibuli forme, à limbe 5 lobé dont la préfloraison est valvaire; étamines en nombre double, insérées vers le sommet du tube et ne le dépassant pas; à anthères presque sessiles dans les opposipétales, introrses, biloculaires avec les loges un peu dépassées par le connectif et s'ouvrant longitudinalement; au centre et au fond de la fleur, un rudiment de pistil. Dans les *femelles* : Calice libre, 5-denté; 5 pétales alternes, distincts, à préfloraison valvaire, ne divergeant que par leurs sommets dans la floraison; pas de traces ou rudiments très petits d'étamines; ovaire sessile, surmonté d'un style court duquel rayonnent 5 stigmates plus ou moins allongés, présentant au dedans autant de placentas pariétaux qui portent sur deux rangs des ovules anatropes en nombre défini ou indéfini; ces placentas peuvent s'arrêter à cette distance à laquelle ils portent les ovules, ou se prolonger en cloisons qui se joindront au centre et diviseront en cinq la cavité de l'ovaire. Baie à chair ferme au dehors, pulpeuse au dedans. Graines plus ou moins nombreuses, fixées à sa paroi et nichées dans cette pulpe, à test crustacé, caché dans une enveloppe lâche, charnue ou mucilagineuse; embryon droit dans l'axe d'un périsperme charnu qu'il égale presque en longueur, à cotylédons elliptiques foliacés, à radicule courte, tournée du côté du hile. On ne connaît encore que deux genres de cette famille : le *Papaya*, Tourn. (*Carica*, L.) et *Vasconcella* St-Hil., tous deux originaires de l'Amérique tropicale. Ce sont des arbres à suc laiteux, à feuilles alternes, longuement pétiolées, découpées en lobes palmés ou pennés, dépourvues de stipules; à fleurs verdâtres, monoïques ou dioïques, disposées en grappes axillaires, simples dans les femelles, composées ou corymbiformes dans les mâles. Une espèce, le Papayer commun, dont on recherche les fruits, s'est répandu du nouveau continent en Asie et en Afrique, et c'est la mieux connue de cette famille. Ce fruit, qui rappelle un peu la forme du Melon, se mange cru ou cuit, et passe pour doux et rafraîchissant, seulement un peu laxatif. Cependant le suc, abondant dans le tronc et les feuilles, a des propriétés fort énergiques, et son action serait fort dangereuse, si on l'employait à forte dose et sans précaution. Il présente une particularité fort remarquable et unique peut-être, la présence d'une matière que la chimie reconnaît comme identique avec la fibrine animale, et il a de plus une action prodigieuse sur cette fibre, car il ramollit les chairs presque instantanément par son contact ou même ses seules émanations, et détermine leur putréfaction rapide. Les propriétés de quelques autres espèces semblent encore plus violentes, notamment celle du *Chamburu* de la province de Maynas, où elle inspire la même terreur et les mêmes fables que l'Upas à Java. Signa-

lons de plus le port du Papayer dont le tronc ne se modifie pas et, se continuant seulement par son boyau terminal, paraît une colonne nue couronnée par une touffe terminale de feuilles, un peu à la manière des Palmiers. (Ad. J.)

PAPAYER. *Carica.* bot. ph. — Genre de plantes de la famille des Papayacées, de la diœcie décandrie, dans le système de Linné. Les espèces médiocrement nombreuses dont il se compose sont des arbres de l'Amérique tropicale, à suc laiteux, qui ont un port assez analogue à celui d'un Palmier, à cause de leur tronc en colonne simple, terminé par un bouquet de feuilles alternes et ramassées, longuement pétiolées, palmées; leurs fleurs sont unisexuelles, presque toujours dioïques, portées sur des pédoncules multiflores pour les mâles, pauciflores pour les femelles; elles présentent les caractères suivants : Calice libre, très petit, à cinq dents fort courtes dans les deux sexes; chez les *mâles*, corolle hypogyne, en entonnoir, à limbe quinquéparti; 10 étamines insérées à la gorge de la corolle dont les cinq alternes avec les lobes de la corolle sont plus longues et ont un filet assez long, tandis que l'anthère des cinq autres, opposées à ces mêmes lobes, est presque sessile; un pistil rudimentaire. Chez les *femelles*, on observe une corolle à 5 pétales libres; un pistil à ovaire libre, uniloculaire, renfermant de nombreux ovules portés sur cinq placentas pariétaux, surmonté d'un stigmate presque sessile, cinq lobes rayonnants, frangés sur leur bord extérieur. A ces dernières fleurs succèdent un fruit charnu, pulpeux, ovoïde, marqué de 5 côtes plus ou moins prononcées, uniloculaires, contenant des graines très nombreuses. Ce genre renferme, entre autres, une espèce très curieuse, sur laquelle nous croyons devoir nous arrêter.

Papayer cultivé, *Carica Papaya* Linn. Cet arbre a un tronc en colonne, qui s'élève droit et sans branches jusqu'à 10 mètres environ de hauteur, cylindrique, ou un peu épaissi à sa base, couvert d'une écorce grisâtre, assez unie, marquée, par intervalles, de cicatrices laissées par la chute des feuilles; celles-ci sont étalées, pourvues d'un pétiole long de 3-6 décimètres et cylindriques, palmées à 7 lobes oblongs, généralement sinués, ou laciniés, et aigus au sommet, glabres sur leurs deux faces, dont la supérieure est d'un vert foncé, tandis que l'inférieure est beaucoup plus pâle, marquée d'un réseau de veines proéminentes. Ses fleurs mâles forment des grappes un peu composées, axillaires; leur corolle est longue de 3 ou 4 centimètres, d'un blanc jaunâtre, d'un tissu épais et presque coriace; les fleurs femelles, portées presque toujours sur des pieds différents, forment de petites grappes axillaires, simples, pauciflores; leur corolle jaunâtre est divisée très profondément en 5 segments oblongs, un peu étalés, ou même elle est à 5 pétales distincts. A mesure que leur ovaire grossit et se développe, les feuilles, à l'aisselle desquelles se trouvaient les fleurs, se détachent, de telle sorte que le fruit, qui, à sa maturité, forme une baie ovoïde, à 5 côtes prononcées, longue de 12-15 centimètres, se montre pendant sur une portion du tronc entièrement dénudée. Ce fruit est d'un jaune orangé un peu terne; sa chair est épaisse, de couleur plus pâle que celle de la surface externe; il est creusé d'une grande cavité qui renferme des graines nombreuses. Les auteurs s'expriment de manières diverses relativement au fruit du Papayer; les uns, comme P. Browne, lui attribuent une saveur douce très agréable, tandis que d'autres, tels que Sloane, assurent qu'il est toujours assez médiocre, même après qu'il a été assaisonné de sucre. La manière la plus habituelle de le préparer consiste à le couper en tranches qu'on laisse tremper dans l'eau jusqu'à ce qua tout le suc laiteux ait disparu; on fait ensuite bouillir ces tranches, ou bien on les cuit au four. Comme espèce médicinale, le Papayer ne manque pas d'intérêt; le suc laiteux de son fruit encore vert agit comme un excellent vermifuge; de plus, Descourtilz, dans sa *Flore médicale des Antilles*, le donne comme un bon cosmétique, très efficace contre les rousseurs de la peau. Mais le fait le plus remarquable dans l'histoire des propriétés du Papayer est celui relatif à la composition de son suc laiteux et à son action sur les viandes. En effet, l'analyse a fait reconnaître dans ce suc l'existence de la fibrine; de là vient l'odeur ammoniacale qu'il exhale lorsqu'on le brûle. De plus, l'eau mélangée de ce suc a la propriété sin-

gulière d'attendrir en peu de minutes les viandes qu'on y plonge; aussi en fait-on journellement usage dans les contrées tropicales. L'existence de cette singulière propriété a été reconnue et prouvée par plusieurs observateurs. Entre autres, le docteur Holder (*Transac. de la soc. Wernér.*, vol. III) a rapporté les expériences faites par lui à cet égard. D'après lui, le suc laiteux du Papayer agit en séparant et désagrégeant les fibres musculaires. Les exhalaisons mêmes de l'arbre agissent d'une manière analogue; aussi les habitants des pays où l'on cultive cet arbre suspendent-ils dans sa partie supérieure les viandes, les volailles, etc., qu'ils veulent attendrir. La viande préparée de la sorte ou par immersion dans le suc étendu d'eau devient, il est vrai, fort tendre; mais elle est sujette à passer et à se décomposer très vite. Aussi a-t-on observé que la chair des Cochons nourris du fruit du Papayer est absolument impropre aux salaisons.

La patrie du Papayer est difficile à déterminer. Willdenow le regarde comme indigène dans l'Inde, d'où il aurait été importé en Amérique; au contraire, Rumphius dit qu'il a été porté dans l'Inde par les Portugais. M. R. Brown, se basant sur ce que toutes les autres espèces du même genre sont américaines, adopte une opinion semblable à celle de Rumphius; la plupart des auteurs reconnaissent aujourd'hui cette manière de voir. Quoi qu'il en soit, à cet égard, cet arbre est aujourd'hui répandu et cultivé dans la plupart des contrées chaudes du globe. (P. D.)

PAPEGAI. OIS.—Nom donné par Buffon à un groupe de Perroquets du nouveau continent, distincts des autres espèces en ce qu'ils n'ont point de rouge dans les ailes. (Z. G.)

***PAPELLA.** BOT. CR. — Nom sous lequel Fries désigne (*Index alph. Syst. Myc.*, vol. III, p. 125) le genre *Patella* de Chevallier sans doute par erreur typographique. *Voy.* PATELLARIA. (LÉV.)

PAPHIA. MOLL. — Dénomination proposée par Boissy pour les Crassatelles. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

PAPILIONACÉE (COROLLE). BOT. — On nomme ainsi une corolle irrégulière, composée de cinq pétales inégaux et dissemblables, qui, par leur disposition, offrent quelque ressemblance avec un Papillon dont les ailes seraient étendues (*Orchis papilionacea*, *Pelargonium papilionaceum*, etc.).

PAPILIONACÉES. *Papilionaceæ.* BOT. PH.— On a donné ce nom à des fleurs où la disposition particulière des parties de la corolle rappelle la forme d'un papillon. Nous l'avons définie à l'article LÉGUMINEUSES (*voy.* ce mot) dont elle caractérise une grande division. Ces mêmes plantes forment une des classes de la méthode de Tournefort. (AD. J.)

***PAPILLACÉES.** *Papillaceæ.* BOT. CR. — Famille de Champignons établie par M. Dumortier (*Comment. Botan.*, p. 82), caractérisée par un chapeau mince, coriace, irrégulier et sessile dont la surface sporophore est recouverte de papilles recouvertes de spores nues.

Cette famille comprend les genres *Thelephora*, *Coniophora* et peut-être les *Menima*. *Voy.* MYCOLOGIE. (LÉV.)

PAPILLAIRE. *Papillaris.* BOT. PH.—On donne cette épithète à certaines protubérances en forme de mamelons, logées dans des fossettes, et composées de plusieurs rangs de cellules placées circulairement. C'est ce que l'on nomme *glandes papillaires* (*Satureia hortensis*).

PAPILLE. *Papilla.* BOT. — Nom donné à certaines protubérances que l'on observe sur les organes de plusieurs végétaux; elles sont filiformes, petites, molles et compactes. On donne aussi ce nom à de petites éminences qui, dans quelques Champignons, supportent les spores.

PAPILLES. ZOOL. - *Voy.* LANGUE.

PAPILLON. *Papilio.* INS.— Linné (*Systema naturæ*) avait créé sous ce nom un genre de l'ordre des Lépidoptères très nombreux en espèces, et qui est devenu pour les entomologistes modernes la grande famille des Diurnes.

Un genre qui, comme celui des Papillons, comprend un très grand nombre d'espèces, a dû, dès l'origine de sa création, être partagé en plusieurs groupes distincts. Linné, dans les premières éditions de son *Systema naturæ*, et dans la première de sa *Fauna suecica*, divise ce genre de la manière suivante: Espèces à 1° quatre pieds; 2° six pieds, ailes élevées, anguleuses; 3° six pieds, ailes élevées, arrondies; 4° six pieds, ailes étendues;

5° six pieds, ailes réfléchies : il ne distinguait pas alors les *Sphynx* et les *Phalena*. Plus tard, dans les dernières éditions de son *Systema naturæ*, le genre Papillon, qu'il n'avait jusqu'alors caractérisé que par le renflement terminal des antennes, prend un signalement nouveau tiré de la position des ailes qui sont élevées et conniventes supérieurement ainsi que du vol qui est diurne, et les espèces sont divisées en six phalanges : 1° Les Chevaliers, *Equites*, partagés en Chevaliers troyens ou *Troes*, et Chevaliers grecs ou *Achivi*, et correspondant entièrement au genre *Papilio* de Latreille ; 2° les Héliconiens, *Heliconii* ; 3° les Parnassiens, *Parnassii* ; 4° les Danaïdes, *Danai*, partagés en Danaïdes blanches ou *Candidi*, et les Danaïdes bigarrées ou *Festici* ; 5° les Nymphales, *Nymphales*, partagées en Nymphales à yeux ou *Gemmati*, et Nymphales aveugles ou *Phalerati* ; et 6° les Plébéiens, *Plebeii*, divisés en Plébéiens ruraux ou *Rurales*, et Plébéiens urbicoles ou *Urbicolæ*.

Geoffroy (*Histoire abrégée des Insectes*) conserve le genre *Papilio* tel qu'il avait été créé par Linné ; il le subdivise en deux familles, suivant que les individus n'ont que quatre pieds propres à la marche, les deux antérieurs étant repliés, ou qu'ils en ont six tous semblables et dont l'insecte se sert également, soit pour marcher, soit pour se soutenir. Les premiers, qui ont été appelés *Maçons* ou *Grimpants*, sont distribués en trois groupes : 1° Papillons venant de chenilles épineuses ; à antennes terminées par un bouton presque rond ; à pattes antérieures courtes, velues, ramassées près du cou ; à ailes anguleuses et souvent très découpées à leurs bords ; 2° Papillons offrant les mêmes caractères que dans le groupe précédent, excepté que les bords des ailes sont arrondis et légèrement découpés ; 3° Papillons à chenilles non épineuses ; les deux pattes antérieures de l'insecte parfait étant très courtes et nullement velues. Les chrysalides des Lépidoptères de cette famille sont toutes posées perpendiculairement et suspendues par la queue, la tête en bas, tandis que celles de la seconde famille, dont les Papillons ont six pattes ambulatoires, sont posées transversalement et attachées par la queue et le milieu du corps au moyen d'un anneau ou d'une anse de fil. Cette famille dont aucun des Lépidoptères ne provient de chenilles épineuses et dont plusieurs ont le bouton qui termine l'antenne, allongé et comme en fuseau, est subdivisée ainsi : 1° Les *grands Porte-Queue* ; 2° les *petits Porte Queue* ; 3° les *Argus* ; 4° les *Estropiés* ; et 5° les *Papillons du Chou* ou *Brassicaires*. Les seconde, troisième et quatrième sections embrassent les *Papillons Plébéiens* de Linné avec lesquels Fabricius composa plus tard (*Entomologia systematica*) son genre *Hesperia*.

Degéer, qui suit Geoffroy, fait de nouveaux changements dans le genre *Papilio*, et profite pour cela des travaux de ses devanciers, et principalement de ceux de Réaumur (*Mémoire sur les Insectes*) dont il copie presque entièrement les phrases caractéristiques. Il divise les Papillons en cinq familles ; pour les trois premières, il se sert d'un caractère dont Geoffroy n'avait pas fait usage, celui de la direction du bord interne des secondes ailes ; dans sa quatrième famille, il place des Diurnes très différents : tels que les Vanesse, Argynne, Satyre, etc.

Scopoli, qui vient ensuite, avait d'abord (*Faune de Carniole*) divisé les espèces du genre *Papilio* en *Tetropes* (quatre pieds) et en *Hexopes* (six pieds) ; mais, plus tard (*Introduction à l'histoire naturelle*, 1777), son genre Papillon forme la troisième race ou peuplade (*gens*) de sa sixième tribu du Règne animal, sépare des *Papilio* proprement dits les Plébéiens ruricoles de Linné, et il en compose les genres *Argynus*, *Argus*, *Pteraurus*, *Battus*, *Graphium* et *Ascia*.

Fabricius, dans ses premiers ouvrages entomologiques, ne fit aucun changement à la distribution du genre Papillon de Linné ; mais, dans son *Entomologia systematica*, il en détache plusieurs espèces sous le nom d'Hespéries, et aux autres divisions du genre *Papilio* il en ajoute deux : celle des Parnassiens précédant immédiatement les Danaïdes blanches, et celle des Satyres qui vient après les Danaïdes, termine le genre Papillon et comprend des espèces qui sont loin de présenter des caractères semblables.

Latreille, à son tour, fait de notables changements au genre *Papilio* de Linné. Il crée (*Histoire générale des Insectes*) plusieurs coupes génériques adoptées par Fabricius, qui lui-même en propose quarante dans son dernier ouvrage (*Systema glossatorum*).

Ce grand genre pour Latreille est devenu la famille entière des Diurnes ; aussi ne croyons-nous pas devoir indiquer ici toutes les subdivisions qui y ont été introduites, nous bornant à renvoyer aux mots DIURNES et LÉPIDOPTÈRES.

Les auteurs du *Catalogue des Lépidoptères de Vienne* se sont servis pour caractériser leurs coupes génériques de la connaissance des chenilles et des métamorphoses ; mais ces caractères, assez bien connus pour les espèces européennes, ne le sont nullement pour celles des autres parties du monde.

Ochsenheimer a étendu cette méthode à toutes les espèces européennes ; il partage le genre *Papilio* de Linné en quinze familles dont il faut toutefois retrancher la dernière, celle des Ascalaphes, qui n'entre pas dans l'ordre des Lépidoptères. Les caractères de ces groupes ont pour base la forme, la couleur et les habitudes des chenilles, leur manière de se métamorphoser, la figure et la disposition de leurs chrysalides, et enfin l'insecte parfait considéré sous le rapport du nombre de ses pieds, de la position de ses ailes, de la figure de leur contour, du dessin et des couleurs de leur surface, et les cinq premières familles de cet auteur comprennent les Diurnes hexapodes, et correspondent aux genres suivants de Latreille : *Hespérie*, *Papillon*, *Parnassien*, *Thaïs*, *Piéride*, *Coliade*. Les neuf autres familles sont composées des Hétrapodes ou *Satyre*, *Nymphale*, *Vanesse*, *Argynne* et *Polyommate*. Cette méthode, presque entièrement adoptée, a été légèrement modifiée par Latreille qui partage les Papillons qui y entrent en deux tribus : 1° PAPILLONIDES et 2° HESPÉRIDES. *Voy.* ces mots.

M. Duméril (*Zoologie analytique*) indique ces Papillons diurnes sous les noms de GLOBULICORNES ou de ROPALOCÈRES, et il y forme trois divisions génériques : celles des *Papillon*, *Hétéroptère* et *Hespérie*.

De Lamarck (*Animaux sans vertèbres*) forme, avec le genre *Papilio* de Linné, la seconde section des Lépidoptères, celle des Papillonides, et il y établit deux divisions qui répondent aux deux tribus des Hespérides et des Papillonides de Latreille.

Dans ces derniers temps, Godart et, plus tard, Duponchel (*Histoire naturelle des Lépidoptères d'Europe*) adoptèrent presque entièrement les divisions proposées par Latreille et n'y firent que de légers changements.

Enfin M. Boisduval (*Histoire naturelle des Lépidoptères*, dans les *Suites à Buffon* de l'éditeur Roret, 1836) adopte en grande partie les subdivisions de Latreille, en indique quelques unes d'après des entomologistes modernes et en crée même de nouvelles. Il admet dans l'ancien groupe linnéen des *Papilio* les genres Ornithoptère, Papillon, Leptocirque, Thaïs, Doritis, Eurychus et Parnassien.

Depuis cette époque, peu de changements ont été introduits dans cette branche de l'entomologie ; aussi avons-nous cru devoir suivre l'ouvrage de M. Boisduval dans l'indication des espèces de ce groupe important de l'ordre des Lépidoptères.

Les Papillons, en comprenant sous cette dénomination tous les Insectes que Linné avait placés dans ce groupe qui constitue presque exclusivement les Diurnes des entomologistes modernes, sont des Lépidoptères ornés des couleurs les plus brillantes, des formes les plus gracieuses et qui pour cela sont les plus recherchés par tous les amateurs. Ces Insectes se trouvent dans tous les pays, mais ceux des régions chaudes sont les plus riches en couleurs et les plus grands de tous.

Les Papillonides, ou plutôt les Papillons de Latreille, ont pour principaux caractères : Six pieds presque semblables et également propres à la marche dans les deux sexes. Crochets des tarses simples ou sans dents. Tête moins large que le corselet, portant deux gros yeux saillants, arrondis, à réseaux ; palpes très courts, de trois articles et obtus à leur extrémité supérieure : leur dernier article à peine distinct. Antennes longues, allant en augmentant d'épaisseur jusqu'à l'extrémité supérieure. Trompe longue, roulée en spirale et placée sous les palpes ; corselet assez grand, convexe, très velu ; ailes grandes, fortes, chargées de nervures très fortes, à bord interne concave et comme échancré ; la forme de ces ailes variant beaucoup ; les inférieures allongées sans queue dans quelques espèces, et au contraire avec une queue distincte dans beaucoup d'autres. Les chenilles sont rases. Les chrysalides sont nues et attachées par un cordon de soie ; celles des Parnassiens seules font un cocon de soie.

Les espèces de ce groupe, très nombreuses, car on en connait plus de trois cents, sont répandues dans toutes les parties du monde; toutefois elles sont plus particulièrement propres aux contrées de l'Asie et de l'Amérique situées entre les tropiques. Les espèces qui ont des taches rouges à la poitrine, et qui forment la division des Chevaliers troyens de Linné, ne paraissent appartenir qu'à l'Inde. Les espèces propres à la Nouvelle-Hollande ont plus d'affinités avec celles des Moluques qu'avec celles de l'Amérique. Celles de l'Amérique septentrionale ont une physionomie particulière; en général, elles sont noires et sans queue. Celles d'Afrique ont des rapports avec les espèces de l'Inde et de l'Europe.

Telles sont les généralités que nous avons cru devoir rapporter relativement aux diverses espèces de l'ancien groupe des Papillons; maintenant il nous reste à donner la description des espèces les plus remarquables.

Restreint comme il l'est par les naturalistes modernes, le genre *Papilio* de Linné fait partie de la tribu des Papillonides, et, d'après M. Boisduval dont nous suivons la méthode dans cet article, comprend tous les Lépidoptères ayant pour caractères: Tête grosse; yeux grands, saillants; palpes très courts, ne dépassant pas les yeux, fortement appliqués sur le front, à articles très peu distincts; le troisième complétement invisible; antennes assez longues, renflées à leur extrémité en une massue arquée de bas en haut; abdomen assez gros, médiocrement allongé; ailes assez robustes, à nervures saillantes; les inférieures ayant le bord abdominal replié en dessus, plus ou moins évidé et laissant l'abdomen entièrement libre; leur bord extérieur plus ou moins denté, et souvent terminé par une queue. Chenilles épaisses, cylindroïdes ou amincies antérieurement, avec le premier anneau toujours pourvu d'un tentacule charnu, rétracté en forme d'*Y*. Tête assez petite, arrondie; corps glabre, quelquefois garni de prolongements charnus, plus ou moins allongés. Chrysalides sans taches métalliques, médiocrement anguleuses: tantôt presque droites, tantôt fortement arquées, avec les bords latéraux parallèles ou comprimés, et comme garnis de crêtes régulières; quelquefois une corne sur le dos; tête tantôt carrée, tantôt bifide, et quelquefois tronquée.

Ce genre, extrêmement nombreux en espèces, est répandu sur tout le globe, principalement dans les régions intertropicales; l'ancien et le nouveau continent en possèdent une quantité à peu près égale. Les chenilles vivent le plus souvent solitairement; mais quelques unes restent en familles jusqu'à l'époque de la transformation en chrysalides: elles se nourrissent de plantes des familles des Malvacées, Ombellifères, Laurinées, Aristolochiées, Aurantiacées, etc.

On connait près de 300 espèces de ce groupe, et M. Boisduval en décrit 221. Ce grand nombre d'espèces a donné lieu à l'établissement de divisions secondaires. Hubner et M. Swainson ont essayé ce travail, et, plus récemment, M. Boisduval a partagé les *Papilio* en 32 groupes distincts, qu'il a créés d'après la forme des chenilles, le dessin et la coupe des ailes, le facies et la patrie de l'insecte parfait; mais il n'a pas donné la caractéristique particulière de chacun de ces groupes. Pour nous, nous allons rapporter toutes les divisions de M. Boisduval, en indiquant quelques unes des principales espèces, et surtout les plus anciennement connues.

1er *groupe*. Deux espèces provenant de l'Afrique intertropicale.

Le Papillon antenor, *Papilio Antenor* Fabr., Donov., Boisd., ayant 15 à 16 centim. d'envergure; à ailes noires: les supérieures dentées et parsemées de taches blanches inégales; les inférieures à dents obtuses, et présentant une queue noire, longue. De l'Afrique intertropicale, et, suivant M. Hope, de Tombouctou.

2e *groupe*. Douze espèces du continent et de l'archipel Indien.

Le Papillon memnon, *Papilio Memnon* Linn., God., Boisd.; *P. anceus* Cram.; *P. laomedon*, *P. Agenor* Linn., etc. Le mâle, qui a 16 à 17 centim. d'envergure, a les ailes noires, à reflet un peu verdâtre, avec des raies longitudinales d'un cendré verdâtre ou grisâtre; la femelle diffère beaucoup pour sa coloration, ce qui a donné lieu à la création d'un grand nombre d'espèces nominales. Cette espèce, dont on connait la chenille, se trouve très communément

en Chine, et dans une grande partie de l'archipel Indien.

3e *groupe*. Une seule espèce provenant de Java.

Le Papillon coan, *Papilio coan* Fabr. Un peu plus petit que le précédent, avec lequel il a de nombreux rapports pour la coloration générale; ayant les ailes supérieures beaucoup plus rétrécies.

4e *groupe*. Neuf espèces provenant du continent et de l'archipel Indien.

Le Papillon Paris, *Papilio Paris* Linn., Fabr., God., Boisd., ayant 11 centim. d'envergure; les ailes ont une coloration, en dessus, d'un noir-brun sablé de vert doré; la queue large, spatulée, marquée d'atomes verdâtres. Se trouve communément en Chine.

5e *groupe*. Cinq espèces du continent et de l'archipel Indien.

Le Papillon Hélène, *Papilio Helenus* Linn., Fabr., God., Boisd., de la taille du précédent, avec les ailes d'un brun-noir en dessus et des raies longitudinales un peu plus claires dans la cellule discoïdale et sur l'extrémité des supérieures; les inférieures terminées par une queue noire, large, spatulée.

Se rencontre abondamment en Chine, à Java et à Sumatra.

6e *groupe*. Neuf espèces propres aux Moluques et à l'Australie.

Le Papillon axion, *Papilio Axion* Boisd.; *P. euchenor* Guérin. Les ailes sont dentées, noires, offrant sur le milieu une bande commune, large, d'un jaune soufre pâle, très anguleuse antérieurement, formant sur chaque aile deux dents saillantes. De la Nouvelle-Guinée.

7e *groupe*. Une seule espèce provenant de Java et de Bornéo.

Le Papillon cresphontes, *Papilio Cresphontes* Fabr., God., Boisd.; *Papilio Demolion* Cramer. Dessus des ailes d'un noir foncé, très faiblement saupoudré de grisâtre à la base et le long de la côte, traversé vers le milieu par une bande d'un jaune-soufre pâle de moyenne largeur; quelques lunules jaunes sur les ailes inférieures.

8e *groupe*. Une seule espèce propra à la Cafrerie.

Le Papillon Brutus, *Papilio Brutus* Fab., God., Boisd., *Papilio Merope* Cram., ayant 11 à 12 centim. d'envergure; le dessus des ailes d'un blanc un peu soufré; les supérieures bordées de noir, et les inférieures terminées par une queue blanche, spatulée, assez longue.

9e *groupe*. Une seule espèce trouvée sur la côte de Guinée.

Le Papillon doreus, *Papilio doreus* Fab., Boisd.; *P. phoceas* Cramer. Un peu plus petit que le *P. Brutus*, ayant les ailes noires, traversées dans leur milieu par une bande verte assez large.

10e *groupe*. Cinq espèces de l'Afrique australe, de Madagascar et Bourbon.

Le Papillon nireus, *Papilio Nireus* Linn., Fabr., Drury, Boisd., ayant 13 à 14 centim. d'envergura; ailes noirâtres, avec une bande bleue qui les traverse toutes quatre; pas de queue, et les ailes inférieures prolongées obtusément à l'angle anal. De Madagascar.

11e *groupe*. Deux espèces propres aux Moluques.

Le Papillon Empedocles, *Papilio Empedocles* Fabr., God., Donov., Boisd. Il est en dessus d'un brun noirâtre, avec la base et le bord interne des ailes blanchâtres; les ailes inférieures sont terminées par une queue obtuse.

12e *groupe*. Dix espèces appartenant à l'Australie, au continent et à l'archipel Indiens.

Le Papillon Ægiste, *Papilio Ægistus* Linn., God., Cram., Boisd. Le dessus des ailes noir, avec un grand nombre de taches d'un vert jaunâtre pâle et une raie transversale de la même couleur; le dessous brunâtre avec des taches semblables; ailes inférieures n'étant pas terminées par une queue.

13e *groupe*. Une seule espèce, trouvée à Java.

Le Papillon de Payen, *Papilio Payeni* Boisd., d'un brun roussâtre, avec une raie ocracée sur les ailes supérieures; celles-ci sont falquées et très acuminées au sommet, tandis que les inférieures sont rétrécies insensiblement en une queue linéaire.

14e *groupe*. Quatre espèces qui se trouvent à Madagascar, dans l'Afrique centrale et dans l'Inde.

Le Papillon Demoleus, *Papilio demoleus* Linn., Fabr., Boisd., ayant environ 11 centim. d'envergure; les ailes noires sablées de jaune, les inférieures n'étant pas terminées

par une queue. Se trouve au cap de Bonne-Espérance et à Madagascar.

15e *groupe*. Quinze e pèces de l'Afrique intertropicale et de Madagascar. Nous indiquerons comme type :

Le Papillon Léonidas, *Papilio Leonidas* Fabr., God., Boisd.; *Papilio similis* Cram. Le dessus des ailes noir, les supérieures avec une vingtaine de taches irrégulières blanc-verdâtre, et les inférieures ayant à leur base une large tache également vert clair. De la côte de Guinée.

16e *groupe*. Il comprend 18 espèces propres à l'ancien et au nouveau continent. Nous ne citerons que :

Le Papillon podalire, *Papilio podalirus* Linn., God., Rœs., Boisd.; le Flambé, Geoff., *Papilio Festhamelii* Duponchel, Var. D'une envergure d'environ 4 pouces; le dessus des ailes d'un jaune pâle, avec des bandes noires transverses, dont six sur les supérieures, et les inférieures avec trois seulement qui font suite aux bandes antérieures. La chenille, qui vit sur les Amandiers, est lisse et d'une couleur variant du vert gai au jaune roussâtre. Ce papillon habite l'Europe tempérée et méridionale, le nord de l'Afrique et de l'Asie mineure. On le trouve aussi, mais rarement, aux environs de Paris.

17e *groupe*. Douze espèces du continent et de l'archipel Indiens. Le type est :

Le Papillon antiphus, *Papilio Antiphus* Fabr., God., Boisd.; *Papilio polygius* God. D'une envergure d'environ 5 pouces; ailes d'un noir foncé : les supérieures ayant des raies longitudinales grisâtres vers l'extrémité, et les inférieures terminées par une queue noire spatulée; le dessous des inférieures avec une rangée de six lunules carmin vif. Des îles Philippines.

18e *groupe*. Une seule espèce de Java.

Le Papillon nox, *Papilio nox* Swains., Horf., Boisd.; *Papilio merecus* God.; *Papilio Neesius* Zinck. Ailes noires un peu chatoyant en verdâtre et sans taches.

19e *groupe*. Cinquante espèces, la plupart de l'Amérique méridionale. Nous ne décrirons que :

Le Papillon Évandre, *Papilio Evandres* God., Hubn., Boisd. D'une envergure de 4 pouces; les ailes noires : les supérieures avec l'extrémité gris cendré, et les inférieures présentant deux échancrures blanchâtres, et cinq taches d'un rouge violet chatoyant. Se trouve communément au Brésil.

20e *groupe*. Une seule espèce particulière à Cayenne.

Le Papillon Triopas, *Papilio Triopas* God., Boisd. Ailes supérieures noires avec deux taches jaune d'ocre; les inférieures avec une tache de même couleur vers son milieu, et des échancrures blanches.

21e *groupe*. Une seule espèce dont la patrie est inconnue.

Le Papillon Corethrus, *Papilio Corethrus* Lacord., Boisd. Les ailes supérieures d'un noirâtre pâle, avec les sinus liserés de jaune et une bande jaune d'ocre; les inférieures jaunâtres avec des raies noires.

22e *groupe*. Seize espèces, toutes américaines. Nous prendrons pour type :

Le Papillon Crassus, *Papilio Crassus* Cram., Hub., Boisd., *Papilio Belus* Var., God. Ayant 11 à 12 centim. d'envergure; les ailes d'un noir verdâtre foncé : les inférieures avec des échancrures liserées de blanc; et leur bord antérieur offrant une bande longitudinale jaune pâle. La chenille, d'un pourpre vineux, vit sur le Citronnier. Le Papillon est commun au Brésil.

23e *groupe*. Une seule espèce de la Cafrerie.

Le Papillon Lalande, *Papilio Lalandei* God., Boisd. Ailes noires en dessus avec une bande médiane jaune d'ocre; neuf points jaunes sur les supérieures, et une lunule de la même couleur sur les inférieures; la queue longue et spatulée.

24e *groupe*. Ce groupe, qui comprend 17 espèces particulières à l'ancien et au nouveau continent, renferme l'espèce type du genre, savoir :

Le Papillon Machaon, *Papilio Machaon* Linn., Fabr., Boisd.; le Grand porte-queue, Geoff. D'une envergure d'environ 11 centim., les ailes supérieures jaunes avec une bordure noire assez large, divisée sur les supérieures par une série de huit points jaunes, et sur les inférieures par une série de six lunules de même couleur; ces lunules précédées d'une tache orbiculaire d'atomes bleus : quelques lignes noires marquant encore les ailes; la queue assez longue; le dessous du corps avec les mêmes dessins, mais d'une couleur plus pâle. La

chenille est d'un beau vert, avec des anneaux d'un noir de velours, alternativement ponctués de rouge-fauve ; elle vit sur les Ombellifères, et principalement sur le Fenouil et la Carotte. La chrysalide est d'un gris verdâtre, avec une bande latérale jaune. Se trouve aux environs de Paris, et est commun dans toute l'Europe, la Sibérie, l'Égypte, les côtes de Barbarie, etc.

Nous citerons encore dans ce groupe :

Le Papillon Alexanor, *Papilio Alexancr* Esp., God., Boisd. Un peu plus petit que le précédent ; en dessus les ailes sont d'un jaune d'ocre pâle, avec une bordure noire et quatre lignes transverses de la même couleur ; dessous plus pâle encore. La chenille, qui ressemble assez à celle du Machaon, vit sur le *Seseli montanum* et sur la plupart des Ombellifères alpines. Ce Papillon se trouve en France dans les Hautes et Basses-Alpes, ainsi qu'en Dalmatie et en Morée : il est rare.

25e *groupe*. Trois espèces, toutes brésiliennes.

Le Papillon Dolicaon, *Papilio Dolicaon* Cram., Fabr., Hubn., Boisd. Ailes d'un blanc mat, faiblement teinté de jaune, avec une bordure noire.

26e *groupe*. Dix espèces particulières à l'Amérique méridionale. Le type est :

Le Papillon Thoas, *Papilio Thoas* Linn., Fabr., Cram., Boisd. ; *Papilio Cresphontes* Cram. Dessus des ailes d'un noir foncé, traversé obliquement par une bande jaune d'ocre ; offrant six lunules jaunes sur les inférieures. Se trouve en Géorgie, au Paraguay, etc.

27e *groupe*. Cinq espèces de l'Amérique méridionale. Le type est :

Le Papillon Palamèdes, *Papilio Palamedes* Fabr., Boisd. Ailes supérieures noires, avec des taches marginales jaunes vers la base en dessus ; les inférieures noires, avec des taches roussâtres et une queue.

28e *groupe*. Une seule espèce provenant du Brésil.

Le Papillon Polycaon, *Papilio Polycaon* God., Fab., Cram., Boisd., etc. Le mâle a les ailes d'un noir obscur, traversées par une bande ocracée ; les inférieures avec un croissant rougeâtre. La femelle varie pour la coloration ; aussi l'a-t-on désignée sous des noms différents, tels que ceux de *Papilio Androgeus*, *Pyrantheus*, *Laodocus*, etc. Très commun au Brésil.

29e *groupe*. Quatre espèces propres au Brésil. Nous prendrons pour type :

Le Papillon Duponchel, *Papilio Duponchelii* H. Lucas ; *Ann. Soc. ent., de Fr.* 1re série, t. VIII, pl. 8, 1839, et *Atlas de ce Dict.*, *Lepidoptères*, pl. 1, fig. 1. Envergure d'environ 11 centimètres ; les ailes sont, en dessus, noires, et traversées dans leur milieu par une bande jaune d'ocre pâle, formée de taches irrégulières ; les inférieures présentant quelques lunules ocracées, et une queue linéaire noire.

30e *groupe*. Quatre espèces propres à l'Amérique méridionale. Le type est :

Le Papillon a collier, *Papilio torquatus* Cram., Esp., God., Boisd. D'une envergure de 14 centim. ; les ailes d'un noir foncé, traversées du milieu des supérieures au bord abdominal des inférieures par une large bande jaune d'ocre, naissant brusquement du milieu de la surface des premières, et occupant presque toute la moitié des secondes. Assez commun au Brésil.

31e *groupe*. Cinq espèces de l'Afrique intertropicale.

Le Papillon Cynorta, *Papilio Cynorta* Fabr., God., Boisd. ; *Papilio Messalina* Stoll. D'une envergure de 5 à 6 centim. ; ailes d'un brun noirâtre avec une bande blanche. De la Cafrerie.

32e *groupe*. Sept espèces du continent et de l'archipel Indien.

Le Papillon Panope, *Papilio Panope* Lin., Fabr., Cram., God., Boisd. 14 centim. d'envergure ; les ailes d'un brun noir avec des taches blanches. De la Chine.

(E. Desmarest.)

PAPILLONACÉES. *Papillonaceæ*. bot. ph. — *Voy.* papilionacées.

PAPILLONIDES. *Papillonides*. ins. — Le grand genre *Papilio* de Linné est devenu pour Latreille (*Règne animal*) et pour tous les entomologistes, une tribu distincte d'Insectes de l'ordre des Lépidoptères. Cette tribu contenait autrefois tous les vrais Papillons, sauf toutefois les Hespéries qui en avaient été séparées dès sa création ; mais, dans ces derniers temps, elle a été de plus en plus restreinte, et d'après M. Boisduval (*Hist. nat. des Lépidoptères des Suites à Buffon* de l'éditeur Roret, 1836), dont la

classification est suivie par la plupart des naturalistes, elle ne comprend plus que les Lépidoptères diurnes, ayant pour caractères: 1° A l'état parfait : une tête assez grosse; des yeux saillants, grands ; des palpes courts, ne dépassant pas les yeux ; des ailes larges, assez robustes, à nervures saillantes; les inférieures ayant le bord abdominal évidé ou replié ; la cellule discoïdale fermée à chaque aile; l'abdomen libre, non reçu dans une gouttière; 2° à l'état de nymphe : les chrysalides attachées par la queue et par un ou plusieurs liens transversaux ; 3° à l'état de larves : les chenilles médiocrement allongées, cylindriques, épaisses, munies de deux tentacules rétractiles, placés sur le premier anneau; étant lentes dans leurs mouvements.

Les genres qui entrent dans cette tribu sont les suivants : *Ornithoptera*, *Papilio*, *Leptocircus*, *Thaïs*, *Doritis*, *Eurychus* et *Parnassius*. *Voy.* ces divers mots et surtout l'article PAPILLON. (E. D.)

PAPILLONS. INS. — On donne vulgairement ce nom à tous les Insectes que les entomologistes désignent sous la dénomination de Lépidoptères. *Voy.* ce mot. (E. D.)

On a aussi nommé :

PAPILLONS A AILES EN PLUMES, les Ptérophores;

PAPILLONS DES BLÉS, les Alucites, les OEcophores et les Teignes;

PAPILLONS BOURDONS, différents genres de Crépusculaires (Sphynx, Smerinthe, Sésie);

PAPILLONS DE CHARDON, les Vanesses;

PAPILLONS DE LA CHENILLE DU SAULE, les Cossus et le Bombyx queue-fourchue;

PAPILLONS DU CHOU, les Piérides;

PAPILLONS DE L'ÉCLAIRE, les Aleyrodes;

PAPILLONS ESTROPIÉS, les Hespérides;

PAPILLONS FEUILLE-MORTE, les Bombyx feuille-morte;

PAPILLONS NACRÉS, les Argynnes;

PAPILLONS A NUMÉRO, les Vanesses vulcains;

PAPILLONS DE L'ORME, les Vanesses grandes Tortues;

PAPILLONS-PAONS, le Vanesse Paon du jour et les Bombyx;

PAPILLONS A TÊTE DE MORT, le Sphynx atropos;

PAPILLONS VIPULES, les Ptérophores.

PAPIO. MAM. — Nom latin d'une espèce de Cynocéphale, duquel on a fait Papion. Erxleben (*Syst. règ. anim.*, 777) et quelques zoologistes en ont fait un genre distinct qui correspond à celui des Cynocéphales. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PAPION. MAM. — Espèce de Cynocéphale. *Voy.* ce mot.

***PAPPEA.** BOT. PH.—Genre de la famille des Sapindacées?, établi par Ecklon et Zeyber (*Enumerat. plant. Cap.*, 53). Arbres du Cap.

PAPPOPHORÉES. *Pappophoreæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Graminées. *Voy.* ce mot.

PAPPOPHORUM (πάππος, aigrette; φόρος, qui porte). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Pappophorées, établi par Schreber (*Gen.*, n. 1715), et dont les principaux caractères sont : Épillets 2-4-flores. Glumes 2, mutiques, plus grandes que les fleurs, l'inférieure la plus courte. Paillettes 2 : l'inférieure terminée antérieurement par 9-13 arêtes subulées; la supérieure plus longue, 2-carénée. Paléoles 2, tronquées. Étamines 2-3. Ovaire sessile. Styles 2, terminaux; stigmates plumeux. Caryopse libre.

Les *Pappophorum* sont des gramens originaires des régions tropicales et subtropicales du globe; leurs feuilles sont planes, et leurs fleurs disposées en panicules serrées.

Les espèces comprises dans ce genre ont été réparties en 3 sections, fondées principalement sur l'aspect des épillets et de la glume. Ces sections sont ainsi désignées : a. *Enneapogon*, Desv. (in *Journ. Bot.*, III, 70) : Épillets biflores; glumes 3-7-nerviées; — b. *Polyrhaphis*, Triu. (in *Act. Petrop.*, VI, 1, p. 5) : Épillets 3-4-flores; glumes uninerviées; — c. *Euraphis*, Triu. (*loc. cit.*) : Épillets 6-flores; glumes....

Parmi les différentes espèces du groupe des *Pappophorum*, nous citerons comme espèce type le *Pappophorum alopecuroideum* Schreb., originaire de l'Amérique méridionale. (J.)

PAPULARIA (*papula*, papule). BOT. CR. — Genre de Champignons de l'ordre des Clinosporés ectoclines, établi par Fries, caractérisé par un réceptacle, très ferme recouvert de spores globuleuses qui s'épanchent

au dehors quand l'épiderme qui les recouvre est rompu. Ce genre, qui n'a pas encore été analysé convenablement, paraît extrêmement voisin des *Melanconium*. Une espèce et la seule connue jusqu'à ce jour (*Papularia Fagi* Fr.) se développe sur les feuilles du Hêtre, et forme des petites taches d'un gris noirâtre. (Lév.)

PAPULE. *Papula.* BOT. — Nom donné par De Candolle à certaines protubérances arrondies, molles, remplies d'un liquide aqueux, et formées par une boursouflure de l'épiderme de certaines plantes.

Les Papules ont été désignées par Guettard sous le nom de *Glandes utriculaires*.

PAPYRIUS, Lam. (t. 762). BOT. PH. — Syn. de *Broussonetia*, Vent.

PAPYRUS, Willd. BOT. PH. — *Voy.* SOUCHET.

PAQUERETTE. BOT. PH. — Nom vulgaire du genre *Bellis*. *Voy.* ce mot.

PAQUERINA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XXXVII, 464 et 492). La principale espèce de ce genre, *Paq. graminea* (*Bellis id.* Labill.), est originaire de la Nouvelle-Hollande.

PARA OIS. — Espèce du genre Perroquet. *Voy.* ce mot.

***PARABLOPS** (παραβλώψ, louche). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides orthocères, division des Anthribides, créé par Schœnherr (*Genera et spec. Curculionid. syn.*, t. V, p. 252). Le type, seule espèce connue, le *P. pauper* de l'auteur, est propre au cap de Bonne-Espérance. (C.)

***PARACÉPHALE.** *Paracephalus.* TÉRAT. — Genre de l'ordre des Monstres unitaires omphalosites, de la famille des Paracéphaliens, établi par M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire (*Traité de Tératologie*). *Voy.* PARACÉPHALIENS.

PARACÉPHALIENS. *Paracephalæi.* TÉRAT. — Famille de l'ordre des Monstres unitaires omphalosites, et dont les caractères consistent, d'après M. Isidore Geoffroy Saint Hilaire (*Tératol.*, t. II, p. 437), dans la forme de leur corps, qui, dans presque toutes les régions, s'écarte très manifestement de la symétrie normale; dans leurs membres toujours imparfaits, soit seulement quant à leur forme ou leurs proportions, soit même quant au nombre des doigts qui les terminent; dans l'absence d'une très grande partie des viscères thoraciques et abdominaux, enfin dans l'existence d'une tête très imparfaite, mais apparente à l'extérieur.

D'après le petit nombre d'exemples de Paracéphalie soumis à l'observation, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire rapporte à la famille des Paracéphaliens trois genres, dont voici les noms et les caractères :

1. PARACÉPHALE. *Paracephalus* (παρά, presque, à côté de; κεφαλή, tête). Tête mal conformée, mais encore volumineuse; face distincte, avec une bouche et des organes sensitifs rudimentaires; membres thoraciques existant.

Un des principaux exemples de cette anomalie est le sujet étudié par Christophe Gœller (*Abortus humani monstrosi hist. anatom.*). C'était un fœtus femelle né à la fin du septième mois de la gestation, avec deux autres individus, tous deux bien conformés, femelles comme lui, dont l'un précéda et l'autre suivit le monstre. Ce fœtus présentait, à l'extérieur, les caractères suivants : La tête était conique; les yeux, le nez, les oreilles existaient à leur place ordinaire, mais rudimentaires; la bouche était beaucoup moins imparfaite, et les mâchoires portaient même déjà quelques dents; le col n'étant point distinct, la tête se trouvait entièrement confondue avec le thorax, et la face semblait ainsi placée sur la poitrine; les deux bras, très mal conformés, et inégalement longs, se terminaient l'un et l'autre par un seul doigt pourvu de son ongle, et dans lequel on crut reconnaître le pouce. Les membres inférieurs présentaient des modifications analogues et plus marquées encore; l'unique doigt de chaque pied était à peine distinct. Les organes sexuels étaient assez développés, mais il n'y avait point d'anus.

L'organisation interne présentait des anomalies non moins graves. L'abdomen ouvert, on le trouva presque entièrement occupé par une poche remplie de liquide, dans laquelle Gœller crut retrouver le péritoine. L'intestin était très incomplet, mais pourvu de son mésentère. Quant au foie, à la rate, on n'en trouva pas même de vestiges, et il

n'y avait de même ni estomac ni œsophage. Les reins, un utérus bicorne, une vessie, occupaient la partie inférieure de l'abdomen, séparé par un diaphragme de la poitrine. Cette dernière cavité ne renfermait ni poumons, ni cœur. La trachée-artère existait, mais ne s'étendait pas inférieurement au-delà de la première côte ; elle se terminait en une petite cavité membraneuse, gonflée d'air, et représentant peut-être un rudiment l'appareil pulmonaire. Enfin la cavité encéphalique présentait supérieurement une ouverture, qui donnait passage au liquide hydro-encéphalique. Il existait d'ailleurs quelques vestiges de cerveau (Isid. Geoffr. Saint-Hilaire, *Traité de tératologie*, t. II, p. 439).

2. OMACÉPHALA. *Omacephalus* (ὦμος, épaule; κεφαλή, tête). Tête mal conformée, mais encore volumineuse; face distincte; organes sensitifs rudimentaires; point de membres thoraciques.

Un auteur allemand, Seiler, a publié, sur ce genre d'anomalies, la description et la figure d'un Monstre très intéressant, et qui a servi de type à M. Isid. Geoffr. Saint-Hilaire, pour l'établissement du genre Omacéphale.

Ce Monstre paraissait un fœtus de six à sept mois. Extérieurement, il présentait les caractères suivants : La tête était volumineuse et très mal conformée; dans la région faciale, dont les deux moitiés offraient de nombreuses différences, on apercevait supérieurement deux sillons transversaux, sans ouverture, correspondant manifestement aux deux fentes orbitaires; entre eux et un peu plus bas, quelques vestiges de nez; plus bas encore, une bouche fort mal conformée. L'oreille droite existait imparfaite; la gauche manquait. Enfin la joue gauche présentait une petite fente. Il n'existait point de cou; un léger rétrécissement indiquait seul les limites de la tête et du corps. Celui-ci ne paraissait pas divisé en abdomen et en thorax, quoiqu'on pût reconnaître par le toucher la présence de quelques côtes, et il était plus court que la tête. Les membres abdominaux, seuls existants, étaient sans aucune symétrie; le droit, un peu contourné, était plus long que le gauche, et terminé par quatre orteils; le gauche, très fortement contourné et comme luxé, avait cinq orteils, les trois premiers libres, les deux derniers soudés entre eux. Les ongles étaient à peine développés.

Intérieurement, il n'existait ni yeux, ni cœur, ni trachée-artère, ni poumons, ni diaphragme, ni foie, ni rein gauche; on trouva, au contraire, le rein droit, l'estomac et le canal intestinal qui était imperforé inférieurement.

3. HÉMIACÉPHALA. *Hemiacephalus* (ἥμισυς, demi; ἀ privatif; κεφαλή, tête). Tête représentée par une tumeur informe avec quelques appendices ou replis cutanés en avant; membres thoraciques existant.

Ce dernier genre a été établi par M. Geoffroy Saint-Hilaire, et c'est un ras d'anomalie, sinon la plus anciennement, du moins le mieux connu. Nous citerons, comme exemple d'Hémiacéphalie, le sujet étudié et publié par Werner Curtius (*Spec. inaug. med. de monstro humano cum infante gemello*, in-4, Leyde, 1762). C'était un fœtus mâle, né sans vie vers le commencement du huitième mois de la gestation. Il n'y avait point de tête, mais on voyait placé obliquement au-dessus du cou, et comme enfoncé dans la poitrine, un *hémisphère* représentant la tête, sans en avoir ni la forme, ni le volume. De la portion antérieure de cet hémisphère naissaient deux appendices : l'un, sans cavité, n'était qu'une petite masse cellulo-spongieuse; l'autre, plus grand, membraneux, percé vers son extrémité de trois petits trous, formait une poche que l'auteur dit très semblable au scrotum d'un enfant. La peau était très mince et présentait des inégalités sur la surface et à la base des deux appendices formés, suivant toute apparence, par les rudiments de la face. Ceux du cerveau et du crâne se retrouvaient plus manifestement encore dans l'hémisphère. Cet hémisphère était donc évidemment une tête imparfaite, mais contenant en elle les rudiments plus ou moins manifestes de ses trois parties essentielles : la face, l'encéphale, le crâne. Les deux membres du côté gauche étaient plus courts et plus imparfaits que les droits; la main gauche, fortement contournée et très difforme, n'avait que quatre doigts mal conformés, le cinquième étant représenté seulement par un tubercule cutané; la main droite avait, au contraire, cinq doigts très distincts, mais très courts et très mal faits. Le pied droit avait quatre orteils, dont l'un hors rang; le

gauche, seulement deux orteils et les rudiments de deux autres. Une partie seulement de ces doigts et de ces orteils avait des ongles.

Parmi les anomalies intérieures, nous signalerons, d'après M. Isidore, l'absence du diaphragme et la confusion du thorax et de l'abdomen en une seule et même cavité. Au sommet de cette cavité, on remarquait un canal cylindrique, médian, descendant de la tête, et se terminant dans une poche qui paraissait être un estomac imparfait. A droite et un peu plus bas, était une petite masse d'un brun rougeâtre, fibreuse, sans cavité, sans vaisseaux, mais ayant quelques rapports de conformation avec le cœur. Au-dessous, on voyait les intestins ramassés en masse, adhérents même en quelques parties par leurs parois, et se continuant jusqu'à l'anus. Le mésentère était très imparfait; il en était de même des capsules surrénales, des reins, des urètres, de la vessie et de l'ouraque. La veine ombilicale et les deux artères du même nom existaient. L'aorte, sans cœur, fournissait diverses branches. Quant au système nerveux, il manquait presqu'en entier.

Les trois cas d'anomalies que nous venons de citer (et qui constituent les trois genres de la famille des Paracéphaliens), encore presque inconnus parmi les animaux, sont, dans l'espèce humaine, presque toujours jumeaux. Ces jumeaux sont attachés à un placenta commun; mais chacun d'eux se trouva contenu dans une poche distincte. Dans tous les cas connus, ils sont du même sexe, et, dans le plus grand nombre, femelles. Ces Monstres, non seulement ne sont pas viables, mais même, dans tous les sujets observés, n'ont donné, à leur naissance, aucun signe de vie (M.)

PARACÉPHALOPHORES. *Paracephalophora*. MOLL. — Classe de Mollusques ou Malacozoaires établie par M. de Blainville, et comprenant les Gastéropodes des autres auteurs. Cette classe, suivant le mode de réunion ou de séparation des sexes, forme trois sous-classes, savoir: Paracéphalophores dioïques, monoïques ou hermaphrodites. (Duj.)

PARACHILIA (παρα, contre; χεῖλος, lèvre). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, créé par Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, t. III), et adopté par Schaum (*Annales de la Société entomologique de France*, 2e série, t. III, p. 50). Deux espèces y sont comprises: les *P. melanocala* B. et *Bufo* G. P. Elles sont originaires de Madagascar. (C.)

***PARACRUSIS**, Newman. INS. — Synon. de *Mimela*, Kirby, Burmeister. (C.)

***PARADIGALLA**, Lesson. OIS. — Synonyme d'*Astrapia*, Vieill.

PARADIS. OIS. — Synonyme de Paradisier. *Voy.* ce mot.

PARADISEA. OIS. — Nom générique des Paradisiers dans Linné.

PARADISEI. OIS. — C'est, dans Vieillot, le nom latin de sa famille des Manucodiates, famille qui correspond à celle des Paradiséidées, et en partie à celle des Paradisiers. (Z. G.)

***PARADISÉIDÉES**. *Paradiseidæ*. OIS. — Famille de l'ordre des Passereaux et de la tribu des Conirostres, établie par G.-R. Gray, dans sa *List of the genera of birds*. Elle représente celle des *Manucodiates* de Vieillot, et comprend les genres que nous avons admis dans l'article PARADISIER, auquel nous renvoyons. (Z. G.)

PARADISIER. *Paradisea*. OIS. — Ce nom, introduit par M. Duméril, dans sa *Zoologie analytique*, est substitué à celui de *Paradis*, que M. de Lacépède avait antérieurement proposé, s'applique, dans nos méthodes modernes, à tous les Oiseaux que l'on connaissait sous la dénomination vulgaire d'*Oiseaux de Paradis*, et doit lui être préféré en ce sens qu'il est simple, et qu'il correspond parfaitement au nom de *Paradisea*, que Linné donnait aux espèces dont nous allons faire l'histoire.

Les Paradisiers composent une famille des plus remarquables, non seulement sous le rapport des vives couleurs que présente leur plumage, mais encore par l'élégance et la bizarrerie des attributs qui les parent. Il n'est peut-être point d'Oiseaux sur lesquels on ait fait autant de contes que sur ceux-ci; comme il n'en est point qui aient fait émettre autant d'erreurs. Pendant longtemps leur histoire a été fabuleuse; et si, de nos jours, la vérité a définitivement pris la place des opinions absurdes qui avaient cours, il ne faudrait cependant pas remonter fort haut, pour rencontrer des auteurs dont les écrits ne sont point entièrement dépouillés

des traditions que nous avaient léguées les premiers historiens des Oiseaux de Paradis.

Ce qui avait puissamment contribué à faire adopter le merveilleux dont les Paradisiers ont été l'objet, c'est que leurs dépouilles, introduites en Europe par les navigateurs, n'offraient, à l'examen, aucune trace de pieds; dès lors, de conjectures en conjectures, on arriva à affirmer que ces Oiseaux en étaient privés; et, cette opinion admise, on fut entraîné à d'autres conséquences tout aussi extraordinaires, et à adopter, comme vrais, les récits les plus étranges. Malgré le principe émis par Aristote, qu'il n'y a point d'Oiseaux sans pieds, les naturalistes que ce principe touchait le plus persistèrent à partager l'erreur populaire et à croire que les Paradisiers faisaient exception. Linné lui-même sanctionna cette opinion en donnant à l'*Émeraude* le nom trivial de *Apoda* (sans pieds).

La cause qui avait donné lieu à l'erreur fut aussi celle qui contribua à l'accréditer, et c'était naturel. D'un autre côté, le charlatanisme et l'esprit mercantile, dans le but d'accroître la valeur et la réputation d'Oiseaux aussi beaux et aussi recherchés que l'étaient les Oiseaux de Paradis, ajoutèrent aux fables qui avaient cours, et le merveilleux, pour lequel l'homme a une tendance si prononcée, tint lieu de la vérité. Mais c'est bien plus; des querelles s'élevèrent entre les écrivains d'alors, et Aldrovande, l'un de ceux qui soutenaient que les Paradisiers n'avaient pas de pieds, maltraita, dit on, Pigafetta, de ce qu'il osait avancer le contraire. Pigafetta, en effet, dès 1521, écrivait sur son Journal du premier voyage autour du monde avec Magellan (p. 197 de la traduction française), que le roi de Bachian leur donna pour le roi d'Espagne deux Oiseaux morts très beaux, de la grosseur d'une Grive et ayant les jambes du volume d'une plume à écrire; que ces Oiseaux, nommés *Bolondinata*, c'est-à-dire *Oiseaux de Dieu*, passaient pour venir du paradis terrestre. Mais l'erreur était enracinée, et il fallut que Jean de Laët, Marcgrave, Clusius, Wormius, Bontius, etc., vinssent confirmer, par de nouvelles preuves ou par de nouvelles affirmations, l'opinion de Pigafetta, pour que l'on n'eût plus de doute à ce sujet, du moins dans le monde savant; car, parmi le peuple, l'erreur persista.

Après que l'on sut que les Paradisiers n'étaient point naturellement privés de pieds, quoique pourtant ceux de ces Oiseaux que l'on apportait en Europe n'en eussent pas, on chercha nécessairement l'explication d'un fait aussi singulier et aussi contradictoire. Il est curieux de voir les conjectures que l'on fit à ce sujet. Vigneul-Marville, dans ses *Mélanges d'histoire naturelle et de littérature*, donna une raison fort singulière. « Comme ceux qu'on trouve morts au pied des arbres, dit-il en parlant du Manucode, n'ont point de pieds, quelques naturalistes ont pensé que cet Oiseau était privé de cette partie si nécessaire à tous les animaux; mais la vérité est que les Fourmis ne manquent jamais, quand elles en rencontrent, de commencer par leur manger les jambes, et c'est ce qui a fait que ceux que l'on envoie embaumés en Europe paraissent n'en avoir jamais. » Barrère, au contraire, admit que les Paradisiers ont les pieds si courts et tellement garnis de plumes jusqu'aux doigts, qu'on pourrait croire qu'ils n'en ont point du tout. Plus tard, l'on sut à quoi s'en tenir sur ce point, et l'on s'accorda généralement à reconnaître que, si ces Oiseaux arrivaient dans le commerce privés réellement de ces parties, c'est que les naturels des contrées d'où ils sont originaires, et qui en font l'objet de leurs chasses actives, les leur arrachaient, dans les préparations qu'ils leur font subir.

Il paraîtrait certain pourtant que le merveilleux dont on s'est plu à environner les Paradisiers n'a pas pris naissance sous notre ciel d'Europe; il nous est arrivé avec les dépouilles de ces Oiseaux. Les Européens n'ont fait qu'ajouter aux fables primitivement transmises par les Indiens eux-mêmes. Ceux ci d'ailleurs, pour donner plus de prix à un objet dont ils tiraient profit, étaient intéressés à les accréditer. Ainsi, il est à peu près certain que les prêtres mahométans, alors comme aujourd'hui, source permanente de toute superstition, insinuèrent d'abord aux grands, c'est-à-dire aux chefs, et ensuite au peuple, que les *Manuco de Wata* (nom dont a fait *Manucodiata*, et qui signifie *Oiseau de Dieu*) venaient du paradis de leur prophète. Pour colorer leur

imposture, ils affirmèrent qu'ils ne vivaient que de rosée et de vapeurs, qu'ils avaient leur ventre rempli de graisse et dépourvu de viscères, et que la mort seule pouvait les faire appartenir à la terre. Enfin ils surent persuader aux chefs que leurs plumes avaient pour vertu de rendre invulnérable, et les chefs portèrent sur eux des dépouilles de Manucodes. Ces Oiseaux, en effet, ont longtemps joué et jouent encore aujourd'hui un rôle dans les croyances superstitieuses des peuples d'origine malaise.

Les premiers naturalistes qui ont écrit l'histoire des Paradisiers n'ont fait que broder sur ce canevas d'absurdités. Lorsque l'imagination s'empare d'un sujet, l'on ne peut prévoir quelles seront ses bornes. C'est ce qui est arrivé pour les Oiseaux qui nous occupent. « Des volatiles que l'on croyait sans pieds, dit Vieillot, dans sa *Galerie des Oiseaux*, si étonnants par la richesse, par la forme, le luxe, la position, le jet de leurs plumes, ne devaient pas avoir la même manière de vivre que les autres. On leur chercha donc des mœurs et des habitudes analogues à leur prétendu physique. Acosta assura que, privés de la faculté de se percher et de se reposer à terre, ils se suspendaient aux arbres avec leurs filets; qu'ils n'avaient d'autre élément que l'air; qu'ils dormaient, s'accouplaient, pondaient et couvaient en volant. D'autres, pour rendre la chose plus vraisemblable, dirent que le mâle avait une cavité sur le dos, dans laquelle la femelle déposait ses œufs, et les couvait au moyen d'une autre cavité correspondante qu'elle avait à l'abdomen, et que, pour assurer sa situation, la couveuse entrelaçait ses deux longs filets aux deux filets du mâl·. D'autres publièrent qu'ils se retiraient dans le paradis terrestre pour nicher et élever leurs petits, d'où leur est venu le nom qu'on leur a généralement imposé. Enfin, quelques uns ont cru que la femelle plaçait ses œufs sous ses ailes, etc. »

Mais les Paradisiers ont depuis longtemps perdu tout le merveilleux dont on s'était plu à les environner. S'ils attirent encore notre attention, si on les recherche, ce n'est plus à cause de l'intérêt qu'ils peuvent faire naître sous le rapport de leurs mœurs fabuleuses, mais bien à cause de leur beauté. On en a fait un objet de luxe. Distraits de la science, on aime à les retrouver sur la tête des dames. Tout le monde sait que les Paradisiers sont pour elles une parure qui ne leur messied pas.

Dépouillée de tout ce qu'elle a de fabuleux, l'histoire des Paradisiers est encore intéressante à connaître. Quoique les habitudes naturelles de la plupart de ces Oiseaux n'aient pu être observées, à cause de la difficulté qu'il y a de pénétrer dans les lieux où ils vivent, cependant les affinités qui unissent les espèces entre elles permettent de penser que ce que l'on sait des unes doit être applicable aux autres. Les espèces les mieux connues, sous le rapport des mœurs, sont les Émeraudes et le Manucode. MM. Quoy, Gaimard et Lesson, dans leurs voyages de circumnavigation, ont pu étudier quelques uns de ces Oiseaux à l'état de nature, et c'est à ce qu'ils en ont dit, et surtout à ce qu'en a écrit le dernier, dans son *Histoire des Paradisiers*, que nous emprunterons la plupart des détails qui vont suivre.

Les Paradisiers ont, les uns un naturel solitaire, les autres des mœurs sociables, et vivent en bandes; ceux-ci ne se perchent jamais, dit-on, sur les grands arbres et voltigent de buisson en buisson; ceux-là, au contraire, se tiennent presque constamment dans les arbres élevés; tous habitent les forêts profondes de la Nouvelle-Guinée, des îles d'Arou et de Waigiou. Ce sont des Oiseaux de passage, changeant de districts, à ce que l'on suppose, suivant les moussons. Dans la saison des muscades, fruits dont ils paraissent très friands, on les voit voler en troupes nombreuses, comme chez nous le font les Grives à l'époque des vendanges; mais ils ne s'éloignent guère.

Le Paradisier petit Émeraude, l'espèce qui a été le mieux étudiée, a des mouvements vifs et agiles et quelques unes des habitudes des Coraces. Dans les forêts qu'il fréquente, il recherche la cime des plus grands arbres, et lorsqu'il descend sur les branches intermédiaires, c'est pour chercher sa nourriture ou pour se mettre à l'abri des rayons du soleil : il fuit ainsi l'influence de la chaleur et aime l'ombre que produit l'épais et touffu feuillage des Tecks. Il abandonne rarement ces arbres dans le milieu du jour, et ce n'est que le matin et le soir qu'on le voit en quête de

sa nourriture. Ordinairement, lorsqu'il se croit seul, il fait entendre un cri perçant, fréquemment répété, que rendent avec exactitude les syllabes *voike, voike, voiko*, fortement articulées. Ces cris ont paru être à M. Lesson ceux du mâle appelant des femelles; cependant celles-ci, au rapport de MM. Quoy et Gaimard, en poussent d'à peu près semblables. M. Lesson dit aussi n'avoir jamais vu qu'un seul mâle s'ébattant orgueilleusement au milieu d'une troupe de femelles composée d'une vingtaine d'individus, et il se demande si le Paradisier petit Émeraude ne serait pas polygame, ou encore si le nombre disproportionné de femelles ne tiendrait pas à ce que les indigènes, par la chasse continuelle qu'ils font aux mâles, en amènent la dépopulation. Cette dernière opinion est très certainement la plus vraisemblable. « Lorsqu'un bruit inaccoutumé, poursuit-il, vient frapper l'oreille du petit Émeraude, son cri cesse, ses mouvements font place à la plus parfaite immobilité. Il reste caché dans l'épaisseur du feuillage, qui le dérobe à la vue; mais, si le bruit continue, il ne tarde pas à s'envoler. Il se perche sur les rameaux les plus élevés des plus hauts arbres; il devient fort difficile de le tirer, à moins de se servir d'armes à feu à longues portées, tels que les fusils du gros calibre de guerre, car il ne tombe qu'autant qu'il est tué roide, et la portée convenable à laquelle il faut l'ajuster n'est guère moindre de 150 pas. Lorsqu'il n'est que blessé, il expire dans les halliers. C'est donc le soir, ou mieux le matin, que le chasseur doit se rendre au guet, après avoir soigneusement reconnu les arbres chargés de fruits, sur lesquels doivent venir se poser les Paradisiers. » Ce caractère craintif du petit Émeraude, cette défiance qu'il montre à la vue de l'homme, cette persistance qu'il met à le fuir, ne proviendraient-ils pas des poursuites continuelles dont cet Oiseau est l'objet? Ce qui nous le ferait penser, c'est que presque toutes les espèces, qui, n'ayant jamais été chassées, vivaient dans une sécurité parfaite, même à côté de l'homme, n'ont commencé à prendre de la méfiance qu'alors que celui-ci en a fait le but de ses poursuites.

Lorsque les Paradisiers passent d'un canton dans un autre, et c'est, avons-nous dit, à l'époque des moussons, ils font ce voyage par bandes de trente à quarante individus. On avait supposé que chacune d'elles voyageait sous la conduite d'un autre Oiseau, qui volait toujours au-dessus de la troupe. Ce chef, auquel les auteurs anciens donnaient un plumage noir tacheté de rouge, et dans lequel on a reconnu plus tard le Manucode, avait pour mission, au dire des insulaires qui en vendaient les dépouilles, de veiller à la conservation de la bande, en allant goûter l'eau des fontaines placées sur la route des émigrants, eau que les Papous, disait-on, empoisonnaient pour obtenir, par ce moyen, un plus grand nombre d'Oiseaux, objets de leur convoitise. Mais ces récits, propagés dans des temps d'ignorance, sont tombés avec les autres fables. Les émigrations des Paradisiers se font comme celles des autres Oiseaux; chaque espèce voyage à part.

Il paraîtrait que les faisceaux de plumes dont la plupart des espèces sont parées rendent, dans quelques circonstances, le vol de ces espèces difficile et même impossible. Les Paradisiers émeraudes, entre autres, lorsqu'un vent contraire les surprend, sont obligés de suspendre leur voyage. Si les plumes longues et souples qui ornent les flancs de ces Oiseaux les aident, par un temps propice, à se soutenir dans l'air, à le fendre avec la légèreté et, dit-on, la vitesse de l'Hirondelle, ce qui les a fait nommer quelquefois *Hirondelles de Ternate*, il arrive aussi que, par un vent trop violent ou qui souffle selon la direction qu'ils suivent, ce luxe de plumes devient un obstacle pour leur vol et un danger pour eux. Dans le premier cas, ils cherchent à éviter ce danger en s'élevant perpendiculairement en l'air, jusqu'à ce qu'ils atteignent une région où l'atmosphère moins agitée leur permettra de continuer leur route; dans le second cas, force leur est de s'arrêter : plus que tout autre Oiseau, ils ont besoin, pour voyager, d'un vent de bout.

On a émis sur le genre de vie des Paradisiers plusieurs opinions. Parmi les auteurs anciens, les uns, et Tavernier est de ce nombre, disent qu'ils se nourrissent de muscades, dont ils sont très friands; les autres, avec Bontius et Sonnerat, en font des Oiseaux de proie, qui chassent et mangent les petits

Oiseaux, ce qui n'est pas très probable, d'après la structure de leurs pieds et de leur bec; Helbigius dit qu'ils mangent les fruits rouges du Waringa ou *Ficus benjamina*; Otton, Forster, Valentin, ont avancé qu'ils vivaient de baies, et Linné leur donna pour régime des Insectes et surtout de grands Papillons. On les a dit aussi très avides des épices, car ils ne s'écartent pas des contrées où elles croissent. Les Paradisiers seraient donc à la fois frugivores et insectivores; ce qui est en réalité. M. Lesson a pu constater que les Emeraudes recherchent les capsules charnues des Tecks, mais surtout les fruits mucilagineux du *Figuier amihou*, et qu'à ce régime ils joignaient des Insectes, ce qui lui fut démontré par l'inspection du gésier de ses Oiseaux. En outre, deux Paradisiers émeraudes vivants, qu'il a vus à Amboine, étaient nourris avec de grosses Blattes et du riz bouilli.

Selon les habitants des Iles Arou, la mue rend les Paradisiers fort malades, et dure plus de la moitié de l'année. C'est après la ponte, dont on ne sait absolument rien, pas plus que de leur mode de nidification, que leurs parures reviendraient. Buffon prétend que ce phénomène a lieu en août; « mais, dit M. Lesson, nous pouvons affirmer que les Paradisiers tués en juillet nous ont offert leurs anciennes parures, ce qui forcerait à changer d'opinion sur cette prétendue mue ayant lieu, chaque année, pendant plusieurs mois.. »

Les Paradisiers forment une branche d'industrie assez étendue. Les Papous font le commerce de ces Oiseaux depuis un temps immémorial, et bien avant la conquête des Moluques par les Européens. Leurs dépouilles, estimées par le luxe asiatique, servaient de parures aux chefs puissants des diverses contrées de l'Inde australe, et ornent encore le turban des sultans indiens, la coiffure, et surtout le yatagan des radjahs malais. On sait avec quelle avidité ces dépouilles furent recherchées en Europe par la coquetterie et le luxe.

Les Papous font la chasse aux Oiseaux de Paradis, soit à l'aide de lacets, soit au moyen de bâtons enveloppés de la glu qu'ils retirent du suc laiteux de l'arbre à pain : dans ces cas ils les prennent vivants. D'autres fois, ils cherchent à les tuer en grimpant pendant la nuit à la manière des chats et silencieusement sur les arbres où dorment ces Oiseaux. M. Lesson, à qui l'on doit les détails de ce curieux mode de chasse, avance que, lorsque les individus qui vont ainsi à la recherche nocturne des Paradisiers arrivent aux divisions les plus faibles des branchages, ils s'arrêtent, attendent avec un calme imperturbable la naissance du jour, et ajustent leur proie avec des flèches faites avec des rachis de feuilles de Latanier. Leur coup d'œil est parfait, et la roideur du trait qu'ils décochent est assez puissante pour percer l'Oiseau qu'ils visent avec une merveilleuse adresse. « Heureux de leur capture, poursuit l'auteur que nous venons de citer, ils s'empressent de l'écorcher grossièrement ou d'arracher les chairs avec les pattes et souvent les ailes, puis dessécher au feu ces peaux enfilées sur un petit bâton; souvent aussi ils les renferment dans une tige creuse de bambou en les exposant à la fumée. Les Malais, depuis longtemps en possession d'acheter ces dépouilles pour les porter aux Moluques, d'où elles sont expédiées en Europe, en Chine et dans l'Inde continentale, ont cependant établi des différences dans les prix suivant le degré de conservation; aussi les indigènes font-ils en sorte aujourd'hui de ne point mutiler les Oiseaux qu'ils prennent et dont ils se défont d'autant plus facilement que leur plumage est moins endommagé. Les Campongs d'*Emberbakène* et de *Mappia*, sur la côte nord, sont ceux qui préparent le plus de ces peaux que les Malais nomment *Bouroung maté* (Oiseaux morts), et c'est de ces deux villages qu'il s'en exporte les quantités les plus considérables. »

La patrie des Paradisiers a des limites géographiques assez restreintes. Ces Oiseaux se trouvent, en effet, confinés entre les 127e et 146e degrés de longitude occidentale, sur ces terres équatoriales connues sous le nom de Nouvelle-Guinée ou terre des Papous.

Considérés sous le rapport de leurs caractères physiques, les Paradisiers offrent des particularités assez remarquables. En général, ils ont les plumes du front, de la gorge et des rectrices plus ou moins courtes, serrées, tomenteuses et veloutées. Leurs flancs sont ornés de faisceaux de plumes longues, décomposées, délicates et fragiles;

quelquefois aussi des brins de formes diverses, et chez lesquels la matière cornée prédomine, partent de la queue. Chez quelques uns le plumage chatoie comme une émeraude ou se recouvre de lames d'or; chez d'autres il est uniformément et simplement velouté. La plupart de ces attributs sont le partage des mâles; les femelles et les jeunes, jusqu'à l'âge de trois ans, ont un plumage simple et peu propre à attirer les regards.

Les Paradisiers ont encore une tête petite, un bec droit, comprimé, robuste, large à la base, recourbé à la pointe, qui est avec ou sans échancrure; des narines profondes cachées par les plumes veloutées qui descendent du front; des tarses forts, longs, scutellés, à doigts et ongles robustes; et une queue généralement courte, rectiligne.

Linné, avons-nous dit en commençant, réunissait sous le nom générique de *Paradisea* tous les Oiseaux dont les auteurs modernes ont fait la famille des Paradisiers. Parmi les naturalistes qui ont adopté cette division linnéenne dans presque toute son intégrité, nous citerons Latham, Illiger, Temminck, Lacépède, M. Duméril, Wagler et G. Cuvier. Ce dernier cependant, dans la dernière édition de son *Règne animal*, a été entraîné à reconnaître plusieurs groupes dans le genre *Paradisea*. Mais les premières modifications importantes qui y aient été introduites furent proposées par Vieillot dans le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*. Guidé par des analogies de formes extérieures, il le décomposa en Paradisiers proprement dits, ou Smaliès (*Paradisea*), en Manucodes (*Cicinnurus*), en Lophorines (*Lophorina*) et en Sifilets (*Parotia*). Quelques auteurs, après Vieillot, ont poussé plus loin encore le démembrement de l'ancien genre linnéen.

Quant à la place que doivent occuper les Paradisiers dans la série ornithologique, tous les méthodistes sont à peu près d'accord pour reconnaître qu'ils ne sauraient être éloignés des Corbeaux. En effet, si ces Oiseaux présentent entre eux des différences nombreuses sous le rapport du plumage, leurs autres caractères physiques ont des affinités telles, qu'on est forcément conduit à les rapprocher. Ainsi, les Paradisiers ont le bec droit, fort, comprimé des Corbeaux; ils en ont les pieds, et, qui plus est, ils vivent comme eux dans les bois, ont un cri rauque comme le leur, des mœurs et un genre de vie fort analogues.

Acceptant les divisions établies par Vieillot, par M. Lesson, et en quelque sorte consenties par G. Cuvier, nous distinguerons les Paradisiers en :

I. PARADISIERS PROPREMENT DITS. *Paradisea*, Linn.

(*Manucodiata*, Briss.; *Smalia*, Vieill. *Anal. d'une nouv. ornith.*)

Bec aussi long que la tête; narines à moitié recouvertes par les plumes du capistrum; plumes des flancs allongées, filiformes, décomposées, disposées en faisceaux plus longs que le corps; queue égale, les deux rectrices médianes se prolongeant chez les mâles en brins grêles, tordus et cornés.

Le Paradisier grand émeraude, *Par. major* Less., *apoda* Lin. (Buff. *pl. enl.* 254, et Levaillant *Ois. de Par.*, pl. 1). Cette espèce, qui a été figurée dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 3 *bis* des Oiseaux, a le front, la gorge et le devant du cou d'un vert émeraude chatoyant; le dessus de la tête et les côtés du cou, jaune paille sale; le bas du cou et le thorax d'un brun violâtre sombre, tout le dessus du corps d'un brun marron, qui s'éclaircit et prend une nuance plus douce sur le ventre; les plumes des flancs disposées en faisceaux sont jaunâtres, lavées de rouge veineux à leur extrémité.

C'est au mâle de cette espèce que l'art emprunte ces longs panaches, dont les femmes aiment à orner leur tête. Les dépouilles de cet oiseau sont peu prisées aux Maluques, on y estime davantage l'espèce suivante. Le Graud émeraude a été nommé *Passacos del sol* (Oiseau de soleil), par les Portugais; *Manuco de Wata* (Oiseau de Dieu), ou *Haroug papeia* (Oiseau des Papous), par les habitants de Ternate. Il est propre aux Iles d'Arou, et à la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée seulement.

Le Paradisier petit émeraude, *Par. minor* Forster (Levaill., *Ois. de Par.*, pl. 4). Longtemps confondue avec la précédente, cette espèce s'en distingue cependant par une taille moins forte, et par un plumage orné de couleurs plus fraîches et plus vives, quoique les

couleurs soient les mêmes et aient la même distribution. D'ailleurs, celui-ci habite sur d'autres points de la Nouvelle-Guinée, et est beaucoup plus commun que le premier. Les Malais trouvent à placer plus facilement les dépouilles du petit Émeraude que celles du grand, et l'estiment par conséquent davantage.

Le Paradisier rouge, *Par. rubra* Vieill. (Levaill., *Ois. de Par.*, pl. 6). Cet oiseau qui a été pendant quelque temps fort rare dans les collections, se distingue surtout par la couleur rouge des faisceaux de plumes dont ses flancs sont ornés, et par les filets de sa queue larges et concaves d'un côté. Un noir velouté entoure la base du bec et colore les plumes du sinciput; le dessus du cou, le haut du dos, le croupion, les côtés de la gorge et de la poitrine offrent des teintes jaunes; le haut de la gorge et le devant du cou sont d'un vert noir sablé d'or; les ailes sont d'un brun marron foncé.

Cette belle espèce habite l'île de Waigiou, et probablement quelques autres points de la Nouvelle-Guinée.

II. MANUCODES. *Cicinnurus*, Vieill.

Bec plus court que la tête, grêle; narines entièrement recouvertes par les plumes du capistrum. Chez les mâles, les plumes des flancs sont larges, tronquées à leur sommet; et la queue est pourvue de deux rectrices médianes très longues, disposées en brins filiformes, et garnies de barbes seulement à leur sommet qui s'élargit et se recoquille sur lui-même.

Cette division ne renferme qu'une espèce: Le Manucode royal, *Cicin. regius* Vieill., *Cic. spinturnix* Less. (Buff., *pl. enl.* 496, et Levaill., *Ois. de Par.* pl. 7). Elle est figurée dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 3 *bis* B des oiseaux. Sommet de la tête de couleur orangée; cou et gorge d'un brun rougeâtre brillant, satiné, mais plus foncé sur cette dernière partie au bas de laquelle se trouve une raie transversale blanchâtre, suivie d'une large bande d'un vert émeraude, à reflets métalliques; plumes des hypochondres coupées par des lignes blanches, rousses et d'un vert doré; dos, tectrices des ailes et rémiges d'un rouge velouté; rectrices de même couleur, mais les deux longs filets qui en font partie d'un vert émeraude à reflets dorés à leur extrémité.

Ce bel oiseau fréquente les alentours du havre de Dorey à la Nouvelle-Guinée, et y porte le nom de *Saya* dans la langue papoue. On le rencontre aussi à Sop-Clo-O, l'une des îles Arou, et particulièrement à Wood-Sir, pendant la mousson de l'ouest.

III. SIFILETS. *Parotia*, Vieillot.

Bec plus court que la tête, peu épais; plumes du capistrum recouvrant entièrement les fosses nasales et s'étendant jusqu'à la moitié de son étendue; plumes des flancs lâches, flexibles, très épaisses et décomposées; point de brins à la queue; chez le mâle, la région auriculaire ornée de six plumes à tiges filiformes et dilatées en palette à leur extrémité.

Le Sifilet a gorge dorée, *Par. sexsetacea* Vieill., *Par. aurea* Gmel. (Buffon, *pl. enl.*, 633, sous le nom de *Sifilet de la Nouvelle-Guinée*). Le nom de Sifilet a été donné à l'Oiseau qui nous occupe pour rappeler le trait le plus caractéristique de son organisation, c'est-à-dire les six filets grêles qui prennent naissance à la région des oreilles. Tout son plumage, excepté à la gorge où les plumes sont, sur les côtés, de couleur d'or changeant en violet, avec des reflets de diverses nuances vertes, et sur le front où règne un ton gris de perle, tout son plumage, disons-nous, est uniformément d'un noir profond, ayant partout la douceur et la nuance du velours.

Le Sifilet vit à la Nouvelle-Guinée et à Waigiou.

IV. LOPHORINES. *Lophorina*, Vieillot.

Bec plus court que la tête, mince; narines couvertes par deux touffes de plumes; plumes de la gorge longues, tombant au devant du cou et sur le thorax, et simulant un ornement disposé en queue d'hirondelle; scapulaires longues et formant une sorte de manteau; point de filets à la queue.

La Lophorine superbe, *Loph. superba* Vieil., *Par. superba* Lath. (Buffon, *pl. enl.*, 632, sous le nom de *le Superbe*). Cette espèce est très curieuse à cause de la direction qu'affectent quelques unes de ses plumes; celles de la partie inférieure de la gorge sont d'un vert bronzé à reflets dorés; les scapulaires,

d'un brun noir violet, offrant l'éclat, le moelleux et la douceur du velours; le reste du plumage offre les mêmes couleurs.

La Lophorine superbe, que les Papous nomment *Shag-Awa* (Oiseau de Sergbile) et les naturels de Ternate et de Tidor *Suffo-o-Kokotoo* (Oiseau de paradis noir), habite non seulement Serghile, mais, au rapport de MM. Lesson, Offaack, dans l'île de Waigiou et Dorey à la Nouvelle-Guinée.

V. DIFILLODES. *Diphyllodes*, Less. (*Paradisea*, auctor.)

Bec plus court que la tête; flancs dépourvus du faisceau de plumes; rectrices médianes s'allongeant en deux longs brins recourbés, terminés en pointe et garnis de fines barbules sur leur bord externe; plumes du bas du cou longues, droites, imbriquées, régulièrement recouvertes en tuiles; celles du devant du cou disposées en mosaïque.

Cette division ne renferme également qu'une seule espèce que les auteurs ont confondue avec les vrais Paradisiers ou qu'ils ont placée à côté du Manucode royal sous le nom de Manucode à bouquets. Buffon l'a nommée le *Magnifique* (*pl. enl.*, 631). C'est pour M. Lesson le Difillode magnifique, *Diph. magnificus* Less. Tout son plumage en dessus est rouge-bai et vert en dessous. Un bouquet de plumes jaune-paille orne les côtés de son cou, et un autre faisceau de même couleur, mais plus intense, se trouve vis-à-vis le pli de l'aile.

Le Magnifique habite la Nouvelle-Guinée.

On a rangé parmi les Paradisiers quelques espèces qui appartiennent à d'autres genres. Ainsi le *Parad. aurea* de Lath., que G. Cuvier introduit parmi ces Oiseaux, est un Loriot; le *Parad. gularis* Lath. ou *atra* Gmel. dont l'auteur du *Règne animal* fait un Merle est un Stourne pour Wagler; le *Parad. chalybea* Lath., *viridis* Gmel., est devenu le type du genre Chalybé dans la famille des Dentirostres; enfin le *Parad. alba* Gmel. appartient au genre Falcinelle de Vieillot. M. Lesson a encore rapporté aux Paradisiers un Oiseau dont MM. Quoy et Gaimard ont fait un Loriot sous le nom d'*Oriolus regens*. Cette espèce et le *P. aurea* Saw., *Oriolus aureus* Linn., composent pour lui le genre Séricule dont il a été question à l'article loriot. (Z. Gerbe.)

***PARADISIERS.** *Paradisei*. ois. — Sous ce nom, M. Lesson a établi, dans l'ordre des Passereaux, une famille qui représente les Manucodiates de Vieillot, les Paradiséidées de G.-R. Gray, mais qui, de plus, embrasse les Astrapies et les Sericules, genres que l'on rapporte, l'un à la famille des Merles ou des Étourneaux, l'autre à celle des Loriots. *Voy.* paradisier. (Z. G.)

PARADOXIDE. *Paradoxides*. trilob. — Genre de la famille des Ogygiens, établi par Brongniart et adopté par la plupart des carcinologistes. Les Paradoxides ont le corps très déprimé, et paraissent avoir été peu ou point rétractiles. Ce genre renferme cinq espèces; parmi elles, je citerai le Paradoxide de Tessin, *Paradoxides Tessinii* Brongn. (*Crust. foss.*, p. 31, pl. 4, fig. 1). Cette espèce a été rencontrée dans le schiste albumineux des terrains de transition de la Westrogothie. (H. L.)

***PARADOXORNIS** (παράδοξος, extraordinaire; ὄρνις, oiseau). ois. — Genre établi par Gould sur un Oiseau qui a de grandes affinités avec les Loxies, et qui a reçu le nom spécifique de *flavirostris*. Cette même espèce est le type des genres *Suthora*, Hodgs., et *Bathyrhynchus*, Maclell. (Z. G.)

PARADOXURE. *Paradoxurus* (παράδοξος, inattendue; οὐρά, queue). mam. — Fr. Cuvier (*Histoire naturelle des Mammif.*, 24e livr., 1821) a créé sous ce nom un genre de Carnassiers de la division des Viverriens, ayant pour type une espèce précédemment placée dans les genres Civette et Genette, et à laquelle d'autres espèces ont été réunies par les naturalistes modernes.

Les Paradoxures ont des formes plus ramassées et plus trapues que celles des Civettes; mais ils en ont presque entièrement le même système dentaire. Les mâchoires sont armées de quarante dents: six incisives, deux canines, et douze molaires à chaque maxillaire; le nombre des fausses molaires et celui des tuberculeuses varient seulement; ces dernières sont au nombre de quatre en haut et de deux en bas: la face interne de la première tuberculeuse diffère de celle des Civettes, Genettes et Mangoustes, en ce qu'elle est aussi large que la face externe, et qu'elle est transformée en une crête qui a la forme d'une portion de cercle; quel-

ques légères différences se remarquent également dans la première tuberculeuse supérieure. Les Paradoxures sont entièrement plantigrades; ils ont cinq doigts à tous les pieds, armés d'ongles minces, crochus, très aigus, et presque aussi rétractiles que ceux des Chats, et garnis en dessous à leur extrémité d'un bourrelet, qui ne permet pas à l'ongle de toucher à terre, et qui, par son organisation, paraît être le siége d'un toucher délicat. Sous la plante des pieds et sous la paume de la main se trouvent à l'origine des doigts quatre tubercules charnus, revêtus d'une peau fine de même nature que celle des bourrelets; ceux des côtés se prolongent et se réunissent au talon et au poignet. La queue est droite, légèrement contournée, mais non prenante (1). L'œil a sa pupille allongée et une troisième paupière qui peut en recouvrir entièrement le globe. Les narines sont entourées d'un mufle et semblables à celles des Chiens; ce mufle est séparé en deux par un sillon profond, qui se prolonge jusqu'à l'extrémité de la lèvre supérieure. Il n'y a pas de poche près de l'anus. Les autres caractères généraux de ces animaux étant les mêmes que ceux des Genettes et des Civettes, nous n'en parlerons pas maintenant.

Le squelette des Paradoxures et principalement celui du *Paradoxurus typus*, a été étudié avec soin par M. de Blainville (*Ostéographie, fascicule des Viverras*), et nous en dirons quelques mots. L'ensemble du squelette indique un animal plus allongé, plus vermiforme que la Civette, surtout par la longueur de sa queue. Le nombre total des vertèbres est de soixante-six; savoir : quatre céphaliques, sept cervicales, treize dorsales, sept lombaires, trois sacrées et trente-deux coccygiennes. Les vertèbres céphaliques, dans leur ensemble et presque dans toutes leurs particularités, n'offrent réellement que des différences spécifiques, si ce n'est peut-être un étranglement post-orbitaire plus prononcé, un front un peu plus large, des apophyses post-orbitaires plus saillantes, ce qui rend le cadre de l'orbite un peu moins incomplet que dans les *Viverras* proprement dits. Les vertèbres cervicales offrent plus de dissemblances que celles de la tête, du moins sous le rapport des apophyses épineuses des quatre dernières, qui sont assez élevées, bien plus que dans la Civette et que dans la Fouine, mais grêles, pointues et spiniformes, la dernière inclinée en avant et bien plus longue. L'atlas a, au contraire, ses apophyses transverses plus courtes, plus arrondies, et l'axis son épineuse moins saillante en avant. Les vertèbres dorsales ont également leur apophyse épineuse assez élevée, du moins dans les premières. Les vertèbres lombaires sont assez semblables à celles des *Viverras*. Le sacrum a sa dernière vertèbre à peine soudée aux autres, et la première seule articulée au bassin. Les six premières vertèbres coccygiennes ont des apophyses transverses; au-delà elles croissent d'abord et décroissent ensuite très lentement, ce qui est un caractère de préhensibilité, les dernières devenant cependant d'une assez grande ténuité. Le sternum, composé de huit pièces, est en tout semblable à celui des Civettes : il en est de même de l'hyoïde. Il y a treize paires de côtes; huit asternales et cinq sternales; elles sont subégales. Les os des membres ressemblent plus à ceux des *Subursi* qu'à ceux des *Viverras*. L'omoplate est plus large que dans la Civette; sa forme rappelle celle de l'Ours pour la grandeur, la largeur de la fosse susépineuse, la forme de son bord antérieur, etc.; le bord postérieur, au contraire, est presque droit. Il n'y a pas de trace de clavicule. L'humérus est assez semblable à celui de la Civette, il y a proportionnellement moins de longueur; les os de l'avant-bras sont assez semblables à ceux des *Mustela*; le radius est d'un quart moins long que l'humérus. Les os de la main sont courts; parmi les os du carpe, le pyramidal est petit et le pisiforme comprimé; le trapèze est plus petit que l'unciforme; les métacarpiens sont d'une brièveté proportionnelle remarquable et fort renflés à leur extrémité; celui du pouce seulement est un peu plus court que le cinquième, et le second est le plus gros de tous; les premières phalanges sont arquées et élargies vers leur

(1) L'individu qui avait servi de type pour la création de ce genre, avait de son vivant, par une anomalie monstrueuse, la queue tortillée, et c'est ce qui a fait dire que les Paradoxures avaient la queue enroulée sur elle-même et tordue vers son extrémité; le nom que ces animaux portent, leur a été donné pour cette particularité qui n'existe réellement pas chez eux, comme l'ont fait observer MM. Temminck et de Blainville.

tiers externe; les secondes sont droites, et les troisièmes plus comprimées, plus hautes, en un mot plus en griffes. L'os innominé est court, fortement élargi en arrière, et du reste assez bien dans les mêmes proportions que dans la Civette. Le fémur est proportionnellement un peu moins long que dans les *Mustela*, plus déprimé dans son corps, et même dans son extrémité tibiale. Le tibia et le péroné ressemblent plus à ceux de la Civette. Le pied quoiqu'à peine plus court que le tibia, est assez élargi par la disposition des os du métatarse; la poulie tibiale de l'astragale est large; le calcanéum a son apophyse élargie à son extrémité en tête de clou arrondie. Le cuboïde est court, ramassé, ainsi que les trois cunéiformes. Les métatarsiens sont grêles, ramassés. Les phalanges ressemblent beaucoup à celles de la main; les troisièmes seulement sont plus longues, plus élevées, plus minces et plus rétractiles. Quelques différences ostéologiques se remarquent dans les diverses espèces classées anciennement avec les Paradoxures, et qui forment des genres qui ont été distingués depuis. Dans les *Amblyodon*, c'est-à-dire dans le *Paradoxurus leucomystax*, les apophyses post-orbitaires du crâne sont moins prononcées; au contraire elles le sont beaucoup dans le *P. Bondar*. Le squelette du *P. musanga* ne diffère en rien du *P. typus* qui a été décrit ici; celui du *P. Derbyanus*, qui est le type du genre *Hemigalea*, diffère un peu plus, d'abord dans le nombre des vertèbres caudales qui n'est que de vingt-six, et ensuite parce qu'il est plus grêle dans toutes ses parties et surtout dans les os longs des membres qui sont un peu plus élevés; et en outre par divers autres caractères de peu d'importance.

Quelques autres particularités anatomiques, propres au *Paradoxurus typus*, ont été signalées par Fr. Cuvier. La langue est longue, étroite, mince, et couverte de papilles cornées, globuleuses à leur base et terminées par une pointe crochue et grêle; elle présente des tubercules arrondis, recouverts d'une peau très douce, et sa partie postérieure est garnie de cinq glandes à calice. L'oreille a sa conque externe arrondie, avec une profonde échancrure à son bord postérieur, recouverte par un large lobe analogue à celui qui s'observe sur l'oreille des Chiens; toute la partie interne est garnie de tubercules très compliqués dans leurs formes, et l'orifice du canal est recouvert d'une sorte de valvule. Les organes génitaux mâles consistent en un scrotum libre et volumineux, et en une verge dirigée en avant, dans un fourreau attaché à l'abdomen, de chaque côté duquel se trouve un organe glanduleux qui lubrifie ou enduit toutes ces parties de la matière qu'il sécrète. La verge est comprimée et toute couverte de papilles aiguës et cornées, dirigées en arrière; à son extrémité se trouve l'orifice de l'urètre, et au-dessus de cet orifice naît une languette cylindrique, longue de trois lignes, arrondie et lisse, qu'on pourrait considérer comme une sorte de gland. Les mamelles sont au nombre de trois de chaque côté, une pectorale et deux abdominales.

On ne connaît pas les mœurs des Paradoxures, et l'on ne sait pas d'une manière certaine quelle est leur nourriture. Toutefois, d'après la forme verticale de leurs pupilles, on pense que ce sont des animaux nocturnes, qu'ils passent le jour cachés dans leurs retraites, et vont la nuit pourvoir à leurs besoins; d'après leur dentition, analogue à celle des Civettes et des Genettes, on doit également croire qu'ils prennent la même nourriture et cherchent à s'emparer des Mammifères de petite taille. Leur pelage se compose de poils laineux et de poils soyeux; ces derniers sont les moins nombreux. De longues moustaches garnissent les côtés de la lèvre supérieure et le dessus des yeux.

Ces animaux se trouvent sur quelques points de l'Asie et de la Malaisie; c'est à Java que l'on en rencontre le plus grand nombre. L'Inde continentale fournit l'espèce type. On en indique une espèce d'Afrique, mais elle ne doit pas rester dans ce groupe.

Les espèces du groupe des Paradoxures sont loin d'être bien connues; les zoologistes ne sont pas d'accord sur le nombre d'espèces qu'on doit admettre dans ce genre, ni sur celui des groupes qu'on doit y former. L'espèce la mieux connue et celle sur laquelle a été fondé le genre est :

1° Le Paradoxure type, *Paradoxurus typus* Fr. Cuvier (*Mammifères*, 1821), la Genette de France (Variété, Buffon, *Hist. natur.*



Suppl., t. III); Genette du cap de Bonne Espérance, Buffon (*Suppl.*, t. VII, pl. 58); le Pougouné ou Marte des Palmiers, Leschenault; *Viverra genetta*, *Musang Sapulut* Raffles, *Viverra nigra* A.-G. Desmarest, *Viverra hermaphrodita* Pallas, *Platyschila Pallasii* Otto, *Paradoxurus Pallasii* Gray, *Paradoxurus albifrons* Leister, etc. Buffon a décrit, comme une légère variété de la Genette de France, un animal qu'on montrait vivant, en 1772, à la foire Saint-Germain, et qu'on nourrissait avec de la viande seulement; la patrie de ce Mammifère était inconnue, et c'est par erreur que Buffon le regardait comme identique avec la Genette de France. G. Cuvier reconnut le premier que cet animal était la Genette Pougouné des Indes orientales, et un individu vivant, que son frère, Fr. Cuvier, eut occasion d'étudier, vint fournir à ce dernier les traits distinctifs pour le séparer, non seulement de l'espèce de Genette européenne, mais même du genre *Viverra*, et lui faire créer un groupe nouveau, celui des *Paradoxurus*.

Le Pougouné a 50 centim. de longueur, du bout du museau jusqu'à l'origine de la queue; celle-ci a 45 centim. environ; la hauteur de l'animal est de 25 centim. Sa couleur est d'un noir jaunâtre, c'est-à-dire que, vu de côté et de manière a n'apercevoir que l'extrémité des poils, il paraît noirâtre, tandis que, vu de face des poils et de manière à pénétrer jusqu'à la peau, il paraît jaunâtre. Sur le fond jaunâtre, s'aperçoivent trois rangées de taches noirâtres de chaque côté de l'épine, et d'autres éparses sur les cuisses et les épaules qui disparaissent sur le fond noir et forment de simples bandes. Les membres sont noirs, mais la peau des tubercules des doigts est couleur de chair. La queue est noire dans la seconde moitié de sa longueur; elle est de la couleur du corps dans l'autre moitié, et la tête est également de cette couleur; seulement elle pâlit vers le museau, et l'on voit une tache blanche au-dessus de l'œil et une au-dessous. L'oreille est noire, excepté le milieu de sa face interne qui est couleur de chair, et son bord externe qui a un liseré blanc.

Cet animal habite les lieux plantés d'arbres et de broussailles; ses mœurs ne nous sont pas connues à l'état de liberté. En captivité, on sait qu'il se nourrit de chair et que ses mouvements sont très vifs. Il habite la presqu'île de Malacca, l'île de Java, Pondichéry et probablement une partie de la côte de Coromandel et du Malabar.

Les autres espèces placées dans ce genre, et que nous nous bornerons à citer, sont:

2° Le Paradoxure aulan ou Musanga, *Viverra musanga* Marsden, Raffles, Horsf., *Viverra fasciata* Ét. Geoffroy, *Viverra Geoffroyi* Fischer; Putois rayé de l'Inde Buffon, (*Hist. nat.*, pl. 56); Chat sauvage a bandes noires, Sonnerat; *Paradoxurus dubius* Gray, *Paradoxurus Crossii* Hard. et Gray. Cet animal, de la grosseur d'un Chat ordinaire, est d'un fauve obscur mêlé de noir; la queue est de la même couleur, excepté le bout dans la longueur de 5 à 6 centim., qui est blanc: elle est aussi longue que le corps. L'espace qui sépare l'œil de l'oreille est blanc, et une tache blanche se voit sous l'oreille. Les narines sont séparées par un sillon profond. Cet animal se trouve à Java, Sumatra, Borneo, Timor, Siam et probablement à Malacca.

3° Le Paradoxure Boudar, *Paradoxurus Boudar* Gray, *Genetta Boudar* Geoff., *Viverra Boudar* Blainville, *Paradoxurus Pennantii* Gray, *Paradoxurus hirsutus* Hodgs. Cette espèce, qui provient du Bengale et du Népaul, se distingue principalement du *Paradoxurus typus* par la disposition de son système dentaire qui est plus petit en général, et par les arrière-molaires dont les tubercules sont plus courts et plus abaissés.

4° *Paradoxurus trivirgatus* Gray, *Viverra trivirgata* Gray, Reinw. Cette espèce, que l'on trouve dans les montagnes de Java et de Sumatra, est bien distincte de l'espèce type. M. Temminck (*Monogr. Mamm.*, pl. 63) en a représenté le squelette, tandis que celui figuré dans l'*Ostéographie* de M. de Blainville appartient au *Paradoxurus typus*.

5° *Paradoxurus binotatus* Gray, *Viverra binotata* Gray, Temminck. Espèce de l'Inde continentale.

6° *Paradoxurus leucopus* Ogilby. Des Indes orientales.

7° *Paradoxurus Finlaysonii* Gray. Habite Siam.

8° *Paradoxurus prehensilis* Temminck. Se trouve aux Indes orientales.

9° *Paradoxurus Nepalensis* Hodgs. Provenant du Népaul.

10° *Paradoxurus Hamiltonii* Gray. Cette espèce, qui provient de l'Afrique et qui, par son système dentaire décrit avec soin par M. de Blainville, dans son *Ostéographie*, se rapproche plus des Civettes que des Paradoxures, ne doit pas rester dans ce groupe, et doit former un genre distinct.

Parmi les espèces placées anciennement avec les Paradoxures et dont on a formé des groupes distincts, nous indiquerons :

1° Le PARADOXURE DORÉ, *Paradoxurus aureus* Fr. Cuvier (*Mémoires du Muséum*, t. IX, pl. 4), dont la taille est celle d'un petit Chat et qui présente une coloration d'un brun fauve doré, répandu uniformément sur toutes les parties du corps. Cette espèce, qui provient des Iles Philippines, forme le type du genre *Amblyodon*.

2° Le BENTURONG, *Paradoxurus albifrons* Fr. Cuvier (*Soc. phil.*, 1822), est devenu le type du genre *Ictides*. *Voy.* ce mot.

3° Le PARADOXURE ZÉBRÉ, *Paradoxurus Derbyanus* Gray, forme le genre *Hémigale*. *Voy.* ce mot.

4° Le LINSANG, *Viverra prehensilis* Horsf. qui a été placé par quelques auteurs avec les Paradoxures, fait partie du groupe des Prionodontes, que l'on réunit généralement au genre des Genettes.

5° Le *Paradoxurus leucomystax* Gray n'est autre chose que le *Viverra carcharia* Blainville, ou *Cynogale Bennettii* Owen. Il en a été parlé à l'article CYNOGALE. *Voy.* ce mot.

6° Le *Paradoxurus larvatus* Gray, *Paradoxurus laniger* Hodgs., dont on a fait, dans ces derniers temps, le genre *Paguma* (*voy.* ce mot), est une espèce assez peu connue et qui, précédemment, avait été placée dans les genres *Gulo* et *Viverra*. (E. D.)

PARAGLOSSE. INS. — *Voy.* BOUCHE et INSECTES.

PARAGNATHIS, Spreng. (*Syst.*, III, 694). BOT. PH. — Syn. de *Diplomeris*, Don.

PARAGUS. INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Syrphides, établi par Latreille (*Gen.*, t. IV), et dont les principaux caractères sont, d'après M. Macquart (*Diptères, Suites à Buffon*, I, 564) : Face convexe ; vertex fort allongé ; troisième article des antennes allongé ; style inséré entre la base et le milieu de cet article. Yeux velus, ordinairement rayés. Premier segment de l'abdomen assez grand : deuxième et troisième à impression transversale.

Ce genre renferme 14 espèces, dont la plus grande partie habite la midi de la France ; on les trouve dans les prairies, sur les fleurs. Le *Paragus bicolor* Latr., Meig., St.-Farg. et Serv. (*Mulio bicolor* Fabr.), est assez commun aux environs de Paris. (L.)

***PARALCYON**, Gloger. OIS. — Synonyme de *Dacelo*, Less., division de la famille des Alcyons (Alcédinidées). *Voy.* MARTIN-PÊCHEUR. (Z. G.)

PARALEA, Aubl. (*Guian.*, I, 576, t. 231). BOT. PH. — *Voy.* PLAQUEMINIER.

PARALEPIS (παρά, presque ; λεπίς, écaille). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Percoïdes, établi par G. Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 289). Il ne comprend que deux espèces qui vivent dans la mer de Nice.

PARALIA. BOT. PH. — *Voy.* PARALEA.

***PARALLELON**, Mégerle (*Cat.* Dahl). INS. — Synonyme de *Tychius*, Germar, Schœnherr. (C.)

PARAMÉCIE. *Paramecium* (παραμήκης, oblong). INFUS. — Genre d'Infusoires ciliés, type de la famille des Paraméciens qui ont tous le corps mou, flexible, de forme variable, couvert de cils vibratiles nombreux, en séries régulières, avec une bouche distincte. Les Paramécies se distinguent en outre par leur forme oblongue, comprimée, avec un pli longitudinal, oblique, dirigé vers la bouche qui est latérale et obliquement située vers le tiers antérieur de la longueur. C'est cette particularité de leur forme qui a fait nommer jadis l'espèce commune (*P. aurelia*) le *Chausson* par Joblot, *Pantoffeltier* ou *Animal-pantouffle* par Gleichen, etc. Cette espèce, d'ailleurs, longue d'un quart de millimètre, se développe si abondamment dans les infusions végétales, dans l'eau des vases de fleurs, par exemple, que cette eau paraît trouble et toute remplie de petites parcelles blanches, comme une poussière. Aussi a-t-elle été vue des premières par tous les micrographes aussitôt qu'on a songé à se servir de microscopes simples ou composés. C'est l'Anglais Hill, en 1752, qui donna à certains Infusoires le nom de Paramécie, formé de l'adjectif grec qui veut dire *oblong*, pour les distinguer de ceux dont la forme

est plus arrondie ou vermiforme. O.-F. Müller caractérisa le genre Paramécie uniquement par la forme allongée du corps et par le pli oblique de leur corps; Bory Saint-Vincent le caractérisa de même; car, non plus que son prédécesseur, il n'avait pu y voir les cils vibratiles de la surface. Mais, plus récemment, M. Ehrenberg a fait connaître les vrais caractères des Paramécies, d'être entièrement ciliés et pourvus d'une bouche latérale, tout en leur attribuant d'autres détails d'organisation qui n'ont pu être tous également constatés. Au reste, les Paramécies, en raison de leur abondance extrême et de leurs dimensions relativement assez grandes, sont de tous les Infusoires ceux sur lesquels on peut plus aisément répéter les expériences de coloration artificielle, en leur faisant avaler du carmin ou de l'indigo délayé dans l'eau, et vérifier ainsi leur singulier mode de manducation et de digestion. On peut constater en même temps leur mode de propagation par division spontanée-transverse, et observer les différences de forme qu'ils présentent alors; on voit enfin, si on les tient emprisonnés avec un peu d'eau entre des lames de verre, on voit, disons-nous, comment leur corps est mou et susceptible de se déformer. Des cinq espèces de Paramécies décrites par O.-F. Müller, une seule (*P. aurelia*) peut se rapporter certainement à ce genre. Une deuxième espèce (*P. caudatum*), décrite par Hermann et par Schrank, doit être également adoptée; toutes les autres nous paraissent devoir être rangées dans d'autres genres; ainsi, le *P. kolpoda* Ehr. est un Kolpode; le *P. compressum* Ehr., parasite des Lombrics, est pour nous le genre *Plagiotoma*; le *P. chrysalis* est le type du genre Pleuronème, et le *P. milium* Ehr., indiqué comme synonyme du *Cyclidium milium* de Müller, nous paraît être une Enchelyde. (Duj.)

*PARAMÉCIENS. INFUS.—Famille d'Infusoires ciliés, pourvus d'une bouche, ayant le corps mou, flexible, de forme variable, ordinairement oblong et plus ou moins déprimé, pourvu d'un tégument réticulé, lâche, avec des cils vibratiles en séries régulières. *Voy.* INFUSOIRES. (Duj.)

* PARAMECOPS (παραμήκης, oblong; ὤψ, œil). INS.—Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Érirhinides, établi par Schœnherr (*Dispos. method.*, p. 224; *Genera et spec. Curculion. syn.*, t. III, p. 254) avec une espèce du Bengale: le *Curculio farinosus* Wiedm., et qui est probablement la même que le *Rhynchœnus pacca* F. (C.)

*PARAMECOSOMA (παραμήκης, oblong; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Engidites, établi par Curtis (*British Entomologie*, p. 606), et qui se compose des espèces suivantes: *P. bicolor* C., *fimetarium* F., *ferrugineum* Sahl., *umbrinum* Schup. D'après Motschoulski, ce genre serait synonyme de ses *Upocopus*. (C.)

*PARAMECUS (παραμήκης, oblong). INS. —Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Harpalides, créé par Dejean (*Species général des Coléoptères*, t. IV, p. 43), et qui se compose des trois espèces suivantes: *P. lævigatus* Erichs., *niger* Lap. et *cylindricus* Dej. Les deux premières sont originaires du Chili, et la dernière se trouve aux environs de Buenos-Ayres. (C.)

*PARAMESIA. INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Empides, établi par M. Macquart (*Diptères*, *Suites à Buffon*, t. II, suppl., p. 656), qui en décrit 2 espèces: *Param. Westmaeli* et *Robertii*, trouvées en Belgique. (L.)

PARAMESUS, Presl. (*Symb.*, I). BOT. PH. — *Voy.* TRÈFLE.

*PARAMICIPPA (παρά, presque; *Micippa*, genre de Crustacés). CRUST.— Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, de la tribu des Maïens, établi par M. Milne Edwards, aux dépens des *Micippa* de Ruppell. Deux espèces composent cette nouvelle coupe générique; parmi elles je citerai comme en étant le type, le *Paramicippa turberculosa* Edw. (*Hist. nat. des Crust.*, t. I, p. 333, n° 1). La patrie de cette espèce est inconnue. (H. L.)

*PARAMIGNYA. BOT. PH.—Genre de la famille des Aurantiacées, groupe ou tribu des Clausénées, établi par Wight (*Illustr.*, 108). Arbrisseaux des Indes. *Voy.* AURANTIACÉES.

*PARAMITHRAX (παρά, presque; *Mithrax*, genre de Crustacés). CRUST.—C'est un genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, de la tribu des Maïens, établi par M. Milne Edwards.

Ces Crustacés établissent le passage entre les Mithrax et les Maïas. Les espèces qui composent ce genre sont au nombre de trois, et appartiennent à l'Australie. Parmi elles, je citerai le PARAMITHRAX DE PÉRON, *Paramithrax Peronii* (Edw., *Hist. nat. des Crust.*, t. I, p. 324, n° 1). Cette espèce a pour patrie l'océan Indien. (H. L.)

PARAMONDRA. POLYP. — Dénomination employée par M. Buckland pour désigner certains Spongiaires fossiles de la craie d'Irlande, ovoïdes ou en forme d'entonnoir très allongé, et portés par un long pédoncule. On doit, comme le pense M. Defrance, les rapprocher des Spongiaires fossiles d'Angleterre, nommés Ventrieulites par G. Mantell. (DUJ.)

PARANDRA (παρά, contre; ἀνήρ, homme). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Prioniens, créé par Latreille (*Genera Crust. et Ins.*, t. III, p. 28, et 1, 9, 7), et composé de quatorze espèces: 12 sont originaires d'Amérique, 1 seule est propre à l'Afrique (Sénégal) et 1 à l'Asie (Perse). Nous citerons comme en faisant partie les suivantes: *P. glabra* Degéer, *brunnea* (*tenebrio*), *mutica* F. (femelle et mâle d'une même espèce), *lævis* Lat., *caspia* Mots., etc. Les mâles sont armés de fortes mandibules arquées, dentées intérieurement à l'extrémité; celles des femelles sont quatre fois plus courtes. Ces Insectes présentent certains rapprochements avec les *Lucanus*. (C.)

***PARANEPHROPS** (παρά, presque; *Nephrops*, genre de Crustacés). CRUST. — M. Adam White désigne sous ce nom, dans le *Zoological miscellany* de M. Gray, un nouveau genre de Crustacés de l'ordre des Décapodes macroures, et qui semble le rapprocher beaucoup de celui des *Nephrops*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

PARANOMUS, Salisb. (*Parad.*, 67). BOT. PH. — Synon. de *Nivenia*, R. Br.

***PARANONCA.** INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, établi par de Castelnau (*Histoire naturelle des animaux articulés*, t. II, p. 143), avec une espèce de la Nouvelle-Hollande, nommée *Paranonca prasina* par l'auteur. (C.)

PARANTHINE. MIN. — *Voy.* WERNÉRITE.

PARAPETALIFERA, Wendl. (*Collect.*, 92, t. 15, 34). BOT. PH. — Syn. de *Barosma*, Willd.

PARAPHYSES. BOT. CR. — On nomme ainsi, dans les Lichens, des cellules allongées, simples ou rameuses, entre lesquelles sont placées les thèques et les sporidies; ces cellules ne sont peut-être que des thèques avortées et stériles. *Voy.* LICHENS.

***PARASIA** (nom mythologique). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, groupe des Microlépidoptères, tribu des Tinéides, établi par Duponchel (*Catal. des Lépid. d'Eur.*, 350) aux dépens des *Gelechia* (*Lita*, Treits.). L'espèce type et unique, la *Parasia nevropterella* Dup, habite la Hongrie. (L.)

***PARASIFALCO**, Less. OIS. — Synonyme de *Polyborus*, Vieill. *Voy.* CARACARA. (Z. G.)

***PARASITA.** CRUST. — M. Viegmann, dans son *Handbuch der Zoologie*, donne ce nom à un ordre de Crustacés qui renferme les Argules, les Anthosomes et les Caliges de Leach, les Ergasiles, les Chondracanthes, les Lernées et les Penellina de Nurdmann et d'Oken. (H. L.)

***PARASITAIRES.** *Parasitarii* (παρὰ, à côté de; σῖτος, nourriture). TÉRAT. — Deuxième ordre des Monstres doubles, comprenant tous ceux qui sont composés de deux individus très inégaux et très dissemblables: l'un complet ou presque complet; l'autre, non seulement beaucoup plus petit, mais très imparfait, par conséquent incapable de vivre par lui-même, et se nourrissant aux dépens du premier.

Cet ordre a été divisé en trois tribus, caractérisées principalement par les modifications diverses du sujet parasite.

Tribu I. Sujet parasite offrant une organisation assez complexe, et implanté extérieurement sur le sujet autosite. Cette tribu est subdivisée en deux familles: les HÉTÉROTYPIENS et les HÉTÉRALIENS.

Tribu II. Sujet parasite inséré à l'extérieur de l'autosite, mais tellement imparfait, tellement inerte, tellement subordonné à celui-ci qu'il semble ne former qu'un seul être portant quelques parties surnuméraires. Deux familles: les POLYGNATHIENS et les POLYMÉLIENS.

Tribu III. Sujet parasite inclus et plus ou moins complétement caché dans le sujet

principal. Une seule famille : celle des ENDOCYMIENS. *Voy.* tous les noms de familles cités dans cet article. (M.)

PARASITES. *Parasita.* INS. — Syn. d'Épizoïques. *Voy.* ce mot.

PARASITES. *Parasita.* HELM. — *Voy.* ÉPIZOAIRES.

***PARASITES.** TÉRAT.—Troisième ordre de la classe des Monstres unitaires. Les Monstres parasites, les plus imparfaits de tous, sont des masses inertes, irrégulières, composées principalement d'os, de dents, de poils et de graisse, manquant même, et c'est leur caractère le plus essentiel, de cordon ombilical. Ils sont implantés directement sur les organes générateurs de la mère, aux dépens de laquelle ils vivent d'une vie obscure, végétative et parasitique. Ces productions singulières, développées dans l'utérus ou les ovaires, ne sont autre chose, suivant M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (*Traité de Tératologie*, t. II, p. 536), que des produits de conception restés singulièrement imparfaits; des êtres nouveaux dont la formation, commencée ou placée de bonne heure sous l'influence de circonstances très anomales, a été fortement entravée ou entraînée dans une direction vicieuse.

Un examen attentif a démontré que ces masses sont, non des amas de parties surnuméraires, mais des êtres distincts, ayant leur unité, leur individualité, quoique incomplets et imparfaits au plus haut degré; leur véritable place est donc bien parmi les Monstres unitaires.

M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire n'a établi dans cet ordre qu'une seule famille, les ZOOMYLIENS. *Voy.* ce mot, où il sera plus longuement question de l'organisation des Monstres parasites. (M.)

PARASITES. BOT. — On appelle plantes *parasites* proprement dites, celles qui croissent sur d'autres végétaux, et ont besoin, pour vivre, du suc contenu dans ces derniers (Gui, Orobanche, Cuscute, etc.). On nomme *fausses-parasites* les plantes qui ont établi leur domicile sur d'autres espèces, sans cependant leur enlever le suc qu'elles ont élaboré; telles sont beaucoup d'Orchidées et de Mélastomacées.

***PARASITICOLA.** BOT. CR.—Nom sous lequel Marchand (*Conspect. fl. magn. duc. Luxemb.*) a décrit le *Tuburcinia orobranchis* Fries. *Voy.* USTILAGINÉS. (LÉV.)

PARASOL. BOT. CR.—Syn. de Chapeau. *Voy.* MYCOLOGIE.

PARASOL CHINOIS. MOLL.—Nom vulgaire et marchand de la *Patella umbrella* L.

PARASTAMINES. *Parastamina.* BOT.—Nom donné par Link aux étamines avortées ou aux parties de la fleur qui ressemblent aux étamines, mais n'en remplissent pas les fonctions.

***PARASTASIA** (παράστασις, représentation). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par Westwood (*Annal. and mag. of nat. Hist.*, t. VIII, p. 204, 303, 841) et adopté par Burmeister (*Handbuch der Entom.*, p. 371). Il se compose des treize espèces suivantes qui toutes sont propres aux îles de Java et des Philippines, savoir : *P. canaliculata*, *bipunctata*, *discolor*, *nigriceps*, *confluens*, *binotata*, *Westwoodi*, *femorata*, *Horsfieldi*, *bicolor*, *rufopicta* West., *obscura* et *bimaculata* Guér. Burmeister en fait le type de ses Parastasiides, et lui donne pour caractères des mandibules droites à l'extrémité, tronquées et munies d'un angle externe pointu, allongé. (C.)

***PARASTATA.** CRUST. — M. Heyden, dans le journal l'*Isis*, donne ce nom à un nouveau genre de l'ordre des Acariens, mais dont les caractères génériques n'ont jamais été exposés. (H. L.)

PARASTYLES. *Parastyli.* BOT. — Link nomme ainsi certaines parties de la fleur qui ressemblent à des styles, mais n'en remplissent pas les fonctions.

PARAT. OIS. — Nom vulgaire du Moineau dans quelques cantons du midi de la France.

***PARATENUS** (παρατείνω, étendre). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Malacodermes, tribu des Clairones, créé par Spinosa (*Essai monographique sur les Clérites*, t. II, p. 116, tab. 44, f. 5 et 6). Deux espèces y sont comprises, savoir : les *P. punctatus* Dej., Sp. et *Lebasis* Sp. La première est originaire des États-Unis, et la seconde de la Colombie. Elles sont un peu au-dessous de la taille des *Corynetes*, et leur prothorax est garni de dentelures sur ses bords. (C.)

***PARATROPES** (παρατροπής, action d'in-

duire en erreur). INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Blattiens, groupe des Blattites, établi par M. Serville (*Orthoptères*, *suites à Buffon*, édit. Roret, p. 117), qui n'y rapporte qu'une seule espèce, *Par. lycoides*, qui provient du haut Brésil. (L.)

***PARATROPIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Araliacées, établi par De Candolle (*Prodr.*, IV, 265). Arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale. *Voy.* ARALIACÉES.

* **PARAXANTHUS** (παρά, presque; *Xanthus*, Xanthe). CRUST. — M. Milne Edwards et moi nous désignons sous ce nom, dans le *Voyage de l'Amérique méridionale*, par M. Alc. d'Orbigny, une nouvelle coupe générique qui appartient à l'ordre des Décapodes brachyures, à la famille des Cyclométopes et à la tribu des Cancériens. La carapace, dans ce nouveau genre, est moins élargie que chez la plupart des Cancériens, et sa face supérieure est presque horizontale; les régions y sont assez bien marquées par des sillons; ses bords latéro-antérieurs se prolongent très loin en arrière et sont divisés en quatre lobes, dont le premier est arrondi sur le bord, et les deux postérieurs garnis d'une petite crête marginale. Le front est très avancé, tronqué antérieurement et subbilobé. Les orbites sont petites, ovalaires et dirigées obliquement en haut et en avant. Les antennes internes se replient très obliquement sous le front. Les antennes externes sont logées dans un hiatus de l'angle interne des orbites. L'épistome est très petit et très enfoncé. Le cadre buccal est beaucoup plus long que large, et son bord antérieur est presque semi-circulaire. Les pattes mâchoires externes sont allongées; leur troisième article est plus long que large, et son bord antérieur est tellement oblique, que son angle interne constitue une sorte de tubercule terminal, et se prolonge notablement au-delà de l'insertion de l'article suivant. Les pattes-mâchoires de la première paire ainsi que les pattes sont comme chez les *Xanthus*, si ce n'est que celles des quatre dernières paires sont si courtes, que l'extrémité de leur troisième article n'atteint pas à beaucoup près le niveau du bord latéral de la carapace. Enfin le plastron sternal, assez large antérieurement, est fortement rétréci en arrière, et l'abdomen est très étroit dans les deux sexes; chez la femelle, on y compte sept articles distincts, mais chez le mâle il n'y en a que cinq, les troisième, quatrième et cinquième anneaux étant soudés ensemble. Une seule espèce compose cette nouvelle coupe générique, c'est le PARAXANTHE A PIEDS VELUS, *Paraxanthus hirtipes* Edw. et Luc. (*Voyag. dans l'Amér. mérid.*, fig. 19, pl. 7 *bis*, fig. 1). Cette espèce habite les côtes de Valparaiso. (H. L.)

PARD. MAM. — Ce nom, dérivé du mot latin *Pardus*, est appliqué à une espèce du genre Chat. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PARDALIS. MAM. — Les Grecs donnaient ce nom a une grande espèce de Chat moucheté, que l'on doit très probablement rapporter à notre Panthère. *Voy.* CHAT. (E. D.)

***PARDALISCA**. CRUST. — M. Kroyer, dans le tome IV des *Naturhistorisk tidsskrift*, désigne sous ce nom un genre de Crustacés qui appartient à l'ordre des Amphipodes. (H. L.)

PARDALOTE *Pardalotus* (παρδαλωτός, tacheté). OIS. — Genre de l'ordre des Passereaux fort voisin des Manakins, et caractérisé par un bec très court, assez robuste, conique, légèrement comprimé, à mandibule supérieure un peu arquée et échancrée vers la pointe; des narines petites, situées à la base du bec et percées dans une membrane; une queue courte égale; des tarses de médiocre longueur, scutellés.

Les Pardalotes étaient classés par Latham parmi les espèces du genre Manakin (*Pipra*). Vieillot les en retira et en forma une division générique dans la famille des Ægithales, dans son ordre des Sylvains, division que G. Cuvier adopta dans son *Règne animal*, et qu'il plaça, sous le nom imposé par Vieillot, dans les Passereaux dentirostres, entre les Falconelles et les Tyrans. C'est à peu près la place qu'en général on donne aujourd'hui à ces Oiseaux. Quelques auteurs, cependant, les ont rapprochés des Manakins, et ont fait de quelques uns d'entre eux des types de coupes particulières, que nous indiquerons dans la citation des espèces. Leur place est donc loin d'être exactement fixée.

Les Pardalotes sont des Oiseaux de petite taille, à formes trapues. On ne sait absolument rien de leurs habitudes naturelles. Tout ce que l'on peut dire, d'après leur or-

ganisation, c'est que leur manière de vivre doit se rapprocher de celle des Insectivores et surtout des Mésanges. C'était l'opinion de Vieillot, puisqu'il les plaçait à côté de ces dernières. Nous nous bornerons donc à mentionner les espèces connues.

1. Le PARDALOTE POINTILLÉ, *Pard. punctatus* Vieil. (*Gal. des Ois.*, pl. 717). Dessus du corps gris, ondulé de fauve; tête et ailes noires pointillées de blanc; croupion rouge de feu. — Habite les forêts de la Nouvelle-Galles du Sud. Les colons de Sydney nomment cette espèce *Oiseau diamant*.

2. Le PARDALOTE ORNÉ, *Part. ornatus* Temm. (*Pl. col.* 394, f. 1). Sommet de la tête; ailes et queue noir uniforme; rémiges primaires striées de blanc pur, les secondaires traversées par une raie rouge; croupion couleur de feuille morte. — Habite la Nouvelle-Hollande.

3. Le PARDALOTE STRIÉ, *Pard. striatus* Vig. et Horsf. Tête, ailes et queue noires; cette dernière rayée de blanc; croupion fauve. — Habite la Nouvelle-Hollande.

4. Le PARDALOTE AFRICAIN, *Pard. africanus* Leabd. (*Transact. ·oc. linn.*, t. XVI, p. 85). Vert olivâtre en dessus; ailes et queue noires, les premières poiutillées de blanc, celle-ci terminée par une bande blanche. — Habite l'Afrique.

5. Le PARDALOTE ROUGEATRE, *Pard. superciliosus* Vieil. (*Encycl.* 512). Dessus du corps marron; ailes brunes; queue noire, les pennes latérales terminées de blanc. — Habite la Nouvelle-Hollande.

6. Le PARDALOTE HUPPÉ, *Pard. cristatus* Vieill. (*Encyc.* 511). Occiput surmonté d'une huppe rouge; dessus du corps vert olive. — Habite le Brésil.

Cette espèce a été prise, par Swainson, pour type de son genre *Calyptura*.

7. Le PARDALOTE MANAKIN, *Pard. pipra* Less (*Cent. zool.*, pl. 26). Deux touffes de plumes latérales formant, sur chaque côté, vers le tiers supérieur de l'aile, un faisceau d'un violet pur et brillant; toutes les parties supérieures d'un gris brunâtre cendré. — Habite Trinquemalé, sur la côte de Ceylan.

M. Lesson a retiré cette espèce du genre Pardalote, où il l'avait d'abord placée, pour en faire le sujet d'une division nouvelle, sous le nom de *Idopleura*.

8. Le PARDALOTE POIGNARDÉ, *Pard. percussus* Temm. (*Pl. col.* 394, f. 2). Toutes les parties supérieures, les côtés du cou et la poitrine, d'un bleu couleur de plomb; moustaches blanches; sur la tête une petite bande d'un rouge vif. — Habite Java.

C'est le type du genre *Prionochilus* de Strickland.

M. Lesson place encore parmi les Pardalotes, sous le nom de PARDALOTE GULAIRE, un Oiseau dont Latham a fait un Bec-Fin, sous le nom de *Sylvia hirundinacea*, et Lewin (*Birds of New-Hollandiæ*, pl. 7), un Manakin sous celui de *Pipra gularis*. (Z G.)

PARDANTHUS (πάρδος, tigre; ἄνθος, fleur) BOT. PH. — Genre de la famille des Iridées, établi par Ker (in *Annat. of Bot.*, I, 246). Herbes des contrées sablonneuses de l'Inde, de la Chine et du Japon. *Voy.* IRIDÉES.

PARDISIUM, Burm. (*Flor. cap.*, 26). BOT. PH.—Syn. de *Perdicium*, Lagasc.

PARDUS. MAM. — Pline dit que de son temps on donnait ce nom au mâle de la Panthère. Il est en usage aujourd'hui comme nom latin de l'espèce entière. (E. D.)

***PAREAS.** REPT. — M. Wagler (*Syst. Amphib.*, 1830) applique cette dénomination à l'un des groupes nombreux formé aux dépens de l'ancien genre *Coluber*, et il n'y place qu'une seule espèce, le *Pareas carinata*, provenant d'Afrique. *Voy* COULEUVRE. (E. D.)

PARELLE. BOT. CR. — Nom vulgaire d'une espèce de Parmélie, qu'on récolte particulièrement en Auvergne pour l'usage de la teinture.

PARENCHYME. BOT. PH. — Syn. de Tissu utriculaire. *Voy.* ANATOMIE VÉGÉTALE et FEUILLES.

PARENCHYME (παρέγχυμα, épanchement). BOT. CR. — Ce nom, primitivement donné aux organes glanduleux des animaux, est très convenable pour exprimer le tissu des Champignons qui est en général homogène et pénétré de sucs. Dans ces derniers temps, on a cherché à y substituer celui de *Contextus*, qui ne peut se rendre que par celui de tissu; il n'y a aucun inconvénient à se servir de l'un ou de l'autre. Le Parenchyme des Champignons est variable, il ressemble à de la chair, de la gélatine, du cartilage, du liége, etc. Il est putrescible ou se dessèche facilement; dans quelques genres il paraît homogène, mais le plus sou-

vent la partie sur laquelle reposent les organes de la fructification est plus molle et plus fugace. C'est à son abondance, sa sapidité et son innocuité que plusieurs espèces doivent l'avantage d'être recherchées par l'homme et quelques animaux. Les insectes moins délicats se nourrissent presque de toutes ; on remarque cependant dans les herbiers, qu'ils ne dévorent quelquefois que la membrane fructifère.

Quand on coupe en différents sens quelques Champignons, on est tenté de croire que les parties qui les composent ne sont pas formées des mêmes éléments : en effet, la couche supérieure d'un Champignon et la couche externe d'un pédicule offrent souvent une texture fibreuse, tandis que celle qui est dessous est plus ou moins homogène, compacte, moelleuse ou cotonneuse; dans d'autres, comme dans la base des Lycoperdons, le tissu paraît composé de cellules polygones qui rappellent celles des végétaux supérieurs. Ces aspects différents dépendent du mode d'arrangement des cellules primitives. Quand elles sont disposées en séries longitudinales et parallèles, le tissu paraît fibreux et se déchire facilement dans le sens de leur direction; quand, au contraire, elles sont entremêlées, anastomosées, elles forment alors un tissu plus ou moins compacte, homogène, dans lequel on ne distingue aucune fibre, et qui se laisse diviser dans un sens comme dans un autre ; il se prête même quelquefois, comme on le voit dans certains Polypores dont on se sert pour fabriquer l'amadou, à une extension considérable.

La présence du suc propre dans quelques Champignons laiteux a donné lieu de croire qu'ils pouvaient être pourvus de vaisseaux. M. Corda assure les avoir vus ; les recherches que j'ai faites ne m'ont jamais permis d'en soupçonner l'existence, et je pense, comme Bulliard, que le suc qui s'écoule est contenu dans les cellules et non dans des vaisseaux. Cet écoulement est d'autant plus facile à expliquer, que le tissu de ces Champignons est homogène, de sorte que, quand on vient à les rompre, la pression atmosphérique ou la rétraction qu'ils éprouvent facilitent le passage du suc des cellules qui sont entières dans celles qui sont divisées, et qui communiquent entre elles par de nombreuses anastomoses.

Quelques personnes pensent que la saveur d'un Champignon réside dans les organes de la fructification. C'est un fait incontestable pour les Truffes; tout le monde sait qu'elles sont presque insipides quand elles sont blanches et jeunes. Il en est de même dans les Lycoperdons, que l'on mange en Italie quand ils sont jeunes; mais, arrivés à maturité, les spores leur donnent une odeur nauséabonde et repoussante. Dans les Champignons laiteux dont je viens de parler, la saveur paraît résider dans les sucs qui les remplissent, mais il n'en est pas de même pour les Russules, qui souvent sont aussi âcres et aussi poivrées; ces saveurs appartiennent donc au Parenchyme, puisqu'elles sont dépourvues de sucs. D'autres espèces, comme les *Agaricus edulis*, *prunulus*, *albellus*, *alliaceus*, *porreus*, etc., doivent également la saveur et l'odeur qui les distinguent à leur Parenchyme et non à leurs spores.

Les genres *Lentinus*, *Panus*, *Xylomyzon*, *Guepinia*, *Calocera*, *Bulgaria*, etc., ont été établis d'après la consistance, la nature de leur Parenchyme. Sont-ils bien légitimes? ne pourraient-ils pas donner lieu à contestation? (Lév.)

PARENTUCELLIA, Viviani (*Flor. libyc.*, 32, t. 21, f. 2). BOT. PH.—Syn. d'*Euphrasia*, Tournef.

PARESSEUSE. INS. — Nom donné par Godart à la larve de l'Hylostome du Rosier.

PARESSEUX. MAM. — Ce nom a été donné à deux animaux de l'Amérique méridionale, remarquables par la lenteur de leurs mouvements, et qui portent les dénominations particulières de *Bradype* ou *Unau* et d'*Aï*. Ces Mammifères sont devenus les types de deux genres distincts, dont il sera question à l'article TARDIGRADES. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PARFUM D'AOUT. BOT. PH. — Nom vulgaire d'une variété de Poire. *Voy.* ce mot.

PARGASITE. MIN. — Variété d'Hornblende. *Voy.* AMPHIBOLE.

PARIANA. BOT. PH.—Genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, établi par Aublet (*Guian.*, II, 877, t. 337). Gramens de l'Amérique tropicale. *Voy.* GRAMINÉES.

PARIBOEA. CRUST. — M. Philippi, dans les *Archives de Wiegmann*, 1845, donne ce nom à un nouveau genre de Crustacés, dont les caractères peuvent être ainsi présentés : Pieds masticateurs petits, hiarticulés, simples, épineux ; palpes grands, à cinq articles ; pieds accessoires de la femelle ovifères et composés de neuf articles ; c'est dans l'ordre des Crustacés aranéiformes et dans la famille des Pycbnogonides, que doit venir se placer cette nouvelle coupe générique, dont la seule espèce connue est le PARIBOEA SPINIPALPE, *P. spinipalpis* Philippi (*in Archiv. de Wiegm.*, 1845, p. 178). (H. L.)

***PARIDÉES.** *Parideæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Smilacées. *Voy.* ce mot.

PARIÉTAIRE. *Parietaria* (*paries*, mur; plusieurs de ses espèces croissant sur les vieux murs). BOT. PH. — Genre de la famille des Urticées, de la polygamie monœcie, dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont herbacées ou sous-frutescentes, et se trouvent dans les parties tempérées et chaudes de toute la surface du globe, mais plus particulièrement dans la région méditerranéenne, dans l'Amérique du Nord et dans l'Asie tropicale ; leurs feuilles sont alternes et opposées ; à leur aisselle se trouvent des fleurs des deux sexes, entourées d'un involucre commun à 2-3 folioles ou multiparti ; ces fleurs sont monoïques. Les *mâles* se composent d'un périanthe à 4-5 divisions presque égales entre elles, concaves ; de 4-5 étamines, dont le filet est d'abord courbé en manière de ressort dans la concavité de la partie du périanthe, à laquelle chacune d'elles est opposée ; se redressant ensuite brusquement pour l'anthère, il détermine une secousse vive, et par suite l'ouverture des deux loges de l'anthère et l'expulsion du pollen ; le centre est occupé par un rudiment d'ovaire renfermant un ovule imparfait et stérile. Les fleurs *femelles* offrent un périanthe ventru-tubuleux, à limbe divisé en 4 dents presque égales entre elles, ou dont deux opposées sont très petites ; un ovaire libre, renfermant dans sa loge unique un seul ovule droit, surmonté d'un stigmate en pinceau capité, ou linéaire, unilatéral et velu, porté sur un style très court ou sessile. Le fruit est un caryopse entouré par le périanthe, qui tantôt est resté sec, tantôt, au contraire, est devenu un peu charnu ou s'est dilaté en aile. L'étude que M. Gaudichaud a faite des Pariétaires lui a révélé en elles des modifications de structure florale qui lui ont paru assez importantes pour autoriser la subdivision du genre de Tournefort et de Linné en six autres ; mais ces genres n'ont été adoptés que comme de simples sous-genres par M. Endlicher, que nous suivrons ici.

a. *Parietaria*, Gaudic. (*Voyage de l'Uranie* Freycinet) : Involucre polyphylle. Périanthe de la fleur femelle à peu près cylindrique, à limbe quadridenté ; style filiforme ; stigmate capité, velu ; feuilles alternes. Ce sous-genre comprend deux de nos espèces françaises, les *Parietaria judaica* Lin. et *P. officinalis* Lin.

La PARIÉTAIRE OFFICINALE, *Parietaria officinalis* Lin., est une espèce très connue et très commune, qui porte un grand nombre de noms vulgaires : *Paritaire*, *Casse-pierre*, *Perce-muraille*, *Herbe de Notre-Dame*, etc. Elle croît communément sur les vieux murs, dans les fentes entre les pierres, sur les rochers, plus rarement le long des haies. Sa tige, ascendante, rameuse, rougeâtre, velue, s'élève à 3-6 décimètres ; ses feuilles, longuement pétiolées, sont lancéolées-ovales, luisantes en dessus, hérissées et marquées de nervures saillantes en dessous ; le périanthe de ses fleurs mâles est court, ce qui forme le principal caractère à l'aide duquel on la distingue d'avec la Pariétaire de Judée. Cette plante est d'un usage très fréquent et populaire, surtout dans les campagnes ; on l'emploie d'ordinaire comme diurétique dans les maladies des voies urinaires, ou pour tempérer la chaleur fébrile et modérer la circulation en accélérant la sécrétion urinaire, et comme émolliente, rafraîchissante. On fait usage soit de la décoction de l'herbe fraîche ou sèche, soit de l'herbe elle-même bouillie et appliquée en cataplasme. Les anciens médecins la regardaient même comme propre à guérir la fièvre. Elle est remarquable comme donnant à l'analyse une assez forte proportion de salpêtre (nitrate de potasse) ; de plus, M. Planche l'a citée comme l'un des végétaux qui renferment la plus grande quantité de soufre.

b. *Freirea*, Gaudic. (*loc. cit.*). Involucre à

trois ou plusieurs folioles; périanthe de la fleur femelle tubuleux, quadriparti, devenant chartacé autour du fruit; style court; stigmate capité, velu; feuilles alternes. Ici rentre le *Parietaria lusitanica* Lin., espèce qui arrive jusque dans le midi de la France, près de Toulon et à Banyouls, dans les Pyrénées orientales.

c. *Thaumuria*, Gaudic. (*loc. cit.*). Involucre quinquéfide, subtriflore, à deux divisions plus grandes, en forme d'aile; périanthe de la fleur femelle tubuleux, anguleux, à limbe quadridenté; style court; stigmate capité, velu; feuilles alternes (*P. cretica* Lin.).

d. *Gesnouinia*, Gaudic. (*loc. cit.*). Involucre campanulé, 6-fide, 2-3-flore, à divisions alternativement grandes et petites; périanthe de la fleur femelle ovale, à limbe quadrilobé; stigmate linéaire, allongé, velu d'un côté; feuilles alternes (*Urtica arborea* Lin.).

e. *Pouzolzia*, Gaudic. (*loc. cit.*). Involucre polyphylle; fleurs quelquefois dioïques; périanthe de la fleur femelle tubuleux, à quatre dents, dont deux très petites; périanthe fructifère sillonné-anguleux ou aplani, à deux ailes, avec une crête à sa partie inférieure, bossu ou uni; stigmate linéaire, allongé, velu d'un côté; feuilles alternes ou rarement opposées (*P. indica* Lin.).

f. *Rousselia*, Gaudic. (*loc. cit.*). Involucre polyphylle; fleurs femelles par deux, cohérentes à leur base, les mâles en grappe; périanthe fructifère, aplani, à quatre ailes, les deux inférieures rudimentaires; stigmate presque sessile, capité, velu; feuilles alternes (*Urtica lappulacea* Swartz). (P. D.)

***PARIÉTALES**. BOT. PH. — M. Endlicher, parmi les grands groupes ou classes dans lesquels il comprend plusieurs familles, en a désigné un qu'il compose des *Cistinées*, *Droséracées*, *Violariées*, *Sauvagésiées*, *Frankeniacées*, *Turnéracées*, *Samydées*, *Bixacées*, *Homolinées*, *Passiflorées*, *Malesherbiacées*, *Loasées*, *Papayacées*, familles qui sont toutes rapprochées par un caractère commun, celui de la placentation pariétale dans le fruit. (Ad. J.)

PARIÉTAUX. ZOOL. — *Voy*. TÊTE.

PARILIUM, Gærtn. (I, 234, t. 51). BOT. PH. — Synonyme de *Nyctanthes*, Linn. *Voy*. ce mot.

PARINARIUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Chrysobalanées, établi par Jussieu (*Gen.*, 342). Arbres originaires de l'Amérique et de l'Afrique tropicale. *Voy*. CHRYSOBALANÉES.

***PARINÉES**. *Parinæ*. OIS. — C'est dans la *List of the genera of birds* de G.-R. Gray, le nom d'une sous-famille de l'ordre des Passereaux, de la tribu des Dentirostres, formée des éléments de l'ancien genre *Parus* de Linné auquel ont été associées quelques espèces que l'on rangeait parmi les *Sylviæ*, et dont on a fait les sujets de divisions nouvelles. Cette sous-famille comprend les genres Penduline, Mélanochlore, Mésange, Mégistine, Tyranneau, Sphénostome, Calamophile, Mécisture, Parisome, Psaltrie, Ægithine et Hylophile. *Voy*. pour la plupart de ces genres l'article MÉSANGE. (Z. G.)

***PARIOCELA** (παρειά, joue; κήλη, tumeur). REPT. — Genre de Sauriens, famille des Scincoïdiens, créé par M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843) aux dépens du genre *Pleistodon* de MM. Duméril et Bibron, et dont le type est le *P. laticeps* d'Asie et d'Amérique. *Voy*. PLEISTODON. (E. D.)

***PARIOPELTIS** (παρειά, joue, πέλτη, bouclier). REPT. — M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843) a établi sous cette dénomination un genre d'Ophidiens faisant partie de l'ancien groupe des Couleuvres (*voy*. ce mot), et ayant pour type le *Coluber triscalis* Lin., qui provient de l'Asie. (E. D.)

PARIPENNÉE. BOT. PH. — On donne cette épithète aux feuilles pennées terminées à leur sommet par deux folioles opposées. *Voy*. FEUILLES.

PARISETTE. *Paris*. BOT PH.—Genre de la famille des Smilacées, tribu des Paridées, établi par Linné (*Gen.*, n. 500), et dont les principaux caractères sont: Fleurs hermaphrodites. Périanthe herbacé, à huit ou dix folioles très étalées ou réfléchies; les intérieures beaucoup plus étroites et quelquefois nulles. Étamines huit ou dix, insérées au fond du périanthe; filets subulés, soudés entre eux à la base; anthères linéaires, à deux loges placées sur les côtés du filet qui les dépasse, et forme au sommet un appendice subulé. Ovaire à quatre ou cinq loges pluri-ovulées. Styles quatre ou cinq, distincts; stigmates irréguliers. Baie à quatre ou cinq loges polyspermes.

Les Parisettes sont des herbes vivaces, à racines rampantes, à tige très simple, à feuil-

les sessiles ou presque sessiles, ovales-elliptiques, nerveuses, groupées en un verticille unique; à fleur terminale, solitaire, supportée par un pédoncule nu. Ces plantes sont originaires de l'Europe et des coutrées centrales et boréales de l'Asie.

Parmi les espèces les plus répandues, nous citerons principalement la PARISETTE A QUATRE FEUILLES, *Paris quadrifolia* L. (vulgairement *Herbe à Paris*, *Raisin de Renard*, *Étrangle-Loup*), assez commune dans les bois humides, aux environs de Paris (Bondy, Montmorency, Meudon, etc.). Sa tige porte quatre et quelquefois cinq feuilles verticillées. Elle était autrefois considérée comme l'antidote de certains poisons âcres et corrosifs; aujourd'hui l'usage de cette plante est à peu près abandonné. (J.)

PARISIOLLE BOT. PH. — Nom vulgaire du genre Trollie.

***PARISOMA**. OIS. — Genre établi par Swainson, dans l'ordre des Passereaux, sur une espèce que Vieillot plaçait parmi les Fauvettes, sous le nom de *Sylvia subcœrulea* (c'est le Griguette de Levaillant (*Ois. d'Afr.*, pl. 126, f. 1); Swainson le nomme *Par. rufiventer*. (Z. G.)

***PARISTEMIA** (παρά, presque; στιγμή, couronne). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Westwood (*Ann. and Mag. of Nat. Hist.*, 1841), et qui a pour type la *P. platyptera* de l'auteur, la seule espèce connue. Elle provient de l'Afrique tropicale. (C.)

PARITAIRE. BOT. PH. — Même chose que Pariétaire. *Voy.* ce mot.

PARITIUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Malvacées, tribu des Hibiscées, établi par M. Adr. de Jussieu (*in St-Hilaire Flor. brasil.*, t. 198). Arbres ou arbrisseaux des contrées tropicales du globe. *Voy.* MALVACÉES.

PARIVOA. BOT. PH.—Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Cæsalpiniées, établi par Aublet (*Guian.*, II, 757, t. 303, 304). Arbres de la Guiane.

L'espèce type a été nommée par l'auteur *Parivoa grandiflora* (*Dimorpha id.* Willd.).

PARKERIA. BOT. CR. — Genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées, établi par Hooker (*Exot. flor.*, t. 147 et 231). Fougères des eaux marécageuses de l'Amérique tropicale. L'espèce type, *Parkeria pteridoides*, a été trouvée a la Guiane.

PARKIE. *Parkia* (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Mimosées, tribu des Parkiées, établi par R. Brown (*in Oudn. Denh. et Clappert. Narrat.*, 234), et dont les principaux caractères sont: Fleurs polygames. Calice allongé, cylindracé; limbe bilabié; lèvre supérieure bifide; l'inférieure 3-fide. Corolle à 5 pétales insérés au fond du calice, dépassant à peine les divisions calicinales. Étamines 10, hypogynes, saillantes, monadelphes à la base, distinctes à la partie supérieure; anthères oblongues-linéaires. Ovaire linéaire, un peu arqué. Style latéral, très long; stigmate simple. Légume linéaire, comprimé; l'épicarpe s'enlève et forme deux valves, tandis que l'endocarpe se partage en autant de loges qu'il y a de graines, et chacune est recouverte par le sarcocarpe, qui est farineux. Graines nombreuses, oblongues.

Les Parkies sont des arbres sans épines, à feuilles bipinnées, à pinnules nombreuses, multifoliolées, accompagnées de petites stipules; à fleurs rouges, très apparentes, disposées en capitules très longuement pédonculés, renflés en massue, cylindriques à la base, globuleux au sommet. Ces arbres croissent principalement en Afrique et dans l'Asie tropicale.

Parmi les espèces de Parkies les plus répandues, nous citerons principalement la PARKIE D'AFRIQUE, *Parkia africana* R. Br. (*Inga biglobosa* Palis. Beauv.). C'est un arbre qui atteint environ 15 mètres d'élévation, à rameaux forts, diffus, dont l'écorce, de couleur cendrée, est couverte de cicatrices. Ses feuilles sont composées de quinze à vingt paires de pinnules et au-delà; ces dernières sont elles-mêmes formées d'un grand nombre de folioles très petites, linéaires, pubescentes en dessous; le pétiole commun, tomenteux, est dépourvu d'une glande à la base et d'une autre au sommet. Ses fleurs, d'un beau pourpre, constituent de très gros capitules supportés par des pédoncules longs quelquefois d'un mètre. Ses fruits, selon M. Perrottet (*Flor. sénég.*, t. 1, p. 237), renferment une pulpe jaunâtre et sucrée, très recherchée par les

nègres Mandingues, qui en font une boisson rafraîchissante fort agréable. Les graines de cet arbre sont aussi employées à divers usages, entre autres, à préparer une boisson assez analogue à celle du café. (J.)

***PARKIÉES.** *Parkieæ.* BOT. PH.—Tribu du groupe des Mimosées dans les Légumineuses (*voy.* ce mot), composée des seuls genres *Erythrophlœum* et *Parkia*, qui lui donne son nom. (AD. J.)

PARKINSONIE. *Parkinsonia* (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses Papilionacées, tribu des Cæsalpiniées, établi par Plumier (*Gen.*, 25), et généralement adopté. Ses principaux caractères sont : Calice coloré, à tube court, urcéolé; limbe à 5 divisions réfléchies. Corolle à 5 pétales insérés à la gorge du calice, plus longs que les divisions calicinales et alternes avec elles; le postérieur longuement onguiculé. Étamines 10, insérées avec les pétales, toutes fertiles; filets libres, égaux, hirsutés à la base; anthères oblongues. Ovaire sessile, comprimé, multi-ovulé. Style subulé; stigmate simple; légume très long, acuminé, polysperme, comprimé et resserré entre les graines, moniliforme, uniloculaire, bivalve.

Les Parkinsonies sont des arbustes pourvus d'épines simples ou à trois divisions. Des aisselles de ces épines, naissent les feuilles, géminées ou ternées, et pinnées, à pétiole commun très long, plan comprimé, très étroit au sommet, et à folioles alternes très petites. Les fleurs, de couleur jaune et d'une odeur agréable, sont disposées en épis lâches, axillaires et terminaux, et supportées par des pédicelles unibractéés à la base.

La principale espèce de ce genre est la PARKINSONIE ÉPINEUSE, *Parkins. aculeata* Lin., Jacq. C'est un arbrisseau de 3 à 4 mètres de hauteur, à tronc dressé, garni de nombreux rameaux effilés, flexibles et munis d'épines droites, solitaires ou ternées. En Amérique et surtout dans les Antilles, où cette plante a le mérite de prendre très vite un grand accroissement, on se sert fréquemment de cet arbrisseau pour en former des haies, des clôtures, non seulement impénétrables, mais aussi fort agréables par le charmant aspect que présentent ses fleurs, qui sont jaunes avec le pétale supérieur tacheté de rouge. Bory de Saint-Vincent assure avoir vu cette plante dans quelques jardins de l'Andalousie, dont elle était aussi un des plus beaux ornements. (J.)

PARKINSONIUS, Bechstein. OIS.—Syn. de *Menura*. Dav. *Voy.* MÉNURE.

PARMACELLE. *Parmacella* (*parma*, bouclier). MOLL.—Genre de Mollusques gastéropodes pulmonés, nus, de la famille des Limaciens, différant des Limaces et des Testacelles par la position de l'écusson ou du manteau rudimentaire. Chez les Parmacelles, en effet, l'écusson est situé vers le milieu de la longueur du corps, tandis qu'il est en avant chez les Limaces et tout-à-fait en arrière chez les Testacelles. Les caractères de ce genre tracés par Lamarck, d'après une seule espèce (*P. Olivieri*), d'Asie, sont d'avoir le corps rampant, oblong, renflé vers son milieu, où il est recouvert par l'écusson, et terminé par une queue comprimée, caréné en dessus. L'écusson est ovale, charnu, adhérent postérieurement où il contient une coquille, et libre dans sa moitié antérieure qui peut se retrousser; au milieu du bord droit de l'écusson se voit une échancrure correspondant aux orifices anal et respiratoire. Les tentacules sont au nombre de quatre, dont les deux postérieurs plus grands portent les yeux. L'orifice génital est situé entre les deux tentacules du côté droit. L'espèce type fut rapportée de la Mésopotamie par l'entomologiste Olivier, et Cuvier en fit l'anatomie : elle est longue de 5 à 6 centimètres et présente trois sillons dirigés du bouclier vers la tête. Une deuxième espèce, *P. Taunaisii*, rapportée du Brésil, a été disséquée par M. de Blainville; elle présente plusieurs différences notables dans sa structure interne, quant aux organes de la génération; mais c'est surtout par la forme et la disposition du manteau qu'elle se distingue de l'autre espèce. En effet, cet organe, au lieu de former un écusson, représente seulement ici un collier mince comme celui des Hélices, et échancré au milieu du bord droit; en même temps, l'extrémité antérieure est susceptible de s'allonger beaucoup et dépourvue de trois sillons caractéristiques de la *Parmacella Olivieri*. (DUJ.)

PARMACOLUS. ÉCHIN. — Synonyme ancien du genre Scutelle. *Voyez* ce mot.

PARMÉLIA. BOT. CR. — *Voy.* PARMÉLIE.

PARMÉLIACÉES. *Parmeliaceæ.* BOT. CR. — Tribu de la famille des Lichens. *Voy.* ce mot.

PARMÉLIE. *Parmelia* (*parma*, bouclier). BOT. CR. — Genre de la famille des Lichens, tribu des Parméliacées, sous-tribu des Parméliées, établi par Acharius, et revu par Fries (*Lichen.*, 56) qui lui assigne les caractères suivants : Thalle cartilagineux variable, horizontal, centrifuge, pourvu d'un hypothalle. Apothécies étalées en forme de disque, à lame proligère, marginée par le thalle.

Les Parmélies vivent généralement sur les plantes qui entrent en décomposition ; on les rencontre rarement sur la terre ou sur les feuilles vivantes. Elles sont répandues dans toutes les contrées froides du globe, et paraissent plus abondantes dans les régions polaires. Parmi les mieux connues, nous citerons principalement la PARMÉLIE DES ROCHERS, *Parmelia saxatilis* Ach. (*Lichen saxatilis* Hoffm.). Cette espèce se présente sous forme de rosettes sur les vieux troncs d'arbres, et aussi, mais plus rarement, sur les pierres. Son thalle est grisâtre, rude, marqué d'enfoncements disposés en réseau, fibrilleux et noir en dessous ; les laciniures sont imbriquées, sinuées, lobées, planes et dilatées ; les apothécies sont éparses et roussâtres avec une marge crénelée.

Plusieurs sections ont été établies par Fries dans son groupe des Parmélies, auquel il réunit des genres créés par différents auteurs. Les principales sections, au nombre de trois, sont ainsi désignées et caractérisées : a. *Squamaria*, DC. (*Fl. fr.*, II, 374) : Thalle crustacé, lobé ou écailleux ; hypothalle glabre, adhérent à la matrice, et souvent confondu avec le thalle ; b. *Zeora*, Fr. (*Pl. hom.*, 244 ; *Lichen.*, 86) : Thalle foliacé, se durcissant bientôt en une croûte granuleuse ; hypothalle fibrilleux, répandu au-delà de la matrice ; c. *Lobaria*, Hoffm. (*Germ.*, 159) : Thalle foliacé ; hypothalle fibrilleux, adhérent à la matrice. (J.)

PARMENA (παρμένω, avoir de la persévérance). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, formé par Mégerle, adopté par Dahl et Dejean dans leurs catalogues respectifs, et publié par Serville (*Ann. de la Soc. entom. de France*, t. IV, p. 68, 98) et par Mulsant (*Hist. nat. des Coléopt. longicornes de France*, p. 119). Il se compose d'une dizaine d'espèces propres à l'Europe méridionale et à l'Afrique septentrionale. Nous indiquerons les suivantes comme en faisant partie : *P. balteata* Lin., Ol. (*fasciata* Vill.), *unifasciata* Rossi, *pubescens* Schr. (*algerica* Dej.), *pilosa* Br. (*Solieri* Muls.) et *hirsuta* Kuster. Solier a publié les métamorphoses complètes de l'avant-dernière espèce. *Voy.* l'art. LAMIAIRES. (C.)

***PARMÉNIDÉES.** *Parmenidea.* INS. — Leach a désigné sous ce nom une famille de Coléoptères pentamères qu'il compose des genres *Parnus* de Fabricius et *Dryops* d'Olivier, correspondants à la tribu des *Leptodactyles* de Latreille ; mais l'auteur en retire les *Heterocerus*. (C.)

PARMENTARIA, Fée (*Method.*, 23, t. 1, f. 14). BOT. CR. — Syn. de *Pyrenastrum*, Eschw.

***PARMENTIERA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Bignoniacées, tribu des Crescentinées, établi par De Candolle (*Revis. Bignon.*, 19). Arbres du Mexique. *Voy.* BIGNONIACÉES.

PARMENTIÈRE. BOT. PH. — Nom vulgaire, dans quelques contrées de la France, de la Pomme de terre. *Voy.* MORELLE.

PARMOPHORE. *Parmophorus* (*parma*, bouclier ; φέρω, qui porte). MOLL. — Genre de Mollusques gastéropodes scutibranches, de la famille des Dicranobranches, très voisin des Émarginules, auxquelles plusieurs naturalistes ont voulu le réunir. Ce genre, confondu primitivement avec les Patelles, fut d'abord indiqué par Montfort sous le nom de *Pavois* (*Scutus*) ; mais ce fut M. de Blainville qui, après avoir fait l'anatomie de la *Patella ambigua*, type de ce genre, l'établit définitivement en le nommant *Parmophore*, et en signalant ses affinités avec les Fissurelles et les Émarginules. L'animal des Parmophores a le corps rampant, fort épais, oblong-ovale, un peu plus large en arrière, muni d'un manteau dont le bord, fendu en avant, retombe verticalement tout autour, et il est recouvert par une coquille en forme de bouclier. La tête est distincte, placée sous la fente du manteau, et elle porte deux tentacules coniques, rétractiles, à la base desquels se trouvent en dehors deux yeux presque pédon-

culés. La bouche est en dessous, cachée dans une sorte d'entonnoir oblique. La cavité branchiale s'ouvre en avant par une fente transversale au-dessus de la tête et contient deux branchies symétriques en peigne. L'orifice anal se trouve aussi dans cette même cavité branchiale. La coquille oblongue, presque rectangulaire, est un peu convexe en dessus, légèrement échancrée en avant, et ne présente en dessus que des stries d'accroissement, tandis que la coquille des Émarginules, beaucoup plus convexe et avec le sommet très saillant, est ordinairement marquée de côtes rayonnantes qui forment un treillis ou réseau à mailles carrées avec des lamelles transverses. Quant à la fente marginale qui a fait donner aux Émarginules leur nom générique, elle n'est pas assez constante pour fournir véritablement un bon caractère distinctif. Le genre Parmophore contient seulement deux ou trois espèces vivantes, dont la plus connue est le *P. australis* Bl., ou *Patella ambigua* de Chemnitz, habitant les mers de la Nouvelle-Zélande ; sa coquille blanc-jaunâtre est solide, presque lisse, à bords épais, longue de 3 à 4 centimètres. On connaît aussi deux Parmophores fossiles du terrain tertiaire parisien. (Duj.)

*PARMULARIA (πάρμη, petit bouclier). BOT. CR. — Genre de Champignons qui appartient aux Clinosporés endoclines, section des Actinothyriés, et caractérisé par des réceptacles punctiformes, orbiculaires, aplatis, sous lesquels se trouvent des conceptacles globuleux, en nombre variable, qui s'ouvrent à sa surface et la rendent rugueuse. Les spores sont petites, elliptiques et presque linéaires.

Le *Parmularia Styracis*, sur laquelle j'ai établi ce genre, croît, dans le Brésil, sur les feuilles d'une espèce de *Styrax*. Il ressemble au genre *Micropeltis*, Montg. ; mais il s'en éloigne par l'absence des thèques. Ses spores sont fixées sur un clinode inclus, et présentent dans leur intérieur deux sporidioles arrondies, éloignées l'une de l'autre et comme placées au foyer d'une ellipse. M. Mougeot vient d'en découvrir une nouvelle espèce dans les Vosges, sur les feuilles du Houx, qui demande à être étudiée avant d'être décrite. (Lév.)

PARNASSIA (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de la famille des Droséracées, tribu des Parnassiées, établi par Tournefort (*Inst.*, 127). Herbes des régions froides et tempérées du globe, principalement de l'Amérique septentrionale, dans les prairies marécageuses.

Ce genre comprend sept espèces, dont une, la *P. Palustris*, croît en Europe.

*PARNASSIDES. *Parnassidæ*. INS. — Tribu de l'ordre des Lépidoptères diurnes, caractérisée de la manière suivante par Duponchel (*Catal. des Lépid. d'Eur.*, p. 22) : Massue des antennes épaisse et presque ovoïde. Les quatre ailes entières, arrondies, avec les bords et le dessous presque entièrement dépourvus d'écailles ; bord interne des inférieures très concave, et laissant l'abdomen entièrement libre. Cellule discoïdale des mêmes ailes fermée.

Cette tribu ne comprend que deux genres : *Doritis* Fabr., et *Parnassius* Latr. *Voy.* ces mots. (L.)

*PARNASSIÉES. *Parnassieæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Droséracées (*voy.* ce mot), ainsi nommée du genre *Parnassia* qui la compose à lui seul. (Ad. J.)

PARNASSIEN. *Parnassius* (nom mythologique). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, tribu des Parnassides, établi par Latreille et généralement adopté. Duponchel (*Catal. des Lépid. d'Eur.*, p. 23) le caractérise ainsi : Antennes moitié plus courtes que le corps, terminées par une massue droite et presque ovoïde. Palpes grêles, dépassant le front, bordés de poils qui n'empêchent pas d'en distinguer les trois articles. Tête très petite. Abdomen très velu dans le mâle. Pattes courtes et robustes. Anus de la femelle garni en dessous d'une poche cornée. Surface des ailes non ridée, leur dessous très luisant.

Les chenilles des Parnassiens sont cylindriques, non amincies aux extrémités, pubescentes avec un tentacule rétractile sur le cou. La chrysalide, arrondie, est renfermée dans un léger réseau entre des feuilles.

Ce genre renferme huit espèces, qui, presque toutes, habitent l'Europe. Nous citerons principalement le PARNASSIEN APOLLON, *Parn. Apollo* Latr. (*Papilio id.* Lin., Fabr. ; *Papilio alpina major* Ray, PAPILLON DES ALPES, Deg. ; *Pieris Apollo* Schr. ; l'APOLLON, Engram. ; l'*Alpicola*, Daub.). Il a 11 à 12 centimètres d'envergure ; ses ailes

sont blanches, tachetées de noir; les inférieures ont quatre taches blanches bordées d'un cercle noir et d'un cercle rouge. Le corps est noir, couvert de poils blanchâtres; les antennes sont blanches, annelées de noir, avec leur massue noire. La chenille est d'un noir velouté, avec des pointes d'un jaune orangé et des mamelons bleuâtres; elle vit sur les Orpins, les Saxifrages, etc. La chrysalide est noire, saupoudrée d'une poussière pulvérulente de couleur bleuâtre.

Cette espèce est assez commune dans les montagnes alpines de la France. (L.)

PARNOPES (nom mythologique). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Chrysidiens, groupe des Parnopites, établi par Latreille (*Règ. an.*), et généralement adopté. Il diffère des autres Chrysidiens principalement par des palpes très courts, à peine visibles, et composés seulement de deux articles. L'espèce type est la *Parnorpes carnea*, joli insecte vert, avec l'abdomen couleur de chair, à l'exception du premier anneau. On le trouve assez communément en France, surtout dans nos départements méridionaux, où il habite les endroits sablonneux. (L.)

***PARNOPITES.** *Parnopites.* INS. — Groupe de la tribu des Chrysidiens dans l'ordre des Hyménoptères, et comprenant le seul genre *Parnopes*. *Voy.* ce mot.

PARNUS. INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Leptodactyles, créé par Fabricius (*Systema Eleutheratorum*, t. I, p. 332) et adopté par Dejean (*Catal.*, 3ᵉ édit., p. 146). Plus de 20 espèces d'Europe, d'Amérique et d'Afrique, y ont été comprises, et nous désignerons les suivantes qui en font partie, savoir: *P. prolifericornis*, *obscurus* F., *picipes* Ol., *auriculatus* Ill., *Dumerilii* Lat. D'après Leach, cette dernière constituerait seule le genre *Parnus*, et les précédentes rentreraient dans le genre *Dryops* d'Olivier, qui est antérieur de publication. Latreille lui donne pour caractères: Antennes plus courtes que la tête, reçues dans une cavité située sous les yeux, recouvertes en grande partie par le second article, qui est grand, dilaté en forme de palette subtriangulaire, et offrant une saillie en forme d'oreille; c'est par ce motif que Geoffroy a donné à l'espèce la plus commune des environs de Paris le nom de *Dermeste a oreille*. Ces Insectes se trouvent au bord des eaux dans la vase; leur corps est gris ou noirâtre, granuleux, et couvert de villosités en dessus. (C.)

PAROARE. *Paroaria.* OIS. — Genre établi par Ch. Bonaparte dans la famille des Fringillidées (Gros-Bec), et dont le type est le *Loxia cucullata* de Latham. *Voy.* l'article MOINEAU. (Z. G.)

PAROCHETUS. BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Lotées, établi par Hamilton (*ex Don Prodr.*, 240). Herbes de l'Inde. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

***PAROIDES.** *Paroides.* OIS. — M. Lesson a établi sous ce nom, dans la famille des Gobe-Mouches et dans la section des Moucherolles, un petit sous-genre, qu'il caractérise ainsi: Bec médiocre, comprimé, droit, triangulaire, assez fort; plumes du front avançant jusque sur les narines; ailes concaves, échancrées, pointues; queue moyenne, large, ample; tarses assez robustes.

Le nom de Paroïdes indique que les espèces comprises sous cette dénomination ont des rapports physiques avec les Mésanges. Ces espèces sont: le *Muscicapa fusca* Gmel. (Vieill. *Ois. d'Am.*, p. 68), de l'Amérique du Nord. — Le *Musci. albicilla* Vieill. (*loc. cit.*, pl. 37), de Cayenne. — Le *Musci. albicapilla* Vieill., de la Trinité. — Le *Musci. luteocephala* Less., à tête surmontée d'une huppe jaune d'or. — Le *Musci. ruficapilla* Less., à tête d'un roux vif en dessus, à queue roux cannelle et à ventre jaunâtre; et le *Musci. chloronotis* Less., du Brésil. (Z. G.)

***PAROMALUS** (παρά, presque; ὁμαλός, uni). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Histéroïdes, créé par Erichson (*Jahrbucher der Insectenkunde* Klug, 1834, p. 167), et qui se compose des 8 espèces suivantes: *P. pumilio*, *tenellus*, *seminulum* Er., *parallelipipedus* Hst., *flavicornis*, *troglodytes*, *complanatus* Pk. et *bistriatus* Kn.: 5 sont propres à l'Amérique, 2 à l'Europe, et la première existe en Europe, en Afrique et en Amérique. (C.)

PARONYCHIÉES. *Paronychiæ.* BOT. PH. — Le genre *Paronychia*, qui donne son nom à cette famille, et lui sert de type et de centre, était primitivement classé avec les Amarantacées par A.-L. de Jussieu,

qui appelait dès lors l'attention des botanistes sur l'affinité de ce genre et de ce groupe avec les Caryophyllées, et demandait si l'on ne devait pas les rapprocher définitivement. Plus tard, il sépara le *Paronychia* et quelques autres genres voisins pour en former une famille distincte qu'il plaça, en effet, auprès des Caryophyllées ; et aujourd'hui on va même plus loin, et une étude plus approfondie des caractères de toutes les plantes de ces deux familles a fait élever des doutes sur la légitimité de leur séparation, de telle sorte que beaucoup d'auteurs les confondent et les considèrent comme devant être à peine portées au rang de tribus. Le caractère de l'insertion des étamines, admis comme hypogynique dans les Caryophyllées, comme périgynique dans les Paronychiées, semblait établir entre elles une ligne nette de démarcation ; mais on a constaté la périgynie de plusieurs Caryophyllées : on se demande si elle n'existe pas dans toutes, ou plutôt si ce caractère a, surtout ici, une valeur réelle, ainsi que la présence ou l'absence des pétales. Ce sont précisément les questions que s'adressait dès le début l'auteur du *Genera plantarum*, et qui, résolues négativement, devront amener le rapprochement de plusieurs familles, apétales et polypétales, hypogynes et périgynes, mais toutes douées, comme les Caryophyllées et Amarantacées, de certains rapports, notamment dans la situation et la structure de leurs graines. Beaucoup d'auteurs modernes n'admettent les Paronychiées que comme une simple tribu composée des Caryophyllées à feuilles accompagnées à leur base de stipules scarieuses, et c'est, en effet, leur trait le plus distinctif ; mais nous devons ici exposer l'ensemble de leurs caractères, puisque nous avons précédemment maintenu les Caryophyllées dans leur ancienne circonscription.

Nous exclurons d'abord une section de genres apétales et exstipulés admise par Jussieu, et que nous décrirons à part sous le nom de Scléranthées (*voy.* ce mot), et nous définirons les Paronychiées de la manière suivante : Calice herbacé à 3-5 divisions plus ou moins profondes, assez souvent persistant et endurci autour du fruit. Autant de pétales alternes, quelquefois rudimentaires, manquent rarement tout-à-fait. Étamines à insertion le plus souvent périgynique, c'est-à-dire insérées avec les pétales sur le tube du calice, en nombre égal à ces pétales et alternes avec eux, très rarement en nombre double, plus fréquemment en nombre moindre, à filets libres et courts, à anthères biloculaires. Ovaire libre, uniloculaire, avec un placenta central portant un seul ou plusieurs ovules campulitropes, surmonté de deux à cinq styles, quelquefois réunis inférieurement. Fruit sec, tantôt indéhiscent, nucamentacé et monosperme, tantôt capsulaire et polysperme à la manière de celui des Caryophyllées. Embryon recourbé autour d'un périsperme farineux, qu'il embrasse à demi ou complétement. Les espèces sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, à feuilles opposées ou très rarement alternes, munies de stipules scarieuses ; à fleurs petites rapprochées ou écartées dans une inflorescence ordinairement définie. Elles se trouvent dans les régions tempérées du globe, abondent surtout entre les 25° et 40° degrés de latitude boréale. Leurs propriétés sont peu prononcées et peu remarquables.

GENRES.

Tribu I. — ILLÉCÉBRÉES.

Ovaire 1-ovulé. Calice à divisions simples.

Corrigiola, L. (*Polygonifolia*, Vaill.) — *Herniaria*, Tourn. — *Illecebrum*, Gærtn. f. — *Cardionema*, DC. (*Bivonæa*, Moc. Sess.) — *Pentacœna*, Bartl. (*Acanthonychya*, DC.) — *Paronychia*, J. (*Plattzia*, Arn. — *Siphonychia*, Gr. Torr. — *Anychia*, Rich.) — *Gymnocarpus*, Forsk. — ? *Winterlia*, Spreng. (*Sellowia*, Roth.) — ? *Lithophila*, Sw.

Tribu II. — PTÉRANTHÉES.

Ovaire 1-ovulé. Calice à divisions latéralement appendiculées.

Pteranthus, Forsk. (*Louichea*, L'hér.) — *Cometes*, Burm. (*Saltia*, R. Br.)

Tribu III. — POLLICHIÉES.

Ovaire 2-ovulé. Calice 5-denté.

Pollichia, Sol. (*Neckeria*, Gmel. — *Meerburghia*, Mœnch.)

Tribu IV. — TÉLÉPHIÉES.

Ovaire pluri-ovulé, incomplétement de

3-4-loculaire par l'existence de cloisons à sa base. Feuilles alternes.

Telephium, Tourn.

Tribu V. — Polycarpées.

Ovaire multi-ovulé, 1-loculaire. Feuilles opposées ou verticillées.

Lœflingia, L. — *Cerdia*, Moe. Sess. — *Polycarpon*, Lœfl. (*Trichlis*, Hall. —*Anthyllis*, Ad.) — *Arversia*, Camb. (*Hapalosia*, Wight. Arn.) — *Ortegia*, Lœfl. (*Ortega*, DC. — *Juncaria*, Clus.) — *Stipulicida*, Mich. — *Polycarpæa*, Lam. (*Hagea*, Vent. — *Mollia*, W. — *Lahaya*, Rœm. Sch. — *Hyala*, Lhér.) — *Aylmeria*, Mart. — *Spergularia*, Pers. (*Lepigonum*, Fries. — *Stipularia*, Haw. — *Delila*, Dumort. — *Balardia*, Camb — *Buda* et *Tissa*, Ad.) — *Spergula*, L. — *Drymaria*, W. (Ad. J.)

PARONYQUE. *Paronychia* (παρωνυχία, nom grec de cette plante). bot. ph. — Genre établi par Tournefort, et que beaucoup d'auteurs avaient rapporté au genre *Illecebrum*. M. de Jussieu (in *Mem. Mus.*, I, 388) en a fait de nouveau un genre particulier qu'il considère comme le type de la famille des Paronychiées, tribu des Illécébrées, et auquel il assigne les caractères suivants : Calice sans involucre, à tube très court, infundibuliforme ou cupuliforme, à cinq divisions herbacées ou membraneuses, mucronées ou aristées vers le sommet, qui est en forme de coiffe ou, rarement, convoluté. Corolle à cinq pétales, insérés dans les divisions du calice, très petits, quelquefois nuls. Étamines, cinq ou en nombre moindre par avortement, alternes aux pétales ; filets très courts ; anthères globuleuses, à deux loges, s'ouvrant longitudinalement; ovaire sessile, à une seule loge uni-ovulée. Style bifide ou biparti dont les divisions portent les stigmates. Utricule indéhiscent ou s'ouvrant en cinq valves.

Les Paronyques sont des herbes vivaces ou rarement annuelles, souvent gazonnantes, à feuilles opposées ou quelquefois groupées par trois ou par cinq, et formant alors une sorte de verticille, de formes variables, très entières, à stipules interfoliacées, membraneuses, argentées, très entières, bifides ou bipartites ; à fleurs bractéées et présentant divers modes d'inflorescence.

Ces plantes sont originaires des régions chaudes et tempérées du globe. Les espèces comprises dans ce genre ont été réparties en six sections désignées et caractérisées de la manière suivante : a. *Aplonychia*, Fenzl (*Msc.*): Divisions du calice herbacées, un peu membraneuses sur le bord, ovales-oblongues ou lancéolées, aiguës, concaves, mutiques, pubescentes. Corolle à cinq pétales. Style très court, bifide. Utricule inclus dans le calice, indéhiscent à la base. — b. *Aconychia*, Fenzl (*loco citato*): Divisions du calice semi-membraneuses, très rarement herbacées, ovales-oblongues, infléchies sur les bords, garnies d'une courte arête vers le sommet qui est en forme de coiffe. Corolle à cinq pétales. Style court, bifide ou biparti. Utricule inclus dans le calice, déhiscent à la base. — c. *Eunychia*, Fenzl (*loco citato*): Divisions du calice urcéolées à la base, ovales-oblongues, semi-membraneuses, infléchies sur les bords et garnies au sommet d'épines ou d'arêtes. Corolle à cinq pétales. Style biparti. Utricule indéhiscent (?), enfermé dans le calice. — d. *Chætonychia*, DC. (*Prodr.*, III, 370) : Divisions du calice ovales oblongues, linéaires ou lancéolées, semi membraneuses, souvent rigides, infléchies sur les bords, terminées par une arête au sommet qui est écaillé ou convoluté. Corolle à cinq pétales. Style bifide ou biparti. Utricule indéhiscent (?), enfermé par le calice. — e. *Siphonychia*, Torr. et A. Gr. (*Flora of North. Amer.*, I, 173): Divisions du calice linéaires, semi-membraneuses, mutiques. Corolle à cinq pétales. Style filiforme, divisé au sommet en deux petites dents. Utricule inclus dans le calice. —f. *Anychia*, L.-C. Rich. (in *Michaux Flor. bor. Amer.*, I, 113): Divisions du calice ovales-oblongues, herbacées, à peine membraneuses sur les bords, mucronées au sommet. Corolle nulle. Étamines trois ou rarement cinq. Utricule indéhiscent, de la même longueur que le calice ou le dépassant un peu.

Quelques unes des espèces de Paronyques croissent en France, principalement dans les contrées méridionales ; elles ne sont d'aucune utilité. (J.)

***PAROPES**, Megerle (*Curtis syst.*, *Cat.*, p. 193). ins. — Synonyme de *Brachytarsus*, Schr. (C.)

PAROPSIA (παροψίς, petite assiette). bot. ph. — Genre de la famille des Passiflorées, tribu des Paropsiées, établi par Noronha (*in Thouars*

Hist. Veg. afr. austr., 59, t. 19). Arbrisseaux de Madagascar. *Voy.* PASSIFLORÉES.

***PAROPSIÉES.** *Paropsieæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Passiflorées (*voy.* ce mot), ainsi nommée du genre *Paropsia* qui lui sert de type. (Ad. J.)

PAROPSIS (παροψίς, écuelle). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, créé par Olivier (*Entomologie*, t. V, 1807, 92, p. 596, pl. 1, f. 1-14), et qui est composé d'une cinquantaine d'espèces originaires d'Australie, et deux ou trois d'Asie (la Dourie). Nous citerons les suivantes comme en faisant partie : *P. atomaria*, *picea*, *marmorea*, *obsoleta*, *bimaculata*, *coccinelloides*, *rufipes*, *pallida*, *testacea*, *Australasia*, *ustulata*, *chlorotica*, *notulata*, *Amboinensis* Ol., *detrita*, *morio* F., etc. Marsham a décrit vers la même époque (1807) des Insectes du même genre sous le nom de *Notoclea*, qui n'a pas prévalu, et Erichson fait connaître (*Archiv. fur Naturg.*, 1842) douze espèces nouvelles. Ce genre se distingue de tous les autres de cette famille par ses palpes maxillaires, dont le dernier article, beaucoup plus grand, est en forme de hache. Son corps ressemble à celui des Cassidaires ; mais il est plus régulièrement ovalaire et convexe en dessus, et est orné de couleurs vives, variées, et quelquefois métalliques ou nacrées. (C.

***PAROPUS**, Megerle (*Cat. Dahl*). INS. — Synonyme de *Brachytarsus*, Schœnherr. (C.)

***PAROSELLA**, Cavanil. (*Elem. hort. Madrid*). BOT. PH. — Synonyme de *Dalea*, Linn.

PAROT. OIS. — Nom vulgaire du Rossignol des murailles.

***PAROTIA.** OIS. — Nom latin du genre Sifilet créé par Vieillot dans la famille des Paradisiers. (Z. G.)

PARRA, Linn. OIS. — Nom générique des Jacanas.

PARRAKOUA. *Ortalida.* OIS. — Genre formé aux dépens des Guans ou Yacous, et appartenant à la famille des Pénélopidées. *Voy.* PÉNÉLOPE. (Z. G.)

***PARRINÉES.** *Parrinæ.* OIS. — Sous-famille de l'ordre des Échassiers correspondant à l'ancien genre *Parra* de Linné, en partie à la famille des Échassiers macrodactyles de G. Cuvier, et comprenant les genres *Parra*, *Hydralector*, *Metopidius* et *Hydrophasianus*. *Voy.* JACANA. (Z. G.)

***PARROTIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Hamamélidées, tribu des Hamamélidées, établi par C.-A. Meyer (*Verzeichn. caucas. Pflanz.*, 46). Arbres de la Perse boréale et du Caucase. *Voy.* HAMAMÉLIDÉES.

PARRYA. BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères, tribu des Arabidées, établi par R. Brown (*in Parry's Voy. App.*, 268). Herbes de l'Amérique et de l'Asie arctique. *Voy.* CRUCIFÈRES.

PARSONSIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées, tribu des Échitées, établi par R. Brown (*in Mem. Werner soc.*, 1, 64 ; *Prodr.* 465). Arbrisseaux de l'Amérique et de l'Australasie. *Voy.* APOCYNACÉES.

PARTHENIASTRUM, DC. (*Prodr.* V). BOT. PH. — *Voy.* PARTHENIUM, Linn.

PARTHENICHÆTA, DC. (*Prodr.* V). BOT. PH. — *Voy.* PARTHENIUM, Linn.

PARTHENIUM (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de la famille des Composés-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1058), et dont les principaux caractères sont : Capitule multiflore, hétérogame ; fleurs du rayon cinq, unisériées, ligulées, femelles ; celles du disque plus nombreuses, tubuleuses, mâles par l'avortement du style. Involucre hémisphérique, à écailles bisériées, les extérieures ovales, les inférieures orbiculaires. Réceptacle conique ou cylindrique, à paillettes membraneuses, demi-embrassantes, plus larges au sommet. Limbe en disque 5-denté. Étamines insérées au fond du tube de la corolle ; style du disque indivis, celui du rayon bifide ; stigmates semi-cylindriques, obtus. Akènes comprimés, lisses, à bord calleux, adhérent des deux côtés à la base par des squames contiguës, et se séparant enfin de l'ovaire. Aigrette à écailles en forme d'arêtes ou arrondies.

Les *Parthenium* sont des herbes ou des sous-arbrisseaux d'un aspect blanchâtre et cotonneux, à feuilles alternes ; à capitules blancs, disposés en panicules. Ces plantes croissent principalement dans les contrées équatoriales de l'Amérique. On en connaît 5 ou 6 espèces réparties par De Candolle (*Prodr.*, V, 531), en trois sections, qui sont : a. *Partheniastrum* ; oreilles de l'aigrette minces, très courtes ou nulles ; feuilles en-

tières (*P. fruticosum*, *tomentosum*, *integrifolium*); b. *Parthenichæta* : Aigrette biaristée, à arêtes longues, rigides; feuilles pinnées-pinnatifides (*P. ramosissimum*, *incanum*); c. *Argyrochæta* : Écailles de l'aigrette ovales-oblongues, obtuses, membraneuses; feuilles bipinnées (*P. hysterophorus*). (J.)

PARTHENOPE (nom mythologique). CRUST.—Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, de la tribu des Parthénopiens, établi par Fabricius aux dépens des *Cancer* de Herbst. Le genre *Parthenope*, tel que les auteurs modernes l'ont limité, ne renferme qu'une seule espèce, et ne diffère que très peu des *Lambrus* (*voy.* ce mot). Ce qui l'en distingue principalement est la disposition des antennes externes, dont l'article basilaire ne se soude pas aux parties voisines, mais atteint presque le front, et dont le second article, plus de moitié plus court que le premier, se loge dans l'hiatus de l'angle orbitaire inférieur; la petitesse de ce hiatus qui fait communiquer l'orbite avec la fossette antennaire; la forme régulièrement triangulaire de la carapace et l'existence de sept articles distincts dans l'abdomen des deux sexes. La seule espèce connue de ce genre singulier est le PARTHÉNOPE HORRIBLE, *Parthenopa horrida* Fabr. (*Suppl.*, p. 353). Cette espèce habite l'Océan indien et l'Atlantique. (H. L.)

***PARTHÉNOPIENS.** *Parthenopii*. CRUST. — M. Milne Edwards, dans son *Histoire naturelle sur les Crustacés*, désigne sous ce nom une tribu de l'ordre des Décapodes brachyures et de la famille des Oxyrhynques. Ce groupe naturel correspond à peu près au genre *Parthenope*, tel que Fabricius l'avait créé, et établit le passsge entre les Maïens et les Cyclométopes. La carapace de ces Crustacés est ordinairement triangulaire, les bords latéro-postérieurs sont presque transversaux, et les latéro-antérieurs suivent la même direction que les bords du rostre; mais quelquefois les parties latérales de la carapace sont arrondies; la surface est presque toujours bosselée et tuberculeuse. Le rostre est en général petit et entier, ou seulement échancré au bout; les yeux sont presque toujours parfaitement rétractiles; l'article basilaire des antennes externes présente quelquefois la même disposition que chez les Maïens (*voy.* ces mots), mais dans la plus grande majorité des cas, il en est tout autrement; cet article est petit, et ne se soude pas aux parties voisines du test; son bord externe ne concourt pas à former la paroi orbitaire inférieure, et son extrémité n'atteint pas le front; enfin, la tige mobile de ces antennes est courte, et prend naissance dans un hiatus de l'angle orbitaire interne. L'épistome est beaucoup plus large que long, et la forme des pattes-mâchoires externes est à peu près la même que chez les Maïens. Les pattes antérieures sont très développées, et s'écartent presque à angle droit du corps; chez le mâle, elles sont toujours plus de deux fois aussi longues que la portion post-frontale de la carapace, et quelquefois elle est quatre fois cette longueur; la main est presque toujours triangulaire, et la pince brusquement recourbée en bas, de façon que cet axe forme un angle très marqué avec celui de la main. Les pattes suivantes sont au contraire courtes; en général celles de la seconde paire ont moins d'une fois et demie la longueur de la portion post-frontale de la carapace, et les autres diminuent progressivement. Enfin, l'abdomen présente encore des différences assez grandes dans le nombre des articles distincts que l'on compte chez le mâle, tandis que chez la femelle leur nombre est toujours de sept.

Les Parthénopiens habitent des rivages très variées; on en trouve dans la Manche, dans la Méditerranée, dans l'océan Indien. On ne sait que peu de choses sur leurs mœurs.

Cette tribu renferme cinq genres ainsi désignés : *Eumedon*, *Eurynoma*, *Lambrus*, *Parthenope* et *Cryptopodia*. *Voy.* ces différents mots. (H. L.)

PARTHENOPII. CRUST. — Synonyme de Parthénopiens. *Voy.* ce mot. (H. L.)

PARTHENOPINA. CRUST. — Synonyme de Parthénopiens. *Voy.* ce mot. (H. L.)

PARTHENOXYS, Endl. (*Gen. plant.*, p. 1172, n. 6038). BOT. PH. — *Voy.* OXALIDE.

PARTICULES. CHIM. — *Voy.* THÉORIE ATOMISTIQUE.

PARTULA. MOLL. — Genre de Mollusques gastéropodes pulmonés, établi par Férussac aux dépens des Bulimes, pour les espèces dont la coquille a un bourrelet autour de l'ouverture, et dont les œufs éclosent à l'in-

térieur du corps; ces particularités n'ayant point ici une véritable valeur générique, le genre Partule n'a pas été adopté par tous les zoologistes; mais quelques autres l'admettent au contraire, en lui attribuant pour caractère distinctif d'avoir seulement deux tentacules au lieu de quatre comme les Bulimes. (Duj.)

*PARULA. ois. — Genre établi par Ch. Bonaparte sur une espèce de Passereau à bec fin, dont les caractères mixtes, si l'on peut dire, ont conduit les auteurs à en faire tantôt une Mésange (Linné), tantôt une Fauvette (Latham, Wilson). Cette espèce, que Ch. Bonaparte nomme *P. americana*, est la *Syl. pusilla* de Wilson (*Amer. ornith.* pl. 23, fig. 3). (Z. G.)

PARULUS, Spix. ois — Synonyme de *Synollaxis*, Vieillot.

PARUS. ois. — Nom latin du genre Mésange.

*PARVATIA. bot. ph. — Genre de la famille des Ménispermacées, sous-ordre ou tribu des Lardizabalées, établi par M. Decaisne (*in Compt. hebdomad. Academ. Paris*, 1837, II, 394; *Archiv. Mus.*, I, 190, t. 12, f. A). Arbrisseaux du Népaul. *Voy.* ménispermacées.

*PARYPHES (παρυφής, qui porte la robe prétexte; par allusion aux couleurs). ins. — Genre du groupe des Anisoscélites, famille des Coréides, de l'ordre des Hémiptères, établi par M. Burmeister (*Handb. der Ent.*) sur quelques espèces de l'Amérique méridionale, dont la tête est très courte et les pattes grêles, dépourvue d'expansions. Le type est le *P. lætus* (*Lygæus lætus* Fabr.). (Bl.)

*PARYPHUS (παρυφής, broché, bordé d'une frange). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Colydiens, créé par Erichson (*Naturgeschichte der Insecten Deutschlands*, 1845, p. 256) et qui fait partie des Synchitiniens de l'auteur. Le type, seule espèce connue, le *P. lobatus* Er., est indigène de Colombie. (C.)

PAS D'ANE. bot. ph. — Nom vulgaire d'une espèce de Tussilage. *Voy.* ce mot.

PAS DE CHEVAL. bot. ph.—Nom vulgaire du *Cacalia*.

PAS DE PAYSAN. moll.—Nom vulgaire et marchand du *Voluta cancellata*.

PAS DE POULAIN. échin. — Nom vulgaire du Spatangue-Cœur-de-mer. *Voy.* spatangue.

PASAN. mam. — Les Persans donnent ce nom à une espèce de Chèvre sauvage, dont ils tirent leur Bézoard. Buffon a appliqué le même nom de *Pasan* à une espèce du genre Antilope. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PASCALIA (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par Ortega (*Decad.*, IV, 39, t. 4). Herbes du Chili. *Voy.* composées.

*PASCHANTHUS (πάσχα, la Pâque; ἄνθος, fleur). bot. ph.— Genre de la famille des Passiflorées, tribu des Modeccées, établi par Burchell (*Travel.*, I, 543). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* passiflorées.

PASIMACHUS (πᾶς, tout; μάχομαι, combattre). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Scaritides, créé par Bonelli (*Observations entomologiques*, 1813) et adopté par Latreille, Dej., Lepell., Serv., Hope. Westw., Brullé et Putzeys. Ce dernier auteur (*Prémices entomologiques*, 1845) lui a assigné des caractères plus rigoureux. On doit considérer comme faisant partie du genre, les espèces suivantes: *P. depressus*, *subsulcatus* Dej., *Mexicanus* Gray, *marginatus* F., *sublævis* P.-B., et *obtusus* St. A l'exception de la troisième, toutes les autres sont originaires des États-Unis. Les *Pasimachus* sont d'une taille au-dessus de la moyenne, leur corps est robuste, large, aplati; les mandibules sont fortes, larges, dentées, tranchantes, et les mâchoires se terminent en crochet. (C.)

PASINA, Adans. bot. ph. — Synonyme d'*Horminum*.

PASIPHÆA (nom mythologique). crust. — Genre de l'ordre des Décapodes macroures, établi par Savigny et rangé par M. Milne Edwards dans la famille des Salicoques et dans la tribu des Pénéens. Le genre des *Pasiphœa* comprend des Crustacés qui établissent à plusieurs égards le passage entre les Pénées et les Sergestes, et qui sont remarquables par l'aplatissement latéral de leur corps. Leur rostre est très court ou même rudimentaire, et la carapace beaucoup plus étroite en avant qu'en arrière. Les yeux sont médiocres et dirigés en avant. Le pédoncule des antennes internes est grêle et

terminé par deux filets multiarticulés, dont l'un est assez long; les antennes externes sont insérées au-dessous des précédentes, et n'offrent rien de remarquable. Les mandibules sont fortement dentées et dépourvues de tige palpiforme. Les pattes-mâchoires externes sont très longues, grêles et pédiformes; à leur base se trouve un palpe lamelleux et cilié. Les pattes thoraciques portent aussi suspendu au côté externe de leur article basilaire, un appendice lamelleux assez long et de même forme, mais peu ou point cilié. Les pattes des deux premières paires sont assez grosses, à peu près de même longueur, armées d'épines sur leur troisième article, et terminées par une main didactyle, dont les pinces sont grêles et garnies d'une série d'épines sur le bord préhensile. Les pattes des trois paires suivantes sont très grêles, monodactyles, et plus ou moins natatoires; en général, sinon toujours, celles de l'avant-dernière paire sont de beaucoup les plus courtes. L'abdomen est très long et fort comprimé. Les fausses pattes du premier anneau se terminent par une seule lame, mais celles des quatre paires suivantes portent chacune deux lames natatoires courtes et peu ciliées. Le sixième anneau abdominal est très long, et le septième court et triangulaire; enfin, les lames externes de la nageoire caudale sont grandes et rétrécies vers le bout.

Trois espèces représentent ce genre; parmi elles j'indiquerai comme pouvant servir de type, la *Pasiphæa sivado* Risso (*Crust. de Nice*, p. 91, pl. 3, fig. 4). Cette espèce est très commune sur les côtes de Nice. (H. L.)

PASITES. INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Mellifères, famille des Nomadides, groupe des Philerémites, établi par Jurine et adopté par Latreille. Ce genre est très peu nombreux en espèces. Nous citerons principalement le *Pasites unicolor* Jur. (*Pas. Schottii* Latr.) qui habite l'Allemagne. (L.)

***PASITHEA.** MOLL. — Genre de Mollusques pectinibranches établi par M. Lea, aux dépens des *Rissoa*. (DUJ.)

PASITHEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Liliacées, établi par Don (*in Edinb. New. philosoph. Magaz. July*, 1832, p. 236). Herbe du Chili. *Voy.* LILIACÉES.

***PASITHOE** (nom mythologique). CRUST. — C'est un genre de l'ordre des Aranéiformes, de la famille des Pycnogonides, établi par M. Goodsir, dans le tome XIV des *Annals of history natural*, 1844, et dont la seule espèce connue est le *Pasithoe vesiculosa* Goodsir (*loc. cit.*, p. 2, pl. 1, fig. 10). (H. L.)

PASPALE. *Paspalum* (πασπάλη, grain de millet) BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Panicées, établi par Linné (*Gen.*, n. 73), et dont voici les principaux caractères: Epillets biflores, articulés avec le pédicelle; fleur inférieure neutre, la supérieure hermaphrodite. Une seule glume, quelquefois deux. *Fleur neutre:* Paillette 1, membraneuse, mutique. *Fleur hermaphrodite:* Paillettes 2, coriaces, mutiques; l'inférieure concave, embrassant la supérieure, qui a deux nervures. Paléoles 2, charnues, courtes. Ovaire sessile. Styles 2, terminaux; stigmates aspergilliformes. Caryopse oblong, comprimé, libre.

Les Paspales sont des Gramens répandus dans toutes les régions tropicales du globe. On en connaît environ quatre-vingt-dix espèces, parmi lesquelles quatre croissent dans une grande partie de l'Europe et surtout en France, savoir: Le PASPALE SANGUIN, *P. sanguinale*; le PASPALE CILIÉ, *P. ciliatum*; le PASPALE GLABRE, *P. glabrum*, et le PASPALE DACTYLE, *P. dactylon*. On les trouve au milieu des champs cultivés et dans les endroits sablonneux.

Deux autres espèces, originaires du Pérou, sont l'objet d'une culture spéciale: Le PASPALE STOLONIFÈRE, *P. racemosum*, dont le chaume porte de jolis épillets d'abord blancs, puis rougeâtres; le PASPALE MEMBRANEUX, *P. membranaceum* (*Cerisia elegans* Pers.), remarquable par son rachis extrêmement élargi, comme naviculaire, et par un duvet blanc et soyeux qui entoure ses fleurs. (J.)

PASSALIA, Soland. (*Msc.*). BOT. PH. — Syn. d'*Alsodeia*, Thouars.

PASSALUS (πάσσαλος, pieu). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes pétalocères, tribu des Lucanides, établi par Fabricius (*Entomologia systematica*, 1792), et généralement adopté depuis. Percheron (*Monographie des Passales*, Paris, 1835; *Revue critique et Supplément à la Mon. des Passales*, *Mag. Zool.*, 1841) en a décrit 67 espèces, et en a

cité 7, qu'il n'a pu observer ou reconnaître. Sur ce nombre, 38 seraient originaires de l'Amérique, 10 d'Asie, 7 d'Afrique, 5 d'Australie, et 7 seraient de patrie inconnue. L'auteur les divise en *Hexaphylli*, *Pentaphylli* et *Triphylli*, d'après le nombre des feuillets de la massue des antennes. Nous citerons comme faisant partie de ce genre, les espèces suivantes: *P. interruptus* Linné, *emarginatus*, *assimilis*, *distinctus* Weber, *tridens* Wied., *barbatus*, *dentatus*, *bicolor* F., *pentaphyllus* P.-B., *Leachii*, *crenatus*, *edentatus* M.-L. Il a pour caractères : Antennes simplement arquées ou peu coudées, velues ; labre toujours découvert, crustacé, transversal ; mandibules fortes, très dentées, sans dispositions sexuelles remarquables; mâchoires entièrement cornées avec deux fortes dents au moins ; languette pareillement cornée, très dure, située dans une échancrure supérieure du menton, terminée par trois points ; abdomen porté sur un pédicule offrant en dessus l'écusson, et séparé du corselet par un étranglement ou un intervalle notable. Ces Insectes vivent sous les écorces ou dans le tan des vieux arbres ; leurs larves, qui se trouvent dans les mêmes lieux, sont remarquables en ce qu'elles n'offrent que quatre pattes ; elles ont du reste la forme cintrée et cylindrique des autres Lamellicornes.

Panzer avait donné à ces insectes le nom générique de *Cupes ;* mais cette dénomination, déjà employée pour désigner un autre genre d'Insectes (*voy.* CUPES) a été remplacée par celle de *Passalus*, nom généralement adopté.

De Castelnau a formé son genre *Ocythoe* sur les espèces dont la massue est composée de six articles, et Mac-Leay celui de *Paxillus*, sur celles dont la massue n'offre que cinq articles. (C.)

PASSANDRA. INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Cucujites, créé par Dalmann (*Appendix ad syn. Ins.*, Schr., 1817, p. 146), adopté par Newman (*Entomological Magaz.*, V, 389) et par Erichson (*Naturgeschichte der Insect.*, 1845), et composé des trois espèces suivantes : *P. sexstriata* Dalm., *Columbus* New., et *fasciata* Gray. La première a été découverte à Sierra-Leone, la seconde aux environs de Rio-Janeiro, et la troisième près de la Havane. Ces deux auteurs fondent plusieurs genres avec des espèces qui faisaient autrefois partie du genre *Passandra*, et Erichson établit un groupe du nom de *Passandrini*, dans lequel rentrent les genres suivants : *Passandra*, *Hectarthrum*, *Catogenus*, *Ancistria*, *Scalidia* et *Prostomis*. Ces insectes sont larges, allongés, aplatis ; leur corps est uni, luisant ; les antennes sont presque aussi longues que le corps, assez épaisses, le dernier article est sécuriforme ; les élytres offrent quelques stries sillonnées le long de la marge et de la suture. (C.)

PASSE. OIS.—Nom vulgaire, dans quelques cantons de la France, de la Fauvette d'hiver.

On a encore appliqué le mot de *Passe* à des animaux et à des plantes qui surpassent en force ou en beauté les objets auxquels on les compare. Ainsi l'on a appelé :

En Mammalogie:

PASSE-MUSC, le Chevrotain moschifère.

En Ornithologie:

PASSE BLEU, une espèce de Friquet ;

PASSE DE CANARIE, le Serin ;

PASSE-FOLLE, une Mouette;

PASSE-RAGA, une espèce d'Outarde ;

PASSE DE Saule, le *Fringilla montana ;*

PASSE-SOLITAIRE, le *Turdus solitarius ;*

PASSE-VERT, le *Tangara cyanea*.

En Botanique :

PASSE-FLEUR, l'*Agrostemma coronaria* et l'*Anemone pulsatilla ;*

PASSE FLEUR SAUVAGE, le *Lychnis dioica ;*

PASSE-PIERRE, le *Crithmum maritimum ;*

PASSE-RAGE, les Lépidiers ;

PASSE-ROSE, l'*Alcea rosea ;*

PASSE ROSE PARISIENNE, l'*Agrostemma coronaria ;*

PASSE-SATIN, le *Lunaria rediviva ;*

PASSE-VELOURS, le *Celosia cristata*, et le Sumac.

PASSER. OIS. — Nom latin donné par les anciens au Moineau domestique ; Brisson en a fait le nom du genre dont cette espèce est le type. — Synonyme de *Pyrgita*, Cuv. (Z. G.)

PASSERAT OIS. — Nom donné par Belon au Moineau Franc.

***PASSERCULUS**. OIS. — Genre établi par Ch. Bonaparte aux dépens des Passerines de Vieillot, des *Fringillæ* de Wilson, sur

une espèce que ce dernier nomme *Fring. savanna* (Wils., *Amer. Ornith.*, pl. 34, f. 4). Elle fait partie de la section des *Jacarinis* ou *Passerines* de notre article MOINEAU, ainsi que le *Fr. palustris*, qu'on lui associe. (Z. G.)

PASSEREAU. OIS. — Nom vulgaire du Moineau franc, dans quelques cantons de la France

PASSEREAUX. *Passeres.* OIS. Dans la plupart des méthodes ornithologiques, ce nom s'applique à un ordre particulier de la classe des Oiseaux. De toutes les grandes divisions dont se compose cette classe, celle que concourent à former les Passereaux est une des moins naturelles; aussi, de toutes, est elle celle dont les limites ont subi le plus de fluctuations. Les caractères donnés par Linné à ses *Passeres* étaient trop élastiques pour que leur application ne conduisît pas à considérer comme tels des Oiseaux qu'une analyse plus profonde devait en séparer, et ils étaient en même temps trop peu définis pour qu'on pût en distraire des espèces qui cependant avaient la plupart les caractères essentiels des vrais Passereaux. Aussi ne doit-on pas être surpris que les premières modifications qu'ait eues à subir le système ornithologique de Linné aient porté sur cet ordre. Des tentatives nombreuses ont été faites dans le but de le rendre plus naturel; mais toutes ces tentatives n'ont eu d'autre résultat que de le simplifier, d'en restreindre les limites, et par conséquent d'en rendre la conception un peu plus facile. Quelques ornithologistes cependant ont persisté à conserver l'ordre des Passereaux, tel que l'avait fondé Linné, et lui ont même donné plus d'étendue en comprenant dans cet ordre, non seulement les *Passeres* de l'auteur du *Systema naturæ*, mais encore ses *Picæ*.

Les Passereaux ont pour caractères apparents : Un bec variable, quant à sa grandeur, à son étendue et à sa forme; des pieds ayant des proportions médiocres; trois doigts dirigés en avant, l'externe uni à celui du milieu dans une étendue plus ou moins considérable; un pouce libre, dirigé en arrière ou pouvant, comme dans certains genres de la famille des Fissirostres, se porter en avant; des tarses presque constamment emplumés jusqu'aux talons; des ongles généralement grêles, recourbés, mais jamais crochus ou acérés, et des ailes variables pour l'étendue.

Leur estomac est en forme de gésier musculeux; ils ont généralement l'intestin pourvu de deux petits cœcums et un larynx inférieur des plus compliqués. Le sternum, chez les individus à l'état adulte, n'a d'ordinaire qu'une échancrure de chaque côté de son bord inférieur. Cependant ce caractère présente quelques exceptions : ainsi les Rolliers, les Guépiers et les Martins-Pêcheurs en ont deux, et l'on n'en trouve plus de trace dans les Martinets et les Oiseaux-Mouches.

Considérés comparativement avec les autres ordres, les Passereaux se distinguent des Oiseaux de proie par un bec qui n'est point crochu; par des ongles non acérés, et par des doigts non entièrement divisés; ils n'ont pas, comme les Grimpeurs, le doigt externe dirigé en arrière comme le pouce; leur bec n'est point voûté et leurs doigts ne sont point réunis à leur base par une petite membrane, comme dans les Gallinacés; leur articulation tibio-tarsienne n'est jamais nue comme chez les Échassiers; enfin ils n'ont ni les pieds palmés des Palmipèdes, ni les doigts festonnés des Pinnatipèdes.

Les Passereaux varient autant par leurs formes corporelles et par les proportions de leurs diverses parties que par leurs habitudes, leur genre de vie et leur industrie pour se procurer leur nourriture. Les grains, les herbes, les Insectes, les fruits et même les Poissons fournissent à leur nourriture : les graines d'autant plus exclusivement que leur bec est plus gros; les Insectes et les fruits, qu'il est plus grêle. Quelques uns de ceux qui l'ont fort, poursuivent même les petits Oiseaux. La plupart vivent solitaires; il en est qui se réunissent par grandes troupes. Les uns ont l'air pour demeure et volent presque constamment; les autres n'abandonnent jamais les arbres; d'autres marchent à terre sans presque s'élever dans les airs, ni fréquenter les bois ou les buissons, etc. C'est parmi les Passereaux qu'on trouve les Oiseaux chanteurs par excellence; quelques uns même ont la faculté de retenir et de répéter quelques uns des sons qui les frappent. Beaucoup de Passereaux ont été réduits en captivité par l'homme,

aucun d'eux n'a encore subi le joug de la domesticité.

Nous renvoyons, pour les grandes divisions de cet ordre et pour les subdivisions en genres, à l'article OISEAUX. (Z. G.)

*PASSERELLA. OIS. — Genre fondé par Swainson sur la *Fringilla iliaca* de Merrem (*Fr. rufa* Wils., *Amer. ornith.*, pl. 22, f. 4). Cette espèce fait partie du groupe des Paroares. *Voy.* MOINEAU. (Z. G.)

PASSERES. OIS. — Nom latin, dans Linné et la plupart des méthodistes, de l'ordre des Passereaux.

*PASSERI-GALLES. OIS. — Sous-ordre de l'ordre des Passereaux établi par M. Lesson, dans son *Traité d'ornithologie*, pour des espèces qui, ainsi que le nom de Passeri-Galles l'indique, participent des Passereaux par quelques uns de leurs caractères génériques, et des Gallinacés par leurs formes massives. Ce sous-ordre, qui correspond en grande partie à l'ordre des *Columbæ* de Meyer et Wolff, des *Giratores* de M. de Blainville, comprend, pour M. Lesson, toute la famille des Pigeons et les genres Ménure, Mégapode, Alecthélie, Pénélope et Parrakoua. C'est par ces derniers genres que se fait pour M. Lesson le passage des Passereaux aux Gallinacés. (Z. G.)

PASSERINA. BOT. PH. — Genre de la famille des Daphnoïdées, établi par Linné (*Gen.*, n. 489), et dont les principaux caractères sont : Fleurs hermaphrodites ou dioïques par avortement. Périanthe coloré, infundibuliforme, à tube urcéolé ou cylindrique, à limbe 4-parti ; gorge nue. Étamines, huit, incluses. Squamules hypogynes nulles. Ovaire à une seule loge uni-ovulée. Style latéral filiforme ; stigmate capité. Utricule monosperme, enfermé dans le périanthe.

Les *Passerina* sont des arbrisseaux ou des herbes annuelles qui croissent dans une partie de l'Europe et de l'Asie, et plus abondamment au cap de Bonne-Espérance. Leurs feuilles sont alternes, et les fleurs, solitaires ou réunies en nombre, naissent des aisselles des feuilles. On en connaît plus de vingt espèces parmi lesquelles sept croissent dans le midi de la France où elles fleurissent pendant tout l'été (*Passer. dioica, nivalis, Thomasii, Tarton-Raira, hirsuta, tinctoria, thymelæa.*) (J.)

PASSERINE. OIS. — Genre établi par Vieillot pour quelques espèces qui, pour les uns, font partie des Bruants, et, pour les autres, des Fringilles. M. Lesson a fait de ce nom le synonyme de *Jacarinis*. C'est aussi sous cette dernière dénomination que nous avons fait connaître les Passerines à l'article MOINEAU. (Z. G.)

PASSIFLORE. *Passiflora* (contraction de *flos passionis*, fleur de la Passion ; à cause de la ressemblance qu'on a cru trouver entre la forme des organes floraux de ces plantes et celle des instruments de la passion de Jésus-Christ). BOT. PH. — Grand et beau genre qui est devenu, dans ces derniers temps, le type de la famille des Passiflorées. Linné le plaçait dans la gynandrie pentandrie de son système ; mais Cavanilles, reconnaissant que cette manière de voir du botaniste suédois reposait sur une interprétation inexacte de l'organisation florale des plantes qui le composent, le rangea dans la monadelphie pentandrie, et la plupart des botanistes qui ont suivi après lui le système sexuel ont adopté cette modification. Les Passiflores connues de Linné étaient au nombre de vingt environ ; aujourd'hui plus de cent cinquante sont connues et décrites ; en effet, De Candolle en a caractérisé 126 dans le troisième volume de son *Prodromus*, et plus récemment Walpers en a relevé encore 30 nouvelles. Toutes ces plantes sont herbacées ou frutescentes, grimpantes au moyen de vrilles axillaires qui représentent un pédoncule dégénéré ; un petit nombre sont arborescentes et, dans ce cas, dépourvues de vrilles ; la grande majorité croît dans l'Amérique tropicale, quelques unes se trouvent en Asie. Leurs feuilles sont alternes, simples, entières ou divisées de diverses manières, le plus souvent accompagnées à leur base de deux stipules. Leurs fleurs, généralement grandes et assez brillantes pour assigner à plusieurs d'entre elles un rang distingué parmi nos plantes d'ornement, sont axillaires, portées sur des pédoncules ordinairement uniflores, rarement bi-ou pluriflores, articulés dans le haut, et munis de trois bractées qui forment un involucre plus ou moins voisin de la fleur. Ces fleurs ont été envisagées et décrites de diverses manières. Les uns, avec Tournefort et Linné, leur ont accordé une enveloppe florale double, dont le rang ex-

terne était regardé par eux comme un vrai calice, l'intérieur comme une corolle; les autres, avec A.-L. de Jussieu, n'ont vu dans ce tégument floral qu'un calice infère, urcéolé à la base, à limbe divisé profondément en 8-10 lobes colorés, disposés sur deux rangs, et ils ont décrit cette fleur comme apétale; mais il semble plus rationnel de revenir à l'opinion de Linné et de voir dans les deux rangs de l'enveloppe florale des Passiflores un calice à 5 plus rarement 4 parties, et une corolle également à 5 ou 4 parties. Le fond de la fleur est occupé par un disque extrêmement développé, qui forme inférieurement un urcéole à parois épaisses, et qui se prolonge, par sa portion libre, en plusieurs rangées de productions coniques, parmi lesquelles les extérieures sont parfois aussi longues que les pétales, tandis que celles des rangées intérieures sont souvent réduites à de simples mamelons saillants; ces appendices d'ordinaire vivement colorés et souvent annelés de teintes diverses, contribuent essentiellement à donner à ces fleurs la singularité d'aspect et l'élégance qui les distinguent; leur ensemble est fréquemment nommé *couronne*. Du centre de la fleur s'élève une longue colonne ou un gynophore terminé par le pistil, et dont la plus grande partie est embrassée par le tube résultant de la soudure des filets entre eux et avec elle; ceux-ci deviennent libres au sommet en 5 ou plus rarement 4 étamines opposées au calice, à anthères biloculaires, introrses, mais paraissant extrorses dans la fleur épanouie par l'effet de leur renversement. Le pistil se compose d'un ovaire uniloculaire, à ovules nombreux portés sur trois placentas pariétaux, surmonté de trois styles que terminent autant de stigmates en tête. Le fruit est charnu, souvent comestible; plusieurs botanistes l'assimilent à celui des Cucurbitacées, et le qualifient dès lors de *pépon* ou *péponide*.

Les nombreuses espèces de Passiflores ont été divisées par De Candolle en huit sections. En les adoptant, M. Endlicher les a rapportées à cinq sous-genres, dont les deux derniers rattachés à ce genre avec doute. Voici le tableau de cette division avec la description ou l'indication des espèces les plus intéressantes :

a. *Tetrapathæa*, DC. Fleur tétramère, dioïque. Pédoncules triflores; des vrilles aux aisselles sans fleurs; bractées très petites ou avortées. Ce sous-genre ne renferme encore que des plantes de la Nouvelle-Zélande; il est considéré comme genre distinct par M. Raoul (*Voy.* Raoul, *Choix de plantes de la Nouvelle-Zélande*, Paris, 1846, p. 27, tab. XXVII).

b. *Cieca*, DC. Calice quinqueparti; corolle nulle (1); 5 étamines. Pédoncules uniflores, souvent réunis dans une aisselle avec une vrille; bractées très petites ou nulles. Nous nous bornerons à indiquer ici comme exemple la Passiflore jaune, *Passiflora lutea* Lin., plante des Antilles et du sud des États-Unis, qui paraît pouvoir être cultivée en pleine terre dans nos contrées, mais dont la fleur jaunâtre n'est ni assez grande ni assez brillante pour qu'on la voie se répandre dans les jardins.

c. *Decaloba*, Endl. Sous ce nom, M. Endlicher réunit les sections *Decaloba*, *Granadilla*, *Tacsonioides* et *Polyanthea* de De Candolle; le sous-genre qu'il forme ainsi est caractérisé de la manière suivante : Calice et corolle chacun à cinq parties; cinq étamines; fruit pulpeux. Pédoncules uni-multiflores naissant avec les vrilles; bractées avortées ou formant un involucre, entières.

Ici se rapportent les diverses espèces de Passiflores cultivées dans nos pays comme plantes d'ornement, et souvent pour leur fruit dans les contrées chaudes du globe. Nous ne nous arrêterons que sur les plus répandues et les plus intéressantes d'entre elles.

1. Passiflore quadrangulaire, *Passiflora quadrangularis* Lin. Cette belle plante croît naturellement à la Jamaïque et dans les parties chaudes de l'Amérique, où, de plus, on la cultive communément pour sa beauté et pour son fruit. C'est aussi l'une des plus fréquemment cultivées dans nos serres. Sa tige sarmenteuse acquiert 18 et 20 mètres de longueur; elle pousse et se développe avec une rapidité telle, que, d'après Jac-

(1) Quoique l'absence de corolle soit le vrai caractère distinctif de ce sous-genre, on y range cependant quelques espèces qui paraissent avoir des fleurs pétalées : telle est la *P. caprea* Lin., du moins, si l'on en juge par la figure de Jacq., *Ic. rar.*, III, tab. 609.

quin, quelques mois lui suffisent pour couvrir de grands arbres : ses rameaux ont quatre angles ailés, ce qui lui a valu son nom spécifique ; ses feuilles sont en cœur à leur base, ovales, acuminées au sommet ; entières, glabres, grandes ; leur pétiole porte 4-6 glandes ; ses stipules sont ovales, entières, de même que les bractées. Ses fleurs sont à peu près les plus grandes du genre, larges d'un décimètre ou même plus, très odorantes, pourpres en dedans, avec les filaments de leur couronne épais, arqués, flexueux, mêlés de blanc, de pourpre et de violet. A ces fleurs succède un fruit ovoïde, jaunâtre, luisant, de la grosseur d'un petit Melon, dont la pulpe odorante a une saveur douce, mêlée d'une légère acidité. Ce fruit est très estimé des créoles, qui le mangent comme nous les Fraises, assaisonné de sucre et avec ou sans vin. Dans les climats chauds, la végétation rapide de cette plante et sa rare beauté la rendent parfaitement propre à couvrir des murs et des berceaux ; malheureusement, il arrive souvent qu'elle sert de refuge à des Serpents venimeux attirés par les Rats et les Écureuils qui se nourrissent de son fruit. Dans nos serres, la Passiflore quadrangulaire se cultive, comme la plupart de ses congénères, dans une bonne terre légère ; elle demande des arrosements abondants pendant le temps de son accroissement ; on la multiplie par boutures, par marcottes, et, plus habituellement, par greffe sur la Passiflore bleue, dans le but de rendre sa floraison plus abondante et plus prompte. Elle mûrit souvent son fruit. Des expériences de M. Ricord-Madiana ont montré que sa racine agit comme un violent poison narcotique ; cependant à Bourbon on la regarde, à tort ou a raison, comme n'étant que vomitive. Au reste, ses usages médicaux paraissent être nuls.

2. Passiflore ailée, *Passiflora alata* Ait. Cette espèce, originaire du Pérou, est presque aussi belle que la précédente, dont elle a le port, et à laquelle elle ressemble à plusieurs égards. Ses rameaux ont également quatre angles longitudinaux ailés ; mais sa tige acquiert généralement moins de longueur ; ses feuilles glabres, presque en cœur, ovales, aiguës, ont quatre glandes sur leur pétiole ; mais ses stipules sont lancéolées, courbées en faucille, dentelées, ainsi que ses bractées ; ses fleurs sont un peu plus petites pendantes, du reste de couleur analogue et également odorantes. Son fruit est aussi comestible. On la cultive presque aussi fréquemment et de la même manière que la précédente.

3. Passiflore a grappes, *Passiflora racemosa* Brot. (*P. princeps* Lodd.). Cette brillante Passiflore croît naturellement au Brésil ; elle fut d'abord observée dans les environs de Rio-Janeiro, et c'est de là qu'elle fut envoyée en Portugal, où Brotero l'étudia et la décrivit le premier. Ses rameaux sont cylindriques, striés, glabres ; ses feuilles également glabres, un peu glauques, sont d'une texture consistante et presque coriace, à trois lobes aigus, pourvues de quatre petites glandes sur leur pétiole ; elle doit son nom à ce que ses grandes et belles fleurs, d'un rouge écarlate, naissent en nombre vers l'extrémité des rameaux, par deux à l'aisselle de feuilles qui ne se développent que peu ou pas du tout, et que de là résultent les belles grappes pendantes qui la rendent si remarquable. Dans nos serres, elle fleurit abondamment. D'après Brotero, son fruit est oblong, d'un vert pâle, uni, à trois côtes, long d'environ 7 centimètres.

4. Passiflore bleue, *Passiflora cœrulea* Lin., vulgairement connue sous le nom de *fleur de la Passion*. Cette espèce, originaire du Brésil et du Pérou, passe très bien en pleine terre dans nos climats, même dans nos départements du Nord, plantée le long d'un mur à une exposition méridionale et couverte pendant l'hiver. Sa tige grimpante acquiert jusqu'à 20 mètres de longueur ; ses rameaux sont cylindriques, striés ; ses feuilles glabres, glauques à leur face inférieure, sont divisées profondément en 5-7 lobes oblongs, entiers ; leur pétiole porte quatre glandes ; il est accompagné de deux stipules larges, dentelées, arquées en faucille ; ses fleurs, larges de 7-8 centimètres, axillaires et solitaires, sont verdâtres en dehors, d'un bleu très pâle en dedans, odorantes ; les filaments de leur couronne sont purpurins à leur base, d'un bleu pâle ou blancs vers leur milieu, d'un bleu plus vif vers leur extrémité ; elles se succèdent pendant tout l'été et jusqu'à la fin de l'automne, à mesure que les branches croissent et s'allongent. Le fruit qu'elles donnent est jaunâtre,

ovoïde, de la grosseur d'un petit œuf; il mûrit sans peine dans le midi de la France et de l'Europe. Cette espèce est aujourd'hui commune dans nos jardins: elle est très propre à couvrir des berceaux et des tonnelles.

C'est encore au même sous-genre que se rapportent plusieurs autres espèces cultivées aujourd'hui assez communément, et parmi lesquelles nous nous contenterons d'indiquer les suivantes: la Passiflore incarnate, *Passiflora incarnata* Lin., espèce de l'Amérique méridionale et de la Virginie, qui réussit assez bien en pleine terre dans nos climats, quoique sa tige gèle souvent l'hiver; à feuilles trifides, dentées; à fleurs d'un bleu pâle, avec une longue couronne bleue ou pourpre annelée de blanc; à fruit comestible. La Passiflore pourpre, *Passiflora kermesina* Link et Otto, belle espèce du Brésil, à feuilles trilobées, entières, accompagnées de grandes stipules; à fleurs d'un pourpre vif, avec la couronne courte violacée.

?d. *Dysosmia*, DC. Calice et corolle chacun à cinq parties; cinq étamines; fruit presque capsulaire; pédoncules solitaires, uniflores, naissant dans la même aisselle que les vrilles; involucre à 3 folioles divisées profondément en lobes sétacés, glanduleux au sommet. (Ex.: *Passiflora fœtida* Cavan.)

?e. *Astrophea*, DC. Calice et corolle chacun à cinq parties; cinq étamines; fruit pulpeux?. Arbres dépourvus de vrilles; fleurs sans involucre. Ces Passiflores s'éloignent de toutes leurs congénères par la différence de leur port et par l'absence de vrille. De Candolle se demande si elles n'appartiendraient pas plutôt au genre *Paropsia* de Nurouba. Nous citerons comme exemple la Passiflore glauque, *Passiflora glauca* Humb. et Bonpl., petit arbre de 7 ou 8 mètres de hauteur; à grandes feuilles longues quelquefois de 6 ou 7 décimètres, oblongues, aiguës, entières; à fleurs blanches, pourvues d'une couronne jaune; qui croît au Pérou à une hauteur d'environ 2,000 mètres.

(P. D.)

PASSIFLORÉES. *Passifloreæ*. bot. ph. — Famille de plantes dicotylédonées dont la place n'est pas définitivement fixée, à cause des doutes auxquels donne lieu le mode d'insertion de ses étamines, ainsi que le fera voir l'exposé de ses caractères, qui sont les suivants: Calice monophylle, à tube très allongé ou plus ou moins raccourci, à limbe partagé en lobes dont le nombre varie de 4 à 10, et qui sont ordinairement disposés sur deux rangs offrant les couleurs et les apparences d'une corolle, surtout ceux du rang intérieur qui reçoivent souvent le nom de pétales: on observe souvent en outre, un peu plus bas, à diverses hauteurs sur le tube, un ou plusieurs cercles, ou couronnes de filets ou d'écailles qui en partent, et quelquefois c'est au-dessous, vers la base du tube, que s'insèrent cinq étamines libres ou monadelphes: alors il ne peut y avoir de doute, l'insertion des pétales, des filets stériles et anthérifères est bien manifestement périgynique. Mais d'autres fois du centre de la fleur s'élève une colonne plus ou moins longue, qui porte à son sommet ces cinq étamines autour et au-dessous du pistil, et, dans ce cas, leur insertion paraît hypogynique; mais, dans tous, on remarque un disque charnu, qui, tapissant le tube, se réfléchit en un bord libre, et porte au-dessous les filets stériles: or ce même disque, du fond de la fleur, se réfléchit en sens inverse pour recouvrir et former en partie la colonne staminifère, portée ainsi définitivement sur un disque périgynique, considération qui, appuyée sur l'insertion constante des filets stériles, nous engage à regarder comme telle celle des étamines. Cela posé, achevons la description des organes. Étamines ordinairement en nombre égal aux divisions extérieures du calice, et alternant avec les intérieures ou pétales, quelquefois en nombre double, très rarement presque indéfini; à filets subulés, filiformes, libres ou monadelphes; à anthères biloculaires, d'abord introrses, puis souvent oscillantes, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire sessile ou stipité, surmonté de 3-5 styles, soudés à leur base, puis distincts et divergents sous un angle qui se rapproche du droit, et terminés chacun par un stigmate cunéiforme ou pelté, quelquefois bilobé, à une seule loge, avec autant de placentas pariétaux et superficiels qu'il y a de stigmates, chacun portant plusieurs ovules anatropes au bout de funicules assez longs. Fruit bacciforme ou capsulaire, crustacé ou coriace, s'ouvrant

alors en un nombre égal de valves, dont chacun emporte sur son milieu son placenta longitudinal. Graines nombreuses, à l'extrémité de longs funicules qui, autour d'elles, se renflent en un arille coloré sous forme de cupule ou de sac, et souvent les enveloppant complétement; au-dessous un test crustacé, doublé d'une membrane interne qui s'en sépare en emportant avec elle le raphé. Embryon droit dans l'axe d'un périsperme charnu, l'égalant presque en longueur, à cotylédons foliacés plans, à radicule cylindrique dirigée vers le hile.

Les espèces sont des herbes ou plus souvent des arbrisseaux, à tiges le plus souvent grimpantes, très rarement des arbres; à feuilles alternes, tantôt simples, entières ou lobées, avec nervation souvent palmée; tantôt et plus rarement composées et pennées avec impaire, à pétioles accompagnés à leur base de deux assez grandes stipules, et souvent munis plus haut de deux glandes; émettant fréquemment de leur aisselle une vrille qui paraît être un pédoncule métamorphosé, puisque quelquefois elle porte des fleurs. Celles-ci sont solitaires ou disposées en petits groupes axillaires ou terminaux, portées sur un pédicelle ordinairement articulé, et muni le plus communément, à l'articulation, d'un involucre triphylle ou triparti. Dans quelques genres elles sont unisexuées par l'avortement d'un des organes.

Les Passiflorées abondent dans l'Amérique entre les tropiques, qu'elles n'y dépassent que peu: elles sont beaucoup plus rares dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique; mais, dans la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Zélande, on en trouve à des latitudes beaucoup plus distantes de l'équateur que dans le nouveau continent. Le fruit de quelques espèces est recherché, et il le doit au développement de l'arille abondant en suc d'une saveur acide et rafraîchissante. On attribue à d'autres parties ou à d'autres espèces des propriétés médicales assez prononcées, et dont quelques uns, les narcotiques, seraient dues à la présence d'un principe analogue à la morphine. Mais c'est ce qu'il faudrait avoir mieux constaté pour pouvoir se prononcer, et ajouter ici plus de détails.

GENRES.

Tribu I. — PAROPSIÉES.

Fleurs hermaphrodites. Tiges non grimpantes et sans vrilles.

Ryania, Wahl (*Patrisia*, Rich.)—*Smeathmannia*, Sol. (*Bulowia*, Schum.) — *Paropsia*, Pet.-Th.

Tribu II. PASSIFLORÉES.

Fleurs hermaphrodites. Tiges grimpantes avec vrilles.

Thompsonia, R. Br. — *Deidamia*, Pet.-Th. — *Passiflora*, J. (*Granadilla*, Tourn.— *Astephananthes*, *Monactineirma* et *Anthactinia*, Bory. — *Balduina*, Raf. — *Cieca*, Medik.) — *Murucuia*, Tourn. — *Disemma*, Labill. — *Tacsonia*, J. (*Distephia*, Salish.).

Tribu III. — MODECCÉES.

Fleurs unisexuées. Tiges grimpantes, avec vrilles.

Modecca, L. (*Blepharanthus*, Sm.) — *Paschanthus*, Burch. — *Kolbia*, Beauv. — *Ceratiosicyos*, Nees. — *Acharia*, Thunb.

(AD. J.)

PASSIONNAIRE. BOT. PH. — Nom vulgaire des Passiflores.

PASSOURA, Aubl. (*Guian. Suppl.*, 21, t. 380). BOT. PH. — Synonyme d'*Alsodeia*, Thouars.

PASTEL. *Isatis*. BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères, tribu des Isatidées, à laquelle il donne son nom, rangé par Linné dans sa tétradynamie siliqueuse, et avec plus de raison, par les auteurs, dans la tétradynamie siliculeuse. Les plantes dont il se compose sont des herbes annuelles ou bisannuelles qui croissent naturellement dans l'Europe méridionale et orientale, ainsi que dans les parties moyennes de l'Asie; elles sont dressées, rameuses, généralement glabres ou à peu près, glauques; leurs feuilles sont entières, les caulinaires embrassantes, en flèche ou en cœur à leur base; leurs fleurs, petites, jaunes, forment des grappes terminales lâches, allongées, et elles sont portées sur un pédicule grêle, filiforme; elles se distinguent par les caractères suivants: Calice à 4 sépales égaux entre eux. Corolle à 4 pétales égaux, entiers. 6 étamines tétradynames, à filets sans dents; ovaire comprimé, uniloculaire, renfermant presque toujours un seul ovule, suspendu

au sommet de la loge; stigmate sessile, presque capité. Le fruit est une silicule indéhiscente, comprimée-aplatie sur les côtés, oblongue ou ovale, rarement en cœur, dont les valves sont naviculaires, entourées d'une aile foliacée (caractère du sous-genre *Sameraria*, DC.) ou fongueuse (ce qui distingue le sous-genre *Glastum*, DC.), plane, uniloculaire et 1-sperme, ou 2-sperme seulement dans des cas très rares. La délimitation des espèces de ce genre présente beaucoup de difficultés; les caractères par lesquels on les distingue sont principalement tirés du fruit, et leur valeur est appréciée de diverses manières par les botanistes, dont les uns y trouvent des motifs suffisants pour un nombre assez grand de divisions spécifiques, tandis que d'autres les croient tout au plus suffisants pour distinguer de simples variétés. Il sera facile de se convaincre de cette différence d'appréciation en comparant la description et la classification des Pastels, d'un côté, dans le *Prodromus* et le *Systema* de De Candolle, de l'autre, dans la partie botanique des *Suites à Buffon*, par M. Spach; dans ce dernier ouvrage, la réunion et la fusion des espèces sont portées aussi loin qu'elles semblent pouvoir aller. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces questions délicates, et nous nous bornerons à appeler un moment l'attention sur l'espèce la plus intéressante du genre qui nous occupe relativement à laquelle nous suivrons la manière de voir de De Candolle.

Pastel tinctorial, *Isatis tinctoria* Lin. Cette espèce importante est connue sous les noms vulgaires de *Pastel*, *Guède*, *Vouède*; elle croît naturellement sur les coteaux secs et pierreux dans les parties méridionales et tempérées de l'Europe. On la cultive en grand en divers lieux, principalement comme plante tinctoriale. Sa tige droite, lisse et rameuse vers le haut, s'élève jusqu'à 1 mètre; ses feuilles sont lancéolées, entières, aiguës au sommet, embrassantes à leur base, qui se prolonge en deux oreillettes allongées, même dans les supérieures; ses fleurs jaunes forment des grappes terminales paniculées; les silicules qui leur succèdent sont rétrécies en coin à leur base, qui se prolonge en pointe aiguë, presque spatulées à leur sommet, qui est très obtus, glabres, trois fois plus longues que larges. Outre le type dont nous venons de donner les caractères, et dont les individus entièrement glabres sont rares et ne se trouvent que dans des terrains gras, De Candolle distingue trois variétés de cette plante: l'une, cultivée (*I. t. sativa*), à feuilles glabres, plus larges; la seconde, hérissée (*I. t. hirsuta*), à feuilles hérissées, plus étroites; la troisième, à petit fruit (*I. t. microcarpa*).

La culture du Pastel, comme plante tinctoriale, a eu une importance très grande, tant que la rareté de l'indigo a maintenu cette précieuse matière colorante à un prix élevé. On s'était surtout occupé de lui donner de l'extension sous l'empire et pendant le blocus continental, dans le but de substituer un produit indigène à une production essentiellement tropicale; alors des encouragements et des prix furent proposés par le gouvernement français, et des ouvrages nombreux furent écrits dans le but d'amener le résultat désiré; nous citerons ici les plus importants de ces ouvrages: Puymaurin, *Notice sur le Pastel*, in-8, Paris, 1810; — *Instruction sur l'art d'extraire l'indigo contenu dans les feuilles du Pastel*, Paris, 1813; — Chaptal, Thénard, Gay-Lussac et Ternaux, *Instruction sur l'art d'extraire l'indigo du Pastel*, Paris, 1811; — Grassi, *Della maniera di coltivare il Guado*, Turin, 1811; — Lasteyrie, *Du Pastel*, etc., in 8, Paris, 1811; —*Instruction sur la culture et la préparation du Pastel*, in-8, Paris, 1812; — Giobert, *Traité sur le Pastel*, Paris, 1813. Mais le retour de la paix en Europe ayant ramené le commerce dans ses voies naturelles, et les perfectionnements récents apportés à la culture des Indigotiers et à la fabrication de l'Indigo, ayant rendu cette matière tinctoriale moins rare et moins chère, le Pastel fut peu à peu négligé, et aujourd'hui son importance a beaucoup diminué. Néanmoins nous croyons devoir présenter ici un résumé succinct des détails relatifs à sa culture et à l'extraction de son principe colorant. Nous nous aiderons principalement à cet égard de l'ouvrage de Lasteyrie, *Du Pastel*, etc.

Le Pastel croît également dans les terres sèches, pierreuses des coteaux, et dans celles plus substantielles, un peu humides des vallées et des plaines; mais l'un et l'autre extrême dans la nature du terrain sont éga-

lement nuisibles à l'abondance et à la qualité du produit tinctorial do la plante, et les variations déterminées à cet égard par la différence du sol peuvent s'étendre du simple au double. Les terres les plus avantageuses sont celles de consistance moyenne, plutôt argileuses que sablonneuses, grasses, riches en bumus, chaudes, légèrement humides. Les sols d'alluvion médiocrement humides, les défrichements bien ameublis sont aussi très avantageux. La préparation de ces terres doit être faite avec soin, par des labours répétés deux, trois et quatre fois, et avec des engrais d'autant plus abondants quo le sol est moins fertile, mais en quantité modérée dans les fonds excellents. La graine du Pastel n'est bonne que pendant deux ou trois ans; la meilleure est cello de l'annéo; celle qui est vieille doit être trempée dans l'eau pendant une nuit avant d'être semée. Les semis se font généralement à la volée, avec le plus d'égalité possible; néanmoins ceux en lignes espacées de 20 à 25 centimètres sont plus avantageux, surtout parce qu'ils rendent plus facile l'arrachage des mauvaises herbes et la circulation de l'air entre les pieds. On recouvre la semence en passant une herse légère. L'époque la plus avantageuse pour ces semis est la dernière moitié de février pour nos départements méridionaux, le commencement de mars pour ceux du nord. Le Pastel ne redoutant pas les gelées du printemps, il est inutile et même fâcheux de retarder les semailles, puisqu'on amène ainsi une diminution notablo dans les produits. Les graines lèvent au bout de dix ou quinzo jours; dès lors, si, après cet intervalle de temps, on voit que la germination ait manqué, soit particulièrement, soit en entier, on doit s'empresser d'ensemencer de nouveau. Pendant le cours de sa végétation, le Pastel est labouré ou sarclé trois ou quatre fois; d'abord un mois environ après l'ensemencement, et lorsque le jeune plant a un demi-décimètre de hauteur environ; en second lieu, après la première récolte de feuilles; en troisième et quatrièmo lieu, après la seconde et la troisième cueillette. Ces opérations sont indispensables, très peu de cultures demandant que la terre soit nettoyée aussi exactement de toutes mauvaises herbes. Dans ces sarclages, on a le soin d'arracher tous les pieds à feuilles velues et rudes, quo les cultivateurs désignent sous le nom de *Pastel bâtard*. La récolte des feuilles se fait aussitôt qu'elles ont atteint leur développement complet, ou, comme on le dit vulgairement, leur maturité. On voit que ce moment est arrivé lorsqu'elles ont acquis un certain degré d'épaisseur et de consistance que l'habitude apprend à reconnaître, et lorsque les inférieures commencent à s'abaisser et à pâlir, surtout sur leurs bords. Lo nombre de ces récoltes varie selon les climats, le sol, la culture, etc. Il s'élève à quatre, même cinq et six, dans les climats chauds, et sous l'influence do circonstances favorables. La première a lieu vers la mi-juin; les autres lui succèdent de mois en mois; les dernières donnent des produits de qualité inférieure. Les cueillettes se font par un temps clair, et après que le soleil a dissipé toute la rosée. Les ouvriers arrachent les feuilles après les avoir tordues, ou les coupent avec un instrument tranchant; ils les mettent à mesure dans un panier, après avoir secoué la terre, qui pourrait les salir; après quoi ils portent ces paniers sous un hangar ou dans un lieu sec et ombragé. On les soumet ensuite à l'action d'une meule verticale, creusée do rainures à sa circonférence. Par là, on les réduit en pâte homogène. On dépose cette pâte sous un hangar à mesure qu'on la retire du moulin, et on en forme des tas allongés, parallèles, qu'on presse avec les pieds. Après une fermentation do huit jours, en moyenne, on rompt les tas, on les mélange avec soin, et l'on en forme de nouveaux qu'on laisse fermenter pendant quinze à vingt jours. Cetto secondo fermentation terminée, on émiette toute cette matière, et de la poudro qu'on obtient ainsi l'on forme des pelotes qu'on distingue d'après les récoltes successives qui en ont fourni la matière. Ces pelotes ou ces pains, de forme variable selon les pays, sont déposés à mesure sur des claies et mis à sécher dans un lieu aéré et à l'ombre. Au bout de quinze jours en été, et un peu plus en automne, leur dessiccation est suffisante pour qu'on puisse les emballer et les livrer au commerce. Dans cet état, ceux de bonne qualité sont violets à l'intérieur et lourds; ils ont une odeur assez agréable. Le procédé de

préparation qui vient d'être décrit est celui usité dans le Languedoc; il fournit le *Pastel de Cocagne*. Arrivés entre les mains des marchands, les pains de Pastel subissent encore une nouvelle et longue opération qui consiste à les briser, à en disposer la matière par couches unies et non tassées dans un bâtiment soigneusement dallé en bassin, nommé *agrenoir*, et à déterminer en elle, en la maintenant humide, une fermentation lente et longtemps prolongée. C'est après cette dernière opération qu'il prend le nom de *Pastel en poudre*, et qu'il est propre à la teinture. Le Pastel, préparé de la manière que nous venons de décrire, fournit une couleur bleue solide; mais, son mode de préparation ayant conservé avec le principe colorant lui-même, les restes du tissu des feuilles, il en résulte que sa richesse en couleur est faible. De plus, aujourd'hui les avantages divers qu'offre l'emploi de l'Indigo des *Indigofera* ont restreint l'usage du Pastel à un petit nombre de cas. Aussi la culture de cette plante, qui a été jadis une source de richesses pour certaines parties de la France et notamment pour le Haut-Languedoc, a-t elle perdu presque toute son importance. Un autre usage, pour lequel les conseils de quelques agronomes tendraient à redonner de l'extension à cette culture, consiste à employer le Pastel comme fourrage vert. Outre l'expérience décisive faite par Daubenton, on connaît aujourd'hui celles de plusieurs autres observateurs desquelles il résulte, malgré quelques assertions contraires, que cette plante constitue un bon fourrage vert dont les bestiaux se nourrissent volontiers, qui se distingue par l'avantage de résister très bien aux froids de nos hivers et de réussir dans des terres tellement médiocres que toute autre culture y serait presque impraticable. (P. D.)

PASTENADE ET **PASTENAGUE**. BOT. PH. — Noms vulgaires des Panais dans le midi de la France.

PASTENAGUE. POISS. — Nom vulgaire d'une espèce de Raie, *Raia pastinaca*.

PASTÈQUE. BOT. PH. — Espèce de Courge.

PASTEUR. *Nomeus*. POISS. — Genre établi aux dépens des Scombres. *Voy*. ce mot.

PASTINACA. BOT. PH. — Nom scientifique du genre Panais. *Voy*. ce mot.

PASTISSON. BOT. PH. — Nom vulgaire du *Cucurbita melopepo*. *Voy*. COURGE.

PASTOR, Temm. OIS. — Nom scientifique du genre Martin.

PASYTHEA (nom mythol.). POLYP. — Genre de polypes hydraires de la famille des Sertulariens, établi par Lamouroux, pour deux petits polypiers trouvés sur les Sargasses ou *Fucus natans* de l'Océan atlantique; ces polypiers phytoïdes flexibles sont rameux, articulés, et portent des cellules sessiles ou pédonculées, ternées ou verticillées à chaque articulation. Mais les deux espèces sont assez dissemblables; et l'une d'elles, *P. tulipifera*, est devenue pour Lamarck le type du genre Tulipaire (*voyez* ce mot), qui paraît devoir être rangé parmi les Bryozoaires. (Duj.)

PATABEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées Cofféacées, tribu des Psychotriées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 111, t. 43). Arbrisseaux de la Guiane. *Voy*. RUBIACÉES.

*__PATÆOSAURUS__. REPT. — M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843) a créé sous cette dénomination un groupe de Sauriens, de la grande famille des Lacertiens, qui correspond en partie au genre *Eremia* (*voy*. ce mot) de MM. Duméril et Bibron, et dont le type est l'*Eremia capensis*, qui provient du cap de Bonne-Espérance. (E. D.)

PATAGONES. *Patagona*. OIS. — Division établie par M. Lesson dans la famille des Oiseaux-Mouches. *Voy*. COLIBRI. (Z. G.)

PATAGONICA, Dillen (*Eltham.*, 304, t. 226, f. 293). BOT. PH. — Synonyme de *Patagonula*, Linn.

PATAGONULA. BOT. PH. — Genre de la famille des Cordiacées?, établi par Linné (*Gen.*, n. 208). Arbrisseaux de l'Amérique méridionale.

PATAS. MAM. — Ce nom est appliqué au Sénégal à une espèce de Guenon (*voy*. ce mot) que les naturalistes désignent sous la dénomination de *Cercopithecus ruber*.

Le *Patas à bandeau* de Buffon est une simple variété de la même espèce, et le *Patas à queue courte* du même auteur se rapporte au *Rhesus*. *Voy*. ce mot. (E. D.)

PATATE. BOT. PH. — Nom appliqué improprement à la Pomme de terre dans nos départements méridionaux. *Voy*. MORELLE.

PATATE DOUCE. BOT. PH. — Nom vul-

gaire de la Batate comestible. *Voy.* BATATE a l'article LISERON.

PATÉ. MOLL. — Nom vulgaire et marchand de la Came gauche.

PATELLA. MOLL. — *Voy.* PATELLE.

PATELLA. BOT. CR. — *Voy.* PATELLARIA.

PATELLACÉS. *Patellacea.* MOLL. — Menke désigne ainsi une famille de l'ordre des gastéropodes cyclobranches, qui a pour type le genre Patelle. *Voy.* ce mot.

PATELLARIA (*patella*, vase). BOT. CR. — Nom imposé par Fries (*Elench. fung.*, t. II, p. 15) à un petit genre de Champignons de l'ordre des Thécasporés ectothèques, de la tribu des Cyathidés (*voy.* MYCOLOGIE), et qui présente les caractères suivants : Réceptacle cupuliforme, sessile ou pédiculé, de consistance coriace, marginé ; disque presque superficiel, pulvérulent ; les organes de la fructification consistent en sporanges (*thèques*) allongés, claviformes, qui renferment huit spores allongées et cloisonnées. Le type de ce genre est le *Peziza atrata* Pers., que l'on rencontre très fréquemment sur les vieux bois, et qui a été décrit tantôt comme un Lichen, tantôt comme un Champignon. Cette espèce est remarquable par ses réceptacles sessiles, noirs, coriaces, plus ou moins rapprochés, et qui ressemblent exactement à une scutelle de Lichen dépourvue de thallus. Elle est vivace ; dans les temps secs elle éprouve un peu de contraction, et dans les temps humides elle s'étale et paraît revenir à la vie. Son disque, dans un âge avancé, se recouvre d'une poussière blanche, qui paraît formée par la destruction des sporanges et la dissémination des spores.

Le nom de *Patellaria* a d'abord été donné par Hoffmann à un genre de Lichens, et adopté par De Candolle. Le professeur Fries n'a pas cru devoir le conserver dans cette famille de plantes ; mais, en le transportant dans la Mycologie, il y a introduit des espèces qui ne peuvent y demeurer. Ainsi, par exemple, j'ai démontré (*Ann. sc. nat.*, 2ᵉ série, t. XVI, p. 218) que le *Patellaria coriacea* Fr. (*Peziza coriacea* Bul.) n'était que le jeune âge du *Poronia punctata* Willd., et que le *Patellaria testacea* Fr. paraissait être la même plante. Les autres espèces dont le réceptacle est gélatineux n'ont pas encore été analysées convenablement pour indiquer la véritable place qui doit leur être assignée. (LÉV.)

***PATELLARIACÉES.** *Patellariaceæ.* BOT. CR. — Famille de Champignons établie par Corda (*Anleit. z. Stud. de Myc.*, p. 151) ; elle comprend les Champignons en forme de cupule, dont l'hyménium est supère, et formé de thèques qui renferment des spores cloisonnées. Elle n'est composée que des trois genres suivants : *Cryptodiscus*, Cord. ; *Melittiosporium*, Cord. ; *Patellaria*, Fr. (LÉV.)

PATELLE. *Patella* (*patella*, écuelle). MOLL. — Genre de l'ordre des Mollusques gastéropodes cyclobranches, caractérisé par la disposition des branchies lamellaires en série, tout autour du corps, sous le rebord du manteau, avec les orifices anal et génital au côté droit antérieur, et une coquille en cône surbaissé recouvrant entièrement le corps. L'animal est hermaphrodite, il a une tête munie de deux tentacules pointus oculifères à leur base externe, et il rampe lentement sur un pied charnu en forme de disque ovale, épais, au moyen duquel il adhère aux rochers avec tant de force, qu'il se laisse déchirer sur place plutôt que de lâcher prise, à moins d'avoir été enlevé à l'improviste et par un mouvement oblique. Ces coquilles avaient aussi été nommées anciennement *Lepas*, du mot grec qui signifie *écaille*, et quelques naturalistes du XVIᵉ et du XVIIᵉ siècle les désignèrent encore sous ce nom, et, plus tard encore on les associa aux Balanes, qui n'ont de commun avec elles que de vivre sur les rochers. Cependant Klein, en considérant les diverses coquilles, nommées Patelles, comme intermédiaires entre les Mollusques univalves et les bivalves, en fit deux classes subdivisées en six genres, dont plusieurs correspondent à peu près à des genres établis depuis lors. Adanson, au contraire, en laissant aux Patelles l'ancien nom de *Lepas*, en fit le septième genre de ses Mollusques univalves, et les sépara des bivalves par les univalves operculés qu'il regardait à tort comme devant en faire le passage ; mais en même temps il décrivit assez exactement, sous le nom de *Libot*, l'animal d'une espèce de ce genre. Linné, de son côté, plaça son genre Patelle parmi les univalves, mais sous ce nom il comprit non seulement toutes les diverses coquilles réunies par ses devanciers, mais encore quelques autres telles que la

Lingule supposée univalve C'est Bruguière qui, le premier, dans l'*Encyclopédie*, commença le démembrement si nécessaire du grand genre linnéen, en séparant d'abord les genres Fissurelle et Lingule. Peu de temps après, Cuvier publia une anatomie de la Patelle commune; et bientôt, dans son *Tableau d'histoire naturelle*, il classa, avec les Oscabrions et les Haliotides, ce genre, compris à la manière de Linné. Lamarck, dans ses publications successives, adopta non seulement les genres déjà créés par Bruguière, mais il établit encore aux dépens des Patelles de Linné les genres Émarginule, Crépidule, Calyptrée, Cabochon et Ombrelle; puis il adopta, en le nommant Navelle et Navicelle, le genre Septaire de Férussac et enfin le genre Parmophore de M. de Blainville, le même que Montfort avait nommé précédemment Pavois. Postérieurement encore, plusieurs autres genres ont été établis par divers auteurs; tels sont l'*Hipponix* de M. Defrance, qui ne doit pas être séparé des Cabochons; la Siphonaire de Sowerby et la Patelloïde de MM. Quoy et Gaimard. Le genre Patelle, ainsi débarrassé de tous les Mollusques, qui n'avaient de commun avec lui que la forme plus ou moins analogue de la coquille, sera caractérisé, comme nous l'avons dit plus haut, par la disposition symétrique des branchies, et par la forme également symétrique de la coquille en cône surbaissé, ayant le sommet droit ou recourbé vers le bord. Il comprend sans doute plusieurs types génériques qu'on pourra distinguer quand ils auront été étudiés vivants, mais pour le moment il constitue seul une famille distincte dans l'ordre des Cyclobranches, auquel appartient aussi la famille des Oscabrions qui en diffère sous tant de rapports. Tel est aussi le mode de classement, adopté définitivement par Cuvier. Lamark plaçait également les Patelles à côté des Oscabrions et des Oscabrelles; mais il réunissait les Phyllidies avec ces genres pour former sa famille des Phyllidiens. M. de Blainville, au contraire, admettant que les Patelles ont pour organe respiratoire une cavité spéciale au-dessus du cou, un sac cervical tapissé par un réseau de vaisseaux sanguins, en a fait le type de sa famille des Rétifères, constituant, avec la famille des Branchifères, son ordre des Cervicobranches, parmi les Paracéphalophores hermaphrodites. Le genre Patelle est très nombreux en espèces, et, après tous les retranchements qu'il a dû subir, il en contient encore une soixantaine vivantes. On peut classer provisoirement ces espèces d'après les coquilles seulement, suivant qu'elles sont lisses ou garnies de côtes saillantes avec le bord entier ou découpé, et suivant que le sommet est droit, presque central ou oblique et recourbé. (Duj.)

***PATELLIMANES** INS. — Tribu de la famille des Carabiques, établie par Latreille et Dejean, et dont les principaux caractères sont : Deuxième, troisième et quatrième premiers articles des tarses antérieurs seuls dilatés dans les mâles, formant une palette orbiculaire ou un quadrilatère allongé, dont le dessous est garni de poils serrés ou de papilles formant une espèce de brosse. Crochets des tarses simples. Élytres jamais tronquées à l'extrémité.

Cette tribu se compose des genres suivants : *Platynus*, *Cardiomerus*, *Agonum*, *Olisthopus*, *Loxocrepis*, *Euleptus*, *Anchomenus*, *Callistus*, *Loricera*, *Vertagus*, *Oodes*, *Chlænius*, *Epomis*, *Dinodes*, *Badister*, *Licinus*, *Bembus*, *Dicœlus*, *Pelecium*, *Erypus*, *Cynthia*, *Asporina*, *Euchroa*, *Microcheila*, *Brachygnathus*, *Panagæus*, *Coptia*, *Dercylus*, *Geobius*. Les Patellimanes ont ordinairement les pattes longues et grêles. Elles fréquentent, pour la plupart, les bords des rivières et les lieux humides. (L.)

PATELLITES. MOLL. — Nom donné aux Patelles fossiles.

PATELLOIDE. *Patelloides* (*patella*, patelle; εἶδος, forme.) MOLL. — Genre de Mollusques gastéropodes de l'ordre des Scutibranches, établi par MM. Quoy et Gaimard pour des espèces assez nombreuses des mers australes, ressemblant aux Patelles par leur coquille, par la forme de leur corps, et paraissant en différer seulement par l'organe respiratoire. Cet organe, en effet, est un simple peigne branchial inséré au côté droit de la tête, et saillant en dehors du sac cervical dans lequel la tête peut rentrer, au lieu d'être, comme chez les Patelles, une série de lamelles empilées sous le rebord du manteau. Ce genre, dont les auteurs ont déjà décrit douze espèces, a été mentionné sous le nom de *Lottia* dans le *Genera of Schells* de Sowerby. (Duj.)

PATELLOIDES. *Patelloidea.* MOLL. — Famille de Mollusques ou Malacozoaires monopleurobranches de M. de Blainville, comprenant les Ombrelles, les Siphonaires, etc., dans la sous-classe des Paracéphalophores monoïques. (Duj.)

PATENOTIER. BOT. PH. — Nom vulgaire du Staphylier.

***PATERA** (*patera*, coupe). ACAL. — Genre de Méduses, établi par M. Lesson dans sa famille des Océanidées, pour une espèce de très grande taille dont l'ombrelle hyaline et large d'un demi-mètre, au lieu d'être en parasol comme chez la plupart des Méduses, est concave en dessus avec les bords renversés, de manière à représenter une patère antique. Du sac stomacal, qui occupe le centre en dessous, partent des vaisseaux fins et droits, rayonnant du centre à la circonférence par faisceaux de six; la bouche, arrondie et bordée de longs tentacules rubanés et entortillés, est située à l'extrémité du prolongement conique, de l'estomac. (Duj.)

PATERSONIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Iridées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 303). Arbrisseaux des contrées sablonneuses de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* IRIDÉES.

PATHODERMA (πάθος, souffrance; δέρμα, peau). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Colydiens, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 337) avec le *Peltis orientalis* de Wied., et la *Pat. squalida* de l'auteur. La première est originaire des Indes orientales, et la seconde du Sénégal. (C.)

PATIENCE. BOT. PH. — Nom vulgaire des *Rumex. Voy.* ce mot.

PATIMA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Cinchonacées, tribu des Haméliées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 196, t. 77). Sous-arbrisseaux de la Guiane. *Voy.* RUBIACÉES.

PATISSON. BOT. PH. — Même chose que Pastisson. *Voy.* ce mot.

PATRINIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Valérianées, établi par M. de Jussieu (*in Annal. du Mus.*, X, 311). Herbes de l'Asie centrale. *Voy.* VALÉRIANÉES. — *Patrinia*, Don (*Nep.*, 150), synonyme de *Nardostachys*, DC.

PATRISIA, L.-C. Rich. (*in Act. Soc. hist. nat. Paris*, 111). BOT. PH. — Synonyme de *Ryania*, Vahl. — *Patrisia*, Rohr. (*Msc.*), synonyme de *Chailletia*, DC.

PATROBUS. INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, proposé par Mégerle, publié par Dejean (*Species général des Coléoptères*, t. III, p. 26) et généralement adopté depuis. Les neuf espèces ci-après rentrent dans ce genre : *P. excavatus* F. (*rufipes* F., Dej.), *septentrionis* Schr., *hyperboreus* West., *foveicollis*, *fossifrons*, *aterrimus* Eschs., *depressus* Geb., *rufipennis* Hoff. et *longicornis* Say. Quatre sont européennes, quatre américaines et une est originaire d'Asie (Sibérie). Elles ont pour caractères: Dernier article des palpes labiaux presque cylindrique, tronqué à l'extrémité, légèrement sécuriforme; corselet plan, rétréci postérieurement, plus ou moins cordiforme. (C.)

PATROCLE. MOLL ? FORAMIN. — Genre établi par Montfort pour une coquille microscopique, rapportée par M. Alc. d'Orbigny au genre Robuline. *Voy.* ce mot. (Duj.)

***PATRUS.** INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille et tribu des Gyriniens, créé par Aubé (*Suite au species général des Coléoptères*, t. VI, p. 651 et 724), et ainsi caractérisé par l'auteur: Écusson apparent; dernier segment de l'abdomen triangulaire, allongé, pyramidal; labre court et transversal. Ce genre a été établi sur deux espèces femelles. Le type, le *P. javanus*, fait partie de la collection du Musée d'histoire naturelle de Paris. (C.)

PATTE. ZOOL. — Nom donné aux membres locomoteurs des animaux. On a aussi appelé :

En Conchyliologie :

PATTE DE CRAPAUD, le *Murex hamosus*;

PATTE DE LION BRULÉE, le *Murex neritoideus*;

PATTE D'OIE, une espèce de Rostellaire et de Strombe.

En Entomologie :

PATTE ÉTENDUE, le *Bombyx pudibunda*;

PATTE PELUE, la Calandre du Blé.

En Botanique :

PATTE D'ARAIGNÉE, la Nigelle;

PATTE DE GRIFFON, l'Hellébore fétide;

PATTE DE LAPIN, l'Orpin velu et le Trèfle des champs;

PATTE DE LIÈVRE, un Plantain et le Trèfle rouge;

Patte de Lion, l'Achémille et le *Filago leontopodium;*

Patte de Loup, le Lycope vulgaire;

Patte d'Oie, les Chénopodes;

Patte d'Ours, l'*Acanthus mollis*.

PATURIN. *Poa.* bot. ph. — Très grand genre de la famille des Graminées, tribu des Festucacées, de la triandrie digynie dans le système sexuel de Linné. Le nombre des espèces qui le composent est très considérable, et s'élève aujourd'hui à 280, malgré les suppressions qu'il a subies. Ces plantes sont disséminées dans toutes les contrées du globe, surtout dans les climats tempérés; leurs feuilles sont planes; leurs fleurs hermaphrodites sont réunies au nombre de deux au moins, et généralement davantage, en épillets distiques groupés eux-mêmes en panicule, tantôt resserrée, tantôt lâche. Ces épillets présentent deux glumes presque égales, mutiques; chaque fleur a deux paillettes également mutiques, dont l'inférieure est carénée ou concave, dont la supérieure est bicarénée; la glumellule est formée de deux écailles entières ou bifides; les étamines sont au nombre presque toujours de trois, quelquefois moins. Le fruit est libre, ou très rarement adhérent à la glumelle supérieure (*P. angustifolia*). Ces caractères établissent des limites assez vagues entre les Paturins et quelques genres voisins, pour que certaines espèces aient été placées successivement et avec presque tout autant de raison dans les uns ou dans les autres. Ainsi le seul caractère réel qui distingue les *Poa* des *Festuca* consiste en ce que, dans la glumelle, la paillette inférieure de celle-ci est mucronée ou aristée, tandis que dans les premiers elle est mutique; or on conçoit facilement qu'il existe de nombreux passages entre des paillettes mutiques et d'autres plus ou moins mucronées. Au reste, ce groupe générique était encore plus étendu dans les ouvrages de Linné et des botanistes qui l'ont suivi, que dans le sens où nous l'entendons ici avec M. Kunth; mais les travaux des auteurs modernes, et particulièrement de Palisot de Beauvois, ont amené la formation à ses dépens de divers genres, dont plusieurs ont été adoptés.

Parmi les nombreuses espèces de Paturins, quelques unes ont de l'intérêt comme alimentaires, soit pour l'homme, soit pour les animaux domestiques. Ce sont les suivantes :

1. Paturin d'Abyssinie, *Poa Abyssinica* Jacq. Cette espèce, désignée en Afrique sous le nom de *Teff*, d'après Bruce, est annuelle. Son chaume, grêle, cylindrique, dressé, s'élève jusqu'à un mètre; ses feuilles sont longues et très étroites, glabres, légèrement enroulées; sa panicule de fleurs est lâche, a rameaux capillaires, dressés; les épillets qui la forment sont 4-5 flores, lisses, linéaires-lancéolés; le caryopse ou le grain est blanchâtre et petit, mais la plante le produit en assez grande abondance pour compenser, jusqu'à un certain point, cet inconvénient. Cette espèce est cultivée comme céréale en Abyssinie; son grain sert à faire des pains, ou plutôt des sortes de gâteaux ronds, plats et minces, de pâte assez blanche, et d'une saveur légèrement aigrelette qui n'a rien de désagréable. La rapidité de sa végétation est telle, qu'on en fait quelquefois la récolte quarante ou cinquante jours après les semailles. On obtient de la sorte trois récoltes par an.

2. Paturin commun, *Poa trivialis* Lin. Cette espèce justifie dans nos pays le nom spécifique qu'elle porte; elle abonde surtout dans les prés. Sa racine est fibreuse; ses feuilles et ses gaînes sont rudes au toucher; la ligule qui termine celles ci est oblongue-lancéolée, aiguë; sa panicule est pyramidale, diffuse, formée de rameaux demi-verticillés; ses épillets sont ovales, 3-4-flores, à glumes aiguës, presque égales entre elles; la glumelle interne est obtuse, pubescente à sa base. Ce Paturin fournit un Foin d'excellente qualité, précoce et abondant; on doit avoir le soin de le faucher de bonne heure pour éviter qu'il ne sèche sur pied. Il est très propre à faire des prairies artificielles; dans ce cas, on emploie, en moyenne, 18 kilogrammes de graine par hectare.

3. Paturin des prés, *Poa pratensis* Lin. Ce Paturin, commun dans les prés, est traçant; son chaume, ses feuilles et leurs gaînes sont lisses; sa ligule est courte et tronquée; sa panicule est diffuse, formée d'épillets ovales, 3-4-flores, à glumes aiguës, presque égales entre elles; les deux paillettes de leur glumelle sont égales, rattachées l'une à l'autre par des poils, l'interne presque obtuse. Cette espèce passe pour

fournir un Foin d'aussi bonne qualité que le précédent, mais elle est encore plus précoce; de telle sorte que, mêlée à d'autres espèces, elle sèche souvent avant que celles-ci soient en état d'être fauchées; le Paturin commun peut cependant être mêlé avec lui sans inconvénient, à cause de la nécessité où l'on est de le faucher de bonne heure. Il est aussi très propre à faire des pelouses fines. Il s'accommode, au reste, de presque tous les sols humides ou secs. La quantité de graine employée pour les semis est la même que pour le précédent.

Quelques autres espèces du même genre sont encore estimées et cultivées comme plantes fourragères. (P. D.)

PATURON. MAM. — On donne ce nom à la partie de la jambe du Cheval entre le boulet et la couronne. (E. D.)

PATURON, POTIRON ET **POTURON.** BOT. PH. et CA — Noms vulgaires d'une espèce de Courge, *Cucurbita maxima* (*voy.* COURGE) et de quelques Champignons comestibles qui croissent dans les pâturages.

PAULETIA, Cavan. (V. 5). BOT. PH. — Syn. de *Bauhinia*, Plum.

PAULLINIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Sapindacées, tribu des Sapindées, établi par Linné (*Gen.*, n. 331) et généralement adopté. Ses principaux caractères sont : Calice à 5 folioles (ou à 2 folioles par l'adhérence des deux folioles supérieures), concaves, les deux extérieures petites. Corolle à 4 pétales, insérés sur le réceptacle, alternes aux folioles du calice. Disque à 4 glandules opposées aux pétales, les deux supérieures plus petites. Étamines 8, ceignant l'ovaire; filets libres ou soudés à la base; anthères introrses, à 2 loges s'ouvrant longitudinalement. Ovaire à 3 loges uniovulées. Style court, 3-fide ou 3-parti, avec les stigmates situés dans l'intérieur des lobes. Capsule trigone, pyriforme, membraneuse ou coriace, garnie souvent au sommet de 3 appendices en forme d'ailes, 3-loculaire, ou 1-2-loculaire par avortement, trivalve

Les *Paullinia* sont des arbrisseaux grimpants, volubiles, à feuilles alternes, pétiolées, stipulées, ternées, ou 2-3-ternées, ou pinnées, bipinnées ou décomposées; à folioles dentées, ou, rarement, très entières, souvent marquées de points ou de lignes transparentes; à fleurs disposées en grappes axillaires, avec deux cirrhes à la base. Ces plantes sont originaires de l'Amérique tropicale; on les trouve aussi, mais plus rarement, dans l'Afrique tropicale. De Candolle (*Prodr.*, I, 604) en décrit 39 espèces, parmi lesquelles quelques unes sont recherchées dans les forêts qu'elles habitent pour leurs propriétés médicales. Elles sont peu répandues dans nos serres. (J.)

***PAULOWNIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Scropbularinées, tribu des Digitalées, établi par Siebohl et Zuccarini (*Fl. Jap.*, 25, t. 10). Arbres du Japon. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

PAUPIÈRES. ZOOL. — *Voy.* ŒIL.

***PAURIDIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Hypoxidées?, établi par Harwey (*Genera of south Afric. plant.*, 341). Herbes du Cap. *Voy.* HYPOXIDÉES.

***PAUSSIDES.** *Paussidæ*. INS. — Tribu ou famille de l'ordre des Coléoptères tétramères xylophages, établie par Westwood (*Trans. Linn. soc. Lond.*, vol. XVI, p. 697; XIX, p. 45. — Supp., *Trans. Ent. soc. Lond*, vol. II) avec des Insectes de forme très bizarre, rappelant celle des *Ozæna* de Dejean, mais ayant le corps plus épais et des antennes également épaisses, composées d'un très petit nombre d'articles singulièrement conformés. On les dit crépitants, nocturnes et habitant les nids de certaines Formicaires. Burmeister a publié un extrait d'un mémoire (*Annales de la Société entomologique de France, Bull.*, p. 31) ayant pour titre : *Observations sur les affinités naturelles de la famille des Paussides*, dans lequel l'auteur fait ressortir les principaux rapports qui existent entre ces Insectes et les Carabiques, soit par la forme de leurs pieds, soit par celle de leur abdomen, soit enfin par la structure de leurs ailes.

Genres ou sous-genres qui sont rapportés aux Paussides : *Paussus*, *Orthopterus*, *Phymatopterus*, *Homopterus*, *Pleuropterus*, *Arthropterus*, *Platyrhopalus* et *Cerapterus*. (C.)

PAUSSILES. *Paussili*. INS. — Tribu de Coléoptères pentamères et tétramères, famille des Xylophages, établie par Latreille (*Genera Crustaceorum et Insectorum*, t. III, p. 1) avec ces caractères : Corps oblong, très aplati en devant; abdomen plus large que le corselet; palpes grands, coniques; lèvre

grande, cornée; étuis tronqués; antennes de deux articles (*Paussus*) ou de dix et perfoliés (*Cerapterus*). (C.)

PAUSSUS. INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Paussides (*voy.* ce mot), créé par Linné (*Dissertatio Big. Ins.*, tab. 1, f. 6, 10) et adopté par Fabricius, Herbst, Latreille, Westwood, etc., etc. Il est composé d'une vingtaine d'espèces originaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe, parmi lesquelles nous désignerons les suivantes: *P. microcephalus* Linn., *flavicornis*, *integer* Fabr., *Linnæi*, *Burmeisterii*, *tibialis*, *fulvus*, *Stevensianus*, *Hardwickii* Westw., *pilicornis* Don., *Turcicus* Friw., *bifasciatus* Koll., *cornutus* Chv., *Jousselinii* Guér. Caractères: Quatre palpes inégaux; antennes composées de deux articles, dernier fort grand, comprimé. (C.)

***PAUTSAVIA**, Juss. (*in Dict. sc. nat.*, LI, 158). BOT. PH. — Syn. de *Marlea*, Roxb.

PAUVRE HOMME. CRUST. — Nom vulgaire du *Pogurus eremitus*.

PAUXI. *Ourax.* OIS. — Genre de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Craridées (Hoccos), caractérisé par un bec haut, fort, comprimé, convexe; des narines percées dans une membrane qui recouvre de vastes fosses nasales; des joues couvertes de plumes; des ailes amples, très concaves; une queue moyenne arrondie; des tarses robustes, scutellés, et la peau membraneuse qui recouvre la base du bec ainsi qu'une partie de la tête, recouvertes de plumes courtes et serrées comme du velours.

Les Pauxis, dans la Méthode de Linné, font partie du genre Hocco. Vieillot ne les en a point séparés, seulement il les considère comme formant une section distincte de celle des vrais Hoccos. G. Cuvier, le premier, les distingua génériquement sous le nom d'*Ourax*, nom auquel Swainson, tout en adoptant cette division, a substitué celui de *Lophocercus*.

Par leurs mœurs, comme par leur organisation, les Pauxis ont les plus grands rapports avec les Hoccos. Ils sont, comme eux, sans défiance et d'une placidité telle qu'ils passent pour avoir un caractère stupide. Ils paraissent ne point apercevoir le danger qui les menace, ou du moins ne font rien pour l'éviter; car, au rapport de Fernandez, ils se laissent tirer jusqu'à six coups de fusil sans se sauver. Ils sont d'une humeur facile et sociable, et s'habituent aisément au joug de la domesticité; cependant ils supportent difficilement qu'on les touche ou qu'on les prenne. Leur démarche est fière et pesante. Assez souvent, et surtout lorsque quelque chose les affecte, chacun de leurs pas est accompagné d'un mouvement brusque et comme convulsif de leurs ailes et de leur queue. Ils prennent difficilement leur essor, et volent lourdement. Les Pauxis aiment à se percher sur les arbres, surtout pour y passer la nuit. A la manière de tous les Gallinacés, ils font leurs pontes à terre, conduisent, comme eux, leurs petits et les rappellent par un cri semblable à celui des Faisans. Leur nourriture consiste en fruits et en graines; les jeunes ont un régime plus insectivore.

M. Lesson a créé pour les Pauxis de G. Cuvier deux genres, représentés chacun par une seule espèce. L'un de ces genres, auquel il conserve le nom de Pauxi (*Ourax*), comprend l'espèce qui a la base du bec surmontée par une énorme protubérance osseuse ovalaire; l'autre, qu'il nomme Hoccan (*Mitu*), se distingue par une crête rouge saillante, au lieu du tubercule.

Le Pauxi Pierre, *Ourax pouxi* G. Cuvier (Buffon, *pl. enl.* 78, sous le nom de *Pierre de Cayenne*), a son plumage généralement d'un noir lustré et bleuâtre taché de blanc sur l'abdomen et à l'extrémité de la queue. Un tubercule, plus grand chez le mâle que chez la femelle, pyriforme, adhérent par son sommet à la base du bec et incliné en arrière, est de couleur bleue. Ce tubercule, dont la surface est parsemée de rainures, a, malgré les cellules nombreuses dont il est pourvu, la dureté de la pierre, ce qui semble autoriser la dénomination d'*Oiseau pierre* qu'on a donnée à cette espèce, et ensuite celle de *pierre* sous laquelle on l'a également fait connaître. Les Mexicains appellent cet Oiseau Pauxi, nom sous lequel Buffon l'a décrit dans son texte, et qui a été adopté.

Le Pauxi-Pierre habite la Guiane.

Le Hoccan ou Mitu, *Ourax mitu* Temm. (pl. col. 153), *Crax galeata* Lath. Cette espèce est si peu différente de celle dont il vient d'être question que Marcgrave avait pu la considérer comme une simple variété. Chez elle, une crête saillante remplace le

ubercule de la base du bec. Son plumage, en dessus, est couleur acier bruni, les parties inférieures brun chocolat; la queue noire terminée de roux.

On le trouve à Surinam.

G. Cuvier rapporte encore au genre Pauxi le *Crax tuberosa* (pl. 67) et le *Crax uramurum* (pl. 62) de Spix. Il pense que l'Oiseau décrit par Buffon sous le nom de *Chacamel* (*Crax vociferans* Lath.), n'est pas assez authentique pour qu'on puisse l'admettre dans le genre auquel on a voulu le rapporter. (Z. G.)

PAVATE, Ray (*Hist. plant.*, II, 1581). BOT. PH. — Syn. de *Pavetta*, Linn.

PAVÉ. MOLL. — Nom vulgaire et marchand du *Conus eburneus*.

PAVETTA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Coffées, tribu des Psychotriées, établi par Linné (*Gen.*, n. 132), et dont les principaux caractères sont : Calice à tube turbiné, soudé à l'ovaire, à limbe supère, court, 4-5-denté. Corolle supère, hypocratériforme; tube grêle, cylindrique ou un peu renflé à la partie supérieure; gorge nue ou villeuse; limbe à 4 ou 5 divisions plus courtes que le tube, obtuses ou aiguës. Anthères 4-5, linéaires, insérées à la gorge du tube de la corolle, saillantes ou rarement incluses. Ovaire infère, à 2 ou 3 loges uniovulées. Style très saillant; stigmate en massue, indivis. Baie globuleuse, couronnée par le limbe du calice, à 2 ou 3 coques membraneuses et monospermes.

Les *Pavetta* sont des arbrisseaux à feuilles opposées; à stipules interpétiolaires mucronées; à fleurs blanches, axillaires ou terminales, et disposées en corymbes. Ces plantes croissent dans les parties tropicales de l'Asie et de l'Afrique. Parmi les espèces connues, une seule est cultivée depuis longtemps en Europe : c'est la *Pavetta indica* Linn., qui se multiplie de marcottes et de boutures, et qu'il faut avoir soin de rentrer dans la serre aux approches de la mauvaise saison. (J.)

PAVIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Hippocastanées, établi par Boerhaave (*Ludg. Batav.*, 260) aux dépens des *Æsculus*, Linn., dont il ne diffère que par sa capsule dépourvue d'épines. On y rapporte 4 espèces, toutes de l'Amérique méridionale : ce sont les *Pav. macrostachya* (*Æsculus id.* Mirbx., *Æsc. parviflora* Walt., *Pavia alba* Poir., *Pavia edulis* Poit.), à fleurs blanches); — *Pav. rubra* (*Æsculus pavia* Linn.), à fleurs rougeâtres; — *Pav. hybrida* (*Æsculus id.* DC., *Æsc. discolor* Pursh.), à fleurs variées de blanc et de rouge; — *Pav. flava* (*Æsc. id.* Ait., *Æsc. lutea* Wang., *Pav. lutea* Poir.), à fleurs jaunes. Toutes ces espèces sont cultivées en France. (J.)

PAVILLON. BOT. — Syn. d'Étendard, *Vexillum*.

On a aussi appelé :

PAVILLON DE HOLLANDE, l'Achatine de Lamarck (*Bulla fasciata* Linn.);

PAVILLON DU PRINCE, le *Bulimus perversus*;

PAVILLON D'ORANGE, une espèce de Volute.

***PAVINDA**, Thunb. (*Msc.*). BOT. PH. — Syn. d'*Audouinia*, Brongn.

PAVION. MAM. — Synonyme de Papion. *Voy.* ce mot (E. D.)

PAVO. OIS. — Nom générique du Paon dans Linné.

PAVOIS. *Scutus.* MOLL. — Genre établi par Montfort aux dépens des Patelles de Linné, mais que M. de Blainville a fait connaître plus exactement en le nommant PARMOPHORE. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

***PAVOIS.** *Pelta.* MOLL. — Genre de Mollusques gastéropodes nus, établi par M. de Quatrefages pour une petite espèce dont le corps, long d'environ 3 millimètres, limaciforme, est muni d'un pied qui le déborde latéralement et en arrière, et dont la tête sans tentacule est entourée sur les côtés par deux lobes foliacés en demi-cercle qui se rejoignent en arrière; le Pavois d'ailleurs a deux yeux sessiles. L'auteur a placé ce genre avec les Chalides dans sa famille des Dermobranches, la deuxième de son ordre des Phlébentérés. (DUJ.)

PAVONAIRE (*pavo, pavonis*, paon). POLYP. — Genre de Polypes alcyoniens, établi par Cuvier comme sous-genre de ses Polypes nageurs ou Pennatules, et caractérisé par un corps ou support libre, allongé et grêle, sur lequel les Polypes sont disposés en quinconces d'un seul côté. Ce genre ainsi défini devait comprendre deux espèces, savoir : 1° la *Pavonia piscatorum*, qui est la *Pennatula antennina* d'Ellis et Solander ou *Pennatula quadrangularis* de Pallas; 2° la *Pennatula scirpea* de Pallas; mais M. de Blainville, et après lui M. Ehrenberg, en adop-

tant le genre Pavonaire, lui ont donné pour caractère la non-rétractilité des Polypes, ce qui ne convient qu'à la première espèce, dont Lamarck fait une *Funiculine*. (Duj.)

*PAVONCELLA, Leach. ois. — Synon. de *Machetes* (Combattant), Cuvier. (Z. G.)

PAVONIA (*pavo*, paon). bot. ph. — Genre de la famille des Malvacées, tribu des Malvées, établi par Cavanilles (*Diss.*, III, 132), et dont les principaux caractères sont : Involucelle à 5 ou plusieurs folioles distinctes ou soudées, et disposées sur une seule rangée, très rarement sur deux. Calice à 5 divisions. Corolle à 5 pétales hypogynes, adhérents par des onglets au fond du tube staminal, dressés ou réunis en tube. Tube staminal en forme de colonne, de la même longueur ou plus long que les pétales, et 5 denté; filets nombreux, filiformes; anthères réniformes. Ovaire sessile, 5-lobé, à 5 loges uni-ovulées. Style 10 fide au sommet; stigmates capitellés. Capsule à 5 coques monospermes, tantôt anguleuses, tantôt cylindriques, mutiques ou 3-cuspidées au sommet, bivalves ou indéhiscentes.

Les *Pavonia* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, très rarement des herbes, à feuilles alternes, pétiolées, entières, dentées, lobées, glabres ou pubescentes, couvertes quelquefois de petits points transparents; à stipules pétiolaires géminées, à pédoncules axillaires, solitaires ou rarement groupés, composés d'une ou quelquefois deux fleurs disposées en corymbes, en grappes, en panicules, et de couleurs différentes.

Ces plantes croissent principalement dans l'Asie tropicale; on les trouve aussi, mais plus rarement, dans l'Amérique.

Les espèces que ce genre renferme ont été réparties en plusieurs sections, désignées et caractérisées ainsi : a. *Pavonia*, Nees et Mart. (*in N. A. N. C.*, XI, 96) : Folioles de l'involucelle libres ou soudées à la base, égalant ou dépassant le calice; corolle plane, ou à pétioles réunis en tube; coques mutiques, ou aristées au sommet, bivalves. — b. *Lopimia*, Nees et Mart. (*loc. cit.*) : Folioles de l'involucelle libres, sétacées, plus longues que le calice; corolle plane; coques mutiques, indéhiscentes. — c. *Lebretonia*, Schrank (*Hort. Monac.*, t. 90) : Involucelle 5-parti; pétales de la corolle réunis en tube; coques mutiques, indéhiscentes. — d.? *Gœthea*, Nees et Mart. (*loc. cit.*) ; Involucelle renflé en forme de vessie, plus long que le calice, 4-6-parti; pétales soudés à la base, dressés; coques mutiques, indéhiscentes. (J.)

PAVONIA. bot. ph. — Genre de la famille des Monimiacées, sous-famille des Athérospermées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 127, t. 28). Arbres du Chili. *Voy.* monimiacées.

PAVONIA. ins. — Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, tribu des Nymphalides, établi par Latreille aux dépens des *Morpho* de Fabricius, dont il diffère par le corps un peu moins grêle; les antennes un peu plus fortes; les palpes plus longs et les ailes ayant leur cellule discoïdale ouverte. L'espèce type de ce genre, le *Pavonia cassiæ* (*Papilio id.* Linn., *Pap. hyceria* Fab., *Pap. Quiteria* Cram., *Morpho cassiæ* God.), habite le Brésil. (L.)

PAVONIE. *Pavonia*. polyp. — Genre de Polypiers pierreux, lamellifères, établi par Lamarck pour diverses espèces de Madrepores de Linné, qui se distingueut par leurs expansions foliacées irrégulières, ayant les deux surfaces garnies de sillons ou de rides, correspondant à autant de rangées d'étoiles lamelleuses, sessiles, plus ou moins imparfaites. Cette disposition des étoiles sur les deux faces du Polypier distingue les Pavonies des Agaricies qui n'ont d'étoiles que sur une seule face. Ce genre, ayant pour type les *Madrepora agaricites* et *cristata* de Linné, a été adopté par M. de Blainville et par M. Ehrenberg; mais M. de Blainville en a séparé avec raison le *P. lactuca* (*Madrepora lactuca* Pallas) pour en faire son genre *Tridacophyllie*. *Voyez* ce mot. Les Pavonies comme les autres Madrépores se trouvent seulement dans les mers tropicales. On en connaît trois espèces vivantes et une espèce fossile du terrain de transition. (Duj.)

PAVONINE. *Pavonina*. moll.? foramin. — Genre de Foraminifères établi par M. Alc. d'Orbigny pour une espèce vivante des côtes de Madagascar. Ce genre, qui fait partie de la famille des Stichostègues équilatérales, est caractérisé par la forme de la coquille comprimée flabelliforme, ayant plusieurs ouvertures sur une seule ligne. (Duj.)

*PAVONINÉES. *Pavoninæ*. ois. — C'est dans G.-R. Gray (*a List of the genera of Birds*) une sous-famille de l'ordre des Galli-

nacés et de la famille des Phasianidés, composée des éléments du genre *Pavo* de Linné et du genre *Crossoptilon* de Hodgson.

(Z. G.)

PAVOT. *Papaver.* BOT. PH. — Beau genre de plantes de la famille des Papavéracées, à laquelle il donne son nom, de la polyandrie-monogynie, dans le système de Linné. La haute importance qui distingue quelques espèces de Pavots a fixé sur le genre tout entier l'attention des botanistes; aussi a-t-il été déjà l'objet de deux monographies spéciales, indépendamment du travail de M. Bernhardi sur l'ensemble de la famille (*Linnæa* VIII, 481, et XII, 651); ces monographies sont celles de MM. Viguier (*Hist. natur., médic. et économ. des Pavots et des Argémones*, in-4° de 50 pages et 1 pl.; Montpellier, 1845) et L. Elkan (*Tentamen monographicum generis Papaver*, in-4°, Kœuigsberg, 1839; reproduit dans Walpers, *Repertor.*, I, p. 110). Le travail du premier a eu pour résultat de séparer des *Papaver* le genre *Meconopsis*, dont le type est le *Papaver cambricum* Lin., jolie plante commune dans les Pyrénées, et que ses caractères, intermédiaires sous plusieurs rapports à ceux des Argémones et des Pavots, avaient fait placer tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Après cette seule suppression, le genre *Papaver* est resté formé de plantes annuelles ou vivaces, croissant la plupart dans les parties tempérées de l'Europe et de l'Asie, un petit nombre au cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Hollande. Ces végétaux contiennent un suc laiteux abondant; leurs feuilles, divisées plus ou moins profondément sur les côtés en lobes souvent incisés eux-mêmes, sont bordées de dents fréquemment terminées par un poil. Leurs fleurs, généralement grandes, rouges, jaunes ou panachées de couleurs diverses, surtout par l'effet de la culture, sont solitaires sur de longs pédoncules axillaires, uniflores, nus, penchés ou pendants à leur extrémité avant l'épanouissement; elles présentent un calice à deux ou plus rarement trois sépales caducs; une corolle à quatre ou rarement six pétales éphémères, excepté dans la deuxième section; de nombreuses étamines hypogynes; un ovaire ovoïde, uniloculaire, renfermant de nombreux ovules insérés sur 4-20 placentaires en forme de demi-cloisons, dilaté au sommet en un large disque, auquel adhèrent 4-20 stigmates en autant de lignes rayonnantes et persistantes. Le fruit est une capsule qui reproduit l'organisation de l'ovaire, et qui s'ouvre, à sa maturité, sous le disque stigmatifère, en petites valvules ou par des spores (excepté dans une variété cultivée du *P. somniferum*). Les graines sont petites et extrêmement nombreuses.

M. Spach (*Suites à Buffon*, t. VII, p. 7, 1839) a partagé les Pavots en deux genres : 1° Les *Calomecon* à corolle non éphémère et à calice le plus souvent trisépale, comprenant deux belles espèces très répandues dans nos jardins; 2° les *Papaver* proprement dits réunissant tout le reste du genre de Tournefort, et subdivisés à leur tour en cinq sections. Les caractères sur lesquels est basé ce démembrement ne nous paraissant pas avoir une valeur suffisante, nous adopterons ici la division suivie par M. Elkan, surtout d'après M. Bernhardi.

a. *Scapiflora*, Rchb. (*Lasiotrachyphylla*, Bernh. *l.*-c.). Collet épaissi par les restes des gaînes des anciennes feuilles; hampes nues, uniflores; feuilles toutes radicales, pétiolées; pétales blanchâtres ou jaunâtres; capsules hérissées, rarement glabres; disque stigmatifère presque plane. Herbes des hautes montagnes dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal, ou de la région arctique.

L'histoire des espèces de cette section est extrêmement difficile, par suite de la presque impossibilité de les circonscrire entre des limites précises. Elle renferme, en effet, les *Papaver nudicaule* Lin., *P. alpinum* Lin. et *P. pyrenaicum* DC., que les uns regardent comme autant d'espèces distinctes, tandis que d'autres les réunissent en une seule. Ainsi, M. Elkan les confond toutes sous la dénomination spécifique de *P. nudicaule* Lin., et M. Spach leur associe encore plusieurs autres synonymes qu'il groupe tous comme appartenant à des variétés du *P. alpinum* Fisch. et C.-A. Meyer. On sent que ce n'est pas ici le lieu pour examiner des questions si délicates.

b. *Macrantha*, Elkan (*Oxytona*, Bernh., *l. c.*; *Calomecon*, Spach). Tige simple, uniflore; feuilles radicales pétiolées, très longues, les caulinaires supérieures sessiles. Ca-

lice le plus souvent à trois sépales; pétales au nombre de 4-6, très grands, rouges, non éphémères; capsules glabres; disque stigmatifère plan. Plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes, à suc laiteux.

1. Pavot d'Orient, *Papaver orientale* Lin. (*P. spectabile* Salisb.). Cette belle plante, connue encore des horticulteurs sous le nom de *Pavot de Tournefort*, croît naturellement dans l'Arménie et le Caucase; elle est fréquemment cultivée dans nos jardins. Elle est vivace; sa tige scabre s'élève, après trois ou quatre ans, à 7 ou 8 décimètres; ses feuilles pinnati-partites, hérissées, assez grandes, ont leurs lobes oblongs, dentés en scie, incisés inférieurement; sa fleur est très grande, de couleur rouge-orangée avec une tache noire à la base des pétales; elle se montre vers le commencement de l'été, et se distingue par ses sépales scabres, par ses filets dilatés dans leur partie supérieure, par son disque stigmatifère à dents obtuses; la capsule qui leur succède est globuleuse et glabre. Ce Pavot se cultive dans nos climats en pleine terre; on le multiplie par semis faits immédiatement après la maturité des graines, en terrines, qu'on rentre en orangerie pendant l'hiver, et par séparation des rejetons en automne ou à la fin de l'hiver. D'après Tournefort, les Turcs et les Arméniens en mangent les capsules encore vertes, quoiqu'elles aient un goût très âcre et brûlant; mais ils n'en obtiennent pas d'Opium, bien qu'elles donnent par incision, même dans nos contrées, un suc laiteux qui se concrète, par la dessiccation, en une matière de saveur analogue à celle de l'Opium, et dans laquelle on a reconnu l'existence de la Morphine.

2. Pavot à bractées, *Papaver bracteatum* Lindl. Cette espèce, originaire des mêmes contrées que la précédente, est cultivée aussi dans les jardins, même plus souvent qu'elle. Elle lui ressemble par la plupart de ses caractères, et s'en distingue uniquement par sa tige plus haute et plus grosse, par ses fleurs plus grandes encore et d'un rouge plus vif, accompagnées de grandes bractées pinnatipartites, hérissées, de même que les feuilles; ses capsules sont un peu plus allongées. On la cultive et on la multiplie de la même manière.

c. *Pyramidostigma*, Elkan (*Miltantha*, Bernh., *loc. cit.*) Tige rameuse multiflore; feuilles radicales pétiolées, les caulinaires d'en haut sessiles, les dernières en forme de bractées; pétales d'un rouge pâle; capsules glabres ou hispides; disque stigmatifère exactement pyramidal. Herbes bisannuelles à suc laiteux, du Caucase, de l'Arménie et de la Perse (*P. caucasicum* Bernh.).

d. *Rhœades* Bernh., (*loco citato*). Tige rameuse multiflore; feuilles radicales pétiolées, les caulinaires supérieures sessiles; pétales d'un rouge vif; capsules hérissées ou glabres; disque stigmatifère presque plan. Herbes annuelles à suc incolore, quelquefois orangé ou laiteux, croissant parmi les moissons dans les parties tempérées de l'hémisphère septentrional. Cette section renferme la plupart de nos espèces indigènes, parmi lesquelles les unes se distinguent par leur capsule hérissée; ce sont les *Papaver hybridum* Lin. et *P. argemone* Lin.; les autres par leur capsule glabre, savoir: les *P. dubium* Linn. et *P. Rhœas* Linn. Celle-ci doit nous arrêter un instant.

3. Pavot coquelicot, *Papaver Rhœas* Lin. Cette espèce, beaucoup trop commune dans les moissons de toute la France, a sa tige droite, rameuse, hérissée de poils espacés et étalés, haute de 3 ou 4 décimètres; ses feuilles sont pinnatipartites, à lobes incisés-dentés, aigus; ses fleurs, terminales sur de longs rameaux grêles, hérissés, sont grandes, d'un rouge vif avec une tache noirâtre à la base des pétales; elles renferment un grand nombre d'étamines à pollen brunâtre; la capsule qui leur succède est obovée; le disque stigmatifère qui la surmonte a le plus souvent dix lobes. M. Spach réunit à cette plante, sous la dénomination scientifique de *P. Rhœadium* Spach, plusieurs espèces décrites et regardées comme distinctes par divers botanistes, savoir: *P. Roubiæi* DC., *P. sinense* Weinm., *P. obtusifolium* Desf., *P. intermedium* Rch., *P. commutatum* Fisch. et Meyer, *P. dubium* Lin., *P. arenarium* et *lævigatum* Bieb., *P. trilobum* Wallr. Cultivée pour l'ornement des jardins, cette plante produit, surtout en grandes masses, un effet magnifique par les nombreuses variations de couleur de ses fleurs, les unes simples, les autres doubles, unicolores ou panachées de blanc, de rouge, de brun-rouge, bordées d'un liseré clair, etc. Ces variations se multi-

plient presque indéfiniment par les semis, et elles acquièrent toute leur beauté lorsqu'on a le soin de ne recueillir la graine que des fleurs déjà doubles et surtout celles de la capsule qui s'est développée la première. Les fleurs de cette plante ont une odeur faiblement vireuse; leurs pétales ont une saveur mucilagineuse, légèrement amère; ils agissent comme adoucissants, un peu calmants, légèrement diaphorétiques; ils partagent avec les fleurs de Guimauve, etc., le nom de *Fleurs pectorales*.

On fait très fréquemment usage de l'infusion de ces fleurs dans les affections de poitrine peu intenses, surtout au début des catarrhes pulmonaires avec gêne de respiration et toux pénible.

Dans certains pays, notamment aux environs de Montpellier, on mange, au printemps, les pousses du Coquelicot, après les avoir fait cuire.

e. *Mecones*, Bernh. (*loco citato*). Tige simple; feuil es embrassantes; pétales blancs ou rouges; capsules glabres; disque stigmatifère presque plan. Plantes herbacées annuelles, à suc laiteux narcotique, très probablement spontanées dans le midi de l'Europe et dans l'Asie mineure Ici rentre une espèce des plus importantes sous plusieurs rapports.

4. Pavot somnifère, *Papaver somniferum* Linn. Cette belle plante annuelle s'élève à 1 mètre ou plus de hauteur; sa racine est fusiforme; sa tige est droite, rameuse à une certaine hauteur, cylindrique, glabre et glauque. Ses feuilles sont grandes, embrassantes, glabres et glauques, incisées et dentées sur leurs bords, qui sont ondulés et recourbés irrégulièrement. Sa fleur, terminale sur des rameaux allongés, est très grande, à quatre pétales entiers, rouges-purpurins avec une tache foncée à leur base, ou blancs, variant au reste beaucoup par l'effet de la culture; leurs étamines, très nombreuses, ont le filet dilaté supérieurement; le disque stigmatifère présente dix, douze rayons et autant de lobes crénelés, distants; la capsule qui succède à ces fleurs, vulgairement désignée sous le nom de *Tête de Pavot*, est obovée ou presque globuleuse, grosse, glabre; elle renferme un très grand nombre de graines fort petites, brunâtres et presque noires dans certaines variétés, grises dans d'autres, blanches enfin dans celle qu'on nomme pour ce motif *Pavot blanc*.

Le Pavot somnifère est une espèce du plus haut intérêt, comme plante d'ornement, comme plante oléagineuse, surtout comme plante médicinale Sous les deux derniers rapports, elle fournit des produits précieux qui sont devenus l'objet d'un commerce étendu, et dont l'un a été récemment le motif d'une guerre entre deux puissants États. Aussi sa culture occupe-t-elle aujourd'hui de très vastes surfaces de terrain.

Cultivé comme espèce d'ornement, le Pavot somnifère vient avec la plus grande facilité dans tous les terrains, et se multiplie, sans la moindre difficulté, de semis faits en place, généralement en automne, plus rarement à la fin de l'hiver. Les plantes provenant des semis d'automne fleurissent au commencement de l'été; les autres, vers la fin de l'été et au commencement de l'automne. Les fleurs des variétés cultivées varient presqu'à l'infini pour leur coloration dans laquelle on retrouve presque toutes les nuances, à l'exception du bleu, tantôt isolées, tantôt réunies en panachures d'une grande beauté; leur beauté est souvent augmentée par la division de leurs pétales en franges élégantes, et, dans la plupart des cas, par le grand nombre de ces pétales. Malheureusement leur odeur vireuse est fort peu agréable.

Comme espèce oléifère, le Pavot somnifère est l'objet de grandes cultures, surtout en Allemagne, en Belgique et dans plusieurs de nos départements septentrionaux. Sa graine, uniquement mucilagineuse, féculente et oléagineuse, entièrement dépourvue des principes narcotiques qui existent dans toutes les autres parties de la plante, fournit par expression l'*huile d'Œillette* ou d'*Oliette*, ainsi nommée par un simple diminutif d'*Oleum*, huile (*Oleolum*, petite huile). Cette huile est légèrement colorée d'une teinte citrine peu prononcée; elle est siccative; elle se conserve longtemps sans rancir; elle résiste, sans se congeler, à un froid de —12° C.; elle sent un peu la noisette: elle est, du reste, bonne pour la cuisine, et, sous ce rapport, on la range à peu près immédiatement au-dessous de l'huile d'Olive; aussi l'on en consomme, pour cet usage, des quantités considérables. Elle est aussi très bonne pour l'éclairage;

Enfin, dans la peinture à l'huile, on s'en sert principalement pour la préparation des couleurs claires et terreuses, ou, plus généralement, pour toutes celles qui n'exigent pas l'emploi de l'huile de Lin rendue très siccative par l'ébullition avec la litharge (protoxyde de Plomb). Le commerce de l'huile d'OEillette, pour la France seule, s'élève aujourd'hui à la somme de 25 à 30 millions par an. On obtient cette huile des variétés à graines noirâtres, vulgairement désignées sous le nom de *Pavot noir*, et quelquefois d'une variété connue des cultivateurs sous le nom de *Pavot aveugle*, parce que ses capsules restent entièrement fermées à leur maturité, particularité avantageuse qui éloigne tout danger de perdre de la graine. Cette culture demande une terre douce et substantielle, préalablement ameublée et préparée avec soin. La graine étant très petite, 4 ou 5 demi-kilogrammes suffisent pour en ensemencer un hectare. Les semis s'en font le plus souvent à la volée, pendant toute la durée du printemps, et l'on a le soin de la recouvrir très peu. On éclaircit peu à peu, jusqu'à ce que les pieds restent espacés d'environ 2 ou 3 décimètres. On donne plusieurs binages successifs jusqu'au moment où la tige commence à monter. La maturité des capsules arrive vers le commencement de l'automne; on arrache alors les plantes, qu'on lie par poignées, en les maintenant verticales pour ne pas faire tomber la graine; ces poignées, réunies en faisceaux également droits, restent sur le champ jusqu'à ce que leur maturité et leur dessiccation étant complètes, on les batte sur place et sur des toiles. Le marc qui reste de ces graines après l'extraction de l'huile au moyen de la presse sert à nourrir les bestiaux et la volaille. La graine du Pavot somnifère est encore comestible. Les Romains faisaient des gâteaux avec de la farine, du miel et cette graine torréfiée ou son huile. De nos jours, on en fait encore un usage semblable, en certaines parties de la France; en Pologne, elle constitue, dit-on, un aliment très usité. Enfin la volaille la recherche et la mange avec avidité.

Comme espèce médicinale, le Pavot somnifère est l'une des plantes les plus précieuses que nous connaissions. Il suffit, pour donner une idée de son importance sous ce rapport, de dire que c'est de lui qu'on extrait l'*Opium*. Cette substance médicamenteuse est extraite de trois manières différentes: 1° Par incision des capsules avant leur maturité; ces incisions doivent être superficielles et entamer le péricarpe seulement jusqu'à 1 ou 2 millimètres au plus de profondeur, sans pénétrer dans la cavité; M. Aubergier a employé récemment pour cette opération un instrument à quatre pointes parallèles peu saillantes qui, ne perçant pas l'endocarpe des fruits, leur permet de mûrir leurs graines. M. Bonafous (*Comptes-rendus*, tom. XX, 1845, pag. 1456) dit avoir reconnu que les incisions transversales sont beaucoup plus avantageuses que les longitudinales, ce dont il semble facile de se rendre compte. Par ces incisions, découle le suc laiteux, qui se concrète, au bout de quelques heures, en Opium. Après dix ou douze heures, on ramasse cette matière avec un racloir; on répète l'opération pendant cinq ou six jours, et l'on obtient ainsi l'*Opium en larmes*, le plus précieux de tous. Les petites portions d'Opium, ainsi obtenues, sont humectées et pétries au soleil, et, par là, on en forme des pelotes ou des pains. 2° Par expression, et 3° par ébullition. Ces deux procédés donnent un Opium de qualité bien inférieure à celle du précédent, mais beaucoup plus répandu dans le commerce. Ils consistent, le premier, à extraire le suc des capsules déjà épuisées par incision, des feuilles et des tiges; le second, à faire bouillir dans l'eau les parties donc le suc a été déjà exprimé sous la presse, et à concentrer ensuite cette décoction en l'évaporant. On conçoit aisément que cette dernière opération donne une qualité très inférieure d'Opium; mais les Orientaux déguisent d'ordinaire cette infériorité en mêlant le suc exprimé à l'extrait obtenu par ébullition.

L'Opium du commerce vient de l'Asie-Mineure, et particulièrement du pachalik de Kara-Hissar, par Smyrne et Constantinople, sous la forme de gâteaux pesant chacun de 1/4 à 1/2 kilogramme, enveloppés de feuilles de Pavot ou de Tabac, de l'Égypte, de la Perse et de l'Inde. Celui-ci a la forme de boules ayant à peu près la grosseur d'une Orange, qu'on réunit par quarante dans des caisses soigneusement scellées. Ce sont ces caisses, d'une valeur moyenne de 3150 fr., que la contrebande introduit en Chine en

quantité si considérable, que la valeur totale s'en est élevée, en 1838, à 67 millions. La guerre des Anglais contre l'empire chinois et le traité qui en a été la conséquence, avaient momentanément diminué cette énorme importation ; mais aujourd'hui l'on sait, autant du moins qu'il est possible d'être fixé à cet égard, que la contrebande reprend sous ce rapport sa première importance. Au reste, cet Opium destiné par les Anglais à l'usage des Chinois est de qualité extrêmement inférieure.

Depuis que l'Algérie est devenue une colonie française, des essais y ont été faits pour la culture du Pavot somnifère dans le but d'en obtenir l'Opium ; ces essais, provoqués et encouragés par le gouvernement, ont amené des résultats avantageux, comme il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur les rapports faits à l'Académie des sciences par M. Payen (*Comptes-rendus*, t. XVII, p. 843; t. XX, p. 999). En France même, des expériences ont été faites à diverses époques, et ont prouvé la possibilité d'obtenir sans désavantage, sur notre propre sol, cette substance précieuse, que nous retirons à grands frais de l'Orient, et de laquelle les grandes variations de qualité, dues aux divers procédés d'extraction, à la différence de climat et de culture, surtout à la fraude, font un agent thérapeutique fort inégal. Si nous en croyons même une note publiée par M. Aubergier dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences* (18 mai 1846), l'Opium obtenu par cet observateur dans la Limagne serait notablement supérieur à celui de Smyrne, qu'on a regardé jusqu'ici comme le meilleur. On a assuré que l'Opium indigène ne renferme pas de Narcotine, et l'on s'est basé sur ce fait pour le dire plus calmant que l'Opium exotique; mais les expériences de M. Orfila tendent à montrer que la Narcotine ne joue pas le rôle excitant qu'on lui avait attribué.

L'Opium du commerce est de couleur brune, sec et brillant dans sa cassure, du moins lorsqu'il est de bonne qualité. Son odeur est forte et vireuse; sa saveur est amère et nauséabonde. Il se dissout dans l'eau en laissant un résidu formé des matières étrangères dont il était mêlé ; il se ramollit par la chaleur, et sur des charbons ardents il brûle avec flamme. Sa composition chimique est très complexe. Ses deux principes les plus importants sont deux alcaloïdes, la Morphine et la Narcotine. 1° La *Morphine*, entrevue par Séguin en 1804, isolée par Serturner en 1817, est une substance solide, blanche, inodore, très amère, peu soluble dans l'eau, un peu soluble dans l'alcool, presque insoluble dans l'éther, inaltérable à l'air, fusible par l'action de la chaleur, mais se décomposant par la distillation sèche; elle cristallise, tantôt en prismes triangulaires, tantôt en octaèdres ; elle se dissout aisément dans les acides étendus ou faibles, surtout dans l'acide acétique. Sa quantité permet d'évaluer la qualité des divers Opiums; ainsi il n'en existe qu'un demi-centième dans l'Opium indien préparé pour la Chine; celui de Constantinople en renferme 5 pour 100 ; celui obtenu d'abord en Algérie à peu près la même quantité ; celui d'Égypte 7 ou 8 pour 100; celui de Smyrne 10 pour 100; enfin certains échantillons d'Algérie en ont donné 12 pour 100, et M. Aubergier assure en avoir obtenu 17,833 pour 100. 2° La *Narcotine* a été découverte par Derosne en 1803 ; elle est blanche, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, soluble dans les huiles grasses et essentielles; elle cristallise en prismes droits à bases rhombes, ou en aiguilles groupées en faisceaux. Son action sur l'économie animale est moins intense que celle de la Morphine, qui l'emporte en énergie sur l'extrait d'Opium, et qui détermine la mort en quantité tant soit peu forte. 3° Les autres matières contenues dans l'Opium sont : la Codéine, la Thébaïne, la Narcéine, l'acide méconique, l'Opian, du mucilage, de la fécule, une résine, une huile fixe, etc.

L'Opium est un des agents thérapeutiques les plus importants, à cause de son action puissante sur le système nerveux. A faible dose, il agit comme calmant, sédatif et soporifique; à dose plus forte, il détermine un état de stupeur profonde, ou bien il surexcite les diverses fonctions et amène une sorte de délire ; enfin, en quantité plus forte encore, il détermine la mort; mais on sait que l'habitude peut émousser presque entièrement son action. Ainsi les Orientaux qui en font un usage immodéré, qui le fument, le mêlent à leurs breuvages, le mâchent pres-

que constamment, n'en éprouvent qu'une ivresse profonde, accompagnée de rêves voluptueux et de sensations agréables. Il est vrai que l'usage prolongé de cette substance amène avec lui un abrutissement progressif, un anéantissement presque complet des facultés physiques et intellectuelles.

L'Opium entre dans un grand nombre de préparations diverses dont on devra chercher l'indication dans les Traités de matière médicale et de pharmacologie.

Les capsules du Pavot somnifère sont très fréquemment employées en médecine. Pour cet usage, on les coupe un peu avant que les graines aient atteint leur parfaite maturité, et on les fait sécher à l'ombre. Leur infusion est très usitée, soit pour les rhumes, catarrhes pulmonaires, etc.; soit en lavements pour les diarrhées, les douleurs d'entrailles, etc. (P. D.)

PAVOT (HUILE DE). CHIM. — *Voy.* HUILE.

***PAXILLUS** (*paxillus*, petit pieu). BOT. CR. — Genre de Champignons de l'ordre des Basidiosporées ectobasides, section des Agaricinées, créé par Fries (*Epic. syst. Myc.*, p. 315), et caractérisé par un hyménophore décurrent que l'on peut isoler comme les pores des Bolets proprement dits. Opatowski avait déjà fait le genre *Tuthea*, et comme il reposait sur les mêmes caractères, on n'explique pas pourquoi le professeur d'Upsal en a changé le nom. L'*Agaricus involutus*, qui est extrêmement commun dans nos pays, en automne, peut être considéré comme le type de ce nouveau genre; mais quiconque voudra comparer cette espèce d'Agaric avec une autre verra du premier coup d'œil que ces caractères sont insuffisants pour établir un genre. (Lév.)

PAXILLUS (*paxillus*, petit pieu). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes Pétalocères, division des Lucanides, établi par Mac-Leay (*Horæ entomologicæ*, édition Lequin, 1819, p. 11), et adopté par de Castelnau (*Histoire naturelle des animaux articulés*, t. II, p. 179). Quatre espèces américaines y sont comprises, savoir: *P. crenatus?*, *Leachii* M.-L., *pentaphyllus* Pal B., et *coronatus* Lat. Chez ces Insectes, la massue des antennes se compose de cinq feuillets. (C.)

PAXIODONTA, Schumach. MOLL. — *Voy.* PAXYODON.

***PAXTONIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley (*Bot. Reg.*, 1838, t. 69). Herbes de l'Ile Manille. *Voy.* ORCHIDÉES.

PAXYLLOMA. INS. — Genre de la famille des Braconides, tribu des Ichneumoniens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. de Brébisson sur une seule espèce qui se trouve particulièrement dans le nord de l'Europe (le *Paxylloma buccata* Breb., Wesm., *Hybrizon latebricolla* Nes von Esenb). Ce genre, rapporté par Latreille à la famille des Evanides, se fait remarquer par un abdomen pédonculé et en forme de faux, par le chaperon avancé en forme de bec, etc. (Bl.)

PAXYODON. MOLL. — Genre proposé par Schumacher pour un Mollusque conchifère des rivières de l'Amérique septentrionale, *P. ponderosus*, que Lamarck avait nommé précédemment *Hyria avicularis* (*voyez* ce mot), et qui, décrit d'abord comme une *Mya*, a été réuni au genre *Unio* par d'autres zoologistes. (Duj.)

PEAU (Anatomie comparée de la Peau dans les races humaines). — § 1. *Peau du nègre.* Malpighi est le premier qui ait vu le vrai siége de la coloration du nègre, je veux dire ce corps particulier qu'il découvrit entre le derme et l'épiderme, et qu'il nomma *corps muqueux* ou *réticulaire* (1). Malpighi vit que ni le derme ni l'épiderme ne sont colorés dans le nègre; que le *corps muqueux* (2) seul l'est; et cette observation, aussi juste que neuve, est le premier pas que l'on ait fait dans l'anatomie fine et délicate de la Peau. Mais Malpighi se trompa en supposant que ce *corps muqueux*, siége de la coloration du nègre, était disposé en réseau.

Cette erreur fut corrigée, ou du moins indiquée, par Albinus. Albinus vit que le *corps muqueux* du nègre formait une couche continue, et non une couche percée de trous (3), un réseau; et, dans un beau dessin de Ladmiral, peintre célèbre d'anatomie, il montra nettement les trois parties principales de la Peau du nègre, telles qu'il

(1) Ce que Malpighi, Albinus, Meckel, etc., appellent *corps muqueux*, dans le nègre, n'est que la couche même du *pigmentum*.

(2) *Certum est*, dit-il en parlant des Éthiopiens, *ipsis cutum album esse, sicuti et cuticula, unde tota nigredo à subjecto mucoso et reticulari corpore ortum trahit* (*De externo tactûs organo exercitatio epistolica*, etc.).

(3) *Dissertatio de sede et causâ coloris Æthiopum et cæterorum hominum*, etc.

les concevait, et chacune avec sa couleur propre : le derme avec se couleur blanche, l'épiderme avec sa couleur cendrée, et le *corps muqueux* avec sa couleur noire.

Jean-Frédéric Meckel, dans son anatomie, presque en tout si exacte, de la Peau du nègre, remarqua que la matière colorante restait tour à tour appliquée du côté du derme ou du côté de l'épiderme, selon le degré de macération (1).

Mitchell, guidé par l'action des vésicatoires sur la Peau des nègres, reconnut que leur épiderme se composait de deux lames, et que ce n'était que sous ces deux lames que se trouvait la couche *muqueuse* ou *colorée* (2).

Cruikshank, profitant du développement vasculaire produit par les pustules de la petite vérole sur la Peau d'un nègre, mort de cette maladie, parvint jusqu'à compter, entre le derme et l'épiderme, quatre couches, deux placées au-dessous de la couche colorée, cette couche et une autre placée par dessus (3).

Enfin Gaultier, s'appuyant tout à la fois et sur l'aspect que présente une coupe mince et longitudinale de la Peau de la plante du pied du nègre, vue soit à l'œil nu, soit au microscope, et sur l'action des vésicatoires, crut pouvoir compter aussi, mais en prenant le *corps papillaire* pour un corps à part, quatre couches entre le derme et l'épiderme, savoir : sa couche de *bourgeons vasculaires sanguins* ou le corps *papillaire* même, se *membrane albuginée profonde*, sa *substance brune* ou *couche de gemmules*, et sa *membrane albuginée superficielle* (4).

On voit quelle a été la marche des progrès relativement à l'anatomie de la peau du nègre, ou, à parler plus généralement, de la peau de l'homme. Les anciens n'avaient connu que deux lames de la Peau, le *derme* et l'*épiderme*; Malpighi découvre, dans le nègre, une troisième lame, ou plutôt une troisième couche intermédiaire entre les deux autres, le *corps muqueux*; Meckel s'attache à caractériser ce *corps muqueux*; Mitchell aperçoit les deux lames de l'épiderme; enfin Cruikshank et Gaultier pénètrent plus avant et commencent à distinguer les lames mêmes dont le *derme* se compose.

Toutefois, et malgré de si habiles recherches, on peut dire que la structure de la Peau était loin d'être démêlée encore; aussi les plus célèbres anatomistes n'ont-ils cessé, depuis Gaultier, de reprendre, si je puis m'exprimer ainsi, toute cette structure si compliquée, et d'en approfondir l'anatomie: en France, MM. de Blainville, Dutrochet, Béclard, Breschet et Roussel de Vauzème; en Allemagne, M. Weber, etc.

Quant à moi, l'objet spécial que j'ai eu en vue dans les dissections qui ont servi de base au travail que j'ai publié en 1842 sur cet important sujet (1), a été de soumettre enfin aux procédés réguliers de l'anatomie positive, la structure foliée de la peau des races humaines, et d'établir avec précision le *nombre* et le *caractère* des lames qui la composent.

§ II. *Peau du Charruas.* Quatre *Américains* indigènes, de la tribu des *Charruas*, tribu voisine de la république de l'Uruguay, furent amenés à Paris en 1832.

De ces quatre *Américains*, deux moururent : leurs cadavres furent apportés au Muséum d'histoire naturelle, où j'eus occasion de les disséquer; et comme c'était la première fois que, du moins en France, des individus de la race *rouge*, *cuivrée*, *indienne* ou *américaine*, car on lui donne tous ces noms, étaient soumis au scalpel, je tâchai de porter mon attention sur tout ce que l'organisation de leurs diverses parties, et notamment celle de leur peau, pouvait m'offrir de neuf ou de curieux.

Or, je vis bientôt, par mes dissections, que, dans la peau des races humaines, quelles qu'elles soient, une des lames du derme, la plus externe, peut être détachée, séparée des autres par la macération, et qu'elle a un *caractère propre*. Le derme se partage donc en deux portions: une portion composée de lames percées de grands trous,

(1) *Recherches anatomiques sur la nature de l'épiderme, du réseau qu'on appelle Malpighien*, etc. (Coll. académiq. — Mém. de l'acad. roy de Prusse).

(2) An Essay upon the causes of the different colours of people in different climates (*Philos. trans*, vol. XLIII, p. 102).

(3) Experiments on the insensible perspiration of the human body, etc.

(4) *Recherches sur l'organisation de la peau de l'homme et sur les causes de sa coloration*.

(1) *Anatomie générale de la peau des membranes muqueuses*.

de lames que j'appelle *aréolaires*, et une portion qui forme une membrane *continue, polie, hérissée de papilles*, una membrane propre.

La face externe de cetta membrene propre, c'est à dire da la *lame externe* du derme, porte le pigmentum; sa face interne est toute hérissée da prolongements, lesquels traversent les trous de la portion *aréolaire* du derme, se portent jusque sur la racine des poils, et n'existent que là où il y a des poils.

Je ne dois pas oublier de noter que, comme l'avait déjà vu Meckel, à un certain degré de macération, le pigmentum se détache de cette membrane qui le porte, et reste attaché à celle qui le recouvre, et que je vais décrire sous le nom de *second épiderme* ou *épiderme interne*.

Quant à la membrane que je décris en ce moment, et qua j'appelle *membrane pigmentale*, parce qu'elle porte le *pigmentum*, ella est d'une consistance partout à peu près égale, et assez épaisse pour pouvoir être divisée en deux feuillets, l'un desquels pourrait bien être une des lames de Cruiskshank; car Cruiskshank, et c'est là ce qui rend son beau travail incomplet, n'a pas caractérisé ses lames.

Renversée sur sa face externe, et catte face étant chargée du pigmentum, cette membrane prend, à sa face interna, une couleur bleuâtre : dépouillée du pigmentum, elle est d'una couleur blanche; l'épiderma est cendré, tout ca qui est derme est blanc.

Le pigmentum n'est qu'une simple couche, un enduit, un dépôt, et non une membrane.

La membrane qui le recouvre est une véritable membrane continue (1); c'est le lama interne de l'épiderme.

J'ajoute que de la face interne de cette dernière lame partent des prolongements pareils à ceux da la membrane pigmentale, et qui fixent l'épiderme à cette membrane. Il en part de même de la face de l'épiderme extérieur, qui le fixent à l'épiderme interne.

On saveit qu'une macération longtemps

(1) Il est bien entendu que je ne parle pas ici de la structure de l'épiderme, vue au microscope; je parle de la *continuité* de l'épiderme, telle que l'œil me la donne.

prolongée permet da diviser le derme en plusieurs lames : ce que j'ai vu, ce qui m'est propre, c'est que la plus extérieure de ces lames est remarquable, comme je viens de le dire, par une contexture très différente de celle des autres, lesquelles, en effet, se ressemblent toutes entre elles, à cela seul près que les ouvertures de la première sont moins grandes que les ouvertures de la seconde, les ouvertures de la secende que celles de la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la dernière, dont les mailles ou ouvertures sont les plus grandes. La lame extérieure, par la poli de sa surface, par la densité da son tissu, par cela surtout que les trous par où passent les poils y sont beaucoup plus petits et s'y continuent en prolongements internes, par la plus grando facilité, enfin, avec laquelle, à l'aide de la macération, elle se détache des autres, semble constituer une lame ou membrane particulière, distincte, et sur la nature de laquelle je revicndrai.

§ III. *Des deux épidermes*. Un point plus nouveau encore que celui que je viens d'indiquer est celui de la division da l'*épiderme* en deux lames : l'une qui est ce que ja nomme l'*épiderme interne*, et l'autre ce que je nomme l'*épiderme externe*.

J'ai retrouvé ces deux épidermes dans toutes les races humaines : dans le *nègre*, dans le *mulâtre*, dans l'*américain*, dans l'homme de *race blanche*, etc.

J'ai déjà parlé des prolongements que les deux *épidermes* envoiant au *derme*, prolongements remarquables et qui fixent toutes ces lames antre elles.

§ IV. *Du corps papillaire*. Le *corps papillaire* n'est que l'ensemble des papilles du derme : toute papille vient du derme, n'est qu'un prolongement du derme, et le caractère le plus marqué du derme, le caractère auquel on le reconnaît toujours avec certitude, est précisément celui-là ; c'est qu'il produit les papilles.

Malpighi l'avait déjà vu. Les papilles de la Peau, comme celles de la langue, sont produites, dit-il, par le derme (1).

Et ce qu'avait vu Malpighi a été vu par presque tous les anatemistes. « Les papilles en naissent aussi, » dit Bichat, en parlant du

(1) *Ex his et similibus videbatur animus certior redditur*

derme (1). — « Les papilles, dit Béclard, sont de petites saillies ou éminences du derme (2). Le corps papillaire, dit-il encore et avec grande raison, le corps papillaire, qu'on a mal à propos décrit comme une couche distincte de cette membrane, appartient à la face superficielle du derme (3). »

Les anatomistes qui ont voulu faire du *corps papillaire* un corps à part se sont évidemment trompés; les papilles naissent du derme, sont des productions du derme, sont le derme, et par conséquent le prétendu *corps papillaire*, pris comme un corps à part et distinct du derme, n'est qu'un vain nom.

§ V. *Du corps muqueux et du prétendu corps réticulaire.* On a déjà vu : 1° que le corps appelé muqueux, dans le nègre, par Malpighi, par Albinus, par Meckel, etc., n'est que la couche même du pigmentum; 2° que cette couche n'est que la partie sécrétée, la partie morte; 3° qu'une membrane propre sécrète cette couche, cette partie morte; 4° que ni cette *couche*, ni cette *membrane* ne constituent jamais un *réseau;* et 5° que cette membrane et cette couche forment, par leur réunion, ce que j'appelle l'*appareil pigmental*.

Et de tout cela il suit : 1° que la dénomination de *corps muqueux* doit être remplacée par celle d'*appareil pigmental ;* et 2° que la dénomination de corps réticulaire, prise pour la dénomination d'un *réseau particulier*, qui serait placé entre le derme et les deux épidermes, doit être bannie de l'anatomie.

§ VI. *De la lame pigmentale* ou *lame externe du derme.* J'ai dit que je reviendrais sur la nature de cette lame. Cette nature doit, en effet, être remarquée. Meckel, après avoir décrit, avec une grande exactitude, l'*épiderme*, la *couche pigmentale* qu'il appelle *membrane muqueuse*, et le *derme*, se demande comment se fait la *génération de l'épiderme;* et, après avoir rassemblé toutes ses remarques sur ce sujet, il conclut très justement que « l'épiderme n'est autre chose » que la couche extérieure de la membrane » sous-cuticulaire, desséchée, endurcie, et » à laquelle la compression et l'action de » l'air extérieur donnent insensiblement cette » épaisseur et cette dureté, plus ou moins » grandes, qui s'y voient dans les différentes » parties du corps humain (1). »

Pour dire tout en un seul mot, l'*épiderme* est produit par le *derme*, par la *lame externe* du derme.

Le *derme* (entendez toujours la *lame externe du derme*) produit ses deux épidermes. Quand les deux épidermes sont détruits, il les reproduit; ou plutôt, et à parler plus exactement, comme ils sont exposés sans cesse à des causes de destruction, comme ils sont sans cesse détruits, il les produit et les reproduit sans cesse.

Le *derme*, la *lame externe* du derme, produit et reproduit sans cesse de même le *pigmentum*.

La *lame externe* du derme est donc l'organe producteur des deux *épidermes* et du *pigmentum*.

§ VII. *De la peau de l'homme blanc.* La peau de l'*homme blanc* se compose de trois lames ou membranes distinctes, le *derme* et les deux *épidermes*.

Cette peau n'a point de *pigmentum*, du moins visible à l'œil nu. Le microscope seul y en découvre encore quelques traces (2). J'excepte de ce que je dis ici la *peau du sein*, autour du *mamelon*, peau qui a une coloration très marquée, et dont je m'occuperai bientôt.

Je passe à un autre fait, peut-être plus curieux encore; je veux parler de la *couche pigmentale* que m'a offerte la peau même de la race blanche, vue dans l'*Arabe*.

§ VIII. La *figure* 3 de la planche I représente la peau de l'*Arabe*.

Cette peau est couleur de bistre.

Il y a, dans cette peau, deux épidermes et un derme; et, entre le second épiderme et le derme, il y a une couche de *pigmentum*.

§ IX. La peau du *nègre* (*fig.* 6), nous offre la même structure que celle de l'Arabe, que celle du *Charruas* (*fig.* 5), que j'étudiais tout à l'heure : partout deux épidermes;

earumdem papillarum copiam quas alias in linguâ descripsi... eodem progigni nervoso et cuticulari corpore (*De externo tact. org. Exercit. epistolic.*) Winslow parle de même : « C'est ce tissu, dit-il, qu'on appelle communément cuir, et qui fait comme le corps de la peau.... La surface externe de ce tissu se termine en de petites éminences qu'il a plu aux anatomistes d'appeler mamelons. ... » *Exposit. anat. de la structure du corps humain, Traité des téguments.*

(1) *Anat. génér.*, t. IV.

(2) *Élém. d'anat. général.*

(3) *Ibid.*

(1) *Trait. anat. sur l'épid. et sur le rés. malpig.*

(2) Voyez la description de la planche 2.

partout, entre le second épiderme et le derme, une couche de *pigmentum*.

§ X. J'ai eu occasion d'étudier la peau d'un jeune habitant de l'île de Tonga, mort à bord de l'*Astrolabe*, après sept mois de séjour sur ce vaisseau. Ce jeune homme, fils d'un *grand-chef* de Tonga, avait demandé à M. Dumont-d'Urville la permission de faire partie de son équipage : il voulait voyager ; il fut bientôt atteint de phthisie pulmonaire, et finit par succomber. J'ai dû ce moyen d'étude à l'illustre et infortuné navigateur dont la mort déplorable a laissé, parmi nous, de si douloureux souvenirs.

Cette peau m'a donné toujours la même structure, la structure commune à toute peau humaine, dès qu'elle est colorée : deux épidermes et un derme ; et, entre le second épiderme et le derme, une couche de *pigmentum*.

§ XI. *Comparaison de la peau dans les diverses races humaines.* Que l'on compare maintenant la structure de la Peau dans toutes ces races si profondément distinctes ; l'Arabe d'un côté, et, de l'autre, l'Américain, le nègre, etc., et l'on trouvera que cette structure est partout essentiellement et fondamentalement la même.

Or, ce premier fait n'a-t-il pas quelque chose qui nous étonne? L'Arabe appartient évidemment à la race caucasique ou blanche. Il n'appartient ni à la race rouge, ni à la race noire ; et cependant il a un appareil pigmental tout semblable à celui de l'homme noir et à celui de l'homme rouge.

Et ce n'est pas tout ; la Peau de l'homme blanc lui-même, de l'homme blanc dans tous les climats, n'échappe pas entièrement à la loi commune ; elle a aussi son appareil pigmental, à la vérité très circonscrit, mais très marqué.

Dans tous les hommes de race blanche, le mamelon est entouré d'une aréole ou cercle coloré plus ou moins brun ou couleur de bistre (*fig.* 4). Il importait de déterminer avec précision le siége de cette coloration.

J'ai soumis à la macération la Peau colorée dont il s'agit. La macération a détaché peu à peu les deux épidermes, et la coloration de la *couche pigmentale*, placée sous les deux épidermes, a paru de plus en plus prononcée.

Mais ce n'est pas tout. Une macération plus longtemps prolongée encore a permis enfin de séparer la couche *pigmentale* même de la face interne de l'épiderme interne, à laquelle elle était restée, d'abord, adhérente.

Dans la Peau colorée du mamelon de la race blanche, il y a donc deux épidermes, et, sous ces deux épidermes, une couche de *pigmentum*.

Là où l'épiderme externe se superpose sur l'interne, la coloration de la couche *pigmentale* paraît plus faible ; là où le second épiderme est à nu, il se montre brun foncé, parce qu'il porte le *pigmentum* sur sa face interne ; le derme est toujours blanc.

Dans la Peau de l'homme blanc, le siége de la coloration, lorsqu'il y a une coloration, est donc, comme dans la Peau de l'homme de race colorée, sous le second épiderme.

§ XII. J'avais étudié, dans mes premières recherches, la Peau *basanée* de l'homme blanc, et j'avais cru voir que c'était le second épiderme même qui était bruni par le hâle. Une nouvelle étude, ou plutôt une étude plus longtemps poursuivie, m'a montré, entre le second épiderme et le derme, c'est-à-dire à sa place ordinaire, une couche très manifeste de *pigmentum* (*fig.* 3).

L'homme blanc, l'homme blanc lui-même, a donc une Peau qui, dans certaines circonstances, qui, sur certains points, offre toute la structure de la Peau des races colorées.

§ XIII. J'ajoute encore un fait.

La Peau du nègre, qui plus tard se caractérise par une couche épaisse de pigmentum, la Peau du nègre commence par être sans pigmentum.

J'ai disséqué la peau d'un *fœtus* de nègre, et je n'y ai pas vu plus de *couche pigmentale* que dans la peau de l'*homme blanc*.

§ XIV. Lorsque nous comparons brusquement et sans intermédiaire la Peau de l'homme blanc à celle de l'homme noir ou de l'homme rouge, nous sommes très porté à supposer, pour chacune de ces races, une origine distincte ; mais si nous passons de l'homme blanc à l'homme noir ou à l'homme rouge par l'homme blanc *basané*, par l'Arabe ; si nous faisons surtout attention aux parties de la peau colorées naturellement, et sans le secours du *hâle*, dans l'homme de race

blanche, ce n'est plus la différence, c'est l'analogie qui nous frappe.

Ceux qui ont voulu soutenir cette belle thèse de l'unité primitive de l'homme n'ont procédé, jusqu'ici, que d'une manière indirecte. C'est toujours de quelques altérations, observées sur les Animaux, qu'ils ont conclu à des altérations semblables éprouvées par l'espèce de l'homme.

Ici, l'anatomie comparée de la Peau nous donne, par l'analogie profonde et partout inscrite de la structure de cet organe, la preuve directe de l'origine commune des races humaines et de leur unité première.

L'homme est donc, essentiellement et primitivement, un. (Flourens.)

PEAU. moll. — On a donné vulgairement ce nom, en y ajoutant quelque épithète, à un assez grand nombre de coquilles appartenant à des genres différents. Ainsi l'on a appelé :

Peau d'Ane, le *Cypræa flaveola ;*

Peau de chagrin, les *Conus varius* et *granulatus ;*

Peau de Chat, le *Cypræa fragilis ;*

Peau de Civette, le *Conus obesus ;*

Peau de Lièvre, le *Cypræa testudinaria ;*

Peau de Lion, le *Strombus lentiginosus ;*

Peau de Serpent, le *Turbo pellis serpentis*, l'*Helix id.*, le *Conus testudineus*, le *Cypræa mauritiana ;*

Peau de Tigre, le *Cypræa Tigris*, etc.

PEAUTIA, Commers. (*Msc.*) bot. ph. — Synonyme du genre *Hydrangea*, Linn. *Voy.* ce mot.

PEC. poiss. — Nom donné aux Harengs salés et blancs, caqués et conservés dans des barils. *Voy.* hareng.

PÉCARI. *Dicotyles.* mam. — C'est à Fr. Cuvier que l'on doit la création de ce genre de Pachydermes qui ne comprend que deux espèces, anciennement confondues en une seule, qui était placée avec les Cochons. Les Pécaris, en effet, sont très voisins des Cochons, mais ils en diffèrent néanmoins par quelques caractères : 1° par les canines, qui ne sortent pas de la bouche, comme dans les Cochons ordinaires ; 2° par la présence sur la région des lombes d'un organe singulier, qu'on ne retrouve dans aucun autre Mammifère connu ; 3° par le manque presque complet de queue, etc.

Les Pécaris ont quatre incisives à la mâchoire supérieure et six à l'inférieure ; les canines sont triangulaires, peu prononcées, dirigées à peu près comme celles des Sangliers, mais ne sortant pas de la bouche : elles sont creuses à leur base, et paraissent pousser pendant toute la vie de l'animal, comme cela est pour toutes les dents véritablement sans racines. Les molaires sont au nombre de six de chaque côté, tant en haut qu'en bas, et tuberculeuses. La tête est longue, pointue ; le chanfrein droit, le museau terminé par un groin soutenu par un os du boutoir. Le corps est trapu, raccourci, et couvert de soies très fortes et très roides. Sur la région des lombes est une ouverture glanduleuse qui laisse continuellement couler une humeur fétide. Cette glande, que l'on a comparée à un second nombril, a valu aux Pécaris le nom de *Dicotyles* (δίς, deux; κοτύλη, nombril). Les pieds de devant ont quatre doigts distincts, dont les deux intermédiaires les plus grands, comme dans les Cochons ; ceux de derrière n'en ont généralement que trois (1). La queue est rudimentaire ; l'on pourrait même dire qu'elle manque, car ce n'est qu'en la recherchant avec soin qu'on peut en voir des vestiges.

G. Cuvier a donné, dans le *Règne animal*, quelques détails sur l'organisation intérieure de ces animaux. Les os du métacarpe et du métatarse de leurs deux grands doigts sont soudés en une espèce de canon, comme dans les Ruminants, avec lesquels leur estomac, divisé en plusieurs poches, leur donne aussi un rapport très direct. Leur aorte est souvent très renflée, mais sans que le lieu du renflement soit fixe, comme s'ils étaient sujets à une sorte d'anévrisme. Leur cœcum est bien marqué. Leur foie est divisé en trois lobes. Dans les femelles, la vulve est grande et fort large ; la matrice petite, avec ses cornes très développées ; les ovaires petits, etc. Dans le fascicule des *Sus* de son *Ostéographie*, aujourd'hui sous presse, M. de Blainville donne de nombreux et d'im-

(1) C'est à tort que l'on a donné comme caractère générique unique des Pécaris, de n'avoir que *trois doigts aux pieds de derrière*. Cette indication, qui est bonne dans le plus grand nombre de cas, ne l'est pas toujours ; car on connaît des *Dicotyles torquatus* qui ont manifestement quatre doigts aux pieds de derrière ; et des squelettes de *Dicotyles labiatus* ont présenté trois doigts distincts et un rudiment de quatrième

portants détails sur le squelette des Pécaris.

Les Pécaris n'ont encore été rencontrés que dans les forêts de l'Amérique méridionale, où ils vivent par troupes fort nombreuses. Ils n'ont pas été soumis en domesticité comme les Cochons; mais il est facile de les apprivoiser, et comme ils reproduisent en captivité, il ne serait pas difficile de soumettre complétement leur race si le besoin s'en faisait sentir. Lorsqu'on les prend jeunes, on rapporte que leur chair est bonne, et qu'elle serait meilleure si on châtrait ces animaux; ils n'ont pas autant de graisse que les Porcs; ce qui n'est pas étonnant, puisqu'ils ne sont pas engraissés, et qu'à l'état sauvage ils sont toujours couverts d'une infinité de teignes qui abondent dans les bois qu'ils habitent. Nos ménageries en possèdent un grand nombre, et ils s'y reproduisent très bien.

Linné comprenait, dans son *Systema naturæ*, les Pécaris sous le nom spécifique de *Sus tajassu*, et Buffon les confondait aussi sous la dénomination de *Pécari;* mais d'Azara a prouvé, dans son *Essai sur l'histoire naturelle des Quadrupèdes du Paraguay*, qu'il en existait deux espèces distinctes, qui depuis ont été admises par tous les zoologistes, et que Fr. Cuvier a indiquées sous les noms de *Dicotyles torquatus* et *labiatus*. Nous allons en parler en terminant cet article.

1° Le Pécari a collier, *Dicotyles torquatus* Fr. Cuv.; *Pécari*, Buffon (*Hist. nat.*, t. X, fig. 2 et 4); *Tajassou* et *Sus tajassu* Linné; *Couré*, *Patira*, etc. De la grosseur d'un Chien de moyenne taille, il a toutes les apparences extérieures d'un jeune Sanglier. Les poils sont épais, roides; ce sont de véritables soies, et leurs anneaux larges, alternativement noirs et blanchâtres, donnent à l'animal un pelage tiqueté uniformément de ces deux couleurs; seulement on voit une bande blanche, étroite, qui entoure le cou, en se dirigeant obliquement du haut des épaules au-devant des jambes, et la ligne dorsale est plus noire que le reste du pelage. Les poils des pieds et du museau sont courts. La femelle et le mâle se ressemblent entièrement. Les petits naissent avec une couleur rougeâtre uniforme.

Les Pécaris à collier ne se rencontrent pas dans les bois par troupes aussi nombreuses que les Pécaris tajassous; ils ne voyagent pas, et se tiennent par petites bandes dans les cantons où ils ont pris naissance. Les creux des arbres, les cavités formées en terre par d'autres animaux, leur servent de demeure; ils s'y retirent dès qu'ils sont poursuivis, et les femelles y déposent leurs petits. « Ces Mammifères, dit La Borde, entrent dans leurs retraites à reculons autant qu'ils peuvent y tenir, et si peu qu'on les agace ils sortent de suite. Pour les prendre à leur sortie, on commence par faire une enceinte avec des branchages; ensuite un des chasseurs se porte sur le trou, une fourche à la main, pour les saisir par le cou, à mesure qu'un autre chasseur les fait sortir, et les tue avec un sabre. S'il n'y en a qu'un dans un trou, et que le chasseur n'ait pas le temps de le prendre, il en bouche la sortie et est sûr le lendemain de retrouver son gibier. » La chair de cet animal est tendre et de fort bon goût. C'est, dit-on, le meilleur des gibiers de l'Amérique méridionale.

Fr. Cuvier a pu étudier deux individus, mâle et femelle, qui ont été conservés longtemps à la ménagerie du Muséum. Ils vivaient en bonne intelligence avec les Chiens et tous les autres animaux de basse-cour; ils rentraient eux-mêmes à leur écurie; accouraient à la voix, et paraissaient goûter les caresses; mais ils aimaient à être libres; ils cherchaient à échapper lorsqu'on voulait les faire rentrer de force, et tentaient alors quelquefois de mordre: ils blessèrent un jeune Sanglier qu'on avait placé avec eux. Ils recherchaient la chaleur; le froid les faisait souffrir et maigrir. Ils étaient nourris de pain et de fruits; mais, en général, ils mangeaient de tout, comme les Cochons domestiques. Lorsqu'un les effrayait, ils poussaient un cri aigu et ils témoignaient un mécontentement par un grognement léger. Habituellement ils étaient silencieux. La femelle, qui était faible, vécut peu, et n'éprouva jamais le besoin du rut; aussi les désirs du mâle ne parurent-ils pas s'éveiller. Depuis, d'autres individus ont vécu à la ménagerie du Muséum, qui en possède encore quelques uns.

La matière produite par la glande de cet animal a, selon d'Azara, une odeur mus-

quée; selon Fr. Cuvier, elle a au contraire une odeur fétide, qui se rapproche de celle de l'ail; elle sort en plus grande abondance quand l'animal est en colere, parce qu'alors il contracte les muscles de sa peau pour hérisser les longues soies dont son dos est revêtu.

2° Le Tajassu, *Dicotyles labiatus* Fr. Cuv., *Tajassou Taguicati* d'Azara; *Tajassou*, Buff.; *Sus tajassu* Linné. Longtemps confondu avec le précédent, il en a été distingué par d'Azara. Il est plus grand que le Pécari a collier. Sa couleur est généralement noire; seulement on voit sur les flancs, sous le ventre et entre l'œil et l'oreille, des soies qui ont dans leur milieu un anneau blanchâtre, ce qui donne à ces parties une teinte grise, et la mâchoire inférieure est entierement blanche. Les soies ont leur base d'un gris cendré, le reste est noir, et celles du dos sont plus longues que les autres et aplaties. Le mâle et la femelle sont semblables. Les petits naissent vers le mois d'avril; leur teinte, aux parties supérieures, est d'un gris roussâtre, les poils étant noirs dans la plus grande partie de leur longueur et cannelle à leur extrémité; la mâchoire inférieure est souvent blanche, ainsi que le dessous du corps. Ce n'est qu'au bout d'un an que le jeune prend les couleurs de l'adulte.

Les Tajassous parcourent les solitudes de l'Amérique méridionale que couvrent les vastes forêts; ils sont en bandes très considérables, quelquefois, dit-on, de plus de mille individus de tout âge, et souvent de fort petits qui suivent leur mere; ils semblent être dirigés par un chef. Ils se nourrissent de fruits sauvages et de racines, qu'ils recherchent en fouillant la terre a la manière des Cochons. On entend de loin le grognement de ces animaux; mais, selon d'Azara, l'odeur pénétrante de la liqueur qui suinte de leur dos les décèle encore plus sûrement en empestant les lieux qu'ils habitent; d'après Fr. Cuvier, la liqueur sécrétée par les glandes dorsales serait au contraire tout-a-fait inodore. Ils se défendent contre les bêtes féroces, et attaquent avec fureur ceux qui cherchent a leur nuire. Les habitants de l'Amérique méridionale les chassent souvent, et ils recherchent leur chair, qui leur sert de nourriture.

Les Tajassous sont rares dans nos ménageries; leurs mœurs, assez semblables à celles des Cochons, sont douces. Un individu de cette espèce a vécu à la ménagerie du Muséum.

A l'état fossile, G. Cuvier (*Ossements fossiles*, *Supplément*) a signalé des débris d'un animal voisin des *Anoplotherium* et *Palæotherium*, et que l'on a quelquefois rapporté au genre des Pécaris.

Plus récemment, M. Lund a indiqué des débris fossiles qui semblent, d'après lui, appartenir au même groupe. (E. D.)

PÈCHE. bot. ph. — Fruit du Pêcher. *Voy.* ce mot.

PÊCHE-LAIT. poiss. — Nom vulgaire des Lactaires. *Voy.* ce mot.

PÊCHER. *Persica* (*Persia*, la Perse, patrie de cet arbre). bot. ph. — Genre de la famille des Amygdalées, de l'Icosandrie monogynie dans le système de Linné, établi par Tournefort. Il a eté adopté par quelques botanistes, par Miller, par De Candolle dans la *Flore française*, vol. IV, p. 487, par M. Seringe dans le *Prodrome*, II, p. 531; la plupart, au contraire, l'ont fait rentrer parmi les Amandiers, comme A.-L. de Jussieu, M. Endlicher, etc. En effet, les seuls caractères sur lesquels on puisse asseoir la distinction de ces deux groupes génériques sont fournis par le fruit plus arrondi et plus charnu chez les Pêchers que chez les Amandiers, et par le noyau de ce fruit creusé a sa surface de sillons sinueux anastomosés et profonds dans les premiers, lisse, au contraire, dans les derniers. Ces caractères sont certainement faibles, si nous les considerons au point de vue de leur valeur absolue; aussi la solution de cette question ne peut guère dépendre que de l'opinion personnelle des auteurs et de leur manière d'apprécier les caractères génériques. — L'histoire des Pêchers a une assez grande importance pour devoir nous arrêter quelques instants.

Mais ici se présente une nouvelle difficulté. Les nombreuses variétés de ces arbres que renferment nos vergers appartiennent-elles à une seule espèce ou a deux espèces distinctes? Les botanistes diffèrent d'opinion sous ce rapport; les uns, en effet, comme MM. De Candolle, Seringe, admettent deux espèces distinctes: le Pêcher commun, *Persica vulgaris* DC., a fruit duveté, et le Pêcher a fruit lisse, *Persica lævis* DC., les autres, au con-

traire, en plus grand nombre, croient à l'existence d'une espèce unique dans laquelle ils admettent deux races, subdivisées elles-mêmes en variétés; c'est cette dernière manière de voir que nous adoptons ici.

Pêcher cultivé, *Persica vulgaris* Miller (*Amygdalus Persica* Lin.). Cet arbre, si communément cultivé aujourd'hui en Europe, est originaire de la Perse. Sa taille est moyenne; sa cime peu touffue; ses feuilles sont lancéolées, aiguës, dentées en scie, glabres, munies d'un court pétiole qui porte le plus souvent des glandes, tantôt réniformes, tantôt globuleuses; ses fleurs, colorées en rose vif, sont sessiles, solitaires; elles naissent avant les feuilles; son fruit varie beaucoup pour son volume; sa couleur, tant extérieure qu'intérieure, pour la consistance de sa chair tantôt ferme et tantôt fondante, mais toujours d'une saveur délicieuse, et qui le place au niveau, si ce n'est au-dessus, des meilleurs fruits aujourd'hui connus; son épiderme est tantôt duveté ou velouté, tantôt lisse; sa chair adhèra au noyau ou s'en détache aisément. Ce sont ces variations dans le fruit, réunies à la présence et à l'absence des glandes sur le pétiole, et à leur forme, qui ont servi à grouper d'une manière plus ou moins régulière les nombreuses variétés de Pêchers. On sent qu'il nous est impossible d'entrer dans les détails de cette classification, dont nous devons nous borner à indiquer les grandes coupes. Or celles-ci sont au nombre de deux, subdivisées ensuite chacune en deux autres.

α. **Pêcher cultivé à fruit duveté**, *P. v. pubescens* (*P. vulgaris* DC.), désigné particulièrement dans le langage vulgaire sous le nom de *Pêcher*. Cette race comprend deux grandes sections: l'une, distinguée par sa *chair adhérente au noyau* (*P. v.* β DC., *Flore française*), réunit plusieurs variétés cultivées communément dans nos départements méridionaux où elles portent en général les noms de *Pavies*, *Alberges*, *Persecs* ou *Pressets*, et où leur chair ferme, atteignant sa parfaite maturité, se distingue par une saveur parfumée et délicieuse; sous le climat de Paris et dans nos départements septentrionaux, en général, ces fruits mûrissent imparfaitement ou pas du tout. On distingue parmi ces variétés: le *Pavie jaune*, le *Pavie blanc*, le *Pavie rouge*, le *Pavie monstrueux*, dont les fruits l'emportent en volume sur ceux de tous les Pêchers en général, etc. La seconde section est caractérisée par la *chair se détachant du noyau* (*P. v.* α DC., *Flore française*) et fondante; elle comprend un grand nombre de variétés dont la culture, soit en plein vent, soit surtout en espalier, a été perfectionnée dans les environs de Paris et dans nos départements septentrionaux au point de donner des fruits aussi remarquables par leur beauté que par leur saveur parfumée; ces fruits portent particulièrement le nom de *Pêches* dans le langage usuel. Parmi les nombreuses variétés de cette section, les cultivateurs distinguent les *Avant-Pêches* ou Pêches précoces, les *Madeleines* ou variétés à feuilles plus largement dentées, les *Vineuses*, ainsi nommées de la qualité vineuse de leur chair, les *Chevreuses*, etc. C'est encore dans cette section que rentre le *Pêcher à fleurs doubles*, magnifique variété qui figure avec le plus grand avantage au milieu de nos plus belles plantes d'ornement, et qui joint à ce mérite celui de produire de très bons fruits, au moins sur des pieds déjà un peu forts.

β. **Pêcher cultivé à fruit lisse**, *P. v. lævis* (*Persica lævis* DC., *loco citato*; *Amygdalus persica nectarina* Ait.). Les variétés de Pêchers à fruit lisse sont moins nombreuses et moins fréquemment cultivées que les précédentes; les Anglais les réunissent toutes sous le nom commun de *Nectarines*. Elles se subdivisent de la même manière que les précédentes en deux sections: la première, à *chair adhérente au noyau* (*P. lævis*, β DC., *loco citato*), vulgairement nommée *Pêche violette*; la seconde, à *chair se détachant du noyau* (*P. lævis*, α DC., *loco citato*), particulièrement désignée sous le nom de *Brugnon*.

Les nombreux détails relatifs à la culture, à la taille, etc., du Pêcher constituent une branche importante de l'arboriculture dont les détails seraient déplacés ici et devront être cherchés dans les ouvrages spéciaux.

Il est inutile de rappeler ici les usages du fruit du Pêcher, comme aliment, soit frais, soit confit ou en compote. Les médecins le regardent comme rafraîchissant et comme légèrement laxatif; ils conseillent de corriger ce dernier effet en l'assaisonnant de vin et de sucre. Les pétales de cet arbre ont cette propriété laxative à un degré pro-

noncé; on les emploie fréquemment à titre de purgatif doux, soit en nature, soit principalement sous forme de sirop. Dans le premier cas, on laisse avec les pétales le calice qui exerce une action plus énergique. Les fleurs, mais surtout les feuilles, le noyau du fruit et la graine renferment de l'acide cyanhydrique qu'indiquent suffisamment l'odeur et la saveur de ces diverses parties. On fait quelquefois usage de la décoction des feuilles sèches dans les maladies des voies urinaires. Le noyau de la Pêche a été regardé par quelques médecins comme un bon fébrifuge; néanmoins on n'en fait guère usage sous ce rapport; mais, en le faisant infuser dans l'eau-de-vie, on en prépare une de ces liqueurs connues sous le nom d'*Eau de Noyau*. Un usage plus important de ces noyaux est celui qu'on en fait pour la préparation d'un beau noir très usité dans la peinture à l'huile sous le nom de *Noir de Pêche*, et très estimé surtout pour les beaux gris qu'on en obtient. Aux États-Unis, on prépare avec les Pêches un vin de Pêche duquel on extrait de l'alcool; l'un et l'autre y font l'objet d'un commerce local. Enfin le bois du Pêcher est estimé pour la marqueterie; son grain est fin et uni; sa couleur est légèrement rougeâtre, veinée d'une teinte rougeâtre plus prononcée. (P. D.)

***PECHEYA**, Scop. (*Introduct.* n. 530). BOT. PH. — Syn. de *Coussarea*, Aubl.

PECHSTEIN. GÉOL. — Synonyme de Rétinite. *Voy.* ce mot. (C. D'O.)

***PECILA**, Lepell. (*in Bullet. soc. philom.*, 1822, p. 109). BOT. CR. — Syn. de *Æthalium*, Link.

PECKIA, Flor. Flumin. (I, t. 134, 135). BOT. PH. — Synonyme du genre désigné par Linné sous le nom de *Myrsine*.

***PECOPTERIS.** BOT. FOSS. — Genre de Fougères fossiles, établi par Sternberg et adopté par M. Brongniart (*Prodr.*, p. 54), qui le décrit ainsi: Fronde une, deux ou trois fois pinnée; pinnules adhérentes par leur base au rachis, ou rarement libres, traversées par une nervure moyenne, qui s'étend jusqu'à l'extrémité de la pinnule; nervures secondaires sortant presque perpendiculairement de la nervure moyenne, simples ou une ou deux fois dichotomes.

M. Brongniart (*loc. cit.*) cite 73 espèces de ce genre (dont 18 douteuses), qui, presque toutes, se trouvent dans les terrains houillers. (J.)

PÉCORES. *Pecora.* MAM. — Linné comprenait sous ce nom son cinquième ordre des Mammifères, qui correspond à celui des Ruminants de nos zoologistes modernes. (E. D.)

PECTEN. MOLL. — *Voy.* PEIGNE.

PECTEN, DC. (*Prodr.*, IV, 220). BOT. PH. — *Voy.* SCANDIX, Gærtn.

***PECTIDIUM** (*pecten*, peigne; ἰδέα, forme). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Vernoniacées, établi par Lessing (*in Linnæa*, VI, 706). Herbes des Antilles. *Voy.* COMPOSÉES.

***PECTIDOPSIS** (*pectis*, g. de plantes; ὄψις, aspect). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Vernoniacées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 98). Herbes des montagnes de l'Amérique boréale. *Voy.* COMPOSÉES.

PECTINARIA (*pecten*, peigne). ANNEL. — Genre d'Annélides sétigères du groupe des Tubicoles, établi par Lamarck en 1812, et nommé depuis *Chrysodon* par M. Oken, *Cistena* par Leach, et *Amphictèna* par M. Savigny. Il a été adopté par M. de Blainville sous le nom de *Pectinaria*. Sa place est auprès des Sabellaires et des Térebelles dans la famille des Sabulaires du même naturaliste. Les Pectinaires ont les tentacules remplacés par une paire de peignes saillants. Ils vivent dans des tubes libres, coniques, largement ouverts aux deux extrémités, et composés de grains de sables très fins et régulièrement agglutinés.

On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces. (P. G.)

***PECTINASTRUM.** BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Cynarées, établi par De Candolle (*Prod.*, VI, 600) aux dépens des Centaurées. L'espèce type est la *Centaurea napifolia* Lin. (J.)

PECTINE. CHIM. — Nom donné par M. Braconnot à un principe qu'il a découvert dans le suc des fruits, principalement de ceux dont l'acidité est plus marquée. La Pectine est un corps tremblant, plus ou moins coloré, insoluble dans l'alcool. Elle se dessèche en lames minces, et se gonfle dans l'eau chaude; elle est inattaquable par les acides; sa saveur est nulle, ainsi que son odeur. C'est le même corps que M. Guibourt

désigne sous la dénomination de *Grossuline*. (M.)

*PECTINIA. POLYP.—Dénomination donnée par Oken à certains Madrépores ou Pavonies. (DUJ.)

PECTINIBRANCHES. *Pectinibranchiata.* MOLL. — Deuxième ordre des Mollusques gastéropodes, caractérisé par la forme pectinée ou plumeuse des branchies ou de la branchie quand il n'existe qu'un seul de ces organes. *Voyez* MOLLUSQUES. (DUJ.)

PECTINIDES. *Pectinida.* MOLL. Quatrième famille de l'ordre des Conchifères monomyaires, comprenant les genres Peigne, Lime, Houlette et Spondyle; ce dernier genre lui-même renferme aussi les espèces vivantes ou fossiles dont on avait fait les genres Plicatule et Podopside, et le genre Lime comprend les Plagiostaures, ce qui fait en tout les sept genres dont Lamarck composait sa famille des Pectinides. M. de Blainville donne le nom de *Subostracés* à une famille qui correspond presque entièrement à celle-ci. *Voy.* MOLLUSQUES. (DUJ.)

PECTINITES. MOLL. — Ancienne dénomination des espèces fossiles du genre Peigne. (DUJ.)

PECTIS, Cassin. (*in Dict. sc. nat.*, XXXVIII, 202), BOT. PH. — Syn. de *Pectidium*, Less.

PECTIS. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Vernoniacées, établi par Linné (*Gen.*, n. 965), et dont les principaux caractères sont : Capitule pluriflore, hétérogame; fleurs du rayon unisériées, ligulées, femelles; celles du disque hermaphrodites, bilabiées. Involucre cylindracé, à 5 ou 8 folioles égales, embrassant les fleurs, et glanduleuses à la partie dorsale. Réceptacle nu. Stigmates du disque courts et cylindriques. Akènes anguleux, striés, calleux à la base. L'aigrette du disque et celle du rayon sont conformes, à paillettes membraneuses à la base, sétiformes au sommet, dentées en scie, souvent inégales.

Les *Pectis* sont des herbes annuelles, ou, rarement, vivaces; à feuilles glabres, cartilagineuses; à capitules terminant des rameaux nus ou unibractéés au milieu, ou presque sessiles et plus ou moins rachés entre les feuilles.

De Candolle (*Prodr.*, V, 98) décrit 17 espèces de ce genre, qui toutes se trouvent dans l'Amérique tropicale. (J.)

*PECTOCARYA (πεκτός, peigne; κάρυον, noix). BOT. PH.—Genre de la famille des Borraginées Aspérifoliées?, établi par De Candolle (*ex Meisner Gen.*, 279). Herbes du Chili.

PECTOPHYTUM (πεκτός, peigne; φυτόν, plante). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Hydrocotylées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, V, 28, t. 425). Herbes du plateau de l'Antisana au Pérou. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

***PECTORALES PÉDICULÉES** (ACANTHOPTÉRYGIENS A). POISS. — Famille établie par G. Cuvier dans l'ordre des Acanthoptérygiens, et caractérisée de la manière suivante par M. Valenciennes (*Histoire des Poissons*, t. XII, p. 335) : Écailles presque nulles; os du carpe s'allongeant pour former une espèce de bras qui porte les pectorales; ouvertures des ouïes pratiquées par un trou rond ou par une fente verticale dans la peau derrière l'insertion de la pectorale, et n'étant plus une large fente ouverte derrière le bord de l'opercule et du sous opercule; os sous-orbitaire nul.

Cette famille se compose des genres suivants: Baudroie, Chironecte, Malthée, Halieuthée et Batrachoïde. *Voy.* ces mots. (M.)

PECTORALINA. INFUS. — Genre d'Infusoires établi par Bory Saint-Vincent dans sa famille des Pandorinées pour le *Gonium pectorale* de Müller. *Voy.* GONIUM. (DUJ.)

PECTORAUX. POISS. — Synonyme de Thoraciques.

PÉDALÉ. *Pedatus.* BOT.—On donne cette épithète aux feuilles composées dont les folioles naissent sur le bord interne des deux nervures principales qui s'écartent l'une de l'autre en sortant du pétiole commun (*Ranunculus pedatus*, *Passiflora pedata*, etc.).

PÉDALIACÉES. *Pedaliaceæ.* BOT. PH. — M. Lindley, d'après la règle qu'il applique à toutes les familles, a modifié ainsi le nom des Pédalinées. (AD. J.)

***PÉDALIFORME.** *Pedaliformis* (*pes*, pied; *forma*, forme). BOT. — De Candolle donne cette épithète aux feuilles dont les nervures n'ont pas de vaisseaux, et dans lesquelles le tissu cellulaire qui les forme offre une disposition semblable à celle des nervures des feuilles pédalinerves (le *Fucus*).

PÉDALINÉES. *Pedalineæ.* BOT. PH. —

Famille de plantes dicotylédones monopétales, hypogynes, indiquée primitivement par A.-L. de Jussieu comme une section des Bignoniacées, distinguée par R. Brown, réunie par De Candolle aux Sésamées, dont elle constitue la seconde tribu. La conservant ici comme distincte, nous pourrons lui assigner les caractères suivants : Calice 5-fide, à divisions à peu près égales, quelquefois fendu du côté interne. Corolle renflée vers la gorge, à limbe 5-lobé, bilabié. 4 étamines didynames, avec le rudiment de la cinquième, incluses. Ovaire libre, environné à sa base d'un disque glanduleux, composé de deux ou de quatre carpelles, dont les bords, réfléchis à l'intérieur à différents degrés, tantôt laissent communiquer les loges en une seule, tantôt se joignant au centre, la séparent en deux ou quatre, tantôt en doublent le nombre par une nouvelle réflexion du centre vers l'extérieur : les ovules sont anatropes, horizontaux, dressés ou pendants à ses bords capillaires, en petit nombre, quelquefois un seul pour chaque loge. Le style, simple et terminal, porte un stigmate à deux ou quatre divisions. Le fruit à péricarpe sec ou charnu, souvent hérissé de pointes qui correspondent aux sommets ou aux angles des carpelles, tantôt montre ceux-ci définitivement séparés par le décollement de leurs cloisons, tantôt les conserve réunis en une sorte de noyau 1-2-3-4-8-loculaire, dont la couche charnue se détache par une sorte de décortication. Les graines, sous un test solide ou lâchement membraneux, montrent un embryon droit, à cotylédons plans, convexes et un peu épais, à radicule courte, tournée vers le hile. — Les espèces sont des herbes ou des sous-arbrisseaux du Tropique, quoiqu'on en rencontre quelques unes au debors, au cap de Bonne-Espérance et dans la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont opposées ou alternes, simples, souvent anguleuses ou sinuées, dépourvues de stipules ; les fleurs solitaires ou réunies en grappes ou épis à l'aisselle des feuilles, souvent accompagnées chacune de deux bractéoles opposées. La surface de ces plantes est souvent parsemée de petites glandes groupées quatre par quatre, et sécrétant une substance mucilagineuse, à laquelle elles doivent des propriétés émollientes.

GENRES.

Martynia, L. (*Proboscidea*, Schmid.) — *Craniolaria*, L. (*Holoregmia*, Nees.) — *Josephinia*, Vent. — *Pretrea*, Gay. (*Dicerocaryum*, Boj.) — *Pedalium*, Roy. (*Cacatali*, Ad.) — *Rogeria*, Gay. — *Carpoceras*, A. Rich. — *Harpagophytum*, DC. (*Uncaria*, Burch.) — *Ischnia*, DC. (Ad. J.)

PÉDALINERVE. *Pedalinervis* (*pes*, pied; *nervus*, nerf). BOT. — Épithète donnée par De Candolle aux feuilles dont la nervure longitudinale reste fort courte, mais où, de chaque côté de cette nervure, en naissent deux fortes latérales qui divergent sur le même plan, et qui, au lieu de se ramifier également des deux côtés, offrent peu ou point de nervures latérales du côté externe ; tandis que, du côté interne, elles donnent naissance à des nervures secondaires assez fortes et presque parallèles entre elles.

PEDALIUM. BOT. PH. — Genre type de la famille des Pédalinées, établi par Linné (*Gen.*, n. 794). Herbes de l'Inde. *Voy.* PÉDALINÉES.

***PEDARIA.** INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides coprophages, établi par de Castelnau (*Histoire naturelle des animaux articulés*, t. II, p. 8) avec les deux espèces suivantes : les *P. nigra* et *tuberculata* de l'auteur. L'une et l'autre sont originaires du Sénégal. (C.)

*** PÉDATIFIDE.** *Pedatifidus*. BOT. — De Candolle donne cette épithète aux feuilles qui, avec des nervures pédalées, ont leurs lobes divisés jusqu'à la moitié de leur longueur (*Ranunculus pedatifidus*, etc.).

*** PÉDATILOBÉ.** *Pedatilobatus*. BOT. — Épithète appliquée par De Candolle aux feuilles à nervures pédalées, qui ont leurs lobes incisés à une profondeur plus ou moins grande.

*** PEDEAITHYA.** OIS. — Division établie par Kaup aux dépens du genre *Podiceps*, et ayant pour type le Grèbe-Jougris, *Pod. rubricollis* Lath. (Z. G.)

*** PEDEMA**, Dejean. INS. — Synonyme de *Oedionychis*, Latreille. (C.)

PEDEROTA. BOT. PH. — *Voy.* PÆDEROTA.

PEDERUS. INS. — *Voy.* PÆDERUS.

*** PÉDESTRES.** *Pedestres*. INS. — Division de Coléoptères pentamères, établie, dans la famille des Carabiques, par M. A.-H. Haliday

(*Newman, The Entomologist's*, p. 186), qui y comprend les Harpaliens, les Scaritides et les Brachiniens de Mac-Leay. (C.)

***PEDETES** (πηδητής, sauteur). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, créé par Kirby (*Fauna boreali-americana*, 1837). Le type, le *P. Brightwellii* de l'auteur, est propre aux régions les plus septentrionales de l'Amérique. (C.)

PEDETES, Illig. MAM. — Syn. d'*Helamys. Voy.* ce mot. (E. D.)

***PEDIACUS** (πεδιακός, de plaine). INS. — Genre de Coléoptères à mâles hétéromères, à femelles pentamères, famille des Xylophages, tribu des Cucujites de Latreille, établi par Shuckard (*Elem. British. Ent.*, I, p. 185), et adopté par Erichson (*Naturgeschichte der Ins. Deuts.*, 1845, p. 311) qui le range à la suite des Clavicornes nitidulaires. Les trois espèces suivantes en font partie, savoir : les *P. depressus* Hst. (*Biophlœus angustatus* Dej.), *dermestoides* F., et *fuscus* Er. Toutes trois se trouvent dans l'Europe centrale. (C.)

PEDIASTRUM, Meg. (*in N. A. N. C.*, XVI, t. 43). BOT. CR. — Synonyme de *Micrasterias*, Agardh.

PÉDICELLAIRE. POLYP.? ÉCHIN. — Genre fictif créé par O.-F. Müller pour certains appendices d'une forme très remarquable qui se trouvent épars à la surface des Oursins, entre les piquants et les baguettes. Le célèbre naturaliste danois avait pris ces appendices à tige filiforme, et terminés par un capitule à trois ou quatre lobes, pour de petits Polypes parasites, analogues aux Hydres et aux Corynes: il en décrivait trois espèces distinctes. Lamarck admit ce genre, et y ajouta une quatrième espèce; mais M. de Blainville, le premier, reconnut la vraie nature de ces prétendus Polypes (*voy.* OURSIN), et depuis lors tous les observateurs ont constaté la justesse de cette rectification. (DUJ.)

PEDICELLARIA, DC. (*Prodr.*, I, 238). BOT. PH. — *Voy.* CLEOME.

PÉDICELLE. *Pedicellus.* BOT. PH. et INS. — On désigne ainsi chacune des ramifications du pédoncule. — Kirby a aussi appliqué ce nom au deuxième article des antennes des Insectes.

PÉDICELLE. *Pedicellus* (diminutif de *pes*, pied). BOT. CR. — Nom donné au pédicule de quelques Champignons quand il est mince et allongé, comme dans les Mucédinées et quelques Agarics. (LÉV.)

PÉDICELLÉ. *Pedicellatus.* BOT. — Épithète donnée à toutes les *fleurs* portées sur un pédicelle (*Ticorea pedicellata*).

PÉDICELLÉS. *Pedicellata.* ÉCHIN. — Dénomination du premier ordre des Échinodermes de Cuvier, comprenant les Astéries, les Oursins et les Holothuries, qui ont des appendices rétractiles servant d'organes locomoteurs. (DUJ.)

PEDICELLIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Sapindacées?, établi par Loureiro (*Flor. cochinch.*, 803). Arbres de la Cochinchine. *Voy.* SAPINDACÉES.

PÉDICELLULE. *Pedicellulus.* BOT. — Nom donné par Cassini au support filiforme, fibreux, court, qui sert de pédicelle à l'ovaire de certaines Composées.

PEDICIA. INS. — Genre de l'ordre des Diptères Némocères, famille des Tipulaires terricoles, établi par Latreille (*Gen.*) aux dépens des *Tipula*. L'espèce type et unique, le *Pedicia rivosa* Lat. (*Tipula id.* Linn.), est répandue dans presque toute l'Europe. (L.)

***PÉDICINE.** *Pedicinus.* HEXAP. — M. P. Gervais, dans le tome III de son *Histoire naturelle des Insectes aptères*, désigne sous ce nom un nouveau genre de l'ordre des Épizoïques, dont l'abdomen est ovalaire, élargi, et composé de neuf segments; la tête est allongée; les antennes sont de trois articles; les pattes sont semblables. La seule espèce connue de cette nouvelle coupe générique est le PÉDICINE EURYGASTRE, *Pedicinus eurygaster* Gerv. (*Hist. nat. des Ins. apt.*, t. III, p. 301, n° 5, pl. 48, fig. 1). Cette espèce est commune sur les Singes des genres Guenon, Macaque et Cynocéphale, de la Ménagerie du Muséum de Paris. (H. L.)

PÉDICULAIRE. *Pedicularis* (*Pediculus*, Pou.) BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées, tribu des Rhinanthées, établi par Tournefort (*Inst.*, 77) et généralement adopté. Ses principaux caractères sont : Calice renflé, à cinq dents inégales, quelquefois bilabié, à lèvre supérieure bi-dentée ou très entière; la lèvre inférieure 3-dentée. Corolle hypogyne, plissée; lèvre supérieure en forme de casque, ordinairement échancrée; lèvre inférieure trifide. Étamines quatre, insérées au tube de la corolle, didynames; anthères bilo-

culaires. Ovaire à deux loges multi-ovulées. Style simple; stigmate arrondi en tête. Capsule presque ronde, comprimée, mucronée par le style persistant, souvent oblique à son sommet, à deux loges polyspermes.

Les Pédiculaires sont des herbes ordinairement simples, à feuilles alternes, opposées ou verticillées, incisées-dentées ou pinnatifides; à fleurs sessiles, disposées en épis terminaux serrés ou lâches; elles sont blanches, rouges ou jaunes, et d'un aspect assez agréable.

Ces plantes croissent dans les régions froides et tempérées du globe; on les rencontre abondamment dans les lieux élevés de l'hémisphère boréal. On en connaît une soixantaine d'espèces dont une grande partie croît en France. Ces espèces ont été réparties en deux sections désignées et caractérisées ainsi: a. *Pedicularis*, Reicheub. (*Flor. germ.*, 361): Lèvre supérieure de la corolle fléchie extérieurement; b. *Prosopia*, Reich. (*loco citato*): Lèvre inférieure de la corolle fléchie intérieurement et fermant l'entrée de cette corolle.

Parmi les espèces qui croissent sur les montagnes un peu élevées de la France (Alpes, Pyrénées, Jura, Vosges, etc.), nous citerons principalement les PÉDICULAIRES VERTICILLÉE, A ÉPI FEUILLÉ, TUBÉREUSE, DES PYRÉNÉES, A BEC, POURPRE-NOIRE, *Pedicularis verticillata*, *foliosa*, *tuberosa*, *pyrenaica*, *rostrata* et *atrorubens*.

Une espèce croît abondamment dans plusieurs localités marécageuses de l'Europe: c'est la PÉDICULAIRE DES MARAIS, *Pedicularis palustris*, vulgairement HERBE AUX POUX, parce qu'elle développe beaucoup de vermine chez les animaux qui s'en nourrissent. La PÉDICULAIRE DES FORÊTS, *Pedicularis sylvatica*, se trouve aussi très fréquemment dans les bois bas et humides de nos pays. (J.)

PÉDICULE. *Pediculus* (*pes*, pied). BOT. CR.—On nomme ainsi la partie qui supporte le chapeau et fixe le Champignon au lieu où il a pris naissance. *Voy.* MYCOLOGIE et surtout AGARIC.

PÉDICULIDES. *Pediculidæ.* HEXAP. — *Voy.* POUX. (H. L.)

PÉDICULINES. *Pediculina.* HEXAP. — *Voy.* POUX. (H. L.)

PEDICULUS. INS.—*Voy.* POU.

PÉDIFÈRES. *Pedifera.* MOLL. — Dénomination d'une famille de Conchifères fluviatiles proposée par Rafinesque pour les Cyclades, et divers genres plus ou moins voisins des Mulettes et des Anodontes. (DUJ.)

PÉDILANTHE. *Pedilanthus* (πέδιλον, chaussure; ἄνθος, fleur). BOT. PH.—Genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Euphorbiées, établi par Necker (*Elem.*, n. 1156) et dont voici les principaux caractères: Fleurs monoïques; les *mâles* nombreuses et renfermées dans un involucre commun; une seule *femelle* centrale. Involucre en forme de sabot, resserré à sa partie supérieure, ventru à la base, glandulifère intérieurement, avec son ouverture béante surmontée d'une lèvre voûtée. *Fleurs mâles:* Pédicelles inégaux et ébractéolés; calice et corolle nuls; une seule étamine; anthères didymes, à deux loges globuleuses. *Fleur femelle:* Un long pédicelle. Calice et corolle nuls. Ovaire sessile, à trois loges uni-ovulées. Style simple, épais; stigmates trois, courts, bifides. Capsule lisse, à trois coques bivalves et monospermes.

Les Pédilanthes sont des arbrisseaux lactescents, dépourvus d'épines, à feuilles alternes, très entières, un peu charnues, fixées sur un pétiole court et glanduleux à la base; à fleurs terminales, pédonculées, et entourées de bractées foliacées; involucre commun rouge.

Ces plantes croissent principalement dans l'Amérique et les régions tropicales de l'Asie.

L'espèce la plus remarquable de ce genre est le PÉDILANTHE TITHYMALOÏDE, *Pedilanthus tithymaloides* Necker (*Euphorbia tithymaloides* Linné, *Crepidaria myrtifolia* Haw.). Cet arbrisseau croît dans les Antilles, dans les lieux pierreux, les endroits ombragés. Il fleurit d'avril à juin, et, au moment de sa floraison, il perd une partie de ses feuilles. De toutes ses parties et principalement de ses tiges et de ses rameaux, il découle un suc abondant qui est d'une âcreté brûlante, et produit des pustules sur la peau. Selon Jacquin, cette plante est employée à Curaçao comme antisyphilitique et contre la suppression des menstrues. A Saint-Domingue, elle porte le nom d'*Ipecacuanha bâtard*, à cause de ses propriétés vomitives et drastiques. Cette espèce est aussi cultivée près de la Havane où elle porte le nom de *Dictamne royal*. (J.)

PEDILÆA, Lindl. (*Orchid. scelet.*, p. 27. BOT. PH.—Synonyme de *Dienia*, Lindl.

***PEDILONIA**, Presl. (*Monograph. Pragæ*, 1830). BOT. PH.—Synonyme de *Wachendorfia*, Burm.

PEDILONIUM, Blume (*Bijdr.*, 323). BOT. PH.—Synon. de *Dendrobium*, Swartz.

***PEDILOPHORUS** (πέδιλον, chaussure; φέρω, je porte). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Byrrhiens, établi par Motchoulski (*Mém. de la Soc. impér. des nat. de Moscou*, 1845, p. 158, 188) avec une espèce de la Russie méridionale, le *P. rutilans* de l'auteur. (C.)

PEDILUS (πέδιλον, chaussure). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Trachélydes, tribu des Pyrochroïdes, créé par Fischer (*Entomographie de la Russie*, t. I, p. 44, 82 *suppl.*) et qui renferme les cinq espèces suivantes: *P. fuscus* Fisch., *fulvipes* Mosc., *unicolor*, *sanguinicollis*, *hæmorrhoidalis* Dej. Les deux premières sont originaires des provinces asiatiques de la Russie, et les trois dernières de l'Amérique septentrionale. (C.)

PEDINUS (πεδινός, qui habite les plaines.) INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, établi par Latreille (*Règne animal* de Cuvier, t. V, p. 19), avec ces caractères: Chaperon profondément échancré à son bord antérieur, ayant un lobe très petit en dedans; antennes grennes, un peu plus épaisses vers l'extrémité; jambes antérieures larges, triangulaires; étuis soudés; point d'ailes en dessous.

Ce genre a été adopté par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ éd., p. 312). Cet auteur en mentionne 13 espèces, et Brullé 5; toutes propres aux provinces méridionales de l'Europe. Nous citerons les suivantes comme en faisant partie: *P. femoralis*, Lin. (*Tenebrio*), *helopioides* Germ., *quadratus*, *gravidus*, *plicatulus*, *emarginatus*, *Messenius*, *obscuripennis* et *tentyrioides* Brullé. Toutes les autres sont inédites et ne portent que des noms de collection. (C.)

***PEDIOCLES**. CRUST. — Lamarck, dans son *Système des animaux sans vertèbres*, donne ce nom à son premier ordre des Crustacés qui correspond aux Décapodes, aux Macroures, aux Stomapodes et aux Brachiopodes des auteurs. (H. L.)

PÉDIONOME. *Pedionomus*. OIS. — Genre de la famille des Court-Vite, fondé par Gould sur une espèce d'Australasie qu'il nomme *P. torquatus* (*Birds of Austr.*). (Z. G.)

PÉDIONOMES. *Pedionomi*. OIS. — Ce nom, qui dans la méthode de Vieillot est donné à une famille des Oiseaux Échassiers, est synonyme des Otidinées, sous-famille des méthodistes modernes, qui est formée des éléments du genre *Otis* de Linné. *Voy.* OUTARDE. (Z. G.)

***PEDIOPHIS** (πεδίον, plaine; ὄφις, serpent). REPT. — M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843) indique sous cette dénomination un groupe d'Ophidiens qui doit rentrer dans le grand genre naturel des Couleuvres. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***PEDIOPHYLAX** (πεδίον, campagne; φύλαξ, gardien). REPT. — Dans son *Synopsis reptilium* publié en 1843, M. Fitzinger a créé sous ce nom un groupe de Lacertiens qui rentre dans le genre linnéen des Lézards. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***PEDIOPLANIS** (πεδίον, campagne; πλανής, errant). REPT. — Groupe de Sauriens de la famille des Lacertiens, indiqué par M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843), et qui doit rentrer dans le g. Lézard. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***PEDIOPSIS**. INS. — Genre de l'ordre des Hémiptères, tribu des Fulgoriens, tribu des Cercopides, établi par Burmeister, et rapporté par un grand nombre de naturalistes au genre *Jassus*, Fabr. *Voy.* ce mot. (L.)

PÉDIPALPES. *Pedipalpi*. ARACHN. — Sous ce nom, Latreille désigne dans le *Règne animal* une famille qui correspond aux ordres des *Phrynéides* et des *Scorpionides*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

PEDIPES. MOLL. — *Voy.* PIÉTIN.

PÉDONCULE. *Pedunculus*. BOT. — On nomme ainsi le support de la fleur. Le pédoncule est *simple* ou *composé*. Dans ce dernier cas, les diverses ramifications du pédoncule portent le nom de *pédicelle*.

PÉDONCULÉ. *Pedunculatus*. BOT. — Cette épithète s'applique à toutes les fleurs portées sur un pédoncule (*Quercus pedunculata*, etc.).

PÉDONCULÉS. *Pedonculata*. MOLL. — Dénomination employée par Latreille pour désigner un ordre de Mollusques brachiopodes caractérisé par un pédoncule tendineux supportant la coquille, tandis que les autres Brachiopodes sont sessiles. Cet ordre com-

prenait pour l'auteur deux familles : les Équivalves et les Inéquivalves. (Duj.)

PEDUM. MOLL. — *Voy.* HOULETTE.

PEGANUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Rutacées, établi par Linné (*Gen.*, n. 601) et dont les principaux caractères sont : Calice à cinq divisions foliacées, oblongues-linéaires, très entières ou pinnatifides. Corolle à cinq pétales insérés vers la base du gynophore, entiers, à trois nervures. Étamines quinze, plus courtes que les pétales ; filets glabres ; anthères introrses, à deux loges s'ouvrant longitudinalement. Ovaire à gynophore court, cupuliforme, à trois lobes et à trois loges pluri-ovulées. Style simple, renflé en missue, trigone au sommet, et se terminant en spirale. Capsule globuleuse, à trois lobes et à trois loges polyspermes.

Les *Peganum* sont des herbes annuelles ou vivaces, rameuses ; à feuilles alternes, sessiles, entières ou découpées irrégulièrement, munies à leur base de deux dents sétiformes ; à fleurs pédonculées et terminales ; elles sont blanches avec des nervures verdâtres.

Ces plantes croissent principalement dans l'Europe centrale et les contrées orientales du globe. (J.)

PÉGASE. *Pegasus* (nom mythologique). POISS. — Genre de l'ordre des Lophobranches, établi par Linné et adopté par G. Cuvier (*Règne animal*, t. II, p. 363) qui le caractérise ainsi : Museau saillant, formé comme celui des Syngnathes (*voy.* ce mot), mais dont la bouche protractile, au lieu d'être à son extrémité, se trouve sous sa base. Le corps des Pégases est entièrement cuirassé comme celui des Hippocampes ; mais leur tronc est large, déprimé ; le trou des branchies sur le côté ; et il y a deux ventrales distinctes en arrière des pectorales qui sont très souvent grandes, de là le nom qui a été donné à ces Poissons.

On en connaît plusieurs espèces (*Pegasus draco* Lin., *natans* Bl., *volans* Lin., *laternarius* Cuv., etc.) qui habitent la mer des Indes. (M.)

PEGASIA (nom mythologique). ACAL. — Genre de Méduses établi par Péron et Lesueur pour deux espèces des mers australes : l'une (P. DODÉCAGONE), large de 4 à 5 centimètres, est assez voisine des Fovéolies et des Équorées ; l'autre (P. CYLINDRELLE), beaucoup plus petite, paraît être incomplétement développée. Les auteurs de ce genre le placent parmi les Méduses gastriques monostomes, non pédonculées ni brachidées, mais tentaculées, et le caractérisent par l'absence des faisceaux lamelleux et des fossettes au pourtour de l'ombrelle, qu'on voit, les uns chez les Équorées, les autres chez les Fovéolies. Ils lui attribuent en outre des bandelettes prolongées jusqu'à l'ouverture de l'estomac. M. de Blainville et M. Lesson ont admis ce genre d'après les seules indications de Péron et Lesueur, et surtout d'après les beaux dessins de ce dernier. M. Lesson place les Pégasies dans la première tribu (les Thalassianthées) de son groupe des Océanides ou Méduses vraies. (Duj.)

PEGASUS. POISS. — *Voy.* PÉGASE.

***PEGIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Térébinthacées-Anacardiacées, établi par Colebrooke (*in Linn. Transact.*, XV, 364). Arbrisseaux originaires de l'Inde. *Voy.* TÉRÉBINTHACÉES.

PEGMATITE (πῆγμα, concretion). GÉOL. — Espèce de roche agrégée composée de Feldspath dominant et de Quartz. On en distingue deux variétés : 1° la *Pegmatite commune*, grenue, dans laquelle le Quartz est disséminé d'une manière irrégulière. Cette variété est nommée *Pétuntzé* quand, le Feldspath étant en décomposition, la roche peut être employée à faire la couverte ou vernis de la Porcelaine. 2° La *Pegmatite graphique*, dans laquelle tous les grains de Quartz sont allongés dans un même sens, comme fichés dans le Feldspath, et tendant à prendre la forme cristalline hexaédrique. Souvent les seules parois du prisme ont pu cristalliser, et forment une sorte de tuyau rempli de Feldspath. Quelquefois deux ou trois faces du prisme se sont formées ; alors, si l'on coupe ou brise la roche perpendiculairement à la direction des cristaux de Quartz, il en résulte des figures qui rappellent l'écriture hébraïque.

Cette roche renferme un assez grand nombre de minéraux disséminés ; les principaux sont : le Mica, qui, en Sibérie, s'y trouve en lames quelquefois immenses ; la Tourmaline, le Graphite, le Grenat, le Fer oxydulé, l'Émeraude, l'Andalousite, le Lapis lazuli, etc.

La Pegmatite est tantôt schistoïde, tantôt sans délit : la première est subordonnée au

Gneiss et a la même origine ; la Pegmatite stratiforme ou sans délit forme des filons ou amas transversaux dans la partie supérieure des terrains primitifs. Elle provient évidemment d'injections venant du centre de la terre à sa surface, et qui ont eu lieu postérieurement au dépôt des masses traversées. (C. d'O.)

PEGOLETTIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XXXVIII, 230). Arbustes ou herbes du Cap et de la Sénégambie. *Voy.* COMPOSÉES.

***PEGOMYIA** (πηγή, source; μυῖα, mouche). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par M. Macquart (*Histoire des Diptères*, *Suites à Buffon*, édition Roret, t. XII, p. 350) aux dépens des *Anthomyia* de Meigen, dont il diffère par le style des antennes tomenteux ou légèrement velu; par l'abdomen ordinairement cylindrique; par les cuillerons fort petits et les ailes allongées.

M. Macquart rapporte à ce genre (*loco citato*) seize espèces qui toutes vivent en France et en Allemagne (*P. Hyoscyami*, *mitis*, *setaria*, *bicolor*, etc.). Leurs larves se logent dans l'intérieur des feuilles entre les surfaces membraneuses qui les recouvrent et dont le parenchyme leur sert d'aliment. La Jusquiame, l'Oseille, le Chardon sont les principales plantes qui nourrissent ces larves. Ces dernières sont assez semblables à celles des Mouches proprement dites; elles ont la tête pointue et la bouche munie de deux pièces cornées qui agissent l'une sur l'autre pour ronger le parenchyme des feuilles. (L.)

PÉGON. MOLL. — Nom vulgaire du *Venus dura* Gmel.

PÉGOT. OIS. — Nom vulgaire d'une espèce du genre Accenteur (*Accentor alpinus* Bechst.). (Z. G.)

PÉGOUSE. POISS. — Nom d'une espèce du genre Pleuronecte.

PEIGNE. *Pecten.* MOLL. — Genre de Conchifères monomyaires tellement naturel qu'il était déjà indiqué par les naturalistes du XVIIe siècle, et que le nom de Peigne avait été donné par les Grecs à ces mêmes coquilles d'après une certaine analogie de formes. Cependant Linné réunit les Peignes avec beaucoup d'autres Bivalves dans son grand genre Huître (*Ostræa*), et c'est Bruguière qui, le premier, ensuite rétablit convenablement le genre Peigne; et depuis lors l'étude anatomique de l'animal, faite par Poli et répétée par d'autres zoologistes, a confirmé cette séparation des Peignes et des Huîtres. Ce genre, type de la famille des Pectinides, est caractérisé ainsi par Lamarck : la coquille est libre, régulière, inéquivalve, auriculée ; à bord supérieur ou cardinal transverse, droit ; à crochets contigus. La charnière est sans dent ; à fossette cardinale tout-à-fait intérieure, trigone, recevant le ligament qui est interne. L'animal est peu épais, traversé par un seul muscle rétracteur, et compris entre les deux lobes minces et circulaires du manteau qui est désuni dans tout son contour. Les bords sont plus épais et garnis d'une frange multiple de tentacules simples, entre lesquels se trouvent également espacés des tentacules un peu plus gros, terminés chacun par un tubercule oculiforme vivement coloré, auquel se rend un filet nerveux et qu'on a pris pour un œil. Les branchies sont grandes, décomposées en filaments capillaires parallèles, formant des franges libres et flottantes, au lieu d'être réunies en lames striées, comme chez les Huîtres et la plupart des autres Conchifères. Le pied est petit, dilaté et évasé à l'extrémité ; la bouche est assez grande, ovale, entourée de lèvres saillantes multifides, ou profondément découpées en tentacules rameux, et accompagnés d'une paire de palpes triangulaires, tronqués. Poli avait donné à cet animal, étudié spécialement, le nom d'*Argus* ou d'*Argoderme*, faisant allusion à ses yeux nombreux portés par le bord du manteau. Quelques Peignes ont la faculté de se fixer aux corps sous-marins par un byssus que sécrète leur pied, et qui sort par un hiatus laissé entre les oreillettes antérieures; mais la plupart des espèces de ce genre vivent libres au fond des eaux, et sont même susceptibles de se mouvoir et de nager d'une manière assez remarquable. En fermant brusquement leurs valves entr'ouvertes, ces Peignes chassent l'eau avec force, et se trouvent repoussés en sens inverse par un effet de réaction ; ce mouvement, successivement répété plusieurs fois, suffit pour les porter assez loin des dangers qu'ils veulent éviter. Les valves des Peignes

ne sont jamais nacrées à l'intérieur, ni revêtues à l'extérieur d'un épiderme corné ou drap-marin; suivant les espèces, elles sont tantôt presque planes, tantôt également convexes, tantôt inégalement convexes, et, dans ce cas, l'une d'elles peut être bombée, tandis que l'autre est presque plane ou même concave extérieurement. Leur surface est lisse ou striée, ou marquée de côtes plus ou moins nombreuses, lesquelles peuvent être elles-mêmes lisses ou striées, ou munies d'écailles saillantes relevées en manière de tuiles.

D'après les caractères extérieurs, et d'après l'égalité ou l'inégalité des oreillettes, on a caractérisé les espèces très nombreuses du genre Peigne, subdivisé en plusieurs sections. Quelques grandes espèces, pêchées sur les côtes de l'Océan, sont apportées sur les marchés des villes voisines, où on les nomme *Palourdes*, *Pélerines*, *Ricardots*, etc. C'est particulièrement le PEIGNE A CÔTES RONDES (*P. maximus*) que l'on mange, malgré la dureté du muscle rétracteur, qui forme la plus grande partie de sa masse.

Le nombre des espèces fossiles est également très considérable, et plusieurs sont véritablement caractéristiques de divers terrains secondaires ou tertiaires. Tel est le *P. quinquecostatus* Sow., de la Craie, ayant une de ses valves plane ou concave, tandis que l'autre valve, très convexe, présente cinq côtes plus saillantes entre les sillons égaux dont elle est couverte.

Parmi les espèces vivantes, nous citerons comme une des plus belles et des plus précieuses le *Manteau ducal* (*P. pallium*), qui habite les mers de l'Inde, et qui est remarquable par l'élégance de ses douze côtes ou rayons convexes, striés longitudinalement, et hérissés d'écailles saillantes, et par l'élégante distribution de ses taches blanches sur un fond rouge nuancé et marbré de brun. Enfin nous citerons aussi, comme l'espèce la plus commune sur nos côtes, le PEIGNE BIGARRÉ (*P. varius*), qui se trouve souvent mêlé avec les Huîtres apportées sur les marchés de l'Ouest. Il est large de 3 à 4 centimètres, et varie tellement pour sa couleur noire, violette, brune, rouge, orangée, et uniforme ou tachetée, que Gmelin, dans le *Systema naturæ*, l'a désigné sous les noms divers d'*Ostræa varia*, *muricata*, *punctata*, *aculeata*, *subrufa*, *ochroleuca*, *mustelina*, *flammea*, *incarnata* et *versicolor*. (DUJ.)

PEINTADE. *Numida*. OIS. — Genre de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Méléagridées, caractérisé par un bec court, épais, convexe, renflé, entouré à sa base d'une peau nue; des narines ouvertes près du capistrum; une tête garnie de quelques plumes qui forment une huppe, ou surmontée d'une crête calleuse, conique; le plus généralement des barbillons charnus occupant la base de la mandibule inférieure; un cou nu; des ailes courtes, amples, très concaves; des tarses robustes dépourvus d'ergots; une queue très courte et pendante.

Considérées dans leur ensemble, les Peintades se font remarquer par la forme ramassée et arrondie de leur corps, forme qui leur est toute particulière, et qui résulte de ce qu'elles n'ont qu'une très courte queue pendante, de ce que leur cou, court et mince, porte une petite tête qui semble être sans proportion avec les dimensions du corps, et de ce que celui-ci est porté sur de très courtes jambes.

Les mœurs des diverses espèces de Peintades ont une telle similitude, que faire l'histoire de l'espèce ordinaire, c'est la faire de toutes. Celle-ci, très connue des anciens, ce qu'attestent les écrits d'Aristote, de Varron, de Pline, de Columelle, eut une place dans la mythologie de l'ancienne Grèce. Un peuple dont l'imagination s'était exercée à créer et à peupler un Olympe; un peuple porté par son imagination à tout poétiser, à tout diviniser, qui associait le Paon à Junon, comme emblème de la beauté, la Chouette à Minerve comme symbole de la sagesse, etc., devait nécessairement trouver dans la Peintade, que la nature avait placée sous le même ciel que lui, dont le plumage et les mœurs présentaient quelque bizarrerie, un être d'origine fabuleuse. Cet oiseau fut pour lui l'emblème de l'attachement fraternel. « Les sœurs de Méléagre, fils d'OEnée et roi de Calydon, dit l'histoire mythologique des Grecs, pleurèrent tant la mort de leur frère, qu'elles succombèrent elles-mêmes à la douleur que leur causa cette perte; mais Diane les changea en Oiseaux, et voulut que leur robe portât l'empreinte de larmes qu'elles avaient

versées. » C'est comme conséquence de cette fiction que la Peintade portait chez les Grecs le nom de *Méléagride*, nom qu'Aristote même lui a conservé. Celui que les modernes lui ont imposé et sous lequel nous la connaissons, tiendrait, au dire de quelques auteurs, de ce que les taches de son plumage semblent, par la régularité de leur disposition, avoir été placées par la main d'un peintre.

Il n'est peut-être pas d'Oiseaux qui, par leurs habitudes naturelles, se rapprochent autant des Perdrix que les Peintades. On a quelquefois comparé, sous le rapport des mœurs, les premières aux Poules ; mais certainement la comparaison avec les Peintades eût été plus heureuse. En effet, les Poules sont des Gallinacés au port lourd, à la démarche ordinairement lente; elles ont, en outre, dans leurs caractères extérieurs, des différences notables; leur queue, par exemple, relève et se dispose en toit; les Perdrix, au contraire, sont légères à la course, ont un port gracieux, leur dos voûté donne à leur corps une forme toute particulière que tend à exagérer encore une queue penchée vers le sol; les Peintades et ces dernières sont donc sur tous ces points semblables entre elles. Mais c'est relativement aux habitudes que ces Oiseaux peuvent surtout être comparés. On voit que ce sont les mêmes allures, le même mode d'être, pour ainsi dire. Les personnes qui ont étudié les mœurs des Peintades sur des individus renfermés dans nos étroites basses-cours, loin des circonstances qui les rapprochent de l'état de nature, ne les ont vues que turbulentes, inquiètes, impatientes; elles n'ont été frappées que de leurs cris aigus, discordants, sinistres et fort désagréables, lorsqu'ils sont trop souvent répétés; elles les auront surprises dans leurs moments de colère et de jalousie; elles les auront vues se battre entre elles et les autres Oiseaux domestiques renfermés avec elles ; mais autre chose est de les observer presque à l'état de liberté, de les suivre dans les vastes parcs où quelques riches propriétaires les élèvent pour leurs plaisirs. Là elles ne sont plus contraintes, reprennent leur naturel, et si elles conservent leur humeur querelleuse, ce n'est plus pour l'exercer sur les Poules ou les Dindons, mais sur leurs semblables; encore, ce caractère ne se manifeste-t-il bien qu'à l'époque où les mâles recherchent les femelles.

Ordinairement les Peintades vivent par troupes composées de plusieurs femelles et d'un seul mâle ou deux au plus. Elles sont réglées dans leurs besoins et ont des heures marquées pendant lesquelles elles pourvoient à leur subsistance. C'est pour l'ordinaire le matin et le soir qu'on les voit courir dans les halliers, dans les buissons, pour chercher leur nourriture ou se rendre dans le lieu habituel où elles trouvent celle que la main de l'homme leur fournit. Si pendant qu'elles sont occupées à la recherche de leurs aliments (ce qu'elles font toujours de compagnie), un objet quelconque les effraie, elles font entendre, à plusieurs reprises, un cri rauque, lèvent la tête, restent quelques instants dans une immobilité complète, et si la cause de leur effroi s'est évanouie en même temps qu'elle a été produite, alors on les voit se livrer de nouveau à leur occupation; si, au contraire, elle persiste, soudain elles baissent la tête, penchant leur corps en avant, et courent avec une vitesse extraordinaire. De temps en temps elles interrompent brusquement leur course, s'arrêtent et regardent. D'autres fois au lieu de courir, elles prennent leur essor toutes à la fois et vont arrêter leur vol à une petite distance du lieu d'où elles sont parties.

Indépendamment du cri perçant et désagréable que le mâle fait entendre, surtout au lever et au coucher du soleil, soit pour rassembler ses femelles, soit pour exprimer les santiments que l'époque des amours réveille en lui, les Peintades mâles et femelles ont un autre cri bien moins bruyant qu'elles répètent fréquemment, même dans le repos.

Et maintenant, si l'on met à côté de ces habitudes celles des Perdrix et surtout de la Perdrix grise (*Perdix cinerea*), l'on verra qu'elles n'en diffèrent presque en rien. On pourrait donc, avec raison, non seulement admettre une certaine analogie entre les mœurs de ces dernières et celles des Peintades, mais encore, ce que, du reste, ont fait Linné et Vieillot, rapprocher, plus que ne l'ont fait la plupart des auteurs, les genres que ces Oiseaux forment.

Les Peintades que l'on élève en Europe conservent toujours un peu leur nature

sauvage. Elles aiment la liberté et veulent de grands espaces à parcourir. Si elles n'y sont contraintes, elles préféreront toujours, pour pondre, les buissons, les halliers au poulailler. Elles sont d'ordinaire très fécondes, car, si elles sont bien nourries, elles peuvent fournir jusqu'à cent œufs, si on a le soin de ne jamais leur en laisser qu'un petit nombre. Abandonnées à elles-mêmes et dans l'état de nature, leur fécondité est moindre : elles ne donnent guère plus de dix à quinze œufs. Ces œufs, comme ceux de la Poule, sont très bons à manger.

La femelle Peintade est, dit-on, une très mauvaise couveuse, et se montre d'ordinaire peu soucieuse de sa progéniture; aussi fait-on élever les *Peintadeaux* (c'est ainsi qu'on nomme les jeunes) par des Poules ou des Dindes. Après leur éclosion, ces Oiseaux ne portent encore rien de la livrée qui les caractérisera plus tard, et sont, comme tous les jeunes Gallinacés, couverts d'un duvet doux et soyeux. Comme eux aussi, et surtout comme les jeunes Faisans, les Dindonneaux et les Paonneaux, ils sont excessivement délicats. Leur première nourriture consiste en de très petites graines et en œufs de Fourmis.

On a quelquefois croisé des Peintades avec des Poules, et les individus obtenus par ce croisement ont toujours été des Oiseaux incapables de se reproduire.

Les Peintades prennent une assez grande abondance de graisse. Lorsqu'elles sont jeunes, leur chair, qui est blanche, a la réputation d'être un mets très savoureux; celle des individus sauvages est, dit-on, exquise. Cependant il paraîtrait que la chair de la Peintade domestique n'est pas du goût de tout le monde, si l'on en juge par le peu de commerce que l'on fait de ces Oiseaux. Les Faisans, qui jouissent d'une préférence si bien méritée, sont élevés partout; or, si, comme on le dit, le fumet de la Peintade est si délicieux, si le goût de sa chair est si agréable, pourquoi ne figure-t-elle pas sur nos tables au même titre que le Faisan? Les Romains de la décadence, chez lesquels toute chose nouvelle et coûteuse était un objet de luxe, les Romains, nos maîtres en sensualité, faisaient, à ce qu'on dit, leurs délices de cet Oiseau, qu'ils payaient fort cher et qu'ils élevaient avec le plus grand soin. Mais les Romains mettaient quelquefois tant d'ostentation dans la manière de présenter un repas, qu'on ne peut réellement dire si c'est par goût qu'ils mangeaient des Peintades, ou par vanité d'avoir sur leur table des Oiseaux qui étaient fort coûteux. Au reste, nous avons vu qu'il en était de même pour les Paons; ils les faisaient figurer dans leurs festins, non pas tant parce que leur chair avait quelque chose de supérieur à la chair de tout autre Gallinacé, mais plutôt parce qu'ils les payaient environ 8 ou 900 sesterces (environ 120 francs de notre monnaie actuelle).

Toutes les espèces de Peintades connues appartiennent exclusivement à l'Afrique. C'est de là que les Romains tiraient la Peintade ordinaire; aussi la nommaient-ils Poule d'Afrique, de Numidie. Les plaines fertiles de l'Arabie en nourrissent des troupes considérables; et, d'après Niebuhr, elles sont si nombreuses dans les montagnes, près du Tahama, que les enfants les poursuivent à coups de pierre, les prennent et les vendent en ville. Levaillant en a rencontré de grandes bandes dans le pays des Cafres. Transportée dans les autres parties du monde, l'espèce que nous élevons s'y est propagée avec la plus grande facilité. Quoique enlevée à la haute température de son pays natal, elle peut cependant supporter aisément les froids des autres climats. Il est pourtant vrai de dire que nulle part en Europe elle ne vit à l'état sauvage. Seulement il paraîtrait qu'en Amérique, où les Génois en ont fait passer dès 1508, elle s'est tellement acclimatée, que, dans diverses contrées, elle erre librement au sein des bois et des savanes.

L'influence des climats dans lesquels on a transporté les Peintades a fait subir à leur plumage des variations nombreuses. Il n'est pas rare d'en trouver dont les couleurs sont totalement altérées. La ménagerie du Muséum d'histoire naturelle de Paris en a possédé qui étaient entièrement blanches. On en rencontre aussi dont le fond du plumage est d'un bleu noirâtre; d'autres ont un large plastron blanc sur la poitrine; d'autres encore sont d'un gris blanchâtre semé de larges taches blanches.

La Peintade ordinaire a été pendant longtemps la seule espèce que l'on connût : on en compte aujourd'hui cinq, que l'on a ré-

parties dans trois genres différents, quoique les caractères sur lesquels reposent ces divisions n'aient peut-être pas une valeur suffisamment générique.

On a conservé le nom de Peintades proprement dites (*Numida*, Linn.) à celles de ces espèces qui ont la tête surmontée d'un casque osseux et des barbillons charnus à la commissure du bec. A cette section se rapportent :

La Peintade ordinaire, *Numida meleagris* Linn. (*Buff.*, pl. enl., 108), dont la protubérance frontale est d'un bleu rougeâtre; les barbillons larges, arrondis, bleuâtres et bordés de rouge vif dans le mâle; la partie dénudée du cou rougeâtre mêlée de bleuâtre; les plumes qui garnissent le bas du cou sont d'un cendré violet; le fond du plumage noir, mais finement strié de cendré, et entièrement couvert de taches blanches affectant une forme ronde.

Outre les noms de *Poule d'Afrique*, de *Numidie*, que lui donnaient les Romains, cette espèce a encore reçu ceux de *Poule peinte* (d'où a été fait Peintade), de *Pharaon*. Belon la nomme *Perdrix des terres unies*. Quelques auteurs moins anciens l'ont aussi appelée *Poule perlée*. Tous ces noms, comme on peut le voir, ou sont l'expression des traits caractéristiques de son plumage, ou indiquent le lieu de son origine.

La Peintade mitrée, *Num. mitrata* Pallas (*Spicil.*, pl. 3, f. 1), est distincte de la précédente (avec laquelle elle a cependant de si grands rapports qu'on a pu les confondre), par son casque, qui est conique; ses barbillons qui sont minces et linéaires; son plumage, dont les taches blanches sont en dessus plus grandes, et dont les parties inférieures sont rayées en ondes; en outre, elle a au-devant du cou une sorte de caroncule pendante, comme chez la Dinde mâle.

On la trouve à Madagascar et dans la Cafrerie.

La Peintade ptilorhynque, *Num. ptylorhyncha* Lichtens. Celle-ci, dont le casque forme une protubérance peu élevée, a des barbillons arrondis et noirs, une touffe de poils ou de vibrisses au-dessus des narines; le cou garni çà et là de plumes noires; le devant du cou d'un cendré rayé de noir, le plumage bleu cendré, émaillé de blanc, et la queue rousse. — Habite l'Afrique.

Wagler a séparé, sous le nom générique de *Guttera*, l'espèce à tête dépourvue de casque et garnie d'une huppe de plumes frisées. Celle-ci (la Peintade huppée, *Num. cristata* Lath., Vieill. *Gal. des Ois.*, pl. 209) a en outre la commissure du bec dépourvue de barbillons; le bas du cou garni de plumes d'un noir vif; tout le plumage d'un bleu cendré noir, mêlé de blanc bleuâtre sur la moitié postérieure du corps, et la queue coupée par quelques bandes blanchâtres. — Habite le cap de Bonne-Espérance, dans le pays des grands Namaquois et la Guiane.

Une cinquième espèce nouvellement découverte, a été publiée par Hardwig sous le nom de *Num. vulturina* Hardw (Gould *Icon. avium*). G.-R. Gray a fait de cette Peintade le type de son genre *Acryllium*. (Z. G.)

PEINTADEAU. ois. — Nom donné aux jeunes Peintades.

***PEIRESCIA**, Spreng. (*Syst.*, II, 498). bot. ph. — Synonyme de *Pereskia*, Plum.

***PEIXOTOA.** bot. ph. — Genre de la famille des Malpighiacées-Diplostémones-Noptérygiées, établi par M. Adr. de Jussieu (*in Saint-Hilaire Flor. brasil.*, III, 59, t. 172). Arbrisseaux de l'Amérique australe. *Voy.* malpighiacées.

***PEIZORHYNCHUS.** ois. — Genre établi par Gould dans la famille des Gobe-Mouches. Le type de ce genre porte le nom de *P. nitidus* Gould. (Z. G.)

PÉKAN. mam. — Espèce du genre Marte. *Voy.* ce mot.

PEKEA, Aubl. (*Guian.*, II, 594, t. 238, 239). bot. ph. - *Voy.* caryocar, Linn.

PELAGE. zool. — Ce nom est donné à la peau des Mammifères, revêtue de poils. Le Pelage est doux, soyeux ou rude, selon la finesse des poils qui le composent : il varie de couleur à l'infini dans les diverses espèces. (E. D.)

PELAGIA (πέλαγος, mer). acal. — Genre de Méduses établi par Péron et Lesueur, pour des Méduses gastriques monostomes munies d'un fort pédoncule terminé par quatre bras, et présentant aussi des tentacules au bord de l'ombelle; les Pélagies d'ailleurs diffèrent des Océanies par l'absence des organes, qui, chez celles-ci, sont prolongés de la base de l'estomac vers le rebord de l'ombrelle. Lamarck n'adopta pas

ce genre, mais il réunit à ses Dianées les quatre espèces de Péron et Lesueur, savoir : les *P. panopyra*, *unguiculata*, *cyanella* et *denticulata*; Cuvier, au contraire, conserva le genre Pélagie en confondant avec lui les Callirhoés et les Évagores, et en le caractérisant seulement par le prolongement de la bouche en forme de pédoncule divisé en plusieurs bras. Eschscholtz, qui vint ensuite, a mieux circonscrit ce genre en lui attribuant une cavité stomacale avec seize prolongements sacciformes et huit tentacules marginaux. Ce genre se distingue d'ailleurs des Méduses ou Auréliea et des Cyanées, qui appartiennent à la même famille, parce que les prolongements sacciformes de l'estomac s'étendent jusqu'au bord de l'ombrelle, et ne donnent point naissance à des canaux ramifiés en forme de vaisseaux, et enfin parce que les tentacules partent du bord même de l'ombrelle. Sous l'ombrelle se trouvent, dans quatre cavités ouvertes, des cordons ovariens, étroits et repliés en manière de fraise, lesquels, sur le bord tourné vers la cavité stomacale, portent une rangée de tentacules allongés, minces, qui se meuvent sans cesse au moyen des cils vibratiles dont leur surface est couverte. Eschscholtz réduisit à deux les espèces de Péron et Lesueur; mais il en ajouta quatre autres, dont l'une, *P. noctiluca*, avait été décrite d'abord par Forskal, et dont l'autre, *P. phosphorea*, décrite sous le nom de Méduse par Spallanzani, est une Aurélie de Péron et Lesueur. M. de Blainville admet le genre Pélagie avec quelque restriction, parce que M. Lesueur regarde lui-même l'espèce type de ce genre comme étant une Chrysaore. M. Lesson enfin conserva le genre Pélagie tel que l'a circonscrit Eschscholtz, et il le place parmi ses Médusidées ou Méduses monostomes dans son quatrième groupe de Méduses à pédoncule central ou Rhizostomées.

Les Pélagies sont presque toutes phosphorescentes à un degré très prononcé; elles sont de taille moyenne : l'ombrelle des plus grandes dépasse 1 décimètre, celle des plus petites à 30 à 35 millimètres. (Duj.)

PELAGIA (πέλαγος, mer.) POLYP.—Genre de Polypiers ou Bryozoaires fossiles établi par Lamouroux, et placé par ce naturaliste dans la division des Polypiers sarcoïdes, d'après la supposition erronée qu'à l'état vivant ce corps pierreux et totalement calcaire aurait été en partie mou et charnu. M. de Blainville, qui étudia le même fossile avec plus d'attention, reconnut son affinité avec les Alvéolites, et le caractérisa par la disposition des loges ou cellules, à la face supérieure d'un Polypier calcaire, libre, fongiforme, lamellifère en dessus, pédicellé et sillonné circulairement en dessous. Les cellules serrées, irrégulières, occupent donc le bord convexe des lames, ou crêtes verticales qui forment autant de rayons sur la face supérieure. Toutefois, la forme même du pédoncule, et la comparaison des espèces fossiles de la Craie, permet de douter que le Polypier ait jamais pu être libre. L'espèce type, P. BOUCLIER (*P. clypeata*), se rencontre dans les couches supérieures du calcaire jurassique aux environs de Caen. (Duj.)

PÉLAGIENS. *Pelagii*. OIS. — Vieillot a établi sous ce nom, dans l'ordre des Palmipèdes, une famille à laquelle il donne pour caractères: Un bec entier, comprimé par les côtés, quelquefois en forme de lame, droit ou courbé; des jambes demi-nues; un pouce libre et des ailes longues. Il range dans cette famille les genres Stercoraire, Mouette, Sterne et Bec-en-Ciseaux.

D'autres auteurs, parmi lesquels nous citerons MM. Quoy et Gaimard, ont cru devoir donner le nom de *Pélagiens* à ceux des Palmipèdes qui, doués d'une puissance de vol incroyable, ont pour habitudes constantes de tenir la haute mer, et qui, semblables à ces espèces que nous voyons voltiger sans relâche autour de nos habitations, ne s'abattent sur les ondes que pour y prendre un repos très momentané.

Toutes les espèces qui méritent d'être comprises sous cette dénomination, presque toutes celles que G. Cuvier fait entrer dans sa famille des Palmipèdes longipennes ou Grands-Voiliers, telles, par exemple, que les Petrels, les Albatros, les Mouettes, les Stercoraires, les Sternes, les Becs-en-Ciseaux et une partie de celles que le même auteur classe dans les Palmipèdes totipalmes, comme les Frégates, les Fous, les Phaétons, toutes ces espèces, disons-nous, ne sont pourtant pas pélagiennes au même degré; les unes s'éloignent des côtes à plus de deux cents lieues; les autres ne se rencontrent déjà plus à quinze ou vingt lieues au large; celles-

ci font des poses fréquentes sur les eaux, celles-là paraissent être ennemies du repos; mais toutes ont cela de commun, qu'après avoir erré dorant le jour sur l'immensité des mers, elles gagnent une côte qui leur est connue pour y passer la nuit. Nous citerons le fait suivant pour démontrer combien sont étendues et indéterminées les limites dans lesquelles un Oiseau pélagien peut exercer son industrie. Un de nos amis a constaté qu'un Damier (espèce du genre Petrel) a suivi pendant une quinzaine de jours le navire sur lequel il était embarqué. Ce Damier a commencé à être vu à peu près au travers de la Trinité, et n'a été perdu qu'après que le Cap fut doublé. Tous les soirs il quittait les alentours du bord pour revenir tous les matins. Ce qui le rendait reconnaissable au point de ne pouvoir être confondu avec aucun autre individu de la même espèce, c'est qu'il avait une jambe pendante; il était donc extrêmement facile de constater tous les jours sa présence ou son absence. Cet Oiseau a donc fait avec le navire, qu'il n'abandonnait qu'au crépuscule et qu'il savait retrouver au point du jour, tout le trajet qui sépare la Trinité du Cap. Un autre fait dont nous avons pu nous convaincre, c'est que les Oiseaux pélagiens, en général, n'abandonnent un navire qu'ils suivent que quelque temps après le coucher du soleil. Leur vue alors paraît être aussi perçante qu'auparavant; car ils fondent avec la même célérité sur l'appât qu'on leur jette, ou sur les animaux marins que la vague soulève.

On est loin encore de pouvoir donner de tous les Oiseaux pélagiens une histoire naturelle complète, leurs habitudes ne pouvant être saisies qu'en passant et dans des conditions qui sont toujours les mêmes. Les circonstances dans lesquelles se fait la reproduction du plus grand nombre sont encore à peu près inconnues; or personne n'ignore que la reproduction dans l'histoire des mœurs d'une espèce n'est ni la moins essentielle à connaître, ni la moins intéressante. Soit que l'occasion n'ait point été offerte aux voyageurs de faire des observations à cet égard, soit que les écueils sur lesquels ces Oiseaux se retirent soient un obstacle à cette étude, il n'en est pas moins vrai que l'on ne connaît bien des espèces pélagiennes que leur vie errante. MM. Quoy et Gaimard, dans la partie zoologique du *Voyage de l'Astrolabe*, et M. Lesson, dans le *Voyage autour du monde* de la corvette la *Coquille*, ont donné sur les Oiseaux dont nous parlons des observations fort étendues et fort curieuses. Mais, comme la plupart de ces observations se rapportent surtout aux Petrels, nous nous réservons de les faire connaître à l'article qui concerne ces Oiseaux. (Z. G.)

***PELAGIUS.** MAM. — Cette dénomination a été appliquée à l'une des subdivisions formées aux dépens du genre naturel des Phoques. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PELAGOSAURUS. PALÉONT. — *Voy.* CROCODILIENS FOSSILES.

PÉLAGUSE, Montf. MOLL. — Syn. du genre *Orbulites*, Lamk. (DUJ.)

PÉLAMIDE. *Pelamys.* POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes, établi par MM. G. Cuvier et Valenciennes (*Histoire des Poissons*, t. VIII, p. 149) aux dépens des Thons, dont il diffère par le corps plus allongé, l'œil plus petit, le museau plus long, plus pointu, et la gueule plus fendue. Les dents, au nombre de vingt-cinq de chaque côté à la mâchoire supérieure, et de vingt à l'inférieure, sont coniques, grêles, un peu comprimées, un peu arquées vers le dedans de la bouche, très pointues et bien séparées les unes des autres. Le palatin porte aussi une rangée de dents très petites le long de son bord externe, mais le vomer n'en a point.

La principale espèce de ce genre est la PÉLAMIDE COMMUNE ou BONITE A DOS RAYÉ, *Pelamys sarda* Cuv. et Valenc. (*Scomber id.* Bl., *Scombre sarde* Lacép., *Scomber pelamys* Brünn., *Amia* Rond.). Cette espèce habite non seulement la Méditerranée, mais aussi les îles du cap Vert et les côtes du Brésil. La taille de ce Poisson est d'environ 70 centimètres; sa couleur est argentée et teintée sur le dos de bleu clair. Huit à dix lignes noirâtres se dessinent sur ce fond, en descendant très obliquement d'arrière en avant.

Une seconde espèce a été découverte par M. Alcide d'Orbigny dans les mers du Chili; c'est la PÉLAMIDE DU CHILI, *Pel. Chiliensis* Cuv. et Valenc. Elle ressemble beaucoup à celle des mers d'Europe; mais on ne compte que cinq ou six raies sur le dos et moins obliques. (M.)

PÉLAMIDE. *Pelamys.* REPT. — Les Pélamydes et les Hydrophis sont une catégorie d'Ophidiens aquatiques préférant les eaux marines, et dont les espèces sont plus nombreuses dans la mer des Indes qu'ailleurs. On les nomme, à cause de leur genre de vie, *Serpents d'eau* ou *Hydrophides.* Ils ont été divisés par les erpétologistes en plusieurs sous-genres auxquels on a donné les noms de *Pelamys*, Daudin; *Hydrus*, Schneider; *Hydrophis*, Latreille; *Disteira*, Lacépède; *Leioselasma*, Lacépède; *Enhydris*, Latreille; *Apysurus*, Lacépède. Ce sont des Ophidiens venimeux à la manière des Elaps et des Najas, c'est-à-dire pourvus de dents vénéneuses, cannelées, mais non canaliculées. Leur système squameux est à peu près uniforme sur tout le corps; aussi Linné avait-il réuni aux *Anguis* les espèces d'Hydrophides qu'il connaissait. La queue de ces Serpents est toujours plus ou moins comprimée; cette disposition les rend très propres pour la nage.

Le genre *Pelamys* repose plus particulièrement sur l'*Hydrus bicolor* de Schneider, qui est noir en dessus et jaune en dessous. Quoique ce Serpent soit venimeux, on en mange la chair à Haïti, comme on mange d'ailleurs celle des Crotales dans quelques parties de l'Amérique septentrionale, et celle des Vipères dans beaucoup de localités. G. Cuvier rapproche aussi des Hydrophis et des Pelamides l'Oular-Limpé (*Acrochordus fasciatus* de Shaw) qui vit dans les rivières de l'île de Java.

L'histoire des Serpents de cette petite famille a besoin d'être revue, car la diagnose de leurs espèces n'a été établie jusqu'ici que d'une manière fort imparfaite. Aucune espèce de ce groupe n'existe en Europe. (P. G.)

***PELAMIS**, Megerle. INS. — Synonyme d'une division établie dans le genre *Apion* de Herbst, et se rapportant particulièrement aux *Oxyoma* de Stephens. (C.)

***PELARGODERUS** (πελαργός, cigogne; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, créé par Serville (*Annales de la Société entomologique de France*, t. IV, p. 72) et comprenant les trois espèces suivantes: *P. tigrinus* Ol., *vittatus* Serv., et *tesselatus* Guér. Toutes sont originaires des Indes orientales. (C.)

PÉLARGONIER. *Pelargonium.* BOT. PH. — Très grand genre de plantes de la famille des Géraniacées, de la monadelphie heptandrie, dans le système de Linné, formé par l'Héritier d'un simple démembrement des *Geranium* de Linné. Le nombre des espèces connues qu'il comprend aujourd'hui est d'environ 450; en effet, De Candolle, dans le *Prodomus* (t. 1, p. 649), en a décrit 360, parmi lesquelles 44 étaient imparfaitement connues de lui, et plus récemment, M. Walpers en a relevé 63 nouvelles (*Repertorium*, t. 1, p. 451). Toutes ces plantes sont des herbes acaules ou caulescentes, ou des sous-arbrisseaux, qui croissent pour la plupart à l'extrémité méridionale de l'Afrique, dont elles aident puissamment à caractériser la végétation; un nombre beaucoup moindre se trouve dans les parties extratropicales de la Nouvelle-Hollande et dans les îles des parages méridionaux de l'Atlantique; leurs feuilles sont opposées ou alternes dans le haut de la tige, simples, pétiolées, entières ou lobées, découpées de diverses manières, accompagnées à leur base de deux stipules foliacées ou scarieuses; leurs fleurs, souvent grandes et assez belles pour que plusieurs espèces figurent au nombre des plus communes ou des plus recherchées d'entre nos plantes d'ornement, sont généralement réunies en ombelles simples, oppositifoliées ou axillaires, pourvues d'un involucre; elles présentent les caractères suivants: Calice quinquéparti, à divisions légèrement inégales, dont la postérieure ou supérieure se prolonge à sa base en un éperon creux, de longueur variable, soudé, dans toute son étendue, au pédicule; corolle à pétales au nombre de 5, rarement de 4 ou 2, par l'effet d'un avortement, généralement inégaux, les deux supérieurs différant alors de dimensions et de coloration générale ou partielle; 10 étamines insérées, comme les pétales, au bas du gynophore, et parmi lesquelles celles opposées aux pétales sont plus courtes ou en partie stériles; un pistil formé de 5 ovaires adnés à un gynophore allongé en colonne, uniloculaires et bi-ovulés, de 5 styles soudés d'abord au gynophore, puis entre eux, enfin libres à leur partie supérieure, et portant les stigmates à leur extrémité, sur leur côté interne. A ces fleurs succèdent cinq capsules oblongues, suspendues aux styles persistants

qui, à la maturité, se détachent de la base au sommet, et s'enroulent en spirale dans leur partie inférieure; chacune d'elles est monosperme, par suite de l'avortement d'un ovule, et elle s'ouvre par sa suture ventrale.

Le grand genre Pélargonier a été subdivisé en douze sous-genres, dont quelques uns ont été, à leur tour, partagés en sections; mais comme les espèces dont nous devons nous occuper ici appartiennent à peu près toutes à un seul de ces sous-genres, le *Pelargium*, DC., nous passerons sous silence les caracteres de ces divisions, et nous nous bornerons à indiquer leurs noms : a. *Hoarea*, Sweet.; b. *Dimacria*, Lindl.; c. *Cynosbata*, DC.; d. *Peristera*, DC.; e. *Otidia*, Lindl.; f. *Polyactium*, DC.; g. *Isopetalum*, Sweet; h. *Campylia*, Sweet (α *Campylia*, Lindl.; β *Phymatanthus*, Lindl.); i. *Myrrhidium*, DC.; k. *Jenkinsonia*, Sweet; l. *Chorisma*, Lindl.; m. *Pelargium*, DC. (α *Ciconia*, DC.; β *Isopetaloidea*, DC.; γ *Anisopetala*, DC).

Dans ces derniers temps, les efforts des horticulteurs se sont portés principalement sur deux espèces qui leur ont donné un nombre très considérable de magnifiques variétés. Ces nouvelles acquisitions horticulturales se multipliant même tous les jours, il en résulte que les variétés anciennes sont peu à peu abandonnées, et que les catalogues des jardiniers spécialement occupés de cette culture varient, par suite, d'une année à l'autre. On sent qu'il nous est impossible d'indiquer même ces variétés, dont les noms sont dus aux particularités les plus insignifiantes, et ont été empruntés, sous l'inspiration d'un esprit d'adulation trop habituel aux horticulteurs, à toutes nos sommités sociales et politiques. Ces nombreuses variétés, qui alimentent aujourd'hui à elles seules de grands établissements d'horticulture, appartiennent aux deux espèces suivantes :

1. Pélargonier a grandes fleurs, *Pelargonium grandiflorum* Willd. Plante glabre, glauque, à feuilles quinqué-lobées-palmatifides, en cœur à leur base, ayant leurs lobes dentés vers leur extrémité; à pédoncules triflores; à grandes fleurs blanches ou roses, dont les deux pétales supérieurs obovés, en coin à leur partie inférieure, sur laquelle se dessinent des stries rouge de sang; leur tube nectarifère ou leur éperon adhérent est beaucoup plus long que le calice; celui-ci est aussi trois fois plus court que les pétales, légèrement velu, de même que le pédicule.

2. Pélargonier noble, *Pelargonium nobile* Dietr. Légèrement velu et un peu glauque; feuilles en cœur, quinqué-lobées-palmatifides, à lobes obtus présentant de grandes dents vers leur extrémité; pédoncule portant trois ou quatre grandes fleurs d'un rose pâle, dans lesquelles les deux pétales supérieurs sont marqués de lignes pourpres; leur tube nectarifère ou leur éperon adhérent est de la longueur du calice; celui-ci est deux fois plus court que les pétales. Dans une variété à fleur plus grande, l'éperon atteint une longueur à peu près double de celle du calice.

La limite entre les deux espèces est très vague par suite des nombreuses formes intermédiaires qu'on en a obtenues; ce sont même plutôt deux grands groupes de variétés que deux espèces distinctes. La culture de ces variétés exige des soins nombreux dont on devra chercher les détails dans les ouvrages spéciaux, et dont nous nous contenterons de donner ici une idée générale. Elle se fait, depuis le commencement de l'automne jusque vers la fin du mois de mai, dans une serre tempérée, très bien éclairée et peu profonde, dont la température est maintenue constamment entre 5° et 12° C.; les plantes y sont disposées près des vitres, d'autant plus espacées entre elles qu'elles ont pris plus de développement, et rangées soit sur des gradins, soit sur des tables horizontales; on a le soin de leur enlever toutes les feuilles à mesure qu'elles jaunissent, et les parties que gagne la moisissure. On renouvelle l'air toutes les fois que les circonstances extérieures le permettent. Ainsi traités, les Pélargoniers fleurissent du milieu d'avril jusque vers la fin de juin; la plupart même refleurissent lorsqu'on a le soin d'enlever leurs fleurs dès qu'elles se flétrissent. Pendant l'été, ou dès que la floraison commence à tirer vers sa fin, on retire les plantes de la serre et on les met en plein air, à une demi-ombre, avec la précaution d'enfoncer leurs pots en terre; par là, leur bois se forme et durcit. Au mois d'août, on les rempote et on les taille, en

supprimant leurs branches trop grêles et en réduisant les fortes à 2 ou 3 centimètres de longueur. La multiplication des variétés se fait principalement par bouturage, en été; trois ou quatre semaines suffisent pour que les boutures soient bien enracinées et puissent être traitées comme des pieds faits. Les semis sont impossibles pour plusieurs d'entre elles, qui ne donnent pas de bonnes graines; mais ils constituent pour les autres un excellent moyen de multiplication, d'autant plus précieux, qu'on leur doit les nouvelles acquisitions dont s'enrichissent journellement les cultures.

Quoique les brillantes variétés des deux espèces précédentes absorbent aujourd'hui presque exclusivement l'attention de nos horticulteurs commerçants, on trouve encore très communément dans les jardins plusieurs autres espèces de ce genre, dont nous devons rappeler au moins les plus répandues.

3. Pélargonier a zones, *Pelargonium zonale* Willd. Cette espèce est extrêmement commune dans les jardins, où elle fleurit tout l'été et jusqu'à l'hiver, sans exiger presque aucun soin. Sa tige, rameuse, assez épaisse, velue, s'élève, en moyenne, à 5 ou 6 décimètres, et quelquefois à plus d'un mètre, lorsqu'elle est soutenue; ses feuilles, orbiculaires, en cœur à leur base, obscurément lobées, dentées, sont marquées à leur face supérieure de zones brunâtres, souvent panachées de blanc et de jaune clair, quelquefois bordées de blanc; ses fleurs varient de couleur; le plus souvent elles sont d'un rouge vif, mais leur teinte pâlit parfois et devient même blanche; leurs pédoncules sont multiflores; leurs pétales en coin. Cette plante se multiplie aisément de bouture, comme ses congénères. Les fleurs ont une couleur rouge encore plus vive dans le *Pelargonium inquinans* Ait., voisin du précédent, mais dont les feuilles, orbiculaires-réniformes, presque indivises, crénelées, sont revêtues de poils glutineux, et laissent aux doigts une tache ferrugineuse, d'où est venu le nom de l'espèce. La plante entière exhale une odeur forte et désagréable, qui existe aussi, mais à un degré plus faible, chez la précédente.

4. Pélargonier parfumé, *Pelargonium odoratissimum* Ait. Cette plante doit son nom à l'odeur aromatique qu'exhalent ses feuilles, surtout lorsqu'on les froisse entre les doigts. Sa tige est rameuse, épaisse et charnue, courte; elle donne de longs rameaux herbacés, diffus; ses feuilles sont presque arrondies en cœur, très molles; ses fleurs, petites, à pétales lavés de rose, presque égaux entre eux, sont réunies au nombre de quatre ou cinq sur un même pédoncule. Il ne faut pas confondre avec cette espèce le *Pelargonium fragrans* Willd. (*P. odoratissimum erectum* Andr.), qui est également répandu dans nos jardins, et dont les feuilles ont aussi une odeur agréable. Celui-ci est sous-frutescent à sa base, et sa tige rameuse émet des rameaux divariqués, couverts de poils très mous; ses feuilles sont presque arrondies en cœur, à trois lobes peu profonds, marquées de dents obtuses, très molles; ses pédoncules portent un nombre assez grand de fleurs petites, à pétales blancs, deux fois plus longs que le calice, dont les deux supérieurs sont marqués de lignes rouges rameuses.

5. Pélargonier a fleurs en tête, *Pelargonium capitatum* Ait. Celui-ci est connu des jardiniers sous les noms de *Géranium rose*, *Géranium à odeur de rose*, qui rappellent l'odeur suave de ses feuilles froissées. Ses feuilles sont en cœur, lobées, ondulées, dentelées, couvertes de poils mous; ses stipules sont larges et en cœur; ses fleurs, purpurines, sont groupées en assez grand nombre, de manière à former une ombelle serrée et presque capitée ou en tête; d'où lui est venu son nom spécifique; leur éperon est trois fois plus court que le calice; leurs deux pétales supérieurs sont marqués de lignes rouges.

Enfin, on trouve encore communément dans les parterres les *Pelargonium cucullatum* Ait. et *cordifolium* Ait., qui ont donné plusieurs variétés; le *P. triste* Ait., presque acaule, dont les fleurs exhalent, pendant la nuit, une odeur suave; le *P. peltatum* Ait., à feuilles charnues, peltées; le *P. tricolor* Curt., jolie petite plante à fleurs tricolores, etc. (P. D.)

***PELASGIA**, Isid. Geoffr. ois. — Synonyme de *Acanthylis*, Boié; *Cypselus*, Temm. *Voy.* hirondelle. (Z. G.)

***PÉLATE**. *Pelates*, Valenc. (nom mythologique) poiss. Genre de Poissons osseux, de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la

famille des Percoïdes. Les Poissons qui le forment n'ont que cinq rayons mous aux ventrales, moins de sept rayons aux branchies, et toutes leurs dents sont en velours, mais il n'y en a point ni au vomer, ni aux palatins; l'opercule se termine en deux pointes; le préopercule est dentelé; leur dorsale est peu échanerée. Ils ont le corps oblong, la tête médiocrement grosse, le museau un peu obtus, la bouche peu fendue, les mâchoires égales, munies chacune de trois ou quatre rangs de dents très fines, pointues, en velours. Ces Poissons appartiennent tous aux mers de l'Océanie, et ont de l'analogie avec nos Perches. Leur chair est estimée par les habitants des côtes où on les pêche. On en connaît trois espèces, savoir :

Le Pélate a quatre lignes, *Pelates quadrilineatus* Valenc., qui se trouve sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, au port Jackson. Sa bouche n'est pas fendue jusqu'à l'œil et elle est peu protractile; ses lèvres sont un peu retroussées, et la maxillaire, qui est petite, se retire ordinairement sous le sous-orbitaire. La cinquième épine dorsale est la plus grande, la douzième est plus courte, et le premier rayon mou la dépasse d'un tiers, les pectorales sont médiocres; les ventrales sortent un peu plus en arrière qu'elles et les dépassent un peu; la caudale est coupée en croissant, et ses pointes sont assez aiguës.

Ce Pélate, long de 6 pouces, est d'une couleur argentée, teintée de gris plus foncé sur le dos et passant au verdâtre ou au bleuâtre. Il a quatre bandes droites, noirâtres, une depuis la nuque jusque vers le milieu de la dorsale molle; une autre depuis le sourcil jusqu'à la fin de cette dorsale; une troisième depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue au-dessus de la ligne latérale qu'elle traverse à l'endroit de sa courbure; enfin une quatrième, qui est la plus étroite, depuis l'angle de la bouche jusqu'à la caudale, au-dessous de la ligne latérale. Toutes les nageoires sont grises.

Le Pélate a six lignes, *Pelates sexlineatus* Valenc., rapporté des Iles Sandwich et du port Jackson, et qui pourrait bien n'être qu'une variété d'âge du précédent. On n'en connaît que de 8 à 10 centim. de longueur. Les dentelures du sous-orbitaire sont plus apparentes; il a deux lignes noires de plus, une tout près de la base de la dorsale, et une autre vers le ventre partant de la base de la pectorale jusqu'à la fin de l'anale; la partie épineuse de la dorsale est liserée de noir.

Le Pélate a cinq lignes, *Pelates quinquelineatus* Valenc., qui habite également les côtes du port Jackson. Il est plus grand que les précédents, et atteint 20 à 22 centim. de longueur. Il a les quatre lignes noirâtres du Pélate à quatre lignes, et une cinquième, faible, allant du bas de la pectorale à la fin de l'anale. Les mœurs de tous ces Poissons sont absolument inconnues. (Boitard.)

*PÉLÉCANIDÉES. *Pelecanidæ*, ois. — Famille de l'ordre des Palmipèdes composée d'espèces, qui ont pour principal caractère, l'intervalle des branches de la mandibule inférieure rempli par une peau membraneuse susceptible de se dilater. Cette famille comprend trois sous-familles dans le Catalogue des genres ornithologiques de G.-R. Gray; celle des Plotinées représentant le genre *Plotus* de Linné; celle des Phaétoninées correspondant à son genre *Phaeton*; et celle des Pélécaninées, qui doit en être considérée comme le type, comprenant tous les éléments du genre *Pelecanus* du *Systema naturæ*. (Z. G.)

*PÉLÉCANINÉES. *Pelecaninæ*. ois. — Sous-famille de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Pélécanidées, correspondant au genre *Pelecanus* de Linné, et comprenant pour les méthodistes modernes les genres *Sula*, *Onocrotalus*, *Pelecanus*, *Graucalus* et *Attagen*. (Z. G.)

PELECANOIDES, Lacépède. ois. — Synonyme de *Haladroma*, Illig.; *Puffinuria*, Lesson, division de la famille des Pétrels. Voy. pétrel. (Z. G.)

*PELECANOPUS, Wagler. ois. — Synonyme de *Sterna*, King., division de la famille des Sternes. Voy. sterne. (Z. G.)

PELECANUS. ois. — Nom donné par les anciens au Pélican, et adopté comme nom générique par Linné et la plupart des ornithologistes. (Z. G.)

*PELECINA, Illiger. ins. — Synonyme d'*OEdemera*, Olivier. (C.)

*PELECINIUS, Boié. ois. — Synonyme de *Laniarius*, Vieillot. (Z. G.)

PELECINUS, Tourn. (*Inst.*, 234). bot. ph. — Synonyme de *Biserula*, Linné

PELECINUS (πέλεκυς, hache). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Ichneumoniens, famille des Evaniides, établi par Latreille (*Bullet. de la Soc. philom.*, n. 44; *Histoire naturelle des Crustacés et des Insectes*). L'espèce principale, le *Pelecinus polycerator* Lat., se trouve au Brésil. (L.)

* **PÉLÉCIPODES**. *Pelecipoda*. MOLL. — Dénomination employée par quelques auteurs pour les Conchifères dimyaires dont le pied a la forme d'un fer de hache. (DUJ.)

PELECIUM (πέλεκυς, hache). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Harpaliens de Dejean, des Simplicipèdes de Latreille, établi par Kirby (*Trans. Linn. soc. Lond.*, t. XII, édition Lequien, 3, pl. 1, f. 1), et qui se compose des quatre espèces suivantes : *P. cyanipes* Kirby, *refulgens*, *sulcatum* et *lævigatum* Guérin. Les deux premières sont originaires du Brésil, et les deux dernières de l'ancienne Colombie. (C.)

PELECOCERA (πέλεκυς, hache; κέρας, antennes). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Syrphides, établi par Hoffmansegg et Meigen, et adopté par M. Macquart (*Histoire des Diptères, Suites à Buffon*, édition Roret, t. I, 531). L'espèce type et unique, le *Pelec. tricincta* Hoffm., se trouve en France et en Allemagne. (L.)

PELECOPHORUS ou **PELECOPHORA** (πέλεκυς, hache; φέρω, je porte). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Mélyrides, formé par Dejean (*Catalogue*, I, p. 115; III, 125) et adopté par Latreille, Serville et Hope. Cinq espèces des Iles Maurice et de Bourbon y sont rapportées, savoir : *P. Illigeri* Schr., *pallipes* Lat., *Catoirei*, *confluens* et *lineatus* Dejean. (C.)

***PELECOPSEPHALUS** (πέλεκυς, hache; ψηλαφία, tâtonnement). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, établi par Solier (*Annales de la Société entomologique de France*, t. II, p. 286) avec les trois espèces suivantes : *P. depressus* F. (*angularis* Schr.), *ambiguus* Dej., *gymnopleurus* Pty. (*brasiliensis* Dej.), et que ce dernier auteur a classé parmi les *Chrysesthes* de Serville. Elles sont originaires du Brésil.

Castelnau et Gory (*Histoire naturelle des insectes Coléoptères*, t. II, p. 152; IV, 122), dans une monographie faite en commun sur les Buprestides, forment de ce g. la douzième division de leur grand genre *Buprestis*, et y rapportent six espèces parmi lesquelles, indépendamment des précédentes, sont les : *P. tripunctata* F., *Lanieri* Chvt., et *arrogans* C. et G. (C.)

PELECOTOMA (πέλεκυς, hache; τομή, partie). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Trachélydes, tribu des Mordellones, créé par Fischer (*Mémoires de la Soc. impér. des nat. de Moscou*, t. II, p. 293) et qui n'est formé que d'une espèce : le *P. fennica* Pk. (*Latreillii* et *mosquense* Fischer). Elle se trouve en Finlande et dans le nord de la Russie. (C.)

***PELECYNTHIS** (πέλεκυς, hache). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Lotées, établi par E. Meyer (*Comment.*, 13). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

***PELECYPHORUS** (πέλεκυς, hache; φέρω, je porte). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Asidites, créé par Solier (*Annales de la Soc. ent. de Fr.*, t. V, p. 467), et se rapportant aux Collaptérides de l'auteur. Il se compose de 10 espèces, la plupart originaires du Mexique. Nous désignerons les 3 suivantes comme en faisant partie, savoir : *P. Mexicanus*, *foveolatus*, *asidioides* Sol. La dernière seulement est indigène du Chili.

On doit considérer le *P. capensis* Sol., rapportée avec doute à ce genre, comme formant un type générique particulier. (C.)

***PELECYPHORUS**, Nordmann (*Symb. Phys.* 13, t. 1, f. 5). INS. — Synonyme d'*Euryporus*, Erichson. (C.)

***PELECYSTOMA** (πέλεκυς, hache; στόμα, bouche). INS. — Genre de la famille des Braconides, tribu des Ichneumoniens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. Wesmael (*Monog. des Bracon. de Belg.*) sur des espèces dont les palpes maxillaires ont le troisième article dilaté et sécuriforme.

Les types sont les *P. luteum* et *tricolor* Wesm. (BL.)

PELEOPSIS, Lam. MOLL. — Syn. de Cabochon.

PÉLERIN. *Selache*. POISS. — Genre de l'ordre des Chondroptérygiens à branchies

fixes, famille des Sélaciens, établi par G. Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 390). Ces Poissons ont la forme des Requins et les évents des Milandres; les branchies ont des ouvertures assez grandes pour leur entourer presque tout le cou; leurs dents sont petites, coniques et sans dentelures.

La seule espèce connue, *Selache maximus* Cuv. (*Squalus id.* Blainv.), habite les mers du Nord. Ce Poisson atteint quelquefois 10 mètres de longueur. (M.)

PÉLERINES. MOLL. — Dénomination employée, comme synonyme de Peigne, par Cuvier, et pour une subdivision du même genre par quelques autres zoologistes. Ce nom, ainsi que celui de *Coquilles Saint-Jacques*, provient de ce que les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ornaient leur camail de cuir avec quelques valves d'une grande espèce de Peigne (*P. Jacobeus*). (Duj.)

PELEXIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, sous-ordre des Néottiées, établi par Poiteau (*ex Richard Orchid. europ.*, 37). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* ORCHIDÉES

***PELIA** (πελία, noirâtre). CRUST. — C'est un genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, établi par M. Bell sur un petit Crustacé trouvé aux îles Gallapagos. La seule esp. connue de ce genre est la *Pelia pulchella* Bell (*Trans. of the zool. Soc. of Lond.*, t. II, 1836 à 1841, p. 45, pl. 9, fig. 2). Cette espèce dont on ne connaît que le mâle habite les îles Gallapagos. (H. L.)

***PELIAS** (fils de Neptune). CRUST. — Roux, dans son *Mémoire sur la classification de la tribu des Crustacés salicoques*, donne ce nom à une nouvelle coupe générique qui vient se placer dans l'ordre des Décapodes macroures, dans la tribu des Alphéens, et qui a été établie aux dépens des *Alpheus* des auteurs. Les caractères de cette nouvelle coupe générique peuvent être ainsi exprimés : Deuxième paire de pattes guère plus grosse que la première, plus renflée. Rostre finement denté; corps transparent. Tête lisse. Pieds-mâchoires extérieurs allongés. Carpe simplement conformé. L'espèce type de ce genre est le *Pelia amethystea* Risso (*op. cit.*, p. 22). Cette espèce habite la Méditerranée, particulièrement les côtes de Nice. (H. L.)

PELIAS. REPT. — Merrem a employé, en 1820, ce nom pour un genre de Vipères ayant pour type le *Vipera bærus* d'Europe. *Voy.* l'article VIPÈRES. (P. G.)

PÉLICAN. *Pelecanus* et *Onocrotalus.* OIS. — Genre de l'ordre des Palmipèdes, appartenant à la famille des *Totipalmées* de G. Cuvier, à celle des *Pélécanidées* de Swainson. On lui donne pour caractères : un bec long, droit, large, très déprimé, à mandibule supérieure très aplatie, terminée par un onglet fort, comprimé et très crochu, à mandibule inférieure, formée par deux branches osseuses, très déprimées, flexibles, réunies à la pointe; une membrane large, dilatable, en forme de sac, occupant l'espace compris entre les deux branches de la mandibule inférieure; la face et la gorge nues; des narines longitudinales, linéaires, très étroites, creusées dans un sillon de la base du bec; des tarses courts, forts, réticulés; des doigts au nombre de quatre, trois antérieurs et un pouce qui se porte un peu en avant, réunis par une seule membrane fort large; tous ces doigts, à l'exception du médian, armés d'ongles dentelés; des ailes allongées, aiguës, et une queue de moyenne grandeur, ample, échancrée.

Pour Linné, tous les Palmipèdes qui, avec les quatre doigts réunis par une seule membrane, offraient encore pour principal caractère une partie de la face dénudée, composaient le genre *Pelecanus*. Brisson décomposa ce genre en Pélicans proprement dits, en Cormorans et en Fous. G. Cuvier, dans son *Règne animal*, tout en conservant la grande division linnéenne, a cru cependant devoir admettre les coupes proposées par Brisson, et en introduire une nouvelle pour les Frégates que Vieillot avait déjà distingués sous le nom générique de *Tachypetes*. Les Cormorans, les Fous et les Frégates, ayant fait l'objet d'articles particuliers, nous n'aurons à examiner ici que les Pélicans proprement dits.

Ces Oiseaux, dont on n'entend jamais prononcer le nom, sans aussitôt avoir présente à l'esprit la fable à laquelle ils ont donné lieu, devaient, par leur grande taille et par leur organisation particulière, attirer l'attention des observateurs; aussi connaît-on leurs mœurs dans leurs plus minutieux détails. Sonnini, dans son *Voyage en Égypte*, a même poussé l'observation jusqu'à constater leur manière de voler. Il a remarqué que

leur vol est entrecoupé, c'est-à-dire qu'ils battent des ailes huit à dix fois de suite, puis qu'ils planent, battent des ailes de nouveau et ainsi alternativement pendant la durée de leur vol. Ce mode de progression aérienne des Pélicans ne saurait mieux être comparé qu'à celui des Faucons et des Aigles, avec cette différence pourtant que le nombre des battements d'ailes chez ces derniers est excessivement variable.

Le vol facile et soutenu d'Oiseaux dont quelques uns ont une taille qui surpasse celle du Cygne, et dont le poids, au dire de Gesner et d'Aldrovande, est de 24 à 26 livres, aurait lieu de surprendre, si une organisation particulière de leur système osseux n'expliquait cette faculté. Les leviers et les puissances qui mettent les Oiseaux en mouvement sont presque portés, chez les Pélicans, à leur summum de développement. Chez eux, l'aile a de l'étendue, de l'étroitesse et est servie par des muscles pectoraux très larges et très volumineux. Mais, s'il est vrai qu'une cause d'allégement, par conséquent de légèreté dans le vol, dépende de la structure intime des os; s'il est vrai que, moins le tissu de ces organes est compacte, plus l'espèce est bonne voilière, l'on pourrait, de la seule inspection du squelette des Pélicans, déduire que ces Oiseaux doivent être doués d'une haute puissance de vol, car tous leurs os sont parcourus par de vastes lacunes aériennes. Ce fait, qui est commun à toutes les espèces de ce genre, mais dans des proportions plus ou moins grandes, n'avait point échappé aux anciens. Seulement ils voyaient en lui quelque chose de singulier. Aldrovande et le père Dutertre étaient surpris de trouver des os aussi forts avoir autant de transparence, être entièrement creux et complétement dépourvus de moelle. Toujours est-il que les Pélicans, d'après le témoignage de tous les observateurs, ont un vol très léger, eu égard à leur taille.

Malgré la conformation de leurs pieds qui paraît peu propre à saisir, les Pélicans ont, comme les Anhingas, les Frégates et les Paille-en-Queue, la faculté de pouvoir se percher sur les arbres.

Les Pélicans aiment à vivre en société. A l'époque de leurs migrations, on voit des bandes nombreuses de ces Oiseaux, composées souvent de deux à trois cents individus, volant tous à côté les uns des autres, et formant ainsi une ligne tantôt droite, tantôt plus ou moins tortueuse, qui traverse obliquement les régions de l'air. La distance à laquelle les individus se tiennent pendant le vol n'est pas grande, chaque Oiseau touchant presque avec la pointe de ses ailes celles de son voisin. Leur cou, long, est retiré et plié de manière que la tête repose sur le dos, tandis que le bec dépasse à peu près de moitié la partie antérieure du corps. Pendant leur voyage d'automne, ils volent à une hauteur considérable, et ne font entendre aucun son; seulement leurs grandes ailes, en se mouvant lentement, produisent un bruit sourd qu'on entend de fort loin.

Aussi habiles nageurs qu'ils sont bons voiliers, les Pélicans se servent de ces deux moyens d'action pour faire la chasse aux Poissons dont ils se nourrissent; en effet, tantôt c'est en volant, tantôt c'est en nageant qu'ils chassent leur proie. M. Roulin (*Journal de physiol. expér.*, juin 1846) a vu le Pélican brun (*Pelecanus fuscus*), lorsqu'il cherche sa nourriture, tourner à 15 ou 20 pieds au-dessus de la surface de la mer. Lorsque de cette hauteur il aperçoit un Poisson, il se précipite et s'enfonce dans l'eau qu'il fait jaillir loin autour de lui. S'il manque son coup, il s'élève de nouveau pour recommencer la même manœuvre; mais il est plus fréquent de lui voir faire capture, et alors il va se poser à quelque distance, afin d'y savourer sa proie tout à son aise. Il se rend de préférence près des autres Oiseaux de son espèce, quand il s'en trouve dans le voisinage. M. Roulin a remarqué que la chute du Pélican qui s'est offert à son observation, s'opère dans l'instant même le plus rapide de son vol, et qu'il tombe avec la même raideur qu'un Oiseau frappé par le chasseur. M. Lesson a souvent vu, le long de la côte du Pérou, la même espèce employer les mêmes procédés. Mais là n'est pas le seul mode de pêche que les Pélicans mettent en usage pour s'emparer du Poisson. Beaucoup d'auteurs en ont signalé un autre qui leur est plus familier et qu'ils emploient de compagnie. M. Nordmann a suivi bien souvent ces pêches en commun du Pélican huppé (*Pel. crispus*), et en a donné, dans la partie ornithologique du *Voyage dans la Russie méridionale* de

M. Demidoff, des détails très curieux qui doivent naturellement trouver ici leur place. « Je fus plusieurs fois, dit-il, et notamment le 2 avril 1836, témoin de la pêche extraordinaire des Pélicans sur un des lacs Limans, éloigné de 40 werstes d'Odessa. C'est ordinairement dans la matinée ou le soir que ces Oiseaux se réunissent dans ce but, procédant d'après un plan systématique qui est apparemment le résultat d'une espèce de convention. Après avoir choisi un endroit convenable, une baie où l'eau soit basse et la fond lisse, ils se placent tout autour, en formant un grand croissant ou un fer à cheval; la distance d'un Oiseau à l'autre semble être mesurée : elle équivaut à son envergure. En battant fréquemment la surface de l'eau avec leurs ailes déployées, et en plongeant de temps en temps avec la moitié du corps, le cou tendu en avant, les Pélicans s'approchent lentement du rivage, jusqu'à ce que les Poissons réunis de la sorte se trouvent réduits à un espace étroit; alors commence le repas commun. Outre les quarante-neuf Pélicans dont la compagnie se composait ce jour-là, il s'était rassemblé sur des tas d'Ulves, d'autres Conferves et d'une masse de coquilles rejetées par les vagues et amoncelées sur le rivage, des centaines de *Larus minutus*, *ridibundus*, *Sterna minuta* et *Corvus monedula*, qui se préparaient à happer les Poissons chassés hors de l'eau, et à partager entre eux les restes du repas. Enfin plusieurs *Podiceps rubricollis* et *P. minutus* nagèrent dans l'espace circonscrit par le demi-cercle tant que cet espace fut encore assez grand, et prirent, eux aussi, leur part du festin, en plongeant fréquemment après les Poissons effrayés et étourdis. Quand tous furent rassasiés, la compagnie entière se rassembla sur le rivage pour attendre le commencement de la digestion. Les Pélicans dressaient leur plumage, recourbaient leur cou pour le laisser reposer sur le dos. De temps en temps l'un ou l'autre de ces Oiseaux, vidant sa poche bien garnie, en étendait le contenu devant lui, et se plaisait à examiner et à contempler les Poissons; ceux qui se débattaient encore eurent la tête écrasée entre les mandibules. » Ces détails de mœurs chez le *Pelecanus crispus* avaient déjà été signalés en partie pour les autres espèces du genre : on ne saurait donc émettre le moindre doute sur leur authenticité. Il est bien vrai que les Pélicans ont leurs heures de repos et leurs heures de chasse ou de pêche; qu'ils pourvoient à leurs besoins le plus souvent en compagnie; qu'ils se repaissent jusqu'à satiété, et digèrent dans le repos jusqu'à ce que des besoins nouveaux viennent les avertir que le moment est venu de faire leur pêche habituelle; qu'enfin ils provoquent la régurgitation du contenu de leur poche en pressant cet organe contre la poitrine.

La poche œsophagienne des Pélicans joua un trop grand rôle dans l'histoire naturelle de ces Oiseaux pour que nous négligions d'en parler. Cette poche, susceptible de se dilater au point de contenir vingt pintes d'eau, est composée de deux feuillets : l'interne est contigu à la paroi de l'œsophage, l'externe appartient à la peau du cou. Les rides qui la plissent ne sont que l'expression de la rétraction de ces deux feuillets, lorsqu'ils ne sont pas distendus par quelque proie. Pour que l'Oiseau ne soit pas suffoqué lorsqu'il ouvre à l'eau ce sac tout entier, la trachée-artère quitte alors les vertèbres du cou, se projette en avant, et, s'attachant sous cette poche, y produit un gonflement très sensible; en même temps deux muscles disposés en anneaux resserrent l'œsophage de manière à le fermer tout entier à l'eau. Il paraîtrait, d'après le rapport du Père Labat, que, dans quelques contrées de l'Amérique, on emploie la peau de la poche des Pélicans à différents usages. Quelques peuplades s'en font des sortes de bonnets; d'autres, en la laissant adhérente à la mandibule inférieure du bec, s'en servent pour rejeter l'eau qui pénètre dans leurs pirogues. Selon Tachard, les Siamois en filent des cordes d'instruments. C'est également avec cette peau que les matelots européens qui fréquentent les parages où ces Oiseaux sont communs, font des bourses, dans lesquelles ils enferment leur tabac à fumer.

Lorsqu'ils nagent, les Pélicans tiennent leurs ailes d'une façon particulière, la partie postérieure de leur long humérus dépassant le dos, comme cela se voit quelquefois chez le Cygne, et y formant comme une bosse. Leur cou est recourbé et leur tête repose sur le milieu du dos, ce qui fait que leur bec est

encore plus retiré que pendant le vol, et n'avance que de 6 à 7 pouces. M. Nordmann, à qui nous empruntons ces détails, dit encore qu'une grande partie de leur corps est submergée, et que leur queue est tant soit peu élevée.

Buffon a pensé que l'on pourrait mettre à profit l'instinct des Pélicans pour la pêche, en dressant ces Oiseaux à la manière des Cormorans. Sans doute l'on retirerait des Pélicans des avantages d'autant plus grands, qu'ils pourraient, dans une seule pêche, faire une provision plus considérable de Poissons; mais la difficulté est dans l'exécution, et il est probable que la grande voracité de ces Oiseaux, qui engloutissent, dit-on, dans une seule pêche, autant de poisson qu'il en faudrait pour le repas de six hommes, sera toujours un obstacle à la réussite d'une semblable tentative. Nous ne sachons pas que des essais en ce genre aient été faits. Les personnes qui ont prétendu que les Chinois et quelques peuplades sauvages de l'Amérique dressaient ces Oiseaux à la pêche ont été, sans nul doute, induites en erreur. Les Chinois, et les peuples dont on parle, tirent profit seulement du Cormoran.

Si, dans l'état de liberté, les Pélicans se nourrissent, à ce qu'on dit, exclusivement de poissons, on les voit, lorsqu'ils sont au pouvoir de l'homme, et forcés sans doute par la nécessité, quelquefois plus impérieuse que la nature, s'accommoder alors de mets bien différents. Cependant quelques auteurs ont avancé que, libres ou captifs, ces Oiseaux ne mangeaient que du poisson vivant et refusaient toute proie qui était morte. Or, Buffon dit bien positivement que le Pélican captif mange des Rats et d'autres petits Mammifères, ce qui, certes, est loin de ressembler à du poisson, et nous-même avons vu, à l'hôpital maritime de Toulon, un Pélican ordinaire (*Pel. onocrotalus*), que l'on nourrissait quelquefois, il est vrai, avec des poissons, mais auquel on donnait plus souvent encore une espèce de pâtée composée avec de la viande crue ou cuite, du pain, des herbes même, en un mot, avec tous les restes provenant des cuisines de l'hôpital. Ce Pélican s'accommodait fort bien de ce régime; ce qui ferait croire que, si quelques individus de cette espèce ou de toute autre ont refusé une nourriture différente de celle dont ils se repaissent lorsqu'ils sont libres, il en est d'autres qui ont fini par se contenter de celle qu'on leur présentait.

En captivité, les Pélicans sont des Oiseaux redoutables pour les animaux avec lesquels ils ne sympathisent pas. Le Pélican huppé siffle toutes les fois qu'un objet nouveau frappe sa vue. D'après M. Nordmann, lorsqu'un chien ou quelque autre animal s'approche de cet Oiseau, il le poursuit, et cherche à le mordre; s'il le manque, il retire immédiatement son bec, il se tient en face de son ennemi, la tête rejetée en arrière, la gueule largement ouverte. Le claquement de ses longues mandibules, qu'il accompagne d'un mouvement rapide en avant, produit un bruit semblable à celui de deux bâtons que l'on frapperait l'un contre l'autre. « Mes deux chiens, dit l'auteur que nous venons de citer, dont l'un de la race de Terre-Neuve et l'autre un chien d'arrêt, évitaient et craignaient un Pélican que j'avais, et se retiraient à son approche. Cet Oiseau devait, en effet, leur imposer; car, abstraction faite de sa posture singulièrement bizarre et menaçante, et de sa gueule béante, il poussait de temps en temps un cri terrible qui n'avait rien de la voix d'un Oiseau, mais ressemblait plutôt au rugissement d'un des grands Carnassiers, tel que l'Hyène, et pourrait être rendu approximativement par les deux syllabes *hoeuh-keur*. » Le mâle Pélican, toujours plus fort que la femelle, est aussi bien plus courageux et plus hargneux qu'elle. Jamais un chien ne va dans l'eau chercher un de ces Oiseaux blessé, tant que celui-ci est capable de mordre. L'odeur huileuse qu'exhale leur chair est aussi pour les chiens une cause d'aversion; à plus forte raison doit-elle causer de la répugnance à l'homme. Doit-on s'étonner dès lors que Moïse (*Deutéronome*, chap. XIV, v. 19) en ait défendu l'usage à son peuple, et l'ait rangée parmi les viandes impures?

C'est sur les rochers voisins de l'eau que les Pélicans vont faire leurs pontes. Il paraîtrait qu'ils ne prennent pas toujours la peine de faire un nid; car le plus souvent, ils se contentent de déposer leurs œufs, qui sont au nombre de deux à cinq et d'un blanc parfait, à plate terre, ou dans une légère

excavation naturelle, qu'ils garnissent grossièrement de quelques brins de Fucus ou d'Ulves; c'est ce qui a été constaté par Sonnerat et le Père Labat. Ce dernier, dans le huitième volume de son nouveau Voyage aux îles de l'Amérique, rapporte qu'il a trouvé jusqu'à vingt œufs sous une femelle de Pélican, ce qui prouverait, si ce fait est vrai, qu'à l'exemple de beaucoup d'autres Oiseaux aquatiques, plusieurs femelles de Pélicans se réunissent pour faire leurs pontes dans un nid commun. Le même auteur ajoute que, lorsqu'il passait près d'une couveuse, celle-ci ne bougeait pas de dessus ses œufs, et qu'elle se contentait de lui lancer dans les jambes quelques coups de bec, comme pour l'avertir de se détourner. Enfin, il raconte qu'ayant pris deux jeunes dans une couvée, il les attacha ensemble avec une ficelle, par le pied, à un piquet, et qu'ainsi il pouvait chaque jour se procurer le plaisir d'examiner la tendresse que la mère leur témoignait, et l'empressement qu'elle mettait à leur apporter une ample provision de nourriture dans son vaste sac, qu'elle dégorgeait près d'eux. A la fin, ces deux individus étaient devenus si familiers avec lui, qne, non seulement ils permettaient qu'il les touchât, mais qu'ils prenaient même de sa main quelques petits poissons qu'il leur présentait Ces Oiseaux étaient si malpropres, que, malgré leur grande familiarité et le vif désir qu'il avait de les garder, il ne put jamais se déterminer à les emporter avec lui.

Il n'est pas un Oiseau qui ne montre, à l'égard de ses petits, autant d'attachement que les espèces du genre Pélican, et cependant c'est l'une d'elles, c'est le Pélican ordinaire que l'on cite comme offrant l'exemple le plus admirable de l'amour maternel. Il est devenu l'emblème d'un dévouement sans bornes et a été représenté, dans les siècles de barbarie, s'immolant volontairement pour sa famille languissante. Il n'est pas rare de trouver encore dans les cathédrales de nos villes de France des peintures anciennes reproduisant le sacrifice du Pélican. Le sens allégorique de ces peintures est trop clair pour qu'il soit nécessaire de l'espliquer. Il est probable que c'est l'habitude qu'a le Pélican de presser son sac œsophagien contre sa poitrine pour en faire sortir les aliments qu'il contient, qui aura donné lieu à cette fable si généralement répandue, que cet Oiseau s'ouvre la poitrine pour nourrir ses petits de sa propre substance.

D'après les faits cités par les auteurs, il paraîtrait que les Pélicans sont susceptibles d'une certaine éducation : ils s'habituent facilement à vivre à côté de l'homme. Rzaczynski dit qu'un de ces Oiseaux, nourri pendant quarante ans à la cour de Bavière, se plaisait beaucoup en compagnie et semblait prendre un plaisir singulier à entendre de la musique; Belon en vit un dans l'île de Rhodes, qui se promenait familièrement dans la ville, et Gesner raconte, d'après Culmann, l'histoire d'un Pélican qui suivait l'empereur Maximilien, en marche avec son armée.

La mue, chez les Pélicans, se fait très lentement; ce n'est qu'à la troisième année qu'ils revêtent le plumage de l'oiseau adulte. Ils vivent, dit-on, fort longtemps, même en captivité. Turner en cite un qui vécut cinquante ans, et celui dont Gesner a écrit l'histoire, d'après Culmann, fut conservé pendant quatre-vingts ans. Dans sa vieillesse, celui-ci était nourri par ordre de l'empereur, à quatre écus par jour.

Les Pélicans appartiennent à l'ancien et au nouveau continent. Les différences que présente leur plumage, selon l'âge des individus, avaient donné lieu à beaucoup de doubles emplois qui ont disparu avec les progrès de la science. On connaît aujourd'hui cinq espèces bien déterminées, pour lesquelles on a établi deux divisions.

L'une d'elles se compose de celles qui ont les *bords des mandibules lisses* (Pélicans proprement dits, *Pelecanus*). Elle comprend :

Le Pélican ordinaire, *Pel. onocrotalus* Lin. (Buff., *Pl. enl.* 87). Le plumage de cette espèce est d'un beau blanc nuancé de rose clair sur toutes les parties; les rémiges seules sont noires. Sa tête est ornée, en arrière, d'un bouquet de plumes longues et effilées; la peau nue de la face, qui est d'un blanc rose, devient, à l'époque des amours, d'un rouge de brique, et celle qui pend sous la gorge en forme de poche est jaunâtre veinée de rougeâtre. Les jeunes, jusqu'à l'âge de deux ans, ont un plumage sali par

une couleur cendrée, et leurs parties nues ont des teintes livides.

Cet Oiseau, que les anciens nommaient *Onocrotalus*, parce qu'ils avaient trouvé dans ses cris quelque chose qui ressemble au braîment de l'Ane, vit habituellement dans les contrées orientales de l'Europe. Il est très commun sur les rivières et sur les lacs de la Hongrie et de la Russie, où il porte le nom de *Baba ptitza* (femme oiseau); on le trouve aussi en assez grand nombre sur le Danube. Quoique rare en France, on l'y rencontre pourtant quelquefois, mais ce n'est jamais que très accidentellement. Il habite également l'Afrique et l'Amérique.

Le Pélican huppé ou frisé, *Pel. crispus* Burch. (figuré dans l'atlas de ce Dictionnaire, oiseaux, pl. 12, fig. 1). Plumage blanc, nuancé de roux sur la poitrine; les tiges des plumes du dos et des ailes noires; l'espace nu qui entoure l'œil et qui s'étend sur le bec beaucoup plus étroit que dans les autres espèces; les plumes de la tête et de la partie supérieure du cou crispées et croisées entre elles, de façon à former une touffe assez volumineuse, qui lui a valu le nom qu'il porte.

Cette espèce habite les parages de la mer Noire, sur les îles voisines de l'embouchure du Danube. On l'a aussi rencontrée au Sénégal.

Le Pélican brun, *Pel. fuscus* Gmel. (Vieil. *Gal. des Ois.*, pl. 276). D'une taille moindre que le Pélican ordinaire, avec lequel quelques auteurs le confondent. Tête, occiput et trait circonscrivant la poche gutturale blancs; cou marron; dos et ailes flammés de brun; thorax et abdomen marron, flammés de blanc.

On le trouve aux Antilles, sur les côtes du Pérou, au Bengale et à la Caroline du Sud.

Le Pélican a lunettes, *Pel. conspicillatus* Temm (*Pl. col.*, 276). Le nom donné à cet Oiseau vient de ce que la peau nue qui embrasse l'œil dans une assez grande étendue rappelle, par sa forme plus ou moins circulaire, l'instrument auquel ce nom appartient. Tout son plumage est blanc, légèrement teint de roussâtre sur la poitrine, seulement les tectrices moyennes, les scapulaires, les rémiges et les rectrices sont noires.

Cette espèce habite les terres australes.

La seconde division du genre Pélican est fondée sur une espèce dont les *bords des mandibules sont découpés en scie*. Wagler en a fait une division générique sous le nom de *Onocrotalus*.

Cette espèce, dont le plumage est blanc et noir, comme celui du Pélican ordinaire, ne diffère bien de celui ci que par les caractères de son bec dentelé. Latham lui avait donné le nom de *Pel. thagus*; Wagler la nomme *Onocrotalus Hernandesii*.

Elle habite le Mexique et le Chili. (Z. G.)

PÉLICANS. ois. — Famille fondée par M. Lesson, et correspondant à celle des Pélécanidées. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

PÉLIDNE. *Pelidna*. ois.—Nom générique donné par G. Cuvier aux Oiseaux vulgairement connus sous le nom d'Alouettes de mer. *Voy.* cocorli. (Z. G.)

PELIDNOTA (πελιδνότης, lividité). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par Mac-Leay (*Horæ Entomologicæ*, 1, 157), et adopté par Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, p. 392). Ce dernier auteur en énumère 26 espèces, originaires d'Amérique, et parmi lesquelles nous citerons les suivantes : *P. punctata* Lin., *glauca*, *ignita* Ol., *Chameleon* Hst., *pulchella*, *liturella*, *rugulosa* Ky., *xanthospila*, *sordida* Gr., *nitescens*, *cyanipes*, *sumptuosa* Wieg., *cupripes*, *chalcothorax* Pty., *purpurea* Burm., etc. Ce genre fait partie des *Pélidnotides* de M. Burmeister, qui lui assigne pour caractère principal : mésosternum élevé, avancé, pointu.

***PELINUS** (πήλινος, fangeux). ins. — Genre de Coléoptères subtétramères, trimères de Latreille, famille des Fongicoles, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 463), avec une espèce de Cayenne, la *P. lagrioides* de l'auteur. (C.)

***PELIONETTA**, Kaup. ois.—Synonyme de *Oidemia*, Flemming, genre fondé sur l'*Anas perspicillata* (Canard Macchand ou à large bec) de Linné. Il a été question de cette espèce à l'article macreuse. (Z. G.)

PELIOSANTHES (πελιός, livide; ἄνθος, fleur). bot. ph.—Genre de la famille des Ophiopogonées, établi par Andrews (*Bot. reposit.*, t. 605, 634), et dont les principaux caractères sont : Périanthe corollin, adhérent à la base de l'ovaire; limbe rotacé, 6-fide, cessecré à la gorge par un anneau circulaire.

Étamines six ; filets presque nuls ; anthères situées au-dessous de l'anneau de la gorge. Ovaire soudé à sa base avec le périanthe, libre au sommet, à trois loges bi-ovulées. Style trigone, épais, continu à l'ovaire ; stigmate trifide. Les graines, au nombre de une à trois, sont nues à leur maturité, par suite de la rupture de l'ovaire.

Les *Peliosanthes* sont des herbes glabres ; à rhizome rampant ; à feuilles radicales longuement pétiolées, engaînantes, oblongues-lancéolées, plissées-nerviées ; à scapes simples, dressés ; à fleurs verdâtres, disposées en grappes, et garnies de petites bractées. Ces plantes sont originaires de l'Inde.

Une des principales espèces de ce genre est la *Peliosanthes Teta* Andrews, vulgairement appelée *Teta* par les habitants du Bengale, d'où cette plante est originaire. On la cultive en serre chaude dans les jardins, où elle n'a pas encore fructifié. (J.)

*PELIOSTOMUM (πελιός, livide ; στόμα, bouche). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées, tribu des Salpiglossidées, établi par Bentham (*in Bot. Reg.*, n. 1822). Herbes ou arbustes du Cap. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

*PELIUSA (πελιός, livide). INS. — Genre de Coléoptères hétérotarses, famille des Brachélytres, tribu des Aléocbariniens, établi par Erichson (*Genera et sp. Staphylinorum*, p. 129. L'espèce type et unique, la *P. labiata* Er., est originaire de Madagascar. (C.)

PELLA, Dillwyn. INS. — Synonyme de *Myrmedonia*, Erichson. (C.)

*PELLACALYX (πέλλα, vase ; κάλυξ, calice). BOT. PH. — Genre de la famille des Saxifragacées, établi par Borthals (*in Hooven et Vriese Tydschrift*, III, 20, t. 2). Arbustes de Java. *Voy.* SAXIFRAGACÉES.

PELLERON. *Basilus*. MOLL. — Genre proposé par Schumacher pour le *Turbo conulus*. (DUJ.)

PELLETIERA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Primulacées, établi par M. Aug. Saint-Hilaire (*in Mem. Mus.*, IX, 195 ; *Nouv. Ann. sc. nat.*, XI, 5, t. 4). Herbes du Brésil. *Voy.* PRIMULACÉES.

PELLIA (πηλός, limon). BOT. CR. — Genre de la famille des Hépatiques, tribu des Jongermanniées, sous-tribu des Frondosées, établi par M. Raddi (*in Mem. soc. ital.*, XVIII, 49, t. 7, f. 5). L'espèce type est le *Pellia epiphylla* (*Jungermannia id.* Linn. Hedw.), est une petite herbe qui croît sur la terre dans les endroits marécageux.

*PELLIONIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Urticacées, établi par Gaudichaud (*ad Freyc.*, 494, t. 119). Herbes des Moluques. *Voy.* URTICACÉES.

*PELLONIA (nom mythologique). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Phalénites, établi par Duponchel (*Catalogue des Lépidoptères d'Europe*), qui y rapporte quatre espèces. Le *Pellonia calabraria*, espèce type du genre, est assez commun, au printemps, dans les contrées méridionales de la France. (L.)

*PELLORNEUM. OIS. — Genre de l'ordre des Passereaux et de la sous-famille des Timalinées, fondé par Swainson sur une espèce qui a de grands rapports avec les Cinclosomes et les Moqueurs. Le type de ce genre est le *Pel. ruficeps* Swainson (*Cinclidia punctata* Gould). (Z. G.)

PELMATODES. *Pelmatodes*. OIS. — Famille de l'ordre des Oiseaux sylvains et de la tribu des Anisodactyles dans Vieillot. Elle est composée des genres Guêpier et Martin-Pêcheur, et correspond à l'ordre des Alcyons de Meyer, Wolff et Temminck, aux Alcyonées de M. Lesson et aux Halcyonidées de Vigors. (Z. G.)

PELMATOPUS, Fischer. INS. — Synon. de *Scotodes*, Eschscholtz. (C.)

*PELOBATES (πηλός, marais ; βατέω, je marche). REPT. — Les Pélobates ont été distingués comme genre par Wagler, en 1830, dans son *Systema amphibiorum*. Ils comprennent deux de nos espèces les plus remarquables de Batraciens anoures et présentent des caractères assez distincts :

Leur tête est protégée par un bouclier osseux couvert de petites aspérités, et qui représente la voûte temporale des Tortues de mer ; ils ont, comme tous les Anoures raniformes, des dents à la mâchoire supérieure, ce qui ne permet pas de les ranger avec les Crapauds, dont ils ont cependant la forme ; ils ont aussi des dents vomériennes situées entre les arrière-narines. On ne leur voit pas de tympan à l'extérieur, et leur oreille moyenne, ainsi que l'a constaté Windischmann, est plus simple que celle des autres Anoures ; les ouvertures de leurs trompes d'Eustache sont très petites ; leur pupille

est verticale, et ils manquent de vessies vocales. Leur talon porte un éperon corné. Les deux espèces européennes de Pélobates sont les seules que l'on connaisse; la plus répandue et la plus anciennement connue a été décrite comme un Crapaud, c'est le *Bufo fuscus* des auteurs, à tête rugueuse sur le vertex et le chanfrein seulement, à éperons bruns ou jaunâtres. Ses œufs sont pondus sous forme de longs cordons. Le mâle fait entendre un coassement qui a quelque rapport avec celui de la Grenouille et de la Rainette. La femelle produit une sorte de grognement, mais, si on lui pince la cuisse, elle pousse un miaulement semblable à celui d'un petit Chat; le mâle est dans le même cas.

L'autre espèce a été signalée par Cuvier comme une Grenouille, sous le nom de *Rana cultripes*. On la trouve en Provence et en Languedoc. Elle n'est pas rare auprès de Montpellier, mais elle est assez difficile à prendre. Le dessus et les côtés de sa tête sont entièrement recouverts, et ses éperons sont noirs. Son têtard devient fort gros; elle-même est presque double de la précédente, qui a tout au plus la grosseur de la Grenouille. Elle existe aussi en Espagne; on en a fait le genre *Cultripes*. (P. G.)

***PELOBATUS** (πηλός, vase; βατέω, je marche). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Simplicimanes de Latreille ou de la deuxième subdivision des Féroniens de Dejean, créé par Fischer (*Mémoires des nat. de Moscou*, t. V, p. 467) et adopté par Faldermann (*Fauna Transcaucasica*, I, 69, 73). Il se compose des huit espèces suivantes: *P. aurichalceus* Ad., *congener* Zimm., *maurus* Er., *heros*, *costipennis*, *chalceus*, *aureolus*, *lugubris* Fald., qui, toutes, sont originaires des provinces méridionales de la Russie. Dejean les a confondues avec les *Labrus*, et Zimmermann leur donne le nom de *Eustocles*. (C.)

***PELODES.** OIS. — Division générique établie par Kaup aux dépens du genre *Sternia*, et dont le type est le *St. leucopareia* Natt. *Voy.* STERNE. (Z. G.)

***PELODISCUS**, Fitzinger. REPT. — Genre d'Émydes. (P. G.)

***PELODYTES** (πηλός, marais; δύτης, qui nage). REPT. — Genre de Batraciens anoures de la famille des Raniformes, établi par M. Fitzinger pour une espèce européenne, dont la distinction est due à Daudin.

Cet erpétologiste a décrit, en effet, sous le nom de *Rana punctata*, une petite espèce douée de couleurs assez gracieuses, et que l'on trouve assez communément aux environs de Paris, dans la Seine, dans les marais ou dans les petites mares de plusieurs localités. La *R. punctata* existe aussi aux environs de Montpellier, principalement dans les ruisseaux, et dans beaucoup d'autres localités de France. Sa peau est un peu granuleuse; sa couleur est d'un vert rendré en dessous avec des ponctuations noires; ses pieds sont barrés; en dessous, le corps est vert couleur de chair, avec quatre taches brachiales violacées. Les caractères génériques sont les suivants:

Langue disco-ovalaire à peine échancrée, mais libre à son bord postérieur; un groupe de dents vomériennes à l'angle antéro-interne de chaque arrière-narine; tympan distinct; trompes d'Eustache de grandeur moyenne; quatre doigts libres aux pieds de devant; ceux de derrière réunis par une membrane, tantôt excessivement courte, tantôt assez développée; premier os cunéiforme faisant une saillie arrondie; apophyses transverses de la vertèbre sacrée dilatées en palettes triangulaires.

Les *Pelodytes* ont, comme tous les Batraciens raniformes, la mâchoire supérieure garnie de dents, caractère qui les distingue des Crapauds. (P. G.)

***PELOGONUS** (πηλός, limon; γονέω, naître). INS. — Genre de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, tribu des Népiens, famille des Galgulides, établi par Latreille (*Genera Crustaceorum et Insectorum*, t. III, p. 143). L'espèce type et unique, *Pelogonus marginatus*, Latr., habite le voisinage des eaux, principalement dans la France méridionale. (L.)

***PELOMEDUSA.** REPT. — Genre d'Émydes distingué par M. Fitzinger. (P. G.)

***PELONECTES.** REPT. — Genre de Salamandres aquatiques distingué par M. Fitzinger. *Voy.* TRITONS. (P. G.)

***PELONIUM** (anagramme du mot *enoplium*, genre voisin). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Clairones, établi par Spinola (*Essai monographique sur les Clérites*, t. I, p. 347), et rappporté aux Clérites clé-

roïdes de l'auteur. Il se compose de 30 espèces américaines; 27 ont été décrites par Spinola, et les autres l'ont été par Klug, dans une monographie des Insectes de la même tribu, publiée peu de temps avant. Parmi ces nombreuses espèces, nous citerons principalement : les *P. pilosum*, *marginatum*, *oculatum* Say, *niveum*, *seminigrum* (*præustum* Sp.) Chvt., *tricolor* (*collare* Sp.), *trifasciatum*, *helopioides* (*pulchellum* Sp.) Lap., *viridipenne* et *lituratum* Kirby.

Ces insectes ont pour caractères principaux : Massue antennaire, aussi longue ou plus longue que les articles 2-8 réunis; pénultième article des tarses aussi grand ou plus grand que l'antépénultième. (C.)

PÉLOPÉE. *Pelopæus* (nom mythologique). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Sphégiens, famille des Sphégides, établi par Latreille (*Genera Crustaceorum et Insectorum*, t. IV, p. 60) aux dépens des *Sphex*, dont il diffère principalement par des mandibules arquées et faiblement unidentées.

Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces qui habitent toutes dans les parties chaudes du globe. Parmi elles, nous citerons le *Pelopæus spirifex* (*Sphex id.* Linn.), la plus commune du genre et très abondante dans le midi de la France, l'Asie mineure et le nord de l'Afrique; le *Pelopæus hemipterus* Fabricius, commune à l'Ile-de-France. *Voy.* l'article SPHÉGIENS où il sera question des mœurs de ces Insectes. (L.)

PELOPHILA (πηλός, vase; φίλος, qui aime). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes ou Féroniens, créé par Dejean (*Spécies général des Coléoptères*, t. II, p. 262), qui lui donne pour type le *Car. borealis* Def., et les variétés indiquées par cet auteur ont été considérées, par les entomologistes russes, comme esp. distinctes; telles sont les *P. Dejeanii*, *marginata*, *Eschscholtzii*, *elongata* Mann. et *Ochotica* Sahlberg. Elles proviennent soit de Sibérie, soit du Kamtschatka. (C.)

***PÉLOPHILE.** *Pelophilus* (πηλός, marais; φίλος, qui aime). REPT. — Genre de Pythons établi par MM. Duméril et Bibron (*Erpét. gén.*, t. VI, p. 523) pour une espèce découverte à Madagascar par M. Bernier, et qu'ils ont les premiers fait connaître. *Voy.* PYTHON. (P. G.)

PELOPHILUS. REPT. — Genre de Batraciens anoures établi par M. Tschudi. (P. G.)

PELOPHILUS. REPT. FOSS. — *Voy.* BATRACIENS FOSSILES.

* **PELOPHIS.** REPT. — M. Fitzinger a nommé ainsi un genre d'Ophidiens de la famille des Boas. (P. G.)

***PELOPHYLAX** (πηλός, marais; φύλαξ, gardien). REPT. — Genre de Batraciens raniformes dans la classification de M. Fitzinger. (P. G.)

***PELOPS.** ARACHN. — M. Koch (*Deutschl. Insect.*, 1835), désigne sous ce nom un nouveau genre de l'ordre des Acariens. (H. L.)

* **PELOR.** *Pelor* (πέλωρ, prodigieux). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Joues cuirassées, établi par MM. G. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. IV, p. 427), et dont les principaux caractères sont : Tête écrasée en avant; yeux saillants et rapprochés; épines hautes et presque isolées de la dorsale; écailles nulles; pas de dents aux palatins; deux rayons libres sous les pectorales.

Ce genre renferme quatre espèces qui proviennent de la mer des Indes. Elles sont ainsi nommées par les auteurs du genre (*loc. cit.*) : *P. filamentosum*, *maculatum*, *obscurum* (*Scorpæna didactyla* Pall.), et *japonicum*. (M.)

PELOR (πέλωρος, monstrueux). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, créé par Bonelli (*Observations entomologiques*, *tableau*), et adopté par Dejean (*Spécies général des Coléoptères*, t. III, p. 437). Les auteurs y rapportent cinq espèces, nommées : *P. rugosus* Men., *Blapsoides* Creutz., *Asiaticus* Del. *auidus* Say et *Stevenii* Fisch. La première et la dernière sont originaires de la Russie méridionale, la deuxième est propre à l'Autriche, la troisième à l'Asie mineure, et la quatrième aux États-Unis. (C.)

PÉLORE. *Pelorus.* MOLL. — Genre proposé par Montfort pour des coquilles microscopiques de Rhizopodes, classées alors parmi les Mollusques céphalopodes. Les Pélores de Montfort font partie du genre Polystomelle de Lamarck. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

PÉLORIE. *Peloria.* BOT. — Ce nom a été donné par Linné à un état particulier de certaines fleurs qui, d'irrégulières qu'elles

étaient, deviennent, par une cause non suffisamment expliquée, très régulières.

Les Pélories sont assez fréquentes chez les Linaires, surtout chez la *Linaria arvensis*. La fleur, au lieu de présenter une corolle personnée, pourvue d'un seul éperon, porte une corolle tubuleuse, à cinq dents, avec deux, trois, quatre ou cinq éperons.

On aurait tort de classer ce phénomène comme une monstruosité, puisqu'on peut le reproduire au moyen des boutures; jamais, par exemple, par les graines. De Candolle regarde la Pélorie comme le type régulier des fleurs irrégulières du *Linaria*. *Voy.* TÉRATOLOGIE VÉGÉTALE.

PELORIS. MOLL. — Nom donné par l'anatomiste Poli à l'animal des Huîtres.

PELORONTES. MOLL.—Nom donné par Oken aux Mollusques gastéropodes que tous les naturalistes appellent des Nérites. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

***PELOROPUS** (πέλωρος, monstrueux; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Cucurlionides gonatocères, division des Érirhinides, établi par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. syn.*, t. III, p. 456-72, p. 263). L'auteur y a réuni les espèces suivantes : *P. ulula*, *apicalis*, *melancholicus*, *fallax* Schr. et *mixtus* Chev.; la première et la dernière sont originaires du Sénégal, et les autres du cap de Bonne-Espérance. (C.)

***PELORORHINUS** (πέλωρος, monstrueux; ῥίν, nez). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cléonides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculio. syn.*, t. II, p. 248. — 6, 2, p. 124), et composé d'espèces qui toutes sont originaires de la Nouvelle-Hollande, savoir : *P. granulatus* Schr., *argentosus* B.-D., *maculosus*, *angustatus*, *variegatus* Hope, Schr., et *margaritaceus* Er. (C.)

***PELORUS**, Bonelli. INS.—Syn. de *Pelobatus*, Fischer, d'après ce dernier auteur. (C.)

***PELORUS** (πέλωρος, monstrueux). ARACHN.—C'est un genre de l'ordre des Scorponides établi par M. Koch aux dépens des *Obisium* des auteurs. L'espèce qui peut être considérée comme type de cette nouvelle coupe générique est le *Pelorus rufimanus* Koch (*Die. Arachnid.*, t. X, 1840, p. 59). Cette espèce a le Brésil pour patrie. (H. L.)

***PELORYCHUS** (πέλωρος, prodigieux; ῥύγχος, bec). OIS. — Genre fondé par Kaup sur la Bécassine de Brehm (*Scol. Brehmii* Kaup), esp. d'Europe qui n'est point encore admise par tous les ornithologistes. (Z. G.)

PELOTE DE BEURRE. MOLL. — Nom vulgaire du *Conus betulinus*, appelé aussi TINNE DE BEURRE.

PELOTE DE NEIGE. BOT. PH. — Nom vulgaire d'une variété du *Viburnum opulus*. *Voy.* VIORNE.

PELTA. MOLL.—*Voy.* PAVOIS.

PELTAIRE. *Peltaria* (πέλτη, bouclier). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1083), et dont les principaux caractères sont : Calice à quatre folioles. Corolle à quatre pétales hypogynes, onguiculés, à limbe ovale, entier. Étamines six, hypogynes, tétradynames. Silicule indébiscente, très comprimée, uniloculaire par avortement de la cloison, et renfermant deux ou quatre semences.

Les Peltaires sont des herbes vivaces, dressées, glabres; à feuilles entières, les radicales pétiolées, ovales; les caulinaires sessiles, sagittées et amplexicaules; à fleurs blanches, pédicellées, disposées en grappes terminales ou en corymbes.

Ces plantes croissent principalement dans l'Europe orientale et l'Asie méditerranéenne. De Candolle (*Prodr.*, I, 166) décrit trois espèces de ce genre qu'il nomme *Peltaria alliacea*, *angustifolia* et *glastifolia*. (J.)

***PELTANDRA** (πέλτη, bouclier; ἀνήρ, homme, étamine). BOT. PH.—Genre de la famille des Aroïdées, tribu des Caladiées, établi par Rafinesque (*in Journ. phys.*, LXXXIX, 31). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* AROÏDÉES.

PELTANTHERA, Roth. (*Nov. sp.*, 132). BOT. PH. — Synonyme de *Vallaris*, N.-L. Burm.

PELTARIA. BOT. PH.—*Voy.* PELTAIRE.

***PELTARIUM** (πέλτη, sorte de bouclier). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, créé par Motchoulski (*Mém. de la Soc. imp. des nat. de Moscou*, 1845, t. XVII, p. 69) et formé avec les *P. sulcatum* Fisch., et *montanum* Motc., espèces qui se trouvent : l'une en Mongolie et l'autre au Caucase. (C.)

PELTASTES (πελταστής, armé d'un

bouclier). INS. — Genre de la famille des Ichneumonides, groupe des Pimplites, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Illiger et adopté par tous les entomologistes. Les Peltastes ont des antennes épaisses et assez courtes, et l'abdomen des femelles terminé par une tarière pointue et saillante. Le type est le *P. necatorius* Illig. (*Ichneumon. necatorius* Fabr.), qui habite une grande partie de l'Europe. (BL.)

PELTÉ. *Peltatus*. BOT. — On donne cette épithète aux feuilles qui ont leur pétiole inséré au milieu du disque (Ex. : *Capucine*), et généralement à tous les organes dont l'insertion offre la même disposition.

PELTIDEA, Achar. (*Meth.*, 98). BOT. CR. —Synonyme de *Peltigera*, Willd.

*** PELTIDES.** *Peltides*. INS. — Tribu de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, établie par Latreille (*Genera Crustaceorum et Insectorum*, t. II, p. 8) et adopté par Erichson (*Naturgesch. der Insect. Deuts.*, 1845, p. 237) avec ces caractères : Joues des mâchoires doubles; tarses à premier article le plus petit. Cet auteur comprend cette tribu parmi ses Nitidulaires et la compose des genres *Nemosoma*, *Temnochila*, *Trogosita*, *Peltis* et *Thymalus*. (C.)

PELTIDIUM, Zollikofer (*in Nat. Anz.*, 1820). BOT. PH.—Syn. de *Willemetia*, Neck.

*** PELTIDIUM** (πέλτη, bouclier ; ἰδέα, forme). CRUST.— Ce genre, établi par M. Philippi, appartient à l'ordre des Copépodes et à la famille des Pontiens. Cette coupe générique se rapproche beaucoup des Saphirines (*voy.* ce mot), mais semble établir, à certains égards, le passage vers les Caligiens, et peut-être même, lorsqu'on connaîtra la structure de la bouche, trouvera-t-on qu'il faudra la placer parmi les Crustacés suceurs. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre : c'est le *Peltidium purpureum* Philippi (*Arch. de Wiegm.* 1839, B. 2). (H. L.)

PELTIGERA (πέλτη, bouclier; *gero*, je porte). BOT. CR.— Genre de Lichens, ordre des Gymnocarpes, Schrad., tribu des Parméliacées, Fries, établi par Willdenow (*Flor. berol.*, 347). Lichens vivant sur la terre ou sur les Mousses. *Voy.* LICHENS.

PELTIS (πέλτη, bouclier). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Peltides, créé par Geoffroy et adopté par Fabricius, Dejean, Erichson (*Naturg. der Ins. Deuts.*, p. 245). Ce dernier auteur lui assigne pour caractères : Joues des mâchoires terminées en dedans par un ongle corné; tibias antérieurs ayant à l'extrémité une épine crochue. Des neuf espèces faisant partie du genre, cinq appartiennent à l'Europe, deux à l'Afrique (Madagascar, le cap de Bonne-Espérance), une est asiatique et une américaine, savoir : *P. grossa*, *ferruginea*, *oblonga*, *reticulata* Linn., *dentata* F., *pusilla* Kl., *Yvanii* Alibert, *Brasilica* Pty. Ces Insectes sont nocturnes et lignivores. (C.)

*** PELTOCÉPHALES.** *Peltocephala*. CRUST. — Cette famille, qui appartient à l'ordre des Siphonostomes, et qui a été établie par M. Milne Edwards, se compose de Crustacés qui ont moins d'affinité avec les Cyclopes que certains Siphonostomes appartenant à la famille des Pachycéphales. Le corps de ces Crustacés présente une tête, un thorax et un abdomen distincts, mais très inégalement développés. La tête est très grande, clypéiforme, en général beaucoup plus large que le thorax et l'abdomen ; elle ressemble à un disque légèrement bombé en dessus, mince sur les bords et tronqué en arrière, où elle se confond avec les premiers anneaux du thorax. Sur sa face supérieure, on distingue presque toujours deux petits yeux lisses, fort rapprochés de la ligne médiane, et en avant, elle se continue avec deux petites lames frontales plus ou moins distinctes, et dirigées transversalement. Le thorax se compose d'un nombre variable d'articles; tantôt on n'en distingue que deux, d'autres fois on en compte trois ou même quatre, suivant que les trois premiers segments se sont confondus avec la tête, ou bien que cette soudure ne s'étend qu'à deux de ces anneaux, ou bien à un seul seulement. Du reste, l'aspect de cette portion du corps varie beaucoup ; car tantôt le segment dorsal de ces anneaux ne présente rien de remarquable, et d'autres fois il donne naissance à de grandes lames qui ressemblent un peu aux élytres des Insectes. Enfin l'abdomen est peu développé et ne présente pas d'appendice en dessous, mais se termine par deux petites lames natatoires ciliées sur les bords ou par une espèce de nageoire trifoliée.

Le système appendiculaire présente, dans tous les animaux de cette division, les mêmes caractères essentiels, et se compose

d'une paire d'antennes, d'un appareil buccal et de quatre paires de pattes.

Les antennes, au nombre de deux seulement, s'insèrent très loin l'une de l'autre, et sont courtes, aplaties et dirigées en dehors; elles se composent toujours de deux ou trois petits articles lamelleux, et ne sont jamais ni sétacées, ni annelées.

L'appareil buccal se compose d'un suçoir, de divers appendices rudimentaires situés de chaque côté de sa base, et de trois paires de pattes-mâchoires ancreuses. Le suçoir est grand, conique et dirigé en arrière; on y distingue deux pièces impaires, qui sont soudées par les bords dans la plus grande partie de leur longueur, mais restent libres vers le bout, et laissent entre elles, au sommet de cette espèce de bec, une ouverture circulaire ou triangulaire; l'une de ces lames prend insertion entre la bouche et le front, et représente le labre ou la lèvre supérieure; l'autre, située en arrière, est l'analogue de la levre inférieure des Crustacés broyeurs. Entre la base de ces deux levres, on voit naître de chaque côté un appendice qui remplace évidemment les mandibules de ces derniers animaux, mais qui, au lieu d'être court, gros et dentiforme, est grêle, très allongé, et semblable a un stylet à pointe dentelée; ces mâchoires styliformes pénètrent dans le bec par une petite fente située près de sa base et s'avançant dans son intérieur, de façon à servir comme une paire de lancettes lorsque l'animal veut sucer sa proie. Un peu plus en dehors se trouve une seconde paire d'appendices qui est réduite a un état presque rudimentaire, et paraît être le représentant de la première paire de mâchoires des Crustacés ordinaires. En général, on distingue aussi vers le même point une pièce cornée chélyforme ou fourrhue, qui semble devoir être les vestiges d'une troisième paire d'appendices buccaux, appendices qui, chez les Crustacés broyeurs, constituent les mâchoires de la seconde paire. Enfin les pattes-mâchoires, au nombre de trois paires, offrent des dimensions considérables, et sont rangées de chaque côté du siphon; celles de la première paire paraissent être comme refoulées en avant, car elles naissent au-devant du niveau de la lèvre supérieure, entre le suçoir et ces antennes; aussi sont-elles considérées par quelques naturalistes comme étant des antennes; elles sont grosses, courtes, plus ou moins difformes, et terminées chacune par un ongle crochu, à l'aide duquel l'animal s'attache à sa proie. Les pattes-mâchoires de la seconde paire sont grêles, et composées toujours de deux articles principaux de longueur à peu près égale, et dont le second porte vers le milieu un petit appendice, et se termine par un ou deux crochets peu arqués. Enfin les pattes-mâchoires de la troisième paire, situées plus en arrière, sont grosses, en général courtes, et plus ou moins complétement subchelyformes; l'ongle crochu qui les termine pouvant se reployer sur le pénultième article en manière de griffe. Les pattes sont au nombre de quatre paires, et sont toujours plus ou moins complétement natatoires; celles des deux paires mitoyennes, et quelquefois même toutes, se terminent par deux rames, composées chacune de un à trois articles, et offrent en général une disposition remarquable qui est de nature à favoriser beaucoup leur action comme rames natatoires, et qui consiste dans un développement très considérable de leur article basilaire, et la soudure de cet article avec une pièce sternale impaire, de façon à former avec le tout une seule lame transversale comme aux deux pieds; il est même à noter qu'en général, cette pièce basilaire impaire, qui occupe toute la largeur de l'anneau correspondant, est beaucoup plus développée que les lames terminales de ces membres, et constitue à elle seule la presque totalité de la nageoire formée par la paire de pattes ainsi modifiées. Les quatre paires de membres dont nous venons de parler appartiennent aux quatre premiers anneaux thoraciques, et naissent, les unes, du bouclier céphalique, les autres de la portion post-céphalique du thorax, en nombre variable, suivant le nombre des anneaux thoraciques qui se trouvent confondus avec la tête. Ce dernier anneau du thorax n'en porte jamais; mais on y distingue en général une paire de tubercules ou de lobules qui paraissent être les vestiges d'une cinquième paire de membres réduits a un état rudimentaire.

Les Crustacés de cette division vivent en parasites sur les Poissons, mais n'y sont pas fixés d'une manière permanente, et lors-

qu'ils lâchent prise ils peuvent se déplacer, soit en se traînant lentement, soit en nageant. Le mâle se distingue en général de la femelle par quelques particularités de structure et par une taille beaucoup moindre; presque toujours la femelle porte ses œufs dans des tubes cylindriques qui naissent près du bord postérieur du dernier segment thoracique de chaque côté de l'abdomen, et qui atteignent souvent une longueur très considérable. Les petits qui en naissent ressemblent aux jeunes Cyclopes (*voy.* ce mot), et doivent subir plusieurs mues avant d'achever leur métamorphose; mais on ne sait encore que peu de choses sur les changements qu'ils éprouvent. Il est aussi à noter que l'on trouve souvent dans le voisinage des vulves, de petites ampoules qui y sont fixées par un col très étroit, et qui pourraient bien être des réservoirs spermatiques.

Cette famille, bien qu'elle soit très naturelle, a été divisée en trois tribus, caractérisées principalement par l'absence ou la présence d'appendices lamelleux sur le dessus du thorax, et par la disposition des antennes. L'une de ces divisions a pour type le genre *Caligus* proprement dit, et peut, par conséquent, être désignée sous le nom de tribu des *Caligiens;* une autre a pour type principal le genre *Pandarus*, et portera le nom de la tribu des *Pandariens;* enfin la troisième se compose d'un seul genre, celui des *Argules*. *Voy.* ces différents mots. (H. L.)

* **PELTOCEPHALUS.** REPT.—Genre de Batraciens raniformes nommé par M. de Tschudi, et répondant à celui des *Calyptocephalus*, Dum. et Bibron. (P. G.)

* **PELTOCEPHALUS** (πέλτη, bouclier; κεφαλή, tête). REPT. — Genre de Chéloniens de la famille des Émydes Pleurodères, dont on doit la distinction à MM. Duméril et Bibron (*Erpétologie générale*, t. II, p. 377). Ses caractères sont : Tête grosse, subquadrangulaire, pyramidale, couverte de grandes plaques épaisses, un peu imbriquées; mâchoires extrêmement fortes, crochues, sans dentelures; yeux latéraux; plaques de la carapace légèrement entuilées; point de plaque nuchale; pieds peu palmés; deux larges écailles arrondies aux talons; ongles droits, robustes; queue onguiculée.

La seule espèce de ce genre est l'*Emys traxaca* de Spix, qui vit au Brésil sur les bords du fleuve Solimoëns. (P. G.)

PELTOCOCHLIDES. MOLL. — Dénomination employée par Latreille pour sa quatrième classe des Mollusques comprenant les deux ordres des Scutibranches et des Cyclobranches. (DUJ.)

* **PELTODON** (πέλτη, bouclier; ὀδούς, dent). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées, tribu des Ocimoïdées, établi par Pohl (*Plant. Brasil.*, I, 66, t. 51, 56). Herbes des montagnes du Brésil. *Voy.* LABIÉES.

* **PELTOGYNE** (πέλτη, bouclier; γυνή, pistil). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Cæsalpiniées, établi par Vogel (in *Linnæa*, XI, 410). Arbres ou arbrisseaux du Brésil. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

PELTOIDES, Laporte. INS.—Synonyme de *Opiestus*, Chevrolat. (C.)

* **PELTOPHORA** (πέλτη, bouclier; φέρω, porter). INS. — Genre de la tribu des Scutellériens, groupe des Scutellérites, de l'ordre des Hémiptères, ainsi désigné par M. Burmeister, et d'abord établi par M. Guérin sous le nom de *Scutiphora*, généralement abandonné par les entomologistes. On reconnaît aisément les Peltophores à leur écusson enveloppant exactement le corps, et surtout à leurs antennes de cinq articles, dont le deuxième très grand. Le type de cette division est le *P. rubromaculata* (*Scutiphora rubromaculata* Guér. (Voyage de Duperrey). Très commun aux environs de Hobart-Town (Tasmanie). (BL.)

PELTOPHORUM, Vog. (*in Linnæa*, XI, 406). BOT. PH. — *Voy.* CÆSALPINIA, Plum.

* **PELTOPHORUS** (πέλτη, bouclier; φόρος, qui porte). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides cryptorhynchides, créé par Schœnherr (*Genera et species Curculionidum, synon. Mantissa*, t. VIII, II, p. 451). L'espèce type, le *P. polymitus* Schœnherr, est très rapproché des *Zygops*. (C.)

PELTOPHORUS, Desv. (in *Journ. Bot.*, III, 73). BOT. PH.—Synonyme de *Manisuris*, Linn.

* **PELTOPHRYNE** (πέλτη, bouclier; φρύνη, crapaud). REPT. — Genre de Cra-

pauds dans la classification de M. Fitzinger. (P. G.)

*PELTOPSIS, Rafin. BOT. PH. — Synonyme de *Potamogeton*, Tourn.

*PELTOSPERMUM (πέλτη, bouclier; σπέρμα, graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Bignoniacées, établi par De Candolle (*Revis. Bignon.*, 17). Arbres de la Guiane. *Voy.* BIGNONIACÉES.

*PELTOURA (πέλτη, bouclier; οὐρά, queue). CRUST. — M. Milne Edwards, dans son *Histoire naturelle des Crustacés*, désigne sous ce nom une nouvelle coupe générique établie aux dépens des Paradoxides de Brongniart. C'est dans l'ordre des Trilobites et dans la famille des Ogygiens que vient se placer ce nouveau genre. Il se rapproche beaucoup des Paradoxides, avec lesquels il ne pourra être confondu à cause de la conformation de l'abdomen, qui est scutiforme et bien développé. On en connaît deux espèces, dont le *Peltoura Bucklandii* Edw. (*Hist. nat. des Crust.*, t. III, p. 345, n° 2, pl. 34, fig. 12), peut en être regardé comme le type. Ce fossile a été trouvé à Dudley. (H. L.)

PELURE D'OGNON. MOLL. — Nom vulgaire de quelques coquilles minces et de couleur de pelure d'ognon, principalement de la Tonne cannelée, de l'Ampullaire idole et de l'*Anomia cepa*.

*PELUSIOS. REPT. — Genre d'Émydes dans le *Systema amphibiorum* de Wagler. (P. G.)

*PEMPHÉRIDE. *Pempheris*, POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Squamipennes, établi par G. Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 195; *Hist. des Poiss.*, t. VII, p. 296), et dont les principaux caractères sont : Anale longue et écailleuse; dorsale courte et élevée; tête obtuse; œil grand, une petite épine à l'opercule; des dents en velours aux mâchoires, au vomer et aux palatins.

Ce genre se compose de huit espèces (*P. Oualensis*, *Otaitensis*, *Mongula*, *Vanicolensis*, *Nesogallica*, *Moluca*, *Malabarica* et *Mexicana*), dont les noms spécifiques indiquent la patrie. (M.)

PEMPHIS (πέμφις, cloche). BOT. PH. — Genre de la famille des Lythrariées, tribu des Eulythrariées, établi par Forster (*Char. gen.*, t. 34). Arbrisseaux de l'Asie tropicale. *Voy.* LYTHRARIACÉES.

PEMPHREDON (πεμφρηδών, espèce de guêpe). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Crabroniens, famille des Crabronides, établi par Latreille (*Précis des caractères généraux des Insectes*) et adopté par Fabricius (*Syst. Reg.*). Ce genre diffère de tous ceux de la même famille par des antennes coudées, dilatées, un peu en scie dans les mâles; par des mandibules très fortes, 4-dentées, et par des jambes épineuses.

Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces parmi lesquelles nous citerons le *Pemphredon lugubris* Latr. (*Cemonus unicolor* Jur.), répandue dans la plus grande partie de l'Europe où elle vit sur les fleurs. Elle pond ordinairement ses œufs dans des tiges, et amasse autour d'eux une grande quantité de Pucerons qui servent de nourriture aux larves. *Voy.* CRABRONIENS. (L.)

*PEMPSAMACRA. INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, tribu des Cérambycins, établi par Newman (*Entomological Magazine*, t. V, p. 495), sur une espèce de la Nouvelle-Hollande, le *P. tillides* de l'auteur, et qui nous est entièrement inconnue. (C.)

PENÆA. BOT. PH. — Linné avait établi sous le nom de *Penæa* un genre de plantes à fleur tétramère, à corolle gamopétale, à pistil unique dont le style était relevé dans sa longueur de quatre ailes membraneuses longitudinales, et se terminait par un stigmate en forme de croix, persistant. Dans ce genre, classé naturellement par le botaniste suédois dans sa tétrandrie monogynie, rentrait sous le nom de *Penæa sarcocolla*, Lin., l'espèce qui fournit la *Sarcocolle* ou *colle-chair*, substance officinale. En 1830, M. Kunth porta son attention sur ce groupe générique, et il reconnut, parmi les plantes dont il était formé, trois formes qui lui parurent suffisamment distinctes pour autoriser sa subdivision en trois genres : *Penæa*, *Sarcocolla* et *Geissoloma* (Voy. *Ueber die Thymelæen und eine neue ihren verwandte Pflanzenfamilie, die Penæaceen*, Linnæa, V, pag. 667-678). Cette division éloignait déjà des *Penæa* la seule espèce officinale et utile qui eût d'abord porté ce nom (V. SARCOCOLLE). Tout récemment M. A. de Jussieu a étudié de nouveau la petite famille des Penæacées proposée par M. Kunth, et il y a établi encore deux nouveaux genres : le *Sty-*

lapterus et *Endonema*. Ces divisions successives ont réduit le genre *Penæa* à un petit nombre d'espèces trop peu intéressantes pour que nous leur consacrions ici un article spécial. (P. D.)

PENÆA, Plum. (*Gen.*, 22, t 25). BOT. PH.—Synonyme de *Badiera*, DC.

PENÆACÉES. *Penæaceæ*. BOT. PH. — Petite famille de plantes dicotylédonées, apétales, périgynes, ainsi caractérisée : Calice tubuleux, 4-lobé, à préfloraison valvaire. Quatre étamines, alternant avec les lobes calicinaux, insérés vers le sommet du tube, à filets très courts et épais, à anthères biloculaires, dont les loges sont adnées a la face interne d'un connectif épais et souvent beaucoup plus long qu'elles. Ovaire libre, 4-loculaire, dont les loges alternent avec les étamines, renfermant chacune ordinairement deux ovules collatéraux dressés du fond, rarement quatre, insérés vers le milieu de l'angle interne, les deux supérieurs dressés, les deux inférieurs suspendus. Autant de styles soudés d'abord en un seul terminal, simple ou 4-fide au sommet, alternant avec les loges, et terminés chacun par un stigmate un peu élargi, finissant plus tard par se séparer. Capsule cachée dans le calice persistant, marquée de quatre sillons qui correspondent aux cloisons, et s'ouvrent dans leur intervalle en quatre valves septifères par leur milieu. Graines ovoïdes, ascendantes sur un funicule court et épaissi en caroncule, marquées d'un raphé longitudinal et extrorse, contenant, sous un test finement ponctué qui double intérieurement une membrane mince, un embryon conoïde dont presque toute la masse est formée par la radicule, et dont les cotylédons sont réduits à deux petites lèvres situées en haut, c'est-à-dire sous la chalaze.

Les espèces connues, au nombre d'une vingtaine, sont des sous arbrisseaux, tous originaires du Cap, à rameaux tétragones dans leur jeunesse ; à feuilles opposées, décussées et le plus souvent imbriquées, très entières, planes ou plus rarement aciculaires, coriaces, toujours vertes, accompagnées de stipules extrêmement courtes. Les fleurs jaunes ou rouge-pourpres sont solitaires ou disposées par petites cymes à l'aisselle des feuilles, ordinairement des supérieures dont la forme se modifie, et passant à celle de bractées, donne à l'inflorescence l'apparence d'un épi terminal et serré ; elles sont portées sur un court pédoncule qui porte une ou plusieurs paires de bractées décussées, squammiformes ou sétiformes, manquant même quelquefois tout-à-fait.

GENRES

Penæa, Kth. — *Stylapterus*, Ad. J. — *Brachysiphon*, Ad. J. — *Sarcocolla*, Kth. — *Endonema*, Ad. J. On y réunit, mais avec doute, le *Geissoloma*, Lindl., encore imparfaitement connu. (Ad. J.)

PENÆUS CRUST. — *Voy.* PÉNÉE.

PENCHINILLO. MAM. — Nom du Hérisson en Languedoc. (E. D.)

***PENDULINUS**, Vieill. OIS. — Synonyme de *Icterus*, Brisson *voy.* TROUPIALE), Cuv., synonyme de *Ægithalus* Vigors, division du genre Mésange. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

PÉNÉE. *Penæus* (nom mythologique). CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes macroures, rangé par M. Milne Edwards dans la famille des Salicoques et dans sa tribu des Pénéens. C'est aux dépens des *Squilles* de Rondelet, des *Astacus* de Seba, des *Cancer* de Forskael, que cette coupe générique a été établie par Fabricius. Ce sont des Crustacés remarquables par la forme comprimée de leur corps, par la brièveté de leurs antennes internes et par la conformation de leurs pattes. La carapace est garnie en dessus d'une crête médiane plus ou moins longue, qui se continue en avant avec un rostre à peu près droit, lamelleux et dentelé ; on y remarque de chaque côté, près de l'insertion des antennes supérieures, une grosse dent et un sillon longitudinal, courbé, qui circonscrit latéralement la région stomacale, et donne naissance vers son milieu à un autre sillon oblique qui descend le long de la partie antérieure de la région stomacale ; presque toujours il existe aussi une épine au point de jonction du sillon stomacal et du sillon de la région branchiale, et quelquefois on voit une petite crête entre le premier de ces sillons et la crête basilaire du rostre. Les yeux sont gros et arrondis. Le premier article des antennes supérieures est très grand et excavé en dessus de manière à former une cavité qui loge les yeux ; son bord externe est armé d'une dent, et son bord interne porte un petit appendice lamelleux et cilié qui se recourbe en haut et en dehors.

Les deux derniers articles du pédoncule sont cylindriques et très courts; enfin ces organes se terminent par des filaments dont la longueur varie. Les antennes externes ne présentent rien de remarquable. Les mandibules sont pourvues d'un palpe lamelleux très large. Les pattes-mâchoires des deux dernières paires portent un palpe foliacé très long et multi-articulé, et sont pourvues aussi d'un appendice flabelliforme qui remonte entre les branchies; les pattes-mâchoires externes sont longues, grêles et pédiformes. Les pattes thoraciques des quatre premières paires sont également pourvues d'un fouet qui remonte dans la cavité branchiale, comme chez les Écrevisses (*voy.* ce mot), et, à la base de toutes les pattes, se trouve un petit appendice lamelleux, analogue au palpe des pattes-mâchoires, mode de conformation qui rappelle celui propre à la plupart des Stomapodes (*voy.* ce mot). Les pattes des trois premières paires sont terminées par une petite main didactyle et augmentent progressivement de longueur d'avant en arrière. Les pattes des deux dernières paires sont monodactyles et de longueur médiocre. L'abdomen est extrêmement grand et très comprimé; la moitié postérieure est surmontée d'une crête médiane, plus ou moins marquée. Les fausses pattes sont plus encaissées par les lames latérales de l'abdomen, et se terminent par deux lames ciliées d'inégale grandeur. La nageoire caudale est grande; sa lame médiane est triangulaire et creusée en dessous d'un sillon médian. Enfin, les branchies sont disposées en faisceaux, comme chez le Homard (*voy.* ce mot); elles sont au nombre de dix-huit de chaque côté, et, entre chaque faisceau, se trouve l'appendice flabelliforme de la patte située au-dessous. Ce genre, dont on connaît un assez grand nombre d'espèces, est répandu dans nos mers ainsi que dans celles de l'Inde et de l'Amérique. Comme type de cette coupe générique, je citerai le PÉNÉE CARAMOTE, *Penæus caramote* Risso, Edw. (*Hist. nat. des Crust.* t. II, p. 413, n. 1, pl. 25, fig. 1). Cette espèce a pour patrie la mer Méditerranée. (H. L.)

PÉNÉENS. *Penei.* CRUST. — M. Milne Edwards, dans son *Histoire naturelle des Crustacés*, désigne sous ce nom une tribu de l'ordre des Décapodes macroures et de la famille des Salicoques. Dans cette tribu, se trouvent réunis les Salicoques, dont l'abdomen est en général extrêmement allongé, et dont les pattes portent souvent à leur base un appendice palpiforme plus ou moins développé. Le rostre est court et presque nul, et les antennes inférieures, sinon celles des deux paires, presque toujours très longues. La conformation des pattes varie beaucoup; mais, en général, ces organes deviennent, pour la plupart, si grêles et si longs qu'ils ne peuvent servir qu'à la nage, et quelquefois celles des dernières paires deviennent rudimentaires ou disparaissent. Les genres qui composent cette tribu sont au nombre de neuf; ce sont ceux de Sténope, de Pénée, de Sycionie, d'Euphème, d'Oplophore, d'Éphyre, de Pasiphée, de Sergeste et d'Acète, *Voy.* ces différents mots. (H. L.)

***PENELLANA.** CRUST. — M. Burmeister, dans les *Nova Acta naturæ curiosorum*, donne ce nom à un nouveau genre de Crustacés parasites qui vient se ranger dans l'ordre des Lernéides. (H. L.)

***PENELLUS.** CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Lernéides et à la famille des Lernéocériens, a été établi par Cuvier et adopté par MM. Nordmann et Burmeister. On connaît trois à quatre espèces de ce genre, dont la *Penellus sagitta* Nordm. (*Mikrog. Beitr.*, t. I, p. 121, pl. 10, fig. 6) peut être regardée comme le type. Cette espèce se trouve sur le *Lophius marmoratus*. (H. L.)

PÉNÉLOPE. *Penelope* (nom propre). OIS. — Le nom de Pénélope, que nous substituons, comme M. Temminck, à ceux de Guans, d'Yacous, que Buffon, G. Cuvier et Vieillot ont donnés à des Oiseaux du nouveau continent, sert à désigner un genre de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Alectors (*Cracidées*), ayant pour caractères : un bec médiocre, généralement nu à la base, plus large que haut, presque droit, fléchi à la pointe; des narines situées vers le milieu du bec, percées dans une sorte de cire et à demi fermées; la gorge ordinairement nue; des tarses grêles plus longs que le doigt du milieu; des doigts robustes, à ongles forts, comprimés et pointus; des ailes courtes, concaves, et une queue longue, large, arrondie.

Les Pénélopes, que l'on nomme aussi *Marails* ou *Marayes*, *Jac*, *Jacou*, etc., sont des Oiseaux qui appartiennent exclusivement

à l'Amérique méridionale et que la nature semble avoir confinés dans les régions intertropicales et tempérées. Sous le rapport de leurs formes générales, ils peuvent être considérés comme les représentants des Faisans dansle Nouveau-Monde. Leurs mœurs sont généralement bien connues. Comme tous les Oiseaux de l'ordre auquel ils appartiennent, ils vivent en petites familles : ils ont aussi en partie les habitudes des Gallinacés ; mais ils n'ont pas le caractère acariâtre et turbulent de la plupart d'entre eux ; ils sont au contraire doux et paisibles. D'Azara, le premier et le seul naturaliste qui les ait étudiés avec soin, rapporte que les Pénélopes ont un vol bruyant, bas, horizontal et de peu d'étendue. M. Lesson a pu constater ce fait dans les environs de Sainte-Catherine au Brésil. Ils choisissent assez communément, pour se percher, les branches les plus basses des arbres, aiment à courir dans les broussailles, et, comme les Ménures, perchent pendant le jour dans les bois les plus touffus. En marchant ils s'aident de leurs ailes, ce qui accélère beaucoup leurs mouvements. Le matin et le soir sont les moments de la journée qu'ils préfèrent pour vaquer à leurs besoins ; alors on les voit se rendre sur la lisière des bois, mais ne jamais s'engager bien avant dans les lieux découverts. Leur nourriture consiste en grains, en bourgeons, en fruits sauvages, en pousses d'herbes. Indépendamment d'une sorte de chant ou plutôt de caquetage que les Pénélopes font entendre lorsque la nuit arrive ou que le jour commence à naître, ces Oiseaux ont encore un cri tout particulier dont la syllabe *pi* est l'expression assez parfaite. Ce cri, ils l'articulent d'une manière aiguë, prolongée, mais basse, sans ouvrir le bec, et comme par les narines. Comme les Hoccos et les Pauxis, à chaque mouvement qu'ils font en avant, leur queue baissée et ouverte s'élargit faiblement. Un fait pour lequel on a émis des opinions contradictoires est celui qui a rapport à la manière dont les Pénélopes boivent. Vieillot a avancé qu'ils le font à la manière des Pigeons, c'est-à-dire en plongeant une seule fois leur bec dans l'eau et en avalant par plusieurs aspirations successives tout le liquide dont ils ont besoin, tandis que d'autres auteurs prétendent que leur manière de boire consiste à prendre une gorgée d'eau dans la mandibule inférieure et à lever la tête pour en faciliter la déglutition, absolument comme font les Poules. On a encore remarqué que durant leur sommeil, les Pénélopes ont les jambes pliées et la tête sur la poitrine. Leur nid, construit sur les arbres, à l'enfourchure des grosses branches, consiste en un amas de buchettes et de feuilles sèches; il est presque plat et ressemble assez, sous ce rapport, à celui des Pigeons. Comme ceux-ci, ils pondent également un petit nombre d'œufs.

Les Pénélopes, surtout lorsqu'ils ont été pris jeunes, s'élèvent aisément en domesticité. On les nourrit alors avec du maïs et du blé. Leur chair est très délicate, et ne le cède en rien à celle des Faisans. Ces Oiseaux seraient, sans nul doute, une précieuse acquisition pour l'économie domestique et s'accommoderaient très bien du régime de nos basses-cours, et probablement de la température de nos climats.

Les Pénélopes forment, pour Linné, Latham, Vieillot, Temminck, un genre unique, que Merrem a démembré, conservant à un certain nombre d'espèces le nom de *Pénélope* et rangeant les autres sous la dénomination générique de *Ortalida*. G. Cuvier, dans son *Règne animal*, a adopté cette distinction. Wagler, dans une révision du genre Pénélope, a porté le nombre des divisions à quatre: le *Pen. marail* est devenu pour lui le type de son genre *Salpiza*, et l'*Ortal. Goudotii*, celui du genre *Chamæpetes*. Quels que soient les caractères qui distinguent les vrais Pénélopes des Parraquas et des espèces séparées génériquement par Wagler, tous ces Oiseaux ont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes et le même régime.

Nous établirons, comme G. Cuvier, deux divisions dans le genre Pénélope:

1° *Espèces qui ont le tour des yeux et une partie de la gorge nus.* (G. *Pénélope* Merr.; *Gouan*, Lacép. ; *Gallopavo*, Briss.)

Le Pénélope guan, *Pen. cristata* Lath. décrit par Buffon sous le nom de *Yacou*. Une huppe et tout le plumage d'un vert roussâtre à reflets métalliques, à l'exception du croupion et de l'abdomen qui sont châtains; la partie nue de la gorge et de la région temporale et violâtre.

Cet Oiseau, dont le nom Yacou, donné par

Buffon, est l'expression du cri qu'il fait entendre, se trouve dans presque toute l'Amérique méridionale entre les Tropiques. Sa chair est délicieuse.

Le Pénélope marail, *Pen. marail* Gmel. *Salpiza marail* Wagl. (Buff. *Pl. enl.*, 338, sous le nom de *Marail*). Tout le plumage d'un vert à reflets métalliques, plus foncé que celui du précédent. La partie nue des régions orbitaire et temporale est d'un rouge pâle; membrane nue de la gorge, de la même couleur que chez le Pénélope guan. Ces deux espèces offrent plusieurs points d'analogie, ce qui les avait fait confondre.

La trachée-artère du Marail a une conformation particulière qui rappelle celle du Phonygame; conformation qui paraît déterminer le cri rauque que cet Oiseau fait entendre et que le mot *Ma-raye* (d'où le nom de *Marail*) rend assez bien. C'est en grande partie sur cette particularité d'organisation que repose le genre *Salpiza* de Wagler.

Le Pénélope marail habite les bois les plus isolés de la Guiane

Le Pénélope peoa, *Pen. superciliaris* Illig. Occiput d'un noir fauve; dos cendré verdâtre; ventre et croupion roux; région temporale violâtre; membrane de la gorge rouge. Il habite le Brésil et le Haut-Para, où il est connu des naturels sous le nom de *Yacu-peoa*.

Le Pénélope yamhu, *Pen. obscura* Illig. Occiput noir; devant du cou, dos et ailes noirâtres tachetés de blanc; croupion, ventre et flancs marron; région ophthalmique noire; gorge rouge.

Cette espèce a été décrite par d'Azara comme appartenant au Paraguay. Sur les rives du fleuve de la Plata, on l'appelle *Pabo di monte* ou Dindon de montagnes; son cri imite la syllabe *yac*.

Le Pénélope siffleur, *Pen. pipile* Lath. Sur la tête une huppe blanchâtre; tout son plumage généralement d'un noir violâtre ponctué de blanc sur le cou, la poitrine et les ailes. — Habite la Guiane.

Une espèce que l'on avait confondue avec le *Pipile*, mais qui en a été distinguée par Wagler sous le nom de *Pen. Cumanensis*, est remarquable par son bec plus long et ses tarses plus courts; du reste, son plumage est le même que celui du précédent. Celui-ci vit au Brésil.

Le Pénélope aburri, *Pen. aburri* Goudot. Un appendice charnu, long de 1 pouce 1/2 environ, pendant sous la gorge; plumage généralement d'un vert très foncé, à reflets bronzés, à l'exception des joues qui sont noires et de l'abdomen qui est brun.

Commun sur les montagnes de Quindiu entre Ibague et Carthago.

2° *Espèces dont la tête est complétement emplumée.* (G. *Ortalida*, Merr.; *Parraqua*, Cuv.)

Le Parraqua momot, *Ort. momot* Wagl. (Buff., *Pl. enl.* 146.) Huppe rousse; plumage fauve-olivâtre en dessus et cendré-olivâtre en dessous; gorge barbue; rectrices latérales terminées de roux.

Habite le Brésil, le Paraguay et la Guiane.

On a confondu avec le Parraqua momot deux espèces que Wagler en a distinguées. L'une, sous le nom de *Ort. garrula* Wagl., avait été décrite par Humboldt (*Obs. zool.*) sous le nom de *Phasianus garrulus*, et l'autre est l'Araucuaw, espèce du Brésil dont le prince de Wied fait mention dans son *Voyage* (t. II, p. 47, et t. III, p. 374).

Le Parraqua maillé, *Ort. squammata* Less. Gorge, tête, joues et haut du cou de couleur marron; dos et ailes d'un gris foncé; plumes de la poitrine taillées en rond, brunes à leur centre, bordées de gris cendré clair; ventre et flancs de cette couleur. Habite l'Amérique méridionale.

Le Parraqua goudot, *Ort. Goudotii* Less. tout le plumage en dessus brun à reflets vert foncé; les plumes de la gorge grises; toutes les parties inférieures rousses; point de huppe sur la tête, ni de nudité sous la gorge.

Cette espèce, que l'on trouve dans les montagnes de Quindiu, est devenue pour Wagler le type de son genre *Chamæpetes*.

Le même auteur a décrit comme espèces distinctes de celles dont nous venons de donner une description sommaire, les *Pen. pileata* (figuré par M. Des Murs dans son *Icon. ornithologique*), *purpurascens*, *jacuala*, *albiventris*, *ruficeps*, *vetula*, *poliocephala*, *canicollis* et *guttata*. (Z. G.)

* **PÉNÉLOPES.** ois. — Famille établie par M. Lesson dans l'ordre des Gallinacés, pour des espèces qui ont un bec médiocre, le tour des yeux un peu dénudé, ou bien

les joues et la gorge garnies d'une peau nue. Cette famille, qui correspond à la sous-famille des Pénélopinées, ne comprend, pour M. Lesson, que les deux genres *Penelope* et *Ortalida*. (Z. G.)

* **PÉNÉLOPINÉES**. *Penelopinæ*. OIS. — Sous-famille de l'ordre des Gallinacés ayant pour fondement les Pénélopes, auquel on a réuni les Parrakouas; le genre *Salpiza*, formé aux dépens des premiers, pour le *Pen. marail*, et le genre *Chamæpetes*, fondé sur l'*Ort. Goudotii*, font partie de cette sous-famille, dans la liste des genres ornithologiques de G.-R. Gray. (Z. G.)

PÉNÉROPLIS. MOLL.? FORAMIN. — Genre établi par Montfort pour des coquilles microscopiques de Rhizopodes qu'on classait alors parmi les Céphalopodes. L'espèce type, *P. planatus*, avait été décrite comme un Nautile par Fichtel et Moll; Lamarck la rangea dans son genre Cristellaire, et reporta dans le genre Renulite (*R. opercularis*) une espèce fossile du terrain tertiaire des environs de Paris. M. Alc. d'Orbigny a repris le genre de Montfort, et l'a placé dans la famille des Nautiloïdes de son ordre des Hélicostègues. Les Pénéroples ont la coquille nautiloïde équilatérale, composée de loges à cavités simples successivement ajoutées suivant une spirale enroulée dans un même plan, avec plusieurs ouvertures en lignes longitudinales sur la dernière loge seulement. (Duj.)

* **PENESTES** (πενέστης, serviteur). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Erirhinides, créé par Schœnherr (*Disp. meth.*, p. 228; *Gen. et sp. Curculion. syn.*, t. III, p. 316, — 7, 2, 377). Le type, la seule espèce connue, le *P. tigris* F., est originaire de l'Amérique méridionale; il se rapproche assez du g. *Pissodes*, mais il en diffère par une trompe plus épaisse autrement conformée; par le prothorax, qui est lobé près des yeux; par des élytres non calleuses, et enfin par des crochets de tarses beaucoup plus courts. (C.)

* **PENETA** (πένης, pauvre). INS. — Genre Coléoptères de hétéromères, famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, établi par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 221), sans indication de caractères, sur une espèce du Brésil, la *P. auriculata* Buq. Ce genre vient immédiatement après les *Uloma*. (C.)

* **PENIA** (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, créé par Laporte (*Revue entomologique* de Silbermann, t. IV, p. 11) avec une espèce du Népaul, la *P. Eschscholtzii* Lap. (C.)

* **PENICHRUS** (πενιχρός, pauvre). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 231), avec une espèce des environs de Carthagène, nommée *P. nanus* par l'auteur, et qui avoisine le genre *Helops*. (C.)

PENICILLARIA (*penicillus*, pinceau). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Panicées, établi par Swartz (in *Schrad. n. Journ.*, II, 2, p. 40) aux dépens du genre Houque. L'espèce type est le HOUQUE EN ÉPI, *Holcus spicatus* Linn. (*Penicillaria spicata*). *Voy.* HOUQUE.

PENICILLARIA (*penicillus*, pinceau). BOT. CR. — Genre établi par Chevalier et qui se confond avec le *Pterula*, Fr. *Voyez* ce mot. (Lév.)

PÉNICILLE. POLYP.? ALG. — Nom employé par Cuvier comme synonyme du genre Pinceau (*Penicillus*) de Lamarck. *Voy.* ce mot. (Duj.)

PENICILLIUM (*penicillus*, pinceau). BOT. CR. — Genre de la famille des Champignons division des Arthrosporés, sous division des Hormiscinés, tribu des Aspergillés, établi par Link (in *Berl. Magaz.*, III, 16). L'espèce la plus commune est le *Penicillium glaucum* Link, qui croît sur les substances en décomposition.

* **PENICULUS** (*peniculus*, pinceau). CRUST. — M. Nordmann, dans les *Mikrograph. Beitr.*, donne ce nom à un nouveau genre de Crustacés qui appartient à l'ordre des Lernéides, et dont l'espèce type est le *Peniculus fistula* Nordm. (*op. cit.*, p. 107, pl. 6, fig. 8.) (H. L.)

PENNANTIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rhamnées?, établi par Forster (*Char.*, 67). Arbres de la Nouvelle-Zélande et de l'île Norfolk.

PENNARIA (*penna*, plume). POLYP. — Genre établi par Goldfuss pour la *Sertularia pennaria* de Cavolini, laquelle est fort différente de l'espèce décrite sous le même nom par Esper, et qui est la *Plumularia uncinata* Lamk., ou *Aglaophenia pennaria* Lamou-

roux. Les Polypes de l'espèce de Cavolini, qui doit prendre le nom de *Pennaria Cavolinii*, se terminent bien aussi par une couronne de tentacules semblables à ceux des Sertulaires; mais la trompe médiane ou le prolongement buccal, au lieu d'être simple, est garni de tentacules épais, et le pédoncule ou support est à peine évasé à son extrémité. Il en résulte que les tentacules ne peuvent rentrer entièrement dans la cellule d'où semble sortir le Polype. D'ailleurs les cellules sont disposées en séries régulières sur le bord supérieur des rameaux, qui sont simples, et partent d'une tige simple comme les barbes d'une plume. M. Ehrenberg a adopté ce genre, qu'il place dans sa famille des *Tubularina*. (Duj.)

PENNATIFIDE. BOT. — *Voy.* PINNATIFIDE.

PENNATIFOLIÉ. BOT. — *Voy.* PINNATIFOLIÉ.

PENNATILOBÉ. BOT. — *Voy.* PINNATILOBÉ.

PENNATIPARTI. BOT. — *Voy.* PINNATIPARTI.

PENNATISÉQUÉ. BOT. — *Voy.* PINNATISÉQUÉ.

PENNATISTIPULÉ. BOT. — *Voy.* PINNATISTIPULÉ.

PENNATULA. POLYP. — *Voy.* PENNATULE.

PENNATULAIRES. *Pennatularia.* POLYP. —Troisième famille de la classe des Zoophytaires ou Cténocères de M. de Blainville, intermédiaire entre les Corallaires et les Alcyonnaires du même auteur, et correspondant exactement au genre *Pennatula* de Linné, comprend les genres Ombellulaire, Virgulaire, Pavonaire, Pennatule, Vérétille et Rénille. Elle est caractérisée par la forme des polypes saillants à huit tentacules pinnés, et par leur distribution régulière à la surface d'une partie seulement d'un corps commun, libre ou adhérent, composé d'un axe central, solide, enveloppé par une substance corticiforme, ebarnue, souvent fort épaisse et soutenue par des aciculès calcaires. Cette même famille avait reçu de Cuvier le nom de Polypes nageurs, et de Lamarck le nom de Polypes flottants. C'est la même aussi que M. Ehrenberg nomme *Pennatulines*. (Duj.)

PENNATULE. *Pennatula*(*penna*, plume). POLYP. — Genre de Polypes alcyoniens ou à huit tentacules pinnés, faisant partie de la famille des Pennatulaires, et devant même la constituer tout entière, telle que Linné l'avait établie. Ellis, Solander, Müller et Pallas imitèrent Linné. Cuvier admit aussi le genre Pennatule en lui donnant la même extension, mais en le subdivisant en sous-genres correspondant aux genres actuellement adoptés. C'est Lamarck qui, le premier, sentit la nécessité de subdiviser le genre linnéen, et qui établit le genre Ombellulaire pour la *Pennatula encrinus* de Linné, les genres Vérétille et Funiculine pour des Pennatules de Pallas, le genre de Renille pour la *P. reniformis* de Solander et Ellis, et le genre Virgulaire pour des Pennatules de Müller et d'Esper. Le genre Pennatule de Lamarck, ainsi réduit, est caractérisé par un corps libre, charnu, penniforme ou ailé dans la partie supérieure, prolongé inférieurement en une tige nue et contenant un axe cartilagineux ou osseux. Les pinnules de la partie ailée sont distiques, ouvertes, aplaties, plissées, dentées et polypifères en leur bord supérieur. Dans ce genre on comprend encore six espèces, dont l'une, le *P. sagitta* de Linné, est indiquée par lui-même comme très douteuse, et a été reconnue depuis pour un Crustacé parasite de la famille des Lernées. MM. de Blainville et Ehrenberg ont également réduit le genre Pennatule, et de plus, ils ont fait entrer dans la caractéristique de la famille correspondante la présence de huit tentacules pinnés, comme chez les autres Alcyoniens ou Zoocoraux octactiniés. Les Pennatules sont pour la plupart très phosphorescentes; elles se trouvent près des côtes, naturellement enfoncées dans le limon ou le sable par leur tige nue, qui est, suivant les espèces, plus ou moins renflée en bulbe à l'extrémité, mais souvent aussi elles flottent librement dans les eaux. Les caractères spécifiques fournis par la couleur, par le renflement bulbiforme de la tige et par le plus ou moins de saillie des épines auraient besoin d'être revus comparativement sur les Pennatules vivantes. (Duj.)

***PENNATULINES.** POLYP. —Nom donné par M. Ehrenberg à la septième famille de la deuxième tribu de ses Zoocoraux, c'est-à-dire Zoocoraux à huit rayons ou Octactiniés. Cette famille, correspondant aux Pennatulaires de M. de Blainville, comprend les genres Vérétille, Pavonaire, Ombellu-

laire, Scirpaire, Renille, Virgulaire et Pennatule. Elle est caractérisée par ses Polypes nus, réunis sur une tige commune, libre et produisant souvent, à l'intérieur, un axe pierreux ou corné. (Duj.)

PENNE ou **PLUME MARINE** POLYP.— Noms vulgaires des Pennatules. *Voy.* ce mot.

PENNÉ ou **PINNÉ**. *Pennatus vel Pinnatus*. BOT.—Épithète donnée aux feuilles composées dont les folioles sont disposés de chaque côté d'un pétiole commun (*Lotus pinnatus, Epimedium pinnatum*). *Voy.* FEUILLES.

PENNELLA. CRUST. — *Voy.* PENELLUS.

PENNES. OIS. — Terme emprunté par les ornithologistes à l'art de la fauconnerie, et depuis fort longtemps employé pour désigner ces plumes longues, résistantes, qui s'implantent sur les membres antérieurs et sur la dernière vertèbre coccygienne. C'est au moyen de ces plumes, dont l'ensemble constitue l'aile ou la queue, que le vol s'exécute. *Voy.* pour plus de détails l'article OISEAUX. (Z. G.)

***PENNICORNE**, Latr. INS.—Synonyme de *Scaphura*, Vigors.

* **PENNINERVE**. *Penninervis*. BOT.—De Candolle donne cette épithète aux feuilles dont le pétiole se prolonge en une nervure longitudinale qui, de l'un et de l'autre côté, émet sur un seul plan des nervures latérales (*Acacia penninervis*).

PENNISETUM (*penna*, plume; *seta*, soie). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Panicées, établi par Richard (in *Pers. Ench.*, I, 71), et voici les principaux caractères: Épillets biflores, involucrés par des arêtes situées à la base ou au sommet des pédicelles; fleur inférieure mâle ou neutre, la supérieure hermaphrodite. Glumes inégales, concaves, mutiques. *Fleur mâle*: Paillettes deux, membraneuses, et trois étamines; la fleur devient neutre par l'avortement des étamines et de la paillette supérieure. *Fleur hermaphrodite*: Paillettes deux, coriaces, concaves, mutiques; l'inférieure embrassant la supérieure parinerviée. Étamines trois. Paléoles deux, collatérales, tronquées. Ovaire sessile. Styles deux, terminaux, allongés, soudés quelquefois à la base; stigmates plumeux, à poils simples. Caryopse comprimé, libre.

Les *Pennisetum* sont des gramens à chaume simple ou rameux, à feuilles planes; à panicules en forme d'épis groupés ou rarement épars.

Ces plantes croissent dans toutes les contrées du globe, mais plus abondamment dans les régions tropicales.

Les espèces que renferme ce genre ont été réparties par Palisot de Beauvois (*Agrost.*) en trois sections, qu'il nomme et caractérise ainsi: a. *Setaria*: Involucre unilatéral, persistant; paléoles charnues, tronquées, obtuses; b. *Gymnothrix*: Involucre complet, déciduu; paléoles entières ou bilobées; c. *Pennisetum*: Involucre complet, décidu, à soies intérieures plumeuses à la base; paléoles très petites ou oblitérées. (J.)

PENNULE. BOT.—*Voy.* PINNULE.

PENSÉE. BOT. PH. — Espèce du genre Violette. *Voy.* ce mot.

PENSTEMON. BOT. PH. — *Voy.* PENTSTEMON.

PENTACALIA, Cass. (*in Dict. sc. nat.*, XLVIII, 461). BOT. PH. — *Voy.* PSACALIUM, DC.

PENTACERAS (πέντε, cinq; κέρας, corne). BOT. PH.— Genre dont la place dans la méthode n'est pas encore fixée. Il a été établi par Meyer (*Flor. essequeb.*, 138) sur une seule espèce, le *Pentaceras aculeatum*, arbrisseau de la Guiane.

* **PENTACEROS** (πέντε, cinq; κέρας, corne). ÉCHIN. — Genre proposé par Link pour certaines Astéries pentagonales, telles que l'*Asterias exigua* de Lamarck et l'*A. gibbosa* de Pennant. (Duj.)

***PENTACEROS**. *Pentaceros* Val. (πέντε, cinq; κέρας, corne). POISS.— Genre de Poissons osseux, de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Percoïdes, quoique, au premier coup d'œil, il ne paraisse pas avoir la moindre analogie avec les Perches, mais bien avec le genre Coffre (*Ostracion* de Linné). La seule espèce que l'on connaisse en a la forme triangulaire, les écailles dures et serrées, quoique ne formant pas une cuirasse compacte comme dans les Coffres. On lui trouve même des cornes, comme dans certains Ostracions et, entre autres, le *Coffre à quatorze piquants* Lacép., ou *Ostracion auritus* Shaw. On doit conclure de cet exemple, et de beaucoup d'autres, que l'on est encore bien loin de trouver une classification véritablement naturelle, et que la loi de la subordination des caractères, si in-

génieusement trouvée par le célèbre G. Cuvier, loi dont, au reste, il s'est souvent écarté lui-même, pourrait bien n'être qu'une chimère. En effet, coupez les nageoires à un Pentacéros, et d'une Perche vous aurez fait un Ostracion !

Quoi qu'il en soit, M. Valenciennes ayant oublié de donner les caractères sur lesquels il établit son nouveau genre Pentacéros, nous allons essayer de remédier à cet oubli. Nageoires ventrales sous le milieu des pectorales ; cinq rayons mous aux ventrales ; sept rayons aux branchies ; dorsale unique ; point de dents canines mêlées aux autres ; des tubérosités ur le crâne. On n'en connaît qu'une espèce,, savoir :

Le Pentacéros du Cap, *Pentaceros capensis* Valenc., qui se trouve au cap de Bonne-Espérance. Sa hauteur fait près de la moitié de sa longueur ; sa forme, ainsi que nous l'avons dit, est presque triangulaire, et son ventre, qui est plan, a en largeur, au-devant des ventrales, à peu près la moitié de la hauteur du corps. La fente de la bouche n'occupe guère que la moitié de la longueur du museau ; les deux mâchoires et le devant du vomer sont garnis de dents en velours. Du milieu des os du nez, de chaque côté au-dessus de l'œil, une lame comprimée s'allonge en forme de corne ; en arrière du crâne est une sorte de collier de sept plaques, dont les deux plus extérieures et la mitoyenne portent chacune une petite lame, ce qui fait en tout cinq cornes, d'où le nom générique de *Pentaceros*. La nageoire pectorale a seize rayons, dont le premier fort court, le quatrième et le cinquième les plus longs ; l'épine des ventrales est très grosse, comprimée et tranchante, presque aussi longue que les rayons mous ; la dorsale occupe la moitié de la longueur du corps, elle a douze épines très fortes, dont la troisième et la quatrième sont les plus longues ; la partie molle de cette nageoire a aussi douze rayons qui dépassent peu les dernières épines. L'anale a cinq rayons forts et sept mous ; la caudale est arrondie, composée de dix-sept rayons.

Ce Poisson, dont l'individu décrit ne dépassait pas 3 pouces de longueur, a le corps d'un jaune argenté ou verdâtre, marbré avec assez de régularité de brun foncé ; les joues, la gorge et la poitrine sont plus jaunes. A chaque flanc, derrière les pectorales, est une grande macule anguleuse, jaune, au milieu de laquelle se trouve une tache brune arrondie ; les nageoires sont jaunâtres. Mœurs absolument inconnues. (Boit.)

PENTACHONDRA (πέντε, cinq ; χόνδρος, cartilage). bot. ph. — Genre de la famille des Épacridées, tribu des Styphéliées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 549). Arbrisseaux de l'île de Diemen et de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* épacridées.

*** PENTACORYNA**, Endl. (*Gen. plant.*, p. 557, n. 3280). bot. ph. — *Voy.* nauclée.

***PENTACOSMIA** (πέντε, cinq ; κόσμος, ordre). ins. — Genre de Coléoptères subpentamères tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, créé par Newman (*The Entomologist's*, t. II, p. 362, 9), avec une espèce des îles Philippines, la *P. scoparia* de l'auteur. (C.)

PENTACRINE ou **PENTACRINITE**. échin. — Genre de Crinoïdes établi par Miller parmi les nombreux fossiles que l'on confondait autrefois sous le nom d'Encrines, d'Entroques, de Pierres étoilées, etc. Ces corps, portés par une longue tige articulée pentagonale, avec des rameaux accessoires virticillés, sont formés d'une cupule également articulée, ayant quatre rangées de cinq pièces chacune, et d'où partent cinq rayons binaires ou subdivisés chacun en deux branches et portant des rameaux tentaculés. On les prit d'abord pour des Polypiers, et Lamarck les classa parmi ses Polypes flottants ; mais les travaux des zoologistes depuis M. Miller, et surtout les observations de M. Thompson, ont prouvé irrévocablement que ce sont bien des Échinodermes très voisins des Comatules, et qu'on pourrait même nommer des Comatules pédicellées. M. Thompson, en effet, observa sur les côtes d'Irlande un petit animal pédicellé et rayonné, qu'il décrivit sous le nom de *Pentacrinus europæus*, et que depuis lors il a voulu montrer comme le premier âge de la *Comatula decacnemos*. Ce qu'il y a de bien certain d'ailleurs, c'est que les Comatules sont fixées par un pédoncule, comme les Crinoïdes, pendant le premier âge, et que le *Pentacrinus europæus* n'a pas tous les caractères des autres Pentacrines vivants ou fossiles ; aussi M. de Blainville a-t-il proposé d'en faire le genre *Phytocri-*

nus (*voy.* ce mot). Quant aux vrais Pentacrines, caractérisés comme nous l'avons dit plus haut, d'après M. Miller, ils comprennent une seule grande espèce vivante des mers équatoriales, pêchée très rarement jusqu'à présent, soit, comme on l'a cru, près des Antilles, soit dans la mer des Indes, comme l'a supposé M. de Blainville. Cette belle espèce, que Linné avait nommée *Isis asterias*, est l'*Encrinus caput Medusæ* de Lamarck et de M. de Blainville; mais c'est précisément celle que M. Miller a prise pour type du genre *Pentacrinus*. Toute la partie calcaire du Pentacrine est revêtue d'une couche vivante, comme chez les autres Échinodermes, et les articles de la tige pentagonale présentent des stries rayonnantes figurant une étoile ou rosace sur leur face de jonction. Le bassin ou la base du corps, en forme de cupule, se compose de cinq pièces cunéiformes, ayant leur pointe dirigée vers le centre; au-dessus de ces cinq pièces et alternant avec elles se trouvent les cinq premières pièces costales arrondies en dehors, coupées obliquement en dedans et formant ainsi une sorte d'entonnoir; au-dessus d'elles sont les cinq deuxièmes pièces costales, lesquelles, alternant aussi avec les précédentes, ne se touchent point entre elles, et présentent à peu près la forme d'un sabot de cheval, arrondies en dehors, échancrées en dedans, et presque planes en dessus et en dessous; les cinq pièces scapulaires ont aussi une forme analogue, mais leur surface supérieure, partagée en deux par une côte médiane, présente ainsi deux facettes articulaires obliques, sur lesquelles s'appuient les deux bras d'une même paire. Les bras et leurs subdivisions sont eux-mêmes formés d'articulations superposées et obliquement tronquées à leur jonction. La cavité interne de la cupule est occupée par les viscères et fermée supérieurement par une membrane, au centre de laquelle se trouve la bouche, et qui est revêtue de plaques calcaires polygonales. Les Pentacrines fossiles sont beaucoup plus nombreux et plus abondants; plusieurs sont caractéristiques du terrain jurassique ou du lias, dans lesquels on trouve quelquefois une quantité prodigieuse de fragments de tige pentagonale ou de ces articles séparés, qu'on appelait autrefois Entroques. Tels sont, dans le lias, les *P. briareus*, *P. subangularis* et *P. basaltiformis*. (Duj.)

*PENTACRYPTA (πέντε, cinq; κρύπτη, voûte). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, établi par Lehmann (*Index sem. Nordt. Hamb.*, 1828, p. 16). Herbes du Mexique. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

*PENTACTA (πέντε, cinq; ἀκτίς, rayon). ÉCHIN. — Genre d'Holothurides établi par M. Godlfuss pour les espèces d'Holothuries à corps oblong, renflé vers le milieu, subpentagonal, ayant les pieds ou suçoirs disposés suivant cinq rangées longitudinales, comme des ambulacres; elles sont pourvues de tentacules pinnés ou rameux; ce sont les mêmes que M. de Blainville avait nommées *Cucumaria* ou Concombres de mer. M. Jaeger, dans sa *Monographie des Holothuries*, en 1833, a adopté le genre *Pentacta*, qu'il place comme deuxième tribu dans son sous-genre *Cucumaria*, qui, par le fait, représente ici une section de famille et non un sous genre. Cet auteur d'ailleurs a partagé ce genre en deux sections, suivant la forme pentagone ou cylindrique. M. Brandt, en 1835, prenant pour caractère distinctif la disposition des organes respiratoires, a fait de ces mêmes Holothuries deux genres, les *Cladodactyla*, ayant les organes respiratoires libres, pinnés et rameux, les *Dactylota*, ayant ces organes également libres, mais digités ou pinnatifides, ou simplement pinnés. On connaît déjà dix-huit à vingt espèces de *Pentacta*, dont les principales sont, parmi les pentagonales, la *P. doliolum*, la *P. pentactes* et la *P. dicquemari* de nos côtes occidentales; et parmi les cylindriques les *P. lævis*, *pellucida* et *frondosa* de la mer du Nord; cette dernière est longue de 3 décimètres et plus; quant aux autres, leur longueur n'atteint pas ou dépasse à peine 1 décimètre. Quelques espèces se fixent sur les Huîtres et sur divers corps marins avec tant de force, que l'on déchire toujours quelques uns de leurs pieds en les prenant; de là vient le nom de *P. inhærens* donné à l'une d'elles. (Duj.)

PENTADACTYLON, Gærtn. BOT. PH. — Synon. de *Persoonia*, Smith.

PENTADACTYLOSASTER. ÉCHIN. — Nom de genre proposé par Link, pour désigner certaines espèces d'Astéries, telles que

l'*A. multiflora*, l'*A. seposita*, ou *reticulata*, etc. (Duj.)

* **PENTADACTYLUS** (πέντε, cinq; δακτύλος, doigt). REPT. — Groupe d'Ophiosauriens indiqué par M. Gray (*Syn. brit. Mus.*, 1840). (E. D.)

PENTADYNAME. *Pentadynamus.* BOT. —On donne cette épithèthe aux plantes qui, sur dix étamines, en offrent cinq plus longues (*Jatropha*).

* **PENTADESMA** (πέντε, cinq; δέσμος, lien). BOT. PH. — Genre de la famille des Clusiacées, tribu des Moronobées, établi par Don (*in Hortic. Transact.*, V, 457). Arbrisseaux de l'Afrique tropicale. *Voy.* CLUSIACÉES.

* **PENTAGLOTTIS**, Tausch (*in Flora*, 1829, p. 643). BOT. PH. — Synonyme de *Caryolopha*, Fisch. et Mey.

PENTAGYNIE. *Pentagynia* (πέντε, cinq; γυνή, femme, pistil). BOT. — Un des ordres du système sexuel de Linné caractérisé par des fleurs à cinq pistils.

***PENTALEUS.** ARACHN. — M. Koch donne ce nom à un nouveau genre d'Arachnides qui appartient à l'ordre des Acarides, et qu'il place dans la famille des Eupopides. Ce genre, qui peut être rapporté aux *Trombidium*, renferme environ une douzaine d'espèces (H. L.)

PENTALOBA (πέντε, cinq; λόβος, lobe). BOT. PH. — Genre de la famille des Violariées, tribu des Alsodinées?, établi par Loureiro (*Flor. cochinch.*, 192). Arbres de la Cochinchine. *Voy.* VIOLARIÉES.

***PENTAMERANTHES**, DC. (*Prodr*, V, 495). BOT. PH. — *Voy.* SIEGESBECKIA, Linn.

PENTAMÈRE (πέντε, cinq; μέρος, partie). MOLL. — Genre de Brachiopodes fossiles proposé par Sowerby pour trois grandes Térébratules d'Angleterre, remarquables par le grand développement des lames ou appendices internes, qui semblent les diviser en cinq parties : la valve supérieure, se trouvant divisée en dedans par deux cloisons longitudinales, et la valve inférieure, étant également divisée par une cloison médiane. L'auteur affirme d'ailleurs que le crochet de la valve supérieure n'est pas perforé, ce qui distinguerait essentiellement ce genre des vraies Térébratules, qui ont ces mêmes appendices internes plus ou moins prononcés. (Duj.)

PENTAMÈRES. *Pentamera* (πέντε, cinq; μέρος, partie). INS. — Première section de Coléoptères établie par Duméril, adoptée par Latreille, et composée en grande partie de ceux chez lesquels on distingue cinq articles à tous les tarses.

Latreille la divise en six familles ayant pour caractères : 1° Deux palpes à chaque mâchoire, de manière qu'en y comprenant les deux de la lèvre, on en trouve six ; extrémité des mâchoires cornée, soit en forme de crochet inartieulé, soit armée d'un onglet à pointe dure et aiguë, qui s'articule avec son sommet : CARNASSIERS (Cicindélides, Carabiques et Hydrocanthares). 2° Un seul palpe à chaque mâchoire; extrémité supérieure de ces dernières n'étant jamais cornée : BRACHÉLYTRES, SERRICORNES, CLAVICORNES, PALPICORNES et LAMELLICORNES.

Un certain nombre d'HYDROCANTHARES et de BRACHÉLYTRES offre souvent des tarses de Tétramères ou d'Hétéromères; chez d'autres, ces articles sont composés en sens inverse des derniers, c'est-à-dire que les tarses antérieurs et intermédiaires offrent quatre articles, et les postérieurs cinq. (C.)

PENTANDRIE. *Pentandria* (πέντε, cinq; ἀνήρ, homme, étamine). BOT. — Nom donné dans le système sexuel de Linné à une classe renfermant tous les végétaux hermaphrodites qui présentent cinq étamines distinctes. Cette classe est divisée en six ordres qui sont : Pentandrie monogynie, Pentandrie digynie, Pentandrie trigynie, Pentandrie tétragynie, Pentandrie pentagynie, Pentandrie polygynie.

PENTANEMA (πέντε, cinq; νῆμα, filament). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini (*in Bullet. soc. philom.*, 1818, p. 75). Herbes orientales. *Voy.* COMPOSÉES.

PENTANOMA, Moç. et Ses. (*Flor. mex.*). BOT. PH. — Syn. d'*Ochroxylum*, Schreb.

***PENTANTHERA**, Don (*Syst.*, III, 846). BOT. PH. — Syn d'*Anthodendron*, Reich.

***PENTANTHUS** (πέντε, cinq; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Labiatiflores, tribu des Nassauviacées, établi par Hooker et Arnott (*in Bot. Mag. compan.*, I, 32). Sous-arbrisseaux du Pérou. *Voy.* COMPOSÉES.

PENTANTHUS, Less. (*Synops.*, 397).

BOT. PH.—Synon. de *Panargyrum*, Lagasc.

* **PENTAPASMA**, Endl. (*Gen. plant.*, p. 1099, n. 5731). BOT. PH. — *Voy.* DISCARIA, Hook.

PENTAPERA (πέντε, cinq; πήρα, trou). BOT. PH. — Genre de la famille des Ericacées, tribu des Éricées, établi par Klotsch (*in Linnæa*, XII, 497) aux dépens des *Erica* proprement dits. L'espèce type, *Pentapera sicula* Kl. (*Erica id.* Guss.), croît en Sicile. (J.)

PENTAPETES (πενταπετής, à 5 feuilles). BOT. PH. — Genre de la famille des Malvacées-Byttnériacées, tribu des Dombeyacées, établi par Linné (*Gen.*, n. 834), et dont les principaux caractères sont : Involucelle à trois folioles, unilatéral. Calice à 5 divisions décidues. Corolle à 5 pétales hypogynes, ovales. Étamines 20, hypogynes, soudées à la base en une cupule; 5 sont stériles; les 15 autres sont fertiles, groupées trois par trois, et chaque groupe alterne avec une étamine stérile; anthères introrses, dressées, à 2 loges s'ouvrant longitudinalement. Ovaire sessile, à 5 loges pluri-ovulées. Style terminal simple; stigmate à 5 divisions sétacées. Capsule à 5 loges polyspermes.

Les *Pentapetes* sont des herbes annuelles, couvertes d'une pubescence étoilée; à feuilles alternes portées par de longs pétioles, hastées-lancéolées; à stipules décidues; à fleurs rouges fixées sur des pédoncules axillaires, solitaires ou géminés.

Ces plantes croissent principalement dans l'Asie tropicale.

De Candolle (*Prodr.*, I, 498) décrit deux espèces de ce genre, nommées *P. phœnicea* et *ovata*. (J.)

* **PENTAPHRAGMA** (πέντε, cinq; φράγμα, cloison). BOT. PH.—Genre de la famille des Goodéniacées, tribu des Goodéniées, établi par Wallich (*Catal.*, n. 1213). Plantes herbacées originaires de l'Inde. *Voy.* GOODÉNIACÉES.

PENTAPHRAGMA, Zuccar. (*ex Reichenb. Consp.*, n. 3447). BOT. PH. — Syn. de *Schubertia*, Mart. et Zuccar.

PENTAPHYLLUM, Pers. (*Encheir.*, II. 352). BOT. PH. — Syn. de *Lupinaster*, Mœnch.

PENTAPHYLLUM. ÉCHIN. — Genre proposé par Link pour certaines Ophiures, telles que l'*O. ciliaris*. (DUJ.)

PENTAPHYLLUS (πέντε, cinq; φύλλον, feuille). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, formé par Mégerle, adopté par Dahl et Dejean dans leurs Catalogues respectifs (Dhl., p. 44; Dj., III, p. 217). Ce genre se compose de très petits Insectes rougeâtres ou testacés, à corps ovalaire, très finement ponctué en dessus; ayant des antennes à articles presque grenus, avec les cinq derniers renflés et perfoliés; leur prothorax est plus long que large, il s'arrondit sur les côtés où il est marginé; sa base est très flexueuse; l'écusson est moyen et arrondi; des ailes sous les étuis. Dejean rapporte à ce genre 6 espèces qui sont : *P. atrorufus*, *approximatus* Dup., *americanus*, *minutus* Dej., *melanophthalmus* Meg et *testaceus* Gyl. (*Mycetophagus*). La 1re et la 2e sont originaires de Madagascar, la 3e et la 4e des Etats-Unis, et la 5e et la 6e se trouvent en France et dans une grande partie de l'Europe. La dernière doit être considérée comme formant le type de ce genre. (C.)

* **PENTAPODE**. *Pentapus* (πέντε, cinq; ποῦς, ποδός, pied). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sparoïdes, établi par G. Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 184; *Hist. des Poiss.*, t. VI, p. 258) aux dépens des Dentés, et dont les principaux caractères sont : Corps arrondi et couvert d'écailles assez dures, qui avancent sur le front; bouche peu fendue. L'extrémité des mâchoires ne porte que deux fortes canines, entre lesquelles s'en voient quelquefois deux ou quatre beaucoup plus petites; les deux dents sont en velours ras et sur une bande fort étroite.

Ces Poissons portent trois écailles longues et pointues, placées l'une entre leurs ventrales, et les deux autres dans les aisselles de ces nageoires, ce qui a l'air de leur former cinq ventrales ou cinq pieds : de là leur nom générique.

On connaît huit espèces de Pentapodes (*Pent. vittatus*, *unicolor*, *vitta*, *iris*, *porosus*, *Peronii*, *aurolineatus*, *setosus*), qui paraissent vivre, pour la plupart, dans les mers des Indes. (M.)

PENTAPOGON (πέντε, cinq; πώγων, barbe). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Arundinacées, établi par R. Brown (*Prodr.* I, 173). Gramens de l'île Diemen. *Voy.* GRAMINÉES.

*** PENTAPTERA** (πέντε, cinq; πτερόν, aile). BOT. PH. — Genre de la famille des Combrétacées, tribu des Terminaliées, établi par Roxburgh (*Catalog. hort. calc*, 34; *Flor. ind.*, II, 437). Arbres de l'Asie tropicale. *Voy.* COMBRÉTACÉES.

PENTAPTERIS, Hall. (*Helv.*, I, 454). BOT. PH. — Syn. de *Myriophyllum*, Vaill.

PENTAPTEROPHYLLUM, Dill. (*Nov. gen.*, 7). BOT. PH. — Syn. de *Myriophyllum*, Vaill.

***PENTARHAPHIA**, Lindl. (in *Bot. Reg.*, n. 1110). BOT. PH. — Syn. de *Conradia*, Mart.

PENTARHAPHIS (πέντε, cinq; ῥαφὴ, raphé). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Chloridées, établi par H.-B. Kunth (in *Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, I, 175, f. 60). Gramens du Mexique. *Voy.* GRAMINÉES.

*** PENTARIA**, DC. (*Prodr.* III). BOT. PH. — *Voy.* MURUCUIA, Tournef.

*** PENTARRHINUM** (πέντε, cinq; ἄῤῥην, mâle). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées, tribu des Cynanchées-Euasclépiées, établi par E. Meyer (*Comment. plant. afric. austr.*, 200). Sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

*** PENTASACHME**. BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées, tribu des Cynanchées-Métastelmées, établi par Wallich (*ex Wight et Arnott Contribut.*, 60). Herbes originaires de l'Inde. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

*** PENTASTERIAS** (πέντε, cinq; ἀστήρ, rayon). ÉCHIN. — Section ou sous-genre d'Astéries comprenant, pour M. de Blainville, les espèces profondément divisées en cinq rayons. Les Pentastéries se distinguent en trois groupes, suivant que: 1° les rayons sont triangulaires, déprimés et articulés sur les bords, comme dans les *A. aranciaca* et *A. calcitrapa*; 2° ou que les rayons sont triangulaires, assez courts et arrondis en dessus, comme dans l'*A. rubens*; 3° ou que les rayons sont longs, étroits et souvent rétrécis à leur origine, comme dans l'*A. variolata*. (DUJ.)

PENTASTOMA (πέντε, cinq; στόμα, bouche). HELM. — Nom que Rudolphi donne, dans son *Histoire des Entozoaires*, au genre Linguatule. Les Pentastomes ou Linguatules sont des Vers d'une organisation fort compliquée, et que M. de Blainville place à la tête des Entomozoaires apodes; ils constituent l'ordre des *Acanthocéphales* de sa méthode (*Dict. des sc. nat.*, t. XVII, p. 531), et celui des *Acanthothèques* de MM. Diesing et Dujardin. Les Linguatules ont reçu plusieurs autres dénominations qui n'ont pas prévalu. (P. G.)

PENTATOMA (πέντε, cinq; τομή, division, à cause des cinq articles aux antennes). INS. — Genre de la tribu des Scutellériens, groupe des Pentatomites, de l'ordre des Hémiptères, établi par Latreille, et adopté par tous les entomologistes avec de plus ou moins grandes restrictions. Les Pentatomes, dont la tête est un peu triangulaire, l'abdomen mutique, etc., renferment un très grand nombre d'espèces. On en trouve plusieurs dans notre pays, très communes sur les Crucifères, les *P. ornatum* Lin., *oleraceum* Lin., etc. *Voy.* SCUTELLÉRIENS. (BL.)

PENTATOMIDES. *Pentatomidæ*. — Syn. de *Pentatomites*. (BL.)

***PENTATOMITES**. *Pentatomites*. INS. — Groupe de la tribu des Scutellériens, de l'ordre des Hémiptères, caractérisé par un écusson triangulaire, par des pattes inermes. Ce groupe renferme un nombre de genres assez considérable. Dans notre *Histoire des Insectes*, nous en avons adopté seize. Nous renvoyons pour tous les détails de mœurs et d'organisation à l'article SCUTELLÉRIENS. (BL.)

PENTATROPIS (πέντε, cinq; τρόπις, carène). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées, établi par R. Brown (in *Salt. abyssin.*, LXIV). Arbrisseaux de l'Asie et de l'Afrique tropicale. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

***PENTAZONIES**. *Pentazonia*. MYRIAP. — M. Brandt, dans un travail ayant pour titre: *Tentaminum quorumdam monographicorum Insecta myriapoda chilognatha Latreillei spectantium prodromus*, inséré dans le *Bulletin de la Société des naturalistes de Moscou*, première série, tome VI, 1833, donne ce nom à une division de Myriapodes qui renferme les genres *Glomeris*, *Sphærotherium* et *Sphæropœus*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

*** PENTELAGONASTER**. ÉCHIN. — Nom de genre proposé par Link pour certaines Astéries pentagonales revêtues de plaques, telles que l'*A. tesselata*, que cet auteur nommait *Pentelagonaster regularis*. (DUJ.)

*** PENTHE**, Newman. INS. — Synonyme

d'*Anorops*, Dejean, ou *Pyrrocis*, Laporte. *Voy.* ces mots (C.)

* **PENTHEA** (πενθικός, lugubre). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes et de la tribu des Lamiaires, formé par Dejean (*Catal.*, 3ᵉ édit. p. 369), et publié par Castelnau (*Hist. natur. des anim. articul.*, t. II, p. 476). Cinq à six espèces de la Nouvelle-Hollande sont rapportées à ce genre; l'espèce type est la *Lamia vermicularis* Donov. (C.)

* **PENTHEA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées établi par Lindley (*Orchid.*, 360). Herbes du Cap. *Voy.* ORCHIDÉES.

PENTHETRIA (πενθήτρια, en deuil). INS. — Genre de l'ordre des Diptères némocères, famille des Tipulaires, tribu des Tipulaires florales, établi par Meigen (*Dipt. Eur.*, I, 303). Ce genre ne renferme que deux espèces: *P. holosericea* Meig., *P. atra* Macq. La première appartient à l'Allemagne; la seconde a été trouvée à Philadelphie. (L.)

* **PENTHICODES**, Blanch. INS. — Syn. d'*Aphana*, Guér.

* **PENTHICUS** (πενθικός, lugubre). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, établi par Faldermann (*Beireicherung zur Kafer Kunde*, p. 384, pl. 8, f. 1), et adopté par Hope (*Coleopterist's Man.*, 126). L'auteur en fait connaître trois espèces: les *P. pinguis*, *molestus* et *parvulus*. La première et la deuxieme se trouvent en Turcomanie, et la troisième en Perse. (C.)

PENTHIMIA (πένθιμος, lugubre). INS. — Genre de l'ordre des Hémiptères homoptères, tribu des Fulgoriens, famille des Cercopides, établi par Germar (*Mag. d'Ent.*, t. IV, p. 48), et dont les principaux caractères sont, d'après M. Blanchard (*Hist. des Ins.*, édit. Didot): Tête large, arrondie antérieurement; ocelles très petits, écartés, placés entre les yeux. Jambes postérieures arquées, tres longues, ciliées et épineuses.

L'espèce type du genre, *Penth. atra* Fabr., est un petit Insecte noir, plus ou moins varié de rouge, et très nuisible aux vignes.

* **PENTHINA.** INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Platyomides, établi par Treitschke, et dont les principaux caractères sont, d'après Duponchel (*Catalogue des Lépidoptères d'Europe*, p. 296): Antennes simples dans les deux sexes. Deuxième article des palpes très velu et triangulaire; troisième article très court et en forme de trompe courte. Corps assez épais. Ailes supérieures peu larges, et dont la côte est légèrement arquée dans toute sa longueur. Chenilles brunes, avec la tête, l'écusson, les verrues et les poils d'une couleur plus foncée. Chrysalides allongées, avec les anneaux de l'abdomen hérissés de pointes.

Duponchel (*loco citato*) comprend dans ce genre vingt espèces (*Penthina Hartmannia*, *Capreana*, *Pruniana*, *variegana*, *ochroleucana*, *ocellana*, etc.) qui, presque toutes, habitent la France et l'Allemagne.

On les trouve assez ordinairement sur les Saules, les Rosiers, ou dans les haies et les buissons. (L.)

* **PENTHOPHERA** (πένθος, deuil; φέρω, je porte). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Liparides, établi par Germar, et adopté par Duponchel (*Catal. des Lépid. d'Eur.*), qui n'en cite qu'une seule espèce, *P. morio*, originaire de la France méridionale. (L.)

PENTHORUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Crassulacées, tribu des Crassulées-Diplostémones, établi par Linné (*Gen.*, n. 580). Herbes de l'Amérique boréale et du Chili. *Voy.* CRASSULACÉES.

* **PENTLANDIA**, Herb. (*in Bot. Reg.*, 1839, t. 68). BOT. PH. — Synonyme de *Collania*, Schult.

* **PENTODON** (πέντε, cinq; ὀδούς, dent). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, et de la tribu des Scarabéides xylophiles, proposé par Kirby, publié par Hope (*Coleopterist's manual*, t. I, p. 92) et par Mulsant (*Hist. nat. des Lam. de Fr.*, p. 382).

On rapporte à ce genre les espèces suivantes: *Scarabœus monodon* F., *punctatus* Vill., *bidens* Pall., *caminarius* Fald., et *puncticollis* Dej. Les deux premières se rencontrent dans le midi de la France et dans une grande partie de l'Europe australe, les deux suivantes dans les provinces méridionales de la Russie, et la cinquième habite l'Égypte. (C.)

PENTONYX (πέντε, cinq; ὄνυξ, ongle). REPT. — Genre de Chéloniens de la famille des Émydes pleurodères, établi par MM. Du-

méril et Bibron pour deux espèces d'Afrique. En voici les caractères :

Tête large, déprimée, couverte de plaques; museau arrondi; mâchoires légèrement arquées, tranchantes; deux barbillons sous le menton; point de plaque nuchale; sternum non mobile, cinq ongles à tous les pieds; queue médiocre inonguiculée.

Une de ces espèces est la *Roussâtre* de Lacépède (*Testudo subrufa* et *galeata* de Daudin); l'autre est l'*Emys Adansonii* de Schweigger. La première est du cap de Bonne-Espérance; celle-ci vient du Cap-Vert. (P. G.)

***PENTREMITES** (πέντε, cinq; τρῆμα, trou). ÉCHIN. — Genre de Crinoïdes établi par M. Say pour quelques corps fossiles imparfaitement connus, qui semblent être intermédiaires entre les Crinoïdes à corps ovoïde ou pyriforme, et les Oursins. Le têt, de forme subglobuleuse, déprimée, presque pentagonale, est composé de trois petites pièces dorsales, inégales, enfoncées, au-dessus desquelles se trouvent deux rangées coronaires de cinq pièces chacune, les supérieures étant pétaloïdes, percées d'un trou à l'extrémité libre, et présentant, en outre, extérieurement, une sorte d'ambulacre limité par une série de pores. Le corps est porté par une tige cylindrique composée d'articles percés d'un trou rond et radiés à leur surface articulaire. (Duj.)

PENTSTEMON (πέντε, cinq; στήμων, filament). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées, tribu des Digitalées, établi par L'Héritier (*Msc.*), et assez généralement adopté. Les plantes qu'il renferme sont des herbes des régions boréales et tropicales de l'Amérique. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

PENTZIA. BOT. PH.—Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par Thunberg (*Prodr.*, 145), et dont voici les principaux caractères : Capitule multiflore, homogame. Involucre ovale, formé d'écailles imbriquées, scarieuses sur les bords. Réceptacle étroit, plan, puis convexe, et chargé de quelques poils épars. Corolle à tube cylindrique, à limbe 5-fide. Anthères sessiles. Akènes sessiles, étroits, dépourvus d'ailes. Aigrette membraneuse, tubuleuse, irrégulièrement découpée.

Les *Pentzia* sont des arbrisseaux très rameux, plus ou moins blanchâtres, à feuilles alternes, ramassées, variablement incisées, ou dentées; à capitules terminaux jaunes, solitaires ou réunis en corymbe.

Ces plantes croissent principalement au cap de Bonne Espérance.

De Candolle (*Prodr.*, VI, 136) décrit douze espèces de ce genre réparties en deux sections, qu'il nomme et caractérise ainsi : a. *Oomorphæa :* Capitules ovales, réunis en un corymbe; toutes les écailles de l'involucre transparentes; b. *Eremocephala :* Capitules campanulés ou globuleux, solitaires au sommet des rameaux; involucre à écailles intérieures seulement scarieuses. (J.)

***PEPERIDIA**, Reich. (*Consp.*, 212). BOT. PH. — Syn. de *Chloranthus*, Swartz.

***PEPERIDIUM**, Lindl. (*Introduct.*, édit. II, 446). BOT. PH. — Syn. de *Renealmia*, Linn.

PEPERINO ou **PÉPÉRINE** (nom italien). GÉOL. — Roche formée de matières basaltiques passées à l'état de wacke et réunies par un ciment de trass. Cette roche, ordinairement friable, est quelquefois assez dure pour servir de pierre de construction. On l'emploie, en effet, à Rome à cet usage. La variété connue sous le nom de *Pouzzolane* sert aussi à faire des mortiers remarquables par leur solidité, et très recherchés pour les constructions hydrauliques.

Le Peperino a pu se former à diverses époques géologiques, mais il appartient surtout aux terrains volcaniques de la période paléothérienne. (C. d'O.)

PEPEROMIA, Gaudich. (*ad Freyc.*, 313). BOT. PH. — *Voy.* POIVRE.

PEPIN. BOT. — Nom vulgaire donné aux graines de certains fruits (Raisins, Groseilles, etc.)

PEPITES. MIN. — Une des formes de l'Or natif. *Voy.* OR.

PEPLIDIUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées, tribu des Gratiolées, établi par Delille (*Flor. Ægypt.*, 148, t. 4, f. 2). Herbe de l'Asie et de l'Afrique. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

PEPLIS. BOT. PH. — Genre de la famille des Lythrariées, tribu des Eulythrariées, établi par Linné (*Gen.*, n. 446). Herbes des régions marécageuses de l'Europe et de l'Asie. *Voy.* LYTHRARIÉES.

PEPO, Tournef. (*Inst.* t. 33, 34). BOT. PH. — *Voy.* COURGE.

PEPOAZA, Azara. OIS. — Synonyme de *Tænioptera*, Bonap. *Voy.* TYRAN.

*** PÉPONIFÈRES**. *Peponiferæ*. BOT. PH. — M. Endlicher a établi sous ce nom une classe de plantes qui correspond presque entièrement aux Cucurbitacées (*voyez* ce mot). Seulement il y joint les Bégoniacées; mais on doit faire remarquer que les caractères, notamment ceux de la graine, ne répondent pas à ceux qu'il assigne à la classe en question. (AD. J.)

***PEPRILUS**. POISS. — G. Cuvier avait établi ce genre (*Règne animal*, t. II, p. 213) pour deux espèces de Stromatées que plus tard (*Histoire des Poissons*, t. IX, p. 408) il a réunies au genre Rhombe. *Voy.* RHOMBE. (M.)

PEPSIS. INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Sphégiens, famille des Sphégides, établi par Fabricius (*Syst. Piez.*, p. 213), et caractérisé principalement par des mandibules longues, courbées, faiblement unidentées; par les palpes maxillaires à peine plus longs que les labiaux; par le labre grand.

Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces ornées de brillantes couleurs, et d'une taille considérable. Nous citerons principalement les *Pep. heros*, *ruficornis* et *dimidiata*, qui habitent l'Amérique méridionale, principalement le Brésil. (L.)

PERA. BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées?, établi par Mutis (*in Act. Academ. Holm.*, 1784, p. 299, t. 8). Arbres de l'Amérique tropicale.

*** PERACYON**. MAM. — M. Gray (*Ann. of Phil.*, XXVI, 1825) a proposé de former sous ce nom un groupe particulier de Mammifères marsupiaux dont il sera question à l'article Sarigue. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PERALTEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses - Papilionacées, tribu des Lotées-Galégées, établi par H. B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, VI, 469, t. 589). Arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

PERAMA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Coffréacées, tribu des Spermacocées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 54, t. 18). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* RUBIACÉES.

PÉRAMÈLE. *Perameles* (πήρα, poche; *meles*, blaireau). MAM. — Genre de Mammifères de l'ordre des Marsupiaux, créé par Ét. Geoffroy Saint-Hilaire (*Ann.* du *Mus.*, t. IV, 1804), et qui, à son origine, ne comprenait que deux espèces : l'une, le *Didelphis obesula* Shaw, et l'autre, nouvelle à cette époque, et qui avait été rapportée des terres australes par Péron et Lesueur. Illiger (*Prodr. Mam. et Av.*, 1811) adopta ce genre, mais il en changea le nom en celui de *Thylacis* (θύλος, bourse), qu'il ne faut pas confondre avec le groupe des *Thylacinus*, créé depuis par M. Temminck aux dépens des Dasyures. En 1817, Ét. Geoffroy Saint-Hilaire partagea en deux groupes distincts les deux espèces qu'il avait placées dans le genre Péramèle; il fit du *Perameles obesula* le type du genre *Isoodon* (*voy.* ce mot), et il ne conserva dans le genre Péramèle que l'espèce décrite par Péron et Lesueur sous le nom de *P. nasuta*. Plus récemment plusieurs zoologistes, et principalement MM. Quoy et Gaimard, firent connaître de nouvelles espèces de ce groupe; de sorte qu'aujourd'hui le genre Péramèle comprend cinq espèces. On doit, en outre, en rapprocher comme en étant au moins très voisins les trois genres *Isoodon*, *Chæropus* et *Echymipera*, qui ne comprennent chacun qu'une seule espèce. Les découvertes des naturalistes augmenteront le nombre et les espèces de ce groupe, et alors les coupes secondaires pourront devenir véritablement utiles.

Les caractères des Péramèles sont principalement tirés de leur système dentaire, qui a été étudié avec soin par Fr. Cuvier dans l'espèce type du groupe, le *Perameles nasuta*. Leurs dents sont au nombre de quarante-huit : dix incisives, deux canines, six fausses molaires et huit vraies à la mâchoire supérieure; la mâchoire inférieure n'a que six incisives, mais le même nombre de canines et de molaires. Les incisives d'en haut sont disposées à l'extrémité d'une ellipse très allongée dont la convexité est en dehors : elles sont au nombre de cinq de chaque côté; la première est petite, tranchante et couchée en dedans; les trois suivantes, semblables l'une à l'autre, et un peu plus grandes que la première, sont aussi tranchantes, mais à tranchant un peu plus oblique d'arrière en avant : ces quatre dents se touchent, et après elles existe un

espace vide qui les sépare de la cinquième incisive, qui est petite, pointue, comprimée de dedans en dehors, et un peu crochue. Un espace vide isole cette dernière de la canine, qui est très pointue, très crochue, comprimée de dedans en dehors, et à bords arrondis. Les deux premières fausses molaires se ressemblent et ne diffèrent pas de la forme des vraies molaires; celles-ci ont de l'analogie avec les dents correspondantes des Desmans, et sont composées de deux prismes posés sur une base qui s'étend en portion de cercle dans l'intérieur de la mâchoire. La dernière molaire est tronquée obliquement à sa partie postérieure. A la mâchoire inférieure, les trois incisives de chaque côté sont couchées, disposées sur une ligne oblique par rapport à celles du côté opposé: les deux premières sont simples, petites et tranchantes; la troisième, un peu plus grande, est bilobée. La canine est déjetée en dehors, plus épaisse et plus courte, quoique de même forme que celle d'en haut; les molaires inférieures ressemblent aux supérieures. Dans les vieux individus les prismes des molaires s'usent en grande partie. La tête des Péramèles est longue; le museau pointu; les oreilles médiocres; les membres à cinq doigts robustes, garnis d'ongles grands, presque droits, bien séparés aux pieds de devant; le pouce et le petit doigt rudimentaire sont sous la forme de simples tubercules; les pieds de derrière sont une fois plus longs que ceux de devant, à quatre doigts seulement, dont les deux plus internes sont très petits, réunis et enveloppés par la peau jusqu'aux ongles; le troisième est robuste, et le quatrième externe est très petit; la queue est non prenante, mais velue et lâche, peu épaisse à sa base, médiocrement longue, pointue et un peu dégarnie de poils en dessous. Les femelles ont une poche abdominale. Le pelage est composé de deux sortes de poils.

Voisins des Sarigues par leurs formes générales, les Péramèles s'en éloignent par leurs mœurs. Leur nez allongé indique que le sens de l'odorat est très développé chez eux, qu'ils doivent habiter des galeries souterraines qu'ils se creusent avec leurs ongles robustes, et dans lesquelles ils y vivent de chairs mortes, de petits Reptiles ou plutôt d'Insectes. La forme de leurs pieds rapproche ces animaux des Kanguroos; toutefois ces derniers n'ont pas l'espèce de pouce qu'on remarque dans les autres. Leurs jambes postérieures, plus longues que les antérieures, leur permettent de s'élancer par bonds, ou de se tenir sur leur derrière à la manière des Kanguroos. Ils courent en sautillant. Leur cri est aigu et assez semblable à celui que font entendre les Rats lorsqu'ils sont inquiétés. Du reste, leurs mœurs nous sont encore bien peu connues.

Ces animaux paraissent habiter de préférence le littoral de la Nouvelle Hollande et les cantons sablonneux et plats; ils sont propres exclusivement à l'Australie, ainsi que tous les autres Marsupiaux.

Nous allons maintenant indiquer les diverses espèces de Péramèles, en suivant les divisions qui ont été formées dans ce genre.

1. Chœropus, Ogilby.

Une seule espèce, désignée par M. Ogilby sous la dénomination de *Chœropus ecaudatus*, et trouvée sur les bords de la rivière de Murray à la Nouvelle-Hollande, forme ce groupe. *Voy.* chœropus.

2. Perameles, Ét. Geoffr., Auct.

1° Le Péramèle nez pointu, *Perameles nasuta* Ét. Geoffr., Cuv., A.-G. Desm., Fr. Cuv. D'une longueur de 50 centim. environ, avec une queue longue de 15 à 16 centim. Le museau est très effilé, et le nez prolongé au-delà de la mâchoire. Le pelage est médiocrement fourni, plus abondant et plus raide sur le garrot, mélangé d'un peu de feutre et de beaucoup de soies, cendré à son origine, et fauve ou noir à la pointe; la teinte générale est, en dessus, d'un brun clair, et blanchâtre en dessous; les ongles sont jaunâtres; la queue est brune, tirant sur le marron en dessus, et châtain en dessous. Cette espèce a été trouvée au port Jackson.

2° Le Péramèle de Bougainville, *Perameles Bougainvillei* Quoy et Gaimard (*Zoologie de l'Uranie*), *Perameles nasuta junior* Temminck. Les oreilles sont plus développées que dans l'espèce précédente. Pelage médiocrement dru, plus abondant sur le garrot, mêlé d'un peu de feutre, cendré à l'origine et roux-brun à la pointe; ce pelage est d'un roux marqué en dessus, d'une teinte plus pâle en dessous; la queue est d'un roux

brun en dessus, et roux cendré en dessous; les ongles sont jaunâtres. On n'a encore observé qu'un jeune individu de cette espèce, et son système dentaire différait beaucoup de celui du *Perameles nasuta*. Cet animal a été tué dans des touffes de *Mimosa*, au bas des dunes de la presqu'île Péron, à la baie des Chiens-Marins.

3° Le Péramèle de Ludwson, *Perameles Ludwsonii* Quoy et Gaimard (*loc. cit.*). Cette espèce, de grande taille, dont le pelage est roux brun en dessus et comme fauve en dessous, n'est pas bien authentique. Un seul individu, provenant de Bathurst au-delà des montagnes Bleues, en avait été donné à MM. Quoy et Gaimard, mais ces voyageurs le perdirent dans le naufrage de l'*Uranie* aux îles Malouines.

Les deux autres espèces de ce groupe, que nous nous bornerons à indiquer, sont :

4° Le *Perameles Gunnii* Gray, trouvé à Van-Diémen.

5° Le *Perameles lagotis* Owen, qui provient des bords de la rivière des Cygnes.

3. Échymipera, Lesson.

Une seule espèce entre dans ce groupe, c'est :

Le Péramèle kalubu, *Echymipera kalubu* Lesson, *Perameles doreyanus* Quoy et Gaimard (*Voyage de l'Astrolabe*). Cet animal, de petite taille, car on dit qu'il est de la grandeur d'un Mulot, a son pelage d'un gris fauve; la queue est presque nue. Il a été trouvé d'abord aux îles Waigiou, et depuis à la Nouvelle-Guinée.

4. Isoodon, Ét. Geoffroy.

Ce groupe ne comprend qu'une seule espèce :

Le Péramèle obésule, *Isoodon obesula* Fr. Cuvier, Ét. Geoffroy, *Perameles obesula* Ét. Geoffroy, *Didelphis obesula* Shaw, qui provient du Port-Jackson, et qui devrait très probablement rentrer dans la subdivision des Péramèles proprement dits, a été indiqué à l'article isoodon de ce Dictionnaire. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***PERAMELIDÆ**, Waterh., et **PERAMELINA**, Gray. mam. — On a désigné sous ces noms une petite famille de Mammifères marsupiaux comprenant les genres *Perameles* et *Isoodon*. *Voy.* ces mots. (E. D.)

***PERAMELISIDÆ**. mam. — M. Lesson (*Nouveau Tableau du Règne animal*, *Mammifères*, 1842) indique ainsi une famille de Marsupiaux, caractérisée par les membres postérieurs plus longs que les antérieurs, et qui comprend les genres *Chæropus*, *Echymipera* et *Perameles*. *Voy.* ce dernier mot. (E. D.)

***PERAMYS** (πήρα, poche; μῦς, rat). mam. — M. Lesson (*Nouveau Tableau du Règne animal*, *Mammifères*, 1842) a créé sous ce nom un groupe de Marsupiaux qui peut rentrer dans le genre Didelphe des auteurs. Les *Peramys* ont quarante-huit dents : à la mâchoire supérieure, cinq incisives de chaque côté, une canine saillante de chaque côté, quatre fausses molaires et six vraies; à la mâchoire inférieure, les incisives sont au nombre de quatre de chaque côté; il y a également deux canines saillantes; les molaires, toutes à pointes acérées, sont au nombre de six pour les fausses, et de huit pour les vraies.

On place quatre espèces dans ce genre : deux de la Plata, les *Peramys brachyurus* et *crassicaudata* Lesson; une du Brésil, *P. tristriata*, et une du Paraguay que M. Lesson nomme *P. pusilla*. (E. D.)

PERANEMA, Don (*Nepal.*, 12). bot. ca. — Syn. de *Sphæropteris*, R. Br.

PERAPHYLLUM (πήρα, trou; φύλλον, feuille). bot. ph. — Genre de la famille des Pomacées, établi par Nuttall (*in Torrey et A. Gray Flor. of North. Amer.*, I, 474). Arbrisseaux de l'Amérique boréale. *Voy.* pomacées.

PERCA. poiss. — *Voy.* perche.

PERCE. poiss. — Nom vulgaire du *Cobitis fossilis*.

PERCE. zool. bot. — On a donné ce nom avec quelque épithète à des animaux et à des plantes qui ont la propriété réelle ou imaginaire de percer les corps ou le sol qui les nourrit, ou quelque partie de la substance de ces corps divers. Ainsi l'on a appelé :

En Ichthyologie :

Perce-pierre, la Blennie baveuse;

Perce-rat, les *Raia pastinaca* et *aquila*.

En Entomologie :

Perce-oreilles, les Forficules.

En Ornithologie :

Perce-pot, la Sittelle.

En Botanique :

Perce-bosse, le *Lysimachia vulgaris ;*

Perce-feuille, les Buplèvres ;

Perce-mousse, le *Polytrichum commune;*

Perce-muraille, la Pariétaire officinale ;

Perce-neige, les Nivéoles, *Galanthus*, etc.;

Perce-pied, l'*Aphanes arvensis;*

Perce-pierre, le *Crithmum maritimum ;*

Perce-terre, le Nostoc commun.

PERCE-BOIS. ins. — *Voy.* térédiles.

PERCHE. *Perca*, Lin. — Genre de Poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens, formant le type de la famille des Percoïdes. Linné caractérisait ainsi son genre Perche : « Mandibules inégales, armées de dents aiguës et recourbées; un opercule de trois lames écailleuses, dont la supérieure est dentée sur les bords; six rayons à la membrane branchiostége; la ligne latérale suivant la courbure du dos; les écailles dures; les nageoires épineuses; l'anus plus près de la queue que de la tête. » Ces caractères, insuffisants pour déterminer aujourd'hui rigoureusement la famille des Percoïdes, conviennent néanmoins au genre *Perca*, en observant que les Perches proprement dites ont les opercules épineux, les préopercules dentés, et les nageoires ventrales exactement situées sous les pectorales. M. Valenciennes (*Hist. des poiss.*, t. II) assigne aux véritables Perches les caractères suivants : « Sept rayons aux ouïes, cinq aux ventrales; des dents en velours aux mâchoires, au-devant du vomer et aux palatins; deux dorsales peu éloignées, ou même contiguës; un opercule osseux, finissant en pointe plate et aiguë; un préopercule dentelé; un premier sous-orbitaire offrant quelques petites dentelures à sa partie postérieure; des écailles rudes à leur bord. » Ces Poissons vivent généralement dans l'eau douce.

1. La Perche commune, *Perca fluviatilis* Lin., a le corps un peu comprimé, rétréci vers la tête et vers la queue, ce qui la fait paraître comme bossue; son museau se termine en pointe mousse, et sa queue est presque cylindrique; ses mâchoires sont à peu près égales, ses lèvres simples, peu charnues, surtout celles d'en haut; la mâchoire supérieure est peu protractile; les yeux sont placés au-dessus de la commissure des lèvres, presque à la hauteur du front, un peu plus près du museau que des ouïes. Ces dernières sont bien fendues, et leurs deux membranes sont très découvertes; leurs extrémités antérieures se croisent l'une sur l'autre; il y a dans chacune sept rayons forts et arqués. La ligne latérale des flancs est à peu près parallèle à la ligne du dos. La première nageoire dorsale commence sur le dos, vis-à-vis la pointe de l'opercule; ses rayons, au nombre de treize ou quinze, sont tous forts et pointus, le cinquième le plus élevé, et le quinzième le plus court. La deuxième nageoire dorsale, d'un tiers moins longue que la première, a treize rayons, dont le premier épineux et grêle; l'anale répond au milieu de la deuxième dorsale, et se compose de deux rayons épineux en avant, et de huit mous; la pectorale, assez faible, a quatorze rayons. Enfin, la ventrale se compose de cinq rayons mous et d'un épineux à sa partie externe.

Les couleurs de la Perche varient beaucoup, en raison de la nature des eaux qu'elle habite. Dans les courants limpides, sur un fond sablonneux, elles sont généralement plus vives et d'une teinte plus foncée. Le fond est d'un jaune plus ou moins doré ou verdâtre, passant au jaune plus vif sur les flancs, et au blanc presque mat sur le ventre. Le dos est d'un vert noirâtre, donnant naissance à cinq bandes également noirâtres qui vont se perdre sur les côtés. Quelquefois ces bandes sont au nombre de six à huit; d'autres fois elles disparaissent et ne laissent à leur place que des macules nuageuses plus ou moins grandes sur une partie des flancs. La tête a le dessus d'un noir plus prononcé que le dos. La première nageoire dorsale est grise ou violâtre, tachée de noir; la deuxième d'un jaune verdâtre ou à membrane noirâtre et rayons jaunes; la pectorale est d'un jaune rougeâtre; les ventrales, l'anale et le bord postérieur et inférieur de la caudale sont d'un beau rouge vermillonné. Le reste de la caudale est d'un rouge foncé, teint de noirâtre vers sa base.

La Perche, un de nos plus beaux et de nos meilleurs Poissons d'eau douce, est extrêmement commune dans nos rivières, nos lacs et nos étangs, ainsi que dans toute l'Europe tempérée et dans une grande partie de l'Asie. Si je l'ai décrite ici un peu longuement, c'est moins pour la faire reconnaître que pour appeler l'attention sur plusieurs

points qui méritent d'être observés, quand on la compare à quelques nouvelles espèces qui me paraissent douteuses. Dans nos pays, elle n'atteint jamais de grandes proportions, et je ne pense pas qu'on en trouve de plus de 45 à 50 centim. de longueur; mais il paraît que ses dimensions augmentent à mesure que l'on remonte vers le nord, et, si l'on s'en rapporte à certains auteurs, on en pêche dans les lacs de Suède et de Laponie qui ont jusqu'à 1m.38 c. de longueur. Bloch rapporte que l'on voit en Sibérie, dans l'église d'un village, une tête de Perche desséchée, ayant plus de 20 centim. de longueur. Quoi qu'il en soit, ce Poisson est assez estimé pour la table, et il le serait probablement davantage s'il avait moins d'arêtes. Les anciens donnaient le nom de *Perche*, *Perca*, non seulement à notre Perche commune, mais encore à plusieurs autres espèces voisines, dont quelques unes habitaient les mers. Ausone est le premier qui l'ait appliqué exclusivement à notre Perche, et son exemple a été suivi par les auteurs qui sont venus après lui.

Une chose qui est très remarquable dans ce Poisson, c'est qu'il ne prend de l'accroissement que proportionnellement à la grandeur des masses d'eau qu'il habite. Dans les petits étangs et les grands réservoirs, il multiplie beaucoup, mais jamais sa taille ne dépasse 20 à 25 centim. Dans les petites rivières, il acquiert quelques centimètres de plus, mais ce n'est guère que dans les grands fleuves et les grands lacs que sa grandeur atteint 35 à 40 centimètres. Il est extrêmement carnassier et se jette avidement sur les Insectes, les petits Poissons, les Vers, les têtards de Grenouilles et autres petits Reptiles, et enfin sur tout ce qu'il voit remuer soit dans le sein des ondes, soit à leur surface. J'en ai vu s'élancer jusqu'à 30 centim. au dessus de la surface des eaux pour saisir au vol des Libellules. Quand il s'élance pour saisir une proie flottante, il nage avec la rapidité d'une flèche, et on lui voit tracer un long sillon à la surface. Dans toute autre circonstance, la Perche reste le plus souvent immobile, à une petite profondeur, et elle cherche de préférence, pour se mettre en embuscade, les endroits herbeux ou couverts de joncs. Elle se plaît particulièrement auprès des berges élevées, sous les larges feuilles des Nénuphars. Comme elle est parfaitement armée, elle ne craint aucun Poisson vorace, et elle ne fuit jamais devant aucun ennemi, ce qui la rend fort aisée à prendre à la main, lorsqu'on est dans l'eau. Elle voit arriver le nageur sans faire le moindre mouvement, et lorsqu'elle sent la main du pêcheur, pourvu que celui-ci ne la touche pas trop brusquement, elle se borne à hérisser les aiguillons de ses nageoires pour se mettre en défense, et elle ne cherche point à fuir. On peut même lui glisser la main sous le ventre et la bercer, pour ainsi dire, d'un mouvement doux et léger, sans l'effrayer. Quand on veut la prendre, on place doucement les doigts sur les opercules des ouïes, on les serre lestement, et lorsqu'elle a donné deux ou trois coups de queue, elle se laisse enlever sans faire davantage de résistance. Ce que je raconte là est certain, car je le sais par ma propre expérience. Du reste, la voracité de la Perche la rend facile à prendre à l'hameçon, surtout quand on l'amorce avec un ver de terre vivant. On la pêche aussi à la nasse, à la trouble, à l'épervier, etc. Elle vit solitairement et ne nage jamais en troupe; mais, comme elle a une prédilection pour de certains endroits, on est presque toujours sûr d'en prendre plusieurs là où on en a déjà pris une. Ainsi que je l'ai dit, c'est sur un fond herbeux, couvert au plus de 70 c. à 1m.00 c. d'eau, que les Perches se plaisent davantage. Cependant en hiver, elles se retirent dans des eaux plus profondes. Ordinairement elles aiment à remonter les rivières jusque près de leur source; toujours elles évitent l'eau salée, et c'est pour cette raison sans doute qu'on n'en pêche jamais près de l'embouchure des fleuves.

Dès l'âge de trois ans, c'est-à-dire quand elle a atteint 15 à 16 centim. de longueur, la Perche est en état de reproduire. Elle fraie ordinairement en avril; un peu plus tôt ou un peu plus tard, selon que la saison est plus chaude ou plus froide. Il paraît que dans le Nord, principalement dans toutes les rivières qui se jettent dans les mers Glaciale, Baltique, Noire et Caspienne, où elle abonde, le moment du frai a lieu plus tard. On ignore le temps qu'elle met à acquérir toutes ses dimensions, et cela vient sans doute de ce que sa croissance est, ainsi que je l'ai dit,

subordonné à de certaines causes locales.

Dans la saison du frai, la Perche a les ovaires très volumineux, et il n'est pas rare de trouver jusqu'à 250 gram. d'œufs dans un Poisson d'un kilogram.; Harmiers et Picot en ont compté, le premier près de 281,000, le second près de 1,000,000. Ils sont à peu près de la grosseur d'une graine de Pavot, et ils sont déposés en longs cordons, ayant quelquefois plus de 2 mètres, mais qui sont repliés sur eux-mêmes de manière à former des réseaux ou de petits pelotons. Dès l'antiquité, Aristote avait déjà fait cette remarque, ce qui prouve assez l'identité de la Perche des anciens avec la nôtre. Du reste, Pline, Oppien et Athénée ne laissent guère de doute à ce sujet. M. Valenciennes prétend qu'à Paris les mâles de ce Poisson sont beaucoup moins nombreux que les femelles. J'ignore si cela est aussi vrai que des pêcheurs le lui ont affirmé. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la Saône, dans le Rhône et dans la Loire, les deux sexes sont à peu près en même nombre. Le naturaliste que je viens de citer ajoute : « Il y a tant de mâles dans le lac de Harlem, qu'un certain village nommé *Lisse* est renommé pour un mets que l'on y prépare avec des laitances de Perches. » Si ces deux faits étaient certains, ce dont je doute, ils constitueraient un phénomène bien singulier et bien digne des recherches des physiologistes : quelle pourrait être la raison, qui, dans la même espèce, à une distance comparativement assez rapprochée, ferait naître un mâle pour cinquante femelles, à Paris, et un grand nombre de mâles pour très peu de femelles, à Harlem?

La Perche a pour ennemis, dit-on, les Plongeons, les Harles et les Canards, qui lui font une chasse très active, selon M. Valenciennes. Rudolphi a compté sept espèces de Vers intestinaux qui vivent dans ses viscères; et enfin, les fortes gelées et le tonnerre en font beaucoup périr. Dans les eaux stagnantes, qui ne lui conviennent pas, et dans lesquelles elle ne trouve pas une nourriture suffisante, elle contracte une maladie analogue à celle des Carpes que l'on nomme *forcées*; mais dans la Carpe c'est la tête qui grossit énormément aux dépens du corps, et dans la Perche, c'est le dos qui s'élève et forme une bosse monstrueuse. Linné en cite de semblables à Fahlun, en Suède; Pennant, dans un lac du comté de Merioneth, et on en trouve également en France, dans les étangs qui ne sont alimentés que par les eaux de pluie, et qui reposent sur un fond ferrugineux.

Les Lapons préparent, avec la peau de ce Poisson, une colle-forte que l'on dit très solide, et qui, probablement, ne l'est pas plus que toute autre colle de Poissons. La chair de la Perche est ferme, blanche, facile à digérer et d'un goût excellent; au dire de certains gastronomes, c'est, après la Truite, celle qui est le plus estimée parmi les Poissons d'eau douce de la France.

Nous terminerons cet article par la citation d'un fait très singulier, que nous extrairons de l'*Histoire naturelle des Poissons*, de M. Valenciennes. « Dans le lac de Genève, dit cet auteur, pendant l'hiver, saison où la Perche approche le moins de la surface, il arrive quelquefois que, si l'on pêche sur un fond de 40 à 50 brasses (2 à 300 pieds), on en voit beaucoup flotter à la surface de l'eau avec l'estomac refoulé hors de la bouche, et elles périssent au bout de quelque temps, si on ne perce pas avec une épingle cette poche, qui est occasionnée par la dilatation de l'air dans la vessie natatoire; mais cet accident n'arrive point dans les lieux où les eaux ont moins de profondeur, et où l'air de la vessie ne peut être autant comprimé. On dit qu'il suffit que la Perche ait été touchée par la corde avec laquelle on tire le filet, pour qu'elle éprouve ce renversement de l'estomac; et, en effet, il y a cause suffisante pour qu'il ait lieu, sitôt que la peur la détermine à monter trop rapidement vers la surface. Comme le fait remarquer M. Jurine, à 50 brasses, le Poisson est sous le poids de onze atmosphères; lorsque ce poids vient à cesser tout d'un coup, l'air se dilate plus vite qu'il ne peut être résorbé, et dans cette espèce, comme dans la plupart des Acanthoptérygiens, il n'a point d'issue ouverte vers l'œsophage et vers l'estomac. » Je laisse aux physiologistes qui ont quelques connaissances de physique le soin de commenter ce passage.

2. La Perche sans bandes d'Italie, *Perca italica* Valenc. Ce Poisson ressemble entièrement, par l'ensemble et les détails, à la Perche commune; seulement elle n'a



point de bandes noires; sa tête est légèrement plus grande proportionnellement; son préopercule a sur son bord inférieur des dentelures plus fortes, plus aiguës, et sa deuxième dorsale est un peu plus haute. Je la regarde d'autant plus volontiers, ainsi que M. Valenciennes, comme une simple variété de la Perche commune, que j'ai pêché cette Perche d'Italie dans les petits étangs de M de Germonville, au château de la Cour Ruland, près de Versailles. D'ailleurs, la Perche commune se trouve très communément avec celle-ci dans toute l'Italie, comme dans toute la France.

3. La Perche jaunatre d'Amérique, *Perca flavescens* Valenc., *Bodianus flavescens* Mitch. Ce Poisson n'est encore qu'une variété de la précédente, dont nos naturalistes n'ont fait une espèce que parce qu'il habite l'Amérique septentrionale. Il ressemble absolument à la Perche commune, à ces légères différences près, que sa tête est un peu plus longue; son museau, par conséquent, légèrement plus pointu; son crâne un peu lisse, et les dentelures de son préopercule un peu plus fines; la tache noire de sa première dorsale est un peu plus étendue et moins nette. Toutes ces différences peuvent se rencontrer dans nos Perches de France.

4. La Perche a opercules grenus, *Perca serrato-granulata* Valenc. Cette espèce se trouve à New Yorck. Elle a les formes et les couleurs de notre Perche, mais son corps est plus épais; son crâne plus large et à stries rayonnées et grenues; son opercule est granulé en rayons et fortement dentelé à son bord inférieur; le lobe supérieur comme effacé, mais à pointe fort aiguë. Quelquefois le préopercule est sans dents sur les deux tiers de sa hauteur; d'autres fois il est entièrement dentelé. Les dentelures de son bord inférieur sont toujours plus fines et plus nombreuses que celles de notre Perche commune. Le subopercule est dentelé sur les deux tiers de son bord. Les écailles de ce Poisson sont à peu près lisses.

5. La Perche a tête grenue, *Perca granulata* Valenc., est également de New-Yorck. Elle diffère de notre Perche par les dents du vomer qui sont plus fortes; les dentelures de son préopercule sont plus fines, surtout au bord inférieur; son crâne porte, sur ses pariétaux, des grains rayonnants et saillants qui le rendent rugueux; son opercule, faiblement strié, n'a que peu de dentelures; enfin ses écailles ont leur bord à peu près lisse.

6. La Perche a museau pointu, *Perca acuta* Valenc., habite le lac Ontario, en Amérique. Elle ressemble assez à la *Perca flavescens*, mais son museau est plus pointu et sa mâchoire inférieure plus allongée; son préopercule est finement dentelé, et l'opercule a quelques dentelures assez fortes près et au dessous de sa pointe. Les sept bandes noirâtres qui descendent jusqu'au ventre, ont entre elles sept demi-bandes courtes et irrégulières. La première nageoire dorsale n'a pas de tache noire; son dernier aiguillon, ainsi que le premier de la seconde dorsale, est très court.

7. La Perche grêle, *Perca gracilis* Valenc., a aussi de l'analogie avec la *Perca flavescens*, mais elle est moins haute proportionnellement à sa longueur. La ligne de son profil est moins concave que dans les précédentes, dit M. Valenciennes; ses bandes et ses demi-bandes sont moins inégales; les dentelures du préopercule sont très fines, et elles manquent à l'opercule. La seconde nageoire dorsale a son épine très faible et très courte. Le fond de la couleur du corps paraît être le fauve doré, les nageoires inférieures sont jaunes, et la tache de sa première dorsale est petite.

Cette Perche a été érigée en espèce sur des individus qui ne dépassent pas quatre pouces de longueur, et qui ont été envoyés du lac de Shenkaliles, dont les eaux tombent dans l'Ontario par la Sénéga, dans l'état de New-Yorck. Comme tous les Poissons, dans leur première jeunesse, ont toujours les formes plus grêles et plus allongées qu'à l'état adulte, les ovaires et les laitances n'étant que rudimentaires, il est probable que cette Perche doit se rapporter à une des trois espèces précédentes.

8. La Perche de Plumier, *Perca Plumieri* Valenc., *Sciæna Plumieri* Bloch, *Chéilodiptère chrysoptère*, et *Centropome de Plumier* Lacép.; se trouve dans les Antilles. Elle a une pointe à l'opercule, une dentelure au préopercule, et la plus grande analogie avec la Perche commune. Le fond de sa couleur est blanchâtre avec quatre bandes jaunes longitudinales, et huit transversales

et noirâtres; la première nageoire dorsale et la pectorale sont grises, les autres sont jaunes. L'anale offre une épine noire, forte et longue; les deux rayons de l'extrémité de la caudale sont également noirs.

9. La Perche ciliée, *Perco ciliata* Kuhl et Van-Hass., se trouve dans les eaux douces de Bantam, dans l'île de Java. Elle ressemble à notre Perche, quant à la forme, mais sa couleur est verdâtre sur le dos et argentée sous le ventre; elle a une teinte noirâtre au haut de sa deuxième dorsale et à chaque angle de sa caudale; la tache noire manque à sa première caudale, et les rayons de cette nageoire sont moins nombreux que dans les autres espèces. Ses écailles sont très sensiblement ciliées.

10. La Perche a caudale bordée de noir, *Perca morginota* Valenc. On ignore la patrie de cette espèce rapportée de ses voyages par le naturaliste Péron. Les individus que l'on connaît n'ont que 8 à 10 centimètres de longueur, d'où il résulte qu'ils sont un peu plus allongés que notre Perche commune, et probablement par la raison que nous avons dite à l'article du *Perca grocilis*. Elle se rapproche des Varioles par son sous-orbitaire distinctement dentelé, mais le préopercule n'a point de grosses dents, et son pourtour, finement dentelé, est arrondi. L'opercule osseux se termine par une pointe et par un petit lobe au-dessus; la caudale est fourchue et bordée de noir; les autres nageoires sont grises. Son corps est argenté, un peu teinté de verdâtre.

11. La Perche a taches rouges, *Perca trutta* Valenc., *Sciœna trutta* Forster. Elle ressemble à la Perche bordée, et ses rayons sont à peu près en même nombre. Les dents sont en velours et il y en a sur le devant du palais; la mâchoire inférieure est un peu plus longue que l'autre; son dos est bleuâtre, avec des bandes plus bleues, peu terminées, ondulées, descendant jusqu'à la ligne latérale; des taches ovales, d'un rouge doré, sont semées sur un fond argenté, au-dessous de la ligne latérale. Les habitants du détroit de Kook, dans la Nouvelle-Zélande, nomment ce poisson *Kahavai*, et le trouvent excellent. Il n'a pas été rencontré ailleurs. (Boitard.)

PERCILLETTE. bot. cr. — Syn. de *Coscinodon*, Brid.

PERCIS *Percis*, Bloch. poiss. — Genre de Poissons osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Percoïdes. On peut établir ainsi les caractères de ce genre : Nageoires ventrales jugulaires, c'est-à-dire placées en avant des pectorales; tête déprimée; point de dents aux palatins. Dans son tableau des genres de la famille des Percoïdes, M. Valenciennes place les Percis entre les Vives et les Pinguipes, c'est-à dire avec les Poissons qui ont toutes les dents en velours; mais plus loin, dans sa description des espèces, il leur attribue des dents canines et à crochets, qu'ils ont en effet.

Si ce n'était leur tête déprimée, ces Poissons auraient une si grande analogie avec les Vives, que Bloch n'aurait probablement jamais eu la pensée de les en séparer. Ils ont de plus le corps rond, allongé; le museau obtus; les joues renflées; la mâchoire allongée; plusieurs dents en crochets parmi celles de leurs mâchoires; leur vomer en a en avant; la dorsale épineuse est petite et à peu de rayons; l'aiguillon de leur opercule est plus petit que dans les Vives; leur membrane branchiostège a six rayons de chaque côté, comme dans les Vives; leurs pectorales sont tronquées, mais n'ont pas de rayons simples; leurs ventrales sont moins avancées que dans les Vives. Ces Poissons paraissent tous appartenir à l'océan Indien, et l'on sait fort peu de chose sur leurs mœurs.

1. Le Percis nébuleux, *Percis nebulosa* Valenc., paraît être le type sur lequel Bloch a établi ce genre; cependant la figure qu'il en donne diffère un peu de l'individu décrit par M. Valenciennes. Sa tête déprimée a le profil peu arqué, la courbe de la mâchoire supérieure parabolique, dépassée par la lèvre inférieure, qui est un peu aiguë; la bouche, un peu protractile, a une lèvre charnue qui, lorsqu'elle se ferme, cache le maxillaire. Chaque mâchoire porte un rang de dents pointues, en crochets, et une bande en velours en arrière dans le milieu. Les quatre dents antérieures et quelques latérales en haut, ainsi que les six antérieures en bas, sont de véritables canines; il n'y a de dents ni à la langue, ni au vomer; le front, le museau, les mâchoires et la membrane branchiostège n'ont pas d'écailles. L'opercule osseux se termine par deux petites épines, dont celle d'en bas crénelée. La pre

mière dersale ressemble à celle des Vives, et elle est surpassée en bauteur par la seconde, dont le deruier rayon est simple et plus grêle que les autres; il en est de même de l'anale, qui n'a pas d'épine en avant; la caudale a ses angles avancés en pointes aiguës; les veutrales ont leur quatrième rayon mou plus long et formant leurs peintes.

La couleur de ce poisson, conservé dans la liqueur, a été difficile à déterminer, mais la disposition de ses taches suffit pour le faire reconnaître. Cinq ou six grandes taches brunes et nébuleuses forment deux rangs : dans celui placé au-dessous de la ligne latérale, les taches sont plus petites et plus rondes; celles du rang au-dessus sont à peu près carrées, interrompues dans le milieu, et s'élèvent jusqu'à la dorsale. La première dorsale est noire, avec un trait vertical blanc en avant de sa troisième épine, et une tache blanche depuis la cinquième jusqu'à la fin. La seconde est blanche, avec quatre points ou petites taches brunes dans chaque intervalle des rayons, ou brune avec des points blancs placés de même; la caudale a des lignes blanches en travers, et les entres nageoires sont sans taches. Ce poisson se trouve à l'Ile Bourbon et sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Sa longueur est de 15 à 20 centim. On en connaît une variété, dont la patrie est inconnue. Son corps paraît d'un gris-brun jaunâtre, avec des traits nuageux, d'un gris noirâtre peu apparent; sa première dorsale est entièrement neire, la deuxième grisâtre avec des taches transparentes; la caudale est rayée de brun sur un fond transparent; l'anale a des raies obliques, transparentes, sur un fond brunâtre.

2. Le Percis tacheté, *Percis maculata* Bloch, n'est peut-être qu'une variété du précédent, qui habiterait Tranquebar. Il est d'un gris jaunâtre, avec deux rangs de grandes taches d'un brun neirâtre, arrondies; il en a de petites, de la même couleur sur la tête et les opercules, et quatre lignes longitudinales devant chaque œil. La dorsale et l'anale ont cinq ou six bandes brunes et presque verticales; les ventrales et les pectorales sont d'un jaune orangé; la caudale est arrondie, avec des rangées transversales de points bruns.

3. Le Percis ponctué, *Percis punctata* Valenc., est long de 20 centim., et sa patrie est inconnue. Il a la tête plus large, le museau plus court, les yeux beaucoup plus grands, les dentelures du préopercule plus sensibles. Il n'y a pas de taches sous la ligne latérale, et celles au-dessus sont plus noires; il y a deux ou trois rangées transversales de taches plus petites sur la nuque; la rangée de derrière les yeux en a six; la dorsale, d'une couleur pâle, a trois points bruns dans l'intervalle de chaque rayon; la caudale n'a pas ses angles aussi pointus que dans le *nebulosa*, et elle porte 6 ou 7 lignes brunes transversales et irrégulières. Les autres nageoires et le ventre sont sans taches.

4. Le Percis pointillé, *Percis punctulata* Valenc., vient de l'Ile de France, et n'a que 13 à 14 cent. de longueur. Il ressemble au *nebulosa*, mais son museau est un peu moins obtus. Il a le dessus d'un gris roussâtre, et le ventre plus pâle; des taches blanchâtres cerclées de brun, rondes et irrégulières, sur le museau; six ou sept bandes transversales d'un brun pâle, sur le dos, avec trois rangs de points ou de petites taches noires de chaque côté de la dorsale et sept sur la nuque; des points et des lignes brunes sur la joue et l'opercule; dix à douze grandes taches de la même couleur au-dessous de la ligne latérale; la dorsale neire à sa partie épineuse, et à bord supérieur blanc, avec trois taches noires ou brunes, entre les rayons de sa partie molle : les taches supérieures sont en partie grises, cerclées de noir ou de brun. La caudale, coupée carrément, a trois petits points dans chacun de ses intervalles et dans la moitié voisine du bord; cinq taches noires se trouvent vers la base de l'anale, et un point noir dans chaque intervalle près de son bord.

5. Le Percis cylindrique, *Percis cylindrica* Valenc., *Sciæna cylindrica* et *Bodianus Sebæ* Bloch, a de 10 à 15 centim., et se trouve aux Moluques. Son museau est plus pointu que dans les précédents, ses canines plus prononcées, et ses ventrales sont presque tout-à-fait sous ses pectorales. Corps pâle, avec trois bandes longitudinales brunes se croisant avec neuf ou dix transversales à bords irréguliers. Première dorsale noire, ayant une tache blanche dans chaque inter-

valle de ses rayons; des points bruns sur une partie des rayons de la seconde dorsale et de la caudale; des lignes obliques, alternativement brunes et blanches, sur l'anale.

6. Le Percis treillissé, *Percis cancellata* Valenc., Labre tétracanthe Lacépède, peut-être le *Bodian tétracanthe*, du même; il ressemble, quant aux formes, au *Percis nebulosa*, mais le préopercule n'est pas crénelé, et la dorsale épineuse est plus basse et plus liée à la molle; sa couleur paraît être le gris roussâtre; des bandes verticales plus foncées, liserées de blanc, partent alternativement en dessus et en dessous d'une bande longitudinale, et vont les unes vers la dorsale, les autres vers le ventre où elles se joignent à celles de l'autre côté du corps; il y a, dans les intervalles, des points épars; de chaque côté de la nuque on voit une tache ronde, blanchâtre, semée de points bruns et entourée de deux cercles, l'un brun et l'autre blanc; des traits bruns et des points blancs sur le front; des traits blancs et une large bande verticale brune et peu apparente, sur la joue. Dorsale blanchâtre, avec sa partie épineuse noirâtre et largement rayée de blanc au milieu, et trois gros points d'un brun noir entre chaque intervalle de sa partie molle; une ligne de cinq ou six de ces points à la partie postérieure de l'anale; une tache ronde, brune, cerclée de jaunâtre près de la base de la caudale qui est ponctuée de brun dans l'intervalle de ses rayons; les angles de cette caudale sont un peu pointus, et les pointes des ventrales ne dépassent pas les pectorales.

Le Percis ocellé, *Percis ocellata* Valenc., le *Caboes-laowf*, de Renard, n'est connu que par un dessin grossier de Renard. Il est brun, avec trois rangs de taches noires sur les côtés du corps; il a des taches rondes, blanches, bordées de noir, dans les intervalles des rayons de la dorsale et de l'anale; la caudale a un ocelle semblable placé sur la caudale comme dans le précédent.

7. Le Percis a six ocelles, *Percis hexophthalma* Ehrenb., *Percis cylindrica* Rupp., habite la mer rouge, près de Massuah, et a 22 centim. de longueur. Il est vert, avec le dessus du corps vermiculé de noir; le crâne est ponctué de cette dernière couleur; des lignes étroites, noires, traversent verticalement sa joue et ses opercules; des taches brunes et nuageuses sont semées au-dessous de la ligne latérale, et, plus bas, au-dessus de l'anale, sont trois taches noires entourées chacune d'un cercle jaune. Une grande tache noire à la base de la première dorsale, du deuxième au quatrième rayon. La dorsale marquée de deux lignes longitudinales jaunes, et de deux ou trois points bruns dans les intervalles de ses rayons; un point brun et deux raies jaunes entre les rayons de l'anale; caudale pointillée de brun, avec une tache très grande, noire, entourée d'une ligne rougeâtre.

8. Le Percis multiocellé, *Percis polyophthalma* Ehrenb., du même pays et de la même grandeur. Il ne diffère du précédent, dont il est probablement une variété, que par ses yeux plus rapprochés, parce qu'il a sur la joue des points au lieu de lignes, et que sept points ocellés s'étendent depuis la pectorale jusqu'auprès de la caudale.

9. Le Percis colias, *Percis colias* Valenc., *Gadus colias* Forst., *Enchelyopus colias* Bloch. Il se trouve à la Nouvelle Zélande et atteint 55 centim. de longueur. Il est, en dessus, d'un bleu noirâtre à reflets verts; les flancs sont d'un bleu brunâtre, et le ventre d'un blanc bleuâtre; il a des taches noires à l'opercule et à l'arrière de la dorsale; les nageoires sont d'un bleu noirâtre: les ventrales pointues et la caudale tronquée et écailleuse; on lui trouve une épine plate à l'opercule.

10. Le Percis noir et blanc, *Percis nycthemera* Valenc., est de la Nouvelle-Zélande, et ne diffère du précédent que par le nombre des rayons de sa dorsale qui est de 5/20, tandis que dans le précédent il est de 5/23. Le dessus de son corps est d'un brun foncé, le dessous blanchâtre; cinq taches brunes, l'une au-dessus de l'autre, occupent chacun des intervalles des rayons mous de la dorsale dont toute la partie épineuse est brune; la caudale a son lobe supérieur brunâtre, et l'inférieur blanchâtre. Les pectorales sont grises; les ventrales et l'anale blanches et sans taches. La longueur de ce poisson est de 11 centim.

11. Le Percis a demi-bande, *Percis semifasciata* Valenc., a 60 centim. de longueur. Sa patrie est inconnue. Dans l'état sec, son dos paraît brun et son ventre jaunâtre. Il a sur

le dos de petites taches plus foncées qui se rapprochent pour former, sous la dorsale molle, cinq bandes verticales qui descendent un peu au-dessous de la ligne latérale, avec une sixième moins apparente sur la queue. Une grande tache brune se voit dans chaque intervalle des rayons mous de la dorsale; la joue et l'opercule ont de petites écailles; sa dorsale a 5/26 rayons. (Boit.)

PERCNOPTÈRE. ois. — C'est, dans Buffon, le nom du Vautour fauve. G. Cuvier en a fait le nom d'un genre qui a pour type le *Vult. percnopterus* de Linné. *Voy.* VAUTOUR. (Z. G.)

PERCOIDES. *Percoides.* poiss. — Nom que l'on donne à une famille de Poissons osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens, et dont notre Perche commune, *Perca fluviatilis* Linn., a fourni le type. Quelques naturalistes, et entre autres G. Cuvier, ont laissé à cette famille le nom de Perches, au grand scandale des auteurs qui placent la science non dans les choses, mais dans les mots.

Quoi qu'il en soit, tous les genres ou sous-genres qui composent aujourd'hui la famille des Perches, étaient considérés par Linné comme ne formant que le seul genre *Perca;* ainsi donc, les caractères qu'il assignait à ce groupe doivent convenir, et conviennent en effet, quoique insuffisants, à la famille des Percoïdes. Les voici : « Mandibules inégales, armées de dents aiguës et recourbées; un opercule de trois lames écailleuses, dont la supérieure est dentée sur les bords; six rayons à la membrane branchiostège; la ligne latérale suivant la courbure du dos; les écailles dures; les nageoires épineuses; l'anus plus près de la queue que de la tête.» Linné ne connaissait qu'un petit nombre de Poissons appartenant à ce genre, et Gmelin lui-même n'en a mentionné qu'une cinquantaine d'espèces. Depuis, nos voyageurs naturalistes en ont considérablement augmenté le nombre, d'où il est résulté la nécessité de les distribuer en plusieurs groupes, qui, d'abord, n'étaient considérés que comme de simples sous genres, et qui, tout nouvellement, et dans ce Dictionnaire, ont été créés genres par M. Valenciennes. D'autres espèces, quoique très voisines, ont dû en être éliminées, d'où il résulte qu'aujourd'hui l'on est obligé de donner plus de précision aux caractères énoncés par Linné, et c'est ce qu'a fait M. Valenciennes (*Hist. nat. des Poissons*, t. II, p. 2). « Un corps oblong et plus ou moins comprimé, dit-il, couvert d'écailles généralement dures, et dont la surface extérieure est plus ou moins âpre, et les bords dentelés et ciliés; un opercule, un préopercule, diversement armés ou dentelés; la bouche assez grande; des ouïes bien fendues et dont la membrane est soutenue par un nombre de rayons qui n'est pas au-dessous de cinq, et passe rarement sept; des dents, non seulement aux mâchoires, mais sur une ligne transverse en avant du vomer, et presque toujours sur une bande longitudinale à chaque palatin, ainsi qu'aux dentelures des ouïes et aux os pharyngiens; point de barbillons; les ventrales le plus souvent subbrachiennes, c'est-à-dire suspendues aux os de l'épaule par le moyen de ceux du bassin; les nageoires toujours au nombre de sept au moins, et souvent de huit; à l'intérieur un estomac en cul-de-sac; le pylore latéral; des appendices pyloriques, le plus souvent peu nombreuses et peu volumineuses, mais ne manquant jamais; un canal intestinal assez peu replié; un foie médiocre ou petit; une vessie natatoire; un cerveau dont les lobes creux ne couvrent que des tubercules petits et au plus divisés en quatre. »

Les ichthyologistes venus après Linné, tels que Bloch, Lacépède, Shaw, etc., ont jeté une grande confusion dans l'histoire des Percoïdes, et cette confusion ne pouvait qu'augmenter si M. Valenciennes n'était venu tout à coup trancher au vif dans cette plaie scientifique que G. Cuvier avait déjà signalée. Il a rejeté sans hésitation toutes les distributions qu'avaient établies ses devanciers, et la nature seule lui a servi de base pour créer des groupes beaucoup plus rationnels qu'il érigea d'abord en sous-genres, ainsi que nous l'avons dit.

Nous donnerons ici une courte analyse de la classification de M. Valenciennes, afin que nos lecteurs puissent connaître les noms de ces sous-genres pour les retrouver dans ce Dictionnaire.

A. NAGEOIRES VENTRALES SOUS LES PECTORALES.

B. CINQ RAYONS MOUS AUX DORSALES.

C. **Sept rayons aux branchies.**

D. *Deux dorsales, ou dorsales échancrées jusqu'à la base.*

E. *Toutes les dents en velours.*

Préopercule dentelé; opercule épineux; sous-orbitaire faiblement dentelé; langue lisse. G. *Perche*.

Sous-orbitaire et humérus fortement dentelés; de grosses dents à l'angle et au bas du préopercule. G. *Variole*.

Sous-orbitaire dentelé; des dentelures et une forte épine au préopercule; l'opercule et l'épaule sans épine; le corps et les nageoires verticales très élevés. G. *Enoplose*.

Opercule à trois épines; préopercule à double crénelure, le sous-orbitaire entier. G. *Diploprion*.

Sous-orbitaire et humérus sans dentelures; deux pointes à l'opercule; un disque de dents en velours sur la langue. G. *Bar*.

Opercule sans pointe; les deux dorsales séparées. G. *Centropome*.

Écailles petites; des épines au préopercule et à l'épaule. G. *Grammiste*.

Museau bombé et saillant; les deux dorsales très séparées. G. *Apron*.

Une pointe couchée en avant de la première dorsale; une double dentelure au bas du préopercule. G. *Ambasse*.

Une double dentelure au préopercule; les deux dorsales très séparées; de grandes écailles caduques. G. *Apogon*.

a. Dents canines mêlées aux autres.

Une double dentelure au préopercule; les dorsales très séparées; de grandes écailles. G. *Cheilodiptère*.

Dentelure simple au préopercule. G. *Sandre*.

Presque pas de dentelure sensible au préopercule; une pointe à l'opercule; dorsales contiguës. G. *Étélis*.

D'. *Dorsale unique.*

a'. Des dents canines mêlées aux autres.

Préopercule finement dentelé; opercule à deux ou trois épines; pas d'écailles sur les mâchoires; opercule épineux. G. *Serran*.

Préopercule dentelé; opercule épineux; écailles fines sur la mâchoire inférieure. G. *Mérou*.

Préopercule dentelé; opercule épineux; des écailles sur le maxillaire supérieur aussi fortes que sur le reste de la tête. G. *Barbier*.

Préopercule dentelé; une forte échancrure au-dessous de l'angle pour recevoir une tubérosité de l'inter-opercule. G. *Diacope*.

Préopercule dentelé; les dentelures du bas plus grosses et dirigées en avant; opercule épineux. G. *Plectropome*.

Préopercule dentelé; opercule finissant en pointe plate, obtuse et sans épines. G. *Mésoprion*.

E'. *Toutes les dents en velours.*

Opercule épineux; préopercule dentelé. G. *Centropriste*.

Opercule épineux; préopercule entier. G. *Gryste*.

Des crêtes dentelées sur l'opercule, le sous-orbitaire, etc. G. *Polyprion*.

Des tubérosités sur le crâne. G. *Pentaceros*.

Tête caverneuse; des épines au préopercule. G. *Gremille*.

Tête lisse; écailles noyées dans l'épiderme; des épines au préopercule. G. *Savonnier*.

C'. **Moins de sept rayons aux branchies.**

a''. Des dents canines mêlées aux autres.

Rayons inférieurs des pectorales simples et en partie libres. G. *Cirrhite*.

* *Point de dents canines.*

Opercule membraneux prolongé en manière d'oreille; trois aiguillons à l'anale. G. *Pomotis*.

Opercule comme le précédent; neuf aiguillons à l'anale. G. *Centrarchus*.

De fortes épines autour du préopercule. G. *Trichodon*.

Des petites écailles rudes, même sur les mâchoires; l'épine de l'angle du préopercule plate et dentelée. G. *Priacanthe*.

Opercule terminé en pointes plates; le préopercule dentelé. G. *Doule*.

Opercule épineux; préopercule dentelé; dorsale très échancrée; dents du rang extérieur plus fortes, pointues. G. *Thérapon*.

Opercule terminé en deux pointes; pré-

percule dentelé; dorsale peu échancrée; dents en velours. G. *Pélate*.

Opercule épineux; préopercule dentelé; dorsale très échancrée; dents du rang extérieur trilobées. G. *Héiola*.

B'. PLUS DE CINQ RAYONS MOUS AUX VENTRALES.

C''. Plus de sept rayons aux branchies.

Deux arêtes dentelées au préopercule; point d'épines à l'angle; deux dorsales, ou une dorsale très échancrée. G. *Myripristis*.

Une forte épine à l'angle du préopercule; une dorsale peu échancrée. G. *Holocentre*.

Point d'épines à l'angle du préopercule; une seule nageoire courte sur le dos, dont le bord extérieur ne contient que des aiguillons faibles. G. *Bérix*.

(Nous remarquerons que tous les Poissons ci-dessus appartiennent au genre *Perca* de Linné, mais qu'il n'en est pas de même pour ceux qui suivent.)

A'. VENTRALES JUGULAIRES OU ABDOMINALES, C'EST-A-DIRE EN AVANT OU EN ARRIÈRE DES PECTORALES.

* VENTRALES JUGULAIRES.

E''. *Dents toutes en velours.*

Tête cubique; yeux à la face supérieure. G. *Uranoscope*.

Tête comprimée; une forte épine à l'opercule. G. *Vive*.

Tête déprimée; point de dents aux palatins. G. *Percis*.

Lèvres charnues; des dents aux palatins. G. *Pinguipe*.

a'''. Des dents canines mêlées aux autres.

Mâchoire inférieure pointue; dorsale unique, longue. G. *Percophis*.

** VENTRALES ABDOMINALES.

a'''. Des dents canines.

Mâchoire inférieure formant pointe en avant du museau; les deux dorsales très séparées. G. *Sphyrène*.

E'''. *Des dents en velours.*

Museau bombé; des filets libres sous les pectorales. G. *Polynème*.

Tels sont les principaux caractères que M. Valenciennes donne aux quarante-quatre genres qu'il a récemment établis dans la famille des Percoïdes. Il est à regretter que cet excellent ichthyologiste, dans le tableau que nous venons de donner textuellement, ait un peu négligé la marche comparative, que je crois être l'essence même de la méthode analytique. Du reste, ce tableau n'en est pas moins ce que nous possédons de meilleur sur cette matière.

Nous ferons remarquer que tous les Poissons qui composent cette nombreuse famille sont plus ou moins estimés pour la table, quoique leur chair contienne beaucoup d'arêtes.

Lors de la publication des premiers volumes de ce Dictionnaire, les idées de M. Valenciennes sur les genres de la famille des Percoïdes, n'étaient pas encore publiées, de manière que l'on a dû omettre, pour les reporter dans cet article, les genres ou sous-genres *Diploprion*, *Etelis*, *Gryste* et *Doule*. Nous allons donc les décrire, aujourd'hui que le savant ichthyologiste qui nous sert de guide les considère comme des genres distincts.

DIPLOPRION. *Diploprion*, Kuhl. Ce genre a beaucoup d'analogie avec celui des Enoploses, mais la tête est beaucoup plus grande; le tronc s'abaisse davantage à l'arrière. Les nageoires dorsales et anales, quoique élevées, ne sont pas prolongées en pointe. L'armure de la tête, très compliquée, a trois fortes épines à l'opercule, et des dentelures à toutes les autres pièces operculaires. Les dents sont en velours aux deux mâchoires: il y en a deux petits groupes au devant du vomer, et un de fort petites à chaque palatin.

On n'en connaît qu'une seule espèce, qui se pêche sur les côtes de Java: c'est le *Diploprion bifasciatum* de Kuhl et Van-Hasselt. Ils lui ont imposé le nom générique de *Diploprion*, à cause de la double dentelure de son préopercule. Ce Poisson a le corps et la tête très comprimés; la mâchoire supérieure assez protractile; deux petites arêtes longitudinales et mousses entre les yeux. Sa première dorsale, arrondie, finit à la base de la seconde; elle a huit rayons, dont le premier, le septième et surtout le huitième, sont les plus courts; le troisième et le quatrième sont les plus longs. La seconde dorsale, un peu plus élevée que la première, a quinze rayons tous mous; l'anale, un peu

moins haute, a deux épines très courtes et douze rayons mous; la caudale, un peu arrondie au bout, a dix-sept rayons; les pectorales sont d'une grandeur médiocre, arrondies, composées de seize ou dix-sept rayons; les ventrales sont exactement placées sous les pectorales, et se prolongent en pointes jusqu'au-delà de l'anus; leur épine est plus de moitié plus courte que leur premier rayon mou.

Le Diploprion bifascié atteint environ 15 à 16 centim. de longueur. Le fond de sa couleur est d'un beau jaune légèrement teinté de roussâtre; une large bande noire descend de la nuque à l'œil, et se prolonge sur la joue; une seconde, parfois plus large, coupe le milieu du corps depuis la moitié postérieure de la première dorsale jusqu'à l'anus; la première dorsale est brunâtre ou noirâtre, avec le bord plus foncé, surtout en arrière. Les autres nageoires sont jaunâtres, avec une teinte de gris sur les ventrales seulement.

ÉTÉLIS. *Etelis*, Valenc. Ce genre réunit, aux caractères des Perches proprement dites, une rangée extérieure de dents en crochets coniques et pointus. Ce caractère le rapproche du genre Sandre, mais il en diffère par ses palatins, qui n'ont que des dents en velours, sans apparence de crochets, et par les opercules qui, au lieu d'être entiers, se terminent par deux épines.

On ne connaît qu'un seul Poisson de ce genre, qui se trouve près des îles Mahées, faisant partie de l'archipel des Seichelles. M. Valenciennes lui a imposé le nom d'*Etelis carbunculus;* « c'est, dit-il, un superbe Poisson, d'une couleur étincelante de rubis, relevée de lignes longitudinales dorées. » L'iris de l'œil forme un beau et large cercle de couleur d'or, se détachant sur le rouge brillant du corps. L'individu décrit par M. Valenciennes avait 30 centim. de longueur.

La forme de l'Ételis est un peu plus allongée et plus comprimée que celle de la Perche; l'œil est fort grand; le dessus du crâne, un peu concave entre les yeux, a la surface relevée de chaque côté par des ramifications saillantes, qui y représentent comme des arbres; la bouche est fendue jusque sous le tiers inférieur de l'œil; la mâchoire inférieure, très peu extensible, avance plus que la supérieure. La nageoire pectorale est pointue, composée de seize rayons, dont le cinquième est le plus long; la ventrale, placée sous la pectorale, a son épine de force médiocre. La première dorsale, commençant un peu plus en arrière que la base de la pectorale, a neuf épines de force médiocre, dont la première trois fois plus courte que les deux suivantes, qui sont les plus longues; la seconde dorsale a une épine et onze rayons mous, dont le premier seul n'est pas branchu. L'anale, qui répond à la seconde dorsale, a trois épines, dont la première très courte, et huit rayons mous. La caudale est fourchue et a dix-sept rayons entiers.

GRYSTE ou GROWLER. *Grystes*, Valenc. Ces Poissons ne diffèrent des Centropristes qu'en ce que leur préopercule manque absolument de dentelures. Leurs noms de Gryste et de Growler signifient *Grogneur*, probablement parce qu'ils font entendre un certain bruit quand on les prend, mais on n'a aucun renseignement positif sur ce fait, qui, du reste, a été observé chez d'autres Poissons, tels que les Sciènes et les Trigles. On en connaît deux espèces, savoir :

Le Growler salmoïde, *Grystes salmoides* Valenc., *Labrus salmoides* Lacép., *Cichla variabilis* Lesueur, *Perca trutta* Bosc, est très commun dans les rivières de la Caroline, où il atteint jusqu'à 65 centim. de longueur. Il y est connu par les habitants sous le nom de *Trout* (Truite), et sa chair, ferme et d'une saveur agréable, y est très estimée. On le pêche avec des bameçons, que l'on amorce avec un morceau de Cyprin.

Ce Poisson affecte à peu près la forme d'un Serran. Sa mâchoire inférieure est un peu plus longue que l'autre, et a quatre ou cinq pores sous chacune de ses branches. De larges bandes de dents en velours les garnissent toutes les deux, ainsi que le devant de ses palatins et de son vomer. Le bord de son préopercule est entier, mais le préopercule osseux se termine par deux pointes peu aiguës, dont la supérieure plus courte. Une singularité au point de vue des créateurs d'espèces, est que sa membrane branchiale a tantôt six, tantôt sept rayons, caractère suffisant pour créer, non pas deux espèces, mais même deux genres, selon nos classifi-

cateurs nouveaux. La nageoire dorsale commence vers le milieu des pectorales, et ses épines sont faibles : la plus haute est la quatrième, et il existe une échancrure prononcée entre la pénultième et la dernière. L'anale ne commence que sous la partie molle; la caudale se termine un peu en croissant ; les pectorales et les ventrales sont petites ou médiocres.

La couleur générale du Growler est d'un brun verdâtre foncé, avec une tache d'un noir bleuâtre à la pointe de l'opercule. Les jeunes sont d'un vert plus pâle et ont sur chaque flanc vingt-cinq à trente lignes longitudinales et parallèles, brunes. Ce Poisson paraît se nourrir principalement d'Insectes.

Le Growler de la rivière Macquarie, *Grystes Macquariensis* Valenc., se rapproche plus que le précédent des formes générales de notre Perche commune. Il diffère du Growler quant aux caractères essentiels, par ses écailles plus petites, ses épines dorsales et anales beaucoup plus fortes. La partie épineuse de sa dorsale est séparée de la partie molle par une échancrure bien marquée; la joue est un peu renflée. Le préopercule et le sous-orbitaire n'ont aucune trace de dentelure, et l'opercule osseux n'a qu'une petite épine pointue. Le premier aiguillon de la dorsale est très petit et les autres très forts; la partie molle est plus élevée, plus courte et arrondie; la caudale est carrée et a ses angles arrondis.

Si l'en en peut juger par les individus conservés dans une liqueur préservative, ce Poisson doit être d'un gris violâtre, plus pâle en dessous, parsemé de taches nuageuses, noirâtres, irrégulières et d'une grandeur médiocre. Celui que M. Valenciennes a décrit avait 27 centim. de longueur.

DOULE. *Dules*, Valenc. Ce genre offre les mêmes caractères que les Centrepristes, mais ils n'ont que six rayons à la membrane des branchies. On en connaît plusieurs espèces, savoir :

a. *Opercule à trois pointes; dorsale non échancrée.*

Le Doule cocher, *Dules auriga* Valenc. Les individus que l'on a étudiés venaient du Brésil, et ne dépassaient pas 16 à 22 centim. de longueur. Ils ont la plus grande analogie avec le Centrepriste noir, mais les yeux sont plus grands et plus rapprochés; le crâne et le museau sont dépourvus d'écailles; l'opercule osseux a trois pointes, dont celle du milieu est la plus forte et la plus aiguë; aux deux mâchoires, au devant du vomer et aux palatins, les dents sont en velours sur de larges bandes; au rang externe, à la mâchoire supérieure, elles sont plus fortes, mais néanmoins égales. Les deux premières épines dorsales sont petites, mais la troisième se prolonge en une soie qui égale la longueur de la moitié du corps, et que l'on a comparée à un fouet, d'où est venu à cet animal le nom de *Cocher;* les sept suivantes sont égales entre elles. La caudale est coupée carrément; les ventrales sont un peu plus en arrière que les pectorales, sans les dépasser.

Ce Poisson paraît devoir être d'un gris jaunâtre, avec une tache brunâtre sur la plupart des écailles du dos et des côtés du thorax. La ventre est jaunâtre, sans tache, avec une bande brune ou noirâtre en avant et en arrière, qui monte verticalement jusque près de la ligne dorsale; la dorsale et l'anale ont des bandes obliques, nuageuses, brunâtres; les pectorales et la caudale paraissent devoir être jaunes, et les ventrales sont teintes de noirâtre.

Le Doule a ventre jaune, *Dules flaviventris* Valenc., apporté de la même mer, n'est peut-être, ainsi que le soupçonna M. Valenciennes, que la femelle de l'espèce précédente. Ses épines dorsales ne se prolongent pas. Le corps est brun, avec un large espace jaune sous le ventre, et deux taches rondes, noires, de chaque côté de la base de la caudale. La dorsale et l'anale sont marbrées de bandes et de taches noires; les pectorales sont rougeâtres.

b. *Opercule à deux pointes; dorsale échancrée.*

Le Doule a queue rubanée, *Dules tæniurus* Valenc., se trouve à Java, et les individus connus ne dépassent pas 15 centim. de longueur. Le chanfrein est légèrement concave; les pointes de l'opercule sont aiguës, et surtout l'inférieure; on trouve à chaque mâchoire, à chaque palatin et au chevron du vomer des bandes étroites de dents en velours, mais rudes. Les deux par-

ties de la dorsale sont séparées par une échancrure assez profonde. Les rayons de la première, au nombre de neuf, sont médiocres, le premier très court, le quatrième et le cinquième les plus élevés. Le dixième, qui recommence la seconde partie, n'a que moitié de la hauteur du rayon mou qui le suit. Du reste, la partie molle est aussi haute et aussi longue que la partie épineuse. L'anale a sa deuxième épine plus forte et un peu plus courte que la troisième; la caudale est fourchue jusqu'à la moitié de sa longueur.

Ce joli Poisson a le dos d'un bleu d'acier, les flancs et le ventre d'un rose argenté, se fondant avec le bleu du dos; la dorsale est grise, à partie molle bordée de noirâtre. La pectorale, la ventrale et l'anale sont d'un gris blanchâtre, sans taches; la caudale, également blanchâtre, a sur chaque lobe deux larges bandes obliques, brunes ou noirâtres.

Le Doule bordé, *Dules marginatus* Valenc. Existe à Java, et, comme le précédent, ressemble assez à une Perche. La longueur des individus connus est de 2 centim. La dorsale est très échancrée, sa partie épineuse plus haute dans le milieu; l'œil est grand; la mâchoire inférieure plus longue, la caudale fourchue; deux pointes à l'opercule, et la dentelure du préopercule si fine, qu'on la voit à peine à l'œil nu. L'épine de la partie molle de la dorsale, qui est la dixième de la nageoire, est aussi haute que les rayons qui la suivent; la deuxième épine de l'anale est plus forte, mais un peu plus courte que la troisième.

Quant aux couleurs, ce Poisson est argenté, teinté de gris sur le dos; ses nageoires sont d'un gris jaunâtre, avec une teinte noirâtre sur la caudale et la partie épineuse de la dorsale; la partie molle de la dorsale et de la caudale est liserée de noir, et la dorsale a une tache noire à l'angle antérieur de sa partie molle.

Le Doule a queue rayée, *Dules caudivittatus* Valenc., Holocentre queue rayée, Lacép.; le *Gros OEil*, Commers., est plus petit que notre Perche de France. Il ressemble beaucoup au précédent, mais le nombre de ses rayons mous, à la dorsale, s'élève à quatorze, et on ne voit point de tache au sommet de la partie molle de sa dorsale; il n'y a pas tant de différence entre sa neuvième et sa dixième épine. A l'état frais, le dos est d'un brun bleuâtre, et les flancs et le ventre sont d'un blanc d'argent. Il est commun à l'Ile-de France.

Le Doule brun, *Dules fuscus* Valenc., a été apporté de l'Ile Bourbon par Leschenault. Il a beaucoup de ressemblance avec les précédents, mais il est plus court et plus épais. Ses épines dorsales sont un peu moins élevées, et il n'a que onze rayons mous. Il est brun, à reflets argentés sur le ventre; la dorsale est brune; la caudale aussi, mais on voit quelques lignes longitudinales noires entre ses rayons mitoyens. Le long de la base de son anale sont des taches noires, une entre chaque rayon; ses pectorales et ses ventrales sont d'un gris brun. Ceux que l'on conserve au Muséum n'ont que 1 centim. de longueur.

Le Doule de roche, *Dules rupestris* Valenc., *Centropomus rupestris* Lacép.; le *Poisson de roche*, Commers., est une espèce d'eau douce, qui se trouve dans la ravine du Gol, à l'Ile Bourbon, et dans quelques parties de l'Ile-de-France. Il pèse jusqu'à 1 kilogr., atteint 40 centim. de longueur, et a, selon Commerson, les formes générales d'une Carpe. Le front descend sans convexité; la bouche est médiocrement fendue, et la mâchoire inférieure avance un peu plus que l'autre. Les deux mâchoires, le chevron du vomer, les palatins et même les ptérygoïdiens sont garnis de dents en velours fin et ras; les bords du préopercule sont très finement dentelés; la partie osseuse de l'opercule se termine par deux pointes assez fortes; la membrane branchiale est à six rayons; les nageoires pectorales sont petites, et la dorsale commence sur leur milieu; ses quatrième et cinquième épines sont les plus longues; la dixième se relève plus que la neuvième, et le rayon mou dépasse de moitié la dixième épine. L'anale commence sous la neuvième dorsale; elle a trois fortes épines, que le rayon mou dépasse aussi de moitié; la caudale est presque carrée ou légèrement en croissant; les ventrales naissent sous le milieu des pectorales et sont plus longues et plus épaisses qu'elles : leur épine est assez forte, mais de moitié plus courte que le premier rayon mou.

Ce Poisson est argenté, teint de brunâtre sur le dos, avec une tache pointillée de brun foncé au bout de chaque écaille. Ces taches sont réunies par des lignes de points plus ou moins régulières sur diverses parties. La dorsale a sa partie molle brune, et blanchâtre à sa base; l'anale est blanchâtre, pointillée de brun; la caudale est presque entièrement pointillée, ce qui la fait paraître brune, avec ses angles blanchâtres; les pectorales sont grises et les ventrales blanchâtres. On croit que ce Poisson se nourrit de Crustacés. (Boit.)

PERÇOIR ou **FORÊT**. MOLL. — Noms vulgaires du *Murex stigillatum*.

***PERCOPHIS**. *Percophis*, Valenc. (πέρκος, noirâtre; ὄφις, serpent). POISS. — Genre de Poissons osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Percoïdes. On peut assigner à ce genre les caractères suivants: Nageoires ventrales jugulaires, c'est-à-dire placées en avant des pectorales; des dents canines mêlées aux autres; mâchoire inférieure pointue; dorsale unique et longue; corps allongé, cylindrique, anguilliforme, près de douze fois plus long qu'épais.

Le Percophis du Brésil, *Percophis Brasilianus* Valenciennes, *Percophis Fabre* Quoy et Gaimard, a quelque analogie avec les Sphyrènes, mais il en diffère essentiellement par ses nageoires ventrales qui ne sont pas placées en arrière des pectorales, mais en avant, et par la longueur de sa dorsale et de son anale. Sa tête est déprimée et fait presque le quart de sa longueur totale; les deux mâchoires sont un peu pointues, et l'inférieure dépasse l'autre; la supérieure a de chaque côté, en avant, cinq fortes dents crochues et très pointues, outre ses dents en velours; les palatins ont également des dents en velours; la bouche est fendue jusque sous les yeux; l'opercule osseux se termine en pointe plate. La nageoire pectorale est obtuse; la ventrale, un peu plus courte, est pointue; la première dorsale est assez courte, et ses premiers rayons sont aussi longs que le corps est épais, à pointes trop faibles pour piquer; la seconde dorsale se continue jusque près de la caudale, et l'anale est beaucoup plus longue encore; la caudale paraît avoir été carrée. Ce Percophis, long de 13 pouces chez l'individu décrit, est d'un gris brun foncé en dessus, et d'un gris argenté en dessous. Ce Poisson, aussi curieux que rare, a été trouvé près de Rio-Janeiro. (Boit.)

PERCOSIA (πέρκος, noirâtre). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, et de la tribu des Féroniens, créé par Zimmermann, dans sa monographie du genre *Amara* des auteurs. L'espèce type, la *P. robusta* Zim. (*Amara sicula* Dej.), est, ainsi que l'indique le dernier nom, propre à la Sicile. (C.)

***PERCUS** (πέρκος, noirâtre). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, de la tribu des Féroniens, établi par Bonelli (*Observations entomologiques, tableau*). Dejean (*Spécies général des Coléoptères*, t. III, p. 97) n'a adopté ce genre que comme division dans le grand genre *Feronia*. *Voy.* ce mot. (C.)

PERCUSARIA, Bonnemais. (*in Journ. phys.*, XCIV, 178). BOT. CR. — Syn. de *Scytonema*, Ag.

***PERDICINÉES**. *Perdicinæ*. OIS. — Sous-famille de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Tétraonidées, composé en grande partie des éléments du genre Tétras de Linoé et des espèces comprises dans le genre Perdrix de la plupart des ornithologistes; les Perdicinées empruntent donc leurs caractères généraux à ce dernier. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'étendue de cette sous-famille; les uns, comme Ch. Bonaparte, y comprennent non seulement les Perdrix, mais aussi les Gelinottes, les Tétras et les Lagopèdes; les autres, comme G.-R. Gray, n'y font entrer que les Perdrix proprement dites, et les genres *Rhizothera*, *Ptilopachus*, *Ithaginis*, *Lerwa*, *Pternistis*, *Francolinus*, *Caccabis*, *Alectoris*, *Arborophila*, *Coturnix*, *Rollulus*, *Odontophorus*, *Ortyx*, *Lophortyx*, *Callipepla*, formés à leurs dépens. (Z. G.)

PERDICIUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Labiatiflores, tribu des Mutisiacées, établi par Lagasca (*Arnam. nat.*, I, 39). Herbes du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

PERDIX. OIS. — Nom latin du genre Perdrix.

PERDREAU. OIS. — Noms des jeunes Perdrix qui n'ont point atteint leur première mue.

PERDRIX. *Perdix*. OIS. — Le grand genre *Tetras* du *Systema naturæ*, genre dont la caractéristique si large, *Supercilia nuda papillosa*, avait pu autoriser son fon-

dateur et tous les ornithologistes qui, après lui, l'ont adopté, à y faire entrer indistinctement toutes les espèces de Gallinacés chez lesquelles un espace nu ou mamelonné occupe le dessus de l'œil, en forme de sourcil, a été converti par les méthodistes modernes en une famille, dans laquelle on a introduit plusieurs coupes ou sous-familles, susceptibles elles-mêmes de pouvoir être divisées en un plus ou moins grand nombre de genres. Au nombre des sous familles tirées des Tétras de Linné, est celle qui comprend les Perdrix auxquelles on donne pour caractères généraux : un bec médiocre, convexe, robuste; des ailes concaves; une queue très courte, arrondie, comme étagée; des tarses complétement nus, munis ou dépourvus d'ergots. Ces Oiseaux, que la plupart des auteurs avaient jusqu'ici distingués seulement en *Perdrix proprement dites*, en *Francolins*, en *Colins* et en *Cailles* (distinction que nous adoptons préalablement, afin de mettre moins de confusion dans l'histoire que nous avons à en faire), ont fourni à quelques ornithologistes contemporains les éléments de seize genres différents, que nous citerons plus bas.

L'histoire naturelle des Perdrix proprement dites, qui doit surtout nous occuper, et surtout des Perdrix d'Europe, a été faite généralement avec assez de négligence; et pourtant, s'il est des espèces dont les mœurs, les habitudes, etc., doivent être bien connues, ce sont, sans contredit, celles qui vivent, en quelque sorte, à nos côtés, dont nous faisons le but de nos chasses journalières. L'on pourrait même dire que quelques erreurs, légères à la vérité, se sont glissées dans les ouvrages des naturalistes qui ont fait mention de ces Oiseaux, et que certains d'entre ceux-ci ne sont pas mieux connus, de nos jours, que du temps d'Aristote. Ainsi, par exemple, l'histoire naturelle des Perdrix rouges, et principalement de la Bartavelle, n'a pas fait un pas de plus. A la rigueur, pour être juste, il faudrait même reconnaître qu'elle est dans beaucoup de livres qui se sont produits depuis, moins complète que dans l'ouvrage du philosophe de Stagyre. Il est surprenant de voir que la plupart des faits qu'Aristote a consignés dans l'histoire des Oiseaux dont il est question, n'aient le plus souvent trouvé que des incrédules et jamais un contradicteur de bonne foi, qui, opposant aux faits émis par lui, des faits mieux observés et rigoureusement discutés, fit rejeter sans appel ce que l'on s'accordait à considérer comme inexact et fabuleux. Le collaborateur de Buffon est peut-être le seul qui ait essayé de démontrer qu'Aristote, tout en exagérant quelquefois, n'avait rien émis qui fût totalement en désaccord avec les mœurs et le naturel des Perdrix; mais, d'un autre côté, il s'est lui-même trop souvent contenté d'accepter, sans contrôle, tout ce qu'on avait dit de ces Oiseaux, par conséquent le vrai et le faux. Guéneau de Montbeillard, en effet, n'a pas toujours été heureux au point de ne recueillir que des faits bien observés.

Les Perdrix ont une physionomie particulière que tout le monde connaît. Leur corps arrondi, leurs jambes courtes, leur tête petite, leur queue courte et pendante, les distinguent généralement des autres Gallinacés. Les Peintades ont cependant avec elles de grandes analogies sous le rapport de la forme et un peu sous celui des mœurs. Toutes ont des habitudes terrestres; cependant, en parlant plus particulièrement des Francolins et des Colins, nous verrons que certaines espèces, parmi ceux-ci, se perchent assez souvent sur les arbres, fait qu'on n'observe que très accidentellement chez quelques unes des Perdrix proprement dites.

En général, très multipliées relativement à la destruction considérable qu'on en fait tous les jours, les Perdrix vivent une grande partie de l'année en familles. Les unes, comme les Perdrix rouges, aiment les lieux accidentés, les petits coteaux coupés de gorges de vallées, et couverts de bruyères, de bois taillis, de vignes; les autres, comme les Bartavelles, ne se plaisent que sur les lieux élevés, arides et rocailleux, sur les hautes montagnes, ne descendent dans les plaines et dans les basses régions qu'au moment de la reproduction ou pendant l'hiver, lorsque les neiges, couvrant le sommet des montagnes, leur enlèvent tout moyen de subsistance; enfin il en est qui ne fréquentent jamais, comme les Perdrix grises, que les pays plats. Mais toutes ont cela de particulier qu'elles se cantonnent, c'est-à-dire qu'il y a tel lieu, telle étendue de terrain qu'elles n'abandonnent que fort rarement, et dans

lequel elles reviennent constamment, lorsqu'elles s'en sont éloignées par cas fortuit. Ces cantons sont ceux où elles sont nées, ou bien encore ceux qui leur offrent les conditions d'existence les plus favorables.

C'est par suite de l'habitude qu'elles se font de vivre dans tels ou tels lieux d'où elles ne s'écartent que très accidentellement, que les Perdrix ont ce qu'en terme de chasse on nomme des *remises*, c'est-à-dire des points vers lesquels, lorsqu'on les poursuit, elles se rendent avec une constance remarquable. Il suffit, lorsqu'elles s'élèvent, de constater la direction qu'elles prennent pour être à peu près assuré qu'on va les retrouver vers tel autre point du canton qu'elles fréquentent. Pourtant, lorsqu'elles sont pressées trop vigoureusement, elles s'égarent dans des contrées qui leur sont inconnues.

La marche ou la course sont les moyens que les Perdrix mettent ordinairement en usage pour se transporter d'un endroit dans un autre. Elles n'emploient le vol que pour franchir des distances assez grandes et lorsque la nécessité l'exige. Leur allure, grave comme celle de tous les Gallinacés, lorsque rien ne les inquiète, devient légère et gracieuse lorsqu'elles sont forcées de précipiter le pas. Tantôt elles relèvent la tête avec fierté, tantôt elles l'abaissent de manière à la mettre, avec le corps, dans un plan tout à fait horizontal ; d'autres fois leur marche est pour ainsi dire rampante : c'est surtout lorsqu'elles sont chassées qu'elles agissent de la sorte. Alors on les voit dans les sentiers battus qu'elles parcourent de préférence, dans les terres labourées dont elles suivent les sillons, dans les champs de chaume, piétiner avec une vélocité extraordinaire. Elles courent en rasant la terre, s'arrêtent pour épier tous les mouvements de l'objet qui cause leur effroi, puis courent encore, et ne se décident enfin à prendre leur essor qu'alors que le danger est imminent. Mais si les Perdrix croient devoir éviter par la fuite l'approche de l'homme, leur instinct semble, au contraire, leur commander, lorsqu'elles aperçoivent un Oiseau de proie, de se mettre en évidence le moins possible. Alors elles se condamnent à une inaction complète, se blottissent sous une touffe d'herbe, contre une pierre, dans une broussaille, ne reprennent confiance et ne se montrent qu'après que l'Oiseau de proie, qu'elles suivent continuellement de l'œil, s'est éloigné d'elles. Il arrive cependant que celui ci fond sur celles qui ne se sont point assez tôt dérobées à sa vue. Dans cette circonstance, celle qui est directement menacée prend son essor pour se précipiter dans une touffe d'arbres ou dans le buisson le plus voisin ; mais cette retraite, qui est pour elle un lieu sûr, qui la soustrait aux serres du Faucon, la livre aux mains de l'homme, si celui-ci, témoin de sa fuite précipitée, se porte vers le lieu où elle s'est réfugiée. Sa frayeur est telle, que tous les moyens que l'on pourrait employer afin de la déterminer à partir seraient inutiles. Elle demeure comme stupéfaite au milieu des broussailles qui lui servent d'asile, et se laisse prendre sans faire la moindre résistance. Nous avons été témoin de plusieurs faits de ce genre : nous avons vu des Perdrix grises et des Perdrix rouges poursuivies par des Oiseaux de proie se laisser brûler dans des bouquets de ronces où elles s'étaient retirées, plutôt que d'en sortir. Une fois nous avons pu constater qu'un individu de cette dernière espèce, que l'on venait d'arracher aux serres d'un Faucon, et qui n'avait ni contusion ni profonde blessure, était incapable de faire le moindre mouvement. Son œil était grandement ouvert, sa respiration était très active, mais ses jambes et ses ailes paraissaient comme liées : élevé à une certaine hauteur et abandonné à lui-même, il tombait comme un corps inerte, sans qu'il cherchât à adoucir sa chute en déployant ses ailes. Les effets de la peur, sur les Oiseaux dont nous parlons, sont très profonds, comme on le voit par les exemples cités. On dirait que tout ce qu'il y a d'instinct en eux s'éteint lorsqu'ils sont menacés de tomber sous la serre d'un Oiseau de proie. Mais tous leurs ennemis naturels ne font pas sur eux la même impression. Nous avons dit que l'approche de l'homme les faisait fuir ; il en est de même pour le Chien, et si le Renard les détermine quelquefois à d'autres actes, ce n'est, on peut le dire, que dans des cas très exceptionnels. Ainsi on a vu des Perdrix rouges éviter les poursuites de ce dernier, en se perchant, contre leurs habitudes, sur les grandes branches des arbres.

On a fait bien des fables sur la prétendue

fascination que le Renard exerce sur les Oiseaux, mais particulièrement sur les Perdris. Sans entrer à ce sujet dans des détails qui nous éloigneraient de notre but, sans raconter la manière dont ce Carnassier leur fait la chasse, nous devons pourtant dire qu'à la vue de cet ennemi, le plus acharné après elles et le plus redoutable après l'homme, les Perdrix se rassemblent, poussent un certain cri de détresse, qu'elles ne font entendre que dans cette circonstance; se pressent les unes contre les autres; prennent leur volée toutes en même temps; se groupent de nouveau lorsqu'elles s'abattent, pour repartir encore si le Renard persiste à les poursuivre. On dirait que leur salut dépend de leur étroite union. C'est qu'en effet, si le Renard parvient à les disperser, l'une d'elles doit infailliblement périr si elle ne trouve une retraite où celui-ci ne puisse l'atteindre; car, négligeant les autres pour celle qui s'égare, il s'attachera à elle jusqu'à ce qu'elle tombe sous sa dent ou qu'il en perde la voie, ce qui est rare.

Le vol des Perdris, et surtout des Perdrix rouges, des Perdrix-Gambra, des Bartavelles, est brusque, bruyant, rapide, direct, et d'ordinaire peu soutenu et peu élevé. Ce qui prouve avec quelle rapidité ces Perdris volent, c'est que, lorsqu'on les tire au travers, au moment surtout où elles sont bien lancées, elles vont quelquefois tomber à vingt ou trente pas du point où elles ont été mortellement atteintes, par le seul effet de la force impulsive qui les portait en avant. Lorsqu'elles prennent leur essor, c'est toujours avec un battement d'ailes si fort qu'on ne peut se défendre non pas d'un mouvement de frayeur, mais de surprise. C'est surtout pendant le mois de septembre que ce bruit, auquel il se mêle alors un petit sifflement bien sensible, par suite de la mue de quelques pennes de l'aile, acquiert le plus d'intensité. Les Perdrix grises ont un vol moins bruyant, et généralement moins soutenu et moins élevé. Nous n'ignorons pas qu'il est des cas exceptionnels; que parfois celles-ci parcourent en volant des distances assez considérables, ce qui arrive lorsqu'elles sont trop vivement poursuivies; que d'autres fois aussi, les grands arbres qu'elles rencontrent dans leur trajet les forcent à élever leur vol; mais pour l'ordinaire, et ces circonstances à part, l'un peut dire que les Perdrix grises volent moins longtemps et moins haut que les espèces précédemment citées.

On aurait une idée fausse de la manière dont les Perdrix dirigent leur vol, si, sous ce rapport, on les comparait à tout autre Oiseau. Lorsqu'elles abandonnent le sol, elles commencent, si elles sont dans les bois, à s'élever à quelques pieds au-dessus des arbres, non pas perpendiculairement, comme le fait la Bécasse que l'un surprend dans les mêmes circonstances, mais obliquement; puis elles filent droit et de telle sorte, que leur vol, qui, dans les premiers temps, semblait se soutenir toujours à la même distance du sol, finit, lorsqu'elles approchent du point où elles veulent s'arrêter, par décliner de plus en plus. Lorsque celles que leur nature retient dans les lieux accidentés veulent se rendre d'un coteau sur un autre coteau, elles ne le font pas par un vol direct, que représenterait une ligne horizontale, mais en suivant tous les contours qu'elles rencontrent pour arriver au lieu vers lequel elles tendent, et de manière à décrire une ou plusieurs courbes continues et plus ou moins fortes, selon les accidents de terrain. On dirait qu'elles sont constamment attirées vers le sol, et qu'il ne leur est pas donné de s'élever à une hauteur de plus de 20 à 30 pieds. Rarement les Perdrix dirigent leur vol vers le sommet des coteaux ou des collines; elles en suivent les flancs, les escarpements, et tendent toujours plus ou moins vers les bas-fonds. Le contraire a lieu lorsqu'elles gagnent terre; alors elles cherchent, en courant, à atteindre les points élevés des contrées qu'elles fréquentent. Les chasseurs possèdent parfaitement la connaissance de ces habitudes, qui sont surtout particulières aux Perdrix rouges et aux Bartavelles; aussi vont-ils chercher ces Oiseaux bien au-dessus du point où ils se sont reposés.

Nous avons dit que la marche et la course étaient les moyens locomoteurs que les Perdrix emploient le plus ordinairement, mais qu'elles mettaient également en usage le vol, lorsque les circonstances l'exigeaient. Or, la poursuite qu'on leur fait, le rappel de leurs compagnes lorsqu'elles en sont éloignées, les cris d'une femelle pendant les pariades,

la distance qui les sépare du champ où elles vont habituellement pâturer, sont autant de circonstances qni les déterminent à faire usage du vol.

Les Perdrix sont d'un naturel timide et fort dous ; le moindre bruit les effraio, le plus petit objet nouveau pour elles les met en émoi ; aussi la défiance paraît-elle présider à leurs actes : soit qu'elles cherchent leur nourriture, soit qu'elles se rendent à l'abreuvoir, soit même qu'elles se livrent au repos, elles sont avant tout circonspectes. Elles possèdent au plus haut degré l'instinct de la sociabilité, car si elles sont forcées de se séparer, elles no tardent pas à se rapprocher et à se rassembler de nouveau. Ce besoin, pour certaines espèces de Perdrix, de vivre en société, est si grand, que les mâles supplémentaires de ces espèces, c'est-à dire ceux qui n'ont pu trouver de femelles pour accomplir l'acte de la génération, et quelquefois même ceux qui y ont satisfait, so réunissent pendant que les femelles couvent, et reconstituent ainsi des compagnies que la rivalité avait un moment altérées.

On a avancé, et cette opinion n'a encore été contredite par personne, que les Perdrix rouges étaient moins sociables que les Perdrix grises. Si, par lo mot *sociable*, on avait voulu diro que los premières forment des sociétés moins nombreuses quo les secondes, rien ne serait plus vrai; car celles-ci sont, sans comparaison, beaucoup plus multipliées; mais ce qu'on a vonlu dire, c'est qne les Perdrix rouges sont bien moins portées que les grises a vivre en société; qu'elles ont de la tendance à s'isoler les unes des autres. Cependant il n'est pas rare de voir les individus d'une même couvée et quelquefois ceux qui proviennent de deux pontes différentes, demeurer constamment unis depuis le moment de leur éclosion jusqu'en février, époquo où les sexes se recherchent, où les couples se forment et se séparent, et même alors on voit se former ces réunions de mâles supplémentaires dont nous parlions plus haut; car c'est surtout chez la Perdris rouge, la Perdrix-Bartavelle et la Perdrix-Gambra qu'on a observé cetto sorte d'excentricité, dont nous garantissons l'authenticité, du moins pour la première do ces espèces. Aristote a signalé cette particularité chez la Bartavelle : du reste, quelques autres Oiseaux, tels que les Martins roselins, en offrent aussi des exemples, comme nous l'a appris M Nordmann.

Or, ce fait seul d'une réunion d'individus mâles do la Perdrix rouge à une époque où les sociétés se dissolvent, doit, ce nous semble, être uno forte présomption en faveur du naturel sociable de cette espèce. Il est vrai que les auteurs qui ont émis une opinion contraire se sont crus fondés à soutenir cette opinion, en disant quo les Perdrix rouges so tenaient plus éloignées les unes des autres que les Perdrix grises, qu'elles ne prenaient pas leur essor toutes à la fois, qu'elles suivaient, en partant, des directions opposées, et qu'elles montraient beaucoup moins que les Perdrix grises d'empressement à se rappeler. Or, toutes ces raisons ne sont quo le résultat d'une observatiun mal faite : les unes et les autres diffèrent si peu entre elles, sous le rapport de leur sociabilité, que ce que l'on dirait de celles-ci pourrait également s'appliquer à celles-là.

Pour qu'uno étude de mœurs soit rigoureusement dans les limites du vrai, il faut avant tout se placer, vis-à-vis de l'animal dont on veut connaître les habitudes, dans de certaines conditions, pour que cet animal ne soit pas contraint dans ses actes, et tenir compte en même temps de certaines circonstances. C'est en négligeant ces conditions et les circonstances au milieu desquelles vivent les Perdris rouges, qu'on a pu se faire une idée fausse de leur instinct social. Ces Oiseaux, aussi bien que tous ceux de la division à laquelle ils appartiennent, ne sauraient vivre loin de leurs semblables; ils cherchent leur nourriture en commun et se trouvent alors tellement rapprochés les uns des autres, qu'il n'est pas rare d'en abattre cinq et six d'un seul coup de fusil. Tous les individus d'une compagnie, lorsque rien ne les contraint à agir différemment, abandonnent lo sol en même temps et suivent la même direction; enfin ceux qui sont égarés, aussi bien que le gros de la troupe, mettent le même empressement à se réclamer lorsqu'ils ont été violemment séparés. Il est vrai que, si l'on veut juger leurs actes en dehors des conditions nécessaires pour bien les apprécier, par exemple, lorsquo la présence de l'homme les détermine, alors on voit que la manière dont s'effectue le

départ des Perdrix rouges est variable selon les circonstances. Tantôt, quel que soit leur nombre et quelle que soit l'époque de la journée, toutes partent ensemble : c'est lorsqu'on les surprend dans un endroit découvert, ou bien le matin et le soir, lorsqu'elles errent sur les coteaux, à travers les bruyeres. Tantôt, au contraire, leur départ a lieu d'une manière intermittente, si l'on peut ainsi dire : c'est durant les fortes chaleurs de l'été, lorsqu'elles chaument, qu'elles reposent dans les bois taillis, dans les buissons, que ce fait se présente assez fréquemment, et plus fréquemment encore, lorsqu'après un premier vol, on s'empresse de les rejoindre et qu'on les force ainsi a prendre une seconde fois leur volée. Ces faits, que l'on a cru devoir invoquer comme preuve du peu de sociabilité des Perdrix rouges, ont d'autant moins de valeur qu'ils se répètent d'une manière identique chez les Perdrix grises, auxquelles on a voulu les comparer. Tous les chasseurs savent qu'il n'est pas constant de voir celles-ci partir toujours ensemble, et surtout de les voir prendre la même direction. Nous croyons donc qu'en observant bien rigoureusement, et en ayant égard aux circonstances, l'on peut être conduit à dire que ces deux espèces sont sociables au même degré ; car, dans les conditions ordinaires de leur vie, les rapports mutuels des individus sont les mêmes, et, quoi qu'on en ait dit, les unes ne sont pas plus empressées à se rappeler que les autres.

Il n'esiste peut-être pas d'Oiseaus dont les habitudes naturelles soient aussi réglées, aussi constantes que celles des Gallinacés : c'est dire que nous devons trouver chez les Perdrix cette constance et cette régularité. En effet, elles ont des heures pendant lesquelles elles vaquent à la recherche de leur nourriture, et des moments de repos. Le matin, dès le point du jour, on les entend caqueter. Cet indice de leur réveil est aussi le signal de leur départ, car bientôt on les voit s'élever pour se rendre, d'une seule volée, dans un champ cultivé, où elles trouveront de quoi contenter leur premier appétit. Ici le naturel craintif et défiant des Perdris se décèle dans toute sa plénitude : en gagnant terre, elles ont garde de se mettre tout de suite en évidence, de se livrer immédiatement à la recherche des substances dont elles s'alimentent. Loin de là ; elles n'ont pas plus tôt touché le sol qu'elles se blottissent de façon à disparaître entierement. En vain chercherait-on alors à les découvrir ; leur immobilité ne peut trahir leur présence ; mais peu à peu on les voit relever la tête, puis le corps, et enfin se mettre en mouvement. Elles ont besoin de prendre confiance en s'assurant, par la vue, que rien dans les environs ne pourra les troubler. Le moindre objet qu'elles n'ont pas l'habitude de voir les determine a demeurer plus longtemps dans une immobilité complète, et quelquefois peut les forcer à gagner un autre canton. Lorsqu'elles sont suffisamment repues, elles volent ou courent se désaltérer à la source voisine, après quoi elles regagnent, les unes, leurs collines rocailleuses ; les autres, les taillis et les buissons ; d'autres enfin les prairies artificielles ou les vignes, dont elles font leur demeure d'été. Durant la belle saison, les Perdrix abandonnent ordinairement les lieux cultivés qui fournissent à leurs besoins vers dix heures du matin, pour n'y reparaître que vers trois et quatre heures, époque de leur second repas. Pendant l'hiver, leur nourriture étant plus rare, on les voit plus longtemps occupées à la chercher, et il en résulte que toute la journée se passe presque dans cette occupation.

Aussitôt que le jour commence a décliner, les Perdrix cherchent un lieu favorable pour y passer la nuit. Elles rôdent longtemps et en cacabant de temps en temps, avant d'avoir fait choix d'une place qui puisse leur convenir ; puis, lorsque ce choix est fait, elles se rapprochent et se livrent au repos. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que jamais elles ne reviennent, le lendemain au soir, précisément sur le même point où, la veille, elles ont couché ; c'est toujours ou dans les environs, ou même dans une autre localité. Nous devons dire aussi que, loin de chercher pendant la nuit un abri sous les grands arbres, les Perdrix paraissent, au contraire, s'en écarter avec soin. En effet, les unes, telles que les Bartavelles, les Perdris Gambras, les Perdris rouges, choisissent de préférence, au milieu d'un taillis, les espaces plus ou moins vastes que recouvrent seulement des thyms et des romarins,

en un mot, de fort petits arbustes, ou se retirent dans les lieux pierreux; les autres, comme les Perdrix grises, vont chercher un gîte dans les chaumes, les guérets et les luzernes.

Au retour du printemps, les Perdrix éprouvent, comme tous les autres Oiseaux, le besoin de se reproduire; alors sous l'influence de ce besoin, les compagnies qu'elles formaient se dissolvent et les couples se forment, mais ces nouveaux liens n'ont pas lieu sans qu'il y ait querelle et souvent combats, dans lesquels il y a des vainqueurs et des vaincus; ce sont ceux-ci qui d'ordinaire forment ces sociétés exceptionnelles dont nous avons déjà parlé. En général, c'est en février que les pariades commencent. A cette époque les mâles, que des désirs naissants maîtrisent, paraissent avoir un naturel bien moins sauvage qu'auparavant; ils sont moins circonspects, oublient et n'aperçoivent plus le danger qui les menace; alors enivrés par l'espoir des jouissances qui les attendent, ils donnent aveuglément dans les piéges où les attire le chant d'une femelle. Le matin, lorsqu'à cette époque les mâles font entendre leurs cris d'appel, on peut, avec quelques précautions, les approcher d'assez près, sans qu'ils cessent de cacaber, chose que, dans toute autre circonstance, l'on ne pourrait faire. Ce sentiment aveugle qui porte les Perdrix mâles vers les femelles était connu des anciens. Aristote signale la Bartavelle comme très-ardente en amour, et cette opinion était de son temps tellement accréditée, que les Grecs faisaient de cette espèce le symbole de la lubricité. Ils savaient même, ce qui est vrai dans de certaines limites, que les mâles supplémentaires à défaut de femelles, s'accouplaient entre eux.

Chez certaines espèces, le mâle, sans toutefois prendre part ni au travail de la nidification, ni aux fonctions pénibles de l'incubation, veille cependant toujours sur sa femelle et élève avec elle les jeunes; mais il paraît lui être bien moins attaché qu'avant l'accouplement et, par conséquent, avant la ponte. En effet, il est maintenant le premier à fuir à la moindre apparence de danger, tandis qu'auparavant c'était toujours la femelle qui donnait le signal de la fuite. Chez d'autres espèces, les mâles, après avoir accompli l'acte de la génération, prennent fort peu de souci de leurs compagnes et veillent avec tiédeur sur leurs petits. Du reste, toutes les Perdrix sont monogames.

Aux femelles est dévolu le soin de construire un nid. Elles choisissent, à cet effet, dans une exposition heureuse, soit dans les blés, les broussailles, les bruyères, etc., un lieu convenable, et là, dans une légère excavation qu'elles pratiquent avec leurs pieds, elles amassent quelques brins d'herbes et quelques feuilles sèches. C'est dans ce nid grossièrement construit que se fait la ponte. Le nombre d'œufs varie selon les espèces; mais le plus ordinairement ce nombre est de douze à quinze. Quant à la couleur, ces œufs ont toujours un fond jaunâtre: chez telle espèce ils sont uniformes, tandis que chez telle autre ils présentent de nombreuses mouchetures plus foncées. La durée de l'incubation est de dix-huit à vingt jours, selon que la température ambiante est plus ou moins propre à hâter leur développement. Les jeunes, auxquels on donne le nom de *Perdreaux*, suivent leur mère dès leur naissance; mais ils ne peuvent encore voler. A défaut de cette faculté qu'ils n'acquièrent que fort tard, ils savent, en courant et en se cachant dans les pierres, sous les ronces, etc., éviter l'approche d'un ennemi. A un signal de leur mère on les voit tantôt se blottir et tantôt fuir à pas précipités, en s'aidant de leurs membres antérieurs qu'ils agitent. On a depuis fort longtemps signalé les petites ruses que les Perdrix mettent en usage pour détourner, de leurs poussins, le danger qui les menace. Ce danger est-il imminent, aussitôt un cri d'alarme, que les Perdreaux comprennent, est donné; à l'instant ceux-ci se dispersent et disparaissent comme par enchantement; le mâle, s'il arrive qu'à ce moment il accompagne sa femelle, part d'un côté, celle-ci fuit dans une autre direction, mais fuit soit en boitant, soit en traînant l'aile, cherche en un mot à attirer sur elle l'attention de son ennemi, en simulant d'être blessée. Aussitôt qu'elle s'aperçoit que sa famille n'est plus en péril, alors elle prend son essor et échappe à son tour aux poursuites de l'agresseur, puis revient, de détour en détour, rejoindre sa petite famille, la rassemble,

et s'enfuit avec elle. C'est encore la femelle qui indique à ses poussins leur première nourriture ; c'est elle qui les réchauffe sous ses ailes ; c'est elle qui les conduit par tous les sentiers du canton où ils sont nés, qui leur fait pour ainsi dire connaître le pays ; enfin, c'est encore elle qui semble fortifier en eux ce naturel défiant et craintif qui les caractérise.

Malgré ce caractère, les Perdrix sont susceptibles d'une certaine éducation ; elles se familiarisent aisément et paraissent regretter fort peu la perte de leur liberté ; cependant on ne parvient à les adoucir à ce point, qu'avec les plus grands soins. La Perdrix grise a offert quelquefois de tels exemples de familiarité, qu'on a pu penser qu'il ne serait pas difficile de faire de cette espèce un Oiseau domestique et de l'introduire dans nos basses-cours. Girardin qui a émis cette opinion, cherche à l'appuyer par le fait suivant. « On apporta, dit-il, à un religieux de la Chartreuse de Beauserville, près de Nancy, une couvée de Perdreaux qui n'étaient âgés que de quelques jours ; il les éleva sans poule, avec des précautions qu'à la vérité tout le monde n'aurait ni le loisir, ni la patience de prendre ; il les tenait chaudement dans une petite caisse, qu'il avait garnie, à cet effet, d'une peau d'agneau ; il ne les en faisait sortir, lors de leur première enfance, que dans un endroit chaud où il avait répandu sur le plancher des larves que l'on nomme vulgairement œufs de fourmis, qu'il mêlait avec du terreau sec, afin de procurer à ces petits animaux le plaisir de le gratter avec leurs pieds pour y chercher leur nourriture.

» Devenus plus forts et lorsque le temps n'était point nébuleux, il les sortait dans le petit jardin de sa cellule, où ils passaient la journée ; puis il les faisait rentrer dans leur caisse vers le déclin du jour ; enfin, il leur donna, dans un endroit à couvert de la pluie, une gerbe de blé, une d'orge et une autre d'avoine qui leur servaient de retraite et de pâture.

» Cette petite famille devint si apprivoisée avec son père nourricier, que non seulement elle le suivait comme le ferait un chien, mais que lorsqu'il s'asseyait dans son jardin, aussitôt chaque individu se disputait le plaisir d'être un des premiers sur lui ; ils ne craignaient et ne fuyaient pas même la vue des étrangers qui venaient fréquemment visiter ce religieux.

» Après l'hiver, le moment de la pariade arriva : des querelles s'élevèrent parmi les mâles, mais on remarqua que, l'éducation ayant adouci leurs mœurs, leurs combats étaient moins fréquents et moins opiniâtres. Quand les couples furent assortis, ce religieux les distribua à ses amis et ne se réserva que celui dont le mâle lui avait constamment donné des preuves d'attachement.

» Pour faciliter la nichée de ce couple privilégié, il avait eu la précaution de semer un petit carré de blé où ces oiseaux pouvaient se retirer. La femelle y fit sa ponte, et pendant tout le temps de l'incubation, le mâle rôdait sans cesse autour de ce champ avec un air d'inquiétude ; et lorsqu'on s'en approchait de trop près, fût-ce même son hôte hospitalier, il accourait d'un air menaçant, la tête haute, les ailes à demi étendues et le corps fort élevé. »

Ce fait est non seulement intéressant en ce qu'il témoigne du degré d'éducation dont les Perdrix grises sont susceptibles ; mais en ce qu'il prouve que ces Oiseaux se reproduisent facilement en captivité lorsque, toutefois, on a eu le soin de les placer dans des circonstances favorables. Or, ce sont là deux conditions essentielles sans lesquelles la domesticité est impossible. On conçoit donc jusqu'à un certain point que l'on pût faire pour nos basses-cours, comme l'a cru Girardin, la conquête de cet Oiseau : ce résultat paraît surtout possible s'il est vrai qu'on ait réussi, ainsi que l'avance Willughby, à former un troupeau de Perdrix grises. Cet auteur rapporte qu'un particulier de Sussex était parvenu à apprivoiser une couvée entière de cette espèce, qu'il menait partout en la chassant devant lui. Selon Willughby, il paraîtrait même que le possesseur de cette compagnie de Perdrix gagna un pari en conduisant ainsi ces Oiseaux jusqu'à Londres.

D'ailleurs, le dernier fait n'a rien qui doive nous surprendre, car, d'après le témoignage de plusieurs voyageurs, les Bartavelles et les Perdrix rouges, dont le caractère est cependant plus sauvage, peuvent recevoir la même éducation et témoignent, vis-à-vis de leur guide, la même docilité.

Ainsi, Sonnini, dans l'historique de son *Voyage en Egypte*, dit avoir vu dans une maison, à Aboukir, deux Bartavelles très familières qu'on nourrissait en domesticité, et, d'après le témoignage de Tournefort (*Voyage au Levant*, t. I), il paraîtrait qu'autrefois, dans l'île de Scio, on élevait des compagnies de Perdrix rouges, que l'on conduisait pâturer dans la campagne, comme chez nous on conduit les Dindons. Vieillot a pensé que ce pourrait bien être des Bartavelles et non des Perdrix rouges que l'on élevait ainsi; mais comme Tournefort ajoute que près de Grasse, en Provence, il avait vu un homme qui conduisait un troupeau de ces mêmes Oiseaux, lesquels étaient tellement familiers qu'il les prenait à la main et les caressait alternativement, la supposition de Vieillot tombe nécessairement; car les contrées de la Provence, que cite Tournefort, nourrissent fort peu de Bartavelles, et, par contraire, beaucoup de Perdrix rouges. Au reste, nous sommes convaincu que l'homme a le pouvoir de modifier profondément le naturel de cette dernière espèce. Nous avons vu un couple de Perdrix rouges qui était bien moins sauvage que ne le sont certaines Poules, et qui suivait la personne qui l'avait élevé, accourait à sa voix, errait librement partout, etc. Les jeunes surtout, lorsqu'on parvient, par beaucoup de soins, à leur faire oublier leur liberté, se familiarisent aisément.

Les Perdrix n'ont pas un chant proprement dit; on ne saurait appeler ainsi des cris gutturaux, durs et secs, qui consistent en deux ou trois notes plusieurs fois répétées. Ces cris, au moyen desquels les Perdrix se réclament entre elles, deviennent plus fréquents, plus retentissants, à l'époque des pariades; ils sont alors l'expression de l'amour.

Les Perdrix sont généralement sédentaires, en d'autres termes, elles vivent et meurent dans le canton qui les a vues naître. Si elles s'en éloignent, ce n'est que très accidentellement et momentanément, leurs courses en debors des limites de leur habitat étant fort bornées. Cependant la Perdrix de passage, que les uns considèrent comme une simple variété de la Perdrix grise, et que les autres sont portés, avec raison peut-être, à admettre comme espèce distincte ou au moins comme race constante, forme une exception assez remarquable. Cette Perdrix a, comme les Cailles, l'humeur excessivement voyageuse, toutefois ses migrations ne sont pas aussi régulières que celles de la plupart des Oiseaux. Sonnini, qui l'a vue en Orient, dit qu'elle ne suit pas constamment les mêmes routes; qu'elle est de passage dans plusieurs contrées de la France; qu'elle y paraît en grandes troupes, mais de loin en loin, non pas régulièrement chaque année et seulement pendant quelques jours, en sorte que le passage de cet Oiseau très vagabond ne peut être fixé, ni le chemin qu'il tient bien connu, non plus que le motif de cette vie errante. Il paraît même que, ni la saison, ni la nature du climat, n'influent en rien sur les courses de cette Perdrix; car Sonnini l'a trouvée sur les sables brûlants de l'Egypte, aussi bien qu'au nord de la Turquie, où elle arrive en automne et où elle se montre jusqu'en décembre et janvier. D'un autre côté, il en a vu des bandes très nombreuses, pendant l'hiver de 1787, dans un canton de la Lorraine. Montbeillard, de son côté, dit qu'on en a vu aux environs de Montbard une volée de cent cinquante à deux cents qui ne fit que passer. Enfin Vieillot avance qu'en Normandie, aux environs de Rouen, elle se montre assez souvent. Mais là, comme ailleurs, son passage n'a rien de constant, ni de réglé. Cette Perdrix, à ce qu'il paraît, ne se mêle jamais avec la Perdrix grise; quand elle cherche sa nourriture dans le même champ, elle fait toujours bande à part, soit à terre, soit en l'air; elle est très farouche, et part de fort loin; son vol est plus élevé et beaucoup plus soutenu que celui de l'espèce dont on prétend qu'elle provient. Temminck a pensé que la Perdrix de passage que l'on nomme aussi Perdrix de Damas n'était qu'une Perdrix grise qui, vivant dans des lieux montueux et arides peu riches en subsistances, acquérait, par suite de privations, une taille inférieure à celle d'individus placés dans de meilleures conditions, et était forcée, lorsque la disette d'aliments se faisait trop vivement sentir, d'abandonner une contrée ingrate pour des contrées plus fertiles. Quelque opinion que l'on admette, soit que l'on regarde la Perdrix dont nous parlons comme une espèce distincte, ou comme une simple variété de la Perdrix grise, les voyages qu'entreprend cet Oiseau, voyages sur lesquels il

n'y a plus le moindre doute à conserver tant on en a de preuves, n'en est pas moins un des faits les plus curieux de l'histoire des Perdrix proprement dites. Sonnini a également pensé que la Bartavelle devait être de passage dans certaines localités; mais ceci n'a rien de prouvé.

Si les Perdrix étaient aussi multipliées que certains Oiseaux que nous avons en France, les profits que l'on en retire comme aliment ne compenseraient peut-être pas les dégâts qu'elles pourraient faire aux récoltes. Pendant les semailles, elles cherchent le grain resté sur terre, et savent découvrir celui qui est enfoui; lorsque le Blé, l'Orge, etc., commencent à germer, elles en rasent quelquefois la tige mieux que ne le font les Lièvres, et, lorsque la maturité de ces semences arrive, elles s'attaquent aux épis. Dans les pays de vignobles, on reconnait aisément les coteaux que les Perdrix fréquentent, aux dégâts qu'elles font des raisins dont la plupart d'entre elles sont très friandes. Indépendamment de ces aliments, les Perdrix font entrer dans leur régime une foule d'autres substances: les Glands, les Fèves, les jeunes pousses d'herbes et même des arbustes, les fruits des Ronces, les Insectes, les Colimaçons fournissent à leurs besoins. Du reste leur chair est sujette à participer du goût des aliments dont elles se nourrissent; aussi il est des cantons où elles sont d'un goût exquis, et d'autres où elles sont un gibier moins estimé.

Mais, en général, la chair des Perdrix, surtout lorsqu'elles sont jeunes, offrant une nourriture aussi succulente que délicate, et par sa qualité, et par son fumet, on a cherché à les multiplier, mais en même temps on a employé contre elles tous les moyens possibles de destruction; chiens, fusil, collets, piéges de toutes sortes, filets, appaux, tout a été mis en usage. Il est peu de gibier auquel on fasse une guerre aussi vive et aussi continue. C'est dire que les moyens de destruction l'ont toujours emporté sur les moyens de conservation; la France n'a donc pas à craindre le sort de l'île de Nanfio en Grèce. Athénée et Tournefort racontent que la Bartavelle y ayant tellement pullulé, l'île était devenue inhabitable. Plusieurs tentatives ont été faites pour acclimater cette dernière espèce, dont la chair a des qualités supérieures à celle de ses congénères, dans le nord de la France; on a cherché à l'élever dans des parcs, dans des volières; mais tous les efforts que l'on a faits pour obtenir, sous ce rapport, quelque résultat heureux, ont toujours été vains. Enlevée à ses montagnes, aux circonstances naturelles dont elle ne s'écarte jamais, la Bartavelle languit et meurt. On a été plus heureux avec la Perdrix rouge; cette espèce s'est acclimatée dans quelques uns de nos départements du Nord.

Les Perdrix sont répandues dans toutes les parties du monde. L'Europe en possède quatre espèces qui, toutes, se rencontrent dans les limites de la France. Nous les indiquons plus bas.

La plupart des Perdrix sont sujettes à des variétés accidentelles. Les Bartavelles, les Perdrix rouges et Gambra varient du blanc pur au blanc nuancé et roussâtre. On voit fréquemment des individus dont le plumage est tapissé de blanc. La Perdrix grise présente les mêmes variétés accidentelles; mais elle en offre d'autres qui sont d'une constance telle qu'on a pu les admettre comme espèces distinctes ou comme races. Telles sont la Perdrix de passage dont nous avons parlé plus haut, et la Perdrix de montagne.

Après avoir fait l'histoire des *Perdrix proprement dites* et principalement des espèces que l'on trouve en France, il nous reste à dire quelques mots de celles qui composent les trois autres divisions de la famille des Perdrix; nous voulons parler des *Francolins*, des *Colins* et des *Cailles*. Quoique tous ces Oiseaux, par leur conformation extérieure, par leur facies, ressemblent aux vraies Perdrix à ce point que pendant longtemps on les a rangés pêle-mêle dans le même genre, cependant, une analyse plus profonde a fait saisir entre eux quelques différences caractéristiques que nous indiquerons bientôt, et, d'un autre côté, l'étude de leurs mœurs, tout en laissant saisir de nombreuses analogies, a permis en même temps de constater quelques particularités différentielles qui sont, en quelque sorte, la confirmation de ce que les caractères physiques indiquaient.

Si nous voulions entrer dans tous les détails relatifs aux habitudes naturelles des Francolins, nous aurions à répéter bien

souvent ce que nous avons dit des Perdrix proprement dites. En effet, comme elles, ils vivent en famille jusqu'à l'époque des pariades, demeurent habituellement dans les cantons où ils sont nés; marchent et courent plus souvent qu'ils ne volent, sont d'un naturel sauvage et défiant; comme les vraies Perdrix, leur instinct de conservation leur dicte des moyens de salut divers; ils ont comme elles une démarche leste et gracieuse, se réclament entre eux, sont réglés dans leurs besoins, s'accouplent à peu près à la même époque, se battent pour la possession d'une femelle, ont le même attachement pour leurs petits et sont aussi féconds qu'elles. Mais ils diffèrent des Perdrix proprement dites, en ce qu'ils ne cherchent plus comme celles-ci les pays découverts, les plaines en culture où les graines principalement fournissent à leur nourriture; ils préfèrent, au contraire, le voisinage des bois, fréquentent les plaines humides et couvertes de joncs; vivent de baies autant que de graines et recherchent les vers et les insectes qui abondent dans le voisinage des eaux. Ils se nourrissent aussi de petites plantes bulbeuses qu'ils découvrent au moyen de leur bec. Nous avons vu qu'il n'était point dans la nature des Perdrix proprement dites de se poser sur les arbres, et que si quelques unes d'entre elles le faisaient, ce n'était que dans des cas excessivement rares; les Francolins, au contraire, se tiennent habituellement perchés sur les arbres et surtout pendant la nuit. Leur voix, en outre, paraît plus rauque et plus criarde. Celle du Francolin à collier roux est forte, s'entend de fort loin et ressemble à un sifflement, selon Olina.

La chair des Francolins est beaucoup plus estimée que celle des Perdrix proprement dites. L'espèce qui vit en Europe a la réputation d'être un gibier des plus délicats. On croit assez généralement que c'est cette espèce que les Romains appelaient *Attagen ionicus* et qu'ils estimaient plus que tout autre Oiseau. Les tentatives que l'on a faites pour élever et faire propager le Francolin dans les volières, n'ont jamais été très fructueuses; son naturel sauvage semble devoir être un obstacle à la réussite de ces sortes de tentatives. Il est certain que cette espèce diminue de jour en jour et qu'elle finira par disparaître des localités où elle était autrefois très abondante. Nous tenons de bonne source, qu'en Sicile, où il était jadis fort commun, cet Oiseau devient de plus en plus rare. Buffon avance que des défenses rigoureuses avaient été faites, en plusieurs pays, de tuer des Francolins: il serait bon, pour la conservation de l'espèce, que de pareilles défenses se renouvelassent là où ces Oiseaux se rencontrent encore.

Les Francolins appartiennent plus particulièrement à l'Asie et à l'Afrique; une seule espèce habite l'Europe.

Les Colins qui, par leurs caractères extérieurs, font un passage naturel aux Cailles, se rapprochent un peu des Perdrix grises par leur manière de vivre, et des Francolins par l'habitude qu'ont quelques uns d'entre eux de chercher un refuge et un abri dans les arbres. Cependant, leurs mœurs offrent quelques particularités remarquables que ne nous ont présentées ni les Francolins, ni les Perdrix proprement dites. Vieillot, qui a observé en liberté le *Colin ho-oui*, ou la *Perdrix boréale*, raconte de cette espèce que son vol est plus vif et plus inégal que celui de nos Perdrix. Il arrive souvent que toute une compagnie s'élève, en masse, perpendiculairement, à 7 ou 9 mètres de haut, se disperse de tous les côtés, tellement que deux individus suivent rarement la même direction. Les uns se réfugient dans les broussailles les plus épaisses et s'y retranchent de manière qu'il n'est pas aisé de les faire lever une seconde fois; les autres, et c'est le plus grand nombre, cherchent leur sûreté sur les arbres, où ils se blottissent, et restent immobiles sur les plus grosses branches. Ils se croient alors tellement à l'abri de tout danger, qu'on peut, si on les voit, les tuer tous les uns après les autres sans qu'un seul fasse le moindre mouvement pour s'échapper. Les observations d'Audubon confirment la plupart de ces faits. Il a vu de plus cette espèce, lorsque, poursuivie par les chiens ou par quelque autre ennemi, elle s'est réfugiée à la hauteur moyenne des arbres, y demeurer jusqu'à ce que le danger soit passé et marcher avec facilité sur les branches. Si elle s'aperçoit qu'on l'observe, elle dresse les plumes de la tête, fait entendre un bruit sourd, et fuit sur

une branche plus élevée, ou sur un autre arbre à quelque distance.

Ce n'est pas seulement lorsque les Colins veulent éviter les poursuites d'un ennemi qu'ils se jettent sur les arbres; a l'époque des amours, on voit très souvent les mâles perchés sur quelque haie ou sur les branches basses, conserver la même position pendant des heures entières et répéter, par intervalles de quelques minutes, leurs cris d'appel. Ces cris ne sont plus, comme ceux des Perdrix proprement dites, une sorte de cacabement, mais une espèce de sifflement clair, composé, selon Audubon, de trois notes dont la première et la dernière sont d'égale longueur. Vieillot l'exprime par les syllabes : *ho-oui*, Audubon par celles : *ah bob-auaïte*. C'est d'après ce cri et la manière de l'entendre que les Natkes donnent à ce Colin le nom de *Ho-oui* et les habitants du Massachusset celui de *Bob-White*. Les Colins, lorsqu'un ennemi les surprend, font en outre entendre un grasseyement fréquemment répété, et s'enfuient la queue ouverte, les plumes de la tête redressées et les ailes pendantes. Ces Oiseaux, lorsqu'ils sont séparés, se rappellent comme les vraies Perdrix, et se battent pour la possession d'une femelle.

Les Colins sont beaucoup plus féconds que les Perdris. La femelle, selon Audubon, construit un nid de gazon de forme ronde, et ayant une entrée assez semblable à celle d'un four ordinaire; elle le place au pied de quelque touffe d'une herbe haute, ou près d'un bouquet d'épis bien rapprochés, et l'enfonce en partie en terre. Vieillot prétend que ces Oiseaux font deux pontes par an, une au mois de mai et l'autre en juillet, chacune de 23 à 24 œufs d'un blanc pur; mais Audubon avance au contraire qu'ils n'élèvent qu'une couvée par an de 10 à 18 œufs. Si toutefois il arrive qu'une première ponte ou les petits qui en proviennent soient détruits, alors la femelle construit immédiatement un nouveau nid et produit de nouveaux œufs. Du reste, quel que soit le dissentiment qui existe sur ce point entre ces deux auteurs, ils s'accordent à reconnaître que cette espece de Colin est considérablement multipliée. « Elle est si nombreuse dans le sud des États Unis, dit Vieillot, que l'un m'a assuré à New-York qu'en un seul hiver il en à été tué, dans un arrondissement de cinq à six lieues, plus de six mille, et qu'il en a été pris la même quantité sous les trappes; cependant, au printemps suivant, on s'aperçut à peine qu'on les avait chassés plus qu'à l'ordinaire. Au centre des États-Unis, ils sont également fort communs; car il n'est pas rare d'en voir au marché de New-York deux à trois cents vivants et morts à l'époque où la terre est entièrement couverte de neige. » Selon le même auteur, il arrive quelquefois, lorsque l'hiver se prolonge et que la fonte des neiges se fait tard, qu'on dépeuple tout un canton; mais alors les personnes qui veulent repeupler leur terre, après la mauvaise saison, ont soin de garder en volière plusieurs paires de Colins et de les mettre en liberté au printemps; par ce moyen, ils sont certains de ne jamais en manquer, car ces Oiseaux ont deux qualités précieuses pour les amateurs de chasse : celle d'être très féconds, comme nous l'avons dit, et celle de s'éloigner très peu du lieu où ils se sont fixés.

Comme les Colins sont peu méfiants, il est facile de les attirer dans des piéges. On les prend dans des trappes ou dans des cages semblables à celles dont on se sert pour capturer les Dindons sauvages. Cependant le principal moyen de les prendre consiste dans l'emploi de filets cylindriques, longs de 30 à 40 pieds, fort analogues à cette sorte de filet qu'on nomme chez nous une *tonnelle*. Pour cette chasse, que l'on fait dans les États d'Amérique, et surtout dans ceux de l'ouest et du midi, un certain nombre d'individus montent à cheval, selon Audubon, et, munis d'un filet, se mettent à la recherche des Colins. Ils marchent le long des haies et des buissons de ronces, où l'on sait que ces Oiseaux se tiennent de préférence. Un ou deux chasseurs sifflent de manière à imiter le cri des Colins; bientôt une couvée y répond, et aussitôt les chasseurs cherchent à en reconnaître la position et le nombre, dédaignant le plus souvent d'employer le filet quand il n'y a que quelques individus. Ils s'approchent avec beaucoup de soin, causant et riant entre eux, comme s'ils continuaient leur chemin; quand les Oiseaux ont été découverts, un des chasseurs part au galop en décrivant un circuit, prend une certaine avance plus ou moins étendue, selon

la position de la compagnie, et les autres chasseurs, pendant ce temps, continuent leur marche en causant, mais en observant en même temps tous les mouvements des Colins. Cependant celui des chasseurs qui a pris l'avance met pied à terre, et dispose son filet de manière que ses compagnons puissent facilement y pousser la couvée; puis il remonte à cheval, et rejoint la troupe. Les chasseurs alors, se séparant à de courtes distances, suivent les Colins en causant, en sifflant, frappant des mains ou battant les buissons; les Oiseaux fuient avec légèreté à la suite les uns des autres, et dans la direction que leur font conserver les chasseurs. Le chef de la troupe approche bientôt de la bouche du filet, y pénètre, et toute la troupe après lui. De cette manière, on prend d'un seul coup quinze ou vingt Colins, et souvent on peut dans une journée en prendre plusieurs centaines. En général, les chasseurs rendent à la liberté une paire de chaque troupe pour perpétuer l'espèce. Le succès de cette chasse, aussi destructive que celle que font nos braconniers aux Perdrix grises, en trainant pendant la nuit, dans les champs où les Oiseaux reposent, ces immenses filets que l'on connait sous le nom de *traineaux*, dépend beaucoup de l'état du temps. Le meilleur est un temps de pluie fine ou de neige fondante; car alors les Colins, et tous les Gallinacés en général, fuient en courant a de grandes distances sans s'envoler, tandis que, si le temps est sec et pur, ils prennent leur volée aussitôt qu'ils voient un étranger, ou se tapissent de manière à rendre leur poursuite très difficile.

Un fait très curieux, dont nous ne voudrions pas garantir l'authenticité, quoique l'auteur qui l'a avancé mérite toute confiance, est celui qui a trait à la manière dont se comportent les Colins, le soir, lorsqu'ils sont sur leur lieu de repos. Il paraitrait, d'après Audubon, que tous les individus qui composent une couvée se placent d'abord en rond, laissant une certaine distance entre eux, puis qu'ils marchent à reculons jusqu'à ce qu'ils soient près les uns des autres; alors ils s'arrêtent et s'accroupissent. De cette manière, chaque individu a par devers lui le champ libre, et toute la couvée peut s'envoler en cas d'alerte, tous les Oiseaux peuvent partir en même temps sans être exposés à se nuire mutuellement. Vieillot avait vu que les Colins dorment très rapprochés les uns des autres; mais il n'a nullement fait mention de cette habitude dont parle Audubon.

Nous avons dit que les Colins avaient quelques rapports physiques avec les Cailles; ils ont aussi, comme elles, pour habitude d'émigrer, du moins c'est ce qu'on rapporte du Colin de Virginie ou Perdrix boréale. Cependant ces émigrations, qui se font du nord est vers le sud-ouest, ne seraient pas annuelles. Lorsqu'elles ont lieu, c'est ordinairement, selon Audubon, au commencement d'octobre qu'elles se font. Cet auteur raconte (*American Ornithological byography*) qu'elles s'effectuent d'une manière assez semblable à celles du Dindon sauvage: « Dans cette saison (octobre), dit-il, les rives nord-ouest de l'Ohio sont, pendant plusieurs semaines, couvertes de troupes de ces Oiseaux. Elles suivent le cours de ce fleuve, au milieu des bois qui garnissent ses bords, et elles le traversent, en général, vers le soir. De même que les Dindons, les plus faibles tombent fréquemment dans l'eau, et le plus souvent ils y périssent; car, quoiqu'ils nagent avec une facilité merveilleuse, leur force musculaire ne peut pas suffire aux efforts nécessaires, et ils ne réussissent a échapper au danger que quand ils sont tombés à peu de distance du rivage. Aussitôt que ces Oiseaux ont traversé les principaux cours d'eau qui se trouvent sur leur route, ils se répandent en troupe dans le pays, et reprennent leur genre de vie ordinaire. »

Il paraitrait aussi que les Colins ont, comme les Cailles, de la tendance à engraisser. Leur nourriture ordinaire consiste en graines de différentes sortes et en baies qui croissent près de la surface de la terre.

Les Colins sont surtout propres au nouveau continent.

Vieillot avait pensé qu'il serait facile d'acclimater le Colin de Virginie en France, parce que cette espèce est d'un naturel doux et peu sauvage, qu'elle ne craint point le froid, même rigoureux, et qu'elle mange volontiers toutes sortes de graines. « Mais pour la faire multiplier, dit-il, on ne doit point la tenir renfermée dans une volière, si vaste qu'elle soit; il faut, au contraire,

qu'elle jouisse d'une pleine liberté ; c'est une condition sans laquelle elle ne se reproduirait pas. Comme cet Oiseau s'éloigne peu de l'endroit où sa nourriture abonde, il suffirait de mettre plusieurs couples dans un parc où ils puissent trouver des buissons, des halliers, des bosquets pour se mettre à couvert, et des terres ensemencées à proximité. Par ce moyen, on peut être certain, surtout si on les laisse tranquilles, de les rendre, en peu d'années, aussi communes que nos Perdrix grises. C'est de cette manière qu'on les a acclimatées dans l'île de la Jamaïque, où il sont aujourd'hui assez nombreux.» Nous ajouterons que c'est probablement aussi de cette façon que la Perdrix boréale est devenue, pour l'Angleterre, une espèce en quelque sorte indigène. En effet, elle s'y reproduit aujourd'hui librement dans les comtés de Norfolk et de Suffolk. Nos voisins d'outre-mer ont réalisé ce que Vieillot depuis longtemps avait désiré que l'on essayât en France. Il est vrai que vers ces dernières années (de 1842 à 1844), quelques tentatives ont été faites afin d'acclimater et de propager chez nous le Colin ; plusieurs riches propriétaires avaient fait l'acquisition de quelques couples de cette espèce, dans l'intention de les faire reproduire et de leur donner après la liberté; mais ces premiers essais ont été infructueux, l'expérience n'ayant sans doute pas été faite dans toutes les conditions nécessaires pour conduire à un résultat heureux. Des œufs que l'on a obtenus, la plupart étaient inféconds, et les autres ont donné naissance à des petits qui n'ont pas prospéré. Or, comme en France un insuccès nous détourne d'une deuxième tentative, il est probable que nous ne verrons pas de longtemps les Colins compter parmi nous, comme en Angleterre, ni comme gibier, ni comme Oiseaux indigènes.

Quant aux CAILLES, elles ont, comme les Francolins et les Colins, quelques rapports de mœurs avec nos Perdrix. Comme celles-ci, ce sont des Oiseaux pulvérateurs; ils ont le même régime, construisent leur nid à peu près de même et souvent dans les mêmes endroits, montrent le même attachement pour leurs petits, sont, comme elles, disposés à se battre à l'époque des pariades, et sont, peut-être plus qu'elles, ardents en amour. Mais, d'un autre côté, il y a entre ces Oiseaux des différences caractéristiques; elles ressortiront de l'histoire rapide que nous allons faire de notre Caille d'Europe.

Jusqu'ici, nous avons vu les espèces qui composent la famille des Perdrix former des sociétés plus ou moins nombreuses et plus ou moins durables, se rechercher, fuir l'isolement, ne se séparer qu'au moment des amours. Les Cailles ne sont plus sociables au même degré. Elles ne se réunissent point par compagnies, ont des mœurs moins douces et un naturel plus rétif. Les rassemblements qu'à leur départ et à leur retour elles forment ne constituent point un acte social. Ayant à la même époque le même but, devant voyager dans la même direction, elles peuvent se trouver en même temps dans les mêmes cantons, sans cependant s'être attroupées, comme les autres Oiseaux ; à toute autre époque, elles sont isolées. Cet éloignement pour son semblable est tellement naturel aux Cailles, que les jeunes, à peine adultes, se séparent, ce qui n'est le fait ni des Perdrix proprement dites, ni des Francolins, ni des Colins. Il arrive encore qu'ils se battent entre eux avec férocité et finissent souvent par se détruire les uns les autres lorsqu'on les enferme dans une chambre ou dans une volière commune. On avait même dit que la pariade, chez les Cailles, était un fait très passager; que le mâle n'avait de préférence pour aucune femelle; qu'une fois ses désirs satisfaits, toute société était rompue; qu'il fuyait et repoussait même à coups de bec celle à laquelle il s'était un moment associé, et qu'il ne prenait nul souci de sa progéniture. Mais des observations faites avec soin tendent, au contraire, à faire penser que le mâle est assez fidèle à la compagne qu'il s'est choisie, et dont il a disputé la possession à des rivaux, jusqu'au moment de la couvaison et jusqu'à celui de l'éclosion. Ce qui le démontrerait, c'est que M. le comte de Rivocour a vu un mâle partager les soins de l'incubation, et couvrir en l'absence de la femelle; cependant on n'a jamais constaté qu'il protégeât et défendît sa famille, comme le font nos Perdrix. Du reste, il est certain qu'on trouve, comme chez celles-ci, beaucoup de mâles supplémentaires : ce sont ces mâles non ap-

pareilles qui auront fait croire à l'union très momentanée des Cailles.

Les Perdrix, avons-nous dit, si l'on en excepte la Perdrix de Damas, espèce douteuse, que beaucoup d'ornithologistes considèrent comme une variété de la Perdrix grise, sont sédentaires. Nous avons vu les Colins déroger beaucoup plus à cette habitude, et entreprendre quelquefois des voyages; les Cailles sont des Oiseaux migrateurs au plus haut degré. Une de leurs affections les plus violentes est de changer de climats deux fois l'année. A l'époque où le voyage devrait s'effectuer, une Caille tenue en captivité, n'ayant aucune communication avec ses semblables, éprouve une inquiétude et des agitations singulières, n'a plus de repos pendant la nuit, donne de la tête dans les barreaux de sa cage, de manière à retomber étourdie. Le besoin de changer de climat se manifeste à l'automne et dans les premiers jours du printemps; pendant trente jours environ, les Cailles l'éprouvent, et ce qu'il y a de singulier, c'est que lorsque l'époque des migrations est finie, ce désir cesse presque spontanément. Il se fait sentir, non seulement à celles que l'on a prises adultes, mais encore aux jeunes, qui, enlevées de très bonne heure à la conduite de leur mère, ne peuvent connaître ni regretter une liberté dont elles ont peu joui. La cause de ce besoin inné d'émigrer est toujours un secret, et toutes les conjectures que l'on a faites à ce sujet ont des faits contre elles. Quoi qu'il en soit, les Cailles n'arrivent ni ne partent à la même époque du lieu de leur naissance et des cantons où elles ont passé l'hiver. Les jeunes mâles reviennent les premiers dans nos provinces méridionales, environ quinze jours avant les vieux. On commence à les y voir, ainsi qu'en Italie, dès les premiers jours du mois d'avril : elles ne paraissent qu'un peu plus tard dans le Nord. A l'automne, elles quittent nos provinces du Nord dès le mois d'août, et celles du Midi en septembre. Cependant ces époques ne sont pas invariables, car on a remarqué que la chaleur ou le froid avançait ou retardait, dans le même pays, leur départ ou leur arrivée.

« Il est peu d'Oiseaux voyageurs, dit Vieillot, sur lesquels on ait fait tant de contes absurdes, et auxquels l'on ait contesté avec plus d'opiniâtreté les moyens de voyager qu'aux Cailles, surtout la faculté de traverser la mer, et cela malgré les témoignages incontestables de tous les marins et voyageurs, qui se sont trouvés dans les parages que ces Oiseaux sont forcés de traverser pour aborder en Afrique, où ils restent pendant l'hiver. » On ne pouvait croire qu'avec un vol aussi court, vol que tend encore à rendre pénible et difficile la quantité quelquefois considérable de graisse qui couvre leur corps, les Cailles pussent entreprendre un aussi long et aussi périlleux voyage; et pourtant rien n'est plus positif. Ces Oiseaux, quelle que soit l'impuissance, plutôt apparente que réelle, de leur vol, quelle que soit leur obésité, traversent deux fois l'an la Méditerranée pour se rendre d'un continent à l'autre. A cet effet, ils choisissent un vent favorable, car ils s'exposeraient à périr, si leur vol était contrarié. Pour quitter l'Europe et passer en Afrique, elles profitent du vent du nord; pour revenir chez nous, il leur faut, au contraire, un vent du sud. Il est probable, ainsi que l'a pensé Guéneau de Montbeillard, que les Cailles voyagent pendant la nuit, et il est probable aussi que leur vol est alors beaucoup plus élevé qua lorsqu'elles sont cantonnées. M. de Rivocour, au rapport de Vieillot, a souvent entendu des mâles rappeler en volant, pendant les belles nuits du mois de mai, et ils lui ont paru être à grande élévation.

Il est à peu près certain que la plupart des Cailles émigrantes, sinon toutes, font des stations dans quelques îles de la Méditerranée, et notamment de l'archipel grec. Celles du Levant sont, en automne, littéralement couvertes de ces Oiseaux, et les habitants en font un objet de grande spéculation. A Caprée, île située à l'entrée du golfe de Naples, les Cailles sont à la même époque également fort abondantes. L'évêque de l'île, qui perçoit la dîme sur le commerce qu'on en fait, en retire, dit on, chaque année, 40 ou 50,000 francs. D'après Sonnini, sur la côte de la Morée, et particulièrement à Maine, on sale les Cailles et on vient les vendre ensuite dans les îles de l'Archipel; tandis que les habitants de l'île Santorin, où ces Oiseaux, à leur passage, se montrent en troupes considérables, en font d'amples provisions en les conservant confits dans du vinaigre.

On a constaté qu'en automne il reste quelquefois chez nous des Cailles. Ce sont probablement des individus maladifs par suite de blessures, et incapables alors d'entreprendre un long voyage, ou bien de jeunes Oiseaux provenant d'une ponte tardive, et trop peu forts, au moment des migrations, pour suivre leurs parents. Ces Cailles sédentaires cherchent des cantons bien exposés, où elles puissent trouver une nourriture suffisante.

Nous avons dit que les Cailles étaient autant, et peut-être plus que les Perdrix, ardentes en amour. Le besoin de se reproduire est chez elles si impérieux, qu'on a vu des mâles, sollicités par la voix des femelles, se précipiter aveuglément au devant du chasseur; d'autres se sont accouplés avec plusieurs femelles, jusqu'à douze fois de suite. C'est dans les blés, dans les prairies, dans les luzernes, que les Cailles établissent leur nid. La ponte est ordinairement de douze à quinze œufs. Les *Cailleteaux* naissent couverts d'un duvet et peuvent, bien plus tôt que les Perdreaux, se passer de leur mère; leur accroissement est rapide. Il n'est pas certain que les Cailles fassent chez nous deux couvées par an, comme quelques faits exceptionnels ont pu le faire croire. Ainsi, vers la fin de l'été si on a trouvé des femelles dont l'ovaire était pourvu d'œufs très développés, et prêts à être pondus, si à la même époque on a vu des Cailleteaux âgés à peine de quinze jours, on ne peut arguer de ces faits que ces Oiseaux fassent deux couvées; car l'on sait qu'une femelle dont on détruit la ponte et le nid, se livre de nouveau à l'œuvre de la reproduction. On a dit que la Caille ne produisait point en captivité, qu'elle n'y faisait point de nid, et qu'elle ne prenait aucun soin des œufs qui lui échappaient. De ces trois assertions, aucune ne serait vraie si l'on plaçait cet oiseau dans des conditions favorables : il est vrai que dans une cage étroite ou dans une volière trop peuplée, une femelle ne fera point de nid et paraîtra ne prendre aucun soin de ses œufs; mais que cette même femelle soit dans un lieu convenable, et il est certain qu'elle accomplira tous les actes de la reproduction. Nous avons vu une Caille à laquelle on enlevait tous les jours ou tous les deux jours l'œuf qu'elle pondait, en produire successivement jusqu'à soixante-treize, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que tous ces œufs étaient féconds, ce dont on a pu se convaincre en les faisant couver par une poule.

Les Cailles ont un vol plus vif que nos Perdrix; elles filent plus droit. Il faut qu'elles soient vivement pressées pour qu'elles se déterminent à prendre leur essor ; elles courent donc plus qu'elles ne volent. Lorsqu'on surprend une famille, il n'arrive jamais que tous les individus qui la composent partent ensemble et se suivent en volant; ils se lèvent un à un, prennent des directions diverses, mais ils ont pour habitude de revenir bientôt au même endroit d'où ils sont partis, ce que ne font pas les Perdrix proprement dites.

Enfin, ce qui distingue encore les Cailles de ces dernières, c'est qu'elles sont susceptibles de prendre un embonpoint extraordinaire; comme les Ortolans et certains Becfins, elles se couvrent d'une couche épaisse de graisse. On attribue avec assez de raison la facilité qu'elles ont à engraisser, au long repos qu'elles prennent pendant le jour. En effet, on voit les Cailles rester plusieurs heures à la même place, couchées sur le côté et les jambes étendues. Comme ces Oiseaux ont la réputation méritée d'être un de nos meilleurs gibiers ; comme leur chair, de l'aveu de tous les gourmets, est des plus exquise, il n'est pas surprenant que l'homme ait non seulement inventé mille moyens pour les prendre, mais que les ayant en sa possession il ait également cherché à leur faire acquérir cette graisse à laquelle elles doivent une partie de leur renommée. Pour obtenir ce dernier résultat, il lui a suffi de donner aux captives une prison fort étroite, mais abondamment pourvue de millet, de chènevis, de blé et d'eau. Ce sont, du reste, les aliments qu'elles préfèrent le plus en liberté; seulement, à ce régime elles joignent des insectes, des herbes vertes et des graines de toutes sortes.

Les Cailles et surtout les individus du sexe mâle ont un caractère très querelleur, qu'on a su, de temps immémorial, mettre à profit pour l'amusement de la multitude, en dressant ces oiseaux à se battre. Ces sortes de combats, qui seraient puérils aujourd'hui, étaient fort goûtés des anciens.

Il fallait même que leur institution tînt en quelque sorte à la politique, puisque nous voyons qu'Auguste punit de mort un préfet d'Égypte pour avoir fait servir sur sa table une Caille, que ses victoires avaient rendue célèbre; et que Solon voulait que les enfants et les jeunes gens assistassent aux combats de ces Oiseaux, afin, sans doute, d'y prendre des leçons de courage.

Le plumage des Cailles offre, comme celui des Perdrix, des variétés accidentelles. Le Musée de Paris conserve une variété albine, tuée par Louis XV.

Toutes les Cailles sont originaires des contrées chaudes de l'ancien continent; et si celle d'Europe fait exception, il n'en est pas moins vrai qu'elle se trouve dans des climats plus chauds que le nôtre, et que c'est probablement pour les rechercher qu'elle se livre à de si longs et de si pénibles voyages.

En résumé, de toutes les espèces que comprend la famille des Perdrix, celles qui composent la division des Cailles s'éloignent le plus, par leurs mœurs et leurs habitudes, des Perdrix proprement dites : elles sont moins sociables, plus paresseuses à prendre leur volée et émigrent régulièrement tous les ans ; les Francolins, après elles, offrent, sous le même rapport, le plus de différences; ils recherchent les plaines humides et marécageuses, couvertes de bois et de roseaux, ce que ne font point les vraies Perdris, et surtout perchent sur les arbres, ce qui n'est pas dans la nature de ces dernières ; enfin, les Colins ont avec nos Perdrix, et principalement avec la Perdrix grise, le plus d'affinités. Cependant l'habitude qu'ils ont de chercher un refuge sur les arbres lorsqu'on les presse, et leurs migrations accidentelles, les en distinguent suffisamment.

Ainsi, en ne consultant que les mœurs, on voit que Buffon avait eu raison de distinguer les Perdris, en Perdrix vraies, en Francolins, en Colins et en Cailles. Les caractères extérieurs venant confirmer la manière de voir de Buffon, ces divisions sont devenues pour presque tous les ornithologistes autant de genres distincts. Vieillot, tout en les adoptant, a cru cependant devoir séparer génériquement sous le nom de Tocro (*Odontophorus*), du groupe des Colins, où on la plaçait, une espèce américaine à bec très robuste. Ce genre, que beaucoup d'auteurs ont trouvé assez fondé pour l'adopter, portait donc à cinq le nombre des divisions admises dans la famille des Perdrix ; mais vers ces dernières années, le démembrement dont elle a été l'objet a été poussé jusqu'à l'exagération. Les Perdrix, ou, pour nous servir de la nomenclature moderne, les *Perdicinées*, sont distribuées dans seize genres distincts. Sans les adopter tous, nous aurons cependant à les signaler et à indiquer les types sur lesquels ils ont été fondés. Nous suivrons donc pour la classification des espèces celle qu'ont adoptée G. Cuvier, Vieillot et beaucoup d'autres naturalistes, c'est-à-dire que nous établirons quatre coupes principales : celle des Perdrix proprement dites, celle des Francolins, celle des Colins et celle des Cailles ; seulement, lorsque les caractères nous y autoriseront, nous admettrons comme groupe, telle division à laquelle on donne aujourd'hui une valeur générique.

I. LES PERDRIX PROPREMENT DITES.

Bec de médiocre grosseur, plus large qu'élevé à la base ; queue courte, les pennes qui la composent ne dépassant pas de beaucoup leurs couvertures supérieures ; tour de l'œil dénudé de plumes, et, chez la plupart des espèces, les mâles ayant les tarses armés d'un tubercule corné.

Plusieurs genres ont été composés avec les espèces qui entrent dans cette division. Ainsi, pour ne parler que de celles qu'on rencontre en Europe, trois d'entre elles, sur quatre, ont été prises pour types de sections génériques particulières. La Bartavelle et la Perdrix rouge sont devenues pour Hodgson des représentants de son genre *Chacura*; de la Perdrix de roche ou Gambra, Kaup a fait son genre *Alectoris*, et le prince Ch. Bonaparte a vu dans la Perdrix grise le type d'une coupe nouvelle à laquelle il a donné le nom de *Starna*. Si l'on peut, jusqu'à un certain point, admettre ce dernier genre, il nous paraît difficile de séparer les Perdrix Gambra des autres espèces dont elle est congénère, et chez lesquelles le plumage offre des teintes rougeâtres.

Nous établirons dans la division des Per-

drix proprement dites les groupes suivants :

1° *Espèces chez lesquelles les deux sexes ont les tarses dépourvus de tubercule* (G. : *Starna*, Bonap.; *Perdix*, Briss., Lath.).

La Perdrix grise, *Perdix cinerea* Briss. (Buffon, *pl. enl.* 27). Cet Oiseau, qui fait les délices de nos tables et l'agrément de nos chasses, se distingue par le roux clair qui occupe le dessus de la tête, et par un croissant roux-marron qu'il a sur l'abdomen. Il n'est du reste personne qui ne la connaisse, car nous n'avons pas en Europe d'espèce plus commune et plus répandue.

La Perdrix grise paraît ne point se plaire également dans tous les pays. L'Europe centrale est sa vraie patrie. C'est en Allemagne, dans le nord de la France, dans la Belgique et dans quelques provinces de la Hollande, que l'espèce est plus multipliée que partout ailleurs. On la trouve aussi en assez grand nombre sur tous les points des steppes de la Russie méridionale; elle se montre dans le nord de la Turquie et a été vue en Égypte. Sa taille et le goût de sa chair, ce qui d'ailleurs est un fait commun à beaucoup d'animaux, offrent des différences bien marquées suivant les localités.

On s'accorde assez généralement aujourd'hui à considérer la Perdrix de passage, *Perdix damascena* Lath., comme une Perdrix grise de petite taille; elle en a en effet le plumage, mais elle en diffère par ses proportions, ses dimensions, son humeur voyageuse et, dit-on, son genre de vie. Cette variété, s'il est vrai qu'il faille réellement la considérer comme telle, a été observée assez souvent en France et très communément, d'après Sonnini, en Égypte et en Turquie.

Les opinions sont beaucoup plus partagées pour ce qui concerne la Perdrix de montagne, *Perdix montana* Lath. (Buffon, *pl. enl.* 136). Les uns, comme MM. Temminck et Bonelli, en ont fait une simple variété de la Perdrix grise produite par des influences locales; les autres la décrivent comme espèce distincte. Il est de fait qu'il est difficile de comprendre qu'une variété qui repose sur une variation dans le système de coloration, se présente avec autant de constance. Vieillot en a vu plus de vingt, provenant sans doute de divers lieux, qui toutes avaient une distribution de couleurs tout à fait identique. Nous en avons examiné nous-même un certain nombre, et ce fait ne nous a point échappé. Nous avons vu, comme Vieillot, que la Perdrix dite de montagne a constamment la tête, la gorge et le haut du cou fauves; le bas du cou, la poitrine, les flancs et les couvertures inférieures de la queue d'un marron clair.

Cette Perdrix vit, dit-on, sur les montagnes. Vieillot l'indique comme habitant les Vosges.

Nous citerons, parmi les espèces étrangères, la Perdrix brune, *Perdix fusca* Vieillot (*Galerie des Oiseaux*, pl. 212), dont Swainson a fait le type de son genre *Ptilopachus*, et que J.-E. Gray a, de son côté, séparé génériquement sous le nom de *Petrogallus*.

Elle est d'un brun chocolat moucheté et strié de blanc à la tête, à la gorge, au cou, au dos, au croupion et sur les ailes; une large tache d'un brun noirâtre occupe la poitrine. On la trouve au Sénégal.

La Perdrix peinte, *Perdix picta* Jard. et Selby. Une tache rouge sur les joues et les tempes; dos et ailes bruns; croupion et queue gris avec des bandes transversales noirâtres; le dessous du corps varié de blanc et de noir. Habite le Bengale.

La Perdrix mégapode, *Perdix megapodia* Temm. (*pl. col.* 462 et 463), *Perdix olivacea* Lath., paraît pouvoir être rapportée à ce groupe. Occiput et région des oreilles roux; un sourcil d'un noir profond liseré de blanc s'avançant jusque sur les tempes; gorge noire; au bas du cou, un hausse-col blanc. Habite le Bengale.

Hodgson a fait de cette Perdrix son genre *Arborophila*. G.-R. Gray lui associe la Perdrix de Java, *Perdix javanica* Lath. (Temminck, *pl. col.* 148), espèce à tête, gorge et ventre orangé, à manteau brun, à thorax ardoisé et à bec plus fort et plus long que chez nos Perdrix. C'est en partie sur ce caractère et sur celui tiré de la longueur des tarses et des doigts que paraît être fondé le genre *Arborophila*. Plusieurs auteurs, G. Cuvier entre autres, ont rangé la dernière de ces espèces parmi les Francolins. Habite Java.

On pourrait peut-être encore rapporter à ce groupe la Perdrix a ventre jaune, *Perdix ventralis* Val. Espèce du Bengale.

2° *Espèces chez lesquelles le mâle a les tarses munis d'un tubercule calleux* (G.: *Chacura*, Hogdson; *Caccabis* et *Alectoris*, Kaup.; *Perdix*, Briss., Lath.).

La Perdrix Bartavelle, *Perdix greca* Briss., *saxatilis* Meyer (Buffon, *pl. enl.* 231). Parties supérieures d'un gris rendré nuancé de rougeâtre; joues, gorge et devant du cou d'un blanc pur encadré par une bande noire qui prend naissance sur le front; plumes des flancs cendrées, coupées par une double raie noire et terminées de brun rougeâtre; abdomen jaunâtre.

On la rencontre, en France, sur les montagnes du Jura, des Pyrénées, de l'Auvergne, des Basses-Alpes; elle vit aussi sur toutes les Alpes du Caucase, dans l'Asie-Mineure et dans la Turquie d'Europe. Aux environs de Smyrne, elle est assez commune.

La Perdrix rouge, *Perd. rubra* Briss. (Buff., *pl. enl.*, 150). Parties supérieures d'un brun rougeâtre; front cendré; joues, gorge et haut du cou blancs, ainsi qu'un trait à l'angle postérieur de l'œil; une bande noire qui descend sur les côtés du cou et se dilate sur la poitrine en un grand nombre de taches; plumes des flancs d'un cendré bleuâtre, rayées de noir, de roux et de blanc.

La Perdrix rouge a en Europe une distribution géographique bien plus restreinte que celle de la Perdrix grise. Elle est reléguée dans les contrées méridionales. En France même, où M. Temminck dit, mais à tort, qu'elle habite les plaines, on ne la trouve déjà plus dans les départements du Nord; elle est assez commune dans certaines contrées de l'Espagne, de l'Italie; elle est assez rare en Suisse, et totalement étrangère à l'Allemagne, à la Hollande et à l'Angleterre. En Asie et en Afrique, elle paraît bien plus répandue qu'en Europe.

La Perdrix de roche ou Gambra, *Perd. petrosa* Lath. Front, sommet de la tête et nuque d'un marron foncé, qui se dilate sur les côtés du cou en un large collier varié de taches blanches; gorge, tempes et sourcils bleuâtres; plumes des flancs coupées par une large bande mi-partie blanche et rousse qui accompagne des deux côtés une bande plus étroite, noire.

Elle habite les contrées montueuses de l'Espagne, les îles Majorque et Minorque, le Corse, la Sicile, la Calabre, Malte, les environs de Gambie, en Afrique, et, selon M. Temminck, les bords du Niger, au Sénégal. On la rencontre très accidentellement dans le midi de la France, le long de la Méditerranée.

Parmi les espèces étrangères, nous citerons la Perdrix chukar, *Perd. chukar* Gould (*Birds of Himalaya*). Front noir; côtés de la tête et sourcils cendrés; gorge et devant du cou d'un blanc jaunâtre; cette couleur domine sur le ventre et sur les flancs; les plumes de cette partie rayées de noir et de roux; bande noire partant de derrière les yeux et descendant sur le haut de la poitrine en formant un encadrement à la gorge et au-devant du cou. — Habite l'Himalaya.

G. Cuvier range encore dans la section des Perdrix: la Perdrix de Hey, *P. Heyi* Temm. (*pl. col.* 328 et 329), que G. R. Gray place à côté de la *Perd. novicola* de Hodgson, dans le genre *Lerwa*, que cet auteur a fondé sur cette espèce; — la Perdrix a masque, *P. personata* Horsf.; — la Perdrix a gorge rousse, *P. gularis* Temm., — et la Perdrix a œil, *P. oculea* Temm. — Toutes ces espèces ont été considérées par quelques auteurs comme des Francolins. Il faut encore y ranger la Perd. Bouuam Fraser.

II. LES FRANCOLINS.

Bec plus fort et plus allongé que dans les Perdrix; queue également plus longue que chez ces dernières; chez le mâle seul, les tarses armés d'un et quelquefois de deux éperons cornés et aigus.

Les Francolins ont avec les Perdrix proprement dites la plus grande ressemblance. Ce n'est que par quelques particularités organiques d'assez peu d'importance, telles que la présence d'un éperon chez les mâles, la queue plus longue et un bec plus fort, qu'on peut les distinguer. Mais ces caractères ne se trouvant pas toujours réunis, il est souvent assez difficile de dire si telle espèce que l'on a, et qui, avec un bec fort et des éperons, possède une queue courte, est une Perdrix, ou si telle autre espèce, dont les tarses sont lisses, le bec fort et le queue longue, est un Francolin. Il en est résulté que l'on a souvent rangé dans une division des espèces qui appartiennent à une autre. Du reste, comme les Perdrix, les Francolins ont fourni aux ornithologistes modernes les

éléments de plusieurs genres. On peut distinguer les groupes suivants :

1° *Espèces dont les tarses sont, chez les mâles, pourvus d'un seul éperon* (G. : *Francolinus*, Briss.; *Chœtopus*, Swains.; *Attagen*, Keys. et Blas.).

Une espèce européenne appartient à ce groupe; c'est le Francolin a collier roux, *Franc. vulgaris* Steph., *Perd. Francolinus* Lath. (Buff., *pl. enl.* 147 et 148). Sommet de la tête et nuque noirs; parties supérieures noirâtres, rayées de blanc; une bande de cette couleur au-dessous des yeux; front, sourcils, gorge et parties inférieures noirs; un collier d'un brun marron.

Le Francolin à collier se trouve en Europe seulement, en Sicile et dans l'île de Chypre; on le rencontre aussi sur la côte sud-ouest et sud de la mer Noire; dans la Turquie d'Europe et dans l'Asie-Mineure.

Le Francolin criard, *Fr. clamosus* Less., *Perd. clamator* Temm. Plumage brunâtre, finement rayé en zigzag de blanchâtre; sommet de la tête et occiput bruns; gorge blanchâtre; un plastron blanc sur la poitrine.— Habite l'Afrique.

Le Francolin perlé, *Fr. Madagascarensis* Cuv., *Perd. perlata* Temm. (Vieill., *Gal. des Ois.*, pl. 213). Sommet de la tête noir, chaque plume bordée de roux; front jaunâtre; deux traits noirs sur les côtés de la tête; devant du cou et poitrine noirs, tachetés de blanc. — Habite la Chine et l'île de France.

Le Francolin de Pondichéry, *Fr. ponticerianus* Cuv., *Perd. ponticeriana* Lath. Gorge jaunâtre, striée de noir; dos roux, varié de zigzags blancs; les plumes de l'abdomen blanches, bordées de noir. — Du Bengale.

Le Francolin a long bec, *Fr. longirostris* Steph., *Perd. longirostris* Temm. Dessus de la tête, occiput, et scapulaires d'un brun marron, varié et tacheté de noir et de roussâtre; côté de la tête, gorge, haut du cou, abdomen et flancs d'un jaune ferrugineux; has du cou et poitrine d'un gris bleuâtre; parties inférieures d'un roux vif. — Habite Sumatra.

Cette espèce, qui a le bec très robuste et long, a été prise par G. R. Gray pour type de son genre *Rhizothera*.

A ce groupe appartiennent encore le Francolin a plastron, *Perd. thoracica* Temm., de l'Inde, et probablement les *Perd. afra* Lath., du cap de Bonne-Espérance, et *Vaillantii* Val., d'Afrique.

2° *Espèces dont le mâle a les tarses armés de deux éperons* (G. : *Ithaginis*, Wagl.; *Plectropus*, Less.; *plectrophorus*, J. E. Gray).

Le Francolin bis-ergot, *Fr. bicalcaratus* Cuv., (Buff., *pl. enl.* 137). Dessus de la tête roux; front et sourcils noirs; un trait blanc au-dessous de l'œil; joues et gorge blanches, parties supérieures noirâtres, variées de lignes brunes disposées en zigzags, chaque plume étant bordée de blanc. — Habite le Sénégal.

Le Francolin de Ceylan, *Fr. ceylanensis*, *Perd. ceylanensis* Lath., *Clapertonii* Ruppel (*voy.* pl. 9). Tête variée de noir et de blanc; cou, poitrine, haut du dos et couvertures des ailes, noirs avec une tache blanche, en fer de lance sur chaque plume; croupion couleur de rouille. — Habite Ceylan et l'Abyssinie.

Le Francolin ensanglanté, *Fr. cruentatus* Cuv., *Perd. cruentata* Temm. (*pl. col.* 332), *Phasianus Gardneri* Hardw. Parties supérieures grises avec des traits blancs, bordés de noir; sommet de la tête garni d'une huppe de plumes effilées, grises, variées de blanchâtre; abdomen irrégulièrement taché de rouge; couvertures inférieures de la queue rouges. — Habite le Népaul. Espèce type du genre *Ithaginis* de Wagler.

Le Francolin lunulé, *Fr. lunulatus* Cuv.; *Perdix lunulata* Valenc. Marron en dessus, avec des taches noires et blanches, ventre roux-canelle taché de noir. — Habite le Bengale.

Nous rapporterons encore à ce groupe le Francolin spadicé, *Fr. spadiceus* Cuv., *Perd. spadicea* Lath.

3° *Espèces à gorge dénudée de plumes et à tarses pourvus d'éperons* (G. *Pternistis*, Wagl.)

Le Francolin a gorge nue, *Fr. nudicollis*, *Perd. capensis* Lath. D'un cendré brun varié de lignes grises, irrégulières et en forme de croissant; les plumes de la poitrine ont un trait blanc dans le milieu. — Habite le cap de Bonne-Espérance.

Le Francolin a cou rouge, *Fr. rubricollis* Cuv., *Perdix rubricollis* Lath. (Buffon, *pl. col.* 180). Sourcils blancs; un trait de même couleur encadrant la peau nue de la gorge;

parties inférieures blanches marquées de brun. — Habite l'Abyssinie.

Ces espèces ont une queue courte qui les fait ressembler aux Perdrix proprement dites. Wagler a rapproché de la *Perd. capensis*, la *Perd. Cranchii* de Leach.

III. LES COLINS.

Bec court, gros, bombé, plus haut que large; tête entièrement garnie de plumes; tarses lisses dans les deux sexes; queue généralement plus longue que chez les Perdrix proprement dites.

Les Colins sont les représentants des Perdrix en Amérique; on les a divisés en plusieurs genres, le plus légitime est celui qui est fondé sur l'espèce dont nous faisons notre premier groupe.

1° *Espèces à bec très robuste et à mandibule supérieure munie de deux dents fortes à son milieu*; tête dépourvue d'ornements. (G. Tocro, *Odontophorus*, Vieill.; *Ortygia*, Boie; *Colins*, Cuv.)

Le Colin tocro, *Perd. dentata* Temm., *Odont. rufus* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 211). Parties supérieures d'un roux cendré tiqueté de noir, avec quelques raies en zigzag; sommet de la tête et occiput roux pointillés de noir; sourcils roussâtres, parties inférieures rousses, variées de jaunâtre et de cendré. — Habite l'Amérique méridionale.

2° *Espèces à bec court et à tête dépourvue d'ornements.* (G. *Ortyx*, St; *Ortygia*, Boie.)

Le Colin houi, *Ort. virginiana* Bonap., *Perd. borealis* Vieill. (Buff., *pl. col.* 149, sous le nom de Perdrix d'Amérique). Parties supérieures d'un roux fauve, avec le bord des plumes frangé de noir et de cendré; front noir; un double sourcil blanc; gorge blanche encadrée de noir; flancs roux, parsemés de taches ovoïdes blanches, entourées de noir.

Ce Colin compte aujourd'hui parmi les espèces européennes, par la raison qu'on est parvenu à l'acclimater en Angleterre, et qu'il y vit en liberté; mais sa vraie patrie est l'Amérique. On le trouve abondamment dans toutes les parties des États-Unis.

Le Colin des Malouines, *Ort. falklandicus*, *Perd. falklandica* Lath. (Buff., *Pl. enl.* 222). Parties supérieures brunes, variées de roussâtre; gorge et poitrine d'un brun roussâtre, avec le bord des plumes jaunâtre; le reste des parties inférieures blanchâtre.

Quelques auteurs rangent cette espèce parmi les Cailles.

Ici se place encore l'*Ort. leucopogon* Less.

3° *Espèces à tête pourvue d'ornements et à queue généralement longue* (genre *Lophortyx* Bonap., *Ortyx* Steph.)

Le Colin Sonnini, *Ort. Sonnini* Steph., *Perd. Sonnini* Temm. (*Pl. col.* 75). Sommet de la tête jaunâtre; plumes de la huppe brunes, bordées de jaunâtre; une large bande rousse derrière les yeux; nuque et côtés du cou variés de blanc, de noir et de marron. — Habite l'Amérique méridionale.

Le Colin zonécolin, *Ort. cristata* Steph., *Perd. cristata* Lath. (Buff., *Pl. enl.* 126, sous le nom de *Caille huppée du Mexique*). Huppe fauve, ainsi que la tête et la gorge; tout le reste du plumage varié de roux, de noir et de roussâtre. — Habite le Mexique et la Guyane.

Le Colin de la Californie, *Ort. californicus* Less. (*Cent. zool.*, pl. 60), figuré dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 6, fig. 1. Gorge noire encadrée de blanc; front gris; huppe composée de plumes recourbées, noires; côtés du cou perlés; ventre et flancs blancs maillés de noir et de bleu, milieu du ventre roux. — Habite la Californie.

Cette espèce est le type du genre *Lophortyx* du prince Ch. Bonaparte.

Le Colin coquet, *Ort. elegans* Less. (*Cent. zool.*, pl. 61). Devant du cou maillé de noir et de blanc; huppe composée de plumes droites, raides, d'un roux vif; occiput roux; les flancs de même couleur, tachés de blanc. — Habite la Californie.

Nous rapporterons encore à ce groupe le Colin de Douglas, *Ort. Douglasii* Vigors (*Trans. Soc. lin.*, p. 247), de la Californie. — Le Colin peint, *Ort. picta* Dougl. — Même patrie que le Colin a grande queue, *Ort. macroura* Jard. et Selby, espèce du Mexique.

Quant à l'*Ortyx squamata* de Vigors, dont Wagler a fait le type de son genre *Callipepla*, ne le connaissant pas, nous ne savons à quel groupe le rapporter.

IV. LES CAILLES.

Bec court, faible; tête entièrement emplumée; tarses lisses dans les deux sexes;

ailes pointues; queue courte, les pennes qui la composent dépassant à peine leurs couvertures supérieures (Genres *Coturnix*, Mœhr.; *Ortygion*, King. et Blas.).

La Caille commune, *Col. dactylisonans* Temm. (Buff., *Pl. enl.* 170), est en Europe le représentant de cette division. Elle est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la décrire. On la trouve non seulement en Europe, mais aussi dans une partie de l'Asie et en Afrique.

Nous décrirons, parmi les espèces étrangères, la Caille nattée, *Col. textilis* Temm. (*Pl. enl.* 175). Une tache triangulaire noire sous la gorge; deux bandes de même couleur et demi-circulaires sur le devant du cou; devant du cou et sourcils blancs; poitrine tachée de noir; parties inférieures roussâtres avec des taches oblongues noires. — Habite tout le continent Indien.

La Caille australe, *Cot. australis* Vieil. (*Gal. des Ois.*, pl. 215). Front et gorge d'un blanc terne; sommet de la tête et nuque variés de blanchâtre et de noirâtre; parties supérieures parsemées de bandes noires et de zigzags roux; parties inférieures roussâtres, également variées de noir. — Habite la Nouvelle-Hollande. G. Cuvier fait de cette espèce un Colin.

Enfin, à cette division appartiennent encore la Caille a ventre perlé, *Cot. striata* Temm. (*Pl. col.* 82), d'Afrique. — La Caille de la Nouvelle Zélande, *Cot. Novæ-Zelandiæ* Quoy et Gaim. — La Caille des Philippines, *Cot. Philippinensis* Briss. (Buff., *Pl. enl.* 126). — La Caille rousse, *Cot. rubiginosa* Cuv., de Pondichéry. — La Caille a gorge rousse, *Perd. cambayensis* Temm. (*Pl. col.* 447), dont G. Cuvier fait un Colin, et la Caille a gorge blanche, *Cot. torquata* Maud. (Z. Gerbe)

*PEREBEA. bot. ph. — Genre de la famille des Artocarpées, établi par Aublet, (*Guian.*, II, 952, t. 361). Arbres de la Guiane.

*PEREILEMA. bot. ph. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Agrostidées, établi par Presl (*in Reliq. Hœnk.*, I, 233, t. 37). Gramens de Panama. *Voy.* graminées.

*PÉRENNIBRANCHES. *Perennibranchiata* (*perennis*, durable; *branchia*, branchie). rept. — Groupe de Batraciens urodèles comprenant les genres à branchies persistantes, tels que les Sirènes, les Protées et les Axolotes. Ce nom a été proposé par Latreille et accepté par divers auteurs, et en particulier par M. Owen. *Voy.* l'article reptiles. (P. G.)

PERESKIA. bot. ph. — Genre de la famille des Opuntiacées, établi par Plumier (*Gen.*, 35, t. 26). Arbrisseaux de l'Amérique tropicale. — *Pereskia*, *Flor. Flum.* (I, t. 81), syn. de *Hippocratea*, Linn.

PEREZIA, Llav. et Lexar. (*Nov. gen. Mexic.*, I, 25). bot. ph. — Syn. d'*Acourtia*, Don.

PEREZIA (nom propre). bot. ph. — G. de la famille des Composées-Liguliflores, tribu des Chicoracées, établi par Lagasca (*Amen. nat.*, I, 29), et dont les principaux caractères sont : Capitule pluriflore, homogame. Involucre cylindrique, composé de folioles disposées sur plusieurs rangs; les folioles intérieures sont les plus longues. Réceptacle épaléacé, nu ou fimbrillifère. Corolle glabre, bilabiée : lèvre extérieure plus large, à 3 petites dents; lèvre intérieure a 2 divisions filiformes et tournées en spirale. Anthères pédicellées, à ailes longues. Akène dépourvu de rostre, villeux, à disque épigyne grand. Aréole terminale. Aigrette 2-pluri-sériée, paléacée, dentée en scie, longue, jaunâtre.

Les *Perezia* sont des herbes annuelles ou vivaces, à tiges droites, cylindriques, striées; à feuilles alternes, glabres : les inférieures pétiolées, groupées, a pétioles striés, plans, amplexicaules à la base; les supérieures sessiles, petites, très peu nombreuses.

Ces plantes croissent principalement dans l'Amérique australe.

M. Endlicher (*Gen. plant.*, p. 492, n. 2962) rapproche du genre *Perezia* les genres *Clarionea* et *Homoianthus* de De Candolle, qu'il ne considère que comme daus divisions secondaires caractérisées principalement : la première (*Clarionea*) par un réceptacle nu; la seconde (*Homoianthus*) par un réceptacle fimbrillifère. (J.)

PERFOLIÉ. *Perfoliatus.* bot. — On donne cette épithète aux feuilles opposées dont les bases sont soudées ensemble, et aux feuilles alternes dont les deux lobes inférieurs dépassent la tige et se soudent de l'autre côté (ex. : *Hypericum perforatum*, *Bupleurum perfoliatum*.

PERGA. ins. — Genre de la tribu des

Tenthrédiniens, groupe des Cimbicites, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Leach sur un petit nombre d'espèces de la Nouvelle-Hollande, et surtout de la Tasmanie. Les *Perga* se reconnaissent entre les autres genres du même groupe par leurs jambes intermédiaires et postérieures munies d'une épine mobile dans leur milieu, et d'aiguillons acérés à leur extrémité; par leur écusson très grand, etc. Les espèces les plus répandues sont les *P. polita*, *bicolor*, *Latreillei*, *dorsalis* Leach., etc. (Bl.)

PERGULARIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées, tribu des Pergulariées, établi par Linné (*Gen.*, n. 123), et dont les principaux caractères sont : Calice à 5 divisions. Corolle hypocratériforme, à tube urcéolé, hirsutée à la gorge, à limbe 5 fide. Couronne staminale à 5 folioles indivises au sommet, et pourvues à leur face interne d'un petit appendice. Anthères terminées par un appendice membraneux. Masses polliniques fixées à la base, dressées. Stigmate mutique. Follicules renflés, lisses. Graines aigrettées, nombreuses.

Les *Pergularia* sont des herbes volubiles, à feuilles opposées, membraneuses, larges; à fleurs jaunes très odorantes, et disposées en cymes interpétiolaires. Ces plantes sont cultivées, principalement dans l'Inde et la Chine, pour l'odeur suave de leurs fleurs. La *Pergularia odoratissima* Sw. (*Perg. tomentosa* Lin., *Cynanchum odoratissimum* Lamk.) est une des espèces les plus remarquables. (J.)

***PERGULARIÉES.** *Pergulariеæ*. BOT. PH. — C'est le nom que M. Endlicher donne à l'une des tribus qu'il établit dans la famille des Asclépiadées. Dans le travail le plus récent et le plus complet sur cette famille, celui de M. Decaisne, ce même nom désigne une division de la tribu des Stapéliées, laquelle correspond à celle des Cératopégiées dans l'article Asclépiadées (*voy.* ce mot) de ce Dictionnaire. (Ad. J.)

***PERIANDRA,** Cambess. (*in Jacquemont Voy. Bot.*, p. 27). BOT. PH. — Syn. de *Thylacospermum*, Fenzl.

***PERIANDRA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Phaséolées, établi par Martius (*ex Bentham in Annal. Viener Mus.*, II, 121). Herbes ou arbrisseaux de l'Amérique australe. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

PÉRIANTHE. *Perianthium* (περί, autour; ἄνθος, fleur). BOT. — Ce mot est fréquemment employé de nos jours pour désigner vaguement les enveloppes florales en général, en particulier celles des Monocotylédons, en se dispensant de préciser leur nature calycinale ou corolline. Dans ce dernier sens surtout son usage est très avantageux pour le langage descriptif; dans le premier, et lorsqu'il s'applique à des fleurs de Dicotylédones, on accompagne souvent ce mot des épithètes *double* ou *simple*, suivant qu'il s'applique à des plantes pourvues à la fois de calice et de corolle, ou de l'une ou l'autre seulement de ces enveloppes. Comme *Périanthe* signifie proprement autour de la fleur, et que la fleur entière est la réunion des organes sexuels et des enveloppes florales, De Candolle avait déclaré ce mot impropre, et avait proposé de lui substituer celui de *Périgone*, dont la signification est plus vague et que nous voyons, en effet, employé par quelques auteurs. Mais, d'un côté, les organes sexuels étant bien réellement les parties essentiellement constitutives de la fleur, il ne semble pas y avoir un inconvénient bien grand à les prendre pour la fleur elle-même, dans la simple composition d'un mot; de plus, si ce motif était suffisant pour autoriser la création d'une expression nouvelle, il suffirait aussi pour faire rejeter celle de *péricarpe* qui, dans son sens rigoureux, serait tout aussi impropre. On a voulu voir également un grand inconvénient pour l'emploi du mot Périanthe dans ce fait que Linné l'employait avec une acception différente : *Perianthium, calyx plantæ fructificationi contiguus*, dit l'illustre botaniste suédois. Cette définition est assez obscure; mais sa véritable signification est mise en lumière par l'emploi que Linné fait du mot *Perianthium* dans ses ouvrages descriptifs, particulièrement dans son *Genera*. On voit, en effet, que cette expression désignait, pour lui, quelquefois de simples involucres, plus habituellement le calice dans les fleurs pourvues de calice et de corolle. C'était donc là une véritable exubérance de langage, et la plupart des botanistes modernes, à l'exemple de MM. de Mirbel et de Rob. Brown, ont pu, sans inconvénient réel, modifier un peu la signification du mot linnéen et lui attribuer celle que nous lui conserverons ici, d'après eux.

Des questions organographiques importantes se rattachent à l'histoire des Périanthes.

En premier lieu, dans les fleurs des Dicotylédones à Périanthe simple, cette enveloppe florale unique est-elle un calice ou une corolle? Cette question paraît maintenant résolue; on s'accorde, en effet, aujourd'hui à admettre qu'il n'existe jamais de corolle sans calice, quelque réduit que puisse être celui-ci dans quelques cas. Dès lors, les botanistes pensent généralement que le Périanthe réellement simple des fleurs des Dicotylédones est toujours un calice, quoique dans certaines d'entre elles il se colore de teintes vives et variées qui pourraient le faire prendre, sur sa seule apparence, pour une véritable corolle.

La difficulté devient plus grande lorsqu'il s'agit du Périanthe des Monocotylédones; aussi voyons-nous que les opinions ont beaucoup varié à cet égard. Tournefort, qui appelait *calice* toutes les enveloppes florales persistantes, et qui réservait le nom de *corolle* à toutes celles plus ou moins fugaces de leur nature, voyait tour à tour un calice ou une corolle dans le Périanthe des Monocotylédons, suivant qu'il tombait ou persistait après la floraison. Linné n'avait établi aucun autre caractère distinctif pour le calice et la corolle que la coloration; aussi appliquait-il presque au hasard aux Périanthes des Monocotylédons l'une ou l'autre de ces dénominations, d'après leur seule apparence. Quant à L. de Jussieu, il regardait le Périanthe des Monocotylédons comme constamment simple et comme constituant toujours un vrai calice. Parmi les botanistes de nos jours, l'opinion qui semble commencer à prévaloir est celle qui voit dans l'enveloppe florale, unique en apparence, des Monocotylédons, la réunion d'un calice et d'une corolle. Il est, en effet, facile de reconnaître dans les six parties dont elle se compose deux rangs, de trois parties chacun, alternes entre eux, dont l'extérieur représenterait le calice et l'intérieur la corolle. Il semble même impossible d'adopter une autre détermination pour certaines Monocotylédones, comme les Commélinées, les Alismacées, chez lesquelles les pièces des deux rangs diffèrent entre elles de dimensions, de tissu, de coloration, parfois même d'estivation. L'évidence diminue dans les fleurs de beaucoup d'autres de ces plantes, comme les Tulipes, les Lis, etc., chez lesquelles les six pièces du Périanthe se ressemblent pour la coloration et le tissu; mais ici encore les deux rangs sont très distincts par la position et le plus souvent aussi par la différence de dimensions des parties qui les composent. Enfin la difficulté augmente dans les fleurs où les six pièces du Périanthe se soudent inférieurement en un tube unique et restent libres seulement à leur extrémité; mais, même alors, on reconnaît presque toujours à cette extrémité l'existence d'un rang externe et d'un rang interne, et par conséquent l'organisation fondamentale du Périanthe des Monocotylédons, seulement marquée à des degrés divers par la soudure des parties entre elles. Cette opinion que nous venons de rapporter a l'avantage, tout en restant d'accord avec les faits, de ramener les fleurs des Monocotylédons, non seulement à un même type, mais encore au type général de l'organisation florale. Néanmoins elle n'est pas encore partagée par tous les botanistes. Nous la voyons même combattue par des hommes éminents, dont certains, comme M. Aug. de Saint-Hilaire (*Morphol.*, p. 802 et suiv.), lui en substituent d'autres évidemment beaucoup moins simples. On sent que nous ne pouvons entrer ici dans la discussion comparative de ces diverses opinions; aussi nous bornerons-nous à l'exposé succinct qui précède. (P. D.)

PERIBALLIA, Trin. (*Fund.*, 133). BOT. PH. — Syn. d'*Aira*, Linn.

***PERIBLEPTUS** (περίβλεπτος, remarquable). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Curculionides gonatocères, et de la division des Érirhinides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. 72, p. 192). Ce genre ne se compose que d'une espèce, le *P. scalptus*, originaire de l'Himalaya. (C.)

PERIBOLUS. MOLL. — Genre fictif de Gastéropodes établi par Adanson pour des Porcelaines (*Cypræa*) jeunes, n'ayant pas encore revêtu leur têt de la sécrétion émaillée produite à l'extérieur par le manteau, et n'ayant pas encore leur bord droit renflé.

PÉRICALLES. *Pericalles.* OIS. — Vieillot a établi sous ce nom, dans son ordre des Oiseaux sylvains et dans sa tribu des Ani-

sodactyles, une famille à laquelle il reconnaît pour caractères: Des pieds médiocres, grêles; des tarses annelés, nus; quatre doigts, trois devant, un derrière articulé au niveau des antérieurs; un bec conico-convexe, court, plus ou moins épais, échancré, courbé ou simplement incliné vers l'extrémité de la mandibule supérieure. Il place dans cette famille les genres Phibalure, Viréon, Némosie, Tangara, Habia, Arrémon, Touit, Jacapa, Pyranga et Tachyphone. (Z. G.).

***PERICALLUS** (περικαλλὴς, très beau). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Sternoxes, de la tribu des Élatérides, attribué à Lepeletier de Saint-Fargeau et Serville (*Encyclopédie méthodique*), et qui a été adopté par Latreille (*Ann. de la Société entomologique de France*, t. III, p. 141). Ce genre se reconnaît aux caractères suivants: Tarses ayant en dessous des trois premiers articles une pelote membraneuse saillante; chaperon, soit creusé dans son milieu, soit terminé par deux dents avancées; bout des élytres allant en pointe aiguë.

Environ 20 espèces, toutes originaires de l'Amérique équinoxiale, sont comprises dans ce genre; parmi elles, nous citerons principalement les *P. ligneus* Lin. (*Elater*), *suturalis, furcatus, bicornis* F., *distinctus, intermedius* Hst., *cornutus, inermis* Ky., *regalis, Illigeri, Schaumi*; *seladonius, Linnei* Guer. Leur taille s'élève de 35 à 20 millimètres de longueur sur 9 à 4 de largeur. Le jaune vif luisant est la couleur prédominante, et leurs étuis offrent souvent des lignes rousses ou noires, qui donnent à ces Insectes un aspect agréable.

Le nom générique de *Semiotus* qu'Eschscholtz leur a appliqué devra être adopté de préférence à celui de *Pericallus*, ce dernier ayant déjà été employé. (C.)

***PERICALUS** (περικαλλὴς, très beau). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, et de la tribu des Troncatipennes, créé par Mac-Leay (*Annulosa Javanica*, édit. Lequin, p. 112). Ce genre renferme les *P. cicindeloides* M. L., et *guttatus* Chvt.; l'un et l'autre se trouvent à Java. (C.)

***PERICALYMNA** (περικάλυμμα, enveloppe). BOT. PH. — Genre de la famille des Myrtacées - Chamælauciées, établi par M. Endlicher (*in Enumerat. plant. Hügel.*, 51). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande *Voy.* MYRTACÉES.

PÉRICARDE (περί, autour de; καρδία, cœur). ANAT. — Membrane séreuse qui enveloppe le cœur. *Voy.* CŒUR et MEMBRANES.

PÉRICARPE. BOT. PH. — *Voy.* FRUIT.

***PERICERA** (περί, autour; κέρας, corne). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, établi par Latreille aux dépens des *Cancer* de Herbst, et des *Maia* de Bosc, et rangé par M. Milne Edwards, dans la famille des Oxyrhynques et dans la tribu des Maïens. Les Péricères ressemblent beaucoup par leur forme générale aux *Pises* (*voy.* ce mot), mais s'en distinguent par divers caractères et surtout par la disposition des orbites qui sont circulaires, très petites, extrêmement profondes, dirigées directement en dehors, et remplies en entier par les pédoncules oculaires, qui y sont renfermés comme dans une gaîne, les dépassent à peine et ne peuvent se reployer ni en avant ni en arrière; leur bord supérieur est très avancé, il présente une frisure. Les espèces qui composent ce genre sont au nombre de quatre, dont trois habitent la mer des Antilles, et la quatrième l'Océan indien. L'espèce qui peut être considérée comme type de ce genre est le *Poricera cornuta* Edw. (*Hist. nat. des Crust.*, t. I, p. 335): elle habite les Antilles où elle n'est pas très rare. (H. L.)

PÉRICHÈSE. *Perichætium*. BOT. CR. — On nomme ainsi, dans les Mousses, l'involucre des fleurs femelles. *Voy.* MOUSSES.

PÉRICLASE. MIN. — Espèce de Magnésie. *Voy.* ce mot.

PÉRICLINE. BOT. PH. — Quelques auteurs donnent ce nom à l'involucre des Composées.

PERICLYMENUM, Tournef. (*Inst.* t. 378, 379). BOT. PH. — *Voy.* CHÈVREFEUILLE.

PERICONIA, Alb. et Schw. (*Neisk.*, t. 4, f. 7). BOT. CR. — Syn. de *Cephalotrichum*, Link.

***PÉRICONIÉS.** *Periconiæ*. BOT. CR. — Tribu établie par M. Léveillé dans la famille des Champignons, division des Trichosporés, sous-division des Aleuriués. *Voy.* CHAMPIGNONS.

***PÉRICROCOTE.** *Pericrocotus*, Boié.

ois. — Syn. d'*Acis*, Lesson; *Muscicapa*, Cuvier. (Z. G.)

***PERIDEA** (περιδεής, effrayé). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Notodontides, établi par Stephens. La seule espèce connue, *P. trepida* (Dup., *Catal. des Lépid.*), se trouve en France et en Allemagne. (L.)

***PERIDERIDIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, établi par Reichenbach (*Pflanz. Syst.*, 219). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

* **PERIDINETUS** (περιδίνητος, tournoyant). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, de la division des Apostasimérides cryptorhynchides, établi par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. syn.*, t. IV, p. 467; VIII, 2, p. 555), qui lui donne les caractères suivants : Antennes insérées sur le milieu de la trompe; funicule de sept articles; trompe assez longue, forte, cylindrique, arquée; yeux grands, espacés; prothorax court, obconique; élytres ovalaires, oblongues; épaules obtuses, un peu anguleuses; pieds robustes, moyens; les antérieurs espacés à leur naissance. Ce genre se rapproche beaucoup plus des *Conotrachelus* que des *Baridius*. Il renferme les espèces suivantes, qui appartiennent soit aux Iles, soit au continent de l'Amérique méridionale, savoir : *P. irroratus* F., *concentricus* Ol., *mamillatrus*, *filirostris*, *pavidus*, *scopulosus*, *mœstus* Schr. *et litigiosus* Dej. (C.)

***PÉRIDINIENS**. *Peridinii*. INFUS. — Famille d'Infusoires caractérisés par leur têt dur et membraneux, par les orifices duquel sortent, d'une part, un long filament flagelliforme, locomoteur, et, d'autre part, une ou plusieurs rangées de cils vibratiles occupant un sillon assez large, ordinairement transverse. Les Péridiniens, dont la structure interne paraît fort simple, n'ont pas la faculté d'avaler, comme les Paramécies, les particules de matières organiques flottant dans les eaux. Ils se trouvent exclusivement dans les eaux pures, soit douces, soit marines, et jamais dans les infusions. Quelques espèces marines sont remarquables par leur phosphorescence. Les uns, ovoïdes ou un peu anguleux, sans appendices saillants, constituent le genre *Peridinium*; les autres, dont le corps irrégulier et concave d'un côté présente des prolongements droits ou courbes très prononcés, constituent le genre *Ceratium*. Le têt résistant de certaines espèces a fait penser à M. Ehrenberg que divers fossiles microscopiques, empâtés dans les silex de Delitzsch, sont des *Peridinium*. Le même auteur institua le premier une famille des *Peridinæa*, dans ses polygastriques anentérés. Cette famille contenait d'abord les *Peridinium*, *Chætotyphla* et plusieurs Volvociens; mais, plus tard, M. Ehrenberg l'a composée des quatre genres *Chætotyphla*, *Chætoglena*, *Peridinium* et *Glenodinium*; or, comme nous l'avons dit ailleurs, les deux premiers, dépourvus de cette zone de cils vibratiles qui caractérise les vrais Péridiniens, doivent être reportés avec les Thécamonadiens, et les deux autres doivent être différemment circonscrits et dénommés. Les espèces pourvues d'appendices reprennent le nom de *Ceratium* que précédemment leur avaient donné Schrank et Nitzsch, les espèces sans appendices conservent seules le nom de *Peridinium*, ainsi que celles qu'un point rouge oculiforme a fait nommer *Glenodinium*. (DUJ.)

***PERIDINIUM** (περιδινέω, tourner). INFUS. — Genre d'Infusoires établi par M. Ehrenberg pour divers Infusoires cuirassés et munis à la fois d'un filament flagelliforme et d'une zone de cils vibratiles occupant un sillon transverse. Mais cet auteur avait pris pour type la *Bursaria hirundinella* de Müller, laquelle avait déjà formé un genre distinct pour Schrank, sous le nom de *Ceratium tetraceros*, et, pour Bory Saint-Vincent, sous le nom d'*Hirundinella quadricuspis*. Il convient donc de rendre à cette espèce le nom de *Ceratium*, ainsi qu'à la *Cercaria tripos* de Müller, étudiée plus récemment sous ce même nom par M. Michaëlis, et inscrite par M. Ehrenberg comme un vrai *Peridinium*, ainsi que deux autres espèces également phosphorescentes de la mer Baltique. Il ne doit donc rester dans le genre *Peridinium* que les espèces à corps globuleux ou ovoïde plus ou moins anguleux, entourés d'un ou de plusieurs sillons garnis de cils vibratiles. Tel est le *P. cinctum*, vert, long de 4 ou 5 centièmes de millimètres, habitant les eaux douces, et nommée précédemment *Vorticella cincta* par Müller. Une autre espèce, *P.* ocu-

latum, caractérisée par la présence d'une petite tache colorée en forme d'œil, a formé pour M. Ehrenberg le genre *Glenodinium*. (Duj.)

PÉRIDIOLE. BOT. CR. — Réceptacle clos, membraneux, qui contient les organes de la reproduction des Champignons. *Voy.* MYCOLOGIE. (Lév.)

***PÉRIDIOLITHES.** MOLL. — Nom donné par Hüpsch à des brachiopodes fossiles du genre *Productus*. (Duj.)

***PERIDIRÆUS** (περιδέραιος, collier). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, et de la division des Apostasimérides Cholides, établi par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. VIII, 1, p. 34). L'espèce type et unique, le *P. granellus* Schr., se trouve au Brésil. (C.)

PÉRIDIUM. BOT. CR. — Réceptacle membraneux dans lequel sont contenus les organes de la reproduction des Lycoperdacés et des Trichiacés. *Voy.* MYCOLOGIE. (Lév.)

PERIDIUM, Schott. (*in Spreng. Cur. post.*, 410). BOT. PH. — Syn. de *Pera*, Mutis.

***PÉRIDOIDES** (πήρα, sac; εἶδος, semblable). BOT. CR. — Nom que donne le docteur Reussel, dans sa classification des Champignons, aux Lycoperdacées. (Lév.)

PÉRIDOT. MIN. — Chrysolith et Olivin des Allemands. Substance vitreuse d'un vert jaunâtre, infusible, un peu plus dure que le Quartz, cristallisant sous les formes du système rhombique, et appartenant à l'ordre des Silicates non alumineux. C'est un Silicate simple de Magnésie, dans lequel l'acide et la base renferment la même quantité d'Oxygène, et où le protoxyde de Fer remplace en partie la Magnésie. Les cristaux ont pour forme dominante un prisme droit rhomboïdal de 130° 2', terminé par un dôme ou coin horizontal de 80° 53', dirigé parallèlement à la petite diagonale : ce prisme rhomboïdal se combine fréquemment avec les faces du prisme droit rectangulaire. Des traces de clivage ont lieu parallèlement aux deux sections diagonales. La densité du Péridot est de 3,5. En le supposant exempt d'oxyde de Fer, ce qui est rare, il est composé de 43,7 de Silice, et 56,3 de Magnésie.

On peut, sous le rapport de la texture, distinguer deux variétés principales de Péridot, correspondantes aux distinctions anciennement établies par Werner : l'une, la *Chrysolithe*, comprend toutes les variétés cristallisées à cassure vitreuse et de couleur verte; l'autre, l'*Olivine*, se compose de toutes les variétés grenues dont la couleur est variable par suite des altérations qu'elles ont subies.

La Chrysolithe est disséminée en cristaux dans les roches basaltiques; quand elle est en cristaux assez volumineux, on l'emploie quelquefois dans la joaillerie; mais c'est une pierre peu estimée à cause de son faible éclat et de son peu de dureté. La plupart des beaux Péridots viennent du Levant par le commerce de Constantinople : on croit qu'ils sont originaires de l'Anatolie, mais leur gisement n'est pas encore parfaitement connu.

L'Olivine est le Péridot granuliforme d'Haüy, qui se rencontre en petites masses grenues, ou en rognons disséminés dans le basalte. Sa couleur est le vert d'olive ou le vert jaunâtre, lorsque la substance n'est point altérée; mais elle passe souvent au jaune sale ou au rougeâtre par l'effet d'une altération, qui, lorsqu'elle est très avancée, donne lieu à ces variétés que l'on a décrites sous les noms de *Limbilite* et de *Chusite*.

On trouve dans les roches basaltiques du Kaysersthul en Brisgau une variété brune de Chrysolithe, très riche en Fer, et à laquelle on a donné le nom d'*Hyalosidérite*. Il est extrêmement probable que la Monticellite, que l'on trouve au Vésuve en petits cristaux jaunâtres disséminés dans une Dolomie saccharoïde, n'est qu'une variété presque pure de Chrysolithe. On a observé enfin dans les pierres météoriques, et entre autres dans les cavités du Fer météorique de Sibérie ou Fer de Pallas, des grains vitreux, qui ont été reconnus pour appartenir à l'espèce du Péridot. (Del.)

***PÉRIDOTITE.** GÉOL. — M. Cordier donne ce nom aux Basaltes et Basanites contenant une grande quantité de petits cristaux de Péridot, qui y entrent quelquefois pour plus de la moitié de la masse. (C. d'O.)

***PERIDROMIA** (περίδρομος, qui court autour). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Pé-

ridromides, établi par M. Boisduval (*Sp. génér. des Lépid.*) qui y comprend cinq à six espèces, toutes propres à l'Amérique méridionale (*Peridr. feronia*, *arethusa*, etc.).

*PÉRIDROMIDES. *Peridromides*. INS.— Tribu établie par M. Boisduval dans la famille des Diurnes, ordre des Lépidoptères, et dont les principaux caractères sont (Boisduv., *Hist. des Lépid.*) : Quatre pattes dans les deux sexes; chenilles munies de prolongements épineux. Bord abdominal des ailes inférieures très développé; cellule discoïdale fermée; crochets des tarses un peu bifides; palpes contigus ascendants.

Cette tribu ne renferme que le seul genre *Peridromia*. Boisduv. (L.)

*PERIEGES (περιηγής, qui se meut en rond). INS.— Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Cucurlionides gonatocères, et de la division des Byrsopsides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. VI, II, p. 420), et qui ne renferme encore qu'une seule espèce, provenant du Caucase, la *P. bardus* Schr. (C.)

*PERIGONA (περί, tout autour; γωνία, angle). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, de la tribu des Ditomites, créé par Laporte de Castelnau (*Études entomol.*, p. 152. — *Hist. nat. des An. art.*, t. I, p. 70). Ce genre est voisin des *Morio*. L'espèce type, la *P. pallida* Cast., est originaire du Sénégal. (C.)

PÉRIGONE. *Perigonium*. BOT. PH —Nom donné à l'enveloppe des organes sexuels dans les plantes. *Voy.* FLEUR.

PERIGYNE. *Perigynus* (περί, autour; γυνή, pistil). BOT. PH. — On donne cette épithète à la corolle ou aux pétales, quand ils prennent naissance sur la paroi interne du calice (*Campanula*), et aux étamines, lorsqu'elles s'attachent à la paroi interne du périanthe, au-dessus de l'insertion de l'ovaire, comme dans les Rosacées, etc.

PÉRIKLINE (περικλινής, très incliné). MIN — Espèce du groupe des Feldspaths, que la plupart des auteurs rapportent à l'Albite, mais que Breithaupt en a distinguée par les caractères suivants : Ses cristaux peu transparents, et d'un blanc mat, sont très raccourcis entre les faces terminales, et ont pris leur plus grand accroissement dans le sens transversal, parallèlement à la grande diagonale. Ils sont ordinairement groupés par hémitropie parallèlement à la base P, l'angle rentrant se montrant sur la face latérale M. Le clivage parallèle au troisième pan T est beaucoup plus net que celui qui est parallèle à M, contrairement à ce qui a lieu dans les autres espèces feldspathiques. Ces cristaux, que la Chlorite accompagne ordinairement, se rencontrent au Saualpe en Carinthie, à Schminerthal en Tyrol, au Saint-Gothard en Suisse, etc. Leur composition est la même que celle de l'Albite, à cela près qu'ils renferment jusqu'à 2 ou 3 pour 100 de Potasse. *Voy.* FELDSPATH. (DEL.)

PERILAMPUS (περίλαμπής, éclatant). INS. — Genre de la tribu des Chalcidiens, groupe des Diplolépites, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes, avec de plus ou moins grandes restrictions. On reconnaît les *Perilampus* à leur abdomen cordiforme, et surtout à leurs antennes courtes, dont les deuxième et troisième articles sont très petits, et le quatrième long et large. Ces Hyménoptères sont de jolis insectes d'un vert doré, dont la taille est fort exiguë. Les plus répandus sont les *P. violaceus*, *italicus* (*Diplolepis violacea* et *italica* Fabr.). (BL.)

PERILITUS (περί, autour; λιτός, uni). INS. — Genre de la famille des Braconides, tribu des Ichneumoniens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. Wesmael (*Monog. des Brac. de Belg.*), sur quelques espèces dont l'abdomen est très pédonculé, la tarière saillante et les ailes n'ayant que deux cellules cubitales. (BL.)

PERILLA. BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées, tribu des Menthoïdées-Menthées, établi par Linné (*Gen.*, n. 578). Herbes de l'Inde. *Voy.* LABIÉES.

PERILOMIA (περί, autour; λῶμα, frange). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées, tribu des Scutellarinées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl.*, *Nov. gen. et sp.*, II, 327, t. 157). Herbes ou arbrisseaux du Pérou. *Voy.* LABIÉES.

*PERILYPUS (περίλυπος, très affligé). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, de la tribu des Clairones, établi par Spinola (*Essai sur les Clérites*, t. I, p. 103; t. V, p. 4) qui le rapporte à ses Clérites cléroïdes. Ses caractères sont : Fémurs postérieurs dépassant

l'extrémité des élytres; antennes aplaties, de onze articles dont huit sont terminés en scie; le dernier ovalaire, obtus; labre échancré. L'espèce type, le *P. carbonarius* Spin., est originaire du Mexique.

Ce genre, placé entre les *Tillus* et *Callitheres*, a plus d'analogie, sous le rapport du faries, avec le genre *Colyphus*, composé d'espèces du même pays qui ne paraissent en différer que par leurs antennes filiformes ou moniliformes. (C.)

*PERIMACHETUS (περιμάχητος, désirable). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, de la division des Pachyrhynchides, établi par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. syn*, t. V, p. 837), sur deux espèces de la Nouvelle-Hollande, les *P. tenebricosus* M.-L. et *australis* B.-D. (C.)

*PERIMECUS, Latreille, Dillwin, Kirby. INS. — Synonyme de *Cratonychus*, Dej., Erichs., ou *Melanotus*, Esch. (C.)

PERIMELA (περί, autour; μέλας, noir). CRUST. — C'est un genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Cyclométopes, établi par Leach aux dépens des *Cancer* de Herbst, et rangé par M. Milne Edwards dans la famille des Cancériens. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre qui est le *Perimela denticulata* Montag. (*Trans. Linn. soc.*, t. IX, pl. 2, fig. 2.) Elle est commune sur les côtes de la Manche et de la Vendée; elle habite aussi la Méditerranée, car elle n'est pas rare en Sicile et surtout sur les côtes de l'Algérie où je l'ai rencontrée assez abondamment. (H. L.)

*PERINEURA. INS. — M. Haliday indique sous ce nom une de ces divisions du genre Tenthrède. *Voy.* ce mot. (BL.)

PERIOLA. BOT. CR. — Genre de Champignons établi par Fries (*Syst.*, II, 266), qui le caractérise ainsi : Tubercules sans racines, de forme arrondie ou irrégulière, homogènes, charnus ou gélatineux intérieurement, recouverts d'une écorce mince, se changeant en une villosité persistante; sporules éparses vers la surface. Les espèces de ce genre, peu nombreuses, croissent sur les vieux troncs d'arbres ou sur les végétaux renfermés dans les caves (*Per. hirsuta, pubescens, tomentosa*).

PÉRIOPHTHALME. *Periophthalmus* (περί, autour; ὀφθαλμός, œil). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Gobioïdes, établi par Bloch (*édit. de Schn.*, p. 63) et adopté par G. Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 245). Les principaux caractères de ce g. sont: Tête entièrement écailleuse; yeux tout-à-fait rapprochés l'un de l'autre, garnis à leur bord inférieur d'une paupière qui peut les recouvrir; nageoires pectorales couvertes d'écailles sur plus de la moitié de leur longueur, et leur donne l'air d'être portées sur une espèce de bras. Ces Poissons ont encore les ouïes plus étroites que celles des autres Gobies, ce qui leur permet de vivre assez longtemps hors de l'eau; aux Moluques leur patrie, on les voit ramper ou sauter sur la vase et sur les herbes du rivage pour se mettre à l'abri des attaques des grands Poissons ou poursuivre les Crevettes dont ils font leur principale nourriture.

Deux subdivisions ont été établies dans le genre Périophthalme : la première comprend les espèces chez lesquelles le disque des ventrales est séparé presque jusqu'à la base (*Periopht. Kœlreuteri* Bl., *tredecim-radiatus* Cuv. et Val., *Papilio* Bl. Schn., *argenti lineatus* Cuv. et Val.). La seconde section se compose de toutes les espèces qui ont les ventrales réunies jusqu'au bord (*Periopht. Schlosseri* Bl. Schn., *septem radiatus*, *novem-radiatus*, *Freycineti* Cuv. et Val.). (M.)

*PERIOPS (περί, autour; ὤψ, œil). REPT. — Wagler, dans son *Systema amphibiorum*, a distingué génériquement sous ce nom le *Coluber hippocrepis*, jolie espèce d'Ophidien du midi de l'Europe (Morée, Italie et Espagne), ainsi que du nord de l'Afrique (Égypte et Barbarie). Les yeux de cette Couleuvre sont entourés d'un cercle de scutelles, qui lui ont valu son nom. (P.G.)

PERIORGES (περιοργής, qui est en colère). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, et de la division des Brachydérides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculio. syn.*, t. VIII, p. 186), avec une espèce de l'intérieur du Brésil, le *P. subsignatus* Schr. (C.)

PERIOROMYS, Laiz. et Parr. MAM. FOSS. — *Voy.* RONGEURS FOSSILES. (E. D.)

*PÉRIPATE. *Peripatus* (περιπατέω, je marche). ANNÉL. — Le genre fort curieux de Vers auquel on donne le nom de Péripate n'est pas connu depuis très longtemps des natura-

listes; il a été décrit, en 1826, dans le *Zoological journal*, par Lausdown Guilding. Sa description fait partie d'un travail relatif aux Mollusques des îles Caraïbes, et il a été considéré, on ne sait trop pourquoi, comme appartenant lui-même au type des Mollusques. Guilding le regarde néanmoins comme devant former une classe particulière dans ce type, classe qu'il nomme *Polypodes*.

Les caractères des Péripates sont assez singuliers, et, comme ils paraissent tenir à la fois de ceux de deux groupes d'animaux que beaucoup de naturalistes placent assez loin l'un de l'autre dans la méthode (les Annélides et les Myriapodes), ils méritent d'être exposés avec quelque détail. Plusieurs de ces caractères sont d'ailleurs exclusivement propres aux Péripates, et c'est à cause de cela que l'on a fait quelquefois du genre qui va nous occuper le type d'une classe à part. L'opinion de Guilding, qui ne voit dans les Péripates qu'un groupe de Mollusques, ne pouvait être soutenue, et elle n'a été acceptée par personne. Les Péripates appartiennent bien aux animaux articulés, quoique leur système nerveux ne soit pas, ainsi que l'a fait voir M. Milne Edwards, disposé d'après la forme habituelle aux animaux de ce type. Leur corps est couvert d'une peau peu résistante, plus ou moins granuleuse, et un peu limaciforme, c'est-à-dire subcylindrique, aplatie en dessus et un peu atténuée à ses deux extrémités. Il est annelé circulairement, dans toute son étendue, de rides peu prononcées et rapprochées les unes des autres. Il est contractile, et il imite assez bien, dans ses mouvements, celui des Vers. Sa saillie antérieure, un peu plus séparée du reste, constitue la tête, qui est médiocrement distincte, porte l'ouverture buccale inférieurement et, supérieurement, deux antennes subantérieures, annelées, à la base postérieure desquelles est une petite saillie bilatérale qu'on a prise pour l'œil, mais qui n'a pas été assez bien étudiée pour que l'on puisse affirmer qu'elle sert, en effet, à la vision. Wiegmann considérait ces organes comme des pattes atrophiées; elles en ont, en effet, l'apparence et nous paraissent être plutôt des tentacules rudimentaires, dans l'espèce du Chili, que des yeux véritables. M. de Blainville dit néanmoins que, dans l'espèce du Cap, qu'il a étudiée, ils constituent une paire de stemmates ou points pseudo-oculaires, formées par un petit disque corné, un peu convexe et simple. La bouche présente une paire de mâchoires cornées placées sous une lèvre circulaire et papilleuse. On voit dans toute la longueur du corps une série bilatérale de mamelons dont la peau est granuleuse et paraît annelée. Ces mamelons rappellent, jusqu'à un certain point, les fausses pattes des Chenilles; d'ordinaire il y en a une trentaine de chaque côté; ils servent à la marche, et sont terminés par un appendice tarsiforme, grêle et court, qui supporte quelques petites soies unguiformes. L'anus s'ouvre à la partie postérieure du corps, entre deux petits appendices pédiformes; il représente une fente vulviforme.

L'organisation interne a été étudiée par MM. de Blainville et Milne Edwards. M. de Blainville a vu, dans le *Peripatus brevis*, que le canal intestinal est complet et libre dans la cavité formée par l'enveloppe cutanée et sa doublure musculaire; qu'il ne forme aucune circonvolution, et qu'on ne peut y distinguer nettement les unes des autres les parties désignées, chez les animaux supérieurs, par les noms d'œsophage, d'estomac, d'intestin grêle, de rectum, etc. « Tout est véritablement, dit M. de Blainville, estomac ou rectum; les parois en sont extrêmement minces; elles sont boursouflées, et je n'ai pu y distinger ni organe hépatique libre, ni adhérent. »

D'après le même auteur, les sexes sont séparés, et dans la femelle qu'il a étudiée, on voyait un orifice médian situé en avant de l'anus.

Plus récemment, M. Milne Edwards a eu l'occasion de disséquer un Péripate d'Amérique. Voici quelques uns des faits qu'il a constatés.

« Le système nerveux est parfaitement symétrique, et ne ressemble nullement à celui des Myriapodes. On remarque d'abord deux ganglions très gros qui occupent la tête et qui sont adossés l'un à l'autre de façon à reposer sur l'œsophage. Cette espèce de cerveau donne naissance : 1° à une paire de nerfs optiques qui sont très courts et qui vont se terminer par un renflement sous les points oculiformes ; 2° à une paire de nerfs très gros, qui pénètrent dans les antennes ;

3° à une paire de nerfs labiaux; 4° à une paire de nerfs gastriques très grêles qui se dirigent en arrière; 5° à deux cordons fort gros qui représentent le collier œsophagien des animaux annelés ordinaires, et qui, en effet, descendent sur les côtés du tube digestif, mais qui ne se réunissent pas sur la ligne médio-ventrale, restent éloignés l'un de l'autre, et ne présentent que des renflements ganglionnaires peu distincts. Les cordons nerveux se logent sous les muscles près la base des pattes sur les côtés de la face ventrale du corps, et se dirigent en arrière. Au niveau de chaque patte, ils donnent naissance du côté externe à des branches destinées aux muscles de ces organes, et du côté interne on en voit naître un grand nombre de filameuts, dont un, plus long que les autres, m'a paru être un cordon anastomosique servant de commissure entre les deux moitiés du système ainsi éloignés l'un de l'autre. Ce mode de conformation m'a semblé très remarquable et établir, pour ainsi dire, le passage entre ceux propres aux Nemertes et aux Chloés. »

M. Milne Edwards a publié cette note dans les *Annales des sciences naturelles*, 2° série, tom. XVIII, pag. 126. D'après ses observations, le tube digestif est garni d'un grand nombre de petits appendices filiformes et cœcaux, qui ne peuvent guère être comparés qu'aux cœcums grêles et nombreux, dont une portion de l'intestin est couverte chez l'Arénicole. On voit aussi des appendices tubulaires de même nature naître des parois de la cavité viscérale, et il est à présumer qu'ils sont en connexion avec la peau. Il n'existe point de système trachéen, mais il a semblé à M. Milne Edwards que le vaisseau dorsal donnait naissance à des branches latérales.

L'appareil femelle occupe les deux tiers postérieurs du corps et se compose de deux tubes membraneux qui sont d'abord filiformes et adhérents aux parois de la cavité viscérale, près de l'anus, mais qui ne tardent pas à devenir libres, se dirigent vers l'intestin, se recourbent et viennent déboucher près de l'anus. On y voyait des embryons vermiformes, ce qui doit faire admettre une reproduction ovovipare. Enfin, il existe, à l'extrémité opposée du corps, un appareil sécréteur qui ressemble beaucoup à celui des Sabelles. Il débouche en dehors par deux pores situés du côté ventral près la base des pattes de la première partie. M. Edwards croit que c'est l'appareil mâle.

Les espèces connues de Péripates sont encore fort peu nombreuses. La plus anciennement décrite est le :

Péripate iuliforme, *Peripatus iuliformis* Guilding (*Zoolog. journ.*, tom. II, pag. 444, pl. 14), Audouin et Milne Edwards (*Litt. de la France*, tom. II, pag. 276, pl. 8, fig. 5 7), Wiegmann (*Archiv. fur naturg*, 1837, p. 195).

D'après Guilding, il est brun-noir, annelé de jaune, à ventre brun rosé, et pourvu d'une ligne dorsale noire. Sa longueur est de trois pouces et sa largeur de trois lignes. Il marche quelquefois en rétrogradant, et lorsqu'il est irrité une liqueur glutineuse suinte de sa bouche. Il a été pris par Guilding dans l'île Saint-Vincent, aux Antilles. Mac Leay l'a retrouvé à Cuba. M. Claude Gay a recueilli au Chili des animaux du même genre. M. Justin Goudot en a pris en Colombie, et l'individu observé par MM. Audouin et Milne Edwards, provenait de Cayenne, d'où l'avait rapporté le professeur Lacordaire. Tous ces Péripates sud américains sont-ils de la même espèce? C'est ce qui n'est pas démontré. M. Gay, qui ignorait que le genre eût été nommé quand il a pris des Péripates au Chili, avait proposé la dénomination de *Venilia Blainvillii*. M. J.-E. Gray a publié que le Péripate des Antilles avait été découvert à la Jamaïque par Sloane, et par conséquent longtemps avant le voyage de Guilding. D'après M. Gray un exemplaire des collections de Sloane avait reçu du naturaliste Shaw le nom de *Nereis pedata*, et de Leach celui de *Ilunara Shavianum*, l'un et l'autre inscrits dans les collections du *British Museum* à Londres, mais restés inédits.

M. de Blainville a observé, ainsi que nous l'avons dit, un Péripate du Cap de Bonne-Espérance, c'est le Péripate court, *Peripatus brevis* Blainv. (in Gerv., *Ann. sc. nat.*, 1837, et *Ann. d'anat. et de physiol.*, tom. II, pag. 315).

Celui-ci avait le corps subfusiforme, chagriné, pourvu de quatorze paires de pattes seulement, noir velouté en dessus, blanc jaunâtre en dessous, et long de

$0^m,043$, les antennes comprises. Il a été recueilli par M. Jules Goudot, pendant une excursion à la montagne de la Table, au cap de Bonne-Espérance. Le seul individu qui ait été pris a été rencontré en décembre sous une pierre dans une localité ombragée. Son corps n'était pas muqueux à la surface, comme celui des Limaces, dont il a un peu l'aspect; ses pattes étaient blanchâtres. Lorsque ce petit animal est irrité, il éjacule assez loin, par la bouche, une liqueur transparente, incolore, qui se solidifie presque instantanément, et prend les caractères du Caoutchouc; cette substance n'a aucun mauvais goût. Quand on prend l'animal lui-même, il se met en boule comme un Lampyre femelle.

Disons maintenant un mot des affinités des Péripates. Ces animaux ne sont pas des Mollusques, ceci ne fait aucun doute. Ce sont bien des Animaux articulés, et ils ressemblent bien plus aux Annélides qu'aux Myriapodes, dont ils ont cependant les allures et le genre de vie aérien. M. Strauss, supposait, lorsqu'il publia son beau travail sur l'*Anatomie comparée du Hanneton et des animaux articulés*, que les Polyxènes, insectes de la classe des Myriapodes, conduisent directement aux Annélides, et particulièrement à celles que l'on nomme Léodices; il admettait aussi l'existence d'un genre inconnu, intermédiaire aux Myriapodes et aux Annélides, et qui devait les joindre plus intimement encore. On pourrait dire, en suivant cette manière de voir, que les Péripates fournissent ce genre, pour ainsi dire, prédit par la science; et, dans un travail sur les Myriapodes, publié en 1837, nous avons déjà exposé cette opinion. Mais les passages d'un groupe à l'autre existent-ils partout où l'on en a admis? Certainement non. Une étude plus approfondie des animaux démontre même que l'on doit être fort sobre de pareilles suppositions, et, contrairement à l'opinion que nous avions alors adoptée, nous croyons aujourd'hui que les Myriapodes et les Vers doivent être plus éloignés les uns des autres dans la méthode, et que les Péripates ne sont pas le point de jonction des uns avec les autres, mais un groupe représentant les Myriapodes dans la série des Vers à laquelle ils appartiennent.

M. de Blainville, qui s'était occupé de Péripates bien avant nous, et auquel nous devions d'ailleurs une grande partie de ce que nous avons publié sur ces animaux, les regarde comme devant former à eux seuls une classe. Il assignait d'abord à cette classe un rang intermédiaire aux Myriapodes et aux Chétopodes, qui sont les Vers sétigères, et c'est ainsi que MM. Holland et Pouchet, dans leurs *Traités élémentaires de zoologie*, placent les Péripates. Ces naturalistes acceptent aussi le nom de *Malacopodes*, proposé par M. de Blainville pour la nouvelle classe dont ces animaux sont l'objet. Cependant, M. de Blainville a depuis lors (*Supplément au Dict. des sc. nat.*, t. 1, p. 237) descendu ses Malacopodes au-dessous des Chétopodes et des Malentomopodes (les Oscabrions), c'est-à-dire qu'il les place maintenant avant les Vers apodes seulement. Sous certains rapports, cette manière de voir nous paraît préférable à la première, car il est évident, ainsi que MM. Lesson, Audouin, Milne Edwards, etc., l'avaient fait remarquer, que les Péripates forment réellement un groupe de Vers. M. Edwards les avait même, dans son livre sur les Annélides, placés parmi les Annélides errantes, en n'en faisant qu'une simple famille de l'ordre qui comprend les Aphrodites, les Amphinomes, les Eunices, les Néréides, les Aricieus, les Chétoptères et les Arénicoles. Mais M. Edwards a fait depuis lors la découverte fort curieuse de la disposition tout-à fait anomale du système nerveux des Péripates, et ce caractère inconnu parmi les Annélides errantes, tubicoles ou terricoles, ne permet plus de laisser avec elles le genre qui nous occupe. Les Péripates constituent donc un groupe de Vers tout-à fait distinct, et ce groupe pourrait devoir former à lui seul une classe dans le sous-type des Entomozoaires vermiformes. L'opinion récemment émise par un autre anatomiste, que les Péripates sont de la même classe que les Malacobdelies, parce que celles-ci ont également le système nerveux bilatéral, ne nous paraît pas susceptible d'être admise. (P. G.)

*PERIPATÆ. ANNEL. — Nom de la famille des Péripates pour M. OErsted (*Erichson's archiv.*, 1844). Il les considere comme formant un sous-ordre. (P. G.)

***PÉRIPATIENS.** *Peripatii.* ANNÉL. — M. Milne Edwards (*Annél. du litt. de la France*) a donné ce nom à la famille que comprend le genre Péripate. (P. G.)

PERIPATUS. ANNÉL. — *Voy.* PÉRIPATE.

PÉRIPHORANTHE. *Periphoranthium* (περί, autour; φέρω, porter; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Nom donné par L.-C. Richard à l'involucre des Composées.

PERIPHRAGMOS, Ruiz et Pav. (*Flor. Peruv.*, II, 17, t. 131, 133). BOT. PH. — Syn. de *Cantua*, Juss.

***PERIPLANETA** (περιπλανός, errer autour). INS. — M. Burmeister désigne ainsi (*Handb. der ent.*) un genre de la tribu des Blattiens correspondant à celui de *Kakerlac*. *Voy.* ce mot. (BL.)

PERIPLES. MOLL. — Genre proposé par Montfort pour des coquilles microscopiques de Rhizopodes ou Foraminifères qui doivent être réunies aux Cristallaires. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

PERIPLOCA (περιπλοκή, embrassement). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées, tribu des Périplocées, établi par Linné (*Gen.*, n. 390), et qui, malgré tous les retranchements successifs qu'il a subis, renferme encore 15 ou 16 espèces, dont les principaux caractères sont: Calice 5-parti. Corolle rotacée, 5-fide, dont la gorge est garnie de 5 tubercules opposés aux étamines, et munis d'arêtes charnues, dressées. Étamines 5, insérées à la gorge de la corolle, saillantes; filets distincts; anthères barbues sur le dos, et terminées par un appendice aigu. Masses polliniques solitaires, granuleuses, appliquées contre le stigmate pentagone, mutique. Follicules cylindracées, divariquées, lisses et polyspermes.

Les *Periploca* sont des arbrisseaux souvent volubiles, glabres; à feuilles opposées, brillantes; à fleurs disposées en corymbes interpétiolaires.

Ces plantes croissent principalement dans les régions qui avoisinent la Méditerranée et dans l'Afrique tropicale. Parmi les espèces les plus remarquables, nous citerons le *Periploca græca* L., qui croît abondamment dans les haies, en Grèce. Sa tige atteint une hauteur de 8 à 12 mètres; ses rameaux sont garnis de feuilles ovales-lancéolées; ses fleurs, jaunâtres en dehors, purpurines en dedans, sont disposées au sommet des rameaux sur un pédoncule dichotome; elles s'épanouissent dans les premiers jours de juin. Dans quelques jardins de la France méridionale, on admet cette espèce comme plante d'ornement: elle demande une exposition très chaude. (J.)

PÉRIPLOCÉES. *Periploceæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Asclépiadées. *Voy.* ce mot.

***PÉRIPLOME.** MOLL. — Genre de Conchifères dimyaires, de la famille des Ostéodesmés, établi par M. Schumacher pour une seule espèce vivante, prise d'abord pour une Corbule, et que Lamarck avait nommée *Anatina trapezoides*. M. Deshayes, en adoptant ce genre, le caractérise ainsi: La coquille est ovalaire, très inéquivalve et très inéquilatérale, courte et presque tronquée en arrière, où elle est à peine bâillante; la charnière a sur chaque valve une dent en cuilleron étroit, oblique, formant, avec le bord supérieur, une profonde échancrure, dans laquelle est enclavé un petit osselet triangulaire qui adhère par une partie du ligament; l'impression musculaire antérieure est très étroite, submarginale; la postérieure est très petite et arrondie. Depuis lors, M. G.-B. Sowerby a fait connaître deux autres espèces de Périplomes recueillies par M. Cuming: l'une, *P. lenticularis*, longue de 18 millim., vient de l'île Muerte; l'autre, *P. planiuscula*, longue de 64 millim., vient de Sainte-Hélène. L'espèce type, nommée *P. inæquivalvis* par M. Schumacher, a dû reprendre son nom spécifique de *P. trapezoides*. (DUJ.)

PERIPTERA, DC. (*Prodr.*, I, 459). BOT. PH. — Syn. de *Sida*, Kunth.

***PERISCAPTA** (περί, à l'entour; σκάπτω, creuser). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Cycliques et de la tribu des Chrysomélines, formé par nous et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ éd., p. 429), qui n'en mentionne qu'une espèce, la *P. nana* Dejean. Elle est originaire du cap de Bonne-Espérance. (C.)

***PERISCOPUS** (περισκοπέω, je regarde autour). REPT. — Genre d'Ophidiens colubriformes établi par M. Fitzinger. (P. G.)

PERISOREUS, Bonaparte. OIS. — Synonyme de *Corvus*, Linné; *Pica*, Wagler. *Voy.* PIE. (Z. G.)

***PÉRISPERME.** *Perispermum* (περί, autour; σπέρμα, graine). BOT — Richard donne ce nom à l'enveloppe de la graine. Ce mot est aussi synonyme d'Endosperme. *Voy.* ce mot et GRAINE.

***PERISPHÆRA** (περισφαῖρα, en forme de boule). INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Blattiens, établi par Audinet-Serville (*Hist. des Orthopt.*, *Suites à Buffon*, p. 132), mais que M. Blanchard n'a pas adopté dans son *Hist. des Ins.* (éd. Didot).

PÉRISPORE. *Perisporium* (περί, autour de; σπόρα, graine). BOT. CR. — Quelques botanistes ont substitué ce terme a celui d'*Episperme*. *Voy.* ce mot et ALGUES.

PERISPORIUM (περί, autour de; σπόρα, spore). BOT. CR. — Genre de la famille des Champignons, division des Thécasporés, sous-division des Endothèques, tribu des Sphériacés, établi par Fries (*Syst.*, t. I, p. 161). Ce sont de petits Champignons qui naissent sur les feuilles vivantes, principalement à leur surface inférieure, sous la forme de petits points noirs.

PERISTEDION. POISS.— *Voy.* MALARMAT.

PÉRISTELLÉES. MOLL. — Dénomination proposée autrefois par M. A. d'Orbigny pour une famille de Céphalopodes comprenant les genres Bélemnite et Ichthyosarcolite. *Voy.* ces mots et CÉPHALOPODES. (DUJ.)

PERISTERIA, DC. (*Prodr.*, I, 654). BOT. PH. — *Voy.* PÉLARGONIER.

***PERISTERA** (περιστερά, pigeon). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, tribu des Vandées, établi par Hooker (*Bot. mag.*, t. 3116, 3479). Herbes de Panama. *Voy.* ORCHIDÉES.

PÉRISTÈRE. *Peristera.* OIS. — Genre établi par Swainson, dans la famille des Colombidées, sur le *Col. cinerea* Temm. *Voy.* PIGEON. (Z. G.)

* **PÉRISTÈRES**, Duméril. OIS.—Synonyme de *Colombidées*, Leach, et *Colombins*, Vieillot. (Z. G.)

PÉRISTOME. *Peristoma* (περί, autour de; στόμα, bouche). BOT. CR. — On donna généralement ce nom à l'ensemble des petites dents qui bordent circulairement l'urne des Mousses. *Voy.* ce mot.

PÉRISTOMIENS. *Peristomii.* MOLL. — Famille de Gastéropodes proposée par Lamarck pour les trois genres Paludine, Valvée et Ampullaire, et devenue, par l'addition des genres Littorine et Planaxe, la famille des Paludinés (*voy.* ce mot et MOLLUSQUES). Latreille, adoptant en partie la famille des Péristomiens, en sépara le genre Ampullaire, et y réunit à tort, dans une section particulière, les genres Vermet, Dauphinule et Scalaire. (DUJ.)

***PERISTROPHE** (περίστροφος, qui tourne). BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées, tribu des Dicliptérées, établi par Nees (*in Wallich Plant. as. rar.*, III, 112). Herbes ou sous-arbrisseaux de l'Asie tropicale. *Voy.* ACANTHACÉES.

PERISTYLIS (περίστυλος, entouré de colonnes). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, tribu des Ophrydées, établi par Blume (*Bijdr.*, 404). Herbes dispersées dans toutes les régions de l'ancien continent. *Voy.* ORCHIDÉES.

PERITELUS. INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères et de la division des Cyclomides, établi par Germar (*Species Insectorum*, p. 407), et adopté par Schœnherr (*Disp. methodica*, p. 193; *Gen. et sp. Curculion. syn.* t. II, p. 511-7. 148). Sur 14 espèces rapportées à ce genre, 11 sont européennes, 2 africaines, et une seule est originaire de l'Australie. Parmi ces espèces, nous indiquerons les suivantes: *P. griseus* Lin., *leucogrammus* Gr., *noxius*, *Schœnherri* Chv., *necessarius*, *familiaris*, *famularis*, *trivialis*, *setulifer*, *rudis* Schr., et *lateralis* B. D. Ces Insectes sont très nuisibles à certains arbres dont ils dévorent les jeunes pousses.

Les *Peritelus* ressemblent infiniment à quelques espèces d'*Otiorhynchus*; cependant ils en diffèrent par des antennes proportionnellement plus épaisses et plus longues, moins fléchies, et surtout par le scapus qui est courbé. Leur taille est au-dessous de la moyenne; leur corps est couvert d'écailles grises plus ou moins foncées. (C.)

PERITHECIUM. BOT. CR. — Réceptacle clos dans lequel sont renfermés les organes de la fructification. *Voy.* MYCOLOGIE. (LEV.)

PÉRITOINE. ANAT. — *Voy.* INTESTIN.

PERITOMA, DC. (*Prodr.*, I, 237). BOT. PH. — Syn. de *Pedicellaria*, DC.

PERITRICHA (περί, autour; τρίχος, cheveu). INFUS. — Genre proposé par Bory de Saint-Vincent pour des Infusoires de son ordre des Trichodés, caractérisés par la pré-

sence de cils vibratiles entourant circulairement tout le corps, sans couvrir uniformément toute sa surface, comme chez les Leucophres. Dans ce genre, l'auteur formait trois sections, dont la première, celle des Hélioïdes, correspond à peu près au genre *Actinophrys* de M. Ehrenberg, en y réunissant ses *Podophrya*. Quant aux deux autres sections, elles comprennent des Infusoires ciliés, qui sont vraisemblablement des Oxytriques, des Trachelius et des Leucophres. (Duj.)

***PERITRICHIA** (περί, tout autour; τρίχίας, chevelu). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, et de la tribu des Scarabéides anthobies, créé par Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, t. IV, p. 46), qui le rapporte à ses Anisonycbides vrais et lui donne pour caractères : Ongles des tarses inégaux, joints, les quatres premiers fendus; chaperon très long. L'auteur y range quatre espèces : les *P. cinerea*, *proboscidea* Ol., *capicola* F. et *dimidiata* B.; toutes proviennent de l'Afrique australe. (C.)

***PERITTIUM**, Vog. (*in Linnæa*, XI, 408). BOT. PH.—Syn. de *Melanoxylon*, Schott.

PERLA. INS.—Genre de la tribu des Perliens, de l'ordre des Névroptères, caractérisé par des mandibules et des mâchoires membraneuses, un labre court et un abdomen terminé par deux longs filets. Ce genre est le plus nombreux en espèces du groupe des Perliens; on en a décrit plus de 40 espèces, qui sont européennes pour la plupart. Quelques entomologistes, et notamment M. Newmann, ont voulu séparer les *Perla* en plusieurs genres : on a ainsi formé ceux d'*Isogenus*, de *Chloroptera*, de *Pteronarys*, qui ne me paraissent pas devoir être adoptés, si ce n'est comme divisions secondaires.

Une des espèces les plus répandues dans notre pays, et qu'on peut considérer comme le type du genre, est la *Perla marginata* Panz., Fabr. On rencontre fréquemment aussi la *Perla bicaudata* (*Phryganea bicaudata* Lin., etc.). (Bl.)

PERLAIRES. INS. — Syn. de Perliens.

***PERLAMORPHA** (*perla*, genre d'insecte; μορφή, forme). INS. — Genre de la tribu des Phasmiens, de l'ordre des Orthoptères, établi par M. Gray (*Synops. of Phasmidæ*) sur une seule espèce de l'île de Java P. *hieroglyphica* Gray), très remarquable par l'absence totale des élytres. Ce genre a été adopté par la plupart des entomologistes. (Bl.)

PERLE. *Margarita*. MOLL. — Concrétion de matière calcaire avec un peu de substance organique analogue à la nacre de certaines coquilles, et sécrétée de même par le manteau, mais isolément et dans une anfractuosité, dans une lacune ou dans un crypte de cet organe, ou adhérent encore à la coquille (*voy.* NACRE). Tous les Mollusques à coquille doivent donc pouvoir produire accidentellement de ces concrétions isolées, qui ne sont de vraies Perles que si le manteau est susceptible lui-même de produire une nacre brillante et vivement irisée. Voilà pourquoi les Huîtres, les Moules et beaucoup d'autres Bivalves sans nacre n'ont donné que des grains calcaires sans éclat, quand on a songé à les recueillir; voilà pourquoi aussi les Mulettes (*Unio*), dont la nacre, quoique brillante, n'est pas aussi riche en reflets que celle de la Pintadine ou Mère-Perle, n'ont donné que des Perles d'une valeur médiocre, tandis que celles de la Pintadine ont, par dessus toutes, ce reflet si vif et si suave, qu'on nomme *orient*, et qui n'est que le résultat de la combinaison de l'éclat de la nacre avec la courbure concentrique des lames infiniment minces dont cette substance est formée. On conçoit, d'après cela, pourquoi un morceau de nacre taillé en forme de Perle n'a pas d'orient : c'est que ses lamelles, toutes parallèles, n'ont pas cessé d'être planes, comme dans la coquille dont elles faisaient partie, au lieu d'être concentriques, comme dans une vraie Perle. Ces lames ne peuvent donc montrer leur reflet naturel que sur les deux pôles opposés et correspondant à la surface de la coquille. Le mode de formation des Perles dans des anfractuosités du manteau explique aussi pourquoi les Perles sont naturellement plus ou moins irrégulières ou bosselées. On leur laisse cette forme naturelle quand elle est agréable et qu'elle se rapproche de la forme de poire; mais pour les autres, on cherche avec la lime à les rapprocher de la forme globuleuse, surtout si ces Perles ont été soudées d'un côté à la coquille. En agissant avec précaution, et en rendant à une Perle son poli, on lui rend aussi son orient, car les lames dont elle est

formée n'ont pas cessé d'être concentriques. La nature calcaire des Perles explique comment, de même que le Corail, elles peuvent être ternies et corrodées lentement par la sueur et les sécrétions acides du corps humain; un acide un peu fort les dissout facilement avec effervescence; mais il ne pouvait en être de même du vinaigre employé, dit-on, par Cléopâtre pour dissoudre une des Perles fameuses qui valaient un royaume.

On fabrique des Perles artificielles avec des globules creux de verre soufflé, extrêmement mince, qu'on enduit à l'intérieur avec la substance argentée des écailles des poissons blancs et en particulier de l'Ablette (*Leuciscus alburnus*), si commun dans nos rivières. Cette substance argentée, qu'on nomme *essence d'orient*, est recueillie en écaillant les Ablettes dans l'eau pure; les écailles, frottées dans cette eau convenablement renouvelée, abandonnent toute cette substance, qui leur donnait leur éclat argenté. L'eau est ensuite passée à travers un tamis et laisse déposer l'essence d'orient, qu'on recueille et que l'on conserve dans l'ammoniaque. Il suffit ensuite d'introduire dans les globules de verre un peu du liquide tenant en suspension l'essence d'orient, de manière à enduire toute la surface intérieure; on les fait sécher promptement, et l'on y coule un peu de cire blanche fondue pour donner du poids et de la solidité. (Duj.)

***PERLEBIA**, DC. (*Mem.*, V, 67). BOT. PH. — Syn. de *Colladonia*, DC.

PERLIDES et **PERLAIRES**. INS. — Synonymes de Perliens. (Bl.)

PERLIENS. *Perlii*. INS. — Tribu de l'ordre des Névroptères, caractérisée par des ailes inégales, les postérieures étant larges et plissées à leur base, et les antérieures oblongues; des antennes sétacées; des organes de manducation de consistance solide. Les Perliens se font remarquer par le développement des pièces de leur bouche. Sous le rapport de ces appendices, ils ressemblent d'une manière remarquable aux Orthoptères, leurs mâchoires, comme celles de ces derniers, étant bilobées, caractère qui ne se retrouve pas chez les autres Névroptères.

Ces Insectes, d'après M. Léon Dufour, présentent des particularités d'organisation remarquables, qui les séparent de tous les autres types du même ordre. Leur canal digestif est tout à fait droit, et n'excède pas, par conséquent, la longueur du corps. L'œsophage s'élargit bientôt en arrière de la tête en une portion ovoïde correspondant au jabot et au gésier, mais où ces parties ne sont indiquées par aucun rétrécissement. Le ventricule chylifique est garni de huit bourses gastriques, dont deux plus grandes que les autres. L'intestin qui suit le ventricule s'élargit notablement en arrière. Les vaisseaux biliaires sont au nombre de plus de cinquante.

Les glandes salivaires sont très développées, et constituent deux groupes de chaque côté de l'œsophage.

Les organes de la génération affectent aussi dans les Perliens une disposition particulière. Les testicules, mais surtout les ovaires, se réunissent par leur portion supérieure.

Ces Névroptères habitent les endroits marécageux, le bord des eaux, se tenant sur les pierres, sur les bois, les plantes, etc. En général ils font peu usage de leurs ailes, si ce n'est vers le soir. Les femelles portent leurs œufs dans une sorte de petit sac suspendu à l'extrémité de leur abdomen.

Pendant longtemps on a cru que les Perliens, dont l'aspect général, comme la couleur, rappelle un peu celui des Phryganiens, subissaient, ainsi que ces derniers, des métamorphoses complètes. M. Pictet (de Genève), dont les savantes recherches sur les Névroptères ont le plus avancé nos connaissances relativement à cet ordre, a fait connaître la vérité en ce qui concerne les métamorphoses des Perliens. Leurs larves vivent dans l'eau, et paraissent préférer les eaux courantes aux eaux dormantes. On les rencontre le plus souvent dans les rivières, particulièrement aux endroits où le courant est rapide et où l'eau se brise contre les pierres. Elles marchent fort lentement et laissent traîner leur ventre sur le sol. Très souvent on les voit se fixer sur des pierres à l'aide de leurs pattes, et y demeurer longtemps en se balançant sans que l'on connaisse le but de ce mouvement. Ces larves sont carnassières, et, comme tous les animaux qui vivent de proie, elles peuvent être privées de nourriture pendant plusieurs jours sans périr. Elles passent tout l'hiver au fond de

l'eau ; c'est seulement au printemps ou au commencement de l'été qu'elles acquièrent des rudiments d'ailes : on les dit alors à l'état de nymphe. Peu de temps après, elles quittent leur retraite aquatique pour aller se fixer, soit sur une pierre, soit sur une plante du rivage. Leur peau ne tarde pas à se dessécher sous l'influence de la chaleur. Elle se fend bientôt en dessus ; alors l'insecte parfait, après quelques efforts pour se débarrasser de son enveloppe, abandonne tout-à-fait cette dépouille.

Quelques larves de Perliens offrent trois paires d'organes respiratoires externes, mais d'autres en sont dépourvues.

La tribu des Perliens est très limitée ; la plupart des espèces connues qui la composent sont européennes, et appartiennent à deux genres principaux, les *Perla* et les *Nemoura*, parmi lesquels on a établi quelques divisions. Il faut y joindre aussi le genre *Eusthenia* de M. Westwood, établi sur une espèce de la Nouvelle-Hollande (*E. spectabilis* Westw.). Le travail le plus complet et le plus important publié sur les Perliens est la monographie de M. Pictet (*Hist. nat. gén. et part. des Ins. névropt.*, 1re monographie). (Bl.)

PERLITE. géol. — Syn. de Rétinite. *Voy.* ce mot. (C. d'O.)

PERLON. poiss. — Nom vulgaire du *Trigla hirundo* Bl., qu'on nomme aussi Rouget grondin. C'est aussi le nom d'une espèce de Squale, le *Squalus cinereus* Gm.

PERLSTEIN (nom allemand). géol. — Syn. de Rétinite. *Voy.* ce mot. (C. d'O.)

PERNE. *Perna.* moll. — Genre de Conchifères monomyaires, de la famille des Margaritacés, confondu par Linné avec les Huîtres (*Ostrea*), mais distingué d'abord par Bruguière et définitivement établi par Lamarck ; il est voisin des Crénatules et caractérisé ainsi : La coquille est subéquivalve, aplatie, un peu difforme, à tissu lamelleux, avec la charnière linéaire, marginale, composée de dents transverses, parallèles comme autant de sillons, et entre lesquelles s'insère le ligament, sans qu'elles s'engrènent avec celles de la valve opposée. Un sinus un peu bâillant, à parois calleuses, se trouve sous l'extrémité de la charnière, pour le passage du bysus rude et grossier qui est sécrété par un pied conique ; les lobes du manteau sont libres au bord, dans tout le contour, excepté sur le dos. On distingue parmi les Pernes celles dont la coquille est ronde ou ovale, telles que la *P. ephippium*, grande coquille plate, à bords minces et tranchants, formée d'une nacre violette en dehors et plus blanche à l'intérieur, vers le centre, mais lamelleuse ou écailleuse à sa face interne ; elle est large de 120 à 150 millim., et vit dans les mers de la Nouvelle-Hollande. D'autres Pernes sont allongées, sans oreillettes, comme la *P. vulsella* de la mer Rouge, longue de 50 à 58 millim. ; d'autres enfin sont allongées et auriculées, telles que la Perne bigorne (*P. isogonum*), coquille è charnière longue, transverse, blanchâtre, prolongée en une longue oreillette postérieure, avec la partie moyenne de la valve dilatée en une aile aplatie, violette, plus ou moins courbée. Cette même espèce, dans le jeune âge, est dépourvue d'oreillette postérieure, ou n'en a qu'une très peu développée. Ces variations de forme ont été prises pour des espèces distinctes et nommées par Lamarck *P. femoralis* et *P. canina*. (Duj.)

PERNETTIA. bot. ph. — Genre de la famille des Éricacées, tribu des Andromédées, établi par Gaudichaud (*in Annal. sc. nat.*, I, 102). Arbrisseaux de l'Amérique australe. *Voy.* éricacées.

***PERNETTYA,** Scop. (*Introduct.*, 156). bot. ph. — Syn. de *Canarina*, Juss.

PERNIS. ois. — Nom générique latin des Bondrées, dans le *Règne animal* de G. Cuvier. (Z. G.)

PEROA, Pers. (*Ench.*, I, 174). bot. ph. — Syn. de *Leucopogon*, R. Br.

***PEROBACHNE.** bot. ph. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Andropogonées, établi par Presl (*in Reliq. Hænk.*, I, 348, t. 48). Gramens originaires des îles Moluques et Philippines. *Voy.* graminées.

* **PERODICTICUS.** mam. — M. Bennett (*Proc. zool. soc. London*, 1830) a créé sous ce nom un genre de Quadrumanes de la famille des Makis. La seule espèce placée dans ce groupe, et que M. Bennett nomme *Perodicticus Geoffroyi*, était connue anciennement sous les noms de *Lemur potto* Gm., *Galago guineensis* A.-G. Desm., *Nycticebus potto* Geoffr. (E. D.)

* **PEROGNATHUS** (πήρα, poche ; γνάθος, mâchoire). mam. — M. le prince Maxi-

milien de Wied (*Act. nat. Cur.*, t. XIX, 1839) a indiqué sous la dénomination de *Perognathus* un genre de Rongeurs de la famille des Rats, caractérisé principalement par son système dentaire; son nez obtus; ses pieds à cinq doigts bien marqués, à plante dénudée de callosités; ses ongles courts, comprimés, pointus; sa queue allongée, amincie, couverte de petites écailles à sa base, etc.

La seule espèce qui entre dans ce groupe est le *Perognathus fasciatus* Wied (*loco citato*); elle est blanche en dessus avec des reflets roux-cendré, et une ligne d'un roux clair sur les côtés. Cet animal provient de l'Amérique boréale. (E. D.)

PEROJOA, Cavan. (*Ic.*, IV, 29, t. 349). BOT. PH. — Syn. de *Leucopogon*, R. Brown.

***PEROMATUS** (πήρωμα, moignon). INS. — MM. Amyot et Serville ont indiqué sous ce nom un de leurs genres dans la tribu des Scutellériens, groupe des Pentatomites, qui se distinguerait des *Edessa* par le nombre des articles aux antennes, seulement de quatre dans l'espèce type de cette division, le *P. notatus* (*Edessa notata* Burm.). Cet insecte se trouve au Brésil. (BL.)

***PEROMELES** (πηρός, estropié; μέλος, membre). REPT. — Wiegmann a nommé ainsi, dans son *Erpétologie mexicaine*, un genre de Scincoïdes à pieds rudimentaires, qui n'a pas été adopté. (P. G.)

***PEROMELES**. REPT. — MM. Duméril et Bibron (*Erpétologie générale*, t. VII, p. 259) appellent ainsi le sous-ordre de Batraciens dans lequel ils placent leurs Ophiosomes ou Cécilies. (P. G.)

***PEROMNIUM**, Schwæg. (*Suppl.*, t. 250). BOT. CR. — Syn. d'*Aulacomnion*, Schw.

PERONA, Pers. (*Myc. europ.*, II, 3). BOT. PH. — Syn. de *Helotium*, Tode.

PÉRONÉ. ANAT. — *Voy.* SQUELETTE.

***PERONEA**. INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Platyomides, établi par Curtis, Stephens et Duponchel. Ce dernier auteur lui donne pour caractères principaux (*Catal. des Lépid. d'Eur.*): Antennes simples dans les deux sexes; palpes assez longs, très garnis d'écailles, et sans articles distincts. Trompe nulle ou invisible. Corps mince. Ailes supérieures terminées carrément ou un peu obliquement, et offrant pour la plupart un faisceau de poils ou d'écailles relevées au milieu de leur surface.

Ce genre comprend 20 espèces, qui, pour la plupart, habitent le nord de la France et l'Allemagne. Leurs premiers états ne sont pas connus. (L.)

PÉRONÉE. *Peronæa*. MOLL. — Nom générique donné par Poli à l'animal des Tellines et des Donaces, considéré indépendamment de sa coquille. (DUJ.)

PERONEMA (περόνημα, robe). BOT. PH. — Genre de la famille des Verbénacées, tribu des Lippiées, établi par Jack (*in Malag. Miscell.*, t. II, n. 7, p. 46). Arbres de Sumatra. *Voy.* VERBÉNACÉES.

PERONIA, DC. (*Redout. Liliac.*, t. 342). BOT. PH. — Syn. de *Thalia*, Linn.

PÉRONIE. *Peronia* (nom propre). MOLL. — Genre de Gastéropodes nudibranches, famille des Doridiens, confondu d'abord par Cuvier avec les Onchidies, mais distingué avec raison par M. de Blainville qui le place à côté des Doris, dans sa famille des Cyclobranches. Ainsi le genre Onchidie doit renfermer seulement l'*O. typhæ* de Buchanan, espèce d'eau douce; et le genre Péronie a pour type l'espèce marine rapportée par Péron de l'île Maurice, et décrite par Cuvier sous le nom d'Onchidie. Elle est longue de 10 à 13 centimètres, grise, à peau rude, épaisse et couverte de tubercules. Depuis lors, MM. Quoy et Gaimard ont recueilli, pendant le voyage de circumnavigation de l'*Astrolabe*, six autres espèces marines qu'ils rapportent au genre Onchidie de Cuvier, et qui paraissent devoir prendre le nom de Péronie, comme celle de Péron. L'une d'elles, *O. tonganum*, la plus belle du genre, habite sur les côtes des îles des Amis. Elle est longue de 16 à 19 centimètres, d'un jaune verdâtre, couverte sur le dos de tubercules pédonculés et mamelonnés, jaunâtres ou brunâtres, avec deux tentacules d'un jaune vif, et un voile de cette même couleur formé par le prolongement du manteau au-dessus de la tête. Les Péronies ont la forme générale des Doris, et rampent comme ces Mollusques; mais, en même temps, elles ont les bords du manteau flottants et assez larges pour qu'on puisse supposer qu'elles peuvent nager en agitant cet organe. Elles ont seulement deux tentacules inférieurs déprimés, peu contractiles, et deux appendices labiaux. L'organe respiratoire

est rétiforme à la paroi d'une cavité située à la région postérieure du dos, et s'ouvrant au dehors par un orifice arrondi, médian, percé à la partie postérieure et inférieure du rebord du manteau. Cette disposition a fait penser que la cavité respiratoire est une véritable cavité pulmonaire comparable à celle des Limaces et des Lymnées; cependant on n'a pu savoir jusqu'à présent si les Péronies viennent, comme les Pulmonés aquatiques, respirer l'air à la surface des eaux, et il est bien plus probable que ces Mollusques marins reçoivent seulement dans leur cavité respiratoire l'eau aérée dont ils extraient l'oxygène de même que les Actéons. L'anus est situé en avant de l'orifice respiratoire, également sur la ligne médiane. Les orifices génitaux sont situés au côté droit, mais très éloignés l'un de l'autre; l'orifice mâle, très grand, presque médian, est situé à la partie antérieure de la base du tentacule droit; l'orifice de l'oviducte, au contraire, est à l'extrémité postérieure, et, de là, un sillon se prolonge jusqu'à la base de l'appendice labial du même côté. Ferussac, sentant aussi la nécessité de séparer de l'Onchidie de Buchanan les espèces marines ou Péronies, avait proposé de donner le nom d'Onchide (*Onchis*) à celles-ci. Cuvier, au contraire, a persisté à donner le nom d'Onchidie aux espèces marines, et il a formé le genre Vaginule pour la seule espèce d'eau douce décrite primitivement par Buchanan sous le nom d'Onchidie. (Duj.)

PEROPHORUS, Spinola. INS. — Nom mal orthographié. *Voy.* PEZOPORUS, Chevrolat. (C.)

PEROPUS. REPT. — Nom employé par Wiegmann (*Handb. der zool.* 1832) pour un genre de Geckos. (P. G.)

PEROSCELIS, Fischer. INS. — Synonyme de *Gronops*. (C.)

***PEROTHOPS**. INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Sternoxes, de la tribu des Élatérides, formé par Eschscholtz, adopté par Dejean (*Catalogue*, 3e édition, p. 99) et par Erichson (*Zeitschrift für die Entomol. von Germar*, t. III, p. 116). Le type, le *P. mucidu* Knoch (*muscidus* Say, *cervinus*, Dej.), est originaire des États-Unis. (C.)

***PEROTIS**, Dejean, Spinola. INS. — Synonyme de *Latipalpis* Solier, et d'*Aurigena* Castelo., Gory. *Voy.* ces mots. (C.)

PEROTIS. BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Andropogonées, établi par Aiton (*Hort. Kew.*, 2, 1, 136). Gramens croissant principalement dans les régions tropicales de l'ancien continent. *Voy.* GRAMINÉES.

PEROTRICHE (πήρα, trou; θρίξ, cheveu). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par Cassini (*in Bullet. Soc. philom.*, 1818, p. 73). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

PEROUASCA. MAM. — Nom d'une espèce de Putois, le *Putorius sarmatica* Less. *Voy.* MARTE.

PERPERUS (πέρπερος, arrogant). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, de la division des Cléonides, établi par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculionid. syn.*, tom. VI, II, pag. 262) sur des espèces de la Nouvelle Hollande assez semblables aux *Otiorhynchus*, mais qui diffèrent de ce genre par une trompe allongée, assez forte, subcylindrique, s'élargissant insensiblement vers le sommet, et qui est échancrée triangulairement sur l'extrémité; la fossette est oblique, et disparaît avant les yeux. L'auteur y introduit trois espèces: les *P. innocuus*, *obscurus* Schr., et *insularis* Hope. (C.)

PERRICHES. OIS. — Nom par lequel Buffon désigne les Perruches à longue queue du nouveau continent. *Voy.* PERROQUET. (Z. G.)

PERROQUET. *Psittacus*. OIS. — Avec les modifications introduites dans la méthode et la nomenclature linnéenne, le nom de Perroquet a, pour la plupart des ornithologistes, perdu sa valeur générique pour en prendre une plus élevée. Il sert donc généralement aujourd'hui, ainsi que ses divers synonymes de *Psittacus*, *Psittacini*, *Psittacidées*, etc., à désigner une famille de l'ordre des Grimpeurs dans laquelle sont comprises toutes les espèces de cet ordre qui ont pour caractères particuliers: Un bec gros, dur, solide, arrondi de toutes parts, incliné dès la base qui est garnie d'une membrane où sont percées les narines; à mandibule supérieure crochue et aiguë au bout; à mandibule inférieure le plus souvent échancrée à son extrémité. Une langue épaisse, charnue, arrondie et quelquefois terminée par un faisceau de papilles cornées, ou simplement

formée par un petit gland cartilagineux.

Indépendamment de ces caractères distinctifs, les Perroquets possèdent au plus haut degré tous ceux de l'ordre dans lequel on les range. Leurs doigts, au nombre de quatre, armés d'ongles forts et robustes, sont opposés deux à deux; les antérieurs sont réunis à leur base par une membrane étroite, les postérieurs étant entièrement libres. Leurs tarses, ordinairement revêtus d'une peau épaisse et écailleuse, sont généralement fort courts, fait qui se trouve en rapport avec l'habitude qu'ont ces Oiseaux de grimper. Dans quelques espèces, cependant, ils s'allongent d'une manière sensible, comme cela a surtout lieu chez la *Perruche ingambe*. Leurs ailes offrent en général le type obtus ou sur obtus, et leur queue, plus ou moins longue, affecte des formes différentes. Nous verrons que c'est d'après les différences tirées de la longueur et de la disposition des rectrices, qu'ont été établies les subdivisions que l'on a introduites dans les sections principales de la famille des Perroquets.

Une particularité assez remarquable chez les Oiseaux dont il est question, est celle qui a trait à la mobilité de la mandibule supérieure. Elle est articulée sur le front de telle sorte qu'on peut, lorsqu'ils bâillent ou qu'ils saisissent avec leur bec un corps un peu volumineux, la voir s'élever de manière à former avec le frontal presque un angle rentrant. Ce n'est pas que chez les Oiseaux, en général, le même fait ne se présente; mais les Perroquets en offrent l'exemple le plus saillant. Cette mobilité de la mâchoire supérieure rend plus facile, on ne saurait le nier, l'articulation des sons.

Mais les organes, qui, chez les Perroquets, jouent surtout un grand rôle dans le mécanisme de la voix, sont la langue et le larynx. La langue, en général, est plus épaisse, plus charnue, plus molle et plus mobile que dans aucun autre Oiseau. Cependant son organisation n'est pas la même chez toutes les espèces: ainsi, chez les Perroquets des îles de la mer du Sud et de la Nouvelle-Hollande, la langue est terminée par un faisceau en couronne formé par des sortes de poils ou filaments cartilagineux dans lesquels se rendent de gros filets nerveux. Celle du Microglosse offre une particularité des plus remarquables: elle est excessivement petite, et consiste en une espèce de gland creusé à sa pointe et porté sur une sorte de pédicule mobile qui lui est fourni par l'appareil hyoïdien; aussi cet Oiseau est-il incapable d'articuler le moindre son.

Quant au larynx, sa structure, assez peu différente de celle du plus grand nombre des Oiseaux, se présente cependant, chez quelques espèces telles que l'Amazone à tête jaune, par exemple, dans des conditions que G. Cuvier a signalées fort au long. Nous n'entrerons point dans tous les détails qu'il a donnés à cet égard; nous nous bornerons à dire que des trois paires de muscles dont il a constaté la présence, l'une a non seulement pour usage de relâcher l'ouverture de la glotte, et les deux autres de la fermer, mais de tendre en même temps, par un mécanisme particulier, la membrane tympaniforme, ce qui, suivant lui, contribue à rendre le son plus aigu.

Sous le rapport des formes extérieures, les Perroquets ont, en général, un port lourd; leur tête, que rend encore plus volumineuse un bec quelquefois énorme, est portée par un cou très court et assez épais; c'est ce qui, joint à un corps plus ou moins robuste, donne à ces espèces une apparence peu svelte. Cependant il en est quelques unes, telles que la Perruche à collier et ses congénères à queue longue, dont les formes ne manquent ni d'élégance, ni de finesse.

Confinés dans les contrées les plus chaudes du globe, les Perroquets, sans avoir un plumage à éclats métalliques, sont pourtant parés de couleurs presque toujours pures et brillantes, les mâles adultes principalement; car les femelles et surtout les jeunes, quelquefois jusqu'à la seconde ou la troisième mue, diffèrent considérablement des vieux mâles; ce qui a beaucoup contribué à faire des espèces purement nominales. Les teintes dominantes dans le plumage des Oiseaux dont il est question sont d'abord le vert, puis le rouge, ensuite le bleu, et enfin le jaune.

Après ces considérations rapides concernant quelques caractères zoologiques et organiques des Perroquets, il nous reste à parler des habitudes naturelles de ces singuliers Oiseaux, de leur distribution géographique dans les différentes contrées du globe,

et de la manière dont quelques auteurs ont cru devoir les classer, afin d'en rendre l'étude plus facile.

Si l'homme n'avait jamais eu en vue que ses avantages ou ses besoins physiques, des divers animaux que nourrit notre globe, le Chien, le Chat, le Cheval, quelques Gallinacés, etc., auraient probablement été les seuls qu'il aurait rherché à retenir auprès de lui, parce que, seuls, ils lui rendent des services réels. Mais, en dehors de ses besoins, et sans doute par pure satisfaction morale, il a voulu avoir sous ses yeux des êtres qui, par leur pétulance, leur gaieté, leur chant, leur caquetage ou leur beauté, fussent pour lui des objets de distraction. Ceux qui réunissaient le plus de ces qualités étant sans contredit les Oiseaux, l'homme a fait de la plupart d'entre eux des privilegiés auxquels il donne tous ses soins en retour du plaisir qu'ils lui procurent. Mais, parmi ceux-ci, les espèces qu'il a toujours convoitées avec le plus d'ardeur sont celles qui, par leur organisation, peuvent retenir et répéter d'une manière plus ou moins parfaite divers sons articulés empruntés au langage humain ; en un mot, pour nous servir d'une expression populaire fort impropre, les espèces qui parlent. C'est à leur tête que se placent toutes ou presque toutes celles qui composent la nombreuse famille dont nous avons à faire l'histoire. Les Perroquets, en effet, ayant plus que les autres Oiseaux la faculté de reproduire, par la voix, certains mots dont on a chargé leur mémoire, ont dû, plus que tous les autres aussi, piquer la curiosité de l'homme, et être pour lui les premiers des Oiseaux, comme il avait fait des Singes les premiers des Mammifères. Homère, dans son *Odyssée*, a célébré les Perroquets; le poëte latin Catulle leur a consacré un grand nombre de vers, et beaucoup d'autres auteurs en ont parlé avec éloge Tous les écrivains, du reste, sont unanimes sur ce fait, que les espèces connues alors étaient originaires de l'Inde. Leur introduction en Europe date de l'époque des victoires d'Alexandre-le-Grand, et c'est pour consacrer ce fait que les modernes ont appliqué à une espèce d'Afrique (*Perruche d'Alexandre*) le nom du conquérant macédonien. On suppose que les premiers Perroquets africains qui parurent à Rome y furent apportés par l'expédition qui parcourut la mer Rouge au temps de Néron. Très rares d'abord, ils devinrent ensuite tellement communs qu'on les servait dans les repas somptueux. L'empereur Héliogabale se régalait, dit-on, de leur chair. Aujourd'hui, plus que sous le règne de cet empereur, les Perroquets sont excessivement communs dans toute l'Europe, et y sont devenus l'objet d'un commerce très étendu. Nous en connaissons d'ailleurs un bien plus grand nombre d'espèces que les anciens.

Les Perroquets sont des Oiseaux grimpeurs par excellence ; toutefois ils grimpent, non plus à la manière des Pics, en s'aidant de leur queue et par des mouvements brusques et saccadés, mais en se servant de leur bec. Chez tous les autres Oiseaux qui font partie de la même classe, et qui sont doués de la même faculté, l'action de parcourir un tronc d'arbre de bas en haut ou de haut en bas pourrait en quelque sorte être assimilée à une sorte de progression terrestre ; car elle s'exécute au moyen de sauts : or, le saut est le mode locomoteur qu'un grand nombre d'Oiseaux, qui ont des habitudes terrestres, mettent en usage. Mais, chez les Perroquets, l'action de grimper s'exécute, nous le répétons, d'une manière bien différente, et le bec est pour eux, à cet effet, un organe tout aussi nécessaire que le sont les pieds ; il leur sert même quelquefois de point d'appui lorsqu'ils marchent. Leurs mouvements sont alors si lents, si pénibles, qu'on les voit de temps à autre poser à terre la pointe et même le dos de leur mandibule supérieure. Lorsqu'ils veulent parvenir à une hauteur quelconque, ils saisissent d'abord avec leur bec une partie de la branche sur laquelle ils tendent à s'élever, et y posent ensuite les pieds l'un après l'autre ; s'ils tiennent entre leur bec un objet qu'ils désirent emporter, dans ce cas, au lieu de faire usage, comme à l'ordinaire, de la pointe du bec pour avoir un premier point d'appui, ils inclinent fortement la tête en avant et s'appuient sur la branche qu'ils veulent atteindre par le dessous de leur mâchoire inférieure. Au contraire, lorsqu'ils veulent descendre, ce qu'ils font toujours la tête en bas, c'est le dos de la mandibule supérieure qu'ils posent sur la branche comme moyen de soutien. Les Perroquets ont donc un mode de grimper qui leur est tout particulier.

Pour se transporter à de certaines distances, les Perroquets emploient le mode de locomotion ordinaire aux Oiseaux, c'est-à-dire le vol. Vivant, pour l'ordinaire, dans les bois de haute futale très touffus, et quelquefois sur les confins des lieux défrichés, ils n'ont que de courts espaces à parcourir; on les voit se porter d'une branche à une autre et ne prendre un vol soutenu qu'alors qu'ils sont poursuivis. Leurs battements d'ailes, lorsqu'ils volent, sont fréquents et alternatifs, d'après ce que rapporte d'Azzara. « Ils ne les agitent pas, dit-il, toutes deux à la fois, mais l'une après l'autre, comme par un mouvement tremblotant. » Quoiqu'ils ne soient pas organisés pour un vol rapide, quoiqu'ils aient de la difficulté à prendre leur essor, cependant les Perroquets, et surtout les petites espèces, volent assez vite; il en est même qui émigrent, et qui parcourent plusieurs centaines de lieues chaque année. Ainsi, le seul Perroquet proprement dit (*Psitt. Levaillantii* Lath.) que Levaillant ait rencontré en Afrique, émigre par grandes bandes du nord au sud et du sud au nord deux fois l'année, de manière à se rapprocher de la ligne dans le temps des moussons pluvieuses, et à passer la belle saison, c'est-à dire celle des chaleurs, dans les forêts qui avoisinent le cap de Bonne-Espérance. Mais, en général, ces Oiseaux sont sédentaires; il en est même qui vivent dans des cantons fort restreints, qu'ils n'abandonnent jamais; telles sont la plupart des petites espèces qui ont reçu le nom particulier de *Psittacules*.

Le vol et l'action de grimper sont sans doute les seuls moyens locomoteurs dont les Perroquets font usage dans l'état de nature. La marche doit leur être aussi peu familière qu'elle l'est aux Hirondelles. Il est probable que les Perroquets ne descendent à terre que très accidentellement, et seulement lorsqu'ils y sont forcés par les circonstances. Leur démarche est si lente, elle se fait par un balancement du corps si embarrassé, qu'il est impossible de croire qu'ils abandonnent fréquemment les arbres, où sont tous leurs besoins, pour descendre à terre. Cependant une exception assez remarquable à ce fait est fournie par la *Perruche ingambe*. Cet Oiseau, à ce qu'il paraît, a pour habitude de se tenir à terre pour y chercher sa nourriture, de marcher plus qu'il ne vole et ne grimpe; quelques auteurs ont même avancé qu'il ne perchait jamais, et qu'il courait avec assez de vitesse, faculté qu'il devrait à l'allongement de ses tarses et à la forme particulière de ses ongles, qui sont droits au lieu d'être crochus.

Les Perroquets ont un régime essentiellement frugivore. Les fruits du Bananier, du Goyavier, du Caféier, du Palmier, du Limonier, sont leur nourriture favorite. Ce qu'ils recherchent le plus dans ces fruits, c'est le noyau; car ils n'attaquent souvent la pulpe que pour arriver jusqu'à lui. Lorsqu'ils l'ont saisi, ils l'appuient contre la voûte que forme la mandibule supérieure, le tournent et le retournent de manière à lui faire prendre une position convenable; puis, lorsqu'il est placé de telle façon que le bord tranchant de la mandibule inférieure puisse efficacement agir sur lui, ils le brisent ou en écartent les valves par un effort musculaire qui rapproche les mâchoires. L'amande une fois extraite et recueillie dans le bec, ils l'épluchent, en rejetant toutes les enveloppes, et commencent à la dépecer. Comme les petits Granivores triturateurs, les Perroquets n'avalent jamais une amande ou une graine que par fragments excessivement petits, lesquels fragments, avant de passer dans l'œsophage, sont préalablement palpés et goûtés par la langue. Durant toute cette opération ils se servent très adroitement d'un de leurs pieds, soit pour faire prendre au corps saisi par le bec une position convenable, surtout lorsque ce corps a un certain volume, soit pour retenir la masse alimentaire pendant qu'ils triturent et grugent le fragment qu'ils viennent d'en détacher. Alors, posés sur un seul pied, l'autre leur sert en quelque sorte de main; ils l'approchent du bec, le retirent, le ramènent de nouveau avec une adresse et une facilité admirables, et de manière à ce que l'objet saisi se présente de côté pour que le bec puisse le déchirer plus facilement. Lorsque l'aliment est trop petit, l'un des pieds devenant inutile, les mandibules seules fonctionnent. La plupart des Perroquets sont un vrai fléau pour les contrées dans lesquelles on cultive le Café; ils en font une destruction considérable.

La nourriture des Perroquets réduits en captivité consiste en semences de végétaux

et surtout en graines de chènevis pour lesquelles ils montrent beaucoup de goût. Au reste, ils sont alors à peu près omnivores, et mangent des amandes douces, du pain, des noisettes, du sucre, de la viande cuite et quelquefois crue. L'on prétend que ceux à qui l'on donne des os à ronger prennent un goût très prononcé pour les substances animales, mais surtout pour les tendons, les ligaments et les cartilages. Il paraîtrait même que des individus soumis à ce régime contractent par la suite l'habitude de s'arracher les plumes pour en sucer la base, ce qui devient pour eux un besoin si impérieux, qu'ils finissent par se déplumer entièrement partout où le bec peut atteindre, sans même laisser le moindre brin de duvet. Les pennes alaires et caudales, implantées trop profondément et dont l'extraction serait trop douloureuse, sont seules respectées. M. Desmarest dit avoir vu une *Amazone à tête blanche*, dont le corps était aussi nu que celui d'un poulet prêt à mettre à la broche. Ce Perroquet, depuis plus de quatre ans dans cet état, avait supporté les froids de deux hivers très rigoureux, sans que sa santé en eût été altérée. Il serait bien certain, d'après Vieillot, que l'habitude qu'ont quelques Perroquets de se déplumer ne tiendrait pas toujours au régime animal auquel on les a soumis, mais à une démangeaison qui leur survient et qui les force à s'arracher les plumes.

Le persil et les amandes amères sont pour les Perroquets un poison violent. Les amandes amères renfermant de l'acide hydrocyanique, l'on connaît leur action sur ces animaux; mais il est bien plus difficile de s'expliquer comment le persil, que l'on fait manger impunément à beaucoup d'autres Oiseaux, peut devenir un poison pour les Perroquets.

En liberté, l'eau est leur boisson habituelle; ils boivent peu à la fois, mais fréquemment, et ils le font en levant légèrement la tête comme les Passereaux. En domesticité on les habitue quelquefois à boire du vin, auquel ils prennent goût; leur babil et leur gaieté semble même s'accroître lorsqu'ils se sont abreuvés de cette boisson. Vivant dans les pays chauds, ils éprouvent une vraie jouissance à se plonger dans l'eau: plusieurs fois par jour ils se baignent; c'est là pour eux un besoin tel, que dans nos climats et pendant l'hiver, par une température très basse, ils cherchent encore à le satisfaire.

Le plus généralement les Perroquets vivent en troupes plus ou moins nombreuses. Si durant le jour ils restent ordinairement tranquilles, et cachés au milieu des grands arbres, le matin et le soir leur activité est très grande, mais dans le repos ou l'agitation, ils font entendre un caquetage continuel. Ce sont des Oiseaux criards, querelleurs, turbulents. C'est surtout le soir, au coucher du soleil, lorsqu'ils se réunissent dans les bois les plus fourrés et d'un accès difficile, pour y passer la nuit, que leurs criailleries deviennent étourdissantes. Leur réveil, qui a lieu au lever du jour, est également annoncé par leur voix criarde. Leur sommeil très léger est souvent accompagné de rêves; car on les entend parfois pousser, au milieu de la nuit, de petits cris. Leurs habitudes sont constantes, et le départ du lieu où ils ont pris du repos s'effectue toujours de la même manière. Après avoir caqueté pendant quelque temps, ils prennent leur volée de compagnie, et se dirigent vers les cantons où ils ont coutume de passer la journée. Ordinairement, les Perroquets font entendre quelques cris en volant; mais les observateurs qui les ont étudiés à l'état de liberté ont remarqué que, lorsqu'ils se portent vers les plantations d'orangers ou sur des lieux ensemencés, d'où on cherche à les éloigner, dans ce cas ils ne jettent aucun cri et s'alimentent en gardant un silence prudent; on dirait qu'ils ont la conscience que leur voix pourrait bien les trahir. Défiants et soupçonneux lorsqu'ils sont seuls, on les voit agir avec plus d'abandon et de confiance lorsqu'ils sont réunis. Au reste, la compagnie de leurs semblables étant pour eux une nécessité, il n'est pas ordinaire de surprendre des individus seuls et isolés. Les petites espèces sont surtout remarquables sous le rapport de l'attachement qu'elles se témoignent. Le nom d'*inséparables* que quelques unes d'entre elles ont reçu, exprime le besoin que ces mêmes espèces ont de vivre dans une étroite union, à toutes les époques de leur vie.

L'époque des pontes est, pour les Perroquets, une époque d'isolement; alors il n'y

a plus de liaison étroite qu'entre le mâle et la femelle. Il y a chez eux monogamie; le couple demeure constamment uni, du moins c'est ce qui a lieu pour la plupart des espèces. Dans le plus grand nombre des cas, les œufs sont déposés dans des trous creusés au sein des troncs d'arbres pourris ou dans des cavités de rochers, sur des détritus de bois vermoulu, ou sur des feuilles sèches, et d'autres fois ils sont pondus dans un véritable nid grossièrement fait avec de petits rameaux à la bifurcation des grosses branches, souvent près du tronc et toujours à une certaine élévation. Les pontes se renouvellent plusieurs fois dans l'année, et les œufs, de volume différent selon les espèces, mais généralement ovoïdes, courts, à pôles égaux et d'une seule couleur uniformément blanche, sont ordinairement de deux à quatre par couvée. Les petits en naissant sont complétement nus, et leur tête est alors si grosse, que le corps semble n'en être qu'une dépendance; c'est au point qu'ils sont longtemps sans avoir la force de la remuer. Peu à peu ils se couvrent de duvet et ce n'est qu'au bout de trois mois qu'ils sont totalement revêtus de plumes; du moins est-ce le fait des grandes espèces. Les jeunes Perroquets au sortir du nid suivent leurs parents et ne les abandonnent qu'à l'époque des pariades, qui a lieu à peu près à la fin de leur première mue.

Il est des Oiseaux étrangers que l'on a cherché vainement à faire reproduire dans nos climats, les conditions de température leur étant trop défavorables. Longtemps on avait cru qu'il en serait de même pour les Perroquets, parce que de premières tentatives avaient été sans résultat; mais la persévérance a triomphé de la difficulté. Sans parler de ceux qui naquirent à Rome en 1801, et bien antérieurement en 1740 et 1774 dans d'autres parties de l'Europe, nous nous bornerons à mentionner quelques résultats obtenus à une époque bien plus rapprochée de nous sur une paire d'Aras bleus dont M. Esnault de Caen était possesseur. Lamouroux nous fournira les détails de ces résultats.

Les Aras dont il est question, depuis le mois de mars 1818 jusqu'à la fin d'août 1822, ce qui comprend un laps de temps de quatre ans et demi, ont pondu en neuf fois différentes soixante-deux œufs. Dans ce nombre, vingt cinq œufs seulement ont produit des petits dont dix sont morts; les autres ont pris tout leur développement et se sont parfaitement acclimatés. Les Aras pondaient indifféremment dans toutes les saisons, et leurs pontes ont été plus fréquentes et plus productives dans les dernières années que dans les premières. Le nombre des œufs dans le nid variait, et il y en avait jusqu'à six ensemble. L'on a vu ces Oiseaux nourrir quatre petits à la fois. Le terme de l'éclosion était, comme chez la Poule, de vingt à vingt-cinq jours. Les petits se couvraient du quinzième au vingt-cinquième jour d'un duvet très touffu, doux et d'un gris d'ardoise blanchâtre; vers le trentième jour, les plumes commençaient à paraître, et mettaient deux mois à prendre tout leur accroissement. Le sixième mois, le plumage avait toute sa beauté; mais les jeunes n'atteignaient la taille des parents que dans le douzième ou le quinzième mois environ. Dès l'âge de trois mois, ils quittaient le nid et commençaient à manger seuls; jusqu'à cette époque, le père et la mère les nourrissaient en leur dégorgeant les aliments dans le bec, à la manière des Pigeons.

Pour que les Aras qui ont donné lieu à ces observations trouvassent des circonstances favorables à leur reproduction, on avait eu soin de leur préparer une sorte de nid qui consistait en un petit baril percé, vers le tiers de sa hauteur, d'un trou de 6 pouces environ de diamètre. Le fond de ce baril était garni d'une couche de sciure de bois épaisse de 3 pouces, et c'est là-dessus que les œufs étaient pondus et couvés; seulement, pendant tout le temps de l'incubation et de l'éducation première des jeunes, on avait soin d'entretenir dans la cage qui renfermait ces Oiseaux une température égale à celle d'une orangerie ordinaire.

Ce fait curieux de la propagation, en France, d'Oiseaux qui semblaient ne pouvoir se reproduire qu'entre les deux tropiques, a donné lieu à quelques autres observations intéressantes: ainsi on a vu qu'un amour extrême unit le mâle et la femelle, qu'ils se caressent constamment, se cherchent sans jamais se fuir. L'amour maternel semble chez eux moins fort que l'amour conjugal. Pourtant ils ont pour leurs petits un grand attache-

ment, et, lorsqu'ils les perdent, ils témoignent la douleur qu'ils éprouvent par des cris, par une agitation continuelle et par le refus de manger ; ce refus se prolonge quelquefois pendant vingt-quatre heures et même davantage. On a encore remarqué que les Aras, d'ordinaire très doux et très familiers, deviennent méchants dans le moment de l'incubation ou lorsqu'ils ont leurs petits. Alors ils s'élancent sur ceux qui s'en approchent de trop près, et, pendant tout le temps qu'on les regarde, ils sont à l'ouverture de leur nid comme pour en défendre l'entrée. Les petits eux-mêmes sont d'un caractère très aimant. Ceux qu'on élève à la brochette connaissent la personne qui les nourrit, l'accompagnent de leurs regards pendant que la faiblesse les retient dans leur nid, et la suivent lorsqu'ils peuvent marcher.

Depuis les faits signalés par Lamouroux, de petites Perruches à collier du Sénégal et des Perruches pavouanes sont nées à Paris dans des creux qu'on avait pratiqués à de grosses bûches. Du reste, beaucoup d'autres espèces pondent chez nous tous les ans, et se reproduiraient probablement avec la plus grande facilité si on les plaçait à cet effet dans des conditions favorables.

Si les Perroquets, jeunes ou vieux, sont susceptibles d'attachement, ils donnent aussi bien souvent des marques d'une grande antipathie. L'on a prétendu qu'en général les mâles s'attachent aux femmes de préférence ; que, doux pour elles, ils sont méchants pour les hommes; c'est le contraire, dit-on, pour les femelles « Cette assertion est fondée, dit Vieillot, car j'en ai eu la preuve dans un Perroquet cendré mâle que je ne pouvais toucher sans m'être muni de gros gants de cuir, et qui obéissait en tous points à ma femme et l'accablait de caresses, tandis qu'une femelle de la même espèce avait pour moi le plus grand attachement. » Mais Vieillot ajoute prudemment que ce sont là des faits qu'on ne doit point généraliser; car d'autres personnes ont observé le contraire. Toujours est-il que les Perroquets sont des Oiseaux dont on doit se méfier. Il semblerait qu'ils éprouvent un besoin continuel de se servir de leur bec pour rompre et pour ronger; les Cacatois et les Aras ont surtout ce défaut plus que toute autre espèce. En liberté, ils dévastent les arbres, ils les dépouillent de leurs feuilles et de leurs fruits en pure perte et par une sorte de divertissement ou d'occupation, tandis qu'ils consomment peu pour leurs vrais besoins. Dans l'état de domesticité, ils endommagent les meubles et tout ce qu'ils trouvent à leur portée. « Si on les enferme, dit Valmont de Bomare, ou si on les retient par une chaîne sur leur bâton pour empêcher leurs dégâts, ils étourdissent par leurs cris qu'ils redoublent avec l'ennui que leur cause l'inaction, et ils tournent le besoin qu'ils ont de se servir de leur bec contre la cage qui les retient enfermés ou le bâton qui les supporte, quelquefois contre eux-mêmes, et ils s'arrachent alors les plumes pour les rompre et les briser. Le plus sûr moyen de calmer et de prévenir leurs cris est de leur abandonner et de leur fournir en quantité suffisante des morceaux de bois médiocrement durs, sur lesquels ils exercent et satisfont le besoin de se servir de leur bec. »

Tous les Perroquets n'ont point le même caractère : les uns sont d'un naturel doux et se rendent bientôt familiers; les autres, plus sauvages, s'habituent très difficilement à vivre en captivité. Du reste, tous, quel que soit l'âge auquel on les prend, sont susceptibles à des degrés divers de recevoir quelque éducation. Mais, ainsi que cela a lieu pour tous les animaux qui naissent en liberté, les jeunes, pris au nid ou peu de temps après leur sortie, s'apprivoisent toujours plus aisément et s'attachent davantage à la personne qui leur donne ses soins. Ceux qu'on apporte en Europe sont, en général, des jeunes enlevés à leurs parents et élevés dans leur pays natal. Cependant on n'en fait pas moins une chasse assidue aux adultes.

D'après d'Azzara, les naturels du Paraguay prennent les Perroquets d'une manière qui peut-être paraîtra peu croyable : ils attachent un ou deux morceaux de bois à un arbre dont les fruits plaisent à ces Oiseaux; ils mettent un bâton ou deux en travers, depuis ces morceaux de bois jusqu'à l'arbre, et ils forment, avec des feuilles de Palmier, une cabane assez grande pour qu'un chasseur puisse s'y cacher. Celui ci a un Perroquet privé, qui, par ses cris, appelle ceux des forêts, qui ne manquent pas d'arriver à la voix du prisonnier. Alors le chasseur, sans perdre de temps, leur passe

au cou un nœud coulant attaché au bout d'une longue baguette, qu'il fait mouvoir depuis sa cabane; et, s'il a quatre ou six de ces baguettes, il prend autant de Perroquets, parce qu'il ne les retire pas sans que chacune d'elles ait saisi un Oiseau, et que ces Oiseaux ne cherchent pas à s'évader avant d'être serrés par le lacet. Les mêmes Indiens font aussi la chasse aux Perroquets avec des flèches; et lorsqu'ils veulent les avoir vivants, ils mettent à la pointe de leurs flèches un bouton, afin de les étourdir sans les tuer. D'autres fois on les prend lorsqu'ils sont ivres, après avoir mangé des graines de cotonnier en arbre.

Le Père Labat, dans son Voyage aux Iles de l'Amérique, rend également compte de la manière ingénieuse, selon lui, dont les Caraïbes s'emparent des Perroquets. « Je ne parle pas, dit-il, des petits, qu'ils prennent au nid, mais des grands. Ils observent, sur le soir, les arbres où il s'en perche le plus grand nombre, et quand la nuit est venue, ils portent aux environs de l'arbre des charbons allumés, sur lesquels ils mettent de la gomme avec du piment vert. Cela fait une fumée épaisse qui étourdit de telle sorte ces pauvres animaux, qu'ils tombent à terre comme s'ils étaient ivres ou à demi morts; ils les prennent alors, leur lient les pieds et les ailes, et les font revenir en leur jetant de l'eau sur la tête. Quand les arbres sont trop hauts pour que la fumée y puisse arriver et faire l'effet qu'ils prétendent, ils accommodent des conis (enveloppe solide et vide du fruit du calebassier) au bout de quelques grands roseaux ou de quelques longues perches; ils y mettent du feu, de la gomme et du piment; ils les approchent le plus qu'ils peuvent des Oiseaux et les enivrent encore plus facilement. »

Bien que les Perroquets pris adultes soient d'ordinaire très farouches et méchants, cependant les naturels parviennent à les apprivoiser en fort peu de temps. Les moyens qu'ils emploient sont fort simples; ils consistent à leur donner ce qu'on appelle des *camouflets de tabac*, c'est-à-dire à leur souffler, par petites bouffées, de la fumée de tabac; ils tombent dans un état d'ivresse tel, qu'on peut alors les toucher sans danger, et lorsque l'effet de la fumée a cessé, on commence à apercevoir en eux un changement, car ils sont déjà bien moins violents. Pourtant il arrive quelquefois que leur caractère résiste ou ne s'adoucit pas assez vite; dans ce cas, on les soumet à la même épreuve. On parvient également à les dompter en les immergeant dans l'eau très froide; ce bain forcé les saisit au point qu'ils finissent par se laisser toucher sans chercher à nuire. Pour les rendre tout-à-fait obéissants et doux, on passe des châtiments aux récompenses: on les flatte de la voix et de la main, on les gourmande, on leur donne des aliments dont on les sait très friands. On agit de même à l'égard de ceux qui, depuis longtemps captifs, donnent de temps en temps des signes de méchanceté, et de ceux qui, par caprice ou par antipathie, cherchent à mordre lorsqu'on les approche. Il paraît que l'audace que l'on montre, le parler haut, leur en imposent singulièrement et les rendent, sinon doux, du moins soumis.

L'influence de l'homme sur les êtres qui l'approchent change leur naturel et leurs penchants: ceci est de toute évidence pour les Perroquets. Nous venons de voir qu'elle pouvait les faire passer, du caractère le plus farouche et le plus méchant, à la soumission et à la douceur; mais l'influence de l'homme peut aussi modifier quelques unes de leurs facultés, et tout le monde sait jusqu'à quel point l'éducation agit sur les Oiseaux dont nous parlons. Il en est qui, vrais esclaves de leur maître, se couchent sur le dos à un signe qu'il leur fait, et ne se relèvent qu'à son commandement; d'autres apprennent à faire l'exercice avec un bâton, en dansant d'une manière plus ou moins grotesque. Mais ce qui surtout a lieu de nous étonner de leur part, c'est le pouvoir qu'ils ont d'imiter tous les bruits qu'ils entendent: le miaulement du chat, l'aboiement du chien, les divers cris des Oiseaux, le grincement de la scie, sont quelquefois répétés par eux avec une fidélité surprenante; ils sifflent des airs et récitent des phrases dont on a chargé leur mémoire. Les Perroquets gris, connus sous le nom de Jacos, les Perroquets amazones ou verts et certaines Perruches, sont les plus remarquables sous ce rapport. Les mots sont prononcés par eux distinctement, et quelquefois avec une grande justesse. Willughby parle, d'après Clusius, d'un Perroquet qui, lorsqu'on lui disait: *Riez, Per-*

roquet, riait effectivement, et s'écriait l'instant d'après, avec un grand éclat : *O le grand sot qui me fait rire!* Buffon dit en avoir vu un autre qui, ayant vieilli avec son maître, et étant accoutumé à ne plus guère entendre que ces mots : *Je suis malade*, lorsqu'on lui demandait : *Qu'as-tu, Perroquet?* répondait, d'un ton douloureux et en s'étendant sur le foyer : *Je suis malade.* Levaillant rapporte qu'une Perruche pavouane récitait en entier le *Pater* en hollandais, et que, dans cette circonstance, elle se couchait sur le dos et joignait les doigts des deux pieds, comme nous joignons nos mains lorsque nous prions. Mais les réponses et le caquetage des Perroquets n'ont pas toujours le sel de l'à-propos. La plupart du temps, ils prononcent des mots au hasard et sans mimique. Ce sont de purs imitateurs, privés d'une véritable intelligence, de l'idée de relation entre le mot qu'ils prononcent, le geste qu'ils font, et la chose que la parole ou le geste représentent. « Ce talent, dit Buffon, ne suppose dans le Perroquet aucune supériorité sur les autres Oiseaux, sinon qu'ayant plus éminemment qu'aucun d'eux cette facilité d'imiter la parole, ils doivent avoir le sens de l'ouïe et les organes de la voix plus analogues à ceux de l'homme; et ce rapport de conformité, qui, dans les Perroquets, est au plus haut degré, se trouve, à quelque nuance près, dans plusieurs autres Oiseaux, dont la langue est grosse, arrondie, et de la même forme à peu près que celle des Perroquets. »

Toutes les espèces n'ont pourtant pas la même aptitude à apprendre et à reproduire les sons qui les frappent; il en est auxquelles la nature a refusé complétement le pouvoir de l'imitation. De ce nombre sont les Cacatois, les Microglosses et quelques autres. Les premiers font d'inutiles efforts pour répéter ce qu'on leur dit, et les seconds sont dans l'impuissance de pouvoir même articuler des sons; l'organisation ingrate de leur langue s'y oppose.

Un fait généralement admis par tout le monde, c'est que les Perroquets ont une vie de longue durée. On trouve cités dans beaucoup d'ouvrages les termes atteints par une foule d'espèces. Ainsi les Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Paris (1747) rapportent qu'on a vu, à Florence, chez la grande-duchesse, un Perroquet qui a vécu plus de cent dix années. Apporté en 1633, il était mort en 1743, et durant tout ce laps de temps, il était resté en la possession de la même famille pendant plusieurs générations. Frisch avoua qu'il lui en est mort un âge de quarante ans. Au rapport de Buffon, le Perroquet cendré ou Jaco en vivrait quarante-trois. Enfin Vieillot dit en avoir vu un à la Bastide, près de Bordeaux, qui avait quatre-vingts ans; il avait tous les signes de la décrépitude, était hideux à voir, et n'avait plus sur lui qu'un duvet épais. Les Perruches ont une existence moins longue; à peine si elles peuvent atteindre la trentième année. De ces divers exemples, on a voulu conclure que, terme moyen, les Perroquets vivaient une quarantaine d'années, et les Perruches une vingtaine. Mais peut-on bien raisonnablement se prononcer sur la durée de la vie de tel ou tel animal d'après des individus réduits en captivité, et par conséquent placés dans des circonstances plus ou moins favorables, plus ou moins changeantes, et dont l'influence sur l'organisation peut être profonde? Que les Perroquets vivent longtemps, c'est un fait démontré; mais que le terme moyen de leur existence soit de quarante années pour les uns, et de vingt pour les autres, c'est ce qu'on ne peut raisonnablement dire.

Les Perroquets que l'homme élève ne meurent pas toujours de vieillesse; une foule de maladies viennent souvent les assaillir dans les cages étroites où on les retient, et le défaut de mouvement auquel ils sont condamnés est presque toujours la source de ces maladies : la goutte vient les tourmenter, l'épilepsie les attaque quelquefois, et des aphthes et des ulcères se développent dans leur gorge, qui les privent, sinon de la vie, du moins assez souvent de la faculté de parler. En effet, des Perroquets sont devenus muets à la suite de chancres qui leur étaient survenus. Enfin la mue, qui s'effectue chez eux d'une manière assez pénible et douloureuse, parce que la température au milieu de laquelle ils se trouvent n'est pas favorable au développement des nouvelles plumes, la mue les fait quelquefois périr. Et ici, nous devons condamner cette habitude qu'ont quelques personnes d'arracher les pennes des ailes de leurs Perro-

quets, afin de les empêcher de s'envoler. Cette sorte de mue violente, que l'on provoque, est d'autant plus funeste à ces Oiseaux, qu'ils sont plus exposés, dans nos climats, à ne pas trouver ce degré de chaleur qui, dans les pays d'où ils sont originaires, favorise l'éruption des plumes dont un acrident les dépouille ou qui tombent naturellement. Il est rare, en Europe, de voir les pennes que l'on a ainsi arrachées repousser, ou si cela a lieu, c'est d'une manière incomplète et toujours si lente que souvent il faut toute une année avant que la nouvelle plume ait atteint deux pouces de longueur. Il en résulte pour l'Oiseau un malaise continuel, que l'on reconnalt aisément à son air triste et taciturne. Pour arriver au même but, c'est-à-dire pour empêcher que les Perroquets ne s'échappent, et pour le faire sans inconvénients pour ces animaux, il suffit, à chaque mue, d'ébarber avec des ciseaux les cinq ou six premières pennes dans leur côté interne et dans les trois quarts seulement de leur longueur : l'air ne trouvant plus de résistance, c'est en vain que ces Oiseaux essaient de prendre leur essor; ils ne peuvent plus s'envoler qu'à de très petites distances, et se soutiennent cependant encore assez pour qu'en tombant ils ne puissent se blesser, comme cela arrive trop souvent à ceux dont les pennes ont été arrachées.

Il nous reste quelques mots à dire de la distribution géographique des Perroquets. On les rencontre à peu près sur tous les points du globe situés sous la zone équatoriale, par conséquent sur quatre grands continents, et sur la plupart des îles soumises à la même température. Le plus grand nombre se trouve sous les parallèles les plus rapprochés de l'équateur, et quelques uns se répandent dans les deux hémisphères jusqu'à des latitudes très élevées. Ainsi certaines espèces s'avancent dans l'hémisphère nord jusqu'au 30e degré de latitude, tandis que dans l'hémisphère sud on rencontre des individus appartenant au Perroquet Nestor jusqu'au 52e degré.

L'Amérique a ses espèces propres : c'est sans contredit dans le Brésil et la Guiane, patrie exclusive des Aras, que vit le plus grand nombre de Perroquets appartenant, les uns à la division des Perruches, les autres à celle des Perroquets proprement dits, et d'autres enfin à celle des Psittarules. Le Paraguay en nourrit quelques uns; une espèce appartient à la terre des Patagons, comme il en existe une sur les terres Magellaniques. Les îles du golfe du Mexique et le Chili, mais seulement la côte de la mer du Sud, ont aussi les leurs.

En Asie, les îles de l'archipel Indien, d'où nous viennent les plus belles espèces, les plus grandes et les plus remarquables par leurs formes, l'Indostan, la Chine et la Cochinchine, sont les contrées qu'habite aussi un très grand nombre de Perroquets.

Dans l'Afrique on en rencontre également, mais en moins grande quantité cependant, depuis le Sénégal jusque dans les forêts qui avoisinent le cap de Bonne-Espérance. On n'en voit point sur l'Atlas et dans tout le revers septentrional de cette chaîne de montagnes.

Les Perroquets ont encore pour patrie la Polynésie, la Nouvelle-Hollande, où, comme toutes les productions de ce sol, ils ont un caractère qui leur est propre; quelques uns habitent encore la Nouvelle Zélande, les îles Marquises, et celles des Amis et de la Société.

Dans aucune contrée du continent européen, sur aucun point du Groënland, de l'Islande, on n'a encore signalé aucune espèce qui appartînt à la grande famille des Perroquets. C'est dans les régions intertropicales du globe, ainsi que nous l'avons dit, et surtout dans celles qui sont situées près de l'équateur, qu'est confiné, en général, le plus grand nombre de ces Oiseaux.

Les essais de distribution méthodique des Perroquets sont nombreux. Lorsque la science ne s'était point encore enrichie de cette foule innombrable d'espèces que nous connaissons aujourd'hui, ces Oiseaux, que distinguent d'une manière si nette les caractères dont nous avons parlé plus haut, formaient un seul genre; seulement les espèces composant ce genre étaient distribuées selon leurs affinités en plusieurs sections ou groupes. Ainsi Linné, Frisch, Scopoli, Brisson, Schæffer, Latham, etc., sous la dénomination générique de Perroquet (*Psittacus*), comprenaient les diverses espèces qui portent les noms distinctifs d'Aras, de Perruches, de Cacatois, etc. Mais aujourd'hui les Perro-

quets forment, pour beaucoup d'ornithologistes, une famille (celle des *Psittacidées*), et les sections établies pour distinguer les divers groupes que comportait le genre *Psittacus*, chez les auteurs que nous venons de citer, ont été converties en sections génériques par les uns et en sous-familles par les autres. Du reste, les Perroquets ont été, vers ces derniers temps surtout, tellement démembrés, qu'on ne compte pas moins de trente-huit genres formés à leurs dépens. Pourtant, de l'aveu même de tous les ornithologistes modernes, les espèces qui composent la famille des Psittacidées ont entre elles de si grands rapports, elles se confondent par des nuances tellement insensibles, qu'il est bien difficile d'établir des lignes de démarcation solides. Les genres modernes ne peuvent donc, pour la plupart, être fondés que sur des différences minutieuses, sans beaucoup de valeur et sans aucun rapport évident avec le genre de vie des animaux dont on les compose. « Quelques uns d'ailleurs, dit Desmarest dans sa *Monographie des Perroquets*, n'ont de nouveau que leurs noms; car ils correspondent exactement à des groupes secondaires qu'avaient très bien distingués, mais sans leur attribuer plus d'importance qu'ils n'en méritaient, Brisson, Buffon, Vieillot, Levaillant, Kuhl, et les naturalistes qui ont fait faire de vrais progrès à cette partie de la science ornithologique, sans la surcharger de dénominations nouvelles et inutiles. »

Buffon, frappé des différences qui existent entre les Perroquets d'Afrique et des Grandes-Indes, comparés à ceux d'Amérique, ayant en outre constaté qu'aucune espèce, originaire des premières contrées, n'habite ou ne se trouve dans le Nouveau-Monde, et réciproquement, a divisé les Perroquets en deux grandes classes, comme il avait divisé les Singes, et pour les mêmes motifs. Dans la première division, il a, par conséquent, fait entrer toutes les espèces de l'ancien continent, dans la seconde, celles du nouveau; ensuite, dans chacune de ces divisions, il a établi des groupes secondaires qui peuvent marcher parallèlement, et correspondre les uns aux autres. Ainsi, dans la manière de voir de Buffon, les *Cacatois* de l'ancien continent, pourvus d'une huppe mobile, d'une queue courte et carrée, peuvent, en quelque sorte, être représentés par les *Aras* à joues nues, à queue aussi longue que le corps et à grande taille; les *Perroquets* proprement dits, à queue courte et égale, par les *Amazones* à queue moyenne et à plumage vert; les *Loris* à queue cunéiforme et à plumage rouge, par les *Cricks* à plumage d'un vert mat; les *Loris-Perruches* à queue un peu plus longue que celle des Loris, par les *Papegais*; les *Perruches* à queue longue et égale, par les *Perriches*, dont les caractères sont les mêmes; les Perruches à queue longue et inégale, par les Perriches à queue inégalement étagée; et les Perruches à queue courte, par les Touits ou Perriches à queue courte. Les couleurs du plumage, que l'auteur de l'*Histoire naturelle* faisait mettre en considération, aident aussi à caractériser ces subdivisions. Buffon, ne connaissant point les espèces que l'on a découvertes plus tard dans l'Australasie, n'a pu les faire entrer dans cette sorte de méthode géographique; il est probable qu'il les eût placées parmi celles du nouveau continent, car elles n'ont aucun représentant en Amérique.

Latham n'a établi que deux grands groupes pour les Perroquets : sans avoir égard à la patrie, il place dans l'un les espèces à queue égale, et dans l'autre celle dont la queue est étagée.

Kuhl, dans son *Conspectus Psittacorum*, a adopté une méthode qui, sans être plus parfaite que celle de Buffon, est néanmoins beaucoup plus simple et beaucoup plus claire. Pour lui, les Perroquets sont distribués dans six divisions : La première comprend les Aras (*Macrocercus*) à queue longue et à joues nues; la seconde, les Perruches (*Conurus*) à queue longue et étagée, et à joues emplumées; la troisième, les Psittacules (*Psittacula*) à queue très courte, arrondie ou aiguë, et à joues emplumées; la quatrième, les Perroquets (*Psittacus*) à queue égale ou carrée et sans huppe; la cinquième, les Cacatois (*Kacatoes*) à queue égale ou carrée, à joues emplumées et à tête pourvue d'une huppe; la sixième, enfin, les Proboscigères (*Probosciger*) à queue égale ou carrée, à joues nues et à tête pourvue d'une huppe. Prenant ensuite en considération la patrie, comme l'avait fait Buffon, Kuhl distingue, dans chaque division, des espèces américai-

nes, africaines, indiennes, australiennes et à patrie inconnue.

Levaillant, dans son excellente *Monographie des Perroquets*, a proposé pour ces Oiseaux une autre classification. Pour lui, les Aras et les Cacatois forment deux sections distinctes. Réunissant ensuite les Perroquets, les Amazones, les Papegais, sous le nom de Perroquets proprement dits, il conserve la dénomination de Perruches à toutes les espèces qui ont la queue étagée et les joues emplumées; toutefois il subdivise celles-ci en Perruches-Aras, Perruches proprement dites, Perruches à queue en flèche et Perruches à large queue.

G. Cuvier, dans son *Règne animal*, a à peu près adopté la méthode employée par Levaillant; mais il a admis comme sous-genres deux divisions fondées l'une sur le Perroquet microglosse, et l'autre sur la Perruche ingambe ou Pézopore. Il a donc fait des Perroquets qu'il place immédiatement après les Toucans, dans son ordre des Grimpeurs, un grand genre ou plutôt une famille qu'il subdivise d'après la forme de la queue et quelques autres caractères que nous ferons connaître, en cinq sous-genres qui sont : les Aras, les Perruches, les Cacatois, les Microglosses ou Perroquets à trompe et les Pézopores ou Perruches ingambes. Ensuite, c'est d'après les affinités qu'elles présentent entre elles, que G. Cuvier a cherché à grouper les diverses espèces qui appartiennent à ces cinq divisions principales.

Beaucoup d'autres essais de classification des Perroquets ont été proposés, qui s'éloignent sensiblement de ceux dont nous venons de donner un aperçu général. M. Lesson, par exemple, fait du grand genre *Psittacus* de Linné une famille, y introduit dix-sept divisions ou sous-genres susceptibles eux-mêmes d'être subdivisés. Ainsi il admet les sous-genres Banksien, Cacatois, Microglosse, Ara, Arara, Mascarin, Amazone, Nestor, Lori (dans lequel il distingue 1° les *vrais Loris*, 2° les *Phigys* et 3° les *Psittapous*), Perroquets (qu'il divise 1° en vrais Perroquets comprenant six races : les *Tavouas* ou *Criks*, les *Jacos*, les *Vazas*, les *Papegais*, les *Caicas* et les *Geoffroys*; 2° en Maximiliens et 3° en Palettes), Psittacule (divisé 1° en *Touits*, 2° en *vraies Psittacules* et 3° en *Psittaculirostres*), Latham, Pézopore, Platycerque, Australasie, Guarouba et Perruche (comportant deux divisions et cinq races). D'un autre côté, M. Vigors a établi sous le nom de *Psittacidæ* une famille qui correspond à celle de M. Lesson, au genre *Psittacus* de G. Cuvier, mais dans laquelle il introduit un bien plus grand nombre de genres, qu'il distribue dans cinq sous-familles : celle des *Psittacinæ* ou Perroquets vrais, celle des *Plyctolophinæ* ou Cacatois, celle des *Macrocercinæ* ou Aras, celle des *Palæorninæ* ou Perruches et celle des *Psittaculinæ* ou Psittacules. C'est en partie cette méthode que G.-R. Gray, dans sa *List of the genera of Birds*, a suivie pour dresser le catalogue des genres établis sur les Perroquets. Adoptant la famille des *Psittacidæ*, il y admet cinq sous-familles : celle des *Pezoporinæ* ou Perruches, qui comprend dix genres; celle des *Arinæ* ou Aras, qui en compte quatre; celle des *Lorinæ* ou Loris, composée de six; celle des *Psittacinæ* ou vrais Perroquets, dans laquelle il en introduit douze, et celle des *Cacatuinæ* ou Cacatois, qui en comprend sept. La plupart de ces genres seront indiqués à mesure que nous citerons les espèces sur lesquelles ils ont été fondés.

La classification que nous adopterons ici pour la distribution méthodique des Perroquets, est celle que G. Cuvier a suivie dans son *Règne animal*. Toutefois, pour la mettre le plus possible en rapport avec les travaux qui se sont produits de nos jours, nous nous permettrons d'y apporter quelques modifications. Ainsi nous reconnaîtrons avec G. Cuvier deux grandes divisions : l'une qui comprendra toutes les espèces à queue longue et étagée, et l'autre toutes celles à queue plus courte et égale ou presque égale. C'est à la première de ces divisions que nous rapporterons les Pézopores, que G. Cuvier range à la fin des Perroquets, après les Microglosses, et nous placerons ces derniers dans la section des Cacatois à laquelle ils paraissent réellement appartenir. Nous distinguerons en outre les vrais Perroquets des Cacatois. De cette sorte nous aurons pour les espèces à queue longue deux divisions (Aras et Perruches), comme nous en aurons aussi deux pour celles à queue courte (Perroquets et Cacatois); chacune d'elles comprenant un certain nombre de subdivisions que nous allons faire connaître. Le nombre des espèces que ren-

ferment la plupart de ces subdivisions (groupes ou genres) étant considérable, nous nous bornerons à en décrire quelques unes.

1. PERROQUETS A QUEUE LONGUE, ÉTAGÉE.

1re section : Les **Aras** (*Ara*, Briss., Kuhl; *Macrocercus*, Vieill.; *Arara* et *Anodorhynchus*, Spix).

Bec très robuste, à arête convexe, à pointe très recourbée; face nue, quelquefois parsemée de petites lignes de plumes; queue plus longue que le corps, conique, étagée, aiguë.

Quoiqu'il ait été question des Aras dans le tome II de ce Dictionnaire, nous ne pouvons cependant nous dispenser d'indiquer les espèces qui se rapportent à cette section, et d'en faire connaître quelques unes qui ont été découvertes depuis. Telles sont :

L'Ara a joues rouges, *Ar. rubrogenys* Lafresn. D'un vert olive en dessus ; une large bande de couleur rouge-écarlate sur le front et le vertex ; au-dessous et en arrière des yeux, une grande tache oblique rouge ; dessous du corps d'un vert glauque un peu jaunâtre, se dégradant ou orangé-rouge sur les flancs et l'abdomen. Habite la Bolivie.

L'Ara a front chatain, *Ar. castaneifrons* Lafresn. Dessus de la tête d'un vert bleuâtre ou glauque; front d'un marron rougeâtre ; une bande de même couleur borde la mandibule inférieure; rémiges d'un bleu de mer, bordées de noir à l'intérieur; dos d'un vert olive glacé de vert jaunâtre ; parties inférieures de même couleur, mais avec quelques petites taches ou stries transverses à peine visibles sur l'abdomen et les jambes. — Même habitat.

Nous citerons l'Ara canga, *Ar. canga* Briss., représenté dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 5, fig. 1, du Brésil. — L'Ara rauna, *Ar. rauna* Briss. (Buff., *Pl. enl.* 36), même habitat. — L'Ara macao, *Ar. macao* Vaill. (Perr., t. I, pl. 1), des grandes Antilles. — L'Ara tricolore, *Ar. tricolor* Vieill., de l'Amérique méridionale. — L'Ara militaire, *Ar. militaris* Vieill. (Levaill., pl. 4), même habitat. — L'Ara maracava, *Ar. severus* Vieill., de la Guyane. — L'Ara hyacinthe, *Ar. hyacinthinus* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 24). Cette espèce, qui a les joues emplumées et dont la base de la mandibule inférieure est seule couverte d'une peau nue, a été prise par Spix pour type du genre *Anodorhynchus*. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire le range, parmi les Perruches, dans le groupe des Perruches-Aras.

2e sect. Les **Perruches** (*Conurus*, Kuhl.).

Bec moins gros que celui des Aras, à pointe moins crochue; face emplumée, quelquefois le tour des yeux nu dans une étendue plus ou moins grande; queue plus longue que le corps ou de même longueur.

D'après quelques légères différences, tirées principalement de la forme de la queue, on peut établir dans cette section plusieurs groupes, comme l'ont fait G. Cuvier et Levaillant.

a. *Espèces qui ont la queue cunéiforme, épaisse à sa base, et dont le tour de l'œil est nu* (Perruches-Aras, Levaill. Genres : *Arara*, Spix, Less. ; *Psittacara*, Vigors ; *Sittace*, Wagl.; *Enicognathus*, G.-R. Gray).

La Perruche-Ara pavouane, *Psitt. Guyanensis* Linn. (Levaill., *Perr.*, pl. 4). Plumage vert ; dessus de la tête et front bleus, rebord des ailes rouge de feu ; queue jaune en dessous. — De la Guyane et des Antilles. Type du genre *Psittacara* de Vigors.

La Perruche-Ara a tête d'or, *Psitt. auricapillus* Licht. Plumage vert, nuancé de jaune en devant; dessus de la tête orangé, puis jaune d'or; poitrine, ventre et joues rouges. — Du Brésil.

La Perruche-Ara de Patagonie, *Psitt. Patagonica* Less. (Zool. *de la Coq.*, 35 *bis*). Plumage vert en dessus, gris sur la gorge et sur la poitrine; ventre jaune, rouge au milieu et sur les plumes des jambes; rémiges blanches. — Du Chili.

La Perruche-Ara versicolore, *Psit. versicolor* Lath. (Buff., *Pl. enl.* 144). Bec, tête et poitrine rouges; tache derrière l'œil et gorge jaunes; une bande bleue sur la joue ; le reste du plumage vert. — De la Nouvelle-Hollande.

La Perruche-Ara a aisselles rouges, *Psitt. pyrrhopterus* Lath., de Sandwick, et la Perruche-Ara de Swainson, *Psitt. Swainsonii* Vig. et Horsf., espèce de la Nouvelle-Hollande, nous paraissent pouvoir être rapprochées de la précédente, avec laquelle

elles ont de grands rapports. Du reste, ces trois espèces font partie du genre *Trichoglossus* de Vigors et Horsfield. Nous placerons encore dans cette division la Perruche-Ara écaillée, *Psitt. squamosus* Lath., du Brésil; et la Perruche-Ara a bandeau rouge, *Psitt. vittatus* Levaill. (*Perr.*, pl. 17), du Brésil.

b. *Espèces qui, avec le tour de l'œil emplumé, ont les deux pennes du milieu de la queue beaucoup plus longues que les autres* (Perruches a queue en flèche. G. *Palæornis*, Vig. et Horsf.; *Polytelis*, Wagl.).

Parmi elles se trouve l'espèce la plus anciennement connue en Europe : la Perruche d'Alexandre, *Psitt. Alexandrii* Linn. (Buff., *Pl. enl.* 642). Plumage vert; un collier d'un rose vif sur la nuque, et un demi-collier noir sous la gorge et les côtés du cou, une tache rouge-brun sur chaque aile. — Des Indes orientales, et particulièrement de Ceylan.

La Perruche a collier, *Psitt. torquatus* Briss. (Buff., *Pl. enl.*, 551). Plumage vert, un demi-collier rose sur la nuque; la gorge noire; point de rouge sur l'aile. Cette espèce, que quelques auteurs ont confondue avec la précédente, habite le Sénégal, l'Inde et le Bengale.

La Perruche a longs brins, *Psitt. barbulatus* Bechst. (Buff., *Pl. enl.* 888). Plumage vert-jaune; gorge et demi-collier en avant noirs; front et joues rouge-cerise; occiput et joues d'un bleu violet; sur le bas du cou un demi-collier vert. — Des Indes orientales, et principalement de Malacca.

La Perruche Kiener, *Psitt. Kieneri* Bourjeot. Dos et dessus des ailes verdâtres, sur la joue une tache d'un vert-jaune; un large collier noir séparé d'un autre collier bleu clair, par une légère bande verte. — De l'Himalaya.

La Perruche Barraband, *Psitt. Barrabandi* Swains. Plumage vert; front, gorge et devant du cou jaunes; un large plastron rouge sur la poitrine. — De la Nouvelle-Hollande.

Wagler a fait de cette espèce le type de son genre *Polytelis*.

La Perruche des Malais, *Psitt. malanensis* Gmel. Ailes et dos verts; abdomen vert-jaune; front vert; joues roses; gorge et cullier noirs; devant du cou et nuque blancs.

A ces espèces G. Cuvier joint encore la Perruche a collier jaune, *Psitt. annulatus* Bechst. (Levaill., *Perr.*, pl. 75 et 76), de Pondichéry. — La Perruche a tête bleue, *Psitt. cyanocephalus* Gmel. (Buff., *Pl. enl.* 192 et 743), des Moluques. — La Perruche des Papous, *Psitt. papuensis* Sonnerat, que Levaillant range parmi les Loris, et dont Wagler a fait son genre *Charmosyna*, et Swainson son genre *Pyrrhodes*. — La Perruche du Bengale, *Psitt. Bengalensis* Linn. — La Perruche a poitrine rose, *Psitt. ponticerrianus* Gmel. (Levaill., *Perr.*, pl. 31), et la Perruche a bec rouge, *Psitt. rufirostris* Linn. Buff., *Pl. enl.* 580). Il faut probablement aussi y rapporter la Perruche phaéton, *Conurus phaeton*, décrite et figurée par M. O. Desmurs, dans son *Iconographie ornithologique*.

c. *Espèces qui, avec le tour des yeux emplumé, ont la queue élargie vers le bout* (genre *Platycercus*, Vigors).

La Perruche de Pennant, *Psitt. Pennantii* Shaw (Levaill., *Perr.*, pl. 78). Rouge en dessous; manteau et couvertures des ailes noirs cerclés de rouge; gorge, épaules et queue en dessus azur. — De la Nouvelle-Galles du Sud. Les colons de la baie Botanique lui donnent le nom de Houri.

La Perruche vasa, *Psitt. vasa* Shaw, *Psitt. niger* Linn. (Buff., *Pl. enl.* 500). Plumage entièrement noir. — De Madagascar. Quelques auteurs en font deux espèces.

C'est sur cette espèce que Wagler a fondé son genre *Coracopsis*, et Swainson son genre *Vigorsia*.

La Perruche erythroptère, *Psitt. erythropterus* Lath. Plumage généralement vert, avec des ondes bleues sur le manteau; croupion bleu; un miroir rouge sur l'aile. — De la Nouvelle-Hollande.

La Perruche anna, *Psitt. anna* Bourj. (*Suites à Levaillant*, pl. 20). Tête, cou et ventre rouge-brun; dos et couvertures des ailes verts; rémiges bleues. — De la Nouvelle-Hollande.

La Perruche a ventre jaune, *Psitt. flaviventris* Linn. Dos brun-olivâtre, varié de bleu; épaulettes d'un bleu éclatant; dessous

du corps d'un jaune olivâtre; trait rouge sur le front. — De la Nouvelle-Hollande.

La Perruche omnicolore, *Psitt. eximius* Shaw (représentée dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 5, A, f. 2). — De la Nouvelle Hollande, où elle est connue sous le nom de *Ros-hill*.

La Perruche de Tangalabao, *Psitt. tabunensis* Lath. Collier et croupion bleus; dessus du corps vert, dessous rouge; queue noire. — De la Nouvelle-Guinée.

La Perruche a tête blanchatre, *Psitt. palliceps* Jard. et Selby. Tête et cou d'un blanc-jaunâtre; dos jaune avec des traits noirs; poitrine et flancs azurés; ventre rouge, croupion et les deux pennes médianes de la queue verts. — De la Nouvelle-Hollande.

La Perruche a dos bleu Quoy et Gaim., de la Nouvelle-Guinée; et la Perruche mascarin, *Psitt. mascarinus* Linn. (Buff., *Pl. enl.* 5), de Madagascar, appartiennent aussi à ce groupe, de même que la Perruche d'Amboine, *Psitt. Amboinensis* Gmel. (Buff., *Pl. enl.* 240).

Vigors y ajoute encore les *Psitt. Brownii*, *Baueri*, *Barnardi*, *multicolor*, *comatus*, *ulitеanus*, *auriceps* et *pacificus* (*Zoological journal*, n° X, p. 240).

d. *Espèces à tour de l'œil emplumé et à queue étagée à peu près également* (genre *Conurus*, Kuhl).

Ce groupe renferme un très grand nombre d'espèces; sur quelques unes d'entre elles ont été fondés des genres que nous allons indiquer.

1° Ainsi les unes ont, avec les caractères que nous venons d'indiquer, des tarses grêles et courts, une queue composée de pennes raides, pointues et affectant une disposition conique. MM. Vigors et Horsfield les ont réunies sous le nom générique de *Nanodes*, M. Lesson sous celui de *Lathamus*, et Wagler sous la dénomination de *Euphema*. Ce sont :

La Perruche a bouche d'or, *Psitt. chrysostomus* Kuhl. Vert-olive en dessus; dessous du corps et poitrine d'un vert clair; ventre et tour des yeux jaunes; une bande bleue sur le front. — De la terre de Diemen.

La Perruche a bandeau jaune, *Psitt. aurifrons* Less. (*Cent. zool.*, pl. 18). Front, cou en devant, et toutes les parties inférieures jaunes; dessus de la tête, du cou, dos et queue verts; rémiges bleues. — De la Nouvelle-Zélande.

La Perruche a masque rouge, *Psitt. pusillus* Lath. (Levaill., *Perr.*, pl. 63). Front, gorge et joues rouge de feu; un croissant roux sur le derrière du cou; le reste du plumage vert. — De la Nouvelle-Hollande, très commune dans les Montagnes-Bleues.

La Perruche ondulée, *Psitt. undulatus* Wagl. Plumage roussâtre en dessus, jaune en dessous, avec la poitrine verdâtre. — De la Nouvelle-Hollande.

M. Gould a fait de cette espèce le type de son genre *Melopsittacus*.

On pourrait encore placer à côté de ces espèces, comme l'a fait M. Lesson, la Perruche a front d'azur, *Psitt. pulchellus* Shaw (Levaill., *Perr.*, pl. 68), de la Nouvelle-Zélande. — La Perruche a bandeau rouge, *Psitt. discolor* Shaw (Levaill., *Perr.*, pl. 62), de la Nouvelle Hollande. — Et la Perruche sparmann, *Psitt. Novæ-Zelandiæ* Gmel.

2° D'autres ont pour caractère distinctif une huppe de plumes raides sur la tête.

On en connaît une fort jolie espèce : la Perruche de la Nouvelle-Hollande, *Psitt. Novæ-Hollandiæ* Lath.; *Leptol. auricomis* Swains.; Calopsitte Guy, *Cal. Guy* Less. Elle a le front, les plumes de la huppe et les côtés de la tête jaune d'or; une tache d'un beau rouge sur la région parotique; le devant de la gorge et la poitrine verdâtres; tout le reste du plumage d'un bleu clair.

C'est de cette espèce que Wagler a fait le type de son genre *Nymphicus*. M. Lesson, de son côté, en a fait le genre *Calopsitta*, et Swainson l'a également séparée génériquement sous le nom de *Leptolophus*.

3° Une autre espèce se distingue par ses tarses grêles, élevés, et par ses ongles presque droits, ce qui lui donne la faculté de marcher facilement à terre. Illiger en a fait son genre *Pezoporus*.

On la connaît sous le nom de Perruche ingambe, *Psitt. formosus* Lath.; *terrestris* Shaw. Elle a un plumage verdâtre nuancé, avec des bandes alternatives jaunes et noirâtres sur les plumes de l'aile et de la queue principalement; l'abdomen rayé de noirâtre, et sur le front une étroite bande rouge. — De l'Australasie.

4° Le plus grand nombre n'offre d'autres caractères que ceux que nous avons indiqués plus haut, et qui appartiennent à tout le groupe. Nous citerons :

La Perruche couronnée, *Psitt. aureus* Gmel. (Levaill., *Perr.*, pl. 41). Dessus de la tête et front d'un jaune orangé vif; plumage en dessus d'un vert foncé très brillant, en dessous d'un vert clair; plumes de la gorge et du haut du cou rouges, bordées de vert-jaunâtre. — Du Brésil.

La Perruche zonaire, *Psitt. zonarius* Shaw. Plumage généralement vert avec la tête, la face et les rémiges noires; un collier derrière le cou, et une large bande sur l'abdomen jaunes. — De la Nouvelle-Hollande.

La Perruche guarouba, *Psitt. gouarouba* Marcgr. Plumage d'un jaune uniforme, avec les rémiges d'un noir bleuâtre. — Du Brésil.

M. Lesson a cru devoir distinguer généeriquement cette espèce; c'est, en effet, sur elle qu'il a fondé son genre *Gouarouba*.

La Perruche a épaulettes jaunes, *Psitt. xanthosomus* Bechst. (Levaill., *Perr.*, pl. 61). Plumage en général d'un beau vert, avec la tête, le devant et le derrière du cou d'un beau bleu de turquoise, et les couvertures des ailes d'un jaune-citron. — De Ternate.

La Perruche a front roux, *Psitt. rufifrons* Less. Plumage vert en dessus, lavé de roussâtre et de violet en dessous; croupion jaune; couvertures inférieures de la queue rouges. — De l'expédition du capitaine Baudin.

La Perruche a tête pourpre, *Psitt. purpureo-capillus* Quoy. Tout le dessus de la tête d'un beau rouge pourpre, côtés de la tête et joues jaune ondulé de vert; croupion orangé; devant du cou, poitrine et abdomen bleus; jambes rouges; tout le manteau vert. — De la Nouvelle-Hollande.

On peut encore rapporter à ce groupe la Perruche a tête jaune, *Psitt. Carolinensis* Linn. (représentée dans l'Atlas de ce Dictionnaire, pl. 5 A, fig. 1). — La Perruche-Souris, *Psitt. murinus* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 768), du Brésil. — La Perruche verte, *Psitt. virescens* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 359), du Brésil. — La Perruche a front jaune, *Psitt. pertinax* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 528). — La Perruche a front rouge, *Psitt. canicularis* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 767), du Brésil. — La Perruche cuivreuse, *Psitt. aeruginosus* Linn., de l'Amérique méridionale. — La Perruche aux joues grises, *Psitt. buccalis* Bechst. (Levaill., *Perr.*, pl. 67), de la Guiane. — La Perruche sosove, *Psitt. sosova* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 456), de l'Amérique méridionale. — La Perruche a face bleue, *Psitt. capistratus* Bechst. (Levaill., *Perr.*, pl. 47). — La Perruche aux ailes chamarrées, *Psitt. marginatus* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 287), de l'Inde. — La Perruche a gros bec, *Psitt. macrorhynchus* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 713), des Moluques. — La Perruche-Grand-Lori, *Psitt. grandis* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 518 et 683), type du genre *Eclectus* de Wagler. — La Perruche a bandeau rouge, *Psitt. concinnus* Shaw (Levaill., *Perr.*, pl. 48). — Et la Perruche Tiriba, *Psitt. cruentatus* Wied., du Brésil.

e. Espèce à queue carrée, les deux pennes médianes seules longues, ébarbées sur leur tige, et terminées par une forte palette. (Les Palettes, Less. Genre *Prioniturus*, Wagl.)

L'espèce unique qui compose ce groupe paraît appartenir plutôt à la division des Perroquets à queue courte et carrée qu'à celle des espèces à queue longue, dans laquelle beaucoup d'ornithologistes la placent, et dans laquelle nous avons cru devoir la laisser pour nous conformer à l'opinion générale. Du reste, nous la rangeons, comme l'a fait G. Cuvier, sur la limite des deux grandes divisions que nous adoptons.

Le Perroquet a palettes, *Psitt. setarius* Temm. (*pl. col.*, 15) Plumage généralement vert; occiput cramoisi et azuré; manteau orangé; épaules bleues; ailes glacées de jaune. — De Timor et des îles Philippines.

II. PERROQUETS A QUEUE COURTE ÉGALE OU LÉGÈREMENT CUNÉIFORME.

3e section : Les **Perroquets** (*Psittacus*, Linn.)

Bec variable pour la forme et la grosseur, bombé, à bords dentés; tête dépourvue de huppe.

La couleur dominante du plumage et la taille des individus sont des caractères que l'on a pris en considération pour grouper les espèces. C'est à cette division, qui comprend non seulement les Perroquets proprement dits, mais aussi les Loris et les Psit-

tacules, qu'appartiennent les espèces que l'on recherche particulièrement à cause de la grande facilité qu'elles ont à articuler des sons qui reproduisent le langage humain. Quoique la taille ne soit pas un caractère auquel on puisse attacher de l'importance, cependant nous croyons devoir nous en servir ici, et établir, d'après ce caractère, deux sections : une pour les Perroquets à taille ordinaire ou grande, et une pour les Perroquets à petite taille. Nous distinguerons dans la première les groupes suivants :

a. *Espèces à plumage où le gris domine.* (Jacos, Buff.)

Le Perroquet cendré, *Psitt. erythacus* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 311). Tout le plumage d'un gris cendré plus ou moins clair, à l'exception de la queue qui est rouge et quelquefois brunâtre, du ventre qui est blanchâtre, et de l'extrémité des rémiges qui est noirâtre. — De la côte occidentale d'Afrique, de la Guinée, du Sénégal et du Congo.

Cette espèce est une de celles qui ont le plus d'aptitude à apprendre.

b. *Espèces à plumage généralement vert.* Amazones, Crick; Papegais, Buff.)

Leur nombre est considérable. Parmi elles nous citerons :

Le Perroquet amazone, *Psitt. amazonicus* Lath. (Buff., *pl. enl.*, 120 et 547). Plumage généralement d'un vert brillant; sur le front un bandeau bleuâtre; la région ophthalmique, les joues, la gorge et les jambes jaunes; le poignet, le milieu des rémiges intermédiaires, et les barbes internes des rectrices rouges.

Cette espèce, qui est une des plus recherchées à cause de la facilité qu'elle a à parler, offre plusieurs variétés qui sont produites par l'intervention, en plus ou moins grande quantité, de la couleur jaune dans le plumage. Par exemple, le *Perroquet jaune* de Buffon, à plumage jaune-citron en dessus et jaune-verdâtre en dessous, est de ce nombre. Le *Perroquet à épaulettes jaunes* de Levaillant, dont le front est blanc, avec tout le devant de la tête, une partie du cou, les plumes des jambes et le poignet des ailes jaunes, forme une seconde variété. Une troisième a le plumage jonquille, avec toutes les plumes bordées de rouge, le front et les grandes pennes des ailes d'un gris de perle. Certains individus verts ont les plumes du dos, du cou et de l'abdomen mi-partie vertes et mi-partie jaunes, sans régularité. Ce sont les individus ainsi variés qu'on a appelés *Perroquets tapirés* (Buff., *pl. enl.*, 120).

Le Perroquet amazone se trouve dans une grande partie de l'Amérique méridionale; il est surtout très commun à la Guiane et à Surinam.

Swainson a fait de cette espèce le type de son genre *Chrysotis*.

Le Perroquet meunier, *Psitt. pulverulentus* Gmel. (Buff., *pl. enl.*, 861). Tout vert; sommet de la tête jaune orange; sur l'aile un miroir rouge. — De l'Amérique méridionale.

Le Perroquet tavoua, *Psitt. festivus* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 840). Plumage du précédent; dos et croupion rouges; sommet de la tête violet. — De la Guiane.

Le Perroquet a tête blanche, *Psitt. leucocephalus* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 548 et 549, sous le nom de *Perroquet à ventre pourpre de la Martinique*). La face et la tête en dessus blanches; joues, gorge, cou, abdomen et base des pennes latérales de la queue rouges; tout le reste du plumage vert. — Des Antilles.

Le Perroquet a joues bleues, *Psitt. cyanotis* Temm. (Levaill., *Perr.*, pl. 106). D'un vert brillant en dessus; d'un jaune verdâtre en dessous, avec du rouge brillant sur la face et du bleu foncé sur les joues; la première paire des rectrices bleue, la deuxième rouge. — Du Pérou.

Le Perroquet a face bleue, *Psitt. Havanensis* Linn. (Levaill., *Perr.*, pl. 122). D'un vert foncé en dessus; sommet de la tête et nuque d'un vert bleuâtre; face bleue variée de rougeâtre; poignet bordé de rouge; parties inférieures lilas avec le bord des plumes noirâtre; sous-caudales jaunes. — Du Mexique.

Le Perroquet a tête grise, *Psitt. Senegalus* Gmel. (Buff., *pl. enl.*, 288). Tête et cou gris uniforme; ventre et flancs orangés; tout le reste du plumage vert. — De la Sénégambie.

Swainson et Strickland ont fait de cette espèce le type d'un genre sous le nom de *Poicephalus*.

Le Perroquet a bandeau rouge, *Psitt. dominicensis* Lath. (Buff., *pl. enl.*, 792). Plumage généralement d'un vert sombre, comme écaillé de noirâtre sur le cou et le dos, et de rougeâtre sur la poitrine; un petit bandeau rouge sur le front.—De Saint-Domingue.

Le Perroquet a camail bleu, *Psitt. menstruus* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 384). Parties supérieures d'un vert-jaunâtre brillant; tête, cou et poitrine bleus; ventre et abdomen verts; sous-caudales rouges. — De l'Amérique méridionale.

C'est sur cette espèce qu'est fondé le genre *Pionus* de Wagler.

Le Perroquet accipitrin, *Psitt. accipitrinus* Linn. (Buff., *pl. enl.* 520). Plumage vert; sommet de la tête d'un jaune brunâtre; nuque garnie de plumes effilées rougeâtres, terminées de bleu; poitrine d'un brun pourpre; milieu du ventre rouge. — De l'Amérique méridionale.

Type du genre *Deroptyus* de Wagler.

Le Perroquet a ventre bleu, *Psitt. cyanogaster* Kuhl (Spix, *Av. Bras.*, pl. 28). Plumage d'un vert sombre; milieu du ventre, dessous des ailes, extrémité de la queue bleus. — Du Brésil.

Type du genre *Triclaria* de Wagler. M. Lesson en a composé sa tribu des *Maximiliens*.

Le Perroquet a gros bec, *Psitt. macrorhynchus* Gm. (Buff., *pl. enl.* 713). Plumage vert, teint de jaune sur les parties inférieures; couvertures des ailes noires, frangées de jaunâtre; extrémités de la queue jaunes; bec en entier rouge-cerise.—De la Nouvelle-Guinée.

Type du genre *Tanygnathus* de Wagler. Swainson a également distingué cette espèce, ainsi que la précédente, sous la dénomination générique d'*Erythrostomus*, et M. Lesson l'a placée dans son sous-genre Mascarin (*Mascarinus*).

Nous indiquerons encore: Le Perroquet aourou, *Psitt. æstivus* Linn. (Buff., *pl.* enl. 547 et 879), de la Guiane.— Le Perroquet a front bleu, *Psitt. cæruleifrons* Shaw, du Brésil. — Le Perroquet a calotte bleue, *Psitt. gramineus* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 862), des Moluques. — Le Perroquet Dufresne, *Psitt. Dufresnianus* Kuhl (Levaill., *Perr.*, pl. 91), de l'Amérique méridionale. — Le Perroquet havanais, *Psitt. havanensis* Linn. (Buff., *pl. enl.* 360), du Mexique.—Le Perroquet Sonnerat, *Psitt. Sonnerati* Gmel. (Buff., *pl. enl.* 514), des Moluques. — Le Perroquet Levaillant, *Psitt. Levaillantii* Lath., du cap de Bonne-Espérance. — Le Perroquet a front blanc, *Psitt. albifrons* Lath., de l'Amérique méridionale. — Le Perroquet de Geoffroy, *Psitt. Geoffroyi* Kuhl, des Moluques. — Le Perroquet a joues orangées, *Psitt. autumnalis* Linn. (Levaill., *Perr.*, pl. 111), du Brésil. — Le Perroquet maïpouré, *Psitt. melanocephalus* Linn. (Buff., *pl. enl.* 527), de l'Amérique méridionale.— Le Perroquet Maximilien, *Psitt. Maximilianus* Kuhl, du Brésil. — Le Perroquet mitré *Psitt. mitratus* Pr. Max. (Temm., *pl. col.* 207), du Brésil. — Le Perroquet pourpré, *Psitt. purpureus* Linn. (Buff., *pl. enl.* 408), de la Guiane. — Le Perroquet a queue courte, *Psitt. brachyurus* Temm., de la Guiane. — Le Perroquet vert, *Psitt. signatus* Kuhl (Levaill., *Perr.*, pl. 105), du Brésil. — Le Perroquet a diadème, *Psitt. diadema* Spix, du Brésil', et le *Psitt. amazoninus* O. Desm.

c. *Espèces chez lesquelles le fond du plumage est rouge et dont la queue est un peu cunéiforme* (Loris, Buff.; *Lorius*, Briss.; *Domicella*, Wagl.).

Ces espèces, par quelques uns de leurs caractères, se rapprochent des Perruches avec lesquelles plusieurs méthodistes les ont placées. Leurs rapports sont tels que quelques ornithologistes ont séparé de ces dernières quelques espèces à plumage rouge pour les placer parmi les Loris. G. Cuvier n'a donné ce nom qu'aux espèces suivantes:

Le Perroquet Lori unicolore, *Psitt. unicolor* Linn. (Levaill., *Perr.*, pl. 125). Plumage entier d'un rouge cramoisi, plus intense sur le dos, le croupion et la queue; pennes des ailes d'un noir brun à la pointe. — Des Moluques.

Le Perroquet Lori a collier, *Psitt. domicella* Gmel. (Buff., *pl. enl.* 119). Tout le plumage et la queue d'un rouge de sang; l'aile verte; le haut de la tête noir; le pli de l'œil d'un beau bleu; un demi-collier jaune au bas du cou.

Cette espèce, qui habite les mêmes contrées que la précédente, est fort estimée. Aublet rapporte qu'un individu, apporté en

France par le comte d'Estaing, répétait tout ce qu'il entendait pour la première fois.

Le Perroquet Lori, *Psitt. Lori* Lin. (Buff., *pl. enl.* 158). Buffon lui a donné le nom de *Lori tricolore*, à cause des trois couleurs dominantes qui ornent son plumage. Devant et côtés du cou, flancs, partie inférieure du dos, croupion et moitié de la queue d'un beau rouge; dessous du corps, jambes et haut du dos bleu d'azur; ailes et milieu de la queue vertes.—Des Moluques.

Le Perroquet Lori noir, *Psitt. garrulus* Gmel. (Buff., *pl. enl.* 216). Tout le corps rouge; ailes, extrémité de la queue et jambes vertes; grandes couvertures des ailes, poignet et une tache sur le haut du dos jaunes.

Ce Lori est d'une douceur et d'une familiarité extrêmes; aussi est-il très recherché dans l'Inde. On le trouve à Teroate et à Java où il est connu sous le nom de *Noira*. Les Portugais l'appellent *Noyras*.

Le Perroquet Lori a queue bleue, *Psitt. cyanurus* Shaw (Levaill., Perr., pl. 97). Queue, scapulaires et abdomen bleus; rémiges et quelques unes des tectrices d'un noir brun; tout le reste du plumage d'un rouge foncé.—De Bornéo.

d. *Espèces à taille très petite et à queue courte carrée ou cunéiforme.*

On les connaît généralement sous le nom de *Psittacules;* pour Buffon, elles étaient des Perriches et des Loris. Parmi les plus remarquables, nous citerons:

La Psittacule tachetée, *Psitt. passerinus* Linn. (Buff., *pl. enl.* 455, fig. 1). Tout le plumage vert; sur l'aile, une bande bleue; croupion de même couleur.—Du Brésil.

La Psittacule Tui, *Psitt. Tui* Lin. (Buff., *pl. enl.* 456, fig. 1). Même plumage que la précédente, avec une tache jaune sur la tête. —De la Guiane.

La Psittacule a tête rouge, *Psitt. pullarius* Linn. (Buff., *pl. enl.* 60). Plumage vert-jaune; front et sommet de la tête rouges; croupion bleu.

Cette espèce, que l'on connaît vulgairement sous le nom de *Moineau de Guinée*, du Brésil, se trouve, dit-on, en Guinée, à Java et en Éthiopie.

La Psittacule aux ailes variées, *Psitt. melanopterus* Linn. (Buff., *pl. enl.* 791, fig. 1). Tête et cou verts; ailes d'un noir brunâtre à couvertures jaunes, bordées et terminées de bleu; queue violette avec une bande noire près de l'extrémité. — De l'Amérique méridionale.

La Psittacule a tête grise, *Psitt. canus* Linn. (Buff., *pl. enl.* 791, fig. 2). Tête, cou et poitrine d'un gris blanchâtre, nuancé de violet; queue noire à l'extrémité; tout le reste du plumage vert.—De Madagascar.

La Psittacule a tête bleue, *Psitt. galgulus* Linn. (Buff., pl. enl. 100, fig. 2). Tête bleue; gorge, devant du cou et croupion rouges; tout le reste du plumage vert.—De l'Inde et de l'Australasie.

La Psittacule fringillaise, *Psitt. fringillaceus* Linn. (Levaill., *Perr.*, pl. 71). Parties supérieures vertes; sommet de la tête bleu; face, gorge, devant du cou et milieu de l'abdomen rouges.—De l'Australasie.

La Psittacule d'Otaïti, *Psitt. Taitianus* Gmel. (Levaill., *Perr.*, pl. 65). Toutes les parties supérieures, les ailes, la queue, les flancs et l'abdomen d'un bleu foncé; joues, gorge, devant du cou et poitrine blancs.

Les Taïtiens vénèrent cet Oiseau qui est très commun dans toutes les îles de l'Archipel et de la Société, et lui donnent le nom de *Vini*.

La Psittacule de Kuhl, *Psitt. Kuhlii* Desm. Dos d'un vert jaunâtre; sommet de la tête d'un vert brillant; plumes occipitales longues, d'un pourpre violet; toutes les parties inférieures, depuis la gorge, rouges; croupion jaune.—De l'Océanie.

Cette espèce, que quelques auteurs placent parmi les Loris, fait partie du genre *Brotogeris* de Vigors, ou *Coriphilus* de Wagler.

La Psittacule de Van-Swinderen, *Psitt. Swinderianus* Kuhl. Plumage vert; sur la nuque, un double collier noir et jaune; queue rouge à la base, verte à l'extrémité, ces deux couleurs étant séparées par une bande noire.—De l'Afrique méridionale.

Cette espèce est le type du genre *Agapornis* de Selby. Swainson la place dans son genre *Poicephalus*.

La Psittacule gros bec, *Psitt. loxia* Cuv. Plumage d'un vert pâle, avec la gorge bleue. —De Manille.

Cette espèce, remarquable par son bec gros, bombé, compose, avec la Psittacule de Malaca, *Psitt. Malacensis* Lath., la Psittacule de Desmarest, *Psitt. Desmarestii* Garnot

(*Zoologie de la Coquille*, pl. 33), de la Nouvelle-Guinée, et la Psittacule rose-gorge, *Psitt. roseicollis* Vieillot, d'Afrique, la section des *Psittaculirostres* de M. Lesson.

La Psittacule pygmée, *Psitt. pygmeus* Quoy et Gaimard (*Voyage de l'Astrolabe*). Plumage vert en dessus, vert jaunâtre en dessous, avec une teinte de rouille sur les joues et le front; queue brune, mêlée de jaune pur.

C'est le plus petit des Perroquets connus. On le trouve au havre de Dorery, à la Nouvelle-Guinée. Wagler en a fait le type de son genre *Nasiterna*. M. Lesson, de son côté, l'a séparé génériquement sous le nom de *Micropsitta*.

On range encore parmi les Psittacules : La Psittacule aux ailes émeraudes, *Psitt. vernalis* Kuhl, de l'Australasie.—La Psittacule de Barraband, *Psitt. Barrabandii* Kuhl (Levaill., *Perr.*, pl. 134), du Brésil. — La Psittacule caïca, *Psitt. pileatus* Lin. (Buff., *pl. enl.* 744), de la Guiane.—La Psittacule de Spermann, *Psitt. Spermanni*, de l'Océanie. —La Psittacule a collier, *Psitt. torquatus* Sonner., de l'Inde. — La Psittacule microptère, *Psitt. micropterus* Kuhl, des Moluques. — La Psittacule Phigy, *Psitt. Phigy* Kuhl (Levaill., *Perr.*, pl. 64), de l'Océanie. — La Psittacule simple, *Psitt. simplex* Kuhl. G. Cuvier y place encore les *Psittacus porphyrus* Shaw, *xanthopterygius* Spix, et *gregarius* Spix.

4e section : Les **Cacatois**.

Bec très fort, très recourbé ou droit; corps massif; tarses très courts; tête généralement pourvue d'une huppe.

Cette division correspond à la sous-famille des *Cacatuinæ* de G.-R. Gray. Elle comprend par conséquent, non seulement les vrais Cacatois, mais aussi les Microglosses, les Nestors, les Calyptorhynques et les Dasyptiles. Nous allons successivement examiner chacune de ces sections, et en exposer les principaux caractères.

1° Tête pourvue d'une huppe.

a. *Espèces chez lesquelles cette huppe, formée de plumes longues et étroites, rangées sur deux lignes, jouit d'une grande mobilité; tête parfaitement emplumée; plumage généralement blanc* (Vrais Cacatois. Genre *Cacatua*, Briss.; *Phycloptolophus*, Vieill.).

Le Cacatois a huppe blanche, *Psitt. cristatus* Gmel (Buff., *Pl. enl.*, 265). Plumage blanc, teint de jaune sous les ailes et la queue; huppe d'un blanc pur. — Des Moluques.

Le Cacatois des Philippines, *Psitt. Philippinarum* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 191). Plumage blanc; huppe d'un jaune clair à sa base. — De l'Australasie.

Le Cacatois a huppe jaune, *Psitt. sulfureus* Gmel. (Buff., *Pl. enl.*, 14). Plumage blanc; plumes de la huppe et joues jaunes. — Des Moluques.

Le Cacatois Jing-wos, *Psitt. galeritus* Lath. Plumage d'un blanc pur; huppe, joues, et rectrices en dessous jaunes. — De l'Australasie.

Le Cacatois nasique, *Psitt. nasicus* Temm. (*Pl. col.*, 351). Blanc; front rouge, joues et devant du cou teintés de rouge; huppe blanche. — De la Nouvelle-Hollande.

Le Cacatois a huppe rouge, *Psitt. Moluccensis* (Buff., *Pl. enl.*, 498). D'un blanc teint d'un rouge de saturne transparent; huppe rouge. — Des Moluques.

Le Cacatois Leadbeater, *Psitt. Leadbeateri* Vigors. Plumage blanc-roussâtre; les plumes de la huppe mi-partie rouges avec une tache jaune, et mi-partie blanches; dessous de l'aile rouge. — De l'Australasie.

b. *Espèces à huppe moins mobile, composée de plumes larges et de médiocre longueur; plus de blanc dans le plumage* (genres *Calyptorhynchus*, Vig.; *Banksianus* et *Callocephalus*, Less.; *Corydon*, Wagl.).

Le Cacatois de Banks, *Psitt. Banksii* Shaw. Plumage noir; queue zonée de rouge en dessous. — De la Nouvelle-Galles du Sud.

Le Cacatois funéraire, *Psitt. funerarius* Shaw. Plumage d'un noir brun; côtés de la tête jaunes; queue zonée de rouge. — De l'Australasie.

Le Cacatois a tête rouge, *Psitt. galeatus* Lath. Plumage gris-ardoise, ehsque plume bordée de gris clair; tête d'un rouge minium. — De la Nouvelle-Galles du Sud. Type du genre *Licmetis* de Wagler.

Le Cacatois rosalbin, *Psitt. cos* Kuhl (Vieill., *Gal. des Ois.*, pl. 25). Plumage rose; rémiges noires. — De la Nouvelle-Hollande.

Le Cacatois de Leach, *Psitt. Leachii* Kuhl,

de la Nouvelle-Hollande, appartient aussi à ce groupe.

c. *Espèces à huppe composée de plumes étroites, peu mobiles ; joues et tour des yeux nus* (genre *Microglossum*, Coff.; *Probosciger*, Kuhl.; *Eurhynchus*, Latr.; *Microglossus*, Wagl.

Le Microglosse noir, *Psitt. aterrimus* Gmel. (Levaill., *Perr.*, pl. 12 et 13). Plumage en entier noir-bleu; peau nue des joues rouges. — De la Nouvelle-Guinée.

2° Tête dépourvue de huppe.

d. *Bec très large, très haut; la mandibule supérieure du double plus longue que l'inférieure; joues emplumées* (genre *Nestor*, Wagl.; *Plyctolophus*, Gould; *Centraurus*, Swains.).

Le Nestor de la Nouvelle-Zélande, *Psitt. nestor* Kuhl. Plumage brun-ferrugineux; sur le cou un demi-collier rouge-noir, épaules, ventre et jambes de cette couleur; plumes du méat auditif jaunes; joues rouges. — De la Nouvelle-Zélande, où les naturels le nomment Kaka.

e. *Bec plus long que haut, droit; tête et haut du cou en partie dénudés; joues couvertes de poils simples et rigides; les plumes de l'occiput étroites et raides* (genre *Dasyptilus*, Wagl.; *Psittrichas*, Less.; *Centraurus*, Swains).

Le Psittrichas de Pecquet, *Psitt. Pequetii* Less. (*Illust. zool.*, pl. 1). Partie nue de la tête violette; dessus du corps, poitrine, ailes et queue noirs; couvertures des ailes, ventre, croupion et un trait au-dessus de l'œil rouges. — Des Indes.

La famille des Perroquets, si bien étudiée dans ces derniers temps, et débarrassée d'une foule de doubles emplois, présente cependant encore quelques difficultés relativement à la détermination de certaines espèces. Un grand nombre de celles décrites dans les divers traités d'ornithologie sont devenues douteuses, et ont été considérées quelquefois comme variétés d'âge et de sexe; de sorte que, malgré les importantes monographies des Perroquets, il reste encore à constater si certaines dénominations spécifiques créées pour les Oiseaux de cette famille doivent être rayées de la nomenclature ornithologique, ou conservées.
(Z. Gerbe.)

PERROTTETIA, DC. (in *Annal. sc. nat.*, V, 95). bot. ph. — Syn. de *Nicolsonia*, DC.

PERROTTETIA (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Célastrinées?, établi par H.-B. Hunth (in *Humb. et Bonpl. Nov. gen. et spec.*, VII, 73, t. 622). Arbustes croissant principalement au Pérou. *Voy.* célastrinées.

PERRUCHES. ois. — Dénomination sous laquelle on comprend un grand nombre d'espèces appartenant à la famille des Perroquets, et que Buffon donnait plus particulièrement à celles de ces espèces qui se trouvent dans l'ancien continent. *Voy.* perroquet. (Z. G.)

PERSEA (nom de pays). bot. ph. — Genre de la famille des Laurinées, tribu des Persées, établi par Gærtner (III, 222), et dont les principaux caractères sont: Fleurs hermaphrodites ou rarement diclines. Périanthe à six divisions profondes, persistantes. Étamines douze, disposées sur quatre rangs; les neuf extérieures fertiles, les trois extérieures stériles; filets des étamines fertiles filiformes, villeux, les trois plus rapprochées des étamines stériles, munies à la base de deux staminodes globuleux, en forme de glandes; les anthères des premier et deuxième rangs introrses; celles du troisième rang extrorses; toutes sont oblongues, à quatre petites loges oblongues, inégales, et présentant autant de petites valves ascendantes; étamines stériles stipitées, formant un capitule distinct. Ovaire à une seule loge uni-ovulée. Stigmate dilaté en forme de disque. Baie monosperme, fixée sur un pédicelle plus ou moins charnu.

Les *Persea* sont des arbres originaires de l'Asie et de l'Amérique tropicale. La principale espèce que ce genre renferme est le *Persea gratissima* Gærtn., réunie par un grand nombre d'auteurs au genre Laurier, sous le nom de *Laurus Persea* Linn. *Voy.* laurier. (J.)

PERSÉES. *Perseæ.* bot. ph. — L'une des tribus de la famille des Laurinées (*voy.* ce mot), ainsi nommée du genre *Persea* qui lui sert de type. (Ad. J.)

PERSEPHONA (nom mythologique). crust. — C'est un genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxystomes et de la tribu des Leucosiens. Dans cette coupe générique, qui n'est connue que par le peu de mots que Leach

et Desmarest en ont dit, les tiges externes et internes des pieds mâchoires extérieurs sont amincies insensiblement depuis leur base, l'externe étant très obtuse à l'extrémité. La carapace est arrondie, déprimée, dilatée de chaque côté. Le front est peu avancé, mais pas plus long que le chaperon. Le grand article de l'abdomen du mâle est composé de trois pièces soudées. Les pieds de la première paire sont beaucoup plus gros que les autres, qui ont leurs deux derniers articles comprimés. Trois espèces composent ce genre dont la *Persephona Latreillei* Leach (*Zool. miscell.*, t. III, p. 22), peut être regardée comme le type. La patrie de cette espèce est inconnue. (H. L.)

PERSICA. BOT. PH. — Nom scientifique du Pêcher. *Voy.* ce mot.

PERSICARIA, Tourn. (*Inst.*, 509). BOT. PH. — *Voy.* RENOUÉE.

PERSICULE. MOLL. — Genre de Gastéropodes proposé par M. Schumacher pour quelques espèces de Marginelles dont la spire n'est pas saillante. (DUJ.)

PERSIL. BOT. PH. — Nom vulgaire du genre *Petroselinum*, Hoffm. *Voy.* ce mot.

On a aussi appelé :

PERSIL D'ANE, le Cerfeuil sauvage ;

PERSIL BATARD, l'*Æthusa cynapium ;*

PERSIL DE BOUC, le Boucage saxifrage ;

PERSIL DE CERF, l'*Athamanta oreoselinum ;*

PERSIL DE CHAT, l'Æthuse faux Persil et la Cicutaire aquatique ;

PERSIL DE CHIEN, même chose que PERSIL BATARD ;

PERSIL DE CRAPAUD, la Cicutaire aquatique ;

PERSIL (FAUX), même chose que PERSIL BATARD ;

PERSIL DES FOUS, *Voy.* PERSIL DE CRAPAUD ;

PERSIL (GROS), le Maceron commun ;

PERSIL LAITEUX, l'*OEnanthe crocata* et le *Selinum pratense ;*

PERSIL DE MACÉDOINE, le *Bubon macedonicum* et le *Smyrnium olusastrum ;*

PERSIL DE MARAIS, l'Ache odorante ou *Apium graveolens*, les *Selinum palustre* et *angustifolium ;*

PERSIL DE MONTAGNE, la Livêche commune, le *Selinum montanum* et l'*Athamanta cervicaria ;*

PERSIL DE MONTAGNE BLANC, l'*Athamanta Libanotis ;*

PERSIL DE MONTAGNE NOIR, l'*Athamanta oreoselinum ;*

PERSIL ODORANT, l'*Apium graveolens ;*

PERSIL DES ROCHERS, le *Bubon macedonicum* et le *Sison amomum*, etc.

PERSONA. MOLL. — Genre proposé par M. Schumacher pour le *Murex perroni* de Chemnitz qui est un Pleurotome de Lamarck. (DUJ.)

PERSONARIA, Lamk. (t. 716). BOT. PH. — Synonyme de *Gorteria*, Gærtn.

PERSONÉES. *Personatæ.* BOT. PH. — L'épithète de Personées sert, depuis bien longtemps, à désigner une forme de corolle monopétale irrégulière à deux lèvres souvent closes par une saillie interne, ce qui lui donne une ressemblance grossière avec un mufle ou un masque. Cependant on a souvent réuni sous le nom de Personées des fleurs où ces deux lèvres sont plus ou moins écartées. Linné, par exemple, donnait ce nom à l'un des groupes proposés dans ses fragments de méthode naturelle, et qui comprenait, avec la plupart des Scrophularinées actuelles, les Orobanchées, Gesneriacées, Cyrtandracées, Pédalinées, Sésamées, Acanthacées, Bignoniacées, Verbenacées. Ce sont précisément les mêmes familles, en en retranchant la dernière et y ajoutant celle des Utricularinées, qui forment la classe des Personées de M. Endlicher. Quelques auteurs se sont servis du mot pour désigner seulement les Scrophularinées ou même une de leurs tribus. (AD. J.)

PERSOONIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Protéacées, tribu des Franklandiées, établi par Smith (*in Linn. Transact.*, IV, 215), et dont les principaux caractères sont : Périanthe à quatre folioles régulières, recourbées à la partie supérieure. Étamines quatre, insérées au milieu des folioles du périanthe, saillantes. Glandules 4, hypogynes. Ovaire stipité, uni-loculaire, 2-ovulé. Style filiforme ; stigmate obtus. Baie osseuse, à une ou deux loges renfermant une ou deux graines.

Les *Persoonia* sont des arbrisseaux à écorce ordinairement lamelleuse ; à feuilles éparses, très entières, planes ; à pédoncules axillaires, solitaires, dépourvus de bractées, ou à pédoncules disposés en grappes et unibractéés ; à fleurs jaunâtres. Ces plantes sont toutes originaires de la Nouvelle-Hollande.

Parmi les espèces assez nombreuses qui composent ce genre, nous citerons principalement : les *Persoonia laurina* Sm., *salicina*, *hirsuta* R. Br., *linearis* Andr., *junipera* Labill., etc. (J.)

PERSOONIA, Michx. (*Flor. bot. amer.*, II, 104, t. 43). BOT. PH. — Synonyme de *Marschallia*, Schreb.

PERSOONIA, Willd. (*Spec.*, III, 331). BOT. PH.—Synonyme de *Carapa*, Aubl.

PERSPECTIVE. MOLL. — Nom vulgaire de plusieurs espèces de Cadrans et particulièrement du *Solarium perspectivum* Lamk.

PERTUSARIA. BOT. CR. — Genre de la famille des Lichens, tribu des Endocarpées, établi par De Candolle (*Flore française*, II, 318). Lichens croissant sur les écorces et les rochers.

***PERSPICILLA**, Swains. OIS. — Synonyme de *Ada*, Less. (Z. G.)

***PERULARIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, tribu des Ophrydées, établi par Lindley (*in Bot. Reg.*, t. 1701). Herbes de la Sibérie. *Voy.* ORCHIDÉES.

PERVENCHE. *Vinca* (*vincire*, attacher, lier). BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Apocynées, de la Pentandrie monogynie dans le système de Linné. Tournefort, en créant ce groupe, lui avait donné le nom de *Pervinca ;* Linné modifia quelque peu, en l'étendant, la circonscription de ce genre, et en même temps il altéra le nom qui lui avait été donné par Tournefort. Dans ces derniers temps, M. Reichenbach avait rendu à ce groupe ses premières limites par la séparation d'une espèce pour laquelle il avait établi le genre *Lochnera;* mais, dans son travail récent sur les Apocynées (*Prodromus*, X, p. 381), M. Alph. De Candolle n'ayant pas admis ce démembrement et ayant regardé le *Lochnera* comme une simple section des *Vinca*, le groupe linnéen reste de la sorte tout entier; c'est ainsi, en effet, que nous allons le considérer ici. Ainsi envisagé, le genre Pervenche se compose de plantes herbacées ou sous-frutescentes, propres pour la plupart aux parties moyennes et méridionales de l'Europe, dont un petit nombre appartiennent aux parties chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Leurs feuilles sont opposées, entières, brièvement pétiolées ou sessiles, et portent le plus souvent de petites glandes à leur base; leurs fleurs sont solitaires, axillaires, de teintes rosées ou bleues très délicates, et présentent les caractères suivants : Le calice est divisé profondément en cinq lobes acuminés, le plus souvent munis de petites glandes à leur base; la corolle est quinquefide, à tube en entonnoir étroit ou cylindracé, pileux intérieurement, à gorge calleuse, anguleuse ou à cinq angles opposés aux lobes de la corolle; les étamines, au nombre de cinq, ont leur filet court, leur anthère infléchie, beaucoup plus longue que le filet, oblongue, renfermant un pollen agglutiné; deux petites glandes oblongues, glabres, alternent avec les ovaires ; les deux ovaires, à ovules nombreux, sont surmontés d'un seul style, le plus souvent épaissi au sommet et terminé par une membrane réfléchie en forme de cupule; au-dessus de cette membrane se trouve le stigmate glanduleux-visqueux, conique ou cylindrique, obscurément bilobé. A ces fleurs succèdent deux follicules dressés ou divergents qui renferment des graines nombreuses, oblongues-cylindroïdes, tronquées à leurs deux extrémités.

a. *Lochnera*, Alp. DC. (*Lochnera*, Rchb.; *Cataranthus*, Don). Corolle rosée ou blanche; lobes du calice pas ou à peine glanduleux; étamines fixées à la partie supérieure du tube de la corolle, à anthères oblongues, sessiles. Plantes vivaces.

1. PERVENCHE ROSE, *Vinca rosea* Lin. Cette jolie plante, vulgairement connue sous le nom impropre de *Pervenche de Madagascar*, croît naturellement dans les parties chaudes de l'Amérique, au Mexique, aux Antilles, dans la Guiane anglaise, au Brésil; elle s'est naturalisée à l'Ile-de-France, et dans les jardins de Java, de l'Inde, des Philippines; elle est communément cultivée pour l'ornement de nos jardins. Sa tige droite, rameuse, sous-frutescente, ne dépasse guère 3 décimètres; ses feuilles, son calice et son fruit sont légèrement pubescents; ses feuilles sont oblongues, rétrécies à leur base, très obtuses au sommet qui porte une petite pointe, portées sur un pétiole glanduleux à sa base; ses fleurs, solitaires, axillaires, portées sur des pédoncules plus courts que les pétioles, se montrent au mois de juillet, et se succèdent longtemps; dans le type, elles sont d'un rose délicat, plus vif au centre; mais on en ros-

sède aujourd'hui une variété à fleurs blanches, rouges à leur centre, et une autre à fleurs vertes au centre; les lobes de leur calice sont étroits, acuminés; le tube de leur corolle est pubescent, et ses lobes en demi-ovale, obtus, mucronulés. Quoique cette Pervenche soit vivace, on la sème d'ordinaire chaque année pour l'avoir plus belle; ses semis se font sur couche et sous châssis. L'hiver on la tient en serre chaude.

b. *Pervinca*, Alp. DC. (*Pervinca*, Tourn.). Corolle bleue ou blanche, à gorge calleuse, à cinq angles; lobes du calice bordés à leur base de dents glanduleuses; étamines fixées au milieu du tube, à filet aplati, à connectif large, terminé en membrane pileuse sur la face dorsale. Herbes vivaces, le plus souvent décombantes.

2. Pervenche a grande fleur, *Vinca major* Linn. Cette jolie plante croît naturellement dans les divers pays qui entourent la mer Méditerranée, à l'exception de la péninsule Ibérique où on ne l'a pas observée jusqu'à ce jour; en France, on la trouve dans nos départements méridionaux et occidentaux jusqu'à Nantes, et jusque dans l'Anjou; on la cultive souvent dans les jardins, surtout dans les rocailles; quelquefois aussi on réussit à la faire monter, en la soutenant de manière à couvrir le bas des murs. Sa tige est couchée seulement à sa base et s'élève d'ordinaire à 5 ou 6 décimètres; ses feuilles sont assez grandes, ovales, presqu'en cœur, glabres, légèrement ciliées; ses fleurs sont grandes, solitaires sur des pédoncules généralement plus courts que les feuilles; leur calice égale à peu près en largeur le tube de la corolle, et ses lobes sont linéaires, ciliés. On la plante souvent dans les parcs, dans les lieux frais, sur le bord des massifs, au nord. Elle fleurit du printemps à l'automne. On en possède une variété à fleurs blanches, et une autre à feuilles panachées.

3. Pervenche petite, *Vinca minor* Linn. Celle-ci se trouve dans la plus grande partie de l'Europe jusqu'à l'Écosse, et dans le nord de l'Allemagne; elle est très connue sous le nom de *petite Pervenche*, *Violette des sorciers*, etc. Sa tige, couchée, se relève à ses extrémités fleuries; ses rameaux stériles s'allongent assez et s'enracinent par leur côté inférieur. Ses feuilles sont un peu coriaces, oblongues-lancéolées, glabres à leur bord, plus petites que celles de l'espèce précédente. Ses fleurs sont solitaires sur des pédoncules plus longs que les feuilles; leur calice est beaucoup plus court que le tube de la corolle, à lobes glabres, lancéolés. On cultive cette Pervenche dans les jardins; elle réussit à peu près partout, et se multiplie sans difficulté de graines et par rejets. Sa fleur est d'un bleu délicat; mais, par la culture, elle a donné des variétés à fleur double, et d'autres à fleur violacée, pourpre, blanche, à feuilles panachées de blanc ou de jaune. Ses feuilles sont amères, et contiennent un suc propre vert. En médecine, on la regarde comme vulnéraire et astringente. On l'emploie principalement en infusion et en décoction dans les maladies laiteuses. Elle renferme assez de tannin pour que, dans quelques pays, on l'utilise pour le tannage des cuirs. (P. D.)

PERVINCA, Tourn. (*Inst.*, 45). bot. ph. — Synonyme de *Pervinca*, Alp. DC. *Voy.* pervenche.

***PERYCYPHUS.** ins. — M. Boherman a indiqué sous ce nom un genre de la tribu des Chalcidiens, de l'ordre des Hyménoptères, que les entomologistes ont attaché à celui d'*Ormyrus*, Westw., Walk., etc. (Bl.)

PERYMENIUM. bot. ph. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par Schrader (*Ind. sem. hort. Gœtt.*, 1830). Arbrisseaux du Mexique. *Voy.* composées.

***PERYPHUS.** ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques et de la tribu des Subulipalpes, formé par Mégerle (*Catalogue*, Dahl, p. 12), adopté par Hope (*Coleopterist's Manual*, p. 61, 79) et que Dejean ne considère que comme l'une des divisions du grand *Bembidium*, sa septième. Ce genre renferme environ soixante-treize espèces ainsi réparties: cinquante-cinq sont européennes, quinze américaines et trois d'Asie (Sibérie, Perse). Nous indiquerons, comme y étant comprises, les espèces ci-après: *P. tricolor*, *modestus*, *rupestris* Fab., *ustus* Schr., *lunatus*, *decorus* Dufs., *saxatilis*, *olivaceus*, *rufipes* Ghl., *contractus* Say, *bimaculatus*, *sordidus*, *scopulinus*, *rupicola*, *picipes*, *concolor* Ky., etc.

Les *Peryphus* ont de 7 à 11 millimètres de longueur sur 3 à 4 1/2 de largeur; leur corselet est toujours cordiforme, plan, avec

un enfoncement de chaque côté de la base ; les sept premières stries sont ordinairement presque entières. Ils fréquentent les bords sablonneux des fleuves et des torrents, et courent avec agilité. Ils sont revêtus de couleurs luisantes, soit pâles, soit bronzées ou variées. (C.)

PESANTEUR. PHYS. — Tout corps qui n'est pas retenu par un obstacle quelconque, tombe sur la surface de la terre, quelle que soit la distance à laquelle il s'en trouve éloigné. Or, un corps, en vertu de l'inertie de la matière, ne pouvant acquérir du mouvement qu'en vertu d'une force extérieure, est nécessairement attiré dans cette circonstance par une force inhérente à la terre, et qu'on a appelée Pesanteur.

L'action de la pesanteur ne se borne pas à produire la chute verticale des corps solides, tels que le plomb, le bois, les pierres, etc.; elle se manifeste encore dans beaucoup de circonstances, et même quelquefois semble produire des effets directement opposés ; ainsi c'est par l'action de la Pesanteur que les aérostats s'élèvent dans les airs, etc. Il est donc nécessaire, avant de parler des lois de cette force, d'entrer dans quelques détails de son mode d'action dans les différents cas, suivant la nature des substances et leurs positions les unes par rapport aux autres.

Si l'on examine les corps pendant leur chute, on remarque qu'ils tombent inégalement vite; ainsi du papier, du plomb, du bois, abandonnés à l'action de la Pesanteur, à quelques mètres de hauteur, ne mettent pas le même temps pour arriver sur le sol; mais en expérimentant dans des tubes où l'on raréfie l'air, on s'aperçoit alors que la chute des différentes substances est la même, et que l'air seul s'opposait à ce que ces substances cheminassent avec la même vitesse. La Pesanteur s'exerce donc également sur les molécules de tous les corps.

Quant à la direction de cette force, elle s'obtient en suspendant un corps pesant à l'extrémité d'un fil ; c'est la direction du fil à plomb, la ligne perpendiculaire à la surface des eaux tranquilles.

On considère la Pesanteur comme une force agissant sans cesse sur chacune des molécules d'un corps; la vitesse avec laquelle ce corps tombe ne dépend pas de la masse, puisqu'une partie détachée du corps serait animée de la même vitesse ; ainsi, plus la masse est grande, plus est considérable le nombre de parties animées de la même vitesse. La Pesanteur doit donc se mesurer par la vitesse qu'elle imprime dans un temps donné à chaque molécule matérielle.

Quand un corps est mu par une cause quelconque, il continue à cheminer dans la même direction, avec la même vitesse, si aucune cause étrangère n'intervient pour modifier l'impulsion qu'il a reçue. Mais si la force agit continuellement, d'une manière uniforme, la vitesse du mouvement devra croître uniformément à chaque instant. C'est précisément ce qui arrive quand un corps tombe vers la terre; la vitesse croît alors comme le temps, et les espaces parcourus sont entre eux comme les carrés du temps.

Les formules qui représentent la vitesse et l'espace parcouru dans le mouvement uniformément accéléré, sont représentées par

$$(1) \quad v = gt \quad e = \frac{1}{2} gt^2.$$

v désigne la vitesse, e l'espace parcouru par une molécule indépendamment de la résistance de l'air, et t le temps au bout duquel on mesure la vitesse ou l'espace ; g est une constante qui représente la vitesse après une seconde, et qui peut servir à déterminer l'intensité de la force accélératrice. Nous verrons plus loin que pour la Pesanteur à Paris la valeur de g est exactement :

$$g = 9^{\text{mèt.}},8088.$$

Et que par conséquent un corps sur lequel l'air n'oppose aucune résistance parcourt dans la première seconde la moitié de ce nombre, ou $4^{m},9044$, car si l'on fait $t = 1$ dans les formules

$$(1) \text{ on a } v = g \text{ et } e = \frac{1}{2} g.$$

La vitesse est celle résultant à un instant donné du mouvement uniforme qui aurait lieu, si à cet instant la force accélératrice était enlevée, et que ce corps continuât sa route en vertu de la vitesse acquise.

C'est à Galilée que l'on doit la loi suivant laquelle la Pesanteur agit sur les corps placés à peu de distance de la terre.

Pour vérifier si la Pesanteur imprimait aux corps un mouvement uniformément accéléré, Il imagina de faire tomber ces corps le long d'un plan incliné afin de diminuer la vitesse et l'espace parcouru dans le même rapport; de cette manière, la loi de vitesse et des espaces n'était pas changée.

On se sert maintenant dans les cabinets de physique d'une machine construite par Atwood, et qui est d'un usage plus facile.

Réduite a la plus grande simplicité, cette machine consiste en une poulie parfaitement mobile, sur laquelle passe un fil très fin, étendu à ses deux extrémités par des poids égaux; l'équilibre existe alors. Mais si on ajoute d'un côté à un des poids un second poids très petit qui ne soit que la centième partie des autres, alors l'excès de poids fera mouvoir le système, le petit poids entraînant celui sur lequel il repose et le forçant à descendre, tandis qu'il oblige l'autre à monter. La masse totale à mouvoir est donc 200 + 1, tandis que la Pesanteur n'agit que sur le poids 1; il en résulte que la vitesse et l'espace parcouru seront toujours diminués dans le rapport de 201 à 1, et l'on pourra, en observant la marche de l'appareil, vérifier les lois de la Pesanteur.

Les anciens avaient imaginé, pour expliquer la chute des corps, bien des systèmes qui, ainsi que celui des tourbillons de Descartes, disparurent lorsque Newton eut découvert le principe de l'attraction universelle. Ce principe repose sur les trois grandes lois découvertes par Kepler, et qui régissent le mouvement des Planètes autour du Soleil.

Ces trois lois sont:

1° Les Planètes se meuvent dans des courbes planes, et leurs rayons vecteurs décrivent des espaces proportionnels aux temps;

2° Les orbites des Planètes sont des ellipses dont le Soleil occupe un des foyers;

3° Les carrés des temps des révolutions sont proportionnels aux cubes de leurs grands axes.

Newton, en combinant ces trois lois, en déduisit la loi de l'attraction universelle. Ayant soupçonné que la Pesanteur, qui paraissait avoir la même intensité, à peu de distance de la terre, ou sur la cime des plus hautes montagnes, devait s'étendre à des distances considérables dans l'espace et diminuer alors d'intensité, il supposa d'abord que cette action s'étendait jusqu'à la Lune, et qu'en se combinant avec le mouvement de projection de ce Satellite, elle devait lui faire décrire un orbe elliptique autour de la terre. En soumettant cette idée au calcul, et prenant en considération le mouvement de la Lune dans son orbite, Newton détermina de combien la Pesanteur devait être diminuée pour qu'il y eût production des effets observés; il trouva alors que la loi de la Pesanteur suivait la raison inverse du carré de la distance, loi qu'il étendit jusqu'au Soleil, centre d'une force se propageant indéfiniment dans l'espace, et agissant en raison directe des masses, et en raison inverse du carré de la distance.

Les corps de notre système planétaire ne sont pas les seuls dont les mouvements soient soumis aux lois de la Pesanteur ou de la gravitation universelle.

En examinant, à l'aide d'instruments d'optique perfectionnés, la position relative des Étoiles multiples, on a reconnu qu'elles formaient des systèmes binaires ou ternaires, dans lesquels leurs distances changent avec le temps, ces Étoiles tournant autour les unes des autres suivant les lois de la gravitation planétaire. Ces systèmes, composés de plusieurs Soleils diversement colorés, ont peut-être aussi des Planètes et des Satellites soumis aux mêmes lois.

La Pesanteur manifeste-t-elle son action entre deux molécules voisines, comme entre les immenses corps célestes, et cette action est-elle appréciable? Ce principe, facile à vérifier relativement à l'action exercée par la Terre sur les corps qui sont abandonnés à eux-mêmes, présentait cependant quelques difficultés à l'égard de deux corps de petite dimension. Cavendish résolut cette question par l'affirmative, à l'aide d'une méthode, dont l'idée appartient à Michell, de la Société royale de Londres. Cette méthode consiste à mesurer les effets de l'attraction mutuelle de deux corps, en rendant l'un d'eux suffisamment mobile pour obéir à l'action de l'autre. Il se servit pour cela de la balance de torsion, employée plus tard par Coulomb, pour déterminer les lois des attractions et répulsions électriques et magnétiques. Les résultats de Cavendish ont

été consignés dans les *Transact. philosoph.*, pour 1798.

Le principe de cette méthode consiste à suspendre un levier horizontal à un fil de torsion, et de terminer ce levier par une petite boule métallique. Si on vient alors à approcher de cette petite boule une masse de plomb, s'il y a une action sensible, on pourra l'observer par la tendance du levier à tourner du côté de cette masse. Par des expériences nombreuses faites au moyen de cet appareil, Cavendish en conclut l'action exercée par la masse de plomb sur la petite boule métallique. En comparant ensuite cette action à celle de la Pesanteur, puisque l'on connaît le volume de la Terre, il est facile d'en déduire la densité moyenne de la Terre. C'est ainsi qu'il a trouvé que cette densité était sensiblement cinq fois et demie celle de l'eau. Cet appareil, qui est un des plus précieux de la physique, et qui peut évaluer des forces inappréciables à d'autres instruments, est réellement une balance qui sert à peser la Terre.

La Pesanteur est donc un cas particulier de l'attraction qui s'exerce entre deux molécules voisines, et qui s'étend jusqu'aux Planètes les plus éloignées du système solaire. Cette attraction, qui agit en raison inverse du carré de la distance, et directe des masses, qui paraît régir le mouvement des Comètes et celui des Étoiles doubles, a été appelée avec raison *attraction universelle*. Nous devons cependant ajouter que, lorsque les molécules sont à de petites distances, les effets sont modifiés; ainsi, dans la cohésion, les affinités, les phénomènes capillaires, etc., l'attraction ne suit plus les mêmes lois. C'est pour ce motif qu'on les a rapportés à ce que l'on a nommé l'attraction moléculaire à petite distance, afin de les distinguer de ceux qui résultent de l'attraction universelle ou de la Pesanteur agissant en raison inverse du carré de la distance.

Nous croyons devoir faire ici une réflexion au sujet des forces qui agissent entre deux corps : toutes les fois qu'une force, une action peut se transmettre à des distances appréciables, sans déperdition sensible, son effet doit décroître en raison inverse du carré de la distance. Il en est dans ce cas comme lors du décroissement de l'intensité lumineuse; lorsque la force qui émane d'un centre se transmet tout autour de ce point, alors, à une distance double, elle se trouve agir sur une sphère d'un rayon double, et doit avoir une action quatre fois moindre. Ainsi la Pesanteur, les attractions électriques, magnétiques, qui se transmettent sans déperdition sensible à des distances appréciables, doivent suivre ces lois; c'est en effet ce qui a lieu. La Pesanteur doit donc être considérée comme la partie de l'attraction moléculaire, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui se transmet sans déperdition sensible, tandis que la partie de cette force générale pour laquelle il n'en est pas de même, doit s'éteindre a des distances sensibles.

Les lois de la Pesanteur étant indiquées, examinons si cette force est la même sur tous les points du globe, et comment elle varie d'un point à un autre. Il est nécessaire d'avoir recours pour cela au pendule, qui est une des premières découvertes de Galilée.

Le pendule, tel qu'on l'emploie, est composé d'une masse pesante suspendue à l'extrémité d'un fil flexible ou d'une tige. Cet appareil, qui est très simple, est cependant d'une grande importance pour la mesure du temps et la figure de la Terre; la Pesanteur seule en règle le mouvement. Abandonné à lui-même, il prend la direction de la verticale comme un fil à plomb; mais si on l'écarte de cette position, la Pesanteur, agissant sur la masse pesante, force le pendule à revenir à sa première position. En vertu de la vitesse acquise, il dépasse bientôt cette position pour y revenir ensuite, de sorte que cet appareil exécute des oscillations dont l'amplitude diminue de plus en plus jusqu'à ce qu'il soit revenu au repos. Les oscillations du pendule sont soumises aux trois lois suivantes :

1° La durée d'oscillations très petites est indépendante de l'amplitude, et ces oscillations s'exécutent par conséquent dans le même temps;

2° La durée des oscillations est tout-à-fait indépendante du poids et de la nature de la boule;

3° Les temps des oscillations sont comme les racines carrées des longueurs du pendule.

Ces trois lois peuvent se résumer par la formule du pendule,

$$(2)\ t = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}.$$

t étant le temps d'une oscillation ; π le rapport de la circonférence au diamètre, ou 3,141592 ; l la longueur du pendule simple qui oscille (on appelle pendule simple celui qui serait formé par un pont matériel pesant, suspendu à l'extrémité d'un fil inextensible); et g l'intensité de la Pesanteur, nombre que nous avons déjà vu dans les formules (1) du mouvement uniformément accéléré.

Il est impossible de réaliser le pendule simple, mais les lois sont les mêmes pour les pendules composés dont on se sert; seulement pour déterminer le nombre g, il est nécessaire d'avoir la longueur l du pendule simple correspondant. On a employé différents procédés pour cela; les plus simples sont ceux de Borda et de Kater. Borda a augmenté la masse du pendule, et diminué celle du fil, de sorte que la distance entre le centre de gravité de la lentille et le point de suspension donne la longueur l; Kater s'est servi d'un pendule qu'il pouvait retourner, et s'est basé sur cette loi mathématique, que les axes d'oscillation et de suspension sont réciproques l'un de l'autre.

On peut concevoir qu'en prenant toutes les précautions convenables, et qu'en faisant toutes les corrections nécessaires, si l'on compte pendant un temps donné, pris pour unité, le nombre d'oscillations qu'effectue le pendule, on en déduit alors la durée d'une oscillation avec une précision d'autant plus grande, que le nombre des oscillations a été plus considérable.

Borda est le premier physicien qui ait donné avec beaucoup d'exactitude les oscillations du pendule. Il fit ses expériences à l'Observatoire de Paris en 1790. MM. Biot, Bouvard et Mathieu répétèrent les mêmes expériences en 1808, et MM. Arago et de Humboldt en 1818, en employant d'autres procédés. Les uns et les autres parvinrent aux mêmes résultats que Borda, c'est-à-dire que l'intensité de la Pesanteur, à Paris, était égale à 9^{m},8088, valeur qui indique qu'un corps qui tomberait dans le vide pendant une seconde, aurait une vitesse telle que, si on l'abandonnait ensuite à lui-même, il parcourrait cette distance pendant les secondes suivantes. Dès lors, l'espace parcouru pendant cette première seconde serait égale à 4^{m},9044. L'emploi de la formule (1) citée plus haut exige deux choses : la mesure de la durée des oscillations du pendule, et la détermination de la longueur du pendule simple; opérations qui demandent les plus grands soins, si l'on veut comparer l'intensité de la Pesanteur en divers lieux sur la surface du globe, là surtout où il n'y a que de faibles différences. Pour faire cette comparaison, il suffit de faire osciller le même pendule, dans les mêmes circonstances, en différents lieux; et comme alors la longueur du pendule simple est la même, il s'ensuit que la durée des oscillations varie en raison inverse de la racine carrée de l'intensité de la Pesanteur, puisque $t = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}$, on a $g = \frac{\pi^2 l}{t^2}$, et dans ces deux localités on aura $\frac{g}{g'} = \frac{t'^2}{t^2}$, c'est-à-dire que le rapport des intensités de la Pesanteur sera en raison inverse du carré des temps des oscillations du pendule. Dès lors, il devient facile, connaissant l'intensité d'un des lieux, d'en déduire celle des autres points.

La longueur du pendule simple idéal, qui bat la seconde sexagésimale, déterminée avec soin, d'après ce que nous avons dit plus haut, a été trouvée à Paris, d'après Borda, de 993^{mm},8267; à Londres, de 994^{mm},1147, par Kater.

On a reconnu que la Pesanteur allait en diminuant, des pôles à l'équateur de $\frac{1}{1..}$ de sa valeur moyenne. Deux causes contribuent à cette diminution : l'aplatissement de la Terre aux pôles et la force centrifuge. Nous sommes amené naturellement à dire quelques mots de la figure de la Terre; si l'on fait abstraction des inégalités qui se trouvent à sa surface, et qui peuvent être négligées relativement à son diamètre; la surface peut être considérée sensiblement comme régulière. Les anciens avaient déjà une idée de la courbure de la Terre, qu'ils supposaient sphérique, n'ayant aucun moyen de déterminer au juste ses véritables dimensions. Ce fut Newton qui annonça que

la Terre étant considérée comme ayant la forme que prendrait une masse fluide soumise à l'attraction des particules entre elles, et ayant un mouvement de rotation autour d'un axe, devait avoir la forme d'une ellipsoïde et être aplatie aux pôles, et par conséquent renflée à l'équateur. Cette déduction de l'analyse a été vérifiée depuis par de nombreuses observations, et a montré quel était cet aplatissement, quoique la forme ne soit pas précisément celle d'une ellipsoïde.

On détermine la figure de la terre, non seulement avec le pendule, comme nous venons de le dire, mais encore au moyen d'opérations géodésiques. A cet effet, on prend pour point de repère des pointes de rocher, des sommets d'édifices, tellement situés que, de l'un de ces points, on puisse au moins en apercevoir deux autres. On choisit ensuite une base d'opération, que l'on mesure avec la plus grande exactitude, puis on enchaîne tous les points par des triangles dont on mesure les angles avec précision. On peut ainsi couvrir une vaste étendue avec des réseaux de triangles. Cette opération a été faite sur toute la surface de la France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Ce système de triangulation a été exécuté dans le reste de l'Europe, en Amérique, et même en Asie, dans l'Inde. En continuant cette opération sur toute la surface de la terre, on finira par connaître sa surface. Cette méthode, au moyen de laquelle on prouve que la terre est aplatie aux pôles, sert encore à déterminer l'étendue de cet aplatissement. Voici comment on y est parvenu. Prenons pour exemple des observations faites à Paris et à l'île de Formentera. On a trouvé que, sur le méridien de Paris, la verticale du parallèle de Formentera avec celle du parallèle de Dunkerque font entre elles un angle de 12° 22′ 14″. Ces deux lignes prolongées se rencontreraient au centre de la terre, ou à peu de distance. Si, du point de rencontre, on décrit un arc de cercle passant par les deux stations, cet arc sera de 12° 22′ 14″. Or, au moyen de la triangulation, on trouve que la distance entre ces deux points est de 1374438^{m},72, comptée sur cet arc. Rien n'est plus simple que d'en déduire la distance pour un degré. Cette distance est appelée la longueur d'un degré du méridien. Dans le cas où la terre serait sphérique, la longueur d'un degré, sur tous les points, en un lieu quelconque du globe, serait la même; mais il n'en est pas ainsi; car on trouve que les degrés de l'équateur sont plus petits que les degrés des pôles, ce qui prouve d'une manière incontestable l'aplatissement des pôles à l'équateur. Un grand nombre d'observateurs ont mesuré divers méridiens, et, à plusieurs latitudes, des arcs de plusieurs degrés; tous les résultats obtenus concourent à faire connaître la figure de la Terre. Nous citerons les observations de Bouguer et de la Condamine au Pérou, de Lambton dans l'Inde, de Lacaille au cap de Bonne-Espérance, de Masson et de Dickson en Pensylvanie, de Lemaire et de Boscowich en Italie, de Delambre et de Méchin, de MM. Biot et Arago en France, en Espagne et sur les côtes de la Méditerranée, de Roy, de Lambre et Méchin en Angleterre, près de Greenwich, de Melander Hielm en Suède. De toutes les observations faites, on en déduit les résultats suivants :

Rayon de l'équateur. . .	6,376,984 mètres.
Rayon du pôle.	6,356,324
Différence	20,660

On déduit de là, que l'aplatissement est $\frac{1}{308,65}$, et que le rayon moyen correspondant à une latitude de 45° est de 6,366,194 mètres.

Bouguer, pour observer les effets de l'attraction de la terre sur tous les corps, a cherché si les montagnes ne seraient pas par hasard une action sur le fil à plomb capable de le faire dévier de la verticale. Ses prévisions ont été confirmées par les expériences qu'il fit sur les flancs du Chimborazo, une des plus hautes montagnes de la terre; il trouva dans le fil à plomb une déviation de 7 ou 8″; on a pensé que ces montagnes, qui sont volcaniques, devaient renfermer de grands vides, et que dès lors les résultats obtenus étaient moindres que si la montagne eût été pleine; en effet, Maskeline, en 1772, trouva qu'au pied des monts Shéhallions, beaucoup moins élevés que le Chimborazo, la déviation était de 54″. On est donc porté, par là, à admettre que la déviation du fil à plomb doit dépendre et du

volume et de la nature des substances dont les montagnes sont composées. En comparant la masse de la terre à celle de la montagne, Maskeline en conclut que la densité de la terre était cinq fois et demie celle de l'eau, valeur, comme nous l'avons vu, à laquelle est parvenu également Cavendish, au moyen de la balance de torsion.

Poids. Pesanteur spécifique.

Les lois de la Pesanteur établies, examinons quels sont les différents effets auxquels donne lieu son action sur les différents corps répandus à la surface du globe. Puisque toutes les molécules d'un corps sont sollicitées également par la Pesanteur, il en résulte que l'effet total est le même que si une force égale à la somme de toutes les forces partielles était appliquée au centre des forces parallèles; on a donc appelé *poids* la résultante de toutes les actions de la Pesanteur, et centre de gravité le centre des forces parallèles.

Ainsi la Pesanteur est la force qui attire les molécules des corps, et le poids la somme de toutes ces actions, où l'effort nécessaire peut l'empêcher de tomber. Quand un corps est suspendu à un fil, la direction de ce fil passe par le centre de gravité, dont la position est déterminée expérimentalement par l'intersection des directions supposées prolongées de deux fils fixés en deux points différents du corps, et ayant servi à le maintenir en équilibre. De là, on doit conclure que, pour empêcher un corps de tomber, il faut le soutenir par son centre de gravité ou le placer sur trois points d'appui au moins, entre lesquels tombe toujours la verticale, passant par le centre de gravité; si elle se trouve en dehors, le corps est renversé. Le poids est mesuré par la résistance nécessaire pour empêcher le corps de tomber; or, comme ce poids est proportionnel au nombre de molécules renfermées dans un corps, il en résulte que le poids est proportionnel à la masse, la masse étant la somme de toutes les particules matérielles renfermées dans le corps. Si on appelle M la masse d'un corps, P son poids, on a donc :

$$P = Mg.$$

g étant l'intensité de la Pesanteur mesurant l'action exercée sur une molécule.

Tel est le poids absolu; mais, comme à la surface de la terre nous n'avons que des mesures relatives, nous prenons les poids par rapport à celui d'un autre corps, considéré pour unité, c'est-à-dire par rapport au poids de l'unité de volume de l'eau. Alors les poids étant proportionnels aux masses, on aura pour deux corps :

$$\frac{P}{p'} = \frac{M}{m'}.$$

C'est pour cela que les poids relatifs sont pris pour mesures des masses, et réciproquement; c'est ce qui fait que, dans les mesures, on confond les deux mots; mais en réalité la masse est la quantité de particules matérielles que renferme le corps, tandis que le poids est la résultante des actions de la Pesanteur.

Pour évaluer les poids relatifs, on se sert de balances et de pesons; dans le premier cas, on équilibre le poids du corps avec le poids d'un autre corps placé, ainsi que le premier, aux deux extrémités d'un levier horizontal; dans le second cas, on compare le poids à la flexion plus ou moins grande qu'il communique à un ressort.

On est parvenu à donner aux balances une sensibilité telle, qu'elles doivent trébucher à la cinq millionième partie du poids qu'elle peut peser. Pour atteindre ce degré, il faut une grande perfection dans le couteau sur lequel s'appuie le fléau, qui doit être construit de manière que son centre de gravité tombe plus bas que son point d'appui, sans quoi elle deviendrait folle au plus léger mouvement. Il faut encore une égalité parfaite dans la longueur des bras, leur poids et celui des chaînes et des bassins. Quand ces conditions ne sont pas remplies, on y supplée au moyen des doubles pesées, qui consistent à mettre le corps en équilibre avec une quantité suffisante de poids, à l'ôter du bassin où il était placé, et à y mettre autant de poids qu'il en faut pour ramener l'équilibre. La somme des poids ajoutés représente exactement le poids du corps.

On a appelé densité d'un corps le plus ou moins grand nombre de particules matérielles renfermées sous l'unité de volume de ce corps; et pesanteur spécifique le poids de cette unité de volume. Si on appelle V le

volume d'un corps, D sa densité, et π sa pesanteur spécifique, on a donc, d'après ce que nous avons dit :

$$M = VD. \text{ et } P = V\pi,$$

comme $\pi = Dg$, on a $P = VDg$.

Ainsi la masse d'un corps est représentée par le produit de la densité par le volume, tandis que le poids absolu est représenté par le produit du volume de la densité et de la gravité. Mais, comme à la surface de la terre nous ne prenons que les poids relatifs, et nullement les poids absolus, on aura :

$$\frac{P}{P'} = \frac{V}{V'} \frac{D}{D'} \frac{g}{g}.$$

et si le corps dont le poids est p' est pris pour unité, on aura, en considérant l'unité de volume, $D' = 1$, et il viendra :

$$\frac{P}{1} = \frac{V}{1} \cdot \frac{D}{1}, \text{ ou simplement } P = VD.$$

Ainsi, la formule $P=VDg$ s'applique au poids absolu, et $P=VD$ au poids relatif; quant à la pesanteur spécifique, on la confond avec la densité, de même que l'on confond les mots de masse et de poids; mais, d'après ce que l'on vient de voir, la densité est à la masse ce que la pesanteur spécifique est au poids, et, comme on prend les poids pour mesure des masses, les pesanteurs spécifiques mesurent les densités; c'est pour cela que l'on confond ces deux dénominations.

Nous devons parler du principe d'Archimède, en vertu duquel les corps semblent se mouvoir en sens inverse de la pesanteur, quoique obéissant à cette force. Ce principe est le suivant : tout corps plongé dans un fluide perd une partie de son poids égal au poids du volume de fluide déplacé. Supposons un instant une masse fluide gazeuse ou liquide en équilibre; rien ne troublant cet équilibre, les molécules ne changeront pas de place, les unes par rapport aux autres. Si l'on conçoit qu'une portion de ce fluide se solidifie sans changer de densité, alors l'équilibre subsistera toujours; mais comme elle est sollicitée à tomber par l'influence de la Pesanteur, pour que cet état de choses persiste, il est nécessaire qu'une force égale et contraire au poids de la masse solidifiée agisse en sens inverse de la Pesanteur. Cette force, c'est la poussée du fluide qui est verticale, dirigée de bas en haut, égale au poids de cette masse de fluide solidifiée et appliquée à son centre de gravité; elle est due à la différence des positions du fluide dans le sens vertical. Si l'on met à la place de la masse solidifiée un corps de même forme, mais d'une autre densité, alors la poussée existant toujours de bas en haut, puisque rien n'est changé dans l'arrangement des molécules, la force qui sollicitera le corps sera son poids P, diminué du poids du volume de fluide déplacé P'. Si D et D' sont les deux densités, la force qui attirera le corps à tomber de haut en bas sera :

$$P - P' = V(D - D').$$

Si D est plus grand que D', le corps tombera à la surface de la terre; c'est ce qui arrive quand une balle de plomb est abandonnée à elle-même au milieu de l'eau; elle se précipite vers le fond de ce liquide. Si $D=D'$ l'équilibre subsistera, et le corps restera en suspension. Enfin si $D' > D$, le corps sera sollicité a monter de bas en haut. C'est ce qui arrive dans le cas d'une boule de liége mise à 1 pied sous l'eau; elle remonte rapidement à la surface.

C'est en vertu de ce principe que les aérostats s'élèvent dans l'air, car la densité de l'hydrogène étant moindre que celle de l'air, il y a un excès de pression de bas en haut qui entraîne le ballon. Du reste le principe d'Archimède est vrai par les liquides, les gaz et les vapeurs, car la seule condition nécessaire à son existence est le principe de transmission de pression dans tous les sens, principe qui se vérifie pour tous les fluides.

Pour déterminer la pesanteur spécifique ou la densité des corps, on se fonde sur le principe d'Archimède, et on peut employer pour les solides et les liquides la balance hydrostatique; on fait aussi usage d'aréomètres, qui sont de deux sortes, à poids constant, ou à volume constant. Enfin pour les gaz il suffit de déterminer les poids de deux volumes égaux de gaz et d'air, dans les mêmes circonstances de température et de pression.

C'est la pesanteur qui règle les conditions d'équilibre des fluides placés à la surface de la terre; car ces conditions dépendent de

l'action des molécules entre elles, de l'attraction due à le Pesanteur; si l'on voulait par conséquent traiter complétement tous les phénomènes qui dépendent de cette force, il faudrait décrire tout ce qui tient à le statique des liquides et des gaz. Nous nous bornerons aux observations suivantes:

Les gez, comme tous les corps, sont, ainsi que les liquides, soumis è l'action de la Pesanteur et des forces moléculeires. Le pesanteur de l'air, démontrée par Galilée, e été confirmée par Toricelli, au moyen d'un tube de verre fermé par un bout, rempli de mercure, et renversé dans ûn bein de ce métal; le colonne de mercure s'abaisse dans le tube, et sert évidemment de mesure à la heuteur de l'atmosphère; puis par Pascal eu moyen de la femeuse expérience sur le Puy-de-Dôme, laquelle e démontré que la colonne de mercure s'abaissant à mesure que l'on s'élevait dans l'etmosphère, la pression de celle-ci diminuait à mesure que l'on parvenait à des stations plus élevées.

Pour qu'un gez soit en équilibre, il faut seulement que sa force élastique soit la même dens toute l'étendue d'une couche de niveau. Si rien ne s'oppose à cette force, le gaz s'étend. Comme dans l'eir le poids des couches supérieures doit équilibrer la force élastique des couches sur lesquelles il repose, il semblereit donc que rien ne devrait presser la dernière couche. L'atmosphère ne serait pas limitée à douze ou quinze lieues, comme on l'a aveucé, car rieu ne peraîtrait s'opposer à ce que les molécules de l'air ne se précipitessent dans le vide et ne se répandissent dans l'immensité des cieux. Mais nous avons en optique des phénomènes qui ne peuvent s'expliquer qu'en admettant que l'atmosphère ait une limite. Quant à la pression atmospbérique, on voit du reste que la colonne de mercure du tube de Toricelli peut servir à la déterminer, ainsi que les variations qu'elle éprouve quand cette colonne monte ou descend. Le tube de Toricelli, auquel on a adapté une échelle, constitue notre baromètre. Cet instrument est tellement connu que nous nous dispenserons de décrire sa construction et son usage. Cet appareil, en montraut les variations de pression qu'éprouve l'atmosphère, indique conséquemment tout ce qui se passe dens les bautes régions de l'air toutes les fois que cette pression change. Parmi les variations diverses qui surviennent, on en distingue particulièrement deux espèces, les variations accidentelles et les variations horaires. Quant aux premières, elles ont lieu tres irrégulièrement, et l'on ne peut en prévoir ni l'epoque ni l'étendue; les secondes sont toujours les mêmes è des heures marquées.

On doit à La Plece une théorie de l'équilibre barométrique, et à MM. de Humboldt et Ramond, une foule d'observations propres è fixer les idées, sur les avantages du baromètre pour l'étude de le météréologie et les grands nivellements géographiques. Ramond a étebli qu'il existe dans la journée une heure où la hauteur du baromètre est très sensiblement la heuteur moyenne du jour, laquelle est le moyenne des observations faites d'heure en heure pendent les vingt-quatre heures de la journée; l'heure trouvée par Ramond est midi; en connaissent les heuteurs moyennes de chaque jour, on peut prendre la heuteur moyenne du mois, et ainsi de suite. Il a, en outre, démontré que, dens nos climats, on ne peut trouver les variations horaires qu'en détermi nant les moyennes mensuelles ou anquelles correspondantes à de certaines heures de le journée. Sous l'équeteur, on peut observer directement ces variations, et M. de Humboldt y a reconnu que le maximum de hauteur correspond à neuf heures du matin, et que le baromètre descend ensuite jusqu'a quetre heures ou quetre heures et demie de l'après-midi, instant où il etteint son minimum; il remonte ensuite jusqu'à onze heures du soir, où il atteint un second maximum, et redescend enfin jusqu'à quatre heures du metin. Les mouvements oscillatoires du mercure sont tellement réguliers qu'ils pourreient servir à marquer les heures. M. de Humboldt évalue à deux millimètres la distence entre la plus grende élévation et le plus grand abaissement. Nous ajouterons que Remond, qui a éprouvé tant de difficultés è reconnaître dens nos climats les variations horaires masquées par les effets de tant de causes perturbatrices, a trouvé qu'en hiver, le meximum est à neuf heures du metin, le minimum à trois beures de l'après midi, et que le second maximum est à neuf heures du soir. En été, le maximum a lieu

avant huit heures du matin, le minimum à quatre heures de l'après midi, et le second maximum à onze heures du soir. Au printemps et en automne, les deux maxima et les deux minima sont intermédiaires; à l'équateur, l'étendue absolue des variations est moindre.

Du nouveau système métrique.

On a pris pour unité de mesure de longueur, de capacité et de poids, une fraction des dimensions déterminée de la terre et le point d'un volume d'eau distillée à une température donnée. L'unité de longueur appelée mètre est la dix-millionième partie de la distance du pôle à l'équateur, avec lequel on a formé les autres unités.

En multipliant et divisant ces unités suivant une progression décuple, on a formé les grandes espèces de mesures qui se prêtent avec une grande facilité aux calculs arithmétiques. Le tableau suivant donne toutes les divisions et sous-divisions.

Tableau des mesures décimales, montrant le système méthodique de leur nomenclature.

RAPPORTS DES MESURES DE CHAQUE ESPÈCE A LEUR VALEUR PRINCIPALE. En lettre.	En chiffre.	PREMIÈRE PARTIE DU NOM QUI INDIQUE LE RAPPORT A LA MESURE PRINCIPALE.	MESURES PRINCIPALES de longueur.	de capacité	de poids	agraires.	pour le bois de chauffage.	EXEMPLES. — DES NOMS COMPOSÉS POUR EXPRIMER DIFFÉRENTES UNITÉS DE MESURES.
Dix mille. . .	10000	Myria (M)						Myriamètres, longueur de dix mille mètres
Mille. . . .	1000	Kilo. (K)						Kilogrammes, poids de mille grammes.
Cent	100	Hecto. (H)						Hectare, mesure agraire de cent ares
Dix	10	Déca. (D)						Décalitre, mesure de capacité de dix litres.
Un.	1	. .	Mètre (mè.)	Litre (li.)	Gramme (gr.)	Are (ar).	Stère (st).	
Un dixième. .	0,1	Déci. (d)						Décimètre, dixième partie du mètre
Un centième.	0,01	Centi. (c.)						Centigramme, centième partie du gramme
Un millième	0,001	Milli (m)						— *Nota* Plusieurs composés, tels que Décaare, Kiloare, et tous ceux qui sont formés avec le stère, ne sont point d'usage.
Rapports des mesures principales entre elles, et avec la grandeur du méridien			Dixmillionième partie de la distance du pôle à l'équateur.	Un décimètre cube.	Poids d'un centimet cube d'eau distillée	Cent mètres carrés.	Un mètre cube.	— L'unité monétaire s'appelle franc. Le franc se divise en dix décimes et le décime en dix centimes. La valeur du franc est celle d'une pièce d'argent à neuf dixièmes de fin, pesant cinq grammes.

On trouve dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, la réduction des mesures anciennes en mesures nouvelles. Cette réduction est opérée au moyen des données suivantes :

1 mètre équivaut à . . .	3 pieds 0 pouc. 11 lig. 296.
1 toise à.	1m,94904.
1 kilog. à	18827 grains.
1 litre à.	0s,48951.

Nous donnerons encore ici l'évaluation des mesures anglaises en fractions des mesures métriques :

Un pied anglais vaut.	0m,304.
La verge, contenant 3 pieds. .	0m,914.
Le fathom ou double verge . .	1m,828.
Le mille, d'environ 69 au degré, et contenant 880 fathoms . .	1609m,3.
L'acre, mesure de superficie .	40ares,5.
Le gallon, mesure de capacité.	4litres,543.
Le bushel, contenant 8 gallons.	36litres,348.
La livre troy., mesure de poids.	373grammes.
La livre avoir du poids	453gr.,4.

Influence de la Pesanteur sur les corps organisés.

La Pesanteur exerce une action très remarquable sur l'accroissement des plantes, et, par suite, sur leur direction, attendu que lorsqu'aucune cause étrangère ne vient se joindre à l'action de la gravitation, la direction du végétal est toujours celle de la verticale. Le fait général qui va nous servir de point de départ est celui-ci.

Les racines tendent à descendre et les tiges à monter avec plus ou moins d'intensité, suivant diverses causes dont nous n'avons pas à nous occuper pour l'instant. Cette tendance qui se manifeste dès que la plante commence à naître et qui se conserve pendant toute la durée de la vie, doit être rapportée à la Pesanteur. Les expériences que je vais rapporter ne laissent aucun doute à cet égard.

La première remarque à faire c'est que si on change la position de la plante de différentes manières et qu'on aille même jusqu'à la renverser, les racines se contournent pour reprendre la direction verticale qui leur est propre. On a beau la changer de position, les organes reprennent toujours celle qui leur convient, et la plante périt plutôt que de se soumettre au nouveau régime que l'on veut lui imposer.

Ce qui se passe pour la plante, en général, a lieu pour une de ses parties quelconques, telles qu'une racine, une branche. Il y a donc une force incessante qui agit pour forcer ces parties à prendre la direction verticale. Cette force exerce une action sur toutes les parties élémentaires, comme on va le voir.

J. Hunter eut l'idée, par des vues théoriques, de faire germer des graines dans l'axe d'un baril auquel il avait imprimé un mouvement continuel de rotation. Il fut fort étonné de voir que les racines et les plumules, c'est-à-dire les racines et les tiges de la jeune plante se dirigeaient suivant l'axe de rotation, c'est-à-dire que leur direction s'écartait plus ou moins de la verticale, suivant que le tonneau était plus ou moins incliné à l'horizon. Hunter ne tira aucune induction de ce fait remarquable : il était réservé à Knight de montrer que cet effet était dû à ce que l'action de la Pesanteur avait été détruite par la force centrifuge résultant du mouvement de rotation du tonneau. Voyons les expériences à l'aide desquelles il a résolu le problème qui nous occupe et qui est d'un grand intérêt pour la physiologie végétale.

Knight a fait construire une roue qu'il pouvait placer successivement dans une position verticale ou horizontale. Elle était mise en mouvement au moyen d'une roue d'angle et d'un système de rouage mu par un courant d'eau ; à la circonférence de cette roue se trouvaient des auges ouvertes en dehors et en dedans, et susceptibles de recevoir de la mousse ou du coton, maintenus fixes par des fils transversaux. Des graines étaient placées dans ces auges, et l'appareil était tellement construit que l'eau motrice arrosait en même temps. Le nombre de révolutions était réglé à volonté ; il pouvait même imprimer aux auges une vitesse de 250 tours par minute.

La germination se développa comme à l'ordinaire, mais avec cette différence que la direction des racines et des tiges dépendait de l'inclinaison de la roue par rapport à l'inclinaison et de la vitesse de rotation. Voici les principaux résultats obtenus dans plusieurs séries d'expériences.

1° Quand la roue était horizontale et la vitesse de 150 tours par minute, toutes les racines se dirigeaient en bas et les tiges en haut. La direction de la jeune plante faisait un angle de 10° avec le plan horizontal. Cette déclinaison était de 45° quand la vitesse de rotation n'était plus que de 80 révolutions par minute. Ainsi, dans le second cas, la force centrifuge étant moins forte, la Pesanteur devenait prépondérante.

2° Quand la roue était verticale, toutes les radicelles étaient dirigées vers la circonférence et les plumules vers le centre de la roue. Les expériences ont été faites sur des Fèves.

Dans le second cas, quand la force centrifuge était supérieure à la force de gravitation, ce qu'il supposait avoir lieu avec une vitesse de 150 tours, les plantes croissaient, comme on vient de le dire, en faisant un angle presque droit avec l'axe. Lorsque la vitesse était moindre, la Pesanteur reprenait son influence, de sorte que les tiges étaient plus ou moins inclinées à l'horizon. Ces expériences importantes mirent un terme aux

discussions qui s'étaient élevées entre les physiologistes pour expliquer la direction des plantes. Les faits étant exposés, passons aux explications.

Nous voyons d'abord que la différence entre une graine qui germe en terre et une autre germant dans une roue horizontale soumise à un mouvement de rotation, vient de ce que, dans le premier cas, la graine est soumise seule à l'action de la Pesanteur, tandis que, dans le second, elle est soumise à l'action d'une force centrifuge qui est moindre, égale, plus grande que la Pesanteur. On doit donc avoir des effets dus à la résultante de ces deux forces concomitantes. Cette résultante devait varier naturellement avec la vitesse de la rotation de la roue. En examinant avec attention les diverses phases du phénomène, il ne peut rester aucun doute dans l'esprit que la gravitation ne soit la cause immédiate de la direction qu'affectent les tiges et les racines lorsqu'aucune cause perturbatrice ne vient troubler l'action de la Pesanteur.

Une question se présente naturellement ici et est tout-à-fait du domaine de cette partie de physiologie à laquelle on a donné la nom d'organographie; comment une même force, agissant sans cesse dans la même direction, peut-elle forcer les racines à descendre et les tiges à monter?

Il est certain que les racines, par la nécessité où elles sont de trouver un point d'appui et de l'humidité, doivent chercher la terre, de même que les feuilles cherchent l'air, par la nécessité où elles sont de s'emparer de son oxygène pendant la nuit; mais néanmoins la gravité semble être la seule force à laquelle on doit rapporter la direction des plantes. Cette force, en effet, a une action universelle et est la seule qui tend à imprimer à toutes les parties une direction uniforme. Mais comment se fait-il que dans l'expérience de la roue horizontale, précédemment citée, les tiges se portent vers l'axe de rotation et les racines dans le sens opposé? Ici les racines n'ont plus à chercher dans la terre ou le sol un point d'appui et de l'eau; elles obéissent à l'action seule de la force centrifuge; or, en vertu de cette action, les parties les plus pesantes sont chassées le plus loin, comme il est facile de le montrer au moyen d'expériences très simples que l'on fait dans tous les cours de physique. On est donc conduit par l'induction à admettre que les parties constituantes des racines sont plus pesantes que celles des branches et des feuilles.

La Pesanteur exerce aussi une action manifeste chez les animaux. Par exemple, ceux qui vivent dans l'eau perdant une partie de leur poids égale au poids du volume d'eau déplacée, il s'ensuit que, lorsque les animaux à tissus mous, comme les Poissons, sont hors de l'eau, ils s'affaissent de manière que les fonctions vitales ne tardent pas à cesser. Les animaux dont les parties sont gélatineuses, comme les Infusoires et les Méduses, ne peuvent vivre par ce motif dans l'air.

(Becquerel.)

***PESOMACHA**, Megerle. ins. — Synonyme de *Dorcadion*, Dalmann. (C.)

***PESOMERIA**. bot. ph. — Genre de la famille des Orchidées-Épidendrées, établi par Lindley (in *Bot. Reg.*, 1838). Herbes de la Mauritanie. *Voy.* orchidées.

***PESTALOZZIA** et non **PESTALOTIA** (*Pestalozza*, nom propre). bot. cr. — Genre de Champignons appartenant aux Clinosporés endoclines et à la tribu des Pestalozziés, créé par M. de Notaris dans la seconde décade de ses *Micromycetes italici*. Il présente les caractères suivants : Réceptacle (*perithecium*) inné, corné, mamelonné, s'ouvrant par un pore ou irrégulièrement au sommet; nucléus gélatineux composé de spores ovales presque fusiformes, cloisonnées, supportées par un pédicelle allongé, blanc, transparent, et terminées à la partie supérieure par un petit prolongement en forme de bec, à l'extrémité duquel naissent quatre filaments blancs, sans cloisons et divergents. Ces spores en sortant restent agglutinées et forment une petite tache noire. MM. de Notaris et Desmazières ne croient pas à l'existence d'un réceptacle dans ce genre, M. Montagne pense qu'il en existe un, mais à l'état de membrane; les espèces que j'ai analysées m'ont permis d'en voir un véritable. L'espèce la plus remarquable, et qui a été trouvée le plus abondamment, par M. le professeur Guépin, à Angers, croît sur les feuilles du *Camellia japonica* dont elle recouvre quelquefois entièrement les parties supérieure et inférieure sous la forme de taches noires; ses spores sont

fusiformes, pédicellées, avec trois ou quatre cloisons; l'article supérieur, le pédicelle et les filaments sont blancs et transparents. M. Desmazières en a donné une description exacte et une très bonne figure dans les *Annales des sciences naturelles* (2 sér., tome 13, p. 182, tab. IV, fig. 1-3), sous le nom de *Pestalotia Guepini*. Elle se montre aussi sur les feuilles du Buis et du Magnolier. Le même auteur, dans ses *Exsiccata*, nous en a fait connaître une autre espèce qui croît sur les feuilles mortes de plusieurs *Thuyas*. Le *Pestalozzia Pezizoides* a été trouvé, par M. de Notaris, sur les sarments de vigne, et, moi-même, j'en ai décrit trois autres espèces que j'ai rencontrées sur les cônes du *Thuya occidentalis* et du *Pinus sylvestris*, sur les rameaux du *Populus fastigiata* et sur les tiges du *Cirsium lanceolatum*. On voit que ce petit genre qui, dès le début, n'avait qu'une seule espèce, en renferme maintenant cinq ou six, et il est probable que les recherches microscopiques en augmenteront encore le nombre. (Lév.)

PETAGNANA, Gmel. (*Syst.*, 1078). BOT. PH. — Syn. de *Smithia*, Ait.

*__PETAGNIA__. BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Saniculées, établi par Gussone (*Prodr. Flor. sicul.*, I, 311). Herbes des forêts de la Sicile. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

*__PETALACTE__. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par Don (in *Mem. Werner. Soc.*, V, 553). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

* **PÉTALANTHÉES**. *Petalantheæ*. BOT. PH. — Sous ce nom, M. Endlicher réunit en une classe commune plusieurs familles, celles des Primulacées, Myrsinées, Sapotacées et Ébenacées, remarquables, parmi les monopétales, par le nombre des étamines multiple de celui des divisions de la corolle, ou par leur situation opposée lorsqu'elles sont en nombre égal. (Ad. J.)

*__PETALANTHERA__ (πέταλον, pétale; ἀνθηρά, anthère). BOT. PH. — Genre de la famille des Laurinées, tribu des Dicypelliées, établi par Nees (*Progr.*, 15; *Laurin.*, 346). Arbres du Brésil. *Voy.* LAURINÉES.

PETALANTHERA, Torr. et A. Gray (*Flor. of North Amer.*, I, 536). BOT. PH. — Syn. de *Cevallia*, Lagasc.

PÉTALE. *Petalum*. BOT. PH. — On nomme ainsi chacune des pièces qui composent la corolle. *Voy.* ce mot.

*__PETALIDIUM__. BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées, tribu des Echmatacanthées-Ruelliées, établi par Nees (in *Wallich Plant. as. rar.*, III, 82). Arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* ACANTHACÉES.

PÉTALITE, d'Andrada (πέταλος, large). MIN. — Espèce de Silicate alumineux qu'on n'a encore trouvée qu'en masses laminaires, clivables parallèlement aux pans d'un prisme très ouvert, et par conséquent très étendu dans le sens d'une des dimensions transversales. Cet angle est d'environ 142°. La Pétalite est une substance pierreuse, blanche ou rosâtre, d'une dureté supérieure à celle de l'Orthose, d'une densité = 2,5, et qui est un Silicate alumineux à base de Lithine, se rapprochant de l'Orthose par sa composition atomique, et n'en différant que par une proportion de Silice plus considérable, le rapport entre les quantités d'Oxygène de la Silice et de l'Alumine étant celui de 4 à 1 dans l'Orthose, et de 5 à 1 dans le Pétalite. C'est dans ce minéral que la Lithine a été découverte par Berzélius. Elle a été observée d'abord à l'île d'Uto, en Suède, dans un gîte de Fer magnétique au milieu du Gneiss. On l'a retrouvée ensuite aux États-Unis, près de Bolton, Massachusets, dans un calcaire saccharoïde, et dans des blocs erratiques sur les bords du lac Ontario. (Del.)

PÉTALOCÈRES (πέταλον, feuille; κέρας, antenne) INS. — Sous ce nom, Duméril a établi (*Zoologie analytique*) une quatrième famille de Coléoptères pentamères, qui se compose des genres *Geotrupes*, *Aphodius*, *Scarabæus*, *Melolontha*, *Cetonia*, *Trichius* et *Trox*.

Mulsant, en changeant ce nom en celui de PÉTALOCÉRIDES, introduit dans ce groupe les huit familles suivantes : *Copriens*, *Aphodiens*, *Trogidiens*, *Géotrupins*, *Oryctésiens*, *Calicnémiens*, *Mélolonthins* et *Cétoniens*.

Les Insectes compris dans ce groupe ou cette famille ont pour caractères généraux : Des antennes droites ou faiblement arquées jusqu'à la massue, à premier article épais, obconique ; une massue formée de 3 à 7 feuilles réunies à la base, s'ouvrant et se refermant comme ceux d'un livre.

Leurs larves ont l'anus transversal; les anneaux du corps sont plus ou moins sillonnés de rides. Le deuxième article des antennes est toujours moins long que les deux suivants réunis. (C.)

PÉTALOCÉRIDES. *Petaloceridæ.* INS. — *Voy.* PÉTALOCÈRES.

***PETALOCHILUS** (πέταλον, feuille; χεῖλος, lèvre). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, et de la division des Érirhinides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. syn.*, t. 3, p. 591; 7, 2, p. 337). L'auteur n'y rapporte qu'une espèce, le *P. gemellatus* Ban.; elle se trouve à Cayenne. (C.)

PETALOCHIRUS (πέταλον, feuille; χείρ, main). INS. — Genre de la famille des Réduviides, tribu des Réduviens, de l'ordre des Hémiptères, établi par Palisot de Beauvois, et adopté par la plupart des entomologistes. Les *Petalochirus* ont des antennes dont le premier article est très long; des jambes antérieures foliacées; les crochets des tarses très grêles, etc. Palisot de Beauvois en a décrit et figuré deux espèces de l'Amérique méridionale: les *P. variegatus* et *rubiginosus*. (BL.)

***PETALODES** (πεταλώδης, semblable à une feuille). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes, de la tribu des Cérambycins, créé par Newman (*The Entomologist's*, p. 9), et qui ne se compose encore que d'une espèce, le *P. laminosus* de l'auteur; elle est originaire de la Nouvelle-Hollande. (C.)

***PÉTALOIDE.** *Petaloideus.* BOT. PH. — On donne cette épithète aux organes qui offrent une ressemblance avec les pétales, sous le rapport de la structure, du tissu ou de la couleur (le *calice* du *Thalictrum petaloideum*, le *périanthe* de l'*Hemerocallis fulva*, etc.).

PETALOLEPIS, Less. (*Synops.*, 357). BOT. PH. — Syn. de *Petalacte*, Don.

PETALOLEPIS, DC. (*Prodr.*, VI, 164). BOT. PH. — *Voy.* OZOTHAMNUS, R. Br.

PETALOMA, DC. (*Prodr.*, III, 294). BOT. PH. — Syn. de *Carallia*, Roxb.

PETALOMA, Sw. (*Prodr.*, 73; *Flor. Ind. occid.*, II, 831, t. 14). BOT. PH. — Syn. de *Mouriria*, Juss.

***PETALON** (πέταλον, feuille). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, et de la tribu des Cébrionites, créé par Perty (*Observationes nonnullæ in Coleoptera Ind. orientalis*, 1831), avec le *Bruchus fulvulus* de Wiedemann, espèce originaire de Java. (C.)

***PETALOPOGON** (πέταλον, pétale; πώγων, barbe). BOT. PH. — Genre de la famille des Rhamnées, tribu des Phylicées, établi par Reisseck (*in Decad. nov. stirp. Mus. Vindob.*, X, 92). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* RHAMNÉES.

***PETALOPS** (πέταλον, feuille; ὤψ, aspect). INS. — MM. Amyot et Serville ont désigné ainsi (*Ins. hémipt.*, *Suites à Buffon*) un de leurs genres dans la famille des Coréides, groupe des Anisoscélites, de l'ordre des Hémiptères. Celui-ci ne comprend qu'une seule espèce séparée du genre *Nematopus*, le *N. elegans* Serv. (*Magaz. de zool.*, pl. 27), de la Guiane. (BL.)

***PETALOPUS** (πέταλον, feuille; πούς, pied). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Cycliques, de la tribu des Alticites, établi par Motchoulski (*Mém. de la Soc. imp. des nat. de Moscou*, t. XVII, p. 107. 1845). L'espèce type et unique, le *P. metallicus* de l'auteur, est originaire du Caucase. (C.)

PÉTALOSOMES. *Petalosomata.* POISS. — M. Duméril a donné ce nom à une famille de Poissons osseux holobranches qui comprend tous ceux dont le corps est mince et allongé en forme de lame.

Cette famille se compose des genres Bostrichte, Bostrichoïde, Tænioïde, Lépidote, Gymnètre et Cépole.

PETALOSTEMON (πέταλον, pétale; στήμων, filament). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Lotées-Galégées, établi par L.-C. Richard (*in Michx. Flor. Bor. Amer.*, II, 48). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

PETALOTOMA (πέταλον, pétale; τομή, coupure). BOT. PH. — Genre de la famille des Myrtacées?, établi par De Candolle (*Prodr.*, III, 294). Arbres de la Cochinchine. *Voy.* MYRTACÉES.

PETALURA (πέταλον, feuille; οὐρά, queue). INS. — Genre de la tribu des Libel-

luliens, groupe des Æschnites, de l'ordre des Névroptères, établi par Leach (*Zoolog. Miscellanz.*) et adopté par la plupart des entomologistes. Les Pétalures sont de grands Névroptères de la Nouvelle-Hollande, remarquables par les appendices de leur abdomen, qui sont très grands et foliacés chez les mâles.

Le type est le *Petalura gigantea* Leach. C'est le genre *Diastomma* de M. Burmeister. (Bl.)

PÉTARDS. INS. — *Voy.* BOMBARDIERS.

PÉTASITE. *Petasites* (πέτασος, chapeau). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Astéroïdées, établi par Tournefort (*Inst.* 451), et dont les principaux caractères sont : Capitules multiflores, imparfaitement dioïques : les capitules imparfaitement mâles ont les fleurs du rayon unisériées, peu nombreuses (1-5), femelles; celles du disque mâles, tubuleuses; les capitules imparfaitement femelles ont les fleurs du rayon plurisériées, femelles; celles du disque peu nombreuses (1-5), mâles. Involucre composé d'écailles disposées sur un seul rang, souvent bractéolées à la base et plus courtes que les fleurs. Réceptacle nu, plan. Corolles mâles, à tube dilaté vers la gorge, à limbe 5-denté; corolles femelles filiformes, à limbe tronqué. Stigmates... Akènes cylindriques, glabres. Aigrette poilue.

Les Pétasites sont des herbes vivaces, à scape souvent tomenteux, revêtu d'écailles membraneuses, glabres, et se terminant en un thyrse composé de plusieurs calathides; les feuilles paraissent après l'épanouissement des fleurs; elles sont amples, réniformes ou cordiformes, dentées; les fleurs sont rouges ou blanches.

Ces plantes croissent principalement dans les régions humides de l'Europe. On en connaît quatre espèces dont le plus répandue est le PÉTASITE COMMUN, *Petasites vulgaris* Desf. (*Tussilago Petasites* Linn. et DC.), connu vulgairement sous le nom de *Chapelière*. Cette plante produit au printemps un scape haut de 25 à 40 centim., supportant des calathides nombreuses réunies en thyrse oblong et terminal; chaque calathide, composée de fleurs purpurines, est portée sur un pédoncule ordinairement simple, court dans les mâles, long dans les femelles.

Les autres espèces sont les *Petas. albus* Gærtn., *niveus* Cass., et *tomentosus* DC. (J.)

* **PETAURINA.** MAM. — Famille de Marsupiaux comprenant principalement le genre Pétauriste (*voy.* PHALANGEA), d'après M. le prince Charles Bonaparte (*Synop. mamm.*, 1837). (E. D.)

PETAURISTA. MAM. — Nom latin de la Guenonblanc-nez et de l'Écureuil volant de l'Amérique méridionale. (E. D.)

* **PETAURISTA**, A.-G. Desm., et **PETAURISTUS**, G. Fisch. MAM. — Synonymes de *Petaurus*, nom latin des Péteuristes. *Voy.* l'article PHALANGEA. (E. D.)

PETAURISTES, Latreille, Guérin. INS. — Synonyme de *Lema*, Fab., Lec. (C.)

PETAURUS. MAM. — Les Phalangers volants forment, sous cette dénomination, un groupe distinct dans le grand genre Phalanger. *Voy.* ce mot. (E. D.)

* **PÉTAZOPHORE.** *Petazophora*. OIS. — Synonyme de *Ramphodon* Less., division de la famille des Oiseaux-Mouches. *Voy.* COLIBRI. (Z. G.)

* **PETESIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Cinchonacées, tribu des Gardéniées-Eugardéniées, établi par Bartling (*ex DC. Prodr.*, IV, 395). Arbres ou arbrisseaux du Mexique. *Voy.* RUBIACÉES.

PETESIA, P. Brown (*Jam.*, 143, t. 2). BOT. PH. — Synonyme de *Rondeletia*, Plum.

PETESIOIDES, Jacq. (*Amer.*). BOT. PH. — Synonyme de *Wallenia*, Swartz.

PÉTIANELLE. BOT. PH. — Nom vulgaire d'une variété de Froment dans le midi de la France.

PÉTIOLAIRE. *Petiolaris*. BOT. PH. — On donne cette épithète à toutes les parties d'une plante qui croissent sur le pétiole ou aux environs (les *épines* du *Chamærops humilis*, les *fleurs* de l'*Hibiscus moschatus*, les *glandes* du *Viburnum opulus*, les *stipules* des *Roses* qui adhèrent à la fois au pétiole et à la tige).

PÉTIOLE. *Petiolus*. INS., BOT. — Kirby donne ce nom à la partie étroite par laquelle l'abdomen de quelques Hyménoptères est uni avec le tronc. — En botanique, on nomme ainsi le support de la partie plane de la feuille. *Voy.* ce mot.

PÉTIOLE. *Petiolus*. BOT. CR. — Nom emprunté à la phanérogamie et dont quelques auteurs se sont servis improprement pour dési-

gner le pédicule grêle et allonge de plusieurs petites espèces de Champignons, comme l'*Agaricus rotala*, *epiphyllus*, etc. (LEV.)

PÉTIOLÉ. *Petiolatus*. BOT. — On donne cette épithète à toutes les feuilles munies d'un pétiole. *Voy.* FEUILLE.

PÉTIOLULE. *Petiolulus*. BOT. PH. — Nom donné au pétiole particulier de chacune des folioles d'une feuille composée.

PETIT, PETITE. ZOOL., BOT. — Cette épithète, accompagnée de quelque substantif, est devenue le nom vulgaire ou spécifique de diverses espèces d'animaux ou de plantes. Ainsi l'on a appelé :

En Mammalogie :

PETIT FOU, le Sajou cornu, *Simia fatuellus* Linn. ;

PETIT GRIS, un Écureuil.

En Ornithologie :

PETIT AZUR, le *Muscicapa cærulea ;*

PETIT BEFROI, un Fourmilier;

PETIT BŒUF, le Roitelet et le Pouillot ;

PETIT BUTOR, le Crabier de Mahon ;

PETIT CARDINAL, le *Loxia erythrina;*

PETIT CHANTEUR, le *Fringilla lepida ;*

PETIT CHAT-HUANT, l'Effraie ;

PETIT CLERC ou PETIT PRÊTRE, le *Motacilla phœnicurus ;*

PETIT COLIBRI, les Oiseaux-Mouches;

PETIT COQ, un Gobe-Mouche ;

PETIT COQ DORÉ, le Roitelet;

PETIT CRIARD, le *Sterna hirundo ;*

PETIT DEUIL, le *Parus capensis ;*

PETIT DORÉ, le Roitelet ;

PETIT DUC, le *Strix scops ;*

PETIT GOBE-MOUCHE D'ALLEMAGNE, le *Muscicapa parva ;*

PETIT GOUYAVIER DE MANILLE, le *Muscicapa Psidii;*

PETIT GUILLERI, le *Fringilla montana :*

PETIT HIBOU, la Chevêche, *Strix Passerina ;*

PETIT LOUIS, le *Tangara violacea ;*

PETIT MINO, le *Gracula religiosa ;*

PETIT MOINE, la Mésange charbonnière ;

PETIT MOINEAU, le *Fringilla montana ;*

PETIT MOUCHET, le *Motacilla modularis ;*

PETIT NOIR-AURORE, le *Muscicapa ruficilla ;*

PETIT PAON DE MALACA, l'Éperonnier;

PETIT PAON DES ROSES, le Caurale;

PETIT PAON SAUVAGE, le Vanneau commun;

PETIT PASSEREAU, le Friquet ;

PETIT PIERROT, le *Porcellaria pelagica ;*

PETIT PINSON DES BOIS, le *Muscicapa atricapilla ;*

PETIT PRÊTRE. *Voy.* PETIT CLERC;

PETIT RIC, la Moucherolle Pipiri, *Lanius tyrannus ;*

PETIT ROI-PATAU, le Troglodyte;

PETIT SIMON, le *Motacilla borbonica ;*

PETIT SOURO, le *Turdus iliacus ;*

PETIT TAILLEUR, le *Sylvia jutoria ;*

PETIT TOUR, la Grive ;

PETITE AIGRETTE, l'*Ardea candidissima ;*

PETITE ALOUETTE DE MER, la Guignette, suivant Buffon ;

PETITE ARDERELLE ou PETITE CENDRILLE BLEUE, la Mésange bleue;

PETITE CHARBONNIÈRE, le *Parus ater ;*

PETITE DAME ANGLAISE, un Troupiale;

PETITE FAUVETTE, les *Sylvia passerina* et *rufa ;*

PETITE JASEUSE, la Perruche tirica ;

PETITE LINOTTE, le Siserin ;

PETITE MIAULE, la Mouette cendrée;

PETITE PASSE PRIVÉE, le *Motacilla modularis ;*

PETITE DE TERRE, le Guignard;

PETITE VIE, le *Sitta Jamaicensis.*

En Ichthyologie :

PETIT DEUIL, un Chétodon ;

PETIT MONOE, le *Tetrodon ocellatus ;*

PETITE TÊTE, les Leptocéphales.

En Erpétologie :

PETIT LÉZARD DE MURAILLES, l'*Agame umbre*, selon Azzara.

En Conchyliologie :

PETIT ANE, le *Cypræa asellus ;*

PETIT BARRU, une Dauphinule ;

PETIT DEUIL, le *Turbo pica ;*

PETIT PLOMB D'OR, le *Strombus Canarium*

PETIT SOLEIL, le *Turbo calcar ;*

PETITE BOUCHE, l'Ovule verruqueuse ;

PETITE ÉCAILLE, une espèce de Cristellaire;

PETITE OREILLE DE MIDAS, l'Auricule de Judas;

PETITE VÉROLE, le *Cypræa nuculus.*

En Entomologie :

PETIT DEUIL, le *Phalæna Evonimella ;*

PETIT GRIS, une Phalène, selon Geoffroy ;

PETITE FEUILLE MORTE, un Bombyx.

En Botanique :

PETIT ANDROSACE, l'*Agaricus androsaceus ;*

PETIT BAUME, le *Croton balsamiferum ;*

PETIT BOIS, le Chèvrefeuille des Alpes ;

Petit Cerisier d'hiver, le *Solanum pseudo-capsicum ;*

Petit Chêne, le *Teucrium chamædrys ;*

Petit Curé, le *Juniperus oxycedrus ;*

Petit Cyprès, l'Aurone et la Santoline ;

Petit Houx, le Fragon ;

Petit-Lait, le *Galium album ;*

Petit Muguet, l'*Asperula odorata ;*

Petit Poivre, le *Vitex agnus-castus ;*

Petite Centaurée, le *Gentiana centaurium ;*

Petite Consoude, le *Delphinum consolida ;*

Petite Digitale, la Gratiole officinale ;

Petite Joubarbe, le *Sedum acre ;*

Petite Orge, la Cévadille ;

Petite Oseille, l'*Oxalis acetellosa ;*

Petite Pervenche, le *Vinca minor*, etc.

PETITIA, Gray (in *Annal. sc. nat.*, XVI, 217). bot. ph. — Syn. de *Xatardia*, Meisn.

PETITIA. bot. ph. — Genre de la famille des Verbénacées, tribu des Lantanées?, établi par Jacquin (*Amer.*, I, 182, f. 6). Arbustes de l'Amérique tropicale. *Voy.* verbénacées.

*** PÉTIVÉRIACÉES, PÉTIVÉRIÉES.** *Petiveriaceæ*, *Petiverieæ*. bot. ph. — Ce petit groupe doit former une famille distincte de plantes suivant quelques auteurs, qui donnent alors à son nom la première désinence ; suivant d'autres, il doit se réunir à celle des Phytolaccacées avec laquelle nous en traiterons. (Ad. J.)

PÉTIVÉRIE. *Petiveria*. bot. ph. — Genre de la famille des Phytolaccacées, tribu des Pétivériées, établi par Plumier (*Gen.* 93, t. 219) et dont les principaux caractères sont : Calice à 4 divisions linéaires, obtuses, égales, herbacées. Corolle nulle. Étamines insérées sur un disque charnu entourant le fond du calice ; elles sont tantôt au nombre de 4 et alternes avec les divisions du calice ; tantôt au nombre de huit, dont 4 alternes et 4 opposées, et souvent d'inégale longueur ; filets filiformes ; anthères biloculaires, didymes, à loges distinctes à la base et au sommet, et s'ouvrant longitudinalement. Ovaire unique, uniloculaire, très rarement double (dont un rudimentaire), ovale, comprimé sur les côtés, arrondi au sommet, et garni de quatre onglets. Un seul ovule basifixe. Style situé le long de l'angle intérieur de l'ovaire, et divisé en sommet en plusieurs stigmates réunis en pinceau. Akène linéaire-cunéiforme, comprimé à la partie dorsale, caréné à la partie ventrale, échancré au sommet, à lobes prolongés en filets soyeux, géminés, très fermes.

Les Pétivéries sont des herbes suffrutescentes, dressées, rameuses, ayant l'odeur de l'ail ; à feuilles alternes, pétiolées, elliptiques ou lancéolées, ponctuées, très entières, munies de chaque côté de la base de stipules herbacées ; à fleurs petites, distantes, disposées en épis allongés, solitaires ou géminés, latéraux.

Ces plantes croissent dans l'Amérique tropicale. La principale espèce est la Pétivérie a odeur d'ail, *Petiv. alliacea* Linn., vulgairement *Herbe aux poules de Guinée*. Cette plante a des racines fortes, tenaces, fibreuses et fort allongées, qui produisent une ou plusieurs tiges hautes de 80 c. à 1m.00 c., munies de feuilles longues de 8 à 9 centimètres et larges de 2 à 3 centimètres, et de fleurs blanches, peu apparentes. Elle croît principalement dans les prairies de la Jamaïque, de la Havane, et dans la plupart des îles de l'Amérique. Elle se conserve longtemps verte, ce qui la fait rechercher des bestiaux et principalement des Vaches dont le lait participe de l'odeur alliacée de cette plante. Les racines de Pétivérie sont assez généralement employées pour préserver des Insectes les habits et surtout les étoffes de laine. (J.)

PÉTONCLE. *Pectunculus* (diminutif de *pecten*, peigne). moll. — Genre de Conchifères dimyaires, de la famille des Arcacés, établi par Lamarck aux dépens du grand genre Arche, et caractérisé par la forme orbiculaire de la coquille, et par la disposition, en arc de cercle, de la série des petites dents cardinales, laquelle série est au contraire rectiligne chez les Arches, et anguleuse chez les Nucules. Au milieu de cette série, sous les crochets, les dents cardinales sont presque effacées, mais, à partir de ce point, elles sont de plus en plus prononcées jusqu'au quart de la longueur totale, puis elles vont en décroissant de nouveau jusqu'à l'extrémité. La coquille est donc presque lenticulaire, équivalve, subéquilatérale et non bâillante ; le ligament est externe, large et mince, appliqué sur une facette transverse, comprise entre les crochets et creusée de sillons anguleux. Les Pétoncles changent beaucoup de

forme en vieillissant, et leur coquille qui n'est jamais nacrée, mais qui est revêtue d'un épiderme souvent poilu, devient quelquefois très épaisse. Comme les Pétoncles n'ont point de byssus, ils vivent libres, à demi enfoncés dans le sable, et leur pied a presque la forme d'un fer de hache lorsqu'il est contracté; mais, lorsque cet organe se dilate, il présente à l'extrémité inférieure un disque oblong, à bords tranchants, ayant quelque ressemblance avec le pied des Gastéropodes. Les branchies sont formées de longs filaments, comme dans les Arches; mais le cœur est simple, au lieu d'être double, comme chez ces mêmes Conchifères, c'est-à-dire qu'il présente un seul ventricule embrassant le rectum et deux grandes oreillettes correspondant aux branchies de chaque côté. Parmi les Pétoncles, on distingue: 1° ceux dont la coquille est lisse ou légèrement striée, tels que le *P. glycimeris*, qui devient large de plus de 1 décimètre, et le *P. pilosus*, qui est plus gonflé et un peu moins grand. Ce dernier diffère aussi par une grande tache brune au côté postérieur de la face blanche interne, et par l'égalité des stries longitudinales et transverses dont sa surface est treillissée, tandis que le premier a les stries transverses, plus apparentes. De la moindre convexité de celui-ci, il résulte d'ailleurs que la surface du ligament doit, chez lui, être plus petite ou plus étroite. L'un et l'autre sont très communs dans les mers d'Europe, et pourraient bien n'être que des variétés d'une même espèce qui se trouverait en même temps fossile dans les terrains tertiaires supérieurs où on l'a confondu avec le *P. pulvinatus* du terrain marin tertiaire de Paris. Beaucoup d'autres Pétoncles vivants et fossiles appartiennent à la même section des espèces à coquille lisse ou légèrement striée. Une deuxième section comprend les espèces pectinées ou munies de côtes longitudinales rayonnantes avec ou sans stries transverses; tels sont les *P. pectiniformis* et *P. pectinatus* des mers d'Amérique, larges de 4 ou 5 centimètres, et différant l'un de l'autre par les côtes plus épaisses et moins nombreuses chez le premier; telles sont aussi plusieurs espèces fossiles des terrains tertiaires, le *P. angusticostatus*, etc. (Duj.)

PÉTONCULITES. MOLL. — Nom donné aux Pétoncles fossiles.

PETRÆA (πετραῖα, saxatile). BOT. PH. — Genre de la famille des Verbénacées, tribu des Lantanées?, établi par Houston (*Reliq.*, t. II). Arbres ou arbrisseaux grimpants de l'Amérique tropicale. *Voy.* VERBÉNACÉES.

PÊTRAT. OIS. — Nom vulgaire du Proyer.

PÉTREL. *Procellaria.* OIS. — Genre de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des *Longipennes*, ou *Grands voiliers* de G. Cuvier, caractérisé par un bec renflé, et dont l'extrémité, qui est crochue, semble faite d'une pièce articulée au reste de la mandibule supérieure; des narines réunies dans un tube tronqué et couché sur le dos du bec, quelquefois à orifices distincts et séparés; des doigts antérieurs unis par une large membrane; un pouce nul, ou remplacé par un ongle rudimentaire. Ainsi caractérisé, le genre Pétrel ne comprend pas seulement les *Pétrels proprement dits*, mais aussi les *Puffins*, les *Prions*, les *Thallassidromes*, toutes les espèces, enfin, dont on a fait, vers ces dernières années, la famille des *Procellaridæ*.

Avec les caractères généraux que nous venons de leur reconnaître, les Pétrels ont des mœurs et des habitudes qui sont communes à toutes les espèces. Doués d'un système robuste d'organisation, la plupart, à la faveur d'un vol puissant et rapide, parcourent des trajets immenses en peu d'heures, et s'avancent au large à plusieurs centaines de lieues. Par le 59e degré de latitude Sud, où il n'y a presque pas de nuit quand le soleil est sous le tropique du capricorne, MM. Quoy et Gaimard ont vu les mêmes Pétrels voler sans interruption plusieurs jours de suite. Ce sont, avec les Albatros, que plusieurs auteurs leur réunissent, des Oiseaux pélagiens par excellence. Compagnons inséparables des marins pendant leurs longues navigations, on les voit tournoyer sans cesse autour des vaisseaux, et ne les abandonner qu'alors que le calme naît dans le lieu où ils se trouvent; cette habitude, ou plutôt cette nécessité dans laquelle sont les Pétrels de fréquenter les mers agitées, paraît être la conséquence de leur genre de vie. C'est évidemment parce que l'agitation des flots ramène à leur surface une plus grande quantité des animaux marins qui leur servent de pâture que ces oiseaux fréquentent les mers tourmentées, et c'est probablement aussi par la même raison

qu'ils se tiennent dans le tourbillon que forme le sillage d'un vaisseau. Contrairement aux autres Oiseaux qui fuient la tempête, les Pétrels semblent donc la chercher. Vents, orages, mouvements des flots, ils bravent tout; rien ne peut les arrêter ni les fatiguer; ils ont même la faculté de se soutenir sur les ondes soulevées, d'y marcher et d'y courir en frappant de leurs pieds avec une extrême vitesse la surface de l'eau (1).

Ce dernier fait a été observé par trop de navigateurs pour qu'on puisse le mettre en doute, malgré son étrangeté.

D'après MM. Quoy et Gaimard, un des caractères propres des Pétrels c'est que leur vol s'effectue toujours en planant. S'ils battent quelquefois des ailes, c'est pour s'élever avec plus de rapidité, mais ces cas sont rares. « Nous nous sommes assurés, disent-ils (*Voy. de l'Uranie*), que leurs ailes étendues et formant en dessus une concavité, n'offrent point de vibrations apparentes, quelles que soient les positions que prennent ces Oiseaux, soit qu'effleurant la surface de l'onde ils soumettent leur vol à ses ondulations, soit que s'élevant ils décrivent de grandes courbes autour d'un vaisseau. Les Oiseaux de proie terrestres, qui planent beaucoup, ont coutume de s'abaisser quand ils tiennent cette allure; les Pétrels, au contraire, s'élèvent avec facilité, tournent brusquement sur eux-mêmes à l'aide de leur queue, et vont contre le vent le plus fort sans que leur marche en paraisse ralentie, et sans imprimer à leurs ailes le moindre battement sensible. Quelques uns de ces Oiseaux grands voiliers ont des ailes si démesurément longues, qu'après s'être abattus sur l'eau, ils les tiennent étendues un instant. Lorsqu'elles sont serrées, elles nuisent à l'élégance des formes par le renflement qu'elles produisent vers la partie postérieure du corps. Mais c'est dans le vol que les Pétrels déploient avec avantage leurs agréments naturels. »

On a cru longtemps, et cette croyance n'est pas encore tout-à-fait éteinte, que les Pétrels pressentent les tempêtes, et que leur présence autour d'un vaisseau était le signe à peu près certain d'un mauvais temps futur; mais l'observation faite en dehors de toute prévention, est venue démontrer le peu de fondement d'une pareille opinion. L'on croit aussi que leur présence en grand nombre dans certains parages, annonce le voisinage des terres; c'est encore là une erreur. MM. Hombron et Jacquinot ont constaté que le rassemblement des Pétrels sur un point des mers provenait seulement de ce qu'ils trouvaient là de quoi satisfaire amplement leur appétit. Il en serait de ces Oiseaux comme de tous ceux qui se réunissent dans les cantons où abondent les aliments dont ils se nourrissent.

La nourriture des Pétrels consiste en Mollusques ptéropodes et céphalopodes, en Crustacés, quelquefois en cadavres de Cétacés, et rarement en Poissons. MM. Quoy et Gaimard, qui ont ouvert beaucoup de ces oiseaux, n'ont point rencontré dans leur estomac de débris de ces animaux. Du reste, les Poissons manquent dans les parages que fréquentent habituellement les Pétrels. Pour atteindre leur proie, ces Oiseaux n'ont pas l'habitude de plonger; ils se reposent d'abord à la surface de la mer, et si l'animal qu'ils guettent se tient à une certaine profondeur, ils s'efforcent de le saisir en enfonçant sous l'eau une partie de leur corps.

Les Pétrels ne se rendent à terre que la nuit et dans le temps des pontes. On a dit du *Pétrel tempête* qu'il nichait dans les crevasses des rochers ou dans des trous souterrains. Le *Pétrel géant* paraît avoir d'autres habitudes. MM. Quoy et Gaimard rapportent, d'après le capitaine américain Orne, que cette espèce vient, au printemps, pondre en grandes troupes sur les grèves des îles Malouines. Elle y est alors en si grand nombre et les œufs pondus y sont en quantité si prodigieuse, que le capitaine Orne pouvait charger des canots de ces derniers et en nourrir en partie son équipage. D'après ce qu'a écrit Delano, autre capitaine américain, il semblerait que les Pétrels sont susceptibles de mettre beaucoup d'ordre dans l'arrangement général de leurs œufs, et que, vivant à cette époque comme en république, ils exercent tour à tour une surveillance toute particulière dans l'espèce

(1) C'est à cause de cette faculté que ces oiseaux, comparés à saint Pierre marchant sur les flots, ont été nommés primitivement *Peter* ou *Peterill* (petit Pierre), d'où, plus tard, le nom de Pétrel a été tiré.

d'établissement temporaire qu'ils forment. Tous nourrissent leurs petits en leur dégorgeant dans le bec des aliments à demi digérés et réduits en une sorte de bouillie.

Les Pétrels, malgré l'étendue de leur vol, ce qui semblerait devoir leur permettre de se répandre partout, comme l'ont supposé G. Cuvier et plusieurs autres naturalistes, ont cependant un habitat limité. Ainsi, le *Pétrel tempête* se montre depuis les mers du nord jusqu'au pôle sud; le *Pétrel géant* habite depuis le cap Horn et au delà jusqu'à celui de Bonne-Espérance : les limites en latitude de son habitat paraissent être celles de la zone tempérée, hors de laquelle on l'aperçoit très rarement; le *Pétrel damier*, que Linné, sur le rapport des voyageurs, croyait relégué sous le quarantième degré de latitude australe, se montre en latitude vers les limites de la zone tempérée, et parcourt en longitude l'espace qui sépare l'Afrique du Nouveau-Monde et de la Nouvelle-Hollande. Cependant, les saisons et quelques circonstances atmosphériques peuvent reculer quelquefois les limites de l'habitation ordinaire des Pétrels. D'un autre côté, ceux de ces Oiseaux qui habitent les glaces du nord ne sont point ceux du sud; et entre ces deux extrêmes vivent des espèces qui ne s'éloignent point des zones torrides et tempérées.

Les Pétrels ne forment plus, comme dans le *Systema naturæ*, un genre unique. Brisson, le premier, en détacha les Puffins; plus tard Lacépède en a distrait quelques espèces dont il a formé ses genres *Prion* et *Pélicanoïde;* cette distinction des Pétrels (abstraction faite des Albatros qui composent un genre à part) en Pétrels proprement dits, en Puffins, en Prions et en Pélicanoïdes, est celle qu'a adoptée G. Cuvier dans son *Règne animal*. Mais on ne s'en est pas tenu à ces divisions : Stephens a pris le *Procell. capensis* pour type d'un genre qu'il nomme *Daption;* le *Procell. pelagica*, séparé génériquement par Vigors, est devenu un *Thalassidrome;* et, plus récemment, MM. Keyserling et Blasius ont fondé leur genre *Oceanites* sur le *Procell. Wilsoni*. MM. Hombron et Jacquinot, de leur côté, sont arrivés dans l'*Essai d'une classification des Procellaridées* qu'ils ont présenté à l'Institut, dans sa séance du 4 mars 1844, à établir onze sections génériques et sous-génériques. Nous suivrons ici, pour la distribution méthodique des espèces de la famille des Pétrels, les distinctions établies par ces auteurs.

1re DIVISION. Bec à bords des mandibules creusés d'une gouttière qui les divise en deux lames tranchantes, l'une extérieure, l'autre intérieure; langue petite, ayant environ le tiers de la longueur du bec, en forme de fer de lance, dentelée sur les côtés.

Cette division comprend, pour MM. Hombron et Jacquinot, quatre sections.

1° Espèces à bec plus long que la tête, robuste, crochu; extrémité de la mandibule inférieure tronquée; narines s'ouvrant sur les côtés du bec, à peu de distance du front, en deux tubes; dents minces, allongées, tranchantes; absence de pouce. (Genre ALBATROS, *Diomedea*, Linn.)

Nous n'aurons point à parler des espèces que renferme cette section : il en a été question dans le premier tome de ce Dictionnaire, au mot ALBATROS.

2° Espèces à bec de la longueur de la tête, grêle, droit, assez large à la base, comprimé à la pointe qui est crochue; mandibule inférieure terminée en pointe; dents peu distinctes; narines ovales, dirigées en haut et s'ouvrant en deux tubes distincts qui font une légère saillie à la base du bec; voûte palatine garnie de deux rangées de papilles longues, dures et aiguës; langue hérissée de papilles sur les côtés presque jusqu'à l'extrémité. (G. PUFFIN, *Puffinus*, Briss.; *Thiellus*, Gloger; *Thalassidroma*, Swains.; *Nectris*, Kuhl.)

Le PUFFIN MANKS, *Puff. anglorum* Ray. Plumage d'un brun noir en dessus, blanc en dessous; taille de la Bécasse ordinaire.

Cette espèce, qui habite les mers du Nord, que l'on trouve communément à Terre-Neuve et aux îles Féroé, se montre sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

Le PUFFIN OBSCUR, *Puff. obscurus* Cuv. (Vieill., *Gal. des ois.*, pl. 301). Plumage en dessus d'un noir sombre, blanc en dessous; les côtés du cou mélangés de brun et de blanc. — Habite l'île de Noël à la baie du roi George, les côtes de l'Amérique septentrionale; visite celles de la Sicile, et, en France, celles de la Bretagne et de la Picardie.

Le PUFFIN FULIGINEUX, *Puff. fuliginosus* Strick. Tout le plumage brun enfumé,

plus foncé en dessus qu'en dessous, nuancé de gris à la gorge et à la face interne des ailes.—Habite les parages d'Otaïti et Terre-Neuve. Un individu de cette espèce a été tué, dit-on, à l'embouchure de la Nees, en Angleterre, à la suite d'une tempête.

3° Espèces à bec ayant la même longueur et les mêmes formes que dans le genre précédent, mais plus gros, plus solidement articulé et à sutures plus apparentes; narines s'ouvrant en avant dans un véritable tube nasal qui fait à la base du bec une forte saillie; voûte palatine garnie de trois rangées de papilles, une médiane et deux latérales. (Sous-genre Prion, *Priofinus*, Humb. et Jacq.)

Ce genre démembré des Puffins comprend :

Le Puffin cendré, *Puff. cinereus* Temm. (Buff. *pl. enl.* 962). Cendré en dessus, blanchâtre en dessous, avec les ailes et la queue noirâtres. — Habite presque toutes les mers.

Le Puffin brun, *Proc. æquinoxialis* Gmel. Plumage entièrement brun-noirâtre, à l'exception de la gorge qui est blanche.—Habite l'Océan méridional; on le rencontre fréquemment au Cap.

4° Espèces à bec moins long que la tête, mince, crochu; voûte palatine pourvue de deux rangées de papilles; jambes demi-nues; tarses longs et grêles (Genre Thalassidrome, *Thalassidroma*, Vigors; *Hydrobates*, Boié; *Oceanites*, Keys. et Blas.).

Le Pétrel tempête, *Proc. pelagica* Linn. (Buff., *pl. enl.* 327). Plumage en dessus d'un noir mat; croupion et sous-caudales blanches; queue médiocre, égale. — Habite les mers d'Europe. A la suite des tempêtes et des ouragans sur nos côtes maritimes, on le trouve quelquefois mort sur les grèves ou dans l'intérieur des terres.

Le Pétrel océanique ou de Wilson, *Proc. Wilsonii* Cb. Bonap. (Buff., *pl. enl.* 993). Plumage d'un noir profond; région anale d'un blanc pur; queue large, égale.—Habite les mers australes, et visite accidentellement les côtes d'Espagne et celles de l'Angleterre.

MM. Keyserling et Blasius ont fait de cette espèce le type de leur genre *Oceanites*.

Le Pétrel Leach, *Proc. Leachii* Temm. Plumage noir fuligineux; queue fourchue. — Habite principalement les Orcades et les bancs de Terre-Neuve. Visite accidentellement les côtes de France.

A ce genre appartiennent encore le Pétrel a manteau brun, *Proc. marina* Lath. (Vieill., *Galerie des Oiseaux*, pl. 292), du cap de Diemen, et le Pétrel frégate, *Proc. fregatta* Lath., des mers de l'Inde et du Bengale.

2° division. Bords de la mandibule supérieure garnis de lamelles nombreuses analogues à celles des Canards; langue de la longueur du bec, large, épaisse, libre seulement à la pointe.

Dans la manière de voir de MM. Hombron et Jacquinot, on peut distinguer dans cette division cinq sections :

1° Espèces à bec moins long que la tête, à pointe petite et faible; narines petites, percées dans un tube unique; bord de la mandibule supérieure garni de lamelles fines, serrées et très nombreuses (Genre Prion, Lacép.; *Pachyptila*, Illig.).

Une seule espèce appartient à cette section : c'est le Pétrel de Forster, *Proc. Forsteri* Lath., à plumage gris-bleu en dessus, blanc en dessous, avec les côtés du thorax bleu-clair.—Habite les mers antarctiques.

2° Espèces à bec moins long que la tête, à pointe crochue, assez forte; bord interne de la mandibule supérieure garni de lames courtes, obliques, beaucoup plus écartées et moins nombreuses que chez les Prions (Genre Damier, *Daption*, Steph.).

Espèce unique : Le Pétrel damier, *Proc. Capensis* Linn. (Buff., *pl. enl.* 964). Tête et rémiges noires; dessus du cou de même couleur; couvertures des ailes et manteau ornés de grandes taches blanches sur un fond noir; abdomen blanc.—Habite les mers du Sud.

3° Espèces dont le bec est de moitié moins long que la tête, gros, fort, composé de pièces solidement articulées, et dont le bord de la mandibule supérieure présente des lames obliques, dures, courtes et obtuses (Genre Fulmar, *Fulmarus*, Leach; *Wagellus*, Ray).

Le Pétrel fulmar, *Proc. glacialis* Gmel. (Buff., *pl. enl.* 59). Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; tête, cou, croupion, rectrices et parties inférieures d'un blanc plus ou moins pur.—Habite les mers arctiques.

4° Espèces dont le bec est très gros et très robuste; les narines placées dans un

tube long, déprimé, large à la base, occupant les trois cinquièmes de la longueur du bec, et le bord de la mandibule supérieure rayé de lames courtes, obliques, obtuses (Sous-genre *Ossifraga*, Homb. et Jacq.).

Le Pétrel géant, *Proc. gigantea* Gmel. (Lath., *Synops. of birds*, pl. 100). Plumage en dessus blanchâtre, taché de brun; sommet de la tête noirâtre; côtés, devant du cou et parties inférieures blanches.— Habite les mers du Sud.

5° Espèces dont le bord de la mandibule supérieure n'offre plus que des lames très affaiblies (Sous-genre Priocelle, *Priocella*, Hombr. et Jacq.).

MM. Hombron et Jacquinot placent dans cette section une espèce nouvelle qu'ils nomment Priocelle Garnot, *Prioc. Garnotii*.

3° division. Bords des mandibules sans doubles bords, sans lames transverses, simples et tranchants.

Pour les auteurs, dont nous suivons ici la classification qu'ils ont proposée pour les *Procellaridées*, cette division ne renferme qu'une section qui a pour caractères :

Un bec fort, arrondi, très crochu, à bords simples et tranchants, pourvu de dents minces et longues; la voûte palatine lisse ou présentant quelques papilles déliées, et une langue de moyenne longueur, intermédiaire à celle des Prions et des Puffins.

Le Pétrel a bec court, *Proc. brevirostris* Less. Plumage en entier brun-fuligineux ; ailes et queue noir intense.—Patrie inconnue.

Le Pétrel blanc, *Proc. nivea* Lath. Plumage blanc, à l'exception des rémiges et des rectrices qui sont noires. — Habite les mers antarctiques les plus voisines du pôle.

Le Pétrel Lesson, *Proc. Lessonii* Garnot. Front et région oculaire d'un gris brun pâle ; dos cendré; ailes brunes ; tout le reste du plumage blanc — Habite les mers du cap Horn.

A cette section appartiennent aussi le Pétrel de la désolation, *Proc. desolata* Lath., des mers Indiennes et de l'archipel des Carolines. — Le Pétrel hasite, *Proc. hasita* Temm. (*pl. col.* 416), des mers de l'Inde. — Le Pétrel antarctique, *Proc. antarctica* Lath., des mers du Nord.

Tous les auteurs ont compris dans la famille des Pétrels un petit genre que MM. Hombron et Jacquinot en éloignent pour le placer dans celle des Guillemots. Ils fondent leur manière de voir sur ce que l'espèce type de ce genre est un Oiseau essentiellement plongeur, à ailes courtes ; il doit donc, d'après eux, appartenir aux Brachyptères plutôt qu'aux Longipennes ou grands Voiliers. Mais si, par la brièveté de ses ailes, par l'habitude qu'elle a de plonger fréquemment, cette espèce rappelle les Guillemots, elle appartient aux Pétrels par tous les autres caractères. Le genre qu'elle forme doit par cela même trouver place ici ; d'ailleurs nous ne faisons en cela que nous conformer à l'opinion la plus générale.

Bec comme celui des Puffins, droit, crochu, composé de plusieurs pièces, plus long que la tête; narines tournées en haut, ayant la forme d'un cœur de carte à jouer, et séparées l'une de l'autre par une simple cloison intérieure; gorge dilatable comme chez les Cormorans ; pieds palmés, courts, sans pouce ni ongle rudimentaire; ailes et queue courtes (Genre Pélécanoïde, Lacép.; *Haladroma*, Illig.; *Puffinuria*, Less.).

Le Pétrel plongeur, *Proc. urinatrix* Lath. Plumage en dessus noirâtre, blanc en dessous; gorge noire.—Habite les mers Pacifique et Australe, et les côtes de la Nouvelle-Zélande où les naturels l'appellent *Tée-tée*.

Le Pétrel Bérard, *Proc. Berardii* Quoy et Gaimard (Temm., *pl. col.* 517), des Malouines, se rapporte aussi à ce genre, d'après M. Lesson. (Z. G.)

PÉTRICOLE. *Petricola* (*petra*, pierre ; *colere*, habiter). moll. — Genre de Conchifères dimyaires, de la famille des Conques, confondu avec les Vénus, et distingué d'abord par Lamarck d'après leur manière de vivre à l'intérieur des pierres où, pour la plupart, ces Mollusques savent se creuser un gîte. Lamarck réunissait aussi sous le nom de Pétricole les coquilles que depuis il a séparées sous le nom de Vénérupe ; mais il admettait en même temps les genres Rupellaire et Rupicole, proposés par Fleuriau de Bellevue, et qui ont dû être plus tard réunis aux Pétricoles, comme basés sur des caractères trop peu importants. Tous ces Conchifères, avec les Saxicaves, devaient constituer pour le célèbre zoologiste la famille des Lithophages, à coquilles térébrantes, intermédiaires entre les Corbulées et les Nymphacées.

Cuvier laissa toutes ces coquilles sous le nom de Pétricole, comme sous-genre des Vénus. Férussac les plaça entre les Vénus et les Mactracées. M. de Blainville, sans adopter la famille des Lithophages, réunit les Pétricoles aux Vénérupes, et les rapprocha des Vénus. Cette opinion est aujourd'hui plus généralement adoptée, et les Saxicaves seules sont laissées dans une famille à part, tandis que les Pétricoles font partie de la famille des Conques, comme genre distinct des Vénérupes.

Ce genre, qui ne contient pas exclusivement des coquilles perforantes, peut encore être caractérisé comme l'a fait Lamarck. La coquille est subtrigone, inéquilatérale, avec le côté antérieur plus arrondi, et le postérieur plus aminci et un peu bâillant. La charnière a deux dents sur chaque valve ou sur une seule.

L'espèce type, *P. lamellosa*, se trouve dans la Méditerranée, et se creuse un gîte dans les calcaires poreux ou dans le bois pourri. Elle est large de 24 millimètres, couverte de lames transverses, droites, légèrement recourbées et finement striées dans les intervalles. Une autre Pétricole de la Méditerranée, *P. ochroleuca*, également large, mais simplement striée transversalement avec d'autres stries longitudinales très fines, offre cette particularité, qu'elle se trouve presque toujours libre et enfoncée dans le sable. Elle se trouve en même temps fossile dans les terrains tertiaires supérieurs, en Touraine.

Plusieurs autres espèces plus petites se rencontrent dans les pierres des côtes de l'Océan et des mers équatoriales. D'autres, aussi, se trouvent fossiles dans les terrains tertiaires. (Duj.)

PÉTRIFICATION (*petra*, pierre; *fieri*, devenir). GÉOL. — Nom donné aux Fossiles qui proviennent de parties organisées dont les molécules détruites ont été remplacées par des molécules minérales. *Voy.* FOSSILES.

PETROBIUM (πέτρος, pierre; βίος, vie). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par R. Brown (*in Linn. Transact.*, XII, 113). Arbres de l'île Sainte Hélène. *Voy.* COMPOSÉES.

***PETROBIUS** (πέτρος, pierre; βίος, vie). HEXAP. — C'est un genre de l'ordre des Thysanures, de la famille des Lépismes, établi par Leach qui lui donne pour caractères: Corps subcylindrique, acuminé en arrière, bombé au thorax; des fausses branchies imitant des appendices pédiformes sous les anneaux de l'abdomen; filets terminaux multiples, le médian plus long que les autres; antennes insérées sous les yeux, longues, sétiformes, composées d'un grand nombre d'articles; palpes allongés; yeux gros.

Geoffroy plaçait les animaux de ce genre avec les Lépismes, sous le nom commun de Forbicine. Linné, Fabricius ne les ont pas distingués non plus, et Latreille est le premier qui reconnaît la nécessité de le faire. Ce genre renferme cinq ou six espèces dont le *Petrobius maritimus* Leach (*Zool. miscell.*, t. III, p. 62, pl. 145), peut être considéré comme le type. Cette espèce habite les côtes d'Angleterre et d'Irlande; on la trouve aussi en France. (H L.)

***PETROBIUS** (πέτρος, rocher; βίος, vie). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, et de la tribu des Blapsides, créé par Brullé (*Expédition scientifique de Morée*, p. 102), adopté par Hope (*Coleopterist's manual*, t. III, p. 124). Le type est le *Tenebrio spinimanus* de Pallas; on le trouve en Hongrie et dans la Russie méridionale. (C.)

PETROCALLIS (πέτρος, pierre; κάλλος, beauté). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, établi par R. Brown (*in Aiton Hort. Kew.*, 2, IV, 93). Herbes des montagnes de l'Europe. *Voy.* CRUCIFÈRES.

***PETROCARVI.** BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, établi par Tausch (*in Flora*, 1834). Herbes originaires de l'île de Crète. *Voy.* CRUCIFÈRES.

PETROCARYA, Schreb. (*Gen.*, n. 629), Jacq. (*in Hook. Bot. Miscell.*, II, 220). BOT. PH. — Syn. de *Parinarium*, Juss.

***PÉTROCINCLE.** *Petrocincla*. OIS. — Division générique établie par Vigors pour les espèces saxatiles du genre Merle. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

PETROCOSSYPHUS, Boié. OIS. — Synonyme de *Petrocincla*, Vigors, qui lui est antérieur. (Z. G.)

PETRODOMA. OIS. — C'est dans Vieillot le nom latin de son genre *Pichion*, genre

qui est synonyme de Echelet (*Climacteris*, Temm.). *Voy.* ce mot. (Z. G.)

*PETROGALE (πέτρος, pierre; γαλῆ, belette). MAM. — M. Gray. (*Ann. nat. hist.*, nouvelle série, t. I, 1837) indique sous cette dénomination un groupe de Mammifères de la division des Marsupiaux. (E. D.)

*PETROGALLUS. OIS. — Genre établi par G.-R. Gray sur la *Perdix fusca* de Vieillot. *Voy.* PERDRIX. (Z. G.)

*PETROGETON, Eckl. et Zeyh. (*Enumerat. Plant. cap.*, 290-298). BOT. PH. — *Voy.* CRASSULA, Haw.

*PETROGNATHA (πέτρος, pierre; γνάθος, mâchoire). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes, de la tribu des Lamiaires, établi par Leach (*Bowdich Mission to ashanties appendix*. 1819, p. 4), sur la *Lamia gigas* de F., espèce de l'Afrique occidentale, et l'une des plus grandes de la tribu. Sa larve vit dans l'intérieur du Baobab.

Serville (*Ann. soc. ent. de Fr.*, t. IV, p. 89) a depuis désigné cette espèce sous le nom générique d'*Omacantha*. (C.)

*PETROICA, Swains. OIS. — Synonyme de *Muscicapa*, Gmel.; *Muscylva*, Less. (Z.G.)

PÉTROLE. MIN. — Une des principales variétés du Bitume. *Voy.* BITUME.

PETROMARULA. BOT. PH. — Genre de la famille des Campanulacées, tribu des Campanulées, établi par Alph. De Candolle (*Camp.*, 209). Herbes de l'île de Crète. *Voy.* CAMPANULACÉES.

*PETROMELES, Jacq. f. (*Msc.*). BOT. PH. — Syn. d'*Amelanchier*, Medik.

PETROMYS, A. Smith. MAM. FOSS. — *Voy.* RONGEURS FOSSILES. (E. D.)

PETROMYZON ou LAMPROIE (πέτρος, pierre; μύζω, je suce). POISS. — Genre de l'ordre des Chondroptérygiens à branchies fixes, famille des Cyclostomes, Duméril, établi par Linné. G. Cuvier, qui a adopté ce genre (*Règne animal*, t. II, p. 403), le distingue des Cyclostomes proprement dits (*voy.* ce mot) par les sept ouvertures branchiales que ces Poissons présentent de chaque côté. La peau se relève au-dessus et au dessous de la queue en une crête longitudinale qui tient lieu de nageoires, mais où les rayons ne s'aperçoivent que comme des fibres à peine sensibles. Leur anneau maxillaire est armé de fortes dents, et des tubercules revêtus d'une coque très dure et semblables à des dents, garnissent plus ou moins le disque intérieur de la lèvre qui est bien circulaire. Cet anneau est suspendu sous une plaque transverse, qui paraît tenir lieu des inter-maxillaires, et aux côtés de laquelle on voit des vestiges de maxillaires. La langue a deux rangées longitudinales de petites dents, et se porte en avant et en arrière comme un piston; ce qui sert à l'animal à opérer la succion qui le distingue. L'eau parvient de la bouche aux branchies par un canal membraneux particulier, situé sous l'œsophage, et percé de trous latéraux qu'on pourrait comparer à une trachée-artère. Il y a une dorsale en avant de l'anus, et une autre en arrière qui s'unit à celle de la queue.

L'organisation interne des Lamproies ne consiste qu'en une suite de vertèbres entièrement dénuées de côtes, dans une sorte de longue corde cartilagineuse et flexible qui renferme la moelle épinière. Les ovaires occupent, dans les femelles, une grande partie de la cavité abdominale, et se terminent par un petit coude cylindrique et saillant hors du corps de l'animal, à l'endroit de l'anus. Les organes renferment un très grand nombre d'œufs de la grosseur des graines du Pavot.

Les Lamproies ont l'habitude de se fixer par la succion et par leurs dents fortes et crochues aux rochers, aux bas-fonds limoneux, aux bois submergés et aux autres corps solides; ce qui leur a fait donner le nom qu'elles portent. C'est aussi le moyen qu'elles emploient pour attaquer les grands Poissons qu'elles parviennent souvent à percer et à dévorer. Cependant leur nourriture principale consiste en Vers marins et en Poissons très jeunes.

Presque tous les climats paraissent convenir aux Lamproies; on les rencontre dans les mers de l'Amérique méridionale, aussi bien que dans les eaux de la Méditerranée, dans l'Océan, ainsi que dans les fleuves qui s'y jettent.

Les espèces rapportées par G. Cuvier (*loco citato*) au genre *Petromyzon* ou Lamproie, sont:

1. La GRANDE LAMPROIE, *Petromyzon marinus* L., Bl., Lacép. Elle est longue de 0m80 à 1m00, marbrée de brun sur un fond

jaunâtre; elle a la première dorsale bien distincte de la seconde, et deux grosses dents rapprochées en haut de l'anneau maxillaire. On la trouve dans la Méditerranée; au printemps, elle remonte dans les embouchures des fleuves. Sa peau est fort visqueuse, et sa chair est un mets fort estimé.

2. La Lamproie de rivière, *Petromyzon fluviatilis* L., Bl.; *Pricka*, *Sept-OEil*, etc. Cette espèce atteint 45 à 50 centimètres de longueur; elle est argentée, noirâtre ou olivâtre sur le dos; elle a la première dorsale bien distincte de la seconde, et deux grosses dents écartées en haut de l'anneau maxillaire. On la trouve dans toutes les eaux douces, mais plus abondamment dans les lacs et les rivières du Nord.

3. La petite Lamproie de rivière, *Petromyzon Planeri* Bl., Gesn., *Sucet*, etc. Longue de 20 à 25 centimètres; les couleurs et les dents de la précédente; mais les deux dorsales contiguës. Elle habite aussi les eaux douces.

G. Cuvier rapporte encore à ce genre une quatrième espèce qu'il nomme *Lamproyon*, mais que M. Valenciennes considère comme type du genre Ammocète. *Voy.* ce mot. (M.)

PETRONA (*petra*, pierre). bot. cr. — Genre de Champignons établi par Adanson (*Fam. pl.*, vol. II, p. 11), et que Battarra (*Fung. Ag. Arimin.*, p. 62, tab. 24, fig. B.) a décrit sous le nom de *Lithodermomyces*. Le chapeau est orbiculaire, sessile, résupiné, tomenteux, et qui adhère par le centre à un rocher. Les lames regardent en haut, sont nombreuses, naissent du centre, et se dirigent en rayonnant vers la marge : elles sont de couleur améthyste. La consistance du Champignon tient le milieu entre la dureté de la pierre et celle du cuir. On ne sait encore à quelle espèce rapporter le *Petrona* ou *Lithodermomyces*; je pense que c'est une variété résupinée et orbiculaire du *Schizophyllum commune* Fr., comme Bové et le capitaine Durieu l'ont fréquemment rencontrée en Algérie. Persoon, dans sa *Mycologie d'Europe* (sect. 3, p. 14), avait connaissance de cette forme, et y rapportait avec doute le Champignon de Battarra. Pour moi, je ne doute nullement de leur identité : la forme du chapeau, le duvet qui le recouvre, la couleur des lames, sont les mêmes. Pour la consistance, j'avoue que je ne me l'explique pas et que je ne la comprends même pas; quant à l'habitat, qui a aussi quelque chose d'extraordinaire, on ne voit pas pourquoi le *Schizophyllum* ne se développerait pas sur une pierre, quand on l'a vu sur des mâchoires de Cachalot.

Persoon a conservé le nom de *Petrona*, mais en le modifiant légèrement (*Petronia*), pour les Agarics à chapeau dimidié; d'où il résulte qu'il n'a plus aucun rapport avec l'espèce primitive. (Lév.)

***PETRONIA.** ois. — Nom spécifique du Moineau soulcie, converti en nom de genre par Ch. Bonaparte. *Voy.* moineau. (Z. G.)

***PETROPHASA.** ois. — Division établie par Gould dans la famille des Pigeons, sur une espèce de la Nouvelle-Hollande qu'il nomme *P. albipennis*. *Voy.* pigeon. (Z. G.)

***PETROPHILA**, Swains. ois. — Synonyme de *Phœnicura*, Vigors. (Z. G.)

PETROPHILA, Brid. (*Msc.*). bot. ph. — Syn. d'*Andreæa*, Ehrh.

PETROPHILA (πέτρον, pierre; φίλος, qui aime). bot. ph. — Genre de la famille des Protéacées, tribu des Protéinées, établi par R. Brown (*in Linn. Transact.*, X, 67), et dont les principaux caractères sont : Capitule multiflore, à bractées persistantes, imbriquées. Périanthe à 4 divisions caduques. Étamines 4, insérées au sommet des divisions du périanthe. Squamules hypogynes nulles. Ovaire à une seule loge uni-ovulée. Style filiforme, à base persistante; stigmate fusiforme, aminci au sommet. Noix lenticulaire, monosperme, chevelue d'un côté, ou samare barbue à la base.

Les *Petrophila* sont des arbrisseaux rigides, à feuilles glabres, variées, filiformes ou planes, indivises, lobées ou pinnatifides, quelquefois même hétéromorphes sur le même arbrisseau; à fleurs formant des cônes ou chatons ovales ou oblongs, terminaux et axillaires, quelquefois groupés; à strobile fructifère revêtu d'écailles imbriquées, libres ou soudées. M. Endlicher (*Gen. plant.*, p. 337, n. 2121) a réparti les espèces de ce genre en quatre sections, qu'il nomme et caractérise ainsi : a. *Arthrostigma* : Stigmate articulé, à article inférieur anguleux, glabre; article supérieur tomenteux; noix len-

ticulaire-comprimée, chevelue; strobile revêtu d'écailles libres; feuilles filiformes, indivises; — b. *Petrophile :* Stigmate sans articulation, hispide; noix lenticulaire-comprimée, chevelue; strobile revêtu d'écailles libres; feuilles filiformes, bipinnatifides; — c. *Symphyolepis :* Stigmate sans articulation, hispide; samare foliacée, dilatée; strobile revêtu d'écailles soudées; feuilles planes, bipinnatifides; — d. *Xerostola :* Stigmate sans articulation, hispide; samare plane; strobile revêtu d'écailles libres; feuilles planes, à 3 divisions.

Ces plantes croissent principalement dans les parties méridionales de la Nouvelle-Hollande. (J.)

PETROPHILE, Knight et Salish. (*Prot.*, 92). BOT. PH. — Syn. de *Petrophila*, R. Br.

***PETROPHILUS** (πέτρα, rocher; φίλος, qui aime). INS.—Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, et de la tribu des Féroniens, établi par de Chaudoir (*Tableau d'une nouv. subdiv. du genre Feronia* de Dejean. — *Extrait des Mém. de la Soc. imp. des nat. de Moscou*, t. XVIII, p. 9 et 14). L'auteur l'a formé avec le *P. Findelii* Dejean (*Pterostichus*); sa patrie est l'Autriche. (C.)

PETROSELINUM ou **PERSIL**. BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, établi par Hoffmann (*Umbellif.*, I, 78, t. I, f. 1) aux dépens des *Apium* de Linné. Ses principaux caractères sont : Calice à limbe irrégulier. Pétales arrondis, infléchis, entiers ou échancrés. Stylopode en forme de cône court, un peu crénelé. Styles divergents. Fruit ovale, contracté sur le côté, didyme; méricarpes à cinq côtes filiformes, égales, les latérales marginales; vallécules à une seule bandelette; commissure à deux bandelettes. Carpophore à deux divisions.

Les *Petroselinum* sont des herbes bisannuelles, rameuses, glabres, à feuilles décomposées, à divisions cunéiformes. Involucre oligophylle; involucelles polyphylles. Fleurs blanches ou verdâtres, uniformes; celles du disque souvent stériles; étamines plus longues que les pétales.

Ces plantes croissent spontanément dans l'Europe australe et l'île Diémen.

De Candolle (*Prodr.*, IV, 102) cite et décrit cinq espèces de ce genre, qui sont :

Le *Petroselinum sativum* Hoffm. et Koch (*Apium Petroselinum* Lin., *Ap. vulgare* Lamk., *Ap. tenuifolium* Riv.), à tige dressée, anguleuse; à feuilles brillantes, dont les segments inférieurs sont cunéiformes et tridentés; les supérieurs lancéolés, entiers, et les involucelles filiformes.

Cette espèce est fréquemment cultivée dans les jardins pour ses emplois culinaires. Sa racine simple, grosse comme le doigt, blanche, aromatique, est une des cinq racines apéritives, c'est-à-dire qui rétablissent la liberté des voies bilieuses, urinaires, etc. Ses feuilles sont employées à l'extérieur comme résolutives; et sa semence, qui est très aromatique, contient une huile essentielle très concrescible.

Cette plante a fourni deux variétés principales : *Petros. crispum* (*Ap. id.* Mill.); à feuilles inférieures plus larges et frisées; *Petros. latifolium* (*Ap. id.* Mill.), à feuilles inférieures à 3 divisions dentées en scie, et à pétioles très longs.

Les autres espèces comprises dans ce genre sont : les *Petroselinum peregrinum* Lag., Koch (*Ligusticum id.* Linn., Jacq.; *Sison peregrinus* Spreng., *Apium latifolium* Spreng.); — *Petros. selinoides* DC. (*Selinum peregrinum* Willd.); — *Petros. prostratum* DC. (*Apium id.* Labill., Vent., Schult.); — *Petros. segetum* Koch (*Sison id.* Linn., Jacq., Sow.; *Sium id.* Lamk.).

Le Persil s'accommode de toutes les terres; mais il réussit mieux dans celles qui sont fraîches, légères, profondément labourées. On peut le semer en toute saison, mais principalement aux mois d'avril et de mai. Les semis se font à la volée ou bien en rayons; dans ce dernier cas, on enterre la graine à 14 millimètres au plus. La jeune plante n'exige d'autres soins que d'être sarclée. (J.)

PÉTROSILEX. GÉOL. — Cette roche agrégée, nommée *Eurite* par divers géologues, est composée de Feldspath compacte, souvent mélangé de parties étrangères. Sa cassure est cireuse; elle est plus ou moins fusible en verre blanc; ses teintes dépendent, soit de celles du Feldspath, soit des éléments accessoires qui y sont mélangés, notamment le Talc, le Quartz, l'Amphibole, etc.

Le Pétrosilex forme, tantôt des couches stratiformes, tantôt des masses non strati-

fiées, des amas ou des filons dans la partie supérieure des terrains primordiaux et dans les terrains inferieurs à l'étage houiller. (C. d'O.)

*PETUNGA. bot. ph. — Genre de la famille des Rubiacées-Cinchonacées, tribu des Gardéniées-Eugardéniées, établi par De Candolle (*Prodr.*, IV, 398). Arbrisseaux des Indes. *Voy.* rubiacées.

PETUNIA (nom brésilien). bot. ph.— G. de la famille des Solanacées, tribu des Nicotianées, établi par Jussieu (*in Annal. Mus.*, II, 215, t. 817) aux dépens des Nicotianes, et dont les principaux caractères sont: Calice à 5 divisions spathulées. Corolle hypogyne, infundibuliforme ou hypocratériforme, à tube cylindrique ou renflé au milieu, à limbe étalé, inégalement plissé 8-lobé. Étamines 5, insérées au milieu du tube de la corolle, incluses, inégales. Ovaire à 2 loges multiovulées. Style simple; stigmate capité, irrégulièrement bilobé. Capsule biloculaire, à 2 valves indivises, polyspermes.

Les *Petunia* sont des herbes un peu visqueuses, à feuilles alternes, très entières; les florales géminées; à pédoncules uniflores, axillaires et solitaires.

Ces plantes croissent dans l'Amérique australe.

L'espèce principale, la *Petunia nyctaginiflora* Juss. (*loc. cit.*), a les fleurs blanches assez semblables à celles de la Belle-de-nuit. Elle est assez commune dans les jardins botaniques où on la multiplie de graines. (J.)

PETUNIOIDES, Don. bot. ph. — *Voy.* nicotiane.

PÉTUNTZÉ. géol. — *Voy.* pegmatite.

PEUCE. bot. foss. — Genre de Conifères fossiles établi par Lindley (*Foss. flor.*, I, 39), et dont les espèces qui le composent ont été trouvées dans les terrains houillers et oolithiques.

PEUCÉDANE. *Peucedanum* (πευκεδανός, amer). bot. ph. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Peucédanées, établi par Linné (*Gen.*, n. 339 et 359), et auquel il faut rapporter aussi les *Imperatoria* du même auteur. Ses principaux caractères sont: Calice à limbe 5-denté ou irrégulier. Pétales oblongs, échancrés ou entiers. Fruit comprimé à la partie dorsale, entouré d'un rebord dilaté et plan; méricarpes à cinq côtes également distantes, les trois dorsales filiformes, les deux latérales plus irrégulières, contiguës ou réunies; vallécules à une ou trois bandelettes, la commissure en présente deux à quatre: ces bandelettes sont nues ou couvertes par le péricarpe. Carpophore à deux divisions.

Les Peucédanes sont des herbes vivaces ordinairement glabres; à feuilles uni-pluripinnatiséquées ou triséquées; à fleurs disposées en ombelles terminales; involucre variable ou nul; involucelles souvent polyphylles.

Ces plantes croissent en Europe, surtout dans les régions australes, dans l'Asie centrale et les Indes orientales.

On connaît plus de 40 espèces de Peucédanes, que De Candolle (*Prodr.*, IV, 175-183) a réparties en plusieurs sections, dont voici la dénomination et les caractères:

1. *Palimbia:* Calice à limbe irrégulier; bord des péricarpes étroit; vallécules souvent à trois bandelettes; commissure bifasciée. Involucre nul ou oligophylle.— Trois espèces.

2. *Eupeucedanum:* Calice à limbe apparent; bord des méricarpes étroit; vallécules à une seule bandelette; commissure à deux ou quatre bandelettes nues. Involucre nul ou oligophylle.

A cette section se rapportent 16 espèces, parmi lesquelles nous citerons seulement les deux les plus répandues, savoir:

Le Peucédane officinal, *Peuced. officinale* (*P. altissimum* Desf., *P. alsaticum* Poir., *Selinum peucedanum* Sow., *P. majus italicum* Moris.). Tige cylindrique, rameuse, de 1 à 2 mètres de hauteur; feuilles trois et quatre fois ailées, à folioles linéaires, allongées, acuminées, sessiles; gaînes des feuilles supérieures herbacées, étroites, à découpures ternées ou nulles; fleurs jaunes, disposées en ombelles. Involucre à trois folioles très fines, caduques.

Cette espèce croît dans les prés humides de l'Europe, en Alsace, dans le midi de la France, en Italie, etc. Elle fleurit en juin et juillet. Les Cochons seuls semblent rechercher ses racines avec avidité; aussi l'appelle-t-on vulgairement *Fenouil de Porc*, *Queue de Pourceau*.

Le Peucédane parisien, *Peuced. parisiense* DC. (*P. officinale* Thuil., *P. gallicum* Pers.). Tige cylindrique un peu rameuse; feuilles trois ou quatre fois ailées, à folioles linéai-

res, nerveuses, divariquées; involucre à 8-10 folioles subulées, linéaires; involucelles sétacées; fleurs blanches.

Cette espèce croît principalement dans les environs de Paris, dans les bois de Meudon, Sèvres, Bondy, etc.

3. *Thysselinum :* Calice à limbe apparent; bord des méricarpes étroit; vallécules à une seule bandelette; commissure à deux ou quatre bandelettes converties par le péricarpe. Involucre polyphylle. — Deux espèces.

4. *Cervaria :* Calice à limbe apparent; bord des méricarpes étroit; vallécules à une seule bandelette; commissure à deux bandelettes nues. Involucre polyphylle. — Trois espèces.

5. *Selinoides :* Calice à limbe apparent; bord des méricarpes très large; vallécules à une seule bandelette; commissure à deux ou quatre bandelettes nues. Involucre polyphylle. — Huit espèces.

6. *Angelicoides :* Calice à limbe apparent; bord des méricarpes très large; vallécules à une seule bandelette; commissure à deux bandelettes nues. Involucre nul. — Dix espèces dont la plupart sont peu connues.

7. *Imperatoria*, Linn. (*loc. cit.*) : Calice à limbe incomplet; bord des méricarpes très large; vallécules à une seule bandelette; commissure à deux bandelettes nues. Involucre nul. — Trois espèces. (J.)

PEUCÉDANÉES. *Peucedaneæ*. BOT. PH. — Tribu des Ombellifères (*voy.* ce mot), ainsi nommée du genre *Peucedanum* qui lui sert de type. (Ad. J.)

PEUCOA. OIS. — Genre fondé par Audubon dans la famille des Fringillidées pour le *Fring. Bachmanni* Aud. (Z. G.)

PEUMUS, Pers. (*Enih.*, II, 609). BOT. PH. — Syn. de *Ruizia*, Pav.

PEUPLIER. *Populus*. BOT. PH. — Genre important de la famille des Salicinées, de la diœcie octandrie dans le système de Linné, établi par Tournefort et adopté sans modifications par Linné et tous les botanistes postérieurs. Les végétaux dont il se compose sont des arbres le plus souvent de haute taille, qui croissent naturellement en Europe et dans l'Amérique septentrionale; leurs feuilles alternes, dentées, fréquemment anguleuses, sont accompagnées chacune de deux stipules écailleuses, tombantes; leurs bourgeons sont formés d'écailles imbriquées, souvent agglutinées par une matière visqueuse, aromatique; leurs fleurs dioïques sont réunies en chatons qui se développent, chez les uns plus tôt, chez les autres en même temps que les feuilles. Les chatons mâles présentent des bractées laciniées ou frangées, à l'aisselle desquelles se trouvent les fleurs formées d'un périanthe en godet allongé obliquement à son côté antérieur, et de 8-12 étamines ou davantage; les chatons femelles offrent des bractées également laciniées ou frangées, avec des fleurs composées d'un périanthe semblable à celui des mâles, et d'un pistil à ovaire uniloculaire, renfermant, sur plusieurs placentaires pariétaux, des ovules nombreux, anatropes; cet ovaire est surmonté d'un style très court, que terminent deux stigmates bipartis. A ces fleurs succèdent de petites capsules bivalves, qui renferment de nombreuses graines aigrettées. Plusieurs espèces de Peupliers sont des arbres très répandus dans les plantations d'utilité et d'agrément; nous croyons devoir nous arrêter sur les plus intéressantes d'entre elles que nous rangerons dans l'ordre adopté par M. Spach dans ses Suites à Buffon, X, p. 378.

a. *Leuce*. Rchb. Rameaux et ramules cylindriques. Jeunes pousses terminales et rejetons (chez certaines espèces, également les bourgeons, la face inférieure des feuilles, et les jeunes ramules) cotonneux, veloutés ou pubescents. Feuilles ramulaires en général aussi larges ou presque aussi larges que longues, à pétiole long, grêle, aplati. Fleurs mâles 4-8-andres. Bractées plus ou moins poilues, ou laineuses, palmatifides (excepté chez une espèce); stigmates à lanières étroites, divariquées. Chatons fructifères plus ou moins serrés.

1. PEUPLIER BLANC, *Populus alba* Lin. Ce bel arbre est connu vulgairement sous les noms de *Blanc de Hollande*, *Ipréau*. Il croît communément en France et dans les parties méridionales de l'Europe, dans les lieux frais et humides. C'est un des arbres de nos contrées qui s'élèvent le plus haut, sa hauteur atteignant ou dépassant 30 et même 35 mètres. Son tronc, revêtu d'une écorce grise, d'abord lisse, plus tard crevassée, acquiert de 10 à 15 décimètres de diamètre; il se termine par une cime ample, conique;

ses bourgeons ovales ou coniques, pointus, sont cotonneux et non glutineux; leurs écailles restent roussâtres et luisantes après qua leur duvet est tombé; ses feuilles, portées sur un pétiole médiocrement comprimé par les côtés, sont presque arrondies-ovales, anguleuses-dentées; celles des ramules terminaux en cœur à leur base, palmées à 5 lobes; dans leur jeunesse, elles sont revêtues, de même que les jeunes rameaux, d'une grande quantité de poils blancs, comme feutrés, qui, disparaissant ensuite progressivement en dessus, leur donnent plus tard une teinte grise-argentée, et qui même les laissent partiellement nues à l'automne; leurs stipules sont linéaires, lancéolées. Les écailles des chatons femelles sont lancéolées, crénelées au sommet, ciliées; les capsules sont petites, ovoïdes et acuminées. Ce grand et bel arbre aime surtout les terrains frais, mais il prospère aussi dans les lieux secs et presque dans toute sorte de terre, excepté dans la glaise. Il est très avantageux par la rapidité de son accroissement, qui est telle que, dans un sol médiocre et frais, il atteint en dix ans une hauteur de 10 mètres ou plus, sur un diamètre de 2 ou 3 décimètres. Sa durée est assez limitée et n'est guère eu moyenne que d'environ 100 ans. Ses racines s'étendent au loin près de la surface du sol et donnent dans toute cette étendue un grand nombre de rejets; aussi son voisinage est-il redoutable pour les terres cultivées. Il fleurit à la fin du mois de mars et au commencement de celui d'avril, longtemps avant l'apparition des feuilles; ses chatons mâles se montrent les premiers et précèdent de huit jours environ les chatons femelles. Ses graines mûrissent dans l'espace de cinq ou six semaines. Le bois de ce Peuplier est blanc, parfois légèrement coloré en jaune vers le centre du tronc, léger, tenace, assez estimé pour la menuiserie, surtout celui des racines qui, de même que celui de la plupart des espèces suivantes, sert aujourd'hui à la confection de meubles recherchés. Frais, il pèse 58 livres 3 onces par pied cube (Loudon); en séchant il se réduit à 38 livres 7 onces; en même temps il diminue d'environ un quart de son volume. On l'emploie en quantité pour la confection d'un grand numbre d'objets divers, pour des charpentes légères, etc. Il prend très bien la teinture; de plus il peut lui-même donner une teinture jaune, particulièrement pour la laine. Enfin les feuilles et les jeunes pousses de cet arbre constituent un bon fourrage pour les bestiaux.

2. Peuplier grisard, *Populus canescens* Smith. Cette espèce très voisine de la précédente pour la taille, le port et la forme générale, est confondue avec elle par Willdenow et quelques autres botanistes; elle s'en distingue par ses feuilles d'abord presque aussi blanches en dessous que celles du précédent, mais bientôt d'un vert grisâtre, et enfin nues et d'un vert clair, presque arrondies-ovales, anguleuses-dentées; celles des ramules terminaux en cœur-ovales, mais non lobées. Les écailles de ses chatons femelles sont fendues au sommet, ciliées à leur bord. Ses bourgeons sont, comme ceux du précédent, blanchâtres et non glutineux. Il croît dans les mêmes lieux que le Peuplier blanc, et fleurit à la même époque. D'après Loudon, son bois est plus dur et plus durable que celui de ce dernier.

3. Peuplier-Tremble, *Populus Tremula* Lin. Cette espèce croît naturellement dans presque toutes les parties de l'Europe et s'étend jusqu'en Sibérie; elle reste tantôt assez basse pour ne former qu'un arbrisseau, tantôt, au contraire, elle s'élève en arbre jusqu'à 15 et 20 mètres de hauteur. Son écorce est lisse et d'un gris blanchâtre; ses feuilles, d'un vert clair, plus pâles en dessous, sont pendantes à l'extrémité d'un pétiole long et très comprimé par les côtés, ce qui détermine en elles une agitation presque continuelle; elles sont toutes, de même que les pétioles et les ramules, glabres, ou tout au plus revêtues de poils courts dans leur première jeunesse, arrondies, légèrement acuminées, anguleuses ou sinuées-dentées; ses bourgeons sont glabres, glutineux. Les chatons de fleurs sont groupés à l'extrémité des rameaux, denses, de couleur brunâtre, entièrement couverts par les longs cils luisants des bractées; après la floraison, ils deviennent pendants et acquièrent jusqu'à 15 centimètres de long; les capsules sont de forme ovale-lancéolée. Ce Peuplier prospère dans à peu près toutes sortes de terres, mais plus particulièrement dans celles qui sont sablonneuses et fraîches. Ses

racines s'étendent horizontalement sous la surface du sol, de manière, a-t-on dit, à l'épuiser promptement; de plus, elles pénètrent peu profondément, ce qui permet de cultiver cet arbre dans des terres peu profondes. Son bois est blanc et tendre, susceptible d'être employé à un grand nombre d'ouvrages divers. A l'état frais, il pèse 54 liv. 6 onces par pied cube (Loudon); il se réduit, en séchant, à 34 livres 1 once sous le même volume, de manière à perdre, par conséquent, 2/5 de son poids, et à réduire son volume d'environ un 1/6. Employé comme combustible, la chaleur qu'il donne est, comparativement à celle donnée par le Hêtre, pris pour unité, :: 970 : 1510; il est donc de qualité très médiocre sous ce rapport. Il donne un charbon léger, très propre à la fabrication de la poudre. L'écorce du Tremble est utilisée pour le tannage des peaux, de même que celle des Peupliers blanc et noir; Pallas dit qu'en Russie elle entre dans la médecine domestique. En analysant cette écorce, Braconnot y a trouvé de la Populine, substance qui se retrouve chez quelques autres Peupliers, de la Salicine, des acides benzoïque et pectique, une matière gommeuse, des tartrates et du ligneux. En diverses parties de l'Europe, on donne aux bestiaux les feuilles de cet arbre, soit fraîches, soit sèches; elles constituent même un très bon fourrage, dont on peut tirer un bon parti; pour cet usage, on les cueille en été, tous les deux ans. Cette espèce se propage plus difficilement par boutures ordinaires que la plupart des autres espèces du même genre; mais sa multiplication est tout aussi facile, au moyen de ses rejetons, de ses graines et par boutures de racines. On la plante fréquemment, soit pour l'ornement des jardins paysagers, soit pour les produits qu'elle donne.

Dans cette même section du genre rentrent encore les *Populus grandidentata* Michaux, et *P. tremuloides* Michaux, l'un et l'autre originaires de l'Amérique septentrionale, et aujourd'hui assez répandus en Europe.

b. *Leucoides*, Spach. Rameaux et ramules cylindriques. Rejetons, jeunes pousses et jeunes feuilles couverts d'un duvet pulvérulent, floconneux, non persistant. Feuilles palmati-nerves, non palmati-lobées, ni anguleuses, très larges; pétiole aplati seulement vers le sommet, cylindrique dans sa portion inférieure (fleurs incomplétement connues).

Ici se range le Peuplier argenté, *Populus heterophylla* Lin., arbre de l'Amérique septentrionale, cultivé en Europe, à grandes fleurs en cœur, dentées, cotonneuses à leur face inférieure.

c. *Aigeiros*, Rchb. Bourgeons et jeunes feuilles visqueux, ordinairement glabres, jamais cotonneux. Rameaux et jeunes pousses cylindriques ou anguleux. Feuilles aussi larges, ou presque aussi larges que longues, jamais ni anguleuses, ni palmati-lobées, presque concolores (vert clair) aux deux faces; pétiole aplati, long, grêle. Bractées glabres, indivises, fimbriées. Fleurs mâles 8-30-andres; style bifurqué; stigmates réniformes ou suborbiculaires, obliquement peltés, crénelés aux bords, jaunes, minces, réfléchis. Chatons fructifères très lâches, moniliformes.

4. Peuplier noir, *Populus nigra* Lin. Ce bel arbre, vulgairement connu sous les noms de *Peuplier franc*, *Osier blanc*, se trouve dans les mêmes lieux que le Peuplier blanc; seulement il est moins commun que lui dans les parties froides de l'Europe. Son tronc s'élève jusqu'à 25 et 30 mètres sur 1 mètre, 1 mètre 2 décimètres de diamètre; il se divise en longues branches qui forment une cime large et conique; il est revêtu d'une écorce grise, crevassée; ses feuilles, en losange ou ovales-triangulaires, acuminées, presque toujours plus longues que larges, sont dentées en scie, luisantes, d'un vert foncé en dessus, plus pâles en dessous, glabres, glutineuses à l'état jeune, de même que les jeunes pousses et les bourgeons; elles se montrent plus tard que celles des Peupliers blanc, grisard et pyramidal. Les chatons, ramassés à l'extrémité des branches, sont d'abord coniques, courts; plus tard pendants, cylindriques et allongés, surtout les femelles; leurs bractées sont glabres; les capsules coniques. Ce bel arbre, le plus utile peut-être et le plus productif de tout le genre, réussit très bien dans les sols frais, surtout le long des eaux et dans les prairies humides. La rapidité de son accroissement est considérable; en dix ans, il s'élève à 10-13 mètres; en quarante ou

cinquante ans, il atteint son état adulte et doit dès lors être coupé sans retard; aussi commence-t-il à décliner vers soixante ans. Son bois est employé à des usages nombreux, et comme il est plus fibreux, plus tenace et plus doux en même temps que celui des autres Peupliers en général, il est plus communément mis en œuvre pour la menuiserie, pour la confection des caisses d'emballage, etc. Vert, il pèse 60 livres 9 onces par pied cube (Loudon); en séchant, il se réduit a 29 livres, perdant ainsi plus de la moitié de son poids, et environ 1/5 de son volume. Il forme un combustible très médiocre; la chaleur qu'il dégage n'étant, par rapport à celle du Hêtre, que :: 792 : 1540. Les jeunes branches et les rejets de cet arbre sont assez flexibles pour fournir de bons liens et pour être employés dans la vannerie, concurremment avec l'Osier. En le plantant dru, on en obtient de bonnes perches. Son écorce renferme une assez forte proportion de tannin pour être employée avantageusement en Angleterre, comme celle du Chêne, au tannage des peaux; en Russie, on s'en sert particulièrement pour la préparation des maroquins, ou bien on la donne aux moutons après l'avoir pulvérisée. Elle peut encore servir à la teinture en jaune. Les feuilles du Peuplier noir et ses jeunes pousses constituent un bon fourrage, que les bestiaux mangent avec plaisir. Enfin la matière résineuse aromatique qui enduit les écailles de ses bourgeons est la base de l'onguent *populeum*. On en faisait autrefois une solution alcoolique qu'on employait surtout en frictions dans les rhumatismes, et qui n'est guère plus usitée aujourd'hui. On pense que cette même matière fournit en grande partie aux Abeilles la matière de leur *propolis*. — Le Peuplier noir se multiplie avec la plus grande facilité par boutures et par rejets.

5. Peuplier pyramidal, *Populus pyramidalis* Rozier (*P. fastigiata* Pers.). Ce Peuplier est très connu sous les noms de *Peuplier d'Italie*, *Peuplier de Lombardie*, noms assez impropres, puisqu'il est originaire d'Orient, et qu'il avait été seulement importé dans la Lombardie, d'où il nous est venu vers le milieu du siècle dernier. Il se distingue essentiellement et de prime-abord à son port élancé et conique, qu'il doit à ce que ses branches sont courtes et redressées presque verticalement le long d'un tronc régulièrement conique et continu. Il s'élève jusqu'à 30 mètres, quelquefois jusqu'à plus de 40. A part sa forme caractéristique, il ressemble beaucoup, par la plupart de ses caractères, à l'espèce précédente; cependant ses feuilles sont généralement plus courtes proportionnellement à leur largeur. De plus, il donne des drageons, tandis que le premier n'en produit que rarement. Ce bel arbre, aujourd'hui si répandu dans nos campagnes, où il produit un si bel effet par le contraste de son port élancé avec celui de nos autres arbres, est regardé par divers auteurs comme croissant spontanément dans la Lombardie, sur les bords du Pô; il paraît cependant bien reconnu qu'il a été introduit dans ce pays. Il a été planté en France pour la première fois, vers 1750, le long du canal de Briare, près de Montargis. Il a été introduit en Angleterre en 1758; mais un fait curieux, c'est qu'il est resté étranger à la Toscane jusqu'en 1805. La rapidité de son accroissement est telle, qu'on le voit s'élever quelquefois à 13 mètres en huit ans environ; Loudon en cite même un individu qui, en cinquante ans, s'était élevé à 40 mètres, près du village de Great-Tew, dans le comté d'Oxford. On a souvent répété que l'Europe n'en possède que des individus mâles; cette assertion n'est cependant pas exacte; ainsi, nous la voyons contredite positivement par M. Neilreich (*Flora von Wien*., p. 181), qui dit qu'on en possède en Autriche des individus femelles, seulement moins nombreux que les mâles.

Le bois du Peuplier pyramidal ressemble à celui des espèces précédentes, mais il est inférieur en qualité à celui de certaines d'entre elles, particulièrement du Peuplier noir; aussi est-il aujourd'hui à peu près abandonné pour ce dernier dans la Lombardie, du moins comme espèce utile. On l'emploie à peu près aux mêmes usages, et un peu plus souvent pour les charpentes légères. La rapidité d'accroissement de cet arbre et sa forme régulière font que, dès l'âge de douze ans, il fournit des pièces propres à ce dernier usage. Ce bois et l'écorce qui le revêt donnent une bonne teinture jaune, et quelques auteurs l'ont recom-

mandé pour cet emploi comme préférable au Quercitron.

6. Peuplier monilifère, *Populus monilifera* Ait. (*P. virginiana* Desf.). Cet arbre est connu vulgairement sous les noms de *Peuplier suisse*, *Peuplier de Virginie*. La différence de ces deux noms exprime l'incertitude qui règne relativement à sa patrie réelle. Ainsi les uns, et Loudon est de ce nombre, le regardent comme originaire de Suisse et d'Italie, et comme ayant été seulement importé dans l'Amérique septentrionale; cette manière de voir serait confirmée par ce fait, que Michaux (*Arbr.*, t. III, p. 295) dit que, ni lui ni son père ne l'ont vu sauvage en Amérique, et que Pursh le donne comme toujours cultivé dans ces contrées. D'un autre côté, Aiton le dit originaire du Canada, et les auteurs du *Nouveau Duhamel* lui assignent pour patrie la Virginie. C'est un très bel arbre, qui monte très droit jusqu'à 35 et 40 mètres de hauteur, en formant une tête arrondie, large et touffue, et qui ressemble au Peuplier noir pour sa forme générale et pour plusieurs de ses caractères. Ses jeunes pousses sont relevées d'angles longitudinaux en forme de lames étroites, minces, jaunâtres, qui s'effacent dès la deuxième et la troisième année; ses bourgeons sont bruns, visqueux, allongés et coniques; ses feuilles, portées sur un long pétiole rouge, comprimé dans sa partie supérieure, sont presque rhomboïdales ou ovales, acuminées, quelquefois un peu en cœur à leur base, dentées, à dents incurvées vers le sommet, ou crénelées, à peu près aussi longues que larges, bordées, au moins à l'état jeune, de cils courts et très fins, glanduleuses à leur base. Ses chatons mâles sont cylindroïdes et allongés, serrés; les femelles sont grêles, un peu lâches. Ce Peuplier demande des sols frais et humides. Il s'y développe plus rapidement encore que tous ses congénères; ainsi on le voit souvent atteindre et dépasser même 12 mètres en sept ans; Loudon dit même qu'on l'a vu, en Écosse, s'élever à 23 mètres en seize ans. Comme, malgré cette étonnante rapidité de développement, son bois est égal en qualité, sinon même supérieur à celui des autres Peupliers, et que, de plus, la grosseur et la rectitude de son tronc permettent d'en obtenir de fortes pièces, il en résulte que sa culture présente des avantages réels.

7. Peuplier du Canada, *Populus Canadensis* Desf. Cette espèce croît naturellement dans l'Amérique septentrionale, du Canada jusqu'à la Virginie, le long des rivières, ou dans les terrains gras, que l'inondation recouvre chaque année; aussi demande-t-elle à être plantée dans des terrains très humides et se montre-t-elle, à cet égard, plus difficile que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup pour la plupart de ses caractères et de laquelle elle se distingue principalement par sa taille moins élevée, qui ne dépasse guère 25 mètres; par son tronc plus crevassé; par ses jeunes rameaux plus gros, relevés d'angles plus saillants; par ses branches plus étalées; par ses feuilles plus grandes, de forme arrondie-ovale, ou deltoïde, un peu en cœur à la base où se trouvent deux glandes, glabres, inégalement dentées, toujours plus longues que larges. Ses chatons femelles acquièrent jusqu'à deux décimètres de long. On ne connaît pas exactement l'époque à laquelle cet arbre a été introduit en Europe.

8. Peuplier de la Caroline, *Populus angulata* Lin. Ce grand et bel arbre croît spontanément dans les parties marécageuses et très humides au midi des États-Unis, particulièrement près du Mississipi; aussi demande-t-il à être planté dans des terres humides, où son accroissement est rapide. Il atteint environ 30 mètres de hauteur, avec un tronc d'un mètre ou 12 décimètres de diamètre; sa cime est large et touffue; ses rameaux, de couleur vert olive, sont relevés d'angles longitudinaux très saillants, ordinairement rouges, qui finissent par devenir subéreux et qui se conservent même sur les branches; ses bourgeons sont courts, ovoïdes, pointus, verts, légèrement ou même pas visqueux; ses feuilles, les plus grandes du genre, sont deltoïdes, ou ovales, en cœur à leur base, surtout celles des rejets, acuminées, dentées, glanduleuses à leur base; sur les rejets elles dépassent quelquefois deux décimètres de longueur. Ce large feuillage expose le Peuplier de la Caroline à être facilement endommagé par le vent; de plus, dans nos départements septentrionaux, il souffre fréquemment des gelées. Il est difficile de le multiplier par

boutures et par marcottes; d'ordinaire on le propage par greffes sur le Peuplier pyramidal.

A la section qui nous occupe se rapporte encore le PEUPLIER DE LA BAIE D'HUDSON, *Populus hudsoniana* Michx.

d. *Tacamahaca*, Spach. Bourgeons, jeunes pousses et jeunes feuilles glabres ou pubescents (jamais cotonneux); rameaux et rejets anguleux lorsqu'ils sont jeunes; feuilles larges ou étroites, discolores (d'un vert clair en dessus, blanches et luisantes en dessous), jamais ni anguleuses, ni palmatilobées; pétiole presque cylindrique, point comprimé, canaliculé en dessus; celui des feuilles des rejets et des pousses terminales très court chez quelques espèces. Bractées glabres, indivises, fimbriées. Fleurs mâles 12-30 andres. Style 2 4-furqué; stigmates larges, subpeltés, 2-lobés. Chatons fructifères longs, un peu lâches.

Les Peupliers de cette section sont vulgairement désignés sous le nom de Baumiers. Le plus connu d'entre eux est le PEUPLIER BAUMIER ou TACAMAHACA, *Populus balsamifera* Lin., arbre de la Caroline qui, dans nos pays, ne s'élève guère qu'à 8 ou 10 mètres, dont les feuilles ovales-lancéolées, dentées, sont réticulées à leur face inférieure, dont le bois a une odeur balsamique analogue à celle de la matière résineuse exsudée par ses bourgeons; cette substance aromatique n'est autre chose que la résine connue en Amérique sous le nom de *Tacamahaca*, qui a été donné à l'arbre lui-même. A cette section appartiennent encore le PEUPLIER DE L'ONTARIO, *Populus candicans* H. P., et le PEUPLIER A FEUILLES DE LAURIER, *Populus laurifolia* Ledeb.

(P. D.)

PEUPLIÈRE BRUNE. *Dendrosarcus populeus.* BOT. CR. — Paulet (*Trait. Champ.*, t. II, p. 419, pl. 22, fig. 2) donne ce nom à l'*Agaricus ostreatus* Jacq. (LÉV.)

PEYROUSA, Rich. (*Msc.*). BOT. PH. — Syn. de *Thibaudia*, Pav.

PEYROUSEA, DC. (*Prodr.*, VI, 76). BOT. PH. — Syn. de *Lapeyrousia*, Thunb.

PEYROUSIA, Sweet (*Hort brit.*, 499). BOT. PH. — Syn. de *Ovieda*, Spreng.

PÉZIZE. *Peziza.* BOT. CR. — Pline a désigné sous le nom de *Pezica* des Champignons qui naissaient sans pédicule. Dilleu, dans le Catalogue des plantes qui croissent spontanément dans les environs de Giessen, en a seulement un peu adouci la prononciation en changeant le C en Z; mais les espèces qu'il a réunies à ce genre appartenaient à d'autres. Ainsi, par exemple, le *Peziza auriculam referens* est l'*Exidia auricula Judæ* Fr., la *Peziza tubæformis æmula*, le *Craterellus cornu copiodes* Pers., le *Peziza calyciformis lentiferalævis*, le *Nidularia campanulata* Fr., ou *crucibulum* Fr., etc.; le *Peziza calyciformis lentifera hirsuta* est le *Nidularia striata*. Fr. Hedwig, en 1788, dans le second volume de son important ouvrage, intitulé : *Descriptio et adumbratio Muscorum frondosorum*, étudia d'une manière particulière quelques Pézizes. Frappé du nombre constant des spores que les thèques renfermaient, il les nomma *Octospora*; il fit en même temps connaître les paraphyses qui accompagnaient les thèques. Ces analyses d'Hedwig ont eu sur la mycologie la plus grande influence, et pendant longtemps on a cru que presque tous les Champignons présentaient le même mode de fructification; depuis quelques années seulement on a reconnu qu'il n'en était pas ainsi. Persoon, dans son *Synopsis fungorum*, réunit sous le nom de Pézizes tous les Champignons, sessiles ou pédiculés, qui avaient la forme d'une capsule, et qui présentaient les caractères indiqués par Hedwig; mais, à mesure que la science a marché, les espèces ont tellement augmenté en nombre, qu'il a fallu les partager en un grand nombre de genres; et, pour effectuer ces divisions, on a consulté la forme, la consistance, le mode de déhiscence du réceptacle, la forme des spores, etc. De sorte que maintenant le genre *Peziza* forme une grande famille, que l'on a désignée sous les noms de Pézizoïdées, de Cupulées.

Le genre *Peziza* de Persoon, de Fries et des auteurs modernes, présente pour caractères : un réceptacle (cupule) sessile ou pédiculé, membraneux, charnu, mou, coriace ou friable, creusé en forme de cupule; sa cavité est tapissée par un hyménium le plus souvent d'une couleur différente, et composé de thèques en forme de massue, mélangées avec des paraphyses simples ou rameuses, filiformes ou renflées à l'extrémité;

elles renferment le plus ordinairement huit spores, qui, à une certaine époque, s'échappent brusquement sous la forme d'un nuage.

La cause de ce phénomène curieux, et qui excite la curiosité de ceux qui le voient pour la première fois, nous est inconnue. Bulliard (*Hist. des Champ.*, p. 52, fig. 6) supposait que les filets qui portent les semences de ces Champignons étaient irritables, disposés par étages et placés les uns au-dessus des autres; que lorsqu'on souffle dessus ou qu'on agite l'air, les filets les plus extérieurs se contractent et se redressent presque aussitôt, et que ceux qui sont placés au-dessous, rompant dans ce moment le lien qui les retenait dans une position gênante, se détendent et lancent les graines dans une direction verticale. Ces mouvements se répètent à différents intervalles, et ne cessent que quand il n'y a plus de semences. Malgré le dessin imaginaire de Bulliard et l'explication qu'il en donne, il est très difficile de comprendre son idée.

Palisot de Beauvois (*loc. cit.*, p. 153) expliquait plus simplement encore cette organisation, quand il disait « que les organes » reproductifs des Pézizes, des Clavaires, etc. » sont contenus dans l'épaisseur de l'épi» derme et rangés entre deux fibres tendues » parallèlement, comme des grains de cha» pelet, à la suite les uns des autres. Lors » de la maturité, ces graines s'échappent » par la face supérieure, avec explosion, et » forment un petit nuage. Alors ces fibres » étant forcées de s'étendre, le Champi» gnon se crispe, et la masse entière di» minue de volume. » Le célèbre membre de l'Académie des Sciences ajoute que l'on n'a pas besoin du microscope pour constater ces phénomènes. Je crois, au contraire, que s'il eût employé cet instrument, même d'une faible puissance, il aurait eu des idées plus précises sur la fructification des Pézizes.

Ces Champignons sont extrêmement nombreux; on les rencontre à toutes les hauteurs, et même au niveau des neiges fondantes; ils végètent sur les feuilles, les tiges des plantes, les troncs d'arbres qui sont en décomposition ou qui commencent à se décomposer; il y en a même quelques uns qui croissent sur les feuilles des plantes vivantes et qui ne leur sont pas nuisibles. Il n'y a qu'un très petit nombre d'espèces qui aient pour habitat les matières animales, et le plus ordinairement ces matières sont-elles réduites à l'état de terreau.

Si l'on en croit Palisot de Beauvois (*Journ. bot.*, t. 2, p. 154), très rarement on trouve la même Pézize deux années de suite à la même place. « Pour m'assurer du fait, j'ai, dit-il, planté des morceaux de bois dans des lieux où j'avais remarqué plusieurs *Peziza acetabulum*. Il ne m'est arrivé qu'une seule fois d'en retrouver à la même place où j'en avais observé l'année précédente..... » Ces sortes de Champignons se dégagent de leurs semences avec explosion; celles-ci sont transportées au loin par le vent, raison pour laquelle il ne s'en rencontre pas deux années de suite à la même place. Mes observations ne concordent pas avec celles de Palisot de Beauvois, car souvent j'ai rencontré dans le même endroit des Pézizes et même la *Peziza acetabulum* dans des endroits où j'en avais rencontré auparavant. Il est même très important de remarquer les endroits, l'époque et les circonstances atmosphériques; c'est le seul moyen que nous ayons à notre disposition pour nous procurer des Champignons quand nous en avons besoin. C'est ainsi que les paysans se procurent les Morilles, et jamais ils ne les cherchent vainement quand la saison est favorable.

La forme de la cupule est très variable; elle est sessile ou pédiculée, en forme de coupe, d'assiette ou d'entonnoir; de concave qu'elle était, elle devient aplatie avec l'âge, et quelquefois se renverse au point de devenir convexe. Sa marge le plus ordinairement est entière, mais elle se déchire en différents points à mesure que le Champignon se développe; dans quelques espèces seulement, elle est garnie de dents très marquées. Une section de ce genre offre le singulier phénomène de paraître composée d'une seule lame, dont les extrémités se roulent en dedans et forment une cupule qui paraît fendue sur un des côtés, ce qui leur donne l'apparence d'une oreille d'animal.

La consistance varie également: il y en a quelques unes qui sont fragiles comme de la cire, on ne peut les toucher sans qu'elles

se brisent ; d'autres sont membraneuses, flexibles, coriaces, et les cellules qui entrent dans leur composition ne sont pas de la même nature. Ainsi dans celles qui sont aqueuses, d'une consistance de cire, les cellules sont plus ou moins arrondies et pénétrées d'une grande quantité de sucs. Dans celles au contraire qui sont coriaces, les cellules sont allongées, parallèles ; elles sont formées de deux plans : l'externe, ou le réceptacle proprement dit, présente les caractères que je viens d'indiquer ; le disque ou hyménium en recouvre toute la partie supérieure et présente des thèques placées verticalement, parallèles les unes aux autres comme les fils d'un velours et le plus souvent mélangées avec un grand nombre de paraphyses. Quand on soumet cet hyménium à la pression entre deux verres et qu'on le regarde au microscope, on dirait qu'il est composé d'un certain nombre de faisceaux ; est-ce le résultat d'une division mécanique ou une disposition naturelle ? je n'ai jamais pu m'en rendre compte.

La face externe de la cupule est glabre, tomenteuse, villeuse, quelquefois parcourue par des fibres qui naissent du centre et s'étendent en rayonnant à la circonférence, dans un grand nombre d'espèces, surtout celles qui sont terrestres, elle est couverte de granulations ou de petites verrues ; la couleur varie, et ce qui est assez singulier, c'est qu'en dedans le parenchyme est d'une couleur différente ; généralement, cependant, il est d'un blanc sale.

L'hyménium est le plus souvent d'une couleur différente du réceptacle, et cette couleur est un des principaux caractères des Pézizes ; aussi quand elles sont desséchées a-t on beaucoup de peine à les reconnaître, l'humidité leur rend bien la forme primitive, mais la couleur le plus ordinairement est altérée. MM. Nees d'Esenbeck et Fries ont cherché à tirer parti de la différence d'épaisseur qui existe entre la couche de thèques et le réceptacle ; j'avoue que je n'ai jamais obtenu de résultat avantageux de ce caractère, il doit même offrir de grandes variations suivant l'âge des espèces. Je me rappelle avoir soumis à l'analyse le *Peziza venosa* et n'avoir pu constater les organes de la fructification. Les thèques étaient à peine développées et j'expérimentais sur des individus qui avaient trois ou quatre pouces de diamètre. Enfin, j'en examinai quelques uns très avancés en âge, près de tomber en putréfaction, et je vis que c'était seulement à cette époque qu'ils répandaient leurs spores et qu'on pouvait en avoir une connaissance exacte. Si l'âge apporte une si grande différence dans une Pézize qui a quelquefois le diamètre d'une assiette ordinaire, ne doit-on pas être circonspect quand on étudie des espèces qui ont le diamètre d'une lentille ou d'une tête d'épingle ?

Les thèques qui forment l'hyménium ont la forme d'une petite massue ; elles renferment huit spores et sont mélangées avec un plus ou moins grand nombre de paraphyses simples ou rameuses, filiformes ou terminées à leur extrémité par un petit renflement ; rarement elles présentent des cloisons, mais elles renferment dans leur intérieur un liquide blanc, hyalin, quelquefois coloré en jaune. Quoique ces organes soient plus prononcés dans les Pézizes que dans les autres Champignons, ils ne présentent aucune trace d'animalcules, et la matière même qu'ils contiennent ne jouit pas du mouvement brownien.

Les spores des Pézizes sont rondes, ovales, elliptiques, rarement linéaires et presque constamment au nombre de huit. Le plus souvent elles sont simples, continues ; dans une seule espèce que le capitaine Durieu a récoltée en Algérie, je les ai vues avec une cloison médiane ; souvent on voit dans leur intérieur deux sporidioles ou petites spores arrondies qui occupent les foyers de l'ellipse quand les spores proprement dites ont cette forme ; enfin, dans la section des Patellariées, elles présentent trois, quatre et même cinq cloisons ; ce caractère milite en faveur des botanistes qui veulent séparer le genre *Patellaria* des Pézizes, et avec d'autant plus de raison qu'elles sont persistantes et que le réceptacle a une structure qui rappelle celle de la scutelle de quelques Lichens. Les spores des Pézizes sont lancées dans l'air d'un moment à l'autre avec élasticité, et forment une espèce de nuage ; mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'on ne voit pas d'où elles s'échappent ; les recherches que j'ai faites sur ce sujet ne m'ont jamais rien appris de satisfaisant ; comme les thèques

sont pressées les unes contre les autres, les spores doivent nécessairement sortir par l'extrémité libre; il faut donc qu'elles s'ouvrent à cette extrémité et qu'elles se referment aussitôt, car on ne voit pas d'ouverture, même quand elles sont entièrement vides.

Exposées à l'humidité, les spores des Pézizes végètent avec une grande facilité, on les voit émettre par deux points opposés, quelquefois par trois, des filaments qui se ramifient et dans lesquels pénètre au fur et à mesure la matière qui formait le nucléus; les filaments ne tardent pas à s'enchevêtrer les uns dans les autres, puis ils périssent parce qu'ils ne se trouvent pas dans les circonstances favorables pour accomplir leur végétation. Les spores qui présentent dans leur intérieur deux sporidioles végètent de la même manière que celles qui sont simples; on voit d'abord les petits corps augmenter de volume, puis ils se touchent, finissent par se confondre, et les filaments se montrent aux points opposés. On ne doit donc pas considérer les sporidioles comme des organes propres, mais bien comme une modification de ce que l'on est convenu d'appeler le nucléus.

Quelques spores paraissent formées d'une seule membrane; qu'elles aient commencé à végéter ou non, on ne voit aucune trace de seconde membrane ou d'épispore. Dans d'autres, cette seconde membrane existe, elle m'a paru continue, je n'y ai pas vu d'apparence d'ouvertures comme MM. Tulasne en ont vu dans les spores des Urédinées; et pourtant, quand elles émettent quelques filaments, on distingue facilement, à la transparence des tissus, que la membrane externe ne s'allonge pas; on voit même un petit bourrelet qui semble indiquer qu'elle a été perforée. Ces recherches sont très délicates, les instruments qui grossissent le plus ne sont pas toujours les meilleurs, et les agents chimiques, comme l'acide sulfurique, que l'on peut employer pour détruire un tissu, en mettre un autre à découvert, ne me paraissent pas donner des résultats assez satisfaisants pour qu'on en puisse déduire des conclusions absolues.

Les Pézizes sont des Champignons dont l'homme ne retire aucun avantage; les animaux ne paraissent pas les rechercher; les mollusques et les insectes seulement s'en nourrissent.

Les espèces de ce genre sont très nombreuses et assez difficiles à reconnaître. Fries les divise en trois séries et chacune de ces séries se subdivise en quatre tribus.

Série 1. *Aleuria*. Réceptacle charnu ou membraneux, mou, fragile, recouvert d'un voile universel qui rend la surface pruineuse, furfuracée ou légèrement tomenteuse. L'hyménium qui tapisse l'intérieur est très distinct, il peut même se séparer, et les thèques qui le composent sont très grandes.

Série 2. *Lachnea*. Réceptacle de consistance ferme ou céracée, quelquefois charnue, recouvert d'un duvet distinct persistant sous la forme de poils ou de soies; hyménium faisant corps avec lui et distinct principalement par sa couleur.

Série 3. *Phialea*. Réceptacle céracé, membraneux, gélatineux, intimement uni avec l'hyménium; spores simples.

A la suite de ces trois séries, Fries place le genre *Helotium*, dont le disque, d'abord aplati, devient ensuite convexe, au lieu d'être concave.

Chacune de ces séries se subdivise en quatre tribus. Je crois devoir renvoyer au *Systema mycologicum* de ce célèbre botaniste pour la connaissance de ces subdivisions; je me contenterai d'indiquer les espèces principales et celles qui méritent de fixer l'attention. Parmi les *Aleuria* et dans la tribu des Helvelloïdes, il en est une que Vaillant a trouvée dans les environs de Paris et qu'il a figurée; c'est le *Peziza acetabulum*. Cette espèce croît au printemps sur la terre; son réceptacle est charnu, fragile, d'une couleur fuligineuse, veiné en dessous; ses veines se continuent sur le pédicule et forment des côtes saillantes séparées par des enfoncements ou des lacunes. J'en ai trouvé à Saint-Germain une variété dont le réceptacle est entièrement recouvert de poils très courts. (*Pez. acetab. var. velutina.*) Fries, en donnant les caractères de la tribu des Helvelloïdes, dit que les spores renferment deux sporidioles; celles du *Peziza acetabulum* n'en renferment qu'une, je m'en suis assuré plusieurs fois. Le *Peziza venosa* a les spores simples, sans aucune apparence de sporidiole dans leur intérieur. Quelques espèces de cette

tribu ont le réceptacle incisé sur un des côtés; alors il se roule sur lui-même et semble représenter une volute d'Escargot (*Cochleatæ*); tel est le *Peziza umbrina* de Persoon. Dans d'autres, au contraire, il s'élève en hauteur et ressemble à une oreille (*Otideæ*). Le *Peziza onotica*, qui croit assez abondamment à Vincennes et au bois de Boulogne, sous les Chênes, est très curieux parce qu'il ressemble exactement à une oreille; il se fait remarquer par sa belle couleur orangée en dehors et rose en dedans. Le *Peziza aurantiaca* Pers., que l'on pourrait, d'après M. Mérat, introduire dans l'alimentation, prend quelquefois la même forme, mais, dans ce cas, les individus sont toujours moins développés que les autres. Parmi les espèces dont le réceptacle est recouvert de pustules (*Pustulatæ*), le *Peziza vesiculosa* est très fréquent et se rencontre dans les serres sur la tanuée, sur le fumier et même sur la terre. Cette espèce atteint un volume considérable; elle représente d'abord un globe, puis elle s'ouvre, sa marge se rompt; sa couleur est tantôt blanche, tantôt bistrée; son mycelium, blanc, est souvent assez abondant pour faire croire qu'elle est pédiculée; sa substance est aqueuse, extrêmement fragile. Les auteurs en distinguent plusieurs variétés qui paraissent dépendre du lieu où elles se sont développées.

La seconde tribu (*Geopyxis*) renferme de curieuses espèces, notamment le *Peziza Cacabus* qui croît à Java. C'est un des Champignons les plus extraordinaires que l'on puisse voir : il n'a pas moins de 3 pieds de haut; la cupule, comme son nom l'indique, représente une marmite profonde de 20 pouces, et du diamètre de 25; elle est d'une consistance molle, papyracée, rugueuse, tuberculeuse à sa surface, et striée vers sa marge; le pédicule qui la supporte est épais de 3 pouces, haut de 16, et creux dans son intérieur. Le *Peziza macropus* Pers., que l'on trouve dans les bois, en été et en automne, a son pédicule cylindrique, allongé, droit, supportant un réceptacle hémisphérique qui s'étale ensuite comme une soucoupe; sa surface est de couleur cendrée et recouverte de poils très courts. Le *Peziza Tuba* Batsch, que Micheli a cultivé, naît d'un Sclérote; il en est de même pour le *Peziza tuberosa* Bull. Ces Sclérotes sont arrondis ou lobulés, à surface lisse et noire; ils restent en terre sous cette forme, et, au printemps, ils se prolongent en une, deux ou plusieurs pointes; leur sommet se renfle ensuite, et forme la cupule; à mesure que le Champignon se développe, leur intérieur se ramollit et disparaît, il ne reste plus qu'une coque membraneuse noire et friable. Le Pézize tubéreux affectionne particulièrement les endroits ombragés des bois où croît l'*Anemone nemorosa*. Des auteurs ont même prétendu qu'il naissait sur les racines de cette plante. Une autre espèce, le *Peziza arenaria*, à laquelle on fait jouer le rôle important de fixer le sable, est sessile, rousse, verruqueuse, d'abord globuleuse, puis dilatée et fendue à sa marge; le mycélium d'où elle naît est composé de longues fibrilles blanches et rampantes qui agglutinent les grains de sable. Le capitaine Durieu en a trouvé une espèce analogue en Algérie (*Peziza ammophila*). Nous en avons également une, dans les environs de Paris, dont je donnerai ailleurs la description.

La tribu des *Humaria* ne renferme pas d'espèces bien intéressantes. Comme leur nom l'indique, elles naissent généralement sur la terre. Leur couleur est toujours vive, jaune-rouge ou orangée.

La tribu des *Encœlia* diffère des autres parce que les individus qui la composent ne croissent plus sur la terre, mais sur les écorces, les bois. On rencontre fréquemment sur les troncs du Tremble, du Peuplier, etc., le *Peziza fascicularis;* il naît sous l'épiderme par groupe. La cupule est sessile, mince, hémisphérique, un peu coriace, difforme, rugueuse et d'une couleur presque noire.

La série des *Lachnea* offre dans sa première tribu (*Sarcoscyphæ*) le *Peziza coccinea*, grande et belle espèce qui croît de bonne heure. Batarra, comme je l'ai déjà dit, vivement frappé de sa couleur, s'adonna à l'étude des Champignons. Le réceptacle est pédiculé, infondibuliforme, tomenteux, blanc en dehors, et écarlate en dedans. Dans cette série, il y a un assez grand nombre de petites espèces sessiles qui vivent sur la terre, sur les bois en décomposition, et dont la marge est garnie de cils roides. Leur couleur est généralement vive. Le *Peziza scutellata*, qui est connu depuis très longtemps, fixe toujours l'attention; il représente une petite cupule sessile, presque plate, d'un rouge orangé, et

munie à sa marge de longs cils roides et noirs. Il croît dans presque tous les pays. Le *Peziza stercorea* Pers., d'un moindre volume et pas aussi attrayant, croît sur le fumier de Vache, de Cheval; globuleuse dans le premier âge, cette espèce devient ensuite infondibuliforme; sa couleur est fauve, et les cils qui bordent sa marge sont d'un roux foncé. Elle paraît avoir une durée assez longue; car elle se dessèche dans les temps secs, et redevient à la vie avec l'humidité, même à diverses reprises.

La tribu des *Dasycyphæ*, dont le réceptacle est constamment villeux ou tomenteux, contient un assez grand nombre d'espèces, mais toutes d'une petite dimension, notamment le *Peziza virginea* Batsch, que l'on rencontre presque pendant toute l'année sur les feuilles ou les rameaux. Il est pourvu d'un pédicule; il est blanc dans toutes ses parties; ses poils sont ordinairement couverts de gouttes d'eau qui ressemblent à du cristal. Le *Peziza bicolor* Bull. lui ressemble un peu, mais le pédicule est plus court, et le disque d'une couleur jaune ou orangée. On le trouve sur les rameaux du Chêne, de l'Épine blanche et surtout du Noisetier.

La tribu des *Tapeziæ* est une des plus distinctes; toutes les espèces croissent sur les bois, les écorces, rarement sur les feuilles; les réceptacles reposent sur un subiculum tomenteux, plus ou moins épais. On rencontre quelquefois sur les rameaux des Rosiers, le *Peziza rosæ* Pers., que Tode a décrit sous le nom de *Microthecium hispidum*. Ses cupules sont sessiles, larges d'une ligne, tantôt éparses, tantôt rapprochées, concaves, tomenteuses, d'un rouge brun foncé, puis presque noires; le subiculum sur lequel elles reposent est de la même couleur. Sa durée est assez longue; dans les temps secs, la cupule se contracte; dans les temps humides, elle redevient à la vie, et s'étale comme le *Peziza cinerea*.

Dans la tribu des *Fibrinæ*, le réceptacle est ordinairement coriace, sec; les poils, appliqués les uns contre les autres, lui donnent une apparence fibreuse. Nous ne trouvons guère, aux environs de Paris, que le *Peziza bolaris* Batsch, qui croît sur les rameaux du Tremble et du Noisetier. La cupule est infondibuliforme, quelquefois hémisphérique, ferme, d'une couleur ocracée et veinée de fibres à l'extérieur; le pédicule qui la supporte varie de longueur et de couleur. Le disque est brun.

La série des *Phialea* comporte presque autant d'espèces que la précédente dans la tribu des *Hymenoscyphæ*, dont la cupule est membraneuse et constamment pourvue d'un pédicule. Le *Peziza subularis* Bull., qui croît sur les graines de l'*Helianthus annuus* et du *Bidens tripartita*, est remarquable par sa cupule hypocratériforme, entière, et son long pédicule presque filiforme.

On rencontre fréquemment en automne le *Peziza echinophila* dans les involucres presque pourris des fruits du Châtaignier. Mais les glands, les graines du Charme de l'année précédente sont quelquefois couverts du *Peziza fructigena* Bull. La cupule est en forme de patelle, ferme, de couleur blanche ou jaunissante, et supportée par un pédicule souvent très long et presque constamment tortu. Deux espèces méritent de fixer l'attention, parce que leur marge est garnie de dents; le *Peziza coronata* Bull. a un pédicule long d'une à deux lignes, et les dents de la marge presque sétacées; le *Peziza inflexa* Bolt. est un peu plus petit et ses dents sont triangulaires. Persoon (*Myc. europ.*, t. 1, p. 288) pense que l'on pourrait donner le nom d'*Odontoloma* aux Pézizes dont la marge est dentée. Ce caractère se retrouve dans le *Peziza subulata* Schum., *Pez. cyathus* (*Nees in Mart. fl. Erlang.*, p. 463). et *Pez. Chailletii*, qui fait partie des *Phacidium*. Le *Peziza perula* Pers., que j'ai recueilli sur des tiges de Pommes de terre, ne présente pas de thèques, mais bien des basides tétraspores, avec des spores simples, ovales, glabres et transparentes; il doit par conséquent être placé dans le genre *Cyphella*, et conserver son nom spécifique.

Dans la tribu des Calycinées (*Calycinæ*), dont la cupule est constamment nue, d'une consistance assez ferme, on trouve le *Peziza æruginosa*, dont le mycelium a la propriété de donner aux bois sur lesquels il se développe une couleur qui rappelle le vert-de-gris; dans l'état stérile, il se trouve dans plusieurs collections sous le nom de *Byssus æruginosa*, quoiqu'il n'y ait aucune trace de filaments. Le *Peziza citrina* Batsch, assez commun sur les troncs d'arbres, se

distingue facilement à sa belle couleur jaune citron, et à son pédicule court et presque conique. Dans quelques circonstances cependant, on le distingue difficilement du *Peziza pallescens* Pers., et du *Peziza lenticularis* Bull. Dans la tribu des *Mollisiæ*, l'espèce la plus commune est, sans contredit, le *Peziza chrysocoma* Bull., que l'on rencontre presque partout avec le *Dacrymyces stillatus* Nees. Son réceptacle est sessile, d'un jaune pâle, de consistance presque trémelloïde. Le professeur Fries doute que cette espèce appartienne aux Pézizes, parce que le disque ne présente pas de thèques. Dans cette tribu, l'espèce la plus répandue est le *Peziza cinerea* Batsch. On la rencontre dans toutes les localités; elle croît sur les bois pourris, et même sur les tiges des plantes; son réceptacle est sessile, mou, d'une couleur gris cendré, qui contraste avec la blancheur de sa marge.

La dernière tribu comprend les *Patellea*. Quelques auteurs en font un genre particulier, dont les caractères reposent sur les réceptacles, qui sont plus ou moins cornés, et les spores cloisonnées. Mais il faudra en éliminer le *Peziza cerastiorum* Wallr., qui croît en Sibérie et dans les environs de Paris, sur les feuilles vivantes des Céraistes; d'autres espèces, comme les *Peziza Gentianæ* Pers., *lævigata* Fr., *nervisequia* Pers., ont été déplacées et transportées dans le genre *Excipula*.

Les Pézizes sont très nombreux, difficiles à distinguer; il serait à désirer que quelqu'un en entreprît la monographie. M. le docteur Petit l'avait commencée; les nombreuses difficultés qu'il a rencontrées l'ont probablement empêché de donner suite à son travail. (Lév.)

***PEZODONTUS** (πέζα, pied; ὀδούς, dent). ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, de la tribu des Ténébrionites, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 225), avec deux espèces de l'Afrique occidentale : le *Tenebrio cupreus* et l'*Helops cyaneus* de Fabricius. (C.)

***PEZOMACHUS** (πεζομάχος, pédestre, qui combat à pied, allusion à l'absence d'ailes). ins — Genre de la tribu des Ichneumoniens, groupe des Pimplites, établi par M. Gravenhorst (*Ichneumologia*) sur de petites espèces européennes dont les ailes sont tout-à-fait rudimentaires, la tête rétrécie en arrière et le corselet gibbeux. Les plus répandues sont les *P. formicarius* (*Mutilla formicaria* Lin.), *pedestris* (*Ichneumon pedestris* Fabr.), *nigrocinctus* Grav., etc. Il serait possible, sinon probable, que les *Pezomachus* ne fussent que des femelles, dont les mâles paraissent appartenir à un genre fort différent. (Bl.)

***PÉZOPORINÉES.** *Pezoporinæ*. ois. — Sous-famille établie par Ch. Bonaparte dans la famille des Psittacidées pour les espèces qui ont une queue longue et les joues emplumées, c'est-à-dire pour les Perruches. G.-R. Gray, qui a adopté cette sous-famille, y range les genres *Coracopsis*, *Prioniturus*, *Platycercus*, *Nymphicus*, *Pezoporus*, *Palæornis*, *Polytelis*, *Euphema*, *Melopsittacus* et *Trichoglossus*. Voy. pour tous ces genres l'article perroquet. (Z. G.)

PEZOPORUS. ois. — Genre établi par Illiger dans la famille des Perroquets. *Voy.* perroquet. (Z. G.)

PHACA (φακῆ, lentille). bot. ph. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Lotées-Astragalées, établi par Linné (*Gen.*, n° 891), et dont les principaux caractères sont : Calice tubuleux ou campanulé, à cinq dents, dont les deux supérieures plus écartées. Corolle papilionacée, à étendard égalant ou dépassant les ailes, à carène obtuse. Étamines 10, diadelphes. Ovaire sessile ou stipité. Style ascendant; stigmate capité. Légume uniloculaire, polysperme, un peu renflé, à suture supérieure séminifère, gonflée.

Les *Phaca* sont des herbes vivaces, quelquefois suffrutescentes; à tiges dressées ou inclinées; à feuilles imparipennées; à stipules distincts du pétiole; à fleurs disposées en grappes, en épis ou en capitules, bractéées; elles sont rouges, blanches, bleues ou jaunâtres.

Ces plantes croissent dans toutes les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal, surtout dans les endroits montagneux. On en connaît une quinzaine d'espèces, parmi lesquelles nous citerons la *Phaca alpina* Jacq., qui croît dans les montagnes escarpées des Alpes, des Pyrénées, de la Sibérie, etc. (J.)

***PHACECERUS** (φακῆ, lentille; κέρας, corne). ins. — Genre de l'ordre des Coléo-

ptères tétramères, de la famille des Curculionides orthocères et de la division des Brenthides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. V, p. 554), et qui se compose de deux espèces: les *P. planicaudatus* (*olivaceus* Schr.) et *decollatus* Chevt. Toutes deux proviennent de Madagascar. (C.)

*PHACECORYNUS (φακῆ, lentille; κορύνη, massue). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, de la division des Rhynchophorides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. VIII, 2, p. 228) avec la *Calandra Sommeri* de Burmeister, espèce que ce dernier auteur a figurée, et dont il a donné l'anatomie complète. Sa patrie est l'Afrique australe. (C.)

PHACELIA (φάκελος, faisceau). BOT. PH. — Genre de la famille des Hydrophyllées, établi par Jussieu (*Gen.* 129). Herbes abondantes dans l'Amérique boréale. *Voy.* HYDROPHYLLÉES.

*PHACELLOBARUS (φάκελος, faisceau; βαρύς, lourd). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, et de la division des Apostasimérides cholides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. VIII, 1, p. 98), et qui avait été réuni à tort par l'auteur (*loc. cit.*, t. IV, p. 462) à ses *Cyphorhynchus*. Le type, seule espèce connue jusqu'à présent, le *P. singularis* Chev., Schr., est originaire de Madagascar. (C.)

*PHACELLOCERA (φάκελος, faisceau; κέρας, corne). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes et de la tribu des Lamiaires, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 371), publié par de Castelnau (*Hist. nat. des anim. artic.*, t. II, p. 469), et adopté par M. Guérin-Méneville (*Ic. règ. anim.*, t. III, p. 240). Ce genre se compose de deux espèces: les *P. plumicornis* Kl. (*scopulicornis* Dej. Cast.), et *Buquetii* Gm. La première est originaire du Brésil, et la seconde de Cayenne. (C.)

*PHACELLOPHORA (φάκελος, faisceau; φέρω, porter). ACAL. — Genre de Médusaires établi par M. Brandt, et caractérisé par seize faisceaux de tentacules situés entre les échancrures du bord, où ils forment une rangée simple sur un sinus en forme d'arc. Cette Méduse, qui a aussi la cavité stomacale simple entourée seulement de canaux vasculaires, se rapproche beaucoup des *Sthenonia* et *Cyanea* d'Eschscholtz, mais elle se distingue de l'un par ses bras beaucoup plus développés, et de l'autre par ses tentacules plus courts, dépourvus de glandes ou suçoirs, par le manque de tentacules marginaux, et enfin parce que les canaux de l'estomac sont autrement divisés, et n'aboutissent pas à un vaisseau marginal. La seule espèce connue, la P. DU KAMTSCHATKA, a une ombrelle hyaline large de 6 décimètres, rayée de jaune, avec des vaisseaux brunâtres et des faisceaux de tentacules roses. M. Lesson place ce genre dans sa famille des Médusidées ou Méduses monostomes, faisant partie du groupe des Méduses à pédoncule central. (DUJ.)

*PHACELLUS (φάκελος, faisceau). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes et de la tribu des Lamiaires, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 361) et publié par Buquet (*Revue zoologique*, 1836, p. 255). Trois espèces font partie de ce genre, savoir: les *P. Boryi* Gory, *Latreillei* et *Dejeanii* Buq. Toutes proviennent du Brésil. (C.)

*PHACEPHORUS (φακῆ, lentille; φόρος, qui porte). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères et de la division des Brachydérides, établi par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. VI, p. 244). Le type, seule espèce connue, le *P. vilis* Schr., est indigène du nord de la Chine. (C.)

PHACIDIUM (φακῆ, lentille; ἰδέα, forme). BOT. CR. — Genre de Champignons de la classe des Thécasporés endothèques et de la section des Cliostomés. Quand il est parfaitement développé, c'est un des plus faciles à reconnaître; le réceptacle est sessile, arrondi, lenticulaire, coriace, d'abord fermé, puis il s'ouvre du centre à la circonférence en plusieurs lanières triangulaires qui se redressent et forment une petite cupule dont la marge est dentelée, et le fond recouvert par les organes de la fructification qui sont composés de thèques renfermant huit spores dans leur intérieur. Le professeur Fries les divise en trois tribus: 1° ceux qui sont Dénudés (*denudata*), qui, comme le *Phacidium hemisphœricum* Fr., que Wormskjold a trou-

vé dans le Kamschatbka sur l'écorce du Bouleau, vivant en commun avec l'*Hysterium pulicore*, ont le réceptaclo hémisphérique superficiel, noir, s'ouvrent en quatre lanières et laissent voir un disque blanc qui devient noir avec l'âge. Le *Phacidium Phœnicis* Moug., Fr., ou *Graphiola Phœnicis* Poit., n'appartient pas à ce genre, commo Cbevallier le pensait; il doit être plaré à côté des *Æcidium* et conserver son nom primitif.

2° Les Erumpents (*Erumpentiâ*); ceux-ci sont recouverts par l'épiderme des plantes, qui se déchire et permet aux Champignons de se développer. On les rencontre sur les rameaux et les feuilles. Le *Phacidium Pini* est assez fréquent; il forme, sur les rameaux du Pin, du Mélèze, de petites pustules noires, larges de une à deux lignes, glabros, d'abord brillantes, puis opaques, s'ouvre en plusieurs lanières et laisse voir un disque de couleur fuligineuse. Le *Phacidium multivalvus* Fr., qui appartient à cette tribu, en a été séparé parce quo les spores ne sont pas contenues dans des thèques. Il a servi à Greville pour établir le genre *Ceutospora*. En général, les individus de celto tribu so rencontrent sur des feuilles coriaces comme celles des Pins, des Sapins, de l'Andromède, des Vaccinium, etc.

3° Les Xylomes (*Xyloma*). Dans cette tribu les réceptacles sont confondus avec l'épiderme des feuilles, et la débiscence est simultanée. Nous en avons dans les environs de Paris deux espèces qui sont extrêmement communes. Le *Phacidium coronotum* rroît sur les feuilles du Chêne, du Châtaignier, de l'Aune, du Bouleau, etc, il est orbiculaire, hémisphérique, le plus souvent déprimé au centro; il s'ouvre en plusieurs dents aiguës. Son disque a une couleur légèrement jaune. Lo *Phacidium dentatum* Fr., se trouve principalement sur les feuilles de Cbêne. Les rérept acles sont ponctiformes, noirs, brillants, placés au milieu d'une tache pâle décolorée, quelquefois circonscrite par un petit filet noir; ils s'ouvrent en quatre lanières seulement. Le disque est également jaune, mais, dans les saisons très humides, il devient blanc. On rencontre encore assez fréquemmont le *Pharidium repandum* sur les tiges de quelques plantes, comme les Potentilles, les Céraistes, etc., mais rarement il arrive à parfaite fructification. (Lév.)

***PHACOCAPNOS.** BOT. PH. — Genre de la famille des Papavéracées, tribu des Fumariées, établi par Bernhardi (*in Linnœa*, XII, 664). Herbes du Cap. *Voy.* PAPAVÉRACÉES.

PHACOCHÈRE. *Phacochœrus* (φακὸς, verrue; χοῖρος, cochon). MAM. — Fr. Cuvier (*Bull. de la Soc. phil.*, 1818, et *Mém. du Mus.*, VIII. 1822) a créé sous ce nom un genre de Mammifères de l'ordre des Pachydermes, créé aux dépens des Cochons, auxquels il ressemble par ses formes générales, mais dont il diffère d'une manière bien notable par son système dentaire.

Les Phacochères sont plus lourds et plus trapus quo les Cochons; leur crâne est très élargi, et leur groin offre un grand aplatissement; lours yeux, placés très près des oreilles, sont tellement rapprochés l'un de l'autre, que ces animaux ne voient presque pas de face; on remarque de chaque côté de la joue un gros tubercule ou verrue, qui a valu à res Pachydermes leur nom de *Cochons à verrues*. Le systèmo dentaire est caractéristique; aussi croyons-nous devoir rapportor ici ce qu'en dit Fr. Cuvier, dans son ouvrage intitulé : *Des dents des Mammifères, considérées comme caractères zoologiques* (1825). Le nombre total des dents est de 24 ou de 16; 10 ou 8 à la mâchoire supérieure, savoir : pas d'incisives ou bien 2, 2 canines et 6 molaires; 14 ou 8 à l'inférieure, savoir : pas d'incisives ou bien 5, 2 canines et 6 molaires. A la mâchoire supérieure, l'incisive est crocbue et très écartéo, par sa racine, do sa congénère, mais s'en rapproche par sa couronne. La canine est une puissante défense, dont l'alvéole est ouvert sur les côtés du maxillaire, qui se développe en se relevant et en se recourbant en arrière, et qui se termine en une pointe aiguë. La première et la seconde molaires sont, en comparaison surtout de la troisième, do très petites dents : elles se composent de quatre tubercules, qui, dans l'usure, présentent quatro potites figures elliptiques ou circulaires entourées d'émail : la seconde est plus grande que la première; la dernière molaire, qui est la plus grande, orcupe un espare deux fois plus grand que celle qui la précède, et ello est composée de trois rangs de tubercules disposés longitudinale-

ment; ceux des bords sont placés vis-à-vis l'un de l'autre, et ceux du milieu sont intermédiaires aux premiers. Quand ces tubercules commencent à s'user, ils présentent autant de disques d'émail, et forment comme trois chaînes d'anneaux; lorsque les effets de la mastication s'étendent plus loin, ces disques, ces anneaux s'agrandissent et se déforment plus ou moins; ceux d'un côté se réunissent à ceux de l'autre, tandis que ceux du milieu quelquefois subsistent; d'où il résulte quelques variétés de figures, dans lesquelles cependant on retrouve ordinairement des indications des premières; et c'est toujours par la partie antérieure que ces dents s'usent d'abord, parce que c'est par là qu'elles commencent à sortir de l'alvéole et poussent devant elles les premières molaires, qui souvent ne se retrouvent plus qu'en grande partie détruites dans les vieux individus, et qui même quelquefois ont tout-à-fait disparu. Ces dents sont fort longtemps à prendre racines; ce n'est que lorsqu'elles cessent de pousser, ce qui arrive très tard, qu'elles se terminent par des cônes plus ou moins allongés, en enveloppant, à leur base, la capsule dentaire, qui se divise alors et cesse de former un seul organe. A la mâchoire inférieure, les deux premières incisives sont à peu près d'égale grandeur et fortement couchées en avant; la troisième est très courte et tout-à-fait appuyée contre les premières; la canine est une forte défense triangulaire, qui s'écarte beaucoup de l'axe des mâchoires. Les molaires ne diffèrent pas essentiellement de celles de la mâchoire supérieure, seulement la première est plus différente encore de la seconde, pour la taille. Dans leur position réciproque, les deux premières incisives inférieures sont en relation avec la supérieure; la troisième d'en bas n'est opposée qu'à la gencive; la canine, par sa face postéro-interne, est unie a la face antéro-externe de la supérieure, et ces dents s'aiguisent par leur frottement : les molaires sont opposées couronne à couronne. D'après ce que nous venons de dire, l'on voit que les Phacochères ont un système dentaire beaucoup plus herbivore que les Cochons ordinaires, et l'étude de leurs mœurs confirmera ce fait.

Les membres des Phacochères sont courts et trapus et se terminent par quatre doigts: deux antérieurs garnis de sabots, et qui supportent l'animal, et deux postérieurs rudimentaires en forme d'ergot, et n'atteignant pas le sol; la queue est courte et ne prend d'autre part aux mouvements que de se relever quand l'animal court; elle reste pendante dans toutes les autres situations; leur allure est la marche et le galop.

Les yeux sont, de tous les sens de ces animaux, ceux qui leur offrent les moindres secours; la petitesse de ces organes et les saillies qui les environnent restreignent beaucoup le champ qu'ils peuvent embrasser. L'oreille est grande, ovale, et l'ouïe paraît très sensible; il en est de même de l'odorat, ce qu'annonce la longueur du museau ou de l'organe olfactif, dont les orifices externes, les narines, sont couvertes dans le milieu d'un groin très large et très mobile. La langue est douce; le pelage ne semble se composer que de soies dures et rares, produites par une peau épaisse et rugueuse, ce qui rend leur toucher d'autant plus obtus, qu'une épaisse couche de graisse se développe sous cette peau.

L'anatomie de ces animaux a été encore assez peu étudiée; toutefois Fr. Cuvier a publié quelques détails sur leurs organes génitaux, dont la disposition se rapproche beaucoup de celle des Cochons. M. de Blainville prépare dans ce moment-ci un travail sur l'ostéologie de ces animaux.

A l'état naturel, les Phacochères sont des animaux féroces et indomptables; en domesticité, durant leurs premières années, ils montrent de la gaieté et l'expriment par la vivacité de leurs mouvements; ils s'apprivoisent même jusqu'à un certain point; mais bientôt tous ces signes de douceur s'effacent, et quand ils sont tout ce qu'ils peuvent être, que leur développement est achevé, toute marque de confiance disparaît, et ils ne semblent plus éprouver que le besoin de la solitude, et celui d'éloigner d'eux ce qui pourrait les troubler. Ainsi, comme le fait remarquer Fr. Cuvier, le Phacochère mâle, qu'on a vu vivant en Hollande, éventra deux Truies qu'on avait placées près de lui, et tua l'homme qui le soignait en lui ouvrant la cuisse d'un coup de ses défenses. Notre ménagerie du Mu-

séum n'a encore possédé qu'une seule espèce de ce genre.

Les Phacochères se nourrissent essentiellement de matières végétales, et ils fouissent pour découvrir les bulbes et les racines, dont ils paraissent reconnaître la présence par leur odorat.

Ce genre ne renferme que deux espèces bien distinctes, confondues par la plupart des naturalistes anciens, et même par G. Cuvier, dans son *Règne animal*, quoique les auteurs systématiques les eussent distinguées sous les noms de *Sus africanus* et *æthiopicus*; noms très impropres, puisque l'Afrique est la patrie commune des deux espèces, et que le *Sus æthiopicus* habite particulièrement le cap de Bonne-Espérance; ce qui a amené quelques auteurs à changer ces deux noms en ceux de *Sus incisivus* et *Sus edentatus*, dénominations meilleures, car elles s'appliquent à une particularité caractéristique de chaque espèce; la première présentant toujours des incisives, et la seconde n'en ayant pas. Dans ces derniers temps, deux autres espèces ont été également placées dans ce groupe, mais elles ne sont pas encore assez connues pour qu'on puisse les y laisser. L'une est le *Phacochærus noiropotamus*, qui n'est indiqué que par une figure donnée par Desmoulins, dans l'atlas du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, et l'autre le *Phacochærus Æliani* Ruppell, rapporté avec doute au *Tetracheros* d'Ælien, et qui doit être réuni au *Phacochærus æthiopicus*.

Le Phacochère du Cap ou d'Éthiopie, *Phacochærus æthiopicus* Fr. Cuvier, A.-G. Desm.; *Sus æthiopicus* Gm., Vosmaer, Pallas; Porc a large groin, Allamand; Sanglier d'Afrique, Buffon; Phacochère édenté, *Phacochærus edentatus* Is. Geoffr. (*Dict. class. d'hist. nat.*). Cet animal a environ 1m,35 de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, et sa hauteur, entre les épaules, est de 90 cent.; sa queue a 15 à 16 cent. de longueur. Son corps est d'un gris roux et sa tête est noirâtre : on voit sur les épaules, le cou et le derrière de la tête une longue crinière composée de soies grises et brunâtres; le reste du corps est couvert de poils peu abondants. Sous les yeux, on remarque des lambeaux charnus de peau. Mais le meilleur caractère de cette espèce est de manquer d'incisives, et cela non seulement dans les vieux individus, mais aussi dans les jeunes : toutefois on doit dire que l'on trouve assez fréquemment dans les gencives quelques rudiments d'incisives, comme l'a démontré G. Cuvier.

Le *Phacochærus æthiopicus* ne se trouve pas en Éthiopie, comme son nom pourrait le faire croire, mais c'est surtout aux environs du cap de Bonne-Espérance qu'on le rencontre le plus habituellement.

Le Phacochère d'Afrique, *Phacochærus africanus* Fr. Cuv. A.-G. Desm.; *Sus africanus* Gm., Pennant; Sanglier du Cap-Vert (*Hist. nat. of Quadr.*); Phacochère a incisives, *Phacochærus incisivus* Is. Geoffr. (*loc. cit.*). De la taille du précédent; il s'en distingue principalement parce qu'il est pourvu de deux incisives à la mâchoire supérieure et de six à l'inférieure; les deux incisives supérieures éloignées par leurs racines, se rapprochent en convergeant par leur couronne, et sont crochues; des six incisives inférieures, les deux dernières sont très courtes, couchées contre les quatre autres, qui sont à peu près d'égale longueur, et dirigées en avant. Il n'y a pas de lambeaux charnus au dessous des yeux. La queue, terminée par un flocon de poils, descend jusqu'au jarret. Le corps est couvert de soies noirâtres, longues et fines, surtout aux épaules, au ventre et sur les cuisses.

Cette espèce a été trouvée aux îles du Cap-Vert. (E. D.)

PHACOCYSTE. bot. ph. — Synonyme de Cytoblaste. *Voy.* ce mot.

***PHACODES** (φακῆ, lentille; εἶδος, forme). ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes et de la tribu des Cérambycins, établi par Newmann (*The entomologist's*, t. I, p. 7) avec le *Callidium obscurum* de Fabricius (*P. lentiginosus* New.), espèce propre à la Nouvelle-Hollande, et qui a les plus grands rapports avec les *Hesperophanes* de Dej., ou les *Arhopalus* de Serville. (C.)

***PHACOPS.** crust. — C'est un genre de la classe des Trilobites établi par Emmrich, (*in Leonhard und Broun Neues, Galibuch für Mineralogie*). (H. L.)

PHACORRIZA (φακῆ, lentille; ῥίζα, racine). bot. cr. — Genre de Champignons

de l'ordre des Basidiosporés cétobasides et de la section des Clavariés. Persoon (*Myc. europ.*, t. I, p. 192) lui donne les caractères suivants : Tubercule radical, charnu, en forme de volve, s'ouvrant au sommet et donnant issue, par la fissure, à un réceptacle en forme de massue.

Le *Phacorhiza sclerotioides* a été trouvé dans les Vosges par M. Mougeot, sur les tiges desséchées du *Sonchus alpinus* et du *Cacalia albifrons*. On voit sur ces tiges des tubercules noirs, saillants, épars, qui ressemblent au *Sclerotium semen*. A une certaine époque, ils se tuméfient, se déchirent au sommet, et laissent voir une substance blanche. Cette substance se développe bientôt, et prend la forme d'une petite massue blanche et dressée. Quand le Champignon est parfaitement développé, le tubercule, qui d'abord s'était ramolli, n'a plus de substance intérieure; il ne reste plus que la partie externe sous la forme de membrane noire et friable. M. Fries pense que ce genre doit se confondre avec le *Typhula*, et que l'espèce représentée par Persoon est la même que le *Typhula sclerotioides*. (Lév.)

*PHACOSPERMA, Haw. (*in Philosoph. Magaz.*, 1827, p. 124) BOT. PH. — Synonyme de *Calandrinia*, H.-B. Kunth.

*PHACUS (φακῆ, lentille, gousse de légumineuse). INFUS. — Genre d'Infusoires à corps aplati ou foliacé, non contractile, à tête membraneuse, résistant, prolongé postérieurement en manière de queue et muni d'un filament locomoteur flagelliforme. Les *Phacus* font partie de la famille des Eugléniens; ils sont ordinairement colorés en vert, avec un point oculiforme rouge en avant. C'est Nitzsch qui, le premier, établit ce genre pour une espèce très commune dans l'eau verte des fossés et dont O.-F. Müller avait fait une Cercaire sous le nom de *Cercaria pleuronectes*. Elle est longue de 40 à 45 millièmes de millimètre, très aplatie, presque circulaire, avec des sillons longitudinaux peu marqués et un prolongement caudal très court. Bory Saint-Vincent la plaça dans son genre Virguline, et M. Ehrenberg, sans tenir compte de la non-contractilité du tégument, la réunit à ses *Euglena*, ainsi que les autres *Phacus* et notamment le *P. longicauda*, assez commun dans nos eaux douces, long de 9 centièmes de millimètre, y compris la queue qui fait presque la moitié de cette longueur; le corps est déprimé en forme de feuille ovale, arrondie et tordue sur son axe, avec douze à quinze sillons longitudinaux. (Duj.)

*PHÆA (φαός, éclat). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes et de la tribu des Lamiaires, créé par Newmann (*The entomologist's*, t. I, p. 13), et qui comprend trois espèces de cet auteur : les *P. saperda*, *dapsilis* et *dilecta*. La première se trouve au Mexique, et les deux autres proviennent de Manille. (C.)

*PHÆDIMUS (φαίδιμος, brillant). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes et de la tribu des Scarabéides-Mélitophiles, établi par Westwood (*Arcana entomologica*, 1841), et adopté par Waterhouse, Burmeister et Schaum dans leurs publications. Il se compose d'une seule espèce : le *P. Cumingii*, originaire des îles Philippines. (C.)

*PHÆDINUS (φαίδιμος, éclatant). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes, de la tribu des Cérambycins (des Trachydérides de Dupt.), établi par Dupont (*Magasin zoologique*, 1836-1840, p. 4, 5, 6, 19, pl. 30, 31, 32, 39), et qui renferme 5 espèces de l'Amérique équinoxiale : les *P. tricolor* Dup., *lanio*, *Debauvei* (*venustus* New.) Guérin-Mén., *microthorax* Pty., et *corallifer* New. (C.)

*PHÆDON (φαίδιμος, brillant). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Cycliques et de la tribu des Chrysomélines, formé par Mégerle (*Catalogue Dahl*, p. 74), et adopté par nous et par Dejean (*Catalogue*, 3, p. 429). Ce dernier en mentionne 17 espèces : 10 sont originaires d'Amérique et 7 d'Europe. Nous citerons les suivantes : *P. Cochleariæ*, *auctum* F., *pyritosum* Rossi, *semimarginatum* Lat., et *auritum* Germar. Kirby a donné depuis le nom de *Phædon* à des espèces de la même tribu, qui constituent notre genre *Entomoscelis*. (C.)

*PHÆDRA (φαιδρός, brillant). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Cycliques et de la tribu des Colaspides,

formé par Dejean (*Catal.*, 3ᵉ éd., p. 438), qui n'y place qu'une seule espèce, la *Phædra rufipes*. Elle est originaire de Cayenne. (C.)

* **PHÆDROPUS** (φαιδρωπός, aspect brillant). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, de la division des Brachydérides, établi par Schœnherr (*Dispositio meth.*, p. 112; *Genera et sp. Curculion. syn.*, t. I, p. 647;—V, 715), et qui comprend deux espèces : les *P. candidus* F. (*tomentosus* Ol.), et *togatus* Cbvl.-Schr. La première se trouve à Cayenne, et la seconde au Brésil. (C.)

PHÆNICOCERUS, Latreille, Serville, Dejean. INS. — Synonyme de *Psygmatocerus*, Weleer, Perty. (C.)

PHÆNICOPHAUS. OIS.—*Voy.* MALCOHA.

* **PHÆNITHON** (φαίνω, je montre; ἦθη, joie). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides orthocères, de la division des Anthribides, créé par Schœnherr (*Dispositio methodica*, p. 37; *Genera et sp. Curculion. syn.*, t. I, p. 155;—V, 257), et qui se compose de 17 espèces, toutes originaires de l'Amérique équinoxiale. Nous désignerons comme en faisant partie les *P. maculatus*, *clavicornis* F., *curvipes*, *semi-griseus* Germ., *brevicornis* Say, *albosparsus* Imb, et *Leopardinus* Schr. (C.)

PHÆNIXOPUS. BOT. PH. — *Voy.* PHŒNIXOPUS.

* **PHÆNOCOMA** (φαίνω, briller; κόμη, chevelure). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par Don (*in Mem. Werner. Soc.*, V, 554). Arbustes du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

* **PHÆNOGYNE**, DC. (*Prodr.*, VI, 145). BOT. PH. — *Voy.* ERIOCEPHALUS, Linn.

* **PHÆNOMERIS** (φαίνω, je montre; μηρός, cuisse). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, de la tribu des Scarabéides phyllophages, créé par Hope (*Transaction zool. Soc. London*, 1833, t. I, p. 97, pl. 13, fig. 6), et adopté par Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, t. IV, I, p. 333), qui le compreod parmi ses Rutélides chasmoïides. Ce genre se compose de deux espèces : les *P. magnifica* H., et *Beskii* (*Eupyga*) Mann. La première se trouve à Port-Natal, et la seconde en Mozambique. (C.)

* **PHÆNOMERUS** (φαίνω, je montre; μηρός, cuisse). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, de la division des Apostasimérides cbolides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion. syn.*, t. III, p. 632; VIII, p. 98). Le type, seule espèce connue, le *Ph. Sundewalii* Schr., a été rapporté des environs de Calcutta (Indes orientales). (C.)

PHÆNOPODA, Cass. (*in Dict. sc. nat.*, XLII, 84). BOT. PH. — Syn. de *Podotheca*, Cass.

* **PHÆNOPS**, Mégerle, Dahl et Dejean. INS. — Synonyme de *Buprestis*, Solier; *Apatura*, Castelnau, Gory; *Trachypteris*, *Oxypteris*, Kirby; et *Melanophila*, Eschscholtz. *Voy.* ces mots. (C.)

PHÆOCARPUS, Mart. et Zuccar. (*Nov. gen. et sp.*, I, 61, t. 37, 38). BOT. PH. — Syn. de *Magonia*, St.-Hilaire.

PHÆOPUS, Cuv. OIS.—Nom spécifique du Corlieu d'Europe, devenu nom du genre dont cette espèce est le type. (Z. G.)

* **PHAETHORNINÉES**. *Phaethorninæ*. OIS. — Sous-famille établie par G.-R. Gray dans la famille des Trochilidées (Oiseaux-Mouches) pour les espèces de cette famille dont les rectrices moyennes se terminent en brins étroits et prolongés. Les genres *Grypus* et *Phaethornis* font partie de cette sous-famille. (Z. G.)

* **PHAETHORNIS**. OIS. — Genre établi par Strickland dans la famille des Oiseaux-Mouches sur le *Troch. superciliosus* de Linné. *Voy.* COLIBRI. (Z. G.)

PHÆOTHRIPS. INS.—*Voy.* PHŒOTHRIPS.

PHAÉTON ou **PAILLE-EN-QUEUE**. *Phaeton* (nom mytholog.). OIS.—G. de la famille des Totipalmes de G. Cuvier, et de l'ordre des Palmipèdes. On lui assigne pour caractères : Un bec long, assez robuste, comprimé latéralement, droit, pointu, à bords dentelés; des narines concaves, étroites, à demi fermées par une membrane; des pieds courts; un pouce petit; tous les doigts réunis dans une même membrane; les ongles recourbés; une queue composée de quatorze rectrices, douze courtes arrondies, et les deux moyennes très longues, très minces, simulant des brins. C'est ce dernier caractère qui

a valu aux Oiseaux dont il est question le nom plus vulgaire que scientifique de Paille-en-Queue.

D'après Linné, le genre Phaéton n'a pas subi de variations quant à la composition, et fort peu relativement à la place qu'il convient de lui assigner. G. Cuvier l'a rangé dans sa famille des Totipalmes, à côté des Anhingas; c'est ce qu'ont également fait Vieillot, dans sa Méthode ornithologique, et G.-R. Gray, dans sa *List of the Genera of Birds*. M. Lesson l'a placé à la fin de sa tribu des Palmipèdes longipennes, après les Sternes et les Bec-en-Ciseaux, en dehors, par conséquent, des Totipalmes, et loin des Anhingas.

Les mœurs des Phaétons sont celles de tous les Oiseaux pélagiens. Condamnés, à cause de leur organisation, à ne pouvoir se reposer impunément à terre, leur nourriture d'ailleurs ne se trouvant qu'à la surface des mers, on les voit, doués autant que les Pétrels, les Fous, les Frégates d'un vol rapide et soutenu, voltiger presque sans relâche au-dessus des eaux pour guetter les Poissons volants, ou toute autre proie, que les vagues ramènent à la surface. S'ils se reposent, ce n'est jamais sur une surface plane. La difficulté qu'ils auraient de pouvoir prendre leur essor à cause de l'étendue de leurs ailes, trop grandes relativement à la brièveté de leurs jambes, leur fait toujours préférer des positions élevées, les arbres ou les rochers escarpés, par exemple. Lorsque parfois ils s'abattent sur les ondes pour y prendre du repos, ils attendent, pour reprendre leur vol, qu'une vague les soulève; ils peuvent alors s'élever sans difficulté.

Les Phaétons ont une manière de voler qui leur est particulière. Ils impriment à leurs ailes une sorte de tremblement qui n'a rien de bien gracieux; on dirait qu'épuisés de fatigue ils ont de la peine à les agiter, et qu'ils sont toujours sur le point de tomber. Quelquefois cependant, mais rarement, ils planent. Ils s'abattent de très haut, en s'abandonnant à l'impulsion de leur propre poids, et saisissent le Poisson sans plonger, comme font beaucoup d'autres Oiseaux marins.

Comme les Phaétons vivent dans des limites qu'ils ne dépassent guère; comme les îles qu'ils fréquentent de préférence, et desquelles ils s'écartent rarement à plus de deux cents lieues, sont situées sous la zone torride, dans certaines circonstances, ils sont presque la boussole du navigateur. Ils lui annoncent le voisinage de cette zone, et par conséquent le passage prochain sous les tropiques. C'est à cause de leur habitat qu'on les appelle quelquefois *Oiseaux des Tropiques*, et c'est parce qu'ils semblent suivre, pour ainsi dire, le soleil, en ne s'écartant pas des régions que cet astre éclaire le plus longtemps, que Linné avait donné à ces Oiseaux le nom de Phaéton, qu'on leur a généralement conservé.

Les îles peu fréquentées et isolées au milieu des mers qui baignent les deux continents sont habitées de préférence par les Phaétons : c'est là qu'ils se livrent à l'œuvre de la reproduction. Ils cherchent, à l'effet d'y établir leur nid, des positions d'un accès difficile. Les uns le placent dans des trous d'arbres élevés; les autres le posent dans les anfractuosités des rochers les plus escarpés. Leur ponte n'est que de deux ou trois œufs. Les jeunes, encore dans le nid, ramassés en boule et couverts d'un duvet d'une blancheur éblouissante, ressemblent parfaitement à des houppes à poudrer, en duvet de Cygne.

On a décrit un assez grand nombre d'espèces appartenant au genre Phaéton, mais M. Brandt, qui a fait la monographie de ce genre (*Mém. de l'Acad. imp. des sc. de Saint-Pétersbourg*, 6e sér., t. V, part. 2), n'en reconnaît avec certitude que les trois suivantes :

Le Phaéton a brins rouges, *Ph. phœnicurus* Linn. (Buff., *Pl. enl.*, 979). Plumage généralement blanc, mais nuancé d'une légère teinte rose; région oculaire et couvertures des ailes noires; les deux longues pennes de la queue rouges; le bec de cette couleur. — Habite les mers de l'Inde et de l'Afrique, Madagascar, l'Ile-de-France et l'océan Pacifique.

Le Phaéton a brins blancs, *Ph. æthereus* Linn. (Buff., *Pl. enl.*, 369 et 998). Plumage blanc; région oculaire et haut de l'aile noirs; les deux longues pennes de la queue blanches, à tiges brunes; bec rouge. — Habite l'océan Atlantique.

Le Phaéton a bec jaune, *Ph. flavirostris*

Br. Cette espèce, caractérisée par la couleur de son bec, se trouve dans les Iles Bourbon et Maurice. (Z. G.)

*PHAÉTONINÉES. *Phaetoninæ*. OIS. — Sous-famille établie par G.-R. Gray dans la famille des Pélicanidées (Pélicans), et dont l'unique représentant est le genre Phaéton. (Z. G.)

PHETUSA, Gærtn. (II, 465, t. 169). BOT. PH. — Syn. de *Verbesina*, Cass.

*PHÆTUSA, Wagl. OIS. — Synonyme de *Sterna*, Licht. (Z. G.)

*PHÆUS (φαιός, brun). HELM. — Nom employé par Nitzsch (*Encyclopédie d'Ersch et Gr.*, 1845), pour un Ver du groupe des Trématodes? (P. S.)

PHAGNALON. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini (*in Bullet. soc. philom.*, 1819, p. 174). Arbrisseaux des régions méditerranéennes et des Canaries. *Voy.* COMPOSÉES.

PHAJUS (φαιός, noirâtre). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, tribu ou sous-ordre des Épidendrées, établi par Loureiro (*Fl. Cochinch.*, II, 529). Herbes de l'Inde. *Voy.* ORCHIDÉES.

*PHALACREA (φαλακρός, lisse). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Eupatoriacées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 105). Herbes du Pérou. *Voy.* COMPOSÉES.

PHALACROCORAX, Briss. OIS. — Syn. de *Carbo*, Lacép. (Z. G.)

*PHALACRODERIS (φαλακρός, glabre; δέρη, cou). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Liguliflores, tribu des Chicoracées, établi par De Candolle (*Prodr.*, VII, 77). Herbes des montagnes de l'Ile de Cos. *Voy.* COMPOSÉES.

*PHALACRODISCUS, DC. (*Prodr.*, VI, 47). BOT. PH. — *Voy.* LEUCANTHEMUM.

*PHALACROGLOSSUM, DC. (*Prodr.*, VI, 45). BOT. PH. — *Voy.* LEUCANTHEMUM.

PHALACROLOMA (φαλακρός, lisse; λῶμα, frange). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XXXIX, 404). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* COMPOSÉES.

PHALACROMESUM, Cass. (*in Dict. sc. nat.*, LIII, 235; LVII, 339; LX, 586). BOT. PH. — Synonyme de *Tessaria*, Ruiz et Pav.

PHALACRUS (φαλακρός, chauve). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Clavipalpes, de la tribu des Érotyliens, créé par Paykul, et adopté par Latreille (*Règne animal*, t. V, p. 157), par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 454), par Hope (*Coleopterist's manual*, t. II, p. 156). Ce dernier auteur comprend ce genre parmi ses Anisotomides. Il se compose d'une trentaine d'espèces, répandues en Europe, en Afrique, en Amérique et en Australie. La moitié appartient à la première, et le quart à la seconde. Nous citerons parmi les espèces qui font partie de ce genre, les *P. corruscus* Pk., *substriatus*, *ulicis* Ghl., *æneus*, *bicolor* F., *geminus* St. Er., *corticalis* Ill., *trichopus*, *maculifer* Wallr., et *brunneus* Er. Ce sont de très petits Insectes, longs de 1 à 2 millim., à corps sub-hémisphérique, lisse, noir ou châtain. La massue des antennes est formée de 3 articles. On les trouve sur les fleurs et sous les écorces. (C.)

PHALÆNA. INS. — *Voy.* PHALÈNE.

*PHALÆNOPSIS (φάλαινα, phalène; ὄψις, aspect). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, tribu des Vandées, établi par Blume (*Bijdr.*, 294). Herbes des Moluques. *Voy.* ORCHIDÉES.

PHALANGER. *Phalangista*. MAM. — On connaît dans la Polynésie et l'Australie, terres si riches en Marsupiaux, une vingtaine d'espèces, qui joignent à des caractères secondaires assez variables des dispositions communes, à l'aide desquelles on peut aisément les reconnaître. Elles sont de taille moyenne ou petite, ont un régime essentiellement frugivore et une formule dentaire qui tient à la fois de celle des Insectivores et des Rongeurs. Leurs doigts sont pourvus d'ongles en forme de griffes, sauf le pouce des pieds de derrière, et celui-ci, qui ressemble à celui des Sarigues, est également opposable aux autres doigts. Toutefois les Mammifères dont nous voulons parler ne sont ni du même genre, ni de la même famille que les Sarigues de l'Amérique. Ils n'en ont pas la formule dentaire, et leurs pattes elles-mêmes diffèrent notablement. Les postérieures ont, en effet, le second et le troisième doigts plus petits que les autres, et réunis par la peau jusqu'aux ongles. Aux pieds de devant, il y a

quelquefois aussi une sorte de main, formée par la séparation des cinq doigts en deux faisceaux opposables, comme aux pattes des Caméléons. Daubenton a donné à ces animaux le nom français de *Phalangers*, que les naturalistes ont adopté. Storr emploie même ce nom en latin ; E. Geoffroy et G. Cuvier l'ont traduit en latin par le mot *Phalangista*, qu'on a plus généralement conservé.

Antérieurement à Daubenton, l'on connaissait déjà les Phalangers. En 1605, Clusius en avait parlé sous le nom de *Cusa* (1). En 1726, Valentyn décrivit celui d'Amboine sous le nom de *Coès-Coès*, que lui donuent les Malais ; toutefois il lui attribua, par erreur, quelques détails relatifs au Kanguroo d'Aroë ; et Buffon, qui d'abord n'étudia pas le Phalanger avec autant de soin qu'il le fit plus tard avec Daubenton, rapporta ce qne l'on avait dit du Coès-Coès et de la Sarigue, ajoutant qu'il ne voyait aucune différence entre ces animaux. Aussi fut-il conduit, par les belles remarques qu'il avait faites sur la répartition géographique des Mammifères, à nier que les Iles Moluques fussent bien la patrie des Quadrupèdes signalés par Valentyn, et inscrits par les naturalistes linnéens sous la dénomination de *Didelphis orientalis*.

Mais les observatious de Wosmaer, celles de Banks, de Pallas, démontrèrent à Buffon qu'il s'était trompé, ou plutôt que des renseignements inexacts et l'imperfection des documents dont il avait d'abord disposé l'avaieut induit en erreur. L'objection qu'on avait pu faire à sa loi sur la répartition géographique des Quadrupèdes n'en était donc pas une, puisque le Phalanger était uu animal différent des Sarigues, non seulement comme espèce, mais encore comme genre.

« Nous étions mal informés, écrivit plus tard Buffon, lorsque nous avons dit que les animaux auxquels nous avons donné le nom de Phalangers appartenaient au nouveau continent... M. Pallas est le premier qui ait remarqué cette méprise, nous sommes maintenant assuré que le Phalanger se trouve dans les Indes méridionales, et même dans les terres australes comma à la Nouvelle-Hollande. Nous savons aussi qu'on n'en a jamais vu dans les terres de l'Amérique. M. Banks dit, avec raison, que je me suis trompé et qu'il a trouvé dans la Nouvelle-Hollande un animal qui a tant de rapports avec le Phalanger, qu'on doit les regarder comme deux espèces très voisines. »

Vicq d'Azyr, l'un des premiers, a parlé, sous le nom de *Bruno* (*Didelphis peregrinus*), d'nn Phalanger de la Nouvelle-Hollande, celui qu'on a nommé depuis lors Phalanger-Renard, et plus récemment les recherches des Hollandais dans les Iles Malaises, celles des naturalistes français (Péron et Lesueur. MM. Quoy, Gaimard, Lesson, etc.), ainsi que les collections faites par les Anglais aux terres australes, ont augmenté le nombre des espèces connues de Phalangers. Elles nous ont aussi éclairés sur leurs caractères zoologiques, sur leurs mœurs et sur leur organisation déjà décrite par Daubenton et par Vicq d'Azyr; elles ont bien davantage enrichi nos collections, où l'on voit aujourd'hui un assez grand nombre de Phalangers préparés. On peut donc répéter avec plus de certitnde cette assertion de Buffon : « Les Phalangers se trouvent dans les Indes méridionales et dans les terres australes ; ils n'existent ni en Amérique, ni ailleurs. »

Nous avons dit qne l'on possédait déjà une vingtaine de Phalangers. Leurs caractères sont assez différents dans certains cas, pour qu'on ait pu les partager en plusieurs groupes. Trois genres sont faciles à établir : ceux des *Phascolarctos*, *Phalangista* et

(1) C'est, dit-il, un Animal de la taille d'un Chat et qui fut observé par l'amiral Vanderhagen, lors de son troisième voyage à Amboine ; il porte sous le ventre un sac dans lequel pendent ses mamelles. Les petits s'y forment et restent adhérents aux tétines, dont ils ne se séparent qu'après avoir pris une taille suffisante ; et, après leur naissance, ils peuvent y rentrer de nouveau. Ces animaux, dit encore Clusius, vivent de grains, d'herbes vertes et de légumes ; les Portugais les mangent habituellement ; mais les Mahométans s'en interdisent la chair.

Desmoulins a pensé, à l'imitation de Camper, que les anciens eux-mêmes pouvaient bien avoir eu quelque connaissance de ces Marsupiaux propres aux Iles indiennes. « Fixez, dit Plutarque dans son *Traité de l'amour des parents pour les enfants*, fixez votre attention sur ces Chats qui, après avoir produit leurs petits vivants, les cachent de nouveau dans leur ventre, d'où ils les laissent sortir pour aller chercher leur nourriture, et les y reprennent ensuite pour qu'ils dorment en repos. » En effet, ce passage, que Camper et Desmoulins ont cité à l'appui de leur opinion, semble se rapporter à des Marsupiaux.

Buffon, qui est si riche en citations, n'a rapporté ni cette phrase de Plutarque, ni ce que Clusius a dit de son *Cusa*, et, ce qui a sans doute contribué à sa première erreur, c'est que le nom de *Philander*, qu'on avait donné aux Cousous et au Kanguroo d'Arue, est attribué par Seba à un animal qui est véritablement une Sarigue.

Petaurus : le premier pour le *Koala*, qui est un gros Phalanger sans queue; le second pour une quinzaine d'espèces à queue longue, mais plus ou moins prébensile, et à dents molaires sujettes à quelques variations, ce qui les a fait partager en *Cuscus*, *Trichosurus*, *Pseudocheirus* et *Dromicia ;* le troisième, au contraire, pour des espèces moins nombreuses, à queue non prenante, mais dont les flancs ont, comme chez les Écureuils volants, une expansion aliforme de la peau. On les a aussi divisés, d'après la considération de quelques caractères particuliers, en *Petaurista*, *Belideus* et *Acrobates*.

Ces détails nous font aisément comprendre pourquoi les auteurs considèrent aujourd'hui comme une famille distincte, parmi les Marsupiaux, le petit groupe des Phalangers; cette famille a reçu le nom de *Phalangistidæ*. Waterhouse y ajoute aussi le genre que nous avons nommé *Tarsipes*, mais celui-ci présente des particularités trop différentes pour que nous acceptions cette manière de voir. Il ne sera donc question ici que des véritables *Phalangistidæ*, et les Tarsipèdes seront décrits dans un autre article.

Parlons d'abord de quelques traits généraux propres aux Phalangers.

L'extérieur de ces animaux rappelle à la fois celui des Lémuriens et des Sarigues; ils ont le museau assez saillant, terminé par un petit mufle dénudé; les yeux gros, à pupille circulaire ou verticale; les oreilles médiocres ou en cornet appointi et plus ou moins membraneuses. Leur corps est trapu, peu élevé sur jambes, et terminé le plus souvent par une queue prébensile; leurs membres sont courts, forts, très bien disposés pour grimper, et pourvus, en avant et en arrière, de cinq doigts tous armés d'ongles en forme de griffes, sauf le pouce de ceux de derrière, qui est opposable aux autres, et onguiculé ou non. Les femelles ont une poche abdominale assez ample, et chez les mâles, les organes de la reproduction sont disposés comme ceux des autres Didelphes. Les dents ont, dans leur disposition générale, quelque chose qui rappelle la dentition des Musaraignes, mais elles sont moins épineuses et en rapport avec un régime plus frugivore; aussi les vraies molaires ont-elles des collines transverses à leur couronne, comme celles des Semnopithèques et des Indris. Auprès des vraies molaires, dont le nombre est de quatre paires en haut et de quatre ou trois en bas, et dans la même série qu'elles, il y a une ou deux grosses fausses molaires en haut et une en bas. Vient ensuite, en haut, une paire de fausses molaires caniniformes, écartées des autres dents, puis la dent qui porte le nom de canine, et trois paires d'incisives à peu près semblables à celles des Kanguroos; à la mâchoire inférieure, on voit, en avant de la série continue des molaires, entre celles-ci et la longue paire d'incisives, qui existe ici comme chez les Kanguroos, d'une à quatre paires de petites molaires gemmiformes, assez comparables à celles que l'on voit à la mâchoire supérieure des Musaraignes, dans l'espace qu'on a nommé la barre.

Les Phalangers sont des animaux crépusculaires qui vivent dans les forêts épaisses, et se nourrissent essentiellement de fruits. Il est probable néanmoins qu'ils ajoutent aussi des œufs et des Insectes à leur régime ordinaire. Leur intestin est pourvu d'un cœcum assez long.

Ils n'ont pas l'intelligence fort développée; et leurs ruses peu perfectionnées, jointes à leur grande multiplication, font qu'on peut aisément se les procurer. Presque partout ils servent de nourriture à l'homme. Cependant ils répandent une odeur désagréable.

Voici l'énumération des espèces connues de Phalangers, et des principaux caractères qui ont permis de les partager en genres et sous-genres.

Genre I. — PHASCOLARCTOS.

Il a été établi par M. de Blainville en 1816, et ne comprend qu'une seule espèce, *Phascolarctos fuscus* de Blainv. et Desmarest, appelée aussi KOALA (*voy.* ce mot), *Lipurus cinereus*, *Phascolarctos Flindersii*, etc., par les différents auteurs. Il a pour caractères : Incisives $\frac{3}{1}$, canines $\frac{1}{0}$, molaires $\frac{5}{5}$; corps ursiforme ; point de queue.

Le Koala vit à la Nouvelle-Galles (Nouvelle-Hollande), dans les régions montagneuses couvertes de forêts. Il est de la grosseur d'un Blaireau, et reçoit des Européens établis en Australie le nom d'Ours. Il

est encore assez rare dans les collections. Plusieurs auteurs l'ont fait représenter, et nous en avons nous-même donné une figure dans le supplément au *Dictionnaire des sciences naturelles*. *Voy*. l'article KOALA.

Genre II. — PHALANGISTA.

Ce genre, nommé *Balantia* par Illiger, avait été appelé antérieurement *Phalangista* par E. Geoffroy-Saint-Hilaire et G. Cuvier, d'après Daubenton. Il comprend, ainsi que nous l'avons déjà dit, des espèces à queue préhensile, dépourvues de membrane aliforme entre les flancs, et dont les grosses molaires sont au nombre de cinq ou six paires à la mâchoire supérieure ainsi qu'à l'inférieure.

On a divisé les Phalangers proprement dits en plusieurs sous-genres.

Sous-genre 1. CUSCUS. — COES COES, Lacépède (*Tableau mamm.*, 1803). — CEONYX, Temminck (*Monogr. de mammalogie*, t. I, p. 10).—CUSCUS, Lesson (*Dict. class. d'hist. nat.*, t. XIII, p. 330).

Queue velue à sa base seulement, dénudée, au contraire, écailleuse et prenante dans la plus grande partie de son étendue; oreilles courtes et plus ou moins cachées dans les poils; tête rappelant celle des Loris; pupille verticale; molaires $\frac{5}{5}$.

Les Couscous sont des îles de l'archipel indien, Celèbes, Amboine, Banda, Timor et Waigiou, ainsi que de la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Irlande. Ils vivent dans les forêts boisées, et sont nombreux en beaucoup d'endroits. Sous le nom de *Didelphis orientalis*, on a confondu longtemps plusieurs de leurs espèces. Ils sont frugivores et un peu insectivores à l'état sauvage. G. Cuvier rapporte que « quand ils voient » un homme, ils se suspendent par la » queue, et que l'on parvient en les fixant » à les faire tomber de lassitude. » Ce fait, dit M. Lesson, est fort probable, car les nègres du Port-Praslin, à la Nouvelle-Irlande, en apportaient un si grand nombre à bord de la corvette *la Coquille*, qu'ils ne devaient point avoir beaucoup de peine à s'en emparer. Ils leur passaient cependant un morceau de bois dans la bouche, afin sans doute de les empêcher de mordre.

Quoique les Couscous aient une mauvaise odeur, les Papous les recherchent comme aliment. M. Lesson rapporte à cet égard qu'ils les font rôtir sur des charbons avec les poils et ne rejettent que les intestins. Avec leurs dents ils font des ceintures et d'autres ornements, et leur abondance est telle, dit le même naturaliste, que nous avons vu des cordons de plusieurs brasses de longueur qui attestent la grande destruction que l'on fait de ces Mammifères.

COUSCOUS OURSIN, *Phalangista ursina* Temminck (*Monogr. de mammal.*, t. I, p. 10), Lesson (*Centurie de zoologie*, pl. 10). De la taille du Paradoxure, à pelage brun-noirâtre serré, plus clair, et roussâtre en dessous, à queue assez longue. Les jeunes sujets sont de couleur plus claire que les adultes. Cette espèce vit dans l'île Célèbes; elle a été rapportée par le naturaliste hollandais Reinwardt. La planche publiée par M. Lesson est reproduite dans notre *Atlas de zoologie*.

PHALANGER A CROUPION DORÉ, *Phalangista chrysorrhos* Temminck (*Monogr. de mammalogie*, t. I, p. 12). Sa taille est celle d'un fort Chat, et sa queue a treize pouces de long. Sa couleur, sur toutes les parties supérieures du corps, est d'un gris cendré, plus clair sur la tête; la croupe et le dessus de la queue sont d'un jaune doré. La face interne des membres, la partie inférieure du cou, la poitrine et le ventre sont blancs; une bande noire sépare les flancs du ventre, et les membres sont roux clair à leur extrémité.

On trouve cette espèce aux îles Moluques et particulièrement à Amboine.

PHALANGER TACHETÉ, *Phalangista maculata* Geoff., Desm. (*Mammal.* p. 266), F. Cuvier (*Dict. sc. nat*, t. XXXIX, p. 413), Quoy et Gaimard (*Voyage de l'Uranie*, pl. 7).

C'est à cette espèce qu'appartient le *Phalanger mâle*, Buffon, t. XIII, pl. 11. C'est celle qu'on a connue la première; son corps mesure à peu près un pied en longueur, et sa queue a neuf pouces; les couleurs de son pelage consistent en taches brunes irrégulières, sur un fond gris jaunâtre clair. Le dessous du corps est entièrement de cette dernière couleur. On la trouve à Amboine, à Waigiou, à Banda et à la Nouvelle-Guinée.

M. Waterhouse lui réunit comme doubles emplois les :

Phalangista papuensis Desmarest (*Mammal.*, p. 541).

Phalangista Quoyi Quoy et Gaimard (*Zool. du voyage de l'Uranie*, p. 58, pl. 6).

Phalangista macrourus Lesson (*Zool. de la Coquille*, t. I, p. 156, pl. 5).

Phalanger oriental, *Phalangista orientalis* Pallas (*Miscell. zool.*, p. 59). — *Phalangista alba* E. Geoffroy, Desmarest (*Mamm.*, p. 266). — *Ph. rufa* Id. — *Ph. cavifrons* Temm. (*Monogr. de mamm.*, t. I, p. 17). Ce Phalanger est le *Coes-Coon* de Valentyn et le type du Phalanger femelle de Buffon (t. XIII, p. 92, pl. 10). Il a la taille et les proportions du précédent; il est blanc ou blanc-jaunâtre, varié de brun en dessus. On l'a rapporté d'Amboine, de Timor et de la Nouvelle Irlande.

Sous-Genre 2. Trichosurus (θρίξ, poil; οὐρά, queue), Lesson (*Dict. class. d'hist. nat.*, t. XIII, p. 333).

M. Temminck et d'autres auteurs avaient fait de ce Phalanger une section sous la simple dénomination de *Phalangers proprement dits*. M. Lesson a cru convenable de leur donner un nom, et M. Waterhouse s'est rangé à sa manière de voir. Les Phalangers tricbosures sont caractérisés par leur queue abondamment velue et seulement dénudée en dessous dans sa partie terminale, comme celle de certains Singes américains; leurs oreilles sont assez grandes, en cornet membraneus; leurs yeux sont à pupille ronde; leurs doigts antérieurs ne sont pas divisés en deux faisceaux.

Ces Phalangers habitent l'Australie, la Nouvelle-Hollande et Van Diemen.

On connaît encore assez peu leurs habitudes, et les premiers bons renseignements que l'on ait possédés à leur égard sont dus à un médecin nommé Rolin, qui les communiqua au savant Vicq d'Azyr. Ils vivent dans des terriers, sont plus diurnes que les *Cuscus*, et l'une de leurs espèces, qui a dans ses mœurs, dans ses habitudes de chasse et sa physionomie, quelque analogie avec nos Renards, a été nommée *Phalanger renard*: c'est celle dont Vicq d'Azyr avait parlé sous le nom de *Bruno*. C'est à tort, d'après M. Lesson, que Cook a supposé que les Trichosures vivaient de fruits. On ne connaît, dit-il, pas un arbre qui en produise, même pour les Oiseaux; on sait, en effet, que la Nouvelle-Hollande ne possède que des fruits secs et coriaces et qu'aucun n'est bon à manger, excepté la baie maigre et rare du *Leptomeria Billardieri*. Le sol, d'ailleurs, est très meuble et arénacé, et très propre à creuser des terriers.

Phalanger renard, *Phalangista vulpina* Shaw (*Gen. zool.*, t. I, p. 503), Temminck (*Monogr. de mamm.*, t. II, p. 5). Sa taille surpasse un peu celle du Makis, et sa queue égale son corps en longueur. Il est brun-roussâtre en dessus, plus gris en dessous, jaunâtre sous la gorge et aux joues. On le trouve dans plusieurs parties de la Nouvelle-Hollande. C'est le *Bruno* (*Didelphis peregrinus*) de Vicq d'Azyr (*Encl. méth. anat.*, t. II. p. 251).

M. Waterhouse considéra comme n'en différant pas les :

Didelphis lemurina Shaw (*Gen. zool.*, t. I, p. 487).

Phalangista melanura Wagner (in Schreb., *Saug.*).

Phal. fuliginosa O'Gilby (*Proceed. zool. soc. Lond.*, 1831, p. 135).

Phal. Cuvieri Gray (in Waterhouse, *Nat. hbr. Marsup.*, p. 268).

Phal. selma Wagner (in Schreb., *Saug.*).

Phalanger xanthope, *Phalangista xanthopus* O'Gilby (*Proceed. zool. soc. London*, 1831, p. 135). Espèce voisine de la précédente sous plusieurs rapports. Elle est aussi de la Nouvelle-Hollande.

Phalanger courte oreille, *Phalangista canina* O'Gilby (*Proceed. zool. soc. London*, 1816, p. 191). De la Nouvelle-Galles. Il diffère également peu du *Ph. vulpina*: M. Waterhouse (*Nat. hist. of mamm.*) donne quelques nouveaux détails sur cette espèce et sur la précédente.

Sous-genre 3. Pseudochirus (ψεῦδος, faux; χείρ, main), O'Gilby (*Proceed. zool. soc. London*, 1836, p. 26, — Hepoona, J. E. Gray, d'après Waterhouse (*Nat. hist. of the mamm.*, t. I, p. 297).

Phalangers dont les doigts de devant sont partagés en deux groupes sub-opposables, l'un, interne, composé de deux doigts comprenant le pouce et l'index; l'autre externe, de trois comprenant les trois autres doigts; queue comme celle des Trichosures, mais garnie de très petits poils dans la partie où elle est dénudée chez ceux-ci; oreilles courtes, ar-

rondies; sept paires de molaires à la mâchoire supérieure, dont six en série continue et plus grosses.

Leurs mœurs sont semblables à celles des Trichosures, et ils sont également de la Nouvelle-Hollande ou des contrées voisines.

Phalanger de Cook, *Phalangista Cookii* Desm. (*Nouv. Dict. d'hist. nat.*, t. XXX, p. 478). Cette espèce, qui est le *New-Holland opossum* de Pennant, reçut des colons anglais de la Nouvelle-Hollande le nom de *Ring-tailed opossum*, à cause de la disposition prenante de sa queue. On le trouve principalement à la Nouvelle-Galles. Il en est déjà question dans le troisième voyage du capitaine Cook. On le dit aussi de la Nouvelle-Hollande; il est brun-cendré en dessus, blanc en dessous, roussâtre à la face externe des membres et à la région oculaire; le tiers terminal de sa queue est blanc. Sa taille est un peu moindre que celle du Chat domestique

M. Waterhouse considère comme étant de la même espèce que le Phalanger de Cook, les individus d'après lesquels ont été établies les deux espèces suivantes de Phalangers:

Phalangista viverrina O'Gilby (*Proceed. zool. soc. London*, 1837, p. 131), Phalanger de Bougainville, G. Cuvier (*Règne animal*, 2e éd. t. I, p. 183).

Cuvier dit cependant de celui-ci: Grand comme un Écureuil, cendré en dessus, blanc en dessous; la moitié postérieure de la queue noire et la moitié postérieure de l'oreille blanche.

Phalanger grisonnant, Hombron et Jacquinot (*Voyage au pôle sud de Dumont d'Urville, Mamm.* pl. 16), *Ph. canescens* Waterhouse (*Nat. hist. of mamm.*, t. I, p. 305). Cette espèce, très bien figurée dans l'un des ouvrages cités, n'a pas encore été décrite par les voyageurs auxquels on en doit la découverte.

Sous-genre 4. Dromicia (δρομικός, bon coureur), J. E. Gray (*Appendix to Grey's Journ. of two exped. in Australia*).

Phalangers de petite taille à $\frac{4}{4}$ molaires; oreilles médiocres, en partie nues et pliées; ongles petits; queue garnie de petits poils, sauf à sa base, où sa fourrure est semblable à celle du corps, tout à fait nue à son extrémité en dessous.

Ces Animaux ont quelques autres caractères dans le crâne et dans la formule dentaire, qui semblent en faire un acheminement des Phalangers vers les Tarsipèdes. Ils vivent à la Nouvelle-Hollande; leur physionomie est celle des Loirs et des petites espèces de Sarigues, telles que le *Didelphis elegans* du Chili.

Phalanger nain, *Phalangista nana* Geoffroy, Desmarest (*Mammalogie*, p. 268), Waterhouse (*Nat. hist. of mamm.*, t. I, p. 309), *Ph. gliriformis* Bell. (*Trans. linn. soc. London*, t. XVI, p. 121, pl. 13). Pelage doux, en général, gris lavé de roux pâle; blanc en dessous un peu jaunâtre; taille moindre que celle du Lérot.

Il habite la terre de Van-Diemen et quelques îles voisines.

Phalanger gracieux, *Phalangista concinna* Gould (*Proceed. zool. soc. London*, 1845, p. 13; — *Mammals of Australia*, part. I, pl. 9). Pelage très doux, brun roux en dessus, blanc en dessous; une tache foncée en avant des yeux; pieds blancs; queue garnie de petits poils bruns. De l'ouest et du sud de la Nouvelle-Hollande.

Phalanger de Neill, *Phalangista Neillii* Waterhouse (*Nat. hist. of mammalia*, t. I, p. 315). Gris en dessus, blanc en dessous; une tache noire en avant de chaque œil; taille moindre que celle du Rat commun.

De la Nouvelle-Hollande.

Genre III. — PETAURUS (πέταυρον, voltigeur), Schaw (*General zoology*, 1800). — Phalangers volants des auteurs.

Ils ont une membrane poilue et frangée étendue entre les flancs; leur queue, généralement longue et velue dans toute son étendue, n'est pas préhensile.

Ces Animaux jouissent de la possibilité de s'élancer d'un arbre à l'autre comme les Écureuils volants, et leurs membranes leur servent, comme à ceux-ci, de parachutes; ils ont une grande analogie avec ces Rongeurs dans leur forme extérieure, mais leurs vrais caractères les rapprochent des Phalangers. Comme leur système dentaire présente quelques variations, on les a partagés, ainsi que les *Phalangista* eux-mêmes, en plusieurs sous-genres. Un fait remarquable et qui est en rapport avec la légèreté de leurs mouvements et la propriété de voltiger, c'est la

disposition celluleuse de leur crâne dans la région temporo-zygomatique ; cette disposition est très évidente chez le *P. sciureus*. Il y a des Phalangers voiants de diverses grandeurs. Ces animaux sont de la Nouvelle-Hollande. Leur régime est plus insectivore que celui des autres Phalangers.

Sous-genre I. — PETAURISTA (πεταυριστής, funambule), Desmarest (*Mammalogie*).

Sept molaires en série continue de chaque côté de la mâchoire supérieure ; six à l'inférieure. Les vraies molaires garnies à leur couronne de saillies en forme de pyramides.

Le *Petaurus taguanoides* compose à lui seul ce sous-genre dans l'ouvrage de M. Waterhouse. Ce naturaliste considère le *Petaurista Peronii* de Desmarest comme n'en étant qu'une variété.

Sous-genre II. — BELIDEUS (βέλος, dard), Waterhouse (*Nat. hist. of mammalia*, t. 1, p. 325).

Ils ont sept paires de molaires supérieures et huit inférieures. Tels sont les :

Petaurus australis Shaw, auquel appartiennent aussi les *Didelphis macroura* Shaw, et *Petaurus flaviventer* Desm.

Petaurus sciureus Desm. Cette seconde espèce est le *Sugar squirrel* des colons de la Nouvelle-Galles.

Petaurus breviceps Waterh. (*Nat. hist. of mamm.*, t. 1, p. 334).

Petaurus arul Gould (*Proceed. zool. soc. London*, 1842, p. 11).

Sous-genre III. — ACROBATA (ἄκρος, sommet ; βαίνω, je marche), Desmarest (*Mammalogie*, p. 270).

Ceux-ci n'ont que six paires de molaires à chaque mâchoire. Tel est le *Petaurus pygmæus* Desmarest. (P. GERVAIS.)

*PHALANGIDES. *Phalangides*. ARACHN. — C'est le cinquième ordre de la classe des Arachnides, et dont tous les animaux qui la composent ont le céphalothorax d'une seule pièce en dessus, à deux yeux, et toujours situés sur le vertex. L'abdomen est contracté, multi-articulé avec les arceaux inférieurs souvent confondus, quelquefois aussi les supérieurs. Les maxilles sont en pinces didactyles. Les mandibules sont palpiformes, plus ou moins allongées, filiformes ou épineuses. Les pattes sont au nombre de huit, onguiculées et souvent fort grandes ; la respiration est trachéenne.

Les nouvelles recherches des voyageurs ont fait connaître un nombre de Phalangides bien plus grand que celui qu'on possédait, il y a quelques années encore, et c'est de l'Amérique méridionale que nous sont venues les plus curieuses espèces : ce sont en général des animaux inoffensifs, lucifuges, vivant de petits insectes. Il en est qui sont ornés de fort jolies couleurs ; leurs pattes, habituellement fort grandes, contribuent à la singularité de leur aspect. On en a rapporté de toutes les parties du monde, mais l'Amérique et l'Europe ont fourni la grande majorité des espèces observées.

Les animaux qui composent cet ordre ont été étudiés par un très grand nombre d'auteurs, et parmi eux, je citerai Treviranus qui a observé depuis longtemps l'anatomie des *Phalangium* d'Europe. Savigny a donné dans l'ouvrage d'Égypte d'excellents détails de caractères extérieurs, d'après des espèces égyptiennes. Enfin, M. P. Gervais a reproduit avec soin, dans l'atlas supplémentaire du *Dictionnaire des sciences naturelles*, ceux d'un Faucheur très fréquent dans les jardins à Paris ; Hermann avait anciennement publié aussi quelques figures, que je dois également citer.

Dans l'espèce qui a été observée par M. P. Gervais, les maxilles se composent de trois articles seulement, un qui répond à l'avant-bras, et dont la base interne présente une petite dent, un autre à la main et le troisième à son doigt mobile ; le mâle et la femelle ne diffèrent pas pour les proportions de cette première paire d'appendices ; mais dans d'autres groupes des Phalangides, elle se renfle considérablement dans les mâles et prend un aspect bulbeux, principalement dans la partie qui constitue la main ; c'est ce que l'on voit très bien dans les *Cosmetus*. Les maxilles de certains *Phalangium* et entre autres des *P. cornutum* d'Europe, et *P. Savignyi* d'Égypte, se relèvent à leur partie postéro-supérieure, de manière à simuler une paire de cornes. Les mandibules palpiformes sont également variables ; elles ont six articles et sont terminées par un crochet onciforme. On voit déjà dans notre Faucheur ordinaire, mais à un assez fort

grossissement, do petits poils épineux qui sont le commencement des grandes épines, assez semblables à celles des Phrynes (*voy.* ce mot), que présentent le bras et l'avant-bras des Gonyleptes (*voy.* co mot) et autres genres voisins dont les mandibules palpiformes sont fort longues. Chez d'autres, les mêmes appendices sont déprimés, quelquefois même un peu spatuliformes; c'est ce qui a lieu chez les *Cosmetus* (*voy.* ce mot). Leur ongle terminal est alors fort petit. Le céphalothorax est toujours d'une seule pièce en dessus, mais plus ou moins grand. Chez les Trogules (*voy.* ce mot), il présente une saillie en avance, perforée à son centre et même quelquefois échancrée. Chez la plupart des autres Phalangides, il est grand, souvent spinigère, ot porte vers la partie antérieure deux yeux lisses. Le mode d'implantation des yeux et lo nombre ainsi que la forme des grandes épines portées sur le céphalothorax, fournissent do bons caractères; il en est de même de la forme du céphalothorax, de sa nature plus ou moins tuberculeuse, et de sa longueur par rapport à celle do l'abdomen qui recouvre le plus souvent ce dernier dans les individus desséchés de nos collections. L'organo respirateur, que Latreille a signalé depuis fort longtemps, s'ouvre bilatéralement au bord inféro-antérieur de l'abdomen, par uno paire de stigmates en arrière des organes génitaux; la respiration est trachéenne. Dans les Gonyleptes, ces stigmates sont sur le bord postérieur de la hanche très élargie de ces animaux.

Dans sa concordanco des différentes parties do la banche des Entomozoaires apiropodes, Savigny a pris pour exemplo un *Phalangium*.

Le canal intestinal du Faucheur commun se partage en deux parties : 1° l'estomac, qui est une poche rétrécie vers la bouche, dilatée dans son milieu, et rétrécie au pyloro; autour de lui sont des poches cœcales symétriquement placées à droite et à gauche, et qui se voient aussi dans les Gonyleptes. Suivant Réaumur, ces poches du *Phalangium* ne communiqueraient pas avec l'estomac; 2° l'intestin, qui est court, droit, d'uno seule venue. L'anus est percé dans le dernier anneau do l'abdomen; le système nerveux a été figuré par le même auteur; mais est-il réellement commo il le croit? La disposition serait singulière pour mériter un nouvel examon. Un fait curieux et bien connu de la physiologie du système nerveux des Faucheurs, c'est la persistance de vitalité dans leurs membres, après qu'on les a détachés du corps. Il n'est personne qui n'ait vu lo mouvement de flexion que chacun d'eux exécute encore pendant quelques minutes.

La reproduction do ces animaux est ovipare, dans nos espèces du moins, et les organes par lesquels elle s'exécute sont tout-à-fait remarquables. Troviranus en figure les parties intérieures. L'oviducte do la femelle aboutit à un long tube proboscidiformo, exsertile par la pression de l'abdomen, annelé dans son dernior tiers, avec des verticilles de poils, comme écailleux près de la fin, encore avec quelques poils, et présentant à son extrémité deux petits pinceaux latéraux. Le pénis est moins long, mais il n'est pas moins curieux. Dans notre espèce, c'est un cylindre courbe, en manière de tube, un peu plus large à sa base, s'élargissant de nouveau au sommet, où il est ouvert en bas des flancs, tronqué pour l'écoulement du fluide séminal et portant à son extrémité un petit cuilleron spinigère et mobile.

Hermann donne, dans sa plancho VII, plusieurs figures des parties génitales observées dans le *P. parietinum*. Treviranus les figure aussi, et même avec leurs parties intérieures; mais sa figure du pénis n'est pas heureuse. Savigny, dans les admirables planches de l'ouvrage d'Egypto, a représenté le pénis du *P. Savignyi* et celui du *P. copticum*, qui paraît fort différent du précédent.

Latreille a communiqué anciennement à la Société philomatique, et publié dans son histoire des Fourmis, des renseignements sur l'accouplement des Faucheurs. Dans le *P. cornutum*, dont le mâle est assez différent de la femelle, pour qu'on ait pris d'abord celle-ci pour une espèce différente, les mâles se disputent entre eux la possession des femelles, et la lutte qui s'engage à ce sujet est quelquefois des plus vives. Lors de l'accouplement, le corps du mâle est placé de telle façon, que la partie antérieure est contiguë avec celle de la femelle, et les pinces saisissent les mandibules de celle-ci à leur naissance et à la partie supérieure, près du cé-

phalothorax. Le plan inférieur des deux corps est dans la même ligne ; l'organe du mâle peut donc atteindre l'organe respectif de la femelle. L'accouplement dure trois ou quatre secondes.

Les Phalangides ont été partagés en deux tribus, les Gonyleptes et les Phalangiés *Voy.* ces mots. (H. L.)

PHALANGIENS. *Phalangii.* ARACHN. — *Voy.* PHALANGIDES.

*__PHALANGIÉS.__ ARACHN. — M. P. Gervais désigne sous ce nom, dans son *Hist. nat. des Ins. apt.*, une tribu dont les caractères peuvent être ainsi présentés : Palpes non épineux ; pattes égales ou subégales ; abdomen plus ou moins caché sous le céphalothorax, surtout dans les individus desséchés. Les genres que cette tribu renferme sont ceux des *Cosmetus*, *Discosoma*, *Phalangium*, *Trogulus* et *Cryptostemma*. *Voy.* ces différents mots. (H. L.)

PHALANGISTA. MAM. — Nom latin des Phalangers. *Voy.* ce mot.

PHALANGISTA, Pall. POISS. — Syn. d'*Aspidophorus*, Lacép.

*__PHALANGISTIDÆ.__ MAM. — Nom que les naturalistes anglais donnent à la famille de Marsupiaux qui comprend les Phalangers et les *Phascolarctos* ou Koala. M. Waterhouse (*Nat. hist. of mammalia*) y place également le genre si singulier des *Tarsipes*. (P. G.)

PHALANGITES. *Phalangita.* ARACHN. — *Voy.* PHALANGIDES.

PHALANGIUM (φάλαγξ, phalange, articulation) ARACHN. — Genre de l'ordre des Phalangides, tribu des Phalangiés, créé par Linné et adopté par tous les aptérologistes. Le corps, chez les espèces qui composent ce genre, est coupé à la partie antérieure ; cette coupe, presque circulaire et perpendiculaire, est formée par une membrane divisée dans son milieu et dans le sens de sa hauteur par une cloison linéaire, coriacée, se prolongeant en forme de lèvre supérieure ; c'est de cette cloison que partent, de chaque côté, les mandibules, au nombre de deux ; elles sont coriaces, presque écailleuses vers l'extrémité, parallèles dans le repos, grandes, souvent de la longueur du corps, creuses, mobiles de bas en haut ou se portant en avant, de deux pièces ; celle de la base est plus courte, cylindrique, comprimée un peu sur les côtés, lisse, quelquefois tuberculée, droite ; la seconde pièce est articulée avec celle-ci à angle aigu, et elle est ramenée dans l'inaction le long de la poitrine ; elle est presque cylindrique, aplatie sur sa face antérieure, vers l'extrémité principalement ; deux serres ou pinces écailleuses, dont l'extérieure, qu'on appelle doigt, est plus forte, arquée, plus dentelée et mobile, la terminent. Les pinces sont coniques, armées au côté intérieur de deux petites dents, pour mieux retenir les objets qu'elles ont saisis ; elles font l'office de tenailles. L'extrémité supérieure de la seconde pièce des mandibules a, dans l'espèce désignée sous le nom de *P. cornutum*, un prolongement supérieur, formant une pointe aiguë, peu arquée ; la mandibule entière figure alors une espèce de T. On remarque au milieu du bord antérieur de la coupe du céphalothorax, une pièce faiblement coriacée, presque triangulaire, tenant lieu de lèvre supérieure. Les deux palpes insérés sur les côtés de la mandibule, à la face extérieure des premières mâchoires, sont minces, filiformes, de la longueur de la moitié du corps dans le grand nombre, arqués, de cinq articles presque cylindriques, dont le premier très court, le second toujours allongé, le troisième et le quatrième courts, ce dernier ordinairement long, terminé par un crochet écailleux, arqué ; ils sont coudés à l'articulation de la troisième pièce, qui se rapproche avec les suivantes, de la poitrine. Les mâchoires sont disposées sur trois rangs ; celles du premier et du second sont terminées deux à deux par leur base et portées sur une pièce que l'on peut signaler comme un article, très courtes, molles ; elles présentent un corps arrondi, concave au côté intérieur dans l'inaction, se gonflant prodigieusement et en forme de vessie, membraneux ; la surface, dans les premières, paraît composée de trois plans, dont l'intérieur plus grand est d'une consistance plus membraneuse, en pointe au sommet, ayant quelques poils noirs, et, en outre, sur le dos une petite pièce triangulaire, membraneuse, un peu velue ; les mâchoires de second rang un peu plus grandes, striées au côté antérieur, dont la membrane est susceptible d'une grande dilatation, ce qui donne alors une figure très bombée ; le contour est un

peu eillé et noirâtre, étranglé vers la partie interne; les extrémités des mâchoires du premier rang reposent sur celle-ci, et c'est entre elles qu'est placée l'ouverture de l'œsophage. Viennent ensuite deux languettes membraneuses, coniques, un peu velues, couchées obliquement un peu en dessous des précédentes; elles répondent à la naissance de la seconde paire de pattes. Immédiatement au-dessous est une pièce membraneuse, petite, arrondie et échancrée au milieu du bord supérieur, supportée par une pièce unie, carrée, mais plus grande, et celle-ci sur une troisième plus courte. On peut considérer ces derniers organes comme ceux qui tiennent lieu de lèvre inférieure. L'abdomen est ovoïde ou arrondi, souvent déprimé, renfermé sous une enveloppe continue, d'une substance parcheminée. Le céphalothorax, qui occupe environ un tiers de sa grandeur, n'est distingué de l'abdomen que par une ligne transversale, et son contour est anguleux : en examinant avec attention la partie qui se trouve au-dessus de la naissance des pattes antérieures, on aperçoit de chaque côté un stigmate, distingué par un fond plus rembruni. La coupe est ovale ou presque circulaire et rebordée; les deux tiers antérieurs de la surface sont occupés par une membrane blanche, et l'autre l'est par un prolongement intérieur du rebord; une fente transversale, qui se trouve dans l'entre-deux, est destinée au passage de l'air. En séparant doucement la voûte supérieure du céphalothorax de l'inférieure ou de celle qui répond à la poitrine, on met à découvert trois ou quatre tuyaux cylindriques, formés de plusieurs fibres roulées sur elles-mêmes, d'une couleur argentine, qui se divisent postérieurement en deux faisceaux très ramifiés, dont l'un va aboutir à une tache noirâtre en dessous du stigmate, et l'autre se rend près du tubercule dorsal oculifère; ce tubercule est creux, et en le considérant au grand jour, on voit très bien la transparence et le brillant des cornées des deux yeux. On observe aussi trois ou quatre muscles plus remarquables, ayant leur attache inférieure au-dessous de l'insertion des mandibules, et se réunissant près des supports oculaires. L'ouverture de la bouche est entre les premières mâchoires. Les intestins se replient en une infinité de détours ou de zig zag, au-dessous de la poitrine et sur l'abdomen. L'anus est caché sous une pièce du chaperon, formé de plusieurs demi-cercles concentriques. Les œufs sont lenticulaires, blancs et en très grand nombre. Les anneaux de l'abdomen ne sont que les plis de la peau, celle-ci étant d'une seule pièce qui recouvre tout le corps. Les pattes, au nombre de huit, sont très longues relativement au corps, et très dilatées; celles de la seconde paire et de la quatrième paire sont les plus longues, aussi ces Arachnides paraissent-elles montées sur des échasses.

Les Faucheurs ou *Phalangium* ont reçu des pattes aussi longues non seulement pour pouvoir marcher plus facilement sur les buissons, sur les plantes, mais encore pour mieux échapper à la poursuite de leurs ennemis, et pour être avertis de leur présence; placés sur un mur, sur le tronc d'un arbre, ils les étendent d'une manière circulaire, et ils occupent ainsi un espace assez considérable; quelque animal vient-il à toucher quelqu'une de leurs parties, ils se relèvent aussitôt; les pattes forment autant d'arcades sous lesquelles l'animal passera, s'il est petit; mais si le danger est pressant, il a bientôt sauté à terre. La fuite est prompte, car, dans l'espace d'une seconde, ils parcourent un sixième de mètre environ; ils s'échappent aussi souvent des doigts qui les ont saisis, et c'est ordinairement en y laissant quelques unes de leurs pattes, qui conservent encore longtemps après avoir été arrachées, les mouvements, en se repliant et se dépliant alternativement. On concevra facilement la raison de ce phénomène, en considérant les dispositions intérieures des pattes; ce sont autant de tuyaux creux, occupés dans toute leur longueur par une espèce de filet tendineux et très délié, sur lequel l'air exerce son action, dès que la patte est séparée du tronc de l'animal. Outre les deux stigmates antérieurs placés sur le céphalothorax, l'abdomen en présente deux autres qui sont cachés par les hanches des pattes postérieures à peu de distance de leur origine. L'ouverture est grande et très sensible; elle est formée de deux demi-ovales.

On trouve ordinairement au printemps de petits *Phalangium* qui proviennent des œufs depuis l'automne précédent. Ce n'est guère

que vers la fin de l'été qu'ils ont pris tout leur accroissement, et c'est alors qu'ils s'accouplent. L'accouplement n'a pas lieu quelquefois, surtout dans l'espèce la plus commune aux environs de Paris, le *Phalangium des murailles*, sans un combat entre les mâles, et un peu de résistance de la part des femelles. Quand celle-ci se rend au désir du mâle, ce dernier se place de manière que sa partie antérieure soit contiguë à celle de la femelle, face contre face; il saisit les mandibules avec ses pinces; la face inférieure des deux corps est sur une même ligne: alors, l'organe du mâle atteint celui de la femelle, et l'accouplement a lieu; il dure trois ou quatre secondes; après l'accouplement, la femelle dépose dans la terre, à une certaine distance de sa surface, des œufs de la grosseur d'un grain de sable, de couleur blanche, entassés les uns auprès des autres.

Quoique les Faucheurs soient très voisins des Aranéides, ils ne vivent cependant point, comme elles, pendant plusieurs années; presque tous périssent à la fin de l'automne. Ce genre renferme un très grand nombre d'espèces; parmi elles, je citerai le *Phalangium cornutum* Latr. (*Hist. nat. des Fourm.*, p. 377); cette espèce se trouve dans toute l'Europe, très communément en automne, dans les jardins et les bois, à Paris et dans les environs. (H. L.)

PHALANGIUM (φαλάγγιον, nom grec de la Tarentule, appliqué à cette plante parce qu'on l'employait autrefois contre la morsure de cette araignée). BOT. PH. — Genre de la famille des Liliarées, tribu des Anthéricées, établi par Jussieu (*Gen.*, 52), et correspondant au genre *Euanthericum* de Schultes fils (*Syst.*, VII, 1394), qui ne comprend que les Anthérics à périgone étalé et à étamines glabres. *Voy.* ANTHÉRIC. — *Phalangium*, Houttuyn (*Syst.*, II, 129, t. 8, f. 2), syn. de *Watsonia*, Mill. — *Phalangium*, Burm. (*Cap.*, n. 3), syn. de *Diasia*, DC. (J.)

* **PHALANGODES** (φαλαγγώδης, semblable aux *Phalangium*). ARACHN. — M. Gervais, dans son *Histoire des Arachnides*, désigne sous ce nom un genre de l'ordre des Phalangides, de la tribu des Phalangiés, et dont les caractères peuvent être ainsi exposés: Palpes à peu près de la grandeur du corps, épais; le dernier et l'avant-dernier article épineux; mâchoires robustes, subépineuses, renflées; céphalothorax ou thoraco-gastre subquadrilatère, un peu allongé, non épineux, en continuité avec les arceaux supérieurs de l'abdomen; deux yeux; pattes de longueur moyenne; hanches des postérieures non renflées, sans épines.

On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, c'est le *Phalangodes anacosmetus* Gerv. (*Hist. nat. des Ins. apt.*, t. III, p. 114, n° 1). Cette espèce a pour patrie la Nouvelle-Hollande. (H. L.)

***PHALANGOGONIA** (φάλαγξ, article des doigts; γωνία, angle). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes et de la tribu des Scarabéides phyllophages, établi par Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, t. IV, p. 451), qui le classe parmi les Pelidnotides platycœlides. Le type, seule espèce du genre, la *Pl. obesa* Dupt., B., est originaire du Mexique. (C.)

***PHALANGOPSIS** (φάλαγξ, *phalangium*; ὄψις, aspect). INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Grylliens, groupe des Phalangopsites, établi par M. Serville (*Orthoptères, Suites à Buffon*), et qui comprend quatre espèces (*P. longipes*, *annulipes*, *fuscicornis*, *tessellata*), toutes de l'Amérique méridionale. (L.)

* **PHALANGOPSITES.** *Phalangopsites.* INS. — Groupe de la tribu des Gryllieus. *Voy.* ce mot.

PHALARIDÉES. *Phalarideæ.* BOT. PH. — Tribu établie par Kunth (*Gram.*, 12) dans la famille des Graminées. *Voy.* ce mot.

PHALARIDION. OIS. — Genre fondé par Kaup sur le *Rallus pusillus* de Pallas. *Voy.* RALE. (Z. G.)

PHALARIS. BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées, établi par Linné (*Gen.*, n. 74), et dont les principaux caractères sont: Épillets triflores: les deux fleurs inférieures très petites, en forme d'écailles, neutres; la supérieure hermaphrodite. Glumes 2, naviculaires, à carène souvent ailée. Paillettes 2, naviculaires, mutiques, l'inférieure plus grande enveloppant la supérieure. Paléoles 2, glabres. Étamines 3. Ovaire sessile. Styles 2; stigmates plumeux. Caryopse oblong, lenticulaire-comprimé, libre.

Les *Phalaris* sont des Gramens vivaces, à feuilles planes; à panicules en forme d'é-

pis, groupées ou éparses; à épillets pédicellés.

Ces plantes croissent dans les régions qui avoisinent la Méditerranée, principalement dans les contrées occidentales; le Népaul en possède une espèce; l'Amérique tropicale une autre; le Chili une troisième; quelques unes se trouvent aussi dans l'Amérique boréale.

Deux sections ont été établies dans ce genre: la première, *Phalaris*, Palis. (*Agrost.*, 36, t. 7), comprend les espèces qui ont la carène des glumes ailée, et les panicules groupées; la seconde, *Digraphis*, Triu. (*Agrost.*, 127), se compose de celles qui ont la carène des glumes non ailée, et les panicules diffuses. (J.)

PHALAROPE. *Phalaropus* (φαλαρός, brillant; πούς, pied). OIS. — Genre de la famille des Longirostres de G. Cuvier, dans l'ordre des Échassiers, et de celle des Scolopacidées dans la méthode du prince Ch. Bonaparte. Ses caractères sont: Un bec droit, presque rond, sillonné en dessus, grêle, pointu, à mandibule supérieure légèrement recourbée vers la pointe; des narines situées à la base du bec, linéaires, percées dans un sillon; des doigts au nombre de quatre, trois en avant et un en arrière, les premiers réunis par une membrane qui s'étend jusqu'à la première articulation, et qui se festonne ensuite sur les bords jusqu'à leur extrémité; un pouce libre, court, à ongle tres grêle.

Linné rangeait les Phalaropes dans son genre *Tringa*; Brisson les en separa génériquement. Généralement adoptée par tous les ornithologistes, la division des Phalaropes n'est cependant pas restée telle que l'avait instituée Brisson. Aussi G. Cuvier l'a subdivisée. Conservant le nom générique imposé par Brisson, pour l'espèce que Buffon a décrite sous celui de Phalarope à festons dentés (*Phal. lobatus* Lath.), il a fait du Phalarope cendré, ou hyperboré, la division des Lobipèdes. Vieillot, établissant les mêmes coupes, a seulement remplacé par le mot de *Crymophile* celui de Phalarope, que G. Cuvier avait conservé pour le *Ph. lobatus*, et a affecté celui de Phalarope aux Lobipèdes de ce dernier auteur. Enfin le prince Ch. Bonaparte a pris pour type d'une troisième coupe l'espèce décrite par Vieillot sous le nom de *Phal. frenatus*. M. Temminck a compris ces trois espèces dans un seul genre, auquel il conserve la dénomination créée par Brisson.

Les détails que l'on possède sur les mœurs et les habitudes des Phalaropes sont peu nombreux. Tout ce que l'on peut dire d'une manière générale, c'est que, habiles nageurs, ils voguent sur l'onde avec une légèreté et une grâce admirables. S'ils se plaisent au balancement des vagues, ils aiment également bien les eaux tranquilles. En effet, ils fréquentent indifféremment la mer avec sa houle, et les lacs avec leur calme; cependant ils paraissent préférer les eaux saumâtres et salées aux eaux douces. Ils cherchent les petits Insectes et les Vers marins, dont ils font leur nourriture, tantôt à la surface des flots, tantôt sur les bords du rivage. Ils marchent et courent beaucoup moins qu'ils ne nagent; aussi vont-ils rarement à terre. L'époque durant laquelle on les y voit le plus fréquemment est celle de leur reproduction; car c'est dans les herbes, dans les prairies, mais toujours à proximité des eaux, qu'ils vont établir leur nid. Leur ponte est de trois ou quatre œufs olivâtres, parsemés de nombreuses taches noires.

La double mue à laquelle les Phalaropes sont sujets, les différences que présente leur plumage selon l'âge, ont quelquefois donné lieu à la création d'espèces purement nominales. Celles sur l'existence desquelles il n'y a point de doute, variant légèrement entre elles par la forme du bec, peuvent être distinguées de la manière suivante:

1° *Espèces à bec grêle, déprimé seulement à la base* (G.: LOBIPÈDE, *Lobipes*, G. Cuv.).

Le PHALAROPE A HAUSSE-COL, *Ph. hyperboreus* Briss. (Buff., *pl. enl.*, 766). Dessus de la tête et côtés de la poitrine d'un gris cendré foncé; joues, côtés et devant du cou d'un roux vif; gorge, milieu de la poitrine et parties inférieures d'un blanc pur; sur les flancs de grandes taches cendrées.

Cette espèce fréquente les plages qui bordent les lacs du cercle arctique; elle est très commune au nord de l'Écosse, en Laponie, dans les Orcades et les Hébrides; est de passage sur les côtes de la Baltique; visite très rarement les lacs de la Suisse, et accidentellement ceux de l'Allemagne et de la Hollande.

2° *Espèces à bec déprimé jusqu'au bout* (G. : Crymophile, *Crymophilus*, Vieill.).

Le Phalaropé platyrhynque, *Ph. platyrhynchus* Temm. Plumage d'hiver : toutes les parties supérieures cendrées, avec une légère teinte bleuâtre sur le dos, les scapulaires et le croupion ; une bande noir-bleuâtre derrière les yeux ; toutes les parties inférieures, le front et les côtés du cou d'un blanc pur. Plumage d'été : noir flambé de fauve en dessus, roussâtre en dessous.

Ce Phalarope vit communément dans les parties orientales du nord de l'Europe, en Sibérie et à la baie d'Hudson ; il est accidentellement de passage dans l'Europe tempérée.

3° *Espèces à bec grêle, long et un peu fléchi à la pointe* (G. : Holopode, *Holopodius*, Ch. Bonap.).

Le Phalarope bridé, *Ph. frenatus* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 271). Tout le dessus du corps cendré, dessous d'un blanc pur ; une bande noire qui prend naissance à l'angle intérieur de l'œil, s'étend en forme de bride jusqu'aux épaules en parcourant les côtés du cou.

Il habite le Sénégal. (Z. G.)

***PHALAROPODIDÉES.** *Phalaropodidæ*. ois. — Famille de l'ordre des Échassiers, fondée par le prince Ch. Bonaparte sur le genre *Phalaropus* de Brisson, et comprenant les trois divisions génériques que nous avons admises pour les Phalaropes. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***PHALAROPODINÉES.** *Phalaropodinæ*. ois. — Sous-famille établie par G.-R. Gray dans sa famille des Scolopacidées. Elle correspond entièrement à la famille des Phalaropodidées du prince Ch. Bonaparte, et au genre Phalarope tel que nous l'avons compris. (Z. G.)

PHALÈNE. *Phalæna*. ins. — Linné (*Systema naturæ*) avait établi sous cette dénomination un genre de Lépidoptères qui comprenait tous les Nocturnes. Ce genre, de beaucoup restreint par Latreille, Duponchel, et par MM. Treitschke, Boisduval, Rambur, Curtis, etc., n'existe plus aujourd'hui dans la science, car il est devenu une tribu distincte sous le nom de *Phalénites*. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PHALÈNE A MIROIRS. ins. — Nom vulgaire des espèces du genre Atlas. *Voy.* ce mot.

PHALÈNE-TIPULE. ins. — *Voy.* ptérophore.

PHALÉNITES. *Phalenites*. ins. — Tribu de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, créée par Latreille et correspondant presque entièrement au genre *Phalæna* de Linné et de Fabricius. Les Phalénites ont pour caractères, d'après Duponchel : Antennes sétacées, tantôt simples dans les deux sexes, tantôt pectinées ou ciliées dans les mâles seulement : palpes inférieurs couvrant toujours les supérieurs, de forme peu variée, souvent très velus, et avançant très peu au-delà du chaperon, lorsqu'ils le dépassent ; trompe généralement grêle, plus souvent membraneuse que cornée, plus ou moins saillante dans la majeure partie des espèces, et nulle ou presque nulle dans les autres ; corselet plus souvent velu que squameux, et jamais huppé ni crêté ; abdomen généralement long et grêle, excepté dans certaines femelles ; ailes généralement moins solides et plus grandes, relativement au corps, que dans les Noctuélites, Pyralites, et autres tribus supérieures des Nocturnes ; les ailes étendues horizontalement, ou en toit large et écrasé dans l'état de repos, les supérieures manquant des deux taches ordinaires (l'orbiculaire et la réniforme) qui distinguent le genre *Noctua* des anciens auteurs, et les inférieures étant peu plissées au bord interne, lorsqu'elles sont cachées par les supérieures. Chenilles nues, ou garnies seulement de poils rares et courts, et toujours arpenteuses, quel que soit le nombre des pattes, qui varie de dix à quatorze, y compris les anales, qui ne manquent jamais, parce que dans celles qui en ont plus de dix, et c'est le plus petit nombre, les six premières et les quatre dernières servent à la progression, les intermédiaires étant trop courtes pour cet usage.

Les Phalènes sont des Lépidoptères nocturnes qui n'atteignent en général que des tailles petites ou moyennes ; ces insectes ressemblent à de petits Bombyx à corps plus grêle et plus allongé. Le plus grand nombre des espèces ne vole qu'après le coucher du soleil ; on les voit voltiger dans les allées des bois surtout dans les endroits humides, où elles deviennent souvent la proie des Libellules. C'est le plus ordinairement pendant

le jour que les mâles vont à la recherche des femelles : on remarque cependant que ce n'est pas la vue qui les dirige, car ils heurtent indistinctement tous les objets qu'ils rencontrent; toutefois, ils arrivent assez directement à leurs femelles, probablement guidés par l'odorat, qui est si fin chez quelques Lépidoptères nocturnes, qu'ils viennent chercher les femelles à des distances considérables, guidés seulement par ce sens. Il paraît aussi que les femelles des Phalénites, ainsi que celles de plusieurs autres Nocturnes, font sortir de leur corps des émanations qui dirigent les mâles : ces émanations doivent cesser dès qu'elles sont fécondées; car on ne voit plus arriver de mâles après que l'accouplement a eu lieu. Les mâles de ce groupe ont, ainsi que nous l'avons déjà dit, les antennes tantôt pectinées et tantôt sétacées, et les entomologistes ont une manière d'indiquer cette particularité dans le nom qu'ils donnent à ces insectes; c'est ainsi que celui des premiers finit toujours en *aria*, tandis que celui des autres est terminé en *ata*.

Les chenilles des Phalénites ont en général dix pattes; on remarque en avant six pattes écailleuses, les autres sont membraneuses et placées vers l'extrémité du corps. Ces chenilles marchent d'une manière très différente de celles à seize pattes; lorsqu'elles veulent changer de place, elles approchent leurs pattes intermédiaires des pattes écailleuses, en élevant le milieu du corps, de sorte que cette partie forme en l'air une espèce de boucle; quand les pattes de derrière sont fixées, elles allongent leur corps, portent leur tête en avant et fixent leurs pattes antérieures pour rapprocher d'elles la partie postérieure de leur corps et faire un autre pas. Par ce mouvement, les chenilles de Phalénites semblent mesurer le terrain qu'elles parcourent; de là le nom d'*Arpenteuses* ou de *Géomètres* qu'on leur a donné. Ces chenilles se tiennent sur les branches des arbres d'une manière très singulière; quand elles ne mangent pas ou qu'elles ont peur, elles prennent diverses attitudes qui exigent une grande force musculaire. Celle qui leur est la plus familière est de se tenir debout sur une branche et d'avoir l'aspect d'un petit bâton : pour cet effet, elles cramponnent leurs pattes postérieures sur une petite branche, ayant le corps élevé verticalement, et restent ainsi immobiles pendant des heures entières. Les arpenteuses filent continuellement une soie qui les tient attachées à la plante sur laquelle elles vivent : vient-on à les effrayer en touchant la feuille sur laquelle elles sont, aussitôt elles se laissent tomber; mais elles ne descendent pas jusqu'à terre, ayant toujours une corde prête à les soutenir en l'air et qu'elles peuvent allonger à volonté. Cette corde est en fil de soie très fin qui a assez de force pour les porter; elles ne marchent jamais sans laisser sur le terrain où elles passent, un fil qu'elles attachent à chaque pas qu'elles font. Ce fil se dévide de la filière d'une longueur égale à celle des mouvements que fait la tête de la chenille en marchant; il est toujours attaché près de l'endroit où elles se trouvent, et tient par l'autre bout à la filière. C'est au moyen de cette soie que les arpenteuses descendent des plus grands arbres jusqu'à terre, et qu'elles remontent sans marcher, manœuvre qu'elles exécutent assez promptement; elles saisissent ce brin de soie avec les pattes intermédiaires, entre lesquelles elles le rassemblent en paquet à mesure qu'elles avancent; lorsqu'elles sont arrivées à l'endroit où elles voulaient aller, elles le cassent et en débarrassent leurs pattes; puis elles filent de nouveau quand elles se mettent en marche. Presque toutes les arpenteuses sont lisses et ont le corps allongé, mince et cylindrique. Plusieurs ont sur le dos, et quelquefois sur les côtés, des éminences ou tubérosités qui ressemblent aux nœuds des bourgeons d'une petite branche. Le mois de mai et le commencement de celui de juin sont l'époque de l'année où l'on trouve le plus de ces chenilles; c'est principalement sur les chênes qu'on en rencontre en grand nombre, et ces arbres ont parfois leurs feuilles entièrement rongées par ces arpenteuses; les autres arbres en ont souvent, et l'on en voit aussi, mais plus rarement, sur les plantes herbacées. Quelques arpenteuses, après s'être montrées au printemps, reparaissent en automne; mais le plus grand nombre n'a qu'une génération par an. On remarque parmi ces chenilles les différents modes de métamorphose qui sont disséminés dans les autres familles des Lépidoptères; mais la majeure partie

des arpenteuses entre dans la terre pour se changer en chrysalide; quelques unes restent sur les arbres où elles se filent un cocon. Parmi ces chenilles, les unes subissent toutes leurs métamorphoses dans le courant de l'été, et c'est le plus grand nombre; les autres ne deviennent insectes parfaits qu'en automne ou au printemps suivant; quelques unes enfin ne donnent leurs papillons qu'en hiver, c'est-à-dire dans les mois de décembre à février; telles sont les espèces dont les femelles sont aptères ou n'ont que des rudiments d'ailes.

La tribu des Phalénites ou plutôt l'ancien genre *Phalœna* de Linné comprend un très grand nombre d'espèces; aussi y a-t-on formé, surtout dans ces derniers temps, un très grand nombre de divisions secondaires. Nous dirons quelques mots des principales divisions proposées par les auteurs.

Linné comprenait sous la dénomination de *Phalœna* tous les Lépidoptères nocturnes, et il subdivisait ainsi ce grand groupe générique : 1° *Attacus*, chez lesquels les ailes sont écartées et les antennes pectinicornes ou séticornes (*Bombyx* et *Noctua*, Fabr.); 2° *Bombyx :* ailes en recouvrement; antennes pectinées; 3° *Noctua ;* ailes en recouvrement; antennes sétacées ou pectinées (*Hepiales*, *Cossus*, *Noctua*, Fabr.); 4° *Geometres* : ailes écartées, horizontales dans le repos; antennes pectinicornes et séticornes (*Phalœna*, Fabr.); 5° *Tortrices :* ailes très obtuses, comme tronquées; bord extérieur courbe (*Pyralis*, Fabr.); 6° *Pyrales :* ailes formant par leur réunion une figure deltoïde, fourchue ou en queue d'hirondelle; 7° *Tinea :* ailes en rouleau presque cylindrique; un toupet (*Tinea*, Fabr., etc.); 8° *Alucites :* ailes digitées, fendues jusqu'à leur base (*Pterophora*, Fabr., Geoffr.)

Geoffroy a donné le nom de Phalènes aux *Bombyx*, *Hepiales*, *Cossus*, *Noctua*, *Phalœna* et *Pyralis*.

Degéer n'a fait que retrancher du genre *Phalœna* de Linné les *Pterophora*, qu'il nomme *Phalènes tipules ;* il partage les Phalènes en cinq familles.

Fabricius partage son genre *Phalœna*, qui renferme la division des Géomètres de Linné, en trois sections, *Pectinicornes*, *Séticornes* et *Forficatœ* ou Lépidoptères : ailes terminées en manière de queue d'hirondelle. Dans le supplément de son *Entomologie systématique*, il restreint la dernière section, en réunissant plusieurs des espèces qu'elle contenait aux *Crambus*.

Dans le *Catalogue des Lépidoptères de Vienne*, les Phalènes sont désignées, comme dans Linné, sous le nom de *Geometrœ ;* elles y sont divisées en quinze petites familles et en un grand nombre de genres.

Selon Latreille (*Règ. anim.*) le genre *Phalœna* de Linné forme la famille entière des Nocturnes, qu'il divise en huit tribus, dont l'une d'elles, plus spécialement désignée sous la dénomination de *Phalénites*, et qui doit être considérée comme le genre Phalène, est partagée seulement en trois groupes génériques distincts, ceux des *Metrocampus*, *Phalœna* et *Hibernia*.

Enfin, depuis Latreille, un grand nombre de naturalistes ont étudié cette famille importante; nous nous bornerons à citer MM. Treitschke, Curtis, Stephens, Boisduval, Guénée, Rambur, Blanchard, etc.; mais c'est surtout Duponchel (*Catalogue méthodique des Lépidoptères d'Europe*, 1844), qui, résumant d'une manière complète les travaux de ses devanciers, a publié à ce sujet une classification que nous allons donner ici en terminant cet article.

Avant de donner l'indication des diverses coupes génériques formées dans la tribu des Phalénites, nous devons dire que nous n'indiquons que les genres européens, parce que les espèces exotiques connues sont en très petit nombre, et qu'elles rentrent presque toutes dans les divisions génériques très nombreuses qui renferment les espèces que l'on a observées en Europe.

Tribu des Phalénites, Latr., Auct.; Phalénides, Dup.; *Phalenites*, Latr.; *Geometra*, Linn.; *Phalena*, Fabr.; *Geometrœ*, Boisd.; *Phalœnidœ*, Dup. etc.

Sous-tribu 1.—Eunomites, Dup.; *Eunomidi*, Guénée.

Rumia, Dup.; *Metrocampa*, Latr.; *Urapteryx*, Kirby; *Ennomos*, Treits.; *Himera*, Dup.; *Augerona*, Dup.; *Crocallis*, Treits.; *Eurymene*, Dup.; *Aventia*, Dup.; *Philobia*, Dup.; *Epione*, Dup.; *Godonela*, Boisd., et *Timandra*, Dup.

Sous-tribu 2. — Chlorochromites, Dup.; *Geometridi*, Guénée.

Chlorochroma, Dup.; *Hemithea*, Dup.; *Phorodesma*, Boisd., et *Geometra*, Treits.

Sous-tribu 3. — Gnophites, Dup.; *Gnophidi*, Guénée.

Gnophos, Treits.; *Elophos*, Boisd.

Sous-tribu 4. — Boarmites, Dup.; *Boarmidi*, Guénée.

Tephrosia, Boisd.; *Boarmia*, Treits., et *Hemerophila*, Steph.

Sous-tribu 5. — Mniophilites, Dup.

Cleora, Curtis; *Boletobia*, Boisd.; et *Mniophila*, Boisd.

Sous-tribu 6. — Amphidasites, Dup.

Amphidasis, Treits.; *Nyssia*, Dup., et *Phigalia*, Dup.

Sous-tribu 7. — Hibernites, Dup.; *Hibernidi*, Guénée.

Hibernia, Latr.; *Anisopteryx*, Steph., et *Chamerina*, Boisd.

Sous-tribu 8. — Fidonites, Dup.; *Fidonidi*, Guénée.

Halia, Dup.; *Scodiona*, Boisd.; *Numeria*, Dup.; *Ploseria*, Boisd.; *Thetidia*, Boisd.; *Ligia*, Dup.; *Fidonia*, Treits.; *Eupisteria*, Boisd.; *Ilyria*, Steph.; *Phyllometra*, Ramb.; *Heliothea*, Ramb., et *Speranza*, Curtis.

Sous-tribu 9. — Aspilatites, Dup.

Cleogene, Dup.; *Pellonia*, Dup.; *Aspilates*, Treits.; *Egea*, Dup.; *Phasiane*, Dup.; et *Tethrina*, Guénée.

Sous-tribu 10. — Eubolites, Dup.

Anaitis, Dup.; *Eubolia*, Dup.; *Eusebia*, Dup.; et *Coremia*, Guénée.

Sous-tribu 11. — Cidarites, Dup.

Cidaria, Treits., *Cheimatobia*, Steph.; *Ypsipetes*, Steph.; *Phœsyle*, Dup.; *Lobophora*, Steph.; *Aeasis*, Dup.; *Corythea*, Dup., et *Chesias*, Treits.

Sous-tribu 12. — Larentites, Dup.

Larentia, Dup.; *Eupithesia*, Curtis.

Sous-tribu 13. — Mélanthites, Dup.

Melanthia, Dup., et *Mœlanippe*, Dup.

Sous-tribu 14. — Zerenites, Dup.; *Zerenidi*, Guénée.

Venilia, Dup; *Zerene*, Treits., et *Corycia*, Dup.

Sous-tribu 15. — Cabérites, Dup.; *Caberidi*, Guénée.

Ephyra, Dup.; *Cabera*, Treits.; *Stegalia*, Guénée, et *Cleta*, Dup.

Sous-tribu 16. — Acidalites, Dup.; *Acidalidi*, Guénée.

Dosithea, Dup.; *Acidalia*, Treits., et *Strenia*, Dup.

Sous-tribu 17. — Sionites, Dup.; *Sionidi*, Guénée.

Siona, Dup.; *Acalia*, Guénée; *Sthanelia*, Boisd.; *Minoa*, Treits., et *Anthometra*, Ramb.

Sous-tribu 18. — Dasydites, Dup.

Odezia, Boisd.; *Psodus*, Treits.; *Dasydia*, Guénée, et *Pygmæna*, Boisd.

(E. Desmarest.)

PHALÉNOIDES. *Phalenoides.* ins. — Groupe établi par M. Macquart dans la famille des Tipulaires. *Voy.* ce mot.

PHALERIA. ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, de la famille des Taxicornes et de la tribu des Diapériales, créé par Latreille (*Règne animal*, t. V, p. 29), et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ édition, p. 216). Ce genre renferme une quinzaine d'espèces réparties en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique; nous citerons, comme en faisant partie, les suivantes: *P. cadaverina* F., *pallida* Duf., *Capensis*, *Brasiliensis*, *Cayennensis*, *Gayi* (*bisignata*, *maculipennis* Dej., *Chiliensis* Buqt.). Ces Insectes se trouvent sur les plages maritimes du globe; leurs métamorphoses ne sont pas encore connues.

Latreille comprend, sous le même nom de *Phaleria*, des espèces de mœurs bien différentes, qui naissent et vivent dans le bois en décomposition. Toutes exhalent une forte odeur analogue à celle des *Diaperis*. Dejean leur a appliqué le nom d'*Uloma*, sous lequel Mégerle, le premier, les a fait connaître.

(C.)

***PHALERIA.** bot. ph. — Genre de la famille des Daphnoïdées?, établi par Jack

(*Malay. Miscell. ex Hooker Comp. Bot. Mag*, I, 150). Arbrisseaux de Sumatra.

*PHALÉRIDINÉES. *Phaleridinæ*. OIS.— Sous-famille établie par le prince Ch. Bonaparte dans la famille des Alcidées de l'ordre des Palmipèdes, et principalement composée des éléments du genre *Phaleris* (Starique) de M. Temminck. G. R. Gray range dans cette sous-famille les genres *Ceratorhina*, *Ombria*, *Phaleris*, *Ptychoramphus* et *Tylorhamphus*. (Z. G.)

PHALERIS, Temm. OIS. — Nom latin du genre Starique. (Z. G.)

*PHALIDURA, Mac-Leay, Hope. INS — Synonyme d'*Amycterus*, Dalmann. (C.)

*PHALLARIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Coffeacées, tribu des Guettardées, établi par Schumacher (in *Act. Soc. h. n. Hafn.*, III, 132). Arbrisseaux de la Guinée. *Voy.* RUBIACÉES.

*PHALLENE. CRUST. — C'est un genre de Crustacés parasites qui a été établi par M. Johnston, dans le t. II (1840) du *Magosin de zoologie et de botanique*. (H. L.)

PHALLOIDÉES, PHALLOIDÉS. *Phalloideæ*. BOT. CR. —Famille de Champignons établie par Corda (*Anleit. z. stud. der Myc.*, p. 118), ayant pour caractères : Péridium sessile (volve) en forme de volve, pourvu de fibres radiculaires, formé de deux membranes séparées par une couche gélatineuse et se déchirant au sommet. Réceptacle campanulé, le plus souvent recouvert d'un volle, et supporté par un pédicule distinct de la volve; il se dilate et s'élance presque subitement. Sa surface est recouverte d'une pulpe charnue, colorée, qui tombe en déliquium et répand une odeur cadavéreuse; les spores mélangées avec cette pulpe sont simples et fixées à l'extrémité des basides tétraspores.

Cette famille, une des plus remarquables et des plus naturelles de la mycologie, n'est qu'un démembrement des Lytothèques de Persoon et des Angiogastres de Fries. Je l'ai conservée; mais comme simple section de la tribu des Asérosmés. *Voy.* MYCOLOGIE. Les genres *Battarea*, *Lysurus*, *Clothrus*, sont devenus les types d'autres familles. (LÉV.)

PHALLUS (φαλλός, pénis). BOT. CR. — Genre de Champignons créé par Delechamp (*Hist. gen. plant.*), de la classe des Basidiosporés et de la tribu des Phalloïdés (*voy.* MYCOLOGIE). Il présente les caractères suivants: Volve générale fibreuse, tenace, distendue par une matière mucilagineuse épaisse, consistante et se déchirant au sommet; volve partielle, membraneuse, mince, recouvrant le pédicule et le chapeau, se déchirant ordinairement à sa partie moyenne. Réceptacle conique ou campanulé, percé, libre dans toute son étendue, adhérent seulement au pédicule par son sommet; sa face externe est creusée d'alvéoles polygones, remplies par une masse charnue fructifère, composée de basides quadrifides, appliqués les uns contre les autres, et se réduisant en un liquide fétide; spores continues, très petites, colorées et fixées au sommet des stérigmates.

Ce Champignon croît en juin et juillet, après les pluies, sous la latitude de Paris; rarement on le rencontre plus tard, quoique quelques auteurs disent l'avoir trouvé en septembre. Il est assez rare.

Micheli, Vaillant, Linné, et tous les auteurs, ont conservé le nom que Delechamp lui avait donné. Ce dernier, cependant, l'avait réuni aux Morilles, ce qui fait qu'on le désigne souvent par le nom de *Morille impudique* ou *fétide*. Dans le jeune âge, quand il est encore renfermé dans sa volve, on l'appelle en Allemagne *œuf du diable*, *des sorcières*. Quelques personnes, effrayées, par puritanisme, de la justesse des noms générique et spécifique, n'osent pas les prononcer, et lui conservent celui de *Morille fétide*.

Si le *Phallus impudicus* a fixé la curiosité des botanistes sous le rapport de sa forme et de sa fétidité, il n'est pas moins intéressant quand on considère toutes les parties qui entrent dans sa composition. Je crois devoir en donner une description complète, parce que c'est un Champignon dont la structure est des plus singulières. Il présente les parties suivantes à étudier.

1° Le mycelium a la forme de longues racines blanches, rameuses; il est situé peu profondément en terre, ou dans les mousses, s'attache quelquefois à des rameaux, mais sans former d'expansions; il est très ferme, élastique et formé de cellules allongées, rameuses, enchevêtrées les unes dans les autres. Oschatz dit qu'il ressemble à l'*Hymantia candida* Pers. On le distinguera

toujours facilement de celui-ci à cause de sa consistance tendineuse ; mais il serait bien possible qu'il eût été décrit par Persoon, sous le nom de *Fibrillaria subterranea*. C'est une erreur que j'ai commise bien souvent. Ce mycelium est le principal moyen de reproduction du Champignon ; il émet un plus ou moins grand nombre de rameaux qui, à une certaine époque, se gonflent à leur extrémité comme une graine de Moutarde ou de Chénevis, et persistent assez longtemps. Quelquefois on voit deux rameaux se réunir et donner naissance à un seul de ces tubercules. On pense généralement qu'ils restent dans cet état pendant une année, et qu'ils prennent leur développement complet l'année suivante. Alors ils augmentent de volume et se présentent comme des œufs plus ou moins enfoncés en terre. On les trouve plus abondamment après les pluies accompagnées d'orages que dans tout autre moment ; aussi les regarde-t-on comme météoriques.

2° La volve générale, blanche, enveloppe toutes les parties du Champignon ; elle est de la même nature que le mycelium ; si on la coupe verticalement, on voit qu'elle est composée de deux membranes fermes, résistantes, élastiques, l'une interne, l'autre externe, et séparées par une couche épaisse de mucilage très consistant, jaunâtre, transparent, et qui se termine en cul-de-sac à la circonférence d'une espèce de disque ou de plateau déprimé, qui résulte de l'expansion du mycelium. Cette partie est très consistante et conserve presque son volume dans le Champignon desséché. Il existe donc, entre les deux membranes, une cavité qui serait complète sans l'existence de ce plateau. Michell, Schæffer, Bulliard et Corda l'ont très bien figurée ; le mucilage qui la remplit n'a pas d'odeur ; examiné au microscope, il est formé d'un grand nombre de cellules filamenteuses, assez fines et rameuses. Les Insectes ne paraissent pas le rechercher.

Enfin, quand le *Phallus* est arrivé à un certain moment, la volve est tendue, résistante, élastique, et se rompt à sa partie supérieure. Elle se crève toujours, dit Bulliard, avec un certain effort, et quelquefois avec une explosion presque aussi forte qu'un coup de pistolet. Il arrive même que si on a mis ce Champignon dans un vase de verre ou de faïence, dont il remplisse toute la capacité, et au fond duquel il y ait un peu d'eau, il brise ce vase quand la volve se crève. Ceci se remarque principalement quand l'air atmosphérique est en même temps chaud et sec.

3° La volve interne se trouve en contact avec la membrane interne de la volve, et recouvre immédiatement le chapeau et le pédicule ; c'est une membrane très mince, simple, d'un blanc argenté ; elle ne reste entière que très peu de temps, et se déchire ordinairement à sa partie moyenne, même quand le Champignon est encore à l'état d'œuf. La partie supérieure reste sur le chapeau, et l'inférieure forme une espèce de godet au centre duquel se trouve le pédicule. Schæffer, Michell, Corda, l'ont bien représentée ; Greville (*Scot. fr.*, pl. 214, fig. 1) la représente avec la volve externe rompue, tandis qu'elle existe dans toute son intégrité, sauf quelques gerçures. On n'en voit pas le moindre vestige dans Bulliard. Dans le *Phallus Hadriani*, dont presque tous les auteurs ont reproduit la figure d'après Clusius, elle est aussi extrêmement visible. Quand le *Phallus* est nouvellement développé, on en trouve souvent des débris sur le pédicule et sur le chapeau. C'est elle qui recouvre, comme un opercule, l'ouverture qui existe au sommet du chapeau, et qui se prolonge dans l'intérieur du pédicule jusqu'à sa base ; il est rare de la trouver entière, le plus souvent elle est divisée, et sa partie inférieure tombe dans la cavité du pédicule.

Quand on lit la description du *Phallus impudicus* dans les auteurs, on est étonné de voir que les uns lui donnent un chapeau percé à son sommet, et d'autres un chapeau entier. On peut dire qu'il se présente sous ces deux états ; mais dans le premier cas, la volve interne dont je viens de parler, qui faisait office d'opercule, a été emportée par la volve générale, ou entraînée dans la cavité du pédicule ; dans le second, au contraire, elle persiste, et se reconnaît facilement à sa couleur argentée. Cette couleur ne dure pas longtemps ; elle prend bientôt celle du latex, dont elle s'imbibe, ou celle des insectes qui la recouvrent.

L'existence de cette volve interne, qui a

échappé à l'attention d'un grand nombre d'observateurs, permet maintenant de comprendre la structure singulière du genre *Sophronia* de Persoon, dont nous devons la découverte à M. Gaudichaud (*voy. Freyc.*, p. 178, tab. 1, fig. 2). Ce Champignon appartient également à la section des Phalloïdés; son chapeau est recouvert d'un réseau en forme de cloche et qui descend jusqu'à la base du pédicule. Fries, Corda, Berkeley n'ont pas fait mention de ce genre, probablement parce que ces illustres savants ont cru, comme M. Endlicher, que c'était un *Dictyophora*, dont le voile avait été déplacé par le vent ou par mégarde. Mais M. Gaudichaud, frappé de son singulier aspect, l'avait desssiné sur les lieux. On ne peut donc plus le regarder comme un être imaginaire, et d'ailleurs il en existe encore des échantillons conservés à l'herbier du Muséum de Paris qui attestent cette disposition. Il me paraît donc certain qu'il existe dans le *Sophronia* une volve interne, comme dans le *Phallus;* seulement, au lieu d'être formée par une membrane continue, elle représente un réseau; et, chose singulière, elle est de la même nature que dans les *Dictyophora*, et n'en diffère que par le point d'attache, qui se trouve, dans ces derniers, sous le chapeau et au sommet du pédicule.

4° Le réceptacle ou chapeau a la forme d'un cône tronqué ou d'une cloche; il adhère, par son sommet, à l'extrémité supérieure du pédicule et est libre dans le reste de son étendue; en dedans, sa surface est lisse, d'un blanc brillant, et forme quelquefois un petit cordon à la marge. La face externe est parsemée d'alvéoles polygonales semblables à celles que l'on observe dans les Morilles. Ces alvéoles ne sont visibles que dans les derniers temps du Champignon; dans le jeune âge, elles sont remplies d'une couche charnue d'un vert foncé, qui est interrompue de temps en temps par de petites veines blanches qui dépendent de la saillie que font quelques cloisons des alvéoles. Examinée de près, cette surface est couverte de petites ondulations dirigées dans tous les sens. On donne ordinairement à cette couche le nom de *latex;* c'est elle qui renferme les organes de la reproduction.

5° Les spores sont simples et elliptiques. M. Corda pense qu'elles sont mélangées avec la matière verte, et qu'elles s'écoulent avec elles quand arrive le moment de dissolution. M. le docteur A. Oschatz (*Act. Acad. Caes. Leop. Nat. Cur.*, vol. XIX, p. 2) a constaté qu'elles étaient portées par des basides quadrifides sur un individu très jeune, et pas plus gros qu'une graine de *Pisus sativus;* elles sont d'abord rondes, puis elles deviennent elliptiques. Quelque temps auparavant, M. Berkeley (*Ann. Sc. Nat.*, vol. XII, p. 160) avait fait connaître cette organisation. Mais ici, les spores ne sont plus, comme dans les Agaricinés, les Lycoperdacés, portées sur des basides libres, exsertes; elles sont pressées les unes contre les autres, et forment une couche charnue plus ou moins épaisse. Sous ce point de vue, les Phalloïdés forment une division parfaitement distincte parmi les Basidiosporés, et qui a les plus grands rapports avec les *Scleroderma*, qui eux-mêmes diffèrent des autres Lycoperdacés par un mode d'organisation semblable. Ce sont des points de ressemblance qui établissent des séries parallèles dans deux familles différentes, qui probablement fourniront plus tard des caractères précieux pour mieux limiter les groupes dans la distribution naturelle des genres.

Pour bien constater l'existence des basides, il faut, comme MM. Berkeley et Oschatz l'ont fait, analyser de jeunes individus, et avant que le latex tombe en décomposition, il faut, comme dans le *Clathrus*, enlever, avec la pointe d'une aiguille, une petite portion, l'humecter très peu, et la soumettre à une légère pression. Trop forte, elle désorganise, sépare les parties; un excès d'humidité emporte les spores, et on ne voit plus les connexions qu'elles ont avec les basides.

Peu de temps après son évolution, le *Phallus impudicus* se désorganise, le latex tombe en déliquium, répand une odeur cadavéreuse qui le décèle même à de grandes distances, quand le vent est favorable; les Mouches et d'autres Insectes qui se nourrissent de cadavres se précipitent dessus, dévorent toute la couche verte qui remplissait les cellules du réceptacle; celui-ci reste debout, se dessèche, ou bien le pédi-

cule se plie, et la décomposition totale s'opère.

Cette dissolution du latex a donné lieu à une petite discussion. A mesure qu'elle a lieu, le liquide qui en résulte tombe-t-il par gouttes ou non? Micheli (*Nov. plant. Gen.*, tab. 83), Krombholz (*Myc. Heft.*, t. III, pl. 18, fig. 18), le figurent avec des gouttes qui s'écoulent du chapeau; Battarra, Schæffer, Bulliard et d'autres auteurs ne les représentent pas. Schæffer pense que le liquide s'évapore et qu'il ne se convertit jamais en gouttes. Je l'ai rencontré dans l'un et dans l'autre cas. Si sa décomposition arrive dans un moment sec et que sa surface soit couverte de Mouches, de Boucliers et d'autres Insectes, il ne s'écoule pas la plus petite goutte de liquide; si, au contraire, le temps est humide et pluvieux, les Insectes sont moins nombreux, et on observe souvent un grand nombre de ces gouttes, qui tombent et recouvrent les feuilles ou les mousses qui se trouvent sous le chapeau.

Nous avons ici un exemple frappant du service que nous rendent les Insectes en dévorant les Champignons; comme ils ne se nourrissent uniquement que des spores et du liquide qui les accompagnent, et ne touchent pas aux autres parties, ils empêchent la reproduction du *Phallus* par les moyens les plus ordinaires. S'il se développait en raison du nombre de ses spores, il serait impossible de rester dans les bois, tant son odeur est infecte et désagréable.

Les spores du *Phallus impudicus* germent, végètent comme celles des autres Champignons; M. le docteur Oschatz les a étudiées particulièrement. J'ai dit, d'après cet observateur, que dans le très jeune Champignon elles étaient rondes, et qu'elles devenaient elliptiques ensuite. Soumises à l'humidité et dans des circonstances favorables, on les voit se cloisonner, augmenter de volume; il naît un filament de chacune de leurs extrémités, ou de chacune des cellules qui se sont formées. Ces faits, qui sont extrêmement curieux, sont dignes de la plus grande attention, et je crois qu'ils ont besoin d'être soumis (non pas que je doute de leur réalité) à de nouvelles observations, parce que, jusqu'à ce jour, on n'a pas encore vu les spores des Champignons, quand elles sont simples, continues, se cloisonner et émettre des filaments par plusieurs points de leur surface, mais, bien au contraire, végéter par l'une ou par l'autre extrémité, et le plus souvent par les deux simultanément, puis se vider de ce qu'elles renfermaient à mesure que les prolongements nématoïdes s'allongent.

6° Le pédicule naît au centre de la volve, sur la partie même que j'ai nommée plateau; il représente une colonne renflée à sa partie moyenne et atténuée aux deux extrémités; en haut, il se termine au chapeau; en bas, il est placé au centre d'un godet, qui est formé par la partie inférieure de la volve interne. Quand le Champignon n'a pas encore déchiré ses enveloppes, il est blanc et couvert de petites sinuosités; mais quand elles sont rompues et qu'il se trouve en contact avec l'air, comme une véritable éponge aérienne, il prend dans l'espace de très peu de temps des proportions étonnantes en volume et en longueur; sa surface est alors percée d'une infinité de trous qui permettent à l'air de pénétrer dans son intérieur; il est blanc, flexible, d'une consistance comme papyracée, fistuleux, et conserve le prolongement de la volve interne, mais le plus souvent il est cassé et retiré sur lui-même comme un cordon.

Si l'on coupe horizontalement et à sa partie moyenne un *Phallus* encore renfermé dans sa volve, on trouve, en allant du centre à la circonférence : 1° au centre, la partie de la volve interne qui pénètre dans le pédicule; 2° le pédicule; 3° un cercle d'un vert sale divisé par des lignes blanches, formé par le chapeau et le latex, qui en remplit les cellules; 4° la volve interne, qui est très difficile à apercevoir en raison de sa ténuité; 5° la membrane interne de la volve; 6° le mucus placé entre les membranes de la volve; 7° la membrane externe de cette même volve. Toutes ces parties, qui sont concentriques, se reconnaissent parfaitement bien.

Quoique ce Champignon présente des différences frappantes d'aspect et de structure dans les parties qui le composent, il n'est cependant formé que de cellules allongées plus ou moins séparées, quelquefois feutrées et mélangées avec une quantité plus ou

moins grande d'eau ou de mucilage. Il en est à peu près de même pour toutes les autres espèces ; seulement dans quelques unes, les cellules affectent une forme globuleuse, et deviennent polyédriques par leur pression naturelle.

Soumis à l'analyse, le *Phallus impudicus* a fourni à Braconnot de l'eau, une huile épaisse, de la cétine, du sucre de Champignon, de la fongine, du mucus, de l'albumine, une matière animale, de l'acide acétique, de l'acétate d'ammoniaque et du phosphate de potasse. Le professeur Pleischel dit que le mucilage de la volve se comporte comme un acide avec le papier de Tournesol ; qu'il le rougit et possède presque toutes les propriétés de la Bassorine ; que le pédicule est formé en grande partie par de la fongine, et que, dans le latex, il existe du sucre de Champignon (voyez *Krombh. Heft.*, t. 3, p. 18). On pourrait, d'après Krombholtz, le manger quand il est encore renfermé dans sa volve ; son goût et son odeur n'ayant rien de désagréable, il doit être très nourrissant, parce qu'il contient de la fongine et de la bassorine en grande quantité. Pourtant Krombholtz n'en a pris, à l'état cru et jeune, une tranche, qu'avec la plus grande répugnance, et il n'a pu en goûter préparé en sauce, comme le Ceps. Malgré cela, rien ne prouve qu'il soit vénéneux, comme le pensent Clusius, Kolbasi, Pleuk, Ellroth, etc., puisqu'il a fait prendre le latex en décomposition à des Serins, à des Tortues, à un Chien, et même à un jeune homme bien portant, sans qu'il soit survenu le plus léger accident.

Comme si toutes les substances pouvaient être de quelque utilité chez l'homme malade, les médecins ont attribué des propriétés médicinales à ce Champignon. On l'a regardé, probablement en raison de sa forme, comme aphrodisiaque, prolifique ; on l'a administré en poudre ou dans du vin. Il a été recommandé dans les affections goutteuses. Maintenant il n'est plus employé ; les botanistes le regardent sur place, et bien rarement ils lui font l'honneur de le ramasser. (Lév.)

PHALLUSIA (φαλλός, pénis). moll. — Genre de Tuniciers établi par M. Savigny aux dépens du grand genre Ascidie de Linné. Ses caractères sont d'avoir le corps sessile, à enveloppe gélatineuse ou cartilagineuse, avec un orifice branchial à huit ou neuf rayons et un orifice anal à six rayons. Le sac branchial non plissé arrive presque au fond de la tunique, et il est surmonté par un cercle de filets tentaculaires toujours simples ; sur chaque angle, les mailles du tissu respiratoire portent une petite bourse en forme de papille ; l'abdomen est plus ou moins latéral ; le foie est nul ; une côte cylindrique s'étend du pylore à l'anus. L'ovaire unique est situé dans l'abdomen. M. Savigny a formé trois sections de ses Phallusies, savoir : 1° les *Ph. pyrenæ* comprenant, avec trois autres espèces de la mer Rouge, l'*Ascidia fusca* de Cuvier et Lamarck, qu'il nomme *Phallusia sulcata* ; elle est rouge, assez commune dans la Méditerranée et recherchée comme aliment ; 2° les *Ph. simplices*, telles que les *P. monachus* (*Ascidia mentula* Lamk.), *P. mamillata*, etc ; 3° les *Ph. ciones*, telles que la *P. canina* et la *P. intestinalis*, qui forment des amas d'apparence gélatineuse sous les radeaux et les divers bâtiments stationnaires dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée. (Duj.)

***PHALOCALLIS**, Herb. (*in Bot. Mag.*, t. 3710). bot. ph. — Syn. de *Cypellia*, Herb.

***PHALOE**, Dumort. (*Flor. Belg.* 110). bot. ph. — Synonyme de *Sagina*, Linn.

***PHALOLEPIS** (φαλός, brillant ; λεπίς, écaille). bot. ph. — G. de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Cynarées, établi par De Candolle (*Prodr.*, VI, 568) pour quelques espèces de Centaurées (*C. nitens*, *margaritacea*, *leucolepis*, *pergamacea*, *alba*, *incana*, *mucronifera*, *amara*). Voy. centaurée.

PHANÆUS (nom mythologique). ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes et de la tribu des Scarabéides coprophages, établi par Mac-Leay (*Horæ Entomologicæ*, p. 124), et adopté par Latreille (*Règne animal*, t. IV, p. 537) et par Dejean (*Catalogue*, 3e édition, p. 155). Les caractères du genre sont : Premier article des palpes labiaux plus grand que les suivants, dilaté au côté interne ; place scutellaire indiquée par un vide ; mâles se distinguant quelquefois des femelles par des proéminences en forme de cornes sur la tête et le corselet. Tarses antérieurs manquant souvent dans l'un des sexes, mais chez certaines espèces seulement.

Ce genre se compose d'une cinquantaine de grandes et belles espèces brillamment colorées ou métalliques, vivant de Reptiles morts, et n'apparaissant qu'à la plus forte ardeur du jour.

Nous citerons, parmi celles qu'on y rapporte, les suivantes : *P. carnifex* Linn., *lanifer, Faunus, Mimas, splendidulus* F., *hastifer* Ill., *Jasius* (*Dardanus* M.-L.) *Bellicosus, Belzebul* Ol., *Pegasus, palliatus, lævipennis* St., *nigrocyaneus* M.-L., *thalassinus, planicollis, chryserythrus* et *subtricornis* Pty. Toutes appartiennent à l'Amérique équinoxiale.

Klug a publié une monographie de ces Insectes que nous n'avons pu encore nous procurer. On a dû rejeter le nom de *Longophorus*, que Germar leur avait donné, comme étant postérieur de publication. (C.)

***PHANÉROBRANCHES**. *Phanerobranchiata*. REPT. — Nom que M. Fitzinger donne aux Protéides ou Batraciens à branchies persistantes. (P. G.)

PHANÉROGAMES. *Phanerogama*. BOT. — On donne ce nom aux végétaux pourvus d'organes sexuels apparents, et qui se reproduisent par suite de la fécondation des ovules. L'ensemble de ces végétaux comprend deux grandes classes désignées sous les noms de *Monocotylédons* et de *Dicotylédons*. *Voy.* ces mots.

PHANÉROGAMIE. *Phanerogamia* (φανερός, apparent; γάμος, noce). BOT. — Division du règne végétal à laquelle appartiennent toutes les plantes pourvues d'organes sexuels bien manifestes. *Voy.* MONOCOTYLÉDONS et DICOTYLÉDONS.

* **PHANÉROGLOSSES**. *Phaneroglossa* (φανερός, évident; γλῶσσα, langue). REPT. — Nom donné par Wagler aux Batraciens anoures qui sont pourvus d'une langue, c'est-à-dire à tous ces Batraciens, sauf le Pipa et le Dactyléthre. MM. Duméril et Bibron, dans leur *Erpétologie générale*, emploient aussi cette dénomination. *Voy.* CRAPAUD, GRENOUILLE, RAINETTE, etc. (P. G.)

***PHANÉROGLOSSES**. *Phaneroglossa*. INS. — Deuxième division établie par Solier (*Ann. de la Société entomologique de France*, t. III, p. 501) dans l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, et rapportée aux Colaptérides de cet auteur. Elle a pour caractères : Menton ne couvrant pas la base des mâchoires et laissant un intervalle notable entre ses côtés et ceux de l'échancrure progéniale, presque toujours rétréci et articulé sur un pédoncule ordinairement tronqué en avant; languette souvent découverte ou, au moins à son extrémité, laissant apercevoir les trois articles des palpes. Cette division se compose des Tagénites, Scaurites, Proeites, Zophérites, Molurites, Blapsites et Pédinites. (C.)

***PHANEROPHLEBIA** (φανερός, apparent; φλέβιον, petite veine). BOT. CR. — Genre de la famille des Fougères, tribu des Aspidiacées, établi par Presl (*Pterid.*, 84, t. 2, f. 19) aux dépens des *Aspidium*. L'espèce type est l'*Aspidium nobile* Schlecht. *Voy.* ASPIDIUM.

* **PHANÉROPNEUMONES**. *Phaneropneumona* (φανερός, visible, découvert; πνεύμων, poumon). MOLL. — Nom proposé par M. Gray, pour un ordre de Gastéropodes operculés respirant l'air, tels que les Cyclostomes. (DUJ.)

***PHANEROPTERA** (φανερός, apparent; πτέρον, aile). INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Locustiens, groupe des Locustites, établi par M. Serville, et caractérisé principalement, selon M. Blanchard (*Histoire des Insectes*, édition Didot), par un sternum très creusé au milieu et mutique; par un corselet nullement prolongé; par des ailes plus longues que les élytres, et par des antennes grêles.

M. Serville (*Orthoptères, Suites à Buffon*) rapporte à ce genre treize espèces, toutes étrangères à l'Europe; la plupart habitent l'Amérique méridionale; quelques autres se trouvent aux Indes orientales. Leur couleur la plus ordinaire est le vert tendre. (L.)

***PHANEROTOMA**, Wesm. INS. — *Voy.* ASCOGASTER, Wesm.

***PHANIA** (φανός, brillant). BOT. PH. — G. de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Eupatoriacées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 114). Sous arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* COMPOSÉES.

Deux sections ont été établies dans ce genre : a. *Euphania*, DC. (*loc. cit.*) : sous-arbrisseaux à feuilles trifides; b. *Oxylobus*, Moc. (*Flor. Mex.*) : arbrisseaux à feuilles entières.

***PHANIA** (φανός, brillant). INS. — G. de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, sous-tribu des Ocyptérées, établi par Meigen (*Eur. Zw.*, t. IV). Il comprend 7 espèces, qui se trouvent

en France et en Allemagne. Ce sont les *Ph. obscuripennis, vittata, lateritia, thoracica, curvicauda, flavipalpis* et *appendiculata*. (L.)

*PHANOGLÈNE (φανός, brillant; γλήνη, œil). HELM. — M. Nordmann (2e édit. des *Anim. sans vertèbres* de Lamarck) a donné ce nom à un genre d'Anguillules ou Vibrions qu'il caractérise ainsi : Corps filiforme, grêle, aminci en arrière, tronqué en avant ; bouche bilabiée, ciliée ; des yeux de couleur rouge vif, sur la région cervicale ; organe mâle simple.

Tels sont les *Ph. nigricans*, trouvé dans une larve de Névroptère, et *Ph. barbiger*, des eaux stagnantes des environs de Berlin. (P. G.)

*PHAOPS, Sahlberg. INS. — Synonyme d'*Eustalis*, Germar, ou *Eustales*, Schœnberr, mais qui devait sans doute être préféré comme antérieur de publication. (C.)

*PHAPS, Selby. OIS. — Synonyme de *Peristera* Swains., genre de la famille des Colombidées. *Voy.* PIGEON. (Z. G.)

PHARAME. *Pharamum*. MOLL.? FORAM. — Genre proposé par Montfort pour une Coquille microscopique de Rhizopode ou Foraminifère, décrite sous le nom de Nautile, par Fichtel et Moll, et rapportée, par M. de Blainville, au genre Lenticuline de Lamarck. Elle se rapproche beaucoup des Cristellaires et a reçu de M. Al. d'Orbigny le nom de ROBULINE. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

* PHARBITIS. BOT. PH. — Genre de la famille des Convolvulacées, tribu ou sousordre des Convolvulées, établi par Choisy (*in Mem. Soc. hist. nat. Genev.*, VI, 438, t. 1, f. 3), et dont la principale espèce est le *Pharbitis hispida*, le *volubilis* des jardiniers.

Les plantes herbacées que ce genre renferme croissent toutes dans les régions tropicales du globe. *Voy.* CONVOLVULACÉES.

*PHARIUM, W. Herb. (*in Bot. Reg.*, t. 1546). BOT. PH. — Synonyme de *Bessera*, Schult.

PHARMACOLITE. MIN. — Arséniate de Chaux hydratée à bases d'oxydes terreux. *Voy.* ARSENIATES.

PHARMACOSIDÉRITE. MIN. — Espèce de Fer arséniaté. *Voy.* FER.

PHARNACEUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Portulacacées, tribu des Molluginées, établi par Linné (*Gen.*, n. 106). Herbes ou sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* PORTULACACÉES.

PHARUS. BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Oryzées, établi par P. Brown (*Jam.*, 344). Gramens de l'Amérique tropicale. *Voy.* GRAMINÉES.

PHARYNX. *Pharynx* (φάρυγξ, arrière-bouche, gosier). ANAT. — Canal musculomembraneux, irrégulièrement infondibuliforme, situé, chez tous les Vertébrés, au-devant de la colonne vertébrale, et limité en avant par le voile du palais, en arrière par l'œsophage. Dans l'Homme et dans les autres Mammifères, le Pharynx aboutit aux ouvertures postérieures des narines, à celles des trompes d'Eustache, qui conduisent dans l'oreille moyenne, à l'orifice buccal et à celui du larynx. Trois muscles constricteurs et un releveur entrent dans la composition de cette première partie du canal alimentaire. Ils sont plus ou moins développés et diversement disposés, pour pouvoir s'approprier aux fonctions qu'ils ont à remplir chez les diverses espèces de Mammifères. C'est ainsi, par exemple, que chez les Cétacés, où le larynx s'élève en pyramide au-devant de l'ouverture pharyngienne jusqu'à la hauteur des arrière-narines, et chez lesquels il existe aussi un conduit particulier, qui, du Pharynx, aboutit dans les cavités nasales, il y a des modifications notables dans la disposition et l'arrangement des fibres musculaires qui constituent les constricteurs surtout.

Dans les Oiseaux, les constricteurs du Pharynx ne sont plus distincts et n'ont plus les mêmes attaches. L'arrangement des fibres musculaires de ce tube ne diffère pas sensiblement de celui des autres parties du canal alimentaire. Dans les Reptiles, il n'y a pas non plus de muscle intrinsèque destiné à le mouvoir, et dans les Poissons, le Pharynx ne peut plus être distingué de l'œsophage, partie du tube alimentaire qui conduit à l'estomac, que par un sphincter qui l'entoure, et qui semble même appartenir autant au commencement de ce canal qu'à la fin du Pharynx.

Toute la face interne de cette première portion du canal alimentaire est tapissée par une membrane muqueuse continue avec celle de la bouche et des fosses nasales, et dans laquelle on trouve un grand nombre de follicules muqueux. Les artères du Pharynx sont fournies par les carotides externes,

la tyroïdienne supérieure, la labiale, la linguale et la maxillaire interne. Les veines, dont le trajet est analogue aux artères, se rendent dans la jugulaire interne. Les vaisseaux lymphatiques aboutissent dans les ganglions placés près de la bifurcation de la veine jugulaire interne. Les nerfs proviennent du glosso-pharyngien, du pneumogastrique et du trifacial.

Le Pharynx sert de passage à l'air et aux aliments; ceux-ci sont poussés vers l'estomac par la contraction des muscles pharyngés. *Voyez* NUTRITION. (M. S. A.)

*PHASCÉES. *Phasceæ.* BOT. CR. — Tribu de la famille des Mousses, ayant pour type le genre *Phascum*. *Voy.* ce mot.

PHASCOGALE. MAM. — *Voy.* l'article DASYURE.

PHASCOLARCTIDÆ. MAM. — M. R. Owen (*Proceed. zool. Soc. London*, 1839) a élevé au rang de famille le genre *Phascolarctos*. Il nous a paru, ainsi qu'à M. Waterhouse et à la plupart des naturalistes, qu'on ne devait pas séparer ce genre de la famille des Phalangers. (P. G.)

PHASCOLARCTOS (φάσκωλον, bourse; ἄρκτος, ours). MAM. — Nom d'un genre curieux de Marsupiaux, propre à la Nouvelle-Hollande, caractérisé par M. de Blainville en 1816, dans le *Bulletin de la Société philomatique de Paris*. Il est question de ce genre aux articles KOALA et PHALANGER de ce Dictionnaire. (P. G.)

*PHASCOLOGALE. MAM. — M. Wagner (*in Wiegmann Arch.*, II, 1844) indique sous cette dénomination le genre *Phascogale*. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PHASCOLOME. *Phascolomys* (φάσκωλον, bourse; μῦς, rat). MAM. — Bass, chirurgien de l'expédition aux terres australes, commandée par l'Anglais Flinders, a le premier signalé un Mammifère marsupial assez commun sur les côtes ou dans les îles du détroit, qui porte son nom, détroit qui sépare la Nouvelle-Hollande de la Tasmanie; c'est ce mammifère qui est devenu le type du genre curieux que E. Geoffroy Saint-Hilaire a d'abord appelé *Vombatus*, et dont il a bientôt après remplacé le nom par celui de *Phascolomys* (*Annales du muséum d'histoire naturelle*, t. II, 1802). Les individus observés par Geoffroy Saint-Hilaire avaient été rapportés vivants par Péron et Lesueur. Illiger, en 1811, remplaça le nom générique de ces animaux par celui d'*Amblotis* (ἀμβλύς, avorté).

Les Phascolomes présentent une réunion fort curieuse de caractères. Ce sont des Marsupiaux, et ils ont dans le squelette aussi bien que dans leurs organes de la génération, les particularités distinctives des animaux de ce groupe : des clavicules, des os Marsupiaux, une poche mammaire, etc.; leur corps est trapu, sans queue, et pourvu de quatre pattes assez courtes, plantigrades, et à cinq doigts armés d'ongles fouisseurs; leurs deuxième et troisième doigts de derrière ne sont pas plus courts que les autres, et ils ne sont pas réunis comme ceux des Phalangers et des Kanguroos; leur pouce n'est pas non plus opposable comme celui des Phalangers. Ils ont la tête large et aplatie; les oreilles courtes, les yeux médiocrement ouverts et très écartés, les narines percées dans un petit mufle et le pelage épais. Leurs dents sont au nombre de vingt-quatre, et distribuées selon la formule suivante : $\frac{1}{1}$ incis., $\frac{0}{0}$ can., $\frac{5}{5}$ molaires de chaque côté.

Malgré cette analogie dans leur formule dentaire avec les Rongeurs, les Phascolomes ont, comme la plupart des autres Marsupiaux, la mâchoire inférieure articulée avec la supérieure par un condyle transverse. Leurs dents elles-mêmes ne sont pas comparables pour la forme à celles des Rongeurs. Ainsi leurs incisives ressemblent plutôt, les supérieures à la paire médiane de certains Phalangers, et les inférieures à leurs correspondantes chez les mêmes animaux. Leurs molaires sont séparées des incisives par une barre; elles sont entourées d'émail et partagées en deux parties égales par un pli de leur face externe, et un autre de leur face interne, sauf la première qui est simple. L'estomac des Phascolomes présente à son orifice cardiaque une appareil succenturiforme comme celui des Castors, et leur cœcum est court et pourvu d'un appendice vermiforme.

L'espèce type de ce genre est le PHASCOLOME WOMBAT, appelé *Phascolomys wombat*, *Wombatus fossor*, *fusca*, *Bassei* ou *Ursinus*, suivant les auteurs. Les colons anglais de l'Australie le nomment *Badger*, ce qui signifie *Blaireau*. Il a, en effet, les allures de ce carnassier, mais il devient souvent plus fort, il a la tête plus grosse, et ses habitudes

sont fort différentes. Il est herbivore ou frugivore; son naturel est timide et inintelligent; sa couleur est brun-grisâtre.

La fourrure de cet animal est susceptible d'être utilisée, et sa chair est bonne à manger; particularités qui devraient engager les Européens à l'acclimater dans nos contrées.

Les Phascolomes ont été rapportés plusieurs fois vivants en Europe. On les a figurés dans beaucoup d'ouvrages.

M. R. Owen a été conduit par l'inspection d'un crâne de Phascolome à supposer l'existence d'une seconde espèce vivante de ce genre; il la nomme *Ph. Latifrons* (*Proceed. zool. Soc. London*, 1845).

On doit aussi à M. Owen d'avoir reconnu pour ceux d'une espèce de Phascolome (*Ph. Mitchellii*) des ossements fossiles trouvés dans les cavernes de la vallée de Wellington, à la Nouvelle-Hollande.

Les Phascolomes ont (comme les *Cheiromys*, parmi les Lémuriens de Madagascar, et comme les Damans, qui sont de petits Pachydermes africains, très voisins des Rhinocéros) une formule dentaire analogue à celle des Rongeurs, par l'absence de canines. On les a considérés, aussi bien que ces deux genres d'animaux, comme établissant un passage entre le groupe auquel ils appartiennent, celui des Marsupiaux, et l'ordre des Rongeurs. On a même émis la proposition de les placer, comme on l'avait fait pour les Damans et les Cheiromys, parmi les Rongeurs. Mais le système dentaire, envisagé de cette façon et d'une manière exclusive, conduit le plus souvent à des erreurs de classification, puisqu'on le suit alors en négligeant les données que fournissent les autres parties de l'organisation. Les Phascolomes ne sont pas plus des Rongeurs que les Damans ou les Cheiromys. Ils ne sont pas plus la véritable transition des Marsupiaux aux Rongeurs, que ceux-ci la jonction entre les Lémuriens ou les Pachydermes et les Rongeurs. Ce sont des Marsupiaux d'une organisation inférieure; ils doivent prendre rang à la fin de la série à laquelle ils appartiennent, et ils reproduisent, pour ainsi dire, parallèlement dans cette série la fonction des Cheiromys, des Damans et celle des Rongeurs eux-mêmes.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler aux articles CHEIROMYS et DAMAN (*voy.* ces mots). Nous y reviendrons à propos des RONGEURS. (P. G.)

* **PHASCOLOMINA.** MAM. — M. J. E. Gray a établi sous ce nom, en 1835, une famille de Marsupiaux pour le genre unique des Phascolomes. MM. R. Owen et Waterhouse remplacent ce nom par celui de *Phascolomyidæ*. *Voyez* PHASCOLOME. (P. G.)

PHASCOLOMYIDÆ. MAM. — *Voyez Phascolomina.* (P. G.)

PHASCOLOMYS. MAM. — Nom latin des Phascolomes. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PHASCOLOSOMA. HELM. — *Voyez* SIPONCLES. (P. G.)

PHASCOLOTHERIUM. MAM. FOSS. — *Voy.* MARSUPIAUX FOSSILES.

PHASCUM. BOT. CR. — Genre de la famille des Mousses, tribu des Phascées, établi par Linné (*Gen.*, n. 19) et revu par Hedwig (*Fund.*, II, 85). Il renferme de petites Mousses terrestres, remarquables par leur coiffe campanulée, entière à la base, et leur capsule indéhiscente. *Voy.* MOUSSES.

PHASÉOLÉES. *Phaseoleæ.* BOT. PH. — Une des tribus des Légumineuses (*voy.* ce mot) -Papilionacées qui comprend le genre *Phaseolus*, auquel elle doit son nom. (AD. J.)

PHASEOLUS. BOT. PH. — Nom scientifique du genre Haricot. *Voy.* ce mot.

PHASGANON, Walk. (*apud Gray Brit.*). BOT. CR. — Synonyme de *Laminaria*, Lamx.

***PHASIA** INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, sous-tribu des Phasiennes, établi par Latreille et adopté par M. Macquart (*Diptères*, *Suites à Buffon*, t. II, p. 196) qui y rapporte cinq espèces (*P. crassipennis*, *nigra*, *oblonga*, *tæniata* et *brachyptera*), qui habitent la France et l'Allemagne. (L.)

***PHASIANE** (nom mythologique). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Phalénides, établi par Duponchel (*Catalogue des Lépidoptères d'Europe*, p. 245), qui y rapporte neuf espèces dont la plupart habitent la France méridionale (*P. palimbaria*, *petraria*, *lineolaria*, *peltaria*, etc.). (L.)

PHASIANELLE. *Phasianella* (*Phasianus*, Faisan). MOLL. — Genre de Mollusques gastéropodes, de la famille des Turbinacés, ayant, comme tous les autres Mollusques

de ce groupe, un pédoncule oculifère au côté externe de la base des tentacules de la tête, et également orné de tentacules accessoires au nombre de six sur les côtés du pied, mais, en outre, caractérisé par l'étroitesse du pied, par la longueur relative des tentacules, par l'épaisseur et le poli de l'opercule calcaire, et, enfin, par la coquille toujours lisse et vivement colorée, en spirale ovale, conique, solide, ayant le dernier tour beaucoup plus grand que les autres, l'ouverture entière, ovale, plus longue que large, avec le bord droit tranchant non réfléchi, et la columelle lisse, comprimée, atténuée à l'extrémité. C'est Lamarck qui institua ce genre en prenant pour type le *Buccinum australe* de Gmelin, belle coquille longue de 80 à 75 millim., remarquable par sa vive coloration en fauve pâle ou gris pourpré, avec un grand nombre de bandes plus ou moins étroites, diversement tachetées: on la nommait autrefois *le Faisan*, et Lamarck, dérivant de là son nom générique, en fit la *Phasianella bulimoides*; mais en même temps le célèbre zoologiste classait dans le genre des Coquilles précédemment confondues avec les Turbos, et qui doivent désormais faire partie du genre Littorine; de sorte que des dix espèces de Lamarck, quatre seulement sont de véritables Phasianelles; si l'on y ajoute les espèces décrites depuis lors ou encore inédites dans les collections, on arrive à compter environ douze ou quatorze Phasianelles vivantes et trois ou quatre espèces fossiles du terrain tertiaire. Toutes les grandes espèces vivantes se trouvent près du rivage des mers tropicales, mais nous avons, dans notre zone tempérée, quelques petites espèces, telles que la *P. Vieuxii* de la Méditerranée, longue de 10 à 13 millim., et la *P. pulla*, longue seulement de 5 à 8 millim. et d'un tiers moins large, très commune dans la Méditerranée et dans l'Océan, et nommée par Lamarck *Turbo pullus*, ou par d'Acosta, *T. pictus*, à cause de sa vive coloration en pourpre avec des taches blanches. Lamarck, en établissant le genre Phasianelle, l'avait placé en tête de la famille des Turbinacés, avec les Turbos et les Monodontes; plus tard il le plaça entre les Turritelles et les Turbos, et, enfin, il le sépara de ces derniers par son genre Planaxe, formé de quelques coquilles précédemment rangées mal à propos avec les Buccins. Cuvier, qui pourtant avait fait l'anatomie de la Phasianelle, méconnut ses véritables rapports et en fit un sous-genre de ses Conchylies en la groupant avec les Mélanies, les Ampullaires et les Janthines; Férussac reporta ce genre dans la famille des Trochoïdes, et avec lui les Ampullaires et les Janthines; M. de Blainville, de son côté, l'a rapproché des Mélanies et des Ampullaires dans la famille des Ellipsostomes, à côté de celle des Cricostomes qui contient les Turbos. Enfin, M. Deshayes a nettement caractérisé la famille des Turbinacés et y a compris le genre Phasianelle débarrassé de toutes les espèces qui lui sont véritablement étrangères. (Duj.)

PHASIANUS. ois. — Nom latin des Faisans. *Voy.* ce mot.

PHASMA (φάσμα, spectre). ins. — Genre de la tribu des Phasmiens, de l'ordre des Orthoptères, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes, avec de grandes restrictions. Tel qu'on l'admet aujourd'hui, il est surtout caractérisé par des ailes longues dans les deux sexes, et des antennes sétacées plus longues que le corps. Les espèces qui le composent sont assez nombreuses, la plupart de l'Amérique méridionale, et quelques unes des Indes orientales. Les plus répandues et les plus connues sont les *P. bioculatum* Stoll., *P. lateralis* Fabr., du Brésil, etc. (Bl.)

PHASMIENS. *Phasmii.* ins. — Tribu de l'ordre des Orthoptères, caractérisée par une tête libre; un prothorax plus court que les deux autres parties du thorax; des pattes seulement propres à la marche; des tarses de cinq articles; des ailes antérieures extrêmement courtes, et un corps long, étroit et généralement linéaire.

Dans un précédent article (mantiens), nous avons dit comment les anciens entomologistes confondaient ensemble les Phasmiens et les Mantiens; nous n'y reviendrons donc pas ici. Il nous suffira de rappeler que des différences très considérables séparent nettement ces deux groupes. Au lieu de pattes préhensiles, d'ailes antérieures bien développées, de filets annelés à l'extrémité de l'abdomen, comme chez tous les Mantiens, on ne trouve jamais que des pattes ambu-

latoires ; des ailes antérieures ou élytres chez toutes les espèces ailées, extrêmement courtes et presque en forme de cuillerons ; et de simples folioles à l'extrémité de l'abdomen chez les Phasmiens. Ajoutons encore que ceux-ci sont toujours phytophages. On ne sait presque rien de l'organisation intérieure des Phasmiens, ces animaux étant fort peu répandus dans notre pays. Cependant, sur quelques individus conservés dans l'alcool, que nous avons disséqués, nous avons observé un tube digestif presque droit, dont l'œsophage est très long et le jabot généralement très dilaté. Les vaisseaux biliaires sont constamment très nombreux et capillaires, comme dans beaucoup d'Insectes de l'ordre des Orthoptères. Les ovaires consistent en plusieurs graines multiloculaires contenant les œufs logés bout à bout. Ces œufs sont pondus chacun isolément. Il n'y a, chez les Phasmiens, rien d'analogue à la capsule ovigère des Mantiens et des Blattiens. Le système nerveux des Phasmiens consiste en une longue chaîne, dont les ganglions thoraciques et abdominaux sont notablement espacés. Dans plusieurs types de ce groupe d'Orthoptères, nous avons compté huit centres nerveux abdominaux distincts. Le système nerveux viscéral est très développé chez ces Insectes, et notamment la portion dépendant du canal intestinal. Chez plusieurs (*Phyllium*, *Eurycantha*, *Bacillus*), le ganglion gastrique est plus gros que dans la plupart des autres Insectes, ainsi que les nerfs auxquels il donne naissance. Les Phasmiens se font remarquer souvent par leur grande taille et très généralement par leurs formes singulières. Leur corps, ordinairement cylindrique, mince et d'une grande longueur, leur a valu la dénomination de *Spectres*, sous laquelle on les connaît, et surtout comme on les désigne aussi dans beaucoup d'ouvrages de zoologie.

Les espèces dépourvues d'ailes ont tout-à-fait l'aspect de tiges de bois desséché ou de petites branches d'arbres. A la Guyane et au Brésil, on donne à celles-là les noms de *Bâton ambulant*, de *Grand Soldat de Cayenne*, de *Cheval du Diable*, etc. On appelle *Feuille ambulante* des espèces à abdomen dilaté, comme les *Phyllium*, etc.

Les Phasmiens se tiennent sur les arbrisseaux et les taillis, où on les rencontre presque toujours isolément, mangeant surtout les jeunes pousses. On assure qu'en Amérique et dans les îles de l'Océanie, les feuilles de certains arbres sont rapidement mangées par les Phasmiens. Les habitudes de ces Orthoptères sont peu connues en ce qui concerne leur accouplement, la ponte des œufs, etc. Ces insectes étant pour la plupart exotiques, on n'a pas eu beaucoup l'occasion de les observer. Deux espèces aptères seulement se rencontrent dans l'Europe méridionale : l'une d'elles, le *Bacillus Rossii*, se trouve répandue dans le midi de la France, et on le trouve même quelquefois jusqu'aux environs d'Orléans. Les Phasmiens habitent surtout l'Amérique méridionale, l'Océanie, l'Afrique et le sud de l'Asie. A la Tasmanie et à la Nouvelle-Hollande on en trouve un nombre d'espèces très considérable. Quelques unes d'entre elles, appartenant surtout aux genres Cyphocrane, Platycrane, etc., atteignent une longueur de 30 à 40 centimètres. Bien que les différences de forme soient en apparence très prononcées chez les Phasmiens, bien que l'absence ou la présence d'ailes semble indiquer une séparation facile, tous ces caractères ont cependant au fond si peu de valeur, que la circonscription des genres est très difficile dans cette tribu des Orthoptères.

Aussi, malgré ces grandes différences d'aspect que présentent entre eux tous les Phasmiens, il nous a été impossible d'en trouver de propres à les répartir en plusieurs groupes. Dans notre *Histoire des Insectes* (Paris, 1845, Firmin-Didot), nous avons adopté dix-sept genres de Phasmiens ; ce sont les genres *Cyphocrana*, *Platycrana*, *Haplopus*, *Diapherodes*, *Podacantha*, *Estatesoma*, *Tropidoderus*, *Prisapus*, *Phyllium*, *Bacillus*, *Bacteria*, *Eurycantha*, *Anisomorpha*, *Cladoxerus*, *Phasma* et *Perlamorpha*.

M. Gray (*Synopsis of the Phasmidæ and the Entomologie of Australia Monograph of the genus Phasma*) en a établi un beaucoup plus grand nombre ; mais il est vrai de dire que, dans plusieurs cas, les divers états ou les sexes des mêmes espèces ont servi de types pour des divisions nouvelles. Néanmoins les deux mémoires de M. Gray sont d'une utilité incontestable pour la connaissance

des espèces de Phasmiens, et notamment de celles de l'Australie.

M. Serville, dans son *Histoire des Orthoptères* (*Suites à Buffon*, Roret), a adopté plusieurs genres que nous avons rangés dans les divisions secondaires. Il en a admis vingt-cinq. (Bl.)

PHATAGIN. *Phataginus.* MAM. — Ce nom, ou plutôt celui de *Phatagen*, sert à désigner une espèce du groupe naturel des Pangolins. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***PHAULA** (φαῦλος, chétif). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes et de la tribu des Lamiaires, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e édition, p. 374) avec les deux espèces suivantes: *P. melancholica* et *brevicornis* Dej. Elles sont originaires du Brésil. Ce genre a le corps subcylindrique; le corselet est un peu renflé en avant, et atténué en arrière; la tête est tronquée obliquement en dessous, ainsi que les élytres à l'extrémité. (C.)

***PHAYLOMERINTHUS** (φαῦλος, chétif; μήρινθος, funicule). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères et de la division des Cyclomidea, établi par Schœnherr (*Genera et species Curculionidum synon.*, t. VII, p. 191) sur une espèce de la Cafrerie, le *P. cireneus* Schr., qui a quelque ressemblance à un *Trachyphlœus*, mais qui s'en distingue par ses antennes composées seulement de dix articles. (C.)

PHAYLOPSIS, Willd. (*Syn.*, III, 42). BOT. PH. — Synonyme d'*Hypœstes*, Soland.

PHÉ. MAM. — On désigne sous la dénomination de Phé, *Mus phæus*, une espèce de Rongeurs que l'on rapporte au genre des Hamsters. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PHEBALIUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Diosmées, tribu des Boroniées, établi par Ventenat (*Malm.*, 102), et dont les principaux caractères sont: Calice court, presque entier ou à 5 divisions. Corolle à 5 pétales hypogynes, beaucoup plus longs que le calice, lancéolés. Étamines 10, hypogynes, plus longues que les pétales, dont 5 plus courtes, opposées aux pétales; filets filiformes ou subulés, glabres; anthères introrses, ovales, mutiques, à 2 loges s'ouvrant longitudinalement. Ovaires 5, situés sur un gynophore court, épais, glabres, écailleux ou couverts de poils épais, à une seule loge bi-ovulée. Styles 5, réunis en un faisceau cylindrique, glabre; stigmates capités, à 5 sillons. Capsule à 5 coques bivalves, monosperme par avortement.

Les *Phebalium* sont des arbrisseaux revêtus d'une pubescence étoilée, ou d'écailles argentées ou rougeâtres; à feuilles alternes, linéaires ou lancéolées, rarement ovales, couvertes de points glanduleux; à fleurs petites, pédonculées, bractéées, et présentant divers modes d'inflorescence.

Ces plantes croissent principalement dans les contrées extratropicales de la Nouvelle-Hollande. M. Endlicher (*Gen. plant.*, p. 1156, n. 6009) en a réparti les espèces en deux sections, qu'il nomme et caractérise ainsi: a. *Correoides*: Calice très petit, à peine visible; corolle valvée à l'estivation; stigmate plus large que le style, verruqueux, 5-lobé; — b. *Eriostemoides*: Calice apparent; corolle imbriquée à l'estivation; stigmate aussi étroit que le sommet du style.

Ces deux sections répondent à celles que M. de Jussieu avait déjà établies dans ce genre (*in Mem. soc. h. n. Paris*, II, 130), et qui renferment, la première, les espèces tomenteuses, à feuilles ovales, à préfloraison valvaire; la seconde, les espèces couvertes d'écailles et à feuilles linéaires. (J.)

PHELIPÆA. BOT. PH. — Genre de la famille des Orobanchées, établi par Desfontaines (*Flor. atlant.*, II, 60), et dont les principaux caractères sont: Fleurs hermaphrodites, à 2 bractéoles. Calice tubuleux, à 4 ou 5 divisions. Corolle hypogyne, rugueuse, à lèvre supérieure dressée, bifide; l'inférieure trifide, étalée. Étamines 4, insérées au tube de la corolle, didynames, incluses; filets aplanis à la base; anthères à 2 loges divariquées à la base, mutiques, à connectif mutique ou mucroné. Ovaire uniloculaire, à 4 placentas pariétaux, groupés par paires, et contenant de nombreux ovules. Style simple; stigmate capité-bilobé. Capsule uniloculaire, bivalve au sommet et polysperme.

Les *Phelipœa* sont des herbes qui ont le port des Orobanches, et vivent en parasites sur les troncs d'autres végétaux. On les trouve principalement dans les régions centrales et australes de l'Europe; quelques

unes croissent aussi dans les pays limitrophes de l'Asie.

Les espèces de ce genre, peu nombreuses (sept ou huit), ont été réparties en deux sections, savoir : a. *Trionychion*, Wallr. (*Orob.*, 58) : Calice à 4 ou 5 divisions, allongées, inégales, acuminées ; anthères glabres ; — b. *Cistanche*, Link et Hoffm. (*Flor. portug.*, I, 319) : Calice semi-5-fide, à divisions égales, obtuses; anthères tomenteuses. (J.)

PHELLANDRIUM, Linn. (*Gen.*, n. 352). BOT. PH. — *Voy.* ŒNANTHE, Lam.

PHELLINE (φέλλινος, spongieux) BOT. PH.—Genre de la famille des Zanthoxylées?, établi par Labillardière (*Nov.-Caled.*, 35, t. 38). Arbrisseaux de la Nouvelle-Calédonie. *Voy.* ZANTHOXYLÉES.

* **PHELLOCARPUS** (φελλώδης, spongieux ; κάρπος, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses - Papilionacées, tribu des Dalbergiées, établi par Bentham (*in Annal. Wiener. Mus.*, II, 106). Arbres de l'Amérique tropicale. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

***PHELONITIS** (probablement de φελλός, liége, parce que l'individu qui a servi de type pour ce genre a été trouvé sur du liége). BOT. CR. — C'est un petit Champignon rangé par Chevallier (*Fl. Par.*, t. III, p. 345, tab. 9, fig. 21) dans l'ordre des Licées. Son péridium est mou, libre, arrondi, presque ponctiforme, sessile, plat en dessous; la partie supérieure est déprimée, et présente une marge plissée, un peu resserrée sur elle-même; les spores sont petites, globuleuses, et sans mélange de filaments. Le *Phelonitis suberca*, la seule espèce du genre, a été trouvée sur des bouchons de liége, et ressemble à des points noirs tirant sur le violet; le péridium qui offre les caractères indiqués a l'apparence d'une bourse dont l'entrée serait à demi froncée : les spores qu'il renferme sont d'un beau jaune soufré. Fries, en adoptant ce genre avec doute, le place dans la troisième tribu des Licées, et ajoute à la description de Chevallier que le péridium se déchire circulaire ment et se détache comme un opercule. N'ayant pas eu l'occasion de l'étudier, je l'ai maintenu dans la tribu où il a été placé primitivement. (LÉV.)

***PHELSUMA**. REPT.—Genre de Sauriens de la famille des Geckos, dédié par M. J.-E. Gray au naturaliste van Phelsum. (P. G.)

PHEMERANTHUS, Raf. (*Specch.*, I, 86). BOT. PH. — *Voy.* TALINUM, Adans.

***PHENAX** (φέναξ, menteur). REPT.—G. de Lacertiens distingué par M. Fitzinger. (P. G.)

PHÈNE. OIS. — Nom donné par Savigny et Vieillot au genre Gypaëte. *Voy.* ce mot.

PHENGODES (φεγγώδης, lumineux). INS. —G. de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes et de la tribu des Lampyrides, proposé par Hoffmansegg, publié par Latreille (*Voyage de MM. Humboldt et Bompland*, *Zoologie*, p. 232, pl. 14, fig. 4), et adopté par Leach, Delaporte, Dejean, etc. Ce genre renferme les quatre espèces suivantes : *P. plumosa* F., *flavicollis* Latr., *pulchella* et *Roulinii* Guér.-Men. La première se trouve aux États-Unis, la deuxième au Pérou, et les deux dernières ont été rapportées de l'ancienne Colombie par J. Goudot. (C.)

PHÉNICOPTÈRE. OIS. — *Voy.* PHŒNICOPTÈRE.

* **PHENOLIA**. INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes et de la tribu des Nitidulaires, créé par Erichson (*Zeitschrift fur die Entomologie von Germar*, 1843), avec le *Nitidula grossa* Fabr., espèce de la Caroline et à laquelle l'auteur assigne les caractères suivants : Sillons logeant les antennes contournés près des yeux ; mandibules bidentées à l'extrémité; palpes labiaux renflés ; tarses antérieurs légèrement dilatés. (C.)

PHENOMERUS. INS. — *Voy.* PHŒNOMERUS.

***PHEROMAOPS**, Chevrolat. INS. — Synonyme de *Stigmatotrachelus*, Schr. (C.)

* **PHEROPSOPHUS** (φέρω, produire ; ψόφος, bruit). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques et de la tribu des Brachinites (Troncatipennes de Dejean), créé par Solier (*Ann. de la Société entomologique de France*, t. II, p. 461), qui lui donne pour caractères : Dernier article des palpes labiaux sécuriforme ; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; labre transverse, avancé, rétréci antérieurement.

L'auteur a formé ce genre des grandes espèces de *Brachinus* de Dejean, à élytres couvertes de côtes, et portant une livrée jaune et noire. Il se compose d'une quarantaine d'espèces réparties en Europe, Afrique,

Asie, Amérique et Australie. Nous indiquerons, comme s'y rapportant, les *P. complanatus* Lin., F., Ol., *bimaculatus* F., *Jurinei*, *discicollis*, *Catorei*, *affinis*, *verticalis*, *Africanus*, *Senegalensis*, *litigiosus*, *marginatus* Dej., *Hispanicus* Koll., et *Debauvei* Guérin. Ces Insectes sont de taille élevée. Les femelles ont souvent l'abdomen excessivement gonflé. (C.)

PHERUSA (nom mythologique) POLYP., BRYOZ. — Genre de Polypes ou plutôt de Bryozoaires établi par Lamouroux pour un Polypier des mers d'Amérique et de la Chine (*P. tubulosa*), qui avait été décrit par Ellis et Solander, sous le nom de *Flustra tubulosa*. Ce Polypier, frondescent, membraneux et très flexible, est formé de cellules ovales, terminées par une ouverture irrégulière, saillante et tubuleuse, lesquelles cellules sont réunies, par séries obliques, sur un seul plan; la face dorsale du Polypier est plane, luisante et marquée de nervures correspondant aux cloisons qui séparent les cellules. Les Phéruses sont donc très voisins des Flustres. On les trouve sur les fucus. (DUJ.)

PHERUSA. ANNÉL. — L'*Amphitrite plumosa* de Müller a servi à M. Oken pour l'établissement de ce genre. M. de Blainville accepte cette manière de voir, et caractérise les Phéruses dans son article VERS du *Dictionnaire des sciences naturelles*, p. 440.

Ces Annélides sont tubicoles et dans des tubes d'argile. (P. G.)

PHÉRUSE. *Pherusa*. CRUST. — *Voy.* AMPHITHOE. (H. L.)

PHÉTORNINÉES. OIS. — *Voy.* PHÆTHORNINÉES.

PHIALINE (*phiala*, fiole). INFUS. — Genre d'Infusoires établi par Bory Saint-Vincent, dans sa famille des Mystacinées, de l'ordre des Trichodés. Il est caractérisé par un faisceau de cils dispersés sur un bouton en forme de tête, qu'un rétrécissement en manière de cou rend très sensible; il diffère du Stravolæme, de la famille des Péritriques, en ce que son corps est glabre et non cilié au pourtour. Les espèces rangées dans ce genre par l'auteur sont des Trichodes de O.-F. Müller, et rentrent, pour nous, dans le genre *Lacrymaria* (*voy.* ce mot), que le microscope, plus parfait aujourd'hui, fait reconnaître comme appartenant à la famille des Paraméciens, c'est-à-dire qu'ils sont entièrement revêtus de cils vibratiles. L'une de ces espèces avait été observée précédemment par Baker, qui l'avait nommée *Proteus*; c'est la *Phialina proteus* de Bory, ou *Lacrymaria proteus* de M. Ehrenberg. Ce dernier auteur cependant admet aussi un genre *Phialina*, qui a pour type le *Trichoda vermicularis* de Müller (*Phialina hirundinoides* Bory), longue de 11 centièmes de millimètre, ayant le corps cylindracé, oblong, avec un cou court, cilié au sommet, comme la *P. proteus*, mais différant de celle-ci par la brièveté du cou et par la lenteur des mouvements, et par la contractilité du corps, qui change fréquemment de forme, sans jamais cacher entièrement le cou. M. Ehrenberg, qui place les *Lacrymaria* dans la famille des Encbéliens, range, au contraire, ses *Phialina* avec les Trachéliens, et les caractérise par la position de la bouche, qui est censée occuper une entaille latérale, près de l'extrémité. (DUJ.)

***PHIALIS**, Spreng. (*Gen.*, n. 631). BOT. PH. — Syn. de *Bahia*, DC.

***PHIALOSPHÆRA**, Dumort. BOT. CR. — *Voy.* SPHÆRIA. (LÉV.)

***PHIBALOCERA** (φιβάλεα, sorte de figues; κέρας, antenne). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères Nocturnes, tribu des Pyralides, mentionné sous ce nom par Stephens, Curtis, Duponchel dans leurs ouvrages respectifs. Le *Phibalocera fagana*, espèce type de ce genre (*Pyralis quercana* Fabr.), est assez commun aux environs de Paris. (L.)

PHIBALURA, Vieill. OIS. — Syn. de Tannanak, Temm.

***PHIDOLA** (φειδωλός, avare). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes et de la tribu des Lamiaires, formé par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ éd., p. 374) avec deux espèces de l'île de Cuba nommées *P. maculicornis* Buqt., et *pilosula* Dej. (C.)

***PHIGALIA** (nom mythol.). INS. — G. de Lépidoptères nocturnes, de la tribu des Phalénites, sous-tribu des Amphidasites, créé par Duponchel (*Hist. nat. des Lépid. d'Eur.*) aux dépens des *Nyssia* Curtis, et s'en distinguant principalement par la tête visible au-dessus du corselet, l'abdomen des mâles mince, et les ailes grandes relativement au corps. Une seule espèce entre dans ce genre : c'est la *Phigalia pilosaria* W. V., *P. pedaria* Fabr.,

qui se trouve en France au commencement du printemps. (E. D.)

PHIGYS. OIS.—Tribu fondée par M. Lesson dans la famille des Perroquets sur la *Perruche phigy* de Levaillant. *Voy.* PERROQUET, division des *Psittacules*. (Z. G.)

* **PHILACTIS** (φίλος, qui aime; ἀκτίς, éclat). BOT. PH.—G. de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par Schrader (*Index sem. Hort. Golliny*, 1831). Herbes du Mexique. *Voy.* COMPOSÉES.

PHILADELPHE. *Philadelphus* (φίλος, qui aime; ἀδελφός, frère). BOT. PH. — Genre de la famille des Philadelphées, établi par Linné (*Gen.* n. 614) et généralement adopté. Ses caractères principaux sont : Calice à tube ovale soudé à l'ovaire, à limbe supère, à 4-5 divisions valvées à l'estivation. Corolle à 4 ou 5 pétales insérés sous un anneau épigyne charnu, alternes aux divisions du calice. Etamines nombreuses, insérées avec les pétales; filets comprimés-plans, subulés; anthères introrses, à 2 loges s'ouvrant longitudinalement. Ovaire infère, ordinairement à 4-5 loges; quelquefois, mais rarement, à 8-10 loges; ovules nombreux. Styles 4-5, filiformes, soudés à la base, plus ou moins distincts supérieurement; stigmates oblongs ou linéaires, distincts ou soudés. Capsule coriace, couronnée par les lobes du calice, à 4-10 loges polyspermes.

Les Philadelphes ou Seringas sont des arbrisseaux à feuilles opposées, pétiolées, simples, dentées ou presque très entières; à fleurs axillaires ou terminales, bractéées, disposées en corymbes ou en espèces de panicules; elles sont blanches et généralement très odorantes.

Ces Plantes croissent dans toute l'Europe australe et les régions tempérées de l'Amérique boréale. De Candolle (*Prodr.* III, p. 205) en décrit onze espèces parmi lesquelles nous citerons les suivantes :

PHILADELPHE ODORANT, *Phil. coronarius* Linn. (*Syringa suaveolens* Mœnch.). Arbrisseau touffu, de 2 à 3 mètres de haut, à tiges droites, fistuleuses; à feuilles inégalement dentées, pétiolées, glabres, opposées et d'un vert foncé; à fleurs blanches, disposées en corymbes à l'extrémité de petits rameaux. Cet arbrisseau est cultivé dans les jardins de l'Europe depuis le seizième siècle; ses fleurs s'épanouissent à la fin de mai et durent presque tout le mois de juin.

On en connaît plusieurs variétés dont les principales sont les *P. coronarius vulgaris*, à feuilles distantes; et *P. coron. annuus*, à feuilles et rameaux groupés.

PHILADELPHE INODORE, *Phil. inodorus* Linn. (*Syringa inodora* Mœnch.). Cette espèce diffère de la précédente par ses feuilles acuminées, très entières, et par ses fleurs beaucoup plus blanches, grandes et sans odeur. Cet arbrisseau croît spontanément dans l'Amérique centrale d'où il a été apporté en Europe, en 1734. Il réussit assez bien dans nos jardins, quand il est cultivé sur une terre légère et franche.

PHILADELPHE A LARGES FEUILLES, *Phil. latifolius* Schrad. (*Ph. pubescens* Cels). Cet arbrisseau a le même port que les précédents; il en diffère par ses feuilles larges, acuminées, dentées, et pubescentes en dessous; ses fleurs inodores, assez grandes, sont disposées en grappes. Il est originaire de l'Amérique septentrionale; et, depuis 1815, il a été introduit dans nos jardins où on le cultive comme les précédents. (J.)

PHILADELPHÉES. *Philadelpheæ.* BOT. PH. — Petite famille de plantes dicotylédones polypétales, périgynes, ainsi caractérisée : Calice soudé avec l'ovaire par son tube turbiné, à limbe partagé en 4-10 segments; autant de pétales alternes insérés au-dessous d'un disque épigynique, à préfloraison imbriquée. Étamines insérées de même, en nombre triple ou multiple, à filets libres et filiformes, à anthères biloculaires s'ouvrant longitudinalement. Ovaire soudé par sa surface avec le tube du calice qu'il dépasse quelquefois, surmonté de quatre à dix styles soudés entre eux à la base ou dans toute leur étendue, et portant, suivant ces deux cas, un ou plusieurs stigmates, partagé en autant de loges qui renferment chacune un grand nombre d'ovules suspendus, sur plusieurs rangs, à un placentaire tapissant l'angle interne. Capsule s'ouvrant par autant de fentes régulières ou se rompant irrégulièrement sur le dos des loges. Graines scobiformes, à test membraneux, lâche, réticulé; à périsperme charnu, dont l'axe est occupé par un embryon de même

longueur à peu près, droit: à radicule supère, plus longue que les cotylédons aplatis. Les espèces sont des arbrisseaux du midi de l'Europe ou de l'Amérique septentrionale tempérée, à feuilles opposées, dentées ou presque entières, dépourvues de ponctuations et de stipules; à fleurs blanches, souvent odorantes, disposées en cymes trichotomes ou en panicules définies sur les pédoncules axillaires. On en cultive plusieurs dans nos jardins, où l'un surtout, le Seringa ou *Philadelphus coronarius*, se rencontre si communément.

GENRES.

Philadelphus, L. (*Syringa*, Tourn.) — *Decumaria*, L. (*Forsythia*, Walt. *non* Walb). (Ad. J.)

PHILAGONIA bot. ph. — Genre de la famille des Diosmées?, établi par Blume (*Bijdr.*, 250). Le *Philagonia sambucida* Blum. (*loc. cit.*), est un bel arbre qui croît dans les forêts vierges de la montagne de Salak, à Java.

***PHILAMMUS**, G.-R. Gray. ois.—Synonyme d'*Alauda*, Lin.; *Otocoris*, Ch. Bonap. (Z. G.)

PHILANDRE. mam. — Ce nom est appliqué à trois espèces différentes de Mammifères :

1° Par les Malais, à un Kanguroo des îles d'Arou.

2° Par Séba, à une espèce de Sarigue, que les naturalistes modernes rapportent au *Didelphis philander* Linné.

3° Par mademoiselle Mérian, à une autre Sarigue, probablement le Cayopollin (E. D.)

PHILANTHUS (φίλος, qui aime; ἄνθος, fleur). ins. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Crabroniens, groupe des Cercérites, établi par Fabricius (*Syst. Piez.*, p. 301), et que M. Blanchard caractérise ainsi (*Hist. des Ins.*, édit. Didot): Antennes écartées à la base, brusquement renflées à l'extrémité; mandibules unidentées.

Une des espèces de *Philanthus* le mieux observées est le *Philanthus triangulum* Fab. (*Vespa id.* Oliv., *Crabro androgynus* Ross., *Phil. apivorus* Latr., *Simblephilus diadema* Jur., *Phil. androgynus* Curt.). Cet Insecte est noir, tacheté de jaune, avec l'abdomen de cette dernière couleur et une tache noire sur chaque segment; les pattes sont jaunes avec la base des cuisses noires. Voici quelques détails que nous empruntons à M. Blanchard (*loc. cit.*) sur les habitudes de cet Insecte. On trouve le *Philanthus triangulum* dans la plus grande partie de l'Europe, creusant, pendant la belle saison, des trous nombreux dans les chemins sablonneux. Chaque trou consiste en une galerie horizontale, un peu inclinée, ayant quelquefois près d'un pied de longueur. Avec ses mandibules, l'industrieux insecte détache les parcelles de terre; avec ses pattes, il la refoule au loin. Quand ce travail est achevé, il va voltiger de fleur en fleur. Dès qu'il aperçoit une Abeille qui vient pomper le miel, il s'élance sur elle; avec ses mandibules, il la saisit entre la tête et le corselet, et lui plonge aussitôt son aiguillon dans l'abdomen. La pauvre Abeille fait encore quelques mouvements, cherche encore à se défendre; mais ses efforts sont impuissants et elle succombe bientôt. Quelquefois, l'audacieux Philanthe vient rôder jusqu'au bord de la ruche. A peine s'est-il rendu maître de sa proie qu'il va la porter dans son terrier. Il pond ensuite ses œufs auprès de ses victimes, qui deviendront la pâture de ses larves. Celles-ci sont oblongues, molles et blanchâtres; elles se filent une coque soyeuse quand elles ont pris tout leur accroissement. (L.)

***PHILANTHUS** (φίλος, qui aime; ἄνθος, fleur). ois. — Genre établi par M. Lesson et placé dans sa famille des Martins, de l'ordre des Passereaux. Ses caractères sont : Un bec court, comprimé, convexe, pointu, entier, à bords un peu dilatés, arqués, à commissure ample, fendue, déjetée; des narines longitudinales, percées dans une membrane en partie recouverte par les plumes du front; des ailes médiocres; une queue longue, élargie, arrondie, ample, en éventail, des tarses courts, médiocres, scutellés.

M. Lesson place dans ce genre le Guêpier a front blanc, *Merops albifrons* Shaw, des environs du Port-Jackson, et le Martin a queue striée, *Gracula striata* Gmel., du Bengale. (Z. G.)

***PHILAX.** ins.—Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes et de la tribu des Blapsides?, formé par Mégerle, et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3e édition, p. 213), qui en énumère dix-neuf espèces: Dix-sept appartiennent à l'Europe méridionale, et deux à l'Afrique

septentrionale. Huit autres, de Grèce, de Sardaigne et d'Espagne, ont été publiées depuis, et nous indiquerons, comme y étant comprises, les suivantes : *P. Ulyssipennis* Guér., *dilectans*, *pinguis* Fald., *barbara* Er., *nivalis* Géné, *planicollis* Waltl., *gravidus*, *plicatulus*, *emarginatus*, *Messenius*, *obscuripennis*, *Tentyrioides* Brullé. (C.)

PHILÉDON. *Philedon.* ois. — Genre établi par G. Cuvier dans l'ordre des Passereaux et dans la famille des Dentirostres pour des espèces qui ont un bec médiocre, un peu convexe en dessus, fléchi et aigu à la pointe qui est très légèrement échancrée ou bien à pointe unie et déprimée à la base; des narines latérales, ovoïdes, grandes et couvertes par une écaille cartilagineuse ; une langue longue, un peu extensible, terminée par un pinceau de filaments cartilagineux; des pieds médiocres; des tarses de la longueur du doigt du milieu; un pouce armé d'un ongle robuste, et des ailes médiocres.

Avant que G. Cuvier ne les eût distingués génériquement, les Philédons étaient confondus avec les Promerops, les Guêpiers, les Mainates, les Grimpereaux, les Merles et les Souimangas. Vieillot a décrit les mêmes Oiseaux sous le nom de Polochion. M. Lesson qui, dans son *Manuel d'Ornithologie*, avait adopté pour eux celui de Mellisugue (dénomination qui n'est que la traduction de *Meliphaga* ou Mangeur de Miel que Lewin leur a donné) a plus tard, dans son *Traité d'Ornithologie*, substitué à ce nom celui que G. Cuvier avait proposé et qui a été généralement adopté. Les limites de ce genre, la place qu'il doit occuper dans la méthode, sont loin d'être encore parfaitement définies et arrêtées. Ainsi telles espèces que G. Cuvier place parmi ses Grimpereaux, dans son genre Dicée, sont pour M. Temminck des Philédons, et telles autres qu'il range parmi ces derniers sont pour Vieillot, Wagler et quelques autres ornithologistes, des espèces de la famille des Étourneaux (*Sturnidées*). En outre, tandis que G. Cuvier fait des Philédons des Oiseaux voisins des Merles, d'autres naturalistes, et c'est le plus grand nombre, les rangent à côté des Souimangas et des Sucriers dans la famille ou la tribu des Ténuirostres. D'un autre côté, le genre Philédon a, comme toutes les grandes divisions linnéennes, subi de nombreuses coupes. G. Cuvier n'indiquait que trois groupes à établir; on compte aujourd'hui dix ou douze genres tirés des seuls éléments des Philédons de l'auteur du *Règne animal*.

Il est probable que, lorsqu'on connaîtra mieux ces Oiseaux sous le rapport des mœurs, des habitudes, etc., on éprouvera moins de difficulté pour leur assigner positivement la place qui leur convient dans la série ornithologique, et pour donner au genre une circonscription plus rigoureuse. Malheureusement tout ce qu'on connaît des Philédons sous ce rapport se réduit à fort peu de choses. En effet, on ne sait rien autre, sinon que, parmi eux, il en est qui se nourrissent de miel et d'insectes; mais, parmi ceux-ci, ceux qui recherchent le suc des différentes sortes de plantes nommées *Banksia* ; que d'autres sont très babillards, très courageux et très vifs, et qu'il en est quelques uns dont le ramage est harmonieux. Toutes les espèces connues appartiennent à l'Australasie et aux Grandes-Indes.

D'après les affinités que les différentes espèces ont entre elles, nous reconnaîtrons, comme G. Cuvier, trois groupes dans le genre Philédon, et nous les établirons de la manière suivante :

1° *Espèces qui ont à la base du bec des pendeloques charnues* (Gen. *Creadion*, Vieill.; *Anthochæra*, Vig. et Horst.).

Le PHILÉDON A PENDELOQUES, *Ph. carunculatus* Cuv. (Vieill. *Gal. des Ois.*, pl. 94). Cet Oiseau, tantôt placé parmi les Guêpiers sous le nom de *Merops carunculatus* Lath., tantôt rangé dans le genre Corbeau sous celui de *Corv. paradoxus* Daudin, a, sur chaque côté de la tête, des caroncules pendantes, longues de 10 lignes, cylindriques, noirâtres à leur sommet, et orangées sur tout le reste de leur étendue; le plumage en dessus brun, blanc sale en dessous avec le milieu du ventre jaune.

Il est très commun à la Nouvelle-Zélande, et se plaît, dit-on, sur les bords de la mer. Hardi et courageux, il met en fuite des Oiseaux beaucoup plus forts et plus grands que lui. Son babil est incessant.

C'est de cette espèce que Vieillot a fait le type de son genre *Creadion*.

G. Cuvier pense qu'à ce groupe appartiennent encore le *Sturnus carunculatus*

Lath. (*Synops.*, t. III, pl. 36) et le *Certhia caruneulata* Lath. (Vieill., *Gal. des Ois.*, t. I, pl. 69). Le premier a les caroncules orangées, le plumage généralement noir, avec le dos seulement et les couvertures des ailes de couleur ferrugineuse (de la Nouvelle-Zélande); le second est d'un brun olivâtre en dessus, avec la gorge et le haut du cou orangés, la poitrine ferrugineuse et le ventre cendré. De Tonga-Taboo, l'une des îles de la mer du Sud.

2° *Espèces privées de caroncules et à joues dénudées de plumes* (genre *Zanthomyza*, Sw., Strickl.; *Meliphogo*, Lewin, Temm.; *Anthochœra*, Vig. et Horsf.; *Philemon*, Vieill.).

Le Philédon noir et jaune, *Ph. phrygius* Cuv. Noir, avec les plumes de la poitrine, du dos, du ventre et les tectrices claires bordées de jaune doré. — De la Nouvelle-Hollande.

Type du genre *Zanthomyza* de Swains., *Meliphaga* de Lewin.

Le Philédon Goruck, *Ph. Goruck* Cuv. (Vieill., *Ois. dor.*, t. II, pl. 88). Toutes les parties supérieures d'un vert foncé rembruni, la plupart des plumes frangées et terminées de blanc; espace entre l'œil et le bec, la peau nue des joues rougeâtres. — De la Nouvelle-Galles du Sud.

C'est un Oiseau très vif, très courageux, toujours aux prises avec une espèce de Perroquet à ventre blanc (*Psitt. hæmatopus*), à laquelle il dispute avec avantage le miel dont elle fait aussi sa nourriture. Il suffit quelquefois de deux individus pour mettre en fuite des troupes nombreuses de Perroquets.

Le Philédon polochion, *Ph. Moluccensis* Cuv. Cette espèce, que Buffon a fait connaître sous le nom de *Polochion*, a le derrière de la tête varié de blanc; quelques plumes de la gorge argentées à leur sommet; les joues noires et le reste du plumage généralement d'un gris cendré. — Des Moluques.

Type du genre Polochion (*Philemon*) de Vieillot.

3° *Espèces qui n'ont ni caroncules ni partie nue à la face.* (G. *Prosthemadera*, G.-R. Gray.)

Parmi elles, quelques unes se distinguent par des dispositions singulières dans le plumage. Nous citerons :

Le Philédon a cravate frisée, *Phil. cincinnatus* Cuv. (Levaill., *Ois. d'Afr.*, pl. 92). Plumage généralement d'un noir verdâtre très brillant sur quelques parties du corps; un croissant d'un beau bleu forme un large demi-collier sur le devant du cou, dont les plumes sont longues, effilées et frisées à leur pointe : chacune d'elles porte un trait blanc dans le milieu, et celles des côtés sont d'un blanc pur; couvertures de la queue bleues.

Cette espèce, qui est figurée dans l'atlas de ce Dictionnaire, vit à la Nouvelle-Zélande. Les naturels lui donnent le nom de *Kogo*, et ont pour lui une grande vénération qui leur est inspirée par son beau plumage, sa voix harmonieuse et sa chair délicate et savoureuse. Les navigateurs anglais le connaissent sous le nom de *Poï bird*.

Le Philédon a oreilles d'or, *Phil. auricornis* Vieill. Parties supérieures d'un vert-olive; sommet de la tête et parties inférieures jaunes; une large tache noire part du bec, entoure l'œil et s'étend sur la nuque; sur les oreilles une touffe de plumes jaunes. — De la Nouvelle-Hollande.

Le Philédon a oreilles jaunes, *Phil. erythrotis* Vieill. (*Ois. dorés*, pl. 85). Plumage en dessus d'un gris-verdâtre; sommet de la tête d'un vert-jaunâtre; sur les oreilles un long faisceau de plumes jaunes longues, susceptibles de s'épanouir. — De la Nouvelle-Hollande.

G. Cuvier place encore à côté de ces espèces le *Meliph. auricornis* de Swainson.

Le plus grand nombre de Philédons n'ont point d'ornements pareils à ceux des espèces que nous venons d'indiquer. Nous nous bornerons à décrire :

Le Philédon grivelé, *Phil. maculatus*, *Melliph. maculata* Temm. (*pl. col.*, 29, f. 1). Plumage olivâtre foncé sur le dos, plus clair sur la tête; joues brunâtres; une tache jaune sur les oreilles; un trait d'un blanc pur à la commissure du bec. — De la Nouvelle-Hollande.

Le Philédon Duméril, *Phil. Dumerilii* Less. (*Zool. de la Coq.*, pl. 21). Plumage d'un vert olivâtre, à l'exception des plumes des flancs qui sont d'un jaune doré, et de celles de la face qui offrent une teinte d'un bleu violet. — De la Nouvelle-Zélande.

On rapporte encore aux Philédons le VERDIN DE LA COCHINCHINE, *Turdus Cochinchinensis* Gmel. (Buff., *pl. enl.*, 643), dont Boié a fait le type de son genre *Phyllornis*, et que Jardine et Selby plaçaient dans leur genre *Chloropsis*. — Le PHILÉDON CAP NÈGRE, *Phil. atricapillus* Temm. (*pl. col.*, 335, f. 1). — Le PHILÉDON MOUSTAC, *Melliph. mystacolis* Temm. (pl. col., 2).—Le PHILÉDON RÉTICULÉ, *Mell. reticulata* Temm. (*pl. col.*). — Le PHILÉDON A JOUES BLANCHES, *Mell. leucotis* Temm. (*pl. col.*, 435). — Le PHILÉDON A OREILLES BLEUES, *Ph. cyanotis* Vieill., type du genre *Entomyza* do Swainson. G. Cuvier en a fait un *Gymnops*. — Le PHILÉDON A FRONT D'OR, *Phil. aurifrons* Less. (*Zool. de la Coq.*). — Le PHILÉDON A OREILLONS JAUNES, *Phil. chrysotis* Less. (*Zool. de la Coq.*, pl. 21 *bis*), dont M. Lesson fait le typo de son genre *Myzantha*. — Le PHILÉDON Moho, *Mell. fasciculata* Temm. (pl. col., 471), type du genre *Moho* do M. Lesson. (Z. G.)

PHILEMON, Vieillot. OIS. — Synonyme de *Philedon*, Cuv. (Z. G.)

***PHILEPSITTA**. OIS. — Genre créé par M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire sur une espèce de la famille des Gobe-Mouches, dont les caractères, comme le nom qui lui a été imposé par son fondateur l'indique, participent de ceux des Philédons et des Brèves.

Voici, du reste, comment M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire définit ce genre: Bec aussi long que le reste de la tête, triangulaire, un peu plus largo que haut, à arête supérieure mousse, légèrement convexe, sans véritable échancrure mandibulaire; narines latérales peu distantes de la base, linéaires, un peu obliques; tarses assez longs, couverts de très grands écussons; quatre doigts, tous, et spécialement le pouce, allongés, forts et armés de grands ongles comprimés, aigus, très recourbés; parmi les trois doigts antérieurs, le médian, qui est le plus long de tous, réuni à sa base à l'externe; l'interne, qui est le plus court de tous, libre dès sa base; queue assez courte, à douze pennes égales; ailes médiocres, subobtuses ou obtuses.

Une seule espèce compose ce genre: c'est le *Phil. sericea* Isid. Geoffr. Plumage velouté d'un noir profond, sauf une petite tache jaune de chaque côté au fouet de l'aile; une caroncule membraneuse, insérée au dessus de l'œil, s'étend en avant et en arrière de lui. De Madagascar. (Z. G.)

***PHILÉRÉMITES**. *Philereemites*. INS. — Groupe de la famille des Nomadides, dans la tribu des Mellifères. *Voy.* ce mot.

PHILEREMUS (φιλέρημος, qui aime la solitude). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Mellifères, famille des Nomadides, groupe des Philérémites, établi par Latreille (*Dict.*), et caractérisé principalement par des palpes maxillaires de deux articles, et l'écusson bituberculé au milieu.

Ce genre ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, propres à l'Europe et au nord do l'Afrique. Parmi elles, nous citerons principalement le *Phileremus punctatus* Latr. (*Epeolus id.* Fabr.). (L.)

***PHILERNUS** (φιλέω, aimer; ἔρνος, jeune plante). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, do la famille des Curculionides gonatocères, et de la division des Érirhinides, établi par Schœnherr (*Genera et sp. Curcul. syn.*, t. III, p. 429, VII, 241), et qui ne comprend encore qu'une espèce: le *P. farinosus*, originaire de la Sibérie. Ce genre a pour caractères principaux: Antennes allongées, à funicule de sept articles; massue oblongue, ovalaire, pointue; pieds robustes; tarses étroits.

Dejean, qui a adopté ce genre (*Catal.*, 3e édit., p. 303), l'a écrit à tort, *Philernus*. (C.)

PHILESIA (φιλησιός, amical). BOT. PH. — Genre de la famille des Smilacées, et quo quelques auteurs considèrent comme devant former le type d'une nouvelle famille, celle des Philésiées (*voy.* SMILACÉES). Il a été établi par Commerson (*ex Juss. gen.*, 41) pour des sous-arbrisseaux de Magellan.

* **PHILESTURNUS**, Isid. Geoffr. OIS. — Synonyme de *Creadion*, Vieill.; *Philedon*, Cuv. (Z. G.)

* **PHILETARIUS**, Smith. OIS. — Synonyme do *Ploceus*, Cuv. *Voy.* TISSERIN. (Z. G.)

PHILEURUS. INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, et de la tribu des Scarabéides Xylophiles, créé par Latreille (*Règne animal* de Cuvier, t. IV, p. 550), et ainsi caractérisé: Mandibules plus étroites que

dans le genre *Scarabœus*, sans sinus ni dent au côté externe; corps déprimé; corselet dilaté et arrondi latéralement. Ce genre, généralement adopté, se compose de 25 espèces; 24 sont américaines et une seule est propre à l'Afrique (Sénégal). Parmi ces dernières, nous citerons les: *P. valgus*, *dydimus* Lin., *depressus* F., *bajulus*, *sinodendrius*, *pilifer* (*major*, *hircus*, *ciliatus* Dej.), *quadrituberculatus* Perty, *complanatus* P.-B., *cribratus* Chvt., et *cephalotes* Cast. La larve et l'Insecte parfait se trouvent dans les troncs des arbres cariés. (C.)

***PHILHYDRUS** (φιλέω, aimer; ὕδωρ, eau). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Palpicornes, et de la tribu des Hydrophiliens, établi par Solier (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. III, p. 315), et adopté par Mulsant (*Hist. nat. des Coléop. de Fr.*, *Palpic.*, p. 137).

Ce genre renferme les espèces suivantes, qui toutes, à l'exception de la dernière, indigène des États-Unis, sont propres à notre contrée, savoir: *P. melanocephalus* Ol., *marginellus*, *lividus* Fab., et *nigrita* Dej. (C.)

PHILIBERTIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées, tribu des Cynanchées, établi par H.-B. Kunth (in *Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, III, 195, t. 230). Arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

***PHILIPPODENDRÉES.** *Philippodendreæ.* BOT. PH. — Le genre *Philippodendron*, établi par M. Poiteau, a paru à M. Endlicher assez anomal pour devoir former, à la suite des Buttnériacées, le noyau d'une petite famille, celle des Philippodendrées. Mais il est douteux qu'elle soit conservée, ce genre n'étant probablement autre que le *Plagianthus* déjà connu, rapporté aux Sterculiacées, mais qui serait beaucoup mieux placé dans les vraies Malvacées, auprès des *Sida*. (Ad. J.)

***PHILIPPODENDRON.** BOT. PH. — G. de la famille des Philippodendrées, établi par Poiteau (*in Nouv. Annal. sc. nat.*, VIII, 183, t. 3). Plantes du Népaul. *Voy.* PHILIPPODENDRÉES.

***PHILIPSITE.** MIN. — Syn. de Cuivre pyriteux panaché. *Voy.* CUIVRE.

***PHILISTINA**, Mac-Leay. INS. — Synonyme de *Mycteristes*, Castelnau, Westwood, Burmeister. (C.)

***PHILLIPSIA.** CRUST. — M. Portlock (*in Reports of the Geology of Irland*) donne ce nom à un genre de Crustacés de l'ordre des Trilobites. (H. L.)

PHILLORNIS, Boié. OIS. — *Voy.* VERDIN.

PHILLYREA, Endl. BOT. PH. — *Voy.* OLIVIER.

***PHILOBIA** (φίλος, qui aime; βίος, vie). INS. — Genre de Lépidoptères Nocturnes, de la tribu des Phalénites, sous-tribu des Ennomites, créé par Duponchel (*Hist. nat. des Lep. d'Europe*) aux dépens des *Ennomas*, de Treitschke, et des *Macaria*, de Curtis et de MM. Boisduval et Guenée. Les *Philobia*, principalement caractérisés par la disposition de leurs ailes; les premières plus ou moins échancrées au-dessous de l'angle apical, et le milieu du bord des secondes formant un angle plus ou moins aigu, comprennent cinq espèces, dont le type est le *P. notatoria* Esp. (*P. notata* Linné, Fabr.), qui se trouve en France et en Allemagne. (E. D.)

***PHILOCALIS** (φιλέω, aimer; καλός, beau). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Cycliques, et de la tribu des Alticites, formé par Dejean (*Catal.*, 3[e] édit., p. 411), avec la *Galeruca pulchra* Durville, espèce indigène de la Nouvelle-Guinée. (C).

***PHILOCALUS** (φιλέω, j'aime; καλός, beau). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, et de la tribu des Clairones, créé par Klug (*Monographie sur les Clériens*, Berlin, 1842, p. 25, pl. 2, fig. 5), et dans lequel on comprend les trois espèces suivantes: *P. succinctus*, *zonatus* K., et *alternans* Cbv.; toutes sont originaires du cap de Bonne-Espérance. (C.)

***PHILOCARPUS**, Müll. OIS. — Synonyme d'*Ocypterus*, Temm.; *Artamia*, Isid. Geoff.; *Analcipus*, Swains., qui est antérieur à toutes ces dénominations génériques. (Z. G.)

***PHILOCHLÆNIA** (φιλέω, aimer; χλαῖνα, écorce). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes et de la tribu des Scarabéides phyllophages, formé par Dejean (*Catal.*, 3[e] édit., p. 180), et qui paraît composé d'espèces hétérogènes. L'auteur y comprend 28 espèces; 27 sont inédites et américaines, une seule est originaire des Indes orientales. On doit considérer comme en étant le type la *P. filitarsis* (*Melolontha*) Germar. Ces Insectes

ont les antennes coudées avec les feuillets de la massue, comprimés et longs ; leur corps est couvert de poils longs. (C.)

***PHILOCHTES** ou **PHILOCHTUS**, Steven. INS. — Synonyme de *Leja*, Megerle, Dejean. (C.)

***PHILOCRENA**, Bong. (*in Mem. Acad. St.-Petersb.*, VI, 3, p. 80, t. 6). BOT. PH.— Syn. de *Tristicha*, Dup.-Th.

***PHILOCRÉNACÉES**. *Philocrenaceæ*, Bong. (*in Mem. Acad. St.-Petersb.*, VI, 3, p. 72). BOT. PH. — Syn. de Podostemmées. *Voy.* ce mot.

PHILODÉA. ARACHN. — *Voy.* TÉGÉNAIRE.

***PHILODENDRÆ** (φιλέω, j'aime ; δένδρον, arbre). MAM. — M. Brandt (*Mém. de l'Acad. de St.-Pétersb.*, 1835) indique sous ce nom l'une des subdivisions du grand genre des Porcs-Épics. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***PHILODENDRON** (φίλος, qui aime ; δένδρον, arbre). BOT. PH. — Genre de la famille des Aroïdées, tribu des Caladiées-Philodendrées, établi par Schott (*in Wiener Zeitschr.*, 1830, III, 780), et dont les principaux caractères sont : Spathe convolutée à la base, droite, fermée après la floraison. Spadice androgyne continu ; organes sexuels rudimentaires placés au-dessous des étamines ; appendice stérile nul. Anthères à 2 loges s'ouvrant par le sommet. Ovaires nombreux, groupés, libres, a 5-18 loges pluri-ovulées. Style très court, nul ; stigmate capité, tronqué ou bilobé. Baies distinctes, polyspermes.

Les *Philodendron* sont des herbes rhizomateuses, dont le rhizome se convertit plus tard en une tige allongée, grimpante ou presque arborescente ; à feuilles écartées, très grandes, souvent lobées ; à gaînes pétiolaires très courtes, les stipulaires oppositifoliées, allongées, décidues.

Ces plantes croissent dans l'Amérique tropicale.

Les espèces que ce genre renferme ont été réparties par Schott (*loc. cit.*) en quatre sections, qu'il nomme et caractérise ainsi : a. *Euphilodendron* : loges des anthères larges ; stigmate sessile, capité. Spathe blanche. —b. *Calostigma* : loges des anthères larges ; stigmate sessile, tronqué. Spathe fauve. — c. *Meconostigma* : loges des anthères étroites, allongées ; style court ; stigmate convexe, lobé. Spathe rouge. — d. *Sphincterostigma* : loges des anthères étroites, allongées ; stigmate sessile, sphinctériforme, entouré d'un anneau lisse, sillonné-crénelé. Spathe rouge extérieurement et blanche à l'intérieur. (J.)

***PHILODICE**. BOT. PH. — Genre de la famille des Ériocaulonées, établi par Martius (*in N. A. N. C.*, XVII, 16, t. 3). Herbes du Brésil. *Voy.* ÉRIOCAULONÉES.

***PHILODINA** (φίλος, ami ; δίνη, tourbillon). SYST. — Genre de Systolides ou Rotateurs établi par M. Ehrenberg, aux dépens du genre *Rotifer*, et devenu, pour ce zoologiste, le type de la famille des Philodinées. Les *Philodina* ne diffèrent des Rotifères proprement dits que par la position des points rouges pris pour des yeux, lesquels sont près de l'extrémité antérieure chez les Rotifères, et reculés au-dessus des mâchoires chez les Philodines. (DUJ.)

***PHILODINÉES**. *Philodineæ*. SYST.—Famille de Systolides ou Rotateurs établie par M. Ehrenberg, comme parallèle aux Brachioniens, et comprenant les Rotifères et les *Callidina*, avec quelques genres incomplétement observés, tels que les *Hydrias*, *Typhlina* et *Monolabis*, et d'autres genres mal à propos séparés des Rotifères. Ainsi, pour M. Ehrenberg, les Rotifères ont deux yeux rouges près de l'extrémité antérieure, les *Philodina* ont ces organes plus en arrière, au-dessus des mâchoires ; les *Actinurus* n'en diffèrent que par le nombre des appendices de la queue, ou plutôt par le développement de l'appendice terminal, et les *Callidina* manquent tout-à fait de points oculiformes, et elles ont les appareils rotateurs beaucoup plus petits. Les *Hydrias* et les *Typhlina* manquent également de points oculiformes, mais ils diffèrent de la Callidine, parce que leur queue bifurquée n'a pas, comme chez celle-ci, des cornicules ou appendices latéraux ; d'ailleurs les unes ont les roues céphaliques portées sur de longs bras, et les autres ont ces roues sessiles. Enfin, le *Monolabis* a deux yeux frontaux, comme le Rotifère, mais la queue simplement bifurquée ou sans appendices latéraux. (DUJ.)

PHILODROMUS (φιλόδρομος, vagabond). ARACHN. — C'est un genre de l'ordre des Aranéides, de la tribu des Araignées, établi par Walckenaer et adopté par tous les aptérologistes. Les yeux, chez ce genre, au nombre de huit, presque égaux entre eux, occupent

le devant du céphalothorax, et sont placés sur deux lignes en croissant, sessiles ou n'étant pas portés sur des tubercules ou des éminences de la tête. La lèvre est triangulaire, terminée en pointe arrondie, et coupée à son extrémité. Les mâchoires sont étroites, allongées, cylindriques, inclinées sur la lèvre, rapprochées à leur extrémité. Les mandibules sont cylindroïdes ou cunéiformes; les pattes, articulées pour être étendues latéralement, sont allongées, propres à la course, et presque égales entre elles.

Ces Aranéides courent avec rapidité, les pattes étendues latéralement, épiant leur proie, tendant des fils solitaires pour la retenir, se cachant dans les fentes ou dans les feuilles pour faire leur ponte.

Ce genre, peu nombreux en espèces, est répandu dans toutes les parties du monde.

Comme type de cette coupe générique, je citerai le PHILODROME TIGRÉ, *Philodromus tigrinus* Walck. (*Aran. de France*, p. 87, n° 1). Cette espèce, assez commune aux environs de Paris, se tient sur les arbres, les cloisons des bois, les murailles, ayant les pattes étendues et comme collées sur la surface des corps sur lesquels elle se trouve; mais dès qu'on la touche, elle s'enfuit avec une extrême rapidité, ou se laisse tomber à terre, par le moyen d'un fil de soie qui se dévide de ses filières. Je l'ai prise très communément sur les treillages et sous les écorces des Pins, au Jardin des Plantes. (H. L.)

***PHILODRYAS**. REPT. — Genre établi par Wagler aux dépens des Couleuvres. *Voy.* ce mot.

***PHILOGLOSSA** (φίλος, qui plait; γλῶσσα, langue). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 567). Herbes de Lima. *Voy.* COMPOSÉES.

***PHILOHELA**, G.-R. Gray. OIS. — Synonyme de *Rusticola*, Vieill.; *Scolopax*, Gmel.

PHILOMACHUS. OIS. — Syn. de *Machetes*. *Voy.* COMBATTANT.

PHILOMEDA, Noronh. (*ex Thouars gen. Madagasc.*, 17). BOT. PH. — Syn. de *Gomphia*, Schreb.

PHILOMÈLE. OIS. — Nom emprunté au langage mythologique, sous lequel on désigne quelquefois le Rossignol.

PHILOMIQUE. MOLL. — Genre douteux de Mollusques gastéropodes pulmonés proposé par Rafinesque pour des Mollusques nus, voisins des Limaces, dont ils diffèrent, suivant l'auteur, parce que le bouclier n'est pas distinct, et parce que les tentacules oculifères sont en massue. (DUJ.)

***PHILONOMIA**, DC. (*Msc.*). BOT. PH. — Syn. de *Macromeria*, Don.

PHILONOTIS (φίλος, qui aime; νοτίς, humidité). BOT. CR. — Genre de la famille des Mousses, tribu des Bryacées, établi par Bridel (*Bryolog.*, II, 15) pour des Mousses gazonnantes, rameuses, qui croissent dans les régions alpestres du globe. *Voy.* MOUSSES.

***PHILONTHUS** (φιλέω, aimer; ὄνθος, bouse). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, de la tribu des Staphyliniens, créé par Leach et adopté par Curtis, Nordmann, Stephens et Erichson (*Genera et sp. Staphylinorum*, p. 416). Ce dernier lui a donné les caractères suivants : Antennes droites; palpes filiformes; languette arrondie, entière; cuisses simples. Il renferme 170 espèces ainsi réparties : Europe, 80; Amérique, 68; Asie, 9; Afrique, 7, et Australie, 6. Nous désignerons comme en faisant partie les suivantes : *P. splendens*, *cyanipennis*, *nitidus*, *tenuis*, *mandibularis* F., *atratus*, *lepidus*, *nitidulus*, *xantholoma*, *cephalotes*, *corruscus*, *virgo*, *punctus*, *Baltimoriensis*, *procerulus* Grav., *decorus*, *lucens*, *politus*, *albilateris* Nord., *iopterus*, *flavipennis*, *candens* et *pretiosus* Er., etc., etc. Plusieurs espèces se retrouvent à la fois dans une ou plusieurs parties du monde, et Erichson, en se servant de la ponctuation du corselet pour les diviser, a facilité singulièrement la reconnaissance des espèces de ce genre, savoir : 1° Corselet sans aucune série dorsale de points; 2° avec un point dorsal de chaque côté; 3° à séries dorsales de 3 points; 4° à séries dorsales de 4 points; 5° à séries dorsales de 5 points; 6° à séries dorsales de 6 points; 7° à séries dorsales multiponctuées; 8° enfin à ponctuation serrée et offrant une ligne longitudinale lisse.

Ces Insectes habitent les latitudes tempérées ou chaudes, mais humides. On les trouve dans les matières fécales, les bouses, les fumiers, les mousses et les détritus marécageux; ils sont souvent réunis en assez grand nombre dans ces divers endroits, et disparaissent subitement sous terre dès qu'ils

sont inquiétés. Ils sont de mœurs très carnassières et déchirent avec leurs mandibules toute espèce de Coléoptère, et plus particulièrement les Insectes de leur tribu. Dans le repos, leur tête est appliquée contre leur poitrine.

Quelques auteurs ont employé les noms génériques ci-après pour désigner soit des espèces, soit des groupes appartenant à ce genre, savoir : *Staphylinus*, Dej., Grav.; *Cafius*, Step., Curt., Mann.; *Bisnius*, *Gabrius*, Step., et *Remus*, Holaw. (C.)

***PHILOPEDON**, Stephens. INS. — Synonyme de *Cneorhinus*, Schœnb. (C.)

***PHILOPOTA** (φιλοπότης, qui aime à boire). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Vésiculeux, établi par Wiedemann (*Auss. Zweif.*), qui n'y rapporte qu'une seule espèce, *Philopota conica*, originaire du Brésil. (L.)

***PHILOPOTAMUS** (φίλος, qui aime; ποταμός, rivière). INS. — Genre de l'ordre des Névroptères, tribu des Phryganiens, groupe des Hydropsychites, établi par Leach, et caractérisé principalement par des jambes antérieures ayant deux éperons; et le dernier article des palpes filiforme, très long.

M. Rambur (*Névroptères, Suites à Buffon*, édit. Roret) cite et décrit 6 espèces de ce genre, qui habitent la France, et dont la plupart se trouvent assez communément dans les environs de Paris. (L.)

PHILOPTÉRIDES. *Philopteridæ*. HEXAP. — *Voy.* RICIN. (H. L.)

***PHILOPTERUS** (φίλος, qui aime; πτέρον, aile). HEXAP. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Épizoïques et à la famille des Ricins, a été établi par Nitzsch, aux dépens des *Ricinus* de Degéer. Chez les Insectes qui composent ce genre, la tête est déprimée, scutiforme, horizontale, à bouche infère. Les mandibules sont dures, courtes, bidentées, indépendamment de la saillie anguleuse éloignée de leur sommet. Ils sont pourvus de mâchoires; la lèvre supérieure est dilatée à sa base, renflée, mousse (sa face externe creusée, du moins dans beaucoup d'espèces), à bord libre et subcaréné. La lèvre inférieure est moins dilatée, subéchancrée à son bord libre, laissant un petit orifice béant lorsqu'elle s'applique contre la lèvre supérieure. Les palpes maxillaires sont invisibles; les palpes labiaux sont très courts et triarticulés. Les antennes sont composées de cinq articles, insérées au bord latéral de la tête, filiformes; celles des mâles forment le plus souvent une sorte de pince, au moyen d'une branche du premier article, qui se courbe vers le premier. Les yeux sont sur le bord latéral de la tête, en arrière des antennes, quelquefois subglobuleux, le plus souvent invisibles ou nuls. Le thorax est biparti; quant au prothorax, il est plus étroit que la tête. L'abdomen est composé de neuf anneaux; les tarses sont courbes, gransseurs, bi-articulés, à deux ongles contigus, parallèles, serrés (ce qui les fait aisément coniques), courbés, simulant une pince par leur rapprochement avec l'extrémité bi-spiruléc de la jambe. La métamorphose est presque nulle.

Les Philoptères vivent sur les Oiseaux, et l'on en a observé sur des animaux de tous les groupes de cette classe. Ils se nourrissent, ainsi que l'indique leur nom, de parcelles extrêmement ténues de plumes. Ils changent fort peu avec l'âge; la larve et la nymphe étant agiles et mangeant comme l'Insecte parfait. Ils ont quatre vaisseaux biliaires libres, égaux, sans renflement. Les tentacules sont au nombre de deux de chaque côté, contigus à leur base; les femelles ont de chaque côté cinq follicules ovariens appliqués sur l'oviducte.

Ce genre renferme un très grand nombre d'espèces; parmi elles, je citerai le PHILOPTÈRE COMMUN, *Philopterus communis* Nitzsch (Thier., p. 32, *Denny*, *Anopl. Brit.*, p. 70, pl. 5, fig. 10). Cette espèce est parasite de presque toutes nos petites espèces de Passereaux. (H. L.)

***PHILOPYRA** (φίλος, qui aime; πῦρ, le feu). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères Nocturnes, tribu des Amphipyrides, établi par M. Guénée (*Essai sur une nouvelle classification des Nocturnes*) aux dépens des *Amphipyra* d'Ochsenheimer. *Voy.* ce mot.

***PHILORHIZUS** (φίλος, qui aime; ῥίζα, racine) INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques et de la tribu des Troncatipennes, établi par Hope (*Coleopterist's manual*, II, p. 63) sur le *Dromius fasciatus* F., Dej., espèce qui est propre à l'Europe, et distincte, d'après l'auteur, du genre *Dromius*, par ses élytres, qui ne sont pas aussi brusquement tron-

quées à l'extrémité, et sont privées d'ailes en dessous. (C.)

PHILOSCIA (φιλόσκιος, qui aime l'ombre). CRUST. — Genre de l'ordre des Amphipodes, de la famille des Cloportides, établi par Latreille pour des Porcellionides (*voy.* ce mot), dont les antennes sont composées de huit articles, comme chez les Cloportes, mais s'insèrent à découvert, et dont le corps se termine brusquement en pointe vers son extrémité postérieure. M. Brandt, en adoptant ce groupe, ajoute à ce caractère, que la partie inférieure du cinquième anneau du corps ne se prolonge pas en pointe, comme chez les Cloportides; mais on n'a signalé aucune autre particularité d'organisation, et il paraît assez probable qu'on pourrait peut-être réunir ces deux genres. Jusqu'en ces derniers temps, on ne connaissait qu'une espèce de Philoscie; mais M. Brandt en a décrit récemment quatre espèces nouvelles, dont les caractères nous semblent être, du reste, peu tranchés. Les six espèces qui composent ce genre habitent l'Europe, l'Amérique et l'Afrique. Parmi elles, je citerai la PHILOSCIE DES MOUSSES, *Philoscia muscorum* Latr. (*Gen. Crust. et Ins.*, t. I, p. 69). Cette Philoscie se plaît dans les lieux humides, et n'est pas rare en France et en Allemagne. (H. L.)

***PHILOSCOTUS** (φίλος, qui aime; σκοτία, obscurité). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes et de la tribu des Asidites, fondé par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 207) sur une espèce du Mexique, la *P. silphoides* Sturm. (C.)

PHILOSTIZUS (φίλος, qui aime; στίζω, piquer). BOT. PH. — G. de la famille des Composées-Tubuliflores, tribu des Cynarées, établi par De Candolle (*Prod.*, VI, 598) pour quelques espèces de Centaurées, et dont le *Centaurea ferox* Desf. est le type. *V.* CENTAURÉE.

***PHILOTECNUS** (φίλος, qui aime; τέκνον, jeune pousse). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques et de la tribu des Troncatipennes, proposé par Schœnherr, adopté par Mannerheim (*Bulletin de la Soc. imp. des nat. de Moscou*, 1827, extrait p. 42), et qui se distingue des *Cymindis*, avec lesquels Dejean les a confondus, par des crochets de tarses simples. Il doit suivre le genre *Corcyre*. L'espèce type, le *P. bissignatus* Dej., est originaire du Sénégal; une autre espèce inédite a été découverte aux environs de Pondichéry, par M. Perrotet. (C.)

***PHILOTERMUS** (φίλος, qui aime; θερμός, chaleur). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Colydiens, et de la tribu des Cérylimiens, établi par Aubé (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, 2e série, t. I, p. 93, pl. 4, f. 11), sur un insecte trouvé dans la tannée des serres chaudes du Jardin des Plantes de Paris, et qui a pour caractères: Antennes de dix articles; massue bi-articulée; palpes maxillaires de quatre articles, à premier assez long, à deuxième plus court, à troisième plus fort que les deux réunis et ovoïdes, à quatrième très petit, subuliforme; labiaux de trois articles, (premier très petit, deuxième fort et ovoïde, troisième petit, subuliforme); languette grande, légèrement échancrée à son sommet. Le type est le *P. Montandoni* Aubé. Erichson (*Naturgesch. der Insecten Deust.*, 1845, p. 292) a adopté ce genre. (C).

PHILOTHECA (φίλος, qui aime; θήκη, thèque). BOT. PH. — Genre de la famille des Diosmées, tribu des Boroniées, établi par Rudge (*in Linn. Transact.*, XI, 298, t. 21). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande orientale. *Voy.* DIOSMÉES.

***PHILOTRIA**, Rafin. (*in Americ. Monthl. Magaz.*, 1819). BOT. PH. — Syn. d'*Udora*, Nutt.

PHILYDRUM (φίλος, qui aime; ὕδωρ, eau). BOT. PH. — Genre de la famille des Xyridées, établi par Banks (*apud Gærtn.*, I, 62, t. 16). Herbes de la Chine et de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* XYRIDÉES.

PHILYDRUS. INS. — *Voy.* PHILHYDRUS.

PHILYRA (nom mytholog.). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, établi par Leach aux dépens des *Cancer* de Herbst et des *Leucosia* de Fabricius. Il a été adopté par tous les carcinologistes et rangé par M. Milne Edwards dans la famille des Oxystomés et dans la tribu des Leucosiens. Les Philyres sont de petits Crustacés à carapace circulaire et déprimée, dont le front s'avance beaucoup moins que l'épistome. Leurs antennes externes sont à peu près transversales dans la flexion, et le cadre buccal est presque circulaire en avant; la portion principale des pattes-mâchoires

externes est triangulaire, comme chez les autres Leucosiens, mais le palpe ou branche extérieure de ces organes est fortement dilaté en dehors, et décrit une ligne très courbe; les pattes des quatre dernières paires ont le tarse déprimé et presque lamelleux. Trois espèces composent cette coupe générique; parmi elles je citerai le Philyre scabriuscule, *Philyra scabriuscula* Edw. (*Hist. nat. des Crust.*, t. II, p. 132, pl. 20, fig. 9 à 10). Cette espèce a pour patrie les Indes orientales. (H. L.)

***PHILYRA** (φιλύρα, peau déliée qui se trouve sous la première écorce des arbres). ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, et de la tribu des Clairones, créé par Laporte (*Revue ent. de Silbermann*, t. IV, p. 53), avec une espèce du Brésil, que l'auteur nomme *P. helopioides*. (C.)

PHIPPSIA. bot. ph. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Agrostidées, établi par R. Brown (*Suppl. to Parrys voy.*, 285). Gramens des régions arctiques du globe. *Voy.* graminées.

PHLÆA. ins. — *Voy.* phlœa.

***PHLÆSCORIA,** Wall. bot. cr. — Syn. de *Dichæna*, Fr.

***PHLÉBENTÉRÉS** (φλέψ, φλεβός, veine; ἔντερον, intestin). moll. — Ordre de Mollusques nus proposé par M. de Quatrefages pour des Mollusques gastéropodes à circulation imparfaite ou nulle, privés d'organes respiratoires proprement dits. Cet ordre se divise en deux familles : 1° les *Entérobranches*, dont l'intestin ramifié se prolonge dans des appendices extérieurs; les uns, comme les Éolides, les Zéphyrines les Calliopés, etc., ayant les appendices isolés, plus ou moins nombreux; les autres (Entérobranches rémibranches), ayant les appendices réunis en forme de rames; tels sont les Actéons, les Placobranches, etc.; 2° les *Dermobranches*, dont l'intestin est très simple, en forme de poches peu nombreuses, et qui n'ont point d'appendices extérieurs; tels sont les genres Pavois et Chalide. (Duj.)

PHLEBIA (φλέβιον, petite veine). bot. cr. — G. de Champignons créé par Fries, de l'ordre des Basidiosporés ectoclines et de la section des Phlébophorés. Le réceptacle est plus ou moins membraneux, d'une consistance tenace, élastique, tendineuse, résupinée. La surface fructifère est supère de la même nature, et parcourue par des plis ou des veines irrégulières. Le *Phlebia contorta* Fr. ou *Richnophora carnea* se trouve quelquefois sur les vieux troncs du Sorbier; le chapeau est étalé, sans marge bien déterminée, quelquefois tomenteux, d'un roux brun, et se détache facilement du lieu où il a pris naissance. Ses plis sont nombreux, irréguliers, rameux, flexueux et de couleur de chair.

Fries (*Elench. Fung.*, t. I, p. 154) avait placé avec doute à la tête de ce genre le *Phlebia mesenterica*, et, dans son *Epicrisis*, il est devenu le type des *Auricularia*. Ce changement a été motivé, il me semble, plutôt par la position de l'hyménium qui est infère, que par tout autre caractère. Je n'en connais du moins aucun autre qui les distingue, et je pense que l'*Auricularia mesenterica* doit rester parmi les *Phlebia*. Adanson, ne considérant que la forme, en a fait, avec le *Thelephora hirsuta*, le genre *Patilla*. Si ces deux espèces ont pour caractères communs : un chapeau membraneux, réfléchi, et des bandes tétraspores, comme je m'en suis assuré, ils ne peuvent pas rester réunis, en raison de la membrane fructifère qui est trémelloïde, dans le premier, tenace et coriace dans le second. Le *Phlebia mesenterica* Fr. est très commun sur les vieux troncs d'arbres; il est presque persistant, car on le voit, selon la saison, tantôt sec et cassant, tantôt trémelloïde et élastique. Ses chapeaux sont réfléchis, imbriqués, entiers ou lobés, villeux, de couleur grise et marqués de zones plus foncées; le dessous est d'une couleur bleuâtre avec des plis irréguliers, très gros, qui forment quelquefois des aréoles polygonales. Il croît en automne et dans le printemps. Les voyageurs l'ont rapporté de presque tous les pays. (Lév.)

PHLEBOCARYA (φλέβιον, petite veine; κάρυον, noix). bot. ph. — Genre de la famille des Hæmodoracées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 301). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* hæmodoracées.

PHLEBOLITHIS, Gærtn. (I, 201, t. 43). bot. ph. — Syn. de *Mimusops*, Linn.

PHLÉBOMORPHA (φλέβιον, petite veine; μορφή, forme). bot. cr. — G. de Champignons créé par Persoon (*Myc. Europ.*, I, p. 61), auquel il donnait pour caractères des fibrilles rampantes, tremello-gélatineuses, réti-

culées et veineuses. On doit le rapporter, ainsi que la *Mesenterica*, à une forme particulière do mycélium que j'ai désignée sous le nom do Malacoïdo ou pulpeux. *Voy.* MYCOLOGIE. (LÉV.)

***PHLEBOPHORA** (φλέβιον, petite veine; φέρω, je porte). BOT. CR. — Genre de l'ordre des Basidiosporés ectobasides, et de la section des Phlébophorés. Il est facile à reconnaître à son chapeau d'une consistance coriace, tremelloïde, porté par un pédicule central; l'hymenium ou la face inférieure du réceptaclo est couvert do veines très petites et dichotomes, qui uaissent du sommet et s'étendent à la marge. Les spores n'ont pas été constatées.

Le *Phlebophora campanulata* a le chapeau campanulé, glabre, obtus, d'un blanc sale et un peu visqueux quand il est humide; l'hymenium est d'une couleur rousso; le pédicule est plein, nu, blanc, et s'insère au sommet même du cône que forme le chapeau.

Co chapeau a été trouvé en automne, sous les Pins, à la Malmaison. Sa hauteur varie de 5 à 6 centimètres; le chapeau est d'une consistance coriace et élastique, campanulé, obtus au sommet, libre dans touto son étendue, excepté au sommet, et mince vers sa marge.

Je n'ai vu que deux échantillons bien complets et absolument semblables à ce Champignon, et c'est en raison do sa singularité et de sa rareté quo j'en ai donné la description (*Voy. Ann. sc. nat*, deuxième série, vol. XVI, pag. 238, pl. 14, fig. 5). (LÉV.)

*** PHLEBOPHYLLUM** (φλέβιον, petite veine; φύλλον, feuille). BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées, tribu des Echmatacanthées-Ruelliées, établi par Nees (*in Wallich Plant. as. rar.*, III, 83). Plantes frutescentes de l'Inde. *Voy.* ACANTHACÉES.

***PHLEBOPTERIS** (φλέβιον, petite veine; πτέρις, fougère). BOT. FOSS. — Genre de Fougères fossiles établi par M. Ad. Brongniart (*Hist. veg. foss.*, t. 83, f. a, t. 132, 133). Fossiles des terrains oolithiques inférieurs. *Voy.* FOUGÈRES FOSSILES.

*** PHLEGMATUS** (φλέγμα, phlegmo). INS. — Genro de l'ordre des Coléoptères hétéromères, de la famille des Sténélytres et de la tribu des Hélopiens, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 230) avec une espèce du cap de Bonne-Espérance, le *P. foveolatus* Dej. (C.)

***PHLEOGENA**, Link. (*Handb.*, IV, 396). BOT. CR. — Syn. d'*Oxygena*, Pers.

PHLÉOLE. *Phleum*. BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées, établi par Linné (*Gen.*, n. 77), et dont les principaux caractères sont: Épillets biflores hermaphrodites. Glumes 2, carénées, mutiques, acuminées ou prolongées en une arête. Paillettes 2: l'inférieure tronquée, mutiquo, mucronéo ou aristée à la partie dorsale; la supérieure bicarénée, présentant souvent à sa base lo rudiment d'une troisième fleur. Paléoles 2, bilobées, glabres. Étamines 3. Ovaire sessile. Styles 2; stigmates plumeux. Caryopso cylindrique, libre.

Les Phléoles sont des gramens à feuilles planes; à panicules spiciformes, groupées, cylindriques.

Ces plantes croissent principalement dans les régions méditerranéennes et orientales de l'Europe; quelques espèces out été cependant trouvées dans l'Asie centrale; d'autres, mais très rarement, dans l'Amérique boréale. Elles se plaisent surtout dans les champs, sur lo bord des chemins et au sommet des hautes montagnes.

On connaît une douzaine d'espèces de ce genre, que Palisot de Beauvois (*Agrost.*) a réparties en trois sections, savoir: a. *Chilochloa*: Glumes acuminées; rudiment de fleur neutre; — b. *Phleum*: Glumes tronquées, aristées; rudiment de fleur neutre nul; — c. *Achnodonton*: Glumes obtuses; rudiment de fleur neutro nul.

Une des espèces les plus communes est le PHLÉOLE DES PRÉS, *Phl. pratense* Lin. Il est vivace; son chaume, droit, articulé, garni de feuilles, s'élève à un mètre et plus, et se termine par un épi cylindrique, serré, un peu grêle, et long de 8 à 14 centimètres.

Les autres espèces qui croissent en France sont les *Phl. nodosum*, *alpinum*, *Gerardi*, *asperum* et *commutatum*. (J.)

***PHLEOSPORA** (φλοιός, écorce; σπόρα, spore). BOT. CR. — Nom que Wallroth proposa de substituer à celui de *Septaria* ou de *Septoria*, et qui n'a pas été adopté. *Voy.* SEPTORIA. (LÉV.)

PHLEUM. BOT. PH. — *Voy.* PHLÉOLE.

***PHLIAS**. CRUST. — Genre de l'ordre des

Amphipodes établi par M. Guérin-Méneville, et rangé par M. Milne Edwards dans la famille des Crevettines et dans la tribu des Crevettines sauteuses. Cette petite division générique ne diffère guère des *Lysianassa* (*voy.* ce mot) que par l'absence d'un filet terminal, accessoire aux antennes supérieures, dont le pédoncule est court et très gros. De même que dans la plupart des espèces du genre des *Lysianassa*, les antennes inférieures sont très grêles et très courtes. Toutes les pattes sont filiformes, et paraissent impropres à la préhension.

On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, c'est le Phlias en scie, *Phlias serratus* Guér. (*Mag. de zool.*, 1836). Cette espèce longue de 3 à 4 lignes, a été trouvée par M. Gaudichaud pendant la traversée des Iles Malouines au port Jackson. (H. L.)

***PHLOCERUS.** ins. — Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Acridiens, établi par MM. Fischer et Brullé (*Notice sur le Phlocerus*). La seule espèce connue est le *Phlocerus Menestriesii* Fisch., trouvé par M. Ménestriés au Schadach, à l'est du Caucase, à une hauteur de plus de 3,000 mètres. (L.)

PHLOEA (φλοιός, écorce). ins. — Genre de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, tribu des Réduviens, famille des Aradides, groupe des Phlœites, établi par Lepeletier de Saint-Fargeau et Serville (*Encyc.*, X, 111), et caractérisé principalement par des antennes à trois articles seulement; par un corps aplati; par des pattes grêles; par un corselet et des élytres dilatés, et par un bec très long.

MM. Amyot et Audinet-Serville (*Hémiptères*, *Suites à Buffon*, édit. Roret) décrivent deux espèces de ce genre: les *Phl. corticata* Drur. (*Limea corticalis* id., *Phl. cassidoides* Lepel. et Serv., Guér., *Phlœocoris corticatus* Burm., *Phlœa corticalis* Brull., Blanch.) et *Phlœa paradoxa* Hahn. (*Paracoris paradoxus id.* Burm., *Phlœa longirostris* Spin.); la première a été trouvée au Brésil, la seconde au Chili. (L.)

***PHLOEDALIS.** ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Colydiens, de la tribu des Synchitiniens, établi par Erichson (*Naturgesch. der Ins. Deuts.*, 1845, p. 257) sur une espèce du Brésil. Ce genre vient après les *Ditoma* (*Bitoma* Dej., Lat.). (C.)

***PHLOEOBIUM** (φλοιός, écorce; βίου, je vis). ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres et de la tribu des Protéiniens, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 79) et adopté par Erichson (*Genera et sp. Staphylinorum*), qui n'y rapporte qu'une espèce, le *P. clypeatum* Mull. (*corticale* B.-D., Lac.). Cet Insecte vit sous les écorces humides ou sur la tige des Champignons. (C.)

***PHLOEOBIUS** (φλοιός, écorce; βίου, je vis). ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides orthocères et de la division des Anthribides, créé par Schœnherr (*Dispositio meth.*, p. 36), avec l'*Anthribus griseus* de Fab.; l'auteur ne l'a pas maintenu dans ses ouvrages suivants. (C.)

***PHLOEOBIUS**, Stephens. ins. — Synonyme d'*Aræocerus*, Schœnher. (C.)

***PHLOEBORUS** (φλοιός, écorce; βορὰ, aliment). ins. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages et de la tribu des Bostrichides, créé par Erichson avec les trois espèces suivantes: *P. scaber*, *rudis* et *asper* Erichs.

L'auteur caractérise ainsi ce genre: Antennes à funicule de six articles; massue acuminée, composée de quatre articles; tibias comprimés, denticulés extérieurement. (C.)

***PHLOEOCHARINIENS.** *Phlœocharini*. ins. — Treizième tribu de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, établie par Erichson (*Genera et species Staphylinorum*, p. 842). Cet auteur l'a ainsi caractérisée: Stigmates prothoraciques cachés; hanches postérieures transverses, les antérieures coniques, avancées; trochanters postérieurs en arcs-boutants; ocelles nuls. Genres: *Olisthærus* et *Phlœocharis*. Les Insectes de cette tribu vivent sous les écorces, et se rapprochent des Omaliniens; mais ils s'en distinguent par le manque d'ocelles; par la joue des mâchoires qui est mutique; par des élytres non aussi longues que la poitrine et, enfin, par l'abdomen qui est largement marginé. (C.)

***PHLOEOCHARIS** (φλοιός, écorce; χαρίεις, qui aime). ins. — G. de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres et de la tribu des Phlœochariniens, établi par

Mannerheim (*Brachélytres*, p. 50), et adopté par Erichson (*Genera et species Staphylinorum*, p. 814), qui lui donne pour caractères: Corps petit, allongé, subdéprimé, ailé; mandibules non avancées, unidentées avant le milieu; mâchoires à joues coriaces, obliquement tronquées et barbues en dedans, vers le sommet intérieur. Labre à menton court, transverse, rétréci en avant, tronqué au sommet; languette membraneuse, courte, bilobée; paraglosses libres, dépassant a peine la languette; palpes maxillaires à troisième article renflé, à quatrième article petit, subulé. L'espèce type, le *P. subtilissima* Mannerb., se trouve par toute l'Europe, sous l'écorce des Pins. (C.)

*PHLŒOCHROUS (φλοῖος, écorce; χρόα, couleur). INS.—Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Scarabéides xylophiles, créé par M. de Castelnau (*Histoire naturelle des animaux articulés*, t. II, p. 108). L'auteur y introduit deux espèces: les *P. emarginatus* Wied., et *Senegalensis* Casteln. L'une est originaire de Java, et l'autre du Sénégal. (C.)

PHLŒOCONIS (φλοῖος, écorce; κόνις, poussière). BOT. CR.—Genre de Champignons très douteux mentionné par Fries (*Syst. Orb. Veg.*, p. 199). C'est une tumeur-bulleuse, singulière, de l'écorce des arbres, qui se rômpt et laisse échapper des spores petites, globuleuses, incolores, qui paraissent formées par la désagrégation des cellules.

Le professeur Fries le rapproche du *Peridermium*, et cite, comme type du genre, le *Lycoperson Mali* de Weigel. J'ai bien souvent rencontré sur des Pommiers une tuméfaction semblable à celle dont je viens de donner la description, mais jamais je n'y ai observé de caractères suffisants pour constituer un véritable genre. C'est une maladie de l'écorce, un exanthème proprement dit, et qui a la plus grande analogie avec l'*Uredo alnea* de Persoon. Que ce corps soit un Champignon ou une maladie de l'écorce, il mérite toujours de fixer l'attention des botanistes, ne serait-ce que pour connaître la cause et le mode de désagrégation des cellules. (Lév.)

PHLŒOCOPUS. INS. — *Voy.* PHLOIOCOPUS.

PHLŒOCORIS, Burm. INS. — Syn. de *Phlœa*, Lepel. St.-Farg. et Serv.

* PHLŒOMYS (φλοιός, écorce; μῦς, rat.) MAM. — M. Waterhouse (*Bot. zool. Soc. Lond.*, 1839) a créé sous ce nom une subdivision dans le grand genre *Mus* des auteurs, et il n'y place qu'une seule espèce, qu'il désigne sous la dénomination de *Phlœomys Cumingii*, et qui provient de l'Ile de Luçon. (E. D.)

*PHLŒONEMUS (φλοῖος, écorce; νέμω, faire paître). INS.—Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, de la famille des Colydiens, de la tribu des Synchitiniens, formé par Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ édition, p. 216), et adopté par Erichson (*Naturgeschichte der Ins. Deuts.*, 1845, II, p. 258). L'espèce type, le *P. granulatus* Dej., est originaire des environs de Carthagène (Nouvelle-Grenade). (C.)

* * PHLŒONÆUS (φλοῖος, écorce; ναίω, habiter). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères trimères, de la famille des Brachélytres, et de la tribu des Oxytéliniens vrais, créé par Erichson (*Gen. et Sp. Staphylinorum*, p. 799), qui lui donne pour caractères : Paraglosses de la languette efforcés; pieds intermédiaires rapprochés à la base; tibias antérieurs munis extérieurement d'une série de petites épines. Ce genre renferme deux espèces: les *P. cælatus* Gr., et *cæsus* Er.; on les rencontre en France et en Allemagne, sous les écorces des arbres. (C.)

* PHLŒOPEMON (φλοῖος, écorce; πημαίνω, endommager). INS.—Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides orthocères et de la division des Anthribides, établi par Schœnherr (*Genera et species Curculionidum*, V, 159). L'espèce type, le *P. acuticornis* F., est originaire de Sumatra. (C.)

*PHLŒOPHAGUS (φλοῖος, écorce; φάγω, je mange). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères et de la division des Cossonides, créé par Schœnherr (*Genera et species Curculionidum syn.*, t. IV, p. 1047) et qui se compose de dix espèces. Quatre sont originaires d'Europe, quatre d'Afrique et deux d'Amérique, savoir: *P. spadix* Hst., *lignarius* Gyll., *sculptus* Schr., uncipes Chv., *Silbermanni*, *ebeninus* Schr., etc., etc. Ces Insectes diffèrent des *Rhyncolus* avec lesquels on les confondait autrefois en ce que les antennes et la trompe sont plus minces. La

structure des premiers est aussi très différente. (C.)

*PHLOEOPHILUS (φλοίος, écorce; φίλεω, j'aime). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides orthocères et de la division des Anthribides, établi par Schœnherr (*Genera et species Curculionidum synon.*, 1, p. 156, V, 194) qui l'a formé des deux espèces suivantes : *P. agrestis* Schr., et *sulcifrons* Chev. La première se trouve au Bengale, et la seconde au Sénégal. (C.)

*PHLOEOPORA (φλοίος, écorce; πόρος, trou). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, de la tribu des Aléocbariniens, créé par Erichson (*Genera et species Staphylinorum*, p. 76), qui y rapporte les six espèces suivantes : *P. reptans*, *corticalis* Gr., *latens*, *subtusa*, *colubrina* et *religata* Erichs. Les deux premières sont propres à l'Europe, et les quatre suivantes à l'Amérique. Les caractères de ce genre sont : Mâchoires avec la joue intérieure mutique, ciliées de petites épines à l'extrémité; languette courte, bifide au sommet; paraglosses nulles. Palpes labiaux de trois articles; deuxième plus court. Tarses postérieurs à premier article un peu plus long que le suivant. (C.)

*PHLOEOSPORA, Wallr. BOT. CR. — *Voy.* PHLEOSPORA.

*PHLOEOSTICTUS (φλοίος, écorce; στίκτος, piqué). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères à mâles hétéromères, à femelles pentamères, de la famille des Cucujipes et de la tribu des Cucuïmiens, établi par Redtenbacher (*Quædam gen. et spec. col. Aust.*, p. 15), adopté par Germar (*Fauna Insectorum Europeæ*, II, 23), et par Erichson (*Naturgerschichte der Insect. Deuts.*, 1845, t. II, p. 114). Le type, le *P. denticollis* Red., habite les Alpes de l'Autriche. Mulsant l'a pris, à la grande Chartreuse, sur des Érables qui se trouvaient à une hauteur considérable. (C.)

*PHLOEOTHRIPS (φλοίος, écorce; θρίψ, genre d'insectes). INS. — Genre de la tribu des Thripsiens, famille des Phlœothripsides, de l'ordre des Thysanoptères, établi par M. Haliday (*Entomol. Magaz.*) sur un petit nombre d'espèces habitant particulièrement sous les écorces, comme le PHLOEOTHRIPS DE L'ORME (*P. Ulmi*), *Thrips Ulmi* Fabr., etc. (BL.)

*PHOEOTHRIPSIDES. *Phlœothripsidæ*. INS. — Famille de la tribu des Thripsiens, comprenant le seul genre *Phlœothrips*, et caractérisé par des palpes maxillaires n'ayant que deux articles; des ailes nues, complétement sans nervures, etc. *Voy.* THRIPSIENS et THYSANOPTÈRES. (BL.)

*PHLOEOTRAGUS (φλοίος, écorce; τράγος, bouc). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides orthocères, et de la division des Anthribides, créé par Schœnherr (*Dispositio methodica*, p. 33; *Genera et sp. Curculion. syn.*, I, 119; V, 173), et qui se compose des espèces suivantes : *P. heros*, *gigas* F., *albicans*, *Hottentottus* et *varicolor* Schr. Les deux premières sont originaires de la côte de Guinée; les deux dernières du cap de Bonne-Espérance, et la troisième est propre à Madagascar.

Ce genre a pour caractères : Antennes insérées dans une fossette sur les côtés de la trompe; massue des antennes composée de trois articles. (C.)

*PHLOEOTRUPES (φλοίος, écorce; τρυπάω, je perce). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages et de la tribu des Bostrichides, établi par Erichson, et qui comprend deux espèces : *P. grandis* et *procerus* Er. On les trouve au Brésil. (C.)

*PHLOGACANTHUS (φλογώψ, rouge ardent; ἄκανθα, épine). BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées, tribu des Echmatacanthées-Justiciées, établi par Nees (*in Wallich Plant. as. rar.*, III, 99). Arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* ACANTHACÉES.

*PHLOGOPHORA (φλογώδης, rouge ardent; φόρος, qui porte). INS. — G. de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Hadénides, établi primitivement par Treitschke (*Schon. von Eur.*), mais dont quelques espèces en ont été retirées plus tard, pour former les genres *Solenoptera*, Dup. et *Eurhipia*, Nord. (*voy.* ces mots). Tel qu'il a été restreint par M. Stephens, le genre *Phlogophora* ne renferme qu'une seule espèce, la *Phlog. lucipera* L., H., etc., dont les principaux caractères sont : Antennes ciliées dans le mâle, filiformes dans la femelle. Palpes droits, épais, dépassant à peine le front; dernier article très court, cylindrique et tronqué carrément; trompe longue et ro-

buste. Corselet carré, à ptérygodes larges, séparées par deux crêtes de poils. Ailes supérieures oblongues, à sommet aigu, et à frange dentolée.

La chenille de cette espèce est glabre, allongée, de couleurs sombres; elle vit de plantes basses, sous lesquelles elle se cache ou s'abrite pendant le jour. Elle se métamorphose dans des coques de terre peu solides et enterrées assez profondément.

Ce Lépidoptère est assez commun en France et en Allemagne, dans les mois de mai et juin. (L.)

***PHLOIOCOPUS** ou mieux **PHLŒOCOPUS** (φλοίος, écorce; κόπτω, je coupe). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Malacodermes et de la tribu des Clairones, établi par M. Guérin-Méneville (*Règne animal* de Cuvier, *Ins.*, t. XVII, f. 1), et adopté par Spinola (*Essai monographique sur les Clérites*, t. I, p. 336) qui le réunit à ses Clérites cléroïdes. Il a pour caractères : Dernier article de la massue antennaire plus long que les deux autres réunis. Il renferme deux espèces : le *P. tricolor* G. (*Clerus Lesueuri* Dej.) et *Buquetii* Sp. — Du Sénégal. (C.)

PHLOIOTRIBUS (φλοιός, écorce; τρίδω, user). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages et de la tribu des Bostrichides, créé par Latreille (*Genera Crust. et Ins.*, p. 280) et adopté par Erichson. Ce genre est caractérisé par des antennes insérées sur la face du front, à funicule de 5 articles, à massue tri-articulée; des tibias comprimés et dentés extérieurement.

Dejean (*Catalogue*, 3ᵉ édit., p. 331) en énumère trois espèces : les *P. oleæ* F., *americanus* Dej., et *villosus* Lat. La première est propre à la France méridionale, où elle vit dans l'intérieur des branches de l'Olivier; on la trouve quelquefois aux environs de Paris, dans le bois de l'Ormeau. La deuxième se trouve aux États-Unis, et la troisième à Cayenne. (C.)

*** PHLOIOTRYA** (φλοιός, écorce; τρύω, je perce). INS. — Genre de Coléoptères qui nous est inconnu et cité par Newman (*The Entomologist's*, t. I, p. 89), comme ayant été trouvé en Angleterre. Le type est la *P. rufipes*. (C.)

PHLOMIDE. *Phlomis* (φλομίς, nom grec des Molènes; à cause de la ressemblance d'aspect des feuilles de certaines espèces avec celles des Molènes.) BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées, de la didynamie gymnospermie dans le système de Linné. La circonscription que lui avaient donnée Linné et la plupart des botanistes après lui, a été restreinte dans ces derniers temps par la séparation de diverses espèces qui sont devenues les types de genres nouveaux. Ce sont surtout les *Leucas* isolés par M. Rob. Brown (*Prodr.*, pag. 504), après Burmann, et les *Leonotis* adoptés comme genre distinct par le même botaniste (*Prodr.*, pag. 504) et proposés antérieurement par Persoon (*Enchirid.* II, p. 127) comme simple section des *Phlomis*. C'est parmi les *Leonotis* qu'entre comme type le *Phlomis Leonurus* Lin., très jolie espèce à fleurs d'un rouge vif, fréquemment cultivée dans les jardins comme plante d'ornement, et qui devient le *Leonotis Leonurus* Br. Ainsi modifié, le genre *Phlomis* forme un groupe naturel, et comprend aujourd'hui environ 40 espèces. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, ou frutescentes, qui croissent dans la région méditerranéenne et dans les parties tempérées de l'Asie, vertes ou fréquemment couvertes d'une grande quantité de poils blancs, souvent floconneux; leurs feuilles sont rugueuses; leurs fleurs grandes, jaunes, purpurines ou blanches, sont groupées en faux verticilles multiflores, axillaires, le plus souvent accompagnés de bractées; elles présentent les caractères suivants : Calice tubuleux, à 5 ou 10 stries, ordinairement plissé, à orifice égal ou tronqué, ou tridenté; corolle à tube inclus ou à peine saillant, à lèvre supérieure carénée, comprimée, large, entière ou échancrée, l'inférieure étalée, trifide; 4 étamines didynames dont les 2 supérieures ont leur filet muni, le plus souvent, à sa base d'un petit appendice; anthères à 2 loges divariquées, obtuses, confluentes; style terminé par deux lobes très inégaux, le supérieur fort court, l'inférieur allongé, subulé, stigmatifère. Les achaines qui succèdent à ces fleurs sont secs, à trois angles, obtus au sommet.

Les *Phlomis* sont divisés par M. Bentham en deux sous-genres, que Mœnch et M. Link ont regardés comme des genres distincts :

a. *Euphlomis*, Benth. Lèvre supérieure de la corolle très grande, incombante; lèvre inférieure à lobes latéraux petits, ovales ou lancéolés, appendiculés, à lobe médian très grand, très large, arrondi, le plus souvent échancré ou bifide. Plantes revêtues de poils floconneux; fleurs jaunes ou purpurines.

1. Phlomide Lychnis, *Phlomis Lychnitis* Linn. Cette plante croît dans les lieux secs et pierreux de l'Europe méditerranéenne, dans les garrigues de nos départements les plus méridionaux, en Espagne; elle est rare en Italie (Benth.). Elle forme un sous-arbrisseau d'environ 4 décimètres de hauteur, revêtu dans ses diverses parties de poils cotonneux blancs; ses feuilles sont sessiles, embrassantes, oblongues-linéaires, rétrécies aux deux extrémités, aiguës, rugueuses; les florales sont cordiformes, aiguës, fort élargies à leur base qui embrasse les fleurs; celles-ci sont d'un beau jaune, grandes, accompagnées de bractées subulées qui portent, ainsi que les calices, une grande quantité de longs poils soyeux. La Phlomide Lychnis passe pour astringente et détersive. On la cultive dans les jardins en pleine terre; dans nos départements septentrionaux, elle demande une exposition méridionale et doit être couverte pendant l'hiver. On la multiplie facilement par graines, par boutures et par éclats.

2. Phlomide frutescente, *Phlomis fruticosa* Lin. Cette espèce appartient aux parties les plus méridionales de l'Europe et à l'Orient; elle forme un arbuste d'environ un mètre de haut, à rameaux nombreux, longs, revêtus de poils floconneux; ses feuilles sont ovales ou oblongues, arrondies un peu en coin à leur base, rugueuses, vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous; ses fleurs sont d'un beau jaune, grandes, réunies au nombre de 15 ou 20 en faux verticilles serrés, accompagnées de bractées nombreuses, ovales ou ovales-lancéolées, aiguës, presque vertes, ciliées et velues; leur calice est velu, à dents tronquées, munies d'une pointe subulée, roide, étalée ou un peu recourbée. Cette plante fleurit pendant tout l'été et une partie de l'automne. On la cultive fréquemment dans les jardins, où elle a donné quelques variétés de feuillage. Dans le midi de la France, elle réussit très bien en pleine terre et sans abris pendant l'hiver; on en fait même quelquefois des palissades d'un bel effet; mais dans le nord de la France, elle doit être tenue l'hiver en orangerie, ou bien, si on la cultive en pleine terre, on doit la couvrir pendant les froids, et la placer à une exposition méridionale. On la multiplie par graines et par boutures.

C'est encore à cette section que se rapporte la Phlomide herbe au vent, *Phlomis herbaventi* Lin., jolie espèce herbacée, à grandes fleurs purpurines, qui croît sur les coteaux secs, exposés au soleil et au vent, de nos départements méditerranéens et de toute l'Europe méridionale.

b. *Phlomidopsis*, Benth. Lèvre supérieure de la corolle presque dressée, pileuse, portant de longs poils intérieurement et à son bord; lèvre inférieure à lobe médian à peine plus grand que les latéraux. Plantes herbacées vertes, pileuses et presque hérissées, rarement presque laineuses; fleurs purpurines ou blanches. — Comme exemple de cette section, nous citerons l'espèce suivante qui est cultivée pour l'ornement des jardins.

3. Phlomide tubéreuse, *Phlomis tuberosa* Lin. C'est une plante herbacée, vivace, de l'Europe orientale et des parties sèches et abritées de l'Asie moyenne. Son rhizome se renfle en tubercules qui fournissent un moyen commode pour la multiplier; sa tige droite, haute de 1 mètre à 1m5, se divise en un petit nombre de rameaux rougeâtres, glabres et lisses; ses feuilles inférieures sont grandes, profondément en cœur à leur base, ovales, obtuses, à grandes crénelures, vertes et glabres sur leurs deux faces, longuement pétiolées, les florales sont oblongues-lancéolées; ses fleurs purpurines, de grandeur moyenne, sont réunies par 30-40 en faux verticilles entremêlés de bractées subulées, ciliées de même que les calices; leur lèvre supérieure est très velue. On dit que les Kalmouks de la mer Caspienne mangent les tubercules de cette plante après les avoir pulvérisés. Dans nos jardins, on la cultive dans une terre légère, à une exposition chaude, en ayant le soin de l'arroser abondamment pendant l'été. On la multiplie par ses tubercules ou par semis. (P. D.)

PHLOMIDOPSIS, Benth. (*Labill.*). BOT. PH. — *Voy.* PHLOMIS, Linn.

PHLOMIS. BOT. PH. — *Voy.* PHLOMIDE.

PHLOMOIDES, Mœnch (*Method.*, 403). BOT. PH. — Syn. de *Phlomidopsis*, Benth.

PHLOX (φλόξ, flamme). BOT. PH. — Beau genre de plantes de la famille des Polémoniacées, de la pentandrie monogynie dans le système de Linné. Il se compose de plantes herbacées vivaces, quelquefois sousfrutescentes, qui croissent, pour la plupart, dans l'Amérique septentrionale, un petit nombre seulement en Asie. Leurs feuilles sont simples, entières, sessiles; les inférieures opposées, les supérieures alternes; leurs fleurs, de couleur purpurine ou violacée, plus rarement rouges, bleues ou blanches, forment au sommet des tiges des panicules ou des corymbes d'un brillant effet; elles sont formées : d'un calice campanulé-prismatique, quinquéfide; d'une corolle hypocratériforme, à tube allongé, à limbe quinquéparti; de cinq étamines inégales, incluses, insérées au milieu du tube de la corolle; d'un pistil à ovaire divisé intérieurement en trois loges uni-ovulées, à style simple, terminé par un stigmate trifide. Le fruit est une capsule triloculaire, bi- ou uniloculaire par avortement, à loges monospermes.

Plusieurs espèces de *Phlox* figurent aujourd'hui parmi nos plantes d'ornement les plus répandues; nous nous bornerons ici à quelques mots sur les plus remarquables.

1. PHLOX PANICULÉ, *Phlox paniculata* Lin. Cette belle plante, l'une des plus communes dans nos jardins, croît naturellement dans les prairies de la Virginie et de la Caroline. Elle s'élève à environ un mètre; elle est glabre dans ses diverses parties; ses tiges droites, ordinairement en touffes, se divisent supérieurement en rameaux paniculés; ses feuilles sont oblongues-lancéolées ou ovales-lancéolées, acuminées, les supérieures en cœur à leur base, glabres, un peu rudes à leur face supérieure et sur leurs bords; ses fleurs nombreuses, de couleur lilas, sont groupées en grand nombre en une belle panicule pyramidale; le tube de leur corolle est long, légèrement velu, les divisions de son limbe sont obovales-orbiculaires; les divisions de leur calice acuminées-sétacées. Ce Phlox fleurit vers la fin de l'été. On le cultive en pleine terre ordinaire, ainsi que la plupart de ses congénères. On le multiplie par semis, ou par division des touffes.

2. PHLOX MACULÉ, *Phlox maculata* Lin. (*P. penduliflora* Sweet). Celui-ci est répandu dans les prairies humides d'une grande partie de l'Amérique septentrionale, de la Nouvelle-Angleterre à la Caroline. Sa taille est à peu près celle du précédent; sa tige est droite, presque simple, un peu rude au toucher, glabre, tachetée de brun; ses feuilles sont un peu épaisses, glabres ou légèrement scabres, les inférieures lancéolées, les supérieures ovales, en cœur à leur base. Ses fleurs, odorantes, de couleur lilas ou purpurine, se développent en été; elles forment une panicule oblongue ou un peu pyramidale, dont les rameaux inférieurs sont ordinairement courts; les dents de leur calice sont lancéolées, à peine acuminées; le tube de leur corolle est glabre, plus ou moins courbé, et ses lobes sont orbiculaires, obtus. M. Bentham (*Prodr.*, IX) rattache à cette espèce, comme variété à fleurs blanches, le *Phlox suaveolens* Ait., *P. longiflora* Sweet. La culture de cette plante est entièrement semblable à celle de la précédente.

3. PHLOX DE DRUMMOND, *Phlox Drummondi* Hook. Cette jolie espèce est originaire du Texas. Elle est couverte dans toutes ses parties de poils glanduleux, qui la rendent rude au toucher. Sa tige droite, rameuse par dichotomie, s'élève de 3 à 6 décimètres; ses feuilles sont oblongues-lancéolées : les inférieures rétrécies à leur base, les supérieures en cœur à leur base qui embrasse la tige. Ses fleurs inodores, purpurines, plus vivement colorées vers leur centre, se succèdent pendant tout l'été et forment des corymbes resserrés; leur calice est velu, à divisions lancéolées-sétacées, révolutées; leur corolle a son tube velu et ses lobes obovés entiers. On cultive cette espèce et ses variétés en terre de bruyère et à mi-ombre; on la propage surtout de semis, qu'on fait aux mois de mars et d'avril sur couche, ou en pot sous châssis. On en fait aussi des boutures.

On cultive encore fréquemment les espèces suivantes : Le PHLOX DE LA CAROLINE, *Phlox Carolina* Lin., plante de la Haute-Caroline,

voisine du Phlox maculé, mais à feuilles plus étroites et à peine acuminées ; à fleurs de couleur plus foncée, en panicule plus lâche et moins fournie, à calice plus grand et à tube de la corolle plus court. Le PHLOX SUBULÉ, *Phlox subulata* Lin., petit et gazonnant, pubescent, à feuilles un peu roides, étroites, tantôt toutes également subulées, fasciculées, mucronées et piquantes au sommet, tantôt plus larges, surtout dans le bas de la plante ; à fleur élégante, purpurine, marquée d'une étoile foncée dans le centre. Le PHLOX SOUS-LIGNEUX, *Phlox suffruticosa* Willd., à fleurs d'un roux pourpre vif, un peu odorantes. Le PHLOX RAMPANT, *Phlox reptans* Mich., etc. Toutes ces espèces donnent aisément, par le moyen des semis, des variétés nouvelles et des formes intermédiaires, qui ajoutent chaque jour à la difficulté qu'on éprouve pour les circonscrire nettement. La plus curieuse, sans contredit, de ces variétés est celle obtenue en 1840 par M. Cochet, pépiniériste à Suines, près Brie-Comte-Robert, dans laquelle la fleur, au lieu d'une corolle monopétale à long tube, présente cinq pétales distincts longuement onguiculés. Cette variété a été décrite sous le nom de *Phlox Clarkioides*, dans le t. XXIX des *Annales de la Soc. d'hortic. de Paris*, 1841. Plus tard, M. Kirschleger (*Flora*, novembre, 1844, p. 730) a proposé de remplacer ce nom par celui de *Phlox dialypetala* pour rappeler son caractère distinctif. (P. D.)

***PHLYCTÆNODES** (φλύκταινα, pustule; εἶδος, forme). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Newman (*Annal. of Natural History by Jardin*, 1840, t. V, p. 20), qui l'a formé sur une espèce de la Nouvelle-Hollande. Westwood y rapporte avec doute une seconde espèce, qu'il nomme *P. strigipennis*. Elle est originaire de la Nouvelle-Zélande. (C.)

***PHLYCTIDIUM**, Wallr. (*Pl. germ.*, II, 116). BOT. PH. — Syn. d'*Excipula*, Fr.

***PHLYCTOSPORA** (φλυκτίς, bulle, vésicule; σπόρα, spore). BOT. CR. — Genre de Champignons de la famille des Sclérodermacées, de Corda (*Anlcit. myc.*, p. 95, tab. c, 37, fig. 4-6). Le Péridium est simple, coriace, d'abord charnu, puis celluleux en dedans. Les cellules sont irrégulières, remplies par des spores composées, incolores, plongées dans la substance; leur épispore est celluleux, hyalin; le noyau globuleux coloré; on ne voit ni basides, ni capillitium.

Le *Phlyctospora fusca* Cord., croît en Bohême, sous la terre, dans les forêts d'arbres résineux; on en trouve ordinairement deux ou trois ensemble. C'est un tubercule nu, lisse, brun, dont la substance, d'abord blanche, devient ensuite d'un noir foncé. Les spores sont sphériques et enfin noires.

Le *Reticularia carnosa* Bulf. (*Champ.*, p. 85, pl. 424, fig. 1), qui croît sur terre, et dont la surface est cotonneuse, pourrait peut être appartenir à ce genre. (LÉV.)

***PHLYCTYNUS** (φλυκτίς, pustule, tumeur). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, de la division des Cyclomides, établi par Schœnberr (*Dispositio methodica*, p. 196; *Genera et sp. Curcution. syn.*, t. II, p. 522, — VII, 159), qui y rapporte les huit espèces suivantes, toutes originaires de l'Afrique australe, savoir : *P. gallina* Sparm., *monstrosus* Cbv., *inæqualis*, *callosus*, *albomixtus*, *agrestis*, *murinus* et *egenus* Schr. (C)

***PHOBELIUS** (φόβος, peur). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, et de la tribu des Ténébrionides, formé par Dejean (*Catal.*, 3e éd., p. 225), avec une espèce de l'Amérique équinoxiale, le *P. lucifugus* Lac., qui est propre à la fois à la Guyane et à la Nouvelle-Grenade. (C.)

PHOBEROS (φοβερός, effrayant). BOT. PH. — Genre de la famille des Bixacées, tribu des Prockiées, établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 389). Arbrisseaux de l'Asie tropicale. *Voy.* BIXACÉES.

PHOBERUS (φοβερός, effrayant). INS. — G. de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, et de la tribu des Scarabéides arénicoles, établi par MacLeay (*Horæ Entomologicæ*, édit. Lequin, p. 69), et adopté par de Castelnau (*Hist. nat. des an. art.*, t. II, p. 106). Les auteurs y comprennent 3 espèces : les *P. horridus*, *denticulatus* Ol. (*Trox*), et *luridus* F. La dernière est originaire des Indes orientales, et les deux autres se trouvent au cap de

Bonne-Espérance. Ces Insectes sont aptères; leur corselet est déprimé et dilaté sur les côtés, ce qui les distingue particulièrement des *Trox*. (C.)

PHOCA. MAM.—*Voy*. PHOQUE.

PHOCACÉS. MAM. — Péron ayant divisé les Phoques en deux genres, caractérisés par la présence ou l'absence de la conque externe de l'oreille, proposait de les réunir sous le nom commun de *Phocacés*. (E. D.)

PHOCOENA. MAM. — *Voy*. MARSOUIN à l'article DAUPHIN.

PHOCÉNATE ou **PHOCÉNINE**. CHIM.— Nom donné par M. Chevreul à un principe immédiat gras qu'il a découvert dans l'huile du Marsouin commun. La Phocénine est fluide à $0 + 17°$, légèrement odorante, très soluble dans l'alcool bouillant.

PHOCÉNIQUE ou **DELPHINIQUE** (ACIDE). CHIM.—Acide découvert par M. Chevreul dans l'huile du Marsouin, en la traitant par la Potasse, ainsi que dans les baies du *Viburnum opulus* et du *Lithospermum tinctorium*. Cet acide est sans usage.

* **PHOCIDÆ**, Gray; **PHOCINA**, Gray; et **PHOCINÆ**, C. Bonaparte. MAM. — Famille de Mammifères comprenant principalement le genre des Phoques. *Voy*. ce mot. (E. D.)

PHOCINS. MAM. — Vicq-d'Azyr avait donné ce nom aux Phoques en général; il est synonyme de *Phocacés*. (E. D.)

* **PHOCODON** (φώκη, phoque; ὀδούς, dent). MAM. — Subdivision du genre Phoque (*voy*. ce mot), proposée par M. Agassiz (*Fal. Rept.*, 1841). (E. D.)

* **PHOCOMÈLE**. *Phocomelus*. TÉRAT. — Genre de Monstres unitaires de la famille des Ectroméliens. *Voy*. ce mot.

PHODILE. *Phodilus*. OIS. — *Voy*. CHOUETTES-PHODILES.

***PHOEBE**. BOT. PH.—Genre de la famille des Laurinées, tribu des Phœbées, établi par Nees (*Laurin.*, 98). Arbres des Indes orientales et occidentales. *Voy*. LAURINÉES.

* **PHOEBE** (nom mythologique). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes, et de la tribu des Lamiaires, créé avec doute par Serville (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. IV, p. 37), qui en fait la deuxième division du genre *Agapanthia*; et dont les caractères sont: Tête portant en avant une lunule saillante, dont les extrémités s'élèvent en forme de cornes; face antérieure courte; front bombé. Ce genre, aujourd'hui généralement adopté, renferme quatre espèces: les *P. bicornis*, *cornuta* Ol. *octomaculata* Serv., et *Capreola* Gr. Les deux premières sont originaires de la Guyane française, et les deux dernières du Brésil. (C.)

***PHOEBÉES**. *Phœbeæ*. BOT. PH.—Tribu des Laurinées (*voy*. ce mot), ainsi nommée du genre *Phœbe*, qui lui sert de type. (AD. J.)

PHOENICANTHEMUM, Bl. (*Flor. Jav. Loranth.*, 13, t. 14). BOT. PH. — *Voy*. LORANTHUS, Linn.

***PHOENICITES**. BOT. FOSS. — Genre de Palmiers fossiles établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 121), qui le décrit ainsi: Feuilles pétiolées, pinnées; folioles linéaires, liées en deux à leur base, à nervures fines et peu marquées.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, la *Phœnicites pumila*, trouvée dans le terrain de sédiment supérieur. (J.)

PHOENICOPHAUS. OIS. — *Voy*. PHÉNICOPHAUS.

PHOENICOPTÈRE. *Phœnicopterus* (φοινικός, rouge; πτερόν, aile). OIS. — Genre de l'ordre des Échassiers, caractérisé par un bec épais, plus haut que large, pourvu d'une membrane à sa base, à bords garnis de petites lames transversales très fines, à mandibule supérieure convexe à sa base, courbée en travers dans son milieu, ensuite aplatie et inclinée à sa pointe; l'inférieure plus épaisse, ovale, canaliculée en dedans; des narines étroites, longitudinales, creusées dans un sillon et pouvant se fermer au gré de l'animal, au moyen d'une membrane operculaire; des jambes d'une hauteur excessive, ayant les trois doigts de devant palmés jusqu'au bout, et celui de derrière libre, court, et ne portant à terre que par son extrémité; un cou en rapport avec la longueur des jambes.

Les caractères mixtes, si nous pouvons ainsi dire, des Phœnicoptères ont conduit les ornithologistes à ranger ces Oiseaux tantôt parmi les Échassiers, et tantôt parmi les Palmipèdes. C'est qu'en effet, selon qu'on accorde plus d'importance à la palmature des pieds ou à la dénudation de la partie inférieure des jambes, on peut placer les

Phœnicoptères soit dans l'un, soit dans l'autre de ces deux ordres. G. Cuvier en compose le dernier genre de ses Échassiers, et les met, par conséquent, tout-à-fait sur la limite qui sépare ceux-ci des Palmipèdes; c'est ce qu'a également fait Vieillot. M. Lesson conserve aussi ces Oiseaux parmi les *Grallæ*, et leur réunit les Dromes et les Avocettes, pour en former son sous-ordre des *Hémipalmes*, qu'il place à la suite des vrais Échassiers, c'est-à-dire des Chevaliers, des Hérons, des Grues, etc. Linné, créateur du genre, rangeait les Phœnicoptères à côté des Canards, dans l'ordre des Palmipèdes. Quelques auteurs ont adopté cette manière de voir : ainsi G.-R. Gray fait des Oiseaux dont il est question le premier genre de sa famille des *Anatidæ*. Il nous semble que l'on peut, avec plus de motifs, admettre avec G. Cuvier, Vieillot, etc., que les Phœnicoptères sont des Grallées plutôt que des Palmipèdes. S'ils ont, comme ceux-ci, les pieds palmés, si leur bec offre quelques uns des caractères de celui des Canards, leurs formes générales, leurs jambes fort longues et nues, enfin leurs habitudes en font des Échassiers. C'est donc à cet ordre que nous les rapportons.

Les Phœnicoptères, qu'on nomme aussi *Flammants* à cause de la couleur rouge de feu que présente une partie de leur plumage, sont des Oiseaux qui aiment la société de leurs semblables. Si Sonnini les a vus en Égypte presque toujours isolés, surtout lorsqu'ils s'avancent dans l'intérieur des terres, il est à présumer que la localité ou peut-être une autre circonstance passsgère et inappréciable pour l'observateur était la cause de cet isolement; car partout ailleurs ces Oiseaux ont été vus vivant en familles composées ordinairement de dix à trente individus. D'Azara en a quelquefois rencontré des bandes de plusieurs centaines d'individus dans les lagunes de la rivière de la Plata et des pampas de Buenos-Ayres. Mais ce fait, sans être aussi exceptionnel que celui dont parle Sonnini, n'en est pas moins fort rare.

C'est sur les bords de la mer, sur les marais qui l'avoisinent, sur les lacs salés et les lagunes, que vivent les Phœnicoptères. Quoique fixés par leur nature sur les plages humides et les pays inondés et marécageux, il arrive cependant parfois que ces Oiseaux sont entraînés au-delà des limites de leur habitat ordinaire et s'égarent dans les pays montueux. M. Crespon, dans sa *Faune méridionale*, dit en avoir reçu plusieurs qui avaient été tués dans de semblables localités, et il rapporte qu'en mai 1843, M. Cambarède en abattit quatre sur les hautes montagnes, au-dessus des *cosses*, à plus de vingt lieues de la mer. D'ailleurs partout les Phœnicoptères fuient les lieux habités et ne fréquentent que les rivages solitaires.

Malgré la palmature de leurs pieds, les Phœnicoptères ne sont point des Oiseaux essentiellement nageurs; la membrane qui réunit leurs doigts semble plutôt destinée à rendre leur marche plus facile sur les fonds vaseux. Leurs jambes, longues et grêles, bien loin de favoriser leur progression terrestre, la rendent, au contraire, lourde et embarrassée. Comme, en marchant, ils abaissent souvent leur cou de manière que leur bec touche presque au sol, on a prétendu, mais à tort, qu'ils avaient besoin de s'appuyer sur leur tête pendant la progression. Les Phœnicoptères pêchent en troupe. Rien n'est curieux comme de les voir se livrer à cet exercice : tous se rangent sur une même file et avancent lentement en conservant le même ordre; de loin, on dirait un escadron rangé en bataille. Ce goût de s'aligner leur reste même lorsqu'ils se reposent sur la plage. Mais, dans cette circonstance, ils ont pour autre habitude de rester debout sur un seul pied, l'autre étant retiré sous le corps et leur tête étant cachée sous une aile, toujours du côté opposé à la jambe pliée, comme pour lui faire équilibre.

Très rusés et très défiants, les Phœnicoptères sont difficiles à approcher, surtout lorsqu'ils sont dans un pays découvert. Quelques individus de la troupe paraissent toujours être en sentinelle; ils font une espèce de garde pendant que les autres reposent ou qu'ils sont occupés à pêcher. Si un ennemi qui cherche à les surprendre a été aperçu, aussitôt un cri bruyant, qui s'entend de très loin et qui est assez semblable au son d'une trompette, est poussé par une sentinelle, et toute la troupe prend son essor et s'élève dans les airs, en observant le même ordre que celui que gardent les Grues en volant. Cependant, les animaux leur inspirant moins de crainte que l'homme,

on peut, en empruntant la dépouille d'un Mammifère de grande taille, d'un Cheval ou d'un Bœuf, les approcher plus facilement. En se cachant de la sorte, ou en employant tout autre moyen pour n'être point vu, « un homme, dit Catesby, peut en tuer un grand nombre; car le bruit du fusil ne leur fait pas changer de place, ni la vue de ceux qui sont tués au milieu d'eux n'est capable d'épouvanter les autres, ni de les avertir du danger où ils sont; mais ils demeurent les yeux fixés et, pour ainsi dire, eloués, jusqu'à ce que la plupart d'entre eux soient tués. »

Les Phœnicoptères se nourrissent de Vers, de Mollusques, d'œufs de Poissons, qu'ils trouvent dans la vase. Pour chercher leur proie, ils tournent le cou et la tête, de façon que la partie plate de la mandibule supérieure touche la terre; ensuite, par des mouvements qui portent la tête de côté et d'autre, ils fouillent la vase à peu près à la manière des Canards.

Chez tous les Oiseaux, la mue des grandes pennes des ailes se fait d'une manière lente et régulière, de manière que l'individu conserve toujours la faculté de voler. Chez les Phœnicoptères le phénomène a lieu d'une façon un peu différente; il paraît s'effectuer d'une manière presque instantanée; ce qui les prive pour quelques jours de la possibilité de s'élever dans les airs. Du moins est-ce ce qui résulte, pour l'espèce européenne, du fait que nous allons emprunter à M. Crespon. « En juin 1828, dit ce naturaliste, l'étang du Valcarés (Gard) étant rempli d'eau, les Flammants n'y furent que plus nombreux; des pêcheurs s'étant aperçus que la plupart de ces Oiseaux refusaient de s'envoler à leur approche, les abordèrent et en prirent plusieurs à la main, et qu'ils vendirent à vil prix à Saint-Gilles, pour être mangés. Instruit de ce fait, je partis sur-le-champ. Arrivé sur les lieux, je pris des engagements avec les pêcheurs, qui hésitaient pourtant à me mettre dans leur barque à cause du vent du nord qui soufflait avec une grande violence; ils finirent cependant par accéder à mes demandes, et nous fondîmes sur les Flammants. Nous étions munis de longs bâtons qui portaient chacun un crochet en fer à un de leurs bouts. Avec de telles armes nous saisissions ces Oiseaux par le cou, nous les amenions près de la barque et nous nous en emparions de suite. Je m'en procurai une trentaine de cette manière. Ce qui avait empêché leur fuite, et ce qui ne me paraît pas ordinaire, c'est qu'étant à l'époque où ces Oiseaux muent, toutes les plus grandes rémiges de leurs ailes étaient tombées. Au même moment, ceux des Flammants à qui il en restait encore assez pour les soutenir dans l'air, ne nous attendirent pas. » Le même auteur rapporte, d'après le témoignage de M. Vigué-Malbois, qu'en 1819 des chasseurs avaient assommé une quarantaine de Phœnicoptères qu'ils avaient rencontrés les pieds pris dans la glace d'un étang voisin d'Aiguemortes. Le même fait était déjà arrivé en 1789. Nous ne le citons que parce qu'il démontre que ces Oiseaux sont sédentaires dans certaines localités de nos contrées méridionales.

On a dit que les Phœnicoptères avaient une manière toute particulière de couver : que ne pouvant ni s'accroupir ni reployer leurs grandes jambes, la nature leur avait cependant donné l'instinct de pouvoir réchauffer leurs œufs sans les endommager et sans trop se fatiguer eux-mêmes. D'après l'opinion générale, ils élèveraient donc, au moyen de leurs pieds, dans les marais où il y a beaucoup de fange, de petits monticules en forme d'îles, faisant saillie hors de l'eau, larges par la base, étroits au sommet, où est ménagée une petite excavation destinée à recevoir les œufs, et c'est sur ces sortes d'îlots que la femelle couverait, en s'y tenant comme à cheval, c'est-à-dire les jambes écartées et appuyées sur la base du nid et dans l'eau.

Or, d'après M. Crespon, que nous citions plus haut, cette croyance générale est une erreur, du moins pour ce qui concerne le Phœnicoptère d'Europe. « Je puis affirmer, dit-il, que dans notre pays ces Oiseaux ne construisent point de nids. C'est sur une petite élévation, le plus souvent sur un petit chemin entre deux fossés, que les femelles pondent, et si elles choisissent une éminence, c'est pour préserver leur progéniture des eaux; la femelle ne se met point à cheval sur les œufs, mais elle les couve en reployant ses jambes sous le ventre. » Ce n'est d'ailleurs guère que la nuit ou durant les pluies que la femelle vient couver;

le jour elle s'éloigne de son nid. La ponte est ordinairement de deux œufs blancs, recouverts, lorsqu'ils sortent du sein de la mère, d'une couche crayeuse qui blanchit lorsqu'on y touche. Les petits peuvent abandonner le nid peu de jours après leur naissance; ils courent, mais ne peuvent bien se servir de leurs ailes qua lorsqu'ils ont acquis toute leur taille.

On s'accorde assez généralement à regarder les Phœnicoptères comme un bon gibier.

Catesby compare leur chair, pour la délicatesse, à celle de la Perdrix. Dampier dit qu'elle est de fort bon goût, quoique maigre. Dutertre la trouve excellente, malgré un petit goût de marais; plusieurs autres voyageurs sont du même avis. Cependant, Lapeire l'a trouvée de mauvais goût, et Sonnini la dit huileuse et d'une odeur désagréable. Les anciens, comme on le sait, faisaient un grand cas de la chair des Phœnicoptères; ils servaient ces Oiseaux dans les meilleurs repas. L'histoire rapporte que l'empereur Héliogabale entretenait des troupes de chasseurs chargés de lui fournir en abondance des Phœnicoptères. La partie la plus estimée était la langue, que sa nature à la fois charnue et graisseuse rend en effet très succulente. Il paraîtrait même qu'aujourd'hui certains peuples font encore la chasse de ces Oiseaux pour un motif analogue. M. Geoffroy Saint-Hilaire rapporte qu'il a souvent vu en Égypte le lac Menzaleh (à l'ouest de Damiette) couvert d'une multitude de barques destinées à la chasse des Flammants. Ces barques reviennent remplies d'Oiseaux auxquels les Arabes arrachent la langue, afin d'en extraire, par la pression, une substance graisseuse qu'ils emploient en guise de graisse.

Le plumage des Phœnicoptères est assez épais, et peut être employé comme celui du Cygne; la belle couleur rose ou rouge vif qu'il présente dans certaines parties le fait rechercher comme fourrure.

Les Phœnicoptères sont répandus sur les rivages de toutes les parties du monde.

On en connaît quatre espèces; nous allons succinctement les décrire.

Le Phœnicoptère des anciens, *Phœn. ruber* Linn. (Buff., *pl. enl.* 63). Tout le plumage d'un beau rose, souvent avec des teintes et des mèches plus vives sur la tête, le long du cou et sur le dos; ailes d'un rouge ardent; bec d'un rouge vif, noir à la pointe; pieds d'un rose rouge.

Cette espèce habite l'Europe et l'Afrique; en France elle est particulière aux plages qui bordent la Méditerranée depuis Hyères jusqu'à Perpignan; mais nulle part elle n'est plus abondante que sur les étangs de la Camargue et dans les environs d'Aigue-mortes. On la trouve aussi en Sardaigne, d'où elle émigre vers la fin de mars, en Sicile, en Calabre, etc.

Le Phœnicoptère rouge, *Phœn. bahamensis* Catesby, *ruber* Wils. (pl. 66, f. 4), fort semblable au précédent, avec lequel on l'a confondu; mais d'une taille un peu plus forte, et ayant le plumage plus vivement coloré. — De l'Amérique méridionale.

Le Phœnicoptère a manteau de feu, *Phœn. ignicapillus* Isid. Geoff. Saint-Hilaire (*Magas. de zool.*, 1832, cl. 2, pl 2). La tête, le cou, la queue, le dos et les parties inférieures, généralement d'un rouge pâle chez les adultes; les ailes, à l'exception des rémiges, d'un rouge vermillon éclatant; les tarses d'un rouge brun dans toute leur longueur.

Cet Oiseau se trouve en Patagonie, à Buenos-Ayres, ainsi qu'à San-Iago de Cuba et du Chili, d'où M. d'Orbigny l'a rapporté.

Le Phœnicoptère pygmée, *Phœn. minor* Geoff. Saint-Hil. (Vieill., *Gal. des Ois.*, pl. 273), remarquable par sa taille, qui est de moitié plus petite et moins forte que celle du Phœnicoptère d'Europe; il n'en est pas fort distinct sous les autres rapports. — Du cap de Bonne-Espérance et du Sénégal. (Z. G.)

*PHOENICOPTÉRIDÉES. *Phœnicopteridæ*. ois. — Famille établie par le prince Ch. Bonaparte dans l'ordre des Palmipèdes, et ayant pour unique représentant le genre *Phœnicopterus* de Linné. (Z. G.)

*PHOENICOPTÉRINÉES. *Phœnicopterinæ*. ois. — Sous-famille à laquelle le prince Ch. Bonaparte a substitué la famille des *Phœnicoptéridées* qui lui correspond entièrement. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

*PHOENICORNIS, Boié. ois. — Syn. d'*Acis*, Less.; *Muscicapa*, Cuv., genre fondé sur le *Muscicapa miniata* Temm. (Z. G.

PHOENICURA, Swains. ois. — Synonyme

de *Ficedula*, Cuv.; *Ruticilla*, Brehm., genre de la famille des Fauvettes. (Z. G.)

PHOENICURUS. OIS. — Nom donné par les anciens au Rouge-Queue, *Syl. phœnicurus*, et devenu nom du genre dont cette espèce est le type. (Z. G.)

* **PHOENICURUS** (φοινίκεος, pourpre; οὐρά, queue). HELM. — Genre singulier et incomplétement connu d'Helminthes propres à la Méditerranée, et dont l'espèce type vit sur les Téthyes. Il a été établi par Rudolphi et nommé aussi *Hydatula* par Renieri, et *Vertumnus* par Otto. On le caractérise ainsi: Corps très mince, membraneux, ovale, un peu allongé, très déprimé, un peu convexe en dessus, tout-à-fait plan en dessous, arrondi et plus épais en avant, aminci, atténué en une sorte de queue simple ou bilobée en arrière. Bouche terminale, ovale, transverse, percée dans une sorte de membrane diaphragmatique. Tel est le *Ph. Tethydicola*. (P. G.)

* **PHOENISOMA**, Swains. OIS — Syn. de *Pyranga*, Vieill.; *Tanagra*, Temm. *Voy.* TANGARA. (Z. G.)

PHOENIX, Cuv. (*Icon*, II, 12, t. 115). BOT. PH. — Synonyme de *Chamærops*, Lin.

PHOENIX, Linn. BOT. PH. — *Voy.* DATTIER.

PHOENIX, Belon. OIS. — Synonyme de *Paradisea*.

PHOENIX. INS. — Nom donné par Engramelle au *Sphinx celerio* L.

PHOENIXOPUS (φοινίξις, teinte rouge; πούς, tige). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Liguliflores, tribu des Chicoracées, établi par Koch (*Flor. germ.*, 450), et dont les principaux caractères sont: Capitule 8-flore, homocarpe, à fleurs uni-sériées. Involucre à huit folioles, dont cinq extérieures plus courtes. Réceptacle épaléacé. Corolle ligulée. Akène uniforme, rostré, comprimé. Aigrette uniforme, soyeuse, plurisériée.

Les *Phœnixopus* sont des herbes à feuilles amplexicaules, décurrentes, lyrées ou sinuées-pinnatifides; à capitules paniculées, jaunes.

Ces plantes croissent dans l'Europe, l'Asie et l'Amérique boréale. Les espèces que ce genre renferme ont été réparties par Cassini (*Dict. sc. nat.*, XXXIII, 483) en deux sections, savoir: a. *Phœnixopus*: Involucre imbriqué, fusiforme; akène à rostre court. Type: *Phœnix. decurrens* (*Prenanthes viminea* Linn.). b. *Mycelis*: Involucre caliculé; akène à rostre long. Type: *Phœnix. muralis* (*Prenanthes id.* Lin.). (J.)

PHOEOCHROUS ET **PHOEOTHRIPS**. INS. — Noms mal orthographiés. *Voy.* PHLŒOCHROUS et PHLŒOTHRIPS.

PHOLADAIRES. *Pholadariæ*. MOLL. — Famille de Conchifères dimyaires, de l'ordre des Enfermés, comprenant les deux genres Pholade et Taret (*voy.* MOLLUSQUES). Lamarck le premier avait établi une famille de ce nom, intermédiaire entre les Solénacés et les Ascidiens; il la composait alors des quatre genres Pholade, Taret, Fistulane et Arrosoir. Plus tard, il les sépara des Solénacés par la famille des Lithophages, en mettant aussi les Ascidiens dans une autre section des Acéphales; puis enfin il créa, dans son ordre des Conchifères crassipèdes, une famille des Tubicolées pour les Arrosoirs, les Fistulanes, les Tarets et quelques autres genres, et plaça entre cette famille et celle des Solénacés ses Pholadaires, réduits aux deux seuls genres Pholade et Gastrochène. Les Lithophages alors se trouvaient reportés dans un autre ordre, celui des Conchifères ténuipèdes. Or, comme l'a prouvé M. Deshayes, le Gastrochène n'est qu'une Fistulane sans son tube, et les Tarets et Térédines ont plus de rapport avec les Pholades qu'avec les autres Tubicolés; on doit donc renoncer à la classification suivie par Lamarck dans ces deux familles, et adopter celle que nous donnons d'après M. Deshayes, comme plus conforme aux rapports naturels. Cuvier n'avait point adopté la famille des Pholadaires, et il laissait dans sa famille des Enfermés les Pholades avec les Byssomyes et les Hiatelles. M. de Blainville a mieux compris les rapports de ces Mollusques, en réunissant dans sa famille des Adesmacées, qui correspond à notre famille des Pholadaires, les genres Taret, Térédine et Pholade, avec une Cloisonnaire et une Fistulaire, qui doivent rentrer dans le genre Taret, de même que la Térédine doit être réunie aux Pholades. (DUJ.)

PHOLADE. *Pholas*. MOLL. — Genre de Mollusques conchifères dimyaires, de l'ordre des Enfermés, de la famille des Pholadaires (*voy.* ce mot), et caractérisé de la manière suivante par Lamarck (*Animaux sans vertè-*

bres, t. VI, p. 42) : Animal habitant une coquille bivalve, dépourvu de fourreau tubuleux, faisant saillir antérieurement deux tubes réunis, souvent entourés d'une peau commune, et postérieurement faisant sortir un pied ou un muscle court, très épais, aplati à son extrémité.

La coquille est bivalve, équivalve, transverse, bâillante de chaque côté; ayant des pièces accessoires diverses, soit sur la charnière, soit au-dessous. Le bord inférieur ou postérieur des valves est recourbé en dehors.

Quelque singulière que paraisse la coquille des Pholades par les pièces accessoires qui se trouvent à sa charnière, elle n'en est pas moins parfaitement conforme au caractère de toutes les coquilles bivalves dont l'essentiel est d'avoir les deux valves réunies en charnière en un point de leur bord. Mais ici, outre les deux valves qui constituent la coquille, l'on voit des pièces particulières diversement situées, en nombre variable, et toujours plus petites que les véritables valves. Dans les Pholades, la coquille elle-même enveloppe en grande partie le corps de l'animal, et alors il n'a pas besoin de fourreau pour le défendre ou le garantir.

Les Pholades sont la plupart des coquillages térébrants. Elles percent les pierres, le bois, ou s'enfoncent dans le sable; elles vivent, comme stationnaires, dans les trous ou les conduits qu'elles se sont pratiqués. Leur coquille est en général mince, fragile, blanche, à côtes ou stries dentées, rudes au tact.

Lamarck (*Animaux sans vertèbres*) cite et décrit onze espèces de ce genre; quelques unes sont assez abondantes sur les bords de la Méditerranée où on les nomme *Dails*; elles servent même d'aliment aux habitants de ces localités. Telles sont les PHOLADES DACTYLE, CRÉPUE, STRIÉE, SCABRELLE, etc.

Parmi les espèces qui vivent dans les bois, il en est une qui s'y enfonce profondément; elle est très courte, globuleuse, et sa pièce postérieure est très petite. M. Turton a cru ces caractères suffisants pour l'établissement d'un nouveau genre qu'il nomme *Xylophaga*, mais que M. Deshayes regarde comme inutile. Le genre *Jouannetia*, proposé par M. Desmoulins (*Bullet. de la Soc. philom.*) pour une Pholade très globuleuse, très courte, et ayant une seule pièce dorsale très grande, ne doit pas être non plus détaché des Pholades proprement dites.

On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces fossiles de Pholades, une d'Angleterre, une de Touraine, deux d'Italie et trois des environs de Paris. Parmi ces dernières, nous citerons la PHOLADE CONOÏDE, *Pholas conoidea* Desh.

PHOLADOMYE. *Pholadomya* (*Pholas*, Pholade; *Mya*, Mye). MOLL. — Genre de Conchifères dimyaires de la famille des Solénacés, établi par M. Sowerby pour une coquille vivante des côtes d'Islande. Ce genre, intermédiaire, en quelque sorte, entre les Panopées et les Pholades, comprend aussi plusieurs espèces fossiles dont on ne connaît que les moules internes, caractéristiques de certains terrains secondaires, et qu'on avait rangées parmi les Cardites, les Trigonies ou les Myes. La coquille est mince, transparente, blanche ou jaunâtre, transverse, ventrue, ovale ou cordiforme, inéquilatérale, bâillante des deux côtés, mais plus en arrière que du côté antérieur où elle est plus courte. La charnière a une petite fossette allongée, subtrigone, et une nymphe marginale saillante sur chaque valve; le ligament est externe, court, inséré sur les nymphes à leur face externe; les impressions musculaires sont très superficielles, peu saillantes, et une impression palléale, profondément sinueuse en arrière, s'étend de l'une à l'autre. L'espèce type (*P. candida*) a le côté antérieur très court, arrondi, et le côté postérieur un peu allongé, un peu anguleux; la partie moyenne de la coquille est couverte de grosses côtes arrondies partant du sommet, et croisées transversalement par des stries d'accroissement assez profondes. (DUJ.)

PHOLAS. MOLL. — *Voy* PHOLADE.

PHOLCUS (φολκός, nu). ARACHN. — Genre de l'ordre des Aranéides, de la tribu des Araignées, établi par M. Walckenaër et adopté par tous les aptérologistes. Chez les Aranéides qui composent ce genre, les yeux sont au nombre de huit, tous presque égaux entre eux, groupés sur une éminence antérieure du céphalothorax par deux ou par trois. La lèvre est grande, resserrée à sa base, dilatée dans son milieu, arrondie à son extrémité. Les mâchoires sont étroites, al-

longées, cylindriques, légèrement creusées et amincies à leur extrémité externe, inclinées sur la lèvre et contiguës. Les pattes sont très allongées, grêles; la première paire est la plus allongée, la seconde ensuite, la troisième est la plus courte.

Ces Aranéides, presque sédentaires, forment une sorte de réseau très lâche, composé de fils flottants ou très écartés, très fins, tendus sur plusieurs plans différents; leurs œufs sont agglutinés en une masse ronde et nue, qu'aucun tissu ne recouvre, et elles les transportent ainsi entre leurs mandibules.

Les espèces qui composent ce genre sont peu nombreuses; elles habitent l'Europe et l'Afrique.

Parmi elles, je citerai, comme type de cette coupe générique, le PHOLQUE PHALANGIDE, *Pholcus phalangioides* Walck. (*Histoire naturelle des Insectes aptères*, t. I, p. 652, n. 1.) Cette espèce, qui habite l'Europe et l'Afrique, se trouve assez communément dans les maisons, et, dès qu'on la touche, elle fait vibrer avec violence les fils qu'elle a tendus et sur lesquels elle se tient ordinairement en observation. (H. L.)

* **PHOLEOBIA.** MOLL. — Nom proposé par Leach pour des Conchifères dimyaires connus sous le nom de Saxicaves. (DESH.)

***PHOLICODES** (φολιδώδης, écailleux). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides gonatocères, et de la divison des Cyclomides, créé par Schœnherr (*Dispositio methodica*, p. 186; *Genera et sp. Curcul. syn.*, t. II, p. 527; VII, 229), et dans lequel il a placé les six espèces suivantes: *P. lepidopterus* (*lepidophorus* Dej.), *nubiculosus* Fald., *inauratus* Man., *plebejus*, *trivialis* et *Syriacus* Schr.; elles sont originaires de la Russie méridionale et de l'Asie mineure. (C.)

PHOLIDANDRA, Neck. (*Elem.*, n. 542). BOT. PH.—Synonyme de *Galipea*, St-Hil.

PHOLIDIA (, écaille). BOT. PH. — Genre de la famille des Myoporinées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 517). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande méridionale. *Voy.* MYOPORINÉES.

***PHOLIDOSAURUS**, H. de Meyer (φολίς, écaille; σαῦρος, lézard). PALÉONT. — G. de Reptiles fossiles de la formation wealdienne du nord de l'Allemagne, établi par M. de Meyer sur huit vertèbres dorsales, des côtes et des écailles osseuses du thorax. Ces écailles sont de trois sortes: celles du dos, celles des flancs et celles du ventre. Cet animal devait être assez grand, puisque la plus grande des dorsales a 4 ou 5 centimètres de longueur et 12 de largeur. Nous sommes tentés de croire que ces écailles annoncent un Crocodilien. Quoi qu'il en soit, M. H. de Meyer donne à cette espèce le nom de *Phol. Schaumburgensis*, en l'honneur du prince de *Schaumburg-Lippe* qui possède la pièce originale. (L...D.)

* **PHOLIDOTA** (φολιδωτός, écailleux). REPT.—Nom que Merrem, dans son *Tentamen system. Amph.*, publié en 1820, donne aux vrais Reptiles, c'est-à-dire aux Chéloniens, Crocodiliens, Sauriens, Ophidiens et Amphisbènes, parce qu'ils ont le corps couvert d'un épiderme écailleux, caractère extérieur qui les distingue des Batraciens ou Reptiles à peau nue. MM. de Blainville et Oppel avaient déjà proposé de séparer, comme classes distinctes, les Reptiles écailleux qu'ils nomment Squamifères, et les Batraciens ou Nudipellifères. *Voy.* l'article REPTILES. (P. G.)

PHOLIDOTA (φολιδωτός, écailleux). BOT. PH.—Genre de la famille des Orchidées, tribu des Pleurothallées, établi par Lindley (*in Hook. exot. Flor.*, t. 138). Herbes de l'Inde. *Voy.* ORCHIDÉES.

PHOLIDOTUS (φολιδωτός, écailleux). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes pétalocères, et de la tribu des Lucanides, créé par Mac-Leay (*Horæ Entomologicæ*, t. I, p. 97), adopté par Latreille (*Règne animal* de Cuvier, t. IV, p. 578) et par Dejean (*Cat.*, 3e éd., p. 193). Il se compose de cinq espèces, toutes originaires du Brésil, savoir: *P. Humboldtii* Schr. (*lepidosus* M.-L.), *geotrupoides* Pty., *Dejeanii* Buq., *Spixii* Pty. et *irroratus* Hope.

Dalmann et Perty ont décrit depuis ces Insectes sous les noms génériques, le premier, de *Chalcimion*, qui a été employé pour les mâles, et le second celui de *Casignetus* pour les femelles.

Les *Pholidotus* ont des mandibules fort longues, étroites, arquées, terminées en crochet courbé inférieurement, et dentelées en scie au côté interne; la massue de leurs antennes est formée de trois articles un peu

pectinés et presque perfoliés ; le menton recouvre les mâchoires. (C.)

PHOLIDOTUS. MAM. — Nom appliqué par Brisson aux Pangolins. *Voy.* ce mot. (E. D.)

PHOLIS (φωλίς, les Grecs nommaient ainsi un Poisson de mer qui s'enveloppe dans son écume). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Gobioïdes, établi par M. Flemning (*Brit. anim.*, p. 207) aux dépens des Blennies, dont il diffère par l'absence de tentacules sur les orbites, ou même des crêtes charnues, qui sont si caractéristiques chez les Blennies.

MM. G. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. XI, p. 268) décrivent quatre espèces de ce genre. Le PHOLIS LISSE, *Ph. lævis* Flemm. (*Blennius pholis* Linn.), espèce type de ce genre, est un petit Poisson que l'on trouve sur toutes les plages herbeuses de nos côtes. (M.)

***PHOLOE.** ANNÉL. — Genre d'Aphrodisiens établi par M. Johnston (*Annal. of nat. hist.*, t. II, 1839).

PHOMA (φῶμα, enflure). BOT. CR. — Fries (*Syst. Myc.*, vol. II, p. 546) caractérise ainsi ce genre : Périthèce nul ; nucléus grumeleux, développé et renfermé dans un tubercule formé par la matrice, s'ouvrant par un pore simple ; thèques nulles ; spores globuleuses ou allongées, rejetées en dehors.

Ces Champignons vivent sur les feuilles et sur les tiges des plantes, et forment de petits tubercules qui ressemblent à des Sphéries, des Sclérotes ou des Xylomes. Ils doivent être placés, d'après leurs caractères, dans les Clinosporés endoclines et dans la tribu des Sphéropsidés.

Le *Phoma pustula* Fr. (*Sphæria pustula* Pers.), qui se rencontre fréquemment sur les feuilles de Chêne, n'appartient certainement pas à ce genre, parce qu'il est pourvu de spores renfermées dans de véritables thèques. Le *Phoma Hederæ* Desmaz., est un *Sphæropsis* ; son conceptacle est parfaitement distinct et nullement confondu avec les fibres de l'écorce du Lierre. Le *Phoma filum* Fr., que l'on rencontre fréquemment sur les Urédinées, doit être placé parmi les *Diplodia*, parce qu'il a un conceptacle propre, et que ses spores allongées, un peu étranglées à leur partie moyenne, sont divisées par une cloison ; il doit donc prendre le nom de *Diplodia filum*. Je n'ai pas eu l'occasion d'analyser les autres espèces, peut-être présentent-elles les caractères que Fries leur a assignés. (LÉV.)

PHONÈME. *Phonemus.* MOLL. ? FORAMIN. — Genre proposé par Montfort pour une coquille microscopique de Rhizopode ou Foraminifère, qui fait partie du genre *Robulina* de M. Alc. d'Orbigny. (DUJ.)

***PHONEUS.** OIS. — Genre établi par Kaup dans la famille des Pies-Grièches sur le *Lan. rufus* de Brisson. *Voy.* PIE-GRIÈCHE. (Z. G.)

***PHONEUS** (φωνέω, faire du bruit). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques, établi par M. Serville et adopté par M. Macquart (*Dip. exot.*, t. I, 1re partie) La seule espèce de ce genre est le *Phoneus Servillei* Macq. ; elle a été trouvée au Brésil. (L.)

PHONEUTRIA. ARACHN. — *Voy.* CTÈNE.

***PHONIUS**, Chevrolat. INS — Synonyme de *Cleronomus*, Klug. (C.)

PHONOLITHE (φωνέω, retentir ; λίθος ; pierre). GÉOL. — Cette espèce, que M. Cordier range dans le groupe de ses roches feldspathiques adélogènes, ne diffère du Trachyte que par le volume des parties constituantes. Sa pâte est analogue, pour la composition, à celle du Trachyte (*voy.* ce mot) ; mais elle s'en distingue en ce qu'elle est toujours parfaitement compacte et sans porosité sensible ; elle est formée principalement d'éléments microscopiques et cristallins de Feldspath qui ne laissent point d'intervalle entre eux. La Phonolithe est quelquefois porphyrique, par suite de la présence de cristaux de Feldspath et d'Amphibole. D'autres fois elle prend une contexture variolaire sur quelques points des parties supérieure et inférieure de la masse ; enfin, elle se divise souvent en masses tabulaires plus ou moins minces et douées alors d'une grande résonnance : circonstance à laquelle la roche doit son nom. La Phonolithe, qui offre toutes les formes prismatiques du Basalte, appartient aux terrains d'épanchements trachytiques. (C. D'O.)

PHONYGAME. *Phonygama.* OIS. — Genre de l'ordre des Passereaux et de la famille des Dentirostres (Cuvier), établi par M. Lesson sur des espèces qu'on laissait

confondues parmi les Paradisiers ou parmi les Rolliers et les Corbeaux. G. Cuvier les avait d'abord réunies aux Cassicans, avec lesquelles elles ont de très grands rapports; il les en détacha plus tard pour en former son genre Calybé (*Chalybeus*). Les Phonygames sont caractérisés par un bec robuste, plus long que la tête, élevé, élargi à la base, comprimé sur les côtés, à arête très convexe, entamant les plumes du front, à pointe recourbée et dentée; par des fosses nasales profondes, recouvertes d'une membrane au centre de laquelle sont percées les narines; celles-ci à demi cachées par les plumes du front; par des tarses robustes, scutellés; le pouce armé d'un ongle puissant; la queue arrondie, composée de douze pennes.

Mais le caractère le plus remarquable des Phonygames (de l'espèce, du moins, que M. Lesson nomme *Phonygame Kéraudren*) est formé par la modification que la trachée-artère a subie. En partant des poumons, cet organe se dirige en avant jusqu'au sternum, sur le bord antérieur duquel il se courbe pour descendre, extérieurement et en arrière, sur l'abdomen, au-dessus des muscles et au-dessous de la peau; là, la trachée se contourne, forme des anses, et se replie trois fois en cercle, avant de remonter vers le cou pour s'unir aux branches de l'os hyoïde et à la base da la langue.

« La conformation de cet organe, dit M. Lesson, dont nous connaissons peu d'analogues chez les Oiseaux, si nous en exceptons quelque chose de semblable chez le Cygne et chez le Hocco, permet au Phonygame de jouir de la prérogative de moduler des sons comme avec un cor; aussi cet Oiseau est-il doué d'un chant essentiellement musical. Les sons que pousse, dans les profondeurs des forêts de la Nouvelle-Guinée, le Phonygame Kéraudren ne permettent point de le confondre avec aucune autre espèce d'Oiseau; ils sont clairs, distincts et sonores, et passent successivement par presque tous les tons de la gamme. »

Les Phonygames vivent solitaires dans les forêts de la Nouvelle-Guinée. Ils sont très défiants, et paraissent se nourrir de fruits. Leurs mœurs, du reste, paraissent avoir beaucoup d'analogie avec celles des Corbeaux. Leurs plumes sont soyeuses et métallisées.

M. Lesson range dans ce genre les trois espèces suivantes :

Le Phonygame Kéraudren, *Ph. Keraudrenii* Less. (*Zool. de la Coq.*, pl. 13), *Chalybœus cornutus* Cuv. Tout le plumage d'un vert sombre, chatoyant sur le dos; deux huppes minces, triangulaires, formées de plumes effilées, occupent les parties latérales et postérieures de l'occiput.

Cet Oiseau habite la Nouvelle-Guinée. Les Papous de Doréry le nomment *Mansinéme*, et ceux de Rouy *Issape*.

Le Phonygame calybé, *Ph. viridis* Less. (Buff., *pl. enl.*, 634, sous le nom de *Calybé de la Nouvelle-Guinée*), *Chaly. paradiseus* Cuv. Plumes de la tête et du cou comme du velours frisé, à reflets métalliques vert-bleuâtre, à teintes irisées et violettes.

Même patrie. Comme les Papous dessèchent cet Oiseau à la fumée, M. Lesson serait porté à croire que c'est à cette opération que sont dus les effets dorés de son plumage.

Le Phonygame noir, *Ph. ater* Less. et Garn. (*Zool. de la Coq.*). Plumage en entier d'un vert bleuâtre métallique, ayant l'éclat du fer poli, suivant les reflets de la lumière; les tarses et le bec rouge de corail. — Même habitat que les précédents. (Z. G.)

PHOQUE. *Phoca*, Lin. mam. — Genre de Mammifères carnassiers, de la famille des Phociens d'Is. Geoffroy, et des Phocidées de Lesson. Ils appartiennent aux *Carnassiers carnivores empêtrés* du premier, aux *Aquatiques pinnipèdes* du second.

G. Cuvier en a formé, sous le nom d'Amphibies, et en y joignant les Morses, la troisième et dernière tribu de ses Mammifères carnassiers, et les a placés entre les Chats et les Sarigues, dans sa classification naturelle du règne animal. Le vrai est qu'ils n'ont pas la moindre analogie ni avec les uns ni avec les autres, et que cette famille seule, placée où il l'a mise, suffirait pour donner un démenti formel à sa prétendue loi de la subordination des caractères, loi à laquelle, du reste, il a souvent manqué lui-même dans sa méthode. Duméril, en les rejetant à la fin des Mammifères quadrupèdes pour les rapprocher des Cétacés, me semble beaucoup plus rationnel, et s'être déterminé sur des analogies plus nombreuses, plus tranchantes, et surtout moins systé-

matiques. A bien prendre, on devrait peut-être, ainsi quo l'a fait Latreille, en créer un ordre à part, que l'on intercalerait, comme l'a fait Duméril, entre les Mammifères quadrupèdes et les Cétacés. J'aimerais mieux, s'il fallait absolument changer leur nom de Phoque, connu de tous les peuples depuis l'antiquité (voir Pline, Aristote, etc.), leur donner plutôt celui de *Cynomorphes*, qui leur avait été imposé par Latreillo, que celui d'Amphibies, et cela par deux raisons essentielles : 1° parce que ce dernier mot donne une fausse idée do ces animaux aquatiques ou marins, mais nullement amphibies ; 2° parce quo, si ce mot pouvait convenir à des Mammifères, ce qui n'est pas, ce serait plutôt aux Cétacés, aux Lamantins, etc., qu'il conviendrait qu'aux Phoques. Quoi qu'il en soit, Cuvier leur assigne pour caractères généraux : Pieds si courts et tellement enveloppés dans la peau, qu'ils no peuvent, sur terre, leur servir qu'à ramper ; mais commo les intervalles des doigts y sont remplis par des membranes, ce sont des rames excellentes ; aussi ces animaux passent-ils la plus grande partie de leur vie dans la mer, et ne viennent-ils à terre que pour se reposer au soleil et allaiter leurs petits. Leur corps allongé, leur épine très mobile et pourvue do muscles qui la fléchissent avec force, leur bassin étroit, leurs poils ras et serrés contre la peau, se réunissent pour en faire de bons nageurs, et tous les détails de leur anatomie confirment ces premiers aperçus.

Les Phoques, en particulier, ont quatre ou six incisives en haut, quatre en bas, des canines pointues et des mâchelières au nombre de vingt, vingt-deux ou vingt-quatre, toutes tranchantes ou coniques, sans aucune partie tuberculeuse ; cinq doigts à tous les pieds, dont ceux de devant vont en décroissant du pouce au petit doigt, tandis qu'aux pieds de derrière le pouce et le petit doigt sont les plus longs, et les intermédiaires les plus courts. Les pieds de devant sont enveloppés dans la peau du corps jusqu'au poignet, ceux de derrière jusqu'aux talons. Entre ceux-ci une courte queue. Leur tête ressemble à celle d'un Chien ; leur languo est lisse, échancrée au bout ; leur estomac simple ; leur cœcum court ; leur canal long et assez égal. Ces animaux vivent de poissons ; ils mangent toujours dans l'eau, et peuvent fermer leurs narines, quand ils plongent, au moyen d'une espèce de valvule. Comme, en plongeant, ils restent assez longtemps sous l'eau, on a cru quo le trou botal restait ouvert chez eux comme dans le fœtus ; mais il n'en est rien. Il y a cependant un grand sinus veineux dans leur foie, qui doit les aider à plonger en leur rendant la respiration moins nécessaire au mouvement du sang, qui est très abondant et très noir.

Ici nous ferons une observation en faveur des lecteurs qui na sont pas encore initiés à la nomenclature scientifique. Le mot *amphibie*, appliqué assez mal à propos aux Phoques par G. Cuvier, n'a pas du tout ici la signification que lui donnaient nos pères, et qu'on lui donne encore assez généralement dans le monde. Les anciens croyaient qu'il existe dans la nature des êtres privilégiés ayant la faculté de vivro également sur la terre et dans l'eau, ou plutôt sous l'eau. Des observations mieux suivies, et faites avec plus do philosophie, ont prouvé que, à deux ou trois exceptions près, tous les animaux n'ont chacun qu'un seul système de respiration, et ne peuvent par conséquent respirer dans deux différents éléments. Les uns sont munis de poumons ou d'organes analogues, dont l'appareil est propro à décomposer l'air pour en soutirer l'oxygène indispensablo à l'entretien de la vie. Ceux-là sont obligés de respirer l'air en nature, comme l'hommo, et si on les submerge pendant un certain temps, ils périssent asphyxiés. Les autres sont munis d'ouïes ou branchies, propres seulement à décomposer l'eau pour en extraire l'oxygène, et ils périssent également asphyxiés s'ils sont plongés dans l'air pur.

Comme tous les Phoques ont, à peu de chose près, la même organisation, les mêmes mœurs et les mêmes habitudes, nous pouvons esquisser ici leur histoire, afin d'éviter des redites inutiles. Ainsi que nous l'avons énoncé, ces animaux sont connus depuis la plus haute antiquité, et les poëtes se sont chargés les premiers de nous transmettre leur histoire, en la parant de toutes les brillantes fictions do leur imagination. Ils n'ont probablement connu que le Phoque commun, qui se trouvait alors assez communé-

ment sur le littoral de la Méditerranée, et cela leur a suffi pour inventer les Tritons, les Syrènes, les Néréides, et toute la cour aquatique de Neptune. Suivons-les un instant dans leurs gracieuses épopées.

Voici les bords heureux de la Méditerranée, dont les eaux vertes et limpides reflètent le feuillage grisâtre de l'Olivier, entrelacé aux rameaux grêles du Grenadier et aux riches pampres dela vigne. Les flots, en battant continuellement contre la roche calcaire qui enfonce sa base dans leur sein, y ont creusé des grottes et des cavernes à demi submergées, que l'imagination superstitieuse ou poétique (ce qui revient à peu près au même) a peuplées d'êtres mystérieux ou terribles. C'est l'humide demeure des Syrènes, des Tritons, des génies de la tempête; et, dans le moyen âge, ces sombres grottes sont les palais des fées de la mer. Encore aujourd'hui, lorsque le ciel est voilé de noirs nuages, lorsque le vent gémit dans les arbres de la forêt et ride la surface des eaux, par une nuit d'automne, le marin, assez imprudent pour approcher sa nacelle de ces antres ténébreux, laisse tout à coup tomber sa rame de saisissement et d'effroi, en entendant les sons lugubres qui viennent frapper son oreille épouvantée. Qu'il se hâte de dresser sa voile triangulaire, de tourner sa proue vers la haute mer, et de saisir son aviron, car s'il tarde un instant encore il verra sa barque entourée par les fantômes des matelots morts dans les flots, et pour peu qu'il ait eu un vieux parent victime de la tempête, il le reconnaîtra probablement à la pâleur de sa figure blanche, au sombre feu qu'exhalent toujours les yeux caves d'un mort qui a quitté le séjour des spectres pour venir jeter encore un dernier regard sur ce qu'il aimait sur la terre. Il apercevra ces âmes fantastiques glisser sur les eaux en les ridant à peine, et si le vent chasse un instant dans le ciel le nuage qui obscurcissait la lune, il les verra se traîner sur cette terre qu'elles regrettent, et désespérées, se replonger en gémissant dans la mer, où elles resteront jusqu'à la consommation des siècles. Telle est la superstition d'aujourd'hui. Entrez dans la pauvre cabane du premier pêcheur que vous rencontrerez sur la côte, asseyez-vous à côté de lui, à son foyer, et vous apprendrez, en comparant les longues histoires qu'il vous débitera sur les cavernes de la mer, que, depuis Carybde et Scylla, les mêmes faits ont donné lieu à des superstitions aussi différentes que les siècles qui les ont vues naître.

Les Syrènes, monstrueuses filles d'Achéloüs et de Calliope, au corps de femme et queue de poisson, au chant mélodieux et perfide, pouvaient plaire aux imaginations grecques et romaines, du temps d'Homère et de Virgile. Mais elles ont été détrônées par les fées et les génies du moyen âge; et puis sont venus les premiers naturalistes qui ont remplacé les unes et les autres, en les dépoétisant, par des évêques, des moines et des capucins. Le naturaliste Rondelet, dans le XVI[e] siècle, a figuré le *Moine* et l'*Évêque* dans son *Histoire entière des Poissons, avec leurs pourtraits au noif.* « De nostre temps en Nortuège (Norwége), dit-il, on a pris un monstre de mer, après une grande tourmente, lequel tous ceux qui le virent incontinent lui donnaient le nom de Moine, car il avait la face d'homme, mais rustique et mi-gratieuse, la teste rase et lize; sur les espaules, comme un capuchon de moine, deux longs ailerons au lieu de bras, le bout du corps finissait en une queue large; le pourtrait sur lequel j'ai fait faire le présent m'a été donné par très illustre dame Marguerite de Valois, reine de Navarre, lequel elle avait eu d'un gentilhomme qui en pourtait un semblable à l'empereur Charles-Quint, estant alors en Hespagne. Le gentilhomme disait avoir veu ce monstre tel comme son pourtrait le portoit en Nortuege, jeté par les flots et la tempeste de la mer sur la plage, au lieu nommé Dièze, près d'une ville nommée Denelopock. J'en ai veu un semblable pourtrait à Rome, ne différent en rien du mien. Entre les bestes marines, Pline fait mention de l'homme marin, et de Triton comme choses non feintes. Pausanias aussi fait mention du Triton. »

Il ajoute à propos de l'Évêque: « J'ai veu un pourtrait d'un autre monstre marin, à Rome, où il avait esté envoyé avec lettres par lesquelles on asseurait pour certain que, l'an 1531, on avait veu ce monstre en habit d'évesque, comme il est pourtrait, pris en Pologne et porté au roi dudit pays, faisant certains signes pour monstrer qu'il

avait grand désir de retourner en la mer, où estant amené se jeta incontinent dedans. »

Et si vous voulez en savoir plus long sur ces moines et ces évêques marins, lisez leur histoire dans les ouvrages de leur époque, car on la trouve presque partout. Le *Moine*, quand on le sortit de l'eau, poussa un profond soupir, prouvant les regrets qu'il éprouvait en quittant malgré lui son élément chéri, et il fit plusieurs signes énergiques pour qu'on le laissât y rentrer. On reconnut aisément que c'était un abbé du royaume des ondins, à la coiffure qu'il avait sur la tête, coiffure que les uns prirent pour une mitre à la mode du pays sous marin, les autres pour un capuchon de franciscain. Mais l'opinion de ces derniers ne prévalut pas, sans doute parce qu'elle rapprochait le plus de la vérité. Quant à l'Évêque poisson, il était couché sur le rivage sans dire mot, ce qui fit que les pêcheurs s'aperçurent qu'il ne savait pas parler le suédois, et cela leur parut très singulier; ils pensèrent que probablement il ne connaissait à fond que la langue des poissons, comme il est dit dans son histoire. Ils voulurent le faire lever pour l'emmener à la ville où leur dessein était de le montrer aux curieux pour de l'argent; mais la chose était difficile, car le corps de l'Évêque se terminait en une queue fourchue, à la manière des Marsouins, et il manquait de jambes pour marcher; on le porta donc. Tous les curieux furent édifiés de son air grave et réfléchi, et l'on crut reconnaître quelques signes d'onction à la manière dont il tenait constamment ses mains croisées sur sa poitrine. Ce n'est pas non plus sans admiration que l'on vit comment ses cinq doigts étaient réunis par une membrane souple et mince, qui lui donnait une grande facilité pour nager.

Tels sont les éléments que les premiers naturalistes, tels que Celsius, Aldrovande, Gesner, etc., possédaient pour écrire l'histoire des Phoques; aussi ne faut il pas s'étonner si, jusqu'à Linné, on ne pouvait parvenir à débrouiller quelque chose de certain sur ces singuliers animaux. Les voyageurs, il est vrai, en mentionnaient un assez bon nombre, mais l'amour du merveilleux présidait plus que la science à la rédaction de leurs voyages aventureux, et leurs descriptions mal faites, et le plus souvent mensongères, ne pouvaient être d'aucune utilité aux naturalistes. Steller, Égède, Crantz, Molina, Erxleben, donnèrent quelques descriptions bonnes ou passables; mais comme les Phoques sont pour ainsi dire dispersés sur toute la surface de la terre, qu'il y en a fort peu de conservés dans les musées d'histoire naturelle, et que ces animaux varient beaucoup dans leur pelage, en raison de l'âge et des sexes, les travaux des naturalistes restèrent imparfaits. Boddaert, et ensuite Péron, en divisant les Phoques en raison de ce que les uns ont une conque extérieure de l'oreille, tandis que les autres n'en ont pas, firent un peu avancer la science; et enfin, Fr. Cuvier, en décrivant les crânes des Phoques qui existent dans le cabinet d'anatomie du Musée, a complété, autant qu'il était possible, l'étude de ces animaux.

Malgré tout cela, nous sommes encore bien loin de l'époque où l'on pourra faire une histoire un peu passable des Phoques, et Fr. Cuvier lui-même, tout en rendant un véritable service à la science, en a cependant retardé les progrès, parce qu'il n'a pu résister à cette malheureuse manie qu'il avait de créer de nouveaux genres, sans aucune nécessité. Il en résulte que, sur de légères différences existant dans l'ostéologie des têtes qu'il a pu examiner, il a divisé les Phoques en sept genres, sans savoir le moins du monde si les nombreuses espèces qu'il ne connaissait pas pourraient se rapporter à une de ses divisions, ou s'il serait obligé de créer autant de genres, ou à peu près, qu'il y a d'espèces. Fr. Cuvier et la plupart des naturalistes qui ont suivi son école, tout en désavouant le maître, ont toujours mis beaucoup trop d'importance à des différences de formes et de proportions dans les os de la tête, et ils ont agi comme si ces formes et ces proportions ne pouvaient nullement changer ni dans le même genre ni dans la même espèce. Il en résulte que s'ils n'eussent pas connu le Chien, et qu'on leur eût présenté les têtes de leurs nombreuses races, ils en auraient fait autant d'espèces, de genres; et peut-être de familles si on leur eût montré la petite tête ronde d'un Carlin à côté de la longue tête

d'une Levrette au nez pointu. Quant à nous, nous ne pensons pas qu'un caractère qui n'a nulle importance dans les Chiens, puisse en acquérir quand il s'agit d'autres Mammifères carnassiers. Aussi ne donnerons-nous les genres de Fr. Cuvier que comme de simples divisions auxquelles nous essaierons de rattacher les espèces connues.

Les Phoques sont des animaux dont l'organisation est fort singulière. Destinés par la nature à passer la plus grande partie de leur vie dans l'eau, des nageoires leur étaient plus nécessaires que des pieds. Leurs bras et avant-bras sont courts et engagés sous la peau de la poitrine; la main et les doigts, au nombre de cinq, sont au contraire fort longs et engagés dans une membrane, ce qui les fait ressembler tout à-fait à une nageoire, dont ils remplissent les fonctions. Les pieds de derrière, également palmés, sont étendus le long du corps sous la peau, jusqu'au talon, et ne laissent paraître que les deux mains attachées à l'extrémité du corps, et leur formant comme une nageoire échancrée, au milieu de laquelle est une courte queue. Leur corps est allongé, cylindrique, fusiforme, à épine dorsale très souple, très mobile, soutenue par des muscles puissants qui lui donnent une grande force de mouvement. Généralement ils ont les poils sers et rassants; mais, dans quelques espèces, sous ces poils s'en trouvent d'autres qui sont doux et soyeux. Leurs lèvres sont garnies de moustaches rudes, à poils plats, noueux, paraissant souvent articulés comme les antennes d'un insecte. Rosenthal regarde ces longues soies comme l'organe du tact chez ces animaux; et en effet, elles sont creuses et tapissées de nerfs à leur base. La tête est arrondie plus ou moins, et les narines ont la faculté de se fermer en se contractant, quand l'animal plonge. Les yeux sont remarquablement grands, arrondis, doux et brillants; les paupières, presque immobiles, ne consistent qu'en un simple bourrelet dépourvu de cils. L'oreille consiste le plus souvent en un simple trou, long de deux lignes (dans le Phoque commun), ayant, comme les narines, la faculté de se contracter et de se fermer hermétiquement quand l'animal plonge. La langue est échancrée à l'extrémité, comme fourchue, très étroite, très mince au sommet, large, épaisse, courte à la base, papilleuse. Le cerveau est très développé et le cervelet très grand; aussi les Phoques ont-ils beaucoup d'intelligence. L'estomac a la forme d'un croissant dont les deux extrémités sont tournées en avant, les intestins sont longs et forment de nombreuses circonvolutions; le cœcum est fort court; le foie très grand, à quatre lobes pointus; le cœur est ovoïde, placé au milieu de la poitrine, mais cependant plus à droite qu'à gauche. Le poumon a un seul lobe volumineux. Enfin, leur chair est très bulleuse, et recouverte d'une épaisse couche de graisse presque liquide, dont on fait de l'huile. Leur sang est très abondant et noirâtre.

Leur squelette ne diffère guère de celui des autres animaux mammifères. Les os des bras et des jambes sont plus courts, ainsi que nous l'avons dit; les apophyses épineuses des vertèbres sont très souples, ce qui leur permet de fléchir le corps et de relever verticalement la tête et la poitrine hors de l'eau, tandis que le reste du tronc nage dans une position horizontale. Ils ont quinze côtes de chaque côté, dix vraies et cinq fausses. Le sternum est composé de dix pièces étroites. Il y a cinq vertèbres lombaires, quatre sacrées et douze caudales. Le bassin est fort long et très étroit; enfin, les pubis, fort allongés, sont articulés comme chez l'homme.

Pour étudier les mœurs des Phoques, il faut les suivre à travers les écueils et les récifs qui bordent toutes les mers, et jusque sur les glaces éternelles des pôles. Nous les verrons se jouer à travers les tempêtes, sur les vagues irritées, passer presque toute leur existence dans les eaux, s'y nourrir de Poissons, de crustacés et de coquillages, qu'ils pêchent avec beaucoup d'adresse, et ne venir à terre, où ils ne peuvent se traîner qu'en rampant, que pour allaiter leurs petits ou s'étendre et dormir voluptueusement au soleil. Ce sont les meilleurs nageurs qu'il y ait parmi les Mammifères, si l'on en excepte les Cétacés. Un fait extrêmement singulier, mais établi de manière à ne pas pouvoir en douter, est que ces animaux ont l'habitude constante, lorsqu'ils vont à l'eau, de se lester, comme on fait d'un navire, en avalant une certaine quantité de caill-

loux, qu'ils vomissent lorsqu'ils reviennent au rivage. Il en est qui recherchent les plages sablonneuses et abritées, d'autres les rocs battus par la tempête; il en est enfin qui se plaisent dans les touffes épaisses d'herbes qui croissent sur les rivages. Ils ne se nourrissent pas exclusivement de Poissons, car lorsqu'ils peuvent saisir quelque Oiseau aquatique, un Albatros, une Mouette, ils n'en manquent guère l'occasion. « L'un d'eux, dit M. Lesson, qui nageait très près de la corvette, se saisit, devant nous, d'une Sterne qui volait au-dessus de l'eau en compagnie d'un très grand nombre de Mouettes. Ces Oiseaux maritimes rasaient la mer, et se précipitaient les uns sur les autres pour saisir les débris de Poissons qui étaient dévorés par le Phoque, lorsque celui-ci, sortant vivement la tête de l'eau, s'efforçait à chaque fois de saisir un des Oiseaux, et y parvint en notre présence. »

Pendant leur séjour à terre, ils ne mangent pas; aussi maigrissent-ils beaucoup. Même en captivité, pour dévorer la nourriture qu'on leur jette, ils la plongent dans l'eau; ils ne se déterminent à manger à sec que lorsqu'ils y ont été habitués dès leur première jeunesse, ou qu'ils y sont poussés par une extrême faim.

Il faut, quand un Phoque veut sortir de la mer, qu'il choisisse une place convenable, car ces animaux ont autant de peine à avancer sur le sol ferme, que de facilité à se mouvoir dans les ondes. Ils cherchent une roche plate, s'avançant dans l'eau en une pente douce, par laquelle ils grimpent, et qui se termine de l'autre par un bord à pic, d'où ils puissent se précipiter dans les flots à la moindre apparence de danger. Pour ramper, ils s'accrochent avec les mains ou les dents à toutes les aspérités qu'ils peuvent saisir, puis ils tirent leur corps en avant en le courbant en voûte; alors ils s'en servent comme d'un ressort pour rejeter la tête et la poitrine en avant, et ils recommencent à s'accrocher pour répéter la même opération à chaque pas. Néanmoins, malgré ce pénible exercice, ils ne laissent pas que de ramper assez vite, même en montant des pentes assez roides. Il est étonnant de voir avec quelle adresse ils se cramponnent à un glaçon flottant et très glissant, et parviennent à se hisser dessus pour se reposer et dormir, sans craindre d'être emportés en pleine mer.

Le quartier de rocher moussenx sur lequel un Phoque a l'habitude de se reposer avec sa famille devient sa propriété relativement aux autres individus de son espèce qui lui sont étrangers. Quoique ces animaux vivent en grands troupeaux dans la mer, qu'ils se protègent, se défendent, s'aiment les uns les autres, une fois sortis de leur élément favori, ils se regardent, sur leur rocher, comme dans un domicile sacré, où nul camarade n'a le droit de venir troubler la tranquillité domestique. Si l'un d'eux s'approche de ce sanctuaire de la famille, le chef, ou, si vous aimez mieux, le père, se prépare à repousser par la force ce qu'il regarde comme une agression étrangère, et il s'ensuit toujours un combat terrible, qui ne finit qu'à la mort du propriétaire du rocher ou à la retraite forcée de l'indiscret étranger. Le plus ordinairement c'est la jalousie qui occasionne ces combats; mais il est évident que l'instinct de la propriété y entre aussi pour quelque chose. Jamais une famille ne s'empare d'un espace plus grand qu'il ne lui est nécessaire, et elle vit en paix avec les familles voisines, pourvu qu'un intervalle de quarante à cinquante pas les sépare. Quand la nécessité les y oblige, ils habitent encore sans querelle à des distances beaucoup plus rapprochées; trois ou quatre familles se partagent une roche, une caverne, ou même un glaçon, mais chacun vit à la place qui lui est échue en partage, s'y renferme, pour ainsi dire, sans jamais aller se mêler aux individus d'une autre famille.

Ces animaux sont polygames, et chaque mâle a ordinairement trois ou quatre femelles. On en doit rigoureusement déduire que, dans cette espèce, il naît trois ou quatre femelles pour un mâle, ce qui n'est pas commun dans les Mammifères ordinaires, où le nombre des naissances mâles balance à peu près celui des naissances femelles. Le chef de famille a beaucoup d'affection pour ses femelles, et il les défend avec un courage furieux contre toute agression étrangère. C'est surtout quand elles sont pleines et quand elles mettent bas, c'est-à-dire de novembre en janvier, qu'il redouble de soins et de tendresse pour elles. C'est ordinairement au mois d'avril qu'il s'accouple, sur

la terre, sur la glace, ou même dans l'eau, si la mer est calme. La femelle ne fait qu'un petit.

A l'époque où les femelles vont faire leurs petits, le mâle les conduit à terre et leur choisit, à cinquante pas au plus du rivage, une place commode, tapissée d'algues et de mousses aquatiques, pour y allaiter et soigner leur jeune famille. Dès qu'une femelle a mis bas, elle cesse d'aller à la mer pour ne pas abandonner son enfant un seul instant; mais cette privation n'est pas de longue durée, car, après douze ou quinze jours, il est en état de se traîner, tant bien que mal, et elle le conduit à l'eau. De quoi vit-elle pendant qu'elle est à terre? Voilà une question que n'ont pu résoudre les naturalistes, faute d'observations suffisantes. Quant à moi, j'ai consulté, au Havre, un matelot qui, deux fois, avait fait la pêche aux Phoques dans le Groënland. Tous les renseignements qu'il a pu me donner sont assez insignifiants; cependant il m'a dit avoir vu souvent, à l'époque où les femelles mettent bas, des débris de Poissons sur les rochers où elles avaient l'habitude d'allaiter leur petit. J'en ai conclu que le mâle va pêcher pour elle et lui apporte sa nourriture. Cette hypothèse me paraît d'autant plus rationnelle, que les mâles de différents animaux beaucoup moins intelligents que les Phoques en agissent ainsi, et que l'on ne peut pas supposer qu'elle passe quinze jours sans manger, positivement dans le temps de l'allaitement, instant où la nature exige une nutrition plus abondante.

Quand le petit est arrivé à la mer, la femelle lui apprend à nager, après quoi elle le laisse se mêler, pour jouer, au troupeau des autres Phoques, mais sans, pour cela, cesser de le surveiller. Lorsqu'elle prend fantaisie de gagner la terre pour l'allaiter, elle pousse un cri ayant, dans le Phoque ordinaire, un peu d'analogie avec l'aboiement d'un chien, et aussitôt le petit s'empresse d'accourir à sa voix, qu'il reconnaît fort bien. Elle l'allaite pendant cinq ou six mois, le soigne pendant fort longtemps; mais aussitôt qu'il est assez fort pour subvenir lui-même à ses besoins, le père le chasse et le force à chercher un autre lieu pour s'établir.

C'est pendant la tempête, lorsque les éclairs sillonnent un ciel ténébreux, que le tonnerre gronde et éclate avec fracas et que la pluie tombe à flots, c'est alors que les Phoques aiment à sortir de la mer pour aller prendre leurs ébats sur les grèves sablonneuses. Au contraire, quand le ciel est beau et que les rayons du soleil échauffent la terre, ils semblent ne vivre que pour dormir, et d'un sommeil si profond, qu'il est fort aisé, quand on les surprend en cet état, de les approcher pour les assommer avec des perches ou les tuer à coups de lance. A chaque blessure qu'ils reçoivent, le sang jaillit avec une grande abondance, les mailles du tissu cellulaire graisseux étant très fournies de veines. Cependant ces blessures, qui paraissent si dangereuses, compromettent rarement la vie de l'animal, à moins qu'elles ne soient très profondes; pour le tuer, il faut atteindre un viscère principal ou le frapper sur la face avec un pesant bâton. Mais on ne l'approche pas toujours facilement, parce que, lorsque la famille dort, il y en a toujours un qui veille et qui fait sentinelle pour réveiller les autres, s'il voit ou entend quelque chose d'inquiétant. On est obligé, pour ainsi dire, de lutter corps à corps avec eux, et de les assommer, car un coup de fusil, quelle que soit la partie où la balle les aurait frappés, ne les empêcherait pas de regagner la mer, tellement ils ont la vie dure. Quand ils se voient assaillis, ils se défendent avec courage; mais, malgré leur queue terrible, cette lutte est sans danger pour l'homme, parce qu'ils ne peuvent se mouvoir assez lestement pour ôter le temps au chasseur de se dérober à leur atteinte. Faute de pouvoir faire autrement, ils se jettent sur les armes dont on les frappe, et les brisent entre leurs redoutables dents. Les Phoques ont, entre les muscles et la peau, une épaisse couche de graisse, dont on tire une grande quantité d'huile employée aux mêmes usages que celle de Baleine, et qui a sur cette dernière l'avantage de n'exhaler aucune mauvaise odeur.

Quelques espèces de cette famille ont une fourrure plus ou moins grossière, dont néanmoins on fait des habits chez les peuples du Nord. Les Américains emploient les peaux les plus grossières à un usage singulier; ils en ferment hermétiquement toutes

les ouvertures, et les gonflent d'air comme des vessies; ils en réunissent une demi-douzaine, plus ou moins, les fixent au moyen de cordes, placent dessus des joncs ou de la paille, et forment ainsi de très légères embarcations, sur lesquelles ils osent entreprendre de longs voyages sur leurs grands fleuves et leurs immenses lacs. Avec ces peaux, les Kamtschadales font des *baïdars*, sortes de pirogues; ils font aussi de la chandelle avec la graisse, qui en même temps est une friandise pour eux. La chair fraîche de ces animaux est leur nourriture ordinaire, quoiqu'elle soit très coriace et qu'elle ait une odeur forte et désagréable; ils en font sécher au soleil, ou ils la fument pour leur provision d'hiver. Les Anglais et les Américains de l'Union sont les seuls peuples, je crois, qui fassent en grand, et sous le rapport commercial, la chasse des Phoques. Ils entretiennent, chaque année, plus de soixante navires de 250 à 300 tonneaux au moins, uniquement équipés pour cet objet.

Cette pêche, ou plutôt cette chasse, exige des frais d'armement assez considérables. Nous citerons textuellement, à ce sujet, un article fort intéressant de M. Lesson. « Les navires destinés pour cet armement, dit ce naturaliste voyageur, sont solidement construits. Tout y est installé avec la plus grande économia; par cette raison, les fonds des navires sont doublés en bois. L'armement se compose, outre le gréement, très simple et très solide, de barriques pour mettre l'huile, de six yoles armées comme pour la pêche de la Baleine, et d'un petit bâtiment de 40 tonneaux mis en botte à bord, et monté aux îles destinées à servir de théâtre à la chasse lors de l'arrivée. Les marins qui font cette chasse ont généralement pour habitude d'explorer divers lieux successivement, ou de se fixer sur un point d'une terre, et de faire des battues nombreuses aux environs. Ainsi, il est très ordinaire qu'un navire soit mouillé dans une anse sûre d'une île, que ses agrès soient débarqués, et que les fourneaux destinés à la fonte de la graisse soient placés sur la grève. Pendant que le navire est ainsi dégréé, le petit bâtiment, très fin et très léger, est armé de la moitié environ de l'équipage, fait le tour des terres environnantes en expédiant ses embarcations lorsqu'il voit des Phoques sur les rivages, ou laissant çà et là des hommes destinés à épier ceux qui sortent de la mer. La cargaison totale du petit navire se compose d'environ deux cents Phoques coupés par gros morceaux, et qui peuvent fournir 80 à 100 barils d'huile, chaque baril contenant environ 120 litres valant à peu près 80 francs. Arrivé au port où est mouillé le navire principal, les chairs des Phoques, coupées en morceaux, sont transportées sur la grève, où sont établies les chaudières, et sont fondues. Les fibres musculaires, qui servent de résidu, sont destinées à alimenter le feu. Les équipages des navires destinés à ces chasses sont à part; chacun se trouve ainsi intéressé au succès de l'entreprise. La campagne dure quelquefois trois années, et au milieu des privations et des dangers les plus inouïs; il arrive souvent que des navires destinés à ce genre de commerce jettent des hommes sur une île pour y faire des chasses, et vont, 2,000 lieues plus loin, en déposer quelques autres, et c'est ainsi que, bien souvent, des marins ont été laissés pendant de longues années sur des terres désertes, parce que leur navire avait fait naufrage, et par conséquent n'avait pu les reprendre aux époques fixées. L'huile est importée en Europe et aux États-Unis; les fourrures se vendent en Chine.

Lorsque le Phoque est pris jeune, il se prive parfaitement, s'attache à son maître, pour lequel il éprouve une affection aussi vive que celle du chien. De même que ce dernier, il reconnaît sa voix, lui obéit, le caresse, et acquiert facilement la même éducation, en tout ce que son organisation informe lui permet. On en a vu auxquels des matelots avaient appris à faire différents tours, et qui les exécutaient au commandement avec assez d'adresse et beaucoup de bonne volonté. A une grande douceur de caractère, le Phoque joint une intelligence égale à celle du chien. Aussi est-il remarquable que, de tous les animaux, il est celui qui a le cerveau le plus développé, proportionnellement à la masse du corps. Il est affectueux, bon, patient; mais il ne faut pas que l'on abuse de ces qualités en le maltraitant mal à propos, car alors il tombe dans le désespoir, et il devient dan-

gereux. Pour le conserver longtemps et en bonne santé, il est indispensable de le tenir pendant la plus grande partie du jour, et surtout lors de ses repas, dans une sorte de cuvier ou de grand vase à demi rempli d'eau; la nuit, ou le fait coucher sur de la paille. Ainsi traité et nourri avec du poisson, on peut le garder vivant pendant plusieurs années. Mais s'il a déjà quitté sa mère depuis quelque temps quand on le prend, le chagrin de l'esclavage s'empare de lui; il est triste, boudeur, il refuse de manger et ne tarde pas à mourir.

En nageant, les Phoques lèvent au-dessus de l'eau leur tête arrondie, portant de grands yeux vifs et pleins de douceur; leurs épaules arrondies paraissent aussi à la surface, de manière que, vus à une certaine distance, on a fort bien pu les prendre pour des êtres extraordinaires, tels que les Syrènes et les Tritons.

L'histoire synonymique de ces animaux est fort embrouillée, et cela vient, ainsi que je l'ai dit plus haut, de ce que très rarement nous devons à des naturalistes les observations qui ont été faites sur eux. Cependant nous essaierons, en décrivant et classant leurs nombreuses espèces, de nous rapprocher autant que possible de la vérité.

SECTION PREMIÈRE.

Les PHOQUES (*Phoca*) proprement dits.

Ils manquent d'oreilles externes; leurs incisives sont à tranchant simple, les molaires multicuspides; les doigts de derrière terminés par des ongles pointus, placés sur le rebord des membranes qui les unissent.

Ier groupe. Les CALOCÉPHALES. *Calocephalus*, Fr. Cuvier.

Ils ont trente-quatre dents, dont six incisives supérieures et quatre inférieures; quatre canines et vingt molaires. Leurs mâchelières sont formées prinripalement d'une grande pointe placée au milieu, d'une plus petite située antérieurement, et de deux également plus petites, placées postérieurement. Leur crâne est bombé sur les côtés, aplati au sommet; leur crête occipitale consiste en de légères rugosités.

Le VEAU MARIN ou PHOQUE COMMUN de Buffon, *Phoca vitulina* Lin., *Calocephalus vitulinus* Fr. Cuv., *Phoca littorea* Thien., a environ 3 pieds de longueur (0^m,975); il est d'un gris-jaunâtre, couvert de taches irrégulières noirâtres. Ses couleurs varient d'intensité, selon qu'il est sec ou mouillé. Sortant de l'eau, tout le corps, en dessus, est d'un gris d'ardoise, et couvert, sur les côtés, de nombreuses petites taches rondes sur un fond un peu plus pâle ou jaunâtre; les parties inférieures sont de cette dernière couleur. Sec, le gris ne paraît que sur la ligne moyenne, et tout le reste paraît jaunâtre. On en connaît une variété blanchâtre, qui, peut être, n'est qu'un effet de la vieillesse. Il se trouve sur les rivages de toutes les mers d'Europe, mais principalement dans le Nord. Il s'arcouple en septembre, et met bas un seul petit en juin.

Le KASSIGIACK, *Phoca vitulina* Fabr., *Phoca maculata* Bodd., me paraît en être une variété dont le pelage est gris en dessus, blanc en dessous dans les jeunes, puis d'un gris livide parsemé de taches et, enfin, quand il est adulte, tigré ou varié de noir et de blanc. On le trouve dans les mêmes parages.

Le PHOQUE LIÈVRE, le PHOQUE COMMUN de Fr. Cuvier, *Phoca leporina* Lepech., *Calocephalus leporinus* Fr. Cuv., a quatre incisives à chaque mâchoire; sa longueur est d'environ 6 pieds 1/2 (2^m,111); les poils de ses moustaches sont épais et forts, placés sur quinze rangs; les bras sont faibles, les mains petites, la queue courte et épaisse; son pelage est long et peu serré, hérissé, d'un jaune pâle, excepté sur le cou, qui porte une bande transversale noire. Dans sa jeunesse, il est d'un gris noirâtre avec de petites taches plus foncées sur le dos. Il habite les mers boréales, la Baltique et les côtes d'Europe. Souvent on l'a vu vivre en servitude, et l'on a pu remarquer qu'il mange sous l'eau, souffle comme les Chats quand on l'inquiète, et ne cherche pas à mordre, mais à égratigner. C'est sur cette espèce et la précédente que l'on possède le plus grand nombre d'observations précises.

Le PHOQUE MARBRÉ, *Calocephalus discolor* Fr. Cuv., pourrait bien n'être qu'une variété du Veau marin ou *Phoca vitulina*. Sa taille est la même; son pelage est d'un gris foncé, veiné de lignes blanchâtres, irrégulières, formant sur le dos et sur les flancs une sorte

de marbrure. On le trouve sur les côtes de France, et je l'ai vu plusieurs fois en captivité entre les mains de saltimbanques. Ses mœurs paraissent douces, et son intelligence très développée. Lesson le regarde comme une espèce distincte.

Le Phoque a queue blanche, *Phoca albicauda* Desm., *Phoca lagurus* G. Cuv., *Phoca pelagi* Less., *Calocephalus lagurus* F. Cuv., a 3 pieds 1/2 de longueur (1m,165); il est d'un gris cendré et argenté en dessus, avec des taches éparses et d'un brun noirâtre; les flancs et le dessus sont d'un cendré presque blanc; sa queue, mince et longue, est d'un beau blanc; les ongles sont noirs, robustes; les moustaches médiocres, en partie blanches et en partie noirâtres, et gaufrées comme dans le Phoque commun. Il habite les côtes de Terre-Neuve.

L'Atak ou Phoque du Groenland, *Phoca Groenlandica* Fabr., *Phoca Mulleri* Less., *Calocephalus Groenlandicus* Fr. Cuv., à mâchelières petites et écartées, n'ayant, à la mâchoire supérieure, qu'un seul tubercule en avant ou en arrière du tubercule moyen. Il a trente-huit dents, six incisives en bas et quatre en haut, selon M. Lesson. Sa taille moyenne est de 6 pieds (1m,949); le pelage des mâles adultes est blanchâtre, avec le front et une tache en croissant noire sur chaque flanc; la tête du mâle est entièrement noire. Les jeunes sont tout blancs en naissant, puis ils prennent une teinte cendrée avec de nombreuses taches sur les parties inférieures du corps. Il se trouve sur les côtes du Groënland et de la Nouvelle-Zemble, et on le rencontre aussi sur les bords de la mer Blanche, mais seulement en hiver. Ces animaux s'accouplent en juin, et les petits, rarement au nombre de deux, naissent en mars et avril.

Le Kenalit, *Phoca oceanica* Lepech., *Calocephalus oceanicus* Less., me paraît être une variété du *Groenlandica*. Il a quatre incisives à chaque mâchoire; le pelage du mâle est d'un gris blanc marqué d'une grande tache brune sur les épaules d'où part une bande oblique qui s'étend sur les flancs jusqu'à la région du pénis; sa tête est d'un brun marron tirant sur le noir; les ongles de ses pieds de devant sont robustes. Il se trouve dans les mêmes localités.

L'Uarsuk ou grand Phoque, de Buffon, *Phoca barbata* Desm., Fabr., *Phoca major* Pers., *Phoca Parsonsii* Less., *Calocephalus barbatus* Fr. Cuv., l'*Urksuk takkamugak* et le *Terkigluk* des Groënlandais; le *Gramselar* d'Olaf., a communément 10 pieds de longueur (3m,248); sa tête est longue, son museau très élargi, et ses lèvres lâches; la femelle a quatre mamelles; ses yeux sont grands, à pupille noire; ses mains antérieures ont le doigt du milieu très long. Son pelage varie beaucoup; il est assez épais et d'un gris enfumé dans les jeunes, clair-semé et brun dans les adultes, et d'un noir foncé dans l'âge avancé. Chez les vieux mâles, la peau est presque entièrement nue. Il habite la haute mer près du pôle boréal, et se rend à terre au printemps. La femelle ne fait qu'un petit qu'elle met bas sur les glaces flottantes, vers le mois de mars. Les Groënlandais estiment beaucoup cette espèce pour sa chair, sa graisse et ses intestins, qu'ils regardent comme un excellent mets, et pour sa peau, dont ils s'habillent.

Phoque de Thienemann, *Phoca Thienemannii* Less., *Phoca scopulicola* Thien., *Calocephalus scopulicolus* Less., a 6 pieds de longueur (1m,949); son pelage est noir sur le dos, vert sous le ventre et sur les flancs, ces derniers marbrés de noir près du dos, et de gris près du ventre. Il se trouve sur les côtes d'Islande.

Le Phoque leucopla, *Phoca leucopla* Thien., se trouve sur les mêmes côtes que le précédent. Il est entièrement verdâtre, avec une teinte grisâtre sur le dos.

2e groupe. Les Halichoaes. *Halichærus*, Hornsch.

Ils ont trente-quatre dents, toutes coniques, recourbées, les inférieures égales, courtes, séparées également par un intervalle vide; les deux incisives externes d'en haut simulant des canines et marquées d'un canal étroit à leur partie postérieure, les quatre intermédiaires plus longues et égales entre elles; les canines inférieures rapprochées, sillonnées en arrière et en dedans, s'engageant dans un intervalle des canines supérieures qui sont semblables; molaires triangulaires, les supérieures convexes sur leur face externe, recourbées, les troisième et quatrième les plus grandes, les inférieures pyramidales, les deuxième et troisième

plus grandes. Ongles plus longs et plus recourbés que dans les autres Phoques. Ce genre paraîtrait faire le passage des Phoques aux Morses.

Le Neitsk, *Phoca Schreberi* Less., *Phoca fœtida* Mull., *Phoca hispida* Schreb., *Phoca annulata* Wils., *Calocephalus hispidus* Fr. Cuv., *Halichœrus hispidus* Less., le *Phoque neitsoak* de Buffon. Il a 4 ou 5 pieds (1m,299 à 1m,624) de longueur; sa tête est courte, arrondie; ses yeux sont très petits, à pupille blanchâtre; son pelage est très épais, mou, très long, hérissé, fauve, à flammettes blanches sur le corps; le dessous est blanc, parsemé de taches rares et fauves sur le ventre. Les jeunes ont le dos d'un cendré livide, et le ventre blanc et sans taches. Les vieux mâles exhalent une odeur fétide et insupportable. On les trouve sur les côtes de la Suède, du Groënland, et probablement dans toutes les mers polaires.

Le Phoque gris, *Phoca annellata* Nills., *Phoca cucullata* Bodd., *Phoca gryphus* Fab., *Phoca œnolensis* Pall., *Halichœrus griseus* Hornscb., a le pelage composé de deux sortes de poils: celui de dessous est blanc, laineux et court; celui de dessus est long de 2 pouces (0m,054), soyeux, d'un gris plombé sur le dos, blanc sur le reste du corps. Comme le précédent, on le trouve dans les mers du pôle nord et sur les côtes de la Poméranie.

3e groupe. Les Sténorhynques. *Stenorhynchus*, F. Cuv.

Ils ont trente-deux dents; savoir: Quatre incisives à chaque mâchoire; quatre canines et vingt molaires; les dents sont composées, à leur partie moyenne, d'un long tubercule cylindrique, recourbé en arrière, et séparé des deux autres tubercules un peu plus petits, l'un antérieur et l'autre postérieur, par une profonde échancrure; leur museau est très proéminent, et ils ont de très petits ongles aux pieds.

Le Phoque de Home, *Phoca Homei* Less., *Phoca leptonyx* Blainv., *Stenorhynchus leptonyx* Fr. Cuv., a 7 pieds de longueur (2m,274), et rarement 9 (2m,924); son pelage est d'un gris noirâtre en dessus, passant au jaunâtre sur les côtés, à cause des petites taches qui s'y trouvent; les flancs, le dessous du corps, les pieds et le dessus des yeux sont d'un jaune gris pâle; ses moustaches sont simples et courtes. Il habite, dit-on, les îles Malouines et la Nouvelle-Géorgie.

Le Phoque Léopard, *Phoca longicollis* Shaw, *Sea Leopard* Wedd., *Stenorhynchus Wedelli* Less., a beaucoup de ressemblance avec le précédent. Son cou est allongé, sa tête très petite, son pelage court, lustré, ras, d'un gris pâle ou ardoisé, parsemé, en dessus, d'un grand nombre de taches arrondies et blanchâtres, en dessous de taches semblables, mais jaunâtres. Il vit sur les glaces, et n'habite que les hautes latitudes des Orcades australes et du Shetland.

4e groupe. Les Pélages. *Pelagius*, Fr. Cuv.

Ils ont trente-deux dents, dont huit incisives, quatre canines et vingt molaires; les incisives supérieures sont échancrées transversalement à leur extrémité, les inférieures sont simples. Les mâchelières sont épaisses et coniques, n'ayant, en avant et en arrière, que de petites pointes rudimentaires. Leur museau est élargi et allongé à son extrémité, et le chanfrein très arqué.

Le Moine, *Phoca monachus* Herm., *Phoca bicolor* Shaw, *Phoca albiventer* Bodd., *Phoca leucogaster* Péron; le *Phoque à ventre blanc*, Buff.; *Pelagius monachus* Desm., a de 7 à 10 pieds (2m,274 à 3m,248) de longueur; son pelage est ras, court et très serré, entièrement noir en dessus, avec le ventre blanc; ses moustaches sont lisses.

Cet animal est fort intelligent et s'apprivoise très bien; il devient docile, affectueux, et il obéit au commandement de son maître comme pourrait le faire le Chien le mieux dressé. Il est commun dans la mer Adriatique, et se trouve aussi, dit-on, sur les côtes de la Sardaigne. J'ai ai vu un qui vivait depuis deux ans en servitude, et qui paraissait ne regretter nullement sa liberté. Il avait 6 à 7 pieds de longueur (2m,023 à 2m,350); on le nourrissait exclusivement de poisson, qu'il mangeait toujours au fond de l'eau du cuvier où on le tenait le jour. Plusieurs fois son maître l'a lâché dans des étangs et même de grandes rivières (la Saône), et il revenait aussitôt qu'il l'appelait en sifflant.

5e groupe. Les Stemmatopes *Stemmatopus*, Fr. Cuv.

Ils ont trente dents, savoir: quatre inci-

sives supérieures et deux inférieures; quatre canines et vingt molaires. Leur tête est surmontée d'un organe bizarre en forme de sac dilatable, dont l'usage est absolument ignoré; leurs mâchelières sont à racines simples, courtes et larges, striées seulement à leur couronne; leur museau est étroit et obtus; leur crâne développé.

Le Nesaursalik ou Capucin, *Phoca cristata* Gmel., *Phoca leonina* Fabr., *Phoca mitrata* Camper, *Stemmatopus cristatus* Fr. Cuv., *Cystophora borealis* Nills., le *Phoque à capuchon* G. Cuv., le *Nesaursalik* et le *Kakortak* des Groënlandais. Il a environ 7 à 8 pieds de longueur (2m,274 à 2m,599); il porte sur la tête, lorsqu'il est adulte, une sorte de sac caréné en dessus, mobile, et dont il peut se couvrir le nez et le museau quand il le veut; ses narines sont dilatables, au point qu'elles ressemblent à des vessies quand elles sont gonflées. Les femelles n'ont pas ce singulier organe. Son pelage est long, laineux près de la peau, entièrement blanc dans le jeune âge, d'un gris brun en dessus et d'un blanc d'argent en dessous; à l'âge adulte il est quelquefois parsemé de taches grises. Il habite les côtes septentrionales de l'Amérique et du Groënland. En mars, la femelle met bas un seul petit sur les glaçons, et d'avril en juin ils se rendent à terre.

6e groupe. Les Macrorhins. *Macrorhinus*, Fr. Cuv.

Ils ont trente dents, savoir: quatre incisives supérieures et deux inférieures, crochues comme les canines, mais plus petites; quatre canines fortes; vingt molaires, dont les racines sont simples, plus larges que les couronnes qui imitent un mamelon pédiculé.

Le Miouroung ou Phoque a trompe, *Phoca coxii* Desm., *Phoca leonina* Lin.; le *Lion marin*, Coxe; le *Lion de mer*, Anson; le *Phoque à trompe*, Péron; *Mirounga proboscidea* Gray, *Macrorhinus proboscideus* Fr. Cuvier; le *Lame*, Molina; le *Phoque à museau ridé*, Forst.; l'*Éléphant marin*, Péron.; le *Macrorhin de l'île Saint-Paul*, Jard. des Plantes. Cet animal atteint jusqu'à 25 ou 30 pieds de longueur (8 à 10 mètres), sur 15 à 18 de circonférence (4m,872 à 5m,847), si l'on s'en rapporte aux voyageurs. Son pelage est ras, grisâtre ou d'un gris bleuâtre, quelquefois d'un brun noirâtre, rude et grossier; ses yeux sont très grands, proéminents; les poils de ses moustaches sont rudes et contournés en spirale; ses canines inférieures, fortes et arquées, sont saillantes hors des lèvres; les ongles des mains sont très petits, et sa queue courte est très apparente. La nature semble s'être plue à parer beaucoup d'animaux, mais seulement pendant le temps des amours, d'une robe de noce plus ou moins brillante, plus ou moins singulière. Dans les Oiseaux ce sont des couleurs vives et tranchantes, des crêtes, des aigrettes; dans les Salamandres, ce sont des membranes dorsales agréablement découpées et nuancées de mille couleurs variées: elle n'a pas oublié le Phoque dont nous parlons ici, mais la parure qu'elle lui a dévolue est au moins fort bizarre. Elle consiste en un prolongement du nez, en forme de trompe membraneuse et érectile, molle, élastique, ridée, longue quelquefois d'un pied (0m,325), et ayant beaucoup d'analogie avec cette longue crête qui pend sur le bec d'un Coq d'Inde; cette trompe manque à la femelle et aux jeunes avant l'âge adulte, et, du moins je le crois, au mâle même lorsque la saison des amours est passée. Je suppose que c'est à cette particularité que l'on doit la grande confusion qui règne dans la synonymie de ce groupe de Phoques, confusion que je tâcherai de diminuer en me basant sur ce principe.

C'est principalement sur les plages de toutes les îles désertes de l'hémisphère austral que l'on rencontre les Miouroungs. Ils y vivent en troupes de cent cinquante à deux cents individus; comme cet animal craint également la chaleur et l'excès du froid, il émigre régulièrement pour aller passer l'été dans le nord de la zone qu'il habite, et l'hiver dans le sud. Pendant les quatre premiers mois de l'année il quitte peu la mer, où il se nourrit de Poissons, de Mollusques et de Crustacés; alors il devient tellement gras qu'il n'est pas rare de lui trouver entre la peau et les muscles une couche de graisse huileuse ayant jusqu'à neuf pouces (0m244) d'épaisseur; les Américains retirent souvent une énorme quantité d'huile d'un seul individu, dont le poids de la chair seu-

lement est de mille kilogrammes. Cet animal est d'un caractère doux, paisible, et surtout d'une grande indolence. Lorsqu'il dort sur la terre, mollement étendu sur un lit de varecs, il est extrêmement facile de l'approcher, car, même lorsqu'il se réveille et voit le chasseur armé de sa longue lance, sa paresse ne lui permet ni de fuir ni de se défendre, ce qui le rend facile à tuer d'un seul coup qu'on lui porte au cœur. Dans le temps des amours il n'en est pas de même; il emploie une activité extraordinaire, et il serait dangereux de l'approcher. Le rut a lieu dans le mois d'octobre, et les mâles se livrent alors des combats furieux pour s'approprier chacun le plus de femelles qu'ils peuvent. Le plus fort fait son choix, compose à son gré son harem et se retire; le combat recommence, et, enfin, les mâles les plus faibles restent sans femelles, mais bientôt les vainqueurs se lassent de leurs conquêtes et les abandonnent aux vaincus. Chaque femelle fait un ou deux petits qu'elle allaite pendant deux ou trois mois.

Molina pense que la trompe du Miouroung lui sert d'armes défensives pour parer en partie les coups qui, sur le nez, lui sont toujours mortels. « Ses oreilles, dit-il, paraissent au premier coup d'œil tronquées, mais en les examinant attentivement, on s'aperçoit qu'elles s'élèvent à quatre ou cinq lignes, elles ressemblent aux oreilles du Chien. La femelle est un peu plus petite que le mâle, etc. Ces Lames habitent de préférence les îles Juan Fernandès, la côte des Arauques, l'archipel Chiloë, et le détroit de Magellan. Ils vivent presque toujours en société, pendant l'été dans la mer, au commencement de l'hiver sur les côtes, où ils font leurs petits. Ils s'accouplent de la même manière que les Urignes, et font autant de petits qu'eux. Lorsqu'ils sont à terre, ils cherchent les bourbiers, dans lesquels ils se vautrent, et on les y trouve souvent endormis. Pendant leur sommeil, l'un d'eux, monté sur une hauteur, fait sentinelle et avertit les autres en cas de danger par des burlements affreux. Ce Phoque, comme le plus gros de tous, produit aussi le plus d'huile; lorsqu'il marche, on aperçoit le mouvement de la graisse à travers sa peau.

Le Mirounga, *Phoca Ansonii* Desm., *Mirounga Ansonii* Gray, *Macrorhinus Ansonii* Lesson. Cette espèce, si c'en est réellement une, est moins grande, à pelage d'un fauve clair et à ongles des mains plus robustes. Elle habite plus particulièrement l'île Juan-Ferandez et les îles Antarctiques.

Le Phoque de Biron, *Phoca Bironii* Blain., *Mirounga Bironii* Gray, *Macrorhinus Bironii* Lesson. Cette espèce ne repose que sur le squelette d'une tête observée par M. de Blainville, dans le cabinet d'Hunter, à Londres. Elle a six incisives supérieures, dont la seconde extérieure est plus forte que les autres et ressemble à une canine; les crêtes occipitales et sagittales sont très saillantes, ainsi que l'apophyse mastoïde. L'animal avait été trouvé sur les côtes des îles Marianes.

Le Phoque des patagons, *Phoca patagonica* Fr. Cuv., *Mirounga patagonica* Griff, *Macrorhinus patagonicus*, me semble ne pas être très différent du précédent, et n'en être qu'une variété. Voir *Mém. du Mus.*, XI, pl. 13. Il se trouve aux terres de Feu et sur les rives glacées du détroit de Magellan.

7e groupe. Les Arctocéphales. *Arctocephalus*, Fr. Cuvier.

Ils ont trente-six dents, savoir: six incisives supérieures, dont les quatre moyennes sont profondément échancrées dans leur milieu, et quatre échancrées d'avant en arrière; quatre canines; douze molaires supérieures et dix inférieures. Les mâchelières n'ont qu'une racine moins épaisse que la couronne, consistant en un tubercule moyen, garni à sa base, en avant et en arrière, d'un tubercule beaucoup plus petit. Les mains de ces animaux sont placées très en arrière, ce qui leur fait paraître le cou fort allongé; les pieds ont leur membrane à cinq lobes dépassant les doigts; leur tête est surbaissée et leur museau rétréci.

L'Ours marin, Buffon; *Phoca ursina* Lin., *Ursus marinus* Steller, *Arctocephalus ursinus* Fr. Cuvier; est long de quatre à six pieds (1m,299 à 1m,949), mince, à tête ronde et gueule peu fendue, avec des yeux proéminents, et de longues moustaches; ses oreilles sont pointues et coniques;

son pelage est composé de deux sortes de poils : celui de dessous court, ras, doux et satiné, d'un beau roux ; celui de dessus plus long, brunâtre, tacheté de gris foncé. Il habite les côtes du Kamschatka et des Iles Aléoutiennes. Il se plaît au milieu des rochers et des récifs, sur les côtes les plus exposées à la tempête, et ses mœurs sont extrêmement sauvages. La finesse de son odorat l'avertit à une très grande distance de l'approche des chasseurs, ce qui les rend très difficiles à prendre. Cependant on le recherche beaucoup, parce que sa fourrure, assez douce, est très estimée des Chinois.

L'Ours de mer, Forster; *Phoca Forsteri* Less., *Arctocephalus lobatus* Gray, n'est peut-être, ainsi que le pensait Forster, qu'une variété du précédent, ayant subi les influences d'un climat différent. C'est la Phoque à fourrures des pêcheurs américains et européens. Il est ordinairement brun, et tire un peu sur le rouge lorsqu'il commence à vieillir. La qualité de sa fourrure, dit Lesson, ne diffère de celle des Castors, que parce que les poils ou le feutre soyeux qui la composent sont plus courts. Mais cependant cette fourrure est grossière sur le dos et sur le cou, et ce n'est que sous le corps, et notamment sur le ventre, qu'elle prend cette finesse et le moelleux qui la font rechercher. Les crins qui couvrent le corps et qui dépassent le feutre sont toujours arrachés. Pour cela, on chauffe doucement la peau, et on la ratisse fortement avec un large couteau de bois façonné à cet effet. Débarrassée des longs poils, la fourrure acquiert alors toute sa beauté, et se vend assez cher (12 francs). On en fait des chapeaux superfins, des garnitures de robes, des manteaux, etc. Cet animal habite l'océan Pacifique austral, les caps Horn et de Bonne-Espérance, la terre de Diemen, etc.

8e groupe. Les Platyrhynques. *Platyrhynchus*, Fr. Cuv.

Ils ont le même système dentaire que les précédents, mais les incisives sont pointues, et les mâchelières n'ont de pointe secondaire qu'à leur partie antérieure ; leur crâne est très élevé et leur museau élargi.

Le Lion marin, Steller; *Phoca jubata* Schreb., *Otaria leonina* Pér., *Otaria jubata* Desm., *Otaria pernettyi* Less. Le jeune est le *Phoca californica* Less., *Platyrhynchus leoninus* Lesson. Si l'on en croit Pernetty, il est long de douse pieds (3m,898) et il en atteindrait quelquefois jusqu'à vingt-cinq (8m,121). Son pelage est fauve ; ses moustaches sont noires; le mâle porte sur le cou une crinière épaisse qui lui descend jusque sur les épaules. Sa tête est assez petite, semblable à celle d'un Dogue, avec le nez un peu relevé et comme tronqué à son extrémité. Il habite l'océan Pacifique boréal, le Kamschatka, les Kouriles, la Californie.

Le Lion marin, *Phoca leonina* de Molina, nommé par les Indiens du Chili *Thapel-lame* (Lame à crinière), ne serait-il pas de la même espèce? Quant à la crinière, à la couleur générale et à la grandeur, la description de Molina s'accorde fort bien avec celle de Fr. Cuvier, mais ce dernier, ainsi que Lesson, assigne à cet animal trente-six dents, et Molina vingt-quatre. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'en dit le naturaliste du Chili : « Il est couvert d'un poil jaunâtre, assez court, depuis l'épaule jusqu'à la queue ; mais près de la tête, et sur le cou, ce poil est aussi long que le poil de chèvre, et forme une crinière très visible, qui distingue ce Phoque de tous les autres ; sa tête ressemble encore à la tête du Lion ; il a le nez large, comprimé, et sans poils depuis le milieu jusqu'à la pointe ; ses oreilles sont presque rondes et s'élèvent d'environ sept ou huit lignes ; il a les yeux vifs, avec une pupille verdâtre; la lèvre supérieure est garnie de moustaches *blanches*, disposées comme celles des autres Phoques. Sa bouche est bien fendue et pourvue de *trente-quatre* dents blanches comme de l'ivoire ; elles sont grosses et solides, etc. Les pattes de derrière ressemblent à celle de l'Urigne, excepté que le Lion marin a ses doigts palmés. Les pieds de devant sont très courts relativement à la masse du corps; ils se divisent vers l'extrémité en cinq doigts, terminés par des ongles qui sont unis par une membrane. La queue est d'environ neuf pouces, ronde et de couleur noire.

Quoi qu'il en soit, le Lion marin de Steller a le caractère doux et timide, il vit de poissons, d'oiseaux d'eau qu'il surprend avec

adresse, et quelquefois d'herbes. La femelle, pour faire ses petits, se cache dans les roseaux, où elle les allaite. Chaque jour elle va à la mer, et gagne sa retraite le soir. La chair de cet animal est mangeable ; son huile est utile, et sa peau est excellente pour des ouvrages de sellerie.

Le Phoque a crin, ou petit lion marin, *Phoca molossina* ; — *Platyrhynchus molossinus* Less., *Otaria molossina* Lesson. Cette espèce a de quatre à huit pieds de longueur (1m,299 à 2m,599) ; son pelage est d'un roux uniforme, ras sur toutes les parties du corps ; les poils de ses moustaches sont aplatis, d'un brun rouge, à extrémité noire ; les mains manquent d'ongles, et les pieds en ont trois assez gros. La tête est petite, arrondie ; les oreilles sont petites, pointues, roulées sur elles-mêmes. Elle habite les Malouines.

Le Platyrhynque, ou Otarie de Guérin, *Platyrhynchus Uraniæ* Less., ne me paraît pas différer assez du précédent pour en faire une espèce ; cependant Quoy et Gaimard lui donnent six incisives en haut et quatre en bas ; quatorze molaires supérieures et douze inférieures. Son pelage est brun, ras ; son museau aplati, portant cinq rangs de moustaches ; sa taille est d'environ cinq pieds (1m,580). Comme le précédent, il habite les îles Malouines. Il reste à savoir si ses dents ont été bien observées.

Le Phoque urigne, *Phoca lupina* Molina, *Plathyrhynchus flavescens* Pœping, a été observé pour la première fois par Molina. Voici ce qu'en dit cet auteur : « Les Français et les Espagnols nomment cette espèce *Loup marin*. Il varie pour la grosseur et la couleur du pelage. Sa longueur est de trois, de six et de huit pieds. Son pelage est brun, gris, quelquefois blanchâtre, composé de deux sortes de poils, l'un doux comme celui du bœuf, l'autre plus dur ; la tête est grosse, ronde, et ressemble à celle d'un Chien auquel on a coupé les oreilles près de la peau. Son nez ressemble à celui du veau ; le museau est court, obtus ; les deux lèvres sont égales, la supérieure un peu cannelée comme celle du Lion. Il a quatre doigts à chaque patte de devant, ce qui le distingue des autres Phoques ; ses pattes de derrière en ont cinq. Sa queue a trois pouces de longueur. Lorsqu'ils s'accouplent, ce qui se fait ordinairement à la fin de l'automne, ils s'appuient sur les pattes de derrière et s'embrassent avec les nageoires. La femelle met bas au printemps et fait un, deux, ou, mais rarement, trois petits. Ils marchent très mal sur la terre et se traînent plutôt d'un endroit à l'autre ; il serait cependant très imprudent de s'en approcher, car, quoique lourds et pesants en apparence, leur cou a beaucoup de flexibilité, et l'on s'exposerait toujours aux morsures de leurs dents terribles. Lorsqu'ils voient passer quelqu'un près de l'endroit où ils sont couchés, ils ouvrent la gueule tellement, qu'une boule d'un pied de diamètre y entrerait aisément. La voix des vieux Urignes peut être comparée au mugissement des taureaux ou au grognement des corbons. Ces Phoques ne peuvent pas rester longtemps sous l'eau ; on les voit souvent sortir la tête pour respirer ou pour prendre quelque Pingouin, ou autre Oiseau aquatique dont ils sont très friands. Les jeunes bêlent comme des agneaux. Les Chiliens font avec la peau de ces animaux des sortes de radeaux sur lesquels on peut passer les rivières et pêcher à la mer. On en prend deux que l'on gonfle d'air ; on attache sur ces ballons plusieurs traverses de bois sur lesquelles une ou plusieurs personnes peuvent s'asseoir. On en prépare une sorte de maroquin à gros grains, surpassant le maroquin en bonté ; on en fait encore des souliers et des bottes imperméables à l'eau. Les habitants de l'archipel de Chiloë font un commerce considérable d'huile d'Urigne ; elle est préférée à l'huile de Baleine. On trouve souvent, dans l'estomac de ces animaux, des pierres de plusieurs livres. »

Section deuxième.

Les OTARIES proprement dits. *Otaria*, Péron.

Ils ont une conque extérieure de l'oreille enroulée, et recouvrant son orifice ; les dents incisives sont à deux tranchants ; les molaires espacées et coniques. Les pieds antérieurs en nageoires, placés au milieu du corps et sans ongles.

9e groupe. Les Otaries. *Otaria*, Péron.

Le petit Phoque noir, Buff. ; *Phoca pusilla* Linn., *Phoca parva* Bodd., l'*Otarie de l'île de Rottnest*, Péron ; *Otaria pusilla*

Less., *Otaria Peronii* et *nigra* Desm., l'*Otaris de Delalande*, Fr. Cuv.; le *Loup marin*, Pagès. Il a de deux à quatre pieds de longueur (0m,650 à 1m299). Ses oreilles sont pointues; ses pieds de derrière n'ont d'ongles apparents qu'aux trois doigts du milieu, et sont terminés par une membrane à cinq festons; sa couleur est généralement noirâtre; son pelage est doux et ses moustaches rondes et lisses. Il habite la Nouvelle-Hollande.

L'Otarie de Delalande, *Otaria Delalandii*, G. Cuvier, a trois pieds et demi de longueur (1m,137), son pelage, doux, fourré, laineux à la base, a la pointe de ses polls annelée de gris et de noirâtre, ce qui lui donne une teinte d'un gris-brun roussâtre; le ventre est d'une couleur plus pâle. Il a été apporté du cap de Bonne-Espérance par M. Delalande.

L'Otarie d'Hanville, *Otaria Hanvillii* G. Cuv., *Otaria de Péron*, de Blainville; a quatre pieds dix pouces (1m,535) de longueur; il est d'un gris foncé et cendré en dessus; blanchâtre sur les flancs et sur la poitrine; il a sur le ventre une bande longitudinale d'un brun roux, avec une autre transversale et noirâtre, allant d'une nageoire à l'autre. On le trouve aux Malouines. C'est peut-être à celui-ci qu'il faut rapporter les espèces suivantes:

Le **Cochon de mer**, *Phoca porcina* Molina. On ne le connait encore que par le court passage de Molina: « Il ressemble à l'Urigne pour la figure, le poil et la manière de vivre; il en diffère cependant par le museau, qui est plus allongé et qui ressemble au groin d'un Cochon; il a encore les oreilles plus relevées, les pattes de devant divisées en cinq doigts bien distincts, quoique couverts par une membrane. Ce Phoque ne se rencontre que rarement sur la côte du Chili.

L'**Otarie jaunâtre**, *Otaria flavescens* Desm., *Phoca flavescens* Shaw, du détroit de Magellan. Il est long de 1 à 2 pieds (0m,325 à 0m,650). Son pelage est d'un jaune pâle uniforme; ses oreilles sont longues; ses mains manquent d'ongles, et il y en a trois seulement aux doigts moyens des pieds.

L'**Otarie couronné**, *Otaria coronata* Blainv., *Phoca fasciata* Shaw, a le pelage noir, taché de jaune, avec une bande de cette couleur sur la tête et une tache sur le museau. Il a cinq ongles aux pieds de derrière. Sa patrie est inconnue.

L'**Otarie à cou blanc**, *Otaria albicollis* Péron. Il a 8 ou 9 pieds de longueur (2m,274 à 2m,925). Ses membres antérieurs sont situés fort en arrière, et il a une grande tache blanche sur la partie moyenne et supérieure du cou. Il habite la Nouvelle-Hollande.

L'**Otarie des îles Falkland**, *Otaria falcklandica* Desm., *Phoca falklandica* Shaw. Il a environ 4 pieds de longueur, le nez court, la lèvre supérieure munie de moustaches noires; ses oreilles sont courtes, velues et pointues; ses incisives supérieures marquées d'un sillon transversal, les inférieures ayant aussi un sillon, mais dans un sens opposé; les palmures des pieds dépassent les doigts. Le pelage est d'un gris cendré, nuancé de blanc terne. Il habite les îles Malouines.

L'**Otarie cendré**, *Otaria cinerea* Péron, a de 9 à 10 pieds (2m,923 à 3m,248) de longueur; son pelage est dur, d'un gris cendré. Il habite la Nouvelle-Hollande, sur les côtes de l'île Decrès.

L'**Otarie de Milbert**, *Otaria Milberti* G. Cuv., a 3 pieds 8 pouces (0m,975) de longueur, à peu près; il est d'un gris cendré en dessus et blanchâtre en dessous. Il habite les mers australes.

10e groupe. Les *Incertæ sedis*.

Si j'avais prétendu mettre une complète certitude en rapportant à chaque groupe l'espèce qui lui appartient, c'est ce dixième groupe des *Incertæ sedis* qui renfermerait le plus grand nombre de Phoques; car, dans l'état présent de cette branche de la science, on est forcé de marcher en tâtonnant au milieu d'une confusion absolument inextricable, et, probablement pour longtemps encore. Fr. Cuvier, en créant des genres nombreux sur quelques squelettes qu'il avait à sa disposition, ne s'est nullement embarrassé de rapporter à ses nouveaux genres les espèces qui pouvaient leur appartenir, et en cela il a agi comme beaucoup de naturalistes qui, pour l'amour-propre de paraître créateur d'une ombre de classification, retardent le progrès au lieu de le faire avancer. Tout ce qu'on a gagné à ce travail des

naturalistes, c'est qu'aujourd'hui il n'existe pas un seul animal qui se nomme Phoque, Singe, Chauve-souris, etc., et que les noms vulgaires, adoptés par tous les peuples anciens et modernes, noms si précieux à conserver, ont disparu de la science pour faire place à d'autres, le plus souvent inintelligibles pour ceux mêmes qui les ont assemblés par morceaux.

Du reste, l'étude des Phoques est si difficile, si peu avancée, que je donne hardiment mon travail comme un des moins mauvais, quoique tout aussi insuffisant que les autres. On ne parviendra certainement à faire quelque chose de satisfaisant sur ce sujet que lorsqu'il plaira aux naturalistes, que leur bonne fortune mettra à même d'observer ces animaux, de mettre de côté tout amour-propre mal entendu, et de se borner à nous faire des descriptions très détaillées, en y faisant entrer, au moins sommairement, quelques notions justes sur la structure osseuse de la tête.

Le Phoque a tête de Tortue, *Phoca testudinea* Shaw, habiterait les mers d'Europe, et ressemblerait, par ses pieds, au Phoque commun, mais son cou serait allongé et sa tête semblable à celle d'une Tortue. G. Cuvier pense que cette espèce a été créée, par Persoon, sur une vieille peau, mal bourrée et mal conservée, du Phoque commun.

Le Lakhtak, *Phoca Lokhtok* Desm., n'est connu que par une description de Kraschenniuikow; il serait de la grosseur d'un bœuf et habiterait le Kamschatka.

Le Phoque tigré, *Phoca tigrina* Kraschen., *Phoca chorisii* Less.; le *Chien de mer du détroit de Behring*, Choris. — Var. *Phoca punctata*, *maculata* et *nigra*, de l'Encyclopédie anglaise. Il est de la taille d'un veau; son corps est couvert de taches rondes et égales; son ventre est bleuâtre. Les jeunes sont entièrement blancs. Il se trouve au Kamschatka. — La var. *punctata* a la tête, le dos et les membres tachetés. Elle habite les Kouriles. — La var. *maculata* est mouchetée de brun et habite les mêmes côtes. — La var. *nigra* est noire, quelquefois tachée de blanc, et se trouve sur les mêmes rivages. (Boitard.)

PHOQUES FOSSILES (Cuv., *Ossem. fossiles*, IV; de Blainv., *Ostéol. des Carnassiers*.) paléont. — Quoiqu'il en existe de bien déterminés dans les terrains tertiaires marins, jusqu'ici très peu d'ossements fossiles de Phoques ont été figurés ou décrits, et la plupart de ceux qui furent donnés comme tels ont été reconnus pour des os d'autres genres d'animaux. G. Cuvier, lui-même, à une époque où il n'avait point encore de squelette de Dugong, a attribué à une espèce de Phoque deux portions d'humérus provenant du calcaire grossier des environs d'Angers, et qui ont été reconnus par M. de Christol pour des humérus d'un genre intermédiaire entre les Lamantins et le Dugong, que ce paléontologiste a nommé *Metaxytherium*. Ceux qui citent ce fait comme une erreur inexplicable, oublient qu'à l'époque de sa première édition, G. Cuvier n'avait jamais vu d'humérus de Dugong, et que, dans cet état de choses, il devait nécessairement rapporter son fossile aux Phoques, comme s'en rapprochant plus que tous les autres animaux à lui connus. Lors de la deuxième édition de son ouvrage, il possédait à la vérité le squelette de Dugong, mais il oublia d'examiner s'il n'y avait rien à changer à sa première détermination; c'est un tort, sans doute, mais environné, comme l'on voit, de circonstances atténuantes. Un pied gauche trouvé dans le calcaire grossier des environs de Vienne, en Autriche, mentionné par G. Cuvier, mais non figuré par lui, est représenté planche X de l'*Ostéologie des Carnassiers* de M. de Blainville, sous le nom de *Phoca Viennensis antiqua*. Cette espèce, voisine du Phoque commun, en diffère cependant par les proportions des diverses parties: la tubérosité du calcanéum est plus longue; les métacarpiens et surtout celui du doigt externe, les premières phalanges, les seules qui existent, sont plus longues et plus grêles. Plusieurs autres os ou dents de Phoques ont été signalés; mais, jusqu'à ce que l'on en ait publié les figures, il est impossible de les rapprocher ou de les éloigner des espèces vivantes. (L...d.)

*PHORA. ins. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Latreille (*Gen.*), et dont les principaux caractères sont (Macquart, *Diptères*, *Suites à Buffon*, édit. Roret): Front muni de soies dirigées en arrière. Dernier article des antennes glo-

huleus. Pieds garnis de soies. Ailes ciliées. Nervure marginale le plus souvent bifurquée à l'extrémité; sous-marginale atteignant l'extrémité de l'aile; médiaires ordinairement droites.

M. Macquart (*loc. cit.*) décrit 24 espèces de ce genre (*Ph. thoracia*, *fulvipes*, *fuliginosa*, *nigra*, *flava*, etc.), qui, presque toutes, se trouvent en France et en Allemagne. (L.)

***PHORACANTHA** (φέρω, je porte; ἄκανθα, épine). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, de la famille des Longicornes, et de la tribu des Cérambycins, établi par Newmann (*Ann. of Nat. Hist.*, vol. V, p. 17; *The Entomologist's*, t. I, p. 2), et dans lequel l'auteur introduit une vingtaine d'espèces de la Nouvelle-Hollande. Nous citerons les suivantes : *P. semipunctata* F., *dorsalis*, *tunicata*, *acanthocera* M.-L.; *rubripes*, *lepturoides* B.-D., *præcox* Er., *synonyma*, *tenebricosa*, *Homata*, *tricuspis*, *quinaria*, *recurva*, *aberrans*, *allapsa*, Serv., New, etc.

Ces Insectes sont plus ou moins étroits, allongés ou aplatis; leurs antennes, à partir du troisième article, offrent chacune une épine, comme dans les *Mallocera* de Serville; Dejean les avait réunis à tort à ces derniers. (C.)

PHORACIS, Raf. (*Caratt.*, 99). BOT. CR. — Syn. de *Grateloupia*, Agardh.

***PHORASPIS**. INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Blattiens, groupe des Phoraspites, établi par M. Serville (*Rev.*), et caractérisé principalement par des antennes minces : par des cuisses épineuses, et par un corps ovale.

Ce genre renferme une quinzaine d'espèces, la plupart américaines, et quelques unes indiennes. Ces Insectes, réunis en assez grand nombre, se blottissent entre les feuilles qui forment les spathes des Graminées, telles que le Maïs, la Canne à sucre, etc.; mais aussitôt qu'on agite ces végétaux, ils se laissent choir ou s'enveloppent brusquement, et vont se réfugier sur une autre plante. (L.)

PHORCYNIA (nom mythologique). ACAL. — Genre établi par Péron et Lesueur pour des Méduses imparfaitement connues des mers australes : elles sont censées avoir l'estomac garni de plusieurs bandelettes musculaires, et qui, d'ailleurs, n'ont point de pédoncule, ni de bras, ni de tentacules, et font partie de la section des Monostomes parmi les Méduses gastriques. D'après ces caractères vagues ou négatifs, M. de Blainville pense que ce genre n'a été établi que sur des figures faites pendant la navigation d'après des animaux incomplets ou altérés. Lamarck, en adoptant le genre Phorcynie, y réunit les Eulimènes, que les mêmes auteurs en distinguent par un cercle de petites côtes ou de petits faisceaux lamelleux au pourtour de l'ombrelle. Eschscholtz a conservé le genre *Phorcynia* dans sa famille des Océanides, en lui attribuant une cavité stomacale qui s'ouvre au dehors par une bouche tubuleuse simple, et des canaux étroits et nombreux dirigés de la cavité centrale vers le bord. Aux trois espèces décrites par Péron et Lesueur sous les noms de *P. cudonoidea*, et *P. petasella* et *P. istiophora*, Eschscholtz en a ajouté une quatrième des mers du Nord, *P. cruciata*, qui avait été précédemment décrite, sous le nom de Méduse, par Müller et par Modeer. MM. Quoy et Gaimard en ont décrit une cinquième espèce (*P. pileata*) du détroit de Gibraltar; mais M. Lesson a cru devoir en faire le type d'un genre distinct nommé *Pileola*. (DUJ.)

***PHORMIO**. ANNÉL. — Nom d'un genre de Sangsues adopté par M. Goldfuss (*Handb. der Zool.*, 1820). Il répond à celui d'*Hæmocharis*, Sav. (P. G.)

PHORMIUM. *Phormium* (φορμίον, nom donné par les Grecs à une herbe dont ils faisaient des nattes et autres tissus grossiers). BOT. PH. — Genre de la famille des Liliacées, tribu des Tulipacées, de l'hexandrie monogynie, établi par Forster pour une espèce intéressante, qui croît spontanément à la Nouvelle-Zélande et dans l'île de Norfolk. Ses caractères consistent en un périanthe coloré, tubuleux, à tube très court, à limbe divisé profondément en six divisions disposées sur deux rangs, dont les trois intérieures sont plus longues, étalées au sommet; six étamines, alternativement longues et courtes, insérées sur le fond du tube du périanthe; un pistil à ovaire triloculaire, multi-ovulé, surmonté d'un style trigone, ascendant, que termine un stigmate simple. Le fruit qui succède à ces

fleurs est une capsule oblongue, trigone, tortue, triloculaire, à déhiscence loculicide.

L'espèce unique de ce genre est le PHORMIUM TENACE, *Phormium tenax* Forst., très connu sous le nom de Lin de la Nouvelle-Zélande. C'est une grande et belle plante dont la racine est tubéreuse-charnue, dont les feuilles sont nombreuses, radicales, distiques, longues d'un à deux mètres, rubanées-lancéolées, larges de 5-8 centimètres, d'un tissu très résistant, d'un vert gai et luisant en dessus, blanchâtres en dessous, bordées d'un liseré rouge, carénées, surtout dans leur partie inférieure. Ses fleurs jaunes, longues de quatre ou cinq mètres, sont portées en grand nombre sur une hampe rameuse, haute de plus de deux mètres, dont chaque rameau en porte dix ou douze, dirigées toutes d'un même côté. — Cette belle plante fut découverte par Banks, pendant le premier voyage du capitaine Cook. Elle est abondante dans la Nouvelle-Zélande, entre 34 et 47° de latitude méridionale. Elle arrive donc assez avant dans le sud pour y être exposée annuellement à de fortes gelées. Elle croît à peu près partout; mais elle réussit et se développe mieux dans les vallées et dans les lieux un peu humides. Les fibres de ses feuilles fournissent aux habitants de ces contrées une filasse aussi remarquable par sa force et sa ténacité que par sa finesse et son luisant soyeux. Le procédé par lequel ils préparent cette filasse consiste uniquement à déchirer les feuilles en lanières, en enlevant leur côté et leurs bords; à racler ensuite ces lanières et à les battre pendant longtemps dans l'eau en les tordant, afin d'isoler leur portion fibreuse du parenchyme qui l'entoure. — Les Nouveaux-Zélandais fabriquent, avec les fibres préparées de la sorte, leurs plus belles étoffes; ils en font aussi des lignes, des cordages d'une grande résistance, etc. Ils confectionnent leurs filets avec des lanières des feuilles de la même plante. — Les qualités supérieures qui paraissent distinguer la matière textile fournie par le Phormium séduisirent les premiers Européens qui eurent occasion d'examiner cette matière, et tous conseillèrent de poursuivre l'acclimatation de la plante en Europe, en insistant sur son avancement considérable vers le sud. Par suite de ces conseils, de nombreux essais ont été faits à cet égard, et aujourd'hui l'on sait que le midi de la France conviendrait très bien à ce genre de culture; en effet, le Phormium végète très bien et mûrit annuellement ses graines en Provence. Labillardière a fait de nombreuses expériences pour déterminer la ténacité et l'extensibilité des fibres extraites de cette plante. Voici les résultats qu'il a obtenus à cet égard. Il a reconnu que la force moyenne des fibres du Chanvre étant représentée par 16 1/3, celle des fibres du Phormium est égale à 23 5/11, tandis que celle de l'Aloès-pitte (*Fourcræa gigantea* Vent.) est de 7, celle du Lin de 11 3/4, et celle de la Soie de 34. Parmi ces diverses matières textiles, la filasse du Phormium n'est donc surpassée en ténacité que par la soie. Quant à l'extensibilité de ces diverses matières, celle du Lin étant 1/2, celle du Chanvre 1, celle du Phormium est de 1 1/2, celle de l'Aloès-pitte de 2 1/2, celle de la Soie de 5 (*voy.*, sur le Phormium, le mémoire de Labillardière, dans les *Mém. du Muséum*, t. 11, p. 474; et celui de Thouin, ibid., pag. 228-239). Malheureusement une expérience longtemps continuée n'a pas justifié l'enthousiasme que ces qualités du fameux Lin de la Nouvelle-Zélande avaient fait naître. Elle a prouvé que l'action prolongée de la chaleur humide, que surtout celle du blanchissage, ne tardent pas à désagréger les cellules dont se composent les fibres de cette plante; que par suite, après un ou deux lessivages au plus, les tissus fabriqués avec cette matière se réduisent en étoupes; que les câbles exposés à l'air humide, surtout alternativement à l'eau et à l'air, se rompent promptement et tombent en parcelles; en d'autres termes, que, loin d'encourager l'emploi de cette filasse, on doit la proscrire avec le plus grand soin. Tout récemment, M. Vincent a donné l'explication de ce fait, en montrant que les fibres du Phormium présentent des intersections de substances albumineuses qui, attaquées par la chaleur humide et les alcalis, amènent la désagrégation des fibres; et il a indiqué divers moyens propres à faire découvrir le mélange des fibres du Phormium à celles de Lin et de Chanvre. — L'acide nitrique, dit ce chimiste, peut être

considéré comme le réactif propre à déceler la présence du Phormium dans les tissus. En effet, les fils de Chanvre, soumis à l'action de cet acide, se colorent en jaune pâle à froid et à chaud. Les fils de Lin, à froid, ne présentent aucun phénomène de coloration; mais à l'aide de la chaleur, ils acquièrent une légère teinte rose, qui, bientôt, passe à la couleur jaune. Quant aux fils de Phormium, à la température ordinaire, ils prennent, par l'action de l'acide nitrique, une teinte rouge peu après l'imbibition; si l'on désire rendre la réaction très prompte, il suffit de faire usage d'un acide plus concentré ou contenant un peu de gaz nitreux. Le Phormium se colore alors en rouge-sang. (*Voy. Comptes-rendus*, séance du 6 mars 1843.) (P. D.)

FIN DU NEUVIÈME TOME.





